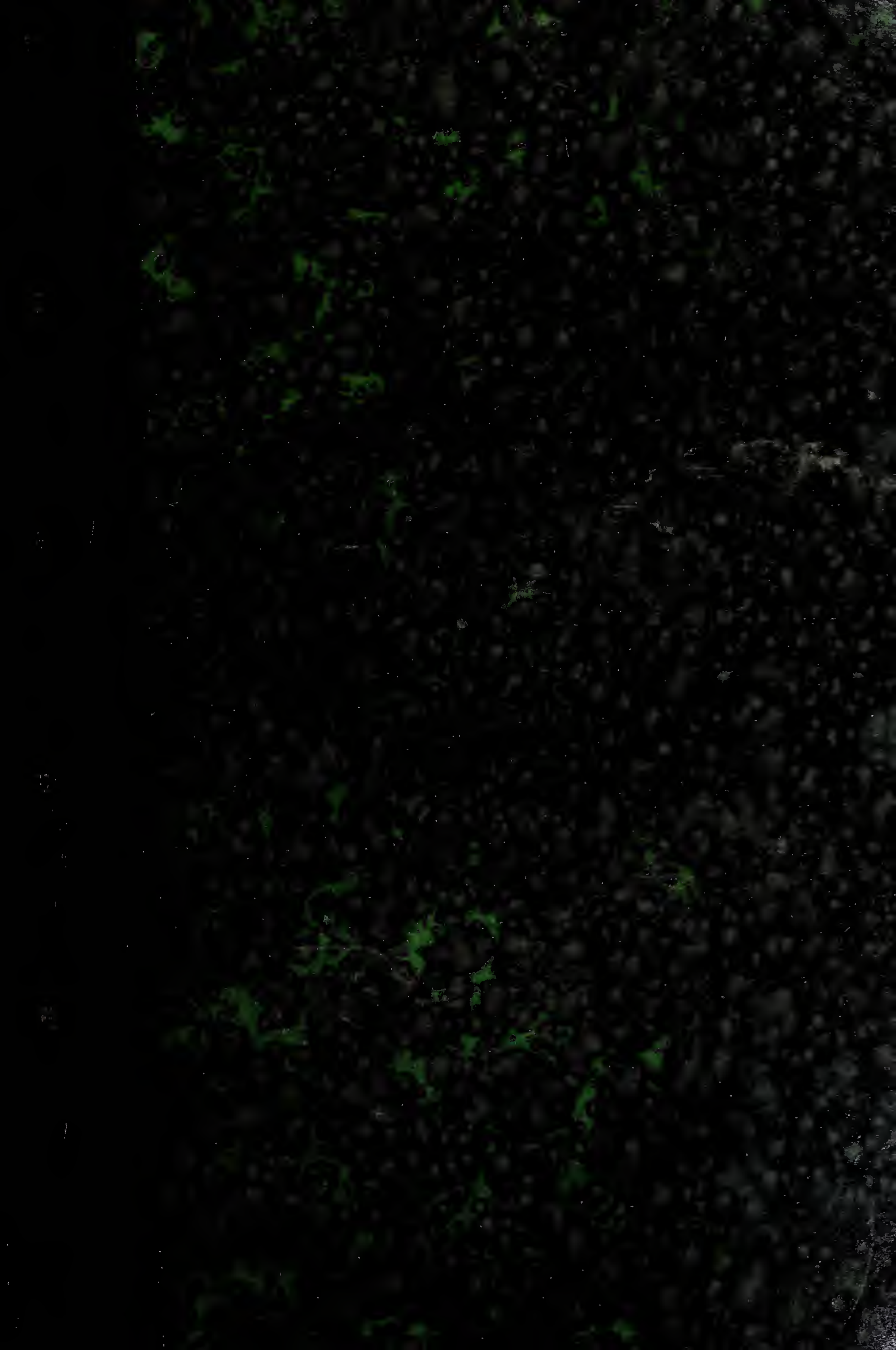


# ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

TOME 99



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

# ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

41e ANNÉE. — TOME 99e DE LA COLLECTION

AVRIL-MAI-JUIN 1904




PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-EDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

# COMMENT MOURURENT BOSSUET ET BOURDALOUE

Le 12 avril courant rappellera la mort de Bossuet. L'évêque de Meaux s'éteignit, à Paris, à cette date qui tombait le deuxième samedi d'avril de l'année 1704. Le 13 mai suivant verra l'anniversaire de la mort de Bourdaloue, emporté par une courte maladie, un mardi, « troisième fête », comme on disait alors, de la Pentecôte.

Le présent article n'a point pour but de retracer d'avance ce qu'il en sera prochainement du deuxième centenaire de ces dates mémorables dans les diptyques de l'Église de France, mais simplement de nous reporter par la pensée à deux siècles en arrière. Essayer de revivre, à l'aide non point de l'imagination, mais des témoignages contemporains, les derniers mois, les derniers jours, les dernières heures de ces deux orateurs, l'honneur de la chaire chrétienne en France, tel est l'objet de cette étude purement historique.

Par là, nous croirons avoir accompli, pour notre humble part, un devoir de piété nationale envers deux des plus pures illustrations d'une époque entre toutes glorieuse. Actuellement la mode est aux centenaires. Personne ne pourra donc s'étonner que la mémoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de Louis Bourdaloue intéresse encore autant que celle de Raffet, de Kant, de George Sand et d'Eugène Sue. L'évocation du passé est devenue une des habitudes intellectuelles de la vie moderne, comme elle fut toujours un des éléments dominants du culte religieux. Rome ne va-t-elle pas célébrer sa fête commémorative de saint Grégoire le Grand, et le monde catholique tout entier ne se prépare-t-il point au cinquantenaire de l'Immaculée Conception ?

## I

Né le 27 septembre 1627, Bossuet, après avoir fourni plus d'un demi-siècle d'infatigable labeur, avait atteint l'âge de

soixante et onze ans. L'année 1698 ouvrit pour l'athlète la période des graves infirmités[1]. Elles durent lui paraître d'autant plus pénibles que jamais, au cours de ses énormes travaux, il n'avait été non seulement arrêté, mais même ralenti par la maladie. Cet homme qui avait tant écrit et tant lu — ses manuscrits de sermons et d'innombrables notes en témoignent encore — jouissait encore d'une vue excellente et n'usait point de lunettes; une simple loupe lui permettait de lire à la bougie le grec et les impressions fines.

Les premiers symptômes d'altération qui se manifestèrent dans sa santé furent des accès de fièvre. Il eut recours au quinquina mis à la mode depuis une cinquantaine d'années. Le mal qui avait couvé éclata quand même. Au commencement de 1699, il fut atteint d'un eczéma qui lui couvrit tout le corps et dura cinq mois. Son courage fut à la hauteur de l'épreuve. Si pour la première fois de sa vie, sur l'ordre des médecins, il dérogea à l'abstinence, il voulut, malgré ses souffrances, célébrer les offices de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu avec la procession. Il s'interdit toutefois de prêcher. On ne mentionne de lui qu'une réponse faite en latin suivant sa coutume, le 1er février, au recteur de l'Université de Paris[2]. Il guérit vers la mi-septembre.

Mais le mal qui devait l'emporter cinq ans plus tard et dont certains troubles précurseurs l'incommodaient depuis trois années (1696), sans qu'il y prêtât malheureusement une suffisante attention, finit par se déclarer. Dès 1701[3], une célébrité médicale de l'époque, Dodart fils, qu'il consulta après l'anatomiste Duverney, constata l'existence d'un fort calcul. Le prélat dut renoncer au carrosse et adopter la litière. Le moindre cahot lui causait de vives douleurs et le pavé lui était insupportable. Par suite les voyages lui devenaient fort difficiles. Au milieu de ces souffrances son activité intellectuelle, loin de diminuer, semblait s'exalter. Il met la

1. Dr Corlieu, *Maladie et mort de Bossuet*, dans le *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, t. II, p. 65, année 1898.

2. Ledieu, *Journal*, t. I, p. 15.

3. Date du docteur Corlieu que nous adoptons de préférence à celle de M. l'abbé Réaume, dans son *Histoire de J.-B. Bossuet et de ses œuvres*, t. III, p. 400. Paris, 1869. In-8. — Voir aussi Druon, *Bossuet à Meaux*, p. 221. Paris, 1900. In-12.

dernière main à sa *Politique sacrée* qui représente un travail de vingt ans, corrige sa *Défense*, termine son *Apocalypse*, interprète les Psaumes et achève contre Richard Simon les treize livres de *la Tradition et les saints Pères*. Entre temps, il prêche aux Ursulines ou aux Visitandines, s'occupe du projet de réunion de Leibniz, rédige ses mandements et suit sa correspondance[1], expédiant lettres et affaires et recevant des visiteurs.

En 1702, la maladie subit un temps d'arrêt. On le voit à la cour; il assiste au conseil, se promène à Trianon, marche « avec une santé et une vigueur admirable[2] », essaye de remonter en carrosse et s'en trouve bien. Le 5 février, il paraît au lever du roi[3]. Puis c'est une série de « grands dîners » et de « grands soupers », ce qui ne l'empêche pas de faire demander au curé de Versailles, le carême venu, la permission de faire gras « à cause de son âge[4] ». Surtout, il ne veut pas que son secrétaire allègue une autre raison, « car, dit-il, il n'y en a pas en effet ». Le lundi 27 mars, il retourne enfin à Meaux, reprend son existence pastorale, ouvre le jubilé, prêche des sermons dans sa cathédrale, donne la confirmation à des centaines et des centaines d'enfants et se multiplie de toutes les manières. On a peine à suivre dans le *Journal* de son secrétaire le détail de ces étonnantes journées d'un septuagénaire. Et toujours « il se porte à merveille[5] ».

Mais l'avant-veille de l'Ascension, il a appris la mort de son ami, M. de la Brunetière, évêque de Saintes. Ce décès et celui de son official l'ont frappé. Dans sa ravissante campagne de Germigny, en plein épanouissement du printemps, il élève ses pensées plus haut. On l'entend répéter souvent « qu'il falloit s'occuper de la pensée de la mort en s'y préparant tout de bon; que dans cette vue il avoit pris une grande dévotion à réciter souvent le psaume XXI : *Deus, Deus meus*, etc.; qu'il s'endormoit et se réveilloit dans la méditation de ce psaume; que c'étoit proprement le psaume de la mort,

1. Voir Eugène Griselle, *De Munere pastorali Bossuet*, p. 117. Paris, 1901. In-8.
2. Ledieu, *op. cit.*, t. I, p. 267.
3. *Ibid.*, p. 268. — 4. *Ibid.*, p. 274. — 5. *Ibid.*, p. 289.

puisque le Sauveur l'y avoit comme consacré, en le récitant lui-même à son agonie; que l'on y trouvoit toute la confiance en Dieu que l'on doit avoir à ce grand passage, et qu'il croit que cette confiance est la meilleure préparation à la mort », etc. Il est évident que dès lors il sentit approcher le suprême déclin, en attendant son entrée dans l'éternité. Ce fut en effet sa dernière année de libre et plein exercice de ses fonctions épiscopales, de ce que nous appellerions aujourd'hui sa *vie intense.*

Avec le printemps de 1703, il fut pris de violentes douleurs, et dès lors son existence n'est plus guère qu'une suite d'épisodes aussi humiliants que douloureux. A-t-il ou n'a-t-il pas la pierre? Doit-on procéder à l'opération de la taille? Son énergie commence à baisser, tandis que l'ascendant de son neveu, l'abbé Bossuet, s'accroît d'autant.

Le 1er mai, le prélat malade, qui avait eu encore la force de se rendre à Versailles, y eut une audience particulière du roi et lui remit un mémoire exposant son état affligeant et son incapacité de remplir plus longtemps ses obligations. Il offrait sa démission et sollicitait de Sa Majesté de lui accorder son neveu pour coadjuteur ou même pour son successeur. « Je verrai, cela demande grande réflexion », répondit Louis XIV. Le monarque ne sortit point de cette attitude réservée qui constituait une partie de son art de régner. Les motifs de son refus sont restés impénétrables.

A partir de ce moment l'abbé Bossuet est devenu le mauvais génie de son oncle. En vain celui-ci désire retourner à Meaux; il le retient à Paris, sous prétexte de consultations de médecins, au fond, pour continuer de solliciter son évêché. Il y a dans le *Journal* de Ledieu, le secrétaire particulier du grand évêque, une page d'un réalisme saisissant qui surprend pour l'époque. Quel contraste, quand on songe au magnifique portrait peint par Rigaud en 1701 et demeuré le chef-d'œuvre de l'artiste en même temps que le type classique du génie uni à la majesté! L'abbé veut que l'évêque fasse sa cour en sa faveur, et l'évêque condescend à des démarches au-dessous de sa dignité et au-dessus de ses forces. Sa présence à la procession du 15 août nous a valu ce tableau attristant. Encore une fois c'est son familier qui parle :

Son assistance à la procession de l'Assomption où il donne un triste spectacle qui affligea ses amis, le fit plaindre par les indifférens, et moquer par les vieux de la cour : « Courage, Monsieur de Meaux, lui disait Madame, le long du chemin, nous en viendrons à bout! » D'autres : « Ah! le pauvre Monsieur de Meaux! » D'autres : « Il s'en est bien tiré. » Le plus grand nombre : « Que ne s'en va-t-il mourir chez lui! »

Mgr de Brou, évêque d'Amiens, est un des meilleurs amis de Bossuet. Il ne peut s'empêcher de rapporter à l'abbé Fleury, un ami encore et un disciple de l'ex-précepteur du dauphin, les propos qui circulent tout bas à la cour :

Quelle misère, dit-on, qu'un homme si sage, si admiré actuellement à cause de son livre (*la Politique sacrée*), si admirable par tous les grands talens qu'il a fait briller dans sa vie, devienne l'entretien du courtisan malin, faute de savoir prendre son parti, et d'aller se préparer chez soi à la mort dans la retraite! Qu'il finisse donc son affaire de l'évêché de Meaux et que Dieu l'inspire bien sur le parti unique qu'il est obligé de prendre pour l'édification publique et sa gloire!

Ce parti, Bossuet ne le prit pas. Il continua de paraître à Versailles au dîner du roi à côté de son neveu et d'aller voir le P. de la Chaize à Paris. Le 25 août, fête de saint Louis, il eut une rechute et retomba gravement malade. Son secrétaire ne nous a épargné aucun détail des saignées, des bouillons, des douleurs internes, des infusions et même de la crise financière qui compliquait la crise de la nature. M. de Meaux semble perdu. Toute la cour, le roi, Mme de Maintenon, la duchesse de Bourgogne dont il est aumônier, envoient prendre des nouvelles. Le prélat donne ordre d'écrire à Meaux, à tous les messieurs du chapitre « qu'il espéroit d'aller mourir au milieu d'eux. Dieu veuille, écrit son secrétaire, lui en faire la grâce[1] »!

Hélas! on se confina tour à tour à Versailles et à Paris, et le même Ledieu ajoute : « A la vie, à la mort! » C'était à la mort, en effet. Mais détournons-nous des pages de ce *Journal*, mélange de trop d'impressions diverses et de faits disparates. Il est plus que temps de contempler Bossuet, le véritable Bossuet, celui des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*, face à face avec cette mort dont il a en termes si lyriques chanté la

1. Ledieu, *op. cit.*, t. I, p. 469.

puissance destructive et l'incoercible course à l'anéantissement, mais aussi le radieux cortège de divines espérances et d'immortelles destinées[1].

C'est dans la *Relation de la mort de Bossuet*, rédigée par l'abbé de Saint-André, vicaire général de Meaux[2], que le grand prélat se retrouve le mieux lui-même :

Il nous disoit quelquefois que le monde lui avoit toujours déplu, à cause des bienséances qu'on étoit obligé de garder avec lui ; mais depuis quelque temps, il s'ennuyoit fort, ne prenant plus plaisir à rien et n'ayant plus de consolation qu'avec les gens de bien. Ce qui est admirable, c'est que jamais homme n'a su mieux réprimer les mouvements naturels; car il ne laissoit échapper aucune marque d'impatience dans les plus vives douleurs. Sa plus grande peine, à ce qu'il nous disoit, c'étoit quelquefois la crainte qu'il avoit eue que ses maux lui ôtant la liberté de s'occuper à son ordinaire, il ne tombât dans l'ennui et dans l'abattement; « car je sens bien, disoit-il, que *je payerai la peine de la vie sérieuse que j'ai menée*, ne pouvant me divertir de rien ».

Une autre cause de l'édification profonde qu'il inspirait à son grand vicaire, c'était l'humilité avec laquelle il le consultait, lui et le supérieur du séminaire. Comme le prêtre s'en étonnait et alléguait les lumières supérieures de son évêque pour décliner l'honneur de le diriger : « Détrompez-vous, répondait celui-ci, Dieu ne donne ses lumières à l'homme que pour les autres, le laissant souvent dans les ténèbres pour sa propre conduite. » Simplicité charmante, qui rappelle ces enfants de l'Évangile à qui est promis le royaume de Dieu !

Sa piété était exemplaire.

N'étant plus en état de dire la messe, il l'entendoit tous les jours, et il purifioit sa conscience par le Sacrement de pénitence et communioit souvent, ne manquant jamais de dire son bréviaire[3].

Mais la note particulière de cette piété, c'est l'amour de la Bible, sa fréquente lecture, sa constante méditation. Depuis des années qu'il vieillissait, « comprenant mieux chaque jour l'Écriture et la goûtant davantage[4] », il avait écrit cette

1. Ledieu, *op. cit.*, t. I, p. 473.
2. Insérée à la suite du *Journal* de Ledieu, t. I, p. 263 *sqq*.
3. *Ibid.*, p. 264-267.
4. Cf. R. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, p. LI. Paris, 1891. In-8.

phrase, expression de ses sentiments les plus profonds et les plus intimes : *Certe in his consenescere, his immori, summa votorum est.* Sa fin réalisait ce souhait formulé treize ans à l'avance. « Il continuoit tous les jours, écrit M. de Saint-André, la lecture de l'Ecriture sainte ; je lui ai lu jusqu'à cent fois un même chapitre, tant il y trouvoit de consolation. »

Ses derniers travaux répondent à la même passion pour les Livres sacrés. Ses *Méditations sur l'Évangile* avaient été composées à Germigny en 1694 et 1695; les *Élévations sur les mystères* vers 1696. Il se reprit à les retravailler. « Dans la maladie qui le ravit aux lettres, à la science, à l'Église, écrit son dernier éditeur, pendant quinze mois de souffrances, il lit sans cesse, non seulement les Livres divins, mais aussi les *Élévations* et les *Méditations*; il corrigeoit avec soin ces deux ouvrages, vérifiant les interprétations des Écritures et la concordance des faits évangéliques, mêlant aux considérations de la science les plus ardentes effusions de la prière et de la piété, ajoutant quelquefois, et le plus souvent effaçant. » « Ce fut là, dit un témoin de sa ferveur, ce fut là sa consolation et sa joie dans les souffrances ; il y trouva un avant-goût du bonheur éternel[1]. »

Après Pâques 1704, son visiteur arrivant de Meaux le trouva « fort affaibli de corps, mais l'esprit aussi sain et aussi ferme qu'auparavant. « Il me dit en me voyant, ajoute Saint-André, qu'il sentoit la machine se détruire[2]. » Pâques tombait le 23 mars. Les 5 et 6 avril les douleurs du malade augmentèrent tellement que malgré l'avis négatif des médecins il se disposa à recevoir les derniers sacrements.

Comme il résidait sur la paroisse Saint-Roch, le curé lui apporta l'extrême-onction et le viatique. Le malade refusa de se couvrir pendant les prières et répondit à toutes les paroles du prêtre. Le vendredi 11 avril, il reçut encore quel-

1. *Remarques historiques*, en tête des *Méditations*, dans les *Œuvres complètes*, édition Lachat, t. VI, p. IV.

2. Bossuet demeurait à l'hôtel d'Estaing, rue Neuve-Sainte-Anne, en face du numéro 63 actuel de la rue Sainte-Anne. M. l'abbé Lévêque, directeur de la *Revue Bossuet* a fait d'intéressantes recherches en vue de déterminer l'emplacement exact.

ques visites, donna sa bénédiction à ses amis, à sa famille, à ses domestiques. Parfois dans la journée, on l'entendit crier : « Mon Dieu, que je souffre ! Mon Dieu, que je souffre ! » C'était son unique plainte.

« M. de Meaux, écrit Léonard de Sainte-Catherine, a conservé la présence d'esprit, *quasi* jusqu'au dernier moment[1]. »

Le samedi 12 avril, un peu avant quatre heures et demie du matin, « il poussa deux ou trois soupirs assez légers, avec lesquels il rendit sa sainte âme à Dieu sans agonie et sans convulsion ».

Telle fut la fin de Bossuet. Son dernier historien n'a vu là qu'une scène attristante. « L'évêque de Meaux, a-t-il écrit, n'a pas même la consolation de mourir dans sa propre maison, au milieu de son troupeau, assisté par les dignitaires de son chapitre, entouré du clergé de sa ville et de la cathédrale. Pour avoir poursuivi une chimère, le voilà qui expire presque furtivement, hors de son diocèse, dans une chambre étrangère[2]... »

Ces éloquents regrets s'expliquent, même après deux siècles, sous la plume d'un chanoine de l'église de Meaux; mais Bossuet, qui appartenait par la transcendance de son œuvre et l'étendue de son action à l'Église de France tout entière, a-t-il fait tort à son histoire en mourant à Paris, on en peut légitimement douter. C'est là que l'attachaient les souvenirs de sa jeunesse à Navarre et de sa carrière oratoire. Il s'y trouvait chez lui à plus d'un titre.

La *Gazette* annonça la mort de M. de Meaux en ces termes, dans les nouvelles de Paris datées du 19 avril :

Mre Jacques Benigne Bossuet, Evesque de Meaux, Conseiller d'Estat ordinaire, premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne, Conservateur des Privileges de l'Université de Paris, Superieur du College Royal de Navarre, un des Quarante de l'Academie Françoise, cy devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin et premier Aumosnier de Madame la Dauphine, mourut icy le 12 de ce mois en sa soixante

1. *Portefeuille* de Léonard. (Bibliothèque nationale, fonds français 19205, fol. 239.)
2. L'abbé Réaume, *op. cit.*, t. III, p. 521.

et dix-huitième année, après une longue maladie. Les services qu'il a rendus à l'Eglise, particulièrement par ses excellents ouvrages pour défendre la Foy catholique contre les anciennes et les nouvelles erreurs, luy avoient acquis l'estime universelle, et rendront sa memoire aussi illustre dans les siecles à venir, que sa reputation avoit esté grande dans le nostre.

Le Roy a donné l'Abbaye de S. Lucien de Beauvais qu'avoit le feu Evesque de Meaux, à l'Abbé Bossuet son neveu, la charge de premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne à l'Evesque de Senlis, et la place de Conseiller d'Estat ordinaire, à l'Archevesque de Sens[1].

*Le Mercure* énuméra, comme la *Gazette*, les dignités du défunt et rappela, dans un style aussi lourd que pédant, sa généalogie, ainsi que les étapes de son existence. Le rédacteur de la feuille mondaine ajoute enfin :

Ce grand Prélat qui a esté dans le 17e siecle un autre S. Augustin, sera encore plus recommandable à la postérité par son merite et par sa haute science, ainsi que par sa naissance et par les dignitez et les honneurs dont il a été comblé. Le choix que le Roi fit de lui pour Precepteur de l'heritier presomptif de la Couronne, et tant de beaux ouvrages qui sont sortis en foule de sa plume parleront plus pour lui dans les siecles à venir que l'éclat et les marques de distinction dont il a esté honoré[2].

Surtout le nouvelliste n'omet pas d'ajouter la manière dont l'abbé Bossuet avait pleuré la perte d'un oncle si illustre :

M. l'abbé Bossuet porta au Roy la nouvelle de la mort de son oncle aussi tost qu'il eut fermé les yeux; et Sa Majesté qui se plaist à consoler les Personnes affligées luy donna, sur le champ, l'Abbaye de Saint Lucien de Beauvais que possedoit Mr l'Evêque de Meaux[3].

Dangeau, dans son *Journal*, n'a vu aussi que la curée des bénéfices et des places. Saint-Simon a célébré l'homme « dont les grands travaux faisoient encore honte, dans cette vieil-

1. *Gazette*, 1704, p. 191. — L'évêque de Senlis était Jean-François de Chamillart; l'archevêque de Sens, Hardouin Fortin de la Hoguette.

2. *Mercure*, 1704, p. 273.

3. L'abbé Fleury, correspondant de Léonard, entre dans plus de détails sur cette démarche précipitée. « Samedi » (12 avril), visite de l'abbé Bossuet au P. de la Chaize, qui va ensuite annoncer au roi la mort de l'oncle et demander pour le « nepveu désolé » l'évêché de Meaux. (Léonard, *loco cit.*) Cette lettre a été reproduite en grande partie par Eugène Griselle, dans son *Bossuet, abbé de Saint-Lucien*, p. 110. Paris, 1903. In-8.

lesse si avancée, à l'âge moyen et robuste des évêques, des docteurs et des savants les plus instruits et les plus laborieux[1] ».

La dépouille mortelle du grand évêque de Meaux ne pouvait demeurer à Paris. L'autopsie en fut faite par son converti Vinslow; elle fut ensuite transférée dans sa cathédrale.

## II

Cinq semaines ne s'étaient pas encore écoulées depuis que Bossuet avait disparu de la scène du monde, que déjà Bourdaloue descendait à son tour dans la tombe. Mais, si rapprochées qu'elles soient par le temps, ces deux morts présentent plus d'un contraste frappant. Pas plus que leur vie, la fin du prélat et du religieux ne se ressemble extérieurement.

Autant celui-là s'en était allé chargé de dignités et d'honneurs si vite distribués à d'autres après lui, autant celui-ci était parti modestement. Aucun titre, ni académique, ni universitaire ; ni diocèse, ni abbaye, ni prieuré. Même parmi ses frères, le P. Bourdaloue n'avait jamais voulu être qu'un simple religieux. « Pendant toute sa vie, écrira au lendemain de son décès le P. Martineau, son dernier supérieur, il a aimé la dépendance ; il l'a pratiquée avec exactitude, et il l'a préférée à des emplois, qui devoient l'en tirer, et qu'on l'a pressé plusieurs fois d'accepter[2]. » Le seul titre qu'il ait jamais porté et qui lui valait une pension de douze cents livres, était le titre de « prédicateur ordinaire du roi ». Mais si la pension était une grâce unique en son genre[3], le titre paraît avoir été beaucoup plus banal. Sans remonter plus haut, il venait, quelques mois auparavant, d'être conféré au P. Séraphin, ce capucin à qui sa réaction contre la prédication classique avait valu son heure de passagère célébrité[4]. Plus récemment encore (4 mai) il venait d'être emporté dans le

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édition Boislisle, t. VII, p. 53.
2. Lettre du P. Martineau, 14 mai 1704. Édition *princeps*, p. 13. In-4.
3. « Je suis le seul Predicateur à qui le roi ait accordé cette grâce. » Bourdaloue à Pontchartrain, 10 février (1695).
4. *Gazette*, 1704, p. 47.

tombeau par « M$^{re}$ Charles Boileau, abbé de Beaulieu, Prédicateur ordinaire du Roy, un des quarante de l'Académie françoise [1] », le frère du poète satirique.

Il y avait cependant un second titre dont le P. Bourdaloue avait toujours été fier et auquel il tenait très fort, c'était sa qualité de religieux. Quand on insinuait parfois qu'il n'était pas un jésuite comme les autres, sa vivacité de caractère se donnait libre cours. « On ne peut dire, écrit Martineau, combien il estimoit la Compagnie, et jusqu'à quel point cette estime le rendoit sensible à ses avantages et à ses disgrâces. En vain s'est-il trouvé des gens qui pour diminuer l'honneur qu'il luy faisoit, ont voulu plus d'une fois persuader le contraire au monde. C'est dans ces occasions qu'on voyoit son zéle pour elle prendre une nouvelle vivacité. Avec quelle force d'expression ne protestoit-il pas alors, qu'il luy devoit tout [2]... » Ce religieux ne voulut donc jamais être que religieux.

Une seconde différence entre son trépas et celui de Bossuet, c'est qu'il vécut ses derniers jours en son milieu naturel, parmi les pères et frères de sa communauté, entouré de sa famille religieuse. Il mourut dans cette Maison professe du faubourg Saint-Antoine, témoin durant tant d'années de ses vertus et de son zèle apostolique.

C'est là, dans les bâtiments alors presque neufs, aujourd'hui dégradés, devenus le lycée Charlemagne, qu'il était arrivé une première fois, en octobre 1669, en venant de Rouen, avec vingt livres de « viatique [3] ». Une réputation distinguée l'y précédait. Malzéville, Eu, Amiens, Rennes, Rouen, avaient entendu de lui carême, dominicales et panégyrique de saint François de Sales. Son coup d'essai, l'avent à l'église Saint-Louis, fut un coup de maître; mais lui, soit goût de la solitude, soit désir de labeur tranquille, avait préféré se retirer pendant trois années dans la maison du noviciat, dite des Petits-Jésuites, sise rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, actuellement rue Bonaparte. A partir de 1672

1. *Gazette*, 1704, p. 227.
2. Martineau, lettre citée, p. 13.
3. Bourse de voyage. (Archives départementales de la Seine-Inférieure.)

seulement, il s'était installé définitivement à la résidence des Grands-Jésuites, ou Maison professe, pour y vivre trente-deux ans et y mourir.

Ce n'est pas qu'il ait paru souvent dans la chaire de l'église, la belle chaire en fer forgé, don de Gaston d'Orléans. A part quelques sermons demeurés douteux, il n'y monta guère, autant qu'on sache positivement, que pour son début dans la capitale, à l'avent de 1669, et, l'année suivante, pour son carême; puis en deux circonstances solennelles, pour l'éloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé (10 décembre 1683) et l'oraison funèbre de son fils, le Grand Condé (26 avril 1687), enfin pour les dimanches et fêtes du mois d'août 1689. Les archives de Chantilly nous apprennent aussi qu'il fit les fonctions de diacre à la grand'messe, un 2 septembre 1684, au nouveau service funèbre du premier des deux princes [1].

De la chambre occupée par lui, nous ne savons rien de manière positive. Une tradition vague la place dans les appartements actuels du censeur de Charlemagne, à l'extrémité du bâtiment de gauche, au fond de la grande cour. Comment vérifier cette légende? Il existe bien, collée depuis cent cinquante ans, au revers d'une des armoires de la sacristie, une liste des pères, au nombre de quarante et un, occupant les chambres, avec indication des numéros [2]; mais elle est postérieure d'une trentaine d'années à la mort de Bourdaloue. L'ameublement du grand prédicateur se distinguait principalement par un portrait du roi Louis XIV, que le général de l'Ordre, après quelque hésitation, l'avait autorisé à y conserver à la place d'honneur [3]. D'ailleurs nous savons, par Léonard de Sainte-Catherine, qu'il ne mourut point dans sa propre cellule.

C'est dans une chambre inconnue qu'au commencement de 1704, Bourdaloue, âgé de soixante-douze ans, se livrait à ses occupations habituelles. La revision de ses sermons

1. H. Chérot, *Bourdaloue inconnu*, p. 89.
2. Ménorval, *les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, p. 347.
3. Thyrse Gonzalez à Bourdaloue. Rome, 8 février 1692.

manuscrits en vue de leur édition, labeur entrepris depuis dix années, avait sans doute remplacé la composition de nouveaux discours; mais celui qu'on avait surnommé « l'orateur des rois et le roi des orateurs » n'avait point renoncé à prêcher. « Tant que Dieu me donnera des forces, avait-il écrit jadis, ie suis bien resolû de les consacrer à cet employ [1]. » Cette résolution, il la tenait.

Ses forces physiques avaient pourtant fléchi. « L'âge qui a affoibli son corps, écrivait des Bords en 1700, a si peu vieilli son style que s'il pouvoit toujours prêcher avec une égale force, on l'écouteroit toujours avec un plaisir égal [2]. » La vigueur de son tempérament se maintenait encore assez, en 1704, pour qu'il ait pu ouvrir les Quarante Heures à Saint-Étienne-du-Mont, parler aux Nouvelles-Catholiques les trois derniers dimanches de carême et le jour de Pâques. Huit jours après, le lundi 31 mars, il avait donné le sermon de l'Annonciation (remise du 25) aux Annonciades célestes ou Filles-Bleues, établies dans son voisinage, rue Culture-Sainte-Catherine [3]. Enfin, le 1er mai, fête de l'Ascension, au carmel du faubourg Saint-Jacques, il avait pris la parole pour la profession de Mlle Le Menant des Touches, qui, « avertie peut-estre par un secret pressentiment que ce delay luy oteroit la consolation d'entendre pour la dernière fois son directeur », n'avait jamais voulu consentir à la prière que lui faisait le P. Bourdaloue de remettre la cérémonie à huit jours [4].

Parallèlement à ce ministère intermittent de la prédication, le religieux en menait un autre de front, trop sommairement connu jusqu'ici, mais sur lequel la publication d'une correspondance extraite des archives jansénistes de Hollande

1. Lettre citée à Pontchartrain.

2. *De la meilleure maniere de precher*, par le sieur [des Bords], 1700, p. 70. Cité par Eugène Griselle, dans la *Revue Bourdaloue*, 1902, p. 222.

3. Au quartier Saint-Antoine, et non à celui de la place Maubert. Aujourd'hui rue Sévigné.

4. L'abbé Tricaud, *Pièces fugitives de littérature et d'histoire*, 1704, d'après l'*Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, par Eugène Griselle, t. II, p. 965. On trouve imprimés dans ce dernier ouvrage plusieurs des documents qui précèdent. — Il faut joindre à sa liste un sermon de charité à date incertaine. Voir *Revue Bourdaloue*, 1er janvier 1904, p. 96, n. 3.

vient de jeter une vive lumière. Bourdaloue avait toujours été heureux de porter les secours et les consolations de la religion aux prisonniers. Rappelons seulement les noms du chevalier de Rohan et du maréchal de Luxembourg. Or, en 1704, le donjon de Vincennes renfermait, depuis un an, parmi ses détenus de marque, un moine bénédictin suspect de jansénisme. « Bel esprit, mais entreprenant et remuant », comme le qualifie Léonard de Sainte-Catherine, dom Thierry de Viaixnes était à tout le moins un exalté ; mais sa bonne foi plaide en sa faveur, de même que les attentions dont il fut l'objet de la part de Bourdaloue honorent à la fois et le prisonnier et son visiteur.

Dès le mardi de Pâques, 25 mars, le jésuite s'était rendu à Vincennes auprès du moine. Celui-ci, désireux de remplir son devoir pascal, avait demandé nommément au commandant Bernaville, le P. Bourdaloue pour se confesser[1]. « Il seroit trop long, ajoute-t-il, de rapporter tous les motifs qui me le firent préférer aux autres, et je puis dire que c'étoit le moins mauvais jésuite que je pouvois choisir et le mieux intentionné[2]. » La première entrevue eut lieu dans la chambre de justice et dura de neuf heures du matin à midi. Compliments « très honnêtes de part et d'autre », si honnêtes que dom Thierry finit par se persuader fort inexactement que Bourdaloue « n'avoit jamais invectivé, ny en chaire ny en conversation, contre ceux qu'on nomme jansénistes ». Dom Thierry de Viaixnes n'oubliait que les portraits de Pascal et d'Arnauld !

Nouvelle conférence l'après-midi :

Je luy dis : « Mon R. Père, avez-vous lu Jansenius » ; il me répondit qu'ouy. « Y avez-vous vu et lu, ajoutay-je les cinq fameuses propositions qu'on luy attibue ? — Ouy sûrement, me répondit-il, et même plusieurs fois. — Voulez-vous bien, continuay-je m'en répondre devant Dieu et vous charger devant luy de ma signature ? » Il me repliqua qu'il le faisoit volontiers. Sur quoy, je luy promis de signer le formulaire, et il entendit ma confession générale qui dura deux heures, et dans laquelle je ne parlay ny de doctrine, ny de Jansenius, ny d'aucune fausseté que j'eusse

1. J. Brucker, *Une Correspondance janséniste sur Bourdaloue à Vincennes*, dans la *Revue Bourdaloue*, 1904, p. 95.
2. *Ibid.*, p. 98.

jamais avancé contre les jésuites. Pour luy il ne m'en dit pas un mot et ne m'en a jamais ouvert la bouche en confession. Il remit à la première visite à me donner l'absolution, lorsqu'en apparence j'aurois signé le formulaire, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde, non seulement en apparence, mais même en réalité [1].

Ne serait-ce point ici le Bourdaloue dont parlait Mme Cornuel, qui surfaisait en chaire et rabattait au confessionnal? Quoi qu'il en soit, sa bonté avait gagné le cœur aigri de l'ami de Quesnel et de Gerberon. Huit ou dix jours après, le mercredi 2 avril ou le vendredi 4, l'indulgent visiteur se montra, cette fois, plus exigeant. Au formulaire il ajouta des additions fort désapprouvées de dom Thierry.

Le prisonnier finit quand même par se rendre. On dressa une convention en cinq articles, et dom Thierry de Viaixnes réduit pour écrire à des ardoises, reçut aussitôt plume, papier et encre, toutes choses qu'on lui avait refusées « si cruellement » jusque-là. Bourdaloue lui offrit aussi des livres et se chargea de ses commissions. « Je ne sais si ce fut cet article qui luy dilata le cœur, mais il me tint dans la suite des discours de confiance qui me donnèrent bien des lumières. »

Six ans plus tard, le pauvre prisonnier fut tardivement élargi; mais, affaibli par sa détention, il rédigea de nouveaux souvenirs pleins d'une confusion qui contraste fâcheusement avec son premier mémoire écrit sous le coup des événements. Il se rappelle encore avoir fait « grand éloge » du P. Bourdaloue, « surtout de son extrême charité, de sa patience, etc. [2] »; mais il brouille les dates, se trompe d'un mois, puis d'un jour, place la troisième visite de son consolateur à la fin d'avril au lieu du commencement et conclut bizarrement :

J'eus beau attendre le P. Bourdaloue la troisième fête de Pentecôte [3], Dieu en avoit disposé autrement. Il mourut ce jour-là meme assez subitement, n'ayant été malade que deux jours, *et j'ay tout lieu de croire que ce fut le chagrin que ses confrères lui causèrent à mon sujet*... sa mort fut un bonheur pour luy et pour moy... Pour moy..., parce qu'il avoit pris un tel ascendant sur mon esprit et sur mon cœur qu'il m'eut

1. J. Brucker, article cité, p. 103.
2. Dom Thierry au P. Gerberon. Saint-Florent, 9 juillet 1710. Voir *ibid.*, p. 116.
3. Mardi 13 mai.

fait faire presque tout ce qu'il avoit voulu tant que je serois *resté en prison* [1].

Ne retenons que ces dernières paroles; elles témoignent bien haut de l'irrésistible ascendant que Bourdaloue, encore assez vert malgré son grand âge pour accompagner ses propos « de quantité de gestes expressifs[2] », avait pris sur un écrivain pieux et instruit, sincère au fond, mais égaré et hostile aux amis comme aux convictions de l'orateur.

Maintenant que justice est faite des erreurs et des défauts de mémoire de dom Thierry de Viaixnes[3], revenons à des témoignages plus fidèles et mieux informés. Ils émanent de deux confrères de Bourdaloue, tous deux résidant avec lui à la Maison Saint-Louis, du P. Martineau, confesseur du duc de Bourgogne, supérieur et ami du mourant; du P. Bretonneau, son admirateur et son futur éditeur, et aussi du frère augustin Léonard de Sainte-Catherine, le gazetier toujours à l'affût des nouvelles du jour dans son couvent des Petits-Pères.

Un gros rhume mal soigné, qui durait depuis quelque temps, telle fut, d'après le P. Martineau, l'origine du mal. Le manque des ménagements nécessaires contribua aux progrès de l'inflammation. Bourdaloue semblait braver et il redoublait, ce qui s'explique en une veille de fête, « son assiduité auprés des malades et au confessionnal[4]. » Léonard précise. Il nous montre le prédicateur se rendant, le samedi 10 mai, auprès du duc de Gesvre, gouverneur de Paris, pour l'exhorter à bien mourir[5]. Cet effort aurait achevé le vénérable religieux déjà très déprimé par le régime du lait qu'il suivait tout en n'ayant pas laissé de prêcher.

« Il fallut enfin se rendre », écrit Bretonneau[6].

Le 11 mai, jour de la Pentecôte, Bourdaloue tombait « les armes à la main » pour ne plus se relever. Dès le premier jour de sa maladie, continue le même narrateur, il se sentit frappé à mort. Il ne perdit rien, dans un péril si pressant, de

1. J. Brucker, article cité, p. 123. — 2. *Ibid.*, p. 118.
3. Voir le commentaire et les notes de l'article cité.
4. Martineau, lettre citée, p. 1.
5. Voir Griselle, *Histoire critique*, t. II, p. 966.
6. Préface en tête de l'*Avent* de Bourdaloue. Édition *princeps* in-8, 1707.

la présence de son esprit; et il est difficile de marquer plus de fermeté et de constance qu'il en fit paroistre. Son mal fut une fièvre interne et très maligne. » Martineau parle comme Léonard d'une *inflammation* (c'est-à-dire d'une fluxion) de poitrine.

Il avait pu cependant encore dire la messe bien qu' « avec beaucoup de peine[1] ». C'était une de ses grandes dévotions, car ses dévotions étaient *solides*, comme sa doctrine. « Pour ce qui est du sacrifice de nos Autels, pénétré de la grandeur d'une fonction si sublime, il s'estoit fait une regle de le célebrer tous les jours, comme si chacun eust été le dernier de sa vie. Ainsi, ni l'accoutumance qui attiédit ordinairement le cœur, ni la multitude des affaires qui le dissipe, ne l'empeschoient point de puiser dans cette source de graces[2]. » Mais ses forces avaient trahi son courage. Il se trouva si mal à l'autel qu'il envoya son servant à la sacristie demander un prêtre pour achever. L'assistant dut le soutenir et faire avec lui les génuflexions[3].

Au sortir de la chapelle, le malade se mit au lit. En même temps arrivait le fameux médecin hollandais Helvétius. Comme le docteur parlait bas dans la chambre « et disoit aux assistans que ce pere estoit tres mal, le malade qui l'entendoit luy dit : « Monsieur, nous nous sommes rencontrés souvent chez des « malades, vous pour le corps, moi pour l'âme. Vous pouvez « parler tout haut. Je sens la violence de mon mal qui me « réduit à l'extrémité et je sçay qu'à moins d'un miracle, je « ne puis guerir. Un pecheur comme moy ne mérite pas que « Dieu en fasse. Ainsy vous pouvez vous retirer. Priez seu« lement Dieu qu'il me fasse miséricorde. S'il me la fait, je « demanderai la mesme grace pour vous[4]. »

A cette franchise de langage, à cette rondeur d'allure, on comprend pourquoi Bourdaloue avait exercé un apostolat si si recherché et si efficace auprès des mourants[5].

1. Bretonneau, *loco cit.*
2. Martineau, lettre citée, p. 10.
3. Léonard, *loco cit.* — 4. *Ibid.*
5. Voir dans l'*Histoire critique* (t. II, p. 1019) la liste chronologique des malades assistés par Bourdaloue. Vingt seulement sont mentionnés ; mais Martineau nous assure que « depuis plusieurs années, il estoit trés souvent

« C'est assez, dit-il encore, je vous entends, il faut maintenant que je fasse ce que j'ay tant de fois presché et confessé aux autres. » Nous retrouvons ici le directeur qui écrivait à une supérieure nouvellement élue : « Sans l'exemple, de quel poids sont toutes les paroles et toutes les exhortations ? » (*Pensées*, t. II, p. 221[1].)

Le lendemain, lundi de la Pentecôte, 12 mai, il demanda les derniers sacrements. Tout d'abord, il s'y prépara par une confession générale; puis, avec cette humilité profonde devant Dieu qui était un des caractères de la religion sévère de l'époque, « il se regarda comme un criminel condamné à la mort par l'arrest du ciel » et fit le sacrifice de sa vie à la justice divine[2].

Tous les assistants, au dire du P. Martineau, « furent infiniment touchés ». Le moribond parla de ses amis et mit ordre à ses papiers « avec un sens aussi rassis que s'il eût été en parfaite santé ».

Une amélioration se produisit, qui donna une lueur d'espoir bientôt évanouie.

« En effet, sur le soir, il luy prit un redoublement auquel il n'eut pas la force de résister. L'accès fut si violent qu'il luy causa un délire dont il ne revint point, et le mardy 13 de may, de l'année 1704, il expira vers cinq heures du matin. Ainsi, conclut le P. Bretonneau, mourut *un des plus grands hommes* qu'ait eu (*sic*) nostre Compagnie, et, si je l'ose dire, *qu'ait eu la France.* »

La postérité a ratifié ce jugement.

Cependant à peine le public avait su la maladie que les personnes du premier rang, à la cour et à la ville, avaient envoyé prendre des nouvelles avec les marques d'une vive inquiétude. Après la mort, ce fut un deuil général.

Le roi, informé par un seigneur ami du défunt, le duc de Béthune ou de Charost, des derniers moments de son fidèle

appellé auprés des mourans..., passant quelquefois de la chaire au lit des malades, sans se donner un moment de repos ».

1. Voir ma lettre-préface sur *Bourdaloue dans la vie religieuse*, en tête des *Lettres spirituelles sur l'état religieux, extraites de Bourdaloue*, par Gœdert, p. IX. Lille, Taffin-Lefort, 1903. In-8.

2. Bretonneau, *loco cit.*

prédicateur « en parut estre très touché et dit qu'un homme qui avoit vescu comme luy, se trouuoit aux approches de la mort bien consolé[1] ».

Le P. Isaac Martineau, préposé de la Maison professe, adressa le lendemain (14 mai) aux supérieurs des maisons de sa province une excellente lettre-circulaire qui fut aussitôt imprimée et réimprimée[2]. Une lettre du président à mortier François-Chrétien de Lamoignon, ancien élève puis ami de Bourdaloue, parut également sous le titre de *Lettre de Monsieur *** à l'un de ses proches*. L'éminent magistrat y pleurait en Bourdaloue un ami de toute sa vie. « Pendant quarante-cinq années que j'ay esté en commerce avec luy, mon cœur ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret... et jamais je ne me suis repenti de la confiance que j'avois eu en luy. »

La *Gazette* publia cette sobre information, datée de Paris, le 17 mai :

Le P. Loüis Bourdalouë jésuite, prédicateur ordinaire du roy, mourut icy à la maison professe des Jésuites le 13 de ce mois, âgé de soixante-douze ans, après avoir prêsché trente-cinq ans dans Paris et à la cour, avec un grand applaudissement[3].

*Le Mercure* lui consacra un long éloge. On y lisait :

La mort vient de nous enlever un des plus grands orateurs qui ait jamais été, en la personne du R. P. Louis Bourdaloue de la Compagnie de Jésus et prédicateur ordinaire du roy, qui mourut ici à la maison professe des Jésuites le 17 (*sic* pour 13) de ce mois. Son éloquence aussi bien que celle des orateurs grecs n'avoit rien que de solide; sa grâce n'éclatoit jamais par des couleurs chargées et empruntées; tous ses ornements lui étoient propres; c'est uniquement par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charmoit autant qu'elle persuadoit. Ce grand prédicateur avoit naturellement en lui toutes les dispositions nécessaires pour acquérir la perfection de l'éloquence, un fonds de bon sens et de bon esprit, l'imagination vive, la memoire fidelle, la présence et le son de la voix agréables, la prononciation (c'est-à-dire l'action) belle, le geste noble, une assurance honnête et une grande facilité de parler. Voilà une légère ébauche du portrait et du caractère *d'un des plus grands hommes que notre siècle ait produit*[4].

1. Léonard, *loco cit.*
2. Dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, le permis d'imprimer est daté du 23 mai.
3. *Gazette*, 1704, p. 238.
4. *Mercure*, 1704, p. 268.

Cependant les funérailles avaient eu lieu le mercredi 14.

Mais avant de laisser à jamais disparaître cette figure de l'homme regardé par la France d'alors, au dire de Martineau, « comme le premier Prédicateur de son siècle[1] », on voulut faire prendre ses traits par un grand artiste. Jean Jouvenet, peintre ordinaire du roi, professeur à l'Académie royale de peinture, dessina « le visage du mort » sur le lit de parade. Cette esquisse est parvenue jusqu'à nous. Quelques jours après, le 17 mai, elle se transformait, sous le pinceau du maître, en un admirable portrait sur toile. Ce chef-d'œuvre, longtemps conservé à Paris, se trouve exilé, depuis plus d'un siècle, en Allemagne; il orne aujourd'hui l'*Alte Pinacothek de Munich*[2].

Plus heureux, les restes mortels de Bourdaloue reposent encore dans les caveaux de l'église paroissiale Saint-Paul-Saint-Louis. Une épitaphe ancienne sur une plaque métallique de six centimètres de côté, porte un nom et une date[3]. C'est tout. La mort donne ici la leçon austère du dépouillement et de l'égalité. *Veni et vide.*

Henri CHÉROT.

1. Martineau, lettre citée, p. 3.
2. Voir H. Chérot, *Iconographie de Bourdaloue*, 1re série, p. 15-22, et *les Origines du buste de Bourdaloue*, par M. Girodie.
3. Voir dans la *Revue Bourdaloue* du 1er avril 1904, notre *Pèlerinage à la tombe de Bourdaloue.*

# CAS DE CONSCIENCE DE M. LOISY[1]

## VII

Nous avons examiné les cas de conscience que M. Loisy s'est posés, et qu'il a posés dans l'âme de plusieurs. Quelques-uns nous trouveront trop indulgent; d'autres, pas assez. Nous avons tâché de ne l'être ni plus ni moins que l'Église. Nous avons donné acte au savant de sa bonne foi : nous avons sauvé la personne. Nous avons essayé de circonscrire les condamnations, portées par l'autorité, de la doctrine. Nous n'avons point voulu les atténuer : c'eût été aller à l'encontre du but visé par l'Église, qui voulait mettre en garde les fidèles. Nous avons seulement fait valoir comment une saine liberté intellectuelle pouvait aisément s'en accommoder. Nous n'osons pas promettre à M. Loisy que l'Église n'ira pas plus loin. Elle le devra peut-être.

Mais qu'il se rassure. Ce n'est pas la réputation de l'exégète qui aura vraisemblablement le plus à souffrir : et c'est à elle qu'il doit tenir. C'est au philosophe qu'on fera violence, et une violence que M. Loisy n'a guère à redouter. Car s'il ne tient à rien plus qu'aux droits de sa raison, et n'a pas craint d'aller, à cet égard, non seulement jusqu'au bout, mais au delà de ses droits, ce que l'Église aura le plus à cœur de revendiquer contre lui, ce sont justement les droits de la raison.

Curieux spectacle ! M. Loisy semble défendre la liberté de sa raison, l'autonomie de son intelligence, le développement de ses forces mentales, contre l'Église ; et la première chose que l'Église devra lui dire est vraisemblablement de mieux croire encore à la raison humaine, de croire avec plus de confiance à l'activité de l'intelligence, et de ne point enclore dans d'aussi étroites limites les forces mentales.

Rationaliste, en effet, par tempérament et en vertu des

1. Voir *Études* du 20 mars 1904.

principes qu'il a puisés dans son commerce avec les savants modernes, M. Loisy est imprégné de fidéisme dans ses conclusions doctrinales : un grand nombre de thèses, que l'École pense pouvoir légitimement étayer sur l'histoire, sont pour lui de simples « vues de foi ».

Il est rationaliste-positiviste : il confond, en effet, la raison avec le raisonnement ; il restreint le domaine de la connaissance scientifique et philosophique au domaine de la démonstration mathématique et à celui de la constatation expérimentale du phénomène ; il tient en défiance l'autorité du témoignage, qui n'occupe, pour ainsi dire, aucune place dans sa critique historique.

L'homme, suivant cette philosophie, n'a que deux manières de connaître, si tant est qu'il y ait place, dans ce système, pour une connaissance digne de ce nom : ou il travaille sur ses idées et il ne sort pas, dans ce cas, de l'ordre des concepts : il possède une vraie certitude, — encore que, depuis quelques années, le néo-criticisme réclame même sur ce point un acte de foi, — mais la certitude porte alors sur l'enchaînement des idées tout au plus, non sur leur valeur objective. L'intelligence demeure dans le domaine de l'idéal, sans contact avec le réel. Ou bien l'homme regarde les phénomènes ; il les constate avec leurs antécédents et leurs conséquents. Mais l'observation ne va pas au delà de la trame apparente : la réalité qui est par-dessus, échappe aux investigations du savant ; il ignore les causes et les substances : c'est ce qu'on appelle la connaissance scientifique : elle se tient dans le domaine des apparences, c'est-à-dire des fantômes : elle n'atteint pas le fond des choses. Toute affirmation sur le fond des choses est une « vue de foi ». C'est la porte ouverte au fidéisme.

Qu'on lise la page 10 d'*Autour d'un petit livre* : « L'histoire ne saisit que des phénomènes avec leur succession et leur enchaînement ; elle perçoit la manifestation des idées et leur évolution ; elle *n'atteint pas le fond des choses*. S'il s'agit des faits religieux, elle les voit dans la limitation de leur forme sensible, non pas dans leur cause profonde. Elle est, à l'égard de ces faits, dans une situation analogue à celle du savant devant les réalités de la nature. Ce que le

savant perçoit est un infini d'apparence, une manifestation de force; mais la grande force cachée derrière tous les phénomènes ne se laisse pas toucher directement par l'expérience... », etc.

L'Église, j'imagine, passera moins facilement condamnation sur cette théorie du philosophe que sur les hardiesses de l'exégète. Celles-ci, d'ailleurs, proviennent en grande partie de celles-là. C'est du fidéisme, ou plutôt du rationalisme positiviste qu'est sorti le Christ historique de M. Loisy, que le magistère et l'École se déclarent incapables de concilier avec le Christ de la théologie.

M. Loisy admet la divinité de Jésus-Christ; il admet la Rédemption, l'immutabilité de l'Église dans la vérité (p. 22); il admet des trésors cachés dans le Christ (p. 21) et donc un fonds de réserve pour la métaphysique et pour cette science du Christ, qui lui est, à tort, un si grand épouvantail. Ce qu'il demande n'est *peut-être* pas autre chose qu'un travail d'adaptation à faire subir au langage théologique. C'est un besoin qu'on a éprouvé — quoiqu'à des degrés différents — dans des milieux parfaitement orthodoxes; et, dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de s'effrayer outre mesure chez les uns, pas plus que de hausser le ton avec insolence chez les autres. L'Église catholique romaine n'a jamais voulu borner son horizon aux sept premiers conciles œcuméniques : elle est un magistère vivant, et sa vie intellectuelle est justement faite des questions qu'on lui pose et qu'elle résout. Elle accueille toutes les questions, surtout quand elles lui sont posées avec compétence et bonne foi. Ce qu'elle n'admet pas, ce qu'elle est généralement prompte à condamner, parce que c'est compromettre sa vie, c'est qu'on dénie à la raison ses droits; c'est qu'on limite outre mesure le champ d'action de la raison; c'est qu'on ne conserve pas à la raison, dans la discussion, sa légitime autorité.

C'est vraisemblablement le premier grief qu'elle fera aux livres de M. Loisy. S'il n'est pas le premier formulé, il faudra, un jour ou l'autre, qu'il le soit : c'est la clef de voûte du système. *L'exégète aura réponse à tout, tant que le philosophe n'aura point répondu à cette question:* Croyez-vous que

la raison a le pouvoir de connaître les causes ? Croyez-vous que la raison puisse atteindre les faits autrement que « dans leur limitation sensible » ? Croyez-vous que, si elle ne peut pénétrer l'arrière-fond incommunicable des choses, elle ne puisse, du moins, soulever le voile des phénomènes pour en étudier la trame causale ? Le rôle de la raison doit-il se borner à classer des apparences, et son seul domaine est-il le domaine des idoles et des fantômes ? Si oui, qu'est-ce que la science ? que sont ses découvertes, sinon de vains commérages, comme on l'a dit, semblables aux contes de mère l'Oie ? Si, au contraire, la raison a prise sur la réalité, où est la limite de son pouvoir ? Les philosophes, dont M. Loisy emprunte le langage, nous disent que la science classe les antécédents et les conséquents des phénomènes, suivant les rapports qui les conditionnent. Est-ce là une pure classification logique, n'ayant de valeur que pour l'esprit ? On s'explique alors comment « la représentation naturelle des choses, selon qu'elles paraissent au regard de l'observateur, est parfaitement compatible avec leur explication surnaturelle [1] ». L'observation scientifique, ainsi entendue, ne dit rien en effet de l'ordre réel ; toutes les hypothèses sur ce dernier restent donc plausibles : il y a place pour les « vues de foi » et une métaphysique surnaturelle ; nous sommes dans le domaine de l'Inconnaissable, et la philosophie spencérienne nous prête ici ses principes et son langage. La théologie peut s'ébattre à son aise : elle est sur un terrain que la science ignore.

En classant les phénomènes, suivant les rapports qui les conditionnent, la science prétend-elle, au contraire, atteindre les réalités, si peu que ce soit, « la représentation naturelle des choses » pourra n'être plus parfaitement compatible avec leur explication surnaturelle. Si en effet, suivant la représentation naturelle des choses, les antécédents suffisent à expliquer les phénomènes, il n'y a plus de place pour une explication surnaturelle ; à tout le moins cette explication est inutile.

1. *Autour d'un petit livre*, p. 11.

## VIII

C'est là, nous semble-t-il, toute la base du conflit soulevé autour des doctrines exégétiques de M. Loisy. Aux catholiques, il paraît nier tout surnaturel : lui prétend l'admettre, et, si on le poussait, peut-être dirait-il qu'il en admet plus que nous. C'est que les uns pensent que la classification logique correspond à une classification réelle et que la « représentation naturelle des choses », au regard du savant, coïncide avec la réalité, du moins en partie : pour eux, un Christ, uniquement homme, et complètement vidé de la divinité, suivant la représentation naturelle, n'est pas Dieu ; ou s'il l'est, on ne peut prouver qu'il le soit. M. Loisy suppose, lui, que l'observation scientifique et la foi ne se compénètrent pas dans leurs champs d'activité : l'histoire a son Christ, qu'elle aperçoit « dans la limitation de sa forme sensible » ; la théologie a le sien, qui est une vue de la foi.

Encore un coup, le conflit est là.

On ne voit pas, dit-on, comment se rejoignent ces deux Christs, le Christ de l'histoire et celui de la théologie. Mais le Christ de l'histoire, tel que l'entend M. Loisy, pourrait être mille fois plus différent du Christ de la théologie, qu'ils arriveraient à se rejoindre ; ou plutôt ils n'ont pas besoin de se rejoindre : ils habitent deux mondes séparés. Le premier habite le monde des apparences, où la représentation naturelle n'atteint pas le fond des choses ; le second habite le monde de la foi : malheureusement ce monde de la foi semble, aux yeux des théologiens, être le monde de la fantaisie.

Voilà d'où provient le désaccord entre l'enseignement catholique et M. Loisy. M. Loisy a beau dire qu'il professe la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, la divine institution de l'Eglise et des sacrements ; la Congrégation du Saint-Office, sans avoir à connaître de la mentalité particulière de l'auteur et de l'illusion toute personnelle dont il parvient à colorer, sinon à justifier tout à fait à ses yeux ses propres conceptions, lui notifie, par l'organe de S. Ém. le cardinal Merry del Val, que ses formules, à les prendre dans leur

sens obvie et telles que ses livres les propagent, sont en opposition avec ces dogmes[1].

Si les gardiens de l'orthodoxie montrent quelque effroi, c'est qu'ils veulent, eux, concilier leur foi et les données de l'histoire : ils veulent trouver les dogmes, auxquels ils adhèrent, sur le *prolongement* des faits historiques.

M. Loisy suppose deux plans superposés : l'un est habité par Jésus-homme ; Jésus-Dieu habite l'autre. *Il y a deux Jésus ; l'un est celui qu'a vu la génération dont les synoptiques sont l'écho ; l'autre est celui que s'est représenté la foi de Jean.*

Si vous demandiez quel est le Christ réel, nous ignorons quelle serait la réponse. Mais, en vertu des principes posés, on répondrait peut-être à la manière de l'exégèse allemande : Tous deux sont réels ; l'un a vécu jadis en Judée ; l'autre, dans la foi de Jean, et il vit encore dans la nôtre. Et si quelqu'un ajoutait : Ni l'un ni l'autre ne sont réels : de l'un, on n'a vu que les apparences ; l'autre est une création de la fantaisie ; peut-être on ne saurait que répliquer en vertu des principes.

Rien d'étonnant que le magistère catholique ait senti l'orthodoxie menacée. Pour lui, en effet, le Christ réel, celui qui a vécu en Judée, et qui vit dans la foi des croyants, est Dieu ; il est ressuscité ; il a institué l'Eglise et les sacrements. Dieu est un personnage de l'histoire[2], qui ne s'y révèle pas d'une manière « totale et immédiate », mais qui n'est pas non plus en dehors des perspectives de l'intelligence humaine ; il transparaît à travers les phénomènes, à travers les miracles, à travers les actes de vertus, à travers les récits, même divergents, de la Résurrection. Dans les

1. Inutile de faire remarquer que cette décision, même revêtue de l'approbation du pape, ne constitue point, de ce chef, une définition. Il en serait autrement le jour où le Souverain Pontife, par suite de circonstances impérieuses, fulminerait cette même sentence, non plus en sa qualité de président de la Congrégation du Saint-Office ou en raison de tout autre titre subsidiaire, mais en vertu expresse de sa suprême autorité de chef universel de l'Église.

2. Dieu « n'est pas plus un personnage de l'histoire qu'il n'est un élément du monde physique ». (*Autour d'un petit livre*, p. 10.)

récits des contemporains, nous retrouvons nos propres croyances : *le Christ de l'histoire et celui de la théologie se rejoignent substantiellement dans les apparences et dans le fond des choses.*

Pour faire ainsi la soudure entre la foi et l'histoire, le magistère catholique n'a pas besoin de rien rejeter des réelles découvertes de la critique ; il lui suffit d'avoir une conception différente dans *l'interprétation* des faits historiques. Il n'a pas à fermer les yeux sur le caractère symbolique de l'Évangile de Jean, ni sur les divergences qui ont existé au cours des âges, depuis le temps des apôtres et des épîtres de Paul jusqu'à l'époque du concile de Trente ou du Vatican, entre les formules où s'est traduite la foi chrétienne. Il lui suffit d'admettre que la raison est assez vigoureuse pour démêler à travers les apparences le fond secret des choses, à travers les phénomènes leur trame causale. Il lui suffit de continuer à faire une place dans le champ d'activité de la raison à la science des causes, à la métaphysique et, puisqu'il s'agit de l'histoire, à la philosophie de l'histoire.

On raillait finement, il y a quelques semaines, sous la coupole, la méthode qui consisterait, pour écrire l'histoire, à compter les douzaines de flanelles, les douzaines de chemises et les serviettes de toilette. Et M. Brunetière félicitait M. Frédéric Masson d'avoir préféré même à des sources telles que les archives d'État et des Affaires étrangères — qui ne sont d'ailleurs pas à dédaigner — ce qu'il appelle « la divination », « l'art », ou « l'inspiration », « le sens de la réalité[1] ». Nous n'osons pas, nous, quand il s'agit des bases de la religion, faire une part trop large au flair historique ; mais nous croyons qu'il n'est pas permis d'écarter *la philosophie*

1. « Si, enfin, les plus savants, les plus désintéressés, les plus impartiaux des historiens s'empêchent rarement d'incliner même les faits dans le sens de leurs opinions ou de leurs passions, que nous restera-t-il donc pour écrire l'histoire ? — Il nous restera, Monsieur, ce que vous avez appelé du nom de « divination », ce qu'on appelait jadis des noms d' « inspiration » ou d' « art », et ce que nous appellerons ensemble, si je vous ai bien compris, le « sens de la réalité » ou de la « vie ». N'ayons pas ici peur des mots, ni des clameurs qu'ils soulèveront », etc. (Réponse de M. Brunetière à M. Frédéric Masson, 24 janvier 1904.)

*de l'histoire* ; nous croyons que l'historien n'a pas seulement à *épingler* des documents, pour les classifier en antécédents et en conséquents ; nous croyons qu'il doit *les interroger*, grouper les faits pour les comparer et *en découvrir*, *sinon toute l'inépuisable réalité*, *du moins les raisons suffisantes et le pourquoi qui les justifie aux yeux de l'intelligence*.

## IX

M. Loisy a eu trop peur de s'engager dans cette voie. En principe, il n'en voulait pas : « L'histoire, disait-il, ne saisit que des phénomènes; elle n'atteint pas le fond des choses. S'il s'agit des faits religieux, elle les voit dans la limitation de leur forme sensible, non pas dans leur cause profonde...» En pratique, il s'est produit, dans les ouvrages de M. Loisy, une inévitable confusion. Son interprétation des faits historiques aurait dû laisser intact le domaine des causes, puisqu'en vertu des principes admis elles ne sont pas accessibles à la connaissance. Or il arrive — tant c'est l'invincible inclination de l'esprit humain de pénétrer les causes — que M. Loisy fait sur ce terrain de continuelles incursions. Il aurait dû ne nous montrer que des antécédents, et les *antécédents* ne sont pas plus, bien souvent, que des *occasions*. Or il arrive que, dans sa critique, les occasions prennent le rôle de causes et de raisons suffisantes. A son insu sans doute, et pour répondre à un secret besoin de l'esprit, il leur prête une efficacité qu'elles n'ont pas : il tend à leur demander l'explication de tous les événements et à faire reposer sur elles le mouvement de l'histoire.

Il n'est pas étonnant que les vraies causes paraissent éliminées des perspectives historiques ainsi présentées, et que l'orthodoxie cherche, en vain, dans ces constructions simplifiées à l'excès, où elle pourrait introduire des forces et des agents surnaturels. Après avoir banni théoriquement de sa méthode la connaissance des causes, la métaphysique, la philosophie de l'histoire, — et cela explique pourquoi il pense laisser le champ libre au surnaturel, — M. Loisy redevient inconsciemment métaphysicien et philosophe ; et il fait la philosophie de l'histoire, il regarde et étudie les événe-

ments avec l'idée préconçue que le surnaturel n'est pas connaissable. Il arrive en effet, que, décidé à ne pas le voir, M. Loisy ne le voit pas ; son ingéniosité s'épuise à se passer de lui. On comprend que le magistère catholique proteste : il proteste au nom de la foi, mais également au nom de l'histoire, violentée par une telle exégèse.

Tout le chapitre où M. Loisy nous marque les moments de l'évolution chrétienne nous fournit des exemples des lacunes et des inconvénients de cette méthode. On y touche du doigt comment le préjugé que le surnaturel n'est point vérifiable, entraîne à fausser les perspectives de l'histoire.

M. Loisy nous veut expliquer comment le christianisme traversa l'épreuve de la mort ignominieuse de Jésus (p. 120). Il s'en rapporte aux documents et il a raison ; mais non content de les collectionner, il les interprète. Et comme les documents « ne disent pas toujours tout ce qu'ils semblent dire[1] » et qu'ils disent aussi parfois ce qu'ils semblent ne pas dire, le critique ne peut échapper à l'influence des préjugés qui gouvernent sa méthode. Il bannit le surnaturel.

Les *Actes des Apôtres* nous montrent Pierre attestant devant le peuple, cinquante jours après le drame du Calvaire, sa foi au Christ ressuscité, c'est-à-dire au Christ immortel et vivant. « La foi à la résurrection, conclut M. Loisy, fut dès l'abord la foi à la vie immortelle du crucifié, bien plus qu'au fait initial qui est suggéré à notre esprit par le mot de Résurrection. La prédication apostolique n'insistait pas sur les circonstances de cette résurrection, mais sur l'existence du Ressuscité... » M. Loisy suit ici pas à pas les critiques rationalistes ; et l'on voit très bien ce qu'ils veulent faire dire à l'histoire : les apôtres ont commencé par croire à la survivance de Jésus ; la croyance à la résurrection est venue se greffer sur ce premier acte de foi ; il n'y a pas eu de résurrection en réalité. Mais on ne voit pas aussi bien pourquoi M. Loisy se fait leur disciple. Est-ce au nom de la science expérimentale de l'histoire ? L'histoire, il est vrai, nous dit que les apôtres ont insisté dans leurs premières

1. Discours de M. Brunetière, *loco cit.*

prédications sur la survivance de Jésus ; elle nous dit aussi qu'il y a de la confusion dans les différents récits des apparitions. Mais l'histoire fait-elle entendre que la foi au Christ vivant a précédé la foi au Christ ressuscité et que les apparitions pourraient être des récits éclos après coup on ne sait comment ? Si on cherche simplement dans l'histoire un classement des *phénomènes*, ce classement en vaut peut-être un autre et on conçoit que les rationalistes aiment l'histoire ainsi entendue, puisqu'elle leur permet toutes les combinaisons favorables à leur incrédulité. Mais si on cherche non plus seulement le *comment*, mais le *pourquoi* des faits ; si on demande aux phénomènes leur cause et leur raison suffisante, on ne fera pas entendre que la foi au Christ vivant a précédé la foi au Christ ressuscité ; on dira, au contraire, que la foi au Christ ressuscité a précédé, a causé la foi au Christ vivant. Pierre a été transformé ; il a parlé ; il a prêché le Christ vivant, parce qu'il savait le Christ ressuscité. Et la foule a cru Pierre, non pas parce qu'il lui annonçait le Christ vivant ; elle n'y avait pas cru lorsqu'elle le voyait en vie : comment aurait-elle pu y croire, après l'avoir vu mort ? Mais elle a cru à Pierre, parce que, depuis quelques semaines, les récits des apparitions, du tombeau vide, de l'ascension, circulaient de toutes parts et soulevaient dans les âmes une indicible émotion. Et sans doute il y avait place encore pour la foi dans l'âme des premiers chrétiens, comme il y avait eu place pour la foi dans l'âme des apôtres, voyant et touchant le Ressuscité. Mais *la foi* des uns et des autres trouvaient *dans l'expérience* ses motifs d'adhésion. Non, « l'expérience n'avait pas touché Dieu directement », mais il suffisait d'acquiescer à la lumière de l'expérience pour trouver Dieu au bout.

*L'expérience n'est pas un domaine réservé au delà duquel il faut faire le saut dans l'abîme inconnu de la métaphysique et de la foi. Toutes trois sont dans le prolongement de la même lumière, et il suffit à l'intelligence d'être fidèle à elle-même pour les rencontrer.*

Et si le devoir de l'historien est de reconstituer les faits, non pas seulement de classer les fantômes des apparences, ne doit-il pas utiliser toutes ses forces mentales, les presser

avec des *comment* et des *pourquoi*, afin d'arriver à étreindre la réalité d'aussi près que possible? Pourquoi s'arrêter à mi-chemin, et ne pas dire à son intelligence : Va plus loin; il ne suffit pas de grouper les phénomènes; il faut les dominer, les interroger, leur demander leur signification, leur raison d'être, leurs causes?

C'est cela que M. Loisy n'a pas osé faire, et il faudrait lui demander pourquoi.

Pourquoi saint Paul, à un moment donné, trouve-t-il une signification universelle au rôle et à la personne de Jésus? Pourquoi voit-il en lui l'homme de l'humanité, et, dans sa mort, l'expiation qui réconcilie Dieu avec l'humanité? Est-ce seulement à cause de l'opposition qu'il a rencontrée chez les Juifs? L'opposition des Juifs et la conversion des gentils ont-elles été autre chose que les circonstances À L'OCCASION desquelles saint Paul a perçu, dans Jésus et sa doctrine, des côtés qui avaient moins jusque-là sollicité son attention? Est-ce sa foi qui « lui a suggéré la thèse »? La thèse n'est-elle pas dans la vie et l'enseignement de Jésus, et la foi de Paul a-t-elle fait autre chose que la *découvrir* au moment opportun?

Le rôle de l'historien est-il terminé, quand il a assigné à l'évolution dogmatique de Paul son antécédent chronologique? à la conception de la mission universelle du Christ, l'opposition des Juifs et la conversion des gentils? à la conception de son rôle « cosmologique[1] », la rencontre du christianisme avec la spéculation judéo-alexandrine? Est-ce que l'enseignement et la vie de Jésus, non seulement *comportait*, mais encore *renfermait* l'explication de Paul? Est-ce qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, Paul ou un autre devait être amené à concevoir la mission du Christ comme universelle? Et, dès lors, n'est-ce pas le Christ, et non Paul, qui a donné à sa mission ce caractère d'universalité? Et si c'est le Christ, peut-on dire qu'il l'a fait inconsciemment et comme sans se douter de la profonde révolution qu'il prêchait? Et s'il s'en est douté, si c'a été un dessein

1. *Autour d'un petit livre*, p. 124.

voulu chez lui de mettre dans son enseignement le germe de ce progrès, est-il téméraire d'en chercher des traces dans les Évangiles, et d'envisager sous un autre aspect, dans un horizon plus large, le royaume et la science du Christ? Ainsi, la philosophie de l'histoire, de l'histoire épuisant la série des *comment* et des *pourquoi*, ne fera-t-elle pas retrouver dans l'Évangile ce qu'y veut trouver l'exégèse traditionnelle, au moins substantiellement? Le critique ne sera-t-il pas incliné, et pour des motifs valables, à revoir les textes, à contrôler les uns par les autres, à moins les suspicionner au nom d'une théorie préconçue? Il en apparaîtra vraisemblablement un Christ plus complexe que celui qu'on veut nous faire. Mais toute la question est de savoir s'il en sera moins vrai, *et si à le vider de sa science et de toute sa divinité,* on n'en fait pas un *être irréel*, un *être incompréhensible* dans sa vie, dans sa doctrine, dans l'influence surtout qu'il a exercée sur l'humanité.

X

Mis en présence de la conception judéo-alexandrine, le christianisme, dit M. Loisy, par l'organe de Paul, assigne *hardiment* à Jésus la place du Logos des platoniciens et de la Sagesse de l'Ancien Testament. Pourquoi cette hardiesse? Il faut aller jusqu'au bout de sa raison, et ne pas se contenter de cette vague affirmation : Sa foi, la foi de Paul, nous dit-on, lui a suggéré sa thèse. La foi de Paul était-elle une foi éclairée? Paul avait-il des motifs, des motifs valables pour lui et pour toute intelligence bien équilibrée, de penser de la sorte et de poser cette théologie pleine de hardiesse? Si on répond non, sa foi et la nôtre basée sur la sienne sont vaines. Si on répond oui, nous demanderons quels ont pu être ces motifs, que la vie du Christ, dans « l'humilité de son service », comme on dit, ne semble pas suggérer. Car, enfin, si Jésus n'a fait voir dans l'histoire que la bassesse de l'humaine nature, si rien de surnaturel, rien de divin ne s'est glissé *visiblement* dans la trame de son existence, comment a-t-on pu se croire fondé en raison à le placer si haut du premier coup en dehors de l'humanité, à

l'égaler au Logos, à la Sagesse, à l'égaler à Dieu, comme il apparaît bien que les épîtres de Paul et les écrits johanniques le font hardiment? Il ne suffit pas de nous renvoyer à la tradition orale. La tradition écrite doit être l'écho de la tradition orale. Et quand on s'est acharné à nous démontrer que la tradition écrite est muette, au moins dans ses principaux documents, on a démontré, ou peu s'en faut, que la tradition orale l'est pareillement. Et les hardiesses dogmatiques de Paul restent non pas sans antécédents, mais sans raison suffisante; les antécédents, qu'on nous expose au long, apparaissent manifestement comme incapables de fournir à la théologie paulinienne et à la mystique johannique leur support historique. Les perspectives ont été faussées; les documents sont à revoir.

Nous résumons : Si les synoptiques, témoins de la première tradition, ne nous montrent, comme l'assure l'exégèse de M. Loisy, qu'un Christ appauvri de sa divinité, c'est que le Christ vivant n'a point paru être davantage aux yeux des foules. Dès lors, la foi de Paul et la foi de ceux qui ont cru aux hardiesses de sa théologie n'est pas fondée en raison; c'est une foi vaine, qui n'a point sa base dans l'histoire.

Mais l'histoire du Christ est si puissante, que, même torturée par la critique, elle se retourne contre la critique. Soit! Nous suivons les étapes du dogme; nous assistons à chacun de ses progrès; vous nous en montrez chacun des antécédents. Mais comment le germe, que vous assignez vous-même à cette évolution, a-t-il pu contenir tant de choses? Ce germe, d'après vous, si pauvre, si chétif, si complètement vidé de toute force supérieure à la nature. Si Jésus a seulement passé ici-bas en faisant le bien, dans l'humilité de son service, si les foules n'ont rien vu d'autre, si le divin n'a point glissé dans la trame de cette histoire, VISIBLE PAR QUELQUE ENDROIT, ce qui a suivi, les témoignages des apôtres, les hardiesses de Paul, la foi de l'Église naissante sont inexplicables. Un si rapide développement des attributs divins de Jésus dans la conscience de ses disciples est invraisemblable — au point de vue historique — dans l'hypothèse qu'il ait été vidé de sa divinité, aux yeux de ses contemporains. L'histoire a toujours de ces revanches contre

ceux qui veulent la plier à des théories préconçues; l'histoire, qui raisonne, qui approfondit, qui veut se rendre compte, l'histoire qui ne se borne pas à grouper des phénomènes, mais qui, confiante dans le pouvoir de l'intelligence, pousse son enquête jusqu'aux réalités.

S'il y a, entre les récits des synoptiques et l'Évangile de Jean, les divergences qu'on affirme, s'il y a une telle opposition entre le Christ réel des premiers et le Christ qui était vivant dans l'âme du quatrième évangéliste et de ses contemporains à la fin du premier siècle, nous sommes *en présence d'une antinomie historique. Le progrès que l'histoire atteste est sans raison suffisante.* C'est ce progrès lui-même qui réclame à sa base et à son origine une histoire plus large que celle qu'on nous fait. C'est le mouvement dont on fait passer sous nos yeux les rapides étapes successives, qui exige à son point de départ une force proportionnée, un Christ non pas seulement revêtu de la misère humaine, mais faisant aussi quelquefois transparaître des rayons divins.

La foi conquérante des premières générations chrétiennes n'a pas été une foi aveugle. Il faut lui trouver un point d'appui; il faut la justifier. La vraie méthode demanderait qu'au lieu d'accuser seulement les différences entre l'écrit johannique et les synoptiques, et de chercher à creuser un abîme entre ces deux témoins de la conscience chrétienne à des dates relativement rapprochées, la vraie méthode, celle qui doit conduire à l'intelligence des faits, demanderait qu'on cherchât et mît en relief aussi des ressemblances qui doivent exister.

## XI

Au lieu de poser deux Christs différents, l'un historique et l'autre vivant dans la conscience des fidèles soixante ans plus tard, entre lesquels on n'aperçoit plus les points de contact, ne serait-il pas plus naturel et plus logique, plus conforme aux lois de la psychologie, de montrer le second dans le prolongement du premier? de chercher dans celui-ci la raison suffisante de celui-là? et sans doute la critique éclairée par l'histoire trouverait des motifs de conserver à leur place traditionnelle des textes dont elle fait bon mar-

ché, et qu'on lui voit élaguer avec un sans-gêne qui fait soupçonner du parti pris. Pourquoi l'auteur de *l'Évangile et l'Église* ne fait-il nulle part ressortir combien le temps et les distances aident à mettre en lumière, en sa vraie lumière historique, un personnage de valeur? N'est-ce pas après coup qu'on saisit toute la physionomie des grands hommes, et qu'on les voit se dresser de toute la hauteur de leur génie dans leur milieu social? Vus à travers leur œuvre, leurs gestes et leurs paroles prennent toute leur signification.

N'est-ce pas après 1870, que l'on eut la véritable pensée de Bismarck, organisant Sadowa? Qui a compris, avant cette date, toute la portée de la guerre du Hanovre et du Danemark? Telle démarche, telle entrevue, tel discours qu'un chroniqueur aurait, sur le moment, jugé inutile de signaler à l'attention, n'ont-ils pas aujourd'hui leur place dans l'histoire? Ce qu'on avait pris pour une soirée amusante est devenu une heure capitale dans les destinées de l'Europe; des paroles que le fin politique semblait avoir dites en passant, et qu'on n'avait pas jugé à propos de relater, sont revenues plus tard en mémoire; on les a trouvées révélatrices, déjà grosses de l'avenir que l'homme d'État était seul à entrevoir et que les événements se sont chargés de réaliser. Dira-t-on que le Bismarck que l'historien nous montre aujourd'hui plus grand qu'il n'a paru à ses contemporains, le Bismarck qui organisa l'empire d'Allemagne, se joua de la France, après s'être joué de l'Autriche, mena son peuple et son roi à des destinées qu'ils n'eussent pas osé rêver, dira-t-on que ce Bismarck, tel qu'il apparaît aujourd'hui sous la palette de ceux qui nous font revivre cette époque, n'est pas le Bismarck de l'histoire, que c'est un Bismarck vivant seulement dans la conscience de ceux qui en évoquent le souvenir et en approfondissent le génie machiavélique?

Tous les grands hommes n'ont-ils pas des attitudes différentes suivant qu'on nous les montre dans le déshabillé des mémoires, ou dans le décor des scènes historiques, brossées par la main des maîtres?

Sans chercher bien loin, n'y a-t-il pas le Léon XIII de M. Boyer d'Agen ou de Narfon, et le Léon XIII de Goyau ou de Lamy? Et le Léon XIII de M. Lamy, avec ses vastes pen-

sées, ses profonds coups d'œil sur l'orientation du monde, est-il moins réel que le Léon XIII des anecdotiers? Est-ce un Léon XIII qui vit seulement dans la conscience de M. Lamy, ou dans une partie de la conscience catholique? Et il en va ainsi de tous les grands hommes. Les contemporains en voient plus volontiers les défaillances : le génie brille moins sous l'aspect de l'humaine nature exposée à tous les yeux.

Et puis le don de pénétrer les âmes n'est pas non plus équivalent chez tout le monde. Ce n'est faire injure ni à Marc, ni à Matthieu, de penser qu'ils n'ont pas eu peut-être de Jésus la même intelligence que Jean, qui avait, d'ailleurs, pour mieux comprendre le Maître, la lumière des événements, la ruine de Jérusalem, la dispersion des Juifs, la conversion des gentils, les merveilles de l'Église naissante.

## XII

Jésus-Christ est le premier, le plus grand personnage de l'histoire. Il a été le plus religieux des hommes. Nul n'a été en communication et n'a mis les autres en communication avec le divin, comme il l'a fait. Est-il étonnant que ses actes aient été *pleins de signification*? N'est-ce pas alors de l'histoire, de l'histoire intelligente, de nous faire mieux apercevoir cette signification? Jean l'a fait. Est-il moins historien, pour autant, que ses prédécesseurs? Il l'est autrement. Mais est-ce une raison pour affirmer que « les synoptiques seuls ont gardé l'image historique de Jésus et de son enseignement »? On nous dit : l'imagination mystique de Jean et l'énergie de sa conviction ne lui permettent pas de distinguer nettement, dans ses méditations religieuses, l'idéal du réel, la théorie de l'histoire, le symbole de son objet. On en conclut que chez lui « le réalisme apparent des tableaux n'est pas une marque particulière d'authenticité ».

Mais où est la force de cette argumentation, dont la seule base est qu'il y a du symbolisme dans l'Évangile de Jean? Veut-on dire et suppose-t-on que la vie de Jésus n'ait pas été pleine de sens? N'avait-il pas pour mission de conduire les hommes à l'invisible par le visible? S'il a été le plus grand

maître de religion que l'humanité ait connu, n'est-ce pas justement qu'il a incarné dans sa vie les rapports de l'homme avec Dieu, qu'il a traduit en notre chétif langage ce divin commerce, qu'il a été l'ineffable révélation du ciel à la terre ?

Et si la vie de Jésus était pleine ainsi d'une profonde signification en ses moindres événements, l'écrivain qui l'interprète, qui nous en traduit le symbolisme, n'est-il pas un historien plus complètement véridique, plus exact, plus voisin de la réalité, — à moins qu'il ne soit interdit à l'historien de chercher à pénétrer la réalité derrière le phénomène ?

Car ou la vie de Jésus avait réellement la signification que Jean lui donne, et alors pourquoi lui refuser le titre d'historien, d'historien plus profond, plus vrai en quelque sorte que Marc ou Matthieu ? ou bien Jean prête à la vie de Jésus un sens qu'elle n'avait pas, confond l'idéal avec le réel, le symbole avec l'objet, et alors, si l'écrit de Jean est, comme on dit, « un livre de foi », c'est un livre de foi aveugle; la foi de l'Église qui s'y est reconnue, est une foi sans base. Il pourrait être « dans l'esprit de Jésus ». S'il n'est pas « l'esprit de Jésus », il ne complète pas les synoptiques; il ne fait pas connaître le Christ. Livre de mystique si beau qu'on voudra, c'est une mystique branlante. Si Jean, en un mot, n'est pas « le dernier des historiens de Jésus », il peut être un grand mystique, il n'est pas le plus grand des mystiques chrétiens.

Encore un coup, est-ce que Jean traduit une véritable et authentique signification de la vie de Jésus, quand il nous fait connaître « sa mission universelle, son action permanente et sa vie dans l'Église immortelle » ? Si oui, pourquoi n'est-il pas un profond historien ? si non, sa foi est vaine et celle de l'Église qui s'est reconnue en lui.

Mais si Jean est historien, aussi bien que les synoptiques, quoique autrement, si c'est le même Jésus que les uns et les autres nous ont raconté, n'est-il pas naturel de supposer qu'il n'y a pas entre leurs récits de différences irréductibles, n'est-il pas conforme à l'humaine psychologie, n'est-il pas rationnel de supposer que le Christ-Dieu de Jean reluit dans Marc, Luc et Matthieu, et que le Christ-homme de ces derniers reluit dans l'Évangile de Jean ? Est-il possible que deux générations successives, dont la seconde a hérité sa foi de

la première, — tout le monde l'admet, — aient cru l'une à un homme, l'autre à un Dieu, comme il serait logique de le supposer d'après les documents, témoins de leur foi, tels que nous les fait voir la critique ? Est-il possible que la génération dont la foi a pour interprète les synoptiques, ait vu en Jésus un homme seulement, et que la génération suivante, dont la foi a pour interprète l'écrit johannique, ait vu en Jésus un Dieu ?

Qu'est-ce qui a pu faire croire à Paul et à Jean que le Christ était Dieu ? Est-ce uniquement le besoin de fournir un argument aux spéculations de la philosophie judéo-alexandrine ? Comment auraient-ils pu rendre compte de leur foi ? Ils n'avaient qu'un moyen qui est le nôtre encore aujourd'hui : Jésus-Christ a prouvé par ses miracles, par la sainteté de sa vie, qu'il était le représentant autorisé de Dieu ; et il s'est déclaré Fils de Dieu, Dieu lui-même. Mais quand on a éliminé des synoptiques toute parole qui soit l'équivalent de cette déclaration, et justement parce qu'une telle parole serait en contradiction avec la croyance de l'Église à cette date ; quand on a refusé au quatrième Évangile tout caractère historique, où la foi de Paul et de Jean aurait-elle pu prendre racine ?

Nous ne pensons pas que M. Loisy trouve dans son exégèse une réponse à ces difficultés. La critique historique telle qu'il la comprend, part en effet d'une base trop étroite et limite à l'excès le champ de la connaissance humaine. Il nous en voudrait de le renvoyer à la philosophie de l'École qui n'a pas assez tenu compte du mouvement des idées. On ne saurait faire le même reproche, par exemple, à M. l'abbé de Broglie, dont l'esprit fut si ouvert aux inquiétudes de la présente génération. Or, « la métaphysique, écrit l'abbé de Broglie, n'est pas, comme le veulent les semi-positivistes, une science spéciale, étrangère aux faits expérimentaux et se mouvant dans un plan différent... La métaphysique anime la science tout entière ; la science lui emprunte ses idées et ses principes... Ne demandons pas à l'expérience pure ce qu'elle ne saurait faire; mais ne séparons pas la raison de l'expérience, sans laquelle elle-même serait impuissante. Étudions

à la fois les phénomènes et les substances, les lois et les causes, le *comment* et le *pourquoi* des faits que nous observons... N'oublions pas que toutes les sciences partent d'un même tronc... N'oublions pas qu'il n'y a qu'un seul monde : objet de la science expérimentale et de la métaphysique, et que tout homme qui cherche à scruter les secrets de l'univers est à la fois expérimentateur et philosophe et ne peut avancer dans ses recherches qu'en usant de toutes ses facultés[1]. »

Voilà un conseil que M. Loisy ne rejettera pas : il vient d'un homme qui avait assurément souci de justifier sa foi aux yeux de ses contemporains.

Devenu expérimentateur et philosophe, plus confiant dans les forces de la raison humaine, M. Loisy verra prendre à son exégèse une coloration nouvelle. Il osera penser que l'histoire n'a pas de raison d'être, qu'elle est une vaine représentation, si elle ne cherche à reconstituer les réalités, et, pour les reconstituer, à les atteindre ; il osera penser que si la raison peut découvrir la substance à travers le phénomène, la cause à travers l'effet, le surnaturel n'est plus seulement un objet de foi, mais qu'il peut être connu par la raison. Ce jour-là, il cessera de faire route commune avec ceux dont le préjugé scientifique est que le surnaturel ne peut être visible, parce qu'il n'existe pas.

Benoît ÉMONET.

1. *Religion et critique*, p. 288-291.

## COMMENT FUT ADOPTÉ ET ACCEPTÉ

# L'ÉDIT DE NANTES [1]

---

### IV

Dans les premiers jours de 1599, la nouvelle ordonnance est soumise à la vérification du Parlement de Paris. Bien que les brevets relatifs aux places de sûreté, ainsi qu'aux subventions, demeurent secrets et soient prudemment soustraits par le souverain à la formalité de l'enregistrement, le texte de l'édit provoque de graves inquiétudes chez les parlementaires. Les articles de 1596 ne suffisent donc pas encore ? Diverses concessions nouvelles paraissent exorbitantes. Cette admissibilité des huguenots à toutes les charges publiques, accordée naguère comme accidentelle et transitoire, va donc devenir définitive et donner peut-être, un jour, la prépondérance aux hérétiques [2] ? Un bon nombre de magistrats partagent les scrupules du chancelier de Cheverny, désolé de voir établir de telles mesures, qui menacent, pense-t-il, de nuire à l'Église et de tourner « à la honte et confusion de cet Estat [3] ». Aussi, pour empêcher la promulgation de l'édit, le Parlement recourt à son jeu habituel de lenteurs calculées, qui ont quelquefois éludé les ordres les plus formels des derniers Valois. Mais, à présent, la France possède un roi qui saura se faire obéir.

Le 7 février, une délégation parlementaire se présente au Louvre pour faire des remontrances. Henri IV réplique par une de ces vertes et spirituelles harangues dont il a le secret : « Ce que j'en ai fait, déclare-t-il d'abord, est pour le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors, je la veux faire au dedans. » Et ensuite : « Ne m'alléguez point la religion

1. Voir *Études* du 20 mars 1904.
2. Perrens, *l'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, t. I, p. 136. Paris, 1873. In-8.
3. Cheverny, *op. cit.*, p. 569, 570. — Cf. Lacombe, *op. cit.*, p. 66.

catholique, je l'aime plus que vous ; je suis plus catholique que vous; je suis fils aîné de l'Église, nul de vous ne l'est ni ne le peut être... Je suis protecteur de la religion. » Le roi n'ignore pas l'émotion qui commence à gagner, contre le récent édit, l'opinion populaire. « Je sais qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux. Les prédicateurs donnent des paroles en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la sédition : ces fautes qui me regardent ne sont pas relevées. C'est le chemin qu'on a pris pour faire autrefois les barricades et venir par degrés au parricide du feu roy. » Henri IV ne s'effraye pas : « Je couperai les racines de toutes ces factions, je ferai accourcir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de villes : je sauterai bien sur des barricades... Enregistrez donc l'édit. Vous n'agirez pas alors seulement pour moi, mais pour vous et pour le bien de la paix[1]. »

Désormais les magistrats comprennent qu'il est inutile de vouloir s'opposer, d'une manière ou d'une autre, à la volonté du roi. D'après l'avis de l'un d'entre eux, Lazare Coqueley, ancien ligueur, ils n'attendent même pas un lit de justice. Après s'être fait adresser, pour le principe, quelques lettres de jussion, le Parlement de Paris passe à l'examen des articles. Il obtient alors plusieurs amendements de détail. Par exemple, dans la « chambre de l'édit », qui devra juger les huguenots, ceux-ci n'auront qu'une place, et non pas six, sur dix-sept. La liberté du culte calviniste, reconnue aux localités qui en jouissaient avant le 31 août 1597, sera refusée là où ce culte n'était pas établi à titre permanent. Consistoires, colloques, synodes calvinistes ne pourront être réunis sans autorisation préalable. Enfin, diverses concessions reçoivent une formule plus restrictive. Mais les dispositions essentielles ne sont pas atteintes, et l'édit de Nantes est enregistré le 25 février 1599[2].

1. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. V, p. 89-94. — Pour le ton des « prédicateurs séditieux » dont il est ici parlé, cf. Ch. Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. 2e édition. Paris, 1866. In-8.

2. Glasson, *le Parlement de Paris. Son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, t. I, chap. II. — Faurey, *op. cit.*, p. 83, 133, 165.

Plus longue est la résistance des parlements provinciaux. La vérification n'est faite à Grenoble que le 27 septembre suivant. C'est en 1600 qu'elle a lieu : le 12 et le 19 janvier, à Dijon et à Toulouse; le 11 et le 23 août, à Aix et à Rennes. Le Parlement de Rouen retardera son adhésion jusqu'en 1609. Presque partout, de légères restrictions sont apportées à plusieurs articles, et l'enregistrement n'est accordé que « du très exprès et réitératif commandement du roy, et sans approbation d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine[1] ».

Au Mans, à Tours, ailleurs encore, des processions sont faites pour obtenir de Dieu que l'édit de Nantes ne soit pas promulgué. Par le nombre considérable et inattendu des assistants, ces religieuses cérémonies prennent toute la portée d'imposantes manifestations populaires. En maint endroit, les prédicateurs excitent l'indignation de la foule et trouvent un vif écho, lorsqu'ils maudissent les concessions accordées aux protestants. L'Université continue, même après l'édit, d'exclure les huguenots de toutes ses chaires, de tous ses examens et de tous ses collèges. Bref, il est manifeste que la résistance parlementaire répond bien au sentiment public[2].

Non pas que les contemporains reprochent beaucoup à l'édit de Nantes ces privilèges politiques et militaires dont profite un parti factieux, et qui nous paraissent aujourd'hui si fort inadmissibles. Sans connaître la teneur des articles secrets, tout le monde constate que les calvinistes restent en possession (et aux frais du roi) de leurs multiples villes d'otage et places de sûreté; mais on ne s'en scandalise qu'à demi : ces villes et ces places étaient déjà au pouvoir des protestants, et la reconnaissance légale d'un tel état de choses ne détermine aucune innovation matérielle. Au contraire, dans plusieurs provinces catholiques, où les précédents édits sont restés lettre morte, l'exercice public du culte protestant

1. Faurey, *op. cit.*, p. 33. — Cf. Anquez, *op. cit.*, p. 189, et pièces justificatives, p. 392 *sqq.* — Voir, *passim*, dans Noël Valois divers *arrêts du Conseil d'État* sur les affaires protestantes.

2. Benoît, *op. cit.*, p. 271-278. — Perrens, *op. cit.*, p. 136-138. — Le *Bulletin historique et littéraire protestant*, tome cité, p. 523-525, rapporte des documents nouveaux sur la triste question des enterrements calvinistes, à Chartres, en 1600, et à Langres, en 1602.

est regardé comme une nouveauté inouïe et révoltante. Malgré le vœu d'une majorité considérable de la population, l'hérésie recevra droit de cité, paraîtra au grand jour. Ce ne sera plus seulement dans des fiefs privés, mais en territoire public, dans les faubourgs de deux villes par bailliage, que pourront s'assembler des colloques et des synodes, que s'élèveront des temples et des écoles calvinistes. Les huguenots de Paris sont autorisés à célébrer le culte au village de Charenton : la première fois qu'ils reviennent du prêche, ils sont attaqués, devant la porte Saint-Antoine, par des Parisiens catholiques; l'affaire devient chaude et commence à dégénérer en sédition; Henri IV est obligé de quitter Fontainebleau et de venir lui-même rétablir l'ordre. Les commissaires royaux qui, chargés d'appliquer l'édit, parcourent la Bourgogne, le Maine, la Normandie et bien d'autres régions, rencontrent toutes sortes d'hostilités et d'obstacles. En maint endroit se réveille quelque chose des vieilles passions ligueuses [1].

Toutefois, si vive que soit la répulsion causée par l'acte du 13 avril 1598, dans les milieux catholiques instruits, non moins que dans la classe inférieure, la législation nouvelle parvient à être, peu à peu, établie partout, sans provoquer aucune résistance vraiment redoutable ou irréductible. On le doit, sans conteste, au prestige et à la fermeté, ainsi qu'à la prudente modération du pouvoir royal. Mais un tel résultat n'était-il pas alors singulièrement facilité par la lassitude et l'épuisement que causaient à tous les guerres civiles? Après quarante années de sanglantes discordes, dans une société divisée de croyances religieuses, on se trouve bien forcé d'admettre comme une inéluctable nécessité de fait, comme une exigence absolue du bien public et particulier, la tolérance mutuelle.

A cette tolérance, on s'habituera progressivement, de part et d'autre, pendant le reste de la vie de Henri IV. Sans doute, par quelques assemblées politiques, par quelques menées injustifiables, le parti calviniste causera, parfois encore, des

1. Faurey, *op. cit.*, p. 142, 151. — Le détail de ces difficultés d'application serait à reconstituer avec les pièces inédites de divers dépôts de province, et surtout des Archives nationales, fonds TT.

inquiétudes. Sans doute, l'édit de Nantes sera plus difficile à exécuter au profit des catholiques, en Béarn, en Guyenne, en Languedoc, à La Rochelle, où dominent les protestants, qu'il ne l'est, au profit de ces derniers, dans les provinces catholiques[1]. Sans doute, les calvinistes présenteront, en 1609, des plaintes tellement importunes, « demandant justice au Roy de l'infraction de leur Édict », qu'ils provoqueront cette spirituelle observation de Lestoile : « Ils parlaient en termes assés hauts, selon leur coustume, *et trop pour subjects qui se disent réformés*[2]. » Et pourtant, en général, catholiques et huguenots se résignent à vivre côte à côte, presque en bons voisins, ou, tout au moins, d'une manière suffisamment pacifique.

On s'en apercevra bien, lorsque, le 14 mai 1610, l'épouvantable attentat de Ravaillac tranchera brusquement la destinée de Henri IV. Pour la première fois depuis de longues années, les calvinistes de toutes les provinces seront témoins d'un désastre public sans tenter nulle part d'en profiter, sans prendre les armes pour un mouvement insurrectionnel. A Paris, les huguenots, dont beaucoup restent hantés par le tragique cauchemar des « matines parisiennes », au 24 août 1572, éprouvent, à leur tour, la généreuse tolérance des catholiques[3].

« Le jour que le Roy fut tué, dit *le Mercure*, et le lendemain, aucuns (protestants) s'enfuyant de Paris, furent arrestez et ramenez en leurs maisons. Car c'est chose esmerveillable qu'au contraire du passé, on n'entendoit en la bouche du peuple et des gens de toutes qualitéz que ces mots : « Il faut « vivre en paix les uns avec les autres. Nous ne recognois- « trons autre commandement que celuy du Roy et de la « Royne. Les exemples des troubles passez nous doivent « avoir faict sages à nos despens. Le premier qui sera sedi- « tieux, il faudra que la justice le chastie. Aille à Charenton « qui voudra, mais vivons en paix ! » Ces paroles furent suivies de pareils effets, car, deux jours après la mort du Roy,

1. Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 51-55. — Faurey, *op. cit.*, p. 59-68.

2. Lestoile, *op. cit.*, *Règne de Henri IV*. Collection Michaud, 2e série, t. I, p. 522.

3. Anquez, *op. cit.*, p. 226.

ceux de la religion continuèrent d'aller faire leurs exercices (du dimanche) à Charenton, et en telle tranquillité qu'auparavant, sans qu'il y eust aucun murmure [1]. »

Le 3 juin 1610, Marie de Médicis, qui passe pour une catholique intransigeante et ultramontaine, signe la confirmation de l'édit de Nantes : et cet acte rencontre une approbation générale [2]. Chacun reconnaît que les circonstances rendent indispensable à la paix du royaume une sincère tolérance envers les hommes qui sont dans l'erreur.

Hommage remarquable au prince qui vient de mourir et qui paraît avoir atteint le but qu'il a si obstinément poursuivi : la réconciliation de tous les Français. Autour de sa tombe, on croit entendre encore l'appel que, le 4 mars 1589, Henri de Navarre, héritier du trône, adressait aux partis rivaux, les adjurant de sacrifier « leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France, leur mère, au service de leur Roy, à leur repos et au nostre [3] ».

La nation a donc accepté l'édit de Nantes. Reste à savoir comment cette mesure est accueillie par l'Église romaine.

## V

Le pape Clément VIII réprouvait nettement toute concession faite aux hérétiques. En 1595, avant l'absolution, il aurait voulu faire promettre par Henri IV que le culte protestant serait interdit dans toute la France et que les huguenots seraient exclus de toutes les charges de l'État. En 1596, lorsque, pour calmer un peu les impatiences de l'assemblée de Loudun, le roi fait enregistrer l'édit de 1577 par le Parlement de Rouen, le Souverain Pontife marque une vive contrariété : il n'admet qu'avec peine les explications de l'agent de France, Arnaud d'Ossat. Et pourtant, l'attitude séditieuse du parti calviniste pendant l'invasion espagnole va imposer à Henri IV des concessions autrement larges que par le passé. Il devient nécessaire d'y préparer l'esprit du

1. *Le Mercure françois* (1605-1610), t. I. Paris, 1611. In-8. Fol. 329, v°.
2. *Ibid.*
3. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire* (*1529-1598*), p. 112-115.

pape. Le roi écrit donc à d'Ossat, le 7 mars 1597, quelques jours avant la prise d'Amiens, qu'il pourra se voir contraint d'accorder aux huguenots « plus qu'en l'édit de 1577 ». En effet, « le parti de ceux de la religion est, en mon royaume, aussi puissant que jamais, tant pour les villes et places qu'ils occupent en toutes provinces d'icelui, qui sont en grand nombre et des mieux fortifiées, que par l'appui et support qu'ils tirent de mes voisins ». Mais d'Ossat doit « persuader Sa Sainteté de croire » que, si Henri IV octroie aux protestants de nouvelles faveurs légales, « il ne le feroit que *pour éviter un plus grand mal* et pour favoriser et fortifier la religion catholique[1] ».

On sait comment, aux mois de juillet-août 1597, les calvinistes arrachent à leur souverain tout un ensemble de libertés religieuses et de privilèges politiques vraiment considérables, et comment, après de longs pourparlers où Henri IV se refuse à des concessions encore plus étendues, l'édit nouveau est signé à Nantes, le 13 avril 1598.

Le roi en communique les articles au cardinal de Florence, Alexandre de Médicis, légat pontifical et chargé de régler, en France, les affaires de l'Église, après l'absolution de Henri IV. Voyant de ses yeux l'état du royaume, le cardinal avoue sans difficulté qu'une telle ordonnance, bien que fort regrettable en elle-même, se trouve être nécessaire à la paix publique. Loin de s'y opposer, il demande seulement qu'on en retarde la promulgation jusqu'après son départ. Le souverain fait droit volontiers à une requête aussi modérée. Mais, quand le roi l'interroge sur l'impression que va causer à Clément VIII la législation nouvelle, le légat répond : « Sa Sainteté en sera peinée, car Elle ne comprendra pas les raisons alléguées par Votre Majesté[2]. »

Pour prévenir un éclat, Henri IV s'adresse directement au pape, dès le 17 août 1598, plus de quatre mois avant que l'acte du 13 avril ait été présenté au Parlement pour y recevoir la promulgation officielle qui en fera une loi. Après avoir énoncé les dispositions principales de l'édit qu'il vient d'accorder

1. L'abbé Dégert, *le Cardinal d'Ossat*, p. 236-239. Paris, 1894. In-8.
2. H. de Lépinois, *la Ligue et les papes*, p. 648. Paris, 1886. In-8.

aux huguenots, le roi en signale l'urgente nécessité politique : « La partie de ceux de contraire religion est encore trop enracinée en icelluy (royaume), et trop forte et puissante dedans et dehors, pour être mise à nonchalloir[1]. » Cette lettre cause un grand chagrin au Saint-Père. Environ six semaines après l'avoir reçue, il répétait encore à d'Ossat : « Cela me crucifie. Écrivez-le à Sa Majesté de ma part[2]. »

On ne comprendrait pas l'attitude de Clément VIII, si l'on oubliait qu'à cette époque le droit canon servait de règle fondamentale à la loi de tous les pays catholiques. Or, l'exercice d'un culte dissident, l'ouverture d'écoles hétérodoxes, l'admission des hérétiques aux charges de l'État, la liberté des mariages mixtes étaient choses formellement prohibées par le droit canon. Le pouvoir civil n'était donc pas regardé comme maître d'adopter, en ces matières, tel changement que bon lui semblerait. Si une dérogation s'imposait, elle ne devait se faire que d'accord avec la plus haute autorité spirituelle, arbitre suprême du droit canonique. C'était néanmoins sans l'aveu du Saint-Siège que Henri IV venait de régler toutes ces graves questions au profit des protestants. Il est vrai qu'il prétendait n'avoir fait qu'élargir et adapter à des conditions nouvelles une législation existante et admise, puisque chacun des principes de l'édit de Nantes se trouvait déjà dans l'édit de 1577. Mais Rome n'avait jamais reconnu comme légitime l'édit de 1577 ; et bien que, depuis sa promulgation, cette ordonnance fût toujours restée en vigueur dans une grande partie du royaume, elle avait été juridiquement abrogée, en 1585, au traité de Nemours. De plus, l'édit de Blois, en 1588, avait rétabli en droit l'exercice exclusif de la religion catholique et rigoureusement prohibé l'exercice du culte protestant, ainsi que l'accès des « réformés » aux

1. M. Joseph Denais-Darnays (*op. cit.*, p. 48) publie pour la première fois cette lettre inédite. Mais, contrairement à son habitude de rigoureuse précision, il présente ce document du *17 août 1598* comme une réponse aux plaintes de Clément VIII que nous rapporterons longuement plus bas. Or, les paroles irritées du pape sont de la *fin de mars 1599*, comme le prouve la correspondance du cardinal d'Ossat, t. III, p. 316. Édition de 1708. In-12.

2. Amelot de la Houssaye, *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. III, p. 172. Amsterdam, 1708. 5 volumes in-12. Lettre du 31 octobre 1598 à M. de Villeroy.

charges publiques. L'édit de 1588 avait été mis, par les états généraux, au nombre des « lois fondamentales de la monarchie ». Bref, en théorie, la règle canonique était sauvegardée. Lorsque Henri III, en 1589, et Henri IV, en 1591, en 1594 et en 1598 reconnaissaient aux protestants la liberté de leur culte et divers autres avantages, on pouvait donc penser, à Rome, que c'était là modifier gravement la législation reçue en France et porter atteinte aux droits de l'Église. Henri IV, d'ailleurs, n'avait pas fait le pape juge des concessions récentes. Il l'avait seulement, auparavant, pressenti en termes généraux; puis, après la signature de l'édit, le mettait en présence d'un fait accompli. Clément VIII crut avoir été dupé.

Cependant, parvient à Rome, en 1599, la nouvelle des oppositions que l'ordonnance royale rencontre au Parlement de Paris : on recommence à espérer. Espoir bientôt évanoui. Dès la fin de mars, on apprend que Henri IV a repoussé avec la plus ferme énergie les remontrances parlementaires, et que, le 25 février, a eu lieu la vérification par laquelle l'édit a été définitivement promulgué comme loi de l'État. A peine Clément VIII connaît-il ce fait que, tout hors de soi, il mande aussitôt les cardinaux de Joyeuse et d'Ossat.

De prime abord, il leur déclare « qu'il est le plus marri et désolé homme du monde pour l'Édit que le Roy avoit fait en faveur des hérétiques, au préjudice de la religion ». Avec colère, le pape énumère les concessions accordées aux protestants. Le plus grave est que « cet édict, le plus mauvois qui se pouvoit imaginer, permettoit la liberté de conscience à tout chacun, qui étoit la pire chose du monde. Grâce à luy, les hérétiques alloient envahir les charges et les parlements, pour promouvoir et avancer l'hérésie et s'opposer désormais à tout ce qui pourroit tourner au bien de la religion. » Clément VIII compare la fermeté qu'apporte Henri IV à imposer l'édit du 13 avril 1598 et la lenteur qu'il met à promulguer le concile de Trente. Le cardinal d'Ossat rapporte au roi les paroles du pape : « Que prendre si fort à cœur les choses qui sont pour les hérétiques et aller si froidement en ce qui étoit de la religion catholique et de l'acquit de vôtre parole et serment et de vôtre conscience, luy donnoit fort mal à penser ;

qu'il ne savoit plus qu'espérer ny que juger de vous ; que ces choses luy mettoient le cerveau à parti... » Clément VIII pense qu'il va devenir la fable du monde entier pour avoir absous un prince dont il devait recevoir pareille injure. « Que cet édict que vous luy avez faict en son nez, étoit une grande playe a sa reputation et renommée, et qu'il luy sembloit qu'il avoit reçu une balafre en son visage. Et, sur ce propos, il se laissa transporter si avant qu'il ajouta que, comme il avoit alors franchi le fossé pour venir à l'absolution, aussi ne se feindroit-il pas de le franchir une autre fois, s'il faloit retourner à faire acte contraire. »

Sans perdre contenance, les deux cardinaux français répondent au pape tout ce qu'ils estiment être « à la descharge » de leur souverain « et à la consolation de Sa Sainteté ». Avec beaucoup de patience et d'adresse, ils font entendre à Clément VIII la distinction fameuse entre la sereine immutabilité de la doctrine et les contingences variables qui en tempèrent les applications pratiques, ou, comme on dira au dix-neuvième siècle, lors des controverses du libéralisme, la distinction de la *thèse* et de l'*hypothèse*. En thèse, ils avouent nettement que « de tels édits, à les considérer en eux-mesmes, et sans regarder au temps et à la nécessité qui les avoit extorqués, étoient choses très mauvaises ». Mais, dans l'hypothèse, ils exposent que la situation de la France est telle qu'un édit accordant de larges libertés aux calvinistes peut seul empêcher de bien plus grands maux. Ces libertés, du reste, existent en fait depuis vingt-deux ans, depuis l'édit de 1577, que l'on a pu révoquer, en principe, par d'autres lois, mais qui, néanmoins, a toujours conservé pleine vigueur dans les provinces où les protestants forment une minorité nombreuse. En outre, ceux-ci ont, depuis lors, usurpé des privilèges beaucoup plus étendus, et que la nouvelle ordonnance ne fait que limiter. Loin de vouloir, par l'acte du 13 avril 1598, porter atteinte aux droits de l'Église et du Saint-Siège, Henri IV ne pense qu'à bien « affermir et assurer la paix et la tranquillité de son royaume, et, par ce moyen, restaurer la religion catholique, la première, et remettre les autres bonnes choses en leur ancien ordre, vigueur et splendeur ». Ce n'est pas, du reste, par un acte spontané de la

volonté souveraine que l'édit de Nantes a été accordé : c'est uniquement sous la menace immédiate d'une guerre civile, pendant l'invasion étrangère. Ainsi que le pape en a été prévenu dès 1597, on s'est trouvé en face d'une nécessité, qu'il est peut-être difficile de comprendre à Rome, mais qui était, en France, si évidemment impérieuse qu'elle dispensait de toutes les règles canoniques, et, de plein droit, autorisait à y déroger. Les deux diplomates supplient donc Clément VIII de ne pas intervenir, dans cette affaire, avec éclat ou avec menace. Pour gagner leur cause, ils invoquent l'intérêt même du Saint-Siège. Le cardinal d'Ossat fait connaître en ces termes le résultat obtenu. Nos réponses « l'apaisèrent aucunement, mais pas tant qu'elles devoient et comme nous eussions désiré [1] ».

Quelque temps après, le pape a un nouvel entretien sur l'édit de Nantes avec le cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France. Henri IV félicite celui-ci des explications qu'il a fournies au Saint-Père, et ajoute : « J'espère que le temps lui fera cognoistre que les assurances que vous lui avez données de mon intention... sont plus véritables que les rapports qui lui ont été faits à mon désavantage [2]. » Le Souverain Pontife écrit néanmoins une lettre de plaintes au roi de France. Dans sa réponse du 6 novembre 1599, Henri IV assure que ses actes sont dénaturés à Rome par des gens « poussés de faction plutôt que de religion ». En réalité, dit-il, « j'aurai tel soin aussi à ménager l'Edit que j'ai fait pour la tranquillité de mon royaume, que la religion catholique en reçoive le principal et le plus asseuré fruict, comme elle a bien commencé [3] ».

Dès lors, Clément VIII, demi-convaincu, demi-résigné, consent à fermer les yeux et tolère, en pratique, l'application de l'édit de Nantes [4]. Il donne lui-même l'exemple des bons procédés personnels envers les huguenots. Lorsque Lestoile, en effet, relate la mort de ce pape « pacifique et bon Fran-

1. Amelot de la Houssaye, *op. cit.*, t. III, p. 316-334. Lettre du 28 mars 1599 au roi.

2. *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 113. 8 mai 1599.

3. *Ibid.*, p. 184.

4. L'abbé Dégert, *op. cit.*, p. 242.

çois », il rappelle ce détail : « Ceux de la religion même ne le haïoient pas, s'estant tousjours comporté en leur endroict fort gracieusement, et plus que pas un de ses prédécesseurs, jusques à leur octroier des passe-ports pour aller et venir librement à Romme[1]. »

## VI

Quant au clergé de France, il se fie au solennel engagement contracté envers lui par Henri IV, le 28 septembre 1598. Ce jour-là, répondant à la harangue de François de la Guesle, archevêque de Tours, il a prononcé la déclaration suivante : « Je ferai en sorte, Dieu aidant, que l'Eglise sera aussi bien qu'elle était il y a cent ans. J'espère en décharger ma conscience et vous donner contentement... Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles, avec beaucoup d'apparat, et moi, avec ma jacquette grise, je vous donnerai des effects. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans[2]. »

Il faut reconnaître que le roi ne manque pas de donner à l'Eglise les « effects » qu'il lui a promis. Parmi d'autres actes, on doit remarquer surtout plusieurs excellentes nominations épiscopales[3]. En outre, Henri IV favorise toute une magnifique renaissance de la vie religieuse : divers ordres sont introduits ou restaurés en France; d'autres multiplient leurs couvents. C'est le commencement d'une florissante période de leur histoire pour les nombreuses congrégations bénédictines, pour les Barnabites, les Augustins, les Capucins et Récollets, les Jésuites, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, ainsi que pour les Feuillantines, les Capucines, les Carmélites, les Ursulines[4]. Le clergé séculier est alors illustré par

1. Lestoile, *op. cit.*, t. VIII, p. 177. — Les *Études* du 5 novembre 1903 ont déjà reproduit ce texte dans un érudit article de M. de Becdelièvre.

2. Palma-Cayet, *Chronologie septenaire* (*1598-1605*), p. 36, 37.

3. Ajoutons qu'un édit de 1606 institua un meilleur régime pour la distribution des bénéfices ecclésiastiques. (Isambert, *op. cit.*, p. 304. — Cf. Perrens, *op. cit.*, p. 247-252.)

4. Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 124, 125, 144 *sqq.*, 288, 289. — *Le Mercure françois*, t. I, édition de 1611, fol. 343. — Autre écrit du début du dix-septième siècle : *le Nombre des ecclésiastiques de France, celuy des religieux et des religieuses.* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XIV, p. 433-467. Paris, 1837. In-8.) — Hélyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires*, t. IV, p. 112,

César de Bus, M. du Val, M. Gallemant, M. de Brétigny, M. de Bérulle, M. Vincent, M. Bourdoise, qui déterminent un grand courant de réforme ecclésiastique, souvent encouragé par le pouvoir. Bref, l'Eglise catholique ne souffre en rien des libertés ou des avantages politiques reconnus au parti protestant. Elle leur doit même quelque chose de la paix et de la tranquillité enfin reconquises, grâce auxquelles il lui devient possible de rétablir sa discipline intérieure et ses œuvres de zèle au dehors [1].

Aussi, lorsque, en 1605, l'assemblée du clergé de France s'occupe de l'édit de Nantes, c'est pour en réclamer de Henri IV l'exécution intégrale : demande facilement agréée, comme on le pense bien. La loi de 1598 prescrit, en effet, que la rançon de la liberté des calvinistes sera l'obligation pour eux de respecter entièrement, dans les provinces où ils dominent, la liberté des catholiques. Cheverny, adversaire des concessions faites aux « prétendus réformés [2] » reconnaît cependant que « tout ce qui en est parvenu de bon fut que, par ce même Edit, la liberté fut rendue à une infinité de catholiques qui étoient opprimez par la violence de ceulz de la religion, aux lieux où ils estoient demeurés les maistres, comme en Béarn, Guienne, Dauphiné, Languedoc et autres lieux [3] ». Palma-Cayet constate que l'exercice de la religion catholique fut remis dans « La Rochelle et en plus de cent villes closes et mille paroisses ou monastères, auxquels ledict exercice estoit interdit depuis quinze ans en ça et plus [4] ». Et

145, 193; t. VI, p. 112; t. VII, p. 136, etc. Paris, 1714-1719. 10 volumes in-4. — Le P. J.-M. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Cotton*. Lyon, 1876. 5 volumes in-8. — L'abbé Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*. Paris, 1872. In-8.

1. Cette question est parfaitement traitée dans les volumes que nous avons cités de M. l'abbé Féret et de M. le vicomte de Meaux.

2. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. I, p. 720-730. — Cf. Hanotaux, *Histoire du cardinal Richelieu* : la Réforme, p. 499; les Catholiques, p. 507; l'Église et l'édit de Nantes, p. 520.

3. Cheverny, *op. cit.*, p. 569-570. — Pour le *Béarn* est publié un édit spécial, du 15 avril 1599. C'est une question distincte que nous ne pouvons examiner ici.

4. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire (1529-1598)*, p. 48. — Pour l'application de l'édit de Nantes en Dauphiné, cf. Ch. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*. Paris, 1872. In-8.

saint François de Sales s'écriait avec envie : « Plût à Dieu que nous pussions obtenir que la religion fût aussi libre dans Genève qu'elle l'est à La Rochelle[1] ! »

En 1601, après la guerre de Savoie, le pays de Gex est réuni à la couronne. Dans cette région, le culte catholique ne pouvait, jusqu'alors, être célébré publiquement; les biens d'église, les cimetières, les charges et emplois étaient aux mains des seuls protestants. Ceux-ci demandent donc au roi de les laisser en l'état où ils se trouvent « pour le regard de leur religion et conscience ». Henri IV répond qu'il les maintiendra « dans la *liberté* de conscience et de culte, *comme les autres sujets de son royaume* ». Aussi promulgue-t-il, chez eux, l'édit de Nantes, qui devient la charte d'affranchissement des catholiques du pays de Gex[2].

Enfin, s'il défend de violenter les protestants dans leur croyance et leur culte, Henri IV encourage les apologistes catholiques à multiplier parmi eux les pacifiques conquêtes de la persuasion. C'est, en particulier, dans ce but qu'il entoure de tant d'éclat la victoire du futur cardinal du Perron sur le « Pape des Huguenots », Duplessis-Mornay, à la conférence de Fontainebleau, le 4 mai 1600. Les conversions de calvinistes se multiplient par milliers, dont beaucoup manifestement sincères et désintéressées. On cite comme les plus en vue des nouveaux catholiques : Morlas, Palma-Cayet, Sancy, Fresnes-Canaye, Salignac, Henri de Sponde, MM. de Sainte-Marie du Mont, Berger, de Vignoles, de Bélins, de Lésigny[3].

Le délégué genevois, Chapeaurouge, dénonce à son gouvernement, le 22 juin 1608, la propagande catholique en France : « Secrètement, on fait tout ce qu'on peut contre ceux de la religion, et, en un concile prochain, on doilt gagner plusieurs ministres. » Henri IV, dit-il, est devenu un adver-

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 435.

2. Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 359-371. — Anquez, *op. cit.*, p. 300-303. — Faurey, *op. cit.*, p. 63.

3. Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 84-94. Compte rendu officiel de la conférence de Fontainebleau. — Sully, *op. cit.*, t. I, p. 330. — Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. VIII, p. 374 *sqq.* — Mme de Mornay, *op. cit.*, t. I, p. 376. — L'abbé Houssaye, *op. cit.*, p. 187-191, etc. — Pour les conversions, voir, entre autres, Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 690.

saire acharné de ses anciennes croyances, « et la seule considération de régner l'empesche de persécuter ceulx de nostre religion [1] ». Cette dernière accusation est absolument injuste. Jamais le roi n'a voulu « persécuter » qui que ce fût ; il a eu, tout au contraire, pour préoccupation constante de mettre un terme aux anciennes discordes civiles et religieuses. Il désirait la conversion des protestants ; mais, au nom du repos public et du bien général, il entendait que ceux qui persévéraient dans l'erreur fussent tolérés sincèrement et admis à tous les avantages civils du droit commun.

Dans la longue conversation qu'il tint avec Lesdiguières, à Fontainebleau, le 17 octobre 1609, et où il exposa ses vrais desseins pour l'avenir de la monarchie française, Henri IV fit nettement connaître le fond de sa pensée [2] : « Il sçait que ceux de la religion se sont pleins (plaints) de ce que le Roy estoit curieux de désirer la conversion de ceste qualité ; mais qu'il respondoit qu'il pouvoit, pour le moins, avoir autant de liberté que les ministres et autres de la religion, qui souhaitoient tous les jours que les catholiques se fissent de la religion. Que, comme Roy et comme homme particulier, il avoit deux volontez : comme particulier, il désiroit qu'il n'y eust qu'une religion en tout l'Estat ; comme Roy, il désiroit la mesme chose, mais néantmoins qu'il sçavoit se commander, et mesme qu'il se servoit des uns des autres où il falloit... » On ne saurait mieux distinguer entre l'adhésion à la seule Eglise du Christ, qui possède en droit les privilèges exclusifs de la vérité religieuse, et, d'autre part, la nécessité politique, imposée par la division des croyances, qui exige d'accorder aux dissidents, pour éviter de grands et inutiles malheurs, une liberté loyale. C'est dans cet esprit que Henri IV a promulgué l'édit de 1598, et que l'Eglise de France l'a pratiquement accepté.

*
* *

Certains historiens ne parlent de l'édit de Nantes qu'avec

1. Francis de Crue, *Henri IV et les délégués de Genève Chevalier et Chapeaurouge*, p. 403. Paris, 1901. In-8.
2. Archives des Affaires étrangères. *Mémoires et Documents*, France, ms. 767, fol. 120 *sqq*.

un accent lyrique, qui les empêche peut-être d'en bien rendre le caractère. Tel est le cas de Henri Martin, dont voici le jugement : « Il ne s'agit plus, comme sous Charles IX ou Henri III, d'*édits provisoires*, de trêves accordées aux nécessités de la guerre civile. L'*édit perpétuel et irrévocable* tendait à constituer définitivement la dualité de culte sous le commun patronage du pouvoir temporel, et à ouvrir une ère nouvelle où la société laïque ne serait plus basée sur l'Église [1]. »

Par les textes et les faits qui viennent d'être cités, on remarquera facilement que cette appréciation manque un peu d'exactitude. En rédigeant l'édit de Nantes, on ne songeait pas plus à introduire un nouveau régime des cultes qu'à modifier les rapports de la société civile avec la religion catholique. On voulait rétablir la paix, sans viser plus loin.

De plus, il ne faudrait pas exagérer la portée de la fameuse expression d'*édit perpétuel et irrévocable*. C'était assurément une formule réservée aux actes importants du pouvoir, mais non pas un brevet d'*irrévocabilité* proprement dite. La légalité du temps n'admettait comme irrévocables par le roi que la règle de succession au trône, fondée sur une tradition réputée immémoriale, et les rares prescriptions adoptées par les états généraux et les parlements comme « lois fondamentales » de la monarchie. Tel ne fut jamais le cas de l'édit de Nantes. Mais il avait une valeur juridique égale, par exemple, à celle de l'édit de Poitiers, en 1577, dont il renouvelait, d'ailleurs, le dispositif, en l'élargissant beaucoup [2].

Loin d'être l'objet d'une libre et solennelle décision de Henri IV, comme pourrait le faire croire le jugement de Henri Martin, l'édit de 1598 se présente, avant tout, comme une *œuvre de circonstance*. Chacun de ses articles, on s'en souvient, est arraché au roi par l'assemblée calviniste, qui profite des embarras causés par l'invasion étrangère. Les plus considérables avantages religieux et politiques, notam-

1. *Histoire de France*, t. XI. — L'édit de Nantes termine le tome XI qui étudie les événements accomplis entre 1585 et 1598.

2. Il est nécessaire de mentionner, au moins une fois à ce propos, un vieil ouvrage antérieur à la révocation de l'édit de Nantes sous Louis XIV, et intitulé : *Histoire des édits de pacification*, par Pierre Soulier. Paris, 1682. In-8.

ment les places de sûreté avec les subventions financières, sont même accordés par Schomberg tout seul, le 25 juillet 1597, en bloc et à l'insu de Henri IV : mais c'est à la suite d'un ultimatum des huguenots, menaçant de reprendre immédiatement la guerre civile, alors que les Espagnols sont maîtres d'Amiens. Débarrassé de l'ennemi du dehors, le roi refuse de faire droit à des demandes plus exorbitantes encore, et impose aux protestants un texte qui ne contient que les nombreux articles déjà concédés.

Un tel résultat est accueilli de mauvaise grâce par les calvinistes, comme fort incomplet. Dès le mois de mai 1598, leur synode national de Montpellier déplore que, « faute d'une bonne union et intelligence », ils n'aient pas obtenu « tout ce qui étoit nécessaire » pour « la liberté de leur religion, le jugement de leurs causes et la sûreté de leurs vies [1] ». Lesdiguières, pourtant si modéré en matière religieuse, écrit, lui aussi : « Encore que, par cet acte, il ne soit pourvu entièrement à toutes les nécessités des Églises, tant y a qu'il semble suffisant pour les mettre en quelque sûreté [2]. »

Le pape Clément VIII s'indigne d'abord de voir les hérétiques pourvus de tant de libertés : puis il finit par admettre qu'il était impossible de faire autrement. L'Église gallicane comprend vite à quelles nécessités politiques Henri IV a été obligé de céder ; et elle ne cherche qu'à tirer le meilleur parti possible de la législation nouvelle. L'opinion nationale s'est montrée fort hostile à l'édit de Nantes : mais, peu à peu, elle cède à l'impérieux besoin d'apaisement qui se manifeste partout, après une si longue crise ; elle se résigne à la tolérance : « Aille à Charenton qui voudra, mais vivons en paix. »

L'historien Benoît résume ainsi les opinions diverses [3] : « Il y avoit des catholiques qui murmuroient de ce qu'on avoit tant accordé. Il y avoit des reformez qui se plaignoient d'avoir si peu obtenu. Il y avoit enfin des uns et des autres qui trouvoient l'avantage égal des deux costez, et qui, ne désirant que la paix, estimoient tolérable tout ce qui pouvoit la donner. »

1. Faurey, *op. cit.*, p. 31. — 2. Anquez, *op. cit.*, p. 80.
3. *Histoire de l'édit de Nantes*, p. 224.

Bref, cet édit, dont l'importance est si considérable dans l'histoire, a fini par s'imposer à la fois, et contre leur vœu, au roi et au pape, aux catholiques et aux protestants.

On a cru longtemps que Joseph de Maistre ne faisait que développer un spirituel paradoxe, lorsqu'il soutenait sa théorie bien connue sur les constitutions écrites[1]. D'après lui, les lois rédigées *a priori*, en vertu de principes abstraits et de dogmes philosophiques ou humanitaires, sont frappées de nullité absolue et condamnées à s'écrouler comme un jeu de cartes à l'âpre contact des réalités sociales. Au contraire, pense-t-il, les institutions et les lois qui durent sont celles que la volonté des hommes se voit imposer par les circonstances et accepte comme une nécessité passagère, mais invincible, résultant de faits tout accidentels et contingents. De telles lois, en effet, sont les seules qui résistent, autant qu'il convient, à l'action des années ou au mauvais vouloir des partis; parce qu'elles répondent, malgré qu'on en ait, aux besoins réels de la société; parce qu'elles ont leur racine, non pas dans le caprice humain, mais dans la nature des choses.

Il y a déjà plus d'un demi-siècle que bon nombre d'esprits supérieurs, depuis Auguste Comte[2] jusqu'à Le Play[3], éclairés par l'étude scientifique des choses sociales, ont rendu pleine justice à cette doctrine profonde de Joseph de Maistre. Aujourd'hui, elle est courante dans beaucoup de milieux, depuis qu'elle a été magnifiquement reprise par le grand maître qui scrutait, avec une divination approchant du génie, les *Origines de la France contemporaine*[4].

1. C'est, notamment, la thèse principale des *Considérations sur la France* et de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, t. Ier des *OEuvres complètes* de Joseph de Maistre. Lyon, 1884. In-8.

2. Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, t. V. 2e édition. Paris, 1867. In-8. — A notre humble avis, il n'y aurait besoin que d'assez peu de coupures à ce volume pour faire croire à un lecteur qui ne connaîtrait pas le reste des doctrines de Comte, qu'il lit un ouvrage de quelque grand philosophe catholique.

3. Le Play, par exemple, dans *l'Organisation du travail*. Paris, 1870. In-8.

4. Taine, *l'Ancien Régime*. Paris, 1875. In-8. Et maintes fois réédité depuis lors. Voir, notamment, la préface et le chapitre IV de la troisième partie. — Dans les *Études* du 5 octobre 1903, M. Lucien Roure développe très amplement ce point de vue.

L'édit de Nantes paraît être l'un des faits les plus caractéristiques qui aient vérifié la théorie de Joseph de Maistre.

Dans ses articles fondamentaux, la législation du 13 avril 1598 a pu rester en vigueur durant près d'un siècle. Bien plus, on la regarde universellement comme ayant organisé pour la première fois, de façon stable et complète, la liberté de conscience; c'est-à-dire comme ayant préparé la plus capitale des transformations modernes.

Or, loin de proclamer aucun principe universel et théorique, loin de subir l'illumination mystique éprouvée par Henri Martin en relatant leur œuvre, les auteurs de l'édit de Nantes ne songeaient qu'à parer le moins mal possible aux besoins du moment. Ils adoptèrent, faute de mieux, une solution transactionnelle, dont personne ne fut pleinement satisfait, mais à laquelle chacun finit par se résigner, comme à la fatalité des circonstances.

C'est précisément parce que le caprice des hommes ne fut pour rien dans son adoption que l'édit de Nantes a duré, et que, même après sa révocation, le régime qu'il avait inauguré finit par prévaloir dans la société moderne. Il avait, en effet, pour lui une nécessité sociale, plus forte que la volonté de tous les gouvernements.

A la fin du seizième siècle, quarante années de luttes religieuses avaient surabondamment démontré : d'abord que la grande majorité des Français restait et resterait ardemment catholique; mais aussi que le calvinisme gardait pour lui une minorité redoutable et impossible à réduire. L'unique moyen de sauver la paix publique et de rétablir l'ordre matériel était, dès lors, qu'on le voulût ou non, de reconnaître au protestantisme une liberté sérieusement garantie, tout en laissant au catholicisme le rang de religion dominante et nationale. D'ailleurs, les huguenots se chargèrent, on l'a vu, d'imposer aussi des conditions politiques, que le roi n'était pas maître de refuser et qui seront la cause de bien des malheurs.

La même nécessité qui, à la fin du seizième siècle, existait en France a fini par devenir générale et habituelle, depuis que la révolution a consommé, dans les pays les plus catholiques eux-mêmes, la rupture de l'ancienne unité religieuse.

L'entière liberté des consciences et des cultes en a été partout la conséquence inévitable.

De ce fait, enregistré par chacune des constitutions modernes, on a tiré toute une doctrine que résumait récemment, avec beaucoup de netteté, un savant professeur de la Faculté de théologie protestante de Paris[1]. La liberté est devenue un droit, fondé sur l'équivalence approchée de toutes les confessions religieuses, dont les croyances ne sont plus que les différentes couleurs d'un même prisme, ou les échos aux timbres variés d'une même harmonie, ou encore les fugitifs symboles d'une même réalité transcendante. Aussi, toutes ont-elles un titre égal à la liberté : pourquoi, en effet, serait-il permis de proposer une seule d'entre elles comme véridique et comme divine à l'exclusion des autres? Et souvent les apologistes de cette théorie rationaliste de la liberté de conscience saluent comme un précurseur le premier souverain Bourbon et l'exaltent pour avoir fait prévaloir, en matière religieuse, un nouveau droit public[2].

Henri IV, cependant, n'a jamais songé à rien de pareil, est-il besoin de le rappeler? Nous savons, au contraire, que son idéal, ainsi qu'il l'avoua un jour au protestant Lesdiguières, aurait été le retour de tous les huguenots à la foi catholique. En leur accordant la liberté de leur culte pour pacifier le pays, il n'entendait faire qu'une œuvre de nécessité contingente et de bon sens royal. Mais comme elle se trouvait répondre aux conditions naturellement créées par la division des croyances, cette législation a duré; puis, après avoir été une fois révoquée, a reparu pour prévaloir partout. C'est d'elle que se réclament à leur tour les catholiques. Plût à Dieu qu'on s'en inspirât toujours avec sincérité ; car, tant qu'un pays reste privé du grand bienfait de l'unité religieuse, le moindre mal est assurément un *édit de Nantes*.

Yves de LA BRIÈRE.

1. Gaston Bonet-Maury, *Histoire de la liberté de conscience en France, depuis l'édit de Nantes jusqu'à juillet 1870*, p. 258, 259. Paris, 1900. In-8.

2. Tel Auguste Sabatier, dans *le Temps* du 5 juin 1898. — Sur le même sujet, M. N. Weiss manque vraiment de mesure (tome cité du *Bulletin historique et littéraire protestant*, p. 289, 290).

# LA LIBERTÉ RÉPUBLICAINE

## IMPRESSIONS DU PALAIS-BOURBON

On a relevé ici-même, au sujet d'un avis du Conseil d'État en 1811, les étranges méprises de M. Combes[1]. M. le président du conseil n'est que le digne chef de ceux qui prétendent, au nom de la Science et de la Liberté, fermer les écoles de ces esclaves d'ignorantins. Parmi les orateurs qui ont mis leur parole au service de la proscription, peut-être n'en est-il pas un qui n'ait, avec la plus belle inconscience, montré une ignorance particulière des choses dont il parlait.

Les gens de la majorité veulent avoir l'air d'apporter à la tribune des raisons et des faits qui justifient la politique du gouvernement. Par les exemples qui seront soulignés ici, il sera facile de se rendre compte du mensonge de ces apparences. Depuis assez longtemps, il n'est que trop manifeste que le parlementarisme est une indigne comédie. Ce n'est point une raison pour se refuser de le constater une fois de plus.

Nous ne pouvons empêcher l'odieux dénouement de la pièce qui tient l'affiche du Palais-Bourbon ; au moins aurons-nous le plaisir de siffler les méprisables « pantins » qui la jouent.

*
* *

Si le gouvernement avait voulu choisir tout exprès, pour soutenir sa cause, un porte-parole d'humeur pacifique, capable de dire, avec des allures de bonhomme, les énormités les plus inattendues et les plus intolérables, il n'aurait pu mieux faire que d'envoyer à la tribune M. Gouzy.

1. *Études*, 5 mars 1904, p. 604.

L'orateur a eu quelque succès : les interruptions pleuvaient comme grêle[1]. Mais les interrupteurs n'y mettaient pas ombre de passion. Le corps incliné dans une attitude de pédagogue paterne, les gestes rares et doux, la voix toute blanche, M. Gouzy a pu, pendant trois quarts d'heure d'horloge, maltraiter tranquillement l'histoire, la logique, le bon sens et d'autres choses encore. L'opposition était plus amusée qu'indignée. Elle songeait, sans doute, qu'à un vieux polytechnicien qui s'engageait — à son âge ! — dans une excursion échevelée à travers l'histoire de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la récente affaire de Dijon, il fallait être indulgent. Il eût été vraiment cruel de lui sauter à la gorge, à chaque détour du chemin, pour lui demander de parler juste ou de se taire.

Le discours de ce vieillard idyllique qu'est l'honorable député de Gaillac abonde en réminiscences. Dans un défilé kaléidoscopique, les spectateurs réjouis ont revu toutes les figures connues : M. Léon Bourgeois découvrant certaines choses dans certains devoirs d'élèves des Frères, le général Geslin de Bourgogne portant un toast célèbre, le général Jamont écoutant un discours du P. Didon à Arcueil, le *Syllabus* défiant la raison moderne, quelques professeurs illustres descendant de leurs chaires sous l'Empire ou la Restauration, Louis XIV révoquant l'édit de Nantes, Galilée condamné par le Saint-Office, — bref toute la friperie vingt fois déballée à la tribune par les inventifs amis du gouvernement, pendant la discussion de la loi Waldeck.

Ceci ne laisse pas de témoigner de quelque souplesse d'esprit. Ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier d'artillerie, n'ayant abordé au Palais-Bourbon qu'en 1898, à soixante-cinq ans sonnés, M. Gouzy aurait pu avoir quelque peine à revêtir la mentalité du « bloc ». Il y a réussi merveilleusement.

Un vœu demeure à former : c'est que M. Gouzy, qui a sur nombre de ses collègues l'avantage d'être, paraît-il, un vulgarisateur estimé, écrive, à l'usage des écoles laïques, un petit raccourci de son discours. Les futurs citoyens de la

1. *Journal officiel*, 2 mars 1904, p. 535.

République libre penseuse ont grand intérêt à comprendre le projet Combes. On pourrait leur dire : Paul V ayant emprisonné Galilée, Grégoire XVI ayant écrit l'encyclique *Mirari vos*, Pie IX l'encyclique *Quanta cura* et Léon XIII l'encyclique *Libertas*; — Napoléon III ayant renvoyé Vacherot de l'École normale et Charles X fermé la Sorbonne à Guizot; — le P. Didon ayant existé et les frères enseignants ayant médit de la Révolution, la justice, la logique, la sûreté de l'État ont mis le gouvernement de la République dans la nécessité d'interdire l'enseignement de toute nature à tout congréganiste.

Lorsque tous les Français seront capables d'admirer la belle simplicité et de céder à la force irrésistible de ce raisonnement, les temps seront accomplis : manifestement l'esprit de libre recherche animera et dominera la nation entière; l'âge de la Raison sera ouvert.

On comprend bien que M. Gouzy n'a pu se contenter d'emprunter aux discussions de 1901 quelques souvenirs. Au jugement de M. Coutant, il est l'homme de la Chambre qui a le plus d'esprit. Il a donc fait des découvertes autour du projet Combes. En voici quelques-unes.

La lettre des cardinaux à M. Loubet est contraire au Concordat et à la constitution de la République. Pourquoi ? Comment ? Mystère.

C'est la Restauration, qui, dès avant les Cent-Jours, a rendu l'enseignement de la religion obligatoire dans les écoles. Tous ceux qui ont lu l'ordonnance du 17 février 1815 ignorent dans lequel de ses quatre-vingt-six articles Louis XVIII a parlé de la religion catholique. Mais M. Gouzy a des lunettes spéciales.

Faire la propagande de ses idées auprès « des enfants qui ne peuvent y répondre » c'est une « tyrannie ». Et les congréganistes qui réclament ce droit, réclament tout simplement le droit à la « tyrannie ». Par quelle merveille le gouvernement ou les instituteurs qu'il délègue, usant de ce droit de propagande, sont des libérateurs et non des tyrans : M. Gouzy, malgré les prières instantes qu'on lui en a faites, a dédaigné de l'expliquer.

En revanche, il « ne conteste pas que le père ne puisse élever son fils comme il l'entend » ; mais c'est à la condition expresse que le père soit lui-même l'instituteur de sa progéniture. Si le manque de loisirs ou de moyens l'oblige à « déléguer son droit », par le fait même, l'enfant à élever tombe dans le domaine de l'État. — Et pourquoi donc? D'après M. Gouzy, la chose est incontestable et elle résulte de l'assimilation frappante qui existe entre « l'exercice de la médecine ou de la pharmacie » et la fonction de pédagogue. Les gens simples croient entrevoir que de cette assimilation peut résulter la nécessité des grades et rien d'autre. Ce sont des gens trop simples.

Enfin M. Gouzy, qui a décidément l'imagination féconde, a terminé son discours par une dernière comparaison fort applaudie, et où, par suite, on peut croire enfermé tout l'esprit de l'orateur, de la majorité et du gouvernement. « Il y a des règlements de police pour empêcher que les pots de fleurs ne tombent sur la tête des passants ; il en faut faire pour empêcher les congréganistes de fausser les cerveaux de nos enfants. La loi qui nous est proposée n'a pas d'autre but. » Ce sera une consolation littéraire pour les congréganistes que d'être frappés au même titre que les pots de fleurs exposés aux fenêtres. Mais ils aimeraient probablement savoir s'il est dûment démontré qu'ils sont dangereux au point qu'on dit. M. Gouzy suppose ce point acquis. Si la supposition n'était qu'un jeu destiné à délasser le cerveau de M. Gouzy, on la pourrait tolérer : ce serait une opinion en l'air, comme il y en a tant. Mais faire le considérant décisif d'une loi avec une opinion en l'air, c'est peut-être ôter à la loi la gravité nécessaire ! Ce sont là des subtilités auxquelles les gens du « bloc » ne sauraient s'arrêter.

*
* *

M. Levraud, en particulier, a vite fait de prendre son parti contre « la congrégation ». Et voici ses raisons.

Il faut être un esprit borné comme M. Ripert pour réduire tout le conflit actuel à « l'antagonisme de deux doctrines : le

spiritualisme d'une part, le matérialisme de l'autre[1] ». Toutes les « doctrines philosophiques qui sont nées des progrès des connaissances humaines » sont « coalisées contre l'esprit clérical ». Dans cette coalition, les athées et les matérialistes sont simplement les plus acharnés et les plus logiques. Et voilà pourquoi M. Levraud se rallie à leur philosophie qui est d'ailleurs « la plus humaine, la plus rationnelle et la plus poétique ».

Toute la question se ramène donc, pour le Parlement, lorsqu'il doit décider s'il faut supprimer les congrégations, à choisir entre l'esprit catholique « qui a valu à l'humanité quatorze ou quinze siècles de servitude » et l'esprit moderne, « synthèse de toutes nos luttes pour le progrès social ».

Or, les Frères des écoles chrétiennes sont hostiles à « l'esprit moderne ». La preuve en a été faite par M. Léon Bourgeois dans « le remarquable discours » où il a fait connaître certains « devoirs d'élèves ». M. Levraud n'ajoutera à ce réquisitoire qu'un document : une lettre publiée par *l'Européen* du 17 juin 1903, où un nommé Antoine Useiv, ancien élève des Frères à Salonique, accuse ses maîtres d'appeler la République la ruine publique et de comparer le gouvernement actuel à Néron.

Sans doute, les prêtres ne valent pas mieux. « Leurs idées, leur tournure d'esprit, leurs principes sont les mêmes. » Et voilà pourquoi M. Levraud avait jadis déposé un projet qui leur interdisait l'enseignement. Mais il ne veut point « par des amendements intempestifs retarder le vote » du projet Combes. Il attendra que la question des « prêtres concordataires » se pose, « quand viendra la discussion sur la séparation de l'Église et de l'État ».

Au surplus, l'exécution du projet ministériel n'amènera aucun embarras. « La moitié des écoles libres se rouvriront » ; ce qui réduit la dépense pour l'État à « 9 245 000 francs payables en cinq années ». Quant aux communes, elles pourront « échelonner leurs dépenses » sur tel nombre d'années qui leur plaira. Et pour le personnel à trouver, la diffi-

1. C'est dans son livre *Politique et religion* que M. Ripert, député de Marseille, a parlé de cet antagonisme.

culté n'est pas plus grande que pour l'argent : d'après *le Siècle*, — dont l'autorité ici ne saurait être exagérée, — il est certain que huit mille frères sur douze mille se sont prononcés pour la sécularisation[1].

C'est en face de quelques députés clairsemés et inattentifs, au milieu du bruit de leurs conversations particulières, que M. Levraud a dit ces choses. Et par là on peut juger de l'autorité dont il jouit à la Chambre. M. Jaurès, qui a cru décent d'encourager l'éloquence de son collègue du « bloc » par quelques *très bien* distribués un peu à l'aventure, était le premier à s'esclaffer, quand il voulait bien interrompre son entretien avec ses voisins, pour regarder l'orateur.

Il est certain que celui-ci est, à lui seul, tout un spectacle. Même quand il examine la froide question de savoir à combien de millions s'élèvera la dépense occasionnée par la suppression des congrégations enseignantes, M. Levraud fait décrire à son lorgnon, à ses deux mains, à sa tête, à son buste une série de courbes qui se succèdent, en tous sens, avec une virtuosité qui défierait l'imagination de Caran d'Ache ou de Forain.

Si, par malheur, un interrupteur obstiné comme M. Lasies demande à rectifier une citation, oh! alors, les gestes de l'orateur décuplent de vivacité, de variété et de force. Les clowns de cirque devraient être invités d'office à une pareille représentation : leur art s'enrichirait de cent trouvailles burlesques.

On parle de je ne sais plus quel savant que la connaissance des ressorts du corps humain ravissait d'admiration et figeait dans la crainte d'un mouvement brusque. M. Levraud, qui doit savoir l'anatomie, puisqu'il fut chirurgien aux ambulances de la Commune, n'a point de ces vaines terreurs. Matérialiste convaincu, — il l'a dit à la tribune, — il a, dans la solidité élastique de son système musculaire et nerveux, une confiance aussi absolue que dans le gouvernement de M. Combes et l'avenir de « l'esprit moderne ».

Mais la gesticulation mise à part, le discours de M. Levraud

1. *Journal officiel*, 5 mars 1904, p. 572.

est celui qu'ont fait et que feront tous les orateurs du « bloc ». En quatre points, ce docteur, qui veut guérir la France malade du virus congréganiste, a tout dit. Les autres pourront rédiger leur consultation en des pages d'une rhétorique plus diserte, d'une dialectique plus subtile, d'un éclat plus vif. Le fond, misérable et méprisable, ne sera pas autre que celui du médecin communard. Il ne peut pas l'être.

M. Jaurès lui-même n'a pu sortir de cette pauvreté qu'en sortant de la question précise que pose le projet ministériel.

*
* *

Ce fort ténor du parti socialiste parle, dans l'enceinte silencieuse du Palais-Bourbon, du ton d'un homme qui voudrait se faire entendre sur la place de la Concorde. Dès le premier mot, sa voix se déploie tout entière et se trouve montée à un diapason d'où elle ne descendra plus. Les mots sont vigoureusement détachés ; et à mesure qu'ils s'échappent des lèvres, la main, dans un mouvement presque sans trêve, les cueille au passage et les pousse au loin... vers les extrêmes frontières de la république universelle. M. Jaurès a le sentiment, sinon la prétention, d'être écouté jusqu'au bout du monde. Il sait que tous les internationalistes, sans parler de quelques autres humains, sont attentifs à sa parole. Il parle, d'ailleurs, avec l'accent d'autorité d'un homme qui a les poumons robustes et qui ne doute pas qu'il ne soit obéi des siens.

On peut tout de même contredire M. Jaurès. M. Gayraud l'a contredit, ainsi que M. Cochin et M. Ribot. Ils l'ont fait avec autant de force que de finesse. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de compléter leur critique en marquant ici les réserves que l'histoire demande de faire à quelques assertions de l'orateur socialiste [1].

« La Révolution, a-t-il dit, s'imaginait avoir créé pour toujours un milieu tellement imprégné d'esprit révolutionnaire, de rationalisme et de pensée libre, que tous les indi-

1. *Journal officiel*, 4 mars 1904, p. 559.

vidus deviendraient spontanément les interprètes de la doctrine révolutionnaire et les instituteurs de l'ordre nouveau. » C'est uniquement dans cette hypothèse qu'elle a proclamé des droits individuels. Et tous ceux qui « essayent d'interpréter la Déclaration des droits de l'homme » sans tenir compte « des faits fondamentaux de la Révolution », — c'est-à-dire, évidemment, de toutes ses destructions, — ceux-là l'interprètent « à contresens » et commettent un « sophisme ».

Ce morceau a été couvert des applaudissements de la gauche. Non seulement les mains battaient à l'unisson et avec force, mais les voix s'exaltaient en bravos triomphants, les yeux rayonnaient d'orgueil, les têtes s'inclinaient joyeuses, dans un mouvement d'adhésion catégorique. Tout le parti tressaillait d'aise, en face d'une révélation qui soudain faisait apparaître aux regards une vérité jusque-là insoupçonnée et maintenant si opportune.

Jubilation peut-être excessive ! Si la fameuse découverte de M. Jaurès n'était qu'un mirage !

Les orateurs de l'opposition, dans leur revendication d'un droit d'enseigner égal pour tous, sauf « pour les incapables et les indignes », ont mis en avant la Déclaration des droits de l'homme et aussi le décret du 17 brumaire an III (17 novembre 1794) où il est dit expressément : « La loi ne peut porter aucune atteinte aux droits qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, sous la surveillance des autorités constituées. »

D'un seul et même coup, M. Jaurès a voulu ruiner cette double défense. Il eût mieux fait de consulter sa logique que son éloquence.

Lorsqu'on entend nous refuser le bénéfice de l'article 15 du décret de frimaire an III, oui, on peut objecter que les congrégations, tant séculières que régulières, étaient détruites à cette date. L'objection, sans être décisive, est réelle. Mais si l'on veut, par la même arme, nous arracher l'appui de la première Déclaration des droits, l'effort est ridicule et vain. Entre M. Jaurès et nous, il y a les dates qui se dressent et qui parent le coup destiné à nous pourfendre.

La première Déclaration des droits fut décrétée par la

Constituante dans les séances du 20 au 26 août 1789. Les mesures contre les religieux ne commencent que le 20 octobre. La suppression des ordres à vœux solennels n'est votée que le 13 février 1790; celle des congrégations séculières est du 18 août 1792. Par quelle invraisemblable rétroactivité M. Jaurès exige-t-il que nous ne puissions lire la Déclaration de 1789 qu'à travers toutes les destructions qui l'ont suivie? C'est une bonne règle de critique que de situer les textes, hors des livres, dans l'espace et dans le temps. Nous l'observons. Seul, M. Jaurès la viole ici de la manière la plus flagrante. Et son erreur est d'autant plus inexcusable que mal content d'être le plus retentissant tribun de son parti, il a prétendu en devenir le maître historien, en entreprenant une histoire socialiste de la Révolution.

Autre observation. M. Jaurès estime — et là se trouve pour lui la défense vraiment républicaine du projet Combes — qu'il y a des idées sans lesquelles une société laïque et démocratique ne saurait subsister. Il n'a point daigné dresser le *Syllabus* intégral de ces doctrines vitales. Mais il a bien voulu nous en révéler un article. Le voici, sous cette forme sentencieuse qu'affectent volontiers les canons des conciles :

> Quiconque n'a pas renoncé doctrinalement et pratiquement à contester la liberté absolue de la personne humaine n'a pas le droit d'enseigner.

Autant qu'on peut démêler la pensée de M. Jaurès c'est à décréter ce canon que consiste « le droit social, le droit supérieur de l'État démocratique enseignant » dont « pas une minute, ni dans sa doctrine, ni dans son action, la Révolution n'abandonna » l'inaliénable privilège.

Ceci est vraiment extraordinaire.

Mirabeau paraîtra sans doute un témoin assez qualifié de « la doctrine » et de « l'action » révolutionnaires. Quelles sont ses vues sur l'éducation ?

Il veut que « l'établissement de toute école particulière » soit « parfaitement libre ». Il admet à partager le bénéfice de cette liberté « les congrégations religieuses conservées par la Constitution ». Il soumet au même droit commun tous les

instituteurs, « quels que soient leur habit et leur genre de vie ». Quant à l'autorité du pouvoir politique sur l'enseignement, il la souhaite la moindre possible. Pourquoi? Parce que « les hommes naissent avec des facultés et le droit de les exercer »; parce que la société n'existant que par les individus, son premier devoir est de respecter « cette existence particulière, la seule qui soit de la nature »; parce qu'enfin — la raison et l'expérience le montrent — « l'intérêt des maîtres, l'émulation des enfants, la surveillance des parents, la censure publique » de l'opinion « feront plus pour l'éducation que les systèmes des lois les mieux combinées[1] ».

S'il y a dans ces idées du fameux tribun de la Constituante trace des hantises étatistes qui remplissent la cervelle de M. Jaurès, il faut renoncer à savoir lire les textes.

Talleyrand a son plan d'instruction publique comme Mirabeau. Il est d'une meilleure ordonnance et d'un plus grand détail; mais les considérations politiques y tiennent moins de place. En ce qui touche aux congrégations, Talleyrand ne parle que des couvents de femmes. Il les condamne. Il prépose à l'éducation des jeunes filles des femmes qui prendront « envers la société des engagements d'autant plus sacrés qu'ils seront plus libres », et il assure que cela produira « le même effet pour la sécurité des familles ». Sur les congrégations d'hommes, aucune explication.

Mais, d'une part, Talleyrand prescrit dans les écoles l'enseignement de la religion catholique, il prévoit des écoles nationales pour les ministres du culte; et cela est assez pour renverser la théorie de M. Jaurès, à savoir que c'est « dans une société où la Révolution s'imaginait avoir plié l'Église à son principe et à sa doctrine mêmes, qu'elle laissait aux individus le soin et le mandat d'enseigner ». D'autre part, sur la liberté d'enseignement, Talleyrand n'est pas moins net que Mirabeau. De même que chaque citoyen lui paraît avoir droit à l'instruction, il déclare que chaque citoyen a « le droit de concourir à la répandre : car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le

1. *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 522, 515, 516, 536.

plus grand bien. La confiance seule doit déterminer les choix pour les fonctions instructives ; mais tous les talents sont appelés de droit à disputer ce prix de l'estime publique [1]. » Quelles paroles plus nettes pourrait-on souhaiter pour réfuter Talleyrand par Talleyrand, c'est-à-dire pour condamner le système de ceux qui reconnaissent à l'État la faculté d'éliminer d'office « des fonctions instructives » ces congréganistes que « l'estime publique » y appellerait avec le plus de faveur ?

Mais Talleyrand et Mirabeau nous retiennent à tort. Pour M. Jaurès, c'est 1792 qui marque le vrai point des efforts de la Révolution en vue d'organiser l'instruction publique.

Cette préoccupation est assez maladroite. Elle accuse l'impuissance de la Révolution qu'elle prétend excuser : car enfin, en pleine paix, de février 1790 jusqu'en avril 1792, il semble que les assemblées auraient pu essayer de remplacer ce qu'elles avaient détruit. M. Jaurès n'a pas vu cela. Il lui fallait cette date de 1792, pour évoquer, comme une minute historique d'un symbolisme frappant, le moment où Condorcet dut interrompre la lecture de son plan d'éducation, afin de céder la place à la délégation qui venait demander, au nom de Louis XVI, qu'on déclarât la guerre « à l'Europe conjurée », c'est-à-dire plus simplement au roi de Bohême et de Hongrie. Ce besoin de fantaisie oratoire n'est pas sans quelque inconvénient pour la juste appréciation des faits. Mais, nous pouvons octroyer au caprice de M. Jaurès large mesure. Tenons-nous-en, puisqu'il semble y incliner, à l'autorité de Condorcet.

Ce grand ancêtre se demande lui aussi si l'enseignement doit être indépendant de la puissance publique. Et il répond : oui, en insistant avec force :

De quel droit, un pouvoir, quel qu'il fût, oserait-il dire où est la vérité, où est l'erreur ?

Un pouvoir qui interdirait d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies attaquerait directement la liberté de penser, contredirait le but de toute institution sociale, le perfectionnement des lois, suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières...

1. *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 479, 454, 456.

D'ailleurs, la constitution française elle-même nous fait de cette indépendance un devoir rigoureux. Elle a décidé que la nation a le droit indéniable et imprescriptible de réformer ses lois : elle a donc voulu que dans l'institution nationale tout fût soumis à un examen rigoureux. Elle n'a donné à aucune loi une irrévocabilité de plus de dix années : elle a donc voulu que les principes de toutes les lois fussent discutés, que toutes les théories politiques pussent être enseignées et combattues, qu'aucun système d'organisation sociale ne fût offert à l'enthousiasme ni aux préjugés comme l'objet d'un culte superstitieux, que tous fussent présentés à la raison comme des combinaisons diverses entre lesquelles on a droit de choisir.

Aurait-on réellement respecté cette indépendance inaliénable du peuple, si on s'était permis de fortifier quelque opinion particulière de tout le poids que peut lui donner un enseignement général ? Et le pouvoir qui se serait arrogé le droit de choisir cette opinion n'aurait-il pas véritablement usurpé une part de la souveraineté nationale [1] ?

La citation est assez décisive, ce me semble, pour que tout commentaire en devienne inutile. Et si, par aventure, Condorcet visait là les usurpations possibles de la monarchie nouvelle sur les droits des individus, on conviendra que sa théorie se retourne, avec plus de force encore, contre ceux qui firent la république pour rendre à jamais impossible l'antique tyrannie des rois.

Et il ne faudrait point croire que seules la Constituante et la Législative aient connu des scrupules aujourd'hui assez démodés. Jusque sous la Convention et sous le Directoire, la peur de l'État maître de l'enseignement ne cessa d'obséder les hommes les plus compromis dans le mouvement révolutionnaire. Ils ne veulent pas que l'exécutif soit juge des doctrines. Ils ne veulent pas que des corporations académiques aient une part privilégiée, à plus forte raison une direction, dans l'enseignement. Ils ne veulent pas que la liberté des pères de famille souffre d'entraves. C'est Lakanal et Daunou, Romme et Bancal, Thibeaudeau et Fourcroy qui pensent de la sorte.

Même sur le point de la religion, les avis diffèrent. Dupont n'admet pas d'autres autels que les « autels de la patrie » ni

1. Guillaume, *Procès-verbaux du comité de l'instruction publique* (Assemblée législative), p. 223, 225.

d'autres dieux que « la raison et la nature ». Et Ducos estime que les prêtres ne sont que des professeurs de mensonge. En revanche, Masuyer pense qu'un athée ne peut être un bon citoyen. Serre et Opoix demandent qu'on enseigne dans les écoles publiques la religion naturelle et qu'on y récite le *Pater*. Danton proclame que c'est un « crime de lèse-nation » que d'enlever ses prêtres au peuple qui y est encore attaché. Et enfin, Durand de Maillane, loin d'admettre un inévitable conflit entre la liberté et la vieille foi nationale, ne craint pas de s'écrier : « C'est parce que nous sommes libres que nous sommes encore chrétiens ».

Entre tous ces apôtres d'idées opposées, quel est le docteur infaillible auquel il faut se tenir ? Qui nous dira de quelles lèvres inspirées coule la pure « doctrine » de la Révolution ?

Les hommes les plus influents des assemblées révolutionnaires furent divisés entre eux ; beaucoup ne furent pas toujours cohérents avec eux-mêmes. Dans cette question si grave de l'enseignement, ils subirent sans cesse une oscillation entre l'instinct étatiste du jacobinisme sectaire et le respect des principes individualistes de la Déclaration des droits.

Aussi bien que leurs discours, les lois qu'ils firent pour organiser l'instruction publique en sont la preuve.

Le décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) contient des dispositions restrictives de la liberté, tout en proclamant la liberté d'enseignement. Les décrets du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) et du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sont tout à fait libéraux, au point que M. Émile Bourgeois, par exemple, veut bien nous reconnaître le droit d'invoquer ce double précédent pour soutenir à l'heure présente la cause de la liberté d'enseignement[1]. En retour, dans la pratique, cette législation pourtant si claire connut nombre d'infractions violentes. Les archives sont pleines de dénonciations amères des instituteurs patriotes contre les maîtres catholiques. Mais ces dénonciations elles-mêmes attestent l'existence et le succès des écoles libres où la religion nationale

1. *La Liberté d'enseignement*, p. 54.

demeure enseignée. Et il nous faut arriver jusqu'à la veille du 18 brumaire pour voir le gouvernement édicter une mesure générale et de principe destinée à « fermer les repaires du favoritisme royal et superstitieux[1] ».

Lors donc que M. Jaurès fait de la « doctrine » et de l' « action » des grands ancêtres un bloc immuable dans les lignes prises à la première heure, il invente. Lorsqu'il prétend que la Révolution, en droit comme en fait, a interdit tout enseignement qui ne fût pas « imprégné de rationalisme et de pensée libre », il imagine. Dans le besoin qu'il éprouve, que la philosophie politique du projet Combes descende en ligne directe de 1789, il donne à l'histoire « une simplicité unilatérale » qui la fausse et la mutile. Il veut avoir raison malgré la raison.

Et puis admettons que le plaidoyer du grand avocat ministériel soit irréfutable. Si vraiment c'est interpréter « à contresens » la Déclaration des droits de l'homme que de l'entendre selon sa teneur, il s'ensuit quelques conséquences assez intéressantes.

C'est la sincérité même des promesses de la Révolution qui est en cause ; c'est aussi, par contre-coup, la sincérité des républicains qui se font de ces promesses un panache.

Alors en effet, les fameux droits de l'homme ne seraient pas, comme le croyaient les naïfs, « un absolu » ; ils seraient conditionnés par « un état social » déterminé. De même, le respect que l'autorité politique doit avoir pour les droits individuels du citoyen; il serait subordonné à un préalable, à savoir que le citoyen soit « imprégné d'esprit révolutionnaire, de rationalisme et de pensée libre », — et qu'il en soit imprégné, selon la formule et la dose dont le pouvoir du moment demeure le seul juge. C'est à merveille.

Comment M. Jaurès, qui se pique d'histoire, a-t-il pu méconnaître à ce point le véritable état d'âme des constituants — il faut toujours revenir à 1789 — que de transformer,

1. L'arrêté du 27 brumaire an VI (17 novembre 1797) établit un certificat de stage scolaire pour tout citoyen candidat aux fonctions publiques ; l'arrêté du 12 pluviôse an VI (5 février 1798) met les écoles privées sous la surveillance des municipalités cantonales.

en évangélistes de la libre pensée, des hommes qui ont codifié la constitution civile du clergé et inventé le budget du culte catholique ? Comment lui, qui salue dans la Révolution une ère nouvelle, n'a-t-il pas vu qu'en limitant, par son hypothèse, la thèse de la solennelle Déclaration des droits, il enlevait aux grands ancêtres le privilège dont on leur fait gloire d'avoir les premiers proclamé la liberté tout court ? Comment enfin lui, qui est philosophe, n'a-t-il point soupçonné qu'en faisant de l' « esprit révolutionnaire » l'indispensable condition des droits individuels dans « l'ordre nouveau », il absolvait l'ancien régime du grief d'avoir longtemps subordonné à la profession de notre foi la plénitude des droits civiques ?

Hors du *Credo* catholique, base de l'unité politique et sociale comme de l'unité religieuse, personne ne pouvait, jadis, prétendre *de plano* au plein droit de cité. Et cela, nous dit-on, était abominable. Dans la société moderne fondée sur les principes de 1789, personne ne sera, d'un droit absolu, un citoyen égal à tout autre, s'il n'adhère à un *anticredo* révolutionnaire. Et ceci mérite les applaudissements et la reconnaissance des siècles. Ceci est la liberté. Cela était l'esclavage.

Pourquoi ? M. Jaurès l'expliquera quelque jour. Jusqu'à cette explication, qui aura quelque peine à être fournie par raisons démonstratives, l'honnête bon sens de tous voit à l'évidence trois choses :

1° Imposer un *anticredo* est aussi autoritaire que d'imposer un *credo*.

2° Imposer un *anticredo*, quand on professe qu'il n'y a point de vérité absolue, est ridiculement illogique.

3° Imposer un *anticredo*, au nom de la liberté illimitée de penser, est une équivoque cynique, tout uniment.

M. Jaurès, dans un passage de son discours qu'on a certainement trop vanté parce qu'il est, par endroits, historiquement et philosophiquement inexact, a fait à la fois l'éloge et le procès du catholicisme. On peut lui retourner les antinomies auxquelles il s'est complu et qui ont ravi les socialistes.

Lorsque nous étudions l'histoire de la Révolution fran-

çaise, nous constatons très vite « un double et immense effet contradictoire ». Aux origines de la société moderne, une force puissante paraît « tout ensemble enchaîner et déchaîner » les Français. Et notre « logique abstraite » se trouve déconcertée par la « complication » de cette époque étrange où l'on voit les mêmes généreux rêveurs qui songent à libérer le genre humain devenir des bourreaux farouches qui retranchent impitoyablement de la vie ceux dont la conscience ne s'accommode pas de leur nouvel évangile. On accuse les catholiques, qui ont une morale admirable, de l'avoir parfois oubliée, au point de marquer l'histoire de France de larges taches de sang. Les révolutionnaires n'ont pas fait mieux. A peine étaient-ils les maîtres, ils ont étonné le monde par cette contradiction douloureuse : la fraternité proclamée au milieu de « cruautés inquisitoriales », et les cris de liberté poussés autour des guillotines sanglantes.

Spectateurs émus de ce « double effet contrasté », nous songeons qu'autre chose est promettre, autre chose tenir ; autre chose la théorie, autre chose la pratique ; autre chose la thèse, autre chose l'hypothèse. Et philosophant mélancoliquement sur les premiers jours de la France contemporaine, il nous faut bien conclure qu'il est fort difficile à l'homme — même à l'homme de 1789 — d'être d'accord avec lui-même et de vivre logiquement ses idées.

Voilà l'incontestable moralité de l'histoire, de toute l'histoire. Il sera permis aux catholiques d'ajouter, parce que c'est la vérité même, que le parti républicain étant, au dix-neuvième siècle, celui de tous les partis politiques qui a fait les plus retentissantes promesses de liberté sans limites, il est mal venu, aujourd'hui qu'il gouverne, à réserver dans la liberté une part dont l'État ne ferait l'octroi qu'à son gré, sur production d'un certificat d'esprit laïque, rationaliste et révolutionnaire.

L'éloquence torrentueuse de M. Jaurès ne saurait empêcher que plaider ainsi le bien fondé du projet Combes n'ajoute, au livre déjà long et triste des contradictions humaines, un lamentable chapitre.

*
* *

Le plaidoyer tenté par M. Buisson est moins intéressant et aussi peu solide que celui de M. Jaurès. On pouvait le prévoir, le rapporteur du projet ayant donné, l'an dernier, lorsqu'il fut question de statuer sur les demandes d'autorisation, toute la mesure de sa philosophie politique et de ses moyens oratoires.

Entre autres particularités, M. Buisson avait alors émis, sur la législation française en matière de vœux, une théorie qui fut véritablement mise en pièces par M. de Ramel. Mais les huguenots sont tenaces. A un an d'intervalle, la même théorie a été apportée à la tribune, comme une banalité juridique acceptée de tous. D'après M. Buisson, « la charte fondamentale des congrégations est le décret de 1790 », décret toujours en vigueur, « attendu que toutes les lois faites depuis cent ans le visent et le mentionnent ». Et pour justifier cet « attendu », l'érudit rapporteur en appelle à Napoléon et à « M. Combes lui-même » : l'empereur en l'an XII et en 1809, M. le président du conseil en 1904 se sont appuyés sur la loi de 1790[1].

Laissons de côté le président du conseil et parlons de l'empereur.

Du décret du 18 février 1809, M. Buisson fait « le grand décret organique » réglant la condition légale de « toutes les congrégations qui voudraient être autorisées ». C'est une pure fantaisie. Des vingt et un articles de ce décret, il n'est pas un qui ne se limite aux maisons hospitalières, c'est-à-dire à celles dont « l'institution », comme s'exprime l'article 1er, « a pour but de desservir les hospices, d'y servir les infirmes, les malades et les enfants abandonnés ou de porter aux pauvres des secours, des remèdes à domicile ». On pourrait comprendre que prenant texte de ce décret impérial, le rapporteur, par voie de raisonnement, eût essayé d'en étendre les dispositions à toutes les congrégations autorisées.

1. *Journal officiel*, 5 mars 1904, p. 576.

Il n'est pas admissible qu'il l'ait présenté à la Chambre comme ayant, par sa teneur même, cette portée générale. Une telle manière de discuter n'est pas probe.

M. Buisson n'est pas plus exact quand il assure que les articles 7 et 8 lus par lui à la tribune constituent « le régime » auquel les congrégations demeurent présentement soumises, en matière de vœux. L'article 7 demande que « les novices », avant de faire des vœux, présentent « les consentements prévus par les articles 148, 149, 150, 159 et 160 du Code civil ». Quel est le jurisconsulte qui osera soutenir que ce préalable est encore légalement requis aujourd'hui? Il faut en dire autant de l'acte dressé par l'officier de l'état civil qui doit, aux termes de l'article 8, authentiquer « l'engagement » des vœux. Et pourquoi ces deux clauses, quoique non abrogées expressément, sont-elles inexécutées et inexécutables? Eh! précisément, parce qu'elles font revivre quelque chose de ce que Portalis appelait « la monasticité » de l'ancien régime; parce qu'elles tendent à consacrer, par la puissance publique, un fait de conscience que la loi doit ignorer.

Troisième observation. M. Buisson n'a pas du tout compris le sens de l'article 3 du décret de messidor. En voici le texte :

Les lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux dans lequel on se lie par des vœux perpétuels continueront d'être exécutées selon leur forme et teneur.

Quelles sont les lois visées par le décret du 3 messidor an XII ? Il n'y en a qu'une, celle du 19 février 1790 :

La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de personne de l'un ni de l'autre sexe; déclarons en conséquence que les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.

L'article 3 du décret de messidor ne pouvant se référer qu'au texte qu'on vient de lire, il s'ensuit que les expressions *vœux solennels* et *vœux perpétuels* s'équivalent légalement. Les seuls vœux perpétuels prohibés par la loi sont donc, non pas les vœux que l'on fait pour toujours, mais les vœux solen-

nels, c'est-à-dire ceux qui emporteraient la mort civile du religieux. Le sens du décret de messidor n'est équivoque que pour les ignorants. Et M. Buisson n'a pas la permission de l'être. Pour savoir au juste la portée juridique des mots : vœux perpétuels, il lui aurait suffi de se souvenir qu'au moment où la loi de 1790 fut discutée à la Constituante, Grégoire prononça ces paroles cent fois citées :

Faites des vœux annuels ou perpétuels : cet engagement que vous pratiquez avec Dieu seul est hors de la compétence de l'assemblée qui ne s'y oppose pas, qui n'a pas le droit d'y mettre obstacle et qui ne prononce que sur le civil.

M. Buisson pensera peut-être que notre exégèse fait de l'article 3 du décret de messidor à peu près un non-sens. Il est bien possible. Et ce pourrait être une des raisons pour lesquelles Portalis, dans son projet de décret, n'avait pas prévu ce rappel des lois révolutionnaires. Mais, quoi qu'il en soit sur ce point, la valeur que nous assignons au mot : perpétuels dans le décret de messidor est celle-là même que toujours Portalis lui a donnée.

M. Raiberti en a fourni, à la tribune, une preuve irrécusable, en citant un rapport du ministre à l'empereur[1]. Voici un autre document qui n'est pas moins décisif.

En 1807, le préfet du Puy-de-Dôme avait envoyé au ministère une consultation sur les Sœurs de la Miséricorde de Billom qui demandaient à être autorisées. L'avis du préfet était négatif : il ne voyait pas l'utilité de l'institution et puis il redoutait que ces religieuses, bien que leurs « statuts » ne fissent pas mention de vœux perpétuels, ne s'y obligeassent par des « règlements secrets ». Sur l'utilité de la maison de Billom, Portalis s'en rapporte au préfet : celui-ci est sur place; il peut mieux juger que le ministre. Mais au sujet des vœux, il prend la permission de « discuter ». On va voir comment :

Il importe fort peu d'ignorer si des hommes ou des femmes qui forment une association ont ou n'ont pas l'intention et la volonté de se

1. *Journal officiel,* 9 mars 1904, p. 589.

lier pour toujours; toutes les fois que l'on choisit un certain genre de vie, l'intention de la perpétuité accompagne le choix; il est très naturel de penser, lorsqu'on croit bien faire, que l'on voudra toujours ce que l'on veut une fois; mais ce n'est pas cette intention de perpétuité qui constitue le vœu perpétuel, c'est le consentement que donne la loi à ce que ce vœu soit reconnu pour tel.

Pour faire droit avec surabondance à la curiosité la plus indiscrète, nous pouvons pousser la démonstration plus outre.

Ce n'est point Portalis qui a préparé le décret de 1809; c'est Bigot de Préameneu. Celui-ci partageait-il sur la question des vœux les idées de son prédécesseur ? Voici l'article 9 du projet de Bigot :

L'émission des vœux solennels et perpétuels continuera d'être prohibée en France, et nul ecclésiastique ne pourra en recevoir de semblables, ainsi qu'il est statué par l'article 1er de la loi du 19 février 1790[1].

Telle est en 1809 la pensée du ministre des cultes, et, nous pouvons l'assurer, la pensée du Conseil d'État, la pensée de l'empereur. Le projet de Bigot dont je viens de citer l'article 9 fut, à la date du 7 février, le décret qui réglait la situation légale des congrégations hospitalières. Quelques jours après, la rédaction fut changée, sans que l'on sache pourquoi. Le document n'en établit pas moins manifestement l'idée que les hommes du gouvernement, en 1809, se faisaient de la question des vœux perpétuels : la prohibition de tels vœux n'est faite qu'au sens de la loi de 1790.

M. Buisson veut absolument que les congrégations où les vœux ne sont ni annuels ni quinquennaux soient rebelles et parjures. Malheureusement, la véhémence des désirs du rapporteur ne saurait créer des faits inexistants.

Il a affirmé comme « un fait général » que les congrégations signaient « une déclaration formelle par laquelle leurs membres s'engagent à ne point faire de vœux perpétuels ». Il n'a pas apporté à la tribune une seule pièce qui l'établisse.

1. Archives nationales, AF IV, 2645.

Si, d'ailleurs, ces « déclarations formelles » existent, elles ne sont autre chose que la promesse d'observer l'article 3 du décret de messidor. Nous convenons que cette promesse est facile à garder, qu'elle est dérisoire même. Mais la faute n'en est pas aux congréganistes. Il n'est pas en leur pouvoir d'empêcher que l'article 3 du décret de messidor ait une rédaction équivoque, qui a induit en erreur M. Buisson, et un sens vrai qui laisse les congréganistes parfaitement libres de se lier, en conscience, pour toujours.

Quant au décret de 1809, il faut bien remarquer que les vœux annuels ou quinquennaux, permis aux hospitalières, sont des vœux statutaires dont l'exécution pouvait être contrainte. Par quels moyens, dans quelle mesure, il n'y a point lieu de le rechercher ici. Mais M. Buisson doit savoir qu'au jugement des jurisconsultes les plus autorisés, le vœu de chasteté, émis dans une congrégation réglementée par le décret de 1809, constituait un empêchement de mariage. En dehors des vœux temporaires visés par le décret, les constitutions ou, comme disait Bigot, « les statuts de régime intérieur et religieux » pouvaient-ils en admettre d'autres ? M. Buisson dit : non. Et nous disons : oui. Nous disons : oui parce que nous pensons, avec Portalis, que tant que le vœu ne lie point dans le for extérieur, ni son existence, ni sa durée ne sont « du ressort de la loi » et du pouvoir civil. Il est assez raisonnable de préférer Portalis à M. Buisson comme commentateur de la législation du premier Empire.

Et c'est ainsi que nous arrivons à ce piquant contraste. M. Buisson, partisan acharné de la laïcisation de l'État, demande la stricte exécution d'un décret impérial dont les dispositions peuvent rendre des vœux exécutables par contrainte civile; nous, catholiques, au nom de la liberté de conscience proclamée par les hommes de 1789, nous protestons contre la prétention de l'État à pénétrer dans les consciences pour y démêler la nature des engagements passés entre elles et Dieu.

Où est le contresens et où est l'anachronisme ?

Au risque d'allonger un peu ces pages, il est impossible de nous taire ici sur le panégyrique de saint Jean-Baptiste

de la Salle prononcé par M. Buisson dans le temple national des lois. On lui en a fait beaucoup de compliments. On a loué — peut-être avec quelque exagération — son courage et sa sincérité. On s'est étonné, en revanche — et avec pleine raison — que les fils admirables d'un homme admirable puissent être un véritable danger public qu'il faut conjurer à tout prix et au plus vite. A ces commentaires on aurait pu ajouter que le morceau d'éloquence de M. Buisson était surtout une tentative faite pour laïciser Jean-Baptiste de la Salle, et que ce dessein à l'égard du fondateur ne témoignait pas d'un meilleur naturel que celui de séculariser ses enfants.

Il faut vraiment être hardi jusqu'à l'impudence pour essayer d'enlever à l'œuvre du saint homme son évident caractère congréganiste.

Dès la première heure, Jean-Baptiste de la Salle donna aux siens un costume et des règles. Ils n'étaient encore que douze et leur groupement datait de deux ans à peine, lorsqu'ils firent leurs premiers vœux en 1684. Dix ans après, ils étaient admis aux vœux perpétuels. Et M. Buisson, pour « achever de faire apprécier » par le Parlement la laïcité de son héros, a osé dire que jamais, du vivant de la Salle, les Frères ne furent liés par des vœux. Il a eu l'audace d'ajouter que ce « Pestalozzi » du dix-septième siècle n'avait eu recours à « la forme congréganiste » pour instruire le populaire « que parce qu'il n'y en avait pas d'autre ni légalement ni matériellement possible ». Si un député sans lettres, par exemple M. Fournier, de Nîmes, avait lancé de la tribune ces énormités, on se contenterait d'en rire. Le savoir du pauvre homme n'en peut imposer à personne. Mais dans la bouche de M. Buisson, historien de carrière des choses qui touchent à l'enseignement, un pareil langage est d'une inqualifiable indignité.

Il a donc oublié, ce pédagogue éminent, les renseignements de son propre *Dictionnaire*. Jamais il n'a lu le *Traité* de Claude Joly, le chantre de Notre-Dame, puisqu'il soutient qu'en plein règne de Louis XIV nul ne pouvait enseigner l'A B C s'il n'était congréganiste. En parcourant les écrits de son « Pestalozzi » français, jamais il n'a rencontré les pages chaleureuses où le saint fondateur exhorte

ses fils aux vertus qui font les bons religieux, justement pour les rendre plus capables de dévouement aux enfants pauvres.

Le dessein du huguenot jacobin éclate sous ses insinuations doucereusement perfides. Il faut laisser entendre que la Révolution et la troisième République ont inventé l'enseignement primaire; que la monarchie et le clergé de France étaient jadis d'accord pour détenir la foule dans l'ignorance afin de la mieux asservir; que l'Église a été au progrès des écoles un obstacle par-dessus lequel Jean-Baptiste de la Salle a dû passer.

La vérité est que sans les hommes d'église Jean-Baptiste de la Salle — qui d'ailleurs était lui-même très homme d'église — n'aurait jamais fondé son œuvre. Les curés de Reims, de Laon, de Saint-Sulpice, de Rethel, de Chartres ont été ses premiers coopérateurs. Les évêques du dix-septième siècle n'ont pas attendu que le grand instituteur fût mort pour l'admirer. Le Tellier, Harlay lui furent secourables. Noailles le vénérait comme un saint. Et je défie M. Buisson d'établir ce qu'il a affirmé à la tribune, à savoir que l'agonie du père des pauvres fut attristée par un interdit de l'archevêque de Rouen, le frappant comme « un prêtre indigne ».

Certes, nous avons des adversaires difficiles à contenter. Si Rome s'empresse de favoriser les congrégations, on l'accuse de préparer des instruments dociles, à sa domination toujours insatiable. Si elle use de sages lenteurs, on la raille de méconnaître des œuvres nécessaires. Nous savons que nous ne fermerons pas la bouche à ceux qui ont besoin que l'Eglise ait toujours tort. Mais, l'histoire en main, nous protestons contre la calomnie dont on voudrait la noircir. Lorsque Léon XIII a canonisé Jean-Baptiste de la Salle, il n'a point entendu « réparer une erreur » ni réhabiliter un méconnu : dès 1724, Rome avait approuvé l'Institut des Frères. Il n'a point voulu davantage récompenser un grand mort d'avoir fait trois guérisons merveilleuses. Il a consacré, par l'hommage éternel du monde catholique, la sainteté d'un admirable serviteur de Dieu, les vertus héroïques qui ont rempli sa vie, un amour évangélique des humbles dont aucun socialiste n'approchera, la reconnaissance que depuis deux cents

ans l'Église de France témoignait à l'un de ses plus insignes bienfaiteurs.

M. Buisson a le mauvais goût de reprocher, en toute occasion, aux congréganistes d'ignorer et de mentir. Quand on constate les libertés qu'il prend avec l'histoire, on a grande envie de lui jeter au visage la sévère parole du Sauveur : *Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo.*

*
* *

En terminant cette étude de la discussion parlementaire, qui doit aboutir à une loi inique, il faut bien rappeler le souvenir des quelques « blocards » de marque qui ont failli prendre rang dans l'opposition.

MM. Noulens, Colin, Leygues, Caillaux ont prononcé des discours éloquents[1] qui flétrissaient avec énergie cet enseignement congréganiste, dont la malfaisance empêche la France d'être une nation jeune et forte. Et, cependant, M. Combes regardait avec des yeux inquiets et irrités ces hommes qui lui donnaient raison. La majorité supportait, avec une mauvaise humeur non déguisée, ces orateurs anticléricaux. A l'un d'eux même, je ne sais quel intransigeant d'extrême gauche a crié, jusqu'à cinq ou six fois, et d'une voix furieuse, cette suprême injure : « Allez à droite ! »

C'eût été un fort amusant spectacle, si la dignité parlementaire et la dignité humaine n'y eussent été compromises au point de provoquer le dégoût. Tout le monde tremblait dans ce combat singulier. Ces radicaux, qui avançaient des armes bien trempées, ma foi ! craignaient de perforer M. Combes. M. Combes, malgré quelques ripostes assez vives, avait une peur visible de « découdre », par un coup d'épée maladroit, toute sa majorité. Et, de part et d'autre, tandis que les mains incertaines croisaient le fer à regret, la pensée s'en allait vers cette masse électorale, maintenant indifférente au duel, mais qui, peut-être, aurait un sursaut, dans quelques semaines, en face de la carte à payer.

1. *Journal officiel*, 8, 9, 11, 16 mars 1904. — Il faut mettre à part absolument le discours si curieux de M. Loque à qui il n'a manqué que les poumons de M. Jaurès pour faire entendre à la majorité des vérités cinglantes. (Voir *Journal officiel*, 12 mars, p. 686.)

Tout s'est terminé en douceur. Ces opposants ont fini par dire à M. Combes qu'il était un chef à suivre. M. Combes a décerné aux opposants le titre de fermes républicains. Les mains ennemies se sont serrées dans une étreinte intéressée et une confiance provisoire. Les marchandages consentis par le président du conseil ne gênent pas beaucoup sa liberté de détruire. La loi votée, la mort des congrégations est assurée en principe. L'important est là. Quant aux radicaux semi-dissidents, ils pourront toujours dire qu'ils ont fait l'impossible pour éviter à leur circonscription tout malheur.

Mais, de cette passe entre certains « blocards » et le chef du cabinet, il reste que manifestement la loi Combes n'est pas une loi dont on puisse assurer que l'opinion du pays la réclamait d'urgence.

On s'en doutait très fort. Les élections de 1902 ne sont pas encore assez lointaines pour que le souvenir soit complètement aboli des professions de foi des candidats ministériels. Au reste, dès le début de la discussion du projet, M. Lerolle avait eu soin de venir au secours des mémoires en tentation de défaillance. Il faut citer ces chiffres accusateurs : 95 candidats ont parlé de l'application de la loi de 1901 ; 108 de l'abrogation de la loi Falloux ; 22 se sont prononcés pour la suppression complète des congrégations ; 21 pour l'établissement du monopole universitaire[1]. Or, la loi Combes sera votée à 300 voix. La majorité accomplira donc au Palais-Bourbon une destruction dont elle n'avait pas osé, devant les électeurs, assumer la responsabilité. Et puis il ne faut pas oublier que ces députés réunis ne représentent que deux millions et demi d'électeurs, c'est-à-dire le cinquième des citoyens français majeurs. Voilà dans quelle mesure et avec quelle vérité le « bloc » est le mandataire de l'opinion et l'agent de la souveraineté nationale.

Et cela, le « bloc » le sait.

Ces hommes, qui se réclament si bruyamment de 1789, ils sont si peu sûrs d'interpréter la volonté populaire, que par deux fois ils ont repoussé le referendum communal que

1. *Journal officiel*, 2 mars 1904, p. 512.

leur proposait M. Lasies[1]. C'est donc avec une pleine conscience de leur improbité qu'ils ont trahi leur mandat de représentants du peuple, pour garder, avec M. Combes, les faveurs et la force dont dispose, à son plein gré, une majorité gouvernementale.

Il y a là quelque chose de tellement bas et odieux, que certains députés, jusque-là absolument fidèles au ministère, ont essayé de secouer le joug. Avec plus ou moins de netteté ils ont manifesté une sorte de honte de tromper le pays. L'un d'eux même, dans un mouvement de sincérité entière, a parlé d'engagements et de promesses qu'il n'entendait pas dépasser. Il a affirmé, sans recevoir de démenti, que le projet Combes ne devait pas venir à cette législature.

Cet essai de résistance a dévoilé l'opposition profonde de la politique actuelle avec les intérêts et les idées du pays. Le geste résolu de M. Millerand, arrachant les dernières illusions, a mis à nu le mal que la majorité faisait au parti républicain[2].

Mais, en même temps, il est apparu aux yeux de tous combien l'indépendance parlementaire est chose difficile et rare.

Et par là s'est achevée l'image, que nos gouvernants sont en train de répandre, de la liberté républicaine.

Nombre d'esprits, qui se croyaient éclairés et n'étaient qu'ingénus, gardaient l'inébranlable persuasion que cette liberté signifiait : droit à quiconque d'être moine, s'il le veut; droit au père de famille de choisir l'instituteur de ses enfants; droit au député d'être fidèle à ses convictions et à son mandat; droit à l'opposition de parler, de rectifier, de discuter, de réfuter et de convaincre par de bonnes raisons; droit au pays d'assurer, dans le Parlement, la défense efficace des choses sacrées que le pouvoir ne peut toucher sans crime.

Ces notions sont trop nobles; leur temps n'est plus, s'il fut jamais; tout cela doit aller rejoindre les vieilles lunes.

Qu'un chef d'État laisse faire tout le mal possible; qu'un

1. *Journal officiel,* 2 mars 1904, p. 531; 9 mars 1904, p. 620.
2. *Ibid.,* 18 mars 1904, p. 788.

président du conseil s'entête dans une politique étroite, sectaire et ruineuse; que sa majorité le suive en l'applaudissant, alors même que son bon sens proteste; que des mois se passent à légiférer, afin que plus sûrement la liberté religieuse soit blessée, les discordes civiles avivées, les finances publiques appauvries, l'action de la France au dehors annulée; que, pour l'accomplissement de cette besogne, on puisse affirmer sans preuve, falsifier des chiffres, tronquer des textes, entasser des incohérences, sans jamais confesser une erreur, agréer une leçon, accepter un conseil, avouer son but caché : voilà la liberté républicaine.

Il paraît que la religion nouvelle et la France de l'avenir, qu'on élabore dans les loges et parmi les conseils de l'association nationale des libres penseurs, ne peuvent s'établir qu'à ce prix.

Paul DUDON.

# POURQUOI LES DOGMES NE MEURENT PAS

## RÉPONSE A M. GABRIEL SÉAILLES[1]

### IV

Passons aux objections que M. Séailles a cru pouvoir tirer de la théologie :

> Elle (la terre) est déchue de sa place privilégiée, elle n'est plus au centre du monde; ce n'est plus par rapport à elle que s'accomplissent tous les mouvements des corps célestes, dont le rythme se répercuterait dans les mouvements qui produisent à sa surface les qualités des choses : la chaleur, la lumière, la vie et la beauté ; elle est un point dans l'espace, « un astre subalterne, circulant à son rang entre Vénus et Mars ». Nous ne pouvons plus imaginer l'homme sur sa planète, que rien ne signale entre tant d'autres qui peuvent prétendre aux mêmes destinées, comme le principe et comme la fin des choses. Il devient plus que douteux que tout ait été fait et fabriqué à son usage. La rédemption de l'homme par le Fils de Dieu se conciliait sans effort avec la cosmologie du moyen âge ; elle entrait logiquement dans le plan divin que toute l'ordonnance des choses semblait révéler ; mais voici que des millions de soleils, des milliards de planètes, de terres, élèvent d'égales prétentions à la sollicitude divine ; combien de fois s'est renouvelé le miracle de l'Incarnation ? En combien de mondes ce Dieu errant n'a-t-il pas dû et ne doit-il pas encore s'exiler ? A quelle date[2] sur cette terre vieille de plus de vingt millions d'années peut être rejetée l'origine du péché ? (P. 28-29.)

Trois accusations principales semblent ressortir de cette partie du réquisitoire de M. Séailles. La première est relative à la déchéance de la terre ; la seconde se rapporte à la finalité du monde ; la troisième, enfin, a trait à l'Incarnation.

Et d'abord que la terre, par suite des découvertes scien-

1. Voir *Études* du 20 mars 1904.

2. Quand M. Séailles nous aura indiqué la date précise de l'apparition de l'homme sur la terre, nous pourrons lui dire à quelle époque remonte l'origine du péché. Sur *l'Antiquité de l'espèce humaine*, cf. J. Guibert, *les Origines*, chap. VI, p. 257 *sqq.* 3e édition. Paris, Letouzey, 1903.

tifiques modernes, soit détrônée de la place d'honneur que lui attribuait le système de Ptolémée et que lui reconnaissaient les docteurs du moyen âge, peu nous importe, puisque cette opinion, comme nous l'avons prouvé plus haut, n'a jamais fait partie intégrante du dogme chrétien. Mais rien n'empêche les catholiques de penser et de dire, en se plaçant au point de vue surnaturel de l'économie du plan divin, que la terre, tout en n'étant qu'un « astre subalterne » et comme un atome tournoyant dans l'immensité, est le centre du monde religieux. On n'est pas embarrassé pour trouver des motifs qui justifient, aux yeux de la raison théologique, le choix de notre globe comme théâtre du grand drame de l'Incarnation. Sa petitesse et son rôle effacé dans la mécanique universelle cadrent admirablement avec le caractère de l'Incarnation du Verbe qui est, selon le mot de saint Paul, un mystère d'humiliation et d'anéantissement[1]. De la sorte, le décor est en parfaite harmonie avec le drame représenté. Ce ne sont là, d'ailleurs, que des raisons de pure convenance, comme on les appelle dans l'École, et qui sont abandonnées aux libres spéculations des théologiens et à leur ingéniosité, pourvu qu'ils ne soient pas trop affirmatifs. Car qui donc, à moins que Dieu lui-même ne les ait révélées, peut se flatter de connaître les profondeurs insondables des intentions divines ? Par ces exemples, on touche ici du doigt l'élasticité de ces sortes d'explications, où les considérations de jouissance esthétique entrent pour une si large part. La suréminente dignité de notre humble planète, dans l'ordre de la Providence surnaturelle, est indépendante de la vérité ou de la fausseté d'un système astronomique. Qu'elle soit ou non le centre astronomique de l'univers, il reste que la terre a été honorée de la visite de Dieu revêtu de la forme humaine.

Les philosophes du moyen âge et les maîtres de la vie spirituelle, influencés sans doute (dans ce cas, il est juste de le concéder à M. Séailles, du moins partiellement) par leur croyance à la « géocentrie », aiment à saluer l'homme comme le roi de la création, et octroient comme liste civile à ce roi privilégié l'usage de l'ensemble des créatures qui devien-

1. Saint Paul, *Ep. ad Philippenses*, II, 6-7.

nent comme autant de moyens pour l'aider à atteindre sa fin dernière. C'est là une façon de parler : rien ne nous oblige à prendre strictement, à la lettre, ces expressions dont l'une, « roi », est métaphorique et dont l'autre, « ensemble », est universelle. Si elles comportaient des restrictions dans les temps mêmes où l'opinion de Ptolémée ralliait tous les suffrages, comment n'en comporteraient-elles pas depuis le triomphe du système copernicien ? Ces locutions sont toujours recevables pourvu qu'on les entende dans un sens large.

Sans doute, à le considérer du côté physique, l'homme est bien misérable comparé à ces globes énormes qui se meuvent au-dessus de sa tête et sous ses pieds : c'est comme un grain de poussière en face d'une montagne. Mais, regardé du côté intellectuel et moral, l'homme se relève et dépasse, de toute la valeur d'une âme raisonnable, libre, immortelle, les colosses matériels qui promènent leur masse dans l'immensité. Est-ce que cet être chétif ne mesure pas l'étendue des cieux et ne détermine pas les lois qui président à la marche harmonieuse des astres géants ? Est-ce que sa raison pénétrante ne découvre pas, au-dessus de cet univers sensible, un monde supérieur, un monde suprasensible, éclairé non par la pâle lumière d'astres lointains, mais par les idées du vrai, du bien et du beau, splendides reflets de la divine essence ? Est-ce donc à M. Séailles qu'il faut rappeler la sublime réflexion de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que celui qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui. L'univers n'en sait rien[1] » ?

N'est-il pas étrange de prendre comme mesure, pour établir la hiérarchie des êtres, la grandeur physique ? M. Charles Richet, autre professeur à l'Université de Paris, avait frayé la voie aux « affirmations » de M. Séailles.

Il est évident, écrit-il, que l'homme est peu de chose sur la terre ;

1. Pascal, *Pensées*, I, 6. Édition Havet.

que la terre est un petit atome dans le monde solaire, et que le monde solaire est un imperceptible atome dans l'immensité de l'espace. Ce sont là vérités qu'on enseigne à l'école primaire et sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister. De sorte que toute théorie, qui, à l'espace, à la matière et aux forces matérielles : chaleur, attraction, lumière, électricité, donne cette cause misérable, l'homme, mérite sans doute d'être étouffée sous le *ridicule* de notre exiguïté[1].

Ridicule, une conception qui a été si admirablement développée par Pascal et qui paraît, aujourd'hui encore, très fondée aux plus fermes esprits! Ridicule! c'est vite dit. Cela ne paraît pas aussi évident à certains amis de M. Richet qu'à lui-même. Par exemple à M. Edmond Goblot, professeur à l'Université de Caen. Il commence par cette déclaration préalable, qui ne fait que donner plus de poids à son dissentiment : « Avant tout, nous sommes d'accord pour écarter toute conception finaliste de l'ensemble de l'univers et en particulier toute conception anthropocentrique. » Puis il continue :

Pascal avait déjà formulé cette antithèse de la petitesse et de la faiblesse de l'homme en présence de l'immensité, en étendue et en puissance, de l'univers ; mais il se refuse à mesurer la valeur, l'importance, la dignité de l'homme à cette petitesse et à cette faiblesse. L'homme pense : cela suffit pour le placer bien au-dessus de tout l'univers matériel. M. Sully Prudhomme reprend cet argument : « Si invraisemblable qu'il soit, à première vue, qu'une donnée inconsciente et immense, comme le Cosmos à l'état de nébuleuse, bien avant l'apparition de la vie, ait eu pour raison d'être et pour fin l'existence future d'une quantité relativement minime et, à cet égard négligeable, de substance vivante, ce n'est pourtant pas, à tous points de vue, inadmissible. » Les êtres vivants « représentent, en somme, dans un ordre infiniment supérieur, dans l'ordre des faits de conscience, une valeur *sans commune mesure* avec les autres, qui sont, en dernière analyse, d'ordre purement mathématique et matériel[2] ». Pascal avait dit que l'être pensant est *supérieur* à l'immense univers matériel. M. Sully Prudhomme dit avec plus de raison qu'il *n'y a pas de commune mesure* entre la valeur de la pensée et celle de la matière. Et le raisonnement de Pascal n'en devient que plus fort.

Il est admissible que l'infinité des cieux et des astres, et toutes les lois mathématiques, mécaniques, physiques, en vertu desquelles les nébuleuses s'ordonnent en systèmes solaires, il est admissible que

1. Sully Prudhomme et Ch. Richet, *le Problème des causes finales*, p. 2-3. Paris, 1902.
2. Sully Prudhomme, *op. cit.*, p. 37-38.

tout cela n'ait existé que pour qu'au bout d'une évolution mille fois séculaire, sur la surface de l'un de ces grains de poussière semés dans l'espace infini, apparût un jour une conscience humaine ou quelque chose de meilleur peut-être, qui n'est pas encore né, et que nous ne pouvons pas prévoir ; cela est admissible si une conscience humaine est, au sens propre du terme, une fin, c'est-à-dire une chose bonne par elle-même, et si tout le reste n'a de valeur et n'est bon qu'à titre de moyen. Il ne faut pas même dire qu'il y a disproportion entre le moyen et la fin, et que « le jeu n'en vaut pas la chandelle », car si les matériaux et les moyens n'ont pas de valeur propre, qu'importe qu'ils soient en excès ? Pourquoi une puissance créatrice produirait-elle avec économie ? Rien ne lui coûte :

> Aux regards de Celui qui fit l'immensité,
> L'insecte vaut un monde : *ils ont autant coûté* !
> (LAMARTINE.)

Il se peut d'ailleurs que ce qui nous semble un excès ait son utilité : « Ne serait-ce pas, en effet, de l'inconséquence et de l'ingratitude de reprocher à la nature d'avoir assuré à la vie un fonds de réserve inépuisable [1] ? »

M. Séailles nous a présenté la conception anthropocentrique comme absolument antiscientifique. Or M. Goblot conclut la page, que nous venons de lui emprunter, en déclarant que cette théorie est en dehors des prises de la science :

Que toute conception téléologique de l'ensemble de l'univers soit très invraisemblable, j'en conviens ; ridicule, je ne m'en soucie guère ; *inadmissible, cela n'est pas démontré. La vérité, c'est qu'elle est totalement étrangère à la science* [2].

Pour nous, envisageant l'homme dans sa double nature, corporelle et spirituelle, il nous apparaît vraiment comme le centre du monde visible et comme un admirable trait d'union entre les diverses créatures. Il est, selon le mot cher aux Scolastiques, un *microcosme* : il a l'être et le mouvement comme le minéral ; il a la vie végétative comme la plante, il a la vie sensitive comme l'animal ; par la raison, il se rapproche des purs esprits. Placé aux confins de deux mondes, il en résume et en reflète les perfections dans l'union merveilleuse de l'âme

1. Sully Prudhomme, *op. cit.*, p. 41.
2. Ed. Goblot, *la Finalité en biologie*, dans la *Revue philosophique*, octobre 1903, p. 366-369.

et du corps. « S'il touche aux extrémités opposées de la hiérarchie des êtres, s'il est placé au milieu, réunissant en lui la nature et l'esprit, la sensation et la pensée, l'instinct et la raison, n'est-il pas, considéré sous ce double aspect, le vrai centre du monde, et n'est-il pas digne alors de la place royale que lui assigne le christianisme[1] ? »

De ce que l'homme est l'être le plus parfait parmi les êtres de la création visible, nombre de théologiens et de philosophes avaient conclu que tout dans l'univers est fait pour son service. Prise dans une universalité rigoureuse, cette conclusion semble dépasser l'étendue des prémisses; mais entendue au sens d'une universalité relative, elle reste et restera parfaitement acceptable, si loin et si avant que les sciences poussent un jour leurs découvertes.

Sans doute il y a encore, même dans notre petite planète, bien des merveilles qui sont ignorées de l'homme ou dont la destination lui échappe. Mais les progrès des explorateurs et des savants reculent chaque jour la limite de l'inconnu.

Sans doute les astres lointains, et même bien des êtres dans notre monde terrestre, ne semblent pas faits pour l'utilité immédiate de l'homme, Cependant on peut toujours dire, d'une façon générale, que les créatures, dans les desseins providentiels, forment un ensemble de moyens mis par Dieu à la disposition de l'humanité pour l'aider à atteindre sa fin dernière. Mais il faut se rappeler que les êtres créés sont des auxiliaires qui peuvent rendre des services à des titres différents : il y a l'usage direct, le sacrifice volontaire, la contemplation esthétique ou scientifique.

Un certain nombre de créatures sont destinées à entretenir et à développer notre vie physique, intellectuelle ou morale ; il faut en user dans la mesure où elles nous servent à obtenir ce résultat : ni plus, ni moins.

Il en est d'autres dont nous devons nous abstenir, dans la proportion où elles sont, par leurs attraits, un danger qui nous fait dévier du droit chemin ou bien un obstacle qui s'oppose à la poursuite et à la réalisation de notre perfection-

1. Abbé de Broglie, ancien élève de l'École polytechnique, *le Présent et l'Avenir du christianisme en France*, p. 155-156. Paris, 1892.

nement. Ce principe rationnel contient en germe la théorie de la mortification chrétienne, dont nous n'avons pas à montrer ici la légitimité.

Il est enfin, dans l'emploi des créatures, un mode plus relevé, d'une portée sans bornes : c'est le contemplation. Le premier est utilitaire : on se sert des créatures ; le second est douloureux : on s'en prive; le troisième est tout ensemble désintéressé et joyeux. La création est une œuvre merveilleuse que le poète, le théologien et le savant interprètent, à leur manière, en l'envisageant d'un point de vue particulier. Pour le poète et le théologien ascète, c'est une œuvre d'art où le divin Artiste laisse transparaître quelque chose de ses perfections. « La nature est un livre, dit Gœthe, qui contient des révélations prodigieuses, immenses[1]. » D'après le P. Faber, « les créatures nous révèlent Dieu; elles sont des émanations de sa sagesse et des manifestations de sa beauté. Elles sont ses œuvres d'art, sa pensée spéciale, sa musique et son poème[2]. » Pour le savant, la création est une œuvre de science : la découverte des lois qui la régissent fait entrevoir la splendeur de l'activité puissante et ordonnée que déploie l' « éternel Géomètre » dans le gouvernement de l'univers. Aussi Ampère, cherchant à soulever par la réflexion un coin du voile qui nous dérobe le plan du Créateur, s'écriait-il avec conviction : « Je crois que le monde a été créé pour nous être une occasion de penser. »

Ici, la circulation intellectuelle aboutit à un rond-point où viennent converger les diverses avenues de la connaissance : le savant, le philosophe et l'ascète s'y rencontrent, unis dans un commun transport à la vue des beautés de la nature. Parvenue à ces hauteurs, la contemplation se tourne en admiration et l'admiration éclate en prière. L'ascète Ignace de Loyola donne, pour couronnement à l'édifice de ses *Exercices spirituels*, la *Contemplatio ad amorem divinum*. Plus d'une fois on l'entendit, quand il contemplait le ciel du haut de la terrasse du *Gesù* à Rome, s'écrier dans le ravissement de l'extase : *Quam sordet tellus, cum cœlum aspicio!* Le

1. Cité par Landriot, *le Symbolisme*, Introduction, p. 3.
2. Faber, *Bethléem*, t. II, p. 72 *sqq.* (traduction française).

philosophe Kant, oubliant ses froides abstractions, laisse échapper un jour cette chaleureuse exclamation : « Deux choses m'emplissent l'âme d'une admiration et d'un respect toujours croissants : le ciel étoilé sur ma tête, la loi morale au fond de mon cœur[1] ! » Enfin, le savant Képler épanche la ferveur de son âme dans cette ardente prière : « Je te rends grâce, Seigneur, de ce que tu m'as permis de me réjouir et de m'extasier dans la contemplation des œuvres de tes mains... Il est grand, notre Seigneur ! Ciel, soleil, lune et planètes, proclamez sa gloire... Et toi, mon âme, chante la gloire de l'Éternel pendant toute la durée de mon existence[2] ! »

Pour répondre pleinement à l'objection de M. Séailles, relative à la finalité de la création, il faut ajouter que le rôle du monde n'est pas borné à la vie présente. Cet immense univers est comme la dot dont a été gratifiée l'humanité du Verbe incarné. Mais le Christ laissera aux élus, qui sont ses « cohéritiers [3] », l'usufruit de ce magnifique domaine, que la munificence de Dieu embellira encore, après le jugement général[4]. L'homme glorifié n'aura plus besoin des créatures, ni pour entretenir une vie devenue incorruptible, ni pour l'aider à connaître Dieu, car il jouira de la vue intuitive de la divine essence. Cependant l'œil de chair aura aussi sa jouissance : dans une contemplation plus parfaite que celle qui le charmait ici-bas, le regard des bienheureux verra se dérouler devant lui la grande scène de l'univers renouvelé. Revêtus de leurs corps glorifiés, ils pourront parcourir l'immensité de l'espace stellaire avec la rapidité de l'éclair, et traverser sans effort les milieux les plus opaques[5]. Les progrès de la

1. Kant, *Critique de la raison pratique.*

2. Képler, cité par de Rougemont dans l'*Histoire de l'astronomie*, p. 88-89.

3. Saint Paul, *Ad Roman.*, VIII, 17 : « Si autem filii, et hæredes; hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, si tamen compatimur, ut et conglorificemur. »

4. Saint Thomas, *Summa theologica*, Supplement., quæst. XCI [XCIII], art. 1 : « Sed ad hanc visionem essentiæ (divinæ) oculus carnis attingere non poterit; et ideo ut ei solatium congruens de visione divinitatis præbeatur, inspiciet divinitatem in suis effectibus corporalibus, in quibus manifesta indicia divinæ majestatis apparebunt, et præcipue in carne Christi, et post hoc in corporibus beatorum, et deinceps in omnibus aliis corporibus. »

5. *Ibid.*, quæst. LXXXIII [LXXX]. — Quæst. LXXXIV [LXXXVI], art. 2 : « ... Postquam cœlos conscenderint (corpora sanctorum), verisimile est quod aliquando

science n'ont fait que rendre plus concevables les propriétés des corps glorieux. Qui donc oserait taxer d'invention absurde l'attribution de ces deux qualités mystérieuses, l'agilité et la subtilité, aux corps ressuscités, soumis à l'action de la lumière de gloire[1]? Qui l'oserait surtout après la constatation scientifique de la rapidité vertigineuse de la lumière (300 000 kilomètres à la seconde), et depuis la découverte du pouvoir de pénétration dont certains rayons sont doués ?

Quand bien même l'homme, considéré soit dans sa vie présente, soit dans son existence future, n'aurait pas le droit de se dire, dans une certaine mesure, le centre, le roi, le pontife de la création visible, il existe, selon la doctrine catholique, un être parfait qui peut, en toute justice, réclamer tous ces titres : c'est le Verbe incarné, l'Homme-Dieu. Voilà la réponse adéquate à l'objection soulevée par M. Séailles. Laissons à Bossuet le soin de l'exposer dans son vigoureux langage[2] :

Je voulais, messieurs, vous représenter que Dieu, pour rappeler toutes choses au mystère de son unité, a établi l'homme le médiateur de toute la nature visible; et Jésus-Christ, Dieu-homme, seul médiateur de toute la nature humaine... Toute la nature veut honorer Dieu et adorer son principe, autant qu'elle en est capable. La créature insensible, la créature privée de raison, n'a point de cœur pour l'aimer, ni d'intelligence pour le connaître; « ainsi, ne pouvant connaître, tout ce qu'elle peut, dit saint Augustin, c'est de se présenter elle-même à nous, pour être du moins connue, et nous faire connaître son divin auteur[3] ». Elle ne peut voir, elle se montre; elle ne peut aimer, elle nous y presse; et ce Dieu qu'elle n'entend pas, elle ne nous permet

movebuntur pro suæ libito voluntatis, ut illud quod habent in virtute, actu exercentes, divinam sapientiam commendabilem ostendant, et ut etiam visus eorum reficiatur pulchritudine creaturarum diversarum, in quibus Dei sapientia eminenter relucebit... Nec tamen per motum aliquid deperibit eorum beatitudini, quæ consistit in visione Dei, quem ubique præsentem habebunt. » — Art. 3 : « Corpus gloriosum movetur in tempore, sed imperceptibili propter brevitatem. »

1. « Ex dominio animæ glorificatæ. » (Saint Thomas, *Summa theologica*, Supplement., quæst. LXXXIII [LXXXV], art. 1.) — « ... Melius est ut attribuatur (agilitas) animæ, a qua gloria in corpus emanat. » (*Ibid.*, quæst. LXXXIV [LXXXVI], art. 1.)

2. Bossuet, *Sermon pour la fête de l'Annonciation* (carême du Louvre), t. IV, p. 194-195. Édition Lebarq.

3. Saint Augustin, *De Civit. Dei*, lib. XI, cap. XXVII, n. 2 : « Quæ cum cognoscere non possit, quasi innotescere velle videtur. »

pas de l'ignorer. C'est ainsi qu'imparfaitement et à sa manière, elle glorifie le Père céleste. Mais afin qu'elle consomme son adoration, l'homme doit être son médiateur. C'est à lui à prêter une voix, une intelligence, un cœur tout brûlant d'amour à toute la nature visible, afin qu'elle aime en lui et par lui la beauté invisible de son Créateur. C'est pourquoi il est mis au milieu du monde, industrieux abrégé du monde, petit monde dans le grand monde, ou plutôt, dit saint Grégoire de Nazianze [1], « grand monde dans le petit monde »; parce qu'encore que selon le corps il soit renfermé dans le monde, il a un esprit et un cœur qui est plus grand que le monde; afin que contemplant l'univers entier et le ramassant en lui-même, il l'offre, il le sanctifie, il le consacre au Dieu vivant; si bien qu'il n'est le contemplateur et le mystérieux abrégé de la nature visible, qu'afin d'être pour elle, par un saint amour, le prêtre et l'adorateur de la nature invisible et intellectuelle.

Mais... l'homme, ce médiateur de la nature visible, avait lui-même besoin d'un médiateur. La nature visible ne pouvait aimer, et pour cela elle avait besoin d'un médiateur pour retourner à son Dieu. La nature humaine peut bien aimer, mais elle ne peut aimer dignement. Il fallait donc lui donner un médiateur aimant Dieu, comme il est aimable, adorant Dieu autant qu'il est adorable; afin qu'en lui et par lui nous puissions rendre à Dieu, notre Père, un hommage, un culte, un amour digne de sa majesté. C'est, messieurs, ce médiateur qui nous est formé aujourd'hui par le saint Esprit dans les entrailles de Marie. Réjouis-toi, ô nature humaine, tu prêtes ton cœur au monde visible pour aimer son Créateur tout-puissant, et Jésus-Christ te prête le sien pour aimer dignement Celui qui ne peut être dignement aimé que par un autre lui-même.

Bref, tout est pour l'homme, tout peut lui servir de moyen et d'échelon pour atteindre sa fin, soit par l'usage, soit par le sacrifice, soit par la contemplation; l'homme est pour le Christ, et le Christ est pour Dieu : *Omnia enim vestra sunt...; vos autem Christi; Christus autem Dei* [2].

M. Séailles tient en réserve une dernière objection tirée de la théologie. Au ton dont il la formule, on devine qu'il se croit enfin triomphant; aux interrogations pressantes qu'il accumule, on sent qu'il les juge sans réplique : « La rédemption de l'homme par le Fils de Dieu se conciliait sans effort avec la cosmologie du moyen âge...; mais voici que des millions de soleils, des milliards de planètes, de terres élèvent d'égales prétentions à la sollicitude divine; combien de fois

1. Saint Grégoire de Nazianze, *Orat.*, XLV, n. 15.
2. Saint Paul, *I Cor.*, III, 22-23.

s'est renouvelé le miracle de l'Incarnation? En combien de mondes ce Dieu errant n'a-t-il pas dû et ne doit-il pas encore s'exiler? A quelle date, sur cette terre vieille de plus de vingt millions d'années, peut être rejetée l'origine du péché?» (P. 29.)

M. Séailles s'illusionne complètement, s'il croit nous étourdir en nous jetant à la tête l'hypothèse de la pluralité des mondes habités.

D'abord, ce n'est qu'une hypothèse, contestable et contestée, parce qu'elle n'est fondée sur aucune preuve directe [1]. Si l'on se place au point de vue esthétique, il est certain que c'est une supposition séduisante, et l'on se laisse volontiers entraîner au charme de ces poétiques paroles de Mgr Bougaud : « Pour ma part, je n'ai jamais cru à ces mondes vides, à ces lanternes vénitiennes allumées en des lieux où personne ne passe et qu'aucun œil humain ne verra jamais [2]. Que j'aime, au contraire, dans les soirs d'été, quand l'immensité resplendit de mille feux, à lever les yeux vers la voûte céleste! Chaque astre m'apparaît comme un encensoir fumant. Il me semble entendre comme un bruit de prières, voir s'échapper, de chaque globe, l'adoration, la louange, la reconnaissance [3]. » On pourrait citer, venant aussi des rangs de l'Église, des témoignages plus autorisés que les aspirations lyriques de Mgr Bougaud. En lui, nous avons surtout entendu un poète; dans le P. Secchi, l'illustre directeur de l'observatoire du Collège romain, nous entendrions un savant, et, dans le R. P. Monsabré, l'éminent conférencier de Notre-Dame de Paris, un théologien. Entre catholiques, c'est donc une question libre. C'est pourquoi, si des observations plus pénétrantes devaient, un jour ou l'autre, transformer en certitudes les vagues analogies [4] sur lesquelles

1. J. Boiteux, *Lettres à un matérialiste sur la pluralité des mondes habités*. Paris, Plon. — Cf. A. Haté, *les Astres, la raison et la foi* (*Études*, 1892, t. LVI, p. 353 *sqq*., 606 *sqq*.).

2. Mgr Bougaud a, ici, le tort de faire abstraction de la vie future.

3. Ém. Bougaud, *le Christianisme et les temps présents*, t. III : *les Dogmes du Credo*, 2ᵉ partie, chap. II, § 5, p. 146. Paris, 1878. In-12.

4. Voici un exemple typique de la faiblesse des raisonnements employés en pareille matière. Les prémisses énoncent de vagues analogies; la conclusion affirme l'évidence et la certitude : « En résumé, la science n'est en état

s'appuient actuellement les fauteurs de cette hypothèse, nous n'aurions aucun effort de conciliation à tenter pour la faire cadrer avec l'enseignement chrétien.

C'est là, insiste M. Séailles, une réponse qui ressemble fort à une échappatoire. Car, si l'on admet l'existence de la pluralité des mondes habités, il faut conséquemment admettre que « le miracle de l'Incarnation s'est renouvelé plusieurs fois » ; que Jésus-Christ est un « Dieu errant », un vagabond qui est contraint de « s'exiler » du ciel pour vaquer successivement à la rédemption de mondes innombrables. Or, de bonne foi, cette vie errante est-elle convenable ? Ce vagabondage est-il décent pour un Dieu ?

Ce souci de la dignité de nos dogmes part sans doute d'un bon naturel. Mais quittez ce souci, trop aimable philosophe, et laissez-nous ce soin. Il n'est pas, dans l'espèce, bien accablant. Car, enfin, la nécessité de la supposition imaginée par M. Séailles ne s'impose aucunement à la raison. Concédons-lui généreusement que les astres sont peuplés d'êtres intelligents, qui seraient, dans l'échelle de perfection des êtres, les degrés intermédiaires entre les hommes, animaux raisonnables, et les anges, esprits purs. Cette concession faite, je lui pose la question suivante : Ces êtres « astrals » se sont-ils rendus coupables de quelque prévarication originelle ? Si non, je réponds qu'ils n'ont pas besoin de rédemption. Si oui, je réponds que l'Incarnation et la Passion ne sont pas les seuls moyens dont Dieu dispose pour effacer les fautes de ses créatures révoltées. Dieu peut leur octroyer le pardon à la seule condition qu'elles se repentent. S'il préfère établir entre Lui et elles un médiateur, rien ne l'oblige à choisir son Fils ; il peut déléguer, à

de fournir, sur cette intéressante question de l'existence de la vie organisée dans les astres, que des *renseignements très vagues*. Tout *se réduit* à énumérer celles des conditions favorables qui *paraissent* réalisées dans quelques planètes, dans Mars par exemple. Toutes les conclusions qu'on peut tirer de l'examen des faits, c'est *l'analogie* qui les dicte et les formule. C'est l'analogie qui nous porte à regarder les étoiles comme des foyers envoyant leurs rayons à des corps secondaires semblables aux planètes de notre système, et c'est elle encore qui nous suggère la pensée que, sur tant de millions, de milliards d'astres pareils, la Terre n'est pas la seule planète portant la vie à sa surface. Il me semble *bien évident* qu'une telle probabilité équivaut à *la certitude*. » (A. Guillemin, *Autres mondes*, § 12, p. 260-261. Paris, 1892.)

cette fonction réconciliatrice, un ambassadeur muni de pleins pouvoirs, choisi, par exemple, dans les rangs de la hiérarchie angélique.

Mais admettons même que Dieu veuille s'en tenir à l'Incarnation et à la Rédemption, et ce mode semblerait le plus indiqué, car les plans divins sont marqués au coin de l'unité et de la suite. M. Séailles se trompe étrangement en supposant comme nécessaire le renouvellement, dans chaque astre habité, du mystère de l'Incarnation et du sacrifice de la Rédemption. Les mérites du Verbe incarné, étant d'une valeur infinie, suffisent surabondamment à racheter des milliards de mondes coupables, parce que le nombre des habitants qui les composeraient et le total de leurs fautes, si grands qu'on les imagine, constitueraient toujours des quantités et des qualités finies. Pour sauver cet univers immense, la grande victime expiatrice n'aurait eu qu'à lui appliquer le prix de son sang rédempteur, quand d'un regard mourant elle mesurait l'étendue de son royaume et passait, du haut de la croix ignominieuse, la revue générale des âmes qu'elle allait racheter.

Joseph de Maistre, dont M. Séailles s'est plu à railler l'implacable « intransigeance » (p. 63), s'inspirant de saint Paul, d'Origène, de saint Jérôme et de saint Chrysostome, a splendidement résumé cette miséricordieuse et consolante doctrine[1] :

Origène[2], surtout, doit être entendu sur ce sujet intéressant qu'il avait beaucoup médité. C'était son opinion bien connue : « Que le sang répandu sur le Calvaire n'avait pas été seulement utile aux hommes, mais aux anges, aux astres, et à tous les êtres créés ; ce qui ne paraîtra pas surprenant à celui qui se rappellera ce que saint Paul a dit : *Qu'il a plu à Dieu de réconcilier toutes choses par Celui qui est le principe de la vie, et le premier-né entre les morts, ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est en la terre que ce qui est au ciel*[3]...Le grand et saint adversaire d'Origène nous atteste qu'au commencement du cinquième siècle de l'Église, c'était encore une opinion reçue *que la rédemption appartenait au ciel autant qu'à la terre*[4], et saint Chrysostome ne doutait pas que le même sacrifice, continué jus-

1. J. de Maistre, *Éclaircissement sur les sacrifices,* chap. III.
2. Origène, *Oper.*, t. IV, p. 149. Édition Ruæi. In-folio.
3. Saint Paul, *Colos.*, I, 18-20 ; *Ephes.*, I, 10.
4. Saint Jérôme, *Epist.*, LIX, *ad Avitum*, cap. I.

qu'à la fin des temps et célébré chaque jour par les ministres légitimes, n'opérât de même *pour tout l'univers*[1]...

Au reste, quoique Origène ait été un *grand auteur*, un *grand homme et l'un des plus sublimes théologiens*[2] qui aient jamais illustré l'Église, je n'entends pas cependant défendre chaque ligne de ses écrits ; c'est assez pour moi de chanter avec l'Église romaine :

Et la terre, et la mer et les astres eux-mêmes,
Tous les êtres enfin sont lavés par ce sang[3].

Sur quoi je ne puis assez m'étonner des scrupules étranges de certains théologiens qui se refusent à l'hypothèse de la pluralité des mondes, de peur qu'elle ébranle le dogme de la rédemption[4] ; c'est-à-dire que, suivant eux, nous devons croire que l'homme voyageant dans l'espace sur sa triste planète, misérablement *gênée* entre *Mars et Vénus*[5], est le seul être intelligent du système, et que les autres planètes ne sont que des globes *sans vie et sans beauté*, que le Créateur a lancés dans l'espace pour s'amuser apparemment comme un joueur de boules. Non, jamais une pensée plus mesquine ne s'est présentée à l'esprit humain !... Ne rapetissons pas misérablement l'Être infini en posant des bornes ridicules à sa puissance et à son amour. Y a-t-il quelque chose de plus certain que cette proposition : *Tout a été fait* par et pour l'*intelligence*. Un système planétaire peut-il être autre chose qu'un système d'intelligences, et chaque planète en particulier peut-elle être autre chose que le séjour d'une de ces familles ? Qu'y a-t-il donc de commun entre la matière et Dieu ? *La poussière le connaît-elle*[6] *?* Si les habitants des autres planètes ne sont pas coupables ainsi que nous, ils n'ont pas besoin du même remède ; et si, au contraire, le même remède leur est nécessaire, les théologiens dont je parlais tout à l'heure ont-ils donc peur que la vertu du sacrifice, qui nous a sauvés, ne puisse s'élever jusqu'à la lune ? Le coup d'œil d'Origène est bien plus pénétrant et plus *compréhensif*, lorsqu'il dit : *L'autel était à Jérusalem, mais le sang de la victime baigna l'univers*[7].

M. Séailles est-il satisfait de ces explications ? Peut-être objectera-t-il (c'est le dernier trait qu'il puisse nous décocher) que J. de Maistre est un profane en pareille matière

1. Saint Chrysostome, *Homil.*, LXX, in Joannem.
2. Bossuet, *Préface sur l'explication de l'Apocalypse*, n. XXVII, XXIX.
3. *Terra, pontus, astra, mundus,*
*Quo lavantur flumine ?*
(*Hymne* des laudes du dimanche de la Passion.)
4. Cf. Gerdil, *Notes sur le dernier poème du cardinal de Bernis.*
5. Boscowich, *De solis et lunæ defectibus*, lib. I.
6. Psaume, XXIX, 10 : *Numquid confitebitur tibi pulvis ?*
7. Origène, *Homil.*, I, in Levit., n. 3.

et n'a pas qualité pour en parler. Nous aurions cru qu'un témoignage laïque n'était pas pour déplaire à l'exigeant professeur de Sorbonne. Afin de nous conformer à ses désirs, nous allons lui citer un théologien qui a exposé avec autorité, pendant dix-huit ans, le dogme catholique, du haut de la chaire de Notre-Dame. Voici en quels termes il concluait sa conférence sur le nombre des élus :

Et maintenant, Messieurs, si, du ciel, où la béatitude des anges est consommée, vous descendez dans les espaces, vous y verrez des milliards de globes plus grands et plus beaux que notre misérable terre ; vous vous demanderez si ces globes sont des déserts errants, des solitudes silencieuses et dépouillées, faites uniquement pour réjouir de loin nos yeux ou pour donner des surprises à l'astronomie ; et peut-être direz-vous avec les savants, plus que jamais appliqués à l'étude des éléments et de la structure des corps célestes : « Là-haut ! là-haut ! il doit y avoir de la vie ! » Pourquoi les astres ne seraient-ils pas peuplés d'êtres moins grands que les anges, mais plus grands que nous ? Entre la vie intuitive des purs esprits et notre vie complexe, raisonnable, sensitive et végétative, il y a place pour d'autres vies. Nous avons eu, c'est vrai, l'honneur de l'Incarnation, mais n'est-ce pas parce que le Verbe, voulant s'anéantir et soulever de ses épaules humiliées l'univers tout entier, a choisi pour terme de son union ce qu'il y avait de plus bas dans la vie intelligente et raisonnable ? N'est-ce pas parce que le divin Pasteur, voulant conduire tout son troupeau au pâturage de l'éternelle félicité, a laissé dans les espaces les quatre-vingt-dix-neuf brebis qui suivaient le droit chemin, pour venir chercher ici-bas la centième qui s'était égarée ? Et, si les êtres qui nous sont supérieurs ont besoin de s'unir à l'universelle rédemption, l'Église ne nous dit-elle pas qu'il y a dans les mérites de la croix une force de projection infinie, et que le flot du sang divin qui a inondé le Calvaire, a jailli jusque dans la mystérieuse immensité dont nous sommes entourés ? Il a purifié la terre, la mer, les astres, l'univers entier[1] !

Après cela, si M. Séailles n'est pas encore satisfait, on avouera qu'il est bien difficile à contenter ! Autant y renoncer.

## V

Nous arrêterons là nos critiques. Ce n'est pas que la matière nous fasse défaut. Si, après avoir accompagné M. Séail-

1. P. Monsabré, *Conférences de Notre-Dame*, 1889, 102e conférence.

les dans son excursion sur le domaine cosmologique, nous voulions le suivre sur le terrain de la doctrine morale, nous aurions à relever, presque à chaque pas, ses ignorances, et à signaler les travestissements dont il affuble les conceptions du dogme catholique[1]. Mais les exemples que nous avons

1. Comme on n'est pas obligé de nous croire sur parole, voici, pour prouver notre dire, quelques échantillons de l'exactitude avec laquelle M. Séailles résume la doctrine catholique. D'après cette doctrine exposée par M. Séailles :

*a*) « La nature n'est pas bonne...; elle est mauvaise, *incurablement mauvaise*, et livrée à elle-même, elle ne peut produire que le désordre et le mal. » (*Op. cit.*, p. 45.) — *Réponse :* La nature humaine a été dépouillée, par suite du péché originel, des dons surnaturels et préternaturels. Mais « rien ne nous manque de ce à quoi nous avons droit comme hommes... La nature n'est ni corrompue, ni amoindrie... » (J.-V. Bainvel, *Nature et surnaturel*, chap. VII, p. 234-235. Paris, G. Beauchesne, 1903.) « Nombre de théologiens, il est vrai, surtout dans le passé, ont tenu pour un *affaiblissement* de nos forces naturelles. C'est une question où le dogme n'est pas directement intéressé, mais seulement la science du dogme, la logique, et partant la défense de la vérité chrétienne... En tout cas, cette opinion ne s'impose pas, et l'on voit dès lors combien nous sommes loin des doctrines que l'on prête couramment aux catholiques sur ces questions. Ces doctrines, que l'on attaque violemment, croyant par là nous attaquer, ne sont pas les nôtres ; ce sont celles de Luther et de Calvin, celles de Baïus et de Quesnel. » (Bainvel, *ibid.*, p. 237.) Donc, tout au plus, certains théologiens catholiques soutiennent que la nature humaine a été *affaiblie et blessée* dans ses forces natives, mais non pas *foncièrement et incurablement* corrompue par la faute originelle, comme nous le prête bénévolement M. Séailles. Puis, oublieux de ses précédentes affirmations, celui-ci finit par conclure d'une façon digne de Luther et de Calvin : « En fait, l'homme est une bête méchante et cruelle. » (P. 113.)

*b*) « Le bien n'est pas d'achever la nature, mais de la détruire. » (P. 46.) — *Réponse :* M. Séailles nous attribue précisément le contrepied de l'axiome théologique bien connu : « *La grâce ne détruit pas la nature ;* elle la transforme et l'élève. » (Cf. Bainvel, *ibid.*, chap. IV, p. 149 *sqq.*)

*c*) « La vertu maîtresse, *principe* de toutes les autres, qui *dérive* de la foi, qui est déjà contenue en elle, puisqu'elle en est l'achèvement, est la charité. » (P. 47.) — Quel galimatias ! Comment la charité peut-elle être le *principe* de la foi (puisqu'elle est, d'après M. Séailles, le principe de *toutes* les vertus), et en même temps en *dériver* ? Tout chrétien sait d'ailleurs qu'il y a distinction spécifique entre la foi et la charité, parce que l'une peut aller sans l'autre : ici-bas, tout péché mortel fait perdre la charité sans enlever la foi (à moins que ce ne soit un péché contre la foi) ; là-haut, la foi et l'espérance disparaissent : il n'y a place, au ciel, que pour la charité. (Saint Paul, *I Cor.*, XIII.)

*d*) « La foi est un acte de volonté et un élan du cœur. » (P. 46-47.) — *Réponse :* La foi est *aussi* et *d'abord* un acte d'intelligence.

*e*) « Plus profondément la charité est l'union avec *Dieu le Père.* » (P. 48.) — *Réponse :* Non ; la charité est l'union avec Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Et quand on veut indiquer celle des trois personnes à laquelle on

déjà rapportés dans le cours de cette étude, suffisent amplement à donner une idée de son genre et permettent de mesurer la valeur de ses attaques.

Il y a quelques années, l'un de ses plus brillants cama-

attribue, par appropriation, la diffusion de la charité dans l'âme purifiée, ce n'est pas à Dieu le Père, mais au Saint-Esprit qu'on la rapporte.

*f*) « La foi, l'espérance et la charité sont les trois grandes vertus chrétiennes, vertus intimement unies, *inséparables...* » (P. 49.) — *Réponse :* Ces vertus, nous l'avons montré (cf. *supra, c*), sont, au contraire, très séparables.

*g*) « Jésus partage le préjugé juif, au moment où il s'en affranchit et annonce la conversion des gentils : « Avez-vous lu dans les Écritures : *La* « *pierre qui a été rejetée* (les gentils) par ceux qui bâtissaient, est devenue « la pierre d'angle ? » (P. 96.) — *Réponse :* Décidément, M. Séailles joue de malheur; il est aussi pénétrant exégète qu'exact théologien. *La pierre qui a été rejetée* ne signifie pas les gentils, mais le Christ lui-même, pierre angulaire de l'Église.

Ces quelques spécimens montrent assez bien, ce semble, le genre de précision que M. Séailles apporte dans l'exposition du dogme chrétien. On pourrait poursuivre longtemps l'énumération de ces travestissements. J'en passe, et des plus graves : il y a notamment une confusion perpétuelle entre ce qui est de *précepte* et ce qui est de *conseil* dans la morale évangélique (*v. g.* p. 54, 61, 77). M. Séailles dit (p. 56-57) que Jésus « ne légifère que pour les individus », que le christianisme a seulement en vue « la recherche exclusive du salut individuel » (p. 82) : de là son « insuffisance sociale » (p. 62); qu' « en somme, les idées de civilisation et de progrès... restent étrangères à l'idéal chrétien » (p. 59); que la charité « est livrée à l'arbitraire des individus et ne s'exerce jamais » (p. 66), etc. Après un exposé aussi consciencieux de la doctrine catholique, M. Séailles se permet de tirer cette conclusion : « Le mystère et l'absurdité ne nous paraissent plus des raisons de croire; l'immoralité, sans autre examen, nous paraît une raison suffisante de nier. » (P. 70.) Cette phrase n'est qu'un écho affaibli de l'objection qu'on nous jette parfois à la tête sous cette forme plus brutale : *Credo quia absurdum.* Prise à la lettre, une telle phrase serait une ineptie. La formule plus adoucie de M. Séailles n'est d'ailleurs qu'un nouvel exemple des travestissements dont il est coutumier. L'idée première de cette objection a dû être inspirée par une expression oratoire de Tertullien, dont la verve africaine s'accommodait mal des figures tempérées : « Et mortuus est Dei Filius; *prorsus credibile est quia ineptum est*; et sepultus resurrexit; *certum est quia impossibile.* » (*De Carne Christi*, C. V.; Migne, *P. L.*; *Tertullien*, t. II, col. 761.) Le contexte explique la pensée de Tertullien : les merveilles de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ sont au-dessus des moyens humains; donc elles dénotent une intervention divine. Ce qui paraît inadmissible à la simple raison est croyable à la raison éclairée par la foi; ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu. Si c'est Dieu qui agit, il doit agir d'une façon extraordinaire et incompréhensible. D'où ce raisonnement d'une allure paradoxale : Invraisemblable, donc croyable; impossible, donc certain. (Cf. Freppel, *Tertullien*, t. I. p. 423-425.)

rades à l'École normale, M. Georges Duruy, rappelait à M. Séailles, avec une malicieuse bonhomie, que, pour compenser sans doute le maigre régime de l'établissement, il « mangeait assez volontiers du prêtre[1] ». Fougue dévorante de la jeunesse, dira-t-on. Sans doute. Mais si, avec la maturité de l'âge, l'appétit anticlérical de M. Séailles est devenu moins glouton, je veux dire si sa verve est moins débraillée, au fond, la voracité est restée la même, sous des dehors moins abandonnés. La froideur de l'intellectuel, plus maître de lui-même, a remplacé la folle intempérance du normalien. La maîtrise n'est pas encore complète : nous avons vu la haine et le mépris concentrés, que M. Séailles nourrit contre tout dogmatisme religieux en général et contre le catholicisme en particulier, se faire jour çà et là et s'échapper en blasphèmes ou en sarcasmes. Les paroles, par lesquelles il prend congé du lecteur, ne sont pas faites pour tempérer cette pénible impression :

Le sophisme, qui conclut du règne de l'injustice sur la terre à sa réparation dans un monde meilleur, est devenu trop grossier pour nos intelligences : la perpétuelle défaite du bien ne prouve pas sa victoire nécessaire. Jouons-nous la comédie de la morale et de la religion, cherchons-nous seulement un divertissement à la conscience de notre misère morale ?

Une fois par semaine, dans des enceintes réservées et décorées à cet usage, des hommes se réunissent pour affirmer leur noblesse et qu'ils ne sont rien moins que les fils de Dieu. Les paroles ne suffisent pas à faire la preuve ; en fait l'homme est une bête méchante et cruelle ; qu'il prouve la validité de ses prétentions par ses actes, qu'il apporte ses titres (p. 113).

Pour toutes représailles, nous souhaitons à M. Séailles de finir, comme le philosophe dont nous évoquions la mémoire au début de cette réponse. Puisse-t-il, après avoir imité Jouffroy dans ses injustices contre le christianisme, le suivre jusqu'au bout et avoir le courage de la rétractation ! C'est la

1. Voici le passage textuel de M. G. Duruy : « L'éloquent Séailles était démagogue. Je crois même me souvenir que, si je mangeais du républicain, il mangeait, lui, assez volontiers du prêtre. C'est un goût qui nous a passé, à l'un comme à l'autre. » (*Le Centenaire de l'École normale; la Promotion de 1872.* Cf. *Revue bleue*, avril 1895, p. 451.) Hélas ! non, M. Séailles n'est pas encore guéri.

seule vengeance que la « conscience chrétienne » nous permette, car elle repousse avec horreur cette odieuse accusation de M. Séailles : « Au nombre des joies que donne la religion, il faut compter la joie de haïr et de faire le mal sans remords. » (P. 63.)

En 1840, Jouffroy présidait la distribution des prix au collège Charlemagne. Il y promonça son dernier discours, d'une voix affaiblie. Son visage était pâle, ses traits amaigris. Il était déjà miné, à quarante ans, par le mal qui allait bientôt l'emporter. Mais jamais son âme n'avait fait entendre des accents plus élevés que dans ce mélancolique adieu adressé à la jeunesse :

Le sommet de la vie vous en dérobe le déclin. De ses deux pentes, vous n'en connaissez qu'une, celle que vous montez : elle est riante, elle est belle, elle est parfumée comme le printemps. Il ne vous est pas donné, comme à nous, de contempler l'autre avec ses aspects mélancoliques, le pâle soleil qui l'éclaire et le rivage glacé qui la termine. Si nous avons le front triste, c'est que nous la voyons.

Mais, secouant vite cette tristesse instinctive, sa pensée réfléchie le ramenait à la résignation et à la confiance. Il terminait ainsi :

Faites en sorte de ne pas laisser éteindre dans votre âme cette espérance que nous y avons nourrie, cette espérance que *la foi et la philosophie* allument, et qui rend visible, par delà les ombres du dernier rivage, l'aurore d'une vie immortelle[1].

Jouffroy devait traîner, dix-huit mois encore, une mourante vie. Mais il était réconcilié pour toujours avec l'espérance que « la foi et la philosophie allument ». A la lueur consolante de ce flambeau, pendant sa longue maladie de langueur, il écrivait ces lignes dignes d'un ascète : « La maladie est certainement une grâce que Dieu nous fait, une sorte de retraite spirituelle qu'il nous ménage pour nous reconnaître, nous retrouver, et rendre à nos yeux la véritable vue des choses[2]. » Jouffroy s'était « retrouvé » : il sentait refleurir dans son âme la foi qui avait embaumé sa jeunesse.

1. *Le Moniteur universel*, 24 août 1840.
2. Baunard, *le Doute et ses victimes : Théodore Jouffroy*, p. 51-52. 6e édition. Paris, 1883.

Le philosophe, à qui l'épreuve avait « rendu la véritable vue des choses », rétracta loyalement ses attaques passées, quand il dit à Mgr Cart, évêque de Nîmes :

Monseigneur, je ne suis pas de ceux qui pensent que les sociétés modernes peuvent se passer du christianisme ; je ne l'écrirais plus aujourd'hui. Vous avez, Monseigneur, une belle mission à remplir. Ah ! continuez à bien enseigner l'Évangile !

L'exemple de Jouffroy, esprit ferme et pénétrant, aurait dû rendre M. Séailles plus circonspect et plus respectueux. Il s'est donné la mission de conduire le deuil des dogmes à « la nécropole des idées mortes » ; il s'est chargé, sans que personne l'ait délégué à ce périlleux office, d'en prononcer l'oraison funèbre : après un hommage ému au « sentiment religieux » et une poétique évocation de la cathédrale gothique, il procède, sans plus de façon, à l'enterrement de la dogmatique chrétienne. Sur la pierre massive de cette tombe, qu'il a creusée lui-même, notre philosophe propose gravement d'inscrire cette épitaphe : « Ci-gît le dogme chrétien sans espoir de résurrection. »

C'est aller un peu vite en besogne. Il y a bien des siècles déjà que l'Église rencontre, sur son chemin, de ces fossoyeurs trop empressés à prédire sa mort et à préparer sa sépulture. Quand elle regarde en arrière pour mesurer l'espace parcouru, cette immortelle voyageuse aperçoit sur le bord de la route, où elle chemine depuis dix-neuf cents ans, une interminable rangée de tombeaux : ils renferment les restes déshonorés de ces implacables adversaires qui n'avaient cessé de prophétiser sa ruine prochaine. M. Séailles ne mérite pas, du moins, le reproche d'opportunisme, car il a bien mal choisi son heure. Est-ce le moment de parler de mort, lorsque sévit contre l'enseignement de l'Église une persécution savamment calculée ? On s'acharnerait moins contre lui s'il avait déjà la forme cadavérique. Est-ce le moment, lorsqu'on voit parmi les esprits cultivés, un instant séduits par le mirage d'une fausse science, faisant faillite à des promesses qu'elle ne pouvait tenir, s'accentuer un mouvement de retour vers les croyances catholiques et la métaphysique spiritualiste, au grand émoi des rationalistes qui,

dans les épanchements intimes, laissent percer (M. Séailles ne l'ignore pas) leur dépit et leurs craintes? Est-ce le moment, lorsqu'on constate, de toutes parts, le discrédit qui couvre d'ombres grandissantes la mémoire de Renan? On admire encore, on admirera toujours certaines pages sorties de sa plume prestigieuse. Mais son autorité scientifique est à jamais ruinée : la mort a rompu le charme qui enveloppait le merveilleux jongleur.

M. Séailles, qui n'est, dans cet effort de critique dissolvante, qu'un écho servile de Renan, ou, si l'on préfère, sa doublure, espère-t-il donc réussir où celui-ci a misérablement échoué? Renan avait imaginé de remplacer l'Être souverainement parfait, par une catégorie, la « catégorie de l'idéal ». Cette froide abstraction était un bien maigre aliment pour repaître des intelligences affamées de vérités substantielles, et pour rassasier des cœurs avides de sentiments chaleureux. M. Séailles n'a fait que substituer une abstraction à une autre ; il loge son Dieu dans une catégorie nouvelle : celle « de la suprématie de l'ordre moral[1] ». Ce Dieu-fantôme n'aura pas plus de succès que la chimère éclose dans l'imagination hégélienne de Renan. Ce n'est pas encore lui qui prendra, dans l'adoration et l'amour de l'humanité, la place du Dieu de la foi chrétienne et de la raison spiritualiste.

Et dire cependant que M. Séailles se flatte « d'avoir dépassé nos dogmes » (p. 2) et s'en va répétant, pour se donner de l'assurance, que les « dogmes ne renaissent pas ». Ils ne renaissent pas, c'est vrai, parce qu'ils ne sont pas morts. Les dogmes sont immortels, car ils ont pour fondement immuable le Dieu vivant. Or, selon la parole que l'un des plus fiers témoins, jusqu'au sang, de la vérité révélée, Garcia Moreno, jetait pour toute réponse, comme un défi suprême, aux assassins qui le poignardèrent au sortir de la table sainte : « *Dios no muere*. Dieu ne meurt pas ! »

Gaston SORTAIS.

1. « Notre croyance en Dieu, *c'est-à-dire* en la suprématie de l'ordre moral, ne prend consistance que dans la mesure où nous posons des faits réels qui la confirment. » (*Op. cit.*, p. 112.)

# LES FÊTES MARIALES DE 1904

## LE CONGRÈS MONDIAL ET L'EXPOSITION

L'année mariale suit son cours et, dans l'univers entier, les cérémonies se multiplient; de toutes parts, des pèlerinages s'organisent. Les évêques, dans leurs mandements, animent la piété des peuples, et Sa Sainteté elle-même, élevant la voix, proclame dans une solennelle encyclique les grandeurs de Marie; sous forme de jubilé, Elle accorde au monde catholique une indulgence extraordinaire. De leur côté, les fidèles répondent à des encouragements si autorisés : le 8 de chaque mois, ils se groupent au pied des autels et, chaque jour, ils récitent la prière de Pie X. Mais, dans tous les pays, l'on parle des fêtes, des grandes fêtes romaines qui se célébreront aux dernières semaines de cette année; déjà, elles s'annoncent splendides, et sans doute plus d'un chrétien de France sent naître dans son cœur le désir de participer en quelque manière à ces fonctions magnifiques, de contribuer dès à présent à leur préparation.

Les revues spéciales décrivent avec magnificence les choses merveilleuses qu'on dispose là-bas, cette couronne de diamants sertis, par exemple, où douze étoiles resplendissent, et cette bibliothèque mariale qui réunit les plus insignes ouvrages dédiés à l'honneur de l'Immaculée par le génie et la piété de tous les âges. J'avoue cependant qu'entre les multiples projets signalés par les feuilles catholiques, ce qui me paraît le plus digne d'arrêter l'attention, c'est le *Congrès mondial* avec l'*Exposition* qui le complète. Du Congrès lui-même, les *Études* ont parlé déjà : dans les débuts de décembre, elles ont résumé un ordre du jour que les comités romains élaboraient précisément alors[1]. Depuis, cet ordre du jour a été officiellement approuvé par la *Commission*

1. *Les Fêtes mariales de 1904. Actes pontificaux et programme général.* (*Études*, 5 décembre 1903, t. XCVII, p. 606 *sqq.*)

*cardinalice* et publié par ses soins sous le titre de *Programme et règlement général du Congrès*[1]. Probablement, à l'heure où ces pages sont écrites, des auteurs nombreux, théologiens ou historiens, professeurs ou écrivains de marque, ont commencé de rédiger des études qu'ils se proposent de soumettre aux comités de revision. La matière est étendue, et les aptitudes les plus diverses trouveront facilement à s'exercer. « La durée du Congrès, » en effet, « sans compter l'inauguration de la veille, sera au moins de trois jours entiers dont chacun sera consacré au développement d'un sujet relatif à la très sainte Vierge[2]. » Ces sujets, ou ces *thèmes*, comme l'on dit à Rome, seront donc au nombre de trois : *le culte de la sainte Vierge*, *la presse mariale*, *les instituts ou associations consacrés à Marie*.

Les travailleurs qui préparent des mémoires, ne participeront pas seuls aux réunions mondiales : les pèlerins qui seront accourus à Rome pour les fêtes du cinquantenaire, tiendront à honneur d'assister aux séances. Ils auront acquis le titre de *patrons* et de *patronnesses* du Congrès, de *bienfaiteurs* et de *bienfaitrices*, de *membres actifs*, ou de *simples participants*[3]. Les dames mêmes ne seront point exclues des salles de discussion : elles auront leur place dans une section particulière, instituée pour elles et où elles s'occuperont de ce qui touche leurs associations, confréries et compagnies. Là il leur sera permis de voter et de prendre la parole. Puissent-elles, puissent tous les pèlerins correspondre pleinement aux desseins formés par les organisateurs ! D'appréciables résultats seraient atteints : l'on ne visera pas en effet à un but plus ou moins stérile, mais l'on traitera de questions pratiques et salutaires, capables de produire dans les âmes un réveil extraordinaire de la foi et de la dévotion envers la Mère de Dieu. De nouveau, dans nos temps si tourmentés, l'Immaculée écrasera de son pied virginal

1. *Programme et règlement général du Congrès*, publié dans la revue *l'Immaculée*, organe officiel du *Comité romain* pour les fêtes jubilaires, 8 janvier 1904, p. 50-57. Paris, Vic et Amat.

2. *Programme et règlement général du Congrès*, art. 2. (*L'Immaculée*, 8 janvier, p. 51.)

3. « Un don de cent francs donnera droit au titre de *patron* et *patronnesse* ; un don de cinquante francs au titre de *bienfaiteur* et *bienfaitrice* ; un don de dix francs au titre de *membre actif* avec droit aux votes et participation aux actes du Congrès ; un don de cinq francs au titre de *participant.* » (*Programme et règlement général*, art. 13 [*L'Immaculée*, 8 janvier, p. 56].)

la tête du serpent maudit[1]. Ainsi les chrétiens, qui ne voient pas sans tristesse la foi et la piété diminuer dans le monde, contribueraient à les faire renaître, s'ils assuraient aux séances mariales une splendeur plus grande et un plus grand retentissement.

A côté du Congrès, comme pour le compléter et pour l'illustrer, — ce sont les expressions mêmes du programme, — une *Exposition internationale — una Esposizione mariana internazionale* — sera réunie[2] : elle aura lieu au palais de Latran, du mois de septembre 1904 jusqu'à Pâques 1905. Puisque son but est uniquement de servir de *complément* et d'*illustration* aux réunions des congressistes, son programme est exactement modelé sur celui du *Congrès*. Il comprend donc, lui aussi, trois divisions nettement délimitées : le *Culte de Marie* et ses manifestations, dans l'iconographie et dans la numismatique ; la *Presse mariale* ; les *Instituts religieux* et les *Associations mariales*.

De ces trois divisions, la première surtout est facile à concevoir. Elle groupera dans les salles du Latran, au moins en reproduction, les images de Marie vénérées dans les plus insignes sanctuaires, des peintures antiques ou modernes, des sculptures et des travaux en bois, ivoire ou métal, des gravures et des dessins, des mosaïques et des vitraux, des tapisseries et des broderies, des médailles et des monnaies, des sceaux anciens. Certes, il y a là de quoi organiser une exposition au sens rigoureux du terme, une exposition d'art et d'histoire, où l'on admettra seulement des objets remarquables par la valeur historique et artistique, ou par l'antiquité même. Une madone curieuse, par exemple, comme celle qu'on voit aujourd'hui chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à Paris, aurait bien sa place au Latran : elle représenterait une époque reculée de la statuaire mariale, l'époque des Vierges noires ; en même temps, elle rappellerait le *memorare* de saint François de Sales, et son angoisse dissipée. Les originaux et les copies seront également acceptés,

1. *Le Congrès marial mondial à Rome : Appel.* (*L'Immaculée*, 8 janvier, p. 50.)

2. Le *Programme de l'Exposition mariale internationale* a été publié dans *l'Immaculée*, 8 février, p. 77-82. — Voici quel en est l'article 1er : « Comme *complément et illustration* du Congrès marial mondial qui sera tenu à Rome à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie, aura lieu au Palais apostolique de Latran, de septembre 1904 à Pâques 1905, une Exposition mariale internationale. »

à la suite d'une admission prononcée par un jury compétent, préalablement nommé par le *Comité romain*, avec l'approbation des cardinaux[1].

Mais, pour que les collections s'accroissent et se complètent, il faut que chacun s'interroge, qu'il fasse quelque chose comme son examen de conscience : n'ai-je pas un objet qui conviendrait, là-bas, un tableau ou une statue, une gravure ou une broderie, un riche ornement d'église ? Pourquoi les directeurs de nos pèlerinages, Lourdes entre autres ou Fourvière, Liesse ou les Ardilliers, n'enverraient-ils pas de bonnes reproductions de leurs madones ? Pourquoi ne formeraient-ils pas des séries, où des vues photographiques placeraient sous les yeux les sanctuaires et leurs merveilleuses décorations, leurs vitraux et leurs sculptures, leurs ex-voto ? On les exposerait sur des volets tournants. Des reliefs soigneusement exécutés, une Notre-Dame de Chartres par exemple, ou une basilique de Fourvière, voire une grotte de Lourdes, achèveraient ces exhibitions. Quelques heureux possesseurs enverraient des originaux ou d'insignes reliques. Ah ! si, sans perdre de temps, chacun se mettait consciencieusement à l'œuvre, si, pour l'amour de Marie, les prêtres fouillaient leurs églises et leurs sacristies, les amateurs leurs précieuses vitrines, les collections du Latran seraient aisément complètes et curieuses[2].

Ce sera l'exposition de l'iconographie et de la numismatique. Dans des salles voisines, l'on disposera celle du livre marial et de la presse périodique. Elle se conçoit encore sans difficulté. Là se trouvera la fleur de la bibliothèque du jubilé : sur des tables, les vieux livres de chœur et les manuscrits anciens, les ouvrages artistiques distribués selon l'âge ou la matière, théologie et liturgie, archéologie et histoire, ascétisme et apologétique, parénétique. Et les connaisseurs passeront, contemplant les enluminures ternies et les reliures splendides, inventoriant les incunables

1. *Programme de l'Exposition*, art. 4, et *Classification des objets*, 1re division. (*L'Immaculée*, 8 février, p. 77 et 79.)

2. Ceux qui désirent envoyer des objets en vue de l'Exposition devront, *au plus tard le 1er mai 1904*, faire parvenir au *Comité romain*, ou aux *Comités nationaux et diocésains*, ou aux *Correspondants* de la *Commission exécutive* un *bulletin d'admission*, rédigé suivant un modèle déterminé, où des renseignements requis auront été consignés. L'on demande que les objets eux-mêmes se trouvent réunis à Rome, *avant le 15 août 1904*. (Voir le *Programme de l'Exposition*, dans *l'Immaculée*, 8 février, p. 77-82.)

massifs et les périodiques illustrés. Au long des parois, sur les rayons alignés, ils apercevront d'admirables ouvrages consacrés à Marie par la plume et le génie des hommes, tous richement reliés, mais glorifiant tous la Mère de Dieu encore plus par leur objet que par la splendeur de leur exécution. Nous aurons là, en vérité, comme un cantique, entonné par l'art et le talent, à la gloire de Celle qui fut conçue sans péché.

La dernière division ne ressemble pas aux précédentes, et, à première vue tout au moins, cause quelque surprise. Comment organisera-t-on bien une exposition d'instituts religieux et d'associations mariales? Mais cet étonnement n'est pas avisé : de nos jours, l'on expose à peu près tout ce qu'on veut. N'a-t-on pas fait, à Paris, en 1900, des exhibitions de l'économie sociale, de l'hygiène et de l'assistance publique, de l'éducation et de l'enseignement? Ces groupements parlent, il est vrai, par eux-mêmes assez peu aux yeux; ils attirent surtout les initiés. Peut-être même les seuls membres du jury en saisissent la portée. Pourtant, on peut les combiner de façon à intéresser la foule des visiteurs, j'allais dire le vulgaire lui-même. Je citerai, à titre d'exemple, l'une des expositions de 1900, celle de l'*Institut des Frères des Écoles chrétiennes* et de ses méthodes d'enseignement.

On avait réuni dans le même salon — dit le rapport officiel [1] — des travaux d'élèves et de maîtres provenant des établissements de France et aussi de l'étranger; les parois étaient affectées au dessin, à la géographie, aux travaux de l'œuvre de Saint-Nicolas, à l'enseignement maritime; des vitrines horizontales contenaient les cahiers de devoirs des élèves; les tables supportaient les albums de dessin, les reliefs géographiques; sous des draperies on trouvait de nombreux herbiers; enfin, sur des volets tournants, des graphiques et des photographies...

Des monographies renseignaient sur l'historique, sur le développement et l'état actuel de l'œuvre; les livres classiques, au nombre de deux cent quatre-vingts, édités par l'Institut, exposaient les méthodes; enfin, pour compléter cet ensemble de documents, ou plutôt pour les condenser et en faire ressortir les caractères saillants, le frère Justinus, secrétaire général de l'Institut, a fourni au jury tous les éléments d'information propres à éclairer son jugement...

C'est par des procédés semblables qu'on parvient à exposer un institut enseignant, l'ensemble de ses méthodes et de ses insti-

1. *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. — Rapports du Jury international. Extraits relatifs à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, p. 7-8. Paris.

tutions, depuis celles de l'école élémentaire jusqu'à celles de l'enseignement primaire supérieur, professionnel et normal. Pourquoi n'exhiberait-on pas de même des associations mariales, les congrégations de la Sainte-Vierge, par exemple? Ne considérons pas la congrégation d'une manière abstraite, mais prenons telle congrégation en particulier que nous connaissons bien. Rien de facile comme de former l'exposition de son histoire, de ses statuts et de ses œuvres. C'est, je le suppose, la trop fameuse congrégation de la Restauration; non pas que l'on songe aucunement à la faire renaître, mais il serait certainement intéressant de l'exposer, ne fût-ce qu'en souvenir de son grand retentissement et des colères qu'elle a soulevées. L'on réunirait sur les murs et l'on disposerait les portraits de ses directeurs, le P. Delpuits, l'abbé Legris-Duval, le P. Ronsin, l'abbé Mathieu, le duc de Rohan; ceux des plus célèbres d'entre les congréganistes, comme M. Tesseyre, le P. de Mac-Carthy, Mathieu et Eugène de Montmorency, surtout de ces six membres fondateurs qui s'étaient groupés, en 1801, le 2 février, dans le salon du P. Delpuits. Au-dessous des portraits, des inscriptions pleines de faits et de dates résumeraient brièvement des vies si fécondes. Des tableaux donneraient la suite des préfets avec la durée de leur exercice; la liste des évêques serait affichée, ou encore celle des œuvres menées à bien par le zèle des confrères. Sur des tables, ce seraient les manuscrits vénérables qui nous apprennent l'histoire de l'association, les livres et les notices, les manuels, les statuts et les règlements, les sceaux et les diplômes. Des estampes, rares et curieuses, représenteraient quelqu'une des pieuses réunions chez le P. Delpuits, ou dans les chapelles de la rue du Bac et dans l'hôtel du duc de Rohan. Des plans et des dessins feraient connaître les dévots oratoires. Tels épisodes historiques, comme l'aventure de la bulle d'excommunication de l'empereur apportée de Rome et répandue en France par les soins des congréganistes[1], comme la triste campagne de M. de Montlosier avec le *Mémoire à consulter*[2], seraient encore rap-

1. *La Congrégation (1801-1830)*, par M. Geoffroy de Grandmaison. Préface par M. le comte Albert de Mun, p. 105-107. Paris, Plon, 1889. — Dans tout ce développement, j'ai tiré grand profit de l'excellente monographie que je viens de citer.

2. G. de Grandmaison, *op. cit.*, chap. XIV, p. 300 *sqq*.

pelés par le pinceau ou par le burin. Des monographies auraient été rassemblées, comme *la Congrégation*, de M. de Grandmaison, qui condenseraient l'exhibition, reliant entre eux les documents exposés et nous aidant à revivre l'histoire.

Une seule congrégation serait ainsi mise sous les yeux, mais combien d'autres ont existé, chez nous, sous l'ancien régime; combien fleurissent encore, à Louvain par exemple, à Vienne ou à Barcelone! Chacune d'elles aurait son exposition, et toutes elles seraient groupées autour de la *Prima Primaria*. Dans ce salon central, l'on aimerait apercevoir les brefs et les bulles pontificales, surtout la *bulle d'or* de Benoît XIV[1], les éloges adressés par les saints aux congrégations de Notre-Dame, les portraits des fondateurs, des saints et des bienheureux, des princes et des empereurs, et des nombreux papes congréganistes, les bannières et les sceaux, les statuts, le catalogue des associations affiliées, et, dans d'immenses tableaux, les noms des préfets et les dates principales.

Je n'ai parlé que des congrégations, mais l'on ferait également bien l'exposition des autres confréries mariales, celles du Saint-Rosaire, ou du Scapulaire, du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Et puisque, sans se borner aux *Associations*, le programme signale et place même en première ligne les *Instituts religieux*, fondés pour répandre le culte de la sainte Vierge, nous souhaitons que ces pieux groupements aient, au Latran, leur exhibition. Un appel spécial a été fait à ceux d'entre eux qui sont voués particulièrement à l'*Immaculée Conception*, comme entre autres les chanoines réguliers de Dom Gréa ou les Oblats de Marie-Immaculée. Voici quatre ans, au Congrès de Lyon, ces deux congrégations ont exposé dans des rapports leurs traditions mariales[2]. Elles pourraient, cette année, organiser des expositions qui seraient le développement et l'illustration de ces rapports. Les documents qui font connaître leur histoire et les résultats féconds de leur apostolat, seraient disposés par des méthodes identiques à celles dont j'ai parlé. Nous verrions ainsi Mgr de Mazenod fondant les Oblats de Marie : autour de lui seraient placés les premiers membres. Nous apercevrions le bref

1. Bulle *Gloriosæ Dominæ*, du 27 septembre 1748.
2. *Compte rendu du Congrès marial tenu à Lyon*, t. II, p. 570 et 527.

d'approbation concédé par Léon XII[1] et le scapulaire approuvé par Grégoire XVI. Des tableaux indiqueraient la date de la fondation; ils marqueraient les étapes de la diffusion, les usages propres et les fruits recueillis; des vues et des plans montreraient les grands sanctuaires et les établissements principaux. La bibliothèque des écrits publiés par les religieux serait là tout entière. Des monographies compléteraient la collection et mettraient les commissions d'examinateurs à même d'étudier, autant qu'elles le voudraient, les travaux accomplis en l'honneur de la Vierge immaculée. Ce serait, dans la force du terme, l'exposition des Oblats de Marie, de leur institut et de leurs missions : les autres ordres et congrégations prépareraient des exhibitions semblables, capables d'illustrer leurs traditions mariales, comme les vitraux de nos cathédrales illustrent encore aujourd'hui la vie de nos saints ou les mystères de notre foi.

Mais, nous l'avons remarqué, pour compléter ou expliquer les documents exposés en 1900 par les Frères des Écoles chrétiennes, le frère Justinus se tenait à la disposition du jury; il lui fournissait les éléments d'information qui pouvaient l'éclairer. De même, à notre exposition de Rome, l'on devra donner aux jurés un guide sûr et méthodique, à même de les diriger ou, au besoin, de les conseiller. Sans doute, de copieuses monographies, des volumes entiers peut-être, seront placés dans les salles. Toutefois les membres du jury n'en tireraient pas un parti suffisant, s'ils n'avaient entre les mains des résumés lumineux où seraient repris en quelques pages et mis en pleine lumière les détails saillants des expositions. Ces résumés lumineux ne seraient autre chose que les consciencieux rapports présentés aux commissions organisatrices du Congrès et lus peut-être dans quelqu'une des séances publiques. Ne l'oublions pas, l'*Esposizione Mariana* et le *Congresso Mondiale* ne se séparent pas : ils s'illustrent et se complètent mutuellement.

Dans d'autres pays, dans la Pologne autrichienne par exemple, des organisations ont été créées qui préparent de loin les solennités romaines. Ce sera d'abord, vers la fin de septembre, un Congrès préparatoire qui aura lieu dans la ville de Léopol. Dans l'une de ses sections, les congréganistes tiendront des réunions

1. Bref du 21 mars 1826.

qui rappelleront le *Sodalentag* de Fribourg[1]. A l'occasion de ces séances et à côté d'elles, une exposition de l'art et du livre marial sera établie. Les ouvrages qu'elle aura réunis, tous composés par des écrivains polonais ou publiés dans la Pologne, seront plus tard envoyés à Rome : ils enrichiront les collections de l'Exposition internationale ou de la Bibliothèque de Marie. Enfin, dans plusieurs diocèses, l'on rédige des travaux documentés sur l'état du culte de Notre-Dame : ils comprennent l'histoire illustrée des sanctuaires et des autels, des études historiques et critiques sur les publications relatives à la sainte Vierge, la description des images célèbres et des principales médailles, le recensement des confréries diocésaines et des formes spéciales de la dévotion. Ces travaux seront mis à profit par les congressistes dans les réunions internationales du mois de décembre.

En France, nous n'avons aucune de ces organisations : pour préparer le Congrès et l'Exposition de Rome, aucun comité national n'a été créé. Des comités diocésains existent, semble-t-il, dans trop peu d'endroits. Seuls des membres correspondants de la *Commission exécutive* sont dispersés dans le pays. C'est donc à chacun d'agir pour lui-même et d'examiner comment il participerait bien aux fêtes de là-bas. Ceux qui auraient des objets d'art ou de curieux livres marials seront heureux d'en faire bénéficier les salles d'exhibition. Les prêtres zélés qui dirigeraient de florissantes associations ou des œuvres prospères, chercheront à les exposer : tout au moins, ils adresseront quelque rapport sur elles aux reviseurs du Congrès, et, si leurs mémoires ne sont pas admis aux honneurs d'une lecture publique, ils se logeront du moins dans les cartons de l'Exposition. Rien n'est exclu de ces archives de Marie, où les historiens qui, dans l'avenir, entreprendront l'histoire d'un institut ou d'une confrérie, trouveront désormais leurs documents justificatifs et leurs pièces à l'appui. Aux organisateurs de la bibliothèque, les éditeurs et les auteurs enverront leurs volumes; les professeurs et les écrivains rédigeront des études qui rehausseront l'éclat

1. *Internationaler Marianischer Congress*, 18-21 August 1902. *Congress Bericht*, p. XXXVIII-XLII. Freiburg, 1903. — Ces détails sur les fêtes polonaises sont dus aux obligeantes communications du R. P. Lachman, S. J., et de M. Marien de Bartynowski, directeur du *Sodalis Marianus*, organe officiel des congrégations de Notre-Dame en Pologne.

des séances consacrées à Notre-Dame ; les fidèles, enfin, par tous moyens qui seront à leur portée, ne fût-ce que par une prière, tâcheront de contribuer à la préparation du Congrès ou à celle de l'Exposition ; ils s'efforceront aussi d'enrichir la couronne aux douze étoiles de brillants. Encore une fois, dans notre pays, c'est à chacun d'agir pour soi, à chacun de s'interroger et de faire très bien pour l'honneur de l'Immaculée.

Alain de BECDELIÈVRE,
Membre correspondant de la *Commission exécutive.*

# BULLETIN SCIENTIFIQUE

Les mystères du radium : Bombardement avec divers projectiles α, β, γ. — Projectiles presque aussi rapides que la lumière. — Dégagement permanent de chaleur. — Un « quelque chose » nouveau et inconnu : l'*émanation*. — La pierre philosophale. — Le radium en potion. — Le principe de la conservation de l'énergie. — La radio-activité est-elle partout ? — Théories révolutionnaires. — Méfions-nous de « l'emballement ». — Le radium n'explique pas tout. —— L'alimentation : On ne sait pas manger. — L'estomac de Paris. — Une *interview* avec le cuisinier. — Le *minimum* exigible. — Avertissement sévère à ceux qui mangent trop de viande. — Végétarien ? — Conclusion : *Cum grano salis.*

Le radium est, de plus en plus, à l'ordre du jour. La médaille Davy, décernée à M. et Mme Curie par la Société royale de Londres ; le prix Osiris, partagé entre Mme Curie et M. Branly ; enfin le grand prix de physique Nobel attribué, moitié à M. Becquerel, moitié à M. et Mme Curie (trois fois nommés) ; tous ces honneurs, très mérités, ont attiré l'attention de ce qu'on appelle *le grand public* sur le savant couple et sur le mystérieux élément par lui découvert. L'Académie parle du radium avec estime et curiosité ; les revues scientifiques racontent aux grands enfants que sont les hommes sa merveilleuse histoire ; les journaux quotidiens chantent, avec un enthousiasme débordant, le nouveau venu ; ils prophétisent à son endroit, bouleversent la terre par ses propriétés présentes et surtout futures, réforment la physique, condamnent ou exaltent la science : le tout avec une compétence égale. Il nous a donc paru intéressant de condenser ici l'exposé des découvertes réalisées au sujet du radium, depuis deux ans. Les lecteurs des *Études* n'ont pas oublié, en effet, l'excellent article paru, le 5 janvier 1902, sur les matières radio-actives [1]. Il nous suffira de raconter les expériences effectuées postérieurement à cette date, et que nous n'avons signalées qu'en partie dans nos précédents Bulletins [2].

On se rappelle qu'à la suite de la découverte de M. Becquerel

1. *Les Corps radio-actifs*, par J. de Joannis. (*Études*, 5 janvier 1902.)
2. *Bulletin scientifique*. (*Études*, 5 juillet et 5 octobre 1903.)

sur les rayons constamment émis par les sels d'uranium, M. et Mme Curie furent amenés à soupçonner, dans un minerai uranifère, la pechblende, l'existence de matières beaucoup plus actives. Après un travail acharné, ils isolèrent le polonium, puis le radium, dont la puissance était un million de fois plus grande que celle de l'uranium. M. Debierne, de son côté, découvrait un corps analogue : l'actinium.

Le radium — nous parlerons surtout de ce premier ténor — fut convaincu d'émettre perpétuellement des radiations qui le rendent lumineux, impressionnent les plaques photographiques, rendent les gaz conducteurs d'électricité en les électrisant eux-mêmes, *et tout cela sans rien perdre de son poids*, au moins d'une manière sensible. Il attaque le verre en le colorant, transforme l'oxygène en ozone, le phosphore blanc en phosphore rouge, brûle son inventeur qui s'en est appliqué un grain sur le bras, se rend visible à l'œil fermé, en excitant la fluorescence des humeurs. Ces exploits sont connus de nos lecteurs; ils savent aussi que ce corps étrange communique ses propriétés aux objets qui l'entourent, leur conférant une *radio-activité induite*, et que ses rayons, de diverses sortes, sont inégalement déviés par l'action magnétique. Mais ces derniers phénomènes ont été plus complètement étudiés depuis deux ans. Nous allons donner, à ce sujet, quelques détails.

*
* *

Les rayons émis par le radium ont été partagés en trois groupes, désignés par les lettres $\alpha$, $\beta$, $\gamma$, selon les notations introduites par M. Rutherford.

Si on place le sel radifère dans un petit godet creusé au sein d'un bloc de plomb, toutes ses radiations s'élancent en l'air comme un jet de projectiles qui vont se perdre dans l'espace, sans retomber. Mais si on crée un champ magnétique devant le faisceau ainsi lancé, celui-ci se divise en trois pinceaux. L'un continue imperturbablement sa route, c'est le groupe $\gamma$ : il n'est donc pas électrisé, puisque le champ d'aimantation n'agit pas sur lui; un autre groupe, $\alpha$, est légèrement dévié dans un sens, et la nature de cette déviation indique que, si l'on admet qu'il soit composé de projectiles, ceux-ci seraient chargés d'électricité positive; enfin le troisième groupe, $\beta$, est fortement dévié en sens

contraire, comme s'il était formé de particules électriques négatives.

Or, chose curieuse, ces trois sortes de rayons étaient déjà connus. Quand, dans une ampoule de verre contenant un gaz très raréfié et munie de deux armatures métalliques, on fait passer un fort courant électrique, la cathode (armature de sortie du courant) émet d'étranges radiations, les *rayons cathodiques*. D'après les idées généralement reçues, ces rayons seraient composés de particules matérielles électrisées négativement et lancées par la cathode avec une vitesse d'environ 70 000 kilomètres à la seconde (le quart de celle de la lumière). La masse de chacun des projectiles projetés dans ce furieux bombardement, serait 2 000 fois plus petite que celle de l'atome d'hydrogène.

Ces rayons cathodiques, quand ils rencontrent un obstacle, produisent des rayons X, dont on connaît les pénétrantes propriétés. Enfin, on a découvert une autre émission de radiations qui se produit dans l'ampoule, non plus en partant de la cathode, mais en se dirigeant vers elle et en la traversant, si elle est perforée. Ce sont les *kanalstrahlen* ou rayons canaux de Goldstein. On les considère comme des projectiles chargés positivement et de masse comparable à celle de l'atome d'hydrogène.

Il est donc très curieux de constater que les diverses radiations émises par le radium sont analogues à celles que produit un phénomène purement électrique. Seulement cette robuste substance manifeste, par ses effets, une vigueur bien autrement étonnante que le courant, de haute tension cependant, exigé pour les rayons cathodiques. C'est un premier aspect du mystère où se complaît le nouveau corps. Revenons aux diverses radiations émises.

Les rayons $\alpha$ sont des agents actifs d'ionisation, c'est-à-dire qu'ils rendent l'air environnant très conducteur d'électricité ; ils sont, en revanche, peu pénétrants, étant absorbés par une lame d'aluminium de quelques centièmes de millimètre, et ne traversant pas plus de 10 centimètres d'air à la pression atmosphérique. Si on admet qu'ils sont composés de projectiles décochés par le radium, on trouve que leur masse est de l'ordre de celle de l'atome d'hydrogène et leur vitesse vingt fois plus faible que celle de la lumière.

Les rayons $\beta$ sont absolument analogues aux rayons catho-

diques. Comme eux, on les suppose composés de particules beaucoup plus petites en général que l'atome d'hydrogène et chargées négativement. Mais tandis que les rayons cathodiques semblent être homogènes, lorsque le potentiel de la source électrique ne varie pas, les rayons β émis au même instant par un même morceau du radium sont très divers. Les uns ont une vitesse[1] analogue à celle des rayons cathodiques, d'autres atteignent presque la vélocité de la lumière; entre ces deux extrêmes s'étagent des radiations β intermédiaires. Les plus lentes sont facilement arrêtées : par exemple au moyen d'une lame d'aluminium d'un centième de millimètre. Les plus rapides traversent, au contraire, plusieurs millimètres d'une lame de plomb. En somme, le radium émet des rayons β de nature variable, dont la propriété commune est d'être chargés d'électricité négative, mais dont la vitesse et la pénétration sont très diverses.

Quant au troisième groupe de radiations, γ, non déviables par l'aimant, elles sont analogues aux rayons Rœntgen. Très pénétrantes, quoique peu intenses, elles peuvent servir à la radiographie.

Les rayons β traversent aisément le verre où est enfermé un sel radio-actif et, comme ils sont chargés d'électricité négative, ils laissent le radium chargé positivement. Les rayons $\alpha$, au contraire, ne peuvent traverser l'enveloppe et, étant positifs, ils coopèrent aussi, pour leur part, à cette accumulation d'électricité. Il en résulte qu'un tube contenant du radium se charge

1. Nous indiquerons brièvement comment se calculent ces vitesses. On dévie les rayons β au moyen d'un champ magnétique d'intensité connue et on observe la déviation produite. Or, celle-ci est donnée théoriquement par une formule où figurent la vitesse $v$ des projectiles et le rapport $\frac{e}{m}$ de leur charge électrique à leur masse. L'observation précédente donne donc une première équation entre ces deux quantités : $v$ et $\frac{e}{m}$. — Si l'on soumet ensuite le même faisceau à l'action d'un champ électrique, on obtient une deuxième équation entre les deux mêmes inconnues. On peut donc déterminer $v$ et $\frac{e}{m}$. Pour aller plus loin, il faut faire des hypothèses, supposer par exemple que la charge $e$ est la même que celle de l'ion hydrogène dans l'électrolyse. On peut alors déterminer $m$ la masse de chaque projectile. M. Kaufmann a trouvé, pour les rayons les plus pénétrants du groupe β, des vitesses de 236 000 à 283 000 kilomètres par seconde (celle de la lumière est de 300 000 kilomètres).

lui-même comme une bouteille de Leyde. M. Curie ayant entaillé à la lime un tube de verre scellé où il conservait, depuis très longtemps, un sel radifère, vit tout à coup jaillir une étincelle qui perça la paroi et communiqua une légère secousse à l'opérateur. Une décharge de cette nature suppose un potentiel d'environ 10 000 volts et une énergie très appréciable.

Et voilà déjà de la force constamment produite par le radium, sans qu'on puisse savoir qui la lui fournit.

Plus extraordinaires encore sont les phénomènes calorifiques. 1 gramme de radium dégage environ 80 petites calories[1] à l'heure, c'est-à-dire une quantité de chaleur suffisante à faire fondre son poids de glace; ou encore, une quantité de calorique qui, transformée en travail, élèverait, en une heure, 34 kilogrammes à 1 mètre de hauteur. 1 gramme de radium dégage donc, en une année, 700 000 petites calories, équivalant à 300 000 kilogrammètres environ..., de quoi élever un homme de 62 kilogrammes à la hauteur du mont Blanc. M. Wilson a montré que la présence de 1 gramme de radium par tonne de matière, dans le soleil, suffirait à rendre compte de la chaleur émise par l'astre.

On peut très aisément mettre en évidence cette production d'énergie thermique. Il suffit de plonger une ampoule contenant un sel de radium, dans un calorimètre à glace de Bunsen. Il se produit un dégagement continu de chaleur que l'on peut mesurer. MM. Curie et Dewar l'ont même utilisée pour faire bouillir de l'hydrogène liquide (— 253°). En recueillant la quantité de gaz produite en une minute, ils ont pu constater qu'à cette basse température, le radium émet la même quantité de chaleur qu'à la température ordinaire. D'autres expériences, réalisées avec le spinthariscope de Crookes[2], ont montré, d'ailleurs, qu'à la température de l'air liquide (— 180°), les radiations émises étaient aussi intenses qu'à la température ambiante. Ainsi, voilà un corps qui tout près du 0 absolu (— 273°), ce point fatal pour lequel on nous prédisait la mort de la matière, voilà un corps qui n'a rien perdu de ses vigoureuses propriétés.

1. La petite calorie est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° la température de 1 gramme d'eau.
2. Cf. *Bulletin scientifique*. (*Études*, 5 octobre 1903.)

*
* *

Nous avons dit que la *radio-activité induite* était connue depuis plusieurs années. Elle consiste en ce que tout corps, placé dans le voisinage d'un sel de radium solide, ou mieux, en dissolution, acquiert temporairement des propriétés analogues : il émet des rayons Becquerel, ionise les gaz, produit la phosphorescence. « On ne peut que gagner en bonne compagnie », dit une fable inoffensive, souvenir de ma jeunesse. Ainsi en va-t-il de tout ce qui voisine avec le radium ou autres substances semblables. Cette propriété acquise de la sorte se dissipe peu à peu..., fort heureusement, d'ailleurs, car elle ne laisse pas d'être incommode : dans le laboratoire de M. et Mme Curie, tout était devenu radio-actif, tout émettait par conséquent des jets de rayons qui rendaient l'air conducteur d'électricité. Il devenait donc impossible de garder chargés les électromètres de mesure.

Comment se produit cette communication de privilèges ? On pourrait croire, au premier abord, que les corps deviennent radio-actifs sous le choc des divers rayons $\alpha$, $\beta$ ou $\gamma$... ne plus ne moins que la statue de Memnon lorsqu'elle était frappée par les rayons du soleil. Il n'en est rien : des corps soustraits à tous les rayonnements du radium sont rendus actifs, pourvu qu'ils se trouvent dans la même enceinte que lui. Quand, dans un récipient de forme quelconque, on place la substance radifère en tube ouvert, il s'en dégage un... quelque chose, qui se répand peu à peu dans l'enceinte et rend radio-actif tout ce qu'il y rencontre. Vient-on à faire le vide ? les gaz contenus dans le récipient emportent avec eux cet être mystérieux et, transportés dans un autre vase, y excitent la radio-activité.

M. Rutherford considère ce quelque chose comme un gaz matériel qu'il appelle l'*émanation.* M. Curie refuse de se prononcer sur sa nature et n'adopte que le nom proposé, assez vague, d'ailleurs, pour ne rien préjuger. De fait, si cette émanation a plusieurs traits de ressemblance avec les gaz matériels, elle s'en distingue aussi très nettement par d'autres propriétés. Elle paraît suivre les lois de Mariotte et de Gay-Lussac ; elle se diffuse à peu près comme l'acide carbonique. Jusqu'ici tout va bien ; mais voici que les phénomènes se compliquent : MM. Ru-

therford et Soddy ont pris un vase contenant de l'émanation et l'ont plongé dans l'air liquide. *Subitement*, à — 151°, *toute* l'émanation s'est condensée, liquéfiée semble-t-il. C'est déjà étrange, car lorsqu'un gaz se liquéfie, il a une forte tension de vapeur et ne disparaît que progressivement avec l'abaissement de température. De plus, si sur cette émanation liquéfiée, on fait passer un courant d'air, ou même si on fait le vide, elle ne s'évapore pas, ainsi qu'il arriverait pour un gaz ordinaire liquéfié. Ajoutons que cette émanation n'a pas de poids sensible, qu'elle n'exerce pas de pression, qu'enfermée dans un tube scellé, elle disparaît au bout d'un certain temps, *toujours le même*, indépendamment des conditions de température. Toutes ces bizarreries semblent exclure l'idée d'un gaz, et il ne reste guère, pour le moment, qu'à adopter la notion vague de production constante et continue, par le radium, de centres d'énergie qui vont se répandant *comme un gaz* et excitent la radio-activité de tout ce qui se trouve à portée.

Nous avons dit que l'émanation séparée du radium qui l'a produite finit par disparaître. Il y faut environ un mois. La loi de décroissance a une fixité singulière et qui paraît caractéristique de chaque corps radio-actif. Ainsi l'émanation du radium perd la moitié de sa puissance en quatre jours, quelle que soit la température (entre — 180° et + 450°), celle du thorium diminue de moitié en 1 minute 10 secondes ; celle de l'actinium en quelques secondes.

Des émanations analogues semblent, d'après les travaux de MM. Elster et Geitel, exister un peu partout : dans l'air atmosphérique, dans les eaux minérales, surtout dans l'air des caves et cavernes et dans celui que contient le sol. Cela expliquerait pourquoi l'air est toujours légèrement conducteur d'électricité : c'est qu'il est ionisé par ces diverses émanations. Au reste, nous allons dire que, selon les idées de M. Gustave Le Bon, tous les corps seraient plus ou moins radio-actifs.

Mais, auparavant, examinons une dernière propriété de l'émanation, qui nous plonge en pleine alchimie et semble réaliser une véritable transformation de matière. Voilà enfin la pierre philosophale, c'est le radium !

MM. Ramsay et Soddy, après avoir condensé l'émanation au moyen du froid, la lavèrent à l'oxygène, puis l'enfermèrent dans

un tube. L'analyse spectrale révéla alors des raies inconnues[1] que les expérimentateurs considérèrent comme le spectre propre à l'émanation. Mais, au bout de quelques jours, ces raies s'évanouirent, et, à la place, apparurent les raies de l'hélium, ce corps découvert d'abord dans le soleil (grâce à l'analyse spectrale), puis retrouvé, par M. Ramsay, dans certains minéraux terrestres. Ces résultats, avec quelques variantes dans la manière d'opérer, viennent d'être confirmés par MM. Dewar, Curie et Deslandres. Ils intriguent vivement le monde savant.

Un mot seulement sur les applications thérapeutiques. On espère que les radiations du nouveau corps auront des propriétés guérissantes analogues à celles de la lumière violette et à celles, moins bien établies, des rayons X. On a donc institué des essais, mais il faut une grande prudence, étant donnés les effets violents de brûlure occasionnés par le radium. Des résultats intéressants auraient déjà été obtenus pour le *lupus*. D'autres expériences se poursuivent pour le cancer, sans que rien de bien net ait encore été publié. Signalons seulement une idée originale d'un docteur américain. Il rend de l'eau radio-active, en y laissant séjourner un tube contenant du radium. Puis il se sert de cette eau pour composer des compresses, peut-être même des potions. Comme il n'indique pas les résultats qu'il obtient, nous attendrons avant d'apprécier la méthode et surtout avant d'en user.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, l'état de la question du radium. Il nous reste à en examiner brièvement les conséquences scientifiques et philosophiques. En effet, le radium et les corps radio-actifs, en général, semblent ébranler par la base deux principes chers à la science officielle, deux dogmes sacro-saints devant lesquels les savants obligeaient hier les philosophes à se prosterner sans discussion : la conservation de l'énergie et la constance en qualité et surtout en poids de l'atome ultime. Car,

1. On sait que lorsqu'on examine au spectroscope un gaz rendu lumineux par l'effluve électrique, ou une flamme chargée des vapeurs d'un corps quelconque, on obtient un spectre discontinu formé de raies brillantes, variables en nombre et en position selon la substance examinée et qui la caractérisent avec une grande précision et une grande sûreté. — On peut reconnaître, par ce procédé, la présence d'un cent millième de radium.

d'une part, le radium produit sans arrêt : lumière, électricité, chaleur en quantité énorme, et cela sans rien perdre apparemment de son poids, sans que le spectroscope révèle aucune modification dans sa nature intime ; de l'autre, il paraît bien que l'émanation — chose d'ailleurs mystérieuse et jusqu'ici inconnue — qui sort du radium se transforme en un corps défini : l'hélium. Donc transmutation d'un corps simple. De plus, le perpétuel bombardement exécuté par l'infatigable substance est composé, semble-t-il, de morceaux d'atome en guise de projectiles. N'y aurait-il pas là une atteinte à la loi de l'invariabilité de la masse?

Parmi ces audaces déconcertantes, celle qui surprend le plus, c'est la contradiction — au moins apparente — du principe de la conservation de l'énergie. Suivant lord Kelvin, l'illustre physicien anglais, les exploits du radium constituent la première objection sérieuse contre le fameux principe. En effet, nous sommes en présence d'une énorme quantité de force produite, sans qu'on puisse assigner une quantité égale d'énergie dont elle proviendrait par transformation. Et si cela est, adieu la constance de la force dans l'univers, adieu les solennelles objections des déterministes contre la liberté, tirées d'une prétendue impossibilité de « concilier » le libre arbitre avec le principe de la conservation de l'énergie !

Pauvre principe ! les savants, ou ceux qui se disent tels, l'ont-ils assez agité comme un épouvantail devant les philosophes spiritualistes qui *se sentaient* manifestement libres, mais se croyaient obligés de suer sang et eau pour prouver cette évidente vérité ! Or jamais, qu'on le sache bien, la conservation de l'énergie n'a été rigoureusement et universellement *démontrée*. Tout au plus, en un cas particulier, la mécanique classique — un peu ébranlée d'ailleurs actuellement — l'établit-elle à peu près. Mais pour l'ensemble de l'univers, pour les phénomènes vitaux et même pour beaucoup d'autres, jamais la démonstration absolument rigoureuse n'a été faite, ni ne le sera. Il faut voir comment M. Poincaré, dans son livre, *la Science et l'Hypothèse*, enfonce dans le malheureux principe sa pénétrante analyse. De ses terribles serres, le pauvre sort sous la forme suivante : *Il y a quelque chose qui demeure constant*. Ce n'est pas gênant !

« Il semble très probable, écrit M. Gustave Le Bon, et nous ne sommes pas seul à le penser, que la loi de la conservation de

l'énergie dont M. Poincaré a si brillamment montré les côtés incertains dans son livre récent : *la Science et l'Hypothèse*, est comme la plupart des lois physiques, celle de Mariotte, par exemple, vraie seulement dans certaines limites[1]. » « C'est, dit M. Duhem, un principe hypothétique dont les conséquences éloignées peuvent seules être soumises au contrôle de l'expérience. »

On nous pardonnera ces irrévérencieuses remarques, — bien appuyées d'ailleurs sur de pareilles autorités, — mais c'est une petite revanche contre l'agacement que nous a souvent causé l'outrecuidance de certains savants : « La science a dit, la science démontre, la science établit », etc., etc. Et sur ces tranchantes affirmations, quelques-uns se troublent et semblent tentés de mettre en doute des notions claires, évidentes, comme celles de notre liberté. D'autres s'efforcent de trouver une conciliation et déploient dans cette œuvre un incontestable talent. Seulement, au lieu de bien marquer qu'ils argumentent *ad hominem*, qu'ils démontrent la survivance de la liberté pour le cas même où le principe de conservation serait absolu et démontré (*dato, non concesso*, dirait l'École), ils l'acceptent trop vite comme une indéniable vérité et — chose piquante ! — arrivent à y croire plus dur que les savants eux-mêmes. J'en pourrais citer des exemples très singuliers. De grâce, regardons en face les théories scientifiques comme les autres. Sondons leurs principes, leurs définitions souvent vagues, leurs démonstrations parfois insuffisantes, en dépit de l'appareil de chiffres et de calculs dont elles s'étayent. Examinons surtout les pieds. Ne seraient-ils pas d'argile ? Dans ce but, il serait bien nécessaire qu'un certain nombre de philosophes et d'apologistes fussent assez familiarisés avec les sciences exactes pour juger la valeur de leurs démonstrations. Car, d'une part, ils ne peuvent faire abstraction des données si importantes de la science ; de l'autre, ils ne doivent pas accepter sans contrôle les affirmations de savants, même de haute valeur, mais à idées préconçues et, par surcroît, trop souvent sectaires.

Au reste, qu'on veuille bien ne pas forcer notre pensée. Nul plus que nous n'estime l'utilité de la science et ne proclame la nécessité de tenir grand compte de ses travaux. Nous demandons

1. *Revue scientifique*, 31 octobre 1903, p. 557.

seulement qu'on ne la regarde pas comme infaillible et que l'on conserve à ses conclusions leur caractère très souvent approximatif, parfois hypothétique. En particulier, nous ne prétendons aucunement que les propriétés du radium prouvent, en ce moment, avec certitude, la fausseté du principe de la conservation de l'énergie. Nous allons au contraire montrer comment on peut tirer celui-ci de ce mauvais pas. Nous disons seulement qu'actuellement, ledit principe — du moins en sa forme rigoureuse — paraît douteux à beaucoup de bons esprits ; que, de plus, il n'a jamais été *démontré* pour l'ensemble de l'univers, ni d'une manière absolue pour tous les cas particuliers ; qu'enfin il ne le sera jamais, car il ne pourrait l'être que par l'expérience. Or, jamais nos mesures, nos instruments, nos organes ne pourront établir cette proposition avec une rigueur et une exactitude telles qu'elle puisse constituer une difficulté contre la liberté [1].

Mais revenons à la cause innocente de cette philosophique indignation. On essaye donc de deviner la source d'énergie où s'alimenterait le radium. Deux théories ont été proposées.

L'une suppose que les corps radio-actifs absorberaient des rayonnements encore inconnus, existant dans l'espace, et transformeraient leur énergie en effets lumineux, calorifiques, électriques, etc. [2]. Cette hypothèse n'est pas impossible, mais elle a le tort de ne reposer sur aucun fait, si ce n'est sur le désir de sauver le principe de conservation. Elle est peu en honneur actuellement.

1. Que l'on veuille bien cependant ne pas nous ranger parmi ceux qui, déniant toute valeur aux hypothèses physiques, voudraient réduire la science à un catalogue de lois expérimentales. Nous pensons, au contraire, que l'esprit humain veut connaître et doit chercher le fond des choses, sous peine de tomber dans une sorte de kantisme dangereux et contre nature. Mais nous demandons qu'on évite l'écueil opposé, c'est-à-dire, qu'on n'accepte les hypothèses que comme hypothèses ; que l'on n'extrapole pas les lois, trop en dehors de la région où elles ont été vérifiées ; que l'on n'admette pas, sans un sévère examen, toute assertion couverte du pavillon scientifique, surtout lorsqu'elle semble contredire une donnée d'évidence ou de sens commun. En résumé, l'attitude que nous préconisons pour la philosophie, dans les nombreuses questions où elle rencontre la science, est celle-ci : ni le dos tourné (par insouciance ou paresseuse ignorance), ni la face contre terre devant la « Nouvelle Idole » ; mais les yeux dans les yeux, et — pourquoi pas ? — un bon sourire aux lèvres. Ne sont-elles pas sœurs, faites pour se compléter, non pour s'ignorer ni se combattre ?

2. On peut voir, dans notre *Bulletin* du 5 juillet 1903, une explication de sir William Crookes qui rentrerait dans cette catégorie.

Sa rivale tient la corde. Elle admet que l'énergie dégagée est due à des transformations atomiques. Le radium et autres corps analogues seraient en voie de transformation. La récente découverte de MM. Ramsay et Soddy sur la transmutation de l'émanation en hélium, semble favoriser cette manière de voir. Toutefois, ce n'est pas le radium lui-même qui se transforme, comme il le faudrait pour la théorie, c'est l'émanation. Au contraire le radium, lui, examiné au spectroscope, reste immuable et l'on sait pourtant quelle est la sensibilité de ce mode d'analyse. Il ne perd pas de poids, quoique la quantité d'hélium produite semble être considérable. Bref, cette hypothèse, quoique préférée en ce moment, se heurte à de bien grandes incohérences.

Il faut dire cependant quelques mots de la grandiose généralisation tentée par M. Gustave Le Bon dans un remarquable mémoire[1]. Ce physicien a établi que la radio-activité (qu'il nommait d'abord *lumière noire*) est un phénomène extrêmement commun. Le radium la possède à un degré d'exaltation prodigieux, mais tous les corps y participent, surtout lorsqu'ils sont frappés par la lumière. Or les rayons radio-actifs seraient, d'après la théorie en vogue, constitués par des fragments d'atomes électrisés[2]. Il en résulte que toute la matière de l'univers se dissocierait constamment, quoique très lentement, en produisant de la force. C'est ce que l'auteur ne craint pas de résumer dans les trois propositions suivantes qui eussent, il y a dix ans, exhalé une terrible odeur de fagots :

« 1° La matière, supposée jadis indestructible, s'évanouit lentement par la dissociation continuelle des atomes qui la composent.

« 2° Les produits de la dissociation des atomes constituent une substance intermédiaire par ses propriétés entre les corps pondérables et l'éther impondérable, c'est-à-dire entre deux mondes séparés jusqu'ici.

« 3° La matière, jadis considérée comme inerte et ne pouvant que restituer l'énergie qui lui a d'abord été fournie est, au contraire, un colossal réservoir de forces qu'elle peut dépenser sans rien emprunter au dehors. »

1. *Revue scientifique*, 17, 24, 31 octobre 1903.
2. M. Gustave Le Bon n'admet pas ce terme. Pour lui, cet état particulier est distinct de l'état électrique proprement dit.

Nous ne suivrons pas le hardi physicien dans les considérations sur lesquelles il appuie ses propositions. Lui-même, assurément, ne considère pas ses raisons comme irréfutables, ni sa théorie comme établie, bien que les unes soient ingénieuses, l'autre très alléchante à cause de sa hardiesse même. Remarquons seulement que la matière, en cette hypothèse, ne serait, pour M. Le Bon, que de « l'énergie condensée ». Dès lors, le principe de la conservation de l'énergie resterait peut-être [1] une *hypothèse* que l'on pourrait poser *a priori*; en tout cas, il deviendrait absolument invérifiable, puisque des forces produites par la matière dissociée menaceraient, à chaque instant, de fausser les mesures, et cela sans qu'une perte appréciable de poids vînt donner l'éveil à l'observateur.

Terminons cette « revue » du radium par une recommandation de calme et de prudence. Au sujet du nouveau venu, les imaginations sont sollicitées vivement à battre la campagne : le radium expliquera tout..., il bannira tout mystère...; il expliquera les phénomènes télépathiques, etc., etc. Un peu de sang-froid, s'il vous plaît. Le radium, à supposer qu'il soit partout, n'existe pas partout à l'état nécessaire pour produire des effets appréciables. Il a fallu traiter des tonnes de pechblende avant d'obtenir — au prix de quel travail! — les *deux grammes* de sels de radium pur, que l'on possède actuellement.

Le radium ne court donc pas les rues et n'y trouble pas la marche des choses. Existe-t-il autour de nous d'autres corps radio-actifs? Oui, très probablement, mais leur énergie est extrêmement faible; autrement, il y a longtemps qu'elle aurait apparu. Depuis que le monde est monde, la lumière frappe les métaux et autres substances, engendrant, par le fait même, des rayonnements Becquerel. Or nul ne s'en était aperçu avant ces derniers temps, et on n'a pu les constater que par des procédés d'expérience d'une très subtile délicatesse. Ces radiations sont donc d'un grand intérêt théorique; un jour, on parviendra peut-être, par des moyens artificiels, à en tirer des forces utilisables. Mais, jusque-là, livrés à eux-mêmes, laissés en l'état où la nature les produit, ces rayons ne représentent qu'une énergie négli-

1. Nous disons : « peut-être », car il semble bien que M. Le Bon admette que son atome-force s'évanouit finalement dans l'éther.

geable. Car, encore une fois, s'il en était autrement, comme ils sont très abondants, ils se seraient décelés depuis longtemps. Donc n'attendons pas tout du radium, pas même (car on a exprimé cet espoir) la solution de la question sociale!

*
* *

J'ignore si les hautes questions scientifiques ou philosophiques, soulevées par la malicieuse substance nouvelle, peuvent laisser quelqu'un indifférent. En tout cas, voici, pour nous reposer, un beau livre à feuilleter. Et celui-là traite un sujet qui intéresse tout le monde..., du moins tous ceux qui mangent. Il s'agit du livre de M. Armand Gautier sur *l'Alimentation et les régimes chez l'homme sain et chez les malades*[1]. Quoi de plus pratique ? « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es. » Cette irrévérencieuse parodie n'est pas sans un fond de vérité, car, incontestablement, beaucoup de maladies ont leur source dans une alimentation irrationnelle. « Rien, dit M. A. Gautier ne saurait être plus important que de s'alimenter régulièrement ; rien cependant n'est plus difficile ni plus méconnu... ; on sait nourrir rationnellement un bœuf, une vache, un cheval, un mouton..., on sait moins bien nourrir un homme[2]. » La question se résout donc « empiriquement ou d'après des idées préconçues ». Aussi, tel médecin vous gorge de viande ; tel autre est l'apôtre du régime végétarien. Celui-ci interdit toute liqueur fermentée ; celui-là y voit un aliment précieux. « Hier, il était recommandé de boire le moins possible en mangeant ; aujourd'hui, il faut laver le sang par les boissons aqueuses abondantes qui emportent toutes les toxines et tous les résidus. » Ces incohérences portent leur fruit. Aussi, le savant auteur termine-t-il sa préface par ces lignes attristées : « A mesure que j'ai réfléchi au sujet que je traite dans cet ouvrage, je suis resté plus convaincu qu'un long empirisme a peu à peu introduit dans nos usages alimentaires de fâcheuses habitudes. Il m'a paru que les divers états diathésiques qu'on est convenu d'appliquer vaguement à des tempéraments délicats, à des constitutions vicieuses, tiennent le plus souvent à des

1. *L'Alimentation et les régimes*, par Armand Gautier, membre de l'Institut. Paris, Masson. In-8, 528 pages. Prix : 10 francs.
2. P. v.

modes défectueux de se nourrir, individuels ou héréditaires. »

Parmi ces modes défectueux, l'un de ceux que signale le plus souvent M. Gautier, c'est l'alimentation exagérée, surtout en ce qui concerne la viande. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous avons indiqué jadis[1] le rôle dévolu aux aliments dans le fonctionnement de notre pauvre « machine ». Ils doivent :

1° Réparer les tissus usés dont les débris sont journellement emportés par l'urée, l'acide carbonique exhalé, etc. ; et cette réparation ne peut être effectuée que par des aliments azotés, les *albuminoïdes* (azote, carbone, oxygène, hydrogène) ;

2° Constituer des réserves d'énergie qui permettent de travailler dans l'intervalle des repas ;

3° Fournir, par la combustion de leurs éléments, à l'intérieur du corps, la chaleur suffisante pour maintenir celui-ci à 37°, malgré l'évaporation, le rayonnement, etc.

Ces deux derniers rôles sont surtout remplis par les graisses et les hydrates de carbone (sucres, amidons), quoique les albuminoïdes puissent, en toute rigueur, les suppléer dans une certaine mesure, mais ce n'est pas désirable.

Ceci rappelé, voyons quelles pertes journalières l'alimentation doit compenser :

« Un homme adulte, en plein fonctionnement normal, détruit chaque jour, calculée à l'état frais, environ 500 grammes de sa chair musculaire ou des composés albumineux analogues qui forment son sang et ses tissus. Il brûle une partie de ses graisses, et fournit, par leur combustion et par celle des hydrates de carbone que mettent à sa disposition les aliments ou que fournissent ses organes, une quantité d'énergie qui, calculée en chaleur, s'élève chez l'adulte à 2 800 calories[2] environ par vingt-quatre heures. Il perd en outre tous les jours de l'eau : 1 300 à 1 350 centimètres cubes par les urines, 600 centimètres cubes par la peau, 450 par les poumons[3] », enfin du carbone et des sels minéraux. Tel est le formidable budget qu'il faut équilibrer, sous peine de maigrir d'abord, — ce dont plusieurs se consoleraient, — et bientôt de s'anémier, puis de mourir d'inanition.

1. *Bulletin scientifique.* (*Études*, 5 avril 1903.)

2. Il s'agit ici de grandes calories, quantité de chaleur qui élève de 1° la température de 1 litre d'eau.

3. P. 1.

L'homme adulte, en plein état de santé, doit donc récupérer chaque jour, par son alimentation, ce qu'il perd par son fonctionnement.

Comment donc établir la quantité normale d'aliments nécessaires à l'homme adulte? Il y a plusieurs méthodes. M. A. Gautier choisit celle des statistiques exactes et portant sur un grand nombre de sujets[1]. Il a donc étudié la consommation annuelle de ce qu'on a nommé l'estomac de Paris, gouffre effroyable où s'engloutissent, chaque année, les millions de tonnes de nourriture nécessaire aux 2 800 000 petits estomacs qui constituent le monstre.

Le tableau suivant résume l'immense travail du statisticien.

**Alimentation moyenne par jour d'un habitant de Paris.**

| | Grammes. |
|---|---|
| Pain, pâtes, pâtisseries | 430 |
| Viande, gibier, poisson, volaille, abats (état cru) | 266[2] |
| Lait | 150 |
| Œufs | 30 |
| Fruits frais | 90 |
| Légumes frais (avant cuisson) | 200 |
| — secs ( — ) | 40 |
| Pommes de terre et féculents | 100 |
| Fromages | 12 |
| Sucre | 40 |
| Beurre et huile | 28 |
| Vin, bière, etc. | 650 |
| Total en poids | 2 036 |

Ces chiffres ne représentent probablement rien de très précis à ceux qui n'ont pas l'habitude de s'alimenter à la balance. Nous nous sommes donc livré à des expériences de pesage, afin d'exprimer, d'une manière vulgaire mais saisissante, l'ordinaire de l'habitant de Paris.

1. Il fait cependant remarquer que la méthode demande une certaine dextérité. Par exemple, et ce n'est pas facile, il faudra déterminer les abus qu'un long usage a pu introduire dans les habitudes générales et cette correction ne se fera pas sans un peu d'arbitraire. C'est pourquoi ce procédé, excellent pour établir la ration *de fait* des habitants d'une grande ville située en nos climats, nous paraît délicat à appliquer pour fixer la ration *de droit*, celle qui devrait être.

2. Calculés en viande sans os, ces 266 grammes de viande et dérivés répondent à 200 grammes de viande fraîche crue.

Tout le monde sait ce que représentent 430 grammes de *pain*. C'est un peu moins d'une livre. Qu'on veuille bien cependant se rappeler que le pain de *fantaisie* « n'a pas le poids » (il s'en faut souvent d'un tiers); tant pis pour les délicats!

La *viande*, selon M. Gautier, perd par la cuisson (qu'elle soit rôtie ou bouillie) la moitié de son poids. Cette formule s'entend sans doute de la viande brute (os compris); car, d'après un « chef » expérimenté qui a bien voulu nous accorder une *interview*, 200 grammes de viande désossée (bifteck ou veau cuit au four) donneraient, après cuisson, environ 150 grammes. Cela représente, à peu près, un morceau de veau cuit de 2 centimètres d'épaisseur, grand comme la paume d'une forte main d'homme (ou comme un cercle de 10 centimètres de diamètre).

150 grammes de *lait* remplissent les trois quarts d'un verre à boire ordinaire.

Un *œuf* pèse de 50 à 60 grammes.

40 grammes de *légumes secs* donnent, une fois cuits, le volume de six à sept cuillerées à soupe.

Une belle *pomme de terre* (11 centimètres de long; 4 cm. 5 de diamètre) pèse 200 grammes. Notre Parisien moyen n'en touche donc qu'une moitié.

12 grammes de *fromage* constituent un tout petit morceau de gruyère, gros comme deux phalanges du petit doigt.

Nos 28 grammes de *beurre* (sacrifions l'huile, n'est-ce pas?) se présentent un peu mieux : c'est le volume de trois doigts. Enfin, si vous voulez contempler les 40 grammes de *sucre* auxquels vous avez droit, prenez-en six morceaux et demi, tels qu'on les livre sciés.

Quant aux 200 grammes de *légumes frais*, j'ai renoncé à me les représenter, ne sachant s'il fallait peser des choux, des épinards, des salades, des navets, etc. — Tel l'âne de Buridan. — Tout ce que je puis dire, c'est que 200 grammes de navets ou de carottes doivent offrir à peu près le volume de notre pomme de terre ci-dessus désignée. Il paraît aussi que ces légumes perdent par la cuisson et l'épluchage un tiers de leur poids.

Et maintenant, il est facile à chacun d'évoquer, devant son imagination, un service équivalant à l'alimentation *moyenne* du Parisien, sans oublier surtout les 650 centimètres cubes de vin qui équivalent à 100 grammes de sucre et fournissent par conséquent 422 calories.

Mais rien n'existe moins, en chair et en os, qu'une *moyenne*. Quel est donc l'être réel à qui s'applique ce régime ? M. A. Gautier admet que les femmes et les enfants, qui s'alimentent moins, équilibrent à peu près les adultes travaillant dur, qui consomment davantage. Il conclut que le régime décrit est celui d'un habitant de Paris, adulte et au repos, ou ne faisant qu'un travail corporel très modéré. C'est, je crois, le cas de la plupart de ceux qui lisent et de ceux qui écrivent, les uns comme les autres n'ayant pas accoutumé de casser des cailloux. Voilà pourquoi il nous intéresse particulièrement.

D'ailleurs, M. A. Gautier montre, en comparant sa méthode à d'autres résultats obtenus par une voie différente, que ces chiffres « répondent exactement à la mesure des besoins de l'adulte au repos, calculés d'après ses excrétions et ses besoins de calorique[1] ».

Les données précédentes sont exprimées d'une manière scientifiquement très fruste. Il y a de tout, en effet, dans les aliments vulgaires, surtout une quantité énorme d'eau. Nous devons donc les réduire en principes relativement simples, et dire ce qu'ils représentent d'albuminoïdes, de graisses, d'hydrates de carbone.

Si l'on prend des diverses substances 100 parties en poids, à l'état frais, on trouve la composition suivante[2] :

| ALIMENTS | Albuminoïdes. | Graisses. | Autres matières non azotées. | Sels. | Eau. |
|---|---|---|---|---|---|
| Viande (bœuf) . . . | 20,96 | 5,41 | 0,46 | 1,14 | 72,03 |
| — (mouton). . | 17,52 | 5,23 | 0,4 | 1,25 | 74,9 |
| Lait. . . . . . . . . | 3,66 | 3,62 | 4,48 | 0,68 | 87,22 |
| Œuf. . . . . . . . . | 12,55 | 12,11 | 0,53 | 1,12 | 73,67 |
| Beurre . . . . . . . | 0,80 | 86,4 | 0,18 | » | 12,95 |
| Fromage (brie). . . | 18,97 | 25,87 | 0,83 | 4,54 | 49,79 |
| Pain (froment). . . | 7,06 | 0,46 | 52,56 | 1,09 | 35,59 |
| Haricots secs. . . . | 23,6 | 1,96 | 55,6 | 3,66 | 11,24 |
| Pomme de terre . . | 1,3 | 0,15 | 20 | 1 | 76 |
| Chou cabus. . . . . | 1,89 | 0,20 | 4,97 | 1,23 | 89,97 |

A l'aide de ces analyses, on calcule que la ration parisienne, ci-dessus décrite, comporte :

| | | |
|---|---|---|
| Albuminoïdes. . . . . . . . . . . . . . . . | 107 | grammes[3]. |
| Graisses. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 68 | — |
| Hydrates de carbone . . . . . . . . . . . . | 396 | — |

1. P. 12.
2. Voir tableaux très détaillés dans l'ouvrage de M. Gautier, p. 84.
3. Dont 50 grammes sont d'origine animale.

En comparant ces chiffres avec ceux des autres expérimentateurs (et ils sont très voisins des siens), M. Gautier conclut définitivement à la ration suivante de « l'homme adulte moyen des races de l'Europe et de l'Amérique du Nord pour se maintenir en bon état de santé, en ne fournissant toutefois qu'une quantité minimum ou nulle de travail » :

| | | |
|---|---|---|
| Albuminoïdes | 110 | grammes, |
| Graisses | 69 | — |
| Hydrates de carbone | 422 | — |

qui développeront, par jour, 2 821 calories environ, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour contre-balancer les pertes réelles en calorique.

Toutefois, cette ration *de fait*, l'auteur se demande jusqu'à quel point on pourrait la modifier, notamment par diminution des albuminoïdes, et surtout de la viande. Quant à la quantité d'énergie à fournir, il n'y a aucune difficulté : on peut remplacer celle qui provient des substances azotées par une augmentation d'hydrates de carbone. Mais il faut tenir compte de l'usure des tissus, des déperditions par l'urée, et celles-là, nous l'avons dit, ne sont justiciables que des aliments albuminoïdes, qui, seuls, contiennent de l'azote. Il y a donc un *minimum* exigible de ces substances, et M. Gautier le fixe à 78 grammes, en se basant sur plusieurs expériences, notamment sur des remarques faites durant le siège de Paris. Seulement, il faut alors compenser par les hydrates de carbone. On arrive ainsi au régime suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Albuminoïdes | 78 | grammes. |
| Graisses | 50 | — |
| Hydrates de carbone | 488[1] | — |

1. On se fera une idée de ce que représente ce régime en le comparant à celui des mobiles de la Seine gardant les tranchées en 1870-1871 :

| | | |
|---|---|---|
| Viande fraîche | 175 | grammes. |
| Riz | 80 | — |
| Pain et biscuit | 500 | — |
| Graisse | 20 | — |
| Café | 55 | — |
| Sucre | 40 | — |
| Vin | 125 | — |
| Eau-de-vie | 75 | — |

Cette ration (insuffisante d'ailleurs, car ces hommes avaient perdu environ

« Tel sera, dit-il, le régime réduit au minimum de principes azotés (et de corps gras) de l'adulte au repos relatif. S'il ne fait qu'un travail très restreint, il suffit à son entretien dans nos climats. C'est le régime pauvre : celui du prisonnier, du moine, de l'ouvrier qui chôme, du bourgeois sédentaire. Il peut suffire à l'entretien de la santé, il permet même une certaine activité, mettant à notre disposition 2800 calories, alors que 2000 à 2200 suffiraient au repos absolu. Remarquons que c'est aussi le régime qui introduit dans l'économie le moins de déchets azotés. Il nous servira de type pour rationner le goutteux, l'arthritique, le malade dont le foie, les reins ou le cœur exigent qu'on réduise la fatigue au minimum. Mais ce régime ne suffira ni à l'ouvrier qui produit un travail continu un peu intensif, ni à l'habitant des pays froids, ni au convalescent dont les réserves sont épuisées. En ne fournissant presque que le minimum indispensable, il laissera l'individu dans un état relativement précaire, incapable de bien résister aux à-coups de la fatigue et aux influences des agents perturbateurs et morbides[1]. »

L'auteur examine donc ce qu'il convient d'accorder, en supplément, à l'ouvrier qui produit un travail fatigant. Il lui accorde :

| | | |
|---|---|---|
| Albuminoïdes . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 167 | grammes, |
| Graisses . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 71 | — |
| Hydrates de carbone . . . . . . . . . . . . . | 692 | — |

quantités aptes à développer 4200 calories, dont une faible partie seulement (17 p. 100) est transformée en travail utilisable. L'homme est décidément un moteur coûteux et de faible rendement. Il est vrai qu'il est autre chose aussi qu'une bête de somme ou un mécanisme.

*
* *

Armé de ces constatations, M. A. Gautier porte son jugement sur notre régime.

10 kilogrammes de leur poids en cinq mois) correspond seulement à 75 gr. 44 d'albuminoïdes; 382 grammes d'hydrates de carbone; 39 grammes de graisse. Il faudrait donc y ajouter, par exemple : 50 grammes de riz, 30 grammes de graisse et 70 grammes de sucre pour représenter le régime *minimum* dont nous parlons.

1. P. 68.

En France, dit-il, la ration de viande par tête est de 38 kilogrammes par an. Elle monte à 51 kilogrammes en Angleterre, à 93 kilogrammes à Paris ! Elle est de 72 kilogrammes en moyenne dans nos villes et de 19 kilogrammes seulement dans nos campagnes. Cette quantité lui paraît beaucoup trop faible pour l'ouvrier et le laboureur.

« Le citadin, au contraire, consomme généralement plus de viande qu'il ne convient. Nous avons dit qu'à Paris les principes alimentaires d'origine animale dépassent 480 grammes par jour, dont 260 grammes de viande, et ce chiffre doit être au moins doublé pour beaucoup de bourgeois inoccupés. Il y a là une exagération fâcheuse de l'homme dans l'aisance, qui, s'il n'a pas à compter avec sa bourse, devrait compter au moins avec sa santé.

« Qu'il prenne deux ou trois plats, ou plus, à chacun de ses deux principaux repas, l'homme moyen qui ne travaille pas de ses bras ne doit pas manger au delà de 250 à 300 grammes de viande ou de poisson par jour. Pour les autres aliments, il suffit qu'il ne s'éloigne pas trop sensiblement de la ration que nous avons expérimentalement et théoriquement établie[1]. »

Il s'élève fortement contre les familles sur la table desquelles les légumes ne figurent que pour mémoire : « On pense par l'excès d'alimentation azotée compenser le déficit, voulu ou non, des légumes. C'est une erreur très dangereuse. Avec une telle alimentation, on élève des enfants nerveux, cacochymes, eczémateux; plus tard ce seront des arthritiques, des goutteux, des calculeux, des migraineux, des névropathes[2]. »

Nous avons dit, d'ailleurs, qu'une des principales préoccupations de l'auteur était de combattre les exagérations du régime carné. Citons encore son réquisitoire : « Le régime carné exagéré acidifie le sang et diminue les oxydations. Il charge les humeurs de l'économie d'une surabondance de déchets azotés, d'acide urique en particulier; il augmente les alcaloïdes urinaires; il congestionne le foie; il entretient une constipation opiniâtre et amène ainsi la dyspepsie, les embarras gastriques et intestinaux... ;

1. P. 353.

2. P. 354. — L'auteur accorde cependant une alimentation riche en viande aux jeunes gens entre seize et dix-neuf ans, ou entre quatorze et seize, selon les cas.

il développe les tendances rhumatismales arthritiques, goutteuses et nerveuses[1]. »

De fait, nous avons tous connu des personnes qui croyaient remédier à leurs indispositions ou faiblesses, gastriques, nerveuses et autres, en forçant la dose de viande dans leur alimentation et qui ne s'en portaient que plus mal.

On se demandera dès lors si M. Gautier ne serait pas quelque peu végétarien. Il traite la question en un chapitre très intéressant[2]. Le végétarisme absolu, qui exclut tout ce qui vient des animaux, ne lui paraît pas pratique, aucun aliment ne contenant, dans les proportions voulues, les éléments nécessaires. On arriverait cependant à satisfaire à cette condition, par exemple, en combinant 603 grammes de pain avec 222 grammes de fèves, ou 1 kilogramme de pommes de terre avec 450 grammes de haricots. Mais la variété manquerait, et, de plus, les albuminoïdes végétaux ne sont pas aussi bien utilisés que ceux d'origine animale. En revanche, le régime végétarien mitigé (avec lait, œufs, fromage) semble donner, sous des poids très acceptables, tous les principes nécessaires.

« Il constitue un régime très rationnel, très acceptable, et l'on peut y recourir en quelques cas pathologiques, ou encore lorsqu'il s'agit d'assouplir les caractères des individus ou des collectivités... On objecte, il est vrai, que le régime végétarien diminue l'énergie physique et morale. Il est certain qu'un repas de viande soutient mieux les forces qu'un repas maigre; mais faisons la part de l'atavisme et de l'accoutumance et ne résolvons pas cette importante question par un *a priori*... Quant à l'énergie des caractères, il faut savoir éviter les extrêmes. La pondération désirable n'est-elle pas entre la personnalité agressive de la race ou de l'homme essentiellement mangeur de

1. P. 401.

2. Il cite en particulier cette énergique protestation du philosophe Porphyre, s'adressant à son ami Firmus, apostat du végétarisme : « Ce n'est pas parmi les mangeurs d'aliments simples et végétaux, mais parmi les mangeurs de chair que l'on rencontre les assassins, les tyrans, les voleurs...; je ne puis croire que votre changement de régime soit sous la dépendance de raisons de santé; car vous-même, vous avez constamment l'habitude d'affirmer que le régime végétal est bien plus apte que tout autre non seulement à donner une santé parfaite, mais encore un entendement philosophique et pondéré. »

viande, qui va droit devant lui, sans que rien n'arrête ses actes et ne provoque ses hésitations et l'énergie passive de l'Hindou, mangeur de riz, qui accepte sa destinée et protège jusqu'à la vie de la bête nuisible elle-même?... » Au reste, le régime de ce dernier est le végétarisme absolu. Du régime végétarien mitigé, l'auteur dit en terminant : « Il tend à faire de nous des êtres pacifiques et non pas agressifs et violents. Il est pratique et rationnel. Il doit être accepté si l'on poursuit l'idéal de la formation et de l'éducation de races douces, intelligentes, artistiques et cependant prolifiques, vigoureuses et actives. »

Hum! Les Japonais ne mangent guère de viande, les Turcs non plus...; pourtant ils savent, à l'occasion, être agressifs et violents. Ceci soit dit, non pour attaquer l'excellente thèse de l'auteur, très conforme aux enseignements ascétiques, mais n'y a-t-il pas d'autres facteurs dont il faut aussi tenir compte?

Il y aurait encore bien des regards intéressants à jeter sur l'œuvre de l'éminent chimiste : constitution de chaque aliment; valeur du bouillon; question brûlante de l'alcool; surtout régimes divers conseillés dans chaque maladie : arthritisme, obésité, tuberculose, anémie, neurasthénie, etc., etc. Inutile de dire que certains de ces régimes sont très différents de celui préconisé pour l'homme sain.

Tous les hygiénistes, tous les médecins, admettront-ils dans leur ensemble les règles pratiques qui constituent les conclusions de l'auteur? L'espérer serait singulièrement méconnaître et l'extrême complexité des problèmes posés, et les obscurités qui enveloppent encore bien des régions de la chimie et de l'énergétique humaines. Mais le grand mérite de ce livre sera de fournir, à la médecine et à l'hygiène, des données fondamentales, avec des documents, souvent inédits, et, en tout cas, dispersés jusqu'ici en une foule de mémoires. Quant à l'homme du monde instruit, il y apprendra beaucoup de choses ignorées et profondément intéressantes. Devra-t-il s'en servir pour s'appliquer à lui-même les régimes indiqués en cas de maladie, ou, du moins, le régime déclaré normal pour l'individu sain? Il nous semble qu'en pareille matière beaucoup de prudence s'impose; car, d'abord, on connaît rarement son propre tempérament au point de vue médical. Ensuite il y a lieu, comme le remarque d'ailleurs plusieurs fois M. Gautier, de tenir compte des habitudes personnelles et

même héréditaires. Du moins, l'attention sera-t-elle éveillée; et si l'on se découvre avec horreur un régime par trop *hétérodoxe*, on aura la ressource d'interviewer « l'homme de l'art », comme disaient nos aïeux. Ils n'avaient pas si grand tort! Si la médecine est une science, elle est aussi un art, au doigté terriblement difficile, et le pauvre instrument dont elle joue — ou plutôt qu'elle raccommode — est décidément singulièrement compliqué.

AUGUSTE BELANGER.

# REVUE DES LIVRES

## ASCÉTISME

**La Vie spirituelle.** *Cent trente-sept conférences dédiées aux prêtres, aux religieuses, aux personnes pieuses vivant dans le monde*, par le chanoine Toublan, vicaire général honoraire de Châlons. Paris, Lethielleux, 1903. 2 volumes in-18, 452 et 315 pages. Prix : 5 francs.

Ce livre est comme le couronnement des diverses publications qui ont honoré la vie de l'auteur.

Après avoir été supérieur du grand séminaire de Châlons, M. le chanoine Toublan, par son ministère oral d'abord, puis par ses écrits, poursuivit un grand but : former des jeunes filles et des mères chrétiennes, promouvoir en elles, non seulement la vertu, mais la vraie et solide piété.

Dans ce dessein, il fit paraître successivement : *le Directeur des Associations de mères chrétiennes*, in-12, 1888 ; le *Manuel de la mère chrétienne*, in-32, 1891 (qui, en peu d'années, se répandit à plus de vingt mille exemplaires) ; *les Vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles*, in-16, 1898 ; *la Jeune Fille chrétienne*, in-32, 1899, et enfin, en 1903, *la Vie spirituelle*, que nous signalons aujourd'hui.

Les remarquables qualités de l'auteur se maintiennent et grandissent durant sa longue carrière.

Il montre partout une science, une piété, une discrétion, un esprit pratique, qui ne s'acquièrent à cet éminent degré que par des études assidues et une expérience consommée de la direction des âmes.

Faire connaître ses ouvrages, c'est rendre un service signalé et aux fidèles et aux prêtres chargés de diriger les mères et les jeunes filles chrétiennes.

Ces éloges ne paraîtront pas excessifs, quand on saura qu'ils ne sont que l'écho d'une approbation plus autorisée. Mgr l'évêque de Châlons écrivait à M. Toublan les lignes suivantes : « Les

canevas de votre livre sont autant de trésors destinés à se multiplier par le travail des pasteurs... C'est un ensemble varié, attrayant, pratique, riche, émaillé de citations heureuses, qui sont tirées de la Bible et de l'histoire. La grande clarté répandue dans l'exposition et la division des sujets sont comme le reflet de la rectitude et de la limpidité de votre âme, et l'esprit de Dieu qui circule partout dans le texte est comme la surabondance de votre piété. *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum.* »

Emmanuel Abt.

**Du Calvaire à l'autel ou le Divin Sacrifice**, par l'abbé Bellevue, professeur de dogme. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8, vi-274 pages.

Ceci est un bon petit livre : plein de doctrine, de piété et d'entrain. Nous le recommandons sincèrement aux élèves des grands séminaires, aux jeunes prêtres et aux chrétiens désireux d'éclairer leur foi.

L'auteur part de la notion du sacrifice antique. En ayant tiré, par voie d'analyse, et notre obligation et notre impuissance de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, il montre notre dette royalement acquittée par la Victime du Calvaire. Puis nous voyons le sacrifice de la croix se multiplier dans l'espace et le temps par celui de la messe.

C'est ici le point culminant de l'ouvrage. Le savant professeur y fait halte quelque temps, et, dans une discussion aussi claire que sobre, étudie le difficile problème théologique : *Comment la messe est-elle un vrai sacrifice?* Nous croyons que sa solution, dérivée de Vasquez, mais d'ailleurs personnelle, peut lutter de probabilité avec celles de Bellarmin, de Lugo, de Lessius et du P. Billot.

Enfin l'auteur expose les effets du sacrifice de la messe, en explique les cérémonies et enseigne à s'y préparer. C'est la descente de la montagne par des pentes douces, toutes fleuries de mystiques églantiers.

Après ces compliments dus au mérite, nous serons plus à l'aise pour soumettre à l'auteur deux ou trois remarques qui pourront lui être utiles dans une prochaine édition.

D'abord le ton des premiers chapitres nous a paru s'enfler par endroits, s'enfler presque jusqu'à la déclamation.

Puis, page 29, cette citation de la *Vie de sainte Lydwine*... Eh! manquons-nous d'auteurs dont le charbon divin a touché les lèvres pour que nous empruntions le style forcené de Huysmans.

Ensuite, page 36, cet inévitable *Crucifix* de Lamartine, tant humide de pleurs semi-érotiques...

Enfin il y a, page 112, une note lexicologique qui n'est qu'à moitié exacte et qui a un air fâcheusement simpliste : elle fera sourire les philologues. D'abord l'endroit du P. Billot, auquel elle prétend faire allusion, n'est pas Th. LIV, mais *Q*. 82-83, III, p. 527. Puis le mot θύειν n'a signifié *égorger* que par extension et à une époque relativement récente ; car, dans Homère, il désigne toujours un sacrifice de farine ou de fruits, jamais l'immolation d'un animal.

Mais ce sont là grains de poussière, visibles seulement sur les jolis meubles. L'auteur du *Calvaire à l'autel* ne nous en voudra pas de les lui avoir signalés. L. S.

## QUESTIONS ACTUELLES

**Du choix d'une carrière indépendante**, par Victor BETTENCOURT. Paris, Poussielgue, 1903. 1 volume in-12, VIII-308 pages.

M. Victor BETTENCOURT s'est proposé de donner à la jeunesse catholique des conseils immédiatement pratiques sur la détermination de son avenir, sur le « choix d'une carrière ». Son volume ne fait que réunir et coordonner les articles déjà publiés par lui dans la *Revue de la Jeunesse catholique* et dans *l'Enseignement chrétien*. Il y envisage, parmi les carrières ouvertes à l'activité des jeunes gens, celles surtout où ils pourront ne dépendre que de leur propre conscience et des lois générales du pays, au lieu d'être « un rouage de la machine de l'État ». Certes, aucun père de famille ne lui en voudra de pousser les jeunes gens à cette indépendance ! Les catholiques ont assez appris à leurs dépens que, s'ils ne veulent pas renier, comme nos maîtres du jour, la foi de leur mère, ils ne peuvent prétendre à rien dans les carrières

administratives. Déjà même les voies leur sont barrées dès l'entrée par l'inquisition sectaire qui accompagne, corrige et au besoin annule les examens officiels.

D'ailleurs on peut se convaincre, en lisant ce livre, qu'il y a encore des places à prendre où les catholiques seront d'autant plus influents qu'ils seront plus libres, plus actifs et plus sincères. L'auteur voudrait voir, de la génération actuellement adolescente, se lever demain un groupe de chrétiens convaincus et militants, qui contribueraient efficacement au relèvement de la France. Pour cela, il leur propose tour à tour les carrières agricoles, industrielles et libérales. Ces dernières, celles spécialement qui relèvent du droit, sont l'objet de plus longs développements. Mais peut-on faire un reproche à l'auteur d'avoir mis un peu de prédilection à parler de ce qu'il connaît mieux encore que tout le reste, joignant, sur ce point-là, l'expérience personnelle à l'érudition acquise?

A toutes les pages de son livre, d'ailleurs, cette érudition se retrouve avec la même ampleur et la même sincérité. C'est à force de chercher, de visiter, de s'informer, d'interroger qu'il a pu savoir en détail comment s'ouvrent tant de portes et ce qu'on trouve derrière elles. C'est même cette documentation abondante et sûre qui fait l'un des plus sérieux mérites de son livre. Sans doute, il s'adresse à tout un public de jeunes gens, et par conséquent il ne prendra pas pour chacun d'eux, en particulier, cette résolution qui leur cause de si étranges angoisses; mais, du moins, il les mettra à même, comme il le désire, de se répondre sciemment et avec plus de décision, quand ils se posent la grande question : « Que vais-je faire ? »

Il a d'ailleurs un autre mérite. Tout en suggérant au jeune homme une solution, il insinue en maints endroits de sages conseils à ceux qui, de plus près, conseillent à leur tour et dirigent la jeunesse catholique. Ainsi, à propos des candidats aux écoles de médecine, M. Bettencourt regrette avec raison que, dans la plupart des villes de province où ils commencent leur préparation, on ne soit pas encore arrivé à les grouper pour qu'ils se soutiennent entre eux et se facilitent mutuellement la persévérance. Combien de bons élèves font naufrage au sortir du collège pour n'avoir pas été ainsi « encadrés et entourés »! Or, tout le monde constate que, dans mainte petite ville, le médecin libre

penseur et matérialiste est, par l'influence que sa position lui assure, une véritable plaie sociale. L'idée *de lui opposer, de lui substituer partout un médecin croyant* est donc essentiellement utile, et les moyens que ce livre indique (p. 166) sont simples et pratiques. Espérons que cet appel sera entendu.

En bon avocat, M. Bettencourt semble avoir surtout soigné sa péroraison. Tandis que l'ensemble de son travail, évitant les considérations trop générales et les grandes théories, fuyant l'anecdote et la phrase, affecte l'allure impersonnelle d'un manuel pratique et arrive presque, ici ou là, à la sécheresse d'un dictionnaire, la conclusion, écrite sous forme de conférence, renferme les idées spécialement chères à l'auteur et dont il plaide la cause avec une éloquence faite de netteté, de logique et de foi. Ce chapitre s'intitule : *Un complément nécessaire aux études classiques.* Suivant M. Bettencourt, en effet, ce qui cause le manque d'énergie et de personnalité si souvent reproché aux jeunes catholiques de France, ce n'est pas précisément la formation qu'ils reçoivent dans les collèges, c'est l'interruption brusque de cette formation *au sortir* du collège. « Vous abandonnez vos élèves, dit-il aux maîtres chrétiens, au moment où ils pourraient causer et raisonner avec vous; vous les remettez, à cette heure capitale, à des mains étrangères et indifférentes... Ce qui me semble donc important à l'heure actuelle, c'est moins de réformer l'enseignement secondaire que de le compléter. »

On pourra répondre que les œuvres catholiques d'enseignement supérieur ne manquent pas; mais outre que l'auteur se préoccupe exclusivement ici des professions agricoles, industrielles, libérales et coloniales pour la préparation desquelles ces œuvres sont encore bien peu nombreuses, il est le premier à reconnaître l'utilité et à proclamer le mérite de ce que l'on a déjà entrepris à Beauvais, à Angers, à Lille, à Roubaix et à Reims. Ce qui lui tient le plus à cœur, c'est la fondation, aux colonies mêmes, d'un *Institut colonial* destiné à recevoir et à initier aux travaux de la colonisation les jeunes gens de nos familles catholiques françaises.

Ceux-là seront aisément de son avis, qui ont vu, un jour ou l'autre, partir pour la vie aventureuse des colonies un de ces petits jeunes gens grandis jusque-là dans l'atmosphère préservatrice de la famille ou du collège chrétien, et jetés tout d'un coup dans cet inconnu et cet isolement moral, sans recours pos-

sible, souvent sans ressources matérielles, n'ayant rien connu de la vie, gardant, à l'inverse des *boys* anglo-saxons qu'on leur oppose si volontiers, toute la gaucherie timide des enfants, parce qu'ils en ont encore toute la grâce. Assurément, il est grand temps de faire quelque chose pour cette jeunesse. Les chefs de famille chrétiens ne craindraient plus d'envoyer leurs fils coloniser s'ils savaient que ceux-ci vont trouver, si loin d'eux, « la religion, la famille, la salubrité physique et morale ». Or, ils trouveraient certainement tout cela dans les *Instituts coloniaux* tels que ce livre nous les propose. Par malheur, la situation des missionnaires dans les colonies françaises n'est pas faite aujourd'hui pour les encourager aux fondations nouvelles et aux initiatives ; et l'on se dit, en fermant le beau livre de M. Bettencourt, qu'il a probablement raison de tourner surtout son espoir vers le Canada, et que le meilleur parti à prendre pour un jeune Français qui veut coloniser pratiquement, rationnellement, — et surtout chrétiennement, — est encore de s'embarquer, comme ceux d'il y a trois cents ans, pour la *Nouvelle-France*. Joseph Boubée.

**La Question des réformes dans la Turquie d'Europe.** Exposé documentaire, par Un non-diplomate. Paris, A. Chevalier-Marescq; Leipzig, Breitkopf et Hærtel; Neuchâtel, Attinger frères. 1 volume grand in-8. Prix : 3 fr. 50.

A l'heure où la question d'Orient menace, quoi qu'on dise et qu'on fasse, de s'imposer à l'Europe avec une acuité nouvelle, on appréciera l'utilité d'une collection de documents historiques permettant de remonter aux sources, de juger les revendications des divers partis, de suivre et de contrôler les agissements diplomatiques. Les pièces réunies dans le présent volume sont toutes de capitale importance. Échelonnées, par leurs dates respectives, de 1868 à 1903 (22 octobre), elles forment, par leur ensemble, le meilleur canevas d'un attachant chapitre d'histoire contemporaine, celui des réformes sans cesse demandées, sans cesse promises, sans cesse éludées ou mal appliquées dans les provinces de la région macédonienne. Règlements, traités, notes-circulaires, rapports, proclamations, dépêches, mémorandums, communiqués, sont ainsi répartis, d'après leur chronologie et d'après la matière où ils se réfèrent, en cinq groupes, naturellement indi-

qués : 1° pièces antérieures à la guerre russo-turque; 2° stipulations de San Stéfano et de Berlin, relatives à la bonne administration des provinces européennes laissées au sultan; 3° pièces de 1880 relatives aux mêmes stipulations non encore mises à exécution; 4° décret impérial de 1896 promettant de nouveau les réformes à la suite des incidents d'Arménie; 5° pièces qui ont trait aux événements de la dernière lutte engagée en Macédoine. Ce dernier groupe est le plus considérable, tant par le nombre des documents que par leur intérêt de brûlante actualité. Leur multiple provenance montre à quel point les problèmes posés dans la péninsule des Balkans sont graves et complexes. Quelle sera la conclusion des faits qui viennent d'ensanglanter si douloureusement les districts de la Roumélie? Il est difficile de rien prévoir. Du moins, par la littérature officielle des partis en présence et des puissances qui se portent intermédiaires, on pourra se rendre compte que les demi-mesures des uns ou des autres n'ont guère chance d'amener une paix durable.

J. Delarue.

**L'Empire de la Méditerranée**, par René Pinon. Paris, Perrin, 1904. In-12, 498 pages, avec 3 cartes.

M. René Pinon a bien fait de réunir ses articles de la *Revue des Deux Mondes*. Ils posent comme il faut une question politique de première importance pour nous.

Gibraltar et le Maroc, la Tunisie et Malte, pour nous borner à la Méditerranée occidentale, sont des points que notre diplomatie ne saurait trop surveiller. Elle ne l'a point fait toujours. Combien elle a eu tort, les événements présents le font entrevoir; le livre de M. Pinon le montre à l'évidence. L'auteur a beaucoup lu et beaucoup vu; il connaît admirablement la littérature de son sujet et il a visité les pays dont il parle. L'histoire et la géographie en main, il dit ce qui a été fait par le gouvernement français et ce qu'il aurait fallu faire, l'attitude que nous commandent, vis-à-vis de l'Angleterre, de l'Italie, les intérêts nationaux.

En particulier, au sujet de l'entente franco-italienne, M. Pinon s'explique avec un ferme bon sens. Il y a là une centaine de pages avisées, dont les leçons sont plus nécessaires au pays que l'éclat de certaines visites de rois.

Paul Dudon.

## DROIT

**Les Impôts en France**, traité technique, avec préface de M. J. Caillaux, ancien ministre des finances. Paris, Chevalier-Marescq, 1904. 2 volumes in-8, cxxx-410 et 500 pages.

M. Caillaux vient de reprendre, en le modifiant et en le complétant, le travail dont il avait publié, en 1896, le premier volume, en collaboration avec MM. Touchard et Privat-Deschanel.

Le traité demeure technique; il démonte, pièce par pièce, et décrit toute notre machine fiscale : *contributions directes et taxes assimilées; enregistrement, domaine et timbre; contributions indirectes, monopoles et octrois; impôts sur le sucre et ses dérivés; douanes; postes, télégraphes, téléphones.* Conçu et élaboré par trois inspecteurs des finances, le travail premier s'interdisait rigoureusement toute critique ; il expliquait l'impôt sans le juger. M. Caillaux l'a continué et achevé dans le même esprit. Seulement il s'est efforcé, dans une importante préface « d'extraire la substance de l'ouvrage » qu'il offrait au public.

Cette préface, où l'auteur fait preuve de savoir, de pénétration et d'indépendance, est à la fois doctrinale, historique et politique. Elle discute les distinctions entre les impôts et la méthode à suivre dans les études de droit fiscal; elle précise les origines et les évolutions successives de la fiscalité française; elle caractérise enfin, en les rapportant à leurs causes, les qualités essentielles et les défauts inhérents à notre système actuel, à savoir : une productivité ingénieuse mais excessive, une complexité inouïe, une inégalité qui fait trop large la place aux privilèges.

En terminant cette sorte de philosophie de nos finances, M. Caillaux demande qu'on agisse sur l'esprit public pour lui persuader que « l'économie est peut-être, après tout, le dernier mot de la science financière ». C'est le Parlement — personnage beaucoup plus connu que « l'esprit public » — qui a besoin d'apprendre cela. Et il faut malheureusement ajouter qu'un Parlement de « blocards » ne l'apprendra jamais.

Le livre de M. Caillaux ne saurait tenir lieu des grands ouvrages de Léon Say, Stourm, etc. Mais il renseigne avec une admirable précision; il expose, avec la plus limpide clarté, ce que sont les impôts en France. Paul Deslandes.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## HISTOIRE

Capitaine H. Choppin. — **Insurrections militaires en 1790.** Paris, Rothschild. In-16, xii-250 pages.

Le travail de M. Choppin se divise en deux parties, d'inégale étendue.

Dans la première, l'auteur nous donne des détails fort intéressants, quelques-uns nouveaux, la plupart connus, sur le recrutement et l'organisation des armées royales. Ces renseignements, puisés aux sources les plus pures, ne sauraient nous inspirer de défiance. Le tableau qui nous est présenté gagnerait pourtant en ressemblance, si le côté défectueux des choses ne nous était exclusivement montré. M. Choppin, sans doute, a voulu préparer ainsi ce qui devait suivre.

Dans la seconde partie, nous assistons à la révolte de trois régiments de cavalerie. C'est vraiment un spectacle lamentable que celui qui se déroule alors sous nos yeux. Nous voyons des soldats, jusque-là fidèles et disciplinés, sous l'impulsion de meneurs, parfois envoyés de Paris, avec la connivence des municipalités nouvelles et l'espérance trop fondée d'un prompt pardon de la part de la Constituante, se livrer aux excès les plus répugnants, se laissant duper avec une facilité déconcertante par de misérables hâbleurs, échos de clubistes criminels et de pamphlétaires éhontés; nous les entendons poursuivre de leurs grossières menaces des chefs qu'hier encore ils estimaient et aimaient à juste titre. Comme à la vue de cette folie en commun, nous nous sentons portés à douter du bon sens et de la sagesse des masses !

Heureusement la conduite des officiers, leur courage et leur crânerie en face des révoltés, leur modération et leur patience devant les injures viennent nous consoler de tant de tristes choses, et c'est la joie au cœur que nous applaudissons à cette parole du colonel de Canisy, parole qui révèle les intimes dispositions de tous : « Vous pouvez nous tuer ; nous faire descendre à une bassesse, jamais. »

Les leçons saines et nobles ne manqueront donc pas dans ces pages au lecteur attentif. Il regrettera, néanmoins, d'y trouver çà et là quelques taches ; de constater, notamment, que M. le capitaine Choppin, par patriotisme, il est vrai, semble croire encore à la légende des volontaires de 91. N'est-ce pas oublier que le patriotisme, comme tout sentiment élevé, peut se passer de l'erreur ?

P. Bliard.

**Relation par lettres de l'Amérique septentrionale** (années 1709 et 1710), éditée et annotée par le P. Camille de Rochemonteix. Paris, Letouzey et Ané, 1904. In-16, LXIII-221 pages.

Le P. de Rochemonteix, que trois beaux volumes sur *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e^ siècle* ont fait très avantageusement connaître, vient d'ajouter un curieux supplément à son premier travail.

Parmi les manuscrits du collège de Clermont, trésor inappréciable dont la coupable insouciance de notre gouvernement vient de dépouiller définitivement la France à l'avantage de l'Allemagne, se trouvait une *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*. La simple lecture de ces pages témoignait nettement qu'elles étaient non d'un touriste qui regarde à peine, décrit d'imagination et brode à plaisir, mais d'un homme sérieux qui a vu et réfléchi, d'un homme qui s'est intéressé aux peuplades dont il parle, a vécu de leur vie, étudié sur place leurs coutumes et leurs mœurs, leurs qualités et leurs défauts, comme les productions et les richesses de leur sol. De telles lettres seront grandement utiles aux historiens de ces régions, on le comprend. Le P. de Rochemonteix a donc eu raison de croire que cette publication était opportune. Les érudits ne pourront que l'en féliciter et s'en réjouir.

Dans l'introduction, qui précède cette *Relation*, l'éditeur donne avec abondance des renseignements précieux qui nous en font mieux comprendre tous les détails. Il cherche également quel peut être l'auteur de ce travail, et, après avoir passé en revue les titres de chacun, il conclut qu'elle est du P. Antoine Silvy, missionnaire jésuite. Rien n'empêche d'accepter cette identification.

P. Bliard.

A. de Cazenove. — **Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat.** Journal de Mme de Cazenove d'Arlens, publié pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, A. Picard, 1903. In-16, XXXVI-176 pages, avec portrait en héliogravure.

Nous sommes à l'hiver de 1803 Une étrangère, à l'esprit observateur et curieux, arrive de Londres qu'elle regrette, à Paris qu'elle brûle de connaître. Grâce à des relations antérieures, elle se trouve jetée, sans retard, dans les salons de l'ancienne société qui commence à revivre et continue de s'amuser, comme dans ceux de la nouvelle qui étale son luxe insolent et de mauvais goût. Mme de Cazenove nous entraîne à sa suite dans une série étourdissante et ininterrompue de soupers, de bals et de représentations ; nous entrons en rapport avec tout ce qui marque alors, avec Talleyrand et Mme Récamier, Mathieu de Montmorency et Cambacérès, avec les financiers en renom et les actrices en vogue, avec des Russes et des Américains, des Suisses et des Anglais. De temps en temps, nous entendons de sa bouche une réflexion fine, une remarque profonde, une satire

mordante et des mots trouvés, parfois même une pensée noble et élevée; pour l'ordinaire, néanmoins, nous restons dans le frivole et le superficiel : le tableau de l'époque n'en est, à vrai dire, que plus ressemblant.

Ce qu'il y a peut-être de plus précieux dans ce petit volume, ce sont les notes et l'introduction; les renseignements y sont sûrs et abondants. P. Bliard.

James de Chambrier. — **La Cour et la Société du second Empire.** 2e série. Paris, Perrin. 1 volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

C'est une visite au cimetière que la lecture de ce volume, mais faite avec un guide qui sait tout, et qui, sur les illustrations de ce monde disparu, nous conte des traits intéressants. Par-ci par-là on voudrait quelques jugements plus nets sur certains hommes et certaines œuvres. On attend que l'auteur nous dise comment ces hommes et ces œuvres ont amené la ruine d'une époque glorieuse. M. de Chambrier conte plus qu'il ne juge, mais comme il parle de ce qu'il connaît et qu'il connaît beaucoup, son livre apporte une très attachante contribution à l'histoire du second Empire. P. S.

F. Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*. — **Andegaviana.** 1re série. Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard, 1904. 1 volume in-8, 508 pages, avec une carte de l'Anjou en 1754.

M. l'abbé F. Uzureau est connu par maintes publications d'histoire angevine. Il nous donne aujourd'hui une première série d'*Andegaviana*. Ce volume est un recueil de pièces détachées, pièces qui nous fournissent des renseignements, souvent menus, sur la ville ou sur la province d'Anjou, sur leurs institutions et leurs coutumes, les grands hommes et les familles nobles du pays. Plus d'un récit a trait à des épisodes des guerres de Vendée, à la mort de *brigandes* ou de prêtres exécutés par les *bleus*. Évidemment, dans cette collection fragmentaire, qui aurait bien quelque chose d'une mosaïque, l'intérêt varie suivant la longueur et le sujet des morceaux. Aussi plusieurs lecteurs, j'en conviens, préféreront à cette collection une histoire suivie. Même, au premier abord, l'on est quelque peu désorienté : au seuil de l'ouvrage, nulle préface ne renseigne le lecteur sur la méthode de M. l'abbé Uzureau, sur le but qu'il s'est proposé. Les fragments se suivent sans ordre apparent, et il faut recourir à la table des matières pour les grouper et les mettre à leur place chronologique. Que du moins les amateurs, curieux des petits détails de l'érudition locale, ne se découragent pas ; qu'ils lisent consciencieusement ce recueil d'*ana*. Ils seront payés de leur peine, et probablement ils attendront avec impatience la seconde série que l'auteur leur fait espérer.

Alain de Becdelièvre.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Biographie. — *Sa Sainteté Pie X*, Vie populaire anecdotique, par Enrico Martinelli. Traduit de l'italien. Paris, Téqui. 1 volume in-18, viii-61 pages. Prix : 50 centimes.

— *Les Contemporains*. 23e série. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-4, 392 pages.

— *Armand de Pontmartin. Sa vie et ses œuvres (1811-1890)*, par E. Biré. Paris, Garnier frères. 1 volume in-8, ii-538 pages.

— *Le Père Didon. Sa vie et son œuvre (1840-1900)*, par le P. Stanislas Reynaud, ex-aumônier de l'école Albert-le-Grand. Paris, Perrin. 1 volume in-12, xi-391 pages. Prix : 5 francs.

— *H. Taine. Sa vie et sa correspondance. Le critique et le philosophe (1853-1870)*. Paris, Hachette. 1 volume in-16, 396 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *H. Taine*, par E. Lefèvre. Paris, Guillaumin. 1 volume in-12, 212 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Le Cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833)*, par Ch. Baille. Paris, Perrin. 1 volume in-12, 489 pages.

— *Auguste Comte. Sa vie, sa doctrine*, par Michel Salomon. Paris, Bloud. Collection *Science et Religion*.

— *La Mennais à Juilly*, par l'abbé Duine. Extrait de la *Revue de Bretagne*, décembre 1903. 1 brochure in-8, 11 pages.

— *La Mennais styliste*, par le même. 1 brochure in-8, 20 pages.

— *Napoléon et son fils*, par Frédéric Masson. Paris, Ollendorff. 1 volume in-8, 434 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Général Fabvier. Sa vie militaire et politique (1782-1855)*, par A. Debidour. Paris, Plon. 1 volume in-8, iii-520 pages.

— *Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825)*, avec une introduction par M. Em. Longin. Paris, Plon. 1 volume in-8, 537 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Mariage de Marie-Antoinette*, par M. Boutry. Paris, Émile-Paul, 1904. 1 volume in-8.

— *Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne (1797-1820)*, par L.-G. Pélissier. Tome I. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8, 482 pages.

— *Correspondance de Beethoven*, par J. Chantavoine. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-12, 299 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Comte Desgrées du Loû*, président de la noblesse aux états de Bretagne de 1768 et de 1772, et *Généalogie de la famille Desgrées*, par le comte de Bellevüe. Paris, Lamulle et Poisson. 1 volume in-8, 239 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Un chancelier au XVe siècle : Nicolas Rollin (1380-1461)*, par A. Périer. Paris, Plon. 1 volume in-8, 392 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux*. Paris, Émile Bouillon. 1 volume in-12, 254 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 11. — En **France**, le *Journal officiel* publie un décret relevant le général Geslin de Bourgogne, gouverneur de la place de Cherbourg, de ses fonctions d'adjoint au commandant en chef, préfet maritime du 1er arrondissement maritime; le général avait été dénoncé par le maire socialiste de Cherbourg pour avoir refusé une souscription à une œuvre pour les élèves des écoles laïques, et avoir répondu : « Donc, ne renvoyez pas ceux qui se chargent de les instruire. »

12. — A **Rome**, la Chambre des députés repousse, au scrutin secret, le projet de loi sur le repos obligatoire du dimanche.

13. — A **Grenoble**, M. Zévaès, ancien député collectiviste révolutionnaire, devenu socialiste ministériel, est élu député contre M. Bergès, radical-socialiste, en remplacement de M. Gustave Rivet, radical ministériel, élu sénateur.

14. — A **Paris**, la Chambre des députés, continuant la discussion de la loi contre l'enseignement congréganiste, adopte, par 318 voix contre 231, le premier paragraphe de l'article 1er portant que « l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations ».

15. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie la nomination de Mgr Cavellari, ancien curé à Venise, évêque titulaire de Philadelphie, au patriarcat de Venise.

— En **Autriche**, on annonce que Mgr Théodore Kohn, prince-archevêque d'Olmutz, a, sur la demande du pape, résigné sa haute dignité. Mgr Kohn, d'origine israélite, avait été désigné par le chapitre en 1892.

— A **Bruxelles**, M. Crombez, député libéral, interpelle le gouvernement au sujet d'une conférence sur la Bretagne, donnée, à Tournai, par un religieux assomptionniste français. Le ministre de la justice répond que rien dans la conférence n'eût justifié l'expulsion, et que, d'autre part, des conférenciers anticléricaux, à tout instant, critiquent le régime actuel de la Belgique ; et l'incident est clos.

— A **Paris**, la Chambre des députés adopte, malgré M. Combes, par 282 voix contre 271, un amendement de M. Caillaux au second paragraphe de l'article 1er de la loi, paragraphe relatif au délai de suppression des congrégations exclusivement enseignantes. L'amendement adopté porte ce délai de cinq ans à dix ans.

16. — A **Londres**, la Chambre des communes adopte, par 182 voix contre 68, une résolution en faveur de l'extension aux femmes du droit de suffrage dans les élections législatives. En Angleterre, les femmes votent dans certaines élections municipales.

— A **Vigo**, entrevue de Guillaume II et d'Alphonse XIII à bord de la canonnière espagnole *Vasco-Nuñez-de-Balboa*.

17. — A **Paris**, à la Chambre des députés, M. Millerand interpelle M. Combes sur « l'exécution des engagements pris par le gouvernement en ce qui concerne les retraites ouvrières ». M. Jaurès défend le ministère. La priorité est accordée par 281 voix contre 271 à un ordre du jour de confiance présenté par MM. Bienvenu-Martin et Guieysse, et l'ordre du jour est adopté par 284 voix contre 265.

— En **Angleterre**, meurt à l'âge de quatre-vingt-cinq ans le duc de Cambridge, petit-fils de Georges III, et cousin germain de la reine Victoria ; il fut longtemps commandant en chef de l'armée britannique.

18. — A **Rome**, le Saint-Père reçoit les cardinaux à l'occasion de sa fête. Dans sa réponse au doyen du Sacré Collège, Sa Sainteté déclare avec une grande énergie qu'Elle déplore et condamne les dispositions légales déjà adoptées et celles qu'on prépare dans les sphères législatives de France contre les congrégations enseignantes et aussi les poursuites engagées contre les cardinaux qui ont écrit au président de la République à propos de ces lois.

— A **Paris**, la Chambre des députés adopte à l'unanimité une motion de M. Gauthier (de Clagny) en faveur du maintien du droit d'interpellation. — Avant le vote sur l'ensemble de l'article 1er du projet de M. Combes, un amendement est présenté par M. Renault-Morlière demandant que ne soient pas considérées comme congrégations les associations religieuses dont les membres ne sont liés par aucuns vœux perpétuels ou temporaires, amendement qui est repoussé par 316 voix contre 139. — Après le vote de la Chambre interdisant aux congrégations exclusivement enseignantes de recruter de nouveaux membres et ordonnant la dissolution des noviciats existant actuellement, MM. Flandin et Leygues présentent un amendement ajoutant au texte adopté : « à l'exception de ceux destinés à former exclusivement le personnel enseignant des établissements français à l'étranger et dans les colonies ou pays de protectorat » ; cet amendement était adopté trois jours plus tard par 283 voix contre 272.

20. — A **Tokio**, la Diète japonaise se réunit en grande solennité; après le discours du trône, une adresse au mikado l'assure du vote de tous les crédits demandés.

21. — A **Londres**, sir Henry Campbell-Bannermann développe à la Chambre des communes son interpellation blâmant le cabinet d'avoir sanctionné l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Transvaal.

Après une séance très orageuse où des scènes de désordre ont à plusieurs reprises exigé l'intervention du speaker, le cabinet triomphe avec 299 voix contre 242.

23. — A **Paris**, sur la demande du président du conseil, pressé d'en finir avec sa loi, la Chambre des députés siège de deux heures après midi à quatre heures du matin; et le lendemain, M. Rabier présente un amendement supprimant les neuf derniers articles et les droits non seulement des congréganistes enseignants, mais ceux également des fondateurs et bienfaiteurs des écoles libres.

Paris, le 25 mars 1904.

*Le Gérant :* Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# LETTRE ENCYCLIQUE

DE

# NOTRE TRÈS SAINT PÈRE PIE X

## PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES
ÉVÊQUES ET AUX AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX EN PAIX ET EN
COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

---

*A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et aux autres Ordinaires des lieux en paix et en communion avec le Siège Apostolique.*

## PIE X, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

C'est une vive joie, Vénérables Frères, de nous rappeler la mémoire du grand et *incomparable* pontife[1] Grégoire Ier, en nous préparant à célébrer solennellement le treizième anniversaire séculaire de sa mort. Et ce n'est pas, Nous semble-t-il, sans un dessein particulier de la Providence qui « mortifie et vivifie... qui abaisse et qui élève[2] » qu'au milieu des innombrables soucis de Notre ministère, au milieu des angoisses que Nous causent les nombreuses et graves affaires du gouvernement de l'Église, au milieu des sollicitudes qui Nous accablent, dans la préoccupation de remplir au mieux Nos devoirs envers vous, Vénérables Frères, associés à Notre apostolat, et envers tous les fidèles confiés à Nos soins, Nous ayons eu, dès le début de Notre souverain pontificat à porter Nos regards vers ce très saint et illustre prédécesseur, gloire et ornement de l'Église. Notre âme, en effet, conçoit une grande confiance en sa puissante protection auprès de Dieu, et elle se réconforte au souvenir des sublimes enseignements

1. *Martyrol. Rom.*, 3 septembre.
2. *I Regum*, vi, 6, 7.

et des saintes actions de son pontificat. Que si, par la force de ses préceptes et la fécondité de ses vertus, il a laissé dans l'Église de Dieu des traces si larges, si profondes et si durables qu'il a mérité à bon droit de ses contemporains et de la postérité le surnom de « Grand » et que l'éloge inscrit sur son tombeau, portant qu' « il vit toujours et partout par ses innombrables bienfaits[1] », lui convient encore aujourd'hui, après tant de siècles, il sera donné aussi à ceux qui suivent ses admirables exemples, avec la grâce divine, de remplir leurs devoirs, autant que le permet l'humaine faiblesse.

Il est à peine besoin de rappeler ce qui est connu de tout le monde par les monuments de l'histoire. Les temps où Grégoire arriva au souverain pontificat étaient fort troublés; l'ancienne civilisation était presque éteinte; la barbarie avait envahi tous les domaines de l'empire romain croulant. L'Italie, en particulier, abandonnée par les empereurs de Byzance, était devenue presque entièrement la proie des Lombards, qui, avant l'organisation de leur état politique, se livraient de toutes parts à des incursions, ravageant tout par le fer et la flamme, et remplissant tout de deuil et de carnages. Rome elle-même, menacée au dehors par les ennemis, affligée au dedans par la peste, les inondations, la famine, en était arrivée à ce point de misère qu'elle ne trouvait plus le moyen de pourvoir à la conservation de ses citoyens, bien moins encore de la foule qui s'était réfugiée dans son sein. On voyait, en effet, affluer chez elle des étrangers de tout sexe et de toute condition ; évêques, prêtres, porteurs des vases sacrés sauvés du pillage, religieux, chastes épouses du Christ, qui avaient cherché à échapper par la fuite aux glaives des ennemis ou aux violences des libertins. Grégoire lui-même appelle l'Église de Rome « un vieux navire violemment ballotté... où les flots entrent de toutes parts et dont les ais pourris, ébranlés par de furieuses tempêtes quotidiennes, sonnent le naufrage[2] ». Mais le pilote suscité de Dieu avait la main vigoureuse et une fois au gouvernail,

1. Apud Ioann. Diac., *Vita Greg.*, IV, 68.
2. *Registr.*, I, 4, ad Ioann. episcop. Constantinop.

il sut non seulement conduire le navire au port, à travers la tempête, mais encore le préserver des orages à venir.

C'est merveille de voir tout ce qu'il a fait dans un pontificat d'un peu plus de treize ans seulement. Il fut, en effet, le restaurateur de toute la vie chrétienne, ranimant la piété parmi les fidèles, l'observation de la règle chez les moines, la discipline dans le clergé, le zèle pastoral des pontifes sacrés. « Très sage père de la famille du Christ[1] », il conserva et augmenta le patrimoine de l'Église, subvenant libéralement et abondamment, selon les nécessités de chacun, aux besoins du peuple, de la société chrétienne et de chacune des églises. Vrai *consul de Dieu*[2], il étendit la fécondité de son action au delà de l'enceinte de Rome et l'employa tout entière au bien de la société civile. Il résista courageusement aux injustes prétentions des empereurs de Byzance; il brisa l'audace des exarques et des administrateurs impériaux et réprima leur sordide cupidité, se faisant le défenseur public de la justice sociale. Il apaisa l'humeur farouche des Lombards, ne craignant pas d'aller jusqu'aux portes de Rome à la rencontre d'Agilulfe pour le dissuader d'assiéger la ville, comme avait fait le pape Léon le Grand avec Attila; et il ne cessa d'employer auprès de lui la prière et la persuasion ou l'action habile, jusqu'à ce qu'il eût vu enfin cette redoutable nation vivre en paix, sous une forme plus régulière de gouvernement, et embrasser la foi catholique, grâce surtout à la pieuse reine Théodelinde, sa fille en Jésus-Christ.

C'est pourquoi Grégoire mérite à juste titre le nom de sauveur et de libérateur de l'Italie, de cette terre qu'il appelle tendrement « sienne[3] ».

Par les soins incessants de son zèle pastoral, en Italie, en Afrique, les vieux restes des hérésies sont éteints, les églises des Gaules s'organisent, la conversion des Visigoths déjà commencée en Espagne se poursuit, l'illustre nation des Bretons, qui, « isolée dans son coin du monde, était restée infidèle, attachée aux cultes du bois et de la pierre[4] », arrive

1. Ioann. Diac., *Vita Greg.*, II, 51.
2. *Inscr. sepulcr.*
3. *Registr.*, v, 36 (40) ad Mauricium Aug.
4. *Ibid.*, VIII, 29 (30) ad. Eulog. episcop. Alexandr.

elle-même à la vraie foi du Christ. Et, à la nouvelle de cette précieuse acquisition, Grégoire est rempli de la même joie qu'un père qui reçoit les embrassements de son fils, et rapportant tout à Jésus rédempteur « c'est pour l'amour de lui, dit-il, que nous cherchons en Bretagne des frères que nous ignorions; c'est par sa grâce que nous avons trouvé ceux que nous cherchions sans les connaître[1] ». De son côté, cette nation s'est montrée reconnaissante envers le saint pontife, jusqu'à l'appeler toujours « notre maître, notre apôtre, notre pape, notre Grégoire » et jusqu'à se considérer comme le sceau de son apostolat. Bref, l'action de ce grand pape fut si féconde, si salutaire, que le souvenir de ses œuvres est resté profondément gravé dans les âmes, surtout à l'époque du moyen âge, qui fut comme imprégné de son esprit, qui se nourrissait pour ainsi dire de sa parole, qui conformait sa vie et ses mœurs à ses exemples, tandis que la civilisation chrétienne remplaçait heureusement celle de Rome, disparue après un long cours de siècles.

*Ce changement était l'œuvre de la main du Très-Haut !* Et il est bien permis d'affirmer que Grégoire lui-même croyait que de telles choses n'avaient pu être accomplies que par la main de Dieu. Il parle, en effet, de la conversion de l'Angleterre au saint moine Augustin en des termes qui peuvent s'appliquer à tous les actes de son ministère apostolique : « De qui est-ce l'œuvre, écrit-il, sinon de Celui qui a dit : « Mon Père agit sans cesse et moi j'agis aussi[2]. » Lui qui, pour montrer que la conversion du monde était due, non à la sagesse humaine, mais à sa seule puissance, a choisi des prédicateurs sans lettres pour les envoyer dans le monde, il en a agi de même actuellement, en daignant opérer de grandes choses dans cette nation anglaise par de faibles instruments[3]. » Nous ne méconnaissons pas, sans doute, ce qui échappait au saint pontife, qui se jugeait avec tant d'humilité, à savoir sa dextérité dans le maniement des affaires, son habileté à mener à bien les entreprises, sa remarquable pru-

1. *Registr.*, XI, 36 (28) ad Augustin. Anglorum episcop.
2. Ioann., V, 17.
3. *Registr.*, XI, 36 (28).

dence dans le gouvernement, son zèle attentif et sa vigilance incessante. Mais nous savons également qu'il n'a pas procédé par la force et la puissance, à la manière des princes de ce monde, lui qui, placé au faîte de la dignité pontificale, a voulu, le premier, être appelé « serviteur des serviteurs de Dieu » ; qu'il n'a pas réussi seulement par le moyen de la science profane et « des paroles persuasives de la sagesse humaine[1] », non plus que par les calculs de la politique, par les plans de réforme sociale longuement étudiés avant d'être mis en pratique; ni enfin, ce qui est un sujet d'étonnement, par quelque vaste dessein qu'il se serait proposé de réaliser peu à peu dans son ministère apostolique, car on sait qu'il était convaincu de l'imminence de la fin du monde, et, par conséquent, ne pensait pas qu'il restât beaucoup de temps pour les grandes entreprises. D'un corps frêle et délicat, en proie à de longues maladies qui mirent souvent sa vie en danger, il avait cependant une force d'âme extraordinaire, qui s'alimentait sans cesse d'une foi vive dans la parole infaillible du Christ et dans ses divines promesses. Il avait aussi une singulière confiance en la vertu divinement donnée à l'Église, qui devait l'aider lui-même à remplir dignement sa mission sur la terre.

C'est pourquoi la préoccupation de toute sa vie, telle qu'elle apparaît dans chacune de ses paroles et de ses actions, ce fut d'entretenir en lui-même cette foi et cette confiance et de l'inculquer profondément aux autres, et, en attendant son dernier jour, de faire toujours pour le mieux, autant qu'il était en son pouvoir.

De là chez ce saint le zèle inlassable à faire participer le monde entier à l'abondance de dons célestes dont Dieu a enrichi son Église, tels que sont l'infaillible vérité de la doctrine révélée, et sa diffusion par la prédication dans tout l'univers, et les sacrements, qui ont la vertu de donner ou d'accroître la vie de l'âme, et, enfin, la grâce de la prière faite au nom du Christ, qui est la garantie du secours divin.

Ces souvenirs, Vénérables Frères, Nous sont d'un singulier

1. *I Cor.*, II, 4.

réconfort. Si Nous regardons du haut de ces murs du Vatican, Nous ne pouvons Nous défendre d'une crainte pareille à celle de Grégoire, et peut-être plus grande encore, tant sont nombreuses les tempêtes qui s'avancent de toutes parts et les phalanges de l'ennemi qui nous pressent; et nous sommes tellement dépourvus de tout secours humain que nous n'avons aucun moyen, soit de les repousser, soit de soutenir leur choc; mais en songeant à l'endroit où posent nos pieds et en quel lieu est établi ce siège pontifical, nous sentons que nous sommes en sûreté dans la citadelle de la sainte Église. *Qui ne sait*, dit Grégoire, en s'adressant à Euloge, patriarche d'Alexandrie, *qui ne sait que la sainte Église est établie fermement sur le prince des apôtres, dont le nom même dit fermeté d'âme, dérivé qu'il est de la pierre*[1] ?

Or, la force divine de l'Église ne diminue point par la suite des temps, et les promesses de Jésus-Christ ne trompèrent jamais, elles demeurent telles qu'elles soutinrent le courage de Grégoire; bien plus, après l'épreuve de tant de siècles, après les vicissitudes de tant d'événements, elles ont plus de force encore pour nous.

Les royaumes et les empires ont passé; on a vu déchoir les peuples les plus fameux par la gloire de leur nom et leur civilisation; souvent des nations se sont détruites d'elles-mêmes, comme usées par la sénilité. Mais l'Église, indéfectible dans son essence, et unie à son céleste Époux par un lien indissoluble, a une vigueur de jeunesse que n'atteint pas la caducité ; elle garde la même force qu'elle avait quand elle s'élança du Cœur de Jésus-Christ déjà mort sur la croix. Les puissants de la terre se sont dressés contre elle : ils se sont évanouis, et elle a survécu. Des systèmes d'une infinie variété ont été imaginés par des philosophes qui se vantaient orgueilleusement d'avoir ruiné la doctrine de l'Église, réfuté les dogmes de la foi et démontré l'absurdité de tout son enseignement. Or, l'histoire nous montre ces systèmes successivement renversés et détruits de fond en comble, pendant que la lumière de vérité n'a cessé, du haut de la citadelle de Pierre, de briller du même éclat que lui donna Jésus dès l'origine

1. *Registr.*, VII, 37 (40).

et qu'il entretint par cette sentence divine : *Le ciel et la terre passeront; mais mes paroles ne passeront pas* [1].

Nourri de cette foi, affermi sur cette pierre, sentant toute la gravité des devoirs du sacré principat, mais percevant en même temps dans le fond de Notre âme la vigueur qui découle d'en haut, Nous attendons tranquillement que se taisent toutes ces voix qui répètent que c'en est fait de l'Église catholique; que ses doctrines sont mortes pour toujours; qu'elle sera bientôt contrainte ou d'accepter les idées de la science et de la civilisation sans Dieu, ou bien de sortir de ce monde.

En attendant, Nous ne pouvons Nous dispenser de rappeler à tous, avec le même Grégoire, aux grands et aux petits, combien est pressante la nécessité de recourir à l'Église pour obtenir le salut éternel, la paix et même la prospérité de cette vie terrestre.

C'est pourquoi, pour Nous servir des propres termes du saint pontife, *continuez de diriger les pas de votre âme sur cette pierre ferme où vous savez que Notre-Seigneur a fondé l'Église universelle, afin que le cœur sincère n'aille pas se blesser en s'égarant de la droite route* [2]. Seule, la charité de l'Église et l'union avec elle *unit ce qui était divisé, met en ordre ce qui était confus, associe ce qui était inégal, achève ce qui était imparfait* [3]. Il faut s'attacher fermement à cette vérité, que *personne ne peut gouverner comme il faut les biens de la terre, s'il ne sait traiter les choses divines, et que la paix de l'État dépend de la paix de l'Église universelle* [4]. D'où la nécessité d'une concorde parfaite entre l'Église et le pouvoir civil, la providence de Dieu ayant voulu que l'un et l'autre se portassent un concours mutuel. *En effet, le pouvoir... sur tous les hommes a été donné du ciel à cette fin d'aider ceux qui cherchent le bien, afin que la voie des cieux soit plus largement ouverte, et que le royaume terrestre serve le royaume du ciel* [5].

1. Matth., XXIV, 35.
2. *Registr.*, VIII, 24, ad Sabinian. episcop.
3. *Ibid.*, V, (53), ad Virgil. episcop.— 4. *Ibid.*, V, 37 (20), ad Mauric. Aug.
5. *Ibid.*, III, 61 (65), ad Mauric. Aug.

C'est de ces principes que découlait, pour Grégoire, cette force invincible que, par la grâce de Dieu, Nous aurons à cœur d'imiter, Nous proposant de défendre, par tous les moyens, les droits et prérogatives dont le Pontificat romain est le gardien et le vengeur devant Dieu et devant les hommes. C'est pourquoi le même Grégoire écrivait aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche : « Quand il s'agit des droits de l'Église, *nous devons montrer, par la mort même, qu'aucun intérêt particulier ne nous fera sacrifier le bien général*[1]. » Il disait encore à l'empereur Maurice : *Quiconque enflé de vaine gloire lève sa tête contre le Dieu tout-puissant et contre les décisions des Pères, je m'assure en Dieu que celui-là ne me fera jamais plier la mienne, même par la menace du glaive*[2]. Et enfin, au diacre Sabinien : *Je suis prêt à mourir, plutôt que de voir l'Église du bienheureux Pierre dégénérer de mon vivant. Vous connaissez bien mes habitudes, et savez que je supporte longtemps; mais quand une fois j'ai décidé de ne plus supporter, je vais avec joie à l'encontre de tous les périls*[3].

Tels étaient les avis ordinaires que donnait le pape Grégoire, et ceux à qui il les adressait y obéissaient. Et ainsi, grâce à la docilité des princes et des peuples, le monde reprenait le chemin du vrai salut et s'avançait vers une civilisation d'autant plus noble et féconde, qu'elle s'appuyait sur des fondements plus stables, au point de vue de la raison et de la morale. Il puisait toute sa force dans la doctrine révélée par Dieu et dans les préceptes de l'Évangile.

Mais, en ce temps-là, les peuples, quoique grossiers, ignorants et dénués de culture, avaient le désir de la vie. Or, cette vie, ils ne pouvaient la recevoir que du Christ par l'Église : *Je suis venu afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondamment*[4]. En fait, ils eurent la vie, et ils la reçurent abondamment. Car, si nulle autre vie ne peut émaner de l'Église que la vie surnaturelle, celle-ci renferme en elle et développe les forces mêmes de l'ordre naturel. *Si la*

1. *Registr.*, v, 41 (43). — 2. *Ibid.*, v, 37 (20). — 3. *Ibid.*, v, 6 (iv, 47).
4. Ioann., x, 10.

*racine est sainte, les rameaux le sont aussi*, dit saint Paul aux gentils... *Pour toi, tu étais un olivier sauvage, mais ayant été greffé sur eux, tu as été associé à la racine et au suc de l'olive*[1].

Mais notre époque, bien qu'elle jouisse de la lumière de la civilisation chrétienne bien plus largement que l'époque de Grégoire, paraît éprouver du dégoût pour cette vie qui est la source principale et souvent unique à laquelle on doit tant de biens passés et présents. Non seulement, comme jadis au temps des hérésies et des schismes, elle se détache elle-même comme un rameau mort, mais encore elle s'attaque à la racine de l'arbre, c'est-à-dire à l'Église, et s'efforce de tarir absolument la sève de vie, afin que l'arbre tombe plus sûrement et ne puisse plus, à l'avenir, produire aucun germe.

Cette erreur du jour, qui est d'une extrême gravité et dont toutes les autres procèdent, est cause que Nous déplorons la perte éternelle de tant d'hommes et tant de ravages éprouvés par la religion, en même temps que Nous en redoutons d'autres qui, s'il n'y est remédié, seront encore pires. En effet, on nie qu'il y ait rien au-dessus de la nature, qu'il y ait un Dieu créateur de toutes choses, dont la providence gouverne tout; que les miracles soient possibles, alors que, sans eux, les fondements de la religion chrétienne sont ébranlés. On attaque même les preuves de l'existence de Dieu, et, avec une témérité incroyable, à l'encontre des premiers principes de la raison, on répudie l'argumentation invincible qui conclut des effets à la cause, c'est-à-dire à Dieu et ses attributs infinis. *Car ce qu'il y a d'invisible en Lui est aperçu par l'intelligence, à l'aide de la création du monde et des choses qui ont été faites par Lui; et aussi sa puissance éternelle et sa divinité*[2]. De là le passage est facile à d'autres erreurs monstrueuses, qui répugnent à la droite raison et ne sont pas moins pernicieuses pour les bonnes mœurs.

En effet, la négation gratuite du principe surnaturel, qui est le propre de *la science faussement appelée ainsi*[3], devient

1. *Ad Rom.*, XI, 16, 17. — 2. *Ibid.*, I, 20. — 3. *Tim.*, VI, 20.

le postulat d'une critique historique pareillement fausse. Toutes les vérités qui touchent d'une manière quelconque à l'ordre surnaturel, soit qu'elles le constituent, soit qu'elles lui soient connexes, soit qu'elles le supposent, soit enfin qu'elles ne puissent être expliquées que par lui, sont rayées sans examen de l'histoire. Ainsi en est-il de la divinité de Jésus-Christ, de son incarnation par l'opération du Saint-Esprit, de sa résurrection par sa propre puissance, et enfin de tous les autres articles de notre croyance. Une fois entrée dans cette voie fausse, la science critique n'est plus arrêtée par aucune règle. Tout ce qui ne lui plaît pas ou ne cadre pas avec ses systèmes, est retranché sans façon des Livres saints. Car l'ordre surnaturel étant supprimé, on est obligé de bâtir sur des bases toutes différentes l'histoire des origines de l'Eglise, et, pour cela, les artisans de nouveautés torturent les textes à leur guise, les contraignant à dire, non point ce qu'ont pensé les auteurs, mais ce qu'ils veulent eux-mêmes.

Le grand appareil de science déployé par ces novateurs et la force spécieuse de leurs arguments en imposent tellement à beaucoup de personnes que leur foi se perd ou en est gravement affaiblie. Il en est d'autres qui, constants dans leur foi, s'irritent contre la critique, la considèrent comme une démolisseuse, alors que cette science, par elle-même, n'est pas coupable, et, légitimement employée, conduit à de très heureuses découvertes. Ni les uns ni les autres ne font attention au mauvais point de départ, qui est la fausse science, d'où l'on est conduit forcément à de fausses conclusions. Il est inévitable, en effet, qu'un faux principe de philosophie corrompe tout. Mais ces erreurs ne pourront jamais être suffisamment réfutées qu'en changeant les positions, c'est-à-dire en amenant les errants du terrain de leur critique, où ils se croient forts, sur le terrain de la vraie philosophie, dont l'abandon a produit leurs erreurs.

En attendant, il est triste de devoir appliquer à ces hommes habiles et d'esprit pénétrant les paroles de saint Paul réprimandant ceux qui ne s'élevaient pas des choses terrestres à celles que n'atteignent pas les yeux : *Ils se sont évanouis dans leurs pensées et leur cœur insensé s'est*

*obscurci; en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous*[1]. Fou est bien le titre qui conviendrait en effet à celui qui dépense les forces de son esprit à bâtir sur le sable.

Non moins déplorables sont les ruines que cause cette négation dans les mœurs des hommes et dans la vie de la société civile. En effet, supprimez la croyance qu'il existe, au-dessus de cette nature visible, un être divin, il ne reste plus aucune force capable de refréner les convoitises même les plus honteuses, entraînant leurs esclaves à tous les excès. *Aussi Dieu les a abandonnés aux désirs de leurs cœurs, à l'impureté; de sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps*[2]. Pour vous, Vénérables Frères, vous n'ignorez pas combien l'immoralité déborde de toutes parts, immoralité que la puissance civile sera impuissante à contenir, si elle ne cherche le secours d'un ordre plus élevé, comme Nous avons dit. Même pour guérir les autres maux, l'autorité humaine ne pourra rien, si elle oublie ou nie que tout pouvoir vient de Dieu. Car, alors, l'on n'a qu'un frein pour tout : la force. Mais cette force, on ne l'emploie pas constamment et on ne l'a pas toujours en main. Il en résulte que le peuple souffre pour ainsi dire d'une maladie secrète, qu'il se dégoûte de tout, qu'il revendique le droit d'agir à sa guise, qu'il fait des émeutes, parfois des révolutions violentes, où ne sont respectés les droits ni divins, ni humains. Dieu écarté, il n'y a plus de respect ni pour les lois de l'État, ni pour les institutions nécessaires ; la justice est méprisée, on opprime même la liberté de droit naturel ; les choses en viennent au point que les liens de la société domestique, le premier et le plus ferme fondement de la société civile, se dissolvent. Il en résulte que, vu l'hostilité de notre époque contre le Christ, il est plus difficile d'appliquer les remèdes efficaces que l'Église a reçus de lui pour contenir les peuples dans le devoir.

Le salut, cependant, ne peut venir que du Christ; *car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés*[3]. Il est donc nécessaire de revenir à lui, de nous jeter à ses pieds, de recueillir de sa

1. *Ad Rom.*, I, 21, 29. — 2. *Ibid.*, I, 24.
3. *Act.*, IV, 12.

bouche divine les paroles de la vie éternelle. Seul, en effet, il peut indiquer la voie où l'on retrouve le salut, enseigner la vérité et rappeler à la vie, Celui qui a dit de lui-même : *Je suis la Voie, la Vérité et la Vie*[1]. Bref, on a de nouveau tenté de conduire les choses terrestres en dehors du Christ; on a commencé à construire en rejetant la pierre angulaire, comme Pierre le reprochait à ceux qui avaient crucifié Jésus. Mais voilà que, de nouveau, l'édifice ainsi construit s'écroule, brisant la tête de ceux qui l'ont élevé. Cependant, Jésus demeure, lui, la pierre angulaire de la société humaine, et de nouveau se vérifie cette vérité, qu'il n'y a de salut qu'en lui : *Celui-ci est la pierre qui, rejetée par vous quand vous construisiez, est devenue tête d'angle, et il n'y a de salut en aucun autre*[2].

D'après cela, vous comprenez facilement, Vénérables Frères, combien est urgente pour chacun de nous la nécessité de déployer toute l'énergie de notre âme et d'utiliser toutes nos ressources, en vue de ranimer cette vie surnaturelle dans toutes les classes de la société humaine, depuis l'ouvrier d'humble condition qui mange un pain gagné par un long travail à la sueur de son front, jusqu'aux puissants arbitres de la terre. Et, en premier lieu, il faut invoquer la miséricorde de Dieu, par la prière privée et par la prière publique, afin qu'il nous assiste de son puissant secours, en criant vers lui comme jadis les apôtres ballottés par la tempête : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons*[3].

Pourtant, ce n'est point assez. Grégoire, en effet, fait un grief à l'évêque, si, par amour d'une sainte retraite et par goût de l'oraison, il ne descend pas sur le champ de bataille, pour combattre courageusement pour la cause de Dieu. *Le nom d'évêque*, dit-il, *est chez lui vide de sens*[4]. Et il a raison, car la lumière doit être portée dans les esprits par une incessante prédication de la vérité et par une puissante réfutation des opinions perverses, au moyen d'une vraie et solide science philosophique et théologique et de tous les secours

1. Ioann., xiv, 6. — 2. *Act.*, iv, 11, 12. — 3. Matth., viii, 25.
4. *Registr.*, vi, 63 (30). Cf. *Regul. past.*, 5.

que peut fournir le progrès légitime de l'investigation historique. Il faut, en outre, inculquer à tous les règles des mœurs qui nous ont été données par le Christ, afin que chacun apprenne à être maître de soi, à gouverner les mouvements et les désirs de son âme, à réprimer les révoltes de l'orgueil, à obéir à l'autorité, à pratiquer la justice, à traiter tous les hommes avec charité, à tempérer par la dilection chrétienne le pénible sentiment de l'inégalité des conditions dans la vie civile, à détacher son esprit des biens de la terre, à se contenter du sort fait par la Providence et à le rendre meilleur par l'observation de ses devoirs, à aspirer à la vie future par l'espoir de la récompense éternelle. Mais, surtout, il faut veiller à ce que ces principes pénètrent et se gravent profondément dans les âmes, afin qu'une vraie et solide piété y jette de profondes racines ; que chacun professe ses devoirs d'homme et de chrétien, non point seulement de bouche, mais par ses actes, et que tous recourent avec une confiance filiale à l'Église et à ses ministres, pour obtenir par leur ministère le pardon des péchés, pour se fortifier par la grâce des sacrements, et organiser leur vie selon les préceptes de la loi chrétienne.

Il faut que ces parties essentielles du ministère sacré soient accompagnées de la charité du Christ, dont l'impulsion fera que nous ne verrons personne tomber sans le relever, personne pleurer sans le consoler, aucune nécessité surgir sans y remédier. Dévouons-nous tout entiers à cette charité, faisons-la passer avant nos intérêts, sacrifions-lui nos aises et nos commodités, de manière que, *nous faisant tout à tous* [1], nous cherchions le salut de tous même au prix de notre vie, selon l'exemple du Christ qui le demande aux pasteurs de l'Église : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis* [2]. Ces graves enseignements remplissent les écrits laissés par Grégoire, et ils ressortent bien plus puissamment encore des nombreux exemples de son admirable vie.

Mais, comme toutes ces vérités découlent nécessairement et des principes de la révélation chrétienne, et des condi-

1. *I Cor.*, IX, 22. — 2. Ioann., X, 11.

tions intimes de notre apostolat, vous voyez dès maintenant, Vénérables Frères, dans quelle grave erreur sont ceux qui pensent bien mériter de l'Église, et accomplir une œuvre féconde pour le salut éternel des hommes, alors que, par une certaine prudence profane, ils font de larges concessions à la fausse science, dans le vain espoir de pouvoir ainsi plus facilement gagner les égarés, mais en réalité s'exposent eux-mêmes au danger de se perdre.

La vérité est une et ne peut être divisée; et elle dure éternellement, et n'est aucunement sujette aux variations des temps : *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui*, *et il sera dans tous les siècles* [1].

Ceux-là aussi se trompent gravement qui, en s'occupant du bien public, et surtout en défendant la cause des classes populaires, ont pour principal souci ce qui concerne l'entretien et le bien-être matériel du corps, et passent sous silence le salut des âmes et les devoirs très graves qu'impose la profession chrétienne. Parfois, ils n'ont pas honte de couvrir comme d'un voile certains préceptes fondamentaux de l'Évangile, craignant que, sans cela, on ne les écoute moins bien, ou que même on ne les abandonne. Sans doute, il sera conforme à la prudence de procéder par degrés, même dans l'exposition de la vérité, lorsqu'on aura affaire à des hommes étrangers à notre religion et entièrement éloignés de Dieu. *Les blessures qu'il faut tailler, doivent être auparavant palpées d'une main légère* [2]. Mais cette habileté elle-même prendra les caractères de la prudence charnelle, si elle devient comme une règle d'action constante et commune; et cela d'autant plus que par là on semble faire peu de cas de la grâce divine, qui est accordée non seulement au ministère sacerdotal et à ceux qui l'exercent, mais à tous les fidèles du Christ, afin que nos paroles et nos actions émeuvent leurs cœurs.

Une telle prudence fut inconnue de Grégoire, soit dans la prédication de l'Évangile, soit dans les autres œuvres admirables qu'il entreprit pour alléger la misère du prochain.

1. *Ad Hebr.*, XIII, 8.
2. *Registr.*, v, 44 (18) ad Ioannem episcop.

Il suivit constamment les traces des apôtres qui disaient, alors qu'ils se lançaient pour la première fois à travers le monde afin d'annoncer le Christ : *Nous prêchons Jésus-Christ crucifié, qui est un scandale pour les Juifs et une folie pour les gentils*[1]. Et pourtant, s'il y eut jamais un temps où les ressources de la prudence humaine pouvaient paraître opportunes, ce fut surtout cette époque où les esprits n'étaient nullement préparés à recevoir une doctrine si nouvelle, si contraire aux passions générales, si opposée à la brillante civilisation des Grecs et des Romains. Néanmoins, les apôtres jugèrent indigne d'eux cette sorte de prudence, parce qu'ils connaissaient le décret divin : *Il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en Lui*[2]. Aujourd'hui, comme toujours, cette folie, *pour ceux qui sont sauvés, c'est-à-dire pour nous, est la force de Dieu*[3]. A l'avenir, comme par le passé, c'est dans le *scandale* de la Croix que nous trouverons les armes les plus puissantes comme autrefois, c'est toujours dans ce signe que nous obtiendrons la victoire.

Toutefois, Vénérables Frères, ces armes perdraient toute leur efficacité et seraient complètement inutiles entre les mains d'hommes qui ne vivraient pas d'une vie intérieure avec le Christ, qui n'auraient pas une vraie et solide piété, qui ne seraient pas enflammés de zèle pour la gloire de Dieu et l'accroissement de son règne. Grégoire sentait tellement la nécessité de toutes ces qualités qu'il prenait les plus grandes peines pour créer des évêques et des prêtres qui fussent animés d'un grand désir de procurer la gloire divine et le véritable salut des âmes. C'est ce but qu'il se proposa dans le livre intitulé : *Règle pastorale*, où il donne pour la formation salutaire du clergé et pour le gouvernement épiscopal des règles très bien adaptées non seulement à son époque, mais aussi à la nôtre. Le même pape, comme l'écrit son biographe, *à la manière d'un Argus très clairvoyant, promenait les yeux de sa sollicitude pastorale sur toute l'étendue du monde*[4], afin de corriger aussitôt les défauts ou les négli-

1. *I Cor.*, I, 23. — 2. *Ibid.*, I, 21. — 3. *Ibid.*, I, 18.
4. Ioann. Diac., *Vita Greg.*, II, 55.

gences qu'il aurait découverts parmi le clergé. Bien plus, la seule appréhension que l'irrégularité et la corruption ne s'insinuassent dans les mœurs des clercs le faisait trembler. S'il apprenait quelque infraction à la discipline de l'Église, il en éprouvait une vive peine et ne pouvait prendre aucun repos. Alors on le voyait avertir, corriger, menacer de peines canoniques les violateurs de la loi, quelquefois appliquer lui-même ces rigueurs; dépouiller de leurs charges des indignes, sans aucun délai et sans tenir aucun compte des considérations humaines.

Il donnait en outre de nombreux avis qu'on trouve fréquemment exprimés en ces termes dans ses écrits : *Dans quelle pensée prend-il la charge de médiateur du peuple auprès de Dieu celui qui n'a pas conscience d'être familier de sa grâce par le mérite de sa vie*[1] *? Si dans son œuvre vivent les passions, avec quelle présomption s'offre-t-il à soigner le blessé, lui qui porte une plaie au visage*[2] *?* Quels fruits pourra-t-on espérer dans les âmes des fidèles, si les apôtres de la vérité *combattent par leurs mœurs ce qu'ils prêchent par leurs paroles*[3] ? *Assurément il ne peut effacer les péchés d'autrui celui que ravagent ses propres fautes*[4].

Il conçoit de la sorte et il décrit en ces termes le type du vrai prêtre : *Celui qui, mourant à toutes les passions de la chair, vit déjà spirituellement; qui a méprisé les prospérités du monde; qui ne craint aucune adversité; qui désire seulement les trésors intérieurs; qui ne se laisse point aller à souhaiter les biens d'autrui, mais distribue généreusement les siens propres; qui est facilement incliné au pardon par les entrailles de sa pitié, mais qui jamais, pardonnant plus qu'il ne convient, ne s'écarte de la droiture; celui qui ne commet rien d'illicite, mais qui déplore les fautes commises par les autres comme les siennes propres; qui compatit de toute l'affection de son cœur à l'infirmité d'autrui, et se réjouit de la prospérité du prochain comme d'un gain personnel; qui en tout ce qu'il fait se rend imitable aux autres, de manière, au moins, à n'avoir jamais à rougir de ses actes; qui s'étudie à vivre de telle façon qu'il puisse aussi arroser les cœurs avides de ses*

1. *Reg. past.*, I, 10. — 2. *Ibid.*, I, 9. — 3. *Ibid.*, I, 2. — 4. *Ibid.*, I, 11.

*semblables des eaux de la doctrine; celui qui, par la pratique et l'expérience de la prière, a déjà appris qu'il peut obtenir du Seigneur ce qu'il demandera*[1].

Quelles sérieuses réflexions, Vénérables Frères, un évêque doit-il donc faire en lui-même et devant Dieu, avant d'imposer les mains aux nouveaux lévites! *Que ni pour le crédit ni pour les supplications de qui que ce soit*, dit Grégoire, *il n'ose jamais élever quelqu'un aux saints ordres, si sa manière de vivre et ses actions ne l'en démontrent digne*[2]. Combien encore l'évêque a-t-il besoin d'un mûr examen, avant de confier aux prêtres nouvellement ordonnés les fonctions de l'apostolat! Si ceux-ci n'ont pas été dûment éprouvés sous la direction vigilante de prêtres plus expérimentés, si on ne peut être pleinement assuré de l'honnêteté de leur vie, de leur inclination pour la piété, de leur disposition à observer toutes les choses établies par l'usage de l'Église, ou appuyées sur une longue expérience, ou fixées par ceux mêmes *que l'Esprit-Saint a établis évêques pour régir l'Église de Dieu*[3], ils exerceront le ministère sacerdotal non pour le salut, mais pour la ruine du peuple chrétien. Car ils susciteront des discordes, ils provoqueront des rébellions plus ou moins latentes, montrant au peuple le triste spectacle d'un apparent désaccord de volontés dans notre ordre, bien que ces faits déplorables ne doivent être attribués qu'à l'orgueil et à l'indiscipline d'un petit nombre. Qu'ils restent loin, ô bien loin de tout ministère, les fauteurs de discordes! Car l'Église n'a pas besoin de tels apôtres; ils n'exercent pas l'apostolat pour Jésus-Christ crucifié, mais pour eux-mêmes.

Il Nous semble avoir encore présente devant Nos yeux la figure de Grégoire au concile pontifical de Latran, entouré d'une couronne d'évêques, rassemblés de partout, ainsi que de tout le clergé de Rome. Combien est féconde l'exhortation qui coule de ses lèvres au sujet des devoirs des clercs! Comme son cœur se consume de zèle! Son discours, semblable à la foudre, terrasse les pervers; ses paroles sont

1. *Reg. past.*, I, 10.
2. *Registr.*, v, 63 (58) ad universos episcopos per Hellad.
3. *Act.*, xx, 28.

comme autant de fouets qui secouent les indolents ; ce sont des flammes de l'amour divin qui stimulent, avec suavité, les âmes les plus ferventes. Lisez en entier, Vénérables Frères, et faites lire et méditer par votre clergé, spécialement dans la retraite annuelle, cette admirable homélie du saint[1].

L'âme profondément triste, le saint pape exhale ces plaintes : *Voici que le monde est plein de prêtres, mais très rares se trouvent les ouvriers dans la moisson de Dieu, parce que nous avons bien assumé le ministère sacerdotal, mais nous ne remplissons pas le devoir de notre charge*[2]. Et en vérité, combien l'Église n'aurait-elle pas aujourd'hui en elle de forces accumulées, si elle comptait autant d'ouvriers que de prêtres ? Quels fruits abondants ne produirait pas pour les hommes la vie surnaturelle de l'Église, si tous se consacraient à étendre ses bienfaits ? Grégoire, par son zèle, excita puissamment cette ferveur d'action tant qu'il vécut, et, par son impulsion, il en assura le maintien durant les temps qui suivirent. Aussi, le moyen âge porte, pour ainsi dire, l'empreinte de Grégoire; car presque tout y dérive de ce pontife : les règles de la direction du clergé, les formes multiples de la charité et de la bienfaisance publique, les principes d'une ascèse plus parfaite et les institutions de la vie monastique ; enfin, l'ordonnance de la liturgie et du chant sacré.

Les temps, certes, sont devenus bien différents. Mais, comme Nous l'avons souvent répété, rien n'est changé dans la vie de l'Eglise. Elle a hérité de son divin Fondateur une vertu telle que, dans tous les âges, si dissemblables soient-ils, elle peut non seulement pourvoir au bien des âmes, ce qui est le propre de sa mission, mais encore contribuer beaucoup au progrès de la civilisation, ce qui est une conséquence de la nature même de son ministère.

Il est en effet impossible que les vérités divinement révélées, dont l'Église est dépositaire, ne fassent pas aussi progresser puissamment tout ce qui est vrai, bon et beau dans l'ordre naturel, et d'autant plus efficacement, que tout

1. *Hom. in Evang.*, I, 17. — 2. *Ibid.*, II, 3.

cela se rapporte plus directement au principe suprême de toute vérité, de toute bonté et de toute beauté, qui est Dieu.

La science humaine profite, dans une large mesure, de la doctrine divine, soit parce que celle-ci ouvre de nouveaux horizons sur des vérités même d'ordre naturel, soit parce qu'elle trace le vrai chemin à l'investigation et écarte les erreurs d'application et de méthode. Ainsi un phare lumineux qui brille dans le port, en éclairant, pour les navigateurs qui font route dans la nuit, beaucoup d'objets qui resteraient, sans lui, plongés dans les ténèbres, les avertit d'éviter les écueils sur lesquels le navire viendrait se heurter et faire naufrage.

En ce qui concerne la discipline morale, puisque le divin Rédempteur nous propose comme modèle suprême de perfection son Père céleste[1], c'est-à-dire la Bonté divine elle-même, qui ne voit clairement quelle impulsion en résulte pour nous faire garder plus parfaitement la loi naturelle inscrite dans tous les cœurs, d'où un accroissement de bonheur pour l'individu, la famille et, enfin, la société tout entière? Ce fut assurément grâce à cette force que la férocité des barbares fut amenée à la civilisation, que la femme fut relevée de son abjection, que le joug de l'esclavage fut brisé, que l'ordre fut rétabli dans les relations réciproques des diverses classes de la société, que le droit fut remis en vigueur, la vraie liberté des âmes promulguée, et que fut garantie la paix domestique et sociale.

Enfin, les arts, en s'élevant vers Dieu, modèle éternel de toute beauté, d'où dérivent toutes les formes de la nature, échappent plus aisément à la vulgarité et expriment beaucoup plus puissamment l'idéal conçu dans l'esprit, ce en quoi consiste la vie de l'art. On ne saurait dire combien progressèrent les arts lorsqu'on se mit à les consacrer au service de la religion, offrant ainsi au Seigneur tout ce qu'il y a de plus digne de lui dans la richesse et la variété, dans le charme et l'élégance des formes. Telle est l'origine de l'art sacré, qui est la base sur laquelle s'est appuyé et s'appuie encore tout art profane.

1. Matth., v, 48.

Nous avons récemment touché ce sujet dans un *Motu proprio* spécial, relatif à la restauration du chant romain selon l'antique tradition, et à la musique sacrée. Les mêmes règles s'appliquent aussi aux autres arts, suivant la matière propre de chacun, si bien que ce qui est dit du chant convient également à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, nobles flammes du génie humain que l'Église, en tout temps, se plut à allumer et à entretenir. L'humanité entière, nourrie de ce sublime idéal, édifie des temples grandioses, et là, dans la maison de Dieu, comme dans leur demeure propre, les âmes sont élevées aux choses célestes, au milieu des splendeurs de tous les arts, au milieu d'augustes cérémonies et des concerts les plus suaves.

Tous ces bienfaits, comme Nous l'avons dit, Grégoire sut les assurer à son époque et aux siècles suivants. Nous pouvons encore les obtenir aujourd'hui, grâce à la solidité du fondement sur lequel nous nous appuyons et avec les moyens dont nous disposons, si nous maintenons de toutes nos forces le bien qui subsiste encore par la grâce de Dieu, et si les institutions qui ont dévié de la voie droite sont restaurées dans le Christ[1].

Il Nous plaît de terminer cette lettre par les mêmes paroles que saint Grégoire donna comme conclusion à sa mémorable exhortation dans le concile de Latran : *Ces choses, mes Frères, méditez-les avec toute votre application et proposez-les aussi à vos proches ; préparez-vous à rendre à Dieu les fruits du ministère que vous avez reçu. Mais ce que Nous disons, Nous l'obtiendrons de vous par la prière mieux que par le discours.* Prions : *O Dieu qui avez voulu nous appeler à être les pasteurs du peuple, donnez-nous, nous vous en supplions, d'être devant vos regards ce que nous sommes dans le langage humain*[2].

Dans la confiance que Dieu, par l'intercession du saint pontife Grégoire, voudra bien exaucer Notre prière, Nous accordons de tout cœur, comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, la bénédic-

1. *Ad Ephes.*, I, 10.
2. Hom. cit., n., 18.

tion apostolique à vous tous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le IV des ides de mars de l'année 1904, en la fête de saint Grégoire Ier, Pape et Docteur de l'Église, la première année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

# LE ROLE POLITIQUE ET SOCIAL

DE

## SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

### PENDANT LES GUERRES LOMBARDES[1]

*Consul Dei.*
(Greg. Epitaph.)

Dans sa Vie du bienheureux Grégoire, écrite aux environs de l'année 775, Paul Diacre a résumé en ces termes les actions de son héros : « Il s'imposait de grandes fatigues pour assurer la défense de la ville et sa vigilance contre les surprises de l'ennemi était incessante. Mais ce qui l'usait vraiment, c'étaient les mauvaises nouvelles, et il lui en arrivait, chaque jour, des dangers que couraient au loin ses enfants. Malgré ses labeurs et ses souffrances, il ne s'accordait aucun repos ; ou bien, en effet, il veillait à la garde de son peuple, ou bien il écrivait de ces belles pages qui faisaient les délices de l'Église, ou bien encore, se laissant aller au bonheur de la prière, il se perdait dans la contemplation des mystères divins. C'était le temps où l'Italie presque entière tremblait sous le glaive lombard ; de toutes les provinces on accourait à Rome s'y réfugier ; et lui, le saint pontife, il s'ingéniait à nourrir tout ce monde, à lui donner avec le pain de l'âme celui du corps. Son grand cœur si compatissant, si aimant, si dévoué, ne se bornait pas à soulager les seules misères de Rome ; il répandait largement au loin ses bienfaits. D'autres pontifes ont consacré leurs soins à construire des églises, à les parer d'or et d'argent ; Grégoire s'est uniquement consacré à sauver son peuple. Ce qu'il avait d'argent, il ne songeait qu'à s'en défaire et à le distribuer aux indigents. Aussi a-t-il bien pu s'appliquer le mot de Job : « Ceux « qui allaient périr m'ont comblé de leurs bénédictions ; la « pauvre veuve m'a dû la consolation de son cœur. J'ai

1. Communiqué au congrès de Rome, dans la séance du 8 avril 1904.

« conduit l'aveugle par la main et j'ai prêté au boiteux le « secours de mon bras. Je fus le père des pauvres et leurs « peines sont devenues les miennes. Je n'ai jamais mangé « mon pain sans en donner sa part à l'orphelin. Car dès « l'enfance j'ai su ce que c'est que la pitié ; elle est née « avec moi et nous avons grandi ensemble. »

Le moine qui a tracé ces lignes avec amour, a fait preuve, en même temps, d'une rare connaissance de son personnage ; car à ce portrait il a donné son vrai caractère, le trait de physionomie qui le distingue des autres figures pontificales. L'œuvre, en effet, qui marque entre toutes dans le pontificat de saint Grégoire le Grand, c'est d'avoir arraché l'Italie aux fureurs de la guerre et aux angoisses de la faim. D'autres papes ont laissé des écrits, — aucun cependant, si je ne me trompe, plus que lui ; — comme tant d'autres, qui l'ont précédé ou suivi, il a veillé sur la doctrine chrétienne, il a parlé discipline, pastorale et liturgie ; mais à ces soins d'église il a dû, par nécessité, joindre ceux des affaires séculières et du gouvernement de tout un pays. Devant les Barbares en marche il s'est levé, il a osé se dresser, imposant et dominateur quelquefois, toujours du moins entouré d'une autorité respectée. S'il n'a pas arrêté l'invasion, il en a prévu et limité les ravages, réprimé les excès, contenu les violences. Sur tout le passage du fléau il a réparé les pertes matérielles, relevé les ruines morales, et, grâce à lui, le déluge humain que n'eût arrêté aucune digue, mais qu'il fit se heurter à des obstacles, y perdit de son impétuosité et de sa puissance destructive, comme le torrent qui, trouvant devant lui plusieurs vallées ouvertes, est contraint de s'y engager et d'arriver dégonflé et apaisé dans les plaines.

Les premiers papes spectateurs de l'irruption lombarde y avaient assisté impuissants ; Pélage II commença d'y opposer une résistance matérielle ; mais c'est dans son successeur que cette politique s'incarna. Ce fut une grande œuvre pour laquelle il ne suffisait pas d'un saint, d'un docteur ou d'un pontife ; il fallait que Grégoire fût autre chose encore, un homme d'Etat. Et c'est ce qu'a vu avec un vrai regard d'historien ce Paul Warnefried, auquel nous devons l'*Historia Langobardorum* et la *Vita Gregorii* ; c'est ce qui lui a fait

dire que Grégoire ne ressemblait pas à ces doux pontifes qui, en des temps plus heureux, vivaient confinés près de la confession de saint Pierre ou dans les tranquilles basiliques qu'ils restauraient, qu'ils embellissaient de portiques et de degrés ou qu'ils décoraient de mosaïques. Se plaire auprès des tombeaux des confesseurs, dans les catacombes et les cimetières suburbains; mettre son bonheur à retrouver les noms des martyrs, à relever les corps saints et, sur les tombes restaurées, à graver des épitaphes en vers; instruire ses ouailles et gouverner ses clercs; ouvrir des écoles de chant, régler la psalmodie et composer des hymnes sur le mode ambrosien; prescrire des formulaires de foi, insérer dans les sacramentaires des préfaces et des oraisons d'un *style pur et limé*, l'âme tendre et religieuse de Grégoire n'eût peut-être rien envié de plus. En d'autres circonstances et suivant sa pente naturelle, peut-être n'eût-il rien cherché en dehors de ces occupations saintes. S'il en eût été ainsi, nous ne lirions aujourd'hui sous son nom, dans le *Liber Pontificalis*, qu'une notice semblable à celles de tant d'autres, dont on loue le zèle à ordonner les cérémonies sacrées, à faire porter, chaque dimanche, aux églises cimitériales le pain, la burette et les cierges pour le saint sacrifice; dont on rappelle, comme un vrai titre d'honneur à leur mémoire, le nombre des vierges qu'ils consacrèrent, des diacres, des prêtres, des évêques auxquels ils imposèrent les mains. A ces mentions, faute de mieux, le biographe eût ajouté l'inventaire du mobilier, des vêtements, des bijoux dont ils enrichirent le trésor de l'Église, avec le nombre et le pesant des coupes, des patènes et des calices, le prix enfin des pierres précieuses qui ornaient cette vaisselle liturgique.

Ne fût-ce que pour sa gloire, Grégoire le Grand a vécu en des jours moins saintement uniformes, où plutôt que d'en augmenter le nombre, il fallait vendre les vases sacrés; où, dans une Rome menacée sans cesse, souvent assiégée, on ne songeait guère à rebâtir que les remparts. Si c'est malgré lui qu'il a été élevé au trône pontifical et jeté dans la mêlée, ce ne fut pourtant pas sans des préparations providentielles. Romain et fils des consuls, *de spectabili senatorum prosapia*, il était de la race où se prennent les maîtres du monde. De

plus, son passé, ses études dans le droit, les capacités dont il avait donné les preuves et sa marche rapide à travers le *cursus honorum*, son élévation à la dignité de *præfectus Vrbi* avant que la vie contemplative ne l'eût disputé au monde ; plus tard, quand le pape l'eût arraché au calme de son couvent du mont Celius, ses fonctions d'apocrisiaire ou de nonce à Constantinople, tout le prédestinait à un rôle qui ne se contiendrait pas dans l'enceinte des basiliques et des monastères, mais en ferait l'homme le plus remarquable de son temps et, sur le terrain de l'action extérieure, l'émule du personnage qui avait rempli de son nom le milieu de ce siècle finissant, le basileus Justinien.

Le monument le plus imposant et le plus direct témoignage de l'activité de saint Grégoire, c'est sa correspondance. Ce *Registre* est divisé en quatorze livres et près de neuf cents lettres. Il est le plus ancien de ceux que nous ait conservés le haut moyen âge et, parmi les transcriptions que nous en avons, quelques-unes sont antérieures de plus de deux siècles à la copie fragmentaire du registre de Jean VIII. Aucune province d'Italie, aucune partie de l'Empire qui n'ait reçu de ces messages : ni les deux sièges du gouvernement, Constantinople et Ravenne, ni les préfectures d'Illyrie ou d'Afrique, ni l'Espagne wisigothe, ni la Gaule ou la lointaine Bretagne. Que ces lettres soient adressées à des évêques, c'est bien naturel ; mais les suscriptions en sont infiniment variées : l'empereur et l'exarque, les hauts fonctionnaires grecs, les officiers préposés à l'administration ou à la chose militaire ; des patrices et des ex-consuls, des rois et des reines barbares ; les défenseurs de villes, les notaires du Saint-Siège et les recteurs de ces vastes patrimoines que l'Église romaine possédait dans toute l'Italie et même dans des provinces reculées et que, de Rome, le pape administrait avec tant de sagesse. Ces noms, ces personnages, les affaires traitées donnent souvent à penser qu'on a sous les yeux des pièces émanant de la chancellerie impériale, du *sacrum cubiculum*, plutôt que du *scrinium* apostolique ; et l'on s'émerveille à la fois de l'ampleur du rôle que les circonstances ont fait jouer à ce pape et de la haute conception qu'il s'en est formée, sans qu'on puisse dire qu'il soit sorti de sa fonction

de pontife universel et en rien demeuré au-dessous de sa tâche. L'impuissance et surtout l'éloignement des autorités byzantines ont été cause que les peuples de la Péninsule et des îles voisines, envahis, écrasés, pillés, ruinés, et laissés sans défense, se sont tournés vers la seule force qui eût le pouvoir et la volonté de les secourir. Grégoire ne trompa point cette attente; il fit plus que s'intéresser à la guerre; il recruta des troupes; il traita de la paix avec les chefs barbares; il les adoucit et les eût persuadés, si des autorités jalouses n'eussent contrecarré ses efforts et rendu défiant l'ennemi à moitié gagné; il épuisa toutes les formes de la charité et, mieux que le préfet de l'annone, il approvisionna les greniers de l'Église pour nourrir son peuple affamé.

Dans un sentiment d'humilité et d'amour, Grégoire s'est dénommé le *Servus servorum Dei*; mais la postérité reconnaissante lui a décerné un titre qui rappelle mieux ses services et ses mérites, en inscrivant sur la tombe de cet illustre Romain, de ce véritable *Pontifex Maximus*, le nom de triomphateur et de *Consul de Dieu*[1].

1. Je m'en voudrais de rebuter le lecteur par l'appareil de mes notes et de mes références. Qu'il me permette de le renvoyer, une fois pour toutes, aux sources d'où sont exclusivement tirées ces études.

En premier lieu les *Œuvres* de saint Grégoire et, parmi celles-ci, les *Lettres* et les *Dialogues*. La correspondance a été savamment éditée par Ewald et Hartmann, dans les *Monum. Germ.* (2 volumes in-4, 1891-1899), — elle demande encore, à mon avis, des rectifications de dates, — mais on la trouvera plus communément dans Migne (*P. L.*, t. LXXVII) qui reproduit l'édition, si précieuse encore, des Bénédictins de Saint-Maur. L'analyse des *Lettres*, dans les *Regesta RR. PP.* de Jaffé-Ewald, t. I.

En second lieu, les *Vies*. Le *Liber Pontificalis* offre le premier fonds utilisé par les biographes postérieurs (Duchesne, t. I, p. 312-314). — Ewald a publié un texte d'origine anglo-saxonne qui paraît être la première en date des *Vies* de saint Grégoire : *Die älteste Biographie Gregors I*, dans *Historische Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet* (Hannover, 1886, p. 47-54). — *Vie*, dans Bède, *H. E.*, II, 1. — *Vie*, par Paul Diacre; une leçon épurée, sinon originale, tirée par Grisar des manuscrits italiens, dans *Zeitschrift für katholische Theologie* (Innsbruck, 1887, p. 162-173); le texte commun de Paul Diacre est interpolé; on le trouvera dans les *AA. SS.* Mart., t. II, p. 130-137 [130-136] ou dans Migne, *P. L.*, t. LXXV, p. 41-59. — *Vie*, par Jean Diacre, composée au neuvième siècle, à l'aide des écrits du saint (cf. l'intéressante préface du biographe sur ses sources et sa manière d'écrire) *AA. SS.*, p. 137-210 [136-208] ou Migne, p. 59-242.

Grégoire de Tours, *H. F.*, X, 1. — Paul Diacre, *Hist. Langob.*, IV.

Aux sources, je me contenterai d'adjoindre la mention de deux ouvrages

## I

C'est en 568 que les Lombards firent leur apparition en Italie. Ils ne formaient qu'une portion, la plus importante, il est vrai, de la masse barbare qui se jetait alors sur la Péninsule. Les Lombards sont un peuple germanique, mais ils arrivaient grossis de gens de toute provenance, subjugués de vieille date ou recrutés en route : des Hérules et des Rugiens, des Alamans et des Saxons, des Slaves, des Bulgares, des Gépides. Quelque vingt-cinq ans plus tôt, l'empereur Justinien avait abandonné à ces peuplades le Norique et la Pannonie, espérant de les y acclimater et d'arrêter leurs fluctuations inquiètes. L'essai ne réussit pas : les Lombards, cédant à d'autres leur transitoire patrie, quittèrent les rives du Danube, passèrent avec une surprenante rapidité la barrière des Alpes et se répandirent, sans éprouver d'obstacle, dans le Frioul, la Vénétie et l'ancienne Ligurie. Ils avaient un roi, Alboin, qui ceignit, à Milan, cette fameuse couronne de fer dont les siècles du moyen âge devaient tant parler. Mais la résidence royale fut Pavie, la seule place qui eût arrêté vraiment les envahisseurs et qu'ils ne prirent qu'après trois ans de siège. Quand Alboin et Cleph, son fils, eurent péri, le premier, assassiné par sa femme Rosamonde ou par l'amant de celle-ci, les Lombards ne leur donnèrent pas de remplaçant ; pour le moment, ils s'épargnèrent ce luxe et l'autorité militaire — il n'en était point d'autre — fut exercée sur ces bandes pillardes par des chefs dont le nombre dépassait peut-être la trentaine. Sous ce gouvernement, d'une vigueur sauvage, l'Italie se trouva, en dix ans, terrorisée, saccagée, et, pour plus d'une moitié, subjuguée. En 575, un coup particulièrement violent fut porté contre les provinces du Centre et du Midi. L'empire grec, qui, avec tant d'effort, sous Justinien, avait reconquis la vieille Rome

qui tiennent lieu de tous les autres : Grisar, *Il pontificato di San Gregorio Magno* (forme la troisième partie du premier volume de la *Storia di Roma et dei Papi nel medio evo*). J'en cite la traduction italienne, car j'ignore si l'original allemand est imprimé. Cette traduction, due au P. de Santi, avait paru dans la *Civiltà Cattolica,* séries XIV et XV. — Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne,* 1888.

sur les Ostrogoths et successivement opposé à Vitigès et à Totila Bélisaire et Narsès, ne déployait qu'une molle résistance devant les conquérants nouveaux. Ce n'était pas désintéressement de sa part et beaucoup moins abandon systématique, quoi qu'en aient pensé quelques historiens, mais impossibilité de faire face à toutes les attaques. Constantinople crut bien faire, pour sortir d'embarras, d'aller chercher du renfort en Gaule et de stipendier le roi Childebert. Mais le remède ne valait pas mieux que le mal. Nos bons ancêtres n'avaient point encore, surtout sous les armes, dépouillé leur rudesse native : c'étaient des alliés fort dangereux et des libérateurs redoutés à l'égal des Barbares dont on voulait purger la Péninsule. Les Austrasiens firent cinq descentes en Italie, de l'année 584 à l'année 590 ; mais malgré quelques succès, ce fut finalement en pure perte pour le trésor impérial, qui payait cher les services du roi franc, — la première de ces expéditions se négocia au moins à cinquante mille sous d'or. — En effet, lorsque Grégoire monta sur le trône pontifical, en 590, le chef lombard Autharis, après s'être mesuré trois fois avec Childebert II, avait réussi à mener ses troupes jusqu'à Reggio.

Ces rapides événements ont, en quelques années, transformé la carte de la Péninsule. Si l'on voulait faire le tracé de celle-ci, on y verrait deux Italies, la lombarde et la byzantine. Les frontières des deux rivales sont encore mobiles ; elles avancent et reculent au gré des batailles ; mais cette instabilité n'empêche pas d'en dessiner les contours avec une suffisante précision.

Au nord, la part des Grecs est mince : ils ont été refoulés jusque dans l'Istrie maritime. Ce qui s'appellera bientôt le duché de Vénétie n'est encore qu'un territoire misérable, le marécage et la lagune, où se cachent les fuyards chassés des plaines. Les Barbares, au contraire, qui avaient commencé par conquérir le Frioul, dont ils firent le premier duché lombard, se jetèrent ensuite sur le pays que traversent l'Adige et le Pô. Successivement Vicence, Vérone, Trévise, Trente, Padoue, Mantoue, Bergame, puis Crémone, Parme et Plaisance tombèrent en leur pouvoir. Ces riches possessions s'augmentèrent de la vieille Ligurie, qui ne fut

pas défendue ; car le préfet d'Italie et l'archevêque de Milan transportèrent précipitamment leurs personnes et leur gouvernement à Gênes, qui devint le centre d'une Ligurie maritime occupant une étroite bande de terre, de Nice à Porto Venere.

Un peu plus bas, sur l'Adriatique, Ravenne, depuis peu chef-lieu d'une vice-royauté reliant l'Italie byzantine à la capitale de l'Empire, défendait l'exarchat, grâce à des ressources exceptionnelles. Cette province fut protégée non par sa majesté, — la majesté n'en imposait pas aux Barbares et ne les retint pas de s'attaquer à Rome, la vieille dominatrice du monde, — mais par le prestige supposé de sa force. Le duché des deux Pentapoles se rattachait assez étroitement à l'exarchat, mais très faiblement au duché de Rome, par une petite pointe de terre seulement, au sud de Pérouse. Il est difficile à délimiter, ce duché de Rome, car il se compose de pièces et de morceaux provenant de l'Ombrie, de la Tuscie et de la Campanie. Ses villes principales sont Todi, Amelia, Narni, Sutri, Orte, Cività-Vecchia, Ostie, Anagni et Tibur. Exarchat, Pentapole et Campagne romaine, appelés à des destinées communes, dans un avenir qui n'était pas bien éloigné, sont étranglés, pour ainsi dire, entre des territoires lombards déjà puissants, c'est à savoir : du côté de la mer Tyrrhénienne, le duché Toscan ; puis, occupant l'Italie centrale et méridionale, les deux duchés de Spolète et de Bénévent, si vastes qu'ils laissent à peine à Naples et au Bruttium la place de s'étendre. Il faut ajouter que Byzance continuait à posséder les îles, Corse, Sardaigne et Sicile.

Ce qui saute aux yeux, c'est l'état précaire des possessions de l'Empire et l'ordre dispersé des petites provinces qu'il détient encore. Aucune cohésion naturelle : une route, et rien que cela, pour relier Rome à Ravenne, l'ancienne capitale à la nouvelle, route toujours disputée, souvent interceptée. Ravenne, je l'ai dit, vient d'être érigée en succursale italique de Byzance, l'exarque muni de tous les pouvoirs *ad regendam omnem Italiam* et juste au moment où l'Italie se démembre. C'est véritablement une dérision du sort que de condamner, en dépit de tant d'obstacles, la Péninsule à une hiérarchie militaire et administrative ; car les faits vont

démontrer qu'elle y a beaucoup perdu, sans qu'on voie ce qu'elle y a gagné.

Telles sont les conditions et tel est le terrain où l'activité de saint Grégoire allait s'exercer.

Dans les premiers mois de l'année 590, en février ou mars, il fut porté au siège pontifical par la volonté unanime du clergé, du sénat et du peuple de Rome. Cette élection vint le surprendre dans sa cellule du mont Celius. Ce n'est pourtant que le 3 septembre qu'eut lieu sa consécration; car, effrayé des responsabilités de la charge suprême et ne pouvant se résigner à se séparer de celle qu'il appelait « sa belle Rachel », c'est-à-dire, pour parler sans figures, la vie de prière et de contemplation, il refusa le fardeau des affaires de l'Église et écrivit à l'empereur Maurice, que jadis il avait connu à Constantinople, ainsi qu'à des amis haut placés à la cour, pour qu'il fût fait opposition au choix des Romains. Mais à la place de la lettre de Grégoire, interceptée et déchirée par le préfet de la ville, l'empereur en reçut une autre, aux instances de laquelle il fit droit en envoyant par précepte l'ordre de consacrer l'élu. En vain celui-ci, si la légende anglo-saxonne n'exagère rien, s'échappa de la ville et se tint caché dans la campagne, le peuple le ramena et Grégoire enfin se laissa faire.

La charge apostolique était lourde, en effet, et rien n'annonçait qu'elle dût être allégée au nouveau pontife. L'invasion s'accompagnait de toutes les violences, pillage et incendie des églises, massacre des prêtres, des moines et des moniales. Les villes dévastées; les places fortes réduites et prises; une solitude désolée dans ces campagnes qui, jusque-là, nourrissaient une population très dense; mais, selon l'expression des *Dialogues*, la moisson humaine avait été fauchée; elle périssait sur le sol même où elle avait grandi. A ces traits, d'une sombre réalité, Grégoire en a joint quelques autres, expression de l'affolement universel; telle l'apparition de légions fulgurantes que les braves gens atterrés contemplaient, le soir, dans le ciel, du côté de l'aquilon. Le territoire de Rome se trouvait à la merci de l'ennemi; aucune défense, point de soldats. Rome réclamait naguère

un duc, un maître de la milice, un protecteur enfin; mais, de Ravenne, l'exarque écrivait qu'il ne pouvait distraire aucun élément de ses forces, et, de Constantinople, le très pieux empereur n'avait répondu que par de bonnes paroles. Puis, comme si ce n'était pas assez de l'indifférence ou de la malice des hommes, le ciel ajoutait aux calamités de ces tristes jours. Des pluies diluviennes inondèrent l'Italie et y causèrent d'incalculables ravages. A Rome, le Tibre se montra terrible; il couvrit les murs de la cité; des ruines vénérables, de nobles demeures qui se tenaient debout depuis des siècles, s'écroulèrent, et, ce qui était de bien plus grande conséquence, les réserves de blé furent perdues, les greniers publics submergés. Dans son récit, empreint d'une terreur religieuse, Grégoire de Tours a parlé d'étonnants prodiges dont s'émut le populaire. Mais ce qui n'eut rien que de réel, ce fut une virulente épidémie, conséquence de ces fléaux, une peste inguinale, qui sema l'épouvante. Le prédécesseur de saint Grégoire, Pélage, en fut frappé et succomba des premiers, comme pour vérifier, observe placidement l'annaliste franc, ces paroles d'Ézéchiel, *a sanctuario meo incipite.*

La situation ne promettait rien et demandait, au contraire, un dévouement sans bornes; Grégoire l'accepta et commença de se mettre à l'œuvre en implorant le secours divin par cette célèbre *litania septiformis*, que la légende a fort embellie. L'archange apparu dans le ciel, au-dessus du môle d'Hadrien, avait remis l'épée au fourreau. La peste, il est vrai, s'apaisa, mais ce fléau laissa la place à celui de la guerre, et, dès lors, ce ne fut plus aux litanies et aux processions seulement que le saint estima qu'il fallût demander le salut, mais à la force des armes. Une fois seulement, à ma connaissance, en février 601, on le verra écrire aux évêques de Sicile : « Si vous ne pouvez rien pour arrêter l'ennemi, eh bien! recourez à la prière et aux larmes. » Pour lui, dès les premiers mois de son pontificat, il inaugura ce rôle militant dont ses lettres nous révèlent le détail, et qui, dès l'abord, paraît surprenant en celui qui, par fonction naturelle, est l'ambassadeur de la paix.

Car on apprit soudain, pendant l'été de l'année 591, que, de deux côtés, les Lombards se mettaient en mouvement; le

duc de Bénévent, Arichis, et celui de Spolète, Ariulfe, menaçaient, l'un, le territoire de Naples; l'autre, Rome elle-même. L'exarque était-il informé? Allait-il faire quelque chose? Grégoire ne put le savoir, et, d'ailleurs, la route de Ravenne à Rome fut immédiatement coupée par le duc Ariulfe à la hauteur de Pérouse. Le Lombard occupa la position et envahit la Tuscie avec des forces grossies de celles de plusieurs chefs en sous-ordre. Des troupes impériales étaient cantonnées dans ces parages, sous le commandement d'un certain Velox, maître de la milice; mais leur petit nombre les exposait à tous les périls et rendait presque nuls leurs services. Aussi, le pape, aux premières nouvelles du danger, leur expédia-t-il un renfort, dont il suivit de loin la marche avec une mortelle inquiétude. La lettre qui l'annonçait est un document digne d'être signalé; car, avec des témoignages de sollicitude, elle renferme un ordre tactique, le premier de ce genre transmis d'autorité par l'évêque de Rome. Velox recevait avis de combiner son action avec les tribuns Martius, Maurice et Vitalien. L'ennemi n'hésiterait qu'entre deux directions, celle de Ravenne ou celle de Rome; quel que fût son mouvement, il faudrait absolument le prendre à revers et se conduire en braves. Deux autres lettres, peu de temps après, modifient l'ordre donné et montrent avec quel soin le pape se faisait renseigner, et quel intérêt il apportait à la défense. C'est un avertissement que l'adversaire s'est concentré à Narni : il faut l'observer attentivement, puis, si on le voit prendre le chemin de Rome, le laisser partir afin d'organiser un pillage en règle du pays lombard. Ainsi l'on évitera le contact avec des forces trop supérieures en nombre, ou l'on dégagera Rome, au moins momentanément, en obligeant l'ennemi à revenir en arrière. En même temps, le pape fortifiait les avant-postes de la grande cité. A Nepi, par exemple, situé sur la route stratégique, au pied du Soracte, il déléguait, par des lettres qui sont un modèle de concision militaire, tous les pouvoirs, *curam sollicitudinemque civitatis*, au clarissime Léonce.

La marche sur Rome était l'objectif d'Ariulfe, et aucune manœuvre ne l'en fit dévier. Il s'était vanté d'y entrer pour le *Natale Sancti Petri* (592). A cette date, cela est vrai, il

campait sous les murs de la ville et s'y livrait à mille atrocités, tuant et égorgeant à plaisir. Grégoire alors connut quelques jours de profond abattement. Ses péchés, disait-il, avaient attiré le fléau de Dieu. Le découragement ne s'expliquait que trop, car tout se tournait contre lui. Il fallait mettre la cité à même de se défendre ; mais avec quoi? La garnison se réduisait à une poignée d'hommes de la légion théodosienne : *miles de Romana Urbe tultus est.* L'exarque connaissait bien la situation, puisque c'est lui qui l'avait faite. Dans de telles conditions, les responsabilités portaient à faux. Celui, écrivait le pape à un personnage qui avait l'oreille de l'exarque, celui dont c'était le devoir de se battre contre les Barbares, ne remuait même pas, et ce même homme, qui ne faisait ni ne voulait la guerre, interdisait d'entamer des propositions de paix. Ni la paix, ni la guerre. Mais alors, cette Rome infortunée et abandonnée de tous, si elle n'obtenait pas la paix, comment resterait-elle debout? Déjà les exigences d'Ariulfe rendaient une trêve presque impossible; car avant de consentir à des pourparlers, il réclamait du pape un tribut de guerre.

En dépit des prévisions, Ariulfe n'entra pas dans Rome; il est même douteux qu'il ait donné l'assaut. Les textes sont ici trop rares et trop brefs. De leur rapprochement on est autorisé pourtant à conclure qu'une paix — au moins un armistice — fut passé entre le pape et le duc lombard. Cette paix, l'évêque de Rome la faisait pour son compte et sans qu'il en coutât un sou au trésor impérial, *sine ullo reipublicæ dispendio.* L'exarque refusa de la ratifier. La Ville éternelle n'en fut pas moins épargnée pour cette fois.

Sans que Grégoire l'eût prévu, le chef barbare descendit en Campanie et y opéra sa jonction avec le duc de Bénévent. Arichis, je l'ai dit, s'était porté sur Naples où il avait beau jeu. Dans la ville, pas un tribun, pas un capitaine; la même incurie byzantine que sur tous les autres points. L'alliance des deux Lombards était aussi inquiétante qu'imprévue. Grégoire fut le seul, sinon à s'en effrayer, du moins à s'occuper d'y faire échec. Il installa dans la place un tribun, et, dans un ordre du jour, rappela aux troupes leurs obligations

de fidélité. Puis, triomphant de ses répugnances à recourir à l'exarque, il lui adressa un appel suppliant; car, sans un secours immédiat, Naples était perdue.

Le vice-roi Romanus fut sourd à l'appel et ne mit pas en mouvement un soldat; mais prenant ombrage de l'indépendance du pontife dont l'activité lui semblait une usurpation, cet apathique personnage se montra subitement chatouilleux sur ses droits. Tandis qu'Arichis, qui n'avait ni la science ni la patience que réclamait un siège en règle, s'occupait en barbare à piller la campagne, on apprit soudain qu'ayant levé les troupes cantonnées dans l'exarchat, Romanus s'avançait à marches forcées sur la route de Ravenne à Rome. Les petits châteaux forts qui jalonnaient cette route, Todi, Amelia, Bomarzo, Narni, Orte, Sutri, furent vivement repris. Il faut avouer que cette marche heureuse et rapide faisait augurer d'un revirement favorable. Mais la conduite de l'exarque démontra qu'il était dénué d'esprit de suite, ou qu'il ne cherchait, par un facile succès dû aux troupes régulières sous ses ordres, qu'à soigner sa propre réputation. La reprise des communications entre les deux capitales constituait un fait de guerre important, à la condition toutefois qu'on renouât solidement ces communications. Or, loin de rien faire pour cela, l'exarque retira de Rome le peu de troupes byzantines qui concouraient encore à la protection de la ville, afin de marcher avec elles sur Pérouse, qui tomba effectivement entre ses mains, mais grâce à la trahison du Lombard qui la tenait : *Ut Perusia teneretur, Roma relicta est.*

Les exploits de Romanus eurent un fâcheux contre-coup. Au printemps suivant, l'ancien duc de Turin, Agilulfe, roi de la veille, quittant Pavie, rassembla sous ses bannières toute la gent lombarde et tomba sur Pérouse, qu'il reprit. La cité fut traitée avec la dernière rigueur et Agilulfe se porta sur Rome, dans l'intention d'y châtier le pape, *son plus mortel adversaire.* L'investissement commença au mois de juin.

## II

Rome, depuis quelques mois, respirait un peu, et Grégoire s'adonnait avec une sollicitude fervente au bien spirituel de

son peuple. C'est de cette époque que datent les *Homélies sur Ezéchiel.* On y peut lire, soit dans la préface au livre II, soit dans l'homélie X de la même série, quelle émotion s'empara de la malheureuse cité lorsqu'on y sut que le roi des Lombards accourait. Les prédications furent interrompues; Grégoire, avec mélancolie, l'annonça aux fidèles qui se pressaient dans Saint-Pierre. « Personne ne m'en voudra, dit-il, de suspendre aujourd'hui nos chers entretiens; car, vous le voyez, nos malheurs sont au comble. Une armée entière nous assiège; de toutes parts le danger nous presse et la mort nous menace. Tous les jours, nos soldats nous reviennent mutilés, les mains amputées; tous les jours, on nous apprend que les uns sont retenus captifs, les autres mis à mort. J'ai vu de mes yeux des Romains, la corde au cou, attachés comme des chiens ; on les emmenait en Gaule pour les y vendre. Il le faut, il faut se taire et dévorer silencieusement ses tristesses. Ne me demandez pas de commenter la parole sacrée; mon luth, comme celui de Job, ne rendrait que des sons plaintifs et les larmes feraient trembler ma voix. Et puis, frères bien-aimés, l'obscurité du mystère se laisse-t-elle percer par un esprit que la douleur accable et que nos dangers préoccupent à toute heure? Pour parler de Dieu, il faut une âme libre de soucis. Le langage est le reflet de la pensée ; il faut que celle-ci soit tranquille comme doit l'être la surface des eaux où l'on veut voir son image. »

Ce siège fut la plus douloureuse épreuve qu'on eût encore subie. La ville, où ne se pouvaient conserver longtemps de grandes réserves de blé, était insuffisamment approvisionnée; grâce à l'incapacité ou aux basses rancunes de l'exarque, elle était encore plus mal défendue. Les défenseurs de Rome, je l'ai dit à l'instant, se trouvaient à Pérouse. Ce qui restait des Byzantins mercenaires, qui avaient traîné dans toutes les garnisons de l'Empire, n'avaient aucun cœur à la besogne et ne faisaient qu'en maugréant leur tour de garde aux remparts : on ne les payait pas et ils ne travaillaient point *pro aris et focis.* C'est pourtant avec ces misérables éléments qu'il fallait s'enfermer dans la cité et y tenir, au prix d'efforts et de privations sans précédents. Hélas!

faut-il le dire? cet ardent patriotisme n'éveilla à Ravenne et à Constantinople que des défiances. Ce n'était pas assez de voir son pays réduit à un esclavage chaque jour plus rigoureux; l'évêque et le sauveur de Rome eut à dévorer la honte de voir ses intentions travesties. Les autorités parlèrent ouvertement d'imprévoyance et de maladresse ; on émit des doutes, non seulement sur l'habileté des défenseurs de Rome, mais, ce qui était un mortel outrage, sur leur dévouement. L'indignation de Grégoire lui dicta une réponse que l'on sent contenue, ainsi qu'il appartenait à sa personne et même à la dignité impériale oublieuse, cependant, des convenances. « S'il ne s'agissait que de moi, je n'éprouverais aucune émotion, car je le dis, la main sur la conscience, je me suis dès longtemps préparé à tous les affronts. Mais ma douleur a été grande de voir envelopper dans la même disgrâce le préfet du prétoire et le maître de la milice, deux hommes qui ont tenté l'impossible; qui, aux labeurs du jour ajoutaient ceux des nuits, toujours aux remparts et portant le plus lourd de la défense. Est-ce pour cela qu'ils encourent aujourd'hui la colère des maîtres de l'Empire? Je le comprends, ils portent le poids, non de leurs actes, mais de mon amitié, et c'est pour avoir peiné avec moi durant les angoisses de cette lutte qu'ils ont leur part des maux dont on m'accable. »

Nous ignorons les péripéties de ce siège. A peine est-il possible de savoir quand il commence et comment il finit. Mais ces lignes éloquentes en disent long à qui recompose les événements et réfléchit à tout ce qu'il y a de sous-entendu dans ces quatre mots, *nos qui intra civitatem fuimus.*

Rome ne fut point prise. Est-ce miracle? ténacité des assiégés? Agilulfe était-il lassé, découragé, vaincu? Sont-ce des dissensions intestines qui affaiblirent l'adversaire? Le roi leva le camp et lentement se retira vers le Nord, pour rentrer dans Pavie. On raconte qu'une entrevue avait été ménagée entre l'évêque de Rome et le puissant Lombard, hors de l'enceinte, au bas des degrés de Saint-Pierre; que la sagesse du pontife et ses prières avaient impressionné le roi; que frappé d'une crainte mystérieuse à l'aspect du grand évêque, le barbare s'était senti fléchir. Cette version n'est pas connue depuis fort longtemps; la *Continuatio Prosperi*

*Havniensis*, d'où elle nous vient, quoique inédite jusqu'au milieu du siècle dernier, est très ancienne pourtant et postérieure aux faits d'une cinquantaine d'années seulement. Toutefois, il y a lieu de craindre qu'elle n'ait un caractère légendaire et ne nous offre qu'une réplique du fait identique qui est affirmé de saint Léon et d'Attila. Ce récit pourrait avoir été accrédité par le *Liber diurnus*; mais un sérieux argument contre son authenticité, c'est que Grégoire, dans l'apologie qu'il écrivit de sa conduite, n'y a fait aucune allusion. La chose a de quoi surprendre et ne doit cependant pas être attribuée à la modestie du saint; car, dans cet écrit destiné à l'empereur, les considérations d'humilité cèdent le pas à la nécessité de rétablir la vérité des faits et de défendre l'honneur ainsi que l'intérêt des deux chefs entraînés dans sa disgrâce. Nulle part le saint n'a dit qu'on avait dû la paix à son influence sur le chef ennemi. Dans une autre occurrence, au contraire, il s'était fait un mérite d'avoir signé la trêve avec le duc de Spolète. Mais, en somme, au lieu de nier purement l'information, il est d'une meilleure méthode de la réduire à ses proportions, de lui enlever quelque chose de sa mise en scène et de la restreindre à un accord préparé par des messages et basé, d'une part, sur la nécessité, de l'autre sur l'intérêt. Les textes, en effet, nous donnent à entendre que la misère et la famine contraignirent Rome à traiter, non à capituler, sur la stipulation d'un tribut annuel de cinq cents sous d'or.

Une accalmie se produisit, mais pleine de menaces. De fait, au printemps de 596, les Lombards de Spolète et de Bénévent rompirent cette paix dans laquelle pourtant ils avaient été englobés. Les nouvelles qui venaient de Naples, de la Campanie et du Bruttium étaient très mauvaises. Cette fois, à défaut de soldats, qu'il n'était plus en mesure d'envoyer, le pape prodigua ses conseils et mieux encore son argent.

Sur ces entrefaites, l'exarque Romanus vint à mourir : ce fut un bonheur pour l'Italie. Le nouveau vice-roi de la Péninsule, Callinicus, se montra dès l'abord pacifique. Grégoire avait à peine eu le temps d'apprendre ce changement dans la haute administration, qu'il dépêchait à Ravenne et à Pavie,

au nouvel exarque et au roi Agilulfe, un ambassadeur de paix. L'Empire, aux prises avec les Avares, était trop heureux de s'assurer la tranquillité du côté de l'Italie; une trêve générale fut signée, au printemps de 599, pour une durée de deux ans.

On eût pu croire qu'il était dans le destin de l'Italie de voir son existence incessamment remise en question; car, avant l'expiration de ce terme, il n'était bruit que de nouveaux armements et de reprise imminente des hostilités. La guerre menaçant de toutes parts, éclata partout à la fois, contre les Slaves, les Avares, les Alamans. Dans la Haute-Italie, reparut Agilulfe. Le roi s'empara de Padoue et la détruisit, tandis que les Avares pris à sa solde envahissaient l'Istrie. Ariulfe, aux confins de la Pentapole, battait les Impériaux et le duc Arichis de Bénévent se jetait sur la Sicile. Pour comble, au milieu de ces événements, l'Empire lui-même éprouvait une secousse et changeait de maître. Phocas, un chef de l'armée du Danube, entrait à Constantinople, y profitait d'une révolution, faisait égorger l'empereur Maurice avec les princes et s'installait à leur place. Ces sortes d'intrusions étaient bien dans la tradition impériale. Ce qui ne l'était pas moins, c'est l'enthousiasme populaire dont fut salué l'avènement de ce brutal Cappadocien, qui ne devait pas tarder à devenir l'horreur du monde. L'Église de Rome partagea la joie universelle de la première heure et les espérances d'un règne nouveau; des acclamations éclatèrent dans l'ancienne capitale de l'Empire, quand on y apporta l'icone de Phocas et de Leontia, son épouse, pour la déposer dans l'une des grandes salles du palais de Latran, aux cris répétés par le clergé et les sénateurs de *Exaudi, Christe! Focæ Augusto et Leontiæ Augustæ vita!* Phocas eut une heureuse inspiration, celle de préposer à l'exarchat de Ravenne un homme qui ne se montrait pas indifférent au bonheur de l'Italie. Smaragde obtint du roi des Lombards une trêve de trente jours. Trente jours! C'était presque dérisoire; mais le pays avait un si grand besoin de respirer!

Grégoire alors était malade (juillet 603); cependant cette aurore de paix sur ce règne commençant lui sembla bien douce. Il écrivit à l'empereur dans un langage qui tradui-

sait son contentement et s'il le félicita d'avoir rendu à la république un peu de liberté, *quod remoto jugo tristitiæ ad libertatis tempora sub imperiali benignitatis vestræ pietate pervenimus,* on voit bien que c'était pour l'engager à rendre cette paix durable. Car, lui disait-il, tous les jours, depuis trente-cinq ans, vivre dans l'oppression lombarde, rester courbé sous le glaive barbare, c'est une douleur que n'égale aucune plainte. La paix! la paix! sans aucun doute, Dieu n'avait donné à la république des maîtres très bons que pour exterminer ses cruels ennemis.

Saint Grégoire n'a jamais varié sur ce point, et, si ses premières lettres, de même que les actes de la première partie de son pontificat, respirent un air plus belliqueux, cet air ne doit pas tromper sur les sentiments intimes du pontife. Il a levé des troupes, pourvu à la protection des cités et des provinces, réparé des murailles, soutenu des sièges, mais tout cela, contraint par le besoin de la conservation; tout cela, sans cesser d'être le messager du Dieu de paix, par sa fonction comme par l'instinct de son cœur; sans oublier jamais ce qu'il écrivait un jour au roi des Lombards, que la guerre est chose insensée, puisqu'elle arrache le paysan à ses féconds travaux; qu'elle est chose impie, puisqu'elle répand le sang des misérables.

Il aurait voulu gagner tout le monde à ses convictions, empereur, exarque, chefs barbares, — auprès de ces derniers il se servait de l'influence des femmes, de la reine Théodelinde, par exemple, cette princesse bavaroise et catholique, à qui il a écrit quelques lettres qui méritent d'être remarquées; — il aurait voulu persuader tout le monde de la déraison qu'il y avait à maintenir l'état de guerre, et par conséquent à préparer tous les désastres, puisqu'on ne pouvait ni ne voulait se mettre sur le pied d'une sérieuse défensive; démontrer la nécessité de la transaction, de la trêve, de la paix définitive avec une nation jeune et irrésistible, dont peut-être on arriverait à briser l'élan, mais qu'on n'expulserait point de l'Italie. Et, la paix conclue, l'abandon consenti d'une part indéfendable de la Péninsule, on se serait mis à assouplir, à dompter et à regagner à la foi orthodoxe, à civiliser, en un mot, ce peuple revêche. C'est une politique

de prêtre, dira-t-on. Mais c'était aussi la politique de la sagesse et la seule à laquelle l'avenir devait donner raison. Ce n'est pas l'infatigable et courageux pontife auquel on peut reprocher d'avoir perdu la péninsule italique : c'est sur la mollesse et l'incurie de l'Empire que l'on doit en rejeter la faute.

Mais l'histoire des belles actions politiques de ce grand pape est en même temps l'histoire de ses douleurs. On ne peut pas raconter ce qu'il a tenté pour la paix, sans dire en même temps ce qu'il a éprouvé de déboires, de vexations, de déceptions, et que son amour de la patrie lui fut une source amère de tristesses. N'est-il pas touchant de voir l'âme noble et forte de ce Romain, de ce consulaire, de cet évêque universel et père de la chrétienté, se déverser avec un abandon fraternel dans le cœur d'un humble évêque, celui de Risano, en Illyrie, et de surprendre, si je l'ose dire, des larmes que les grands ne versent jamais que dans le secret ou dans l'intimité des confidences ?

Il s'agit, on s'en doute, des jalousies ravennates contre le sauveur de Rome, des menées toujours agissantes de ce faux et inlassable adversaire qu'était l'exarque Romanus. « Je vous en prie, si vous m'aimez encore comme autrefois, priez Dieu de m'appeler à Lui, pour qu'enfin je sois libre de tout ce qui m'accable ici-bas. Oh ! la douceur du ciel ! mes peines me la font aimer et désirer ; ces peines qui me servent du moins à quelque chose, puisqu'elles m'empêchent de trouver au monde aucun plaisir. Vous savez, sans doute, frère vénérable, ce que je souffre de la part de votre ami le seigneur exarque ; il est impossible d'en donner l'idée. Je n'en dirai qu'un mot : sa méchanceté laisse loin derrière elle la cruauté lombarde. Oui vraiment, ces Barbares qui nous égorgent me paraissent doux à côté des maîtres de la république, dont la malice et la déloyauté nous font mourir d'angoisse. Car avoir la sollicitude des évêques et des clercs, des religieux et du peuple chrétien ; être à toute heure sur ses gardes pour déjouer les ruses de l'ennemi, puis se trouver en butte aux trahisons, aux indignes procédés de nos chefs, dites-moi, est-il une peine, un chagrin plus cuisants ? »

A ces vilenies byzantines le comble fut porté par un blâme impérial, dont les termes étaient si peu mesurés qu'ils touchaient à l'insulte. Et encore c'était peu que parler de simplicité et d'imprudence, d'accuser le pontife de s'être laissé jouer par les Barbares et de n'avoir pas su mettre Rome en état de défense; l'empereur avait osé prononcer le mot de folie. « En effet, répliqua le pape dans une apologie célèbre, il fallait être fou pour accepter de souffrir comme nous avons souffert. » Et comme on l'accusait ensuite d'avoir sciemment déformé la vérité au profit de sa cause, Grégoire frémit sous l'outrage : « Alors, j'en ai menti! Bien que je ne sois pas un vrai prêtre, je sais pourtant que cette injure est mortelle, jetée au visage de celui qui par office est le serviteur de la vérité. Je permets à l'empereur de penser de moi tout le mal qu'il voudra; mais quand il s'agit de ce que j'ai fait pour le bien de la république et la délivrance de l'Italie, j'ose l'avertir de ne pas être crédule à ce point et de se rendre aux faits plutôt qu'aux allégations. » Le basileus avait cru devoir menacer le pontife du redoutable jugement de Dieu; mais Grégoire prit la liberté de répondre que, tout pécheur qu'il était, il se confiait davantage dans la miséricorde de Jésus que dans la justice du très pieux empereur.

## III

Dans une lettre au patriarche de Constantinople et à ses collègues orientaux sur les devoirs de la charge épiscopale, saint Grégoire, faisant allusion à la complexité des affaires qui dévoraient sa vie, leur confiait qu'il lui était arrivé de se demander parfois si c'était l'office de pasteur suprême qu'il remplissait ou celui d'un prince de ce monde. Parmi ces soucis temporels, la part qu'on vient de le voir prendre aux choses de la guerre et de la paix n'est qu'une moitié de son rôle. C'en est le côté le plus extraordinaire, sans doute, l'aspect imprévu et voulu par les événements. Mais indépendamment de ces circonstances, déjà sa qualité de pape, celle même d'évêque, lui créait une tâche qui achève le rôle politique et social de son gouvernement. Cette dernière part de son activité est normale : elle est prévue et définie par la

loi. Les clercs composent, au sixième siècle, la classe la plus élevée de la société byzantine; l'évêque est, dans cette société, un important personnage, aussi bien sous le rapport politique que sous le rapport religieux. Rien ne serait plus intéressant, si on en avait ici le loisir, que de chercher dans la loi romaine, dans le *Code* et les *Novelles*, l'ensemble des attributions civiles d'un évêque dans sa ville épiscopale et dans sa province. La *Pragmatique Sanction* avait précisément, en 554, confirmé cette juridiction ecclésiastique sur les choses terrestres et en avait étendu les limites, parce que, d'une part, le bon ordre de la société ne lui semblait pas devoir être hors de la compétence et de l'influence religieuses, et que, d'autre part, le gouvernement justinien estimait à bon droit qu'il ne pouvait trouver de meilleurs gardiens de la loi, j'allais dire de plus intègres fonctionnaires que les évêques.

En vertu de la loi, la plupart des services publics de la cité sont placés sous la surveillance épiscopale : l'entretien des remparts, des aqueducs et des ponts, l'approvisionnement des greniers publics; l'évêque exerce un contrôle vigilant sur les poids et mesures et plus encore sur les finances, car il ne laisse point sortir de charge les magistrats sans les soumettre à une sorte de *docimasie*. Le défenseur et le curateur ou *pater civitatis*, dont, progressivement, les attributions passent en ses mains, sont, en attendant, nommés par lui et les notables. Mais les pouvoirs laïques de l'évêque dépassent de beaucoup les limites urbaines. Les lois de l'Empire lui sont adressées en due forme, comme au gouverneur de province, au moment de leur promulgation; il siège, dans des cas déterminés, à côté des juges impériaux et peut rendre des sentences en matière civile. Son avis a beaucoup de poids sur les décisions du basileus quant au choix des fonctionnaires de la province; l'autorité qui le consulte sur la désignation de ces magistrats, le charge de les surveiller et, quand leur gestion est expirée, lui permet d'ouvrir une assise de cinquante jours pour écouter les plaignants et donner suite à leurs réclamations.

Voilà les attributions communément reconnues à l'évêque par la loi. Il n'est pas nécessaire de démontrer combien, par

sa dignité de chef de l'Église, l'évêque de Rome l'emporte sur celui de Naples, par exemple, ou de la Nouvelle Aquilée dans l'exercice de ces privilèges. Le caractère personnel de Grégoire le Grand et la difficulté des temps ont encore amplifié ces larges fonctions. Les magistrats italiens de tout ordre et de tout lieu aimaient à recourir à son autorité toujours accessible et bienveillante. Dans Rome, le vicaire d'Italie, le préfet de l'annone et même le *gloriosissimus præfectus Vrbis* sont, à côté de lui, des personnages de second plan, et l'on peut ajouter, sans presque craindre d'exagération, que le pape, autant que son excellence l'exarque de Ravenne, gouverne l'Italie byzantine.

Grégoire, un coup d'œil jeté sur sa correspondance le prouve tout de suite, est en relation avec tous les fonctionnaires impériaux; sur presque tous son influence est considérable. On réclame ses conseils, on s'incline devant ses ordres, on subit ses réprimandes. Comme on attend beaucoup de sa puissance et de sa bonté, on s'adresse à lui dans maintes circonstances difficiles : les magistrats, pour se voir faciliter l'accomplissement de leurs fonctions; tel, par exemple, en tournée d'inspection, se fait précéder de lettres de recommandation du pape, qui lui assurent partout un accueil amical et même lui diminueront ses frais de route. A leur sortie de charge, il en est qui sollicitent des certificats de bonne administration, des attestations d'intelligence et d'honnêteté.

Mais les administrés ont mille fois plus de raisons de recourir au redresseur naturel des injustices. Les exemples abondent; on n'a que l'embarras du choix. Les cités, les corporations, les églises n'ont souvent pas d'autre recours. On les écrase de corvées, d'impôts exorbitants; on confisque leurs revenus; que le concussionnaire s'appelle le préfet d'Afrique ou le préfet du prétoire d'Italie; qu'il soit un ecclésiastique haut placé ou un officier subordonné, le pape lui fait entendre de la même voix la plainte des opprimés.

Six mois avant de mourir, Grégoire le Grand écrivait à l'empereur Phocas : « Voilà trente-cinq longues années que nous sommes tous les jours exposés aux coups des Lombards, trente-cinq ans que nous vivons dans l'oppression. »

Ce que cela résume de souffrances et ce que cela suppose de misères, il est facile de l'imaginer. Aux maux de la guerre s'étaient ajoutées des calamités publiques. En 591, une sécheresse suivie de famine; deux ans de suite, la récolte est dévorée par les sauterelles; en 604, la gelée cause beaucoup de mal aux moissons et détruit la vigne; en 592, en 599, en 600, la peste ravage toute la Péninsule. L'insécurité a fait déserter les campagnes et a peuplé les villes. La vie laborieuse et productrice de la richesse est en partie suspendue; les besoins pourtant de cette multitude désœuvrée et affamée restent les mêmes.

C'est sur Grégoire que retombent le souci de tant de misères, la sustentation du peuple entier; car, lorsqu'on nous parle de distribution quotidienne de vivres aux indigents, il ne faut pas oublier que c'est tout le monde alors qui est indigent. Ses hospices, où se pressent les malades, les orphelins, les vieillards, les pèlerins, *cæci*, *trunci*, *debiles*, *indigentes indigenæ*, *advenientes etiam peregrini*; ses *diaconies* ou bureaux de bienfaisance où se distribuent journellement des secours de toute nature; ses refuges pour la jeunesse en péril; ses monastères qui regorgent de religieuses accourues de tous les points de l'Italie; l'entretien des prisonniers; le rachat des captifs, voilà l'objet préféré des sollicitudes de ce compatissant et infatigable pasteur.

Heureusement, pour subvenir à tant de nécessités, le pape possède encore un trésor où puiser des ressources : c'est le patrimoine de saint Pierre, ce sont les propriétés de l'Église, fortune foncière à laquelle tant de malheureux durent la subsistance. *Saccellarius eorum ego sum*, a-t-il écrit. Grâce à ce *patrimonium ecclesiæ* qui s'appelle aussi la *res* ou l'*utilitas pauperum*, le pape saint Grégoire a pu remplir son rôle de miséricorde; de même que c'est grâce à ce budget qu'il avait pu entreprendre l'œuvre de défense armée contre les Barbares. J'exposerai, dans une seconde étude consacrée à saint Grégoire le Grand, l'origine, l'organisation, le mode d'administration et l'emploi de cette grande fortune ecclésiastique.

## IV

Il me reste à dire que le pape dont le pontificat a, par son côté le plus saillant, tant de ressemblance avec la carrière d'un homme d'État, était par tendance un méditatif, un amoureux du cloître et de la paix intérieure. L'emploi de ses grandes capacités d'homme d'action ne put éteindre chez lui le besoin de prière et de solitude, — la chose vaut d'être notée pour faire ressortir la riche complexité de ses dons. — Que de fois, au sortir des occupations terrestres, on l'entendit gémir et se plaindre de ne pouvoir goûter les délices divines, parce que son esprit demeurait captif des affaires : « Je vis séparé de Dieu, disait-il alors, et ne suis plus digne d'en être aimé », et cette pensée lui faisait verser des larmes. Rien n'est touchant, rien n'est plus doucement persuasif que l'expression de sa douleur, le jour où comme un coup de foudre la volonté de l'Église qui le choisissait pour chef lui fut signifiée dans le couvent du mont Celius. Ses amis en furent les confidents et, plus intimement qu'aucun autre, la sœur de l'empereur, Theoctista. « On m'a fait évêque, évêque des Lombards et non des Romains, pour me rejeter dans le siècle, me précipiter dans le tracas des choses de ce monde et plus à fond que je ne l'avais jamais été dans la vie séculière. Hélas ! avec le repos j'ai perdu la joie de l'âme. Je m'efforçais, tous les jours, de m'arracher aux choses de la terre et aux vanités d'ici-bas. C'en est fait, je continuerai à soupirer après Dieu, mais sans arriver à le posséder. »

Cependant, ni ses goûts, ni les épreuves de sa santé naturellement délicate, et délabrée maintenant, ne prévalurent sur ses devoirs : « Je ne me souviens pas d'avoir jamais valu grand'chose, disait-il, mais désormais je ne vaux plus rien du tout. » Les souffrances le clouaient sur son lit : « Il y a deux ans, écrivait-il en juillet 601, que je ne me lève plus. A peine, les jours de fête, puis-je sortir de ma chambre, l'espace de trois heures, pour célébrer la messe solennelle. Et quand c'est fini, je me retire avec des douleurs qui me font jeter des cris et que je ne réussis point à apaiser par des plaintes. »

Mais plus extraordinaires encore apparaîtront cette infatigable énergie et ce souci d'assurer l'avenir temporel de l'Italie joints au sentiment intime que Grégoire avait de l'instante, de l'imminente fin du monde. Il y croyait, il l'attendait, il l'annonçait et pensait que la génération qui venait après lui en serait sans doute témoin. Cette persuasion — les écrits du temps le démontrent abondamment — était commune alors. Il en a été ainsi périodiquement dans la vie de l'humanité. Le naufrage de la civilisation dans la tempête causée par les mouvements barbares accréditait ce présage; le vulgaire était impressionné des calamités présentes et ceux que leur culture élevait au-dessus de la foule ne voyaient pas sans terreur l'agonie du monde romain, qu'ils identifiaient avec l'agonie du monde lui-même. Que de fois Grégoire est revenu sur ce sujet, dans ses discours, dans ses *Dialogues* et dans ses lettres ! Et que d'occasions d'exhorter ses fidèles à la poursuite des biens impérissables !

Tout le monde a lu la célèbre Homélie I sur les Évangiles : *Erunt signa in sole et luna et stellis et in terris pressura gentium.* Quel rapprochement pour le commentateur ! Les temps où l'on vivait, dans une angoisse mortelle, avaient été clairement désignés par le Seigneur : l'écrasement d'un peuple par un autre; la peste accumulant les deuils sur tout l'Empire; les tremblements de terre, dont la nouvelle arrivait si fréquente à Rome et jusqu'à cette inquiétante série de prodiges célestes que les chroniqueurs ont notés avec une si superstitieuse minutie, tout cela ne réalisait-il pas la prophétie? L'Italie subit plus de maux qu'il n'en est d'énumérés dans les saintes Lettres. Ce que nous voyons est un argument de ce que nous avons à craindre. Il n'est que trop vrai, le monde vieillit et penche à sa ruine. Il n'a plus la vigueur de la jeunesse qui porte la tête fière et droite, dont la poitrine est forte, la respiration pleine et régulière; le monde est courbé comme un vieillard; ses malheurs se joignent à ses ans pour le pousser vers la mort. Et la leçon morale se tirait non seulement de ces généralités, mais d'un exemple tout récent. « Vous avez appris, mes frères, qu'avant-hier, pendant cette tourmente soudaine qui s'est abattue sur la ville, des arbres séculaires ont été arrachés, des maisons,

des églises même renversées, — ceci se passait à la fin de 590. — Combien, le soir, rentrant chez eux bien portants et faisant leurs projets pour le lendemain, ont subitement trouvé la mort dans la nuit! »

Comme tout cela est vivant, naturel et parlé ! Quelle véritable éloquence que celle qui exprime ce que tout le monde éprouve! Il faut s'imaginer le peuple emplissant Saint-Pierre, regardant, admirant son pasteur, dont la voix ténue porte peut-être difficilement, mais dont aucune parole n'est perdue pour ces gens qui ont souffert, qui pâtissent encore et que tout menace.

Dans cette attente de la fin des choses, Grégoire ne comptait pas sur l'avenir, et pourtant, à son insu, il le préparait. Ce qui mourait, ce n'était point l'humanité, c'était seulement Rome antique, la Rome d'Auguste et d'Hadrien, la Rome que, vers 535, Cassiodore admirait encore, malgré les blessures que lui avaient faites au siècle précédent Alaric, Genséric, Ricimer, et dont il croyait impérissable la beauté. Rome ne devait plus résister intacte aux attaques du sixième siècle. Il avait fallu cinq sièges, avec prise, reprise, pillage, pour l'atteindre à fond; mais ce fut fait, la gloire du monde était ensevelie sous l'assaut des Barbares et la ruine de ses monuments; le forum ne fut plus qu'un désert, les cirques et les théâtres abandonnés à une folle végétation, les monuments découronnés, — tel le môle d'Hadrien dont le peuple de statues fut précipité sur les assaillants pendant le siège de Vitigès, — les murailles démantelées et sommairement réparées avec les grandes assises des palais impériaux, les aqueducs desséchés et désormais inutiles. Et de ce qui avait fait la grande fortune de Rome, de ses institutions, que restait-il? *Omnis secularium dignitatum fastus extinctus est*, s'écriait Grégoire parlant le langage du malheur : « Voyez ce qui reste de Rome; nous ne sommes plus que l'ombre d'un grand peuple. Où sont les héros qui ont fait l'orgueil de notre cité? C'était ici le repaire imprenable des lions; car n'étaient-ce pas des lions, ces princes et ces chefs d'autrefois, qui se sont jetés sur le monde comme sur une proie? Cette

Rome dominatrice, cette aigle rapace et superbe a maintenant les ailes cassées et les plumes lui tombent. »

Mais dans ces ruines, autour des basiliques, il croissait quelque chose de nouveau, une puissance qui n'avait pas, avant Grégoire, donné toute sa mesure, une autorité nouvelle appelée à gouverner l'Italie et le monde, la Rome pontificale ; sur les vieilles fondations du passé où déjà avaient travaillé Léon le Grand et Pélage, Grégoire le Grand jetait les bases du pouvoir temporel et de l'État romain.

Dans cent cinquante ans, Byzance ne possédera presque plus rien dans la péninsule italique. La *donation de Pépin* remettra, non aux mains de l'empereur, mais à celles du pape, l'Exarchat, les duchés de Ferrare, de Pentapole et de Pérouse, Rome elle-même avec sa Campagne; et de ces territoires arrachés aux Lombards, se formera un nouvel État, l'État de l'Église. On a disserté sur les causes qui expliquent l'origine de la souveraineté pontificale. Elles sont faciles à comprendre. Est-ce que vraiment les papes ont bénéficié de ce qu'on appelle la survivance de la majesté romaine des Césars et de la république ? Non pas. Ces souvenirs étaient presque effacés dans l'esprit de ceux qui fondèrent le pouvoir temporel. Il n'y avait plus à Rome, ainsi que l'écrivait un contemporain de saint Grégoire, saint Columban, qu'une majesté dont l'éclat se répandait sur l'univers entier, celle de la chaire de saint Pierre. En réalité, les papes n'ont bénéficié que de leur propre situation et de leurs propres mérites. Propriétaires d'immenses domaines administrés avec une rare sagesse et une non moins rare bonté pour les personnes, ils avaient, pendant plus de deux cents ans, montré leur aptitude à manier les hommes. Et surtout ils avaient fait de leurs finances un emploi si bienfaisant et si conforme à l'intérêt des peuples, que ceux-ci se placèrent volontiers sous la domination temporelle de l'évêque universel et docilement acceptèrent ses lois. Grégoire I[er] est le vrai prédécesseur d'Étienne II ; le *Consul de Dieu* fut le meilleur artisan de la souveraineté temporelle des papes.

Jules DOIZÉ.

# RENÉ BAZIN

C'est une charmante carrière que celle parcourue par M. René Bazin de *Stéphanette* à *Donatienne*. Entre ces deux jolis noms de femme, il a passé bien de la grâce, un talent s'est mûri, une gloire a grandi qui est adulte aujourd'hui, et qui vient de recevoir la plus précieuse des garanties d'immortalité, les suffrages de l'Académie française. Que M. René Bazin ait été élu académicien, cela n'a étonné personne de ceux qui ont suivi le romancier dans les étapes de sa route, de *Ma tante Giron* à *la Sarcelle bleue*, de *Madame Corentine* à *Terre d'Espagne*, aux *Oberlé*, à *Donatienne*.

Dès les premières œuvres de l'écrivain, cette *Stéphanette*, par exemple, qu'il publia, en 1884, sous le pseudonyme de Bernard Seigny, les lecteurs furent charmés d'une certaine fraîcheur de style et d'une sincérité d'émotion qu'il n'était plus habituel de rencontrer chez les débutants, ceux-ci affectant d'ordinaire — pour éviter de paraître jeunes — de penser avec profondeur, et s'appliquant, en conséquence, à écrire avec obscurité. Il est vrai qu'ils ne réussissaient que trop à se donner l'air d'être *revenus* de bien des choses, et rien n'était plus vieillot que leur style, si ce n'est leurs pensées et leurs sentiments. M. René Bazin, lui, comprit que la jeunesse est aimable pour elle-même, et que moins elle est fardée, plus elle plaît. Il nous a donné la sienne toute vivante et vibrante dans ses premiers livres, qui sont à peine des romans, — lui-même les appelle modestement des nouvelles, — et où il tient déjà plus de vérité et de sentiment, plus de style aussi, que dans nombre de forts in-douze, gros succès de librairie, qui vont déshonorer par le monde la langue et l'esprit français.

Plus tard, ces qualités de jeunesse demeurant, d'autres s'y ajoutèrent, plus viriles, la largeur des vues, le souffle poétique, et, dans l'expression, une habituelle rencontre du terme juste, de l'image précise et neuve, avec, toujours, le

respect, méritoire aujourd'hui, de cette vraie langue française qui a suffi à nos meilleurs écrivains.

Je me souviens que, vers 1895, nous qui lisions *Une tache d'encre*, ou *les Noellet*, nous nous demandions si l'auteur de ces livres n'était pas sur le chemin de l'Académie, et quel bon vent de fortune y conduirait le jeune écrivain que nous aimions. Ce bon vent, ce fut le seul mérite de ses œuvres, et ses livres se recommandèrent d'eux-mêmes. L'Académie, une fois de plus, s'est rencontrée avec le jugement public en appelant M. René Bazin à siéger sur l'un des quarante fauteuils, et elle continue, dans ce pays d'où tant de choses excellentes sont en voie de disparaître, les traditions qui ont fait son honneur à elle et, par contre-coup, celui du goût français. Depuis quelques années, ses choix comme ses refus — j'ai en vue le refus retentissant que l'on sait — sont particulièrement heureux et justes.

Il faut entendre M. René Bazin lui-même raconter, dans la courte préface qu'il fit pour *En province*, comment il fut introduit au *Journal des Débats*, et que ce fut parce que *Ma tante Giron* avait plu à l'auteur de *l'Abbé Constantin*. M. Ludovic Halévy, sur une simple lecture, avait chaudement recommandé le livre et l'auteur au directeur des *Débats*, qui était alors Georges Patinot. Celui-ci était en quête de romanciers. Et sans doute, vers 1890, il se publiait, comme aujourd'hui, un nombre considérable de romans, aux librairies Plon, Calmann-Lévy ou Ollendorff; seulement, tous ne valaient pas cette humble *Tante Giron*, éditée par M. Victor Retaux. Écrire au *Journal des Débats* et bientôt collaborer à la *Revue des Deux Mondes*, c'était s'acheminer vers l'Académie par la grande avenue; c'était déjà, sinon la gloire, du moins la notoriété. Et tout ceci prouve deux choses : d'abord, que les hommes de lettres — et c'est M. René Bazin qui tire cette première conclusion — sont plus accueillants aux jeunes talents, aux « violettes de librairie », et plus portés à la bienveillance qu'on ne se le figure généralement; — et puis, que le vrai mérite littéraire finit toujours par percer, comme on dit, et qu'il faut donc se défier beaucoup des plaintes d'une foule de génies ignorés ou méconnus, qui végètent au fond de la province, et à qui il n'aurait manqué qu'une bonne

fortune pour arriver à la gloire. La province n'étouffe que les germes qui n'auraient pas mûri davantage au soleil de Paris; et d'ailleurs, ce soleil même, qui dira le nombre des renommées qu'il n'arrive pas à faire éclore !

Si M. René Bazin est aujourd'hui l'un de nos prosateurs les plus en vue, il le doit à son talent tout seul, à l'évolution sûre et normale de ce que promettaient ses premiers ouvrages. Et ceci est d'autant plus digne de remarque que ce talent est surtout fait de finesse et de justesse dans l'esprit, d'honnêteté et de sincérité dans l'âme, qualités qui n'ont pas coutume de créer les popularités retentissantes. Elles composent pourtant, à peu près seules, la physionomie morale et littéraire du nouvel élu. Cette physionomie a été déjà exprimée plusieurs fois, car nous traversons une terrible époque, et il n'y a guère d'homme *représentatif* dont les replis d'âme restent inexplorés de la légion des physionomistes, analystes, ironistes, qui alimentent de leurs écrits toutes les revues du monde. Je m'excuserais donc d'avoir à répéter ici ce que d'autres ont dit sans doute, et mieux que je ne saurais le faire, sur l'âme et le talent de M. René Bazin (dont les mérites d'ailleurs vont être pesés dans la balance — combien sensible! — des discours académiques), si je ne croyais avoir à remplir un devoir de reconnaissance envers un des écrivains de ce temps dont j'ai le plus goûté les livres.

## I

On connaît le mot de Mme de Sévigné sur Racine : « Si jamais il n'est plus jeune et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose[1]. » Ce fut toujours la même chose, et Esther ne diffère pas essentiellement d'Andromaque, ni surtout de Bérénice. Pareillement, le Virgile des *Géorgiques* se retrouve en maint endroit de l'*Énéide*, avec le même don de faire voir et de faire aimer les choses de la campagne, la même sensibilité profonde, la même intelligence de tout ce qui a vie. C'est que les talents, ceux-là surtout qui sont le naturel épanouissement de l'âme, se

1. A Mme de Grignan, 16 mars 1672.

retrouvent, fidèles à eux-mêmes, à toutes les étapes de leur carrière, enrichis en chemin d'expérience, de connaissances nouvelles, mais non pas altérés ou adultérés dans leur fond. A lire les premiers romans de René Bazin, on pouvait se demander si cette âme, racinienne et virgilienne, viendrait plus tard à sacrifier au goût du jour, — et entendant dire peut-être qu'elle manquait de force, s'aviserait de vouloir frapper un de ces grands coups qui portent à faux, et nous donnerait, elle aussi, sa *Chute d'un ange*. Mais non, M. René Bazin a mieux su se connaître. Et je retrouve, avec plaisir, dans l'âme de Jean Oberlé, les qualités, épanouies et virilisées, mais enfin les qualités des discrets amoureux de *Ma tante Giron* ou d'*Une tache d'encre*. Je retrouve dans *Donatienne*, élargi et fortifié, le souffle qui passe sur *les Noellet*, le grand souffle des champs, âpre ou caressant, selon les heures, avec la même poésie de l'ensemble et du détail, la même familiarité des âmes avec la vie de la Terre. Il y a donc bien ici tout un tempérament moral et littéraire qui est à prendre ou à laisser. Et je conçois qu'on le laisse ; mais j'avoue que je ne comprends pas la méthode critique qui consiste à vouloir trouver dans un écrivain un abrégé de toutes les perfections imaginables, et qui le juge plutôt d'après ce qui lui manque que sur ce qu'il possède.

Comment M. René Bazin, étant ce qu'il est, a-t-il conçu le roman, et, à travers le roman, la vie? Quelles qualités d'observation et de style a-t-il déployées dans la mise en œuvre de cette conception? Voilà, ce semble, ce qu'il importe d'étudier et de mettre en lumière, travail plein d'intérêt et d'utilité, auquel doit se livrer la critique, au lieu de se donner le vain avantage de regretter des qualités absentes et des mérites possibles.

Je croyais M. René Bazin angevin, lui qui est né à Angers et y a vécu. Il paraît que sa province d'origine est la Touraine; et cela ne modifie que très peu les considérations que l'on pourrait faire sur l'influence du *milieu* d'où est sorti notre romancier ; car, si l'Anjou est le pays de douceur et d'optimisme que l'on sait, la Touraine n'est-elle pas le jardin de la France, la terre heureuse entre toutes, et facile à vivre?

Elle est un paradis du sol français, non le moindre de ceux qu'arrose et qu'inonde quelquefois de ses eaux dormantes cette grande charmeuse qu'est la Loire. Il est vrai que la Touraine a vu naître Balzac, le romancier. Et qui est plus différent de Balzac que René Bazin? Au fait, il n'est peut-être pas si impossible de trouver des rapports entre l'auteur de *la Comédie humaine* et celui de *En province*, quand ce ne serait que ce goût et ce sens de la vie, pour elle-même, ou mieux, cette façon de regarder vivre leurs personnages, et dont ils tirent d'ailleurs des effets littéraires absolument dissemblables. Il est incontestable qu'une sympathie attira et retint René Bazin dans nos provinces de l'Ouest : l'Anjou, la Vendée, la Bretagne. C'est là qu'il a placé le cadre de plusieurs de ses romans, et c'est peut-être à l'amour de ce sol qu'il devra le meilleur de sa renommée.

*
* *

Deux caractères dominent toute l'œuvre de M. René Bazin (et j'ai surtout en vue le romancier) : un certain optimisme, parfois latent, mais survivant toujours à tout, parce qu'il part d'une conviction profondément enracinée dans l'âme, c'est que la vie est bonne, parce que Dieu l'a faite, et que nos malheurs viennent le plus souvent de nos fautes. L'autre idée n'est jamais exprimée, mais elle est partout présente : quand l'homme est mauvais, quand il souffre, la terre, elle, est toujours belle, toujours riante, et nos misères n'ont pas de prise sur sa beauté. Et ces deux vues, qui ne sont que deux aspects d'une même conception, gouvernent la marche des événements et les conduisent à une solution, toujours — dans un sens ou dans l'autre — optimiste. Or, ceci est une force, et c'est aujourd'hui une originalité. C'est une force de croire au bien, à la vertu, à l'honnêteté ; — et c'est une force encore de voir la beauté des choses, des êtres inanimés, de cette nature qui a, répandues partout, des affinités avec nos âmes, et de l'aimer pour les splendeurs dont elle entoure nos deuils et pour les richesses dont elle console nos indigences.

C'est aussi une originalité, à l'heure présente, parmi toutes

les laideurs physiques et morales que nos romanciers s'appliquent, j'allais dire s'acharnent à exhiber, de nous présenter des spectacles reposants pour la vue et sains à l'âme. Les excès du réalisme, même de ce réalisme mitigé qui exagère seulement un peu la tristesse des choses, et nous la livre tout entière avec un prestigieux pouvoir d'expression, à la façon de Daudet ou de Pierre Loti, nous ont menés trop vite à un pessimisme désespérant, dont l'ambiance est dangereuse pour des cœurs jeunes. Il semble que nous naissons vieux de toutes ces désillusions, de toutes ces ruines amoncelées autour de nous. Nous sommes une génération trop avertie du peu qu'est la vie, du bonheur de mourir, puisque rien n'est bon qui soit durable.

M. René Bazin, dans ses premiers romans, a pris, inconsciemment je pense, et seulement parce qu'il était jeune et qu'il avait l'âme bien faite, le contre-pied de ces sombres théories. Il a dit lui-même, parlant de *Ma tante Giron*, qu'il avait mis dans ce livre toute son enfance « échappée par les champs ». Dans le touchant récit de *Stéphanette,* il mit son âme sincère et bonne; son esprit disert et fin dans *Une tache d'encre,* qui fut couronné par l'Académie; et déjà, et partout, son habileté de style, cette langue si alerte et si pure, experte à tout dire.

* * *

Mais je passe — car il faut se borner — sur ces premières œuvres, toutes charmantes, sans grande portée encore, pour arriver à *la Sarcelle bleue*, le premier vrai roman de René Bazin, avec *les Noellet. Les Noellet* ont un intérêt particulier, sur lequel je reviendrai plusieurs fois. Je m'arrête sur cette *Sarcelle bleue* qui est resté le plus romanesque des romans de René Bazin. Un oncle qui s'aperçoit insensiblement qu'il va aimer sa nièce, qui essaye — très peu — mais enfin qui essaye de la disputer à un rival agréé, et qui dans un beau mouvement de dépit héroïque s'embarque pour l'Algérie et y reste bel et bien, cela n'est-il pas du pur Feuillet? Eh bien! non. Dans Feuillet, d'abord, l'affaire se serait passée dans *le monde*; ensuite, Claude Revel serait revenu d'Algérie..., ou ne serait pas parti; et il aurait fait,

un soir, une promenade dans les bois au bras de Thérèse Maldonne; et celle-ci aurait sûrement pris froid, si froid qu'elle en serait morte, après quelques jours, d'une pleurésie aiguë. A moins que, car le sujet rappelle un peu *Julia de Trécœur*, un suicide ne fût venu tout dénouer. Et ceci eût été peut-être plus dramatique, — d'un dramatique un peu convenu, — mais assurément moins moral.

On pouvait donc se demander, après *la Sarcelle bleue*, sur quelle pente s'engagerait l'auteur, et s'il allait, lui aussi, faire de l'amour et de son cortège l'unique pivot de ses romans. Il y a, dans ce livre, des traits d'observation qui indiquent une aptitude à peindre la vie sentimentale, une fine analyse de cet état d'âme d'un homme qui s'aperçoit qu'il passe du rôle de tuteur et un peu de mentor au rôle d'amoureux, qui veut être aimé d'amour et n'obtient que du respect et une affection quasi filiale. En face, l'amour normal, celui de Claude Revel, naissant comme il naît chez les jeunes gens, d'une rencontre fortuite, d'une sympathie éprouvée en commun. Et la jalousie sourde et concentrée dans l'âme de Robert de Kérédol, la scène de la Sarcelle bleue mise en pièces, le remords, le départ rapide et sans paroles, plein d'une tristesse inexprimée, l'envoi éloquent — des bords du Chott-el-Maya — d'une Sarcelle bleue réparatrice; tout cela est dit sobrement, sans fadeurs, avec, déjà, une réelle maîtrise. Il faut noter aussi, dans *les Noellet*, une chasse où Pierre Noellet rejoint Madeleine Laubriet, dans la plus pure manière d'Octave Feuillet.

Je ne sais si un secret instinct avertit M. René Bazin qu'à narrer ainsi de frêles histoires d'amour, il ne ferait que redire, sur un mode difficilement nouveau, l'éternelle chanson qui est le thème commun de la plupart des romanciers anciens ou modernes; mais, à partir de *la Sarcelle bleue*, sa préoccupation fut constante d'élargir ses vues et de donner à son roman une portée toujours plus haute, d'intérêt de moins en moins particulariste. Il en résulta *Madame Corentine*, belle étude, poignante par endroits, de désaccord entre deux époux qui s'aiment, avec une conclusion autrement optimiste que, par exemple, les cruelles *Tenailles* de Paul Hervieu; *De toute son âme*, la meilleure action de M. René

Bazin, simple histoire d'une de ces pauvres filles de la mode, qui ont tant de mérite quand elles sont vertueuses ; *la Terre qui meurt*, le chef-d'œuvre de l'auteur, à mon avis, certainement l'exemplaire le plus frappant de sa manière propre ; *les Oberlé*, où la question de l'Alsace est traitée avec amour et sincérité, et une grande sûreté d'informations ; *Donatienne*, enfin, la première et la seconde, l'émouvant récit d'un de ces humbles amours où il entre, sous des dehors vulgaires, si l'on veut, tant d'humanité ! Je n'ai garde d'oublier *En province*, où se trouvent peut-être les pages les plus fines, les plus variées de ton, et qui font — avec les récits de voyage, *Sicile*, *Terre d'Espagne* — le plus d'honneur à l'esprit d'observation de René Bazin et à l'exactitude de ses peintures dans tous les sujets qu'il aborde.

*
* *

Ainsi, entre *la Sarcelle bleue* et *De toute son âme*, le romancier a pris le temps de se recueillir, de réfléchir plus profondément. Il a étudié la vie de plus près, et, regardant en face ses misères et ses difformités, il ne les a pas niées ; il a montré qu'il était capable de les voir et de les dépeindre. Mais, au sens de la douleur, il a opposé toujours, par contraste, le sens du bonheur ; au sens du mal, le sens de la vertu ; au sens de la laideur, le sens de la beauté. Plus que les réalistes de profession, il a eu le sentiment du réel, de la vie telle qu'elle est, et non pas telle que des rêveries désolées l'imaginent. Il est bien établi aujourd'hui que l'école dite naturaliste a fait fausse route, que, même au point de vue de l'art, ses peintures sont inexactes, ses procédés outrés, ses conclusions — ou plutôt celles qu'il faut tirer de ses dires — menteuses. Ni les paysans, par exemple, ne sont ces brutes abjectes que Zola se plaît à nous montrer dans *la Terre*, ni la vie n'est aussi mauvaise, obstinément et tout entière, que dans le *Jack* de Daudet, ni la société n'est cet assemblage de cupidités et de perfidies, de vices dégradants et de roueries savantes qui est toute l'œuvre de Balzac, tout le roman de Stendhal ou des Goncourt. Comparez aux paysans de *la Terre* ceux de *la Terre qui meurt*, et dites si la réalité n'est pas du côté de l'idéaliste.

Indépendamment même de la foi qui a manqué aux écrivains réalistes et qui leur eût donné sur la Providence, sur la Justice et sur la Bonté des vues certaines, l'idée même d'un apaisement final, d'une réparation de l'ordre, d'une perpétuité du bonheur leur fait défaut. Leur évocation — et je ne nie pas qu'elle soit puissante, chez un Balzac, par exemple — se réduit à une somme prodigieuse de jouissances égoïstes et d'inutiles souffrances, réparties, un peu au hasard, sur toutes ces faces humaines qu'ils animent d'une vie factice. Mais le bonheur ? Mais la beauté ? Mais la justice, l'éternelle justice ? Mais l'orientation de la vie à un but certain, immortel ? Où, tout cela ? — Nulle part. Le rayon est absent de leur œuvre. Ils ne font que des créations incomplètes. Or, le don littéraire, le talent d'observer et de rendre, l'habileté du style, la poésie du détail sont choses trop vaines pour nous captiver seules, et longtemps. Et puis, il est cruel de poser des énigmes sans les résoudre. Pourquoi les passions fatales ? Pourquoi la vie est-elle mauvaise ? Pourquoi souffrir ?...

Et sans doute, on admettra que le romancier, peintre de la vie, soit libre de choisir les situations exceptionnelles, les misères extrêmes, les luttes morales où les plus tragiques passions sont en conflit. Mais son rôle ne doit pas s'arrêter là. Il faut qu'il équilibre assez la somme des biens et des maux, du juste et de l'injuste, des laideurs et de la beauté, pour que son œuvre soit vraiment le miroir de la vie et n'en paraisse pas l'odieux travestissement. Et s'il est vrai que pour beaucoup d'hommes le poids des tristesses l'emporte ou semble l'emporter sur celui des joies, pour beaucoup d'hommes aussi cela n'est pas vrai ou ne l'est que d'une vérité grossière et commune, parce que nous sommes plus touchés de ce qui nous blesse que de ce qui nous flatte. Philosophiquement, le pessimisme est une maladie ; religieusement, il est une grave erreur et un outrage à la Providence. Car, si la répartition ne se fait pas toujours en ce monde telle que la justice l'exigerait, nous l'attendons fermement dans une existence meilleure. Et vous qui prétendez me donner de la vie une peinture ressemblante, ou mieux une photographie exacte, parlante, vous n'avez pas le droit d'en éliminer ce

qu'elle renferme d'excellent, ni de limiter son horizon aux tangibles réalités de la mort.

*
* *

Il est incontestable que si M. René Bazin a su échapper dans ses romans au pessimisme réaliste et sensualiste dont notre temps est malade, c'est à son christianisme qu'il le doit. Je dirai donc — dût ceci étonner quelques-uns de mes lecteurs — qu'il n'y a pas de question du roman chrétien. Le roman est, en récit, la peinture de la vie. Il n'y a rien là d'incompatible avec le christianisme. Et même (c'est ici que je vais scandaliser) les chrétiens sont plus aptes que les autres à écrire des romans, — à égalité de talent, s'entend! — parce qu'ils voient mieux la vie et ce qu'il importe de voir en elle. Mais ici une explication est nécessaire. Une tragédie de Corneille est-elle, oui ou non, moralisatrice? Oui, n'est-ce pas? Et je ne songe pas seulement à *Polyeucte*, mais à *Cinna,* à *Horace*, au *Cid* même ou à *Nicomède*. Dans ces tragédies pourtant, l'amour tient une place assez grande, et elles ne sont pas chrétiennes. Mais elles sont écrites par un chrétien, par un homme qui a gardé dans une œuvre littéraire ce souci d'élévation morale, cette vérité sur toutes choses que la religion consacre, et qui se retrouve dans les meilleures œuvres du paganisme, parce qu'elle est invariable et éternelle. *Les Perses* d'Eschyle, *Antigone* ou *Œdipe à Colone* ne seraient, en ce sens, guère moins que les pièces de Corneille, des tragédies chrétiennes. On ne demande donc pas que le roman se tourne en sermon, ou en histoire édifiante, ce qui serait désastreux pour la littérature et pour la piété, mais qu'il ne s'affranchisse pas de la morale éternelle, première exigence; de la morale chrétienne, seconde exigence, et plus sévère, mais qui ouvre au romancier l'accès à de plus grands effets dramatiques, à condition que son talent soit à la hauteur de ses bonnes intentions. Plus le romancier, en effet, voudra mettre de christianisme positif dans son œuvre, plus il lui faudra d'habileté; parce que plus une chose est, de soi, excellente, moins elle souffre, dans l'usage qu'on en fait, la médiocrité. Et il n'y a rien d'excellent

comme la vérité chrétienne. Nous arrivons ainsi à cette formule : l'auteur de romans sera chrétien implicitement ou explicitement; implicitement, s'il ne dit rien qui contredise, en dernier ressort, la morale et la foi chrétiennes ; explicitement, s'il fait parler et agir ses héros, ou quelques-uns d'entre eux, en chrétiens. Souvent, il s'arrêtera au premier stade ; ce sera le roman honnête que nous exigeons.

M. Jules Lemaître écrivait en 1896[1], à propos de Louis Veuillot : « Une des nombreuses étrangetés de ce temps, c'est que le catholicisme soit à peu près absent de la littérature d'un peuple, dont la très grande majorité professe encore, s'il la pratique peu, la religion catholique. » Et il ajoute : « Mais le plus étonnant, c'est que ce fut ainsi, dès le dix-septième siècle, dès le seizième, et même avant. » Seulement, au dix-septième siècle, il y avait partout le christianisme latent, que j'appelais tout à l'heure implicite. En ce sens, je disais que les tragédies de Corneille sont chrétiennes ; et je pense que celles de Racine le sont encore plus profondément, tout en étant moins morales, ou d'une moralité plus difficile à dégager. C'est donc un préjugé de croire que l'amour qui entre dans le théâtre de Corneille, qui est le ressort des pièces profanes de Racine, et qui, en fait, est devenu le fond de la plupart des romans, soit un sujet interdit à une plume chrétienne. Dieu n'a pas maudit les honnêtes amours ; et les errements où cette passion entraîne les hommes, les souffrances et les déceptions qu'elle cause, peuvent se tourner en d'utiles leçons. On se souvient que Louis Veuillot précisément voulut écrire une histoire d'amour. Il fit *Corbin et d'Aubecourt*, et, mieux encore peut-être, il raconta dans *Çà et là* le simple roman de son mariage à lui. Je n'ignore pas qu'au dix-neuvième siècle des bonnes volontés éparses et des talents délicats nous donnèrent des romans honnêtes et passablement intéressants. Mais il faut reconnaître que les maîtres du genre, en France, Balzac, George Sand, Alexandre Dumas, Flaubert, se sont tenus positivement en dehors de la vérité chrétienne, quand ils ne l'ont pas combattue. Car, si nous acceptons que le romancier raconte les

1. *Les Contemporains*, 6e série, p. 63.

défaillances morales de ses personnages, nous voulons qu'il fasse comprendre qu'elles sont un mal d'abord, et qu'elles ne sont pas fatales ensuite, ni enfin inguérissables. Il faudrait bien peu de chose pour que les romans d'Octave Feuillet réalisassent ce minimum, qui manque, dans l'ensemble, à *Sibylle*, à *la Morte* et même à *Monsieur de Camors*. Le christianisme de ces livres ne rend pas un son très juste; et c'est encore pourquoi — pour le dire en passant — je ne puis voir, avec Jules Lemaître, dans *Jocelyn*, « un poème religieux ». Car la religion dont il s'agit dans ce roman en vers est évidemment, dans l'intention de l'auteur, la religion chrétienne. Or, cette religion est défigurée dans *Jocelyn* d'un bout à l'autre. Et il suffit, pour le sentir, d'être un peu familiarisé avec les croyances et les pratiques du catholicisme.

Il est clair pourtant que si le roman s'enferme volontairement dans le cercle des accidents de la vie conjugale; s'il se fait l'analyste exclusif de la passion de l'amour et de ses manifestations morbides; s'il s'applique à suivre tous les détours de la mode en matière de flirt, tous les procédés en usage dans la haute vie parisienne pour attaquer la vertu d'une femme et en triompher sûrement, ce roman-là n'est plus notre fait. Seulement, il usurpe injustement le nom d'un genre littéraire et il confond l'amour avec autre chose. D'ailleurs, il se frappe ainsi de stérilité, et l'intérêt qu'il excite n'est pas d'ordre esthétique. Il faut vivre à l'étranger pour saisir l'erreur de nos dramaturges et de nos romanciers dits parisiens, et voir quel genre de vogue s'attache à cette fantasmagorie d'adultères élégants et de séductions bien menées, où le peuple réputé le plus spirituel du monde déploie — et dégrade — le meilleur de son talent et de son cœur. Bel avantage, par exemple, qu'on se méprenne au point de prendre Émile Zola pour notre grand homme, un des maîtres de la langue, et qu'on en vienne à juger notre esprit d'après ses livres et nos mœurs d'après ses goûts!

Où me laissé-je égarer? Je voulais dire que *l'Étape* est un roman chrétien, et pareillement, tous les romans de René Bazin. L'amour y tient la place qu'il faut, généralement secondaire. Il y est traité discrètement. Car je n'ignore pas

que même dans un roman, d'intention et de conclusion chrétiennes, il peut y avoir, ici ou là, telle peinture qui reste dangereuse. C'est une question de tact littéraire et moral, et plus encore peut-être de fermeté de plume que de retenue d'âme. Et c'est où René Bazin excelle. Dans *la Sarcelle bleue*, par exemple, y a-t-il un mot à reprendre ? Une main qu'on saisit bien timidement, un aveu plutôt deviné qu'exprimé, et c'est tout. Dans *les Noellet*, l'amour fait faire assurément des folies et même des bassesses à Pierre Noellet; mais il n'y a pas une scène amollissante, et l'intérêt se porte autant et plus — conformément au titre du livre — sur le vieux Noellet et l'honnêteté des siens que sur son aventurier de fils. Et Pierre Noellet ne fait songer que de très loin à Julien Sorel, dans *le Rouge et le Noir*; il n'y fait songer, lui, le séminariste manqué, que par l'ambition qui le dévore de se faire aimer d'une jeune fille née plus haut que lui. Cette ambition est d'ailleurs très intéressante à étudier. Elle fait tout le drame; et, par parenthèse, si j'avais à dire le mieux composé, le mieux noué des romans de René Bazin, je nommerais peut-être *les Noellet*.

Dans la dernière œuvre de René Bazin, l'amour du pauvre Jean Louarn pour sa femme Donatienne remplit tout le roman. L'auteur, qui s'était borné dans la première partie, parue en 1894, à indiquer seulement, en traits vagues, les désordres probables de la paysanne déracinée du sol breton, a cru devoir suivre l'étude de cette âme simple, et parallèlement, du défricheur de landes, son mari. Mais la préoccupation est visible de toucher ici à cette question des dangers que courent les femmes de la campagne qui s'en vont pour être nourrices dans les grandes villes et qui se perdent trop souvent, si loin du pays. *Donatienne* serait donc un roman à thèse, comme *De toute son âme*, *la Terre qui meurt*, *les Oberlé*. Et, sans doute, la misère physique et morale envahit bien le foyer dévasté; la chute de la femme entraîne celle du mari; mais tout cela est dit avec la plus grande réserve, et tend d'ailleurs à une conclusion très haute, à une restauration douloureuse, mais apaisée, du bel état primitif. La femme retourne à son foyer pour y soigner l'homme qu'elle a délaissé, et près duquel elle retrouve, avec son devoir,

l'honneur de sa jeunesse. Il reste que tout n'est pas bon à tous, et, dans des romans d'une haute moralité, il peut se trouver des pages qui ne doivent pas être lues sans prudence et maturité.

*
* *

Et puis,—car la question de l'amour dans le roman, comme celle du christianisme, n'est venue qu'à propos de l'optimisme de René Bazin, — ai-je voulu dire que le romancier, pour être honnête et rester chrétien, devra s'en tenir à une conception de la vie quelque peu mesquine et béate? Nullement. La vérité avant tout. Toutes les misères, toutes les souffrances humaines auront leur place dans le roman, comme elles l'ont, si large, dans la vie. M. René Bazin, qui sait son métier, ne l'a pas compris autrement. Cela est surtout sensible dans ses derniers ouvrages qui, à première vue, peuvent paraître pessimistes.

*De toute son âme*, entre les mains d'un écrivain réaliste, serait devenu un roman à thèse facilement anarchiste, une sorte de réquisitoire contre la société, à propos d'une ouvrière de la mode. D'anarchiste, dans le livre, il n'y a qu'Antoine Madiot, que d'anciens et profonds ressentiments ont monté contre son patron, M. Lemarié. Mais ses boutades sont sans conséquence, et ses déclamations sans effet. L'intérêt est ailleurs : il est dans cette âme de vierge, une des plus belles créations de M. René Bazin, Henriette Madiot : « A mesure qu'elle grandissait, une puissance mystérieuse se développait en elle, et c'était la vierge, celle qui est comme une autre âme dont l'influence pénètre tout, le sourire, le regard, les mots, le geste de la main qui s'offre; celle qui est douce et dont on a peur; celle qui ne sait point le mal et qui devine cependant ses pièges ; la vierge qui meurt d'une pensée, contre laquelle toute la luxure du monde est soulevée, et qui passe au travers, ayant le signe de Dieu. » En réalité, c'est là que s'agite un peu de la grande question sociale. Quelles protections la société offre-t-elle à cette vertu si aimable et si frêle ? Quels recours contre les séductions ambiantes ? Quelles réparations après la chute ?... Voilà

qui est plus émouvant et d'une solution peut-être plus difficile que l'histoire des revendications—toujours les mêmes — de l'ouvrier contre le patron. Et comme il paraît clair, par l'exemple de Marie Schwartz qui fait contraste, que le triomphe de la vierge est dû à sa religion, à son christianisme, si discrètement exprimé pourtant qu'on a pu reprocher à René Bazin de ne pas lui avoir fait, dans ce livre, une part plus large et plus franche. Les ascensions d'âme d'Henriette Madiot, parmi les bassesses et les hontes qui l'entourent, voilà tout le roman, d'un pathétique si délicat que plusieurs n'y prennent pas garde.

Et l'on dit que M. René Bazin manque de force. Je crois que nous avons un peu perdu le sens de la force. Les auteurs préférés d'un certain public l'ont habitué, en effet, à ces coups violents de passion dont il faut bien qu'on s'aperçoive, car ils vous assomment. René Bazin procède différemment. Il n'est pas un grand manieur de vies, un agitateur de foules à la façon de Balzac, ni non plus un puissant constructeur d'histoires, un bâtisseur d'aventures extraordinaires et interminables, tel qu'Alexandre Dumas. Mais son art a des leviers intérieurs qui le font monter aussi haut peut-être — quoique d'une envolée moins fastueuse — que les plus hauts. Comme les artistes les plus fins, René Bazin fait jaillir l'émotion tragique, non pas des situations, mais des âmes de ses héros. Et il faut donc une sensibilité assez déliée pour en être touché à fond, mais on ne peut nier qu'elle existe. Un auteur écrit presque toujours selon son tempérament. Et tous les écrivains — heureusement — ne sont pas taillés en hercules. Ni tous les lecteurs non plus n'ont de ces appétits farouches qui ne sont assouvis que par des curées de luxure et de sang.

Je voudrais seulement que le drame, en restant essentiellement ce qu'il est, fût noué plus serré que dans *De toute son âme*, et aussi dans *la Terre qui meurt*; qu'il arrivât quelquefois à une de ces fortes scènes où M. Bourget, par exemple, conduit toujours les siens, et où même le doux Octave Feuillet, sans paraître y tâcher, abordait. Il me semble que *les Oberlé*, malgré les lenteurs du début, et surtout *Donatienne*, sont, à cet égard, d'une meilleure venue et se rap-

prochent de cet idéal, lequel atteint, René Bazin sera, en cela aussi, l'égal des plus grands.

*
* *

Il y a du rapport entre *la Terre qui meurt* et *les Noellet*. M. René Bazin a repris une idée qui lui est chère et l'a exprimée avec plus de précision. Là comme ici, la terre est la grande, la seule aimée. Les amours humains qui se jouent alentour ne sont que des variations à ce thème, des arabesques à ce dessin central. La terre y vit à l'égal d'une personne. Et nous sommes touchés de ses tristesses quand elle perd ses fils, ces ingrats transfuges qui s'en vont à d'autres amours, à la science, à l'armée, aux Amériques, ou simplement à la vie factice des villes. Il faut lire *les Noellet* en pleine campagne angevine, dans cette Vendée militaire où l'action se passe entre Varades, Saint-Florent et Ancenis, parmi ces fermes et ces métairies, si opulentes et si bien ordonnées, comme la Genivière au temps de sa splendeur; il faut entendre, dans les belles journées d'août, le ronflement des machines à battre, qui fait vibrer l'air dans un rayon de plusieurs lieues, et voir s'agiter, dans la lumière éblouissante de cet été vendéen, toutes ces formes de paysans et de paysannes, pour saisir la vérité frappante, le charme pénétrant des paysages ruraux où triomphe le talent de René Bazin. Le type de Julien Noellet, rude et loyal, et, plus loin, dans le Marais, en pleine Vendée alors, celui de Toussaint Lumineau, le métayer de la Fromentière, tenace et rusé, tendre et brave, se détachent avec une telle netteté qu'il semble que c'est eux qui vivent, que c'est le rêve qui est réel, et que nos paysans d'aujourd'hui ne sont que les pâles copies de ces originaux. Je dis que l'écrivain qui nous donne ces sensations-là, à nous autres gens des villes, qui nous éprend à ce degré d'amour pour la terre est un maître, et que c'est lui qui a trouvé la vraie formule du réalisme.

Et l'on voit la haute moralité de pareilles œuvres, et que, dans *la Terre qui meurt*, par exemple, il nous importe assez peu de savoir si Rousille Lumineau épousera Jean Nesmy, ou plutôt cela ne nous importe qu'autant que nous saurons

si le vieux Toussaint Lumineau, sur la ruine de ses fils, morts ou partis, verra s'élever, en la personne de la fidèle Rousille, un *renouveau* plein d'espoir, si la métairie de la Fromentière continuera d'être cultivée par ses maîtres séculaires. C'est à cela que René Bazin a voulu nous intéresser, et il a réussi.

« Il était (Toussaint Lumineau) de trop vieille et trop bonne race pour ne plus espérer. Le sang qui coulait dans ses veines enfermait, comme le grain, un peu d'éternelle jeunesse. On pouvait la croire morte, et elle s'émut encore... Il sentit renaître en lui le courage de vivre. Et, tourné vers la route dont les vieux arbres reverdissaient, devinant derrière eux sa joie qui accourait, il ôta son chapeau et dit, les deux bras étendus : « Viens, ma Rousille, avec ton Jean « Nesmy ! » (*La Terre qui meurt.*) Véritable renouveau, en effet, et qui nous élève bien au-dessus des conclusions désolantes du pessimisme.

Il y a pourtant de sombres peintures dans *la Terre qui meurt*, comme dans *les Noellet*. Il peut sembler même que les infortunes de ces braves paysans dépassent quelque peu la mesure des déceptions et des misères courantes. La dureté de cœur de Pierre Noellet, sa mort après celle de son frère ; les rancunes et les jalousies de Mathurin Lumineau ; la désertion de François, puis d'André, semblent s'acharner à mettre des ombres par trop noires au clair tableau de la vie rustique. De même, dans *les Oberlé*, les divisions mortelles à l'intérieur de la famille sur cette question de l'Alsace qui éloigne des âmes que la nature a faites voisines, en d'irréductibles partis; dans *Donatienne*, les blessures accumulées au cœur de l'humble Jean Louarn, la ténacité du malheur aux trousses de ce pauvre hère peuvent paraître excessives et inutiles. Ce luxe de souffrances prouve que René Bazin sait regarder la vie entière, souvent prodigue, envers des innocents, en peines et en contradictions, et qu'il s'entend à fonder sur cette richesse l'intérêt d'une œuvre d'art. Mais tristesse n'est pas pessimisme, et le fond de l'âme peut rester inaltéré sous les coups les plus cruels. C'est un pessimisme à base d'optimisme, une tristesse à base de joie, et même là où elle se traîne, au plus noir de la désolation, on sent qu'elle a des

ailes et qu'elle va se relever. Le pessimisme, né de la peinture du vice, n'a pas de ces ressorts. Il est triste, d'une tristesse obscure et basse infiniment.

« Et voyant cela, le métayer leva doucement les épaules, et sur son visage d'aïeul, soudainement épanoui, l'immortelle espérance apparut, souriante. » C'est le dernier mot des *Noellet*. *De toute son âme* s'achève dans le rayonnement du sacrifice ; *la Terre qui meurt*, sur une promesse de renouveau; *Donatienne*, dans la consolation des revoirs longtemps attendus ; *les Oberlé*, sur la vision de l'âme alsacienne, invinciblement française, personnifiée tout à coup dans l'âme de Jean Oberlé, dans l'éclair de son regard et la vibration de sa voix, quand, à cette question du douanier français : « Qui êtes-vous ? » il répond : « L'Alsace ! »

Cette âme ailée et chantante, celle des personnages de *Ma tante Giron* et de *la Sarcelle bleue*, celle des vieux Noellet, de Mélie Rainette, d'Henriette Madiot, de Rousille Lumineau, de Jean Oberlé, c'est l'âme même de René Bazin. Elle transparaît dans son style autant que jamais âme d'écrivain. Il me reste donc à parler de cet écrivain et à définir quelque chose de bien charmant, fait d'élégance et de correction, d'élan et de simplicité, de poésie et de précision, le style de M. René Bazin.

Charles de LA PORTE.

(*A suivre.*)

# MAXIMILIEN, EMPEREUR DU MEXIQUE

## I. LETTRES INÉDITES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

Quand on visite aux écuries impériales de Vienne le musée des voitures, on remarque, à côté des élégants traîneaux aux formes contournées de l'impératrice Marie-Thérèse, pas bien loin du splendide carrosse du sacre aux portières décorées par Rubens, — seul trésor que l'empereur Charles VI ait conservé de son éphémère royauté espagnole, — à deux pas du massif équipage doré dans lequel Napoléon alla ceindre à Milan la couronne de fer des rois lombards..., une collection de voitures d'enfants : berceaux roulants, qui promenèrent sur les pentes douces de Schœnbrunn, ou aux bords des eaux calmes de Laxenburg, des archiducs roses et blonds, voiturettes où des archiduchesses se firent traîner par des chèvres, cabriolets légers auxquels de futurs empereurs attelèrent de tout petits poneys.

Parmi ces souvenirs d'un âge heureux, il en est deux qui attirent et fixent une douloureuse attention : le phaéton de l'archiduc Rodolphe et une minuscule voiture dont les panneaux et les angles sont ornés d'aigles d'or : la voiture du roi de Rome.

Et l'on songe, se rappelant l'histoire de cet enfant et les infortunes qui s'acharnent sur l'auguste maison de Lorraine, à ce vers d'Edmond Rostand :

> Car ce qu'il a volé... c'est aussi le malheur.

L'impression de tristesse est pourtant plus poignante encore dans une salle voisine ; on y montre silencieusement une vaste selle de fourrures noires : la selle mexicaine de l'empereur Maximilien.

L'empereur Maximilien ! Vienne ne l'a pas oublié ; elle conserve un témoignage touchant de l'affection fraternelle de son archiduc préféré : la magnifique *Votivkirche*, qu'à

l'appel de Maximilien, toutes les classes de sa société ont élevée pour remercier Dieu d'avoir sauvé les jours de François-Joseph... Mais, depuis longtemps, son nom n'était plus prononcé à haute voix. On craignait, semblait-il, que ce nom très cher n'éveillât un écho trop douloureux dans le cœur du vieil empereur son frère, ou n'allât troubler dans sa solitude la pauvre folle qui, dans un jour de triomphe et d'enivrement, fut l'impératrice du Mexique!

Cependant, au début de l'an dernier, un livre de souvenirs a paru sous ce titre : *la Tragédie impériale du Mexique*. Son auteur, S. E. le chevalier Schmit de Tavera, conseiller intime, fut le dernier secrétaire du dernier ambassadeur autrichien à Mexico ; au soir de sa vie, il a voulu raconter ce qu'il a vu : les six mois de luttes et de souffrances qui précédèrent le dénouement héroïque et sanglant de Queretaro.

A la même époque, il me tombait entre les mains un autre souvenir de Maximilien, souvenir léger et gracieux comme les petites voitures du musée... : c'était la correspondance enfantine de l'archiduc Ferdinand-Max avec un de ses professeurs les plus aimés, Mgr Mislin.

En mourant, le pieux auteur des *Saints Lieux* a laissé aux Jésuites du Collège des nobles de Kalksburg la superbe collection des lettres qui lui furent écrites pendant le second tiers du dix-neuvième siècle par les personnages les plus considérables. On m'a remis une copie de celles qu'il reçut de ses élèves : les archiducs François-Joseph, Ferdinand-Max et Charles-Louis.

Ce n'est rien et c'est charmant que ces lettres des petits princes, avec leur français incorrect et leurs fautes d'orthographe. On me permettra de reproduire ici quelques-unes de celles du futur empereur du Mexique, pour montrer ce qu'était l'enfant, avant de raconter, en suivant le récit du chevalier de Tavera, comment finit l'homme.

« Je suis arrivé à Vienne le 5 octobre 1836; le 26 avril 1837, j'ai donné ma première leçon à l'archiduc François-Joseph. »

Ces mots terminent dans le journal de l'abbé Mislin le récit des tribulations que lui imposa l'intolérance des libéraux suisses. Le jeune principal du collège de Porrentruy

avait été forcé de quitter sa maison et de chercher dans l'exil son pain quotidien et l'emploi de ses talents d'éducateur.

La peine de l'exil ne lui fut pas amère sur l'hospitalière terre autrichienne et ses talents d'éducateur trouvèrent tout de suite à Vienne le plus fructueux, le plus honorable et même le plus agréable emploi.

Sa bonne étoile — je devrais dire la bonne Providence — avait conduit l'abbé Mislin dans la maison du comte Charles de Bombelles ; il y fut reçu comme précepteur des enfants du comte. Or, M. de Bombelles était le gouverneur des fils de la *bonne archiduchesse*, de cette archiduchesse Sophie, dont l'auteur de *l'Aiglon* nous a tracé un si touchant et si véridique portrait.

Au bout de quelques mois, le gouverneur des archiducs, tout à fait séduit par les exceptionnelles qualités du maître de ses fils, voulut en faire profiter ses propres élèves : l'abbé Mislin fut nommé professeur de géographie des jeunes princes ; il garda cet office pendant neuf années..., les plus douces de sa vie.

Ce que furent les classes de géographie de l'ancien principal de Porrentruy, l'histoire n'en a pas gardé le souvenir ; mais on n'a pas encore oublié ce que furent, grâce à lui, les récréations enfantines de François-Joseph, de Ferdinand-Max et de Charles-Louis.

L'éducation des archiducs d'Autriche fut toujours — elle est encore — empreinte de la plus familiale simplicité. Des distractions que nos démocratiques petits bourgeois trouveraient mesquines, plébéiennes ou fades suffisent aux enfants de la plus aristocratique des familles régnantes, et j'ai vu, il y a un an, l'héritier éventuel de la monarchie austro-hongroise — un archiduc déjà grandelet — ravi parce que son précepteur l'autorisa à partager toute une après-midi le jeu favori — et quotidien en cette saison — des élèves de Kalksburg. Il hissait, à force de bras, son traîneau au sommet du *Schlittenberg* du parc, et, se laissant glisser à travers les tourbillons de neige sur la pente rapide, jouissait naïvement — comme d'un plaisir rare — de la sensation de sa chute vertigineuse. Les plaisirs des élèves de l'abbé Mislin n'étaient pas plus recherchés ; leur ingénieux

professeur de géographie leur construisait des petits chemins de fer passant sous des tunnels minuscules, devant des chalets et des moulins en miniature ; il leur enseignait des rondes et des chansons de France ou leur faisait jouer des berquinades — de sa composition ou même de celle de Berquin — dont j'ai retrouvé dans ses papiers le texte et les programmes jaunis.

Voici, pour l'exemple, un programme imprimé chez les Pères Méchitaristes :

LE SIÈGE DE COLCHESTRE

Drame en 2 actes

PAR BERQUIN

DISTRIBUTION :

| | |
|---|---|
| *Lord Capell*, gouverneur de Colchestre. | Mgr l'Archiduc FRANÇOIS. |
| *Arthur*, son fils. . . . . . . . . . . . . . . | Mgr l'Archiduc FERDINAND. |
| *Le colonel Kingston*, ami de Capell. . . . | Mgr l'Archiduc CHARLES. |
| *Lord Fairfax*, général de l'armée du Parlement . . . . . . . . . . . . . . . . | Richard de METTERNICH. |
| *Edmond*, son fils. . . . . . . . . . . . . | Charles de BOMBELLES. |
| *Le colonel Morgan*, ami de Fairfax. . . . | François de CORONINI. |
| *Surrey*, capitaine des gardes de Fairfax. | Marc de BOMBELLES. |
| *John*, soldat de l'armée de Fairfax. . . . | Rodolphe de FALKENHAYN. |
| *Robin*, fifre dans l'armée de Fairfax. . . | Dénes de SZÉCHÉNYI. |
| *Penderel*, charbonnier. . . . . . . . . . | François de FALKENHAYN. |

*Gardes et soldats des deux armées.*

La scène se passe au premier acte dans une forêt entre le camp de Fairfax et Colchestre ; au second acte, dans la tente de Fairfax.

Trente ans auparavant, à Erfurt, Talma faisait applaudir Voltaire par un parterre de rois ; à la Hofburg, les élèves de l'abbé Mislin faisaient applaudir Berquin par un parterre de petites archiduchesses, et j'ai vu, l'an passé, des enfants autrichiens s'enthousiasmer pour *l'Aiglon* et pleurer en entendant lire, sans bien les comprendre, je crois, les vers de Rostand. Ainsi (par des œuvres d'inégale valeur !) se perpétue la maîtrise du théâtre français. Pourquoi faut-il ajouter que le prestige de notre race menace de disparaître... même dans les hautes sphères de la société viennoise ? Le mépris ressenti là-bas pour un peuple qui se laisse si mal gouverner commence à s'étendre à tout ce qui vient de

France, à nos goûts, à nos modes, à notre littérature, à notre langue, pour le plus grand profit des artistes, des industriels, des écrivains... et du kaiser de Berlin. On m'a cité des archiducs qui se piquent de mal parler le français.

Que ces sentiments sont loin de ceux que ressentaient les fils de l'archiduchesse Sophie! Ils aimaient tout ce qu'on écrivait en français..., même les vers... un peu suisses, dont le bon Mislin ornait leurs albums :

Ici de mes amis sont les noms, les pensées...
Oh! que ces souvenirs sont doux et pleins d'attraits!
Dans ces lignes pour moi par eux-mêmes tracées,
Je revois leur image et retrouve leurs traits...

écrivait le professeur de géographie en tête de l'album de Ferdinand-Max. Et, un peu plus loin, empiétant sur les attributions du professeur d'histoire, il traçait ce portrait du grand-père de son élève : l'empereur François I$^{er}$ :

L'amour du vrai, du juste est ce qu'il vous enseigne.
Il a lutté, souffert, triomphé, pardonné,
Les éclats de la foudre ont annoncé son règne,
Le Droit l'a soutenu... la Paix l'a couronné!...

En mars 1846 — Ferdinand-Max, né le 6 juillet 1832, n'avait pas tout à fait quatorze ans — l'abbé Mislin partait pour Parme, nommé bibliothécaire de la veuve très consolée du grand homme, qui mania si prodigieusement cette foudre dont les « éclats avaient annoncé le règne » du bonhomme François I$^{er}$. C'est à cette séparation douloureuse du maître et des élèves que nous devons la charmante correspondance des archiducs.

La veille du départ, le 18 mars, une aimable invitation à dîner était remise au professeur, elle était signée de cette naïve et touchante formule :

Votre ami en éternité,
FERDINAND.

Qu'on se rappela souvent cette soirée! On y joua au billard et on y chanta *Adam hatte sieben Söhne, sieben Söhne hatte Adam...*, et la nuit venue, quand l'abbé embrassa ses hôtes,

Ferdinand-Max lui dit en pleurant : « Vous ne reviendrez plus maintenant le jour de ma naissance et le jour de ma fête... »

Cette plainte enfantine ne devait pas être oubliée.

A peine l'abbé est-il en route que ce billet le poursuit, il est de l'archiduc Charles, d'un an plus jeune que Max.

Vienne, 26 mars 1846.

Je ne puis vous dire combien cela m'a rendu triste que vous êtes parti de nous et de la jolie ville de Vienne, mais j'espère que vous viendrez bientôt chez nous. Hier soir et aujourd'hui le matin j'ai beaucoup prié pour vous. Je n'oublierai jamais cette amusante soirée et cette amusante chanson. Maman vous a aussi beaucoup regretté. Venez chez nous. Nous serons des amis dans l'Éternité. A Dieu, cher abbé, que Dieu soit avec vous.

Puis vient cet autre de Ferdinand-Max :

Cher monsieur l'abbé,

Monsieur Sch... est un aimable jeune homme, mais c'est cependant pas un centième de notre cher abbé.

Addieu, cher abbé, soyez persuadé que je resterai toujours

Votre
fidèle et intime
ami

Vienne, ce 29 mars 1846. FERDINAND.

Dès que les enfants ont un nouveau plaisir, ils se hâtent de faire partager à l'absent les joies auxquelles manque sa présence :

Cher monsieur l'abbé,

Comme votre chère et aimable lettre m'a fait plaisir. Vous avez donc logé chez mon cher Damilé, vous avez vu l'admirable Venise et le grand péril que vous avez dû subire dans mes chères gondoles. Le pauvre petit batelier qu'on a menacé de jeter dans l'eau !... Vous auriez dû être ici jeudi passé pour voir au manège comme votre Charlie a fait une demie toure au galop debout sur le cheval ; il est vraiment un petit diable, il fait tout ce qu'il veut.

Le 1 avrile nous sommes allé au Obstgarten près du *grünen Thor* pour chasser un blairond (blaireau) qu'on avait pris à la fésanerie. Franzi (François-Joseph) se plassa pour tirer; le chasseur Wagna fesait du bruit avec un baton sur une barraque et on vit sortir quelque chose très lentement (le blairond va souvent très lentement). Blazek dit à Franzi de tirer, Franzi tire, la chose ne remue plus et nous

voyons, à notre grand plaisir que s'était une chose empaillé. C'était un poisson d'avril. Ensuite met-on le comte M... a la meilleure place; le blairond arrive a sa porté, il tire, voila que des plumes sortent aullieu de la bale du fusil...

4 avril 1846.

Ainsi, chaque semaine, c'est une nouvelle lettre toujours plus tendre, où l'archiduc souligne deux ou trois fois le mot CHER, qu'il répète.

Vous verrez, écrit-il le 25 avril, qu'il y a sur le cachet un A, c'est nouveau signe que j'ai avec plusieurs amis.

Mais si la tendresse augmente, l'orthographe est en baisse... depuis que l'abbé n'est plus là pour la rectifier!

Mon cher Monsieur l'abbé,

Vous ne savez pas quel plaisir j'ai eu, lorsqu'en venant chez moi, je trouve votre chère et aimable lettre... Vous avez eu la bonté de m'écrire des sitation d'Horace, eh bien, c'est à mon tour d'en faire; mais je ne la ferai pas en latin, mais en italien, je vous prie de vous le faire traduire en français, cher abbé Mischilinghini.

Je cite Ariosto :

Come orsa, che l'alpestre cacciatore
Nella petrosa cava assalito abbia
Sta sovra i figli con incerto cuore...

Jenny Lind, le rossignol de la Suède, est à présent ici.

*Cantibus ipsæ bestiæ flectuntur et consistunt.* Demain, il y a le dernier jour d'examin, et demain, il y a aussi tout de suite le grand dîner avec tous les professeur. Comme on était gué cet autône au grand dîner après l'examin où vous étiez aussi encore!

Addieu, CHER abbé.

Votre ami en éternité,

Vienne, ce 29 avril 1846. F.

Cependant, avec la date du 30 mai, allait arriver le jour de fête de l'archiduc : l'abbé Mislin ne pouvait être revenu... De Plaisance, le 12 mai, le voyageur adressa à son élève une élégie dont je ne veux citer qu'un trait assez agréable dans sa grâce maniérée : « Je voudrais vous offrir des fleurs, dit-il,

Mais pour offrir des fleurs, il faut en posséder;
Aujourd'hui dans mon cœur attristé par l'absence,
Il n'y a qu'une fleur... ma seule jouissance,
C'est votre souvenir... je tiens à la garder. »

De Schœnbrunn, le 1er juin, partit cette réponse émue, intéressante aussi parce qu'elle nous apprend quels cadeaux recevaient les archiducs au jour de leur fête :

Cher Monsieur l'abbé,

Quelle agréable surprise m'avez-vous fait par votre charmante lettre et *si touchante* lettre pour mon jour de nom. Maman et tout le monde trouve ce poème si charmant, si ravissant.

J'ai reçu comme cadeau de mes chers parents 100 florins c. m. et une charmante casquette, de ma grand mère j'ai reçu 15 ducats et un tableau qui représente Adrien Ostade in seiner Verkstatt (*sic* pour Werkstatt, atelier) du petit Louis (l'archiduc Louis-Victor) un petit autel et d'un certain abbé Mislin le plus touchant des présents, c'est un magnifique bouquet de fleurs poétiques que je presserai bien fortement dans mon cœur.

L'argent de fête fut employé par le petit prince à augmenter sa collection d'autographes des grands hommes.

La lettre du 21 juin est presque un document historique. Elle nous apprend entre autres choses — et, certes, on le soupçonnait bien — que le prince de Metternich, comme tant d'autres hommes célèbres, n'était pas toujours l'auteur des beaux discours qu'il prononçait :

Cher Monsieur l'abbé,

Vous m'avez fait un grand plaisir par votre chère lettre du 12 juin. Vous m'avez écrit quelque chose du *Corpus Domini* de Parme, eh bien, je vous écrirai quelque chose de la magnifique inauguration du monument de l'Empereur François. Toute la cérémonie commençait à dix heures et demie par un sermon (16 juin), ensuite il y avait une grande messe ; ensuite toute la cour s'est rendue sur la tribune. Il y avait l'Empereur, l'Impératrice, l'Impératrice-mère, qui n'était jamais si belle comme ce jour-là, la tante Marie-Louise, maman, Hildegarde, l'abbesse Marie et 17 archiduc.

La journée était magnifique, la place pleine de gens et très bien décorée. Lorsque la cour était placée, le prince Metternich s'est approché de l'Empereur et a tenu un superbe discour — *qu'il a composé lui-même* ; — ensuite l'empereur a répondu. Après cela, le comte Goes a demandé à S. M. la permission de dévoiler le monument. S. M. l'a permis, alors Marchese a donné un signe avec le mouchoir et la drapperi est tombé. C'était le plus beau moment que j'ai vu de ma vie, lorsque l'Impératrice-mère a embrassé l'Impératrice régnante ! On a tiré, les cloches ont sonné, — mieux qu'à Parme, — ce moment m'a attendri jusqu'aux larmes. Ensuite les prêtres ont chanté le *Te Deum laudamus*. Il y avait deux archevêques, six évêques

et vingt abbés mitrés. Ensuite il y avait encore grande défilations de bourgeois et de la garnizon. Le monument est magnific et très ressemblant.

J'ai déjà di à la tante Louise (l'impératrice Marie-Louise) que vous vous mettez à ses pieds. Elle vous laisse (fait) beaucoup remercier de votre lettre, et elle vous répondra tout de suite, quant elle aura le temps. Je vous remercie beaucoup des charmants images que vous aviez la grande bonté de me donner, ils sont trop jolies.

Vous allez à Venise, oh ! que vous êtes heureux. Adieu, cher abbé.

Votre *très fidèle* ami,

Schœnbrunn, 21 juin 1846. FERDINAND.

La correspondance continue, naïve, et j'en pourrais rapporter encore bien des traits qui montreraient, comme les précédents, l'âme aimante, simple et ardente du futur empereur du Mexique.

Je ne recueille dans les lettres des archiducs, en 1847, que ce mot de François-Joseph. Dans quelques mois, la révolution italienne, puis la révolution hongroise, vont l'obliger à prendre dans ses jeunes mains les rênes du gouvernement.

16 décembre 1847.

Nous espérions vous revoir cet automne, ce qui m'aurait réjoui beaucoup ; et je crois que vous auriez été content de pouvoir un peu sortir des désordres et des révolutions dont vous entourent ces fous d'Italiens, pour passer quelques semaines dans notre paisible Autriche, où vous auriez pu oublier *in dulci jubilo* les dangers dont vous êtes menacé *in dem Lande wo die Pomeranzen blühen.*

Maximilien, cependant, est devenu presque un homme : à quatorze ans, il est colonel ! Il rêve d'acheter et de relever de ses ruines l'antique manoir d'où est sortie la race des Habsbourg; c'est l'abbé Mislin qu'il charge de cette affaire : elle n'aboutit pas.

Puis vient l'entrée dans le monde, l'école militaire et cette crise de jeunesse doublement dangereuse pour les archiducs d'Autriche, élevés si simplement, si en dehors de la vie réelle et des luttes qui les attendent, et qu'on y lance subitement en pleine liberté.

A ce moment difficile, Ferdinand-Maximilien avait auprès de lui l'abbé Mislin ; les relations entre le maître et l'ancien élève en devinrent plus intimes, et plus d'une lettre adressée

depuis à l'abbé par le jeune prince, devenu officier de marine, rend témoignage à son influence profonde et bienfaisante. Qu'on lise avec attention, par exemple, les dernières lignes de ce billet : elles révèlent assez nettement la nature du secours que Ferdinand-Maximilien avait trouvé dans son professeur. *Les Saints Lieux* venaient d'être publiés et l'archiduc en avait reçu un exemplaire.

A bord de *la Novara* [1], frégate de S. M. A.,
ce 6 octobre 1851.

J'adore les *Saints Lieux*; je suis arrivé à Jérusalem, au Saint-Sépulcre les larmes aux yeux; et pendant que je côtoye un pays ravissant, l'Espagne, mon âme voyage avec un pélerin chéri dans la Terre Promise; étudiant les paroles éclairées que profère un apôtre de la foi catholique avec le courage d'un véritable chrétien... A Séville, ville historique, j'ai eu le bonheur de me faire dire la sainte messe près du tombeau du vaillant saint dont je porte le nom (saint Ferdinand). Vous pouvez croire que je n'ai pas oublié dans mes prières l'*ami qui par ses paroles zélées m'a rendu la véritable foi et par cela la force* qui est si nécessaire dans ce monde corrompu et misérable. En revanche, je vous prierai de bénir

Votre ami sincère,
FERDINAND-MAXIMILIEN.

Avec une inquiétude presque maternelle, l'abbé Mislin veille pour écarter les dangers qui menacent l'âme de son élève. A l'une de ses lettres, l'archiduc répond, des Bouches du Cattaro à la mi-janvier 1852, et les effusions de son amitié montrent que le cœur du jeune officier a gardé toute la fraîcheur et la spontanéité du cœur de l'enfant :

Cher abbé,

Avec quel plaisir j'ai parcouru vos aimables lettres qui m'ont de nouveau occasionné de bien agréables journées; rien ne fait tant de plaisir que d'avoir au bout du monde des nouvelles de sa patrie et surtout d'une main aussi chère que la vôtre. Ce sont des moments de béatitude, des moments d'une joie sincère que nulle autre chose ne peut vous rendre.

*Les conseils que vous m'avez donnés, cher Mislin, à propos de C..., sont vraiment amicaux et m'ont touché, puisqu'ils me montrent que vous vous occupez du bien-être de mon âme, et c'est là la véritable amitié.*

1. A partir de cette lettre, je supprime les rares fautes d'inattention échappées à la plume de l'archiduc. C'est moi qui souligne certaines phrases.

Une autre fois le prince écrivait ce billet où la gaieté des titres fantaisistes du début contraste avec le douloureux pressentiment — trop tôt réalisé — qui perce dans les dernières lignes :

Cher abbé Mislin, grand aumônier et ambassadeur de la cour de Maxing.

... Quel plaisir infini j'ai éprouvé en trouvant à Livourne quatre de vos aimables lettres, qui ont transporté mon âme, pendant que je les ai lues, dans ma patrie chérie, chez un ami dont les conseils me seront des trésors, *pour ma vie qui ne manquera pas de moments où rien ne pourra me consoler* que ces maximes de religion et de morale. Que Dieu vous en récompense.

Dieu récompensait en effet le prêtre zélé : son élève était devenu un prince remarquable et un chrétien fervent. L'archiduc avait fait le pèlerinage de Rome et de Jérusalem, communié avec « une douce paix qu'il n'oublierait de sa vie » au Vatican et au Saint-Sépulcre, et il écrivait du couvent des Franciscains de la Ville sainte :

Depuis que j'ai eu le bonheur de me trouver dans le courant d'un mois à Rome et à Jérusalem, je connais seulement l'immense bonheur d'être catholique.

Il avait encore l'âme tout embaumée de son pèlerinage quand il abordait à Trieste et envoyait ces mots à l'abbé Mislin :

Trieste, le 28 septembre 1855.

Je suis parfaitement satisfait de mon voyage. Rome, Jérusalem et le Caire... Pour un catholique, il n'y a rien de plus imposant que Rome, et rien de plus touchant que Jérusalem et Bethléem.

Du reste, les sentiments qui remplissaient à cette date le cœur du jeune prince sont connus. Quand le bruit du fatal dénouement de la tragédie du Mexique fut répandu en Europe, *l'Univers* publia deux admirables lettres que Maximilien, pendant son voyage aux saints Lieux, avait adressées à sa mère. C'est l'abbé Mislin qui les avait traduites et communiquées au grand journal catholique. On gagne à les relire encore.

De la frégate de S. M. *Novara*, 1er juin 1855.

Chère et bonne maman,

La ville Éternelle, la Cité sacrée, a produit sur moi une impression

immense, incroyable que je ne saurais définir tant elle a été profonde. Tous ceux des pèlerins qui m'accompagnaient ont été également très touchés et, peut-être, dois-je à la vérité de dire que bien des préjugés se sont évanouis au Vatican.

Je suis venu à Rome, grâce à Dieu, bon et fidèle catholique, le Saint-Père l'a parfaitement compris. Malheureusement, je ne suis resté que trois jours dans la Ville des Villes; malgré cela, avec un peu de peine et de persévérance, j'ai presque tout vu. La nuit qui suivit notre arrivée, je m'empressai de visiter les principaux monuments de l'antiquité par un beau clair de lune. Chère mère, si vous saviez comme j'ai pensé à vous au Colisée, dans cette délicieuse nuit du Sud, comme j'ai désiré vous avoir à mes côtés pour contempler ces merveilles. Le lendemain matin je me mis en route de très bonne heure, ne perdant pas un instant et m'attachant à tout. Il était dix heures lorsque je me rendais avec un éclat extraordinaire et suivi d'un cortège nombreux, au Vatican, pour assister à l'office de la Sixtine. On célébrait, ce jour-là, la fête de la Pentecôte. C'était la première fois que je voyais la Cour Romaine dans toute sa splendeur, les Cardinaux et les Prélats en nombre infini, et au milieu d'eux le chef de la Chrétienté avec la tiare sur la tête. Quel spectacle imposant, ô ma mère!

A Rome, on comprend si bien son néant, mais en même temps on reconnaît si vite un centre, et ce centre c'est le Pape! Forcément on est humble et petit et on s'estime heureux de l'être. Ici toutes les grandeurs de la terre disparaissent, un prince s'agenouille dans la chapelle comme un autre chrétien, et tous se prosternent aux pieds du Pontife suprême.

Après la messe, qui fut chantée par la célèbre musique papale, le Saint-Père me reçut en audience. L'antichambre était en grand gala, je m'avançai, suivi de mon cortège, d'appartements en appartements, laissant à chaque instant derrière moi quelques-uns des miens, tout cet appareil avait je ne sais quoi de saisissant; enfin le Pape parut à la porte du Trône, je tombai trois fois à genoux et suppliai le Saint-Père de me permettre de lui embrasser les pieds, ce qu'il m'accorda après quelques instants d'hésitation. Cet acte de profond respect parut faire bonne impression sur lui. Arrivés à la salle du Trône, le Saint-Père, m'ayant invité à m'asseoir, s'entretint longtemps et très gracieusement avec moi. Après quoi, j'eus l'honneur de lui présenter toutes les personnes de ma suite qui était considérable.

J'avais autorisé plusieurs de ces messieurs de l'escadre à m'accompagner à Rome. Puis je renouvelai mes génuflexions et je le quittai pour me rendre chez le cardinal Antonelli, qui m'avait déjà visité la veille, aussitôt à mon arrivée. Le cardinal Antonelli est un homme fort habile, d'une finesse extrême; ses yeux, qui sont vifs, vous pénètrent jusqu'au fond de l'âme; sa physionomie a quelque chose d'étrange, mais de singulièrement intelligent. *Il est tout à fait dans la bonne voie* [1].

1. En français, dans le texte.

Tenez, le cardinal Antonelli ressemble d'une manière frappante à notre Coronini, seulement Coronini aurait une expression de figure infiniment plus douce.

Dans l'après-midi, grâce à mon excellent Rauscher (l'archevêque de Vienne), lequel s'était arrêté ici à cause de moi, à son retour de Naples, et que j'ai été très heureux de retrouver, je vis les antiquités si intéressantes de Rome et la magnifique église Saint-Paul nouvellement consacrée. Le soir, grand dîner chez Eszterházy, qui était accouru à ma rencontre jusqu'à Ancône, et qui n'a cessé d'être charmant pour moi pendant tout mon séjour. Sa gracieuse jeune femme est, je crois, en position intéressante. Très tard dans la soirée je retournai encore au Colisée pour l'admirer au clair de la lune. Le lundi de la Pentecôte je me suis confessé à un brave ecclésiastique allemand, et l'on me conduisit à la chapelle domestique du Pape. Vers sept heures et demie, le Saint-Père dit la Sainte Messe avec une dignité incomparable et une voix singulièrement sonore ; lorsqu'il me donna la Sainte Communion, il sanglotait, sa voix et son visage tremblaient ; le Pape était visiblement ému. Pour moi, en ce moment, j'étais inondé de joie ; je me sentais fort, très fort. Somme toute mon voyage à Rome a fait un bien énorme à mes convictions religieuses.

Immédiatement après sa messe, Pie IX s'agenouille et un prêtre dit une seconde messe. Puis je déjeunai avec le Saint-Père ; au déjeuner, le service était de vermeil ; quant au menu, je le trouvai d'une frugalité telle qu'un moment je me crus chez un curé de campagne.

Cela m'édifia beaucoup ; nous parlâmes de mille choses et longtemps. Ensuite le Saint-Père me fit quelques présents d'un grand prix, et vous bénit tous sur ma demande, moi, l'empereur, vous, chère maman, et la famille. Après avoir baisé son pied, je pris congé de lui. Au Vatican, je retrouvai Rauscher, je visitai les innombrables et magnifiques trésors d'art que renferme ce palais immense. Dans l'après-midi, j'examinai l'église Saint-Pierre en détail. Je me suis permis, chère maman, de monter jusqu'à la boule qui en domine la coupole. Oui, lorsqu'on parcourt ce monument géant, le cœur déborde de bonheur et de noble orgueil ; on ne peut se rassasier d'en admirer les dimensions étonnantes, toutes en si parfaite harmonie. Voilà bien, me disais-je, l'expression complète de l'*Ecclesia triumphans*, et cette seule pensée transporte une âme véritablement catholique. Nous fîmes encore une promenade à travers la ville et nous assistâmes à un dîner exclusivement autrichien, dans notre gros et lourd palais d'ambassade. Le soir, je revins de nouveau sur la place Saint-Pierre, tant j'étais désireux d'en admirer, à la lumière pâle de la lune, l'obélisque, la colonnade gigantesque et les belles fontaines toujours jaillissantes. Le mardi, Rauscher nous dit la sainte messe à l'église allemande, après quoi nous passâmes notre journée à visiter des antiquités, des églises et des musées ; c'est ce jour-là que nous vîmes la délicieuse villa Borghèse. Vers six heures, je reçus des visites, entre autres celle du général des Jésuites.

Le soir, il y eut chez le cardinal Antonelli, avec des cardinaux et des diplomates, un grand dîner à la suite duquel notre hôte nous montra le musée du Vatican à la lueur des flambeaux, spectacle rare et du plus singulier effet.

Un peu après minuit nous quittâmes Rome, fortifiés et grandis par l'impression vive qu'elle avait produite sur nous. Ce séjour trop court, je le répète, m'a néanmoins été très utile, parce qu'il m'a rendu la paix et a purifié mes sentiments chrétiens; il me semble aussi que j'ai acquis, sur une multitude de choses, une vue d'ensemble infiniment plus large, une idée catholique plus claire et plus précise.

Le 31 mai, j'étais de retour à Ancône, et je quittai cette ville au premier vent favorable, naviguant toutes voiles dehors du côté de la Grèce. A Raguse, où je me rends avec mes vapeurs pour m'approvisionner de charbon, je jetterai cette lettre à la poste. Chère maman, vous voudrez bien, je vous prie, l'envoyer à Lemberg, à mon bon Charles (frère de l'archiduc) dont je viens de recevoir une lettre si tendre et si intéressante. Je n'ai pas le temps de lui écrire tout cela, et cependant je sais que nul ne s'inquiète plus que lui de tout ce qui me concerne. Je joins à cette lettre deux exemplaires de mes *Esquisses de voyage en Espagne* que vous remettrez à Leurs Majestés. Ces exemplaires ne sont pas reliés, c'est fort mal, mais peut-être vaut-il mieux les faire relier à Vienne, l'art de la reliure étant presque inconnu à Trieste.

Le Saint-Père a eu la bonté de bénir pour moi cinquante chapelets; je les destine à mes parents et connaissances, seulement je les emporte avec moi pour les déposer sur le Saint Sépulcre de Jérusalem. Ils recevront de la sorte une double bénédiction religieuse. Cette fois-ci je vous envoie un petit chapelet pour la petite Sophie, avec prière de le suspendre à son berceau.

Je baise respectueusement les mains de chère maman et de cher papa. Votre fils dévoué pour la vie. F. M.

Je me mets aux pieds de Leurs Majestés et je baise les mains de grand'maman et de l'oncle Louis.

## II

Du vapeur de S. M. *Élisabeth*, 5 juillet 1855.

Chère et bonne maman,

Notre vapeur est horriblement secoué, et je profite de quelques moments libres pour vous écrire, chère mère, ce qui m'est arrivé dans les derniers jours d'Athènes. J'ai mené l'escadre droit au port de Sude, île de Candie, une localité presque inhabitée, très propre aux exercices nautiques et au débarquement des chaloupes. Au départ, nous avons eu pendant un jour et une nuit un temps affreusement mauvais, mais par bonheur nous étions en haute mer. Le vent qui éclata nous a causé

quelques avaries ; malgré cela, le bon ordre s'est toujours conservé. De Sude, j'ai fait avec le vapeur *Élisabeth* une excursion à Beyrouth, où j'ai passé un jour ; puis je me suis engagé dans le Liban, pour visiter le célèbre prince catholique, si dévoué à l'Autriche (Joseph Karam), et voir quelques églises, monastères catholiques. La journée excessivement chaude et accablante a été néanmoins pour moi du plus haut intérêt.

Le Liban a un aspect solennel, quelque chose de fier et de grandiose, et ses habitants, les Maronites catholiques, ont conservé la pureté de leur foi et toutes les vieilles mœurs de leurs ancêtres. L'imposante grandeur de la nature et cette inexprimable paix que nous avons rencontrée dans ces montagnes, tout cela contribue puissamment à vous élever, à vous fortifier l'âme. Sur ces hauteurs, l'œil pénètre dans des gorges profondes, toutes remplies d'arbres d'essences différentes; il s'attache aux pentes vertigineuses sur lesquelles les villages chrétiens se suspendent comme des nids d'aigle, ou bien il plonge jusqu'à l'immense plaine de Beyrouth, ravissante avec ses plantations de palmiers, qui s'en va mêler ses vertes ondulations aux flots bleus d'une mer infinie. Et s'il me plaisait d'ajouter à ce magnifique tableau sous le ciel d'Asie une dernière teinte de mélancolie bizarre, je dirais qu'à gauche de la cité marchande j'ai distingué des espaces immenses, rougeâtres, brûlés du soleil, le désert. Le désert en lutte incessante avec la Méditerranée qu'il étreint; le désert imposant, vraiment beau dans sa monotonie éternelle.

L'homme de la mer se passionne pour les flots, et je comprends également que l'Arabe ne rêve qu'à son désert.

Pendant la nuit, nous descendîmes à Saïda; j'ai visité la citadelle par intérêt historique pour notre marine. Puis je continuai, pendant quelques heures, jusqu'à Kapta, pensant parcourir la montagne et le couvent du Carmel. A notre arrivée devant le monastère, lequel est une propriété neutre de la chrétienté et a été bâti avec l'argent de tous les catholiques, mais principalement avec celui de l'Autriche, nous aperçûmes, à notre douloureuse surprise, flottant sur ses murailles, comme au sommet d'un fort, le pavillon français.

Cet acte excessif d'orgueil politique m'indigna, je l'avoue, et j'eus bientôt pris un parti, du consentement de notre consul général. Je fis donc dire aux Pères que, venant visiter un point neutre de la chrétienté, il m'était impossible de m'abriter sous le pavillon français, et qu'en conséquence les religieux amèneraient ce pavillon ou hisseraient le nôtre à côté de lui, sans quoi je ne pouvais entrer au monastère. Malheureusement les bons Pères prirent conseil du consul de France, et le pavillon resta. Alors je dus me borner à une simple visite à l'évêque grec et à son église, après quoi je filai à toute vapeur au nez des Carmes, leçon qui produisit une impression heureuse dans tout le pays et réjouit sincèrement les Franciscains de Terre-Sainte auxquels j'en parlai. Il était minuit quand nous entrâmes à Jaffa, et immédiatement nous commençâmes à cheval, en grande caravane, par une nuit

tiède et un beau clair de lune, notre pélerinage de la cité du Sauveur.

Le Provincial des Franciscains, qui était accouru à notre rencontre, nous accompagnait. Notre course à travers la plaine désolée de Saron et les montagnes horribles de la Judée, par des chemins affreux qui ne finissaient plus, fut assommant, nous mourions presque de chaleur et de soif, et franchement je n'exagère rien si j'assure que les heures que j'ai passées là furent les plus abominables de ma vie. Mais, grâce à Dieu, je suis encore courageux et rempli d'énergie, autrement je serais mort en route. Du reste, ne faut-il pas qu'un pélerinage soit dur et pénible. Cela vous fait expier vos péchés. N'est-ce pas ?

Avant d'atteindre les dernières montagnes qui dominent Jérusalem, nous nous réunîmes sous ma tente de fer pour procéder à notre toilette et passer nos grands uniformes. Sur la hauteur où le pacha et les consuls étaient venus me recevoir, je me hâtai de considérer la ville, puis nous nous agenouillâmes et nous fîmes notre prière au milieu d'un grand nombre de curieux; sur mon désir, notre entrée dans la Ville sainte se fit à pied, le pacha en avant avec son état-major, puis moi et mon escorte, environnés par une multitude immense aux costumes les plus variés et par beaucoup de juifs autrichiens. A la porte de David, le patriarche à la tête de son clergé me reçut en grande pompe ; je m'agenouillai pour baiser la croix qu'il me présenta ; puis il m'adressa une allocution et nous nous mîmes en marche du côté de l'église du Saint-Sépulcre en chantant le *Te Deum*. Les deux jours que j'ai passés à Jérusalem et à Bethléem je les compte au nombre des plus heureux de ma vie.

Je n'avais jamais soupçonné que la religion pût donner des consolations si vraies, une force aussi puissante, une aussi grande paix. Oh ! combien je vous remercie, chère mère, et vous aussi, excellent abbé Columbus, combien je vous remercie du fond du cœur de nous avoir élevés dans des principes si chrétiens ! Soyez sûrs que j'ai fait violence au ciel pour vous, par mes vœux et mes prières. La visite des saints Lieux m'a profondément ému ; la communion que j'ai reçue au Saint-Sépulcre a fortifié mon âme, et je ne me souviens pas d'avoir jamais tant ni si bien prié que là. *J'eusse été content de mourir à Jérusalem.* On se sent si courageux dans sa foi, si parfaitement uni à Dieu, si élevé au-dessus des vaines choses de ce monde. Je ne pouvais m'arracher du Saint Sépulcre, tant je m'y trouvais bien. A chaque instant j'y revenais. A Rome, j'ai trouvé l'esprit, le grand esprit de la religion, et à Jérusalem, un mois plus tard, j'ai trouvé le cœur chaud, le cœur aimant. Je remercie Dieu de les avoir trouvés l'un et l'autre. Notre retour à Jaffa s'est en grande partie effectué la nuit et n'a pas été trop pénible. Puis nous nous sommes embarqués pour Alexandrie, où nous pensons arriver dans quelques heures. J'espère recueillir là-bas des nouvelles fraîches de la patrie. Dieu veuille qu'elles soient bonnes !

Chère maman, mille fois pardon à cause de ma laide écriture, mais notre vapeur est toujours affreusement agité.

Communiquez, je vous prie, cette lettre à Charles et à l'abbé Columbus. Je baise respectueusement les mains de chère maman et de cher papa. Votre fils dévoué pour la vie. F. M.

Dans le courant de l'année 1857, l'élève de l'abbé Mislin fut fiancé à la princesse Charlotte de Belgique. J'ai retrouvé, soigneusement conservée dans une enveloppe particulière, la minute de la première lettre que l'archiduc écrivit à sa fiancée. Sous la solennité des formules cérémonieuses on sent ici, comme ailleurs, la sincérité de ce cœur simple, droit, qui se donne et qui, pour mieux se donner, veut se faire connaître tout entier :

Madame,

La gracieuse réponse de Sa Majesté, votre auguste père, qui me rend profondément heureux, m'autorise à m'adresser directement à Votre Altesse Royale, pour lui exprimer les sentiments de reconnaissance la plus cordiale et la plus vivement sentie, pour le consentement qu'elle a bien voulu donner à ma demande et qui assure le bonheur de ma vie. J'ai aspiré à ce bonheur depuis le moment que j'ai pu apprécier les hautes qualités d'âme et de cœur qui ornent mon aimable et auguste fiancée.

Si, à cette nouvelle, j'avais suivi l'élan de mon cœur, je ne me serais pas privé du bonheur de venir moi-même exprimer ma reconnaissance à Votre Altesse Royale ; mais les devoirs que m'imposera bientôt la présence de l'empereur à Trieste, mon centre d'activité, m'empêchent de quitter l'Autriche et m'obligent pour le moment d'avoir recours à une correspondance par écrit.

Comme je ne possède pas suffisamment la langue française pour pouvoir vous exprimer, Madame, tous les sentiments de mon cœur, et sachant combien la langue allemande vous est familière, votre bonté me permettra sans doute de vous écrire à l'avenir dans ma langue maternelle ; mais je vous prie instamment de vouloir bien m'écrire vous-même en français.

Dans l'espoir que je pourrai bientôt réaliser mes vœux les plus ardents en me rendant à Bruxelles pour vous exprimer verbalement mes sentiments de reconnaissance, je me signe,

Madame,
de Votre Altesse Royale
Le très affectionné.

Charlotte de Belgique venait d'avoir dix-sept ans et Maximilien en avait tout juste vingt-cinq quand leur mariage fut célébré le 25 juillet 1857...

Hélas!... leur bonheur ne devait point durer... Dans son magnifique château de Miramar, tout blanc sur les eaux bleues de l'Adriatique, Maximilien subissait l'étrange fascination que Napoléon exerce sur les Autrichiens... J'ai dit que les élèves de Kalksburg s'enthousiasmaient pour les vers de Rostand, si peu flatteurs et si injustes, en somme, pour leur patrie ; François-Joseph, de son côté, ne permet pas qu'on enlève des portes de Schœnbrunn les deux aigles d'or que l'empereur des Français y fit attacher en témoignage de sa victoire..., et Maximilien faisait peindre sur les plafonds de Miramar la légende napoléonienne...

L'abbé Mislin arriva un soir à Trieste et fut logé par l'archiduc dans une chambre dont le plafond représentait l'apothéose de l'empereur. De bon matin, le prince entre chez son professeur : « Voyez sous la protection de qui je vous ai fait dormir », lui dit-il. L'abbé, grand ami de Henri V, lève la tête, puis, avec un sourire : « Je n'aime guère cette protection-là ; j'aime mieux celle de mon ange gardien ! »

Aucun ange gardien ne vint protéger le chevaleresque archiduc contre la séduction du généreux utopiste qui régnait alors aux Tuileries.

Le consul français au Mexique, Dubois de Saligny, a été maltraité par le président révolutionnaire de la République mexicaine Benito Juarez. Un financier suisse, Jecker, a été lésé dans ses intérêts.

Une armée et une flotte françaises ont obtenu réparation pour l'outrage et fait rentrer dans ses fonds le banquier... pour la circonstance naturalisé français... et protégé par le duc de Morny. Mais l'empereur, dont les soldats jusqu'alors partout vainqueurs ont touché le sol du Mexique, rêve de fonder là-bas un grand empire qui régénère l'Amérique latine et soit le contrepoids nécessaire de la puissance anglo-saxonne.

Deux cent quinze notables mexicains, réunis par le maréchal Forey, offrent à Maximilien d'Autriche de réaliser le rêve de Napoléon. C'est la moitié d'un continent que le jeune prince peut, s'il le veut, conduire dans la voie de la civi-

lisation et du progrès. La France prêtera pour cette œuvre les baïonnettes de ses soldats et l'or de ses capitalistes... Le palais de Trieste s'emplit des envoyés des riches Mexicains, des émissaires des banquiers français... Napoléon insiste, il fait appel à l'âme héroïque de l'archiduc, il évoque ses grandes destinées...

La convention de Miramar est signée, l'empire du Mexique est fait (10 avril 1864) et le nouvel empereur, pour rejoindre sa nouvelle patrie, quitte sa famille, ses amis, son vieux maître, la terre bien-aimée de ses pères, la demeure enchanteresse qu'il s'est bâtie devant l'Adriatique...

Mais il reviendra quelque jour montrer à son palais sa splendeur de conducteur de peuples; sa voix réveillera, pour le temps de sa glorieuse visite, son château endormi, et les murailles de Miramar rediront avec la légende guerrière de Napoléon l'histoire des conquêtes pacifiques de Maximilien...

Hélas!... il est revenu..., mais sa parole, à jamais glacée, n'a pas retenti sur les terrasses du palais. Rien n'a pu le tirer de son sommeil, le beau palais de marbre blanc, ni les canons de Trieste saluant la flotte de Tegethoff qui rapporte les restes de l'empereur, — ni les piaffements des huit chevaux noirs à la queue traînante jusqu'à terre qu'on a fait sortir des écuries où ils attendent l'unique travail auquel ils sont destinés, conduire à leur dernière demeure les petits-fils de Marie-Thérèse, — ni le lointain roulement sur les pavés sonores de Vienne du carrosse d'ébène réservé aux seules Majestés et qui, depuis cinquante ans, n'a reçu entre ses panneaux de glace que trois cadavres sanglants, Maximilien, Rodolphe, Élisabeth, — ni le glas plein et profond des belles cloches autrichiennes dans la coulée desquelles de grands seigneurs millionnaires ont jeté des bourses remplies d'or, — ni les larmes de tout un peuple, — ni les sanglots d'un vieux prêtre pleurant son meilleur et son plus cher élève, — ni les cris déchirants d'une impératrice peu à peu devenue folle, — ni le bruit de métal que rend le cercueil de cuivre heurtant pour la première et dernière fois, quand on le range auprès du cercueil du roi de Rome, la lugubre muraille de la crypte

des Capucins..., rien n'a pu le réveiller, ce palais de Miramar; au sein des bouquets de verdure, dans la blanche parure de ses murailles immaculées, il attend toujours le jour qui ne viendra plus..., sans mouvement et sans bruit, comme un cygne endormi échoué au bord des flots...

Marc DUBRUEL.

# POLITIQUE PERMISE ET POLITIQUE PROHIBÉE[1]

## PRESSE ET JOURNALISME

---

Il est un objectif que nos sectaires ne perdent jamais de vue : empêcher les catholiques français de marcher au combat tous ensemble en formant une armée compacte, capable de lutter avec vigueur et de vaincre. A cet effet, ils emploient et exploitent une ruse de guerre où le mot *politique* joue le grand rôle.

Cette ruse de guerre constitue comme le fond d'une tactique générale, habile, perfide et qui obtient, par malheur, un succès désastreux, même auprès d'un certain nombre de catholiques.

Démasquer les sectaires, dévoiler la trame scélérate ourdie par eux sera, ce nous semble, au moment actuel et en vue de l'avenir, œuvre utile et nécessaire au triomphe de la bonne cause.

### I

Les sectaires, actuellement maîtres en France, attaquent à fond l'Église catholique et poursuivent sa destruction complète. C'est leur but. On en est convaincu dès que l'on connaît un peu les hommes et leurs organes, *la Lanterne*, par exemple, qui pousse chaque jour des cris de mort à Dieu et à toute religion.

Pour réussir dans leurs desseins, ils veulent obtenir, autant que possible, que l'Église ne leur réponde et ne leur résiste pas. Ils tâchent donc d'immobiliser ses défenseurs les plus

1. Sous le titre : *Rôle du clergé dans la société moderne*, par H. Berchois, les *Études* (5 août 1903) ont déjà exposé les raisons fondamentales pour lesquelles le prêtre peut et doit, en bien des cas, s'occuper de politique. Nous revenons sur ce sujet — d'une importance capitale — pour signaler aux catholiques l'acharnement, instructif pour nous, que mettent les ennemis de l'Église à nier le droit du clergé et à combattre son influence légitime sur les affaires du pays.

ardents et les plus capables, ceux dont cette défense est le strict devoir, ceux qui devraient être l'âme de cette sainte et vigoureuse résistance.

Or, ces défenseurs d'office sont au premier rang les prêtres et les religieux ; puis, après eux, les laïques d'une foi plus vive et plus pratique. On s'ingéniera donc à empêcher ces hommes d'agir, là surtout où l'action serait plus efficace pour le bien.

C'est dans ce but que les sectaires font intervenir leur grand mot de *politique*... « La politique vous est défendue, à vous, prêtres et religieux... Quant à vous, catholiques ardents, qui que vous soyez, restez inactifs aussi. Vous avez tort de mêler toujours la religion à la politique. »

Et que signifie ce terme vague de *politique* ? Quelle est donc cette action dont les religieux et les prêtres ne doivent pas se mêler comme étant de la politique ? — Serait-ce de l'administration civile du pays ? Mais personne d'entre eux n'y songe et n'y a la moindre part. Serait-ce de favoriser les anciens partis politiques ? Mais c'est là l'histoire du passé. Il n'y a plus guère maintenant que deux grands partis : on est pour ou contre l'Église, pour ou contre l'ordre social. Serait-ce, enfin, d'agir ou de travailler contre la République comme forme de gouvernement ? Mais la masse des prêtres, issus du peuple, n'y sont pas hostiles et suivent les directions pontificales.

Que veut donc dire ce mot de politique et pourquoi le met-on en avant ?

Voici la vraie réponse : c'est un terme hypocrite, comme neutralité, cléricalisme, laïcisme, qui ne sert, à ceux qui l'emploient, qu'à couvrir et à exécuter des desseins pervers.

Mais ici l'hypocrisie est plus perfide que jamais. Le mot de politique fait maintenant, en France, le jeu et le profit des sectaires.

Quand il s'agit d'eux-mêmes, de la lutte violente qu'ils poursuivent contre l'Église, contre les congrégations, contre la religion, contre Dieu ; lutte dans laquelle ils foulent aux pieds tous les droits et toutes les libertés, ils appellent cela *de la politique*. Et ils ajoutent : or, la politique c'est notre domaine à nous, notre droit strict, et tout ce que nous fai-

sons par politique est par là même bon et permis. Ce grand mot sert donc à tout justifier... Mais n'est-ce pas de la persécution religieuse? Non, jamais il ne toléreront qu'on le dise. De la politique, oui, et tout est bien.

C'est là ce que déclarait, en termes équivalents, M. Rabier à la fin de son rapport qui conclut à la suppression des cinquante-quatre congrégations d'hommes. Nous citons :

« Douter du résultat serait faire injure à la majorité républicaine... Nous nous contenterons de rappeler ces paroles éloquentes et vraies prononcées à la tribune par M. René Viviani le 15 janvier 1901 : « Nous sommes des hommes poli-« tiques, chargés d'accomplir *une œuvre politique*, chargés par « toutes les mesures qui sont en notre pouvoir de préserver de « toute atteinte le patrimoine de la République. » (*Rapport* de M. Rabier... immédiatement avant l'énoncé du projet de loi.)

Ce langage signifie très clairement que la guerre à la religion devient pour nos sectaires *de la politique*, mais une politique bonne, permise, licite en tous ses actes, nécessaire à leur prétendue défense républicaine.

D'autre part, qu'il s'agisse de mener le bon combat en faveur de l'Église, de la religion, de la foi catholique, actes d'ordre essentiellement religieux, les sectaires les appellent encore des actes *politiques*. Et ils ajoutent : or, la politique est interdite aux évêques, aux prêtres, aux religieux, aux catholiques comme tels; donc évêques, prêtres, religieux n'ont pas à s'en occuper.

Et plus des œuvres, quelles qu'elles soient, auront d'efficacité pour conjurer la ruine de l'Église et de la foi dans la crise actuelle, plus ces œuvres leur seront strictement prohibées. Le mot de *politique* prononcé seulement ou insinué servira à *immobiliser*, à hypnotiser ces champions attitrés de l'Église et les empêchera de rien faire d'efficace et de sérieux.

La défense religieuse sera donc aussi de la politique, oui, mais une *politique prohibée*, mauvaise, détestable, attentatoire au bien du pays et de la République.

En résumé, grâce à ce mot de *politique*, on pourra attaquer, démanteler, détruire la religion : politique bonne, permise.

Et il ne sera pas licite de repousser ces attaques, de

défendre l'Église et la religion : politique mauvaise, rigoureusement prohibée.

On saisit au vif, on prend sur le fait cette tactique des sectaires, et leur mot d'ordre, fidèlement exécuté, en jetant d'abord un coup d'œil sur *les œuvres* qui ont le plus d'influence pour procurer le bien de l'Église et la préserver d'une complète destruction.

## II

La première de ces œuvres, la plus directement efficace, est l'œuvre électorale.

Les élections se font en France actuellement avant tout sur une *question religieuse*, celle-ci : qui aura le pouvoir, des démolisseurs ou des défenseurs de l'Église ? — sur une question religieuse encore parce que c'est au moyen des élections seulement qu'on pourra exécuter le programme du pape Léon XIII : changer les mauvaises lois tout en maintenant la forme du gouvernement. Les lois ne peuvent être changées que par les députés élus.

En outre, — la chose est trop évidente, — comme moyen efficace pour procurer le bien de l'Église, les élections viennent en première ligne ; les autres moyens, en comparaison de celui-là, ne sont que jeux d'enfants.

Eh bien ! malgré cela, de par nos sectaires, toute action, même la moindre, toute influence électorale quelle qu'elle soit, action et influences très permises aux autres Français, demeurent rigoureusement interdites aux évêques, aux prêtres, aux religieux. — L'évêque de Grenoble avait osé, dans une simple lettre, déconseiller le vote pour M. Zévaès, un socialiste, ennemi acharné de l'Église. Et M. Waldeck-Rousseau de réprouver officiellement cet acte en disant : « La meilleure politique pour un évêque est de n'en pas avoir. » Ce qui signifie non seulement que les évêques doivent être prudents et discrets dans leurs actes, — tout le monde l'admet, — mais qu'ils ne doivent faire absolument rien en faveur des bonnes élections, qu'il leur faudra rester complètement inertes au moment de la grande lutte religieuse où se jouent le sort de l'Église et le salut de millions d'âmes françaises !

Les prêtres devront se figer, eux aussi, dans la même inaction; leur traitement est supprimé sur la moindre dénonciation, sur le moindre soupçon d'action électorale. C'est *de la politique...*, de la politique rigoureusement interdite au clergé.

M. l'abbé Gayraud, dans la séance du 4 novembre 1903, rappelait certaines paroles prononcées naguère par M. Leygues, ancien ministre de l'instruction publique. Celui-ci, répliquant à M. Syveton, disait : « Notre honorable collègue aurait voulu que les instituteurs assistassent muets et impassibles à la campagne atroce qui a été dirigée contre le parti républicain. Je vais répondre nettement. La neutralité, que dans ces circonstances M. Syveton demandait tout à l'heure, eût été une trahison. » (*Très bien, très bien! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Gayraud ajoute avec raison : « N'aurons-nous pas le droit, nous autres, de dire au clergé de France, qu'en présence de la guerre faite à la religion depuis quatre ou cinq ans, ce serait une trahison que de se désintéresser des batailles électorales? (*Applaudissements à droite.*) Je réclame pour les membres du clergé le même droit qui est reconnu aux instituteurs. Vous voulez que les instituteurs défendent la démocratie et la République, même en se jetant dans les luttes politiques. Eh bien! nous demandons que dans les luttes électorales où il est si souvent question d'Église, de congrégation, de Concordat, où il n'est guère question que de cela le plus souvent (*Très bien, très bien! à droite*), les membres du clergé puissent aussi dire leur mot et faire usage librement de leurs droits de citoyens. Nous ne demandons que cela. » (Séance du 4 novembre 1903, *Journal officiel*, p. 2481.)

Et cependant il se rencontre, même des catholiques, qui dénient aux prêtres le droit de faire ce que font les instituteurs, ce que font tous les citoyens français! et qui, se laissant prendre au piège, trouvent naturelles, justes, légitimes les prohibitions intimées au clergé par la secte !

Un éminent publiciste catholique est allé jusqu'à écrire : « Les évêques, les prêtres, les religieux, les religieuses n'ont qu'à prier en temps d'élection, laissant l'action à d'autres!... »

Là donc où se livre le combat le plus décisif pour la religion et pour l'Église, les chefs de l'armée du bien, les troupes d'élite doivent ne rien faire !

N'est-ce pas un rêve que ce langage ait pu être tenu ? Le journal maçonnique *la Lanterne* y applaudit comme à un triomphe. Un leader de l'armée catholique s'appropriait et promulguait la consigne des sectaires : *immobiliser* les meilleurs défenseurs de l'Église au moment de la bataille !

## III

Après la question des élections nulle n'a plus d'importance au regard de l'Église et de la religion que la bonne presse, le journal catholique et surtout le journal populaire à grand tirage. Aussi les sectaires se sont-ils acharnés à porter leurs coups les premiers et les plus violents sur le journal *la Croix*, rédigé par des religieux. Ils voulaient le tuer à tout prix et toujours sous prétexte de politique. Ils dénoncèrent donc les Assomptionnistes à grand vacarme par un procès célèbre et par toutes les voix de leur presse comme des moines politiciens, des moines ligueurs. Ces expressions furent redites solennellement et mises en vogue par M. Waldeck-Rousseau.

On ne faisait qu'exécuter ainsi les ordres de la franc-maçonnerie. Dans les convents et les loges (nous pourrions en citer les comptes rendus), les FF.·. ne décoléraient pas contre le journal *la Croix*, et tout spécialement parce que ce journal suivait les directions papales du ralliement au pouvoir établi.

Nous reviendrons sur la question de la presse et du journalisme.

Les écoles chrétiennes, il est inutile d'insister, sont des œuvres religieuses proprement dites, source pour l'Église d'un bien nécessaire, puisqu'elles ont pour but de maintenir la foi et les mœurs chrétiennes dans les générations futures.

Or, un nombre considérable de ces écoles libres ont été immolées déjà. Elles doivent être détruites absolument toutes. Et pourquoi ? Parce que, disent encore les sec-

taires, elles forment une France contraire à la France gouvernementale, parce qu'elles sont des foyers de politique réactionnaire et antirépublicaine.

Ces paroles ont retenti mille fois, et dans les discours ministériels et à la tribune du Parlement.

Enfin, tout récemment, les congrégations elles-mêmes, œuvres essentiellement religieuses, ont été accusées en masse d'être des associations politiques. C'est là comme le dernier perfectionnement de la tartuferie maçonnique.

Pendant la discussion de la loi de 1901, on déclarait ne vouloir imposer aux congrégations que la soumission au pouvoir civil et le contrôle de l'État. Maintenant que ces congrégations religieuses ont fait acte de soumission en sollicitant l'autorisation, le gouvernement a mis en avant comme motif de la leur refuser et de les détruire que « ce second clergé, si l'on n'y prenait garde, dominerait bien vite le premier et ferait de la religion une institution purement politique ». (Les congrégations d'hommes à la Chambre, *exposé des motifs* du projet de loi par M. Combes, ministre de l'intérieur et des cultes.)

Les religieux prédicateurs, dit encore le ministre, font à travers la France « ces manifestations plus politiques que religieuses qu'on appelle des missions ». (*Ibid.*) Un certain nombre de ces mêmes religieux desservent des chapelles de pèlerinage comme Lourdes et Montmartre, « qui sont devenues rapidement des centres d'agitation politique et des foyers de réaction ». (*Ibid.*)

Ainsi, vous l'entendez, toutes les congrégations religieuses, même celles de femmes, il faut le croire, deviennent des associations politiques; les missions prêchées dans les villes et les campagnes avec tant de fruits de salut, les lieux de pèlerinage comme Lourdes avec leur merveilleux éclat de vie surnaturelle, par là même qu'il s'y opère un très grand bien, sont condamnés, on n'en veut plus, et toujours sous prétexte de politique.

Devient-il assez clair que ce mot est la grande ruse satanique pour frapper et proscrire tout ce qui porte plus visiblement le caractère surnaturel et divin?

Arme à double tranchant qui sert à détruire le bien, et

aussi — revenons sur ce point — à immobiliser les défenseurs du bien et de la religion.

## IV

Pendant que la persécution bat son plein contre les œuvres catholiques, que doivent faire, d'après nos sectaires, les défenseurs naturels de l'Église : les évêques, les prêtres ?

Entendez sur ce sujet le langage étonnant que tint au Sénat, le 21 mars 1903, M. Combes, le président du conseil.

Au moment où les congrégations religieuses étaient menacées de ruine complète par le refus d'autorisation, les évêques se permirent d'adresser aux Chambres une pétition, très grave et très digne, dans laquelle ils suppliaient les législateurs de vouloir bien épargner un grand malheur à des milliers de victimes et à la France elle-même.

Que dira M. Combes pour condamner une si simple et si juste démarche ? M. le ministre pose d'abord des principes généraux. Écoutez-le : « Selon la lettre et plus encore selon l'esprit de ce contrat (le Concordat), l'Église catholique, représentée par son clergé séculier, évêques, curés, desservants et vicaires, doit se consacrer exclusivement à l'exercice du culte. Ses fonctionnaires, uniquement institués pour une mission spirituelle, sont tenus de limiter à ce domaine leur action individuelle et collective. *Toute immixtion dans les autres domaines*, dans *les domaines civils et politiques*, leur est *expressément défendue...* »

Puis, M. le ministre accuse les évêques d'avoir violé le Concordat en commettant de ces immixtions dans la politique :

« Le Concordat est violé, dit-il, lorsque les archevêques et évêques, sans parler des cardinaux, princes de l'Église, invitent, par des lettres rendues publiques, le chef de l'État à désavouer la politique de son gouvernement...

« Il est violé lorsque les archevêques et les évêques signent en commun *des manifestations politiques* qu'ils décorent du nom de pétitions, sans même se donner les apparences de la correction, en saisissant les Chambres de ces pétitions prétendues.

« Enfin, le Concordat est violé quand évêques, curés, desservants, vicaires, comme nous le voyons habituellement, *se mêlent aux luttes électorales* et se font les auxiliaires d'un candidat. »

On se demande dans quel article du Concordat M. Combes a découvert que, en vertu même de ce contrat, évêques, curés, desservants, vicaires sont déchus de leurs droits politiques, droits communs aux autres citoyens français ? et que « toute immixtion dans les domaines civils et politiques leur est rigoureusement défendue » ? Le Concordat leur enjoint plutôt certains actes politiques : prier pour les autorités civiles, dénoncer les complots tramés contre elle... Il ne leur en défend aucun !

Sous Napoléon III, les cardinaux étaient, d'après la Constitution même, sénateurs de droit : mandat politique, ce nous semble. La violation du Concordat aurait donc été inscrite dans le texte de la Constitution française par l'héritier de celui qui a signé le Concordat !

De plus, du temps même de notre République, nous avons vu, pendant de longues années, un évêque, Mgr Dupanloup, sénateur et un autre évêque, Mgr Freppel, député. L'un et l'autre faisaient certes de la politique. Ils en faisaient beaucoup et souvent de la politique d'opposition.

Cependant aucun des ministres, aucun des députés les plus républicains de ce temps-là n'a jamais eu l'idée de dire à Mgr Freppel que, en vertu du Concordat, « toute immixtion dans le domaine politique lui était expressément défendue », qu'il devait, pour ne pas violer le Concordat, se taire et donner sa démission de député.

Si donc, de l'aveu même des plus acharnés républicains, Mgr Freppel pouvait, sans contrevenir au Concordat, faire de la politique dans la large mesure du plus actif et du plus entreprenant des députés, comment les évêques, les curés, les vicaires ne pourraient-ils pas en faire, pour la défense de l'Église, dans la mesure très modérée qui est le droit strict de tout citoyen français ?

D'ailleurs, l'acte des évêques en faveur des religieux constituait l'accomplissement d'un devoir sacré. Les congrégations, dont ils étaient les protecteurs naturels et les supé-

rieurs, allaient être immolées. Et ils auraient assisté à la perpétration de ce crime sans rien dire, sans essayer de conjurer le désastre, sans protester du moins !... C'eût été trahison.

*
* *

Sous le même futile prétexte, les sectaires veulent empêcher l'action du pape et étouffer sa voix. « Un souverain étranger, disent-ils, n'a pas à se mêler de notre politique intérieure. » Aussi, durant la discussion de la loi d'association, le sommait-on violemment d'avoir à se taire. Et quand, malgré cela, Léon XIII écrivit sa lettre au cardinal de Paris, les cris et les invectives se déchaînèrent à l'envi dans toute la presse ministérielle.

Cependant, là encore, le Souverain Pontife, père et défenseur de tous les catholiques, et plus spécialement encore des religieux, ne pouvait se dispenser de plaider leur cause en face du monde entier. Et on lui en fait un crime !

L'état d'esprit de nos sectaires nous semble bien caractérisé par une parole du journal socialiste *la Petite République*.

A l'avènement de Pie X, et après sa première encyclique, les journaux disaient de lui qu'il serait un pape religieux et non pas un pape politique. *La Petite République* affirme n'en rien croire et écrit : « Pour restaurer toutes choses en Jésus-Christ, il me semble indispensable de s'en assurer le pouvoir. Comment y parvenir sans la politique ? *Quand le pape élèvera la voix en faveur des congrégations dissoutes, il fera de la politique.* » Voilà un langage clair.

Lorsque les évêques, les prêtres, le pape même élèveront la voix pour défendre l'Église ou les œuvres catholiques quelles qu'elles soient, *ils feront de la politique* et *une politique prohibée* qu'on doit les empêcher de faire !

Pie X s'est rendu coupable comme Léon XIII. Le 19 mars, il a élevé la voix très énergiquement en faveur des religieux persécutés.

Ajoutons que non seulement le clergé, mais encore les laïques zélés et fervents encourront à l'occasion le même fatal reproche.

Quand la Bretagne, pour conserver ses écoles chrétiennes, lutta contre les émissaires de M. Combes, celui-ci l'accusa de tramer un complot royaliste, de faire de la politique anti-républicaine.

Plus récemment, les conseils municipaux, officiellement consultés, donnèrent, en immense majorité, des avis favorables au maintien des maisons et écoles religieuses. M. Rabier, le rapporteur, pour annihiler tous ces vœux des populations, ne trouva à prononcer qu'une parole décisive et fatidique : « Ces avis (favorables) ne traduisent le plus souvent que les sentiments politiques de la majorité de l'assemblée. »

Tout est donc bien mis au point : les sectaires attaquent l'Église et détruisent ses œuvres en faisant, eux, de la politique, politique licite, permise, nécessaire. Mais ils ne tolèrent pas d'être entravés dans leurs actes de persécution. Cette guerre religieuse, ils prétendent la mener comme une chasse réservée. A toutes les avenues, des gardes, des barrières, des inscriptions : *Défense aux catholiques d'entrer ! Point de politique !*

Est-ce que vraiment les prêtres, les évêques, les catholiques se laisseront arrêter par la seule vue de l'inscription prohibitive ?

La réponse à cette question, réponse de bon sens, a été donnée à la Chambre belge le 26 novembre 1903. Nous citons d'après l'*Analytique officiel* :

« M. Hymans (doctrinaire). — De plus en plus vous associez la religion à la politique.

« M. Woeste (chef des catholiques). — Parce que partout vous l'attaquez.

« M. Furnemont (socialiste). — Certainement et nous le ferons de plus en plus. (*Ah ! ah ! à droite.*)

« M. Woeste. — Vous l'entendez !

« M. Hymans. — Les opinions de M. Furnemont ne sont pas les miennes. M. Furnemont est lui aussi un pape laïque, apôtre allant de pays en pays prêcher un nouveau dogme laïque. »

En France, nos radicaux et socialistes font comme M. Furnemont; ils attaquent la religion partout et promettent de

l'attaquer partout de plus en plus. Que partout, par conséquent, les évêques, les prêtres, les laïques vaillants soient prêts à la défendre, sans se laisser arrêter par la ridicule prohibition : Pas de politique !

D'ailleurs — fait singulièrement instructif — cette tactique perfide, employée pour empêcher les bons Français d'agir tous ensemble et unis, a déjà réalisé, au profit des sectaires, d'immenses avantages.

Aux dernières élections d'avril 1902, malgré leur légion de six cent mille fonctionnaires, les radicaux et socialistes gouvernementaux ne l'ont emporté que de deux cent mille voix sur onze millions d'électeurs. Dans un grand nombre de circonscriptions ils n'eurent que des majorités de quelques centaines de voix. En conséquence, si l'armée du bien avait donné tout entière, conduite et animée par ses chefs, comme en Allemagne, lors du *Kulturkampf*, comme en Belgique en 1885 ; si les sectaires, par leur ruse satanique, n'avaient annihilé l'action de nos meilleures troupes dans cette guerre essentiellement religieuse, ils auraient été honteusement vaincus.

Ils le savent. Ils continueront donc à tenter d'immobiliser les défenseurs d'office de l'Église par leur grand mot : « Vous, prêtres et religieux, pas de politique ! Vous, laïques catholiques, pas de mélange de la religion à la politique ! Laissez-nous ce monopole. Ainsi, nous vous écraserons à notre aise. »

## V

Aux catholiques, clergé et laïques, de prendre le contrepied des désirs et des injonctions de l'ennemi. Que, s'unissant, ils défendent avec plus d'ardeur les œuvres que les sectaires poursuivent avec plus d'acharnement. Ces attaques même marquent l'importance du bien à faire. Que la défense se produise où se produit l'attaque. Qu'elle agisse contre les mesures législatives ou administratives qui violent les droits de l'Église et de la conscience. Il est à peine nécessaire d'indiquer ces violations : écoles libres, congrégations, chapelles; bientôt, peut-être, églises paroissiales détruites ou fermées.

Pour réussir, on doit combattre sur tous les terrains, et d'abord, sur le terrain électoral.

Ici, et combien il est opportun de le redire, l'acte isolé, l'effort qui passe n'a pas manqué ; mais l'union, mais l'*organisation* a manqué

Les socialistes se sont organisés électoralement ces dernières années. Les francs-maçons, eux, possèdent, depuis trente ans surtout, une organisation électorale formidable.

Sur neuf cents sénateurs et députés, il y a d'ordinaire trois cent cinquante à quatre cents francs-maçons ; depuis 1880, la majorité du conseil des ministres est toujours maçonnique ; ce que décide la secte dans ses convents devient loi de l'État. En un mot, la franc-maçonnerie gouverne. Pourquoi ? Le voici :

Les francs-maçons savent que celui qui est maître des élections est maître du pays. Ils prennent, en hommes pratiques, l'action électorale pour objectif principal de leurs préoccupations. Ils y travaillent d'une façon acharnée, continue et par des efforts organisés, s'étendant à tout le pays. La franc-maçonnerie est une grande agence politique et électorale, ayant son centre à Paris et partout ses ramifications.

Les trois à quatre cents loges de France constituent, dans les départements, des comités électoraux permanents et régionaux, destinés à faire entrer dans les corps électifs et francs-maçons et amis des francs-maçons.

Un comité central relie les comités locaux. Il leur donne l'impulsion, la direction. Ce comité central s'appelle convent maçonnique. Chaque année, au mois de septembre, dans une vraie session parlementaire, le convent discute et règle ce qui concerne le gouvernement de la France et spécialement la propagande électorale. Le conseil de l'ordre du Grand-Orient continue durant toute l'année l'action du convent.

Les candidats des loges sont soutenus par l'influence de l'association maçonnique et par les journaux sectaires dociles au mot d'ordre donné.

Au contraire, les candidats catholiques, les candidats des autres partis restent isolés, réduits à leurs propres forces.

On comprend donc que, du côté des francs-maçons, grâce à une organisation électorale unique en son genre, organisation agissant constamment, elle seule ou presque seule sur la masse plus ou moins aveugle et indécise des électeurs, se produise depuis plusieurs années le fait signalé plus haut : cet envahissement du Parlement par la franc-maçonnerie et en conséquence la domination exercée par vingt-cinq mille sectaires sur trente-huit millions de citoyens.

En face de l'organisation maçonnique qu'avions-nous, depuis quarante ans ? Rien, ou presque rien.

Un député éminent, célèbre par son éloquence et son action sociale, essaya en 1886 de constituer cette association politique et électorale des catholiques à laquelle s'uniraient tous les bons Français. Il échoua par suite de l'opposition que lui firent en France certains catholiques des plus influents.

On constate les tristes effets de cette attitude... Nous avons, certes, nous, des hommes de talent, d'intelligence, de cœur ; nous avons des hommes de dévouement et de vertu beaucoup plus que nos adversaires. L'Église compte en France des associations fortes et prospères : notre clergé, nos œuvres et sociétés laïques : conférences de Saint-Vincent-de-Paul, cercles et patronages ouvriers. Il y a la Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, le Vœu national où des millions sont recueillis et dépensés chaque année. Il y a, ou du moins il y avait, les congrégations et ordres religieux, embrassant tous les genres de travaux et de sacrifices pour l'éducation, pour le soulagement du corps et de l'âme. Ce qui s'est dépensé là d'héroïsme et de vertu ne saurait se chiffrer.

Et voilà que toutes ces œuvres particulières et associations — qui s'interdisent le domaine électoral ou politique — peuvent être et sont supprimées, détruites d'un trait de plume gouvernemental dû à l'influence d'une seule association : la congrégation laïque du Grand-Orient, parce que celle-ci est une association électorale ! Comme telle, elle devait conquérir et a conquis de fait la puissance publique.

Du côté des catholiques et des antisectaires, une œuvre électorale semblable, une organisation, une association élec-

torale avec son comité central, avec ses comités locaux réels, actifs, couvrant tout le pays, cette œuvre capitale, la plus efficace, la plus importante, la plus nécessaire de toutes, celle-là précisément n'existait pas...

Enfin les bons Français ont compris les conséquences d'une pareille anomalie.

Diverses associations libérales antisectaires se sont constituées.

Parmi elles, l'*Action libérale populaire* se présente aux catholiques comme revendiquant plus spécialement leurs droits et leurs libertés.

Puis donc que cette association électorale qui nous manquait depuis si longtemps existe, puisque cette organisation est à notre portée, ne serions-nous pas insensés de rester encore dans un isolement impuissant? Puisque l'*Action libérale* fait chaque jour d'étonnants progrès, ne convient-il pas de l'établir de tous côtés et de coopérer à son plein et normal développement? Verra-t-on certains catholiques, sous le vain prétexte de rêver mieux ou autre chose, ne pas user de ce qu'ils ont? Les verra-t-on renouveler les errements de 1886, malgré les graves périls de l'heure présente?

Le langage de nos ennemis est ici encore très instructif. Pour eux, la politique de M. Piou, bien qu'elle se place nettement sur le terrain constitutionnel, est qualifiée cependant, elle aussi, politique mauvaise, prohibée, réactionnaire. M. Combes a dit et redit qu'il déteste l'*Action libérale* presque autant que les congrégations.

Ce mouvement, que nos ennemis redoutent, les catholiques auront à cœur de le promouvoir et de le développer.

Qu'ils y consacrent leur activité et leurs ressources avec la persévérance qui donne la victoire.

* * *

En second lieu, les catholiques, prêtres et laïques, doivent agir, d'un effort général et continu, sur le terrain social.

C'est un devoir pour eux parce que, comme on l'a dit avec raison, la question sociale ne peut pas être résolue sans l'influence de la religion.

Le devoir est urgent.

Le socialisme a déjà envahi la place; il a séduit par de décevantes promesses une partie de la classe laborieuse. Ses ravages menacent de s'étendre et de s'aggraver.

Aux catholiques, aux hommes d'ordre de fonder, de promouvoir ces œuvres de mutualité, ces associations professionnelles qui déjà favorisent le bien-être matériel et moral des travailleurs et qui donneront un jour, espérons-le, pleine satisfaction à leurs besoins, à leurs droits.

Ainsi seront enrayés les progrès du socialisme.

En Allemagne, comme le disait au congrès de Liége dans un magnifique discours Mgr Korum, évêque de Trèves, les catholiques, les évêques eux-mêmes et les prêtres, ont travaillé beaucoup et depuis longtemps au développement des œuvres sociales. C'est une de leurs grandes forces.

En Belgique, les catholiques, maîtres du pouvoir, agissent comme leurs frères d'Allemagne.

Ils l'ont fait avec un zèle et une intelligence que l'ennemi même est obligé de reconnaître. « Que d'œuvres sociales, disait il y a peu de temps un journal franc-maçon de Mons, que de réformes depuis quatre ans! Les catholiques ont placé la Belgique au premier rang des nations qui ont eu le courage de résoudre la question sociale. »

En France, quelque chose a été fait. Les catholiques commencent à prendre place sur le terrain social. Certains prêtres même se sont montrés promoteurs d'institutions économiques à la ville et à la campagne.

Que ces exemples soient imités. Que les catholiques, prêtres et laïques étendent leur influence sociale. Ils obéiront ainsi aux impulsions réitérées données par Léon XIII et par Pie X.

Socialistes et sectaires s'y opposeront avec acharnement, eux qui revendiquent comme monopole l'amour du peuple et des prolétaires. Ils prétendent que le prêtre ne doit aucunement se mêler d'économie politique ou sociale, mais se confiner dans l'église et la sacristie.

Ici encore ce serait folie que de reculer devant ces prohibitions intéressées. Elles stimuleront plutôt.

Nous n'insistons pas davantage sur l'action sociale des

catholiques, non qu'elle soit moins importante que l'action électorale ou l'action de la presse (dont nous allons parler), mais parce que le sujet a été traité dans les *Études* avec les développements qu'il comporte. Nous y renvoyons le lecteur[1].

## VI

Il entre dans l'idée générale et le plan de notre article de traiter avec quelque étendue la grave question de la presse et du journalisme.

Cela ressort du but même que nous visons : revendiquer dans tous les domaines la libre et pleine action des catholiques et du clergé.

La nécessité s'impose aux catholiques, prêtres et laïques, d'agir sur le terrain de la presse et du journalisme, de toutes leurs ressources, de toute leur énergie et de le faire immédiatement s'ils veulent préparer les victoires de l'avenir.

Mais ici encore, afin d'immobiliser une partie de nos troupes, interviennent, plus insistantes, les prohibitions des sectaires. — Par la presse, par le journalisme, disent-ils aux prêtres et aux religieux, *vous feriez de la politique*. Vous ne devez donc ni propager de journaux ni collaborer à leur rédaction.

Ces injonctions ont été lancées avec un insolent éclat lors du fameux procès des Assomptionnistes. Ecrire un journal fut décrété à leur actif un crime digne de mort, parce que, par leur journal, ils devenaient des moines *politiciens*.

Une certaine opinion publique tend à appliquer à tous les prêtres ce que M. Waldeck-Rousseau disait des moines journalistes.

Si les catholiques au moment actuel se laissaient prendre à ce piège, la défense religieuse serait énervée en France.

A eux donc, à leur clergé, d'écarter d'une main résolue le spectre de la politique et de se donner plus que jamais au grand apostolat des temps modernes : la presse.

1. *Études* du 20 avril 1903 : *l'Action populaire*, article de H.-J. Leroy. Voir surtout l'*Annuaire-Almanach de l' « Action populaire », guide social, 1904* (Paris, Lecoffre; prix : 1 fr. 50), ouvrage auquel les hommes les plus compétents de France en matière sociale ont prêté leur collaboration.

Je me propose de soutenir cette thèse capitale par ses arguments substantiels en insistant sur l'action du clergé.

Formuler dans ce but une suite de propositions sera plus concis et plus net.

1. *Puissance et influence actuelle des journaux.* Puissance énorme; c'est trop évident. Il y a quatre-vingts ans, en France, les campagnes ne connaissaient pas le journal. Maintenant, à la campagne comme à la ville, l'intelligence de nos contemporains se nourrit du journal qu'un porteur ou même un cycliste dépose au seuil de chaque maison. Les mêmes idées, habilement présentées et inculquées chaque jour, arrivent peu à peu à être admises et à former la mentalité des lecteurs. C'est fatal.

Cette situation moderne, le fait du journal ainsi colporté et lu, ne changera pas.

2. *En France, cette grande puissance du journalisme se trouve, pour la majeure partie, entre les mains de l'ennemi.*

Le plus grand nombre des journaux, ceux à grand tirage surtout, avec leurs millions de lecteurs, sont, ou entièrement mauvais, violemment hostiles, ou du moins honteusement indifférents aux choses religieuses. Ces journaux, mauvais ou neutres, lus par la masse du peuple, ont pour effet de détruire la foi, les mœurs, les saines idées sociales, et de rendre impossible — avec le suffrage universel — un bon gouvernement. « Il ne se tromperait pas, disait Léon XIII, celui qui attribuerait à la mauvaise presse l'excès du mal et le déplorable état de choses où nous sommes présentement. »

3. *La lutte contre le mal doit se faire par les catholiques sur ce terrain de la presse et du journalisme, ou bien l'Église et la religion en France sont et restent, humainement parlant, vaincues.*

Les autres œuvres, quelque bonnes qu'elles soient, ne pourront contre-balancer l'influence délétère du mauvais journal. Celui-ci arrêtera leur essor, les détruira, rendra impossible leur naissance. Le prêtre lui-même n'a de nos jours, dans bien des paroisses, que peu d'action par le ministère ordinaire. Et encore cette action va-t-elle s'amoindrissant dans un certain nombre de diocèses.

Le bon journal peut seul compenser un si grave déficit,

atteindre les hommes, les ramener peu à peu à la foi et devenir, suivant une autre parole de Léon XIII, une mission continue.

4. *Cette lutte nécessaire doit se faire vigoureusement et dans tout le pays.*

A la bonne presse de l'emporter sur la mauvaise, aux bons organes d'avoir de plus forts tirages et une plus vaste diffusion, au bon journal de supplanter partout et de remplacer le mauvais. Tel est l'idéal à poursuivre.

Les catholiques arrivent malheureusement trop tard, quand la place est déjà prise par l'ennemi.

Ils auraient dû il y a trente ans comprendre la situation, comme le leur disait M. Baudon, président général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Ses paroles sont à citer. Le langage de ce grand catholique, de cet éminent homme d'œuvres, est d'une force, d'une actualité saisissante. « A mon sens, écrivait-il en 1877, la sérieuse importance de la presse n'est pas assez comprise par les fidèles. On songe à bâtir des églises, à faire des communautés, à multiplier les asiles pour les orphelins et les pauvres, ce qui est évidemment au rang des œuvres les plus nécessaires; mais on oublie qu'au-dessus de tous ces besoins *il en est un autre qui, par la force des choses, prime tout le reste : c'est l'extension de la presse catholique*, au moins dans certains pays, au nombre desquels je place la France. Car si la presse catholique n'est pas soutenue, encouragée, élevée à la hauteur qu'elle doit atteindre, *les églises seront désertes sinon brûlées*, *les communautés* seront d'autant plus *expulsées* qu'elles seront plus assises, et *les maisons de charité*, *les écoles elles-mêmes seront enlevées* à la religion qui les aura fondées.

« Suivons en effet le mouvement des esprits : partout il règne un vent d'impiété, d'incrédulité; des hommes paisibles et éclairés sur toutes les autres questions, deviennent intraitables et exaspérés dès qu'ils entendent parler de l'Église.

« L'Église catholique pour eux c'est l'ennemi... C'est l'ennemi de leur famille, de leur fortune, de leurs industries, de leur avenir : pour eux ce point est indiscutable. D'où vient cette aberration? Des journaux qu'ils lisent et qu'ils lisent seuls; des feuilles impies, irréligieuses, haineuses

même qui sont partout sous leurs pas, tandis que nulle part la presse catholique ne vient apporter le contrepoison.

« Si cet état de choses dure, la religion est perdue dans un nombre effrayant d'âmes. Donc il faut que le zèle des catholiques s'applique à le faire cesser. Tant qu'ils n'auront pas gagné ce point, *on défera en quelques minutes* l'ouvrage de nombreuses années.

« Un incendie, ou, ce qui est le plus à craindre, *une législation irréligieuse supprimera*, ou emploiera à d'autres usages ce qu'on aura mis tant de peine à fonder.

« A moins d'un miracle, les efforts des catholiques seront donc inutiles tant que la presse sera uniquement entre les mains de leurs ennemis...

« Au contraire, *si les catholiques mettaient au premier rang de leurs œuvres*, en France du moins, *le soutien de leur presse*, comme ils le font en Allemagne, *si*, *chaque année*, *ils y consacraient deux*, *trois millions*, on peut affirmer que la situation se modifierait rapidement, que la foi ressusciterait dans des centaines de milliers d'intelligences, car les esprits seraient éclairés [1]. »

M. Baudon a été prophète. Trente ans à l'avance il a annoncé nos désastres. Il a vu — et comme cause première la mauvaise presse — les églises, construites à grands frais, désertes, il a vu nos nombreuses communautés, nos maisons de charité supprimées; il a vu nos écoles libres confisquées par une législation irréligieuse.

Ces malheurs ne furent point conjurés, parce que l'intelligence de la situation moderne a manqué aux catholiques, parce qu'ils n'ont pas suivi les conseils d'un clairvoyant; parce qu'ils n'ont pas depuis longtemps placé l'œuvre de la presse et du journal en tête de toutes leurs œuvres; parce qu'ils n'ont pas consacré à cette œuvre les premières ressources de leur budget.

Facilement, à la lumière des faits passés et présents, on pourrait compléter les prévisions de M. Baudon et dire : si les yeux ne s'ouvrent enfin, si le peuple honnête soulevé

1. *Adolphe Baudon*, par l'abbé Schall, p. 628. Lettre écrite par M. Baudon au chanoine Schorderet, le 11 décembre 1877.

dans ses profondeurs, si les hommes d'ordre, si les catholiques riches et millionnaires n'aident les bons journaux à coup de 10000 et 100000 francs chaque année, bientôt leurs millions, leur fortune, leurs épargnes seront enlevés de force par le socialisme triomphant.

Nous souhaitons que cette prophétie ne se réalise pas comme s'est réalisée celle de l'illustre président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul!

Qu'on aille donc au grand moyen de prévenir les ruines : dépenser avec profusion, pour l'œuvre de la presse, argent, efforts, dévouement, sacrifices [1].

Ajoutons que si promouvoir la bonne presse est le devoir de tous, c'est à plus forte raison le devoir des prêtres qui rompent aux fidèles le pain de vérité.

Un mauvais journal, *l'Aurore*, dans un article intitulé *Locuste*, prévoit et redoute le fait des curés de France chassant de leurs paroisses, par l'implantation du journal *la Croix*, les organes et journaux sectaires.

Que de cantons, que de paroisses sont encore réfractaires à cet apostolat! Et cependant il nous sauverait.

5. *Le journal catholique doit exceller au point de vue de la défense religieuse; donc l'intervention du prêtre dans sa rédaction est, au moins indiquée, sinon nécessaire.*

Aux prêtres, non seulement de répandre le bon journal, mais d'y collaborer.

Proposition d'une grande importance et dont les preuves semblent manifestes.

La lutte actuelle est essentiellement religieuse; ce caractère s'accentue dans le journal comme ailleurs.

1. Le journal de Paris *l'Action* continue sa campagne violente contre la religion et la société. Or, voici ce qu'écrivait M. Henri Bérenger, son rédacteur en chef (10 février 1904) : « C'est grâce aux capitaux apportés successivement par ces deux femmes (les deux libres penseuses Mme Marie Marcilly et Mme Marguerite Durand) à la société anonyme de *l'Action* que *l'Action* a pu *durer*, lutter et finalement grandir. » M. Bérenger ajoute que l'apport de Mme Durand a été de près de 200000 francs. — Très fréquemment de riches catholiques, des chrétiennes opulentes ont consacré de fortes sommes à des écoles, à des collèges, à des hôpitaux. Mais a-t-on vu souvent des chrétiennes fortunées et clairvoyantes se signaler par une générosité semblable à celle de Mme Durand en faveur de revues ou de journaux catholiques?

N'y aurait-il donc pas, pour la cause de la foi, quelque chose d'illogique, quelque chose d'anormal et par suite un désavantage, peut-être même un péril, à ce que son glaive spirituel soit toujours et uniquement entre des mains laïques ?

Sans doute, sur beaucoup de points, les laïques sont bien capables de défendre la religion, l'Église, les grandes et saintes causes. Il en est qui ont livré le bon combat avec un éclat et un succès incomparables... Louis Veuillot, et combien d'autres !

Mais, quand il s'agit de questions de doctrine proprement dites, les laïques auront difficilement, d'ordinaire du moins, toute la science et toute l'autorité désirables. Or, au temps actuel, l'ennemi s'attaque avec acharnement aux vérités fondamentales de la théologie et de la philosophie. Pour répondre, on devra discuter sur le dogme, la morale, le droit naturel ou ecclésiastique ; on devra défendre, au moment présent, les vœux religieux, les vraies théories de la liberté... En ces différentes matières le prêtre jouit (grâce à ses études spéciales) d'une compétence professionnelle. Il pourra donc, s'il a quelque talent d'écrire, traiter d'une façon convenable et sûre ces sujets délicats, complexes, difficiles. N'est-ce pas d'ailleurs sa mission d'enseigner la religion aussi bien par la plume que par la parole ?

La conclusion, on le voit, jaillit de ces prémisses : si l'on veut, et on doit le vouloir, que la défense religieuse soit parfaite dans ce domaine de la presse quotidienne où se débattent plus que partout ailleurs les destinées de l'Eglise, loin d'exclure du journal la collaboration des prêtres et des religieux, on fera au contraire à cette collaboration une large part.

Qu'il convienne aux prêtres, pour ne pas froisser certains préjugés, d'user ou non de l'anonymat, c'est là un détail [1].

L'idéal du journal catholique serait, ce nous semble, que le directeur et les rédacteurs politiques fussent, si on le juge

1. Notons ici que les évêques en général encouragent vivement l'action dans la presse et des laïques et du clergé. Cependant un évêque défendit récemment à ses prêtres d'écrire dans aucun journal, même sous l'anonymat. On verra plus loin quelle est sur cette question de la presse et des journaux la conduite du clergé allemand.

plus opportun, des laïques; mais que, pour les questions de doctrine religieuse, le clergé séculier et régulier y apportât sa collaboration.

6. *Pour qu'on réalise cet idéal, arrière le spectre politique !*

Afin d'empêcher les catholiques, prêtres et laïques unis, de donner à leur journal sa valeur et sa puissance légitimes, les sectaires emploient la manœuvre que nous ne cessons de dénoncer : par le journal le prêtre ferait de la politique!

On doit le dire et le redire : puisqu'il s'agit d'une lutte essentiellement religieuse, c'est, le bon sens même nous le déclare, aux prêtres surtout et aux religieux de défendre la religion. A eux par conséquent plus qu'à d'autres de propager le bon journal et, à un certain nombre d'entre eux, d'y écrire.

Ils n'ont pas à faire de politique, c'est-à-dire à participer au gouvernement civil du pays. Mais ils peuvent parler et écrire sur les questions qui intéressent la patrie, le bien du peuple, la foi. Ils le peuvent et le doivent davantage quand par ailleurs leurs autres ministères sont si amoindris.

La *Civiltà cattolica* est une revue de politique et de défense religieuse; elle traite de toutes les matières dont s'occupent les journaux. Fondée par Pie IX, elle continua à être soutenue par Léon XIII et maintenant par Pie X. Or sa rédaction fut et reste confiée aux Jésuites. Faire ce que fait la *Civiltà* tous *les quinze jours* n'est contraire ni à la vocation, ni à l'esprit de la vocation religieuse et sacerdotale. Comment donc faire la même œuvre, écrire les mêmes articles *tous les huit jours*, comment les écrire *tous les jours* cesserait-il d'être convenable pour un prêtre ou un religieux? Serait-ce parce que dans le journal quotidien la lutte pour la foi et l'Église devient plus importante, plus efficace et demande des hommes plus zélés, des hommes parfaitement entendus dans les questions de controverse religieuse? Nos ennemis n'agissent pas ainsi; ils n'écartent pas du combat leurs hommes les plus vaillants et les plus capables... Eux, les sectaires francs-maçons, travaillent avec frénésie *tous* sur le terrain des élections. Quant à la presse, et spécialement au journalisme à grand tirage, tout-puissant maintenant, ils

ont soin de placer à la tête de ces journaux quotidiens et parmi les rédacteurs habituels, leurs affiliés de la franc-maçonnerie et les plus intelligents et les plus dévoués corps et âme à la secte. On citerait facilement les noms. En un mot ils mettent en ligne leur armée entière, chefs en tête, faisant donner à tous en plein leur force, leur capacité, leur activité pour le mal.

Et pendant ce temps, quand nous n'avons qu'une minorité des organes de la presse à notre service, nous écartons encore de ces organes nos hommes les plus capables et les plus vaillants sous prétexte qu'ils feraient là *de la politique* ! N'est-ce pas faire le jeu de l'ennemi et, comme à dessein, agir au mieux pour être fatalement vaincus ?

Les catholiques belges ne se sont pas conduits de la sorte en 1885 ; le clergé ne s'est pas laissé immobiliser lors de la lutte contre la loi de malheur. Un curé belge, maintenant sénateur, disait au congrès de Liége : « C'est nous, prêtres, qui avons fait les grandes élections de 1885. »

En Allemagne la presse catholique a triplé depuis vingt-cinq années et la mauvaise presse, prépondérante jadis, est en pleine décadence dans les régions catholiques. Or, le plus grand nombre des trois cents journaux politiques, fondés durant le *Kulturkampf*, furent et sont rédigés par des prêtres, les fameux *Presskapläne* (vicaires journalistes). Ceux-ci continuèrent, malgré les amendes et les prisons, leur apostolat du journalisme. « La presse catholique, dit Kannengieser, est la gloire du clergé allemand, sa force aussi et son espérance. En tracer le tableau exact, c'est expliquer les événements religieux des vingt dernières années, la fin du *Kulturkampf* et l'échec partiel du socialisme[1]. »

Ces lignes, écrites il y a quelques années, sont confirmées par le résultat des récentes élections allemandes. Le centre catholique a seul résisté au flot montant du socialisme et il vient d'obtenir l'abolition de l'article 2 de la loi contre les Jésuites.

Les succès du centre sont proclamés comme officiellement par les paroles suivantes du chancelier de Bülow à la Chambre

1. *Catholiques allemands*, par Kannengieser, chap. II, § 5.

prussienne : « C'est selon moi un des plus grands mérites politiques du prince de Bismarck d'avoir mis fin au *Kulturkampf.* »

Nos sectaires ne veulent pas, on le conçoit, que les exemples des catholiques d'Allemagne suscitent des imitateurs.

Jean LEFAURE.

# TAINE DANS SA CORRESPONDANCE[1]

Le second volume des lettres de Taine va de l'année 1853 à l'année 1870, années d'un labeur acharné coupé par de longues périodes de fatigue physique et d'impuissance intellectuelle.

Après avoir quitté avec quelque fracas le professorat des lycées, Taine donne des leçons pour vivre, tout en poursuivant ses études de physiologie et de sciences naturelles, à l'École de médecine, à la Sorbonne, au Muséum, à la Salpêtrière. Bientôt il s'essaye à la critique, il écrit dans la *Revue de l'Instruction publique*, force l'entrée de la *Revue des Deux Mondes*, se fait accepter au *Journal des Débats*. En même temps, il travaillait à son *Voyage aux eaux des Pyrénées*, à l'*Essai sur Tite-Live*, aux *Philosophes français du dix-neuvième siècle*. L'*Histoire de la littérature anglaise* achevait de prendre son temps et d'épuiser ses forces. Il voyage pour refaire sa santé et passe quelques semaines en Belgique, en Hollande, en Allemagne. Nommé examinateur d'admission à l'École de Saint-Cyr, il retire de cette fonction le bénéfice de tournées forcées à travers la France. De ces excursions, comme de celles qu'il fit en Italie et en Angleterre, il rapporte des carnets chargés de notes qu'il utilisera dans la suite. En 1865, l'École des beaux-arts entendait le début d'un enseignement qui devait se poursuivre vingt années. Ce que la jeunesse applaudissait dans le maître, c'était autant la hardiesse de la pensée que le coloris de la parole et la fermeté de la science. De 1867 à 1870, il est tout entier à la confection de son livre sur *l'Intelligence*, qu'il considérait comme le centre de son œuvre. C'est aussi le temps où paraissaient les *Notes sur Paris* ou *Thomas Graindorge*.

Le grand intérêt de ces lettres, supérieur encore à celui du premier volume, est comme de renforcer chacun des traits de l'austère figure de critique et de philosophe, qui s'accusent déjà

1. *H. Taine. Sa vie et sa correspondance*. Tome II : *Le critique et le philosophe (1853-1870)*. Paris, Hachette, 1904.

si nettement dans les écrits de Taine. L'homme privé ne s'y laisse que deviner. Taine n'aimait pas à crier ses confidences. Celui qui, pendant sa vie, s'était toujours refusé aux artistes des journaux illustrés, a voulu expressément qu'après sa mort tout ce qu'il y avait d'intimité dans sa correspondance fût soustrait au public. C'est ce même sentiment de réserve qui semble surtout lui avoir fait abandonner un projet de roman, dont parlent les lettres. Au bout de quatre-vingts pages, il interrompit pour toujours *Étienne Mayran* : il craignait de tomber dans l'autobiographie.

Ce que Taine n'a pas dérobé au public, c'est cette mélancolie et comme cette désespérance qui pesait sur son âme et qu'il tâchait de secouer par un travail opiniâtre. « La vie est bête, répète-t-il, et quelle misère d'être obligé de l'user » à chercher un gagne-pain. Tout est platitude et monotonie. « Partout où je regarde je ne vois que des gens faisant des choses infiniment peu utiles. J'enrage d'être un atome, et si je n'étais pas dégoûté d'être *les autres*, je serais dégoûté d'être *moi.* » Il a le spleen. L'avenir est « couleur de suie ». Pour le présent, « tu t'ennuies, écrit-il à son ami Édouard de Suckau, je m'ennuie, on s'ennuie, nous pouvons conjuguer le verbe. »

Par instants, Taine a conscience que c'est sa philosophie négative qui a ainsi ravagé son âme. « Il me semble qu'il y a quelque chose de détraqué dans ma machine morale, et que le rouage cassé, c'est l'Espérance... Tout me semble limité, ou incertain. Incertain surtout. » Et ailleurs : « Entre vingt et vingt-cinq ans, une corde s'est cassée dans ma machine; j'ai essayé en vain de la raccommoder. » Et encore à Suckau : « Chaque petite contrariété, comme une petite pierre, remue le fond de vase noire philosophique où nous tripotions ensemble à l'École. » Sa seule consolation est de se jeter dans « le travail brut ».

Sans doute, il y a dans tout cela l'écho des préoccupations matérielles, du pain à gagner, préoccupations doublement lourdes pour un homme qui aurait voulu vivre de la seule vie de l'esprit, l'écho aussi de l'épuisement nerveux, de l'impuissance cérébrale. Mais quand le succès lui vient, que sa notoriété grandit chaque jour, au cours de voyages dont le charme aurait dû le prendre tout entier, il traîne partout sa pesanteur d'âme. C'est en 1866 qu'il écrit : « Je n'ai guère cœur à l'ouvrage; cependant il faut

travailler, sans quoi on se ronge; le spleen est toujours à ma porte, et quoique je tâche de le chasser et même de l'étrangler, il rentre souvent. » Il ajoute : « En somme, la machine est moindre que la volonté, voilà la cause. » Ce n'était pas la seule, ni même la principale. D'autres, avec un corps chétif et une âme ardente, ont eu une souffrance plus sereine, au moins plus allégrement portée. Ils étaient soutenus par un grand objet. Ce qui étouffe et opprime surtout Taine, c'est le cercle trop étroit de son horizon.

Et il s'y enferme comme délibérément. « Creuser dans un trou, tous les jours à la même place, et s'obstiner à faire ce trou » : voilà la fonction qu'il s'impose. Il n'a pas cet élan, cette dilatation d'âme que donne le prosélytisme de la pensée, le désir de faire rayonner autour de soi une vérité conquise, surtout une vérité salutaire. « Je me demande s'il y a quelque chose d'utile, et si quelque chose mérite qu'on s'y applique avec ardeur. Je vois bien que chacun poussant un peu à la roue, les trente-six millions de mains feront avancer la machine. Mais, chaque effort et chaque ouvrier est si imperceptible que tout au plus on peut pousser par conscience; il est absurde de pousser avec enthousiasme. » Une fois, à une personne qui souffre de son inaction et de son impuissance, il parle de ce qu'on doit « à sa nation, à son siècle, à son espèce ». On en a reçu immensément; il est de simple équité de rendre à ceux qui viendront ce que nous avons reçu de ceux qui sont morts. Mais il faut croire que le sentiment de solidarité envers l'espèce a une médiocre vertu d'entraînement. Il ne réussissait pas à entraîner Taine d'une belle ardeur.

*
* *

Il s'acharnera donc à la poursuite de la vérité pour elle-même. Le besoin de certitudes le possède. « Je suis incertain, c'est l'état que j'aime le moins. » Il voudrait tout comprendre, c'est-à-dire tout délimiter, tout tenir en sa main, tout enfermer en une formule précise et tout classifier. Il reconnaît que sa forme d'esprit est de « classer les idées en files régulières avec progression à la façon des naturalistes ». Il a peine à se tenir de systématiser. Après un voyage de quelques jours dans le nord-ouest de l'Allemagne, il entreprend de dégager de ses observations toute une

théorie du peuple allemand. Des amis l'avertissent; on le trouve systématique, forcé. Le système se traduit chez lui par un procédé qui, à l'exemple d'un « engrenage méthodique..., empoigne le lecteur par un pied et l'engloutit jusqu'à la tête dans un étui de syllogismes ». Cela rebute le public. Il faudrait être léger, aisé. Mais ce n'est que le scrupule d'un moment. La passion est bientôt la plus forte, et il en revient à sa manière. « Il faut faire masse », répète-t-il. Et on fait masse par l'accumulation de détails choisis suivant une idée, groupés autour d'un centre d'attraction, organisés en système.

La doctrine à laquelle il prétend tout ramener, la formule générale qui doit englober toutes les formules particulières, Taine ne veut pas — nous l'avons noté jadis — que ce soit celle du matérialisme. Il souffre comme d'une injure de se voir appelé matérialiste. Dans une longue lettre (5 mars 1860) écrite à propos d'une critique des *Philosophes français*, il se défend d'être de cette école. Et cette école lui déplaît pour les raisons que nous avons déjà indiquées : il y a là trop de grossièreté. « Qu'est-ce au fond que le matérialisme ? Une sorte de bon sens négatif et destructeur qui consiste principalement à supprimer les vérités fines et à rabaisser les choses nobles. Dire avec Hobbes ou Helvétius que tous les êtres sont des corps; que ces corps sont des amas de boules ou de dés à jouer, diversement accrochés les uns aux autres; que le sentiment est le trémoussement d'un petit filet blanchâtre; que la pensée est la sécrétion d'un petit tube mollasse; que le bien, comme le droit suprême, est la conservation de notre vie et de nos membres : voilà de grosses idées bien palpables qui réduisent les grandeurs et les délicatesses de la nature humaine à des ordures anatomiques, comme elles réduisent la magnificence et l'harmonie de la nature éternelle au pêle-mêle d'un amas de billes secouées dans un panier. »

Fi de ces vulgarités ! L'esprit ou l'idée « est le principe ainsi que le but des choses, tout y aboutit, tout en dérive; toute forme en est la préparation, l'ébauche ou l'image; il est le moteur de tous les changements, le terme de toutes les transformations... » Ainsi pense Hegel; or Hegel est « de tous les philosophes, celui qui s'est le plus rapproché de la vérité ». Pour Hegel, l'idée qui se développe forme le *dedans* d'un univers dont nous n'apercevons

que le *dehors*. Mais ce dedans ne diffère pas en nature du dehors, à savoir du mouvement et de ses infinies combinaisons. Voilà le naturisme à forme de monisme. Cela est plus délicat; cela a sa part d'inconnaissable, d'inaccessible, de fuyant devant la formule mathématique. Mais, en somme, on ne repousse le matérialisme qu'en raison de son substantialisme, de ses amas de boules ou de billes, nullement pour sa négation d'un monde, d'un ordre suprasensible.

Et le mouvement de la grande machine fonctionne suivant des lois fatales. « Partout, au-dessus et au-dessous de nous, est la force; des lois aveugles s'accomplissent dans un ordre fixe, et leur système inflexible construit le monde avec les misères et la mort des individus. » Le philosophe étudie ces lois dans l'universalité des êtres, l'historien en suit l'application dans l'humanité. « Tous les sentiments, toutes les idées, tous les états de l'âme humaine sont des produits, ayant leurs causes et leurs lois. L'assimilation des recherches historiques et psychologiques aux recherches physiologiques et chimiques, voilà l'objet » de Taine et son « idée maîtresse ». (Lettre du 17 mai 1864.) Et malgré ses atténuations, les lois, à ses yeux, sont inflexibles de part et d'autre. Des deux côtés, il y a déterminisme absolu.

Après cela, il peut ajouter : « Je donne ma parole que je n'ai jamais songé en écrivant à faire du scandale : j'ai toujours cherché l'expression la plus exacte, la plus nette, bref la formule. » Nous l'en croyons. Mais on ne saurait refuser aux spiritualistes, à tous ceux qui jugeaient ces doctrines et fausses et pernicieuses le droit de le dire, de le crier bien haut, « sans songer », plus que Taine, « aux atermoiements et aux compromis ». Et à lire les lettres, il semble que Taine ait trop facilement cru, surtout de la part des catholiques, à du parti pris, à une hostilité ignorante et intéressée.

A noter encore sa conception de l'esthétique. Les œuvres d'art, dit-il, me font « plaisir plutôt par les idées et les vues nouvelles » qu'elles me suggèrent « que par leur beauté propre. Je suis critique et non artiste. » Et il écrivait de Florence : « Je sens que sans l'histoire je ne m'amuserais guère ici... J'arrive à sentir l'œuvre par un détour ; les figures et les formes entrent dans un système d'idées et d'observations qui leur donnent un relief. »

Dans un genre de travail plus élevé et plus intime, cette idée de système il l'appliquait à l'homme. Taine avait l'ambition non seulement de se comprendre, mais de se construire. Si, à l'examen, nous voyons qu'il nous manque telle capacité, telle aptitude, il faut s'appliquer à l'acquérir, « c'est-à-dire vouloir systématiquement, sérieusement, tous les jours, pendant un an, deux ans, trois ans. J'en suis convaincu, l'homme peut se refaire, bien plus se faire; c'est une grande puissance et un noble emploi d'un esprit élevé et d'un cœur généreux. »

A ce travail s'est employé Taine : non content de construire une œuvre grandiose, il apparaît que, par la volonté, il entreprit de se faire lui-même. Par là certes il mérite l'admiration. Mais il y avait en lui des parties qu'il renversa et qu'il ne songea jamais délibérément à relever. Et ces parties étaient celles où resplendit le mieux l'idéal de la nature humaine, celles qui baignent dans l'azur lumineux des notions spirituelles. De là, malgré tout, en sa personne et souvent dans son œuvre, quelque chose d'incomplet, de découronné, de surbaissé, d'attristé.

Lucien ROURE.

# BULLETIN D'ORIENT

## ÉGLISES ORTHODOXES — RUSSIE ET CONSTANTINOPLE

I. Division et statistique religieuse de l'Orient. — II. L'encyclique de Joachim III et la réponse des Églises. — III. La question des vieux-catholiques.

Les Églises orientales sont pour les théologiens un intéressant sujet d'études. Malheureusement, elles ne nous sont guère connues dans leur état actuel et, à lire certains de nos traités, on dirait qu'elles n'ont pas donné signe de vie depuis le temps de Photius. Elles existent cependant, et quelques-unes ont une vie assez intense pour que le théologien catholique ne puisse se dispenser de tenir compte de leurs productions littéraires et des manifestations de leur activité religieuse. Il y aurait là une matière abondante pour une discipline que les Allemands appellent *Vergleichende Konfessionskunde* (science comparée des confessions chrétiennes).

I. Il nous paraît utile, pour guider nos lecteurs, de donner un aperçu rapide sur la division et l'état actuel des chrétientés de l'Orient.

Il importe de distinguer l'Église orthodoxe grecque des autres communions orientales qui, depuis une époque bien antérieure à Photius, sont officiellement séparées d'elle. Ces communions sont au nombre de cinq : Églises nestorienne, arménienne, jacobite, copte et éthiopienne[1]. Trois d'entre elles, les Églises nestorienne, arménienne et éthiopienne, sont des Églises nationales, formées dès les premiers siècles chrétiens en dehors des limites de l'empire romain, dans les royaumes indépendants de

1. Pour le développement des notions qui suivent, on lira avec intérêt l'ouvrage de Mgr Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques; Églises séparées* (Paris, Fontemoing, 1896), spécialement le chapitre second. L'éminent historien résume en cette formule saisissante les tristes divisions religieuses du cinquième siècle : « On alambiquait l'unité du Christ, un mystère; on sacrifiait l'unité de l'Eglise, un devoir. » (P. 57.)

Perse, d'Arménie et d'Éthiopie, dont le dernier seul a gardé jusqu'à nos jours son existence politique. Au contraire, les jacobites et les coptes représentent des fractions séparées des deux grands patriarcats gréco-romains d'Antioche et d'Alexandrie. Les uns et les autres, au cinquième siècle, adoptèrent les doctrines monophysites, ou, plus exactement, protestèrent contre le concile de Chalcédoine et la formule des deux natures en Jésus-Christ, comme si, en la proclamant d'un commun accord, Rome et Constantinople avaient brisé avec la tradition du grand Cyrille d'Alexandrie. Depuis lors il y a eu, dans chacun des deux grands diocèses d'Antioche et d'Alexandrie, deux patriarcats rivaux : l'un gardant, avec la langue liturgique grecque, l'orthodoxie officielle de Chalcédoine et le loyalisme byzantin [1] ; l'autre incarnant le particularisme syrien ou égyptien dans l'emploi de la langue liturgique nationale (syriaque ou copte) et l'archaïsme des formules théologiques.

A la même époque, ou peu après, les deux Églises nationales d'Arménie et d'Éthiopie adoptèrent les mêmes doctrines monophysites, celle-ci par fidélité à l'Égypte, d'où lui était venue la foi ; celle-là pour mieux se distinguer de ses deux voisines, la Perse et Byzance, qui menaçaient de l'absorber. L'Église nationale de Perse ressentit le contre-coup de ces divisions. Séparée du monde romain par des frontières où la guerre était à peu près en permanence, elle ignorait non seulement le concile de Chalcédoine, mais encore celui d'Éphèse. Son hospitalité pour l'école théologique d'Édesse, exilée par Zénon, lui valut de toutes les autres communions chétiennes la qualification de nestorienne, contre laquelle elle n'a cessé de protester. Son activité apostolique fut autrefois féconde dans l'Inde et jusqu'en Chine ; il en reste un débris dans les chrétientés syro-chaldéennes du Malabar [2].

A toutes ces divisions si anciennes, de plus récentes sont venues s'ajouter. A diverses époques, des fractions de chacune de ces Églises orientales se sont réunies à Rome, tout en gardant

1. D'où le surnom de Melchites (impérialistes), qui depuis est passé, on ne sait trop comment, aux Grecs de ces régions unis à Rome.

2. D'après le recensement de 1901, 322 586 catholiques et 248 741 jacobites. Ce sont ces chrétiens qu'on appelait autrefois « chrétiens de saint Thomas ».

leur autonomie disciplinaire, leur langue liturgique et leurs rites. C'est ce qu'on appelle les Églises unies ; chacune d'elles est hiérarchiquement constituée en face de l'Église non unie de même rite et de même nom, et forme même dans l'empire ottoman, sous l'autorité civile de son patriarche, un groupe politique autonome.

De toutes ces divisions est résulté un état de choses très complexe, qui multiplie sur la carte les croisements de juridiction. Le tableau suivant en donnera quelque idée (nous excluons toujours l'Église grecque, orthodoxe ou unie, dont les divisions se superposent à celles des Églises nationales)[1] :

| | LANGUE LITURGIQUE | NON UNIS | UNIS A ROME |
|---|---|---|---|
| | — | — | — |
| 1° *Nestoriens* ou *Chaldéens*. . . | Syriaque. . . | Près de 100 000 dans le Kourdistan. Catholicos à Kotchanès, 9 diocèses. | Près de 50 000, presque tous en Mésopotamie. Patriarcat de Babylone à Mossoul, 10 diocèses. |
| 2° *Coptes* . . . . | Copte . . . . | En 1900, 592 374. Patriarcat d'Alexandrie (Caire). 12 suffragants. | 4 630. Patriarcat d'Alexandrie et 2 suffragants[2]. |
| 3° *Abyssins*[3] ou *Éthiopiens* . . | Ghez. . . . . | Environ 3 000 000. | Environ 10 000. |
| 4° *Jacobites*[4] ou *Syriens* . . . . | Syriaque. . . | Près de 80 000 en Syrie et en Mésopotamie. 1 patriarche du titre d'Antioche et 7 évêques. | Près de 40 000. 1 patriarche du titre d'Antioche et 8 évêques. |

1. Les statistiques dans l'empire turc sont toujours très flottantes. Nous empruntons quelques évaluations approximatives au tableau dressé par M. Pisani (*Dictionnaire de théologie catholique*, article *Asie*, t. I, col. 2085) d'après des indications tirées du service de la dette ottomane et ayant pour base le recouvrement des impôts dans l'empire.

2. D'après le recensement de 1900, il y avait 12 507 coptes protestants (mission américaine). Depuis lors, le nombre des catholiques paraît avoir augmenté : leur hiérarchie est de création toute récente (1895).

3. Un certain lien de subordination assez lâche rattache l'Église éthiopienne au patriarche copte, dont elle reçoit son *Abbouna* ou métropolitain. On trouvera quelques curieux renseignements sur cette Église, dus au fameux explorateur, M. Arnaud d'Abbadie, dans les *Études* de 1899 (t. LXX, p. 244 et 349) et dans un opuscule de M. Gondal : *le Christianisme au pays de Ménélik*. Paris, Bloud, collection *Science et Religion*, n. 161.

4. Ainsi appelés du nom de Jacques Baradaï, évêque d'Edesse, ordonné clandestinement à Constantinople en 543 et auteur de la hiérarchie monophysite. (Cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 49.)

| | LANGUE LITURGIQUE | NON UNIS | UNIS A ROME |
|---|---|---|---|
| 5° *Maronites*[1]. . | Syriaque. . . | » | Environ 300 000 dans le Liban. 1 patriarche du titre d'Antioche, 9 diocèses. |
| 6° *Arméniens* . . | Ancien arménien . . . . | Plus de 2 000 000. | Environ 100 000. Patriarcat de Cilicie (résidence à Constantinople), 16 évêchés[2]. |

L'Église arménienne, dite grégorienne, est la plus importante de ces chrétientés. Son chef spirituel, le catholicos d'Echmiadzin, réside dans l'Arménie russe et compte dans l'empire, des deux côtés du Caucase, plus de 1 million de fidèles. Mais sa juridiction s'étend, en outre, sur les importantes colonies arméniennes de la Perse, de l'Inde, de la Chine et jusqu'en Amérique et en Australie. Les Arméniens de l'empire turc, au nombre de près de 1 million, sont soumis au patriarcat de Constantinople. Il y a d'autres patriarcats moins importants à Jérusalem, à Sis (Cilicie) et à Aghtamar (île de Van).

En somme, les Églises orientales non grecques ne comptent pas plus de 7 millions de fidèles. Au contraire, l'Église grecque, ou plus exactement, gréco-slave, forme, grâce surtout à l'appoint de la Russie, une masse compacte de plus de 100 millions d'âmes, soit le quart de la chrétienté, et presque la moitié du nombre des catholiques. Au point de vue hiérarchique et historique, cette Église, qui s'intitule elle-même « Église orthodoxe catholique d'Orient », n'est pas autre chose que l'ancien patriarcat de Constantinople, devenu peu à peu le premier de l'Orient, et auquel, après le concile de Chalcédoine, les patriarcats grecs d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem sont restés unis. Seu-

1. La nation maronite est entièrement catholique et a emprunté plusieurs usages liturgiques à l'Église romaine (par exemple, le pain azyme, qui est employé aussi par les Arméniens, unis ou non unis, et par les Chaldéens unis du Malabar). L'histoire des Maronites est assez obscure et donne périodiquement lieu à des polémiques entre les partisans de leur perpétuelle orthodoxie et les tenants de leur origine monothélite. (Cf. *Échos d'Orient*, t. IV, p. 96 et 154; t. V, p. 281; t. VI, p. 146; t. VII, p. 99.)

2. Il y a un archevêché arménien uni, indépendant du patriarcat, à Lemberg en Galicie. Les abbayes des Méchitaristes, à Venise et à Vienne, sont également indépendantes.

lement, les mêmes causes politiques qui avaient amené la prédominance du patriarcat byzantin sur les autres, l'ont plus tard démembré en Églises nationales « autocéphales », aujourd'hui au nombre de dix, toutes unies dans la foi, mais hiérarchiquement indépendantes et ne reconnaissant pour chef que le Christ. Voici, dans l'ordre officiel de préséance[1], la liste de ces Églises, qui, avec les quatre patriarcats, s'élèvent au nombre de quatorze :

1° Patriarcat œcuménique de Constantinople, « la Nouvelle Rome ». Sa primauté sur les autres Églises est purement honorifique. Sa juridiction officielle s'étend sur tous les orthodoxes de la Turquie d'Europe et de l'Asie Mineure, mais avec les exceptions de fait que nous indiquerons plus loin. Toute évaluation du nombre effectif de ses fidèles est à peu près impossible ; il oscille entre 2 et 4 millions.

En 1903, le Phanar étendait sa juridiction sur 82 sièges métropolitains, dont 5 seulement avaient des suffragants[2].

2° Patriarcat d'Alexandrie, 4 métropoles honoraires, 53 479 fidèles en Égypte, en 1897.

3° Patriarcat d'Antioche, 7 métropoles, 9 évêchés, environ 300 000 fidèles de langue arabe.

4° Patriarcat de Jérusalem, 3 métropoles, environ 20 000 fidèles.

5° Église de Chypre, dont l'autocéphalie, la plus ancienne de toutes, fut reconnue par le concile d'Éphèse (431). Le recensement de 1901 lui donne 182 739 fidèles[3], répartis entre l'archevêché autocéphale et 3 métropoles.

6° Église de Russie, indépendante depuis que Jérémie II, patriarche de Constantinople, reconnut, en 1589, l'érection du patriarcat de Moscou. Depuis la suppression du patriarcat par Pierre le Grand, l'Église russe est gouvernée par le saint synode dirigeant, qui en 1903 se composait, sous la présidence du

1. Cet ordre est donné (sauf interversion entre Chypre et la Russie), par Mgr Nicodème Milas, évêque orthodoxe de Zara, dans son *Pravoslavno tzrkveno pravo* (Zadar, 1890, traduction allemande par Pessic : *Kirchenrecht der morgenländischen Kirche*, Zara, 1897). — Sur le concept juridique et l'origine historique de l'autocéphalie, voir un intéressant article de M. le baron d'Avril dans la *Revue des questions historiques*, 1895, t. LVIII, p. 149. On y trouvera le texte de plusieurs chartes d'indépendance (τόμοι) délivrées par le patriarcat œcuménique aux Églises nationales.

2. *Échos d'Orient*, mai 1903, t. VI, p. 213.

3. Il faut en déduire environ 30 000 Maronites qui paraissent avoir été comptés à tort au nombre des orthodoxes.

métropolite de Saint-Pétersbourg, des métropolites de Moscou et de Kiev, de l'exarque de Géorgie [1] et de deux évêques. A la même époque, l'Église russe, divisée en 69 éparchies ou diocèses, comptait 123 évêques (dont 16 en non-activité et 37 vicaires ou coadjuteurs). En 1898, elle avait 36 830 églises paroissiales, 44 702 prêtres, 6 académies ecclésiastiques, 57 séminaires, 481 monastères d'hommes et 249 de femmes, peuplés par 22 060 religieux et 36 864 religieuses [2]. Le recensement de 1897 lui attribuait 87 404 663 fidèles, dont 10 228 110 en Asie [3]. L'Église russe étant aujourd'hui de beaucoup la plus importante de toutes les Églises orthodoxes, on ne s'étonnera pas que nous lui fassions dans notre bulletin la part du lion.

7° Le patriarcat serbe de Carlovitz, dans l'empire austro-hongrois, qui étend sa juridiction sur tous les orthodoxes de langue slave de la Transleithanie, 6 évêchés suffragants, 465 prêtres, 27 monastères, 712 églises, 1 062 868 fidèles en 1900 [4].

8° L'archevêché du Mont-Sinaï, autocéphalie minuscule, officiellement reconnue en 1782 pour soustraire le monastère de ce nom, peuplé seulement d'une quarantaine de moines, aux compétitions des patriarches d'Antioche et de Jérusalem. L'archevêque, qui réside au Caire, étend sa juridiction sur un millier de fermiers.

1. L'Église géorgienne, autrefois autocéphale, est aujourd'hui incorporée à l'Église russe. Sur ses origines, voir les études du R. P. Palmieri dans le *Bessarione* (1901, 2e série, vol. I, p. 218, et une abondante bibliographie, p. 397) et tout récemment dans l'*Oriens christianus* (publié à part sous ce titre : *la Conversione ufficiale degl'Iberi al cristianesimo*).
2. *Échos d'Orient*, novembre 1903, t. VI, p. 396.
3. Voici les résultats complets de ce recensement :

| | Russie d'Europe. | Russie d'Asie. | Total. |
|---|---|---|---|
| Orthodoxes. . . . . | 77 176 553 | 10 228 110 | 87 404 663 |
| Raskolniks . . . . . | 1 736 464 | 436 907 | 2 173 371 |
| Catholiques. . . . . | 11 326 804 | 91 232 | 11 417 036 |
| Protestants . . . . . | 6 273 679 | 66 087 | 6 339 766 |
| Arméniens et autres Orientaux. . . . . | 55 538 | 1 156 589 | 1 212 127 |
| Israélites . . . . . . | 5 082 342 | 105 677 | 5 188 019 |
| Musulmans . . . . . | 3 560 361 | 10 325 583 | 13 885 944 |
| Autres. . . . . . . . | 330 292 | 325 184 | 655 476 |
| Total. . . . . | 105 542 033 | 22 735 369 | 128 277 302 |

Les millions de musulmans, qui peuplent les Etats de Khiva et de Bokhara, ne sont pas compris dans ces nombres.
4. *Échos d'Orient,* 1902, t. V., p. 171.

9° L'Église du Monténégro, 1 métropole sans suffragant, environ 200 000 fidèles.

10° L'Église du royaume de Grèce, gouvernée par le synode d'Athènes, et qui compte 32 évêques et environ 2 500 000 âmes.

11° La métropole d'Hermannstadt ou Sibiù, séparée en 1864 du patriarcat de Carlovitz en faveur des Roumains de Transylvanie. Plus de 2 millions de fidèles.

12° La métropole de Tchernovitz en Bukovine, séparée de même en 1873 du patriarcat de Carlovitz, et qui, outre les 478 118 orthodoxes de la Bukovine (en 1895, par moitié environ Roumains et Ruthènes), étend encore sa juridiction sur les 105 588 Serbes (en 1901) des diocèses de Zara et de Cattaro, compris comme elle dans le groupement administratifs des pays cisleithans [1], et sur les communautés peu importantes de Trieste et de Vienne [1].

13° L'Église du royaume de Serbie, 2 281 018 fidèles en 1895. 1 métropolite et 4 évêques.

14° L'Église du royaume de Roumanie : 5 408 743 fidèles en 1899 sur 5 912 520 habitants. 2 métropolites (Bucharest et Jassy), qui avec les 6 évêques et 8 archiprêtres forment le synode.

A ces quatorze Églises autocéphales, il faut ajouter l'Église bulgare, qui, regardée comme schismatique par le Phanar, est indépendante en fait depuis 1870. L'exarque bulgare, reconnu à cette époque par la Porte, réside à Constantinople et étend sa juridiction, non seulement sur la principauté de Bulgarie (3 019 296 orthodoxes, en 1903), mais encore sur les orthodoxes de nationalité bulgare répandus dans les vilayets turcs, principalement en Thrace et en Macédoine. Ce principe nouveau du *phylitisme* ou droit des nationalités distinctes à une Église indépendante, même en dehors des limites des États, vient de recevoir, à la suite des troubles de Macédoine, de nouvelles applications : on annonce, en effet, la création, désormais reconnue par la Porte, de deux nouvelles Églises nationales en Turquie : une Église serbe, comprenant les métropoles d'Uskub et de Prizrène, et une Église roumaine, dont l'exarque, résidant à Constantinople, gouvernerait tous les Roumains ou Koutso-Valaques dispersés dans les provinces turques [2]. Quant aux Églises serbes de

1. *Échos d'Orient*, 1902, t. V, p. 164 et 362.
2. *Ibid.*, janvier et mars 1904, t. VII, p. 46 et 111.

Bosnie et d'Herzégovine (673 246 orthodoxes en 1895), leur situation a été réglée en 1880 par un concordat entre l'empereur d'Autriche et le patriarcat œcuménique : elles sont, en fait, à peu près indépendantes. Il en est de même de l'Église de Crète (267 995 orthodoxes en 1901), qui, depuis la guerre turco-grecque, est régie par un synode, sous la suprématie du Phanar.

II. L'événement le plus important de l'Orient chrétien en ces dernières années est assurément l'encyclique patriarcale et synodique, adressée, le 12 juin 1902, par le patriarche de Constantinople, Joachim III, aux Églises autocéphales. Il s'agissait de se concerter pour resserrer l'entente de ces Églises par des relations plus fréquentes, pour préparer l'union de toute la chrétienté et examiner en commun la question de la réforme du calendrier.

Joachim III, élevé pour la seconde fois, en 1901, sur le trône œcuménique, a déjà signalé son passage au Phanar par d'importantes réformes, notamment dans l'enseignement. Ce n'est pas un prélat ordinaire, et le ton de ce document, un des plus graves qui soit parti de Constantinople depuis de longues années, suffirait à le prouver. Nous en donnerons ici les passages saillants, traduits sur l' 'Εκκλησιαστικὴ 'Αλήθεια du 4 avril 1903.

*Aux bienheureux et très saints patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem et aux très saintes Églises autocéphales, sœurs dans le Christ, de Chypre, de Russie, de Grèce, de Roumanie, de Serbie et du Monténégro* [1].

Dans les précieuses lettres pacifiques que nous ont envoyées les très saints présidents des vénérables Églises autocéphales, en réponse à l'annonce de notre élection par la grâce de Dieu au très saint Trône apostolique, patriarcal et œcuménique, nous avons vu avec joie les manifestations d'un zèle ardent pour l'ancien et indissoluble lien spirituel, des paroles d'une clarté évangélique prononcées de grand cœur, des prières ardentes offertes à Dieu pour cette sainte et grande Église du Christ [2], sœur aînée des

1. On comprend suffisamment pourquoi la lettre n'est pas adressée à l'exarque de Bulgarie. Mais on remarquera l'omission du patriarche d'Antioche. Depuis très longtemps, ce siège était occupé par des Grecs ; en 1898, l'influence russe y a fait élire un Syrien arabophone, Mgr Mélèce ; les métropolites grecs du synode se sont retirés en protestant contre l'élection, qui, à Constantinople, est regardée comme anticanonique. D'autre part, nous ne savons pourquoi la lettre n'est pas adressée aux trois Eglises autocéphales de l'empire austro-hongrois (Carlovitz, Hermannstadt, Tchernovitz).

2. C'est le titre officiel que se donne toujours à elle-même l'Eglise de Constantinople.

vôtres et la plus fervente de toutes dans la foi, l'espérance et la charité...

Le patriarche s'étend ensuite sur la nécessité de resserrer les liens de l'unité par des communications épistolaires entre les chefs d'Églises, en vue de se concentrer sur les questions importantes du gouvernement ecclésiastique. Il demande, avec l'assentiment de nos vénérables Frères, les pontifes membres du synode, « aux vénérables présidents des très saintes Églises autocéphales », leur sentiment sur les moyens à prendre pour rapprocher les peuples orthodoxes dans l'unité de la foi et les défendre contre l'invasion de l'esprit du siècle.

... C'est encore une œuvre agréable à Dieu et évangélique de rechercher ce qui paraît bon aux très saintes Églises autocéphales au sujet de nos rapports actuels et futurs avec les deux grands sauvageons (ἀναδενδράδων) du christianisme, l'Église occidentale (δυτικῆς) et celle des protestants (διαμαρτυρομένων). On sait que la réunion avec nous dans la foi orthodoxe de ces Eglises et de tous ceux qui croient au Christ fait l'objet d'une prière continuelle dans notre Eglise et des pieux et sincères désirs de tout vrai chrétien fidèle à la doctrine évangéliqne de l'unité. Mais nous n'ignorons pas que ce désir, agréable à Dieu, vient se heurter à l'inébranlable obstination de ces Eglises dans des opinions sur lesquelles elles s'appuient comme sur un piédestal qui s'est consolidé avec le temps : elles paraissent tout à fait peu disposées à marcher dans la voie de l'unité, telle qu'elle nous est manifestée par la vérité évangélique et historique. Ou bien, si elles montrent de la bonne volonté, c'est à des conditions dans lesquelles l'unité si désirable de la foi et de la communion nous devient inacceptable. Il est également superflu de rappeler à ceux qui le savent que la sainte Eglise catholique et apostolique, bâtie sur le fondement des apôtres et consolidée par les saints Pères dans les conciles œcuméniques, ayant pour chef le prince des pasteurs, Jésus-Christ, qui l'a conquise au prix de son sang, et étant, d'après l'apôtre inspiré de Dieu, celui qui a pénétré les cieux (οὐρανοβάμονα), la colonne et le fondement de la vérité et le corps du Christ, — que cette sainte Eglise, disons-nous, est une en fait par l'identité de la foi, la similitude de ses mœurs et de ses coutumes, conformément aux déclarations des sept conciles œcuméniques, — qu'elle doit être une et non plusieurs Eglises, différentes les unes des autres dans les dogmes et les lois fondamentales du gouvernement ecclésiastique. De même que dans toute œuvre impossible aux hommes, mais possible à Dieu, de même dans cette œuvre de l'union des Eglises, on peut espérer qu'elle sera un jour possible par l'intervention et le concours de la grâce divine, si les hommes, de leur côté, entrent dans les sentiers de la charité évangélique et de la paix ; il faut donc examiner et réfléchir, autant que nous le pouvons, pour savoir s'il serait possible d'aplanir les voies, aujourd'hui bien malaisées, vers ce terme, de trouver des points de contact et de rapprochement, pour de légitimes échanges de vues, jusqu'à ce que vienne avec le temps l'achèvement de cette grande œuvre, par où, pour la joie et le bien de tous, s'accomplira la parole de Notre-Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ : un seul trou-

peau et un seul pasteur. C'est pourquoi, croyant faire une proposition agréable à nos très saints Frères, nous leur posons encore avec confiance cette interrogation fraternelle : « Si et de quelle manière il leur paraît opportun pour le moment de délibérer en vue d'aplanir les voies pour un rapprochement amical et de déterminer, par un commun accord des membres de toute notre Eglise orthodoxe, les bases, les mesures et les moyens qui paraîtront les meilleurs ? »

A ce sujet de l'union de la chrétienté se rapporte une autre question : « Il s'agit de ces chrétiens occidentaux qui, il n'y a pas longtemps, se sont séparés de l'Eglise romaine et qui, ayant pris le nom de vieux-catholiques, déclarent qu'ils admettent les dogmes crus par l'Eglise non séparée jusqu'au neuvième siècle, ainsi que les ordonnances des sept saints et vénérables conciles œcuméniques; ils proclament qu'ils appartiennent déjà à l'Eglise orthodoxe universelle et ils demandent à entrer dans son unité et sa communion, comme s'il ne manquait à cette œuvre qu'une reconnaissance officielle. Il est assurément digne de louange le zèle ardent de ces pieux chrétiens pour la vraie doctrine et la clarté évangélique, zèle dont ils paraissent avoir été animés dans leur brillant combat. D'autre part, les résolutions et les actes de leurs congrès sont connus de tout le monde chrétien, ainsi que l'enseignement dogmatique et liturgique de leurs livres catéchétiques et symboliques.

Mais comme on n'est pas encore arrivé parmi nous à s'entendre nettement au sujet de la profession de foi émise par eux et qu'elle est diversement appréciée par ceux de nos ecclésiastiques qui ont vu de près ce qui les concerne ou s'en sont occupés de loin, les uns jugeant que cette profession de foi s'écarte encore essentiellement de la parfaite orthodoxie en des points dogmatiques, les autres, au contraire, n'y voyant aucune différence essentielle qui puisse empêcher l'unité de la foi et la communion ecclésiastique, et estimant qu'il ne manque presque plus rien pour qu'ils reconnaissent dans son intégrité salutaire la doctrine et la tradition orthodoxes, nous avons jugé bon de solliciter aussi sur cette importante question le pieux et fraternel avis des saintes Eglises unies dans la foi : leur paraît-il opportun de délibérer sur les moyens à prendre pour réaliser le désir qu'ont ces chrétiens, d'une parfaite union avec nous ? Ce serait comme d'heureuses prémices de l'œuvre désirée et espérée, l'union de toute la chrétienté.

Nous jugeons également digne d'attention tout ce que l'on dit et écrit déjà depuis longtemps sur l'unité du calendrier, en particulier les systèmes proposés pour la transformation du calendrier julien, en vigueur dans l'Eglise orthodoxe, et l'adoption du calendrier grégorien, celui-là étant considéré comme scientifiquement défectueux et celui-ci comme plus exact, ainsi que pour la transformation qui devrait nécessairement s'ensuivre dans notre comput pascal. A ce sujet, nous voyons les opinions partagées parmi ceux de nos orthodoxes qui ont fait une étude particulière de la question...

La lettre patriarcale expose les deux opinions et émet le vœu d'une entente entre les Églises, à qui seules il appartient de résoudre un problème, non moins grave au point de vue religieux qu'au point de vue scientifique.

Cet échange de vues sur les points qui viennent d'être exposés serait une démonstration palpable de notre communion spirituelle et effective

(πνευματικῆς καὶ πραγματικῆς ἐπικοινωνίας) et resserrerait l'unité, si désirable dans toutes les questions communes : notre grande Église du Christ juge cet échange de vues très opportun pour l'orthodoxie. Elle nourrit l'espoir que son appel fraternel trouvera un écho sympathique dans le cœur de nos vénérables Frères dans le Christ, et que leur charité s'empressera de nous communiquer le sentiment des Eglises auxquelles ils président pieusement. Nous comptons aussi que ces communications mutuelles, outre les autres avantages publics qu'il faut en attendre, témoigneront devant le monde de la puissante force morale qui se fait sentir de nouveau dans la sainte Église orthodoxe du Christ, force qui a sa source dans la vérité possédée sans mélange et son frein puissant dans l'union indissoluble des Eglises particulières. Dans cet espoir et cette confiance, que nous fondons sur le zèle pieux des vénérables chefs d'Eglise et des très saints synodes pour la gloire et la prospérité des saintes Eglises de Dieu, nous prions le Seigneur du fond du cœur qu'il sauve et protège sous son égide invincible l'universalité des fidèles orthodoxes (τὸ καθόλον πλήρωμα τῶν ὀρθοδόξων πιστῶν) et qu'il accorde à votre Béatitude et à votre Révérence très honorée et très chérie de nous, longue, saine et heureuse vie.

12 juin 1902. † Joachim, de Constantinople.
(Ο Κωνσταντινουπόλεως Ἰωακείμ.)

Joachim, d'Ephèse. — Nathanael, de Brousse. — † Alexandre de Néocésarée. — Athanase, d'Iconium. — Basile, de Smyrne. — Constantin, de Chios. — Polycarpe, de Varna. — Joachim, de Xante. — Nicodème, de Vodina. — Nicéphore, de Lititsa. — Taraise, d'Héliopolis. — Jérôme, de Calliopolis.

Des huit Églises auxquelles la lettre était adressée, six ont répondu jusqu'à ce jour. Deux ont gardé le silence : Alexandrie, dont les rapports avec le patriarcat œcuménique sont plutôt froids, et Chypre, où la lutte violente des partis autour du siège archiépiscopal vacant étouffe depuis longtemps tout bruit du dehors.

La réponse la plus importante est évidemment celle du saint synode russe, publiée par les *Tserkovnyia Viedomosti* du 14 juin 1903. Nous en donnons la majeure partie, d'après la traduction de *Échos d'Orient* (mars 1904, p. 91).

Au très saint archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche Joachim III, ainsi qu'au saint et sacré synode de la grande Église du Christ à Constantinople, nous envoyons un baiser fraternel dans le Christ.

Le très saint synode de toutes les Russies a reçu, avec une joie et un amour particulier, la vénérable et cordiale missive de Votre toute Sainteté et de votre sacré synode, missive remplie de ce zèle pour le bien de l'Église de Dieu qui a toujours caractérisé la chaire de Chrysostome, et débordante d'une sollicitude infatigable pour le salut de tous, ainsi que d'un amour et d'une affection toute spéciale pour l'Eglise russe[1]. Pour répondre à cet

1. Dans sa lettre, le patriarche citait, comme lui ayant apporté le plus

amour, il vient, après une étude et un examen attentif, vous communiquer son sentiment sur les questions soulevées avec tant d'à-propos par votre sage prévoyance.

Le saint synode fait d'abord écho au patriarche par des considérations sur la nécessité de l'union et des relations mutuelles entre les Églises orthodoxes.

... La meilleure et la plus parfaite manifestation de ce saint et fraternel amour et de cette bienheureuse union entre les Eglises de Dieu, le remède le plus efficace aux maux dont souffrent nos sociétés, eussent été, sans doute, des réunions des évêques orthodoxes, en particulier, des chefs des Eglises, et des échanges de vues directs et immédiats sur les questions qui, aux temps présents, agitent leur troupeau spirituel.

... Mais, pour désirable qu'elle soit, dans les circonstances actuelles, et alors que les saintes Eglises locales sont ainsi séparées les unes des autres par les frontières des empires et que les rapports entre les gouvernements eux-mêmes mettent obstacle aux relations des Eglises, toute réunion des évêques orthodoxes, tout examen public et toute solution commune des points en litige paraissent à peu près irréalisables. Nous ne pouvons, en attendant, que faire des vœux et prier pour que puisse avoir lieu ce grand événement.

Mais, si une réunion d'évêques est impossible, on peut y suppléer par des rapports épistolaires plus fréquents.

... Semblable échange d'idées entre les Eglises sœurs sur les questions qui intéressent les bases de la foi et la substance de l'organisation ecclésiastique actuelle, ou qui ont un caractère interecclésiastique, nous semble particulièrement nécessaire. S'il est des cas dans lesquels paraisse imminente en quelque Eglise locale une réforme intéressant la vie même et la constitution intime de l'Eglise, ou dans lesquels doive être porté ou soit déjà porté un jugement sur quelque nouveau mouvement religieux, surtout si le jugement ainsi porté devait avoir quelque répercussion en dehors des frontières de cette Eglise locale, que le pasteur de cette Eglise en informe par lettre ou par tout autre moyen les chefs des autres Eglises orthodoxes, et, en les mettant au courant de ce qui se passe chez lui, qu'il sollicite les conseils que leur suggérera leur propre expérience...

Pour ce qui concerne les rapports avec les deux branches principales de la chrétienté occidentale, l'Eglise latine et l'Eglise protestante, l'Eglise russe, d'accord avec les autres Eglises orthodoxes autocéphales, prie sans cesse et fait des vœux ardents pour que ces chrétientés qui étaient autrefois des filles soumises de l'Eglise mère et des brebis fidèles de l'unique troupeau du Christ, mais qui en sont aujourd'hui séparées et errent victimes des artifices de l'ennemi, rentrent en elles-mêmes, retrouvent la connaissance de la vérité et reviennent au giron de la sainte, catholique et apostolique Eglise et à leur unique pasteur.

grand encouragement, les paroles de sa « très sainte sœur, l'Eglise orthodoxe de toutes les Russies ».

Nous croyons à la vérité et à la pureté de leur foi en la sainte et vivifiante Trinité, et c'est pourquoi nous acceptons le baptême des uns et des autres[1]. Nous reconnaissons et nous honorons dans la hiérarchie latine la succession apostolique; aussi, maintenons-nous leurs clercs et leurs prêtres, lorsqu'ils viennent à nous, dans le rang qu'ils y occupaient, comme nous y maintenons les clercs et les prêtres arméniens, coptes, nestoriens et autres, appartenant à des Eglises dans lesquelles s'est conservée la succession apostolique. « Notre cœur se dilate » (*1 Cor.* vi, 11), et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser le rétablissement, sur cette terre, d'une unité si désirable. Mais, à notre grand regret et au grand déplaisir de tous les vrais enfants de l'Eglise, nous en sommes réduits, dans les circonstances actuelles, à négliger les moyens propres à rétablir les bons rapports entre les chrétiens d'Occident et nous, et à les amener par la douceur et l'amour au rétablissement de l'union, pour nous préoccuper avant tout de défendre, avec une vigilance constante, les brebis confiées à nos soins, contre les attaques incessantes et les tentatives variées de séduction dont elles sont l'objet de la part des Latins et des protestants.

Nos bien-aimés et vénérés Pères et Frères savent quelles sont les ambitions séculaires de Rome, ambitions qui furent, dans le passé, la cause de sa chute; l'histoire leur a dévoilé les artifices divers, ouverts ou dissimulés, par lesquels elle a tenté d'imposer sa domination à l'Orient orthodoxe; ils connaissent les écoles qu'elle y entretient actuellement, à grands frais, ses sociétés de missionnaires, ses fondations monastiques et maintes autres institutions, dont le nombre va sans cesse croissant, et dont l'unique but est de ravir, s'il est possible, à l'Eglise orthodoxe ses propres enfants.

Depuis longtemps déjà, et d'une manière toute particulière, la Russie se trouve être l'objet des visées latines. Impuissants à séduire nos masses populaires, simples, mais pieuses et dévouées à leur Eglise, ils se sont tournés vers les membres de notre haute société aristocratique, société habituée à vivre à l'étranger et qui, depuis de longues générations, se trouve en relations continuelles d'idées avec l'Occident. Par leur propagande occulte, par leur presse, par leur littérature, ils cherchent à ébranler en elle la foi de ses pères et à y enraciner le catholicisme. La conversion de la Russie et du peuple russe, tel est le but secret et inavoué de la papauté actuelle. Aussi, en dépit des paroles de paix qu'ils ont sans cesse à la bouche, en dépit de leurs assurances et de leurs protestations chaleureuses d'amour et de dévouement pour l'Eglise orthodoxe, et, en particulier, pour le peuple et l'empire russes, ne devons-nous pas perdre de vue les intentions réelles de Rome. Il nous faut, nécessairement, redoubler de vigilance et maintenir ferme notre résolution de rester sur le solide terrain de l'orthodoxie, sans nous laisser séduire par les démonstrations apparentes d'une paix trompeuse et mal comprise. Et cela, en dépit de notre désir de réaliser l'unité de foi recommandée à tous les chrétiens par notre Sauveur Jésus-Christ lui-même.

1. Ceci n'est pas sans importance. Qu'on se rappelle que Constantinople, contrairement à la Russie, a longtemps pratiqué la rebaptisation des Latins. A Athènes, c'est la dénégation formelle d'une princesse de Prusse, refusant de se laisser rebaptiser par immersion, qui a amené, en 1889, le changement de cette discipline. (Voir, sur cette question, la *Revue de l'Orient chrétien*, 1902, p. 618 et 1903, p. 11, et dans le *Dictionnaire de théologie catholique* [t. I, col. 83, *sqq.*] l'article du R. Petit, sur l'*Abjuration dans l'Église grecque.*)

Aussi inabordable, sinon plus, est aujourd'hui le protestantisme. Inaptes à comprendre la vie de l'Eglise et désireuses d'avantages extérieurs et sensibles, d'avantages sociaux surtout, les communautés protestantes considèrent notre Eglise orientale comme un *terrain de stagnation* spirituelle et un foyer de ténèbres et d'erreur. Elles n'hésitent même pas à lancer contre nous l'accusation d'idolâtrie. Aussi, par un zèle mal entendu pour le Christ, n'épargnent-elles ni ressources, ni forces, pour répandre parmi les enfants de l'Eglise orthodoxe les erreurs protestantes. Elles ne laissent passer aucune occasion de battre en brèche l'autorité de la hiérarchie orthodoxe et d'ébranler dans le peuple la foi à la sainteté de la tradition ecclésiastique. L'exclusivisme religieux, le fanatisme même, joints à un mépris arrogant pour la sainte orthodoxie, caractérisent les protestants, plus encore, on peut le dire, que les catholiques. Assurément, ces dispositions regrettables s'expliquent, en grande partie, par les préjugés séculaires et l'étroitesse des horizons de l'école théologique allemande et des agents religieux du protestantisme. Il incombe à nos savants, et c'est pour eux un devoir absolu, de révéler à l'Occident la vraie grandeur et l'inaltérable pureté de la foi orthodoxe. Mais, tant que cette semence, jusqu'ici infructueuse, répandue avec tant de peine sur le sol ingrat d'une science orgueilleuse et de malentendus réciproques, n'aura pas porté ses fruits, nous devrons, nous, chefs des Eglises, nous surtout, pasteurs de l'Eglise russe, dépenser toutes nos forces à lutter contre les artifices variés de cé dangereux ennemi de l'Eglise qu'est le protestantisme et prier avec persévérance le Pasteur suprême d'en protéger les brebis fidèles.

Les relations réciproques des orthodoxes et des anglicans sont assez différentes. Sauf de rares exceptions, ceux-ci ne cherchent pas à pervertir les chrétiens orthodoxes ; ils s'efforcent, au contraire, en tout lieu et en toute occasion, de donner à la sainte et apostolique Eglise orientale des témoignages particuliers d'estime, reconnaissant en elle, et non pas à Rome, la vraie dépositaire des traditions des Pères, et cherchant, dans l'union et l'accord avec elle, leur propre salut. Cet amour et ces bienveillantes dispositions ne peuvent manquer de provoquer, de notre part, un amour réciproque et d'entretenir en nos cœurs le doux espoir de la possibilité, pour l'avenir, de l'union de nos Eglises.

Mais, ici encore, il y a fort à faire ; bien des points sont à éclaircir avant qu'il soit loisible de songer à faire résolument un pas dans une direction déterminée. Et, d'abord, il faut que ce désir d'une union avec l'Eglise orthodoxe soit partagé sincèrement, non seulement par une fraction de l'Eglise anglicane (haute Eglise), mais par cette Eglise tout entière ; de telle sorte que le courant exclusivement calviniste qui s'y manifeste, courant dont les tendances essentielles, autant que nous les saisissons, sont la négation même de l'Eglise et une intolérance marquée à l'égard de l'orthodoxie, soit absorbé par le courant contraire et perde de l'influence considérable, pour ne pas dire prépondérante, qu'il exerce sur la politique ecclésiastique et, d'une façon générale, sur toute la vie religieuse de cette confession, exemple, dans l'ensemble, de sentiments hostiles à notre égard.

De notre côté, dans nos rapports avec les anglicans, nous devons toujours être prêts à leur donner, comme à des frères, le secours de nos explications ; nous devons accorder une attention persévérante à leurs excellents désirs, manifester toute la condescendance possible en face de leurs perplexités, bien naturelles à la suite d'une longue séparation, mais aussi proclamer hautement la vérité de notre Eglise et son rôle d'unique dépositaire de l'héritage

du Christ et d'unique arche de salut laissée aux hommes par la grâce divine.

Quant à ceux des chrétiens que l'on appelle vieux-catholiques, qui élèvent si glorieusement la voix pour protester contre « celui qui prétend dominer parmi eux » (III, *Joan.*, 9), et, jusqu'à ces derniers temps, n'ont épargné aucun sacrifice dans la grande lutte qu'ils soutiennent pour la vérité et leur conscience ; ils ont, dès les premiers pas, rencontré un concours sympathique chez les hommes d'œuvres de notre Eglise et chez les représentants de la science orthodoxe. Quelques-uns de ces derniers ont même pris une grande part aux manifestations de leur activité, travaillant en leur faveur, et dans les revues, et dans les congrès. Pour répondre à un commun désir, une commission spéciale a même été constituée à Saint-Pétersbourg, dans le but d'étudier cette question du vieux-catholicisme et d'entrer en relation avec ses adhérents. Cette commission existe encore actuellement.

Les nôtres étaient animés des meilleures dispositions à l'égard des vieux-catholiques. Comprenant parfaitement combien variées sont les conditions et les traditions nationales, historiques et ecclésiastiques, ils ont usé de la plus grande patience en face des divergences et des malentendus qui règnent parmi eux, et ils se sont déclarés prêts à tout pour leur aplanir le chemin qui doit les amener à l'Eglise. Au début, cette entreprise, inspirée par Dieu, parut réalisable à bref délai, et exempte de graves difficultés. Mais le temps marche ; les principaux chefs du mouvement vieux-catholique, hommes nourris des traditions, sinon orthodoxes, du moins ecclésiastiques, disparaissent les uns après les autres de l'arène où ils ont combattu, laissant la place à de nouveaux lutteurs, aussi sincères et aussi ardents que leurs prédécesseurs, mais d'un esprit religieux moins profond et d'une vie religieuse moins intense. Ils sont comme bloqués au milieu du monde protestant dont tout les rapproche : la langue, la communauté de vie civile, la formation universitaire et enfin la lutte commune contre Rome. A ces nouveaux et à ces jeunes que l'esprit de l'Eglise n'a pas suffisamment pénétrés, et qui, par suite de leur éloignement de l'Orient, n'en ont qu'une connaissance incomplète, le monde protestant se présente comme un allié naturel, et il leur est malaisé de résister à sa lente et insensible, mais persévérante influence.

Voilà pourquoi notre Eglise russe, sans rien perdre de ses sympathies et de son admiration pour le vieux-catholicisme, et tout en continuant à coopérer à son enquête, si digne de louange, dans le domaine de la vérité ecclésiastique, commence à concevoir quelque inquiétude sur l'avenir du mouvement dont il est l'initiateur. Les vieux-catholiques seront-ils fidèles à leur résolution première de n'appartenir jamais qu'à la véritable Eglise catholique et de faire tous leurs efforts pour réaliser leur union avec elle, ou bien, séduits par le rêve, si naturel à l'Occident rationaliste, de restaurer chez lui la véritable Eglise par les seuls efforts de sa science et de sa raison, s'égareront-ils dans les sentiers divergents du protestantisme, à la grande douleur de tous leurs vrais amis ?

Voici, à notre avis, le devoir qui s'impose à nous vis-à-vis d'eux. Sans soulever inutilement, par une intolérance et des soupçons déplacés, de nouveaux obstacles à l'union, mais aussi sans nous laisser entraîner par le désir bien légitime de gagner des alliés que leur science rend utiles contre Rome, nous devons leur exposer pleinement et fermement, devant le Christ et d'après notre conscience, notre foi et la conviction inébranlable où nous sommes, que notre Eglise orthodoxe orientale, la seule qui ait conservé intact l'héritage du Christ, est actuellement aussi la seule véritable Eglise catholique. Ce sera, par le fait même, leur indiquer l'objet qu'ils doivent

avoir en vue et sur lequel ils ont à se décider, s'ils croient réellement à l'efficacité pour le salut de l'appartenance à l'Eglise, et s'ils désirent sincèrement leur union avec elle.

Sur la question du calendrier, le saint synode rappelle qu'une commission impériale a été instituée à Saint-Pétersbourg pour étudier au point de vue scientifique les projets de réforme. Il est d'avis qu'un changement complet, entraînant la modification, pourrait avoir une répercussion fâcheuse sur la vie de l'Église et soulever des troubles dont le danger ne serait pas suffisamment compensé par les avantages de la réforme. Il suggère comme expédient pratique la modification du seul calendrier civil, sans déplacement des fêtes ecclésiastiques : « seule, la fête du nouvel an ne concorderait plus avec la fête de la Circoncision, mais tomberait avec la fête de saint Boniface, martyr, le 19 décembre, vieux style, comme cela se produit dans l'Église orthodoxe japonaise, qui se trouve obligée, pour déterminer la date de ses fêtes, de faire usage du nouveau style, en vigueur au Japon... »

... En soumettant les points susdits à votre charité et à vos sages réflexions nous ne pouvons manquer d'attirer l'attention des chefs des saintes Eglises orthodoxes sur ce triste fait, que nous constatons au sein de l'Eglise orthodoxe un affaiblissement déplorable de la charité, des discordes, des dissensions, qui sont allées, en certaines circonstances, jusqu'à la rupture de l'unité ecclésiastique. Que notre charité s'étende jusqu'à ces frères séparés qui vivent au milieu de nous. Il existe à côté de nous d'anciennes communautés chrétiennes, qui, depuis déjà de longs siècles, se sont séparées de l'Eglise : nestoriens, arméniens, coptes, etc., mais qui ont conservé la constitution et la hiérarchie ecclésiastique et qui commencent actuellement à reconnaître, au moins par la bouche de leurs membres les plus avancés, l'irrégularité de la situation où elles se trouvent par suite de leur séparation. Ramener au sein de l'unique Eglise ces hommes qui vivent à côté de nous par leur civilisation, leurs mœurs, leurs coutumes, et surtout par la forme même de leur vie ecclésiastique et par leurs pratiques religieuses, c'est assurément le premier problème qui s'impose à notre Eglise et notre impérieux et plus pressant devoir[1]. En l'accomplissant, nous n'obtiendrons pas seulement ce résultat de régénérer, par un renouveau de vie ecclésiastique, ces anciennes communautés, mais aussi celui d'ouvrir à l'Eglise une pépinière nouvelle de travailleurs vigoureux et sérieusement appliqués à la tâche commune.

1. L'Eglise russe s'occupe plus que toute autre Eglise orthodoxe de la réduction de ces chrétientés à l'orthodoxie. Une mission russe travaille activement, parmi les nestoriens de la région du lac Ourmiah, sur les confins de la Perse et de la Turquie. En 1898, l'évêque nestorien de Soupourgan, Mar Jonas, entrait solennellement dans l'Eglise orthodoxe avec 15 000 de ses diocésains. Tout récemment, les *Tserkovnyia Viedomosti* nous donnaient des nouvelles de l'état prospère de la mission.

Priant de toute notre âme Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ d'affermir dans l'unité de sentiments sa sainte, catholique et apostolique Eglise, de fortifier en elle le principe de la charité et de l'union, et d'accorder à Votre toute Sainteté, au saint et sacré synode qui vous entoure, ainsi qu'à la grande Eglise de Constantinople, la paix, le bonheur et la prospérité, nous sommes, avec un amour fraternel dans le Christ-Dieu.

25 février 1903.

Antoine, métropolite de Saint-Pétersbourg et Ladoga. — Vladimir, métropolite de Moscou et de Kolomna. — Vladimir, évêque de Vladicaucase et Mozdok. — Nicolas, évêque de Simféropol et Tauride. — Jean, évêque de Saratov et Tsaritsin. — Marcel, évêque.

Les réponses des autres Églises, dont un résumé a paru dans l' Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια[1], sont à peu près conformes à celles de la Russie. Sur la question des rapports entre les diverses Églises orthodoxes, Jérusalem et la Serbie émettent le vœu que chaque année il soit tenu, dans l'un ou l'autre centre, une conférence ecclésiastique, à laquelle prendraient part les représentants de toutes les Églises. L'union avec les catholiques et avec les protestants est unanimement repoussée; seule, l'Église de Serbie, sans se prononcer explicitement sur ce point, pose, « pour toute Église séparée qui solliciterait de s'unir à l'Église orthodoxe », les mêmes conditions que pour les vieux-catholiques, c'est-à-dire l'acceptation intégrale des dogmes de l'orthodoxie et en retour l'autonomie complète dans les rites et les usages. Jérusalem affirme énergiquement son horreur pour le prosélytisme religieux des autres Églises; par contre, elle loue les anglicans de s'abstenir de toute propagande et déclare que l'union avec eux, ainsi qu'avec les vieux-catholiques, est non seulement possible, mais nécessaire.

Les autres Églises n'ont pas parlé des anglicans, mais elles se divisent sur la question des vieux-catholiques. Aucune n'est aussi sympathique que Jérusalem; la Grèce et la Roumanie se prononcent pour la négative, jusqu'à ce qu'on ait obtenu des déclarations plus nettes sur la doctrine; la Serbie désire l'union, mais à la condition d'une profession de foi entièrement orthodoxe.

Sur la question du calendrier, les réponses sont aussi partagées. La Roumanie demande qu'on ne change rien; la Serbie propose la confection par des spécialistes d'un calendrier nouveau plus exact que les deux autres. Jérusalem et Athènes croient la

1. T. XXIII (1903), p. 483-488.

réforme possible par l'accord des Eglises et des gouvernements, mais Athènes exige « qu'il soit bien établi que l'âme des simples n'en sera pas troublée », et Jérusalem « que les Occidentaux aient mis un terme à leur scandaleux prosélytisme ».

Quant à l'Église du Monténégro, elle s'est conformée, point par point, dans sa réponse aux déclarations de la Russie.

III. On vient de voir le sentiment officiel des chefs des diverses Églises orthodoxes sur la question des vieux-catholiques. Cette question, dont l'histoire depuis Döllinger est des plus intéressantes, est entrée dans une nouvelle phase par la retentissante publication de trois articles de Mgr Serge, évêque de Iambourg et recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Ces articles ont été traduits par la *Revue internationale de théologie* de Berne (avril-juin 1904), organe des vieux-catholiques, qui les a fait suivre de remarques critiques et d'une réplique du général Kirieiev, un de leurs partisans les plus remuants en Russie. Mgr Serge discute à fond la position des vieux-catholiques sur le *Filioque*, sur la transsubstantiation et sur la notion d'Église, les conclusions du docte prélat ne sont pas favorables à l'union. Nous nous proposons de revenir sur cet important manifeste, qui est comme le programme de toute une école théologique, celle que la *Revue internationale de théologie* qualifie d' « ultramontanisme oriental ».

Antoine VALMY.

# REVUE DES LIVRES

## QUESTIONS BIBLIQUES

**Jésus, Messie et Fils de Dieu,** *d'après les Évangiles synoptiques*, par M. Lepin, P. S.-S., professeur au grand séminaire de Lyon. Paris, Letouzey, 1904. In-12, xlv-280 pages. Prix : 3 fr. 50.

La formule, un peu usée, du livre « qui vient à son heure » s'applique si justement au travail de M. Lepin que je ne puis l'éviter. Et cette opportunité ne permet pas de regretter l'ouvrage plus considérable que le premier chapitre semblait promettre, et que la nécessité de parler vite a dû faire ajourner. Après une introduction brève, mais substantielle, sur la valeur historique de ses sources, l'auteur traite successivement de l'espérance messianique au début de l'ère chrétienne, de Jésus Messie et Fils de Dieu dans son enfance et sa vie publique. Sauf exception, M. Lepin utilise exclusivement, pour sa démonstration, les Évangiles synoptiques, se maintenant ainsi strictement sur le terrain de ses adversaires. Un second volume, consacré au quatrième Évangile, complétera l'étude de son sujet.

La question, on le voit, est fondamentale; et son actualité lui donne un nouvel intérêt. Dans quel sens et dans quelle mesure Jésus-Christ a-t-il revendiqué pour sa personne les qualités, les prérogatives et l'autorité de Messie et de Fils de Dieu. Le second titre ajoute-t-il quelque chose au premier ? On s'adresse, pour la réponse, aux documents acceptés comme substantiellement historiques par les critiques libéraux les plus en vue. Les théories de Renan, de MM. Harnack, Ed. Stapfer et Loisy sont exactement résumées, avec larges citations à l'appui, et solidement discutées. La nature de la controverse exigeait l'emploi de la méthode *des ensembles*, et M. Lepin l'a justement adoptée ; je veux dire qu'il s'appuie, non sur quelques textes isolés, mais sur des ensembles de textes et d'indices qu'on ne saurait révoquer en doute qu'en déclarant suspecte, et non historique, la sub-

stance même des narrations synoptiques. On ne peut que louer la science solide, la probité, la vigueur d'esprit qu'il déploie dans l'accomplissement de sa tâche : nulle trace de ces développements, plus spécieux que probants, dont sont rarement exempts les ouvrages de polémique; peu de références aux travaux modernes[1], mais précises et judicieuses. Surtout, distinction très méritoire (et qui suppose une longue étude du sujet) entre les points que l'histoire, à elle seule, laisse sujets à controverse, et ceux qu'elle permet d'affirmer comme certains. Il faut être soi-même averti pour remarquer le sûr discernement de l'auteur parmi tant de détails inégalement attestés. La hâte de la rédaction, qui se traduit çà et là par des répétitions, des citations textuellement reprises, n'atteint nullement le fond de la discussion : c'est en toute confiance qu'on peut se fier à un guide aussi consciencieux; les mauvais pas lui sont connus, les passes dangereuses, familières. Enfin, le ton de sérénité rassure ceux-là mêmes qui ne peuvent tout vérifier.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ce petit livre? On ne le penserait qu'en oubliant les difficultés du sujet, l'exiguïté du cadre où l'auteur a été forcé de se tenir. Par exemple, le premier chapitre est un peu hors de proportion avec le reste; sa qualité scientifique me semble aussi moins bonne. En particulier, le portrait messianique tracé par anticipation, à l'aide de documents pré-chrétiens, ou contemporains de la prédication évangélique, paraîtra bien poussé dans le sens de la précision. On se demandera si la préexistence attribuée au Messie dans le livre d'Hénoch, ou le IVe livre d'Esdras, était alors perçue avec cette netteté. Surtout la doctrine de Philon semblera moins favorable à l'idée du Logos conçu comme une personne distincte, une hypostase. Les meilleurs juges sont aujourd'hui assez d'accord pour ne voir dans le Logos philonien qu'une expression de la pensée divine elle-même, considérée dans son essence ou sa manifestation extérieure. Le langage seul de Philon lui donnerait une apparence de personnalité distincte[2].

Les chapitres qui suivent, et forment le corps de l'ouvrage, ne

1. Pour Rom., IX, 5 (Lepin, p. 201), il faut renvoyer maintenant à l'article du P. Durand, *Revue biblique*, octobre 1903.

2. Voir en particulier J. Drummond, *Philo Judæus*, t. II, p. 222 *sqq.*, 273.

prêtent pas à la même critique. Ce qui concerne le développement de la manifestation messianique de Jésus-Christ est très remarquable, et rappelle souvent l'esquisse magistrale de W. Sanday, dans le *Dictionary* de Hastings. Les difficultés (silence imposé aux démons, même aux miraculés, refus de miracles, choix du titre volontairement discret de « Fils de l'homme ») ne sont ni ignorées, ni laissées sans réponse. Les raisons positives qui autorisent définitivement, dans son ensemble, la conception traditionnelle, sont soigneusement relevées, habilement groupées et mises en relief. Enfin, la discussion des textes célèbres : transport extatique de Jésus, parabole des vignerons, confession du Sauveur devant le sanhédrin, ne laisse à peu près rien à désirer. Mais il faut confier au lecteur de M. Lepin le plaisir et le profit de relever lui-même, sur ces points et les autres, tant d'indications utiles.

L'auteur reproduit en appendice deux excellents articles portant sur les derniers ouvrages de M. Loisy : on n'a guère écrit avec plus de modération, de force et de discernement sur ce difficile problème. Félicitons, en terminant, les étudiants en théologie du séminaire de Lyon d'être à si bonne école. De tels travaux marquent un progrès sensible, et rendent confiance dans l'avenir des études exégétiques de France.

Léonce de Grandmaison.

**Le Symbolisme dans l'Écriture**, par dom Georges Legeay, O. S. B. Paris, Retaux, 1903. In-12, xvi-256 pages.

Après avoir lu ce livre, on se demande quelle est au juste la pensée de l'auteur. Quelle idée précise se fait-il du symbolisme dans l'Écriture ? Son idéal serait-il cette littérature ascético-biblique du temps passé, où s'épanouissait librement la riche floraison des sens dits spirituels ? Saint Augustin ne s'est pas montré trop sévère pour ces sortes de pieuses accommodations et de déductions qui, sans exprimer à proprement parler le sens de l'Écriture, entrent pourtant, en quelque manière, dans la prévision et dans les vues du divin Esprit, auteur principal (pourquoi dire « seul auteur », avant-propos, p. 5 ?) des écrits inspirés. Seulement, qui ne le sait ? le symbolisme propre aux Écritures sacrées est d'une tout autre sorte. Tantôt il se dégage des choses

elles-mêmes signifiées immédiatement par la lettre, Dieu les ayant ordonnées et fait écrire comme expression prophétique d'une réalité encore lointaine; tantôt il se confond avec l'allégorisme, les choses immédiatement exprimées par le texte n'étant aucunement signifiées pour elles-mêmes, mais seulement pour servir de véhicule ou de cadre à l'idée, objet direct de l'intention de l'auteur sacré. En tout cas, c'est le sens littéral qu'il importe de déterminer d'abord. Faute de ce consciencieux travail d'exégèse critique, la spiritualisation de l'Écriture risque trop de n'être qu'un vain jeu de l'esprit et un mirage décevant. On ne peut donc accepter les paroles dures, pour ne pas dire injustes, de l'avant-propos à l'adresse des exégètes contemporains, même catholiques, taxés sans distinction de quasi-naturalisme, comme si l'on ne pouvait accorder à la recherche et à la mise en lumière du sens littéral l'importance qui lui appartient, et en même temps reconnaître que les Écritures sont toutes pleines du mystère de Jésus-Christ !

Aussi bien, l'auteur aurait gagné à faire lui-même œuvre d'exégèse un peu plus rigoureuse. L'ouvrage est formé de sept études, sorte de *Catena Patrum*, sur quelques noms et titres de Notre-Seigneur; seuls les trois derniers titres (le Bélier, Aaron, Adam, figures de Jésus-Christ) offrent un symbolisme figuratif réel; mais que dire des quatre premiers (le christ, Seigneur ; le christ, Face du Père ; le christ, Chef et Prince ; le Cavalier, figure de Notre-Seigneur) ? Si le Messie est annoncé parfois dans l'Ancien Testament sous le nom de Yahwé, si pour saint Paul il est le Κύριος, s'il reçoit le titre de chef et de prince, en quoi toutes ces dénominations sont-elles symboliques ? et quel sens spirituel présentent-elles en dehors du sens immédiat de la lettre ? Sans doute quelques Pères ont cru reconnaître aussi le Messie sous la dénomination de la Face du Seigneur ; mais, à y bien regarder, c'est tout au plus dans le sens d'une accommodation fondée sur cette doctrine connue d'ailleurs que le Verbe est l'image substantielle du Père, et donc peut être appelé son Visage, sa Face ; encore une fois, où est le symbolisme ? De même on peut admettre que le Christ nous est montré sous l'allégorie d'un Cavalier ; mais c'est là une figure de langage, ce n'est pas du symbolisme scripturaire.

Il serait facile d'allonger la liste de ces observations. Ainsi,

par exemple, l'auteur cite assez largement la *Clavis*, de Méliton (p. 120, 134, 139); pourquoi ne pas rappeler que l'écrit de ce titre, édité par le cardinal Pitra, n'est pas la traduction de la Χλείς authentique, mais une œuvre apocryphe, probablement du onzième siècle? Ce serait donc une assez pauvre autorité patristique. Dans l'avant-propos (p. 5), on réduit l'écrivain inspiré au rôle d' « un agent quasi passif » : n'est-ce pas trop diminuer sa part d'influence dans la conception comme dans l'élaboration du livre? Et n'est-ce pas une exagération regrettable de dire que « l'Église... donne à telle ou telle... version, par une approbation spéciale ou par l'usage officiel qu'elle en fait, une autorité et un poids que ne saurait avoir le texte original lui-même » (p. 7)? Nous savons pertinemment par les *Actes* du concile de Trente que telle n'a jamais été l'intention des Pères.

Peut-être le pieux bénédictin de Saint-Maur voudra-t-il un jour nous donner la suite de ces études sur le symbolisme dans l'Écriture. Avec un peu plus de sévérité dans le choix des éléments, et un peu plus de rigueur dans la méthode, ce serait un travail aussi avantageux à l'exégèse scripturaire que profitable à la vraie piété. J. Griesbach.

**Récit historique de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** Texte unifié des Évangiles, par l'abbé J.-P.-A. Azibert. Albi, 1899. In-12, xi-419-29* pages.

Traduction de la synopsis, précédemment publiée par le savant auteur et si favorablement accueillie par les biblistes. La disposition du texte en quatre colonnes a disparu; les documents évangéliques, dont la synopse offre l'ingénieuse harmonisation, sont fondus en un seul récit; et voici donc, à l'usage des pieux fidèles, une nouvelle Vie de Notre-Seigneur, dont le tissu est formé des seules paroles du texte évangélique. L'ouvrage se divise en vingt sections, avec nombreux titres et sous-titres. On en trouvera aux dernières pages la vue d'ensemble, avec un tableau synoptique des Évangiles et l'indication des leçons liturgiques pour tous les dimanches et fêtes de l'année. Des titres marginaux très multipliés, indiquant sous une forme concise la matière traitée, seront fort appréciés du lecteur.

Les lois de l'Église obligeaient l'auteur à accompagner sa tra-

duction de quelques notes. On les trouvera peut-être un peu clairsemées, généralement imprécises et sans véritable portée. Leur rédaction même paraîtra négligée. Il est peu exact de dire que le Verbe *a part* à l'essence divine (p. 6); la « grâce intérieure » n'est pas tout à fait synonyme de « grâce sanctifiante ou habituelle » qui eût été l'expression juste (p. 285, n. 1). Sans doute, il est vrai que le péché contre le Saint-Esprit est un péché de pure malice (p. 105, n. 1); mais comme solution de la grosse difficulté soulevée par le texte, c'est trop peu. L'auteur lui-même est-il bien satisfait de l'explication qu'il nous donne (p. 83, n. 1) de l'allégorie du vêtement vieux auquel on coud un morceau d'étoffe neuve, etc.? Et, encore, pourquoi le double emploi de certaines remarques (par exemple, p. 107, n. 2 et p. 42, n. 2; p. 301, n. 1 et p. 80, n. 1; p. 303, n. 1 et p. 245, n. 1)?

Souhaitons la diffusion de cette nouvelle Vie de Notre-Seigneur; les paroles du texte sacré portent avec elles une grâce qui fera mieux comprendre et goûter les leçons qu'elle contient et les divins exemples qu'elle propose à notre imitation.

J. Griesbach.

**La Notion de l'apostolat des origines à Irénée**, par Henri Monnier. Paris, Leroux, 1903. In-8, vi-386 pages.

On connaît la dissertation sur le nom et l'office d'apôtre que Lightfoot a insérée dans son commentaire sur l'épître aux Galates. D'après l'illustre exégète anglican, c'est à tort que l'on n'attribue qu'aux douze le titre d'apôtres; non seulement Paul et Barnabé, mais Andronicos et Junias, et sans doute aussi, Silvanus, ont été apôtres, et beaucoup d'autres encore dont les noms ne nous sont pas parvenus; il faut donc admettre qu'il y a eu d'abord douze apôtres, comme il y a eu sept diacres, mais que les uns comme les autres se sont multipliés, quand l'Église est sortie de Jérusalem et s'est propagée parmi les païens.

Depuis Lightfoot, bien des historiens ont traité cette question; M. H. Monnier vient de la reprendre à son tour, et de lui consacrer tout un volume. Son étude est d'un grand intérêt; bien que je ne puisse souscrire à ses conclusions, je suis heureux de reconnaître la netteté et la loyauté de sa discussion.

M. Monnier croit reconnaître dans les premières épîtres de

saint Paul une théorie d'après laquelle l'apostolat n'eût été que le premier des charismes; son origine serait dans la conscience religieuse de l'apôtre ; ses preuves dans le succès même de l'apostolat et dans les miracles. A cette notion paulinienne s'opposerait la notion jérusalémite : l'appel du Seigneur, qui crée l'apôtre, n'est pas une vocation intime, se faisant entendre seulement dans l'âme, c'est une institution conférée visiblement par le Christ ressuscité. Un conflit mit bientôt aux prises les deux conceptions, et Paul, désormais, pour revendiquer son autorité apostolique, fit appel à l'apparition visible du Christ. C'était un coup décisif porté à l'inspiration individuelle et à la notion large de l'apostolat.

Dans les chapitres suivants, M. Monnier analyse et discute les autres documents du Nouveau Testament et de la première tradition chrétienne; c'est une étude intéressante, mais où je ne saurais le suivre ici.

Avant de critiquer la théorie, dont je viens de reproduire les principaux traits, je dois faire une remarque préjudicielle. M. Monnier date les *Actes* des dix dernières années du premier siècle, et, par suite, tout en reconnaissant l'impartialité du rédacteur, il ne croit pas pouvoir trouver chez lui la notion primitive de l'apostolat. Ne partageant pas les vues de M. Monnier sur la date et l'attribution du livre, je ne puis le suivre dans ses conclusions, ni penser que « le livre des *Actes*, par un malentendu fatal, a transformé le collège des douze en collège apostolique, bouleversant ainsi l'histoire de l'Église primitive » (p. 164). Je ne veux pas entreprendre ici d'établir l'authenticité et l'historicité des *Actes* ; je remarquerai seulement que les preuves en sont plus solides que M. Monnier ne semble le penser, et que, du moins, un document aussi décisif pour la conception primitive de l'apostolat ne pouvait être écarté sans discussion.

Même en partant des positions critiques de M. Monnier, je ne pense pas qu'on arrive logiquement à ses conclusions. Pour assimiler l'origine de l'apostolat à celle des autres charismes, on ne peut s'appuyer que sur *I Cor.*, xii, 28 ; c'est une base insuffisante. Saint Paul dit bien dans ce passage que l'apostolat est le premier des dons de Dieu, il ne dit pas qu'il soit conféré comme les autres. Bien plus, trois chapitres plus loin, il suppose une conception toute différente ; après avoir rappelé la série des

apparitions du Christ, il ajoute : « Et enfin, il m'est apparu, à moi le dernier, comme à un avorton, car je suis le moindre des apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre. » (*I Cor.*, xv, 8, 9.) Il est donc vrai que, dans cette même épître d'où l'on veut tirer la théorie de l'apostolat spirituel et charismatique, on est obligé de reconnaître la théorie de l'institution personnelle par le Christ. M. Monnier suppose (p. 84) que cette dernière théorie n'est introduite que par les nécessités de la polémique et dans une argumentation *ad hominem*; mais c'est là une hypothèse gratuite.

En résumé, on ne parvient pas à établir par aucun document qu'à une époque quelconque de sa carrière, saint Paul n'ait reconnu comme origine de l'apostolat proprement dit que « la persuasion intérieure et l'illumination produite par l'Esprit ». Il reste admissible que le titre d'apôtre ait parfois chez lui un sens plus large; c'est un fait reconnu de tous que le mot ἀπόστολος, suivi d'un génitif, signifie parfois « envoyé et non apôtre » (*II Cor.*, viii, 23; *Phil.*, ii, 25); rien ne prouve qu'il ne puisse avoir une ou deux fois [1] une signification aussi étendue, quand il est employé absolument. Mais ce n'est là qu'une question de vocabulaire, dont l'importance est médiocre; le point capital du débat, c'est-à-dire la notion de l'apostolat proprement dit, semble devoir rester hors de conteste.

En terminant, je tiens à signaler, dans le travail de M. Monnier, quelques discussions fort intéressantes [2]. Ainsi, à la fin du premier chapitre, une réfutation très judicieuse de la thèse de Harnack, qui cherche dans l'apostolat juif l'origine de l'apostolat chrétien (p. 16-22). Un peu plus loin (p. 48-50), est établie la réalité des miracles de saint Paul et l'argument que l'apôtre en

1. *Rom.*, xvi, 7; *I Thess.*, ii, 7. — Cette interprétation est assez plausible pour le premier passage; elle l'est beaucoup moins pour le second.

2. Je dois y relever aussi quelques erreurs de détail : les Clémentines sont datées (p. 139) de la fin du deuxième siècle ou du commencement du troisième; en réalité, elles ne semblent pas antérieures au quatrième siècle (cf. Chapman dans *Journal of theol. studies*, avril 1902, p. 436-441, et Harnack, dans *Theol. Litztg.*, 1902, p. 570). — Je ne puis voir aucune contradiction entre *Matth.*, xvi, 18 et xvi, 53 (p. 140); les reproches véhéments du dernier passage s'expliquent fort bien par *Matth.*, xvi, 22. — La promesse des douze trônes (*Matth.*, xix, 27-28) semble gêner M. Monnier, et vraiment elle est écartée trop aisément (p. 126-130). — Il est bien gratuit de voir dans le ministère des sept diacres « un apostolat distinct et rival de celui

tirait pour autoriser sa mission. Assez souvent, M. Monnier rencontre sur son chemin les théories des théologiens protestants sur le salut par la foi, ou leurs objections contre la primauté de saint Pierre; il en fait justice avec une loyauté qui l'honore. Je veux mentionner enfin les chapitres consacrés à saint Jean et à saint Ignace; je ne saurais, sur tous les points, me ranger à l'avis de M. Monnier, surtout en ce qui concerne l'attribution des écrits joanniques; je suis, du moins, heureux de reconnaître toute la distance qui sépare ces études pénétrantes et sympathiques de certains travaux contemporains, où l'on ne veut voir dans l'auteur du quatrième Évangile qu'un scoliaste de Philon, et dans l'évêque d'Antioche qu'un énergumène.

Jules Lebreton.

## HISTOIRE

**Grandes écoles et gens d'église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime**, par l'abbé Dubourguier. Amiens, Yvert; Paris, A. Picard, 1904. In-8, 832 pages.

« Cette histoire n'est, comme l'histoire de l'école en général, qu'une apologie permanente des services rendus par l'Église à la société. » (P. 10.) Voilà, dans toute sa franchise, le but que se propose l'auteur, déjà connu par un livre analogue sur *la Restauration des grandes écoles dans le diocèse d'Amiens.* Il y a un mérite assez rare, trop rare peut-être, dans cette protestation indirecte, mais courageuse quand même, contre le vandalisme anticlérical qui sévit en ce moment sur l'enseignement français. Il faut en féliciter l'écrivain; car, pour un prêtre surtout, si l'on en croit beaucoup de braves gens qui ne sont pas des gens braves, toute vérité aujourd'hui n'est pas bonne à dire.

Dans l'exécution de son dessein, M. Dubourguier met tout son

des douze » (p. 169). — La notion sacramentelle, loin d'être « essentiellement étrangère à l'époque primitive » (p. 170), en pénètre au contraire tous les documents (cf. Harnack, *Ausbreitung,* p. 169 *sqq.*, qui pense que la doctrine des sacrements est étrangère à l'enseignement du Christ, et qui cependant en retrouve la trace dans tous les écrits chrétiens). — Les judaïsants ne sont pas des dissidents dès la fin du premier siècle (p. 184; v. Justin, *Dial.*, 47). — Il ne semble pas, d'après le *Kerygma Petri,* que les douze aient été disciples avant d'être apôtres (p. 192), mais simplement qu'ils sont disciples du Christ et apôtres du monde (v. Dobschütz, *Kerygma Petri,* p. 55).

cœur de fils profondément dévoué à l'Église, qu'il défend : il n'y apporte cependant ni violence ni passion, se bornant presque toujours à raconter les faits et ne s'écartant de cette ligne générale que pour rectifier quelque jugement erroné ou pour citer à l'appui de sa thèse un témoignage plus frappant. Il concentre l'attention sur trois points particulièrement lumineux : les deux écoles bénédictines de *Centule* et de *Corbie*, et le collège des Jésuites d'*Amiens*.

L'abbaye de Centule, fondée vers l'an 600 par saint Riquier, dont elle a gardé le nom, devint rapidement un foyer de lumière, où clercs et nobles, riches et pauvres, venaient de près et de loin demander aux moines la science divine et humaine. Son historien décrit avec amour et complaisance l'éclat qu'elle reçut du saint abbé Angilbert, l'*Homère* de la trinité académique dont Alcuin était le *Flaccus* et Charlemagne le *David*. Il nous promène à travers l'école des externes (les *nutriti*) et celle des pensionnaires (les *oblati*) et nous fait assister aux délicats labeurs du *scriptorium*, puis aux splendeurs religieuses des trois églises, enfin aux émotions d'une séance littéraire, présidée, le jour de Pâques 800, par l'empereur en personne, assisté de son ministre Alcuin. C'est l'apogée de l'illustre monastère et de ses écoles. Si l'on veut se faire une idée exacte des études par lesquelles passaient les écoliers du neuvième siècle, on en trouvera le détail dans le journal extrêmement curieux d'un jeune clerc de Centule, Walafrid Strabon. On y touchera du doigt combien l'on est injuste de reprocher aux écoles monastiques le caractère exclusivement clérical et le peu d'étendue de leurs programmes.

Non moins glorieuses furent les premières destinées de Corbie, fondée en 657 par la reine Bathilde. Au temps de la renaissance carolingienne, elle aussi eut pour abbé un saint, Adélard, parent et ami du grand empereur. Il s'appliqua avec un zèle infatigable à faire fleurir dans ses écoles, selon la tradition invariable de l'Église, la ferveur de l'étude avec celle de la piété. Plus grand peut-être encore que lui, par le prestige qu'il exerça sur ses contemporains, fut son frère Wala, qui hérita de sa crosse, continua son œuvre et envoya un de ses moines, saint Anschaire, inaugurer au fond de la Saxe les écoles de la Nouvelle-Corbie, où il sauva pour la postérité un manuscrit unique de Tacite, avant d'aller évangéliser les peuples du Nord.

Malheureusement, « quand le soleil de Charlemagne eut disparu à l'horizon », la nuit vint, rapide et désolante. Les moines de Centule, longtemps harcelés par les Normands, durent enfin s'enfuir devant l'invasion, n'emportant que leurs manuscrits, et le monastère ne sortit de ses ruines qu'au bout d'un siècle. Alors, sur la demande du roi Hugues Capet, Corbie, qui avait résisté à l'invasion, lui céda le moine Ingélard. Il ressuscita la morte et inaugura une série d'abbés illustres, Angelram, saint Gervin, Anscher. Durant ce onzième siècle, où se manifesta une seconde renaissance des études, les deux abbayes sœurs rivalisèrent d'ardeur pour garder à leurs écoles l'antique renom. Elles enrichissent leurs bibliothèques, ajoutent de nouvelles sciences à leurs programmes, envoient des jeunes gens d'espérance se perfectionner à d'autres écoles célèbres, Paris, Reims, Chartres, pour en rapporter de nouveaux trésors — et pour prouver sans doute à l'ingrate postérité que les moines sont les ennemis-nés de tout progrès !

Mais on sait, hélas ! ce que furent les derniers siècles du moyen âge. Dès les premières années du douzième, l'abbé Anscher avait dû transformer Centule en forteresse pour la garantir contre les insultes des seigneurs voisins. En 1171, le comte Hugues de Saint-Pol mit le pays à feu et à sang : on compta deux mille sept cents morts. Puis vinrent les troubles, souvent prolongés et sanglants, qui accompagnèrent l'affranchissement des communes. Au milieu de ces alarmes perpétuelles, il restait peu de place pour des études qui demandent le calme et la sécurité. Aussi la décadence ne se fit pas attendre.

Dans quelle mesure, à partir du douzième siècle, la prédominance de la dialectique sur les études littéraires a-t-elle contribué au discrédit des anciennes écoles ? La réponse est difficile. A notre avis, ce discrédit eut pour cause principale le mouvement d'indépendance et l'esprit de particularisme qui, se propageant de la vie politique à la vie intellectuelle, firent surgir de tous côtés dans les *communes* affranchies les écoles locales. Chaque ville ambitionna d'avoir la sienne. Ainsi en fut-il à Amiens, à Abbeville, à Péronne, à Montdidier, à Ham. Ce nouvel enseignement restait d'ailleurs partout sous la direction des gens d'église, auxquels seuls on reconnaissait le droit et la capacité d'enseigner. Ils l'exercèrent sans conteste durant plusieurs siè-

cles encore, et peu à peu leur travail patient, dévoué, désintéressé (car, on l'oublie trop, l'Église n'a pas laissé à notre siècle la gloire d'inventer l'enseignement gratuit) a pourvu la France d'un vaste système d'instruction, qui a rendu possibles les progrès modernes.

La grande École d'Amiens remonte à une époque bien reculée. Vers 1250, l'évêque Gérard de Conchy y annexa l'école Saint-Nicolas pour les « pauvres clercs », appelés plus tard les *Capettes*, du nom de leur mantelet. Au seizième siècle, ce double collège avait beaucoup décliné : pour le relever, une assemblée générale des notables et du clergé, présidée par Mgr de la Martonie, en 1583, l'offrit aux Jésuites. Les difficultés des temps reculèrent l'ouverture de leurs classes jusqu'au 18 octobre 1608. Vingt ans après, ils comptaient de mille quatre cents à mille cinq cents élèves.

M. Dubourguier ne ménage pas les éloges à la Compagnie de Jésus, à ses méthodes d'instruction et d'éducation, à l'influence prépondérante qu'elle exerça sur l'enseignement secondaire en Picardie pendant plus de cent cinquante ans. Elle dut ces succès, pour une bonne part, à la grande faveur que lui témoignèrent les plus illustres évêques d'Amiens, Mgr Faure, Mgr de Brou, Mgr de la Motte. Ce dernier eut le double chagrin de voir l'abbaye de Centule s'éteindre dans l'isolement volontaire et dans le jansénisme, et les Jésuites chassés d'Amiens par un édit du roi, sous la pression des *philosophes* et de la Pompadour (1761).

Un nouveau collège, péniblement organisé et soumis à la juridiction immédiate du Parlement de Paris, se débattit trente ans, avec quatre cents élèves, contre les ingérences laïques. Quand vint la Révolution, il tomba dans une indiscipline sauvage, que son principal, l'ex-moine Bellegueule, ne sut pas maîtriser, et finit, dit l'auteur, dans l'imbécillité.

Le même torrent emporta Corbie, qui avait été longtemps « un mur de défense » pour la foi de ce pays, spécialement par son école des *Caritables* ; il n'épargna pas davantage les collèges que le clergé avait élevés et dirigés dans les différentes villes du diocèse. A leur place, la Révolution établit des *écoles centrales* : elles s'effondrèrent dans l'immoralité. L'enseignement français ne devait reprendre vie que lorsque le Concordat aurait rendu à l'Église le droit, si précaire qu'il fût, d'y faire rentrer la religion.

Les cahiers de 89 demandaient presque tous que l'éducation de la jeunesse fût développée, mais restât confiée au clergé et aux corporations enseignantes.

Toutes ces leçons du passé n'ont pas suffi à éclairer le jacobinisme anticlérical : il lui faut de nouvelles ruines. On peut prédire que, si elles doivent être réparées, elles ne le seront qu'avec l'aide de l'Église. C'est la conclusion logique de ce livre.

Ajoutons seulement que c'est un livre de loisir, composé patiemment au jour le jour, en plusieurs années, suivant la respectable tradition des presbytères studieux. L'auteur s'attarde bien un peu dans quelques récits, d'ailleurs charmants, ou dans certaines considérations, toujours judicieuses : mais il aime tant sa Picardie ! Il faut donc aussi le lire à loisir, si l'on veut goûter la masse de bonnes choses qu'il présente. Néanmoins, dans une seconde édition, je voudrais qu'un certain nombre de détails fussent rejetés en note au bas des pages : le texte y gagnerait en précision et la thèse en vigueur. Ces réserves faites pour l'acquit de ma conscience, il reste que M. l'abbé Dubourguier a fourni un appoint très méritoire à la défense de l'Église et de l'enseignement chrétien. Pierre Brucker.

**Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie in de Nederlanden**, door P. Albers, S. J. 1e deel. Nijmegen, L. C. G., Malmberg, 1903. xi-560 pages. Prix : 3 florins (6 fr. 25).

Le livre qui s'annonce comme l'*Histoire du rétablissement de la hiérarchie dans les Pays-Bas* sera l'histoire de l'émancipation des catholiques de ce pays après deux siècles et demi de persécutions et d'ostracisme politique. L'ouvrage, dédié par l'auteur au vénérable épiscopat néerlandais, est présenté aux lecteurs par une lettre élogieuse de l'archevêque d'Utrecht, Mgr van de Wetering. Elève du célèbre historien Pastor, le P. Albers, à l'imitation de son illustre maître, fait parler les documents, sans y ajouter beaucoup d'observations personnelles, afin de n'altérer en rien la physionomie des personnes et des choses. Jusqu'ici ces documents étaient presque tous inconnus. L'auteur a eu le bonheur de pouvoir puiser à pleines mains dans les archives de la Nonciature et de l'État, dans la correspondance des ministres

et les mémoires des catholiques éminents du temps, dont l'influence a été prépondérante dans l'affaire du rétablissement.

Pendant le règne de Philippe II d'Espagne, on organisa, de 1559 à 1561, la hiérarchie des Pays-Bas; les nouveaux évêques eurent à peine le temps de s'établir dans leurs diocèses, que déjà les protestants gagnèrent l'une après l'autre les villes épiscopales, ce qui amena le bannissement des titulaires et l'effondrement de tout l'édifice hiérarchique.

Un moment l'espoir d'un rétablissement reparut au temps de l'occupation française en 1672; ce n'est qu'après 1795, année où l'invasion des armées françaises mit fin aux institutions politiques du pays et au protestantisme comme religion de l'État, que les catholiques songèrent à une nouvelle vie hiérarchique. Mais plus de cinquante ans devaient encore s'écouler avant le bref de Pie IX, du 4 mars 1853, qui restaura l'Église de Hollande, fait symbolisé par une médaille commémorative, où l'on voit le Seigneur ressuscitant la fille de Jaïre.

Pendant le règne du roi Louis-Napoléon, les projets avaient pris quelque consistance, mais échouèrent... heureusement. L'atmosphère était encore chargée d'idées gallicanes et joséphistes, qui ne promettaient rien de bon.

Le grand empereur, frère du roi, tenta de brusquer la marche des affaires en intronisant à Bois-le-Duc l'évêque intrus van Camp, ancien curé de Saint-Jacques, à Anvers. Le clergé refusa toute obédience, comme il avait refusé auparavant de dire des prières publiques pour l'empereur excommunié. Napoléon punissait, bannissait, haranguait le clergé du Brabant septentrional dans une audience du 11 mai 1811 à Bréda. « A présent, lui disait-il, un prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte de souveraineté que j'ai dû exécuter, a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire général (van Alphen) ! Je les ai emprisonnés, je les punirai. » Après avoir loué l'obéissance des protestants, il continue : « Et ici une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes desseins ! Imbéciles que vous êtes, si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet, dans les maximes de l'Église gallicane des principes qui étaient analogues aux miens, si le Concordat n'était pas accepté, je me serais fait protestant, et trente millions de Français auraient suivi, le lendemain, mon exemple. Vous autres,

ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Vous ne voulez pas prier pour votre souverain? Imbéciles. Vermisseaux de la terre... ignorants! »

L'empereur ne gagna rien contre les catholiques fidèles, qui avaient connu durant deux cents ans des persécutions bien plus rigoureuses. Plus tard, ce même clergé, veillant avec un soin jaloux à écarter tout danger — même un peu imaginaire parfois — d'ingérence de la part du gouvernement dans les affaires ecclésiastiques, aimera mieux refuser un pauvre traitement que d'exposer la liberté de l'Église.

Avec le règne du roi Guillaume Ier commence une nouvelle ère de négociations. D'abord le chevalier Reinold, ministre des Pays-Bas à Rome, puis Mgr Nasalli, envoyé du Saint-Siège à La Haye, tentèrent en vain de trouver un accord. Tout arrangement était impossible, tant que le gouvernement tiendrait à ses préjugés calvinistes et aux articles organiques de Napoléon. En 1827 un concordat est enfin conclu; il ne sera jamais exécuté et deviendra même plus tard, en 1841, un nouvel obstacle, le Saint-Siège ne voulant d'autre base aux négociations ultérieures que le concordat de 1827.

La figure qui semble dominer toute cette période est celle de Mgr Capaccini, homme d'une élévation d'esprit et d'une perspicacité peu communes, d'une connaissanee des hommes et des affaires admirable, d'une droiture de caractère à gagner même ses adversaires. Il parut à Bruxelles, le 10 octobre 1828, en qualité d'envoyé du Saint-Siège. Un seul détail caractérise la difficulté de sa mission. Le gouvernement l'avait fait loger chez un compatriote, le peintre Mazzoneschi, franc-maçon et carbonaro, espion chargé de prendre furtivement, pendant l'absence du prélat, copie de ses instructions secrètes!

La mission était des plus délicates. Le roi, ainsi que les plus hauts fonctionnaires, se défiaient du Saint-Siège; les catholiques étaient ennemis du gouvernement; une haine profonde contre Rome régnait chez la plupart des calvinistes et chez les mauvais catholiques. Dans l'entourage du roi et dans la représentation, manque presque absolu d'hommes prêts à soutenir les efforts de Capaccini; dans les provinces belges l'union fatale des catholiques et des libéraux, encouragée par une partie notable du clergé, dont les intentions étaient bonnes, mais le zèle peu éclairé.

Nous voyons Capaccini aux prises avec des prêtres soupçonneux, jaloux de leurs droits, avec un roi d'un esprit ferme, d'un caractère droit, — jugé plus favorablement d'ailleurs par le P. Albers que par la plupart des auteurs belges, qui s'obstinent à lui donner l'épithète d'*entêté*, — mais tourmenté de préjugés protestants, obsédé par des conseillers qui, en alléguant l'exemple de princes allemands et les articles du concordat de Napoléon, le poussent vers le césaro-papisme.

Tantôt c'est le nombre des diocèses et le choix des villes épiscopales, tantôt la nomination ou l'acceptation des évêques et des chanoines, tantôt le *placet regium*, ou l'idée absurde de vouloir réunir, dans une même organisation, les catholiques et les jansénistes, tantôt la liberté de l'enseignement dans les séminaires et l'érection désastreuse du *Collegium philosophicum* à Louvain, qui retardent ou même font avorter les négociations.

Cependant, grâce à ses talents et à son habileté, Capaccini réussit à gagner la sympathie du roi et surtout du prince d'Orange, qui sera plus tard, après la résignation de son père, le roi Guillaume II. Quand, dans une audience, où Capaccini a parlé avec toute franchise, la colère du roi est sur le point d'éclater, une sortie spirituelle de son interlocuteur dissipe l'orage et réussit à provoquer un éclat de rire chez l'austère monarque. En octobre 1830, au moment où Guillaume Ier va perdre toutes les provinces belges, où le nonce, ne croyant plus sa vie en sûreté à La Haye, fait ses préparatifs de voyage pour Londres, le généreux prince d'Orange l'invite à l'accompagner à Anvers, pour tenter un dernier effort auprès des sujets irrités par une politique imprudente et joséphiste.

Ni le séjour de Capaccini à La Haye de 1828 à 1830, ni les négociations reprises par lui en 1841, sous le règne de Guillaume II, n'amenèrent une solution définitive des difficultés; la liberté de la religion n'y perdit rien. Il fallait attendre jusqu'à 1853; c'est alors que sans aucune contrainte, sans conditions onéreuses pour l'Église, *sans concordat*, — avantage presque inouï, — le rétablissement se fit pour la plus grande prospérité du catholicisme hollandais.

Le premier volume du P. Albers nous conduit jusqu'en 1841; le second, qui paraîtra dans le courant de 1904, racontera la résurrection de l'Église de Hollande. Déjà ce remarquable tra-

vail est une des meilleures contributions qui aient été apportées à l'histoire religieuse contemporaine.

Sa valeur et l'intérêt qu'à notre époque on porte *aux études* de diplomatie concordataire nous ont fait un devoir de le signaler à nos lecteurs. Ajoutons que les exemples qu'il relate de courageuse constance peuvent être partout une profitable leçon.

L. Van Miert.

**Histoire de la Charité**, par Léon Lallemand. Tome II. Paris, Picard, 1903. 195 pages.

Dans ce second volume, M. Lallemand conduit son *Histoire de la Charité* jusqu'aux temps carlovingiens.

On voit, au milieu de la société païenne, puis sous les empereurs convertis, et enfin chez les Barbares qui ont détruit l'empire d'Occident, la vertu de l'Évangile s'insinuer lentement et efficacement, grâce au zèle aussi éclairé qu'industrieux des évêques et des moines. L'esclave, la femme, l'enfant sortent de leur abjection. Les indigents sont assistés. Les hôpitaux se multiplient. Entre les mains de l'Église, avec la faveur du pouvoir civil et sous la règle des conciles, une fortune s'amasse. L'accumulation et la gestion de ces biens peuvent être ça et là trop humaines; en général, le clergé se souvient qu'il est le mandataire de la Providence, il est désintéressé et généreux, il est secourable inépuisablement, comme la religion catholique enseigne à l'être. Et c'est un merveilleux spectacle que ces œuvres de bienfaisance, diverses selon les temps et les besoins, surgissant, à l'heure opportune, non point des abstractions d'une théorie économique, mais du cœur des saints dans lequel le cœur compatissant du Christ continue de battre.

M. Lallemand fait preuve ici des qualités qui distinguent tous ses travaux; les recherches sont étendues et consciencieuses, l'exposé est limpide et sobre, les conclusions sont mesurées et nettes. On souhaiterait parfois des détails plus circonstanciés.

Dans ce bref compte rendu, je ne signalerai particulièrement qu'un point. Le régime légal des biens d'église, depuis Tibère jusqu'à Charlemagne, était intéressant à étudier. L'auteur n'y a point manqué. Et des pages qu'il consacre à ce sujet si douloureusement actuel, il résultera peut-être que, vis-à-vis de la société

nouvelle qui apparaissait à l'horizon de l'empire, les légistes de Rome furent plus bienveillants que ne saurait l'être le gouvernement de M. Combes. Paul DUDON.

## QUESTIONS ACTUELLES

**Que faire de la vie?** par A. BITOT. Paris, Retaux. In-12. Prix : 2 fr. 50.

Livre qui élève l'âme, agréable à lire, où des faits qui intéressent toujours et parfois émeuvent, montrent à chaque page les services qu'un homme peut rendre à l'Église et à sa patrie dans les carrières les plus hautes comme les plus modestes.

En lisant ces pages, on comprend, avec plus d'évidence que jamais, pourquoi la secte ennemie de toute religion, de toute famille et de toute idée de patrie veut, coûte que coûte, interdire certaines carrières aux hommes de devoir, d'honneur et de foi.

Même isolés, ces chrétiens convaincus et militants sont maîtres de l'avenir; infailliblement, tôt ou tard, ils font le nombre et décident de la victoire du parti de Dieu. P. B.

**Mariage et union libre**, par Georges FONSEGRIVE. Paris, Plon, 1904. In-12, 392 pages. Prix 3 fr. 50.

A l'occasion de la lamentable campagne entreprise par les frères Margueritte pour l'*élargissement du divorce*, M. FONSEGRIVE avait écrit dans *la Quinzaine* quelques vigoureux articles. Il les a repris, remaniés pour en faire le livre que l'on annonce ici.

Les considérations abordées par l'auteur sont de deux sortes, les unes plutôt historiques, les autres plutôt doctrinales. Le partage n'est peut-être pas heureux. Le livre ne marche pas. Mais ceci est d'ordre purement littéraire.

La solidité de la démonstration est à toute épreuve. La misère des arguments invoqués contre le mariage et pour le divorce est étalée à nu. Les récits des ethnographes, les statistiques de la justice, les pages des romanciers, la morale évangélique, fournissent tour à tour à l'auteur les meilleures preuves.

Il est à souhaiter que le bon sens et l'esprit chrétien qui remplissent ces pages deviennent contagieux parmi tant de Français qui ont envie de reculer vers l'animalité. Paul DUDON.

**L'Enfance coupable**, par H. Joly. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, 222 pages. Prix : 2 francs.

M. Joly est un sociologue qui ne se contente pas de remuer des théories dans la solitude d'un cabinet. Il aime les enquêtes, il connaît les œuvres qui s'efforcent d'améliorer la pauvre société humaine. Et voilà pourquoi son nouveau livre, après avoir exposé « les progrès et l'état actuel » de la criminalité précoce et en avoir marqué comme les tristes étapes, des « premières déviations » aux derniers crimes, s'achève en indiquant « les relèvements possibles ».

Depuis longtemps, M. Joly s'occupe de criminologie, avec la méthode sévère que lui imposent ses habitudes de philosophe et la charité compatissante que la religion catholique inspire aux siens. Ce volume en est une preuve de plus. Et il justifierait, s'il en était besoin, la bonne action que l'Académie des sciences morales et politiques fit naguère en ouvrant à M. Joly les portes de l'Institut.

Paul Dudon.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## ASCÉTISME

Le chanoine J. Ribet. — **Mois de Marie** : *la Doctrine catholique sur la bienheureuse Mère de Dieu*, suivie des prières et pratiques de dévotion usitées en son honneur. Paris, Poussielgue, 1903. In-16, xi-271 pages.

« Il était dans les vœux de mon cœur de travailler un jour, avant de terminer ma course ici-bas, pour vous seule, pour ne parler que de vous... » C'est en ces termes que M. Ribet, l'auteur connu de *la Mystique divine* et d'autres assez nombreux ouvrages, dédie à la très sainte Vierge le petit volume qu'il vient de composer en son honneur.

Chacune des trente et une journées contient l'exposé d'un point de doctrine sur la maternité divine, la sainteté de Marie, ses perfections, ses vertus, ses mérites, sa gloire. Cet exposé est fait avec science, d'après les Pères et les théologiens, spécialement d'après Suarez. Les citations latines, assez fréquentes, mises en note, et exprimant exactement les assertions de ces maîtres, seront utiles aux lecteurs instruits. L'auteur a soin d'ajouter quelques réflexions morales et applications pratiques. Les lectures se terminent d'ordinaire par l'une des prières à Marie les plus autorisées dans l'Église, précédée de courtes indications historiques ; parfois, la prière est remplacée par une note sur quelque importante dévotion.

On pourrait souhaiter que l'auteur eût donné plus de soin à vérifier les attributions soit des ouvrages qu'il cite, soit des prières dont il rapporte l'origine. Par exemple, l'*Ave maris stella*, n'est pas de saint Bernard ; il ne faudrait pas donner purement et simplement comme de saint Augustin le sermon sur l'Assomption, qui, pour des motifs sérieux, se trouve relégué à l'appendice de ses œuvres.

René-Marie de La Broise.

Le chanoine A. Bleau, aumônier du lycée de Poitiers. — **Mois de Marie sur la Salutation angélique et les sept paroles de la sainte Vierge.** Paris, René Haton. In-16, viii-280 pages.

« Instructif et pieux », tel est le nouveau *Mois de Marie* que M. le chanoine Bleau peut présenter en toute confiance aux fidèles.

Après l'avoir lu avec édification et profit, nous ne pouvons que souscrire au jugement autorisé que l'auteur reproduit avec une

légitime fierté à la première page de son gracieux ouvrage : il résume mieux que nous ne saurions le faire ce que nous avons à en dire :

« Quiconque le lira ne regrettera pas l'emploi de son temps. Mais ceux-là, surtout, vous seront reconnaissants pour qui vous paraissez l'avoir spécialement composé : je veux dire ces chrétiens et ces chrétiennes dont l'esprit est des plus cultivés, mais dont la religion, établie au temps de l'enfance sur des bases trop fragiles, a besoin d'être éclairée, affermie par un enseignement non moins doctrinal que pieux. »

Une remarque ou deux, pourtant :

La dernière interprétation du nom de Marie (neuvième jour) ou l'explication des différentes anagrammes possibles de ce nom, n'est-elle pas plutôt un jeu d'esprit que la matière d'une instruction sérieuse et concluante ?

Par contre, on ne saurait trop approuver ce que l'auteur nous rappelle à propos de Marie bénie entre toutes les femmes (quatorzième jour) du rôle essentiellement familial et maternel que Dieu et la nature assignent à la femme. Voilà le seul vrai féminisme à lui prêcher. P. V.

Ch. Van Sull, S. J. — **Nouveau Mois de Marie illustré.** *Considérations de Bourdaloue. Exemples et prières tirées de la vie des saints.* 4e mille. Bruxelles, Ch. Bulens, 1904. In-12, 271 pages. Prix : 2 fr. 25.

Le succès de ce *Mois de Marie*, vraiment nouveau, prouve que l'on revient toujours avec plaisir et profit aux grands maîtres de l'art. Quels trésors d'exposition dans ces sermons de Bourdaloue pour *la Purification*, *l'Annonciation*, *l'Assomption*, *la Conception de la Vierge* ! Assurément, l'illustre orateur perd un peu à être morcelé en trente et un points, — autant que de jours du mois, — mais les divisions n'étaient point pour l'effrayer et ses discours supportent d'autant mieux ce fractionnement que chaque partie, chez lui, forme une sorte de tout complet en son genre.

Les gravures sont dignes du texte. Elles reproduisent, au nombre de dix-huit, ces délicats chefs-d'œuvre de grâce mystique et d'idéal chrétien qui se nomment *la Vierge et les anges*, de Luca della Robbia ; *la Vierge du Grand-Duc*, de Raphaël ; *l'Immaculée Conception*, de Murillo, et tant d'autres toiles exquises dues aux maîtres de l'Italie, de l'Espagne et des Flandres.

Les exemples tirés de l'hagiographie sont également variés et sérieux. Ils sont accompagnés de prières jaillies du cœur de saints, tels que saint Anselme et saint Bernard, saint François d'Assise et saint François de Sales, saint Augustin et saint Jean Damascène, saint Jean-Baptiste de la Salle et saint Jean Berchmans.

Ce volume présente un heureux choix de lectures quotidiennes et, par son cachet artistique, il est tout indiqué pour un cadeau de bon goût à offrir en pieux souvenir aux congréganistes et aux enfants de Marie.

Henri Chérot.

## CATÉCHISME

RABET-VANBLOTAQUE. — **Le Catéchisme des familles.** *Première partie : Dogme.* Mont-de-Marsan (Landes), A. Saint-Aignan, 1903. In-18, xvi-552 pages, 446 gravures. Prix : en un volume relié, 2 fr. 50 ; en vingt fascicules, 2 francs.

Les dames catéchistes cherchent souvent un petit manuel qui leur permette de rendre vivantes et attrayantes leurs leçons ; les familles chrétiennes sont en quête d'un livre qui charme et instruise enfants et grandes personnes dans les longues soirées d'hiver, au coin du feu. M. l'abbé RABET-VANBLOTAQUE, naguère R. P. Ladislas, missionnaire capucin, leur offre le manuel, le petit livre rêvé. Doctrine catholique en langue claire et imagée, découvertes archéologiques chrétiennes faites depuis un demi-siècle, paraboles expressives, comparaisons tirées des inventions modernes, jusqu'aux rayons X, en attendant le radium, mises au point dans leur expression scientifique par un éminent ingénieur, illustrations variées et en grande partie inédites, au moins sous leur forme présente : voilà de quoi amplement recommander ce volume vraiment neuf. L'auteur y a mis vingt-cinq années de recherches, et six évêques ont donné des éloges mérités à son travail.

Que le souffle de Dieu porte au loin cette semence de vie !

Lucien ROURE.

L. CROLET, chanoine honoraire de Saint-Claude.—**Étude du catéchisme.** *1° la Grâce et les Sacrements ; 2° la Pénitence et la Confirmation ; 3° l'Eucharistie.* Paris, Roger et Chernoviz ; Lons-le-Saunier, Gey et Guy, 1903-1904. Brochures in-32 de 64 pages. Prix : 15 centimes ; le cent, 12 fr. 60.

Il y a, de nos jours, un véritable effort pour mettre la doctrine chrétienne à la portée de tous. C'est une sorte de théologie portative que nous donne M. le chanoine CROLET. En tête de chaque paragraphe, non une question, mais une proposition, dont suit le développement ou l'établissement avec une science étendue, sobre et lumineuse. Au total, beaucoup de doctrine en peu d'espace et sans encombrement. Les dames catéchistes et les familles chretiennes s'instruiront grandement dans ces petites brochures.

Lucien ROURE.

---

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

PRÉDICATION. — *Conférences aux jeunes filles sur l'apostolat chrétien,* par

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

l'abbé L. Moussard. Paris, Téqui. 1 volume in-12, VIII-288 pages. Prix : 2 francs.

— *Le Code du bonheur du Maître. Conférences quadragésimales*, par l'abbé Th. Besnard. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, XII-242 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Le Secret du bonheur pendant la vie, Avent de 1902 à Saint-Pierre de Chaillot, Paris*, par l'abbé Archelet. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 327 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *L'Improvisateur prudent.* Cinquante sermons à la main sur la sainte Famille comme sodalité, et sur Jésus, Marie, Joseph, par le P. P. Lejeune, rédemptoriste. Bruges, Desclée, de Brouwer. 1 volume in-8, VIII-354 pages.

Ascétisme. — *Les Vertus du Cœur de Jésus*, par L. Boussac. 8e et dernière série : 5e neuvaine au Sacré Cœur. Paris, Téqui. 1 volume in-18, XV-194 pages. Prix : 1 franc; franco, 1 fr. 15.

— *Traité du découragement dans les voies de la piété*, suivi du *Traité des tentations*, ouvrage posthume du R. P. Michel, de la Compagnie de Jésus, revu et publié par un Père de la même Compagnie. Paris, Téqui. 1 volume in-18, IX-292 pages.

— *Aux chrétiens, appel fraternel au Médiateur et Rédempteur, à la liturgie*, par dom J. Picart, O.S.B. Bruges, Desclée, de Brouwer. 1 volume in-18, 190 pages.

— *La Direction des enfants dans un internat de garçons*, par l'abbé Simon, premier aumônier de l'établissement Saint-Nicolas. Paris, Téqui. 1 volume in-18, VIII-183 pages. Prix : 2 francs.

— *Espérance*, par A. Marcadé. Paris, Retaux. 1 volume in-12, VII-331 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Devoir et ses vaillantes*, par l'abbé L. Rimbault. T. I. Paris, Téqui. 1 brochure in-8, 80 pages.

— *Nos égaux et nos inférieurs, ou la Vie chrétienne au milieu du monde*, par la princesse Carolyne de Sayn Wittgenstein. Entretiens pratiques recueillis, revisés et publiés par E. Laubarède. Préface de H. Lasserre. Paris, Téqui, 1904. 1 volume in-12, XV-418 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Ange et apôtre : la piété, le zèle*, par l'abbé P. Feige. Paris, Téqui. 1 volume in-12, X-480 pages. Prix : 3 fr. 75.

— *Lent and Holy Week*, by H. Thurston, S.J. London, Longmans, Green and C°. 1 volume in-12, 487 pages. Prix : 6 shillings.

— *Cours de théologie ascétique et mystique*, par Mgr A. Ighina. Traduit de l'italien par H. Dorangeon. Bourges, Grand Séminaire. 1 volume in-12, 480 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Pureté de cœur et la mission moralisatrice de la femme chrétienne*, par l'abbé Lenfant. Paris, Poussielgue. 1 volume in-16, 339 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Introduction à la vie bienfaisante*, par l'abbé H. Bolo. Paris, Poussielgue. 1 volume in-12, 362 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *L'Évangile du pauvre*, par Mgr Baunard. Paris, Poussielgue. 1 volume in-18, 354 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Manuel de théologie ascétique*, par le R. P. A. Devine. Avignon, Aubanel. 1 volume in-16, 720 pages. Prix : broché, 6 francs.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 26. — On apprend qu'un cyclone a ravagé l'île de la **Réunion**.

— A **Naples**, entrevue de Guillaume II et de Victor-Emmanuel III à bord du *Hohenzollern*.

27. — Dans l'**Aude**, M. Barbaza, radical-socialiste, est élu sénateur en remplacement de M. É. Deschanel, ministériel, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué à l'Aude.

— Dans le **Calvados**, M. de Saint-Quentin, ancien député libéral, est élu sénateur en remplacement de M. Turgis, progressiste, décédé.

28. — A **Paris**, par 306 voix contre 241, la Chambre des députés adopte le projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste.

— De **La Haye** on annonce que la seconde Chambre des états généraux a adopté en seconde lecture, par 56 voix contre 41, l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Toute université libre comprenant trois facultés avec un minimum de trois professeurs par faculté, pourra décerner les mêmes grades que les universités de l'État.

29. — A **Paris**, à la Chambre des députés, MM. Chaumet, Amédée Reille et Lockroy interpellent M. Pelletan sur l'administration de la marine. Le lendemain, MM. Lockroy, Doumer et Ribot continuent la critique de cette administration. M. Jaurès reproche très vivement à M. Doumer de comploter contre le ministère. MM. Maujan, Thomson, Bienvenu-Martin et Sarrien présentent un ordre du jour portant que la Chambre « compte sur les pouvoirs publics pour faire procéder à une enquête extraparlementaire se rattachant à l'enquête de 1894 sur la situation de l'administration de la marine ». Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement et M. Doumer, est adopté par 317 voix contre 234.

31. — A **Rome**, un projet de loi présenté à la Chambre des députés élève de 900 à 1000 francs le traitement des curés ; portant sur vingt mille paroisses, il entraîne une augmentation de 2 millions de dépenses annuelles.

— A **Paris**, la Chambre s'ajourne pour les vacances jusqu'au 17 mai, et le Sénat jusqu'au 24.

— A **Sofia**, Halfu, le meurtrier de Stambouloff, est condamné à quinze ans de *carcere duro*.

Avril 1er. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie un *Motu proprio* du pape Pie X instituant une commission pour la codification du droit canonique.

— En **France**, une circulaire de M. Vallé, garde des sceaux, enjoint de faire supprimer tous les emblèmes religieux aux palais de justice et autres tribunaux.

2. — A **Paris**, *l'Éclair* publie une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Loisy; en voici la partie principale :

Il est exact : 1° que je renonce au cours libre que je faisais à la Sorbonne, et non seulement pour le second semestre de la présente année scolaire; 2° que j'y renonce de ma propre initiative; 3° que j'y renonce en vue de la pacification des esprits dans l'Église catholique.

Ces trois points sont acquis et il n'y a que cela. Sur le rapport de ma décision avec le règlement de ma situation ecclésiastique, je souhaite vivement qu'on ne dise rien, car il n'y a rien à dire. J'ai fait de moi-même ce qui m'a paru le plus opportun; je ne sais pas ce qui en résultera.

Il n'y a donc d'information consistante que les trois points ci-dessus indiqués.

5. — A **Roubaix, Tourcoing, Lille**, où l'on comptait 40 000 grévistes la semaine dernière, le chômage tend à disparaître.

— A **Abbazia**, entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Suède.

6. — A **Barcelone**, le roi d'Espagne reçoit un accueil enthousiaste; il est accompagné de M. Maura, président du conseil, et du ministre de la guerre.

7. — A **Amiens**, 5 000 grévistes attaquent l'hôtel de ville à coups de pierres; c'est une émeute qui ne prend fin que tard dans la soirée.

8. — A **Londres**, les négociations franco-anglaises aboutissent à une entente sur tous les points litigieux : lord Lansdowne et M. Cambon parafent chacun des articles de l'arrangement entre les deux puissances.

9. — A **Paris**, l'ex-reine d'Espagne Isabelle, grand'mère du roi Alphonse XIII, meurt dans sa soixante-quatorzième année.

Paris, le 10 avril 1904.

*Le Gérant :* Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# L'ENFANCE DE L'IMMACULÉE[1]

## I

La naissance de Marie était, pour le monde entier, l'annonce de la joie. Mais cette joie qui devait, au cours des siècles, être comprise, sentie et chantée par toute l'Eglise chrétienne, demeurait alors renfermée dans le cercle restreint de la famille providentiellement choisie. Cléophas, Marie son épouse, Joseph, le frère de Cléophas sur qui Dieu avait de si grands desseins, le prêtre Zacharie, Elisabeth, quelques descendants de David dont les noms ont péri, et peut-être quelques fils d'Aaron, avaient appris la bonne nouvelle et venaient à Nazareth faire fête aux heureux parents.

Après avoir félicité Anne et Joachim, ils admiraient la beauté céleste de l'enfant et sa paix souriante. Probablement elle portait, comme il arrive d'ordinaire, la ressemblance des traits paternels. Mais, tout en voulant que les lois de l'hérédité eussent leur cours, la Providence avait disposé les ancêtres en vue du dernier rejeton. Dans l'ordre du temps, Marie ressemblait à ses parents et Jésus devait ressembler à Marie ; dans l'ordre de l'exemplarisme divin, Anne et Joachim avaient été faits pour Marie, et Marie était faite tout entière pour Jésus. Quand Dieu façonnait le corps d'Adam, il voyait d'avance son Verbe incarné, et « modelant chaque trait de l'argile, il pensait au Christ, qui serait homme un jour[2] ». A bien plus forte raison, au moment d'accomplir l'éternel dessein, c'est à l'image du Fils que Dieu avait fait la mère ; et, comme c'était la grâce de Jésus qui remplissait son âme, son visage aussi s'éclairait d'avance d'un reflet de la beauté de Jésus.

Le quinzième jour après la naissance, comme c'était l'usage pour les filles, eut lieu l'imposition du nom. Tant d'exemples

1. Cet article fait suite aux *Origines de Marie*. (*Études*, 5 mai 1901.)
2. Tertullien, *De la Résurrection de la chair*, VI. (*P. L.*, t. II, col. 802.)

de l'Ecriture où nous voyons Dieu nommer lui-même ses serviteurs ne permettent guère de croire qu'il ait laissé au hasard ou à la volonté humaine la désignation du nom de sa mère [1]. Sans doute, le ciel même avait choisi pour elle le nom porté autrefois par la sœur de Moïse, *Miryâm*, prononcé peut-être *Maryam* vers le début de notre ère, et que nous transcrivons *Marie* [2].

Ce nom convenait donc bien à cette enfant singulièrement bénie. Pourtant, le secret de son symbolisme ne nous est pas encore exactement découvert. En proposant diverses hypothèses, nous ne pouvons dire avec certitude quelle en fut, aux jours de l'Exode, la première étymologie, ou quel sens on y attachait au temps d'Anne et de Joachim [3].

1. « Il n'est pas vraisemblable que ce soin particulier de la Providence et cette marque d'amour, accordés à d'autres, aient été refusés à la sainte Vierge. » (Suarez, *De Mysteriis Christi*, disp. II, sect. I.)

2. Dans le Pentateuque, la lecture massorétique est *Miryâm*. Mais les Septante transcrivent *Maryam*, et les évangélistes disent aussi *Maryam* et parfois *Maria*. Il faut prononcer non *Ma-ri-am*, mais, le *y* (jod) étant consonne, *Mar-yam*, en deux syllabes.

3. L'ouvrage le plus récent et le plus complet sur le nom de Marie est celui de Bardenhewer (*Der Name Maria*, 1895). La table des significations discutées dans le volume en compte soixante-sept. Un certain nombre, il est vrai, pourraient n'être pas distinguées, car elles rentrent l'une dans l'autre; et un certain nombre aussi sont évidemment insoutenables. On peut cependant se demander comment on a été amené à proposer tant d'interprétations diverses d'un même mot, et comment, maintenant encore, il reste une assez large place au doute. Voici quelques indications, trop sommaires pour être complètes, mais qui peuvent du moins orienter l'esprit. 1° Le mot étant venu d'Egypte avec la sœur de Moïse, on pourrait lui chercher une étymologie égyptienne. Dans ce cas, il aurait peut-être le sens de « bien-aimée » (voir Hummelauer, *in Exodum*, p. 161). On a aussi, paraît-il, essayé de justifier par l'égyptologie le sens d' « étoile de la mer » (voir Knabenbauer, *in Matthæum*, p. 44). 2° On a souvent rapproché *Maryam* du syriaque *mâr*, seigneur, d'où le sens de *souveraine*; mais *Maryam*, ni *Maria*, n'est pas le féminin de *mâr*. 3° Si le nom est hébreu, ce qu'on regarde aujourd'hui comme plus probable, on peut se demander s'il n'est pas formé de deux mots, le second étant *yâm*, mer. Les modernes sont, en général, peu favorables à cette hypothèse; ils voient plutôt dans *am* une simple désinence nominale, et par suite tendent à exclure les sens où entre l'idée de *mer*. 4° Reste à chercher quelle est la racine hébraïque principale, si le nom est formé de deux mots, ou unique, si *am* n'est qu'une désinence. On a proposé : A. *Mârâh*, s'opiniâtrer (idée de Hiller, puis de Gesenius, peu suivis); B. *Rûm*, être élevé, fort, puissant; C. *Râ'âh*, voir, en *hiphil*, faire voir d'où, au participe de la forme *hiphil*, illuminatrice; avec *yâm*, illuminatrice [étoile?] de la mer; D. *Mârar*, être amer ou affligé; à la même racine

Aux confins de l'ère chrétienne, Israël était assez voisin de la Syrie, par la langue comme par la contrée, pour qu'un nom syriaque pût être porté par une Juive, ou pour qu'un nom juif pût être, même contre son sens primitif, vulgairement interprété par rapprochement avec un mot syriaque. En fait, le syriaque *mâr*, seigneur, semble bien avoir donné le nom féminin *Martha*, dame ou maîtresse. Interpréter *Maryam* dans le même sens n'est pas grammaticalement régulier. Il ne semble pas cependant impossible que le peuple l'interprétât ainsi, comme l'ont fait plus tard certains Pères qui ont traduit *Marie* par « dame » ou « souveraine ». En restant dans les limites de la langue hébraïque, le mot peut avoir à peu près le même sens, celui d' « élevée » et de « puissante ». Peut-être encore, *Marie* serait-elle « l'illuminatrice », et ce nom conviendrait admirablement à Celle qui fait lever, sur le monde et sur les âmes, la lumière du Christ. Enfin les interprètes modernes trouvent plutôt dans ce nom le sens de beauté. Ce serait la beauté dans la force et la béatitude, celle de la pleine de grâce et de l'auguste Reine du ciel[1]. Ou bien, comme d'autres noms bibliques empruntés aux arbres ou aux fleurs les plus élégantes, celui de Marie rappellerait la myrrhe, d'où coule l'un des précieux parfums de l'Orient[2] : et par là, il exprimerait symboliquement la grâce, la suavité, l'amertume et l'incorruption. Peut-être est-ce à cause des gracieuses idées qu'il éveillait, que les mères choisissaient fréquemment ce nom pour leurs filles. Mais Dieu se réservait de lui donner, chez la femme par excellence, la plénitude de sa signification. Et celles qui, plus tard, le porteront en son

se rattachent *môr*, myrrhe, et *mar*, goutte (on a dit parfois *Stilla maris*); E. *Mârâ'* littéralement : être développé et robuste, *wohlbeleibt*, dit Bardenhewer; avant lui, Schegg avait proposé *præchtig*, magnifique, qui conviendrait peut-être mieux. Du sens étymologique, les Orientaux passent vite à l'idée de beauté, avec la nuance spéciale, très appréciée chez eux, de beauté forte. Evidemment, cette force et cette beauté doivent, pour Marie, s'entendre au sens spirituel. Dans le texte sont indiqués quelques-uns des sens qui paraissent pouvoir être soutenus avec vraisemblance; il semble difficile de choisir sûrement le vrai.

1. C'est le sens préféré par Bardenhewer lui-même. (*Der Name Maria*, p. 147-151 et 155.)

2. C'est l'hypothèse que semble préférer le P. Knabenbauer. (*In Matthæum*, t. I, p. 44.)

honneur, s'efforceront de reproduire dans leur âme quelques traits de sa surnaturelle beauté.

## II

Une telle enfant devait grandir aussi près que possible du sanctuaire ; sa place, indiquée d'avance et comme toute naturelle, était à l'ombre de la maison de Dieu. Ses parents ne la disputaient pas à Celui qui la voulait toute sienne, et de qui les droits, l'amour, l'intime action sur elle dépassaient de si loin leurs droits à eux, leurs soins et leur affection. Peut-être l'avaient-ils par avance vouée à son service et à son Temple[1]. Elle-même, tant était grande l'ardeur de son âme à chercher Dieu et à se donner à lui, ne pouvait que concevoir ou ratifier un pareil vœu.

C'est en effet une opinion, répandue en Orient depuis les temps les plus lointains, que Marie fut, tout enfant, amenée au temple de Jérusalem pour y être élevée. A cette tradition se rapporte la fête de la Présentation, très anciennement célébrée dans les rites orientaux, introduite à la cour pontificale d'Avignon par Grégoire XI, en 1372, et définitivement insérée par Sixte V, en 1585, au calendrier liturgique de l'Eglise romaine. Dans son traité des *Fêtes*, Benoît XIV — parlant comme docteur privé et non en vertu de l'autorité papale — s'exprime ainsi : « Pour distinguer le certain de l'incertain, nous nions qu'on puisse avoir aucun doute sur la Présentation. Quant aux circonstances accessoires que quelques-uns racontent, nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de raisons pour les révoquer en doute[2]. »

Acceptons, d'accord avec le sentiment commun des fidèles, le fait de l'éducation de Marie au Temple, sans développer, pour aujourd'hui, les graves raisons qu'il y a de l'admettre en effet. Car il faudrait, pour faire valoir ces motifs, une

1. Les récits où ce vœu est rapporté (*Protévangile de Jacques*, IV ; *Évangile du pseudo-Matthieu*, II ; nombreux écrivains ecclésiastiques, etc.) sont mêlés d'histoire et de légende. Au reste, ce trait ne manque pas de vraisemblance intrinsèque.

2. *De Festis B. V. M*, XIV, 4. (Œuvres de Benoît XIV, t. IX, p. 301 ; Prato, 1843.)

longue et délicate discussion ; et, là où il est impossible de la faire complète, mieux vaut l'omettre entièrement.

Ce fait, autant que nous en pouvons juger, faisait partie du cadre général de la vie de la sainte Vierge. Il était connu des premières générations chrétiennes, et par suite s'imposait aux faiseurs de légendes, c'est-à-dire ici aux auteurs du *Protévangile de Jacques*, de l'*Évangile du pseudo-Matthieu*, de l'*Évangile de la Nativité de Marie*, et d'autres nombreux remaniements des mêmes récits. Et les faiseurs de légendes ne se privaient pas de broder sur le canevas traditionnel : d'où ces étranges détails auxquels fait allusion le sage Benoît XIV. Que le grand prêtre, recevant la jeune Vierge, l'ait fait asseoir sur le troisième degré de l'autel, ou qu'elle ait eu la permission d'aller prier dans le saint des saints, ce sont des assertions qui dénotent, chez leurs auteurs, l'ignorance des lois juives les plus sévèrement observées et de la disposition même du Temple. Ou encore que Marie ait été miraculeusement soutenue par la nourriture apportée chaque jour par un ange, c'est ce qui paraît contredire l'idée que l'Évangile nous donne et de Marie elle-même et de Jésus, vivant, en général, d'une vie extérieurement commune, et passant dans le monde presque inaperçus.

Mais, les additions légendaires écartées, le fait qu'une enfant fût offerte à Dieu et élevée près de son Temple n'offre plus rien d'invraisemblable. Un bon nombre de documents s'accordent, au contraire, fort bien avec le témoignage de l'antiquité chrétienne.

Nous savons, par l'Écriture sainte, que l'on pouvait « vouer des âmes au Seigneur », et que ce vœu s'appliquait aux femmes tout aussi bien qu'aux hommes, aux enfants comme aux adultes. [1] Souvent, le texte même l'indique, on se libérait de pareils engagements par voie de rachat. Mais ne pouvait-on aussi bien les accomplir par la donation au Temple de sa personne et de ses services ? La seule raison d'en douter,

1. Voir *Lévitique*, XXVII, 1-9. Au verset 2, la Vulgate porte : « L'homme qui aura voué *son âme* au Seigneur », mais l'hébreu : « L'homme qui aura voué *des âmes*... » On pouvait donc engager une personne sur laquelle on avait autorité, les parents, par exemple, vouer leurs enfants; ce qui ressort plus clairement encore du verset 6.

pour les femmes, est qu'on pourrait se demander s'il y avait pour elles quelque place et quelque emploi près du lieu saint.

Or, ici encore, plusieurs indices montrent que si elles étaient exclues des abords de l'autel et du ministère lévitique proprement dit, elles pouvaient travailler pour le sanctuaire, et même s'associer d'une façon spéciale à la liturgie. Dès le temps de Moïse et d'Aaron, les femmes « au cœur habile » brodèrent pour le tabernacle les toiles de lin et les étoffes richement teintes en couleurs d'hyacinthe et de pourpre [1] ; et il est clair que les plus dévouées au Dieu d'Israël purent toujours s'occuper à de semblables travaux. D'autres fois, dans les cortèges sacrés, femmes et jeunes filles frappent sur le tambourin et répètent le refrain des cantiques [2]. Peut-être même un chœur de femmes s'unissait-il, au moins quelquefois et d'une place éloignée, aux chants liturgiques du Temple [3].

Dans deux passages explicites et particulièrement importants, la Bible nous parle de femmes qui, dès les temps les plus reculés du culte mosaïque, formaient comme une garde d'honneur devant l'entrée du tabernacle [4]. Un texte un peu plus obscur parle de « vierges renfermées » qui, au moment de l'attentat sacrilège d'Héliodore, accouraient pleines d'effroi, vers le grand prêtre Onias. Le contexte et une variante du grec permettent de douter s'il ne s'agit pas simplement de « vierges renfermées » dans la maison de leurs parents, comme l'étaient en général les jeunes filles ; cependant, plusieurs commentateurs ont vu là ce groupe d'enfants dans lequel Marie devait un jour être admise [5]. Peut-être est-ce à l'un de ces passages, peut-être à quelque tradition extra-

1. *Exode*, xxxv, 25, 26.
2. *Ibid.*, xv, 20, 21 ; psaume LXVII, 26.
3. Voir quelques mots sur la question dans le *Dictionnaire de la Bible*, article *Chantres du Temple*.
4. *Exode*, XXXVIII, 8 ; I *Rois*, II, 22. Aux verbes *excubare* et *observare* répond, aux deux endroits, dans l'hébreu, le verbe *ṣâbâ'* qui se dit de personnes se réunissant à des moments fixés, comme une garde militaire, pour remplir leurs fonctions. Le second passage insinue, du reste, que ces femmes avaient une habitation près du sanctuaire.
5. II *Macchabées*, III, 19.

scripturaire, que saint Ambroise fait allusion, lorsqu'il dit : « Nous lisons qu'il y avait des vierges attachées au temple même de Jérusalem [1]. »

Il semble naturel, et c'est chose assez communément admise, qu'il y eût, pour les femmes que leurs fonctions ramenaient le plus souvent dans les parvis sacrés, quelque habitation dans le voisinage immédiat de ces parvis. Ce pouvaient être des maisons très proches du Temple ; ce pouvait être, dans le Temple même, une partie de ces chambres et de ces logements dont il est souvent question dans la Bible [2], et que Josèphe a soin de mentionner [3]. Le fait que Joas fut, durant six ans, caché dans cette retraite, avec sa nourrice et avec Josabeth [4], suffirait à prouver que les femmes n'en étaient pas exclues.

On sait quelle était la disposition du Temple : disposition traditionnelle, dont les grandes lignes restèrent les mêmes dans la reconstruction postexilienne que dans l'œuvre de Salomon, et qu'Hérode conserva lorsqu'il refit, avec des proportions plus larges, l'édifice de Zorobabel. Cours et bâtiments occupaient un vaste rectangle sur le sommet du Moriah ; sur l'un des côtés s'appuyait le chevet de la « maison de Jahveh », c'est-à-dire du sanctuaire proprement dit, comprenant le « saint » et le « saint des saints » ; devant l'entrée de ce sanctuaire, à l'intérieur du rectangle, était construit, à ciel ouvert, le vaste autel sur lequel le feu dévorait les victimes. Puis, enveloppant par trois côtés l'autel et le sanctuaire, et s'enveloppant de même l'une l'autre, s'étendaient des cours rectangulaires concentriques, où se tenaient en plein air les adorateurs : celle des prêtres, celle d'Israël ou des hommes, et celle des femmes ; Hérode ajouta la plus extérieure de toutes, celle des gentils. La séparation

1. *De Virginibus*, I, III. (*P. L.*, t. XVI, col. 192.)
2. IV *Rois*, XXIII, 11 ; I *Paralipomènes*, IX, 26, 27, 33 ; et ailleurs.
3. *Antiquités judaïques*, VIII, III ; XV, XI.
4. IV *Rois*, XI, 3 ; II *Paralipomènes*, XXII, 12. Tillemont, dont on connaît les tendances un peu rigides en critique, dit à ce propos : « L'exemple de Josabeth suffit pour montrer que des femmes pouvaient demeurer dans le Temple, et y élever des enfans. Il n'est donc point impossible que la Vierge y ait esté élevée. » *Note VI sur la sainte Vierge*, à la fin du tome I.

d'une cour à l'autre était faite non seulement par des balustrades, mais encore par endroits, malgré l'inconvénient d'empêcher pour beaucoup la vue de l'autel et des sacrifices, par de véritables bâtiments. C'est donc assez probablement dans l'un de ces édifices, sur le pourtour de l'une des cours les moins rapprochées du sanctuaire, qu'il faut chercher l'habitation de celles qui étaient le plus spécialement consacrées au culte de Dieu. Là sans doute, des femmes de prêtres ou des veuves élevaient dans la piété quelques enfants choisies, offertes à Dieu pour les années de leur adolescence.

## III

Pour y faire admettre leur sainte enfant, Anne et Joachim trouvèrent sans doute un utile auxiliaire dans leur parent, le prêtre Zacharie. Lorsqu'ils l'amenèrent au Temple, disent les narrations orientales, Marie avait trois ans. Ce détail n'est pas historiquement certain ; mais il n'est pas non plus sans vraisemblance. Trois ans marquaient souvent, chez les Juifs, le terme de l'allaitement, et les parents de Samuel s'étaient hâtés de conduire, dès cet âge, leur fils au tabernacle de Silo. Pourquoi les parents de Marie, si eux aussi étaient tenus par un vœu, auraient-ils été moins empressés de l'accomplir ? Mais bien plus grand encore était l'empressement de la Vierge à « paraître devant la face de Dieu[1] » ; et, du côté de Dieu lui-même, l'Écriture nous fait toujours entrevoir une certaine hâte de recevoir les prémices, et surtout les prémices excellentes.

Nous ne savons pas quelles cérémonies accompagnaient la présentation des enfants amenés au Temple pour y être élevés. Autant que nous pouvons conjecturer par analogie[2] une partie de ce qui se passa ce jour-là, Anne et Joachim firent offrir un sacrifice ; se tenant avec leur enfant dans la cour des femmes, ils adorèrent Dieu, lui rendirent grâces, et le prièrent d'agréer la très pure offrande, plus précieuse que

1. Psaume XLI, 3.
2. « Anne... amena l'enfant, avec trois taureaux, un éfâh de farine et une outre de vin... Ils immolèrent un taureau et ils offrirent l'enfant à Héli... Et ils adorèrent le Seigneur... » (I *Rois*, I, 24-28.)

tous les holocaustes, qu'ils amenaient devant son autel. Puis Marie se sépara de ceux que, dans la précoce maturité de ses facultés, elle aimait ardemment, et auxquels elle ne préférait que Dieu seul. Tandis que les saints vieillards la regardaient longuement s'éloigner, les femmes l'emmenèrent dans la partie du Temple où elle devait être élevée.

Les vieux narrateurs se plaisent à dire que Marie avait marché d'un pas rapide, qu'elle n'avait pas détourné la tête, et qu'on ne la vit pas, comme eût fait toute enfant de son âge, redemander ses parents[1]. Légendaire et naïve expression de cette incontestable vérité que la Vierge, dans sa marche vers Dieu, ne connaissait ni retard ni hésitation ; elle se donnait simplement, sans réserve et tout entière ; nulle attache terrestre ne retenait, dans sa droite et rapide ascension, son cœur épris de l'infinie bonté.

Les âmes consacrées à Dieu, soit pour le service de l'autel, soit pour la pratique des vertus évangéliques, se sont laissé ravir au spectacle de l'Immaculée, marchant joyeuse et sans détour vers le sanctuaire. Prêtres, religieux et vierges aiment à renouveler leurs plus saintes promesses au jour de sa Présentation. Son exemple les entraîne et leur redonne comme un élan de jeunesse ; et, dans la prière, ils lui demandent de garder, jusqu'au bout, au service de Dieu, quelque chose de la pureté et de la droiture de son âme d'enfant.

## IV

L'enfance de Marie est, en effet, un modèle même pour les plus avancés. Ce n'était pas, chez elle, cette ébauche de vie humaine, où les facultés supérieures commencent à peine à se dégager des opérations sensibles ; c'était bien plutôt cette enfance évangélique, si estimée dans le royaume de Dieu, cet état de l'homme moralement adulte qui, par la volonté, s'abaisse et s'apetisse, pour faire en tout le bon plaisir du Père céleste. La sujétion et le rang inférieur en toutes choses où les enfants sont nécessairement tenus, elle y demeurait librement

1. *Protévangile de Jacques*, VIII, p. 15 (Tischendorf, 1853); *Évangile du pseudo-Matthieu*, IV, p. 60; *Évangile de la Nativité de Marie*, VI, p. 110.

soumise ; les « mille actes de renoncement [1] » que demande une continuelle obéissance, et que les autres font, ou qu'on leur fait faire, presque sans conscience et sans mérite, elle, pleinement maîtresse de son jugement et de ses actes, les acceptait de plein gré.

Si elle restait ainsi, joyeusement « rabaissée et ne voulant paroistre que comme un enfant simple et ordinaire [2] », c'est qu'elle était profondément humble. Cette « très véritable connaissance de soi-même, qui rend l'homme vil à ses propres yeux [3] », personne jamais ne l'eut au même degré qu'elle. Les saints comprennent dans la méditation qu'ils n'ont d'eux-mêmes que le néant, et ils s'abaissent devant le Dieu qui les fait être et les comble de ses biens. Les anges du ciel voient que leur nature, et leur grâce, et leur gloire, ne sont qu'une participation de l'être divin, et, totalement oublieux d'eux-mêmes, ils chantent : « Saint, saint, saint », à Celui qui existe seul. Marie comprenait mieux que les plus grands saints ; sa sagesse surpassait, sauf l'évidence de la vision intuitive, la sagesse même des anges ; aussi, mieux que personne, elle voyait que le néant est au fond de toute créature, elle sentait entre elle et Dieu une infinie distance, et, abîmée devant la suprême majesté, elle lui rapportait l'hommage de tout ce qu'elle en avait reçu.

Et son habitude de sans cesse regarder Dieu, et de vivre comme toute plongée en lui, explique ses sentiments envers les hommes. Non seulement sa charité pour tous, ardente, délicate, attentive, découlait de sa charité envers lui ; mais aussi, de son humilité devant Dieu, venait son humilité devant les hommes. Ceux qui avaient autorité sur elle, prêtres ou pieuses femmes, représentaient à ses yeux l'unique maître, et

1. Le mot est de saint François de Sales dans son *Sermon pour la fête de saint Nicolas de Tolentin* (nouvelle édition, t. IX, p. 349), que les éditions anciennes appelaient *Sermon sur la Nativité de la sainte Vierge* (saint Nicolas de Tolentino est fêté le 10 septembre). Ce sermon, et les trois sermons sur *la Présentation de la sainte Vierge* (nouvelle édition, au tome IX), abondent en traits charmants sur l'enfance évangélique et sur la psychologie de Marie enfant.

2. Saint François de Sales, t. IX, p. 346.

3. Saint Bernard, *Des degrés de l'humilité*, vers le début. (*P. L.*, t. CLXXXII, col. 942.)

elle se tenait attentive à leurs moindres désirs, comme à des signes de la volonté du ciel.

Elle était humble envers ses compagnes mêmes ; préférée par Dieu à tous ses ouvrages, elle ne se préférait à aucune des enfants qui l'entouraient. Tels sont, du moins, les sentiments que les saints s'accordent à lui prêter, et il est impossible de lui en supposer d'autres. Comment aurait-elle songé à s'élever au-dessus de qui que ce soit, alors qu'elle était si profondément abaissée devant Dieu ? Quand le pauvre sent profondément son indigence et n'a de pensée que pour sa misère, comment lui viendrait-il à l'esprit qu'il est plus riche encore que beaucoup d'autres ? Parce que Marie avait, plus que les autres, la connaissance de son néant, elle était de toutes la plus humble; et parce que, plus vivement que les autres, elle sentait la pauvreté intrinsèque à la créature, elle se sentait aussi comme la moindre de toutes.

D'autant plus que, si elle aimait à considérer sa propre bassesse, elle se plaisait à admirer dans les autres les dons de Dieu ; et comparant ce qui en elle était néant, avec ce qui était grâce et vertu chez ses compagnes, elle préférait les autres, et s'abaissait en esprit devant elles [1]. Pourquoi regarder ainsi, dans une vue incomplète, en soi le néant et non les vertus, dans les autres les vertus et non le néant ou les défauts ? Là est le secret même, et le charme mystérieux, de l'humilité. Qui a trop conscience du bien qui est en lui, est par là même moins bon et nous choque ; qui s'oublie et s'efface devant les autres, grandit d'autant et nous plaît davantage. Selon le mot du *Cantique* [2], Marie était le lis, ses compagnes étaient les épines ; et le lis avait ce charme suprême de ne pas se préférer aux épines, et de se développer en ignorant sa beauté.

1. « Tout homme, dit saint Thomas, doit, selon ce qui lui appartient en propre (c'est-à-dire selon son néant), s'abaisser devant chacun des autres, selon ce qui dans les autres est de Dieu : *Quilibet homo, secundum id quod suum est, debet se cuilibet proximo subjicere, quantum ad id quod est Dei in ipso.* » IIª IIæ, quæst. CLXI, a. 3. Voir cet article tout entier ; à côté de ce principe, juste et profond, qui paraît bien applicable à Marie, il contient certaines réserves, dont il faut aussi tenir compte.

2. *Cantique*, II, 2.

## V

Elle se développait, en effet, l'aimable enfant, durant ces années où Dieu et les hommes, mais Dieu surtout et presque en tout Dieu seul, faisaient l'éducation de son esprit et de son cœur.

Suivant l'opinion commune, son âme avait reçu, dès la première heure, une abondante infusion de connaissances[1]; et l'Esprit-Saint pouvait, lorsqu'il le voulait et jugeait le moment convenable, augmenter cette somme de lumières. C'est de cette « science infuse » que s'était entretenue l'intelligence de Marie, pendant le temps qui précéda le développement de la vie sensible. Car, pendant tout ce temps, selon l'enseignement probable et assez bien fondé des meilleurs maîtres, sa vie intellectuelle et morale ne s'était pas arrêtée. Son premier mode de penser avait été, par miracle, totalement indépendant de l'organisme; et ainsi elle s'était trouvée placée, dès l'origine et d'une façon permanente, dans l'état auquel les plus favorisés des saints ne sont élevés que par instants. Lorsque les sens entrèrent en acte et transmirent au cerveau les impressions du dehors, Dieu ne lui retira pas ce mode merveilleux d'opérations intellectuelles, dont elle avait besoin pour s'entretenir sans cesse avec lui dans une intime contemplation. Mais un mode nouveau vint s'ajouter à celui-là, notre mode à nous, suivant lequel les sens présentent à l'esprit la matière d'où, par abstraction, il tire sa pensée. Après et avec la « science infuse », c'était la « science acquise[2] ».

1. Voir *Études*, 5 mai 1901, p. 303-304. — Sur la permanence de la science infuse dans l'intelligence de Marie, voir J.-B. Terrien, *la Mère de Dieu*, t. II, p. 28 *sqq*.

2. L'âme humaine de Notre-Seigneur avait trois modes de connaissance intellectuelle : vision intuitive de l'essence divine, science infuse, science acquise. La sainte Vierge avait, d'une manière habituelle, les deux derniers. Au reste, il serait puéril de s'imaginer que deux modes de connaissance juxtaposés puissent se gêner mutuellement. Chez nous-mêmes, la connaissance sensible et la connaissance intellectuelle se servent et se complètent; les facultés voisines se continuent l'une l'autre et opèrent librement, sans que, souvent, nous nous apercevions lesquelles d'entre elles sont en jeu. De même, chez Marie, connaissance sensible, connaissance intellectuelle acquise et connaissance intellectuelle infuse se continuaient et se complétaient avec la plus parfaite aisance.

L'intelligence de l'enfant eut donc, dans l'ordre de cette science acquise, un développement normal et naturel. Dans beaucoup de cas, l'objet de la science acquise était le même que celui de la science infuse; le progrès, pour Marie, consistait alors à connaître, par une autre voie, ce qu'elle savait déjà. Mais, d'autres fois, il y avait acquisition proprement dite de connaissances vraiment nouvelles.

Car, en communiquant largement à sa privilégiée tout ce qui convenait pour alimenter sa contemplation, Dieu ne lui avait cependant pas tout révélé. Il n'y eut jamais en elle d'ignorance proprement dite, de cette ignorance des choses qu'il faudrait savoir, qui est une imperfection humiliante; mais il y eut science incomplète d'abord, et progressive, qui s'accroissait, au temps le plus convenable, de nouvelles richesses intellectuelles. De plus, la science infuse — cette science dont l'Immaculée s'était d'abord servie indépendamment des organes et des images sensibles — est une science de choses et de réalités intelligibles, plutôt qu'une science de mots [1] et d'objets matériels. Marie pouvait donc avoir une connaissance très parfaite de Dieu et de ses mystères, et même une connaissance très parfaite du contenu de l'Écriture sainte, sans connaître encore les détails du texte, ou la figure des signes graphiques, ou les différences entre l'hébreu biblique et la langue vulgairement parlée, ou la modulation du chant des Psaumes. Et encore, elle pouvait avoir sur le monde créé des lumières très abondantes, qui lui permettaient de louer excellemment le Créateur, et ne pas posséder l'art de mêler dans la broderie les fils de lin et d'or, ou d'exécuter les autres ouvrages des femmes, suivant les usages du temps et du pays.

Elle pouvait donc apprendre, au Temple et, dans une certaine mesure, elle pouvait être enseignée. Il est vrai pourtant qu'elle devait aussi peu que possible à ses maîtres.

1. La science des mots *peut* être infuse, et c'est le don des langues. Mais rien ne prouve qu'*en fait* Marie ait eu la science infuse de l'hébreu biblique. Les théologiens pensent qu'elle eut plus tard le don des langues, lorsqu'il lui fut utile, et surtout à la Pentecôte. — Au reste, les analyses psychologiques esquissées ici n'ont guère été traitées par les théologiens; elles ne peuvent donc passer que pour un essai tout personnel.

Son intelligence était parfaite; ses connaissances infuses l'aidaient puissamment dans l'acquisition de connaissances nouvelles. Dans ces conditions, elle devait non seulement apprendre avec une incroyable rapidité, mais, à peine mise sur la voie, devancer ceux qui avaient charge de l'instruire. Tout indique, d'ailleurs, qu'elle cachait le plus possible ses progrès, et s'efforçait de paraître avancer du même pas que ses compagnes.

## VI

Elle avançait surtout par l'étude personnelle, la réflexion, la comparaison entre les choses qu'elle savait déjà, et enfin par le secours incessant de la lumière divine. Le sage de l'Ancien Testament devait sans relâche méditer la loi et la parole de Dieu; et telle était bien l'occupation constante de Marie. Elle croissait dans la connaissance de Dieu, de ses ouvrages, de sa providence, de ses desseins d'amour sur les âmes, sur Israël et sur le genre humain; elle pénétrait dans l'intelligence de ses commandements, surtout du plus grand de tous, celui de la charité; elle entrait, plus avant que David lui-même, dans les sentiments des cantiques sacrés; elle suivait, dans l'histoire du peuple hébreu et dans ses prophètes, la préparation progressive du règne de Dieu. Et, sous les énigmes des prophéties et les voiles des figures, c'est partout le Messie qu'elle entrevoyait; ne sachant pas encore le détail de sa vie et de son œuvre, ignorant surtout la part qu'elle-même y devait prendre, mais connaissant le Dieu incarné qui viendrait éclairer les hommes et les sauver par ses humiliations, l'aimant d'avance, et sachant que tout, dans l'Écriture, dans le monde et dans l'histoire, se rapportait à lui.

Plein de ces pensées, le cœur de la Vierge s'épanchait en cantiques de louange et en ardentes supplications[1]. Elle

1. Sur les prières que faisait la sainte Vierge au Temple, on connaît les révélations attribuées à sainte Élisabeth de Hongrie. Voir Montalembert; M. Horn, le récent historien de la sainte, se réfère à Montalembert lui-même et, sans presque rien y ajouter, le cite en partie. La révélation sur les prières de Marie se trouve rapportée, dès le treizième siècle, dans les *Méditations de la vie du Christ*, chap. III. Sauf un ou deux détails qui peuvent faire difficulté (je ne vois pas comment la sainte Vierge pouvait se

priait pour elle-même. Car c'est une loi universelle que, si Dieu prévient la prière par ses premières grâces, il veut que la prière obtienne les grâces suivantes et l'accroissement de la sainteté. Puisqu'il appelait Marie à une sainteté suréminente, il devait la faire prier comme ne pria jamais créature humaine, et se plaire à l'entendre lui demander, jour et nuit, d'avancer dans son amour. Elle priait pour le monde, suppliant Dieu de hâter l'heure de son salut, et peut-être, dans son humilité, s'offrant à être l'humble servante de la Vierge qui mettrait au jour le Messie.

Lorsque Marie répandait ainsi, devant l'autel de l'ancienne alliance, ses hommages et ses prières, elle n'était pas seulement un des membres de la famille humaine, de tous le plus saint et le plus agréable à Dieu. Déjà, elle représentait cette famille tout entière. Car c'est son rôle tout à la fois maternel, royal et sacerdotal, de porter en elle-même et de symboliser, en la dépassant, toute la portion fidèle de l'humanité. Bientôt, en recevant en elle le Christ, elle concevra avec lui tous les régénérés qui sont ses membres. Maintenant, durant les jours de son enfance, elle est le type du premier âge de la race humaine et de tous les justes de l'ancienne loi. Elle réunit en elle-même, elle perfectionne et elle présente à Dieu toutes les adorations, les louanges et les désirs de cette Église de l'attente et de la préparation. Tandis que, tout près d'elle, le sacerdoce lévitique immole et brûle la chair de victimes par elles-mêmes sans valeur, elle anime le culte antique des ardeurs de son âme et de sa prière; elle offre à Dieu le sacrifice qui lui plaît, celui de la louange sortant de lèvres pures et d'un cœur immaculé; et, comprenant l'insuffisance des rites légaux, et de la prière même si elle ne monte au ciel par l'unique médiateur des hommes, elle vivifie tous les hommages du vieux monde par la foi au Messie, dont l'unique immolation doit pacifier à jamais la terre et le ciel.

Les élans du cœur de Marie plaisaient à Dieu plus que les

considérer comme une « vile pécheresse » ), ce sont des pages admirables. Il y a de bien belles choses aussi, en particulier relativement aux méditations de Marie sur le sacerdoce antique et le Messie attendu, dans la *Vie intérieure de la sainte Vierge*, composée d'après les notes de M. Olier.

holocaustes des patriarches et des fils d'Aaron ; ils hâtaient l'heure de la miséricorde et du nouveau pacte. L'arche de l'ancienne alliance n'avait jamais reposé dans le sanctuaire bâti au retour de l'exil ; et pourtant aujourd'hui, grâce à l'humble enfant qui priait dans ses parvis, le nouveau Temple était plus glorieux que l'ancien; déjà, la figure faisait place à la réalité : il possédait l'arche véritable sur laquelle, mieux qu'aux jours de Moïse et de Salomon, allait venir reposer la majesté de Dieu.

René-Marie de LA BROISE.

# PIE X ET LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC

*OMNIA INSTAURARE IN CHRISTO*

---

De toutes les prérogatives de la papauté, aucune n'est plus sublime que celle par laquelle les vicaires de Jésus-Christ, pénétrant les profondeurs de la Jérusalem céleste, montrent à la terre dans cet éternel firmament de nouveaux astres à admirer, de nouveaux protecteurs à invoquer, de nouveaux modèles à suivre. Le premier usage fait par Pie X de cet auguste pouvoir a été en faveur de la libératrice de la France au quinzième siècle, de la vénérable Jeanne d'Arc. Le 17 novembre 1903, après des discussions prolongées, il entendait ce que pensaient de l'héroïcité des vertus de la fille de Jacques d'Arc les cardinaux de la Congrégation des rites et leurs consulteurs. Le 6 janvier, jour de la manifestation du Seigneur aux nations dans la personne des grands de la terre, jour aussi de la naissance de la vierge française, Sa Sainteté prononçait, avec une solennité inusitée, que Jeanne avait réellement pratiqué à un degré héroïque les vertus qui font les saints. Pie X, en ce point comme en beaucoup d'autres, recueillait en héritage les vœux de Léon XIII. L'on sait que le grand pape est mort avec le regret de n'avoir pas rendu et ce décret, et celui qui devait en être le couronnement, le décret de béatification. Jusque dans son agonie, il parlait de la Vénérable. Ce que Léon XIII avait commencé et vivement désiré, Dieu réservait à Pie X de le mener, c'est notre espérance, à entière réalisation. Déjà il est permis d'entrevoir l'harmonie de cette providentielle disposition.

## I

Chaque saint, du moins parmi ceux qui sont les plus éminents, est appelé à mettre en plus vive lumière, par l'ensemble de sa vie, quelque point de l'enseignement chrétien. Aucun

de ceux-là qui ne présente une sorte de caractéristique. Saint Athanase est contre Arius le défenseur de la consubstantialité du Verbe ; saint Augustin contre Pélage, le défenseur de la grâce ; le nom de saint Vincent de Paul nous rappelle la personnification de la charité chrétienne envers les malheureux, celui de saint François de Sales l'amabilité et la douceur du Christ, celui de saint Ignace de Loyola le zèle pour l'extension de son règne. La caractéristique de la vénérable Jeanne d'Arc, c'est d'avoir poursuivi le règne de Jésus-Christ, souverain véritable de la France. Ainsi l'avait annoncé la mystérieuse coïncidence du jour de sa naissance avec la fête des Rois, des rois agenouillés aux pieds du divin Enfant. Jésus-Christ donnant la loi au royaume des Francs, c'est bien le programme de Jeanne et n'est-ce pas vers un idéal analogue de restauration universelle dans le Christ que Pie X a orienté son pontificat : « *Instaurare omnia in Christo.* Tout restaurer dans le Christ. » Les peuples et leurs chefs reconnaissant la loi chrétienne comme leur constitution fondamentale, n'est-ce pas là aujourd'hui le but essentiel à poursuivre ? Tout ce qui reste en dehors peut paraître accidentel jusques et y compris les diverses formes du gouvernement.

Pie X rappelle à toutes les nations et à tous les peuples qui veulent vivre conformément au plan divin, qu'ils trouveront dans cette conformité, la justice, l'ordre, la paix et une garantie d'avenir qu'ils chercheront vainement ailleurs ; c'est encore ce que déclare Sa Sainteté, quand elle écrit : « Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité dans l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Vaines espérances, peines perdues ! des partis de l'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'en est qu'un, le parti de Dieu. »

« Le parti de Dieu, assure encore le pape, quelque effort qu'il fasse, ne restaurera parmi les peuples le respect de la Majesté divine que par Jésus-Christ. *Personne*, nous dit l'apôtre, *ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est le Christ Jésus :* sans Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, personne ne connaîtra comme il le faut le Dieu

vivant, seul vrai. Ramener le genre humain à Jésus-Christ, c'est donc là que doivent converger tous nos efforts[1]. »

Or la vénérable Jeanne d'Arc se présenta toujours, aux grandes heures de sa mission nationale, au nom de Jésus-Christ seul vrai roi et suprême suzerain de la France. Elle le proclame à tous les pas de sa carrière ; elle n'y entre que parce que Jésus-Christ, son seigneur à elle, en employant un instrument si disproportionné, par lui-même si faible, veut rappeler et faire resplendir cette vérité ; elle est née pour cela. De par Jésus-Christ Roi, de par le Roi du ciel, elle presse Baudricourt de la faire conduire vers le gentil Dauphin, elle promet à ce Dauphin le recouvrement de son royaume, somme les Anglais de repasser la mer, les villes soumises à leur domination d'ouvrir leurs portes, le duc de Bourgogne de faire soumission.

Le décret sur l'héroïcité des vertus nous dit qu'il était convenable qu'à la France fût donnée la vierge dans laquelle devait revivre le courage de Débora et de Judith ; la vierge à laquelle s'appliquent en toute vérité les éloges de la femme extraordinaire dont il est dit : *Elle a donné la force pour ceinture à ses reins, la vigueur circule dans son bras ; elle a mis la main à des entreprises ardues.* Cela convenait, dirons-nous encore, parce que ce qui était dit à la fille aînée de l'Eglise était dit à toutes ses sœurs ; il convenait que la Vierge guerrière fût donnée à la nation qui s'était donnée au Christ sur le champ de bataille de Tolbiac, et pendant près de dix siècles avait mis son épée au service du Christ. L'alliance avait été si étroite que, quelques années seulement avant l'apparition de la miraculeuse libératrice, le pape Boniface IX écrivait à Charles VI : « Entre l'Eglise, tendre mère et vos ancêtres ses fils très chers, l'union a indissolublement existé ; elle a été telle que l'Eglise sans eux et eux sans l'Eglise n'ont jamais, ou du moins ont rarement, formé de grandes entreprises[2]. » Le pape Boniface IX écrivait ces lignes au malheureux

1. Voir *Études*, 20 octobre 1903, p. 149, 153 et *passim*.

2. « Inter Ecclesiam piam matrem et progenitores tuos percarissimos filios connexio indissolubiliter viguit, (ita) ut etiam Ecclesia absque ipsis, et illi absque Ecclesia, si recenseantur annales, nunquam vel raro magnificum quid tentarunt. » (*Religieux de Saint-Denys*, édition Bellaguet, II, p. 250.)

Charles VI pour l'engager à mettre fin au grand schisme, œuvre de la France. La guerre de Cent ans en fut le châtiment. Mais avec Jeanne apparaît le salut par le Christ renouant son pacte traditionnel avec la nation française, la ressuscitant du tombeau où le traité de Troyes l'avait diplomatiquement fait descendre. Il fait de son côté les avances d'un renouvellement de l'alliance antique que ce miracle, unique dans les annales du genre humain, aurait dû rendre plus étroite. Pourquoi faut-il qu'il ait été bien imparfaitement répondu à ces ineffables condescendances et que l'alliance n'ait jamais plus été ce qu'elle fut de Clovis à Philippe le Bel! La nation n'a jamais voulu rompre avec le Christ; au seizième siècle elle donna des légions de martyrs pour ne pas accepter le faux Christ de Calvin; elle fit la Ligue pour l'empêcher de s'asseoir sur le trône avec le Béarnais; la tyrannie révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle a enrichi ses annales de noms de héros de la foi, qui par leur nombre et leur magnanimité rappellent ceux de l'ère de Dioclétien. Le tyran se vantait d'avoir exterminé le nom chrétien; le tyran collectif qui en ce moment opprime si hautement les consciences chrétiennes se promet de faire en France ce que Dioclétien se glorifiait d'avoir fait dans l'empire romain; il ne poussera pas son œuvre de mort sans qu'il soit forcé d'en venir à l'effusion du sang, et la France en aura encore à donner à son Christ. Nos anciens rois, à partir du grand schisme, ont été politiquement beaucoup moins chrétiens que leur peuple; cependant, malgré l'idée si outrée qu'ils s'étaient faite de leur pouvoir et de sa source, ils n'auraient jamais voulu rompre avec le Christ, et ils n'auraient pas supporté que le titre de roi très chrétien leur fût un instant contesté. Ils s'en glorifiaient alors même que leur conduite politique et privée était un démenti aux obligations qu'il leur imposait. Il n'en a pas été ainsi depuis l'ère révolutionnaire. Le nom de l'Homme-Dieu a été banni de la législation et des constitutions de la France; que de chefs bigarrés ont paru depuis lors à sa tête! Des aventures momentanément heureuses les y avaient poussés; ils en sont renversés par de honteuses et ruineuses catastrophes. Tantôt elles leur arrachent des mains un sceptre que, se-

lon le droit qu'ils s'étaient fait attribuer, ils devaient transmettre à leur race ; tantôt elles ne leur permettent pas d'arriver à la fin du mandat éphémère qui leur avait été confié. Il n'y a pas encore cent vingt ans que le nom du Christ a été violemment effacé des codes de la France ; elle a subi trois invasions, à la suite desquelles, assure-t-on, l'on a tracé des cartes d'Europe d'où son nom était rayé, ou n'apparaissait qu'à l'état minuscule. Quel chaos doit offrir une législation remaniée dans des sens contrairement opposés, une administration si souvent bouleversée ! Ce qui est plus capital, qui comptera ceux qui sous le nom de grands maîtres, de ministres de l'instruction publique, foulant aux pieds les droits du père de famille, se sont arrogé le droit de frapper à leur effigie la chair de sa chair, ce qui est la prolongation de lui-même, la mentalité de ses fils et de ses filles ! Que peut-il résulter, qu'est-il résulté de tant d'empreintes si diverses et si opposées ?

Géographiquement et historiquement pas de pays plus un que la France. Où est la nation européenne qui, durant ces cent vingt ans, ait à beaucoup près subi les révolutions intestines par lesquelles elle a passé ? Que de partis à l'heure présente s'agitent dans son sein, comme les vers sur un corps en proie tout vivant à la dissolution ! N'est-ce pas la dissolution que proclament les voix toujours grossissantes des sans-patrie et des sans-maîtres, parce qu'ils sont sans Dieu, et surtout sans Jésus-Christ ? Terrible logique, mais logique.

De quels leurres ce peuple est le jouet ? Quelles iniquités et quelles violences sont décorées du nom de lois ! Quelle servitude on lui fait subir au nom de la liberté ! Quelles mesures justement abhorrées s'abritent sous son prétendu suffrage ! Quelle poignée d'intrigants, nés d'hier comme des champignons dans une nuit d'orage, se parent d'un nom qui, dans son acception respectable, renferme ce que le passé lègue à l'avenir de plus solide et de plus substantiel, ce que le présent renferme de plus vivant et de plus intime, se disent l'Etat, et sous cette étiquette commettent une suite de criants attentats contre l'Etat !

On veut orienter toutes les énergies de ce peuple, plus

que d'autres né pour l'idéal, vers la conquête des biens matériels. Les conquérir par tout moyen, en tirer le plus possible de jouissances grossières et matérielles comme ces biens eux-mêmes qu'ils peuvent procurer, c'est la félicité suprême, le but vers lequel on veut concentrer tous ses efforts et toutes ses aspirations. Mais la possession de ces biens, les jouissances qu'ils donnent étant nécessairement exclusives, chacun, d'une manière au moins latente, devient l'ennemi de tous, et tous l'ennemi de chacun, ainsi que le constate encore Pie X.

La joie franche et cordiale, fruit d'une âme en paix et en sécurité, est bannie de la France, qu'elle irradiait de préférence à toute autre contrée, en faisant que les étrangers s'y trouvaient comme dans une autre patrie.

Quelle démonstration par une expérience déjà séculaire que les nations et plus particulièrement la France, cherchent vainement l'ordre, la paix, la stabilité, en dehors du fondement posé par l'auteur des sociétés comme des individus, en dehors de Jésus-Christ vrai Dieu et vrai Homme! Avec quel à-propos providentiel la Libératrice du quinzième siècle se dresse devant la France pour indiquer le vide irréparable, cause de tant de ruines, pour presser ceux qui ont des yeux pour voir, un cœur pour sentir, de travailler à le combler, en ramenant partout, par tous les moyens légitimes en leur pouvoir, le banni dont l'absence laisse tout dans la nuit, dont la présence vivifierait tout, l'Homme-Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Entendons avec quelle force, quelle persévérance, la vierge libératrice proclama Jésus-Christ le vrai Roi de France son suprême et souverain législateur.

## II

Le premier mot qu'elle prononce en inaugurant sa merveilleuse épopée, c'est la revendication de la suzeraineté du Christ. Elle se présentait pour la première fois à Baudricourt vers l'Ascension (13 mai) 1428. Elle ne venait pas encore pour se faire conduire au gentil Dauphin, ainsi qu'elle appela toujours Charles VII jusqu'à ce qu'il eût été sacré; elle venait

seulement annoncer et lui faire transmettre un avis qui aurait épargné à nos annales la honte du récit de l'ignominieuse journée des Harengs, s'il en avait été tenu compte par Baudricourt, ou par Charles VII.

Bertrand de Poulengy, présent à l'entrevue, nous a conservé la substance du message. Voici en style direct ce qu'il nous en a transmis sous la foi du serment :

« *Je viens*, disait Jeanne, *de la part de Mon Seigneur, pour que vous mandiez au Dauphin de bien se tenir et de ne pas* encore *engager de combat avec ses ennemis; Mon Seigneur devant lui donner secours* seulement *après la mi-carême. C'est que*, disait-elle, *le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde Mon Seigneur, Mon Seigneur cependant veut que le Dauphin soit fait roi, et tienne le royaume en commende. Le Dauphin sera fait roi malgré ses ennemis, et c'est moi qui le conduirai au sacre*[1]. »

Baudricourt, en cela très excusable, prit la jeune paysanne pour une folle, mais puisque la réalisation de ce qui était humainement impossible a démontré qu'elle était l'envoyée de Celui pour lequel il n'est rien d'impossible, que s'ensuit-il, sinon que ses paroles sont l'expression des éternels desseins de Celui qui opérera par elle et en elle, et qui pour cela même est à un titre particulier son Seigneur ? Son Seigneur est le suzerain qui dispose du royaume. Si, conformément à l'usage, il veut que la naissance désigne le vassal qui tiendra de lui le fief, le Dauphin, le bénéficiaire n'étant pas encore mis en possession, investi, le royaume ne le regarde pas; c'est au suzerain d'en prendre soin ; le Dauphin n'a qu'à garder ses positions, en attendant le secours que le Souverain lui enverra après la mi-carême. Jeanne, escortée par ce même Poulengy que l'on vient d'entendre et par quelques autres, arrivait auprès du Dauphin le dimanche après la mi-carême, à midi, cette année, le 6 mars. Le suzerain veut que le Dauphin tienne le royaume en commende, expression qui ne s'employait que pour des biens consacrés à Dieu, des biens ecclésiastiques, remis par la commende, à la défense, à la protection d'un puissant.

1. *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. II, p. 234; cf. p. 535; sauf indication spéciale, tous les renvois sont à l'un des cinq volumes de *la Vraie Jeanne d'Arc*.

Le mot *commende* est ici l'équivalent de l'expression *saint royaume*, que la Vénérable employa plusieurs fois avec affectation. *Saint*, le royaume de France l'était sans préjudice d'ailleurs des titres de Saint-Empire, par ses origines surnaturelles, par ses particulières destinées dans les desseins de la Providence.

Le vrai et tout-puissant Suzerain veut donc que le Dauphin soit fait roi. Pour punir les infidélités de la France, il a permis aux ennemis de prévaloir, mais il n'a pas retiré ses miséricordes; le Dauphin, malgré ses ennemis, sera sacré et la preuve que ce sera bien l'œuvre du bras divin, c'est que Charles sera conduit au sacre, à travers ses ennemis, par la main débile d'une femme.

Quelque significatives que soient les premières paroles de Jeanne, paroles toutes prophétiques, elles ne sont pas plus graves que celles qu'elle adressera au Dauphin en l'abordant au château de Chinon. « Quel est votre nom ? lui demanda le prince. — *J'ai nom Jeanne la Pucelle*, répondit-elle, *et vous mande par moi le Roi des cieux que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et vous serez lieutenant du Roi des cieux qui est roi de France. Eritis locum tenens regis cœlorum, qui est rex Franciæ.* » (T. IV, p. 220.) Après cette entrée en matière, dans un angle de la salle à l'extrémité de laquelle les courtisans étaient massés, eut lieu le fameux entretien de la révélation des secrets. Il fut long. Basin rapporte, d'après Dunois, qu'il dura plus de deux heures (t. III, p. 233-234). Jeanne le termina par ces mots dits à haute voix : *Moi, je te dis de la part de messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi, et messire m'envoie pour te conduire à Reims prendre ta couronne et ton sacre, si tu le veux* (t. IV, p. 220). Henri Martin a dit fort justement qu'après la conversion de Clovis, rien dans notre histoire n'a plus d'importance que la manifestation des secrets. L'on en connaît l'objet. Dans l'extrémité de ses malheurs, Charles VII avait conçu sur la légitimité de sa naissance des doutes justifiés par les débordements de l'odieuse Isabeau de Bavière. Il avait à la suite fait à Dieu une fort belle prière dont il n'avait absolument rien dit à qui que ce fût, pas même à son confesseur. Les dernières paroles de Jeanne que l'on vient

de lire font une manifeste allusion à ce doute. En révélant et le doute et la prière, la Vénérable manifestait que Celui dont elle était l'envoyée ne voulait pas *alors* changer l'ordre établi pour la *lieutenance*, en même temps qu'elle donnait un gage certain qu'il interviendrait pour faire prévaloir l'ordre qu'il voulait *alors*. Encore une fois, je répète que je n'ai pas à examiner si les dispositions de la Providence sont changées ; qu'il suffise d'observer que c'est possible.

La fière lettre aux Anglais est pleine de cette même pensée : la suzeraineté de Jésus-Christ sur la France. Je me contente de citer cette phrase : *N'ayez point cette opinion : Vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu le roi du ciel, Fils de sainte Marie ; ains* (*mais*) *le tiendra le roi Charles, vrai héritier, car Dieu le roi du ciel le veut et lui est révélé par la Pucelle; lequel entrera à Paris à bonne compagnie* (t. IV, p. 45).

C'était au roi Jésus d'abord, au roi Charles ensuite qu'elle sommait les places de rendre obéissance. « Partout où la Pucelle venait, dit le chroniqueur bien informé, Perceval de Cagny, elle disait à ceux qui tenaient les places : *Rendez-vous au Roi du Ciel et au gentil roi Charles.* » (T. III, p. 185.) Même constatation dans le chroniqueur bourguignon dont l'œuvre est connue sous le titre de *Chronique des Cordeliers* : « Elle admonestait les gens au nom de Jésus, et faisait des prêchements pour inviter le peuple à se rendre à *Lui* et à obéir au Dauphin. » (T. III, p. 440.)

La même pensée remplit tout entière la lettre aux habitants de Troyes. La voici :

JHESUS MARIA

*Très chers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et vous fait savoir de par le Roi du ciel son droiturier et souverain seigneur, au service duquel elle est un chacun jour, que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France qui sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume à l'aide du Roi Jésus. Loyaux Français, venez au devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute; et n'ayez aucune inquiétude pour vos corps et vos biens si ainsi le faites,*

*et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur vos vies, que nous entrerons à l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et y ferons bonne paix, ferme, qui que vienne contre...* (T. III, p. 355.)

Envoyée du Suzerain, Jeanne n'est pas proprement au service du vassal, le roi Charles. Elle est *un chacun jour* au service du Roi du ciel. Seigneur souverain, il est par suite le *droiturier*, c'est-à-dire la source du droit, le législateur suprême; caduques, de toute nullité, les dispositions prises à son encontre.

Dans la lettre au duc de Bourgogne, c'est à trois reprises qu'elle qualifie de *saint* le royaume de France, trois fois qu'elle parle de son *droiturier et souverain seigneur*; elle va jusqu'à écrire cette phrase qui aurait certainement son application, si *les droits du droiturier et souverain seigneur* n'étaient pas méconnus : *Tous ceux qui font la guerre au saint royaume de France, font la guerre au Roi Jhesus, Roi du ciel, et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur* (t. IV, p. 59).

## III

La Vénérable disait aimer sa bannière quarante fois plus que son épée découverte pourtant par révélation à Sainte-Catherine-de-Fierbois. Il n'y a qu'une raison d'une préférence si hautement avouée. La bannière était le signe même de ce qui était avant tout la mission de la sainte fille : rajeunir par le miracle la foi au dogme de la royauté de Jésus-Christ. Sur une toile en boucassin, l'Homme-Dieu était représenté avec ses plaies rayonnantes, porté sur les nuages, tel qu'il viendra à la fin des temps. D'une main il tenait le monde, de l'autre il bénissait deux lis que deux anges lui présentaient. Le champ de la bannière était semé de fleurs de lis ; on y voyait un écusson dans lequel était représentée une colombe tenant dans son bec une banderole sur laquelle on lisait : *de la part du Roi du ciel.* Sur les côtés étaient brodés les noms : JHESUS-MARIA. Les chroniqueurs nous parlent aussi d'une Annonciation. Etait-elle sur l'envers, ou sur le pennon, c'est ce que je ne saurais dire. La bannière était pour la libératrice ce que le labarum fut pour Constantin.

Rien ne s'y trouvait, disait la Vénérable, que par le commandement de Notre-Seigneur, transmettant ses volontés par l'intermédiaire de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Jeanne la portait constamment dans l'accomplissement de sa mission ; les ennemis étaient saisis de frayeur à la vue de la bannière ; ils débitaient à ce sujet des contes démentis par la Pucelle. La bannière vint à plusieurs reprises dans les interrogatoires de Rouen. C'est ainsi qu'à l'interrogatoire du samedi soir, 17 mars, après avoir répondu que tout dans l'étendard avait été fait sur l'ordre des saintes, il lui fut demandé si elles lui avaient promis qu'en vertu de cet étendard, elle gagnerait les batailles qu'elle engagerait ; elle répondit : « *Elles me dirent de le prendre hardiment et que Dieu m'aiderait.* — Qui aidait le plus à la victoire ? était-ce vous qui aidiez l'étendard ou l'étendard qui vous aidait ? — *La victoire de moi, ou de l'étendard, tout était à Notre-Seigneur.* — L'espérance de la victoire était-elle fondée en l'étendard ou en vous ? — *Elle était fondée en Notre-Seigneur et pas ailleurs.* — Si un autre que vous eût porté l'étendard, eût-il été aussi fortuné que lorsqu'il était porté par vous ? — *Je n'en sais rien, je m'en attends à Notre-Seigneur.* — Eussiez-vous porté avec une égale confiance l'étendard de l'un des gens de votre parti ou même celui de votre roi ? — *Je portais plus volontiers celui qui m'avait été donné par Notre-Seigneur, et toutefois de tout je m'en attendais à Notre-Seigneur.* » (T.V, p. 287.) Il est donc clair que sa confiance allait à Jésus-Christ lui-même plutôt qu'au signe extérieur, auquel elle n'attachait aucune idée superstitieuse. Mais combien elle l'aimait, cette bannière ! Tout le monde connaît la réponse faite à la question pourquoi au sacre l'étendard occupait une place d'honneur ? *Il avait été à la peine ; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur !*

Pour être vraie, cette réponse n'exclut pas une autre explication. La bannière de l'envoyée du Christ, Roi de France, ombrageant pendant la cérémonie du sacre la tête du roi, c'est le symbole du suzerain investissant le vassal, son lieutenant.

La bannière et non l'épée est l'arme caractéristique de la vierge guerrière, de la vierge libératrice ; les peintres et

les statuaires qui l'oublient, se rendent coupables contre l'art d'une faute capitale. Ils ne nous donnent pas la vraie Jeanne d'Arc.

Paroles, symboles, l'envoyée céleste a épuisé toutes les formes pour inculquer que le vrai Roi de France c'est Jésus-Christ, et que le roi visible n'est que le lieutenant. Siméon Luce le constate en des termes qui valent plus que maintes pages de son volume : *Jeanne d'Arc à Domremy*. « Le nom de Jésus, dit-il, ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt ; il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu, elle reconnaît en lui le véritable roi de France, dont Charles VII est le seul véritable représentant. » Quicherat n'a pu s'empêcher d'en consigner la remarque dans ses *Aperçus nouveaux* ; « elle regardait la France comme le royaume de Jésus, écrit-il, et dès lors les ennemis du saint royaume étaient pour elle les ennemis de Dieu. Cette opinion de la souveraineté de Dieu explique pourquoi Jeanne à son arrivée auprès de Charles VII l'engagea à faire la donation, c'est-à-dire la recommandation (?) de son royaume à Dieu. »

La Pucelle ne se contente pas d'exiger que Charles VII consacre son royaume au ciel ; il l'avait fait bien souvent et le faisait probablement plusieurs fois par jour, car à l'arrivée de la Pucelle, il était fort pieux et de mœurs irréprochables ; elle exige comme expression de vassalité une donation de la France à Jésus-Christ. Voici comme en dépose le duc d'Alençon présent à l'entrevue dans laquelle elle fit cette demande : « Jeanne fit au roi plusieurs requêtes, parmi lesquelles l'une fut qu'il donnât son royaume, *quod donaret suum regnum*, au Roi des cieux, promettant qu'après cette donation le Roi du ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans l'état d'autrefois. » (T. IV, p. 19.) Le trésorier de l'empereur Sigismond, Ebérhard de Windecken, a inséré dans l'histoire de son maître quelques pages sur Jeanne reproduisant, dit justement Quicherat, les renseignements envoyés de la cour de Charles VII. On y lit : « La Pucelle arrivée auprès du roi lui fit promettre trois choses : la première de se démettre de son royaume, d'y

renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait. » (T. IV, p. 270.)

La déposition du duc d'Alençon nous apprend que la donation du royaume à Jésus-Christ fut un des premiers actes exigés par la Pucelle après la révélation des secrets. C'était le point culminant de la mission; l'on ne doit pas s'étonner si elle le fit renouveler, et d'une manière fort piquante, que nous apprend un document publié en 1885, par M. Léopold Delisle sur les indications de M. le comte Ugo Balsani. Un clerc français, probablement attaché à Martin V, publiait, sous le titre de *Breviarium historiale*, un abrégé d'histoire universelle, quelques mois seulement avant l'épopée de la Vénérable. L'œuvre était imprimée quelques années après que l'invention de Gutenberg eût fait son apparition; preuve du cas que l'on en faisait. Sur l'exemplaire que l'auteur s'était réservé, il écrivit, manifestement d'après les renseignements venus de France, des notes fort exactes et pleines d'intérêt sur ce qui se passait en France : ces notes ne vont pas au delà de la délivrance d'Orléans. On y trouve le récit suivant : « Un jour la Pucelle demanda au roi de lui faire un présent. La prière fut agréée. Elle demanda alors comme don le royaume de France lui-même... Le roi étonné le lui donna après quelque hésitation et la jeune fille l'accepta... Elle voulut même que l'acte en fût dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le roi resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille le montrant à l'assistance, dit : « Voilà « le plus pauvre chevalier de son royaume », et après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains du Dieu tout-puissant. Puis au bout de quelques autres moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France. — De tout cela, elle voulut qu'un acte solennel fût dressé par écrit. » (T. I, p. 58.)

Nous serions assez porté à croire que la Vénérable a demandé cet acte écrit après l'approbation reçue à Poitiers, avant de se mettre à l'œuvre. Légende, légende, a-t-on dit à ce propos. C'est le mot en vogue, tout à fait commode pour retrancher, sans raison, d'historiens très dignes de foi tout

ce qui déplaît. L'auteur du *Breviarium historiale* est pourtant fort réservé, puisqu'il laisse dans son *quaternum* des vides en blanc, afin, dit-il, de recevoir confirmation de certains faits qu'on lui a racontés. Celui que nous venons de transcrire est parfaitement dans le caractère de la libératrice, conforme à tant de paroles vives et alertes que nous connaissons d'elle.

Quoi d'étonnant que la Vénérable ait exigé sous cette forme, et par écrit, que Charles VII se reconnût l'humble vassal du Roi du ciel! sa mission même imposait un acte de dépendance bien plus expressif. Jeanne disait à Vaucouleurs : *Il n'est personne au monde, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Ecosse, ni d'autres, qui puissent recouvrer le royaume de France; il n'y a de secours qu'en moi. Je préférerais cependant filer à côté de ma pauvre mère, ce n'est pas là œuvre des personnes de mon état; mais il faut que j'aille et que je l'accomplisse;* AINSI LE VEUT MON SEIGNEUR (t. II, p. 231-232, cf. p. 527).

Le Seigneur de la vénérable vierge voulait donc qu'en face de la chrétienté, le descendant de Hugues Capet, de Philippe-Auguste, de Philippe le Bel, que ces seigneurs Armagnacs si infatués de leur noblesse, souvent si durs, si pleins de mépris, si barbares envers le pauvre peuple, que l'armée entière, se laissassent conduire par une fillette, par une *paysannelle,* née de parents obscurs même dans le lieu de sa naissance, écrivait Gelu (t. I, p. 45); qui touchait, ce semble, au servage (t. III, p. 348). Quoi de plus propre à confondre l'orgueil des deux partis, français et anglais! Sainte Brigitte, au commencement de la guerre de Cent ans, avait vu Notre-Seigneur dire à Notre-Dame intercédant pour la France, que la France ne serait relevée que lorsque les Français concevraient des sentiments d'humilité[1].

L'acte d'humilité exigé de Charles VII constituait une sorte d'anéantissement de la raison. Il ne s'y prêta qu'en hésitant, et la Pucelle dut le traîner jusqu'à Reims. Il était sous l'influence de La Trémoille, le vrai roi du moment, qui redoutait que le crédit de la Pucelle ne mît fin à son omnipo-

1. *Révélations*, liv. IV, chap. cv.

tence. Les capitaines royaux souffraient avec peine, pour la plupart, que la conduite de la guerre fût remise à une adolescente de la classe la plus infime; à la journée décisive des Tourelles, ce fut malgré eux, forte de l'appui des bourgeois et de la multitude, qu'elle commença l'attaque. *Ce n'est que quand ils en virent les manières que les chefs demeurés dans Orléans vinrent y prendre part* (t. III, p. 81, 82). Alors que la divinité de sa mission était admise, c'était son avis que l'on devait chercher avant tous les autres. Toutefois, à part la merveilleuse campagne de la Loire, où le duc d'Alençon se conforma constamment à ses plans, il ne semble pas qu'elle fût appelée aux délibérations des chefs. On en voit un exemple remarquable lorsque devant Troyes l'on délibérait s'il ne fallait pas rétrograder en présence de la résistance de la ville (t. III, p. 98; t. IV, p. 185). Là comme précédemment on se trouva toujours fort bien de s'être déchargé sur elle du plan et de l'exécution. Il n'y avait de regards que pour elle; on lui rapportait justement toute la gloire des merveilles que son Seigneur opérait par elle. De là une envie toujours croissante, qui lui faisait dire à Châlons qu'elle ne redoutait que la trahison.

Jacques Gelu dans son traité déclarait qu'il fallait suivre sa direction comme celle de l'ange de Dieu envoyé pour le relèvement du royaume (t. I, p. 51). Il vint un moment où l'on se lassa de cette constante dépendance. Jusqu'alors, elle avait, non sans résistance, tout conduit, et fini par entraîner les chefs à l'exécution des plans qu'ils n'avaient ni conçus, ni d'abord approuvés. Les fatales trêves, si hautement improuvées par elle (t. IV, p. 74), conclues avec le duc de Bourgogne, arrêtèrent l'élan des villes, qui d'elles-mêmes redevenaient françaises.

Celle du 28 août à Compiègne autorisait ce même duc à défendre Paris contre la Pucelle et ceux qui marchaient à la suite de l'envoyée du ciel; si Paris eût été pris, la cour eût été embarrassée de la conquête. On ménagea un échec à la libératrice. Cela ne nous paraît pas douteux (t. IV, p. 68-78). L'armée formée par le seul enthousiasme qu'elle inspirait fut, bien malgré elle, ramenée vers la Loire et dissoute. Mal secondée au siège de la Charité, qu'elle n'avait nulle-

ment conseillé, Jeanne est condamnée à une oisiveté qu'elle rompt en s'échappant de la cour. N'est-ce pas par une intrigue de cour ourdie entre La Trémoille et Flavy qu'elle a été livrée à Compiègne? Ce n'est pas sans vraisemblance (t. IV, p. 89 *sqq.*). Qu'est-ce à dire? Charles VII, pour n'avoir pas su se dégager de ceux qui gouvernaient sous son nom, n'a pas continué jusqu'au bout l'acte par lequel le Suzerain exigeait qu'il confessât sa dépendance et son vasselage. Jeanne n'a cessé de proclamer que c'était à son Seigneur, à celui qu'elle disait être le roi de France, que tout dans ses exploits devait être rapporté. N'était-ce pas manifeste par son impuissance même à les accomplir? Refuser de la suivre, de marcher à sa suite, c'était refuser le secours et la main de Celui dont la vertu la remplissait. Le martyre de la Pucelle expia cette infidélité.

Il n'est pas douteux, pour quiconque étudie les documents sans parti pris, que Jeanne devait chasser les Anglais de toute la France (t. IV, p. 118-136), si elle avait totalement trouvé la pleine correspondance à laquelle elle avait droit. Cette correspondance non accordée totalement, elle prédisait encore cette expulsion et ses diverses étapes (t. III, p. 260; t. V, p. 224 *sqq.*, p. 580, etc.). L'expulsion totale se fit attendre vingt-quatre ans. Les déprédations continuèrent sur plusieurs parties de la France. Si le traité d'Arras détacha le duc de Bourgogne du parti anglais, il fallut acheter cet avantage par des concessions bien humiliantes, et encore plus onéreuses, qui n'auraient pas été nécessaires, si l'envoyée du ciel avait été docilement suivie. Celui qui le premier fut chargé, en qualité de postulateur, de poursuivre la cause en cour de Rome, le regretté M. Captier, écrivait en 1889 : « Jeanne d'Arc, malgré sa grande renommée, est peu connue, et ce qui est plus mauvais, elle est mal connue..., l'héroïne dissimule la sainteté. » Rien de plus vrai. Que d'erreurs, même capitales, telle que la fin de la mission à Reims, la cause de l'échec contre Paris, fourmillent dans les histoires et les panégyriques. Après avoir dit en quelques lignes qu'elle était pieuse, l'on passe sur les détails qui nous montrent la sainte en action et font de son histoire un exposé complet de l'enseignement catholique.

Tout le ciel se meut au-dessus de sa tête : *Je suis venue*, disait-elle, *au roi de France, de par Dieu, de par la Vierge Marie, de par tous les benoists saints et saintes de Paradis, et de par l'Église victorieuse de là haut et de leur commandement.* — Elle voit le prince des célestes milices, saint Michel, et comme il convient, bien accompagné, dit-elle encore, elle voit les anges parmi les hommes qui ne les voient pas. Quand la vision cesse, elle éprouve une indicible nostalgie du paradis; elle aurait voulu qu'ils l'eussent emportée avec eux; elle pleure; le respect lui fait baiser la place où ils lui ont apparu.

Elle voit saint Charlemagne et saint Louis intercéder pour la France auprès du trône de Dieu; mais c'est surtout avec sainte Catherine et sainte Marguerite qu'elle traite en toute familiarité comme une jeune sœur avec des sœurs aînées chargées de son éducation. La théologie mystique trouvera dans ses réponses aux tortionnaires, dans ce qu'elle a dit de ses apparitions, les signes les meilleurs auxquels on reconnaît les visions qui viennent de Dieu, et par lesquels on les distingue de celles qui viennent de l'ange de ténèbres transformé en ange de lumières.

Tandis que ses juges, des docteurs réputés les lumières de l'*Alma Mater*, s'efforcent d'enlacer l'ignorante jeune fille dans la plus inextricable des équivoques, et pervertissent la notion de l'Église qu'ils mettent sans cesse en avant, l'accusée en donne la vraie notion par ses appels réitérés à celui qui en est le fondement, au pape de Rome. Elle aime cette Église et voudrait la servir de tout son pouvoir; elle fournit surabondamment toutes les preuves que cette Église demande pour déclarer ses visions croyables et conformes à la piété.

Quel est l'aliment de la vertu, la source de la sainteté que ses exemples et ses conseils ne recommandent pas? La prière est son besoin; la sainte messe, la communion font ses délices; elle se confesse presque tous les jours et avec larmes; tous remarquent et son assiduité, et sa tenue dans l'église; elle aime les longs offices, et ne néglige pas les humbles pratiques : faire brûler des cierges, aller en pèlerinage à Bermont.

Et cependant à Domremy elle n'oublie aucun des devoirs

imposés à la jeune fille d'un humble ménage de campagne ; elle édifie le village des pratiques de sa piété, comme dans la suite elle édifiera la cour, l'armée et les villes où elle passera. Hier c'était l'humble paysanne, idéal de la sainte adolescente au hameau ; aujourd'hui, c'est la jeune fille qui, en gardant sa simplicité, sait à la cour rendre si bien à chacun ce que son rang exige qu'on aurait cru qu'elle y avait été nourrie ; c'est le chevalier, le général accompli, mais en tout revêtu de sainteté ; elle reste si pure que sa seule vue dissipe désirs ou pensées déshonnêtes. Demain en présence de l'odieux tribunal, tout en restant la jeune fille candide, elle fera des réponses étincelantes de justesse, de profondeur, de hardiesse. L'on dirait même parfois qu'elle est graduée en droit canonique et civil.

Tous ses faits, toutes ses paroles méritent d'être étudiés; ils montrent en acte quelque point de l'enseignement chrétien, et encore une fois, il en est peu que l'on ne puisse y signaler. S'agit-il de la guerre? tandis qu'elle, la libératrice, est pour les gens du métier un modèle de tactique, de bravoure, d'art d'entraînement, elle offre au moraliste chrétien un modèle de la manière dont les hostilités doivent être déclarées ; elle n'en vient à cette extrémité que pour défendre le droit, après des sommations écrites et orales; elle ne fait la guerre que pour amener une paix ferme et qui dure ; elle s'apitoie sur les victimes de cette dure nécessité, amis ou ennemis; elle impose à des soldats habitués à toutes les violences le respect des personnes et des propriétés dans les lieux où ils passent, et bannit du milieu d'eux tout ce que proscrit la morale chrétienne.

C'est bien le Christ-Roi qui resplendit dans toute sa conduite et dans toute sa mission. C'est le *Instaurare omnia in Christo* rappelé par Pie X. Passer sous silence les faits, les paroles si expressives par lesquelles Jeanne n'a cessé de mettre en lumière cette vérité maîtresse, ou même les estomper, les noyer dans des détails insignifiants, c'est décapiter l'héroïne et tronquer son histoire [1]. C'est là un

1. Vallet de Viriville omet, en rapportant la première entrevue à Chinon, l'*eris locum tenens Regis cœlorum qui est rex Franciæ*. Il croit plus intéressant d'évaluer les dimensions de la salle où se passe la scène.

procédé antihistorique. Le véritable historien, en effet, doit au lecteur de lui faire connaître le mobile principal auquel obéit le personnage qu'il met en scène, que ce mobile soit approuvé ou rejeté par lui. L'on n'y manque guère lorsqu'il s'agit d'un mobile profane. Tite-Live, Tacite, Hérodote, Plutarque, rapportent certains prodiges, qui n'étaient pas toujours faux. Dans l'histoire de Jeanne d'Arc l'on consent à s'appesantir sur l'arbre des fées, le bois chenu, la prophétie de Merlin; mais l'on ne dira rien ou presque rien de la source d'où Jeanne disait tenir sa mission, de Celui qu'elle appelle *son Seigneur*, dont le nom est constamment sur ses lèvres. Ceux qui ressassent la prophétie de Merlin, taisent les prophéties si nombreuses, si authentiques que la Vénérable sème à tous les pas de sa carrière. S'agit-il d'expliquer la merveilleuse figure par l'absurde hypothèse d'un patriotisme poussé jusqu'à une incurable hallucination, explication qui ne fait que rendre la difficulté plus insoluble, on entasse les faits aux dépens de la vérité historique, on déplace l'époque des événements; les hypothèses les plus invraisemblables, parfois les plus contradictoires, ne coûtent rien. Certes, grand était le patriotisme de celle qui ne pouvait pas voir couler le sang français sans sentir ses cheveux se dresser sur sa tête : où le puisait-elle, sinon au cœur de son Seigneur, par le Prince de ces milices ? Le vrai roi de France lui mettait sous les yeux la « pitié » qui était au royaume, lui faisait connaître la place occupée dans le plan divin par la nation, fille aînée de l'Église. Que la libre pensée, le naturalisme sous toutes les formes plus ou moins mitigées, ait recours à ces procédés si profondément antihistoriques, on se l'explique par sa haine du surnaturel. Ayant dans son outrecuidance posé comme principe que le surnaturel n'existe pas, le naturalisme retranche les faits les mieux avérés où il resplendit.

Il tourne le dos à la lumière, se bande les yeux pour avoir le droit de crier que le soleil n'existe pas. C'est de la démence. La bonne foi devrait au moins lui faire rapporter comment la libératrice explique sa mission, avec quelle inébranlable fermeté, toujours constante avec elle-même elle a toujours tout rapporté à l'Homme-Dieu. Le

naturalisme, alors qu'il ne saurait, sans se suicider, admettre l'explication de l'héroïne, sent ce que le simple exposé des paroles et des faits ferait conclure aux gens de bons sens et de bonne foi. Il faut à tout prix mettre la lumière sous le boisseau.

Ils sont les complices inconscients du naturalisme, les historiens catholiques qui ne mettent pas en lumière les traits qui font resplendir la sainte ; ils rétrécissent immensément la mission de la libératrice lorsqu'ils ne montrent pas le Christ-Roi comme la pénétrant tout entière de ses rayons. Mutiler ou altérer le chef-d'œuvre de Dieu, c'est une profanation. Il n'est que temps qu'il soit tiré du cadre étroit où il a été renfermé ; que Jeanne d'Arc *soit connue et bien connue*, telle qu'elle s'est donnée elle-même et que les contemporains l'ont vue. Elle est une preuve palpable de la divinité du catholicisme, et l'exposé de ses enseignements.

M. Kurth, avec l'autorité qui s'attache à son nom, a dit qu'après la bienheureuse Vierge Marie, c'était l'idéal le plus parfait que présentent les annales humaines. L'accusateur d'Estivet, dans son réquisitoire, faisait un crime à l'accusée de ce que pareil langage était tenu dans le parti français. Voici comment, dans un panégyrique qui n'a pas été égalé, la même pensée était développée par le jeune prêtre qui devait être le cardinal Pie : « Je cherche en vain, s'écriait-il, ce qui pourrait manquer à mon héroïne ; tous les dons divins s'accumulent sur sa tête, pas une pierrerie à joindre à sa couronne. Par l'esprit et par le cœur, je ne connais rien de plus français et de plus chrétien ; rien de plus mystique et de plus naïf ; en elle la nature et la grâce se sont embrassées comme sœurs ; l'inspiration divine a laissé toute sa part au génie national, au caractère français ; c'est une extatique chevaleresque, une contemplative guerrière..., c'est un modèle à offrir aux conditions les plus diverses, à la fille des pâtres et à la fille des rois, à la femme du siècle et à la vierge du cloître, aux prêtres et aux guerriers, aux heureux du monde et à ceux qui souffrent, aux grands et aux petits : type le plus complet et le plus large au point de vue de la religion et de la patrie, figure historique qui n'a son semblable nulle part.

« Jeanne d'Arc, c'est une douce et chaste apparition du ciel au milieu des agitations tumultueuses de la terre, une île riante de verdure dans l'aride désert de l'histoire humaine, un parfum de l'Eden dans notre triste exil, et pour parler le langage de saint Augustin, c'est Dieu venant à nous, cette fois encore par un chemin virginal. »

N'est-ce pas dire que l'étude de l'histoire de l'héroïque jeune fille, la méditation de ses paroles, la contemplation de sa vie, nous présentent dans un fait historique incomparablement attrayant l'*Instaurare omnia in Christo*.

Tous ceux qui contribuent à faire connaître l'héroïque vierge telle qu'elle est, à la tirer du cadre incomplet où l'avaient renfermée les erreurs dont elle est la vivante réfutation, contribuent à leur manière à ce rétablissement du règne du Christ. Il faut blâmer hautement les écrivains qui, tout en prétendant donner une histoire complète, s'inspirent de théories fausses et mutilent la radieuse image.

La très pieuse et magnanime vierge, est-il dit dans le bref *Rem tu amplam*, n'est pas la gloire seulement de sa patrie, elle l'est de la foi catholique. Pie X exprime la même pensée : l'héroïque jeune fille est un astre qui illumine non seulement la France, mais l'Eglise universelle, dit Sa Sainteté dans le décret du 6 janvier et dans la consolante allocution dont elle a bien voulu accompagner la promulgation.

C'est une pensée de consolation que le père commun envoie à cette occasion à ses fils de France oppressés par tant de calamités qu'il est le premier à ressentir.

En présence des périls de l'heure présente, le vicaire de Jésus-Christ nous présente l'héroïque vierge comme un sujet de consolation et d'espérance, elle nous rappelle que la divine Miséricorde envoie son secours au moment où les choses paraissent plus désespérées. Les bienfaits de la divine Clémence, grâce à son crédit, se répandront certainement sur nous avec plus d'abondance, surtout si, à son exemple, nous apprenons à mériter la gloire céleste par de grands labeurs, par les épreuves et par le sacrifice même de la vie (*l'Univers* du 16 janvier).

Dans sa réponse aux évêques de France, qui, à leurs félicitations pour le Jubilé papal, avaient joint de nouvelles

instances pour la cause si chère à tout ce qui est français, Léon XIII disait espérer dans les prières que Nos seigneurs adressaient à la Vénérable. Clergé et fidèles joignent sans doute leurs supplications à celles des premiers pasteurs, c'est notre devoir, en restant toutefois dans les limites tracées par l'Église.

Qu'elle vienne la vaillante libératrice au secours de la malheureuse France si aimée d'elle ! qu'elle vienne et nous ramène son Seigneur que nous voulons être le nôtre ! Par lui tout sera restauré.

*Omnia instaurare in Christo.*

J.-B.-J. AYROLES.

# RENÉ BAZIN [1]

II

Je ne vois pas que dans les études critiques qui ont été faites des ouvrages de M. René Bazin, on ait donné à l'écrivain, au styliste, l'attention qu'il mérite. Et moi-même, je crains de ne pas en dire autant de bien que j'en pense. Il a toutes les souplesses et presque toutes les audaces. Et il a aussi son originalité. C'est sur celle-ci que je voudrais insister. Car le style, tel qu'on l'entend ici, ne consiste pas dans l'agencement plus ou moins heureux des phrases et des mots, mais dans un ou plusieurs de ces traits auxquels se reconnaît un maître écrivain.

L'excellence propre du style ou mieux de la manière de René Bazin est dans la description des choses de la campagne. La terre, M. René Bazin la connaît admirablement et l'aime avec sincérité, avec chaleur, *de toute son âme* [2]. Comme ces paysans qu'il nous dépeint, — riches métayers vendéens ou pauvres tâcherons gagés de Bretagne, pour qui le souci de la terre est la moitié de la vie, — la campagne est de moitié dans tout ce qu'écrit René Bazin. Elle sert à son œuvre de cadre, elle la fonde en vérité. Elle est le motif fécond dont tous les récits ne sont que des variations. Les labours, les semailles, les récoltes, le cycle des saisons, l'alternance des beaux et des sombres jours, le conflit des vents, de la pluie et du soleil, l'influence des heures, celles du soir avec leur silence pacifiant, celles du matin, dans l'allégresse qu'elles mettent au cœur de l'homme, — voilà, pour M. René Bazin, le grand, j'allais dire l'unique intérêt. Un peu de l'éternelle jeunesse des choses s'en communique à son œuvre.

1. Voir *Études* du 20 avril 1904.

2. Comment est-il arrivé à cette difficile intimité, il nous le dit lui-même dans son bel article : *les Personnages de roman*. (*Le Correspondant*, 25 avril 1898, p. 251 *sqq*.)

Il y a, nous avons ainsi, quelques écrivains privilégiés, — nous en eûmes de très grands au dix-neuvième siècle, — dont les ouvrages sont préservés de vieillir, parce qu'ils participent à l'immortalité de ce qu'ils mettent en scène. Comme rien n'est plus éphémère que le spectacle de la vie humaine, ceux qui se sont bornés à représenter cette vie, indépendante de ses relations avec l'infini, ont des chances de périr tout entiers. Ceux qui ont eu surtout en vue l'âme de l'homme, et cette âme dans ses rapports avec Dieu, ceux-là ont fait une œuvre durable. A un degré inférieur, mais encore très élevé, sont ceux qui ont compris la beauté de la création et qui en ont parlé dignement. Voilà pourquoi, malgré tout, Jean-Jacques Rousseau a moins vieilli que Voltaire, et il nous retient davantage. Et Chateaubriand, à cause de son âme, plus que Jean-Jacques Rousseau. Et si George Sand est lue encore, c'est presque uniquement pour ses belles fresques rustiques auxquelles, plus d'une fois, les tableaux de René Bazin m'ont fait penser. Et Pierre Loti, à quoi a-t-il dû sa très grande vogue du début, si ce n'est à ses admirables marines, et puis à son talent prodigieux de descriptif, aux sensations aiguës qu'il donne des choses inanimées et de leurs accords mystérieux à nos états d'âme?

Si je cherchais pourtant à M. René Bazin un ancêtre dans cette lignée illustre des grands amants et panégyristes de la campagne, je ne m'arrêterais pas à Pierre Loti, à George Sand, ni même à Chateaubriand ou à Rousseau, mais, remontant bien plus loin, je nommerais Virgile. C'est de Virgile surtout que je me souviens quand je lis René Bazin. Et je suis sûr qu'avec l'œuvre du romancier français on ferait un volume de Géorgiques, à rapprocher de celles du poète latin. Si j'essaye d'analyser cette impression dont je ne suis pas maître, je décompose la perfection de l'œuvre virgilienne en précision et poésie; et je retrouve exactement les mêmes qualités — moins le rythme — dans René Bazin. Seulement, ces éléments ne suffisent pas, et je crois bien qu'ils seraient loin de faire le total, sans le troisième, l'âme; l'âme dont la sensibilité affleure aux lèvres, et, par un don réfractaire à l'analyse, dépeint tellement les choses qu'elle les fait voir, nous fait sentir ce qu'elle sent, aimer ce qu'elle aime, nous

émeut pour un souffle de vent sur un champ de blé, nous réchauffe avec un rayon de soleil, nous attendrit sur une fleur coupée, nous introduit enfin si intimement dans la vie de la terre que nous en partageons les moindres tressaillements. Tout cela est plus aisé à ressentir qu'à exprimer... Ces deux hommes, si distants l'un de l'autre et si différents, Virgile et René Bazin se ressemblent encore plus par la sensibilité que par le talent. Il y a une affinité entre leurs âmes. Virgile qui était italien savait la valeur de la culture, le prix de la terre, les trésors mais aussi les révoltes de ce sol italique, rude et pierreux, auquel il fallait, de vive force, arracher son pain. Seulement, comme il était poète et qu'il avait l'âme tendre, il transformait en claires et touchantes rapsodies les préceptes que le dur Caton donnait en prose sèche aux cultivateurs de la Campagne romaine. Et ce furent les *Géorgiques*. René Bazin, par une autre voie, arrive au même résultat. Comme il fut initié, nous dit-il, dès son enfance, à la vie rurale, lancé de bonne heure à travers champs, il vit de près ce que donne la terre, mais aussi ce qu'elle exige, même dans ce pays d'Anjou et de Touraine où elle est, plus qu'ailleurs, riante et libérale. Il mêla dans ses observations l'exacte vue des choses au sentiment de leur beauté; et parce qu'il avait l'âme d'un poète et qu'il était né écrivain, il fit *les Noellet, la Terre qui meurt*, *Donatienne*...

Évidemment, les paysages et les descriptions du romancier sont d'une poésie moins concentrée que chez le poète de profession. Il faut bien que les vers aient cet avantage sur la prose. Et le vers latin l'a plus aisément que le vers français. Où Virgile, avec une concision souverainement expressive, dit en quatre mots : *Ponto nox incubat atra*, René Bazin aura besoin d'une ou de plusieurs phrases pour produire un effet semblable. Mais il le produira, vous dis-je. Rappelez-vous, par exemple, ces vers célèbres du deuxième chant de *l'Énéide* :

> Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
> Incipit, et dono divum gratissima serpit...

Ce n'est qu'une introduction, un prélude, un cadre, mais combien poétique et expressif de cette chose : le repos de la

nuit ! Et puis, relisez ces lignes dans *Donatienne*, le tableau de la nuit qui précède le départ :

« ... Et la nuit roula bientôt sur les cinq êtres endormis qu'enfermait Ros Grignon. Ses étoiles, une à une, passèrent au-dessus des brumes qui mouillaient la forêt, au-dessus du tertre que précédait le champ moissonné, et s'en allèrent vers d'autres champs, d'autres maisons perdues parmi les landes sans nom. C'était la grande nuit, les routes désertes, les fenêtres closes, les villages rejoints jusqu'au milieu des terres par le bruit lointain des houles. *Toutes les joies humaines sommeillaient dans les âmes*, et presque toutes les douleurs, et le dur souci du pain. Au large des côtes seulement, tout autour de la presqu'île bretonne, des feux de navire se croisaient dans l'ombre. *Mais la terre un moment avait cessé de se plaindre...* » Seulement, prenez garde. Il est clair qu'il ne faut pas comparer passage à passage, — les alentours sont si différents ! — mais impression à impression. Et c'est alors qu'on éprouve — que j'éprouve — très nettement le même petit frémissement esthétique, à lire dans une page de René Bazin ce que Virgile a condensé en quelques vers.

On conçoit qu'il est difficile de multipler les citations. Il le faudrait pourtant, pour faire mieux comprendre l'excellence de René Bazin paysagiste. Avez-vous remarqué tout à l'heure ces « brumes qui mouillaient la forêt », et cette fin de phrase: « et presque toutes les douleurs, et le dur souci du pain »; et « des feux de navire se croisaient dans l'ombre » ? Ce sont des choses très simples, mais dites par un écrivain, c'est-à-dire par un homme qui a le sens de la valeur et de la place des mots dans une phrase. Et cet écrivain est aussi un poète, un homme qui voit la réalité, mais qui la voit dans un halo d'imagination ou de passion qui ne la rend pas moins vraie, mais qui la fait plus belle... Qu'y a-t-il de plus commun que des feux de navire se croisant dans l'ombre ? Cela arrive tous les soirs dans tous les ports du monde. Mais qui ne sent que ce détail, choisi ici, placé dans cette description si courte, prend une valeur particulière qu'il emprunte à ce qui l'entoure, et que ces feux matériels dans la nuit deviennent le symbole de quelque chose d'immatériel, l'invincible espérance qui luit au fond des plus noires détresses ? Il se peut

que l'écrivain n'y ait pas songé; mais il suffit qu'il me le suggère, entre autres choses ; car je ne prétends rien expliquer, ni rendre compte du secret des poètes. Ils sont un peu des magiciens, et nous devons respecter le mystère de leurs opérations.

« Tout ce qui est dans la nature est dans l'art », a dit quelque part Victor Hugo; seulement, ce *tout*, il faut savoir l'y trouver, dans la nature, et l'y mettre, dans l'art. M. René Bazin s'entend à merveille à extraire la poésie des choses. Ainsi, je ne connais pas les houblonnières d'Alsace, mais j'ai vu celles d'Angleterre, et leur aspect me paraissait plutôt triste et réfrigérant. Et, comparant en esprit les pays de bière aux pays de vin, le dessin et la couleur du feuillage de la vigne au dessin et à la couleur des feuilles de houblon, le soleil d'un côté et la brume de l'autre; en haut, le bleu profond d'une part, et le gris sale d'autre part; là, l'exubérante gaieté des ceps, ici, le morne alignement des longues perches à perte de vue, je ne songeais pas que les houblonnières eussent aussi leur poésie. Or, M. René Bazin nous en fait une description charmante, et qui tenterait un peintre. Il est vrai que l'Alsace est aussi un pays de vin. Mais lisez, dans *les Oberlé*, tout ce passage : « Dès le matin, dans le jour déjà traversé d'haleines chaudes, les femmes s'étaient mises en marche vers ce qu'on appelait « les hauts d'Alsheim », la région où la terre cultivée, creusée en arc, portait les houblonnières... Des milliers de petits cônes, formés d'écailles grises saupoudrées de pollen, se balançaient depuis la pente extrême jusqu'à terre, comme des cloches dont le sonneur était le vent... » Ailleurs, avec moins encore, il s'élève à la poésie; un carré de choux lui suffit : « Autour de lui (Toussaint Lumineau, de *la Terre qui meurt*), ses choux formaient un carré immense, *houles pesantes et superbes*, dont la couleur était faite de tous les verts, de tous les bleus, de tous les violets ensemble, *et des reflets que multipliait le soleil déclinant*... Le métayer plongeait comme un navire jusqu'à mi-corps *dans cette mer compacte et vivante*... Il étendait la main, et les feuilles, avec un bruit de verre brisé, cassaient au ras des troncs de choux et s'amoncelaient *sous la voûte obscure qui couvraient les sillons*. Il était plongé dans cette

ombre d'où montait l'*haleine moite de la terre*, perdu au milieu de ces larges palmes veloutées toutes molles de chaleur que soutenaient des nervures *striées de pourpre.* » Dans *les Noellet*, il poétise jusqu'à cette humble chose, le purin. Pierre Noellet est chassé par son père : « Dans la cour, personne. Pierre la traversa : toutes les portes étaient fermées ; le soleil miroitait sur les vitres de la maison. Autour des mares de purin semées de pailles *luisantes comme des lames d'or*, des canards dormaient, la tête dans l'aile... » N'est-elle pas sensible ici, cette attitude d'un esprit toujours disposé à voir la beauté des choses, prêt à l'y mettre au besoin ; poésie à fleur d'âme, qui, à tout propos, s'émeut, monte, éclate, pour rien, pour le plaisir ? N'est-ce pas là créer ? Et, en tout cas, comme nous sommes loin de cet art qui se fit un point d'honneur de bien voir le laid, l'ignoble, et de nous le rendre plus réel que nature ! Et quelle erreur de croire que c'est cela la force, et que, parce que l'on aura décrit avec exactitude une scène d'orgie ou d'hôpital, promené ses lecteurs pendant des centaines de pages parmi toutes les puanteurs de la chair pourrie et toutes les odeurs de la débauche, on aura fait preuve d'un mâle génie ! Mais il suffit, hélas ! de s'y appliquer — et avec un médiocre talent — pour évoquer ces sensations-là ; et nous avons vu, au siècle dernier, trop de plumes y réussir à peu de frais, pour croire qu'il y ait là le moindre mérite.

En vérité, qu'on ouvre n'importe lequel des livres de René Bazin, à peu près à n'importe quelle page ; on est assuré de pouvoir répéter l'expérience que je viens de tenter et qu'il serait indiscret de poursuivre. Il n'y a qu'à parcourir quelques-uns des paysages groupés dans *En province*, à lire, par exemple, le chapitre intitulé *Pleine herbe*, pour voir vite et bien comment René Bazin *sait* et décrit la campagne, qu'il en connaît les détails et l'ensemble, et qu'il n'est pas plus insensible à la vie des insectes innombrables qui fourmillent au pied des arbres, qu'aux grands drames du vent et des nuages qui se jouent là-bas, au delà des cimes, dans les lointains.

*
* *

Il me semble pourtant que dans ces tableautins qui sont remarquables de précision, de mise au point, la préoccupation d'être exact se fait trop sentir, et le fini des descriptions enlève quelque chose à la profondeur du sentiment poétique. Le grand souffle quasi lyrique, je le trouve dans les romans proprement dits, dans *les Noellet* déjà, puis dans *De toute son âme*, *la Terre qui meurt*, et, par endroits, dans *les Oberlé*. Il produit son maximum d'effet dans certaines pages de *Donatienne*. C'est là que je conseille d'aller le chercher; on le trouvera, et la vraie originalité de René Bazin. La vie de la Terre, mêlée intimement à la vie des hommes, se poursuivant parallèlement à la leur, avec — comme la leur — ses alternatives de joie et de tristesse, sympathisant à nos âmes, endormeuse de nos douleurs, survivant à toutes nos ruines, témoin du bien et du mal, maternelle et consolatrice, tel est le ressort secret qui met tout en jeu dans l'œuvre de notre romancier, qui en est à la fois le charme, la lumière, la force.

Je suis amené ainsi à parler de ce que, faute d'une meilleure expression, j'appellerai la psychologie des choses, dans les romans de René Bazin, où elle tient une assez large place, comme d'ailleurs dans l'œuvre de quelques-uns de nos contemporains, de Pierre Loti, par exemple, qui en a tiré de grands effets; — et c'est par là que René Bazin lui ressemble quelquefois. Les êtres inanimés — cette remarque n'est pas nouvelle — paraissent s'attrister avec nous, ou se réjouir, suivant les heures, les saisons, le temps qu'il fait, et surtout selon les dispositions que nous portons en nous-mêmes et que nous leur prêtons. N'est-il pas vrai qu'après une nouvelle heureuse, un succès, tout ce qui nous entoure semble transfiguré de joie? Parfois, au contraire, dans nos échecs, nos contrariétés, nous trouvons partout l'irritation sourde et comme la révolte de la création; tout nous repousse, nous blesse, nous fait souffrir. Et, à la faveur d'un contresens célèbre, cette idée aussi qu' « il y a des larmes des choses » s'est popularisée et même quelque peu usée dans notre littérature.

Des amants illustres et qui étaient poètes sont revenus errer aux lieux jadis témoins de leurs souffrances; et il leur semblait, tantôt que la nature pleurait avec eux, tantôt que sa joie insultait à leurs regrets. On sait que ce thème a été souvent repris par nos grands lyriques, et d'ailleurs que les poètes de tous les temps et de tous les pays l'ont exploité plus ou moins. Émotion bien humaine, et combien rares sont ceux qui n'ont pas à l'éprouver un jour ou l'autre! Mais l'emploi qu'on en peut faire en littérature est périlleux, parce que l'abus ici confine à l'usage et que l'art tourne assez vite au procédé. Il y faut donc du tact et de la mesure. De très grands, tels que Lamartine et Victor Hugo, en ont manqué. Et ils nous font sourire quelquefois là où ils voulaient nous faire pleurer, — ce qui est assurément fâcheux.

Or, toutes ces influences des choses, — réelles ou imaginaires, se retrouvent, avec leur mode d'action bien connu, dans les livres de M. René Bazin. Et cela le plus naturellement du monde. Comme la Terre est pour notre auteur une sorte de personne vivante et dont la vie est de moitié avec celle des personnages humains, ne faut-il pas qu'elle partage leurs émotions? Songerons-nous à nous étonner, par exemple, que la campagne s'émeuve au passage du cercueil de Jacques Noellet ? « Quand le corps passa près l'écurie, les chevaux hennirent et s'agitèrent. Il les avait menés si souvent! Au-dessus du cortège, les arbres étendaient leurs branches, chênes, ormes, cerisiers, dont les fruits verts, gonflés de sève, étincelaient dans cette lumière de printemps, pommiers en pleine fleur dont l'écume blanche et rose tombait sur le chemin. Les champs de lin s'inclinaient, les champs d'orge et de blé secouaient la tête. Il n'y avait pas d'oiseau. La mort passait. La terre, les herbes, la rosée, les fleurs du chemin, toute cette matière qui avait formé des corps et touché des âmes s'agitait autour du cercueil de Jacques et l'enveloppait de sa plainte... » Il est naturel encore que la Terre s'irrite au départ — à la *désertion* — de Pierre Noellet. Dans *la Sarcelle bleue*, il est naturel que Robert de Kérédol converse avec le soir et entende le langage du matin : « Le vent fraîchissait. Les bégonias, les ramures de la vigne ou de clématite fouettés en tous sens, venaient toucher la main de Robert,

comme pour dire : Il est temps, voici la nuit noire et froide; rentrez, vous qui rêvez, vous qui avez reçu du soir ce que vous attendiez de lui. Robert ferma la fenêtre... Le lendemain, quand Robert sortit de sa chambre, le soleil déjà haut chauffait les touffes de réséda semées en cordon le long de la façade au midi... Par devant, dans l'allée toute bourdonnante et traversée de rayons d'or par le vol des abeilles, Thérèse se promenait, prête à partir... » Sentez-vous comme la nature enveloppe les hommes dans cette poétique conception de la vie, et comme le rapport est direct — encore qu'à peine indiqué — entre les caresses du soir ou du matin et la joie d'un cœur où l'amour vient de naître ! Évidemment, il y a là une grande puissance d'émotion, qu'il est facile de tourner en sentimentalisme sensuel et vaguement panthéistique.

M. René Bazin semble l'avoir compris; et c'est déjà d'une autre sorte que la campagne tient son rôle, si je puis dire, dans les œuvres qui suivent. Les paysages de Loire, d'un dessin si large, abondent dans *De toute son âme*. Ils forment l'horizon grandiose sur le fond duquel la physionomie d'Henriette Madiot se profile, tandis que son âme évolue vers les sommets de la vie morale. Constamment — un peu trop pour la marche de l'action — le récit s'interrompt et fait place aux paysages. Et on ne songe guère à s'en plaindre, parce que chacun a sa beauté, en harmonie avec les états d'âme des personnages, — ni à les critiquer, parce qu'ils sont si bien dans la manière de René Bazin! Et puis, Amiel n'a-t-il pas dit : « Tout paysage est un état de l'âme » ? Et donc, à tout état d'âme peut correspondre un paysage. Le trouble d'Henriette Madiot, encore hésitante entre l'amour humain et l'abnégation totale où elle doit s'élever, n'est-il pas magnifiquement esquissé dans ces lignes : « La dernière pâleur qui avait longtemps bordé l'horizon, sans plus rien éclairer, avait elle-même disparu. L'ombre bleue possédait toute la terre. Un grand souffle, frais comme la brise des dunes, et qui mettait un goût de sel aux lèvres des derniers passants, remplit alors la vallée, et fit crier de désir les mâtures entravées. — Qu'y a-t-il donc cette nuit, que j'ai le cœur troublé?... » Ailleurs, la Terre elle-même est l'âme du roman; elle parle, elle sent, elle souffre et se plaint d'être délaissée de ses fils. Elle s'est

incarnée, en quelque sorte, dans la personne de Toussaint Lumineau, le maître de la Fromentière : « Le métayer, en buvant l'air où flottait l'âme de la Vendée, sentit frémir en lui-même l'amour qui n'avait point faibli, qu'il n'aurait pas su exprimer, dont il était cependant pénétré jusqu'à la moelle de ses os... Qu'ont-ils donc, ces jeunes hommes, pensa-t-il, qu'on les dirait indifférents à leur métairie ? » — Il n'y a pas autre chose, dans *la Terre qui meurt*, que cet amour de la Terre, robuste et tendre, touchant et tragique. Aussi, est-ce le livre qui donne le mieux l'idée des qualités du penseur et de l'écrivain qu'est René Bazin.

« ... Elle aimait la Terre, dont elle était l'enfant, terre fidèle, terre brave, terre d'amour, tour à tour mouillée et brûlée, où l'on dormait le dernier sommeil, dans le vent chanteur, à l'abri de la croix. » Il s'agit de Rousille, la future héritière de la Terre qui, grâce à elle, ne meurt pas. Et M. René Bazin est ainsi : il aime la Terre d'une telle façon qu'il la fait aimer. Et je voudrais croire qu'il lui a ramené, par ses livres, quelques transfuges !

Dans *les Oberlé*, le paysage devait tenir une moindre place. Moindre, mais grande encore : descriptions de la forêt Noire, au début, le bourg et les environs d'Alsheim, la rencontre d'Odile et de Jean sur la route de Sainte-Odile, et les cloches de Pâques ! Je suis embarrassé pour citer. Il y a là un chapitre entier où les âmes et les choses s'harmonisent au son des cloches, dans le printemps d'Alsace... « Les terres fondaient leurs nuances en une harmonie, comme les cloches fondaient leurs voix... » Et cela est admirablement écrit. Malgré tout, vu le sujet, le paysage, amené d'un peu loin, fait ici moins qu'ailleurs partie intégrante de la vie des personnages.

Je pense que nulle part l'accord secret qui va de la dureté ou au contraire de la douceur sereine des êtres inanimés à la misère de l'homme n'est plus profondément senti ni plus fortement rendu que dans *Donatienne*, et, chose curieuse, dans la première partie surtout, écrite d'un style autrement ferme que *les Noellet*, par exemple. Il emprunte, semble-t-il, à l'âpreté du sol breton une sorte d'énergie farouche. Voici le pauvre Jean Louarn, délaissé par Donatienne, qui se met à

défricher sa lande : « Le lendemain, il attaqua la lande, droit au milieu de la ligne sombre, couronnée d'or, qu'elle faisait devant Ros Grignon... Prenant sa serpe aiguisée à neuf, l'enlevant à pointe de bras, il l'abattit sur le bois dur et tordu d'un arbuste dont la ramure était énorme et débordante comme une fourchée de foin... La lande eut l'air de frémir toute. Un coup de vent souffla sur ses pointes. Deux merles s'enfuirent en criant. Louarn entendit le glissement de mille bêtes invisibles qui rentraient dans leurs trous... Il frappa encore à la même place, agrandit la blessure, fit voler des copeaux blancs, sentit s'ébranler la masse lourde des branches, et se recula tandis qu'elle chavirait et tombait à terre avec un grand frisson, toutes les fleurs en avant. »

L'arbuste, la lande, tout vit dans ce tableau, d'une vie personnelle et obstinée que l'on ne détruit pas sans violence. Chaque mouvement est noté, chaque frémissement de la lande, chaque effondrement d'un massif d'ajoncs, ou d'une fleur, ou d'un épi, ou d'une graine. Et pour conclure : « Mais pas un mot n'était venu consoler le défricheur de lande, le coupeur de javelles, le mari qui pleurait tout bas dans les nuits courtes, enfiévrées par la fatigue et par le rêve. »

*
* *

A détailler ainsi le mérite de René Bazin paysagiste — et il a fallu, pour ce faire, multiplier et développer les citations, — je crains d'avoir donné cette impression que la valeur exclusive du romancier est dans la partie descriptive de son œuvre. Nous sommes portés ainsi à parquer les écrivains en des locaux d'art, strictement fermés. Rien n'est moins libéral, en fait de critique, et généralement rien n'est plus faux. Aussi, ai-je voulu seulement montrer qu'il y avait là un don plus qu'ordinaire et qui méritait de fixer l'attention. Ce qu'on a regretté souvent de ne pas trouver dans les romans de René Bazin vient peut-être de ce qu'il y met et de ce qu'il veut y mettre : un reflet, le plus vivant possible, de la grande vie de la Terre, en contact et en accord avec nos vies. J'ai dit que son originalité est là; mais j'estime son talent assez souple pour réussir dans des genres bien différents.

M. René Bazin, assurément, fait moins raisonner ses personnages, et raisonne moins lui-même sur leurs actes et les mobiles de leurs actes qu'il ne s'applique à les regarder vivre, dans leur milieu. Il procède par tableaux et par descriptions, comme d'autres, M. Bourget, par exemple, plutôt par déductions et analyses. Il y a plus de spontanéité dans les actions de Pierre Noellet ou de Jean Oberlé, plus de réflexion dans celles du *Disciple* ou de Jean Monneron. Les uns sont des impulsifs, les autres des *discussifs*. Et j'admets bien que le procédé visuel, celui des poètes, aille moins profondément dans l'analyse que la méthode des auditifs qui sont des philosophes. Mais les métiers ou, si l'on veut, les aptitudes diffèrent : les uns sont poètes, les autres philosophes. Et le roman est ouvert à ces deux sortes d'esprits. D'ailleurs, il y a de l'analyse psychologique dans *les Oberlé*; bien que les caractères y soient un peu simplistes, tout d'une pièce, représentant chacun un *état* de l'âme alsacienne : côté de la France, Philippe Oberlé et Jean; côté de l'Allemagne, M. Joseph Oberlé et sa fille Lucienne. On remarque dans ce roman une réelle entente du dialogue, qualité qui s'était fait jour ailleurs déjà, comme dans certains récits de *En province*. Il faut relire à cet égard *Le dîner chez le conseiller Brausig*, où la scène est bien vue et bien menée, traitée avec entrain et une grande finesse d'observation.

De sorte que nous ne demandons à René Bazin que de nouer un peu plus fortement ses drames, de serrer davantage la trame du récit, de mettre plus en relief le pathétique où doit aboutir, à notre avis, une composition romanesque. Nous estimons que son genre de talent ne le lui interdit pas, ni, non plus, l'entière honnêteté de ses conceptions.

## III

Et je voudrais descendre au détail du style. Mais je le ferai brièvement, parce que décomposer un organisme aussi savant que le style de René Bazin, est une œuvre que je sens trop délicate, et de pédagogue plutôt que de critique. Et puis, il serait fâcheux d'être lourd en traitant d'une matière excellemment légère, et d'ennuyer avec une chose si peu

faite pour engendrer l'ennui. Je me bornerai donc à quelques remarques essentielles, appuyées d'exemples qui suffiront, j'espère, à satisfaire l'esprit sans trop lasser la patience déjà longue de mes lecteurs.

A lire attentivement les ouvrages de René Bazin, on est surpris de la sûreté de cette langue qui ne bronche jamais, toujours correcte et probe, jamais violentée ; qui, par sa netteté, fait souvenir de Flaubert, avec quelque chose de moins objectif assurément, mais aussi de plus chaud et de plus coloré. Jamais M. René Bazin ne cède à la tentation, grande pourtant chez les descriptifs, de charger trop la couleur, ou d'exagérer le sentiment, la sensation ; de faire de son style ce que Jules Lemaître dit joliment de l'*écriture artiste* des Goncourt, « une lutte du dictionnaire contre la palette ». Ce style a de la tenue sans raideur, de la réserve sans pudibonderie. Et quelle aisance dans cette phrase où chaque terme est à sa place, mis en valeur, où l'on ne voit pas de ces broussailles touffues qui dépassent, qu'il faudrait élaguer ! C'est par excellence la propriété, j'allais dire la propreté du style. M. Bazin évoque des idées de propreté. Et de même que sa langue est sûre, son style est souple. Il descend ou monte sans effort aux tons des sujets qu'il traite. Il n'élude pas les difficultés, comme ceux qui s'en tirent par une belle phrase, une réflexion profonde, une généralisation hardie. Il nomme tout ce qu'il voit sur son chemin, et il voit beaucoup : toutes les plantes, — ce qui fait l'admiration des Parisiens, parce que leur désespoir est d'avoir, dans cette partie, un vocabulaire extrêmement restreint. Ainsi, il connaît et nomme toutes les variétés d'orchidées ; il parle avec la désinvolture d'un botaniste — et les décrit, ce qui est plus fort — du fléole, du vulpin, du dactyle, du fromental... que sais-je ?...

Dans *la Sarcelle bleue*, il fait défiler les noms d'oiseaux les plus extraordinaires, jusqu'au tichodrome-échelette, « ce grimpereau à manteau gris perle, avec des crevés rouges au fouet de l'aile ». Les vendanges dans l'Hérault ou la récolte du houblon en Alsace, le labour ou l'agriculture, une course de taureaux en Espagne ou l'intérieur d'un atelier, d'un « travail » de modiste, tout est décrit avec la

même exactitude savante, le même souci d'être complet, le même amour du détail, avec, en sourdine, une note d'émotion qui fait songer à Dickens. René Bazin ne disserte pas sur les misères de la vie des modistes nantaises, mais comme il la connaît bien ! Comme il sait nous apitoyer, nous intéresser toujours, rien qu'à décrire ce qu'il voit ! Avec quel soin il distingue la manutentionnaire, l'essayeuse, l'apprêteuse, qui a une « petite main » sous ses ordres, la garnisseuse, la « première » ! Comme ce monde de la mode vit devant nous ! Comme nous partageons ses joies, ses luttes, prenant parti pour l'une ou pour l'autre de ces pauvres filles, rivales en vue de l'avancement, qui est pour elles le pain assuré, souvent la vertu conservée, l'honneur reconquis !

On dira qu'après tout, c'est son métier d'écrivain de savoir ce dont il parle, et donc de s'informer, de se documenter, pour rendre ensuite avec précision ce qu'il aura vu ou appris. Incontestablement. Seulement, tous ne savent pas leur métier à ce degré, ni ne portent dans le travail préparatoire la même conscience, et dans l'exécution les mêmes scrupules.

La vue directe et personnelle des choses donne encore à René Bazin cet avantage — assez rare — que ses comparaisons sont bien à lui, toutes neuves. Il dira d'un cheval qu'il est « pommelé comme un nuage », d'une barbe qu'elle est divisée en deux « comme une queue d'hirondelle » ; il appellera le frelon un « bandit cuirassé d'or » ; il comparera des nuages qui crèvent à des « poches éventrées d'où le grain coule »... Toutes ces images — et tant d'autres — sont *vues* et ont la fraîcheur de choses qui n'ont pas encore servi.

*
* *

Et, sans la chercher, il rencontre habituellement l'harmonie. Sa phrase est d'une cadence plutôt légère et gracieuse que large et grave, mais très capable aussi, comme dans *la Terre qui meurt* ou *Donatienne*, d'atteindre aux profondeurs musicales. Voici le tableau qui ouvre le chapitre intitulé : *Le premier labour de septembre* : « ... La veille, des nuées d'orage, sorties de la mer l'une après l'autre, de l'aube jus-

qu'au soir, avaient passé sur le pays, et, comme des poches éventrées d'où le grain coule, avaient versé leur pluie aux terres arides. Beaucoup de feuilles, celles des hautes branches surtout, étaient tombées; les autres, encore lourdes, restaient penchées. Un parfum de forêt mouillée s'élevait vers le ciel calme et laiteux. Il ne faisait pas de brise; aucun oiseau ne chantait; la campagne semblait uniquement attentive aux dernières gouttes, formées pendant la nuit, et qui s'écrasaient au pied des arbres avec des vibrations de métal. Quelque chose avait dû mourir, dont le monde demeurait accablé. Et, en effet, sur les collines de Challans, au large de la Fromentière, le grincement lointain d'une charrue, les appels d'un toucheur de bœufs, disaient le commencement des labours d'automne. » (*La Terre qui meurt.*) Lisez ces phrases, à voix haute, lentement; laissez-les tomber une à une, et vous entendrez le son qu'elle rendent et que je renonce à traduire. Mais croyez bien que c'est cela, la grande harmonie du style, le nombre, le rythme musical dans la prose écrite. De grands écrivains n'y arrivent pas à ce degré, qui est d'un maître, sans aucun doute. Seulement, ces descriptions n'ont rien d'exotique; la scène est en Vendée, simplement, et les mots sont ceux de tout le monde. Pourtant, ne vous y trompez pas, c'est le grand art. Et René Bazin est fécond en paysages de ce genre, quelquefois — nous l'avons vu — d'une harmonie plus sombre et plus âpre, comme dans *Donatienne*; tour à tour Corot ou Ruysdaël.

De cette harmonie résulte plutôt une impression d'ensemble, d'automne ici, ailleurs, de nuit ou de matin, ou de plein soleil. On remarquerait aussi, dans le détail de la phrase, ce qu'on appelait jadis, assez inexactement, l'harmonie imitative. Quand la pensée fait suivre aux mots de très près le contour des choses, il se produit un phénomène d'expression assez mystérieux et inexpliqué, par lequel un son traduit une image, et une *vision* correspond à un bruit. Car — pour le dire en passant — la vraie harmonie, même dans les mots, n'est pas du tout *imitative*, — sauf dans les onomatopées qui sont des procédés d'enfants ou de sauvages, — mais expressive, plus ou moins heureusement, d'un objet. Je n'en donne qu'un exemple, tiré de *la Sarcelle bleue*, où je

l'ai noté au passage; on en trouverait beaucoup d'autres. Guillaume Maldonne, chasseur et ornithologiste, empaille et « pose » lui-même ses prises les plus belles : « Lui seul il bâtissait la carcasse de fil de fer ténu, la modelait à sa guise, et avec une adresse, une science, une sincérité d'artiste indéniables, rendait à ces paquets de plumes la vie et le mouvement, la grâce et le lustre des ailes, *et le trait, si fugitif, qui marque une humeur d'oiseau.* » C'est sur cette fin de phrase seulement que je veux attirer l'attention. Elle a quelque chose d'alerte et de relevé, et puis de glissant, qui fait voir — qui me fait voir à moi — une de ces petites queues de pinson, de rouge-gorge, ou surtout de bergeronnette, toujours en mouvement, battant l'air et rythmant le vol. C'est là proprement le tour de passe-passe entre l'oreille et l'œil, plus délicat à surprendre assurément que le rapport qu'il y a entre la syllabe « boum » et le beuglement du bœuf.

Quelquefois, dans les grands mouvements, René Bazin, débordant de lyrisme, laisse tomber dans sa prose — comme des larmes de métal en fusion — de beaux vers sonores et pleins. En voici deux que je prends à côté l'un de l'autre, dans *Donatienne* :

> Les baisers d'autrefois saignent com [*me*] des blessures,
> La force du pardon s'épuise avec le jour...

Le premier de ces deux alexandrins paraît avoir treize pieds; mais pour l'oreille il en a douze, et sa cadence est très accentuée. Que n'écrit-il en vers ! me suis-je dit souvent en lisant René Bazin. Je suis persuadé que la poésie lui eût mieux réussi qu'à Chateaubriand, par exemple. Mais la prose est un clavier et les vers ne sont qu'*un* instrument. Pour faire chanter toutes les voix de la terre, René Bazin a préféré l'orgue au violon.

*
* *

Pureté de la langue, souplesse du style, harmonie de la phrase, ce sont, en résumé, les qualités maîtresses que j'ai voulu signaler. Que le soin du détail soit poussé, par endroits, jusqu'à la minutie, que la *propreté,* ici ou là, dégénère en coquetterie, je ne le nie pas. Parfois aussi, on souhaiterait

plus d'abandon, un style moins attentif à lui-même, moins visiblement surveillé, et qui, porté par un souffle plus large, aurait chance d'atteindre plus souvent aux grands effets. Quelques pensées sont coulées dans des moules dont le brillant commence à s'user : « Il y avait *une douceur* dans l'air... *Une moiteur* les pénétra... Elle marchait dans *une joie* légère... » De semblables formules, séduisantes d'abord, deviennent très vite des *tics* ou des *trucs* d'écrivain ; et M. René Bazin peut si bien s'en passer ! Faut-il noter aussi l'abus de certains mots ou de certaines couleurs ? Dans *De toute son âme*, il y a vraiment trop de *mauve* ; c'est une jolie nuance, mais il faut en être sobre. M. René Bazin en avait trop mis sur sa palette.

Ces taches sont rares et bien légères. Elles n'enlèvent rien à la perfection de l'ensemble. Et je ne les signale que parce que je m'intéresse singulièrement à la gloire de René Bazin. J'ai moins voulu ici faire une critique de son œuvre qu'une étude — que je sens trop décousue et incomplète — de ses procédés, ou mieux, de ses conceptions et de leur mise en œuvre.

Je laisse le soin de la critique à ceux qui ont élu le nouvel académicien. Mais, ce qu'ils ne diront pas, c'est ce par quoi je veux terminer, que nous les remercions d'avoir honoré de leurs suffrages, en la personne de M. René Bazin, trois choses — presque trois vertus — que nous ne rencontrions plus guère réunies chez les faiseurs de romans : le respect de la langue française, le respect du lecteur, et le sens de la Beauté.

Charles de LA PORTE.

# LES RAYONS N

Il n'est question, depuis quelques années, que de rayons nouveaux découverts par les physiciens, et encore leur nombre est-il bien plus grand que le public ne le sait, car plusieurs de ces rayons, présentant un intérêt purement théorique, n'ont point les honneurs de la presse quotidienne. Nous devons d'ailleurs nous attendre à voir surgir encore du fond de leur obscurité bien d'autres rayonnements, nous ne sommes qu'à la lisière de cette forêt vierge.

Hier, c'étaient les rayons X ; aujourd'hui, ce sont les rayons N, ainsi nommés en l'honneur de la ville de Nancy, où ils ont été découverts.

C'est à M. Blondlot que nous en devons la connaissance, aussi les nomme-t-on également rayons de Blondlot, comme les rayons X s'appellent rayons de Rœntgen. Bientôt chaque physicien aura ses rayons ; nous avions, en effet, déjà les rayons de Goldstein, rayons de Crookes, rayons de Hertz, rayons de Sagnac, de Schumann, de Becquerel, de Rubens, etc. Tels, dans les explorations lointaines, les golfes, les caps, les chaînes de montagnes prennent les noms des hardis découvreurs.

Ces rayons, que M. Blondlot a fait connaître, sont d'ailleurs vraiment étranges et nous intéressent personnellement au plus haut point, car nous en émettons nous-mêmes constamment, nous en sommes une source inconsciente. Et, de même, tout ce qui vit, tout ce qui agit, semble dépenser une partie de son activité sous cette forme restée si longtemps inconnue. Une plante qui germe émet des rayons N ; si vous la tuez, elle cesse d'en émettre. Un muscle qui travaille redouble son émission, un nerf en fonctionnement en répand tout autour de lui.

Expliquons donc comment M. Blondlot a été amené à les découvrir et comment on les observe. Disons ce qu'ils sont,

autant du moins qu'on peut le savoir actuellement, et résumons sommairement quelques-uns des travaux auxquels ils ont déjà donné lieu.

## I

C'est en cherchant à résoudre un problème déjà inutilement tenté par bien des physiciens que M. Blondlot a fait sa découverte; il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, bien qu'au début il ait cru y être parvenu; mais, ramené par la logique des choses dans le droit chemin, il a fini par comprendre ce qu'il voyait.

On sait quel étonnement causèrent les rayons X; ce seul nom, par lequel Rœntgen les désigna, exprime l'impossibilité où se trouvèrent, et où se trouvent encore, les physiciens de rapporter ce rayonnement nouveau à aucune des classes de rayons antérieurement connus. X ils étaient, X ils sont encore. Ce qui déroute le plus, c'est leur mode de propagation, absolument différent de celui de la lumière. Les rayons X ne se réfléchissent ni ne se réfractent. Si l'on fait tomber sur un miroir poli un faisceau de rayons X, il est impossible de le retrouver brisé et cheminant dans une nouvelle direction, il se désagrège, en quelque façon, et subit ce que l'on appelle la diffusion, se répandant tout autour du point frappé sur le miroir, dans toutes les directions. De même, un prisme ne dévie point ces rayons, une lentille ne les concentre point ; ils traversent ces appareils sans subir aucune altération dans leur direction.

Mais la lumière ordinaire subit, dans un grand nombre de cas, une influence d'un autre ordre. La réflexion, la réfraction ne se bornent pas, en effet, à changer le cours du rayon lumineux, elles en modifient, dans certains cas, la nature. Les traités élémentaires de physique ne donnent malheureusement aucune notion sur un phénomène cependant si général et si important. Cette modification consiste essentiellement en ce que le rayon qui l'a subie ne possède plus les mêmes propriétés tout autour de sa direction, il se réfléchit, se réfracte, inégalement, suivant son orientation par rapport au miroir réfléchissant ou au cristal taillé qu'on lui fait traverser. On peut dire qu'au lieu d'être absolument

symétrique comme une tige cylindrique, il est devenu analogue à une tige plate, ayant des côtés, une droite et une gauche, il a un plan d'action. On a désigné cette modification par un nom qui s'inspire des anciennes théories de la lumière dans lesquelles on supposait les rayons formés de particules lancées par la source lumineuse, on attribuait d'ailleurs à ces particules, comme au globe terrestre, un axe et des pôles, et l'orientation signalée tout à l'heure tenait, pensait-on, à ce que toutes les lignes de ces pôles s'orientaient parallèlement, et les rayons étaient dits pour cela *polarisés*. Le terme n'a plus ce sens théorique, mais on l'a conservé pour désigner toujours le même phénomène.

C'était donc une grave question de savoir si les rayons X pouvaient, eux aussi, être polarisés. Plus d'un expérimentateur avait cru démontrer cette possibilité, qui eût rapproché indiscutablement les rayons X des rayons lumineux ordinaires; d'autres avaient pensé établir au contraire que c'était une chimère; bref, on pouvait considérer encore la question comme ouverte, et M. Blondlot voulut essayer de la résoudre. L'un des modèles de tubes employés pour produire les rayons X, nommé tube focus, lui semblait particulièrement propice pour permettre de déceler cette action, si elle existait. Il essaya et constata effectivement un résultat qui ne laissait aucun doute : les rayons donnés par le tube focus agissaient incontestablement comme des rayons polarisés; aussi publia-t-il ce résultat si remarquable dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le 2 février 1903.

Hélas! il n'y avait qu'un malheur, c'est que les rayons X n'étaient pas du tout polarisés! Ce que M. Blondlot avait constaté, c'est que *des rayons* émis par son tube étaient polarisés, mais était-ce aux rayons X qu'il fallait rapporter cette modification ou à quelque autre espèce de rayons accompagnant ceux-ci? Vraiment on était excusable de ne pas songer à cette seconde hypothèse à laquelle rien ne préparait. Le tube employé donnait des rayons X, cela on le savait, donnait-il autre chose? Nul n'aurait pu le dire. M. Blondlot chercha donc à développer sa « découverte », et, dans la séance de l'Académie des sciences du 23 février 1903, il essaya, semble-t-il, d'établir définitivement le passage entre

les rayons X et la lumière, en étendant aux rayons spectraux très réfrangibles les résultats qu'il venait d'obtenir. Mais il est nécessaire de donner ici quelques détails qui permettent de mieux se rendre compte de l'intérêt de ces recherches.

## II

Tout le monde sait que la lumière ordinaire peut être décomposée par un prisme en couleurs variées, formant ce que l'on appelle le spectre lumineux : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, liste classique, mais assez arbitraire, où l'on retrouve surtout la préoccupation du nombre 7 et de la cadence harmonieuse. En réalité, lorsque la lumière solaire est décomposée, ce n'est pas en sept couleurs, mais en une série *continue* de teintes variant du rouge au violet en passant par le jaune, le vert et le bleu, ces noms étant pris dans un sens vague et général et non pour une nuance précise quelconque. Deux tranches rouges consécutives, deux tranches vertes voisines, prises dans un spectre continu, ne sont point identiques, et cependant leur différence est assez délicate pour défier la puissance d'appréciation des yeux les plus exercés, car celle-ci a une limite et le rapprochement des teintes n'en a pas.

Si l'on découpe dans le spectre une tranche colorée assez fine, on pourra cependant la considérer, en pratique, comme possédant une teinte uniforme, et chacune des teintes successives ainsi définies peut être caractérisée avec une précision qui dépasse de beaucoup le pouvoir que l'œil posséderait pour la reconnaître. On sait, en effet, que la lumière est produite par des vibrations dont la fréquence varie avec la teinte; aussi pour caractériser une couleur simple, une *radiation*, suffit-il de donner son nombre de vibrations par seconde ou, ce qui revient au même, la longueur de l'ondulation qui correspond à cette vibration. Pour le violet extrême, cette longueur d'onde est d'environ 4 dix millièmes de millimètre, et pour le rouge elle est deux fois plus grande, soit 8 dix millièmes de millimètre. Le nombre de vibrations correspondant, par seconde, varie d'ailleurs juste en sens inverse, il est donc double pour le violet de ce qu'il

est pour le rouge, et l'on peut dire, par analogie avec la gamme musicale, que le violet est l'octave supérieure du rouge. La gamme des radiations émises par le soleil, aussi bien que par les autres sources lumineuses, déborde d'ailleurs largement, à droite comme à gauche, cette octave lumineuse.

En deçà du rouge, s'étend la partie nommée infra-rouge comprenant les radiations émises par les corps qui s'échauffent, mais ne sont pas encore lumineux; on les appelle aussi rayons calorifiques. Lorsqu'un corps s'échauffe progressivement, il émet un rayonnement qui s'enrichit peu à peu en radiations de longueurs d'onde de plus en plus courtes, jusqu'à ce que, vers 400 degrés, les premiers rayons rouges apparaissent. Mais où avait commencé ce rayonnement? Un corps à la température ordinaire rayonne déjà; un corps froid rayonne de la chaleur vers un plus froid que lui; où s'arrêterait-on ainsi? C'est une question encore non résolue. Tout ce que l'on peut dire c'est que l'on a mis en évidence des radiations dont la longueur d'onde atteint 61 millièmes de millimètre, soit près de quatre-vingts fois la plus grande longueur d'onde rouge. Entre ces deux longueurs d'onde, il y a donc près de sept octaves. Au delà de ces notes calorifiques basses, se trouve, jusqu'à nouvel ordre, une lacune de près de cinq octaves où jamais aucune observation n'a rien fait découvrir, puis le clavier recommence avec des longueurs d'onde de 3 millimètres, ce sont les rayons électriques, les rayons de Hertz, émis par les étincelles oscillantes ou tout autre phénomène électrique présentant le même caractère vibrant et périodique. Ce sont ceux qui interviennent dans la télégraphie sans fil, et les longueurs d'onde de ces rayons peuvent atteindre toute valeur, de ce côté il n'y a plus de limites.

Au delà du violet, recommence une autre série, bien différente. Parmi les rayons du spectre solaire, les rayons bleus et violets sont ceux qui possèdent, au plus haut degré, le pouvoir de déterminer les réactions chimiques, telles que celles qui se passent dans les opérations photographiques. Or, si l'on explore, au moyen d'une plaque sensible, la région qui se trouve immédiatement après le violet, on voit appa-

raître, sur cette plaque, des impressions qui dépassent de beaucoup la limite de la portion visible. Ainsi, tandis que l'œil est, en quelque façon, le récepteur approprié spécialement à la partie visible du spectre, le thermomètre, celui qui permet de déceler les radiations infra-rouges, le tube à limaille, celui qui correspond aux rayons électriques, c'est la plaque photographique qui servira pour les rayons ultra-violets. Les travaux des physiciens ont réussi à mettre ainsi, en évidence, deux octaves de radiations ultra-violettes, c'est-à-dire que, partant de la longueur d'onde extrême du violet, 4 dix millièmes de millimètre, on est parvenu à 1 dix millième de millimètre.

Ainsi l'échelle connue des radiations s'étend :

De 0 mm. 000 1 à 0 mm. 000 4, spectre ultra-violet;

De 0 mm. 000 4 à 0 mm. 000 8, spectre lumineux;

De 0 mm. 000 8 à 0 mm. 061, spectre infra-rouge.

Ici, lacune de 0 mm. 061 à 3 millimètres, puis :

De 3 millimètres à l'infini, spectre électrique.

Qu'y a-t-il au delà du spectre ultra-violet connu? Y a-t-il même quelque chose? Autant de questions qui s'agitaient parmi les physiciens. On avait supposé que, très loin, très loin, se trouvaient les rayons X et que, dans le trajet des rayons spectraux connus à ces distances encore inexplorées, les propriétés des radiations pouvaient bien avoir changé, ce qui eût expliqué pourquoi ces rayons ne suivaient pas les lois ordinaires de la lumière. Mais tout cela était à peu près pure supposition.

Tel était l'état des choses quand M. Blondlot commença son travail. Pour étudier les propriétés des rayons X, il se servait d'une petite étincelle électrique jaillissant entre deux pointes bien en ligne dans le prolongement l'une de l'autre. On sait que l'une des propriétés les plus remarquables des rayons X est de faciliter le passage de l'électricité dans l'air. Prenez un appareil où deux pointes sont un peu trop écartées pour que l'étincelle jaillisse entre elles, faites tomber sur cet intervalle trop grand un faisceau de rayons X, aussitôt l'étincelle éclate. Si l'intervalle est plus petit et que, en l'absence des rayons X, l'étincelle passe déjà, elle est renforcée et brille avec plus d'éclat. Or, en plaçant les pointes sur le

trajet de ses rayons, M. Blondlot vit la petite étincelle devenir plus brillante seulement lorsqu'elle se trouvait dans un certain plan, ils étaient donc polarisés.

Il était intéressant de rechercher si ces rayons pouvaient aussi se polariser sous d'autres influences. La lumière se polarise, en particulier, par réfraction quand on lui fait traverser une pile de lames de mica, et M. Blondlot constata qu'il en était de même pour les rayons sur lesquels il opérait. C'est ici que le savant physicien se ressaisit. Si ces rayons se polarisaient à travers le mica, ils subissaient donc la réfraction; se réfractant, ils devaient pouvoir se réfléchir, et M. Blondlot put effectivement faire réfléchir les rayons qui sortaient polarisés de son tube à rayons X. Dès lors, comment admettre que c'étaient les rayons X qui se polarisaient? C'est un fait définitivement acquis qu'ils sont rebelles à toute réflexion comme à toute réfraction. Mais, alors, qu'étaient ces nouveaux venus? C'étaient des rayons spectraux, puisqu'ils se réfléchissaient et se réfractaient, mais ce ne pouvait être des rayons lumineux, car les radiations étudiées étaient « filtrées » à travers une plaque d'aluminium ou une feuille de papier noir. Ce n'étaient pas non plus des rayons ultraviolets déjà connus, car ils n'exerçaient aucune action sur une plaque photographique. Il fallait donc bien le reconnaître, c'était un rayonnement non encore observé, et, bien que ce rayonnement fût invisible, M. Blondlot le présenta à l'Académie des sciences comme « une nouvelle espèce de lumière[1] ».

## III

La première chose à faire, à ce moment, était de rechercher quelles étaient les sources naturelles fournissant ces radiations inédites. Certains caractères avaient fait supposer que ces rayons devaient prendre place dans la lacune signalée plus haut, sur l'échelle spectrale, entre les rayons calorifiques extrêmes et les rayons électriques. C'était une illusion, mais elle eut un heureux résultat. Quelques-uns des rayons infra-rouges, les plus voisins de cette lacune, ont été signalés

1. *Comptes rendus*, 23 mars 1903, t. CXXXVI, p. 735.

par M. Rubens dans le rayonnement du bec Auer. M. Blondlot chercha donc si ce rayonnement contenait les rayons étranges fournis par son tube à rayons X. Effectivement, ils s'y trouvaient[1]. Une foule d'autres flammes émettent, d'ailleurs, également ces rayons : un bec de gaz, une lampe Nernst, une lame d'argent chauffée au rouge, etc. Nous verrons bientôt que cette liste de sources de rayons N doit être singulièrement allongée.

Ces curieux rayons traversent presque tous les corps, seuls le sel gemme solide, le plomb, le platine[2] et l'eau pure, parmi les corps étudiés, présentent un obstacle à leur passage. Il suffit même d'une couche d'eau extrêmement mince pour les arrêter : une feuille de papier à cigarettes, absolument transparente pour ces rayons quand elle est sèche, devient remarquablement opaque si l'on vient à la mouiller.

M. Blondlot découvrit, également, divers nouveaux procédés pour observer ces rayons. Une petite flamme de gaz, baissée de façon à devenir entièrement bleue, devient plus lumineuse et blanche quand les rayons N la frappent. Et, en général, lorsqu'ils tombent sur un corps peu éclairé, ils le rendent plus visible.

L'observation est particulièrement facile et pratique avec les corps phosphorescents, tels que le sulfure de calcium. Ces rayons n'excitent pas eux-mêmes la phosphorescence, comme le font les rayons X, mais, si un corps est devenu lumineux par suite de son exposition au soleil, ils accroissent cette luminosité. Pour utiliser cette propriété, on dépose sur une petite plaque de papier noir une goutte de collodion que l'on saupoudre de sulfure de calcium pulvérulent. Cette tache exposée à la lumière devient phosphorescente[3], il suffit alors de la présenter aux rayons N, dans un endroit obscur, pour voir la lueur s'accroître. Il est à noter que cette action n'est pas instantanée, elle demande un certain temps pour prendre tout son développement.

1. *Comptes rendus*, 11 mai 1903, p. 1120.

2. Du moins lorsqu'il est froid, car, à chaud, le platine est transparent pour les rayons N. (*Comptes rendus*, 20 juillet 1903, t. CXXXVII, p. 168.)

3. Il faut qu'elle n'ait qu'une faible luminosité pour que ses variations soient plus sensibles.

Edmond Becquerel avait, jadis, observé quelque chose d'analogue : il avait vu que les rayons rouges et infra-rouges activent la phosphorescence. Cette analogie avait frappé M. Blondlot qui écrivait : « La parenté des rayons *n* avec les radiations connues de grandes longueurs d'onde semble certaine. Comme, d'autre part, la faculté qu'ont ces rayons de traverser les métaux les différencie de tous ceux qui sont connus, il est très probable qu'ils sont compris dans les cinq octaves de la série de radiations qui restent inexplorées entre les rayons de Rubens et les ondulations électromagnétiques à très courtes longueurs d'onde ; c'est ce que je me propose de vérifier[1]. » Il est curieux de voir l'expérimentateur approcher de la vérité, avec ces alternatives de vues justes et erronées.

D'ailleurs, il y a de profondes différences entre le cas signalé par Becquerel et celui des rayons N. M. Blondlot a en effet réussi, depuis lors, à préciser un peu le mécanisme de cette singulière action. Les rayons rouges activent la déperdition, dans toutes les directions, de la lumière emmagasinée par le corps phosphorescent, dont l'éclat s'exalte un moment pour tomber et s'éteindre bientôt, tandis que les rayons N, sans augmenter la lumière émise, se bornent à la répartir autrement dans l'espace, la concentrant en face et la diminuant sur les côtés, si bien que l'éclairement du corps paraît plus grand quand on le regarde par devant, et plus faible, au contraire, si on se place latéralement.

Si les sources lumineuses ordinaires donnaient presque toutes des rayons N, il paraissait bien probable que le soleil ne devait pas manquer d'en émettre lui-même, et c'est ce que l'expérience vérifia. « Une chambre complètement close et obscure, dit M. Blondlot, a une fenêtre exposée au soleil, cette fenêtre est fermée par des panneaux intérieurs pleins, en bois de chêne, ayant $15^{mm}$ d'épaisseur. Derrière l'un de ces panneaux, à une distance quelconque, $1^{m}$, par exemple, on place un tube de verre mince contenant une substance phosphorescente, du sulfure de calcium, par exemple, préalablement faiblement insolée. Si, maintenant, sur le

1. *Comptes rendus*, 25 mai 1903, p. 1229.

trajet des rayons du soleil, qui sont supposés atteindre le tube à travers le bois, on interpose une lame de plomb ou même simplement la main, même à une grande distance du tube, on voit l'éclat de la phosphorescence diminuer; si on enlève l'obstacle, l'éclat reparaît. L'extrême simplicité de cette expérience engagera, je l'espère, beaucoup de personnes à la répéter. La seule précaution à prendre est d'opérer avec une phosphorescence préalable peu intense; il est avantageux de disposer, à demeure, une feuille de papier noir, de façon que l'interposition de l'écran ne change pas le fond sur lequel on voit le tube [1]. »

Des plaques d'aluminium, de carton, un madrier de chêne de 3 centimètres d'épaisseur, interposés entre le volet et le tube, n'empêchent pas le phénomène de se produire, et cela exclut en même temps la possibilité d'attribuer celui-ci à la chaleur solaire.

Au cours de ses explorations dans un domaine si nouveau, M. Blondlot rencontrait à chaque pas des faits surprenants. Un jour, ayant concentré, au moyen d'une lentille en cristal de roche, des rayons N émis par un bec Auer, il avait observé l'accroissement d'éclairement d'une plaque recouverte de sulfure de calcium; puis, l'expérience terminée, il venait d'éteindre le bec de gaz. Or, il constata que le sulfure restait lumineux, comme si les rayons N l'avaient encore frappé. Intrigué par ce fait imprévu, il en chercha l'explication et finit par reconnaître que c'était la lentille elle-même qui agissait. Un écran absorbant, placé entre cette lentille et la plaque de sulfure, faisait diminuer l'éclat de celui-ci. Ainsi, la lentille de cristal de roche avait emmagasiné les rayons N, et les rendait progressivement après la suppression de la source.

Et nombre de substances agissent de même. Un filament d'une lampe Nernst reste actif plusieurs heures après que la lampe a été éteinte. D'autres corps, au contraire, n'emmagasinent pas ces rayons, ainsi l'aluminium, le bois, le papier, la paraffine. Le sulfure de calcium lui-même possède cette propriété d'accumulation, et cela permet de se

1. *Comptes rendus*, 15 juin 1903, p. 1421.

rendre compte d'un fait qui, au premier abord, paraît assez étrange. Nous avons vu que l'accroissement de luminosité du sulfure de calcium n'est pas instantané. La cause en est précisément dans la particularité signalée à l'instant : « Grâce, en effet, à l'emmagasinement des rayons *n*, les différentes portions d'une masse de sulfure renforcent mutuellement leur phosphorescence ; mais comme, d'une part, l'emmagasinement est progressif..., et comme, d'autre part, la provision emmagasinée ne s'épuise pas instantanément, il en résulte que, lorsqu'on fait tomber des rayons *n* sur du sulfure phosphorescent, leur effet doit croître lentement, et que, lorsqu'on les supprime, leur effet ne peut s'éteindre que progressivement[1]. »

Ces faits nouveaux, il faut bien le comprendre, ont un intérêt considérable, et nous ne sommes point ici en face de phénomènes de laboratoire ; nous venons de voir que le soleil émet des rayons N ; voici maintenant que ces mêmes rayons s'emmagasinent dans les corps qu'ils frappent. M. Blondlot a constaté que des cailloux, des morceaux de brique ramassés, vers quatre heures du soir, dans une cour où ils avaient été insolés toute la journée, étaient devenus des sources actives de rayons N. Songez, dès lors, à l'immense émission de rayons N au sein de laquelle nous sommes plongés ! Il semble bien difficile que nous n'en ressentions pas quelque effet, jusqu'ici mal connu, mais dont l'importance est peut-être grande. Nous sommes en présence de ces rayons comme des aveugles qui viendraient de trouver quelque moyen indirect de reconnaître la présence des rayons lumineux. Ils se demanderaient quel peut bien être le rôle de ces rayons, dont la vraie fonction leur serait inaccessible. Nous allons voir que M. Blondlot a fait encore, sur ce point, d'importantes constatations.

## IV

C'est en étudiant le phénomène d'emmagasinement des rayons N que M. Blondlot a découvert leurs relations avec

1. *Comptes rendus*, 9 novembre 1903, p. 730.

l'organisme. Ces rayons, avons-nous dit, ont la propriété de rendre plus visibles les objets faiblement éclairés. Or, voici ce que nous rapporte M. Blondlot : « J'avais les yeux fixés sur une petite bande de papier faiblement éclairée, éloignée de moi d'environ 1m; une brique, dont l'une des faces avait été insolée, ayant été approchée latéralement du faisceau lumineux, la face insolée tournée vers moi et à quelques diamètres de mes yeux, je vis la bande de papier prendre un plus grand éclat; lorsque j'éloignais la brique, ou lorsque je tournais vers moi la face non insolée, le papier s'assombrissait. Afin d'écarter toute possibilité d'illusion, je disposai à demeure une boîte fermée par un couvercle et revêtue de papier noir; c'est dans cette boîte, complètement close, que l'on plaçait la brique, et, de cette façon, le fond obscur sur lequel la bande de papier se détachait, demeurait rigoureusement invariable; l'effet observé resta le même[1]. »

On voit la différence profonde entre cette expérience et les précédentes; ici ce n'est plus l'objet lumineux qui est influencé par les rayons N, c'est sur les yeux de l'observateur lui-même qu'ils exercent maintenant leur action, leur permettant de percevoir avec plus d'intensité la lumière qui leur parvient. On peut, en effet, s'y prendre de deux façons pour y voir plus clair : illuminer l'objet ou augmenter la sensibilité de l'œil, et les rayons N se montrent capables de faire l'un et l'autre.

M. Blondlot fut fort surpris de cette découverte. Il avait observé antérieurement que l'eau absorbait fortement les rayons N. Or, les humeurs de l'œil renferment plus de 98,6 p. 100 d'eau. Fallait-il donc admettre que la très petite quantité de substances étrangères qui se trouvent avec l'eau dans les liquides de l'œil suffisait à en modifier les propriétés à ce point? Il fallait essayer. Effectivement, un vase en verre mince, rempli d'eau salée, laisse passer parfaitement les rayons N; bien plus, ils s'y emmagasinent. Ainsi, l'œil exposé aux rayons N les accumule, et ces rayons vont agir sur la rétine; mais là, que font-ils? Pourquoi et comment leur action rend-il notre organe plus sensible? C'était une

1. *Comptes rendus*, 23 novembre 1903, p. 831.

nouvelle étude à faire, et pendant que M. Blondlot examinait ces questions en physicien, M. le docteur A. Charpentier, de Nancy, allait les développer d'une façon remarquable, au point de vue physiologique.

Ce savant, cherchant à varier de diverses manières les expériences de M. Blondlot, remarqua que les petits objets phosphorescents devenaient plus lumineux quand on les approchait du corps humain, en particulier d'un muscle ou d'un nerf; et l'accroissement de luminosité était plus considérable, si le muscle était contracté ou le nerf en fonctionnement. Il n'est pas nécessaire de placer l'objet luminescent au contact de la peau, il suffit de le mettre au voisinage de la région que l'on veut explorer, et l'on peut suivre ainsi, par exemple, le cours d'un nerf superficiel. Ces rayons musculaires ou nerveux, tout comme les rayons N, traversent certains corps opaques, aluminium, papier, etc., et sont arrêtés par d'autres, par le papier mouillé, tout spécialement. D'ailleurs, ils se réfléchissent, se réfractent, se concentrent au moyen de lentilles; bref, se comportent comme des rayons lumineux ordinaires dans leur propagation.

Voilà donc que nous sommes des sources continuelles de rayons N, « et que, dit M. Charpentier, dans l'organisme ce sont les tissus dont le fonctionnement est le plus intense qui les émettent en plus grande quantité. Il y a là, en particulier, une nouvelle méthode d'étude pour l'activité musculaire et nerveuse, et l'importance de ces nouveaux faits est capitale en ce qui concerne cette dernière, les réactions extérieures du système nerveux étant nulles jusqu'à présent, puisqu'on n'apprécie ses effets que secondairement par la contraction musculaire ou par la sensation [1]. » « Le champ de cette nouvelle méthode est donc très vaste, concluait le même auteur, et ces conséquences de la belle découverte de M. Blondlot pourront permettre de nombreuses études dans l'ordre physiologique et médical. »

Ces nouvelles expériences en suggérèrent à leur tour d'autres à M. Blondlot. Si les muscles en contraction émettent des rayons N, ne peut-on pas se demander si cet effet n'est

1. *Comptes rendus*, 14 décembre 1903, p. 1050.

pas dû à l'état violent où ils se trouvent alors, et si l'on ne pourrait pas retrouver les mêmes résultats sur tout corps en état d'équilibre forcé ? De l'acier trempé, par exemple, est quelque peu analogue, à ce point de vue, à un muscle contracté; de part et d'autre nous avons, en effet, un état violent, et il doit y avoir tendance, dans les deux cas, à sortir de cet état de tension. Cette tendance reste-t-elle absolument vaine et sans aucun effet réel ? ou se manifeste-t-elle par une sorte de déperdition lente, de rayonnement ? C'est bien cette seconde hypothèse qu'il faut admettre désormais, semble-t-il. M. Blondlot constata, en effet, qu'un morceau de bois, de verre, de caoutchouc, comprimé au moyen d'une presse, émet des rayons N. Voici l'une des expériences décrites par l'auteur, elle est facile à répéter, la seule chose nécessaire est un peu d'entraînement pour saisir ces phénomènes délicats, et de patience, car les effets ne sont pas instantanés, comme nous l'avons dit plus haut. « Les volets d'une chambre ayant été fermés de façon à laisser juste assez de lumière pour qu'une surface blanche, se détachant sur un fond sombre, par exemple le cadran d'une horloge, apparaisse à l'observateur, situé à 4 ou 5 mètres, comme une tache grise sans contours arrêtés, si, une canne étant placée en avant des yeux, on vient à la plier, on voit la surface grise blanchir ; si on laisse la canne se redresser, la surface redevient sombre... Avec un degré d'éclairement convenable, que l'on obtient par quelques tâtonnements, ces phénomènes sont aisément visibles. Ils ne sont pas instantanés, j'en ai donné précédemment la raison ; il importe absolument de tenir compte de ce retard, quand on veut étudier ces phénomènes ; c'est lui, sans doute, qui est cause qu'ils n'ont pas été aperçus depuis longtemps[1]. »

Et tous les corps en « état d'équilibre interne contraint » sont dans le même cas. L'acier trempé, le laiton écroui par martelage, le soufre fondu à structure cristalline « sont des sources *spontanées et permanentes* de rayons *n* ». Un couteau bien trempé approché d'une petite masse de sulfure de calcium phosphorescent en exalte l'éclat. M. Blondlot se

1. *Comptes rendus*, 7 décembre 1903, p. 962.

demanda combien de temps pouvait durer cette émission : elle paraît pratiquement illimitée. « Un couteau provenant d'une sépulture gallo-romaine située sur le territoire de Craincourt (Lorraine) et datant de l'époque mérovingienne, ainsi que l'attestent les objets que l'on y a trouvés (vases de verre et de terre, fibules, boucle de ceinturon, glaive dit *scrasamax*, etc.) émet des rayons *n* tout autant qu'un couteau moderne. Ces rayons proviennent exclusivement de la lame ; l'essai à la lime a montré qu'en effet la lame seule est trempée et que la soie qui était destinée à être fixée dans un manche ne l'est pas. L'émission des rayons *n* par cette lame d'acier trempé persiste ainsi depuis plus de douze siècles et ne paraît pas s'être affaiblie[1]. » Et M. Blondlot ajoute ces réflexions : « La spontanéité et la durée indéfinie de l'émission de l'acier évoquent l'idée d'un rapprochement avec les propriétés radiantes de l'uranium, découvertes par M. H. Becquerel, et que les corps découverts depuis par M. et Mme Curie : radium, polonium, etc., présentent avec tant d'intensité. Toutefois, les rayons *n* sont certainement des radiations spectrales : ils sont émis par les mêmes sources que ces radiations, se réfléchissent, se réfractent, se polarisent, possèdent des longueurs d'onde bien déterminées que j'ai mesurées. L'énergie que représente leur émission est vraisemblablement empruntée à l'énergie potentielle qui correspond à l'état contraint de l'acier trempé : cette dépense est sans doute extrêmement faible, puisque les effets des rayons *n* le sont eux-mêmes, et cela explique la durée en apparence illimitée de l'émission. »

Ainsi, tandis que la découverte des corps radio-actifs nous conduit à penser que la matière se désagrège lentement, tendant vers un état de pulvérisation universelle, voici que les rayons N nous montrent l'instabilité jusque dans des états d'équilibre qui pouvaient passer pour indestructibles. Peu à peu, l'acier se détrempe, tout se détend, se décompose, tout passe, tout fuit, lentement, mais sans arrêt et sans retour. Il y a là toute une philosophie à laquelle M. Blondlot ne songeait guère lorsqu'il se mit à chercher s'il ne pourrait pas enfin polariser les rayons X !

1. *Comptes rendus*, 7 décembre 1903, p. 963.

## V

Les rayons N sont complexes, et, de même que la lumière solaire visible comprend une octave de radiations, les rayons N peuvent être décomposés en une sorte de spectre. On pouvait déjà le soupçonner par le fait observé dans la concentration de ces rayons par une lentille : on constate, en effet, qu'il se forme alors plusieurs foyers distincts et successifs. Il y a là, évidemment, toute une gamme à déchiffrer. M. Blondlot n'a pas manqué de l'étudier et, de son côté, M. Charpentier a contribué à porter quelque lumière sur ce point. Nous avons dit qu'il avait reconnu l'émission de rayons d'origine physiologique provenant des muscles ou des nerfs. Or, ces deux catégories de rayons ne sont point identiques. Il y a les rayons nerveux et les rayons musculaires. Les uns et les autres comprennent, pour une part au moins, des rayons N semblables à ceux que M. Blondlot découvrit au début de ses études dans le rayonnement de certaines sources lumineuses, mais ils contiennent aussi des rayons spéciaux et voici comment on a pu s'en rendre compte.

Tout d'abord, ces rayons, d'origine physiologique, se distinguent assez nettement des rayons N proprement dits : ceux-ci, en effet, nous l'avons vu, sont entièrement absorbés par l'eau et le plomb, et, au contraire, traversent librement l'aluminium. Or, ces transparences relatives ne sont plus les mêmes avec les rayons nerveux et musculaires. L'aluminium arrête dans une proportion notable les rayons nerveux : « Une lame d'un demi-millimètre d'épaisseur, dit M. Charpentier, suffit pour obscurcir d'une façon appréciable le faisceau émis par un point du cerveau. Quant à la partie qui a traversé la lame, elle n'est plus obscurcie par de nouvelles épaisseurs d'aluminium, même sous $1^{cm}$ ou $2^{cm}$. Elle est donc formée de rayons *n* proprement dits[1]. » L'aluminium n'affaiblit au contraire que d'une façon extrêmement faible les radiations émises par un muscle. Ce dernier fait établit que le muscle a une radiation propre et qui n'est pas due aux seules terminaisons nerveuses qu'il renferme.

1. *Comptes rendus*, 4 janvier 1904, t. CXXXVIII, p. 45.

C'est ainsi, par exemple, que « le faisceau émis par le cœur, par le diaphragme, par différents muscles, n'est pas modifié (ou seulement à un degré insignifiant et dû sans doute à l'effet des filets nerveux intramusculaires) par la lame d'aluminium dont j'ai parlé plus haut[1] ».

Ces découvertes ont évidemment une portée immense qu'il est facile d'entrevoir. On sait que toute vibration peut être absorbée par un corps capable lui-même de l'émettre. L'exemple le plus classique est celui de la résonance acoustique : une note est émise par une corde vibrante, non loin de là se trouvent diverses cordes tendues dont l'une est accordée avec celle qui vibre ; au passage de l'onde sonore, cette corde s'ébranle et se met à vibrer, elle aussi ; elle a donc absorbé la vibration émise par sa voisine, s'en est comme saturée, puis s'est mise à rendre en vibrant ce qu'elle avait absorbé. Si, donc, les nerfs, le cerveau, émettent des rayons N, surtout quand ils redoublent d'activité, n'est-il pas bien probable que ces mêmes nerfs, ce même cerveau, sont capables d'absorber, au passage, les rayons N émis par un autre organe semblable ? Et, de même que la seconde corde se mettait à vibrer à l'unisson avec la première, de même le cerveau

1. *Comptes rendus*, 4 janvier 1904, p. 46. — Voici la méthode d'observation telle que la décrit M. le docteur Charpentier : « Déposer sur un carton noir et coller avec du collodion une quantité de sulfure phosphorescent propre à donner une épaisseur très faible et à former une tache assez étendue, 2$^{cm}$ de largeur en moyenne; l'insoler modérément et l'observer à l'abri de la lumière dans une pièce plus ou moins sombre suivant l'éclat qu'il présente ; s'adapter quelques minutes à cette obscurité relative, plus ou moins longtemps suivant son degré. La plaque doit être regardée dans la vision indirecte et sans trop d'attention. Il ne faut pas oublier surtout que les variations d'éclat se produisent *graduellement*, avec une inertie qui dépend surtout de l'épaisseur du sulfure : il y a donc avantage à diminuer le plus possible cette dernière. Enfin, il ne faut pas s'exagérer les difficultés d'une observation qui ne réclame en somme que quelques précautions élémentaires. » (*Ibid.*, p. 45, note.) Ailleurs (*ibid.*, 28 décembre 1903, p. 1279), M. Charpentier ajoute les détails suivants : « Je me suis servi jusqu'à présent... de tubes droits en plomb, de 5$^{cm}$ à 10$^{cm}$ de longueur, dont une extrémité est placée contre le corps (à étudier) et l'autre contient intérieurement une petite rondelle de liège ou de carton recouverte de sulfure phosphorescent... On ne peut utiliser de larges écrans parce que chaque partie du sulfure est influencée par les autres, et l'ensemble donne un éclat d'apparence uniforme en fonction de la masse totale des rayons qui rencontrent l'écran. »

vibrera à l'unisson avec celui qui émettait les rayons : on croit voir là, déjà, la transmission à distance de la pensée, ou, du moins, des images qui l'accompagnent.

Il ne faut cependant rien exagérer : si cette action cérébrale mutuelle était chose si commune, nul doute que, sans se rendre compte du comment, l'humanité n'aurait pas attendu au vingtième siècle pour en avoir conscience. Si l'on a vécu si longtemps sans la soupçonner, c'est une preuve manifeste que, si elle existe, elle est en tout cas singulièrement faible. Mais il n'en reste pas moins vrai que l'on pourra peut-être trouver là l'explication de certains phénomènes exceptionnels.

Et qui sait si la « psychologie des foules » ne trouvera pas dans l'immense accumulation de vibrations cérébrales la raison de certains phénomènes étranges d'entraînement. L'homme isolé est réellement dans un silence cérébral qui n'existe plus physiquement au sein d'une agglomération nombreuse. Et la « chaleur communicative des banquets » ne se rattacherait-elle pas elle aussi aux rayons N ?

Tout récemment, M. Bohn a fait remarquer que l'on pourrait y trouver également la lumière nécessaire pour comprendre les mœurs de certains animaux. On trouve au bord de la mer certains annélides, nommés néréides, qui peuvent à volonté vivre dans l'eau de mer et dans l'eau douce, ils passent de l'une à l'autre sans difficulté, tandis que pour d'autres animaux, ce changement est mortel. Mais la néréide ne se conduit pas du tout de la même manière dans ces deux milieux. Dans l'eau de mer, sa faculté visuelle est très développée, tandis que, dans l'eau douce, elle paraît comme aveugle, cessant de réagir à l'ombre et à la lumière. Or, nous savons que les rayons N sont absorbés par l'eau douce, tandis qu'ils se propagent librement dans l'eau salée ; par ailleurs, c'est le propre de ces rayons d'exalter la sensibilité visuelle, n'est-il donc pas assez naturel de supposer que, si la néréide y voit si bien dans l'eau de mer, c'est grâce à l'influence des rayons N sur son organe de la vue ?

## VI

Une fois livrée à la publicité, la découverte de M. Blondlot ne pouvait manquer d'être discutée; l'observation de ces phénomènes est incontestablement délicate, et, pour peu que l'on omette certaines précautions, on sera tenté de douter de la réalité même du fait à observer. Plusieurs ont ainsi prétendu que M. Blondlot avait été victime d'une illusion et que sa découverte était sans valeur. C'est en Allemagne surtout, semble-t-il, que ces critiques peu obligeantes se sont fait jour. Était-ce parce que la nouvelle venait de France? J'aime à croire que non; les découvertes de M. Branly, de M. Becquerel, de M. et Mme Curie ont démontré, s'il en était besoin, que la race scientifique à laquelle appartiennent les Hertz et les Rœntgen n'est pas tout entière à l'est du Rhin. Certains physiciens allemands n'ont d'ailleurs proposé que des doutes, tel M. Lummer[1], qui, dans la séance du 27 novembre dernier de la Société allemande de physique, a exposé les raisons qui le portent à penser que les expériences de M. Blondlot pourraient s'expliquer par des sortes d'illusions d'optique. Ces expériences se font, dit-il, toujours avec des sources de faible intensité, dans des chambres obscures; d'ailleurs M. Blondlot, dit M. Lummer, n'a pas réussi à démontrer que les variations d'éclat qu'il signale correspondent à quelque chose d'objectif, et plusieurs physiciens ont essayé, sans succès, de répéter ces expériences. Aussi, sans aller aussi loin que certains expérimentateurs allemands, qui ont nié absolument l'existence objective des rayons N, M. Lummer se demande si les faits mentionnés par M. Blondlot ne peuvent pas s'expliquer par des phénomènes subjectifs. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'explication proposée par M. Lummer qui suppose, gratuitement, que les observations auraient été mal faites; il suffit de répondre que M. Blondlot a parfaitement réussi à démontrer que les variations d'éclat qu'il signale correspondent à quelque chose d'objectif, puisqu'il a pu dévier ce rayonnement avec un prisme, le concentrer avec une lentille,

1. Cf. *Revue générale des sciences*, 15 janvier 1904, p. 48.

toutes choses que les illusions d'optique sont impuissantes à expliquer.

D'ailleurs, je suppose que les contradicteurs de M. Blondlot auront regretté d'avoir parlé trop vite quand ils ont parcouru le numéro des *Comptes rendus de l'Académie des sciences* du 22 février dernier. M. Blondlot y montre à qui veut le voir l'objectivité des phénomènes en question, et cela par la photographie, qui n'est pas sujette, que je sache, aux illusions d'optique. Si les rayons N ne peuvent, en effet, par eux-mêmes, impressionner une plaque photographique, les sources lumineuses dont ils accroissent l'éclat peuvent le faire et manifester ainsi l'influence qu'elles subissent. M. Blondlot fit donc agir, sur une plaque photographique, la lumière d'une petite étincelle, tantôt en la soumettant à l'influence des rayons N, fournis par les sources les plus diverses, lampe Nernst, bois comprimé, larmes bataviques, acier trempé, etc., tantôt en la laissant à elle-même ; les expériences étaient conduites de manière à écarter les causes de variations accidentelles et à obtenir des résultats vraiment comparables. La réponse la plus péremptoire aux objections des sceptiques est fournie par la belle planche donnée par M. Blondlot. Il suffit de regarder le résultat obtenu pour demeurer convaincu que les rayons N étaient ailleurs que dans l'œil de l'expérimentateur. La tache noire produite sur le cliché par la lumière de l'étincelle est considérablement agrandie et renforcée quand les rayons N interviennent, qu'ils soient produits par une lampe Nernst ou par deux grosses limes (acier trempé).

Les faits nouveaux se multiplient d'ailleurs à chaque pas et viennent montrer la généralité de ce phénomène si longtemps inconnu. C'est ainsi que M. Macé de Lépinay a constaté l'émission des rayons N par les corps vibrants[1]; ceux-ci présentent, en effet, dans leur masse, des compressions et des dilatations successives qui donnent naissance au son, or nous savons que tout corps comprimé émet des rayons N. Un diapason, un timbre de bronze, un grand cylindre d'acier mis en vibration ont servi à ces expériences; mais il

1. *Comptes rendus*, 11 janvier 1904, p. 77.

y a plus : l'air lui-même, en propageant le son, se comprime et se dilate alternativement; or, dans ses périodes de compression, il émet lui-même des rayons N. M. Macé de Lépinay l'a vérifié en interceptant avec des écrans convenables les rayons émis par la source sonore et en exposant à l'air vibrant du sulfure de calcium porté sur un petit tampon d'ouate pour éviter d'avoir à tenir compte des vibrations du support de la substance lumineuse.

D'ailleurs l'expérience réussit même avec une sirène dans laquelle l'air est le seul corps vibrant. Voici comment l'auteur décrit l'expérience : « J'ai également utilisé avec succès la propriété des rayons N d'accroître l'éclat d'objets faiblement éclairés. L'objet observé était le disque tournant lui-même, faiblement illuminé par une fenêtre éloignée, et cela de telle sorte qu'on n'en distingue aucun détail. Le disque étant au préalable mis en mouvement, l'expérience consiste à produire le passage de l'air dans la sirène et à le supprimer alternativement. Chaque fois que l'air passe et que les vibrations se produisent, le disque paraît plus éclairé; en même temps, on en distingue les contours, ainsi que la forme de l'axe de rotation et celle des montants verticaux de la sirène; le tout s'estompe rapidement si l'on arrête le courant d'air. » Et cette expérience réussit même si l'on fait faire les mouvements par un aide, tandis que l'on se bouche soigneusement les oreilles.

En même temps, M. Édouard Meyer découvrait l'émission des rayons N par les végétaux[1]. La fleur en donne peu, tandis que les parties vertes, les tiges et surtout les feuilles, ainsi que les racines, les oignons, les champignons de couche frais déterminent une luminosité assez vive. « Ces phénomènes de luminosité paraissent être en rapport avec l'activité du protoplasma végétal, ou avec son évolution. » Si l'on sème des graines et qu'on les examine à diverses époques de leur développement, on distingue très bien celles qui viennent d'être semées de celles qui sont en pleine germination. Vient-on à faire passer sur des graines germant des vapeurs de chloroforme, la vie est aussitôt ralentie et paral-

1. *Comptes rendus*, 11 janvier 1904, p. 101; 1er février 1904, p. 272.

lèlement le rayonnement baisse. Dans une de ces expériences, ce savant a employé un procédé intéressant à signaler : afin de se mettre à l'abri de toute illusion d'optique il utilisait des écrans sur lesquels la substance phosphorescente était disposée en forme de lettre d'alphabet, mais trop peu lumineuse pour être reconnue dans l'obscurité en l'absence des rayons N. On choisissait, au hasard, un de ces écrans, et le seul fait que l'émission des rayons N permettait de reconnaître la lettre de l'écran montre bien que l'on avait affaire à un phénomène objectif[1].

De son côté, M. Lambert a signalé l'émission des rayons N dans l'action des ferments solubles[2]. Puis M. Gutton les a trouvés dans les champs magnétiques non uniformes. Si l'on promène l'écran phosphorescent le long d'un aimant recouvert de plomb, afin d'écarter l'influence de l'acier trempé qui forme le barreau aimanté, on constate un accroissement de luminosité quand on s'approche des pôles, tandis que vers le milieu de l'aimant l'action est faible. Cette influence est même tellement sensible qu'elle permet de caractériser la présence de ces courants d'une faiblesse inouïe, nommés courants de convection, produits par le simple déplacement à travers l'espace d'un corps électrisé[3]. M. Bichat a reconnu la présence de ces rayons dans des circonstances différentes encore : si l'on déplace l'écran phosphorescent le long d'un tube de Natterer contenant de l'acide carbonique, on voit la luminosité augmenter quand on passe de la partie gazeuse à la partie liquide et croître à mesure que l'on descend le long du liquide. L'air liquide émet des rayons N, ainsi que les gaz qui résultent de son évaporation jusqu'à ce que la dernière goutte de liquide ait disparu[4]. Il y a là toute une série d'observations des plus curieuses et des plus disparates, comme on voit ; l'avenir nous apprendra, sans aucun doute, à les relier à des principes généraux que nous ne faisons qu'entrevoir pour le moment.

1. *Revue scientifique*, 13 février 1904, p. 218.
2. *Comptes rendus*, 25 janvier 1904, p. 197.
3. *Ibid.*, 1er février 1904, p. 268, et 8 février 1904, p. 352.
4. *Ibid.*, 29 février 1904, p. 550.

## VII

En même temps que les sources de rayons N paraissent ainsi de plus en plus répandues dans la nature, leur mode de transmission, leur influence sur les sens, leur nature intime commencent à s'éclairer.

M. Charpentier a en effet reconnu que les rayons N pouvaient se propager le long des fils[1] ! Au premier abord, la chose semble un peu déconcertante. La lumière se transmet-elle donc par des fils ? Comment les rayons N peuvent-ils le faire si ce sont des rayons spectraux ? Voici d'abord les faits : on prend une petite plaque de cuivre que l'on relie à un fil métallique et l'on enroule l'autre extrémité du fil (dont la longueur a pu être portée à 10 m. 50 et aurait pu être encore plus grande, suivant toute apparence), en formant une ou deux boucles serrées autour de l'écran sensible. Si l'on approche la petite plaque de cuivre d'une source de rayons N, on observe une augmentation d'éclat de l'écran situé à l'autre extrémité du fil. On conçoit toute l'utilité d'une pareille découverte au point de vue de l'exploration de certaines sources présumées de rayons N dont on ne pourrait approcher l'écran lui-même ; M. Charpentier a pu simplifier encore cette méthode et l'étendre considérablement. Mais comment se rendre compte d'une telle action ? M. Bichat semble en avoir trouvé la vraie théorie[2], et le mérite de son explication consiste en ce qu'elle n'introduit aucune hypothèse nouvelle, mais ramène cette expérience à une autre parfaitement connue depuis longtemps pour la lumière elle-même. « Elle est tout à fait analogue, dit-il, à l'expérience dans laquelle la lumière est conduite d'une extrémité à l'autre d'une tige de verre courbée, par une suite de réflexions successives. » Si un faisceau lumineux entre dans une tige transparente, par l'une de ses extrémités, il s'y propage sans pouvoir en sortir avant d'être arrivé à l'extrémité opposée, les rayons allant se réfléchir totalement, à l'intérieur,

1. *Comptes rendus*, 25 janvier 1904, p. 194 ; 1er février 1904, p. 270 ; 15 février 1904, p. 414.
2. *Ibid.*, 8 février 1904, p. 329.

contre les parois de la tige et étant ainsi renvoyés de réflexions en réflexions jusqu'au bout. C'est précisément sur ce principe qu'est fondée la belle expérience classique connue sous le nom de fontaine de Colladon, comme aussi les fontaines lumineuses que les expositions dernières ont mises à la mode. Or, les tiges métalliques sont aussi transparentes pour les rayons N que le verre ou l'eau le sont pour les rayons lumineux, aussi, une fois entrés dans une tige, un fil de métal, ils y cheminent, non point à la manière d'un courant électrique, mais comme la lumière passe dans un bâton de verre ou un filet d'eau. Et ce qui confirme cette explication, c'est qu'elle peut se poursuivre dans les détails. Ainsi tout ce qui altère le poli, et par suite les propriétés réfléchissantes du fil, altère du coup la transmission des rayons N. Peut-être, cependant, cette théorie ne suffit-elle pas à expliquer complètement tous les phénomènes.

M. Charpentier a fait plus récemment encore une découverte qui complète ses travaux précédents. Nous avons vu presque au début de cet article que les rayons N agissaient sur l'organe de la vision pour le rendre plus sensible à la lumière; on pouvait se demander si cette puissance d'exaltation tenait précisément à ce qu'il s'agissait de la vision ou si elle pouvait également s'exercer sur les autres facultés. M. Charpentier a réussi à montrer la très grande généralité de cette influence des rayons N. Ce n'est pas seulement le sens de la vue qui devient plus subtil, plus sensible à son objet propre, le même effet s'exerce sur les autres sens, les rayons N exaltent tout aussi bien et l'odorat, et le goût, et l'ouïe[1]. Les expériences sont parfois délicates à cause des multiples causes d'erreur qui peuvent intervenir, mais elles paraissent absolument concluantes. Nous avons donc là une sorte d'excitateur universel pour les organes des sens. Involontairement on cherche à rattacher à ces actions une foule de phénomènes déjà connus : par exemple, nous avons dit que les vibrations sonores émettaient des rayons N, ne peut-on pas se demander si là ne se trouverait pas la cause de l'influence considérable que la musique exerce sur les

1. *Comptes rendus,* 29 février 1904, p. 584, et 7 mars 1904, p. 648.

nerfs ? Il est vrai qu'il resterait à expliquer pourquoi telle musique est calmante et bienfaisante, tandis que telle autre fait grincer les nerfs et les crispe bien loin de les apaiser. Assurément, mais c'est peut-être déjà quelque chose que d'entrevoir de quel côté pourrait se trouver la solution d'un problème.

M. Charpentier a mis en évidence encore un fait du plus haut intérêt au point de vue médical[1]. Il a d'abord constaté que la plupart des alcaloïdes, dont un grand nombre sont si employés en médecine, atropine, digitaline, etc., émettent des rayons N; il en est d'ailleurs de même de plusieurs autres substances toxiques, comme le chloral, ainsi que des substances odorantes. Cette émission est d'ailleurs renforcée par l'approche d'une autre source de rayons N, telle qu'une bille d'acier; ce fait donna l'idée à M. Charpentier de se servir de ces substances pour faire des écrans renforçateurs: sur un papier noir on dépose une couche d'un alcaloïde, assez épaisse et portant en son milieu une tache de sulfure phosphorescente. Or un écran ainsi constitué possède une action renforçante élective, exerçant son action seulement au voisinage des parties du corps sur lesquelles la substance employée a une influence : ainsi un écran à la digitaline est renforçant quand on le place près du cœur, tandis qu'il est à peu près sans action spéciale si on l'approche d'une autre partie du corps. On voit tout le parti qui pourra être tiré d'une semblable découverte; un remède pourra être expérimenté, en quelque façon, avant d'être administré, et l'on pourra rechercher quel est l'organe sur lequel il exerce son influence.

Mais ce n'est pas tout, et voici encore un nouvel élément de complication ! Tandis que les rayons N accroissent la sensibilité dans les conditions exposées ci-dessus, d'autres rayons, ceux-là tout récemment découverts, la diminuent ! M. Blondlot avait soupçonné leur existence et il a fini par l'établir d'une façon précise. Il les a nommés rayons $N_1$ ; ces rayons nouveaux sont émis par des sources analogues à celles qui donnent les rayons N, ainsi les fils d'argent, de cuivre et de

1. *Comptes rendus*, 21 mars 1904, p. 772.

platine étirés paraissent donner exclusivement des rayons de cette nouvelle catégorie, ils font diminuer la luminosité des corps phosphorescents, au lieu de l'augmenter comme font les rayons N [1]. D'autres sources émettent un rayonnement complexe formé de rayons des deux catégories. M. Blondlot a pu décomposer ce rayonnement au moyen d'un prisme en aluminium, substance transparente pour lui comme le cristal l'est pour la lumière; il se forme alors un spectre de rayons N et $N_1$ que l'on explore avec une fine bande de papier noir recouverte de sulfure lumineux. On trouve ainsi, alternant parfois, des faisceaux successifs de rayons des deux espèces. M. Charpentier vient de constater, il y a quelques semaines seulement, que si l'on provoque l'arrêt du cœur par l'excitation du nerf pneumogastrique le cœur émet des rayons $N_1$ [2].

Le mécanisme de leur action est d'ailleurs analogue à celui que nous avons vu dans le cas des rayons N; les rayons $N_1$ modifient la répartition des rayons lumineux à partir de leur source, mais au lieu de les concentrer en face et de les raréfier sur les côtés, ils les concentrent sur les côtés et les raréfient en face. M. Macé de Lépinay vient d'utiliser cette modification dans la répartition des rayons lumineux pour rendre ces phénomènes plus visibles : il lui suffit d'associer deux écrans, l'un, étroit, vu de face, et l'autre long mais vu obliquement, en raccourci : en faisant agir sur cet ensemble une source de rayons N l'écran vu de face devient plus lumineux tandis que l'autre s'assombrit [3], et l'on pourra tout aussi bien se servir de cet effet de contraste pour mettre en évidence les rayons $N_1$, les actions seront simplement renversées.

On peut dire sans craindre, je crois, de se tromper que le mystère de ces rayons est déjà plus approfondi que celui des rayons X. Certes, tout n'est pas dit, et il y a place pour maintes découvertes encore, mais du moins ces rayons nouveaux ont-ils désormais leur place dans l'échelle spectrale, M. Blondlot a en effet réussi à mesurer leur longueur d'onde [4].

1. *Comptes rendus*, 20 février 1904, p. 545.
2. *Ibid.*, 28 mars 1904, p. 832. — 3. *Ibid.*, p. 798.
4. *Ibid.*, 18 janvier 1904, p. 125, et 29 février 1904, p. 545.

Au lieu de s'intercaler dans la lacune qui sépare les derniers rayons calorifiques connus et les rayons électromagnétiques, comme il avait d'abord semblé, ainsi que nous l'avons dit, c'est bien loin au delà de l'ultra-violet que se trouve leur place véritable. Leurs longueurs d'onde sont en effet extrêmement petites. Les derniers rayons connus jusqu'à présent au delà du violet avaient une longueur d'onde de 1 dix millième de millimètre, ce sont les rayons de Schumann, or les rayons N, ainsi que leurs compagnons les rayons $N_1$, ont des longueurs d'onde variant depuis 0 mm. 000 017 (17 millioniemes de millimètre), jusqu'à 0 mm. 000 003, quantité plus de trente fois plus petite que les rayons de Schumann. Le spectre se trouve ainsi prolongé jusqu'à plus de sept octaves au delà des dernières radiations violettes visibles.

Tel est, dans ses principaux détails, l'état actuel des recherches accomplies dans le domaine si nouveau découvert par M. Blondlot. L'intérêt théorique et pratique en est des plus grands, il est impossible que ces rayons aient des connexions si intimes avec notre organisme sans pouvoir fournir un jour ou l'autre des applications d'une importance exceptionnelle, et, une fois de plus, on devra comprendre que la recherche désintéressée de la vérité scientifique est encore le plus sûr moyen pour parvenir à faire bénéficier l'humanité des trésors que le Créateur a cachés dans son œuvre.

Joseph de JOANNIS.

# BULLETIN D'HISTOIRE

## LES EMPOISONNEURS DE L'ANCIENNE FRANCE[1]

Les médecins ne réclament plus seulement leur place dans nos assemblées législatives et les conseils du gouvernement, ils la veulent, pleine et entière, au soleil de la critique nouvelle. Faire l'histoire d'aujourd'hui ne suffit pas à leur ambition; ils prétendent écrire l'histoire d'autrefois. L'un deux nous assure même qu'ils sont seuls à pouvoir le faire proprement.

Si l'on croit M. le docteur Masson, l'histoire universelle et notre histoire nationale, une fois débarrassées « des faits controuvés, des légendes créées après coup, des anecdotes dues à l'imagination d'auteurs pauvres en documents, des mensonges introduits par des courtisans désireux de plaire aux Maîtres », se réduiraient à rien ou à si peu ! Tout au plus en resterait-il une sèche et aride chronologie.

Les mémoires des contemporains ? Purs plaidoyers. Souvent les auteurs s'y mettent en cause; on y rencontre presque partout la trace de leurs préjugés, de leurs passions, de leurs haines personnelles.

Enfin la critique médicale vint. Elle a expliqué Sedan par la maladie de Napoléon III : quelque chose comme le grain de sable de la vessie de Cromwell ; les deux périodes du règne de Louis XIV par l'opération de la fistule. Où ne montera-t-elle pas ?

« Des constatations qui, prises séparément, semblaient n'avoir qu'un intérêt restreint, spécial et limité à la médecine, rapprochées de certains mystères politiques restés impénétrables, prennent

1. Dr A. Masson, *la Sorcellerie et la science des poisons au XVII^e siècle.* (Paris, Hachette, 1904.) — Drs Cabanès et L. Nass, *Poisons et sortilèges.* 2^e série : *les Médicis, les Bourbons, la science au XX^e siècle.* (Paris, Plon, 1903.) — Paul Olivier, *le Calepin d'amour de la Brinvilliers.* (Paris, librairie Molière.) — Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan.* (Paris, Calmann-Lévy, 1902.) — L. de Lanzac de Laborie, *Problèmes historiques, Empoisonnements et lettres de cachet,* dans *le Correspondant* du 25 décembre 1903.

brusquement l'importance de documents graves. » (P. 10.) Il n'est donc pour voir désormais que l'œil du docteur. Le moment est venu pour les historiens de lui dire solennellement comme au temps de Molière : *Dignus es intrare in nostro docto corpore.*

Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Toutes contributions scientifiques qui peuvent devenir les auxiliaires de l'histoire, méritent d'être accueillies avec reconnaissance. La médecine qui, sans avoir rendu jadis la santé aux grands personnages, nous guérirait aujourd'hui de nos erreurs et faux jugements sur leur compte, leur rendrait encore un service posthume très appréciable. Et les vivants y gagneraient autant que les morts.

La deuxième série des *Poisons et sortilèges* des docteurs Cabanès et L. Nass nous paraît supérieure aux précédents ouvrages ; ajouterons-nous qu'on y rencontre un ton plus impartial, une discussion des faits plus calme et plus équitable que dans l'essai du docteur Nass, paru il y a six ans : *les Empoisonnements sous Louis XIV*[1] ? Cette dissemblance qui est tout à l'avantage de la présente publication doit-elle être attribuée à la collaboration du docteur Cabanès ou à une sage évolution du docteur Nass vers des idées plus modérées ? Toujours est-il que ceci est un grand progrès sur cela. A qui voudrait s'en rendre compte, il suffirait de comparer la tirade du livre de 1898 contre la société du siècle de Louis XIV, la plus dissolue, la plus « hypocritement criminelle », la plus « stupidement superstitieuse » (*Empoisonnements*, p. 13), avec le tableau si différent du livre de 1903. Ici on nous apprend seulement que l'Affaire des poisons a deux principaux mobiles : le besoin d'argent et la jalousie passionnelle (*Poisons et sortilèges*, p. 80). La vie étant très chère à Versailles et les toilettes des hommes aussi bien que celles des femmes très

1. Voir notre compte rendu. (*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1899, p. 336.) — M. de Boislisle, dans une note de son *Saint-Simon* parue en 1901 (t. XV, p. 599), nous a fait l'honneur d'adopter notre sentiment en se référant à notre critique. « Si positifs, écrit-il, que semblent les documents que nous a conservés La Reynie lui-même, et quelle que puisse être notre estime pour la mémoire de ce grand magistrat, notre respect de ses convictions, nous demandons qu'il soit permis de protester contre une telle accumulation de faits dont l'horreur même entraîne toute une série d'invraisemblances, et de ne point nous rallier aux conclusions conformes de M. Funck-Brentano. »

coûteuses, les dépenses passaient vite les revenus ; de là, grande tentation de recourir à la *poudre de succession*. Puis l'amour ne tenait guère moins large place que le luxe et le jeu dans ce milieu de fêtes et de représentations perpétuelles ; or, des intrigues galantes aux opérations criminelles, la distance était aisée à franchir. On devait chercher volontiers à supprimer la rivale ou le perfide amant. N'est-ce point l'attitude prêtée à Mme de Montespan soit envers Mlle de Fontanges, soit avec Louis XIV lui-même ?

Mais tout étant relatif en matière de parallèles quelconques et particulièrement de parallèles historiques, la meilleure défense des mœurs au siècle de Louis XIV est fournie par leurs tristes antécédents au temps des Valois, ainsi que par leur décadence dès l'avènement du Régent. Les deux auteurs associés ont même poussé leur enquête jusqu'à la période moderne et abordé le vingtième siècle. On trouve dans leur encyclopédique ouvrage le « racontar intéressé » de l'empoisonnement de Félix Faure (p. 348), la tentative avortée faite contre la reine Draga, avant le recours à l'assassinat ; enfin on y apprend que Léon XIII a été précédé dans la tombe par un cardinal qui devait jouer un rôle important au conclave et qu'un autre tomba gravement malade à ce moment, ce qui n'est plus traité de *racontar*. La peinture de *Rome* par Zola arrive presque en manière de témoignage ou de confirmation indirecte, ce qui semble quelque peu maladroit. L'auteur de *l'Assommoir* étant mort de façon singulière et que nous voulons croire purement accidentelle, mieux vaudrait cependant taire le nom d'un homme qui fut publiquement soupçonné d'asphyxie volontaire et de suicide. Mais il y a encore plus fort, Victor-Emmanuel se disait, paraît-il, « mis entre le poignard des conspirateurs et le chocolat des jésuites ». Cela ne l'a point empêché de mourir dans son lit. Son fils Humbert moins heureux est tombé sous le revolver d'un anarchiste.

Quoi qu'il en soit de ces derniers reportages, remontons de préférence à ce seizième siècle, préface tumultueuse du majestueux dix-septième, et dans lequel, au dire des deux auteurs, on *vivait* plus activement. Les romanciers à la Dumas, héritiers des pamphlétaires à qui l'on doit la *Légende de Claude de Guise*, nous ont au contraire appris que l'on y mourait plus vite ; mais l'abondante et sagace érudition du docteur Cabanès — nous croyons,

en effet, reconnaître ici sa manière — s'inscrit en faux et très nettement contre ces mensonges historiques malheureusement vulgarisés et éternisés par Alexandre Dumas dans sa *Reine Margot*.

Ce qu'il convient surtout d'établir, c'est qu'au *point de vue politique* le poison n'a pas joué le rôle capital qu'on lui a attribué. Nous verrons, en étudiant les prétendus crimes d'empoisonnement, dont auraient été victimes des princes royaux et des chefs de parti, combien la passion religieuse a aveuglé les mémorialistes contemporains. Que si l'on veut porter un jugement impartial sur les hommes et sur les événements de cette période bouleversée par les guerres civiles, il faut délibérément faire justice des versions romanesques et ne porter d'accusations qu'autant qu'elles reposent sur des certitudes absolues (p. 14).

Il admet donc qu'il y a probablement de l'exagération dans le nombre de trente mille donné par L'Estoile pour les sorciers et fabricants de philtres qui vivaient à Paris vers 1572 ; il en infère simplement que les magiciens pullulaient et qu'ils faisaient de bonnes affaires, quand ils ne finissaient point par le supplice ou dans la misère noire (p.4). Le plus célèbre de tous, le parfumeur René, mourut, c'est encore L'Estoile qui nous l'apprend, sur un fumier et consumé de vermine. Il est certain que la crédulité populaire et même princière était grande; Henri de Navarre, plus tard Henri IV, s'était fait lui-même, en bon bourgeois, son propre échanson et descendait du Louvre à la berge de la Seine pour y puiser de l'eau potable, « ce qui serait aujourd'hui le plus sûr moyen de s'empoisonner » (p. 11) ; princes et princesses se faisaient servir leurs aliments dans des cassettes à cadenas dont seuls ils avaient la clé ; d'où le droit de cadenas encore en vigueur sous Louis XIV ; il datait d'ailleurs du moyen âge. Le peuple se contentait de l'épreuve des mets sur des animaux ; les gens plus aisés, sur des domestiques.

Mais pour en arriver aux questions précises, MM. Cabanès et Nass, après avoir établi qu'il faut « faire la part de la légende dans tous les récits d'empoisonnements qu'ont rapportés les historiens » et qu'au reste « il est indéniable que les attentats de ce genre furent fréquents » (p. 14), étudient toute une série de cas particuliers.

Le premier personnage soumis à leur enquête est Catherine de Médicis. Cette reine fut-elle une empoisonneuse ?

Les Italiens venus en France avaient mauvaise réputation et la Florentine ne pouvait échapper aux soupçons répandus contre

ses compatriotes. En butte, de son vivant, aux accusations et aux imprécations des pamphlétaires, elle est devenue pour la postérité, grâce aux feuilletonistes et aux dramaturges, l'émule des Néron et des Borgia. MM. Cabanès et Nass, qui prétendent, eux, faire de l'histoire, plaident l'innocence de l'étrangère si persévéramment incriminée :

Malgré l'attrait qu'on éprouve à lire d'aussi dramatiques récits, il faut en rabattre et remettre les choses au point. Toutes ces accusations paraissent aujourd'hui bien exagérées, et il ne semble pas qu'à la cour des Valois le poison ait joué un rôle politique important... ; les pamphlets écrits contre Catherine sont des calomnies inventées à plaisir par des adversaires que la rancune inspire plus que la bonne foi. Est-ce à dire que Catherine n'ait pas eu quelquefois recours au poison ? Le fait est possible, mais bien improbable (p. 21).

N'avait-elle pas des armes meilleures, cette souveraine plus audacieuse encore que fourbe ; par exemple, l'arquebuse et le poignard de Maurevert, l'assassin de Coligny.

Les prétendues victimes de Catherine seraient le dauphin François, Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV, son second fils Charles IX, le dernier de ses fils, le duc d'Alençon, le cardinal Odet de Châtillon et son frère Dandelot de Coligny, enfin le prince de Condé et le prince Porcian.

Autant de faits controuvés. MM. Cabanès et Nass se sont particulièrement attachés au plus tragique de ces événements, à la mort mystérieuse de Charles IX, crachant et suant le sang, tourmenté de cauchemars et d'hallucinations. Eh bien non ! Ce n'est point le sang de la Saint-Barthélemy qui lui remontait à la gorge ou lui sortait par les pores. Le roi de vingt-quatre ans qui s'éteignit le dimanche 30 mai 1574, n'était qu'un phtisique, de complexion toujours délicate, surmené par les exercices violents, le travail de l'enclume, à forger des cuirasses (ainsi Louis XVI avec les serrures), ou les folles chevauchées de la chasse à courre. Le rapport de l'autopsie existe; les docteurs Brouardel et Gilles de la Tourette en ont fait une étude attentive ; « ils concluent que Charles IX succomba à une broncho-pneumonie, entée sur des lésions avancées de tuberculose pulmonaire » (p. 37). Déjà, dans ses *Morts mystérieuses de l'histoire*, le docteur Cabanès avait résolu nettement la question d'empoisonnement par la négative.

Alors, que devient la fameuse mise en scène d'Alexandre

Dumas : le traité de vénerie empoisonné destiné par Catherine à Henri de Navarre, l'entrée imprévue de Charles IX dans l'appartement de son beau-frère, sa curiosité à feuilleter le magnifique volume en tournant les feuillets avec ses doigts mouillés, sa mort pour avoir porté le poison fatal du livre à ses lèvres ?

Et que penser aussi du portrait de la reine, telle que nous la représentent ces mêmes écrivains à la recherche du pittoresque et de la couleur locale :

La femme au masque infiltré de graisse, à la lèvre pendante, au regard voilé, Catherine vêtue de longs vêtements noirs, et coiffée du voile des veuves, enfermée dans son cabinet avec le parfumeur René et préparant, de ses mains toujours gantées, des pâtes toxiques, des poudres et des philtres, des parfums et des cassolettes, qui porteront la mort aux imprudents adversaires. A sa ceinture brille le manche d'un stylet, engainé dans un fourreau d'étoffe ; la lame en est empoisonnée, et la blessure redoutable (p. 20).

La raison dit assez qu'au lieu de s'évertuer à ces imaginations fantaisistes, mieux vaudrait retrouver le secret des poisons employés au seizième siècle. Mais jusqu'ici la science n'y est pas encore parvenue. On peut rire de la crédulité du peuple et de l'ignorance des médecins d'alors, d'Ambroise Paré et de son discours sur la licorne ; mais ni de son *Traité des venins*, ni des ouvrages de Mercurialis, autre toxicologue distingué de l'époque, ni des recherches de Léonard de Fioraventi sur les antidotes, on ne peut tirer d'éclaircissements suffisants sur les procédés en usage pour se défaire par le poison d'un mari, d'une femme ou d'un adversaire. Les produits toxiques communs étaient l'arsenic jaune ou orpiment, l'arsenic blanc, l'arsenic sublimé en suspension ou en dissolution. Quant aux *gants parfumés*, MM. Cabanès et Nass réfutent l'opinion du docteur Chapuis, à savoir que la substance imprégnante aurait été l'acide cyanhydrique ou prussique ; ils n'admettent pas davantage l'hypothèse aussi neuve qu'ingénieuse, émise par le chroniqueur scientifique M. Emile Gautier, dans *le Journal* du 18 février 1901, de l'intoxication par les couleurs d'aniline.

Si René empoisonnait efficacement ses gants, c'était avec l'*acquetta* ou la *cantarella*. Mais qu'étaient au juste ces redoutables compositions ? Faute de le savoir, nos auteurs aiment mieux croire, en quoi ils n'ont pas tort jusqu'à preuve du contraire, que

René se moquait de sa clientèle, lui vendant le plus souvent bien cher des poisons imaginaires.

Il y aurait un vif intérêt à suivre les docteurs Cabanès et Nass à travers les deux siècles suivants et même jusqu'à leur exposé des théories modernes de l'envoûtement. Mais leur ouvrage demande à être lu en détail, bien qu'il ne soit pas plus qu'un traité de médecine ou une Vie de Brantôme à mettre entre toutes mains. Parmi les études relatives au dix-septième siècle, nous en signalerons deux ou trois des plus raisonnables : *Racine a-t-il empoisonné la Du Parc?* — *La mort de Madame.* — *La mort de Marie-Louise d'Espagne.*

Le premier de ces problèmes historiques fit grand tapage, il y a cinq ans, à l'occasion du *Drame des poisons* de M. Funck-Brentano. Racine y est fort malmené et la critique s'émut. Si vingt ans plus tôt elle s'était peu troublée d'une plaquette de Marc de Montifaud, *Racine et la Voisin* (1878), le nom peu respectable de l'auteur la dispensait de répondre alors autrement que par le dédain ; mais un écrivain aussi distingué que M. Frantz Funck-Brentano devait nécessairement attirer l'attention et provoquer la contradiction. MM. Nass et Cabanès se font aujourd'hui encore l'écho des défenseurs du grand poète. Ils démontrent facilement que la déclaration de la Voisin, faite onze ans après la mort de Mlle Du Parc et en des termes ou vagues ou puérils, ne présente pas les garanties de sincérité et de véracité suffisantes pour condamner la mémoire de l'auteur d'*Andromaque.* M. Bernardin, un érudit professeur, auteur de plusieurs éditions de Racine, s'est déclaré, par lettre privée, partisan de cette opinion (p. 126). Lui aussi refuse de traiter le délicat poète d'empoisonneur et de voleur. Le docteur Legué, qui déjà dans son livre de 1895, *Médecins et empoisonneurs au dix-septième siècle*, s'était refusé à admettre l'empoisonnement de la tragédienne, vient d'insister à nouveau dans une lettre du 3 octobre 1903. Il s'appuie sur les paroles de Mme de Montmorency écrivant à Bussy-Rabutin, et conclut que la Du Parc mourut pour avoir demandé à la Voisin un tout autre service, que Racine d'ailleurs ignorait.

Sur la question de la mort de Madame, le verdict des docteurs Cabanès et Nass est également négatif. Ici, sans apporter de fait ni d'argument nouveau, ils s'écartent du docteur Legué qui a

diagnostiqué l'empoisonnement par le sublimé, et ils se rapprochent de M. Funck-Brentano qui a cru à la péritonite consécutive à une perforation de l'estomac par un ulcère. C'est la version déjà ancienne, celle de Littré, acceptée aussi par les docteurs Brouardel et Legendre [1].

Marie-Louise d'Orléans, fille de Madame et épouse de Charles II, roi d'Espagne, a-t-elle été, moins heureuse que sa mère, victime du poison? Le bruit en court depuis Saint-Simon. L'ambassadeur Mansfeld et la comtesse de Soissons auraient été les coupables. Mais les documents irrécusables font, il faut l'avouer, singulièrement défaut. Franchini, le médecin de la reine, a présumé l'empoisonnement, et, à leur tour, les auteurs supposent que s'il n'a pas été plus explicite, c'est par peur. La *Relation du sieur Verdier, apothicaire de la Reine*, qui pratiqua l'autopsie, mentionne la présence de lésions gastriques et de caillots sanguins qui semblent indiquer une intoxication arsenicale, aiguë, cholériforme (p. 156). Néanmoins les deux docteurs concluent avec prudence.

Toutes ces présomptions, écrivent-ils, ne sont pas loin de constituer un faisceau de preuves. Il est vrai que les auteurs sont en désaccord sur la façon dont le poison aurait été versé... peu importe; la fille de Madame a probablement succombé à une tentative criminelle dont témoignent les rapports médicaux, et que les circonstances qui ont marqué cet événement nous autorisent à admettre (p. 157.)

Ne quittons point les deux auteurs sans leur avoir signalé une confusion de personnage à propos du prêtre qui assista en prison et sur l'échafaud la marquise de Brinvilliers. Ils le nomment, trop confiants en M. G. Roullier, l'éditeur tendancieux du *Récit de ses derniers moments*, « le Père Pirot » (p. 90 et 91). Roullier a fait de Pirot un religieux de la Compagnie de Jésus; c'est une erreur de personne que nous avons naguère relevée dans *le Drame des poisons* de M. Funck-Brentano (première édition 1899)[2]. Il s'agit du théologien, professeur de la Sorbonne Edme Pirot et non du jésuite Georges Pirot. Mais M. Funck-Brentano s'était empressé de se rendre à nos raisons

1. Voir nos *Questions d'histoire*. (*Études*, 5 novembre 1897, p. 413.)
2. Voir *l'Affaire des poisons et le prétendu jésuite Pirot*, dans notre *Bulletin d'histoire* des *Etudes* du 5 novembre 1899, p. 388.

et de corriger son inadvertance d'abord dans le texte, dès sa troisième édition, puis dans une édition subséquente, au bas de la légende de la gravure placée en tête et représentant, d'après le tableau de Charles Lebrun, la marquise allant au supplice accompagnée de son confesseur [1].

## II

Ces dernières morts nous ont conduit en plein dix-septième siècle. C'est dans ce domaine que nous avons d'abord à signaler les explorations très diverses de M. Paul Olivier et de MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger.

Du premier ouvrage, *le Calepin d'amour de la Brinvilliers*, nous ne dirons rien, sinon que l'histoire n'y est pas plus respectée que la morale. C'est une indigne supercherie, trop grossière heureusement pour avoir trompé personne. Déclarer en pareille matière qu'on n'écrit point une « œuvre d'imagination », mais qu'on présente au lecteur des « documents nouveaux et inédits sur la Brinvilliers, documents découverts, il y a quelques mois, par une de ces providences inespérées, qui daignent sourire parfois à la longue ferveur des bibliophiles » (p. 1) et lui servir un misérable pastiche sorti de l'encrier boueux de l'auteur, c'est se moquer audacieusement. Une préface ironiste de Jean Richepin a beau donner avis « aux érudits, aux rats de bibliothèque, aux historiens et aux mémorialistes, à tous ceux qui tiennent pour la pure vérité historique et qui en analysent avec conscience les éléments », qu'ils sont libres de chercher querelle à l'auteur, ce n'est point avec des plaisanteries faciles qu'on fera jamais accepter une improbité scientifique aussi effrontée.

## III

De la marquise de Brinvilliers à la marquise de Montespan, il y a réelle sinon honnête distance. Dans leur curieux ouvrage *De La Vallière à Montespan*, où il n'est guère question que de Mlle de la Vallière ou plutôt de son frère, MM. Lemoine et Lichtenberger ont consacré plusieurs pages à mettre en garde le public contemporain, aussi avide de merveilleux que celui du grand siècle,

1. Voir Funck-Brentano, *le Drame des poisons*, 1902. Cette édition est enrichie d'une préface de M. Sorel.

contre l'invraisemblance des messes noires et du commerce impur et sacrilège de la jeune marquise avec Guibourg et la Voisin. Laissons-leur la parole :

Pour supplanter sa rivale, eut-elle recours à ces manœuvres à la fois ridicules et infâmes qu'on lui a reprochées ?... A en croire les déclarations de plusieurs témoins du drame des poisons, déclarations complaisamment acceptées par quelques historiens, c'est au début même de la faveur de la favorite qu'il faudrait faire remonter l'origine de ces pratiques. C'est à vingt-cinq ans, dans tout l'épanouissement de sa rayonnante beauté, au lendemain de la mort de sa mère, entre deux visites à Sainte-Marie de Chaillot où était l'une de ses sœurs, que Françoise de Rochechouart se serait enfermée dans l'antre obscur de la Voisin et de Guibourg. Cette hypothèse qui fait de Mme de Montespan un monstre avant l'âge n'est pas seulement en contradiction avec son caractère et les influences de sa première jeunesse, elle trouve son meilleur démenti dans les déclarations mêmes des témoins, car la fille Voisin ne se contenta pas, comme les autres, de fournir à La Reynie des dates accablantes, elle prétendit lui répéter la formule d'invocation, formule invariable et sacrée que Mme de Montespan aurait prononcée. Cette formule n'a pas seulement contre elle sa phraséologie ridicule, digne tout au plus d'une tireuse de cartes de troisième ordre et que n'eût jamais signée une Mortemart..., elle a encore et surtout le tort de réunir deux noms qui jurent de s'y trouver accolés (p. 183).

## IV

On connaît la parole funèbre mise par Victor Hugo sur les lèvres de Lucrèce Borgia :

Vous êtes tous empoisonnés, messeigneurs.

Ce mot célèbre, d'une forte saveur macabre, M. Masson semble l'adresser aujourd'hui à tous les personnages du dix-huitième siècle exhumés par lui dans son livre aux fins d'autopsie rétrospective. Louis XIII et Richelieu empoisonnés avec Marie de Médicis suicidée forment une sorte de triumvirat qui jouit des préférences de son implacable scalpel ; mais toute la galerie des rois de France et de leurs races jusqu'à Henri IV ne laisse pas de défiler sous son redoutable instrument. La société de la première moitié du dix-septième siècle est impitoyablement soumise à la vivisection de ses médecins, à l'instruction de ses juges, à la satire de Cyrano de Bergerac, qualifié *intellectuel* pour les besoins de la cause.

Quelques titres de chapitres indiqueront assez que l'auteur procède ensuite par voie d'investigation à l'étude du milieu très

spécial des empoisonneurs : *Connaissances générales en toxicologie du dix-septième siècle. — Formules et procédés familiers aux empoisonneurs. — Les sorciers et leurs pratiques. — Aliments et poisons. La cuisine au dix-septième siècle. — L'officine d'un empoisonneur sous Louis XIII.* Voilà, certes, de quoi nous instruire.

Une des idées les plus neuves de M. le docteur Masson est ici la réhabilitation de la vindicte populaire. Les épidémies étaient alors très fréquentes ; mais quelle en était la cause ? L'auteur ne pense pas que ce soit le manque d'hygiène. La découverte des microbes illumine à ses yeux le passé d'une lumière toute nouvelle. Avec quelques bacilles il n'est pas invraisemblable qu'un seul individu ruine aujourd'hui tout un pays par l'importation du phylloxera, ou le décime en répandant la peste. Ainsi un typhique, un diphtérique, un tuberculeux, en contaminant une source ou un appartement, deviennent meurtriers de toute une ville.

Eh bien ! plus d'un empoisonneur d'autrefois, en ne voulant atteindre qu'un particulier, a dû frapper des masses.

Tous les auteurs sans exception, écrit M. Masson, quelle que soit leur opinion, s'accordent pour citer en les blâmant comme des exemples de barbarie et d'ignorance, les excès commis par le peuple contre les sorciers, les juifs et les médecins.

Sur ce point je ne partage pas du tout les idées classiques et je suis au contraire convaincu que la justice populaire qui se manifestait par une brusque explosion de haine, contre certains individus et s'étendait ensuite à toute une classe, ne mérite pas d'être aussi durement qualifiée qu'on le fait d'ordinaire. L'instinct populaire sentait que la justice ignorante ou volontairement aveugle, ne frappait ni assez juste ni assez fort, ni surtout en bien des cas assez haut.

En attribuant à l'empoisonnement des sources, ou à des sortilèges, des maladies de formes épidémiques ou endémiques et contagieuses, nos ancêtres ne se sont trompés qu'à moitié, s'ils se sont trompés (p. 91).

Très indulgent envers les foules égarées et exaspérées, le docteur Masson est plus sévère à l'égard des courtisans et des grands. Dans ses chapitres documentés avec un soin particulier, ceux qu'ils a consacrés à Louis XIII et à son premier ministre, il soupçonne volontiers les ambitieux et les intrigants de haut bord d'avoir voulu attenter à leur existence. Mais quel qu'ait été le criminel, il affirme que Louis XIII périt empoisonné (14 mai 1643).

Comme conclusion (de l'autopsie), écrit-il, la seule scientifique, celle qui

s'impose, c'est que Louis XIII a été empoisonné par le mélange d'un toxique ajouté à ses aliments, caustique dont l'action a été insuffisante, mais explique la dysphagie et les autres symptômes. L'administration à dose massive du même caustique en lavement, a déterminé la catastrophe (p. 313 ).

Pour la première partie de son étude M. le docteur Masson s'est beaucoup servi du beau livre du comte de Beauchamp, *Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu* (1902) [1], d'où il ressort principalement que le roi veillait avec un soin jaloux sur la vie de son ministre ; il a utilisé également la si curieuse étude d'histoire médicale du docteur Guillon parue en 1897, *la Mort de Louis XIII* [2]. La conclusion du docteur Guillon était radicalement opposée. Selon lui, le roi souffrit presque toute sa vie d'une affection intestinale (*la Mort*, p. 144) et mourut d'une péritonite aiguë par perforation, conséquence d'une ulcération tuberculeuse ancienne (*Ibid.*, p. 148). Mais il n'y voit rien que de naturel. Le roi lui paraît même avoir été bien soigné et il estime qu'à la place de la médecine primitive d'il y a deux siècles et demi, la science d'aujourd'hui aurait bien pu donner un nom précis à la maladie royale, mais non la guérir.

## V

Telles étaient les conclusions, aussi modestes qu'inoffensives du docteur Guillon. Si combattues qu'elles soient par le docteur Masson, elles ont trouvé un défenseur et n'ont pas encore perdu tout crédit. En présence de ces expertises contradictoires, M. Lanzac de Laborie s'est demandé, dans *le Correspondant*, si la critique médicale ne cherche pas à entraîner actuellement trop loin le jugement des historiens et si Louis XIII d'abord, et tant d'autres personnages célèbres avant ou après lui, furent véritablement victimes du poison [3].

Tout en admettant que la science médicale puisse intervenir utilement dans l'étude de certains problèmes, il souhaite que l'histoire ne tourne pas, comme elle l'a fait depuis Michelet, à l'obsession pathologique. Il veut aussi qu'on n'écarte pas les

1. Voir notre critique de ce remarquable ouvrage dans les *Études* du 20 juillet 1903.
2. Nous l'avons analysée dans les *Études* du 20 octobre 1898, p. 281 *sqq.*
3. *Le Correspondant*, 25 décembre 1903, p. 1168 *sqq.*

considérations morales tirées de la vraisemblance. Marie de Médicis avait de graves défauts unis à une piété tout italienne ; mais il est inadmissible, pour qui connaît son caractère, qu'elle ait mis fin à son existence par le suicide. Louis XIII, comme beaucoup de princes, dut son perpétuel état morbide aux « monstruosités du régime alimentaire et médical qui était alors en faveur ». La suralimentation à outrance et la purgation perpétuelle suffisent à expliquer, sans parler des saignées, ses mauvaises fonctions digestives ou autres. M. Lanzac de Laborie ne croit pas non plus que la diminution des empoisonnements suive nécessairement le développement de l'instruction. Le dix-neuvième siècle avec Mme Lafarge, le médecin Lapommeraye et l'herboriste Moreau, ne l'a que trop prouvé.

Henri CHÉROT.

# LES FÊTES ROMAINES

## DU CENTENAIRE DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

---

### NOTES D'UN CONGRESSISTE

*Benedicendo i promotori delle feste centenarie in onore del Santo Pontefice Gregorio Magno col voto ardentissimo, che si raggiunga lo scopo prefisso dal Vaticano li 27 Agosto 1903*

*Pio PP. X*

Rome, en ce moment, fourmille d'étrangers. On me dit que le tourisme y prend des proportions qui causent de l'inquiétude, non certes aux hôteliers, mais aux vrais amis de la cité pontificale. La ville sainte y perd de son caractère ; car s'il est permis de venir ici en archéologue, en artiste, en historien, on y doit surtout venir en chrétien. Les pèlerins de la Rome chrétienne restent pourtant la très grande majorité des visiteurs : on les voit se hâter vers le mystérieux Vatican, descendre aux Catacombes, se presser dans Saint-Pierre, au Latran, à Sainte-Marie-Majeure ; y prier, après avoir fermé le guide rouge ou bleu, que tout le monde porte en main. Les solennités séculaires ordonnées par le pape en l'honneur de saint Grégoire ont attiré un nombre très respectable de ces visiteurs pieux, accourus ici pour satisfaire avant tout leur dévotion. Il en est venu de toutes les directions, et surtout d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et même d'Espagne, auxquels leurs confrères romains et italiens ont fait un accueil plein de bonne grâce.

Le Congrès s'était proposé de rendre à Grégoire le Grand l'hommage des cœurs et des intelligences ; il y a réussi, et ce qui restera la note caractéristique de ces fêtes, pour tous ceux qui y ont assisté, c'est la ferveur admiratrice qui s'est unanimement manifestée à l'égard du grand pape dont on célébrait la mémoire. Il

n'y avait que d'ardents *grégoriens* dans cette foule de sept ou huit cents congressistes, dont plusieurs sont des savants renommés : l'objet des discours et des communications, la faveur avec laquelle ils étaient accueillis, le zèle que chacun mettait à s'informer des problèmes qu'éveillent la vie extraordinaire, l'activité merveilleuse, l'âme *multiforme* de Grégoire, tout cela représente une louange mémorable à l'adresse du saint, du pontife et du premier citoyen de Rome.

Le 6 avril, dans une séance préparatoire, le choix du Bureau fut soumis à l'agrément des congressistes. S. Em. le cardinal Rampolla avait daigné accepter la présidence d'honneur de ce Congrès ; on en offrit la présidence effective au directeur de l'Ecole française de Rome, Mgr Duchesne, et pour vice-présidents l'on nomma les abbés bénédictins dom Pothier et dom Gasquet, l'historien si connu docteur Ludwig Pastor, le P. De Santi, de la *Civiltà Cattolica* et le professeur Wagner, de l'Université de Fribourg. Monsignor Carlo Respighi conserva les fonctions de secrétaire général, qu'il avait remplies avec tant d'intelligence et une si parfaite amabilité durant la période de préparation de ces fêtes. Il avait été décidé que le Congrès ne tiendrait pas seulement des assemblées plénières et solennelles, mais encore des réunions de sections. Aux divers groupes d'études on proposa donc des présidents : à celui de l'Archéologie chrétienne, le professeur Gatti ; à celui de l'Histoire, le directeur de la *Goerresgesellschaft*, Monsignor Ehses ; au Chant grégorien, Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, qui accepta la présidence honoraire ; au lieu et place de M. Gastoué, de la *Schola cantorum* de Paris, dont on regretta beaucoup l'absence, la présidence de fait fut attribuée au P. De Santi ; à la Liturgie, le Révérend Marriott Bannister, d'Oxford, si érudit en la matière ; enfin à la section de l'Art sacré, le P. Ghignoni.

Le soir de ce même jour, une commémoration solennelle de saint Grégoire avait été célébrée en l'église de Santa Maria in Vallicella, qui lui est dédiée, et le lendemain, 7 avril, s'inauguraient à l'*Apollinaire* les sessions scientifiques.

On prit pour règle, pendant ces trois jours, d'ouvrir les séances de sections à neuf heures ; les réunions plénières se tenaient à dix heures et demie ; ces dernières, honorées toujours de la pré-

sence de hauts personnages de l'Église et de diplomatie, avaient lieu dans l'*Aula Massima* de l'*Apollinaire*, simplement mais noblement décorée. Au fond de la salle et dominant l'assemblée, un portrait du héros de ces fêtes, *Gregorius præsul.* Le Congrès en a fait don au Souverain Pontife et j'ai entendu le pape, dans la *Salle ducale* où le tableau fut transporté, exprimer son contentement par un *bellissimo* admiratif. Peut-être est-il permis, cependant, de trouver que le visage de Grégoire y est empreint d'une gravité trop austère. C'est une *ricostruzione* qu'a tentée le professeur Rolland ; mais je m'imagine qu'on eût pu, sinon serrer de plus près les données que nous possédons encore sur l'extérieur de saint Grégoire, du moins en interpréter un peu différemment quelques-unes. Grégoire, en effet, pour continuer à se trouver dans la société de ses anciens frères du Célius, s'était fait peindre sur le mur d'une petite abside contiguë au cellier des moines. Jean Diacre a vu l'œuvre et nous l'a minutieusement décrite. Je ne résiste pas au plaisir d'en retracer les principaux traits.

« Il était d'une belle stature et fort bien proportionnée ; son visage avait quelque chose à la fois de la longueur du visage de son père et de la rondeur de celui de sa mère ; — mon lecteur ne sait peut-être pas que Grégoire avait également fait exécuter, dans l'atrium du même monastère, les images de son père et de sa mère, auxquelles le narrateur emprunte, comme l'on voit, des termes de comparaison ; — sa barbe était courte et d'un blond roux, le front dégarni mais portant en son milieu deux petites mèches claires et rabattues sur la droite ; il portait la tonsure large et bien ronde ; les cheveux plutôt châtains que noirs formaient des boucles gracieuses qui retombaient sur les oreilles. Il avait un front superbe, des sourcils longs et minces, des yeux noirs et très bien ouverts, sans être grands. Le nez prenait directement naissance aux sourcils ; vers le milieu il s'enflait légèrement et l'extrémité qui en était insensiblement recourbée s'appuyait sur de larges narines. La lèvre épaisse était d'un dessin très net. La figure était vivante ; le tout clair et coloré ne trahissait pas encore la souffrance ; tout le visage respirait la douceur. Les mains, ces mains si habiles à tenir la plume, étaient belles, avec des doigts effilés. Par-dessus la dalmatique le pontife portait la chasuble et le pallium ; la main gauche tenait l'Évangile et la droite esquissait le signe de la croix. »

La première réunion solennelle débuta par un discours de Mgr Duchesne, où l'orateur avec beaucoup de science et dans un langage fort élevé exposa d'ensemble l'œuvre de saint Grégoire. C'était tracer au Congrès son programme. Il ne peut être question d'apprécier ici tant de recherches savantes, encore moins de les résumer; j'indiquerai ceux des travaux que j'ai entendus ou sur lesquels il m'a été possible de recueillir quelques renseignements. Cette sèche nomenclature permettra du moins de se faire une idée de la variété et de l'intérêt des études soumises à la docte assemblée.

Chant grégorien. — Dom Mocquereau, *l'École de Solesmes et ses méthodes de paléographie musicale*; professeur Wagner, *la Restauration grégorienne en Allemagne*; Mgr Foucault, *le Rythme synthétique dans le chant grégorien*; dom Pothier, *le Caractère musical du chant grégorien*; abbé Villetard, *le Procédé mnémotechnique dans la poésie liturgique du chant*; dom Lucien David, *Comment ont été retrouvées les mélodies grégoriennes*; dom Gaisser, *Théorie des huit modes dans la tradition grégorienne et dans la tradition grecque*.

Les discussions ont été fort animées dans la section du chant grégorien, car elles avaient un caractère directement pratique et l'on s'y disputait l'influence à tenir. Toutefois, ainsi que le fit spirituellement remarquer Mgr Duchesne dans son discours de clôture, les mélodies grégoriennes ont été étudiées sans que l'harmonie des *grégoriens* ait été troublée. Mgr Foucault excita un vif intérêt par la communication qu'il fit de la décision de Pie X de confier à l'imprimerie vaticane l'édition-type du chant liturgique restauré. Tous les privilèges sont abolis ; mais aucun monopole n'est accordé à aucune maison d'édition. Il sera loisible à tout le monde de reproduire et de mettre en vente l'édition vaticane, mais rigoureusement interdit de s'en écarter.

Histoire et Archéologie. — Dom Gasquet, *Saint Grégoire et l'Angleterre*; dom Guépin, *les Morales de saint Grégoire et l'Espagne*; Professor di Crescenzo, *Saint Grégoire et l'église de Naples*; abbé Argiolas, *Saint Grégoire et la Sardaigne*; abbé Doizé, *le Rôle politique et social de saint Grégoire pendant les guerres lombardes*; M. Baumstark; *les Années passées par saint Grégoire à Ravenne*; Mgr Duchesne, *les Églises de Rome en l'honneur de saint Grégoire*; M. Zeiller, *la Consécration au culte*

*catholique de deux églises ariennes de Rome*; Professor Wuescher Becchi, *la Topographie du Celius, au temps de saint Grégoire*; Professor Fornari, *l'Emplacement de la Schola cantorum du Latran*; R. P. Berthier, *les Souvenirs de saint Grégoire à Sainte-Sabine*; Mgr de Waal, *l'Ancienne Église de saint Grégoire près de la basilique vaticane*; Mgr Wilpert, *l'Image de la Vierge peinte sur les murs de la maison paternelle de saint Grégoire*; abbé Corbierre, *la Numismatique de saint Grégoire*; R. P. Delehaye, *les Hagiographes grecs de saint Grégoire*; R. P. Grisar, *la Plus Ancienne Vie de saint Grégoire*; Professor Filippo Ermini, *le Recueil des lettres de saint Grégoire*; dom Amelli, *les Manuscrits grégoriens du Mont-Cassin.*

Liturgie et Art sacré. — R. P. Savio, *les Diptyques du canon romain et du canon ambrosien*; Professor Nicola Franco, *la Messe des présanctifiés est-elle de saint Grégoire?* M. Baumstark, *les Litanies des saints et l'enarxis de la missa romana antiqua*; R. P. Ghignoni, *Un vœu pour la restauration de l'art sacré sous toutes ses formes.*

A la prière de notre Comité, l'administration de la bibliothèque Vaticane avait organisé une admirable exposition de manuscrits relatifs aux études grégoriennes. On nous offre à Paris quelquefois de ces expositions; il en est même de permanentes, par exemple, celle de la galerie Mazarine. Malheureusement, on ne peut, faute de lumière, y voir à son aise les beaux spécimens offerts à notre admiration. Ici, au contraire, le soleil faisait resplendir les riches salles de la bibliothèque, éclairées à volonté ou du côté des jardins du pape, ou du côté de la cour du Belvédère. Dans ces vitrines, d'abord les *Vies* de saint Grégoire et ses *écrits*; parmi ces derniers, plusieurs manuscrits originaux du septième siècle; puis des *sacramentaires* et des *missels*, le gélasien, le franc, le gothique, le gallican, le grégorien. Cette collection a fait les délices des connaisseurs; la Nationale de Paris peut seule le disputer à la Vaticane pour le nombre et l'antiquité. Les *manuscrits musicaux*, tous antérieurs au milieu du quatorzième siècle, date où la notation devient uniforme et fixe; il en est d'italiens, d'anglais, d'allemands; mais les français y dominent. Parmi ces richesses, il faut absolument mentionner le fameux rouleau de l'*Exultet*, écrit au onzième siècle pour saint

Pierre de Bénévent. Enfin des *traités sur la musique*, ceux entre autres de saint Augustin, de Boèce, de Gerbert, de Bernon et de Guy d'Arezzo. L'ordonnance, aussi bien que le choix des manuscrits exposés, sont au-dessus de tout éloge et témoignent de la haute compétence de la part du P. Ehrle et de ses collaborateurs.

Si l'on veut retrouver les traces de saint Grégoire, c'est au Célius qu'il faut aller. Du Colisée, le chemin direct est par la *Meta sudans* et l'arc de Constantin ; mais si vous n'êtes pas pressé et si vous êtes seul, prenez la *via Claudia.* Arrivé à l'arc de Dolabella et de Silanus, tout près des vieux restes de l'hôpital de Saint-Thomas *in Formis*, tournez subitement à droite et suivez le chemin des Saints-Jean-et-Paul. C'est là que la solitude est charmante et peuplée de souvenirs. A droite, la tour, puis la maison des deux frères martyrs ; des murs de l'époque impériale reliés par une série de doubleaux en brique ; la route n'existe plus ; les pas retentissent entre les parois que surplombent des jardins et d'où tombent des plantes chevelues mêlées aux pariétaires. Le fond de cette ruelle enchantée est, en ce moment, verdoyant de toute la fraîcheur printanière ; on débouche sur cette place de verdure ; à gauche, on monte les degrés qui aboutissent à l'atrium et à l'église de Saint-Grégoire. Le cardinal Borghèse fit bâtir cet escalier et cette façade ; on aimerait mieux voir encore la vieille église de Saint-André, telle que Grégoire l'avait fait construire; il en reste seize colonnes antiques ; mais, du moins, c'est là, *ad clivum Scauri*, que naquit et vécut l'illustre patricien, et sa demeure somptueuse, dont on connaît une partie des substructions, faisait face à celle des Césars ; elle regardait le Palatin que d'ici nous admirons dans sa grandeur désolée mais toujours majestueuse.

On nous avait conviés aussi à d'autres rendez-vous pieux : dans la basilique vaticane, au tombeau du saint pape; à Sainte-Marie-Majeure, où l'on chanta les grandes litanies en souvenir de la *litania septiformis* ; à Saint-Paul-hors-des-murs où se lit sur le marbre le texte de la donation faite par Grégoire à la basilique ; au *sacro speco* de Subiaco et surtout à la catacombe de Domitille, sur la voie Ardéatine, où Grégoire prononça l'homélie XXVIII. Par les soins du *Collegium Cultorum Martyrum* une fonction

solennelle y avait été préparée pour la commémoration des martyrs de la persécution de Dioclétien et S. Em. le cardinal Rampolla avait accepté de la célébrer.

L'église cimitériale à demi souterraine prend jour par de petites fenêtres rondes, et le soleil y tombait en nappes séparées, dissipant l'obscurité du lieu, illuminant le marbre mutilé des inscriptions et des sculptures fixées dans les murs de briques. On se pressait avec émotion autour de ces fûts de colonnes relevées et alignées de nouveau comme elles l'étaient au quatrième siècle. Seulement la petite basilique avait aujourd'hui quelque chose d'un air de triomphe, jonchée qu'elle était de buis, festonnée de guirlandes fraîches qui répandaient un âcre parfum, parée de couronnes, de palmes et de tout ce que la Campagne romaine donne, en ce moment, de fleurs nouvelles. Du petit autel de pierre où le cardinal nous faisait face, l'encens montait vers le monogramme du Christ, et rien ne semblait plus vrai, plus consolateur et plus éternel non plus que les trois mots VINCIT REGNAT IMPERAT. S'il en eût été besoin, le décor à lui seul eût inspiré aux âmes une ferveur inaccoutumée. Dans cette enceinte, les chants prenaient un caractère plus religieux encore et les voix fraîches surtout y avaient un accent délicieux. Ce n'est qu'à Rome d'ailleurs, si mon impression ne me trompe pas, qu'on s'entend à rendre la musique polyphonique ; il me semble qu'on y conserve la tradition et le secret de cet enchaînement des parties, sans lequel la composition palestrinienne n'a plus de sens et ressemble, au contraire, à un squelette ou tout au moins à un corps déhanché. Nos *maestri* parisiens ne possèdent pas suffisamment ce secret et c'est sans doute pour cela que leurs efforts n'ont pas encore réussi à gagner le public. Après que l'Evangile eût été chanté à l'ambon, le diacre donna lecture de l'homélie célèbre que jadis saint Grégoire prononça en ce lieu, au jour de la fête des martyrs Nérée et Achillée. Qu'elle était touchante et persuasive la finale de ce sermon ! Je la résume de mémoire : « Les saints près de la tombe desquels nous sommes aujourd'hui réunis, ont méprisé les caresses du monde. Eh quoi ? le monde pourrait-il nous séduire encore ? Mais vous voyez bien qu'il penche à sa ruine. Autour de nous ce n'est que deuil, mort et désolation. Et c'est à tout cela que vous continuez de vous attacher, c'est à ce mourant que vous vous cramponnez ! Pensez-y, frères bien-aimés, pour par-

venir à la gloire et posséder Jésus-Christ, il faut fixer son cœur aux choses de l'éternité. » Et comme celle d'autrefois, notre foule s'écoula lentement par les galeries souterraines, regardant avec les mêmes sentiments de vénération les anciens autels, les peintures encore vivantes, les *loculi* vides maintenant, il est vrai, mais que l'imagination n'a pas de peine à repeupler.

Tout le monde sait que le pape avait résolu de clore ces fêtes grégoriennes par une solennité qu'on n'avait plus eue depuis le temps de Pie IX, la messe papale, et que, de plus, cette rare cérémonie devait consacrer par une inauguration magistrale la réforme du chant liturgique. On ne donne pas, en quelques lignes, l'idée de ces spectacles grandioses ; le pape porté sur la *sedia*, entrant dans sa basilique précédé d'une escorte vraiment royale et bénissant avec une sérénité surhumaine une foule de soixante mille fidèles dont le silence même est comme une rumeur de l'Océan ; les bras qui se lèvent, les mains qui s'agitent, et, au milieu de ce mouvement incessant, la tranquille procession qui s'avance dans le scintillement des armures et des vêtements sacrés. Mais lorsque Pie X, montant à l'autel de la Confession, entendit s'élever le chant sacré, les premières supplications du *Kyrie* de la messe des Anges, l'admirable *Alleluia* qui se déroule après l'épître, la séquence *Alma cohors*, il put à juste titre être rassuré sur le sort de la réforme grégorienne qui sera l'un de ses plus grands actes. Peut-être alors s'est-il souvenu qu'il y a bien longtemps, plus de trente ans, je crois, un curé de campagne d'un petit diocèse italien avait le premier versé son obole à une souscription pour la restauration du chant d'église. Le modeste curé de village peut ordonner aujourd'hui la réalisation de ses vœux. L'épreuve est faite et, comme personne n'en pouvait douter, elle a été décisive. Le plain-chant a jeté un air de gravité et de piété profonde sous ces nefs et ce dôme habitués à d'autres mélodies. Les jeunes gens des séminaires de Rome se formeront ici aux saines traditions et les emporteront dans leur pays.

Si l'on peut souhaiter quelque chose pour le cas où de semblables exécutions de mille et douze cents voix d'hommes seraient reprises, c'est que ce chœur soit moins conduit à la baguette. Les pauses, les silences m'ont paru marqués avec trop d'ensemble ; il en résulte quelque chose de dur et de saccadé. Ce n'est pas ainsi que chante et que peut chanter une foule.

Le Congrès grégorien touchait à sa fin. Le Souverain Pontife, qui avait daigné lui envoyer une dépêche en réponse aux hommages de piété filiale offerts à Sa Sainteté, reçut en audience, dans la *Salle ducale*, les congressistes à la veille de se séparer. Les acclamations, les applaudissements contenus dans le lieu saint sur l'ordre exprès du pape, éclatèrent ici avec un enthousiasme qui plut au Saint-Père, car il les accueillit avec une aisance souriante et charmante. Du trône, il prononça un discours qui fut la dernière louange, mais la plus autorisée, à l'adresse de son prédécesseur, l'illustre Grégoire le Grand.

Jules DOIZÉ.

# AUTOUR DE J.-B. DE LA SALLE

M. Buisson, mis en cause dans un article de M. Paul Dudon (5 avril 1904), nous adresse la lettre qu'on va lire. Nous l'insérons, laissant à M. Paul Dudon le soin d'y répondre. (*N. d. l. D.*)

« Paris, le 17 avril 1904.

« Monsieur le directeur,

« Sans songer à engager aucune controverse avec M. Paul Dudon, je crois que vous n'hésiterez pas à me reconnaître le droit de répondre dans votre Revue à deux accusations qui ont du moins l'avantage de porter sur des faits matériels.

« On me reproche « l'audace, l'impudence, la perfidie », etc. d'avoir osé dire que du vivant de J.-B. de la Salle, les Frères n'avaient pas formé une congrégation liée par les trois vœux de religion. — Je prie l'accusateur de réserver son indignation pour M. l'abbé Guibert, auteur de la belle et savante *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*. Il pourra y lire à la date de 1724, cinq ans après la mort du fondateur de l'institut, le récit des démarches faites pour obtenir du roi les lettres patentes et du pape les bulles d'approbation nécessaires à la double consécration civile et religieuse de la congrégation. Après quoi M. Guibert ajoute (p. 631) : « *Il fallut, pour l'obtenir, introduire dans les constitutions les trois vœux de religion. Sans doute* LES TROIS VŒUX DE RELIGION N'AVAIENT JAMAIS ÉTÉ PRONONCÉS DU TEMPS DE M. DE LA SALLE, *et ils n'avaient pas été mentionnés dans la Règle de 1717, mais ils avaient toujours été, dans l'esprit du fondateur, comme le terme parfait vers lequel il avait essayé de diriger ses disciples. C'était donc entrer à la fois dans les intentions de M. de la Salle et dans l'esprit de l'Église que d'introduire dans les règles les trois vœux de religion... Ils y furent explicitement insérés par le frère Timothée...* », etc.

« Le second point que je relève est dans la phrase que voici :
« Je défie M. Buisson d'établir ce qu'il a affirmé à la tribune,
« à savoir que l'agonie du père des pauvres fut attristée par
« un interdit de l'archevêque de Rouen, le frappant comme un
« prêtre indigne. » (P. 86.)

« Ce n'est pas moi qui relèverai le défi, c'est l'historien que je citais tout à l'heure et dont je ne suppose pas que vous récusiez l'autorité. M. l'abbé Guibert écrit (p. 602 et suiv.) dans le récit des derniers jours de cet homme de bien :

« ... Bien plus douloureuses furent les humiliations qui lui « vinrent de l'archevêché... M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, « n'avait jamais apprécié M. de la Salle. » Suit le détail de diverses entrevues où il le traite avec une dureté sans excuse, puis le récit des derniers démêlés qui se termine ainsi : «... L'accusation d'un « honteux mensonge fut portée devant l'archevêque. S'il eût pris « le temps de réfléchir, il aurait vite reconnu qu'une telle flétris- « sure ne pouvait atteindre le saint fondateur des Frères ; mais, plus « prompt à prendre les prétendus intérêts de la justice qu'à regar- « der l'auréole qui ceignait déjà le front du saint, il condamna « M. de la Salle à se voir retirer les pouvoirs de confesser. » Suivent d'autres détails sur l'intercession d'un chanoine qui essaye en vain de faire revenir l'archevêque sur sa décision. Et l'historien conclut : « *Sur son lit de mort, peu de jours avant son dernier soupir, M. de la Salle eut la suprême humiliation de s'entendre dire que, pour cause de mensonge, les pouvoirs d'entendre les confessions lui étaient retirés.* Le saint reçut sans se plaindre ce dernier coup... »

« C'est à ces mêmes faits qu'avait déjà fait allusion, dans son panégyrique de J.-B. de la Salle, Mgr d'Hulst :

« ... Il ne lui suffira pas d'être méprisé des méchants, il faut « encore que, par une permission de la Providence, les serviteurs « de Dieu lui prodiguent l'humiliation. Trois prêtres éminents se « succèdent à Saint-Sulpice..., tous les trois, voulant substituer « leur direction à la sienne, lui font sentir durement leur autorité « et finissent par repousser sa personne en essayant de séparer de « lui ses enfants. Un archevêque de Rouen, vénéré par ses hautes « qualités pastorales, possède dans son diocèse le noviciat des « Frères, il ne témoigne que du dédain pour celui qui a fait fleurir « dans son Eglise les vertus d'une nouvelle Thébaïde. Un curé de « Rouen ose accuser de mensonge le vieillard à son lit de mort : « l'accusation trouve créance, les derniers jours du Bienheureux « sont empoisonnés d'amertume... » (*Béatification du vénérable J.-B. de la Salle*, p. 465. In-8, 1888, à la Procure générale des Frères.)

« Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération. « F. Buisson. »

---

Puisque M. Buisson paraît avoir des préférences marquées pour les rectifications portant sur des « faits matériels », je commencerai par en demander une, à mon profit.

S'il faut l'en croire, je lui aurais reproché « *l'audace*, *l'impudence*, *la perfidie*, etc. d'avoir *osé dire* que du vivant de J.-B. de la Salle, les Frères n'avaient pas formé une congrégation liée par *les trois vœux de religion* ».

Ce résumé d'une de mes pages est inexact. J'ai dit qu'à entendre M. Buisson « la monarchie et le clergé de France étaient jadis d'accord pour détenir la foule dans l'ignorance afin de la mieux asservir et que l'Eglise aurait été au progrès des écoles un obstacle par-dessus lequel Jean-Baptiste de la Salle avait dû passer ». Et voilà ce que j'ai qualifié « d'insinuations *perfides* ».

J'ai dit qu'il fallait être « hardi jusqu'à l'*impudence* pour essayer » — comme l'a fait M. Buisson — « d'enlever à l'œuvre de J.-B. de la Salle son évident caractère congréganiste ».

J'ai dit que M. Buisson avait eu « l'*audace* » d'affirmer que J.-B. de la Salle n'avait eu recours à la forme congréganiste « que parce que c'était la seule légalement et matériellement possible » pour organiser des écoles au dix-septième siècle.

J'ai reproché enfin à M. Buisson d'avoir *osé dire* que « jamais, du vivant de La Salle, les Frères n'avaient été liés par *des vœux* ».

Là-dessus, j'observe :

1° Que M. Buisson de ces quatre griefs n'en retient qu'un, le dernier ; et qu'il le présente inexactement ;

2° Qu'à cet unique grief inexactement présenté, il rapporte quatre qualifications portant sur quatre affirmations différentes ;

3° Que ces quatre qualifications dont la vivacité trouvait, dans mon texte, une justification nécessaire, deviennent par l'énumération où complaisamment M. Buisson les rapproche et les grossit, démesurées et injustifiées.

Véritablement, M. Buisson aurait fait un assez mauvais gendarme. Il ne sait pas verbaliser avec précision. Rien qu'à regarder les soulignements que je me suis permis de faire ici, l'inexactitude de son rapport saute aux yeux.

Mais laissons cela et venons à la question des vœux.

*
* *

Mon contradicteur est un habile homme. Sa réplique se réduit à ceci : Vous vous indignez contre moi. C'est bien à tort. Je n'ai fait que copier M. Guibert, un prêtre. Arrangez-vous avec lui.

L'invite est piquante, mais je n'y puis déférer.

La vérité m'en empêche ; elle demande que seul M. Buisson demeure en cause.

Il a dit à la Chambre que les Frères n'avaient commencé à faire des vœux de religion que cinq ans après la mort de leur fondateur. Je me suis élevé contre — et je le fais encore dans ces pages — pour un double motif: parce que l'assertion en elle-même est inexacte ; et surtout, parce que, sur les lèvres de M. Buisson, elle était un argument contre les vœux.

En premier lieu, l'assertion est inexacte : dès 1684, les disciples de Jean-Baptiste de la Salle ont fait le vœu d'obéissance, qui est, je pense, un vœu de religion. Puisque M. Buisson connaît si bien « la belle et savante histoire » de M. Guibert, il n'aura certainement pas oublié cette page touchante :

Le matin de la Sainte-Trinité (27 mai 1684), dans l'humble oratoire de la rue Neuve, à Rennes, furent prononcés les premiers vœux de l'Institut des frères des écoles chrétiennes. M. de la Salle en avait dressé la formule et l'avait signée ; chaque maître en avait fait une copie et y avait de même apposé sa signature. Le saint fondateur célébra la messe et communia ses douze disciples ; puis, le cierge à la main, il prononça le vœu d'obéissance. Les maîtres le suivirent au pied de l'autel et prirent le même engagement. Tous ensemble, le lendemain, allèrent à Notre-Dame-de-Liesse, pour mettre leurs promesses sous la garde de la Vierge fidèle (*op. cit.*, p. 131).

Presque à la même page, M. Guibert constate que, dès les premiers jours, les disciples de M. de la Salle gardaient le célibat et ne possédaient rien.

Tout ceci serait-il nouveau pour M. Buisson? J'ai peine à le croire. Cet homme si instruit des choses congréganistes, en serait-il à apprendre qu'en imposant à ses enfants le seul vœu d'obéissance, J.-B. de la Salle, loin d'innover, suivait une grande tradition.

Au risque de surprendre beaucoup mon contradicteur, j'ajouterai même que dans un institut dont la règle prévoit, dans de certaines conditions, la pratique de la pauvreté et de la chasteté, le seul vœu d'obéissance, *secundum regulam*, équivaut aux trois vœux.

S'il ignorait ces données au moment où il faisait son discours, M. le rapporteur entendait bien médiocrement son métier et son devoir. Et s'il les savait, comment a-t-il osé, en équivoquant sur le nombre des vœux de religion, fausser la pensée de La Salle, et chercher, dans les constitutions de 1724, un argument contre les vœux ?

Il y a là une question de probité sur laquelle je ne saurais permettre qu'on se dérobe.

* * *

Il ne faut point que M. Buisson nous dise : j'ai assuré que, du vivant de La Salle, les Frères ne faisaient pas *les trois vœux*; je n'ai pas affirmé qu'ils ne faisaient *aucun* vœu. Ces arguties sont inacceptables.

En soulevant cette question des vœux à la tribune, M. Buisson n'entendait point noter, au hasard, un détail indifférent. Il poursuivait une démonstration. Il suffit de situer le passage, dans le discours, pour s'en rendre compte.

Le rapporteur de la loi avait à faire face à deux accusations contradictoires : à droite, on le traitait de jacobin; à gauche, l'on était fâché et honteux des éloges entonnés, par un socialiste et un huguenot, dans le rapport même du projet Combes, en l'honneur du père des Ignorantins. Que faire ? L'ingéniosité de M. Buisson est toujours féconde en ressources imprévues. Il recommença à la tribune le panégyrique de J.-B. de la Salle, mais en le nuançant de couleurs nouvelles ; ce fut comme une deuxième édition revue et corrigée. Et les applaudissements de la gauche lui prouvèrent que les corrections étaient à souhait.

Non, J.-B. de la Salle n'était pas le « clérical » qu'on pouvait croire. Il n'en avait pas les « sentiments ». C'était un homme « de bien loin en avant sur son époque ». S'il s'était servi de la « forme congréganiste », pour organiser ses écoles, c'était uniquement parce que ni les lois ni les mœurs du temps ne lui en fournissaient d'autres. Mais, lui, livré à ses inspirations personnelles, n'y aurait pas autrement tenu.

Et en voici la preuve en trois points.

Ce « précurseur intelligent » avait tenté « la formation d'un séminaire de maîtres laïques ». Il prescrivait « de la façon la plus formelle que les Frères n'accepteraient jamais les fonctions de

sacristain, de bedeau ou de chantre ». Enfin, cet homme mourut « sans avoir fait faire les trois vœux à aucun de ses frères ». Voilà « le trait qui achève de le faire apprécier ».

Sincèrement, à tout esprit impartial et ouvert qui entend ces choses, est-ce que trois conclusions ne s'imposent pas d'emblée, à savoir : que les vœux introduits dans les constitutions, après la mort du fondateur, sont une déviation de l'idée primitive ; — que jamais J.-B. de la Salle ne souffrit de vœux dans sa congrégation ; — et cela, parce que, ayant l'esprit laïque avant la lettre, il ne goûtait pas cette forme d'engagement de conscience.

Il peut plaire à M. Buisson de dédaigner et de flétrir les vœux de religion ; d'y voir un « mode raffiné de servitude », un « contrat formel de servage » absolument « contraire à notre droit public », si même il n'est pas indigne « d'une société d'hommes civilisés ». Il peut estimer et dire que les vœux suppriment l'individu, en l'absorbant dans une sorte de mécanisme inflexible dont il n'est plus qu'un obscur et inconscient rouage. Nous reconnaissons là les idées de l'ancien conducteur et docteur du « bloc », M. Waldeck-Rousseau. Du reste, pour se réclamer de ce grand nom, ces idées n'en sont pas mieux fondées en logique, en droit naturel et en histoire. Mais si M. Buisson s'en contente, libre à lui.

Ce qui ne lui est point loisible, c'est d'essayer de tirer vers le « bloc » J.-B. de la Salle et d'en faire un sot contempteur des vœux de religion.

Cela passe la mesure.

Sur l'excellence des vœux, M. de la Salle pensa toujours ce qu'en pense l'Église. Ses écrits et sa vie en témoignent.

Estimant agréable à Dieu et bienfaisant à l'âme cet holocauste spirituel, il voulut que, dès le début, ses enfants en eussent la peine et le mérite. Loin de voir dans les vœux perpétuels l'amoindrissement de la liberté humaine, il jugeait indigne d'un noble cœur de se lier à un service spécial de Dieu et des pauvres, par un engagement à terme, comme ferait un valet jaloux de redevenir au plus tôt son maître. Ce sont presque ses termes mêmes.

Sans doute, il se contenta d'abord de faire émettre à ses enfants le vœu d'obéissance. Mais ce n'était ni par dédain de la pauvreté ou de la chasteté, ni par un désir de rompre avec les pratiques traditionnelles du monachisme, ni par la crainte que

ces pratiques rendissent les Frères moins propres à leur tâche. Il soupçonnait si peu que d'être pauvre, chaste et obéissant pût rendre un homme indigne et incapable d'être maître d'école, que, dès le commencement de ses entreprises, son grand souci fut de former à ces vertus évangéliques le cœur de ceux dont il prétendait faire d'admirables instituteurs.

M. Buisson n'a rien compris aux sages lenteurs de l'homme de Dieu. Les fondateurs d'ordre n'ont pas coutume de procéder comme les charlatans ou les utopistes. Très humbles, très soumis à l'action de Dieu, c'est par étapes qu'ils réalisent leurs desseins. L'expérience est leur guide et leur contrôle.

A Jean-Baptiste de la Salle cette discrétion s'imposait d'autant plus qu'il tentait, dans l'Église de France de son temps, quelque chose de très neuf et d'assez hardi : la création d'une famille de religieux laïques, hors clôture, vivant au milieu du monde, absorbés dans le soin des petites écoles. Aussi marche-t-il à pas comptés. Il réfléchit et expérimente. Il inculque des maximes, il essaye un genre de vie, il regarde au résultat. La pratique montrant que ses idées peuvent être vécues, il les codifie : les règles et les vœux ont là leur origine.

Les règles, fixées d'abord en leurs lignes essentielles, se perfectionnent au cours des années. Ce ne fut qu'en 1717, deux ans avant la mort du fondateur, qu'elles eurent la rédaction définitive qu'elles ont gardée depuis à peu de chose près. Même conduite en ce qui concerne les vœux. En 1684, vœu temporaire d'obéissance. En 1694, vœu perpétuel d'obéissance. En 1724, vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. A cette dernière date M. de la Salle n'est plus. Mais ceux qui déterminent ainsi les choses sont les vrais héritiers de sa pensée, les fils légitimes de son esprit, les fidèles continuateurs de son œuvre. En effet, dès les premiers essais à Reims, comme je l'ai déjà noté, le saint avait voulu que ses enfants fussent comme lui pauvres et chastes. La règle, nous le savons par un exemplaire de 1718, était sur cette double vertu aussi explicite que possible.

Donc, obéissance, pauvreté, chasteté : telle fut, aux toutes premières années de sa fondation, l'âme de l'institut de M. de la Salle.

Et c'est pourquoi j'ai dit — et je le maintiens — qu'il faut être « hardi jusqu'à l'impudence pour essayer d'enlever à l'œuvre du

saint homme son évident caractère » de congrégation, — et on l'entend bien, de congrégation liée par des vœux.

* * *

Au sujet de l'affaire de Rouen, je garde aussi les positions prises dans l'article qui a déplu à M. Buisson.

Si celui-ci ignore la langue canonique, je n'y puis rien. De lui-même, et avec l'à peu près d'un journaliste qui veut simplement créer un scandale de vingt-quatre heures, il s'est aventuré en des matières juridiques où une précision rigoureuse s'impose. Qu'il en porte la peine.

Il a affirmé à la tribune que l'archevêque de Rouen, d'Aubigné, avait interdit M. de la Salle. M. Guibert assure et démontre qu'il n'a pu être question d'interdit. Aucune preuve n'en subsiste. Il est singulier que M. Buisson qui s'est documenté dans la « belle et savante histoire » de M. Guibert n'ait pas su la lire. Autre chose est un *interdit*, autre chose une *suspense*, autre chose une simple *révocation du pouvoir de confesser*. M. le rapporteur a confondu ces notions fort diverses et que le droit pénal ecclésiastique distingue avec soin [1].

Au surplus, est-ce que, en 1719, d'Aubigné retira au saint prêtre le pouvoir de confesser ? La chose n'est point irréfutablement démontrée. M. Guibert l'admet ; je l'admettrais aussi. Il y a de bonnes raisons pour l'affirmative. C'est tout ce qu'il convient de dire, en bonne critique.

Cette révocation de pouvoir fût-elle indéniable, peut-on la signaler à l'indignation d'un parlement, ainsi que M. Buisson a pris la liberté de le faire, comme une peine infamante ? Une pareille mesure, dans la pensée de l'archevêque et devant l'opinion, assimilait-elle M. de la Salle « à un prêtre indigne » ? Non ; et on va le comprendre tout de suite.

M. de la Salle était en litige, devant l'officialité diocésaine, avec le curé de Saint-Sever de Rouen. Il s'agissait de savoir si les

1. Un interdit prive du droit d'assister aux offices divins ou de recevoir les sacrements ou de la sépulture ecclésiastique. Une suspense prive un clerc des pouvoirs qu'il tient de son ordination ou de sa charge ou de son bénéfice. Inutile d'expliquer en quoi consiste une simple révocation du pouvoir de confesser, qui n'est pas une censure.

internes du pensionnat Saint-Yon iraient ou n'iraient pas aux offices de la paroisse Saint-Sever. Le curé disait qu'ils y devaient aller. M. de la Salle les en croyait dispensés. Le curé alléguait un contrat signé le 22 mars 1706, et par lequel M. de la Salle s'était engagé à envoyer sa maison des Frères à certains offices. M. de la Salle ne contestait pas sa signature ; mais il pensait que, depuis 1706, la maison ayant changé de caractère, le contrat ne tenait plus. En effet, vers 1715, au noviciat et à l'école établis à Saint-Yon s'était ajoutée « une pension de force », c'est-à-dire une vraie maison de correction. Il semblait bien clair que des internes de cette sorte ne pouvaient guère figurer, en belle place, à l'église paroissiale.

Voilà le procès ; M. de la Salle le perdit. D'Aubigné crut devoir assurer aux droits curiaux toute leur force ; et pour punir M. de la Salle de n'avoir pas exécuté son contrat de 1706, il lui retira les pouvoirs de confesser.

La sentence était dure, injuste même, si l'on veut. Elle dut peiner M. de la Salle. Elle ne put le déshonorer.

Et quoi qu'il en soit des sentiments du saint homme, les faits exposés ne me laissent-ils pas le droit de répéter : « Je défie M. Buisson d'établir que l'agonie du père des pauvres fut attristée par un interdit de l'archevêque de Rouen, le frappant comme un prêtre indigne » ?

*
* *

Et maintenant, un mot sur les autorités invoquées par M. Buisson dans sa lettre.

Mon contradicteur veut me mettre en guerre avec l'Institut catholique de Paris. Il n'y réussira pas.

Il m'allègue la page 631 de la « belle et savante histoire » de M. Guibert. Je le renvoie à la page 131. Voilà pour les vœux. Au sujet de l'interdit, M. Buisson cite la page 602. Je le prie de lire la page 605, où M. Guibert, en propres termes, fait observer qu'une « rétractation de pouvoir » n'est pas un « interdit ». Au surplus, je parie volontiers que le distingué sulpicien, s'il intervenait dans cette controverse, serait avec moi contre M. Buisson.

Quant à Mgr d'Hulst, son souvenir, loin de m'accabler, m'amène au contraire à une réjouissante hypothèse.

Si le regretté prélat se fût trouvé à son banc de député, tandis

que M. Buisson entamait un procès contre l'Eglise, sous couleur de compatir aux déboires de M. de la Salle, je doute fort que l'orateur eût songé à lui emprunter une citation pour appuyer ses dires. En tout cas, jamais Mgr d'Hulst n'eût toléré qu'un adversaire abusât de ses paroles. Immédiatement, j'en suis sûr, il serait monté à la tribune. Sa mémoire précise l'aidant à puiser dans ses écrits d'autrefois, il aurait montré à l'évidence l'outrance calomnieuse des allégations du rapporteur. De ses lèvres malicieuses, un persiflage hautain aurait jailli qui eût ridiculisé le grand patron de l'école laïque entreprenant de laïciser le fondateur des Ecoles chrétiennes.

Et pour revenir aux difficultés qu'opposèrent à M. de la Salle des hommes d'église, pourquoi donc M. Buisson s'acharne-t-il à penser que ces accidents nous déconcertent ? Nous n'en sommes pas à cette conception enfantine et fanatique de l'histoire qui nous ferait prendre en main, *a priori*, la cause de quiconque est des nôtres. Partout, les erreurs et les fautes sont l'inévitable condition de l'humaine nature.

Des prêtres, des évêques ont méconnu la vertu de J.-B. de la Salle et la grandeur de son œuvre. Ils ont eu tort. Qu'en peut-on conclure contre l'Eglise ? Est-ce que M. Buisson ne connaît aucun ecclésiastique qui ait apporté aux écoles chrétiennes, sous Louis XIV, un chaleureux concours ? Est-ce que surtout J.-B. de la Salle, consumant sa vie, au milieu de contradictions, à instruire le populaire, n'était pas lui-même la plus incontestable personnification de l'Eglise ?

Celle-ci fut toujours, à travers les âges, l'infatigable institutrice des ignorants. C'est justement ce que Mgr d'Hulst montre à merveille dans le panégyrique invoqué ici par M. Buisson.

Je remercie donc mon contradicteur d'avoir pensé à mêler à ce débat le nom de Mgr d'Hulst.

*
* *

En terminant, je prends la liberté de constater que M. Buisson ne s'est inscrit en faux contre moi que sur deux points.

Or, si ces pages ont quelque valeur, il demeure acquis que jamais M. de la Salle ne fut interdit par l'archevêque de Rouen

d'Aubigné, et que, dès les premières années de son œuvre, le saint fondateur fit faire des vœux de religion à ses disciples.

Conséquemment, je n'ai rien à retirer de ce que j'avais avancé dans mes critiques.

En outre, et puisque M. Buisson n'a pas jugé à propos d'engager le moindre débat sur d'autres reproches formulés dans mon article du 5 avril, il y a lieu de croire qu'il n'est pas en mesure d'en contester le bien fondé.

Ce serait donc inexactement que le docte professeur aurait parlé de la canonisation de J.-B. de la Salle, de la législation scolaire sous le règne de Louis XIV, du décret de 1809, du décret de messidor an XII et de la loi du 19 février 1790. Il y a là quantité de « faits matériels » intéressants. M Buisson s'en tait, dans la lettre qu'il a cru devoir envoyer aux *Études*. Je prends acte de son silence.

Enfin, et pour tout dire, l'amour-propre de M. Buisson et son zèle pour la vérité ont été bien lents à s'émouvoir. Dès le 8 mars, à la tribune, M. Gayraud avait rectifié les assertions du rapporteur sur la question des vœux. Dans une lettre publique à l'abbé Lemire, en date du 19 mars, Mgr Fuzet avait rectifié les assertions du rapporteur sur la question de l'interdit. Pourquoi M. Buisson, dédaignant un député et un archevêque bien connus, a-t-il fait attention à ma prose, le 17 avril? Qui le saura?

Paul DUDON.

# REVUE DES LIVRES

## THÉOLOGIE

**Die übernatürliche Lebensordnung nach der paulinischen und johanneischen Theologie.** Eine dogmatisch-biblische Studie, von Dr. theol. Arnold Rademacher, repetent am collegium Albertinum in Bonn. (Strassburger theologische Studien, VI, 1-2.) Freiburg im Breisgau, Herder, 1903. In-8, vi-256 pages. Prix : 5 Mk.

La question du surnaturel est en théologie une question capitale et, aujourd'hui surtout, d'une importance souveraine. Malgré les nombreux travaux qui lui ont été consacrés depuis trente ans, M. Rademacher a pensé avec raison qu'il y aurait profit à l'étudier encore une fois, en prenant pour guides les deux écrivains du Nouveau Testament qui l'ont exposée le plus explicitement, saint Paul et saint Jean.

Après avoir rappelé dans son introduction la doctrine scolastique du surnaturel, M. Rademacher étudie successivement la régénération, la grâce et la justification, la participation à la nature divine, la vie surnaturelle, ses puissances et ses actes, l'union à Dieu et aux trois personnes divines, la communion des saints et enfin la vie glorieuse du ciel.

Toutes ces études sont d'une allure ferme et prudente ; elles s'appuient principalement sur la doctrine de saint Paul et de saint Jean, interprétée d'après la philosophie d'Aristote et la théologie de saint Thomas. A l'occasion des grandes questions qui font le sujet des différents chapitres, M. Rademacher discute les thèses débattues entre théologiens : le surnaturel absolu et relatif (p. 35), la cause formelle de l'adoption (p. 119-124), la puissance obédientielle (p. 135), la distinction de la grâce et de la charité (p. 164), la valeur méritoire de tous les actes bons des justes (p. 189), etc.

Ce livre sera donc un guide commode et sûr pour ceux qui intéressent surtout à la théologie scolastique, et qui veulent sa-

voir quel appui ses différentes thèses peuvent trouver dans le Nouveau Testament. Ceux au contraire qui sont surtout curieux de connaître en elle-même la pensée de saint Paul et de saint Jean, seront un peu déçus et pourront regretter que l'auteur, trop préoccupé des controverses modernes, ait parfois perdu de vue l'étude historique du texte sacré. Certains concepts fort délicats, par exemple ceux de vie et de lumière chez saint Jean, celui de la « nouvelle création » chez saint Paul, eussent gagné à être rapprochés des conceptions analogues de l'époque. La théologie paulinienne du Saint-Esprit eût dû être discutée de plus près et établie avec plus de soin. On s'étonnera enfin que, dans une étude sur la vie surnaturelle d'après saint Paul, les charismes soient entièrement laissés de côté; ici encore la préoccupation théologique a fait oublier le côté historique de la question.

Malgré ces lacunes, le travail de M. Rademacher, fait avec soin et conscience, sera pour les théologiens un auxiliaire utile, et leur fournira une collection riche et sûre d'arguments scripturaires. Jules Lebreton.

**Les Principes ou Essai sur le problème des destinées de l'homme**, par l'abbé Georges Frémont. Tome V. Paris, Bloud. 1 volume in-8, 367 pages.

Voici le cinquième volume de la vaste apologétique intitulée *les Principes*. On discute ici toutes ces graves questions : la Providence, le mal, l'immortalité de l'âme, la révélation, le monothéisme, le messianisme. Inutile de dire que l'on retrouve dans toutes ces pages l'empreinte originale et profonde de l'éminent controversiste, et ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il faut rappeler tout ce que M. l'abbé Frémont sait mettre de talent personnel dans la discussion de thèses qui semblaient, depuis un bien long temps, n'offrir qu'une matière à développements connus d'avance.

Plus d'une idée de l'auteur, ici comme précédemment, provoquera la contradiction : par exemple, cette affirmation qu'il faut en France, pour le bien et le salut des âmes, abandonner dans la liturgie l'usage de la langue latine : cela se trouve dans l'épître dédicatoire du tome V à S. S. le pape Pie X. Dans le même passage, on sera fort étonné d'apprendre que « en général les

élèves sortis de nos mains — il s'agit des collèges catholiques — ne sont pas beaucoup plus instruits des motifs de leur foi que ne le sont les élèves des lycées de l'État. Que M. Frémont veuille bien comparer plus exactement *les deux France* : il changera d'avis.

Louis Chervoillot.

**Der Zweck heiligt die Mittel.** *Ein Beitrag zur Geschichte der christlichen Sittenlehre*, von Matthias Reichmann, S. J. Fribourg, Herder, 1903. vi-160 pages. Prix : 2 Mk. 20.

Le sous-titre que l'auteur donne à ce petit livre, *Contribution à l'histoire de la morale chrétienne*, en exprime bien le caractère. Il est plus en effet qu'un plaidoyer *pro domo*, il esquisse dans ses grandes lignes l'histoire de l'*Intentionalisme* ou théorie de l'intention droite (*methodus dirigendæ intentionis*), un des points les plus importants de la morale chrétienne. Nous répétons à dessein « chrétienne », car tandis que les Jésuites reprennent simplement, en cette matière, l'enseignement des Pères et des Docteurs, Luther se voit amené, par sa conception de la foi, à formuler, à pratiquer surtout, sans y apporter les restrictions nécessaires, la fameuse maxime : « La fin justifie les moyens. »

N'est-il pas étrange qu'une doctrine qui, malgré le fameux défi du P. Roh, n'a jamais pu être trouvée, ni formellement ni équivalemment chez un seul auteur jésuite, mais qui est écrite à chaque page de l'histoire de la Réforme et s'étale en sécurité dans les plus récents traités de morale protestante, soit demeurée l'arme obstinément choisie par les protestants pour attaquer les Jésuites et les discréditer dans l'opinion ? Le P. Reichmann s'en étonne tout le premier, et propose ce problème aux maîtres de la critique historique ou bien de la psychologie des foules.

La science devenant de jour en jour plus objective, la rectification d'une erreur commise apparaissant de plus en plus comme une condition de sérieux travail, le P. Reichmann a confiance que son appel loyal à une discussion impartiale sera entendu.

L'ouvrage renferme plus d'un trait bien intéressant pour qui veut connaître l'état d'esprit actuel des savants protestants d'Allemagne. Voir par exemple les ingénieuses (?) explications du *Pecca fortiter* (p. 56), les mésaventures auxquelles s'exposent ceux qui reproduisent des citations sans les vérifier (p. 27 *sqq.*),

l'accusation au moins étrange, qui fait des Jésuites les fondateurs du libéralisme moderne (p. 102); signalons aussi — car il faut recueillir précieusement de tels symptômes — l'impartialité religieuse de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (p. 13, 18) et le bel éloge déjà connu, mais toujours agréable à relire, que faisait de saint Thomas le célèbre Jhering (p. 82). P. GENY.

## PRÉDICATION

**La Crèche, la Croix, l'Autel.** Entretiens et Discours, par l'abbé Jean VAUDON, chanoine de la métropole de Bourges. Paris, Bloud, 1903. In-12, VIII-433 pages.

Le grand mérite de ce livre est d'avoir gardé l'accent de la parole vivante. On ne le lit pas, on l'entend et on l'écoute. Ce qu'il redit, c'est l'éternel enseignement de l'Église relatif aux trois mystères : de la Nativité, de la Rédemption et de l'Eucharistie, mais médité à nouveau par un cœur de prêtre, et « rajeuni par la fraîcheur perpétuelle de l'émotion pieuse ». Ces derniers mots sont de M. Goyau et l'on ne saurait mieux dire. Car, si cette parole est vivante, c'est que l'âme d'où elle jaillit est elle-même pleine de vie : c'est une âme d'apôtre.

On sent, à travers ces pages, l'intention ardente de « dire quelque chose à quelqu'un », de ne pas laisser partir les chrétiens qui nous écoutent sans les avoir éclairés, nourris, relevés, réchauffés. Et M. l'abbé VAUDON en prend les moyens. Ce qu'il distribue aux âmes, c'est le pain substantiel de la bonne doctrine, c'est l'Ancien et le Nouveau Testament, les prophètes et l'Évangile, le dogme et la morale chrétienne clairement et simplement exposés. Il n'a pas la prétention d'apporter des choses neuves, mais il a le souci de les présenter d'une manière originale. Il dédaigne « les longueries d'apprêt », la rhétorique banale, les considérations prétentieuses, le pathétique à froid. Il ne recherche aucun effet, et il doit à cette abnégation d'en produire de très sûrs et de très consolants. Cette droiture, cette loyauté oratoire est un des charmes de ce livre.

La bonté, l'onction en est un autre. Dans chacun de ces discours on sent battre le cœur maternel de l'Église. Plus que de

récriminer ou de gémir, la préoccupation est constante de consoler et d'encourager.

Dans un livre de M. Vaudon on se doute bien que les qualités littéraires ne font pas défaut, mais on ne songe pas à en féliciter l'orateur, — et, de cela même, il faut le féliciter. Il entre vivement dans le sujet, le divise nettement et ne s'égare jamais. Et surtout il s'adresse à un auditoire bien déterminé : les chrétiens vivants qui sont là, devant la chaire, et dont chacun peut dire, comme s'il était seul présent : « C'est à moi qu'on parle. »

Nous ne ferons qu'une critique : le style est un peu haletant; une trépidation fébrile agite ces phrases trop brèves. Mais ce qui est un défaut à la lecture n'en est peut-être pas un à l'audition, ou beaucoup moindre.

Signalons enfin, en particulier, quelques-uns de ces sermons, celui sur *le Précurseur*, très vivant; *Pages messianiques*, très solide et très savoureux; *la Paix sociale*; *la Compassion de la très sainte Vierge*; *l'Adoration eucharistique*, etc.

M. l'abbé Vaudon cite volontiers Bossuet et toujours avec à-propos. Nous voudrions faire comme lui et rappeler, en terminant, la belle parole du grand orateur : « L'utilité des enfants de Dieu est la règle suprême de la chaire. » C'est l'impression que nous laisse son livre et l'éloge que mérite son zèle.

M. M.

## DROIT

**Étrangers et protégés dans l'empire ottoman**, par P. ARMINJON, professeur de droit international à l'école khédiviale de droit. Tome I[er] : *Nationalité, protection, indigénat, condition juridique des individus et des personnes morales.* Paris, Chevalier-Marescq, 1903. In-8.

Les études de droit international contenues dans cet important volume s'ouvrent par un rapide aperçu du développement historique de la nationalité et de la protection individuelle ou religieuse dans l'empire ottoman. On n'explique guère une jurisprudence, en effet, sans l'examen attentif des événements d'où elle est sortie. Les principaux faits qui donnèrent naissance et accroissement soit aux droits particuliers de la France et des autres nations occidentales, soit au droit collectif de l'Europe,

sont donc ici mis en belle lumière. Un rappel sommaire des interventions diplomatiques les plus caractérisées, jusqu'à l'époque du traité de Berlin, permet à l'auteur de dégager nettement le sens, l'étendue, les avantages, les inconvénients des attributions protectrices consenties aux puissances chrétiennes par les sultans. L'action traditionnelle de la France en faveur des catholiques d'Orient, parfois même en faveur des orthodoxes, y est particulièrement définie.

Le reste du livre, de fond et de forme plus techniques, traite d'abord de la nationalité et de l'indigénat, questions tout à fait capitales dans un pays où les races officiellement reconnues, et, par suite, les juridictions sont si nombreuses et si diverses ; où la condition des personnes, leur capacité, leurs devoirs et leurs droits dépendent de cette reconnaissanee officielle ; où chacune se trouve avoir, par conséquent, tant d'intérêt à revendiquer telle nationalité plutôt que telle autre. On ne devrait jamais avoir à hésiter sur les solutions légales des difficultés pratiques que soulèvent des points si graves. Malheureusement la loi turque de 1869, la dernière en date sur l'ensemble de la matière, est loin d'être complète et précise. M. Arminjon est obligé de la commenter et de soumettre à la discussion les multiples cas qui prêtent à la controverse, soit qu'il s'agisse des individus, soit qu'il s'agisse des personnes morales. Il semblera difficile de rejeter les conclusions motivées qu'il propose. Tout au moins ses pénétrantes argumentations auront l'avantage de faire toucher du doigt l'intérêt et la complexité du problème.

La troisième partie du livre a trait à la théorie de ce régime, sans équivalent dans le droit public occidental moderne, qu'on appelle la protection. On y verra clairement exposée la nature de cette institution, les avantages qu'elle confère aux intéressés, les abus auxquels elle a donné lieu. On lira surtout avec intérêt les chapitres relatifs à la protection religieuse, juridiquement considérée. En face des prétentions rivales de l'Allemagne et de l'Italie, les droits historiques de la France et la portée actuelle des anciennes capitulations sont rappelés et solidement établis dans ces dernières pages. Peut-être embarrassé d'y exprimer toute sa pensée, l'auteur y condense sa rédaction encore plus qu'ailleurs. Que de réflexions graves et même douloureuses se pressaient naturellement sous sa plume, s'il avait essayé seulement d'écrire

un chapitre sur l'avenir de cette protection religieuse, comme il l'avait fait, peu auparavant, sur l'avenir de la protection individuelle ! Surtout s'il eût traité des rapports de cette protection religieuse, aujourd'hui si menacée par le fait d'une politique follement anticléricale, avec le développement des intérêts généraux de la France en Orient ! Ces réflexions, aucun lecteur ne manquera de les faire, et l'on appréciera grandement un ouvrage qui, à l'heure où l'attention générale se porte, avec tant de motifs d'inquiétude, sur l'empire turc, éclaire d'un jour si utile ces relations quotidiennes de la société musulmane avec les étrangers de l'extérieur et de l'intérieur. J. Delarue.

## HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

**Choiseul à Rome.** *Lettres et Mémoires* (*1754-1757*), par Maurice Boutry. Paris, Calmann-Lévy. xxix-337 pages.

Dans une introduction alerte, M. André Hallays, qu'on ne savait pas amateur d'histoire diplomatique, a résumé l'histoire de Choiseul, ambassadeur à Rome.

Cette ambassade, obtenue par des démarches peu avouables auprès de Mme de Pompadour, fut courte et marquée de peu d'affaires. La plus importante, de beaucoup, fut celle qui aboutit à la bulle *Ex omnibus*, par laquelle Benoît XIV réglait les conditions dans lesquelles on devait refuser les sacrements aux jansénistes appelant de la bulle *Unigenitus*.

M. Boutry a transcrit dans son livre toutes les dépêches de Choiseul qui éclairent cette négociation. Ces dépêches sont bien choisies. Mais je regrette que celles du nonce à Paris ou les notes de Valenti, secrétaire d'État, n'y soient pas jointes. Nous n'avons qu'une face de l'affaire. C'est un inconvénient assez grave, d'autant que Choiseul se plaint souvent à Rouillé de l'intransigeance du nonce Gualterio.

L'impression que laisse le volume est que la diplomatie, dans les questions religieuses, est chose assez misérable. La figure de Benoît XIV devient mesquine dans le cadre où la correspondance de Choiseul nous la montre. Peut-être cela tient-il à ce que, encore une fois, nous ne connaissons qu'une moitié des négociations. Paul Dudon.

**L'Europe et la Révolution française**, par Albert Sorel. Tome VI. Paris, Plon, 1903. 525 pages.

C'est tout le Consulat que M. Sorel raconte en cinq cents pages. L'essentiel s'y trouve : les conquêtes du soldat, les créations de l'homme d'État, les menées du diplomate, et je ne sais quoi de souverain, de fort et de fragile à la fois, par où l'on s'explique que Bonaparte se soit emparé du gouvernement et de la confiance du pays, sans pouvoir assurer l'avenir.

On remarquera, dans ce volume, les qualités des précédents : une brièveté qui domine et ordonne la complexité des choses en les déformant le moins possible, le soin constant d'établir les liens politiques qui rattachent l'un à l'autre — en même temps qu'aux pratiques de la Révolution et de l'ancien régime — les actes de l'homme prodigieux qui veut être le Charlemagne des temps modernes. Ainsi, par exemple, l'auteur a-t-il montré le point où se rencontrent les négociations de Lunéville avec celles du Concordat, la rupture de la paix d'Amiens avec l'affaire du duc d'Enghien et de Georges.

Quand on ferme le livre, on a l'impression très nette que l'Angleterre, en contraignant Bonaparte à la première campagne d'Allemagne, l'a arraché à l'œuvre pacifique par laquelle il commençait de refaire la France au dedans. Mais, peut-être M. Sorel réduit-il plus que de raison les données du problème, en le bornant à « la politique des limites naturelles ». Cette politique, dans l'esprit du premier consul, — non plus d'ailleurs que dans celui du Comité de l'an III ou de Louis XIV, — n'est pas une simple question de frontières. Il s'y mêle quelque chose de personnellement ambitieux qui vient tout ensemble d'un impérieux instinct et d'une nécessité de situation. Et par là, semble-t-il, se déplacent quelque peu les responsabilités de cette lutte, dont je ne puis croire que M. Sorel charge uniquement, comme M. Arthur Lévy, la perfide Albion et l'Europe jalouse.

Paul Dudon.

**Histoire de l'émigration**, par E. Daudet. Tome I. Paris, Poussielgue, 1904. vii-406 pages. Prix : 5 fr. 50.

Le livre de Forneron a vieilli. M. Daudet est tout qualifié pour reprendre l'histoire des émigrés. Ses propres travaux, les mémoires

et les monographies parus dans ces derniers temps lui facilitent la tâche et permettent d'espérer « une œuvre définitive ». L'auteur s'en flatte, d'ailleurs, — ce qui déplaît un peu, — encore que ce premier volume soit tout à l'honneur de son savoir et de son art.

On nous conduit de la prise de la Bastille au 18 fructidor. Nous voyons successivement l'émigration et les princes en contact avec les cours de Turin, de Vienne, de Londres et de Pétersbourg; nous voyons à l'œuvre Calonne, Bombelle et Saint-Priest, le comte d'Artois et Monsieur; nous assistons à la campagne de Quiberon. Tout cela est plein de tristesse : les illusions, les faux calculs, la générosité, la bravoure, l'égoïsme s'y mêlent au tragique spectacle d'une vieille monarchie qui s'en va.

Sur tout cela, M. Daudet projette à flots la lumière; nul jusqu'ici ne l'avait fait à ce point. Je crois aussi qu'il a raison d'être indulgent pour être juste et de rappeler que « si les émigrés furent coupables, ils ne furent pas les seuls coupables ».

Paul Dudon.

**La Séparation de l'Église et de l'État en 1794**, par M. Champion. Paris, Colin, 1904. In-12, XIII-279 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le titre de ce livre est bien choisi pour la réclame, mais il est inexact. L'auteur s'en excuse, à peu près, dans un *avertissement*; il eût mieux valu que la couverture n'induisît pas en erreur.

Dans un *avant-propos*, M. Champion nous assure que « le catholicisme disparaîtra peu à peu, par la force des choses, plus encore que par le progrès de la raison ». C'est avec cette vue sur l'avenir qu'il a étudié l'histoire religieuse de la Révolution en vingt-quatre chapitres qui sont presque tous des études détachées et sommaires, où à l'analyse patiente et complète des faits est substituée une généralisation, d'allure à la fois érudite et semi-philosophique.

Voici la conclusion : le clergé, d'abord favorable au mouvement de 89, a eu le tort de s'allier aux contre-révolutionnaires. « La Révolution qu'on croyait achevée », a repris son cours et s'est aggravée. Elle n'en est pas moins, « vue de haut et bien comprise », une glorieuse ascension vers la liberté et la lumière.

M. Aulard nous avait déjà habitués à considérer la Révolution dans ce jour. M. Champion est de même école. Son livre est à lire

pour voir comment, de quelques faits choisis d'une main experte, on peut tirer les conclusions que l'on souhaite. Ce procédé n'empêchera d'ailleurs pas les critiques patentés de la Sorbonne de penser et d'écrire que les catholiques seuls sont incapables d'impartialité et d'esprit scientifique. Paul DUDON.

**La Politique orientale de Napoléon (1806-1807)**, par Ed. DRIAULT. Paris, Alcan, 1904, In-8, 410 pages. Prix : 7 francs.

Ce livre est important. L'auteur procède avec méthode et ténacité. Les sources d'information sont nombreuses, bien choisies ; elles ont été presque épuisées. Quand on a lu ces quatre cents pages, on comprend mieux que la politique de Napoléon est le premier chapitre de l'histoire contemporaine et on regrette que l'empereur n'ayant pour ainsi dire qu'ébauché son dessein, ses vues sur la question d'Orient demeurent comme indécises.

Le sujet avait été touché déjà par M. Vandal dans son *Napoléon et Alexandre Ier* (t. I, p. 220-351). Il est repris ici avec plus d'ampleur. Les ambassades de Sébastiani et de Gardane, la politique intérieure et extérieure de la Turquie de 1806 jusqu'à la paix des Dardanelles, tout est étudié avec soin et exposé avec une limpide élégance.

Dans un dernier chapitre, l'auteur essaye de définir à son tour la politique napoléonienne. Ni l'explication psychologique d'un rêve de domination universelle, ni l'explication historique d'un duel avec l'Angleterre ne le contentent. Il ne croit pas qu'il y ait eu jamais une sincère alliance franco-russe après Tilsitt, — et en cela il se sépare de M. Vandal. Il n'admet pas que l'Orient renferme toute la pensée de l'empereur, — et en cela il diffère avec M. Émile Bourgeois. Son hypothèse, c'est que l'empereur n'a jamais voulu partager avec la Russie l'empire ottoman, mais qu'il voulait au contraire mettre la Russie hors de l'Europe et laisser Constantinople au sultan sous le protectorat de la France. Ainsi eût-il été empereur d'Orient et d'Occident. L'hypothèse est ingénieuse et assez vraisemblable. Paul DUDON.

**Napoléon et son fils**, par Frédéric MASSON. Paris, Ollendorff, 1904. In-8, VIII-434 pages.

Il va sans dire que du jour où il a posé sa candidature à l'Aca-

démie, M. Frédéric Masson n'a point changé sa manière de comprendre et d'écrire l'histoire. On trouvera donc ici, comme dans tous les volumes des *Études napoléoniennes*, une accumulation formidable de détails et de nombreuses analyses psychologiques.

Les faits mis à part, trois idées préoccupent l'auteur à travers tout son livre et en forment comme la moralité :

1° Le sentiment paternel était si fort chez l'empereur, qu'il y a tout subordonné, et ce qui l'a perdu, au fond, c'est de vouloir être légitime. On pourrait chicaner M. Masson là-dessus.

2° Le roi de Rome tenait de sa mère et non de son père; la cour d'Autriche est, d'ailleurs, impardonnable de n'avoir point fait de Napoléon II un prince français. Sur quoi, peut-être, on peut estimer que M. Masson est bien affirmatif et bien exigeant. Je renvoie aux observations faites par M. Welschinger, et j'ajoute simplement ceci : Comment! voilà un enfant déterminé, par un atavisme des plus marqués, à être autrichien, et c'est un crime à des Autrichiens de ne l'avoir pas fait autre! En vérité, Metternich aurait pu mieux garder le traité de Fontainebleau, mais il ne pouvait faire des miracles.

3° Quant à ce reniement de la Révolution d'où seraient venus à Napoléon tous ses malheurs, j'avoue n'y rien entendre. Sous peine de laisser la France au point de honte et de désordre où l'avait conduite le Directoire, Napoléon devait renier la Révolution. Et il a commencé le 18 brumaire à la renier.

Paul Dudon.

**L'Expédition française de Rome sous la deuxième République**, par Bittard des Portes. Paris, Téqui, 1904. In-8, 432 pages. Prix : 5 francs.

Nous avions déjà de M. de Gaillard une bonne histoire de *l'Expédition de Rome*. Au point de vue diplomatique et politique, M. Bittard des Portes n'y a rien ajouté. Il s'est seulement proposé de « constituer le dossier militaire de l'expédition ».

Ce point de vue était un peu négligé dans l'ouvrage de Gaillard. Le nouvel historien avait d'ailleurs à sa disposition des renseignements pour la plupart inédits. On lui reprocherait presque de s'être laissé encombrer par les détails qu'il a trouvés dans les

historiques des corps de troupes rédigés au ministère de la guerre. Un bon nombre peut-être auraient pu être négligés ou relégués en note ou en appendice.

Le récit pourtant demeure limpide et intéressant.

Nous remercions M. Bittard des Portes d'avoir ajouté à ses œuvres un bon livre de plus. Paul Dudon.

**Mémoires du général-major russe, baron de Lœwenstern** (1776-1858), publiés d'après le manuscrit original et annotés par M. H. Weil. Tome I (*1776-1812*). Paris, Fontemoing, 1903. In-8, xxviii-422 pages, avec 1 portrait en héliogravure. Prix : 7 fr. 50.

M. Weil, à qui nous devons en dernier lieu cinq volumes si bien documentés sur *le Prince Eugène et Murat*, vient de consacrer sa science d'érudit napoléonien à la publication des *Mémoires de Lœwenstern.* Ce général russe qui évolua autour de l'empereur, tantôt comme ami, tantôt comme ennemi, a écrit sur la grande épopée des pages de soldat du dix-neuvième siècle et de gentilhomme du dix-huitième. Elles méritaient d'être mises en lumière et sont d'une lecture agréable.

Point du tout philosophe, Lœwenstern était resté fidèle en religion et en politique aux principes traditionnels, unissant dans un même culte Dieu et le souverain. Un jour, dans un chapitre de chanoinesses nobles, il rencontre un chancelier, lecteur passionné de Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Helvétius, Holbach. « Il me serait difficile, écrit-il, d'exprimer mon étonnement et mon indignation. Je lui avouai franchement et sans détours que ses discours pernicieux ne trouveraient jamais accès, ni dans mon esprit, ni dans mon cœur. » (P. 58.) Malheureusement, en morale — il ne s'en cache pas non plus — il était moins intransigeant.

De l'homme de guerre, il a la bravoure et l'habileté, l'amour du métier et « l'imagination gaie ». Ces derniers mots sont de lui et le peignent assez au vif. Avec charme et simplicité, mais aussi avec fierté et conscience de son mérite autant que du devoir accompli, il raconte ses prouesses quelconques, depuis la première expédition où il eut le commandement (p. 52).

Très observateur et prompt à saisir le côté faible ou comique des choses et des gens, car il a « l'esprit malin, écrit-il encore

de lui-même, et le cœur bon », il se gausse volontiers des émigrés, pourtant si braves, de l'armée de Condé, de Bouthillier, leur général en chef d'état-major, parfait cuisinier mais officier médiocre (p. 60), et de la vantardise des subalternes : « Ces jeunes étourdis ne parlaient que de pulvériser, par leur seule présence, les armées patriotes que Souvaroff avait pris l'habitude de mépriser, et c'est cette erreur qui le perdit. » (P. 66.)

Les meilleurs chapitres roulent sur Wagram et la Bérésina. A Wagram, Lœwenstern est aux côtés de Napoléon; il tournoie dans son état-major, chevauche, couche, mange et dort à son ombre. Rien de plus *vécu* que son témoignage. Or, de cette familiarité avec l'empereur il n'a remporté qu'une admiration indéfiniment accrue.

« Il (Napoléon) se porte partout où il peut mieux observer, et le danger qu'il court dépend uniquement du terrain..., il ne calcule pas le danger. Il l'affronte sans répugnance et le brave sans orgueil. Plusieurs chevaux furent tués derrière lui ; il n'y fit pas attention et personne n'osa le lui faire apercevoir. » Voilà pour la bataille et voici pour la victoire. Quel plus beau sujet a jamais tenté un peintre militaire! « Napoléon descendit de cheval. Son mameluck étendit un petit tapis sur lequel il se coucha. On lui forma avec des tambours des grenadiers de la garde une pyramide pour lui procurer de l'ombre. La journée était belle et chaude. Quatre grenadiers de la garde furent placés en carré pour le préserver d'être foulé par les chevaux. Les généraux, ministres, officiers se placèrent autour de son lit de triomphe et de repos et le plus grand silence régna. Ils s'endormit profondément. Il était à peu près trois heures. » (P. 128.)

Cette estime enthousiaste du génie de Napoléon n'empêche point d'ailleurs Lœwenstern de rendre justice au héros qu'était l'archiduc Charles, « électrisant par sa seule présence son armée, et qu'on était sûr de trouver partout où le danger était imminent » (p. 131).

De même il est très favorable à Bernadotte, se complaît à décrire sa figure imposante et son noble maintien.

Mais Napoléon prime tout, éclipse tout, éteint et anéantit quiconque se mesure à son incomparable transcendance. Au passage de la Bérésina, écrit Lœwenstern un peu déconcerté, « personne de nous n'avait douté de le prendre mort ou vif » (p. 353).

Et cependant il échappa. « Sa conduite a été au-dessus de tout éloge. Le danger imminent dans lequel il se trouva, ranima une fois encore son admirable génie militaire, qui avait commencé à s'engourdir. » (P. 353.)

Au tome suivant, dont nous souhaitons la prochaine apparition, nous retrouverons Lœwenstern se distinguant contre Napoléon dans la campagne de France. Henri Chérot.

**Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804)**, publiée par le comte Boulay de la Meurthe. Tome I. Paris, Picard, 1904. In-8, lxxii-521 pages. Prix : 8 francs.

La sympathie que provoque le duc d'Enghien ne peut que devenir plus vive à la lecture de sa correspondance. Celle-ci témoigne d'un caractère chevaleresque et d'un esprit très vif : les meilleures qualités des Condé avaient passé en celui qui devait être le dernier de leur race.

Quand on se rappelle la jeunesse du fusillé de Vincennes, on se demande quel intérêt peuvent avoir ses papiers. En dépit des apparences contraires, ils en ont un fort grand. Les lettres du jeune prince nous révèlent l'état d'âme des émigrés, le contrecoup de la fortune de Bonaparte sur les idées et le sort des Bourbons, les agissements de la Prusse, de la Russie et surtout de l'Angleterre à l'égard de la famille royale déchue, la liaison, enfin, avec la politique générale, de tous les complots qui inquiétèrent le Consulat.

Le présent volume s'arrête aux premiers mois de 1804. Le second renfermera les documents qui se rapportent à l'enlèvement et à la mort du duc d'Enghien.

M. Boulay de la Meurthe a colligé ses pièces avec la patience diligente, il les a éditées avec le soin achevé qui distinguent tous ses travaux. Une excellente introduction précède les textes; des notes précises les éclairent. L'introduction expose toute la suite des opérations royalistes dont la conspiration de Georges est le suprême épilogue. Ces pages calmes, lucides, admirablement informées, sont la démonstration la plus décisive de l'innocence du duc d'Enghien. Cette « dernière palme » est la plus belle qui ait été déposée « sur sa tombe ».

Paul Dudon.

**Monseigneur Dupanloup**, par Michel SALOMON. In-18, XX-178 pages. — **Un évêque social ; Ketteler**, par Jean LIONNET. In-18, XVI-168 pages. — **Lamoricière**, par E. FLORNOY. In-18, XVI-183 pages. Paris, Lecoffre.

La *collection* entre de plus en plus dans les mœurs de la librairie. Dans tous les sens, on y pousse. On veut instruire tout le monde de tout, en quelques pages qui soient intéressantes et scientifiques. Les catholiques ont pensé qu'il ne fallait pas laisser dans l'oubli leurs « grands hommes » du dix-neuvième siècle.

En voici trois de plus qui eurent tous trois un vrai tempérament de soldat. De son épée, Lamoricière conquit une plus grande France et défendit le trône de Pie IX ; Ketteler gagna des batailles pour les ouvriers; Dupanloup, pour faire retentir à l'école, dans l'opinion et dans la politique, la voix de l'Église, lutta jusqu'à son dernier souffle. Leurs carrières sont diverses, pareilles sont leur fougue, leur générosité et leur foi. A travers leurs erreurs ou leurs fautes, leur vie jette une lumière dont il il n'est point inutile de projeter l'éclat devant les yeux des innombrables braves gens que les difficultés présentes écrasent dans une inertie découragée.

Je n'insisterai pas sur le mérite des auteurs. Chacun a sa manière : celui-ci plus de maîtrise et de réserve, celui-là plus de juvénile assurance, l'autre plus de souci littéraire. Mais tous racontent leurs « grands hommes » en écrivains qui connaissent et aiment ce dont ils parlent. Des préfaces qui les honorent ouvrent leurs volumes. Je leur souhaite beaucoup de lecteurs.

Paul DUDON.

**Le Cardinal de Rohan-Chabot**, par Charles BAILLE. Paris, Perrin, 1904. 489 pages.

Ce livre est clair, intéressant. Mais fallait-il l'écrire ?

L'auteur a cru bon, avant d'aborder son récit, d'aligner une soixantaine de pages sur les Rohan-Rohan et les Rohan-Chabot. On ne voit pas bien en quoi cela nous éclaire sur le cardinal.

Quant à ce personnage, M. BAILLE lui trouve de l'esprit, des vertus, du zèle, avec beaucoup de distinction et un peu de vanité de race. Pour conclure ainsi, était-ce la peine d'annoncer que

le lecteur, au bout du volume, aurait une autre idée de l'archevêque de Besançon que celle qui résulte des écrits de Mgr Touchet ou de M. Geoffroy de Grandmaison ?

En définitive, ni la vie du prince de Léon dans le monde, ni le rôle de Mgr de Rohan dans l'Église ne méritaient un livre de cinq cents pages. Le cadre de M. Baille est plus grand que son tableau. Que si on voulait, à tout prix, portraiturer le cardinal archevêque de Besançon, il le fallait faire en une brochure et sans que la polémique y fût mêlée, ou les documents couchés au long.

Les chapitres les plus nouveaux sont ceux qui concernent l'élévation de Rohan à l'épiscopat et au cardinalat. On doit féliciter sincèrement M. Baille d'avoir accès aux archives des cultes. C'est une fortune assez rare pour qu'on la signale. Paul DUDON.

## SCIENCES

**Recueil d'expériences élémentaires de physique,** publié avec la collaboration de nombreux physiciens, par Henri ABRAHAM. 1re partie. Paris, Gauthier-Villars, 1904. In-8, XII-247 pages. Prix : 3 fr. 75.

C'est avec l'autorisation du conseil de la Société française de physique que M. ABRAHAM s'est adressé aux membres de cette Société pour réunir les éléments de cet excellent recueil. Un grand nombre de physiciens ont répondu à cet appel, comme en témoigne la liste des cent cinquante-quatre noms que l'on peut voir aux premières pages du volume, et il en est résulté une collection vraiment remarquable d'expériences simples, frappantes et des plus instructives.

Ces expériences sont décrites sans aucune théorie, comme des manipulations à faire pour s'instruire, laissant un petit effort intellectuel au lecteur, mais lui épargnant les tâtonnements matériels.

Les illustrations, parfaites, enlèvent tous les doutes que le texte, peut-être un peu bref parfois, pourrait laisser subsister. Le premier chapitre : *Traité d'atelier*, dû à M. J. Lemoine, professeur au lycée Louis-le-Grand, est suivi d'un supplément contenant une série de recettes les plus usuelles pour les physi-

ciens. Viennent ensuite les expériences sur les mesures géométriques, la mécanique, l'hydrostatique, hydrodynamique et capillarité, et la chaleur. — Un second volume, sous presse, nous donnera l'acoustique, l'optique et l'électricité.

Ces expériences sont des mieux choisies pour faire pénétrer dans le vif des questions et former l'esprit à la juste appréciation de la précision dans les mesures. Cet ouvrage est destiné au plus légitime succès. Joseph de Joannis.

**Essai philosophique sur les géométries non euclidiennes,** par L.-J. Delaporte, docteur en philosophie de l'Université de Fribourg (Suisse), licencié ès sciences mathématiques. Paris, Naud, 1903. 1 volume in-8 carré, 140 pages, avec figures. Prix : 3 fr. 50.

M. Delaporte, après une esquisse historique des efforts tentés pour constituer la métagéométrie, dont la géométrie d'Euclide ne serait qu'un cas particulier et un exposé, un peu long peut-être, des notions géométriques sur lesquelles cette généralisation est fondée, aborde (chap. iii et iv) la critique qui fait l'objet de son travail. Il analyse au point de vue métaphysique les notions primordiales d'espace et de droite et montre que la géométrie euclidienne seule y trouve une réelle objectivité. L'auteur fait parfaitement ressortir le rôle de l'abstraction intellectuelle qui nous fait pénétrer jusqu'à l'essence des choses pour y découvrir avec évidence la fixité des figures, l'immutabilité des concepts et la nécessité des axiomes géométriques. Il a fait là une étude consciencieuse, son travail est solide, on y regretterait peut-être les vues d'ensemble dans la critique comme dans l'exposition. On sent aussi le besoin d'une table d'*errata* à l'appendice où subsistent plusieurs fautes.

**De l'expérience en géométrie,** par C. de Freycinet, de l'Institut. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 1 volume in-8, xx-175 pages. Prix : 4 francs.

M. de Freycinet classe nettement la géométrie parmi les sciences physico-mathématiques : dans le chapitre i, où il traite des *Concepts géométriques*, il admet bien que l'expérience qui nous les fournit doit être suivie d'un travail d'abstraction, d'idéa-

lisation et qu'ils semblent s'imposer à nous avec une sorte de nécessité rationnelle (p. 3, 4); mais, faisant ses réserves sur la valeur d'une « évidence toujours trompeuse », il n'accorde à ces concepts qu'une certitude expérimentale. Ainsi conclut-il en parlant de la ligne droite (p. 28) : « Il convient donc qu'elle reste dans l'esprit comme l'idéalisation d'un fil très délié tendu par ses deux extrémités. » De même du plan. Mais, comme le disent d'un commun accord, géomètres, philosophes, « pour faire entrer (ces intuitions premières) dans le raisonnement, il faut les définir par leurs propriétés évidentes » (Hadamard, *Géométrie plane*, p. 3).

M. de Freycinet admet bien l'existence de ces propriétés, puisque au chapitre II il nous les expose sous le nom *d'axiomes géométriques*; mais il ne voit aussi en eux que des *lois naturelles* ou plutôt des postulats dont la certitude est assurée « moins encore par l'expérience directe que par l'accord constant avec la réalité de la variété infinie des conséquences » (p. 93).

Cet ouvrage se recommande par la haute autorité de M. de Freycinet et la clarté d'exposition qu'il apporte aux sujets si divers qu'embrasse son esprit, quelle que soit la valeur de la thèse qu'il soutienne. L'auteur, pour rester fidèle à son objet, ne procède guère que par description des figures et par énumération des types que nous en offre la « nature », mais on y trouvera plus d'une vue générale et intéressante[1], fruit d'une pensée longtemps mûrie par l'étude des hautes mathématiques et les réflexions métaphysiques. A ce dernier point de vue, l'illustre savant nous permettra-t-il de croire qu'il accorde trop à l'expérience? Cette manière de voir ne vient-elle pas de ce qu'avec les philosophes modernes depuis Locke, au lieu de considérer l'abstraction comme une opération purement intellectuelle, il en fait un travail d'analyse et de synthèse portant uniquement sur les perceptions sensibles et conduisant à des représentations générales de même ordre?

**Principes de géométrie**, par E. Delsol. Paris, Naud, 1903. 1 volume in-8 écu, 90 pages. Prix : 2 fr. 50.

1. Par exemple sur *les limites*, p. 45, 59, 146; *la parallèle*, p. 49; *le postulatum d'Euclide*, p. 103-115.

Le livre de M. Delsol est une œuvre de synthèse puissante et originale conduite avec une inflexible dialectique. Nous aurons fait assez connaître l'esprit de l'ouvrage quand nous aurons dit qu'il le donne comme une synthèse tout *a priori* de deux données primordiales : l'*espace* qu'il identifie avec l'être objectif et le *point* qui pour lui n'est autre que le néant. Cette synthèse de l'être et du non-être se fera par l'évolution des conséquences de l'unique principe de division ou de distinction et aboutira à reconstituer comme *la seule possible a priori* la géométrie d'Euclide ; *l'identité* des lois qui semblent gouverner le monde et de celles qui régissent la pensée nous assure que ce résultat ne saurait être en désaccord avec l'expérience. Quant aux conclusions de l'auteur, nous pouvons leur appliquer un jugement analogue à celui qu'il porte sur les géométries non euclidiennes : en restituant explicitement à l'intuition les emprunts implicites qu'il lui fait par trois ou quatre inconséquences de méthode[1], nous ferions, semble-t-il, rentrer cette spéculation qui se donne comme tout *a priori* dans le domaine de la géométrie objective et réelle et pourrions enregistrer les résultats auxquels il arrive, au compte de la géométrie euclidienne. Avec cela un style concis, vigoureux, d'une clarté aussi méritoire que nécessaire, au degré d'abstraction où l'auteur nous élève. On regrette seulement que la forme philosophique qu'il a adoptée lui ait fait rejeter toute subdivision dans des chapitres presque exclusivement mathématiques ; pas d'autres subdivisions dans des pages difficiles, bourrées de fins caractères, que quelques mots en italique !

R. Marchal.

## BEAUX-ARTS

**La Peinture romantique**, par Léon Rosenthal. Paris, Fontemoing.

M. Rosenthal nous raconte une belle époque de la peinture française ; brève période de quinze ans (1815-1830), mais quelles années de vie intense pour les arts ! Au début, c'est le règne de

1. Par exemple dans les définitions de l'unité, du nombre abstrait et du nombre entier qui nous semblent supposer l'intuition d'objets distincts et semblables (p. 17), dans celle de la droite comme d'une surface de révolution évanouissante (p. 32) ; dans l'essai de démonstration *a priori* du *postulatum d'Euclide* (p. 51).

David dont les règles font loi pour des hommes de talent comme Gros, Gérard, Girodet; et quiconque veut être peintre de l'école française se croit obligé à la même soumission.

Mais voici que Géricault expose *le Radeau de la Méduse*; Ingres fait au Salon des envois pleins d'audace, il sort des formules consacrées. Ils sont les deux précurseurs d'une grande révolte : du mouvement romantique.

Le romantisme en peinture n'est-il qu'une réaction? Le définir ainsi serait trop peu dire; préciser expose à la contradiction. Aussi, avant d'oser conclure que « le trait dominant de la peinture romantique, c'est qu'elle a cherché à s'affranchir de toutes les préoccupations étrangères à la peinture même », M. Rosenthal rappelle les opinions de Delacroix sur son propre romantisme et ne fait que le résumer.

Qui réagit doit être contredit. Nous savons combien le furent les peintres romantiques : il est amusant de lire les journaux contemporains que nous transcrit l'auteur. Géricault y est traité de jeune homme qui doit apprendre le dessin, Ingres y est accusé de « ramener l'art à l'enfance » et Delacroix y est condamné pour avoir peint le *Dante et Virgile* « d'une couleur qui tombe un peu dans le gris ».

Il semble que les écrivains romantiques eussent dû s'allier aux peintres et les venger de ce mépris. Il n'en fut rien : ils restèrent isolés les uns des autres. Amis des lettres, les peintres romantiques ne lisaient que les chefs-d'œuvre étrangers; amis des arts, les littérateurs romantiques ne songeaient qu'au passé. Victor Hugo était absorbé par les louanges de l'architecture du moyen âge, Théophile Gautier ne semblait se soucier que des artistes italiens de la Renaissance, Lamartine s'écriait : « Le beau est antique », et enfin, Musset annonçait que le romantisme bientôt « ne barbouillerait plus que des enseignes ».

L'histoire impartiale du romantisme restait à faire, M. Rosenthal l'a compris; aussi n'a-t-il cherché que les qualités les plus austères du critique d'art. Son travail se recommande par un heureux choix de documents. Peut-être regrettera-t-on qu'il n'ait pas donné plus de vie à son récit, plus de relief aux œuvres qu'il juge d'ailleurs bien, et qu'il n'ait pas franchi la date de 1830 pour suivre jusqu'au bout les artistes romantiques.

E. F.

**Conférences inédites de l'Académie royale de peinture et de sculpture**, par André Fontaine. Paris, Fontemoing.

M. Brunetière avait accusé Diderot d'avoir corrompu la critique d'art et de l'avoir jetée hors de la bonne voie où la dirigeaient les académiciens du dix-septième siècle. Quelle était la valeur exacte des travaux de ces académiciens, c'est ce que M. Fontaine a voulu nous mettre à même de juger, en choisissant dans les archives de l'École des beaux-arts les meilleurs discours qui ouvraient les séances publiques de l'Académie. Il a recueilli une série de conférences de Jean-Baptiste et de Philippe de Champaigne, de Blanchard et de Lebrun, sur la querelle du dessin et de la couleur ; il y a joint les autres discours encore inédits des deux Champaigne, puis, comme en 1672 les travaux de l'Académie eurent le plus d'éclat, il a ajouté aux conférences de cette époque déjà contenues sous les titres précédents, celles de Michel Anguier, afin que nous ayons sous les yeux tout ce qui avait été produit de mieux par les académiciens.

Ces documents intéresseront ceux qui les liront sans les comparer aux productions modernes. Si on jugeait dans l'absolu, peut-être trouverait-on les idées générales trop élémentaires, les détails techniques bien rares. Le style solennel de l'époque laisse transparaître les passions de parti des académiciens, mais étouffe l'émotion que fait naître le chef-d'œuvre et que doit exprimer, presque malgré lui, l'esprit qui l'admire. La préoccupation du détail historique absorbe messieurs les peintres d'histoire au point qu'ils oublient le charme et la poésie de l'art. Voilà ce que diront les plus sévères.

Faut-il conclure que le débat est tranché, qu'après cette publication nul n'osera encore soutenir que l'artiste est le mieux qualifié pour juger l'œuvre de peinture et de sculpture? J'en doute, car à ceux qui se plaindront de l'insuffisance de l'œuvre académique du dix-septième siècle, on demandera quel est le littérateur qui, alors, fit d'aussi bonne critique d'art.

La préface de M. Fontaine est une œuvre consciencieuse et savante.

E. F.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## QUESTIONS ACTUELLES

L'abbé E. Julien. — **Le Conflit.** *Les mots, les idées, les faits.* Paris, Retaux, 1904. In-12, XVI-442 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est une réunion d'articles et de discours. Il n'en est pas plus mauvais : la variété y gagne, si l'unité y perd.

Les grandes questions à l'ordre du jour, par exemple, le laïcisme, l'éducation, la liberté d'enseignement, l'avenir des congrégations, la croyance, l'individualisme, sont touchées dans ces pages par un prêtre qui a l'esprit cultivé, l'amour de son temps, le zèle de répandre des idées saines et le désir de dissiper des malentendus.

Nous souhaitons au dessein de l'auteur tout le succès qu'il mérite.

Le jour où la majorité des gens influents aurait compris que le vrai conflit actuel existe entre la révélation et le rationalisme, que ce conflit est sans motif valable, qu'il n'a point d'autre issue que la défaite du rationalisme ou l'effondrement de notre pays, il est certain que toutes les chances seraient réunies pour que la France retrouvât à la fois sa vocation et sa force. Paul Dudon.

Fénelon Gibon. — **La Suppression de l'enseignement congréganiste. Nos moyens de défense.** Extrait du *Correspondant* du 10 avril 1904. Brochure in-8, 16 pages. Prix : l'exemplaire, 30 centimes ; les cinquante exemplaires, 12 francs ; le cent, 20 francs, franco.

L'auteur, bien placé par sa position de secrétaire de la Société générale d'éducation et d'enseignement pour connaître son sujet, démasque les atténuations officielles des dépenses que la loi supprimant l'enseignement congréganiste va imposer à l'État, aux départements et aux communes. Il rétablit les charges qui écraseront désormais les budgets de Paris, Lyon, Marseille, Rouen, etc.

Il expose les principales destructions qu'entraîne cette loi imposée par les loges, et publie, en deux tableaux saisissants, les magnifiques états de services des Frères des Écoles chrétiennes et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Enfin, il décrit les principaux moyens de défense à opposer au mal : réouverture des écoles chrétiennes ; — surveillance de l'enseignement de l'État ; — groupement de toutes les forces sociales

contre le bloc maçonnique ; — élections municipales à mener avec décision et un sincère esprit d'union.

Paul Acker. — **Petites Confessions.** Paris, Fontemoing. Collection *Minerva.* 1 volume in-8 écu. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre me rappelle un joli conte de Marc Twain où, pour déconcerter un interviewer indiscret, le grand homme lui sert les plus ironiques calembredaines. Mais les visités de M. Paul Acker sont plus civilisés. Ils savent qu'on ne leur veut point de mal et ils posent en beau. Ils disent le petit détail auquel ils tiennent, nomment l'ancêtre, font les jolis cœurs. Et le portraituriste leur rend leur complaisance en les photographiant gentiment. Cela fait une revue intéressante et variée, où circulent des actrices et des historiens, des nationalistes et des prédicateurs, et tout le monde en sort content, l'auditeur qui a fait d'agréables connaissances, et peut-être surtout l'acteur qui s'est montré en de si jolies attitudes.

P. Suau.

Charles Gide. — **Les Sociétés coopératives de consommation.** Paris, Colin, 1904. In-18, 192 pages, cartonné toile. Prix : 2 fr. 50.

L'auteur dit fort clairement, dans un *avant-propos*, ce qu'il a voulu faire. Il n'y a qu'à transcrire : « J'ai voulu expliquer ce que c'est qu'une société coopérative de consommation, comment elle vit, ce qu'elle fait, quelles ambitions la travaillent, quelles dissensions la ruinent, et aussi comment, dans le trantran de sa vie d'humble ménagère, elle touche aux plus hauts problèmes de la science économique. »

En quelques pages brèves, lucides quoique chargées de faits et d'idées, M. Gide atteint le talent. Son petit livre est un modèle de monographie à la fois scientifique et élémentaire.

Paul Deslandes.

## HISTOIRE

Le chanoine Cochard. — **Les Trépassés du siège d'Orléans (1428-1429).** Orléans, Masson, 1903. In-8, 80 pages.

En bon Orléanais, M. le chanoine Cochard ne se lasse pas de recueillir tous les souvenirs d'histoire religieuse locale.

Le présent mémoire essaye de relever le chiffre des pertes éprouvées par les défenseurs d'Orléans pendant le siège que la Pucelle fit enfin lever. On y raconte ensuite comment fut fondé le service anniversaire pour les « trépassés du siège » et quelles vicissitudes subit cette fondation du quinzième siècle à nos jours.

Les données précises, comme il convient à un membre de la Société archéologique de l'Orléanais, font tout le prix de ce travail. L'auteur, en voyant reprendre par Mgr Touchet l'antique tradition des prières pour les trépassés de 1428, a eu sa plus douce récompense.

Paul Dudon.

## SCIENCES

Ch. Moureu, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris. — **Notions fondamentales de chimie organique.** Paris, Gauthier-Villars, 1902. 1 volume in-8, 292 pages. Prix : 7 fr. 50.

L'auteur s'est proposé d'écrire une Introduction à la chimie organique. Laissant donc les questions de détail, il expose les principales théories générales de cette science, puis étudie, dans le même esprit, les *fonctions chimiques* les plus importantes. Le livre est méthodique et, de plus, très bien disposé typographiquement ; il rendra de grands services à qui voudra se faire des idées nettes et synthétiques sur cette science touffue qu'est la chimie organique. Bien entendu, l'auteur adopte la *notation* atomique. Il va plus loin, et pense que la *théorie* atomique exprime, en réalité, la constitution, la forme des molécules. C'est assurément son droit, bien que, aujourd'hui, plusieurs savants tendent à se montrer plus réservés en cette matière. L'auteur nous permettra une autre remarque philosophique. Un de ses paragraphes, tout au début de l'ouvrage, semble condamner à la mort sans phrases « le préjugé de la force vitale ». La conclusion dépasse la portée des prémisses d'où elle est tirée. Que ladite force ne soit pas nécessaire — comme on l'a cru jadis — à la formation des composés organiques, c'est tout à fait probable (quoique, à vrai dire, nos moyens si imparfaits d'analyse ne prouvent pas à l'évidence l'absolue identité des substances élaborées par l'être vivant et de celles que nous fabriquons dans nos laboratoires). Mais, en admettant même cette parfaite identité, il ne suit pas que la force vitale, ou quelque chose d'équivalent, soit pur préjugé. Il y a, pour affirmer son existence, bien d'autres raisons philosophiques et même scientifiques.

A. Belanger.

François Miron, licencié ès sciences physiques, ingénieur civil. — **Les Gisements miniers.** Stratigraphie. Composition. Paris, Gauthier-Villars et Masson. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. Petit in-8. Prix : broché, 2 fr. 50 ; cartonné, 3 francs.

François Miron, licencié ès sciences physiques, ingénieur civil. — **Gisements minéraux.** Stratigraphie et Composition. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. Petit in-8. Prix : broché, 2 fr. 50; cartonné, 3 francs.

Il est intéressant de savoir où et comment se trouvent dans la nature les matières premières utilisées par les industries métallurgiques et chimiques. Les deux aide-mémoire de M. Miron sur *les Gisements miniers* et *les Gisements minéraux* nous renseignent sur ce point. Ils seront utiles aux chimistes et aux métallurgistes, mais plus particulièrement à ceux qui s'oc-

cupent de géologie technique. Les deux ouvrages sont composés de la même façon. L'auteur donne pour chaque corps la nomenclature des minerais industriels. Il indique ensuite les localités où ils se trouvent et donne une brève description des gîtes et de leur formation géologique. R. de V.

Le Dr Foveau de Courmelles. — **L'Année électrique.** 4e année. Paris, Béranger, 1904. 1 volume in-8, 332 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il n'y a plus à faire l'éloge de ce vaste compendium où M. le Dr Foveau de Courmelles rassemble, chaque année, les nombreux faits, les découvertes que la science électrique présente. Mentionnons dans le nouveau volume les chapitres sur les *appareils*, la *traction*, la *lumière*, le *chauffage*, les *signaux*, la *télégraphie avec ou sans fil*, surtout le chapitre sur l'*hygiène et la sécurité électriques*, auquel le terrible accident du Métropolitain de Paris donne tant d'actualité.

Faut-il dire que le *radium* a un chapitre à part où notre savant confrère expose magistralement les propriétés physiques, chimiques, thérapeutiques des *corps radio-actifs*? La *radiothérapie* est une branche de la médecine qui donne de belles espérances, notamment pour la cure du cancer : elle est exposée ici dans toute son ampleur, surtout d'après les savants américains. La *photothérapie*, dont nos lecteurs connaissent les premiers essais, donne également des promesses qui sont rappelées par notre brillant auteur, l'un des promoteurs des *cures de lumière*.

Son livre se distingue, comme les précédents, par une grande compétence, par l'ordre et la précision et par une documentation incomparable. Dr Surbled.

A. da Cunha. — **L'Année technique (1902-1903).** Paris, Gauthier-Villars, 1903. Prix : 3 fr. 50.

Revue annuelle des grands travaux réalisés par la science au service de l'industrie. Le public ne se doute pas à quels procédés ingénieux nos grandes entreprises modernes ont recours tous les jours ; la lecture de ce livre l'instruira en le reposant. L'auteur, on le sent, s'intéresse vivement à son sujet et il a su le rendre captivant. De nombreuses photographies et figures ajoutent à la vie du récit. Parmi les huit ou dix chapitres de l'ouvrage, citons : *le Métropolitain*, *les Chemins de fer*, *l'Automobilisme*, *les Ballons captifs*, *la Télégraphie sans fil*; ils montrent que l'initiative ne manque pas toujours au Français.

Ce livre, s'il était donné comme prix aux élèves, serait certainement lu avec plaisir. A. D.

**Annuaire pour l'an 1904**, publié par le Bureau des longitudes, avec notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-32, IV-732 pages. Prix : 1 fr. 50.

Le présent Annuaire pour 1904

est le premier où se trouvent mis à exécution les changements adoptés par le Bureau des longitudes et annoncés dans l'Annuaire de l'an dernier. Désormais, afin d'augmenter la somme des renseignements fournis au lecteur, un roulement de deux ans est établi : cette année, et désormais toutes les années à millésime pair, l'Annuaire contient uniquement les renseignements astronomiques, physiques et chimiques. L'année prochaine, et les années à millésime impair, les renseignements physiques et chimiques seront remplacés par les données géographiques et statistiques. Il va de soi qu'un tel système mettra au service du public une somme bien plus considérable de détails utiles ; il suffit de parcourir le présent Annuaire pour constater l'importance des additions qu'il est inutile d'énumérer ici.

Deux notices terminent l'Annuaire : l'une, par M. Bouquet de la Grye, sur *la Conférence géodésique internationale, tenue à Copenhague en août 1903*, où l'on trouve un intéressant résumé des travaux gigantesques de géodésie entrepris sur la surface du globe ; l'autre, de M. P. Hatt, donnant une *Explication élémentaire des marées*, question si difficile et souvent si mal exposée, même dans les ouvrages classiques.

Joseph de Joannis.

E. Mathias, professeur de physique à la Faculté des sciences de Toulouse. — **Le Point critique des corps purs.** Paris, Naud, 1904. 1 volume in-8, 251 pages, 44 figures. Prix : 7 francs.

On sait qu'il existe pour chaque gaz une température au delà de laquelle il devient impossible à liquéfier. Ainsi, l'acide carbonique se liquéfie à $+31^{0},35$, sous une pression de 72 atm. 9, et, à des températures inférieures, sous des pressions moindres. Mais si on le porte à une température supérieure à $31^{0},35$ (appelée *température critique*), il devient impossible de le liquéfier, quelle que soit la pression exercée. Chaque corps a, de même, sa température critique propre, au-dessus de laquelle il n'est pas liquéfiable. La pression correspondante est la *pression critique*, et la densité, la *densité critique*. Ces trois constantes ont une importance capitale, à cause des applicatious de plus en plus fréquentes de la loi de Van der Waals ou des *états correspondants*. M. Mathias, dont la compétence en cette matière est bien connue, expose dans ce travail les diverses et délicates méthodes employées pour déterminer ces constantes. Il étudie aussi le phénomène un peu déconcertant de Cagniard-Latour et s'efforce de le concilier avec la théorie classique, qui paraît tomber en défaut. L'auteur y parvient au moyen des théories liquidogéniques de P. de Heen et de Traube. Il reconnaît toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire et convie les jeunes physiciens à chercher dans cette voie. Ce bel ouvrage n'est pas, d'ailleurs, un livre destiné aux débutants ; sa lecture exige des connaissances assez étendues en physique.

A. Belanger.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie un communiqué où il est dit, au sujet du voyage de M. Loubet, que personne ne peut ignorer « l'offense très grave faite au pape par la visite accomplie à Rome dans les conditions présentes par un chef d'Etat catholique ».

— En **France**, ouverture de la session ordinaire des conseils généraux : beaucoup protestent par un vote spécial contre l'enlèvement des crucifix des tribunaux.

— A **Londres**, on distribue aux membres du Parlement le rapport annuel de lord Cromer, sur les finances, l'administration et la situation de l'Égypte et du Soudan en 1903. Les recettes se sont élevées à 12 464 000 livres égyptiennes de 25 fr. 52, en excédent de 1 464 000 sur l'estimation budgétaire et de 2 133 000 sur les dépenses de l'année.

12. — A **Barcelone**, M. Maura, président du conseil, est frappé d'un coup de couteau par un anarchiste, Joaquin Artal; la blessure est heureusement sans gravité.

— A **Berlin**, au Reichstag, le docteur Sattler, chef du parti national libéral, interpelle le gouvernement sur son attitude envers les « cléricaux » à propos de l'abrogation du paragraphe 2 de la loi contre les Jésuites. Dans sa réponse, M. de Bülow dit que le premier devoir du gouvernement est de maintenir l'unité nationale qui, dans l'histoire de l'Allemagne, a été si fréquemment et si fatalement rompue par des querelles religieuses; il nie que le gouvernement ait fait aucune concession portant préjudice à l'empire ou constituant une injustice à l'égard de l'Église protestante.

13. — A **Port-Arthur**, catastrophe du cuirassé russe *Petropavlosk*, qui sombre en moins de deux minutes par suite d'une explosion. L'amiral Makaroff, commandant en chef de l'escadre, nombre d'officiers de l'état-major, le peintre Verestchaguine et l'équipage du cuirassé périssent dans ce désastre; le grand-duc Cyrille, quatre officiers et quelques matelots y échappent. On compte environ six cents victimes.

L'amiral Skrydloff, est nommé en remplacement de l'amiral Makaroff.

— Dans une lettre au directeur de *la Patrie*, le colonel Marchand rectifie une note de l'agence *l'Information*, relative à l'annonce de sa démission; il se plaint « de cette rage meurtrière que Pascal appelait la recherche de l'intention et qui, jusqu'aux sommets du pouvoir, exerce de terribles ravages dans notre société ». Le colonel, qui a

depuis donné sa démission, est, pour le fait de la publication de cette lettre, mis aux arrêts de rigueur pour trente jours.

14. — A **Palerme**, mort du cardinal archevêque Celesia, doyen d'âge du Sacré Collège. Né en 1814, il était bénédictin du Mont-Cassin quand il fut élu évêque de Patti en 1860 ; promu archevêque de son diocèse d'origine en 1871, il fut créé cardinal en 1884 ; il n'avait pu prendre part au conclave de 1903.

— En **France**, le *Journal officiel* publie un décret limitant à un an l'usage des presbytères pour les curés, desservants et vicaires autorisés par leur évêque à biner dans les succursales vacantes. « Passé ce délai, les presbytères et leurs dépendances peuvent être amodiés par la commune ou par la fabrique et à leur profit, suivant qu'ils sont la propriété de l'une ou de l'autre. »

— A **Londres**, une dépêche du vice-roi des Indes annonce que le général Macdonald, dans sa marche sur Giangsé, a battu deux mille Thibétains, qui ont eu cent quatre-vingt-dix tués et de nombreux blessés.

15. — A **Paris**, sur la demande de M. Pelletan, le vice-amiral Bienaimé, préfet maritime de Toulon, et le contre-amiral Raval sont relevés de leurs fonctions. Cette décision a été prise à la suite de la publication, dans *le Figaro*, de la correspondance échangée entre le ministère de la marine et les deux amiraux au sujet du *Sully*, et bien que le directeur du journal, M. Calmette, ait affirmé sur l'honneur que la responsabilité de cette publication ne pouvait incomber à la préfecture maritime de Toulon.

16. — A **Washington**, le Sénat adopte le bill présenté par le sénateur Kittredge, portant création d'une administration provisoire de la zone du canal de Panama, cédée aux Etats-Unis. Un conseil de trois gouverneurs, nommés par le président des Etats avec sanction du Sénat, exercera les fonctions exécutives, administratives et législatives.

18. — Les grèves de **Roubaix** et **Tourcoing** prennent fin.

19. — En **Extrême-Orient**, les Japonais font partir cent vingt transports chargés de troupes à destination des ports coréens.

— A **Port-Mahon**, capitale de l'île de Minorque, Alphonse XIII trouve l'accueil le plus enthousiaste.

— A **Washington**, la Chambre des députés vote une loi érigeant en États l'Arizona, le Nouveau-Mexique, l'Oklahoma et les Territoires indiens.

— En **Hongrie**, une grève générale arrête plusieurs jours la circulation de tous les trains dans le royaume.

— A **Constantinople**, mort de Mgr Emmanuelian, patriarche catholique arménien.

20. — A **Toronto**, grande ville du Canada, bâtie en bois, un incendie consume plus de cent trente maisons.

21. — A **Paris**, le Conseil d'Etat réuni en assemblée générale décide, conformément aux conclusions du rapporteur, M. Saisset-Schneider, qu'il y a lieu de prononcer l'abus contre les cardinaux de Paris, Lyon, Reims et l'archevêque de Toulouse qui ont écrit au président de la République une lettre, qu'ils ont rendue publique à l'occasion du projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste.

22. — A **Nantes**, le conseil de guerre présidé par le colonel de Reviers de Mauny, du 65e de ligne, jugeant les capitaines de Beaudrap et Morel, les lieutenants Boux de Casson, de Torquat et Boulay de la Meurthe, qui refusèrent, le 12 février, de participer à l'expulsion des Frères de Ploërmel, déclare les inculpés non coupables de refus d'obéissance à un ordre militaire. Sur la question subsidiaire : abandon de poste, il les déclare coupables et les condamne chacun à quatre mois de prison qui commenceront à compter du 15 février ; il les condamne en outre aux frais envers l'Etat.

23. — A **Marseille**, quelques officiers de la marine marchande ayant été débarqués de leurs navires sur plainte du Syndicat des inscrits maritimes, l'Association des capitaines de la marine marchande a décidé de se mettre en grève jusqu'à réintégration de leurs camarades dans leur commandement. L'arbitre accepté par les officiers et les inscrits avait donné raison aux officiers; le Syndicat des inscrits maritimes a refusé de se soumettre à cette sentence.

24. — A **Rome**, arrivée de M. Loubet, venant rendre au roi d'Italie la visite que celui-ci a faite en novembre 1903; il est reçu solennelle- par le roi et la reine, et par les ministres.

Paris, le 25 avril 1904.

*Le Gérant :* Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# LES POÈTES

## TÉMOINS DE L'AME CONTEMPORAINE

## (1850-1900)[1]

Intéressants comme artistes, les derniers poètes du siècle qui vient de finir le sont par-dessus tout comme témoins de l'âme, de l'âme actuelle et locale, pour ainsi dire, de l'universelle nature modifiée, lamentablement modifiée, par les circonstances où elle vit, par l'atmosphère qu'elle respire chez nous depuis cinquante ans. A ne consulter que leurs œuvres, où en serait donc aujourd'hui l'âme française? Question grave et plus attachante que tout ce qui s'appelle art ou talent, bien que le talent ne soit que la fleur de l'âme et qu'il y ait un problème de psychologie au fond de tout problème d'art.

Gardons-nous de rien outrer, d'apprécier sommairement et absolument la valeur morale d'une société d'après les productions littéraires où elle se complaît. Voici pourtant qui reste indéniable. Nos poètes n'auraient pas écrit ce que nous savons, si, connaissant leur époque, ils n'avaient compté lui plaire; d'ailleurs et par le seul fait de les applaudir, une part notable du grand public leur donnait raison, les avouait pour ses interprètes et, jusqu'à un certain point, se reconnaissait en eux. Voilà pourquoi et dans quelle mesure nous les tenons, nous, pour témoins, et témoins considérables, de l'âme française.

Encore nous découvrent-ils au moins quelque chose de la leur propre, de cette âme individuelle, non pas résultante fatale, mais miroir assez fidèle, d'un siècle dont elle a libre-

1. Ces pages forment la conclusion d'une étude sur les poètes depuis 1850 : *Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales* : 3e série (en préparation). On entend dès lors qu'il n'y soit pas question de talent ni de métier.

ment pris les couleurs. Qu'elle se livre discrètement et dignement, comme chez un Sully Prudhomme, ou qu'elle affecte de se dissimuler, comme chez un Leconte de Lisle, toujours apparaît-elle de gré ou de force, nous donnant par là même quelque droit de la juger. N'en abusons pas; tenons largement compte de tout ce qui peut amoindrir la vérité du tableau, surtout s'il est poussé au noir : mode, entraînement, boutade, excentricité, pose, amour-propre à la Rousseau, qui fait quelquefois trouver joli de se montrer pire qu'on est. Tout cela écarté, il reste encore bien des témoignages certains, bien des indices révélateurs et des hommes et du temps. N'en serait-ce pas un déjà, que la tentation de se noircir, dans l'espoir fondé de se rendre par la même intéressant et populaire.

Sous le bénéfice de ces réserves, quelle est, encore un coup, la situation actuelle de beaucoup d'âmes, telle que les poètes contemporains nous la font entrevoir?

*
* *

Envisageons d'abord les deux écoles et leurs prétentions caractéristiques. Soit le parnassien achevé, complet, rigide, non pas seulement consciencieux ouvrier du style, mais adorant l'art pour lui-même, idolâtre de la forme pure, faisant profession et gloire de ne rien estimer, de ne rien connaître au delà. Sincère ou feinte, que nous dit cette attitude? L'indigence, le vide profond d'une âme qui sent peu, parce qu'elle n'est sûre de rien, parce qu'elle ne croit à rien. Supposez au poète quelques fécondes certitudes dans l'esprit, quelques flammes généreuses dans le cœur : pensez-vous qu'il pût se tenir constamment de les répandre, se ravaler par goût et système au métier d'arrangeur de syllabes? Non, sans doute. Quand donc il s'y résout de fait, je lui en demande bien pardon, mais c'est nous induire invinciblement à l'estimer incapable d'autre chose. Qu'il s'enveloppe de sophismes; qu'à la façon de Leconte de Lisle, il se retourne avec colère contre l'instinct de la foule mesurant la valeur des œuvres à leur moralité, contre « la prétention comique et bien française de penser et d'exiger qu'on pense » : trop naïf ou trop léger celui qui ne sentirait là un paradoxe

de l'orgueil glorifiant son faible et, pour tout dire, une rage d'impuissant. N'est-ce pas le gentilhomme bohème de Victor Hugo,

> Drapant sa gueuserie avec son arrogance ?

Gueuserie intellectuelle et morale, s'entend; absence des hauts sentiments et des hautes pensées. A cela près, on peut avoir l'imagination splendide, le don musical exquis; on peut être un admirable descriptif, un merveilleux forgeron ou bijoutier de style: on est, on s'affiche au moins pour être, une âme tristement diminuée. Toutes les rodomontades accumulées à plaisir dans une préface ou un fragment critique, déguisent mal ce qu'on avoue par ailleurs [1], ce qui transparaîtrait, du reste, assez bien dans l'œuvre même : scepticisme, impuissance, désespoir secret de faire mieux.

A divers degrés, avec le paradoxe en moins et la rodomontade, n'est-ce point le cas de Théophile Gautier par exemple, celui de Banville bien des fois, celui de tout poète qui, ayant reçu de Dieu un bel instrument, fait état et profession de n'en tirer que des ariettes? Mais qu'en tirer en effet, si l'âme est plus ou moins atrophiée? Et comment ne le serait-elle pas, si les hautes convictions lui manquent? Et le moyen de les avoir quand on s'est laissé toucher à l'esprit positiviste? A ce compte, que peut-il rester, si d'ailleurs le don de poésie est là? Il reste l'imagination qui se dépense en riens familiers ou solennels, peu importe; la virtuosité qui s'enchante d'elle-même; le joaillier qui cisèle des miniatures, le musicien qui fait des variations et des roulades; il reste le parnassien d'après la formule complète, le parnassien absolu. Et celui-là, si grand soit-il par certaines parties du poète, rend lui-même témoignage au douloureux appauvrissement de l'âme française.

Bien plus triste encore la déposition inconsciente de nos soi-disant symbolistes, de nos « décadents » plutôt. Un mot dit tout : poésie décadente, âme déchue, mais si bien déchue, qu'il est impossible de redouter pour elle un progrès dans la

1. Rappelez-vous ce que dit l'auteur des *Poèmes antiques* sur la mort de la grande inspiration, sur la déchéance de la poésie, incapable désormais, et pour deux siècles au moins, d'agir puissamment sur l'humanité.

déchéance : elle a touché le dernier fond; rien au delà. Cette âme, je ne la cherche, bien entendu, que dans les œuvres, et ce n'est pas ma faute si tel ou tel a cru bien faire de se diffamer gratuitement, de se montrer moins honorable en vers qu'il n'est peut-être en réalité. Mais, en outre, je ne parle ici que des décadents absolus et pour le moment précis où il leur plaît de l'être : un Mallarmé, sans excepter même le temps où il écrivait « en clair », — un Verlaine trop souvent, un Ghil, un Fontainas, un Kahn, un Laforgue, un Rimbaud et autres semblables. Oublions même leurs attentats contre la langue et la versification françaises ; attachons-nous au fond, si tant est qu'il y en ait un, à la pensée, au sentiment, si du moins nous en pouvons saisir quelque chose; cherchons quelle âme peut bien se révéler dans ce qu'ils appellent leurs vers.

Ame vide, elleaussi, âme sensuelle, — est-il besoin de le dire ? — mais encore parfois, crûment, bassement, avec une liberté de langage dont rougirait un parnassien comme il faut. Est-ce merveille ? Dignité, chasteté au moins relative de l'expression : c'est encore là un respect, et « le respect est : incommodez-vous » ; et cette âme se croirait asservie de se respecter elle-même. — Ame blasée, usée, impuissante, car tel est bien son caractère le plus saillant et le plus triste. Ne lui demandez pas une pensée : il y faudrait trop d'effort. N'attendez pas un sentiment déterminé, noble surtout. Il semble qu'elle n'en soit plus capable. Rien que des impressions, que des sensations, mais encore des impressions fugitives, courtes, vagues, flottantes. Qu'elle sorte d'elle-même pour les recueillir, ou se replie sur elle-même pour les savourer, elle ne précise rien, n'achève rien. — Mais quoi? N'est-ce pas là justement son art, sa visée, son triomphe, l'essence même du symbolisme telle qu'elle l'entend ? — A la bonne heure ! Soyez donc complaisant, essayez de percer le nuage, de déchiffrer l'énigme. Vous reconnaîtrez vite que vous faites un travail de dupes, et vous en reviendrez à constater chez nos décadents ce double phénomène : appétit de la sensation neuve, inouïe, — c'est le signe de race chez tous les blasés, — mais impuissance à le satisfaire, — c'est leur châtiment; — en somme, langueur, débilité

jusque dans l'extravagance. Victor Hugo extravaguait à ses heures; mais alors, même, on sentait une puissance ou mal contenue ou follement surmenée. Ici, rien de semblable : ce n'est plus même la fièvre, c'est l'anémie, la prostration, la sénilité, oui, la sénilité. Je ne suis ni le seul ni le premier à le dire : ces « jeunes » sont étonnamment vieux, ces âmes lamentablement décrépites; et encore une fois, nous les prenons, sans plus, telles qu'il leur paraît bon se montrer. Vous souvient-il de Baudelaire paralytique et s'efforçant en vain d'assembler quelques syllabes ? Par je ne sais quelle paralysie artificielle et voulue de l'intelligence et du cœur, nos décadents extrêmes semblent se travailler à en venir là. Avions-nous tort de dire qu'il n'est plus pour eux de déchéance possible ?

Comparez cet état d'âme avec tout ce que vous savez et sentez de votre dignité naturelle : il vous frappera de stupeur. Mais rappelez-vous le lent travail du siècle, et rien ne vous étonnera plus. Scepticisme intellectuel et moral, rêverie détrônant la pensée, caprice déclaré souverain, l'orgueil individualiste mis hors de page, l'âme tombée dans les sens et n'osant même plus se distinguer d'eux : par son fond habituel, qu'est donc la poésie « décadente », sinon l'expression extrême et le résultat logique de tout cela, sinon le dernier période du mal romantique ? Après la fièvre, la prostration absolue, l'état comateux.

*
* *

Sortons, remontons à une atmosphère un peu plus respirable. A cette psychologie collective des deux groupes de poètes, combien serait-il intéressant et instructif d'ajouter la psychologie personnelle de chacun ! Précieux supplément d'enquête, belle et triste page d'apologétique morale par voie de contraste. Mais il faut nous hâter et choisir. Aussi bien le lecteur connaît-il déjà, autant qu'elle mérite de l'être, l'âme d'un Gautier, d'un Baudelaire ou d'un Banville. A ce même égard, trois autres noms seraient bien dignes d'étude, ceux de Leconte de Lisle, de Sully Prudhomme, de Coppée. Arrêtons-nous aux deux premiers. L'auteur de *la Bonne*

*Souffrance* est rentré dans la pleine lumière, et voilà pour nous imposer un silence fait de discrétion, de respect.

Nous le savons déjà, M. Homais aurait tort de prononcer absolument que Leconte de Lisle n'a point d'âme[1]. Il en a une et la montre, mais par deux tristes côtés : haine et pessimisme ; haine violente de la religion désertée ; pessimisme, désespérance, par où cette haine même commence de se punir.

Ne lui parlez pas du christianisme. Le christianisme s'est établi par la violence de l'extermination (*Massacre de Mona* [*Poèmes barbares*]) ; vainqueur des dieux anciens, il faut qu'à son tour il disparaisse (*la Runoïa* [*P. B.*]), ou plutôt, c'est déjà fait, il est fini (*Anathème* [*P. B.*]). Quoi de plus juste ? N'avait-il pas gâté la joie de vivre, en nous mettant au cœur des désirs à jamais inassouvis? Tel paraît être en effet l'unique sens de cette longue et laide fable du corbeau condamné à quatre siècles de jeûne pour avoir touché du bec le cadavre de Jésus au Golgotha (*le Corbeau* [*P. B.*]). D'ailleurs, le christianisme, ce n'est pas Jésus ; c'est l'Église, l'Église despotique et féroce, *la Bête écarlate* (*Poèmes tragiques*), dont la vue anticipée épouvantait Jésus lui-même à l'heure de son agonie :

... Et l'homme,
S'abattant contre terre avec un grand soupir,
Désespéra du monde et désira mourir.

Le temps chrétien, c'est le moyen âge, *les Siècles maudits*.

Hideux siècles de foi, de lèpre et de famine
Que le reflet sanglant des bûchers illumine... (*P. T.*)

Les peuples chrétiens, ce sont *les États du Diable*, et Leconte de Lisle méditait de les peindre en un long poème qu'il n'acheva pas, mais dont il reste un échantillon bien réellement « hideux » quant au fond et « décadent » par la forme (*Cozza et Borgia* [*Derniers Poèmes*]). *Les États du Diable!* Si vous voulez un commentaire de ce titre, lisez *les Raisons du Saint-Père* (*D. P.*). Vous entendrez Inno-

1. Au moins les amis ne se gênent-ils pas pour laisser entendre qu'il avait fort peu de cœur. V. Calmettes, *Leconte de Lisle et ses amis*, p. 183.

cent III blâmer Jésus d'avoir repoussé Satan qui lui offrait les royaumes du monde. Qu'y a-t-il gagné, lui, le Nazaréen? La mort et le désespoir. L'Église, plus sage, a écouté la voix tentatrice, elle s'est emparée de tout ce que Jésus refusait; du coup, elle l'a fait lui-même Dieu :

O Christ! Et c'est ainsi que, réformant ton rêve,
Connaissant mieux que toi la vile humanité,
Nous avons pris la pourpre et les clefs et le glaive,
Et nous t'avons donné le monde épouvanté...

... Car, aussi bien, un jour, dussions-nous disparaître
Submergés par les flots d'un monde soulevé,
Grâce à nous, pour jamais, tu resteras, ô maître,
Un Dieu, le dernier Dieu que l'homme aura rêvé.

On le voit, l'idée même d'un Dieu ne saurait être que le rêve de l'homme. Rêve sinistre, idée fatale que l'humanité va secouer enfin. C'est Caïn qui le prédit, Caïn, l'archétype et le vengeur de cette humanité opprimée par le fantôme biblique de Jéhovah[1]. Dans ce morceau, le premier des *Poèmes barbares*, nous avons tout Leconte de Lisle, tout son art avec ses splendeurs et ses lacunes, mais aussi tout son fiel, toutes ses colères d'athée militant. Vainement le chérubin — je me trompe, le *khéroub* — réclame pour son maître céleste l'hommage des fils de Caïn; vainement il les menace du déluge : l'ancêtre se lève de sa tombe, maudit le Dieu jaloux, auteur de tous les maux, de tous les crimes et vrai meurtrier d'Abel[2]; il lui signifie sa déchéance future :

1. On sait que le texte porte *Kaïn*, *Javeh*, comme ailleurs les *Kères*, les *Moires*, etc. Ne relevons qu'en passant ce ridicule soi-disant scientifique. Le poète était assez grand pour dédaigner ce menu charlatanisme; Alcibiade n'avait que faire de couper la queue de son chien.

2. Comment? Sans doute parce que l'idée de ce Dieu, qui n'existe pas, l'illusion d'avoir à lui offrir des sacrifices, ont mis la jalousie entre les deux frères. Caïn a lu Proudhon et l'amplifie. Le blasphémateur en prose disait à Dieu : « Les fautes dont nous te demandons la remise, c'est toi qui nous les fais commettre... Ce Satan qui nous assiège, ce Satan, c'est toi. » (*Contradictions économiques, ou Philosophie de la misère.*) Bref, c'est l'idée de Dieu qui rompt la fraternité humaine. Pauvre poète! N'est-ce pas merveille — désolante merveille — de lui voir prendre si parfaitement le contre-pied du vrai? Mais quoi! n'est-ce pas aussi le contresens fondamental de toutes les doctrines révolutionnaires?

Dieu triste, Dieu jaloux qui dérobes ta face,
Dieu qui mentais, disant que ton œuvre était bon,
Mon souffle, ô Pétrisseur de l'antique limon,
Un jour redressera ta victime vivace.
Tu lui diras : « Adore! » Elle répondra : « Non! »

... Afin d'exterminer le monde qui te nie,
Tu feras ruisseler le sang comme une mer,
Tu feras s'acharner les tenailles de fer,
Tu feras flamboyer dans l'horreur infinie
Près des bûchers hurlants le gouffre de l'Enfer;

Mais quand tes prêtres, loups aux mâchoires robustes,
Repus de graisse humaine et de rage amaigris,
De l'holocauste offert demanderont le prix,
Surgissant devant eux de la cendre des justes,
Je les flagellerai d'un immortel mépris.

Je ressusciterai les cités submergées,
Et celles dont le sable a couvert les monceaux,
Dans leur lit écumeux j'enfermerai les eaux.
Et les petits enfants des nations vengées,
Ne sachant plus ton nom, riront dans leurs berceaux [1]. .

Ainsi Leconte de Lisle s'est acquis un rang d'honneur parmi les poètes du blasphème [2] : premier trait de son âme, haine d'apostat.

Selon M. J. Lemaître, c'est « un grand pessimiste et un grand impie, réfugié dans la contemplation esthétique [3] ». Impie, oui, nous en savons quelque chose; pessimiste, oui encore, mais cela même prouve que son refuge l'abrite mal,

1. Il y a chez Louis Veuillot (*Mélanges*, 3e série, t. III, p. 665) une remarquable analyse de la pièce. Le critique n'en conteste pas du tout l'effet littéraire, mais, avec un rare bonheur d'expression, il montre le vide, le caractère factice et malsain de cet effet lui-même.

2. Ils sont nombreux, et, le siècle étant donné, ils devaient l'être. Sans descendre jusqu'aux Richepin, nommons au moins une femme, Mme Ackermann, parnassienne de marque et douée de je ne sais quelle vigueur toute masculine. Dans ses *Poésies philosophiques*, la rage antichrétienne trouve des accents qui font frémir (*Pascal*, conclusion). Nous savons d'ailleurs que ce dernier morceau, assez pâle dans la rédaction première, a été soufflé à la poétesse par Ernest Havet. Chose triste à dire : cette furie d'impiété est une chrétienne pervertie par la science allemande apprise au contact de son mari. Comme Leconte de Lisle, elle se punit visiblement par le pessimisme le plus amer. Elle croit encore en Dieu, juste assez pour espérer qu'à force d'outrages nous saurons le contraindre à repousser notre monde dans le néant.

3. *Les Contemporains*, 2e série, p. 10.

que la contemplation esthétique ne lui suffit pas, de quoi nous inclinerions à l'honorer. Beaux vers et belles formes : vous croiriez que c'en est assez pour l'auteur des *Poèmes antiques*; celui-là est bien impersonnel autant qu'on peut l'être; du moins paraît-il se complaire dans la vieille joie païenne de vivre, savourée de mémoire ou en imagination. Mais il en va bien autrement par la suite; dans les *Poèmes barbares*, dans les *Poèmes tragiques*, dans les *Derniers Poèmes*, je compte exactement vingt-cinq pièces qui exhalent à plein le pessimisme, et quelquefois le plus noir. L'impassible a disparu; voici un autre homme, ou plutôt non, voici l'homme réel, car l'impassibilité n'était qu'un masque et le masque n'a pas pu tenir. L'âme se dévoile, épouvantée de son vide et plus irritée encore, voyant partout le mal et ne voulant voir que lui, mais surtout, par une de ces incohérences dont l'irréligion est coutumière, imputant le mal à Dieu et tout ensemble niant que Dieu existe.

Comme Alfred de Musset, Leconte de Lisle juge l'humanité actuelle tombée plus bas qu'au temps de Jésus, qu'au temps où Paul rencontrait sur le chemin de Damas

L'éclair inespéré qui jaillissait des nues...
— Notre nuit est plus noire et le jour est plus loin...
Les ennuis énervés, spectres mélancoliques,
Planent d'un vol pesant sur un monde aux abois [1]...

Il crie à ses contemporains, et avec quel mépris :

Vous vivez lâchement, sans rêve, sans dessein...
Hommes, tueurs de dieux, les temps ne sont pas loin
Où, sur un grand tas d'or vautrés dans quelque coin...,
Vous mourrez bêtement en emplissant vos poches [2].

A-t-il si grand tort ? Mais à qui la faute ? Lui, l'un des plus acharnés parmi les « tueurs de dieux », comprend-il l'aveu qui lui échappe ? Oui, c'est bien pour crime de déicide

1. *L'Anathème.* (*Poèmes barbares.*) — Musset avait dit au Christ :

Nous sommes aussi vieux qu'au jour de ta naissance,
Nous attendons autant, nous avons plus perdu.
Plus livide et plus froid, dans son cercueil immense
Pour la seconde fois Lazare est étendu. (*Rolla.*)

2. *Aux modernes.* (*P. B.*)

que le monde moderne est ennuyé, aveugle, avili, abêti jusqu'à écœurer le diable en personne, Satan que le malheureux poète nous représente appelant à grands cris le néant pour lui-même et pour toutes choses :

> Tombez, écrasez-moi, foudres, monceaux des mondes !
> Dans le sommeil sacré que je sois englouti[1] !

Le sommeil sacré, la mort, l'anéantissement, le *Nirvâna* indien : voilà le terme, l'idéal; c'est où revient buter la pauvre âme, non sans avoir essayé de se débattre. On croirait par instants qu'elle entrevoit encore la vraie lumière ; elle avoue des remords ; on la surprend une fois à dire :

> Oui, le dogme terrible, ô mon cœur, a raison[2] !

Mais elle n'en veut pas, et dès lors où se tourner ? que faire ? Tantôt elle se blâme de n'avoir pas le courage du suicide (*la Mort d'un lion* [*P. B.*]) ; tantôt elle se résigne, elle croit se résigner, à vivre de désirs sans espérance :

> Vivons puisqu'on ne peut oublier ni mourir[3].

Ailleurs, copiant ou rencontrant Vigny, elle s'essaye à l'orgueil du silence :

> Tais-toi. Le ciel est sourd, la terre te dédaigne.
> A quoi bon tant de pleurs si tu ne peux guérir ?
> Sois comme un loup blessé qui se tait pour mourir,
> Et qui mord le couteau, de sa gueule qui saigne[4].

Finalement elle s'efforce de prendre pour espoir et joie suprêmes ce néant dont elle a visiblement horreur. Les morts lui font envie, les morts qu'elle confond dans un pêle-mêle outrageux :

> Lâches, saints et héros, brutes, mâles génies,
> Ajoutés au fumier des siècles par monceau ;

mais ils ne lui font envie que si, bien réellement, ils ont oublié tout (*Aux morts* [*P. B.*]) ; elle ne demande pas autre

1. *La Tristesse du Diable.* (*P. B.*)
2. *Les Spectres.* (*P. B.*)
3. *Ultra Cœlos.* (*P. B.*)
4. *Le Vent froid de la nuit.* (*P. B.*)

chose pour elle-même (*la Chute des étoiles* [*P. B.*]; *Si l'Aurore...* [*Poèmes tragiques*], etc.). Oublier : elle y aspire ; être oubliée :elle voudrait se figurer qu'elle s'y résigne. Écoutez-la dire à un poète mort (*P. T.*) :

Sur ton muet sépulcre et tes os consumés
Qu'un autre verse ou non les pleurs accoutumés,
Que ton siècle banal t'oublie ou te renomme;

Moi, je t'envie, au fond du tombeau calme et noir,
D'être affranchi de vivre, et de ne plus savoir
La honte de penser et l'horreur d'être un homme.

Vive donc le Néant ! Après tout, n'est-il pas la fin dernière des choses et même — qui l'eût cru ? — leur premier principe (*le Secret de la vie* [*P. T.*])? Tout n'est-il pas apparence vaine ? L'illusion, *la Maya*, n'est-elle point l'unique réalité (*la Maya* [*P. T.*])? Nous voilà au terme, au nihilisme parfait, au désespoir absolu, qui s'érige en théorie pour se justifier et se tromper lui-même. Ainsi, l'orgueil en vient-il à se souffleter de ses propres mains ; ainsi paye-t-on de sa joie et de sa vraie dignité d'homme l'honneur de sonner d'une trompette d'or dans la fanfare des « tueurs de dieux ».

Leconte de Lisle atteste, malgré qu'il en ait, cette force des choses, qui est aussi une loi constante de la Providence. Il atteste du même coup le pitoyable état de bien des âmes contemporaines. Ce témoignage, un critique trop peu suspect de cléricalisme le relève et le généralise ; parlant de notre poète, il laisse échapper des aveux, tels que ceux-ci : « Notre siècle ne croyant plus, le seul sentiment nouveau qu'il ait apporté dans la littérature, c'est, avec la curiosité, le doute de l'esprit se tournant en souffrance pour le cœur... Toute la poésie contemporaine est faite, semble-t-il, d'inquiétude morale et d'esprit critique, mêlé de sensualité... Au fond, la science et la poésie sont deux grandes insurgées, et les Satans et les Prométhées pullulent sous nos habits noirs. » Y gagnent-ils beaucoup de joie ? Selon M. J. Lemaître, Leconte de Lisle en a eu deux : « Son imagination, après sa superbe, l'a sauvé du suicide. » Les pessimistes de son espèce vivent du même aliment ; pour se soutenir contre « les tortures de la pensée », ils ont l'orgueil de cette pensée

même et « la protestation tranquille du corps bien nourri ». En deux mots, sensualisme, orgueil, les deux grandes convoitises où se résume la déchéance originelle; voilà de quoi vivent les Satans et les Prométhées qui pullulent sous nos habits noirs. Fussent-ils, comme Leconte de Lisle, académiciens et chefs d'école, on ne voit pas bien, d'après son œuvre et son exemple, qu'il y ait lieu d'envier, ni même d'estimer beaucoup cette vie-là.

Après tout et de l'aveu de ses panégyristes, Leconte de Lisle, ce peintre et musicien de génie, fut un pauvre homme, fort médiocre d'esprit, de caractère et de cœur[1]. On le plaint, mais sans ombre de sympathie.

*
* *

Qu'il en va bien autrement de M. Sully Prudhomme, et la belle étude que l'on pourrait faire de cette âme, telle qu'elle veut bien se montrer!

Ame bonne, sensible, délicate, exposée d'autant plus à la souffrance, mais sachant l'avouer sans emphase, ni fausse honte, la porter sans mollesse, ni colère d'orgueil. Ame élevée, recueillie, méditative; vraie nature de poète français, de poète complet, à la fois artiste et penseur. Ce n'est pas lui qui enfermerait sa philosophie entre les rêves panthéistiques de l'Inde et les divagations socialistes de Fourier. Il aime la lumière, il la poursuit avec un incroyable labeur. Pourquoi donc, hélas! afficher le parti pris de ne point la chercher où elle se trouve, de la demander, sans relâche et presque sans espoir, à cette pauvre philosophie, dont il confesse, au même instant, la stérilité? M. Sully Prudhomme s'estimerait criminel d'ébranler la foi d'un simple. « Je préférerais, dit-il, trahir la philosophie, bien qu'elle soit devenue pour moi la seule garantie des vérités transcendantes; car, pourvoyeuse trop avare de la curiosité la plus haute, elle n'est, au fond, qu'un anxieux calcul de probabilités[2]. » Ainsi donc, on l'avoue impuissante à donner la certitude —

1. Voilà qui ressort de tout le livre de Calmettes, un livre d'ami.
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1898.

en quoi, d'ailleurs, on exagère très fort — et tout ensemble, on s'affirme résolu à ne pas chercher la certitude ailleurs. C'est toute l'histoire de ce grand esprit, de cette belle âme; c'est l'histoire de plusieurs autres, de l'élite incroyante. Par là, M. Sully Prudhomme vient, lui aussi, déposer contre le siècle, et son témoignage peut assurément compter parmi les plus illustres, mais encore parmi les plus désolants.

Qui a donc ruiné la foi du poète? La science, tout d'abord; mais comment? On ne s'en aviserait guère. Écoutez-le s'adresser à la Grande Ourse :

Tu n'as pas l'air chrétien, le croyant s'en étonne,
O figure fatale, exacte et monotone,
Pareille à sept clous d'or plantés dans un drap noir.

Ta précise lenteur et ta froide lumière
Déconcertent la foi : c'est toi qui la première
M'as fait examiner ma prière du soir[1].

Le croyant ne s'étonne ici que de l'objection même. Il n'entend pas bien que la Grande Ourse puisse être ou non chrétienne, qu'elle ait quelque chose à démêler avec la Révélation et l'Ordre surnaturel. Il ne voit pas davantage qu'elle empêche les cieux de raconter la gloire de leur auteur. Exigera-t-on que la Genèse et le catéchisme commencent par un abrégé de cosmographie mis au point de la science moderne? La religion se devait-elle de corriger l'astronomie ancienne, et les erreurs en pareille matière ébranlent-elles, effleurent-elles même sur quelque point, la nécessité rationnelle de la création et sa certitude révélée? Quelle ombre, quel rien suffisent, hélas! à faire dévier une âme de la foi[2]!

L'âme dont il s'agit était trop belle pour que la déviation s'opérât sans combats et sans douleur. M. Sully Prudhomme a lutté; il nous parle d'insomnies pendant lesquelles il répondait à sa mère inquiète :

Avec Dieu, cette nuit, mère, j'ai des combats[3].

1. *Les Épreuves :* La Grande Ourse.
2. M. Sully Prudhomme y tient cependant :

Comment prier, pendant qu'un profane astronome
Mesure, pèse et suit les mondes radieux ?

(*La Justice*, prologue.) Je ne vois pas du tout la difficulté.
3. *Les Épreuves :* La Lutte.

Avec Dieu !... On tremble que ce n'ait été plutôt contre Dieu. — Vous lui conseilleriez la prière : il s'y est efforcé de lui-même, et s'y est trouvé impuissant :

Voici que j'ai posé mes deux genoux à terre :
Je vous attends, Seigneur ; Seigneur, êtes-vous là ?

J'ai beau joindre les mains et, le front sur la Bible,
Redire le *Credo* que ma bouche épela :
Je ne sens rien du tout devant moi. C'est horrible [1].

Il ne sent rien ! mais, quoi ! s'agit-il donc de sentir, et tout se mesure-t-il au sentiment ? — Peut-être, avec la sainte hardiesse qui réussit à plus d'un apôtre, lui proposeriez-vous la confession, au moins comme essai, comme expérience à faire. La confession, la confession sacramentelle avec l'absolution au bout ! Mais il l'admire et la regrette :

Heureux le meurtrier qu'absout la main d'un prêtre :
Il ne voit plus le sang épongé reparaître
A l'heure ténébreuse où le coup fut donné !

J'ai dit un moindre crime à l'oreille divine ;
Où je l'ai dit, la terre a fait croître une épine,
Et je n'ai jamais su si j'étais pardonné [2].

Comme, en ce moment, on lui répondrait volontiers : « Courage ! Vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu ! » Il y touche encore, ce semble, quand, devant un tableau qui représente saint Pierre marchant sur les eaux, à la rencontre du Maître, il crie à Dieu :

Ah ! s'il faut, pour te voir, que notre orgueil pâtisse,
Que nous nous confessions dénués de justice,
Pauvres de vérité,

Que, las d'interroger, nous te rendions les armes,
Que nos déceptions aient épuisé nos larmes,
Nous t'avons mérité !

Est-ce l'humilité enfin, est-ce la clef d'or, la clef infaillible qui ouvre le ciel ou plutôt l'âme ? Ce ciel, pourquoi, dans la strophe précédente, l'accuser d'être fermé, « sourd au vœu, sourd à la plainte » ? Pourquoi protester qu'on implore des ailes,

1. *Les Épreuves :* La Prière.
2. *Ibid. :* La Confession.

Sans entendre jamais des hauteurs éternelles
Tomber ce mot : « Venez[1] » ?

Quoi donc! Personne n'a-t-il dit, voilà dix-neuf siècles : « Venez à moi, vous tous qui peinez sous le fardeau, et je vous referai[2] » ? Mais, ô douloureux phénomène! on ne l'interroge pas, Celui-là, on ne l'écoute pas ; sans malice, je veux le croire, mais, par un instinct humainement inexplicable, on l'oublie, on le tient pour non avenu. On demandera les secrets de Dieu à tout autre qu'à Celui qui est venu nous les dire! Et l'âme, qui touchait au royaume, recule. Spectacle navrant, comme celui du naufragé à bout de forces, qui effleure de la main le rivage, la planche de salut, mais qu'une vague rejette au loin !

Aussi bien, que le poète nous le pardonne! S'il a par moments au cœur et aux lèvres le mot de l'humilité, aussi souvent pour le moins, nous entendons une voix toute contraire : voix du stoïcisme, qui veut ne compter que sur soi-même[3]; voix de l'esprit rationaliste, qui veut ne demander qu'à la philosophie

Le mot de *la* naissance et de *la* destinée[4];

voix encore plus inquiétante de l'orgueil humanitaire : Dieu, le « dur créateur », peut dormir ou abdiquer, nous saurons bien nous suffire;

Nous sommes, c'est assez, nous ne demandons rien[5].

On comprend dès lors pourquoi le naufragé n'aborde pas. Osons tout dire, car nous ne le jugeons que sur son œuvre; peut-être achèverait-on de comprendre, en l'entendant refuser avec épouvante le ciel chrétien comme trop immatériel, et en réclamer un autre plus terre à terre, où tout se retrouverait, jusqu'aux amours d'ici-bas :

Voilà mon paradis, je n'en conçois pas d'autre,
Il est le plus humain, s'il n'est pas le plus beau;

1. *Le Prisme :* Dans une église devant un vieux tableau.
2. Saint Matthieu, xi, 28.
3. *Les Solitudes* : Combats intimes.
4. *Le Prisme :* La Philosophie.
5. *Stances et Poèmes :* Le Travail.

Ascètes, purs esprits, je vous laisse le vôtre,
Plus effrayant pour moi que la nuit du tombeau[1].

Où a-t-il vu, d'ailleurs, que nos dogmes sont « cruels, insensés », pures inventions humaines, et absolument étrangères au « Juif magnanime » qui s'appela Jésus[2] ? Il l'a vu dans Renan peut-être. C'est bien là toujours le phénomène lamentable que nous remarquions à l'instant. On écoute Renan ou tout autre oracle de même force, et l'on n'interroge pas l'Église ; elle est suspecte et récusée d'avance. Par une suite inévitable, on se défigure à soi-même le dogme, et l'on ne connaît pas Jésus-Christ, sût-on les quatre Évangiles par cœur.

Tout à l'heure, je nommais la philosophie, et volontiers je l'accuserais d'avoir achevé le mal commencé par la science. A vrai dire cependant, aucune des deux n'est coupable. Quelle certitude scientifique se heurte manifestement aux données authentiques de la foi ? Aussi bien, l'âme n'arrive-t-elle jamais au christianisme après un long voyage à travers les philosophies et pour avoir amplement expérimenté leur vide ? Ce voyage, M. Sully Prudhomme l'a fait ; ce vide, il l'a reconnu tout comme saint Justin, par exemple ; il l'a dix fois confessé en beaux vers. Et ce qui ramenait un saint Justin, ne le ramène pas, l'écarte peut-être. Qui ne souffrirait de le voir essayer tour à tour chaque système : ici kantiste, et ne trouvant plus en toutes choses que le rêve de l'homme[3] :

Dieu n'est pas rien, mais Dieu n'est personne ; il est tout[4] ;

puis soudain, pris d'un scrupule de bon sens et trop gêné d'admettre

Que l'univers, le tout, soit Dieu sans le savoir[5] ;

ailleurs encore, dualiste, quasi manichéen, concevant le monde comme l'œuvre et le jouet de deux puissances contraires[6] ? Et quoi donc au terme de ces explorations labo-

1. *Stances et Poèmes :* Mon ciel. — Il serait intéressant de comparer cette pièce avec *l'Espoir en Dieu*, de Musset.
2. *Les Vaines Tendresses :* Sur la mort.
3. *Les Épreuves :* Kant. — 4. *Ibid. :* Les Dieux. — 5. *Ibid. :* Scrupule.
6. *Les Destins.* Voir plus bas.

rieuses, passionnées? Un désespoir véritable. Quel cri désolé sur la tombe d'une personne chère, sa mère peut-être!

Ah! doctrines sans nombre où l'été de mon âge
Au vent froid du discours s'est flétri sans mûrir,
De mes veilles sans fruit réparez le dommage,
Prouvez-moi que la morte ailleurs doit refleurir...

Faites-moi croire enfin dans le néant ou l'être,
Pour elle et tous les morts que d'autres ont aimés;
Ayez pitié de moi, car j'ai faim de connaître.
Mais vous n'enseignez rien, verbes inanimés[1].

Ne voyez-vous pas qu'il calomnie la philosophie même, et que c'est à nous, croyants, de la défendre? A elle seule n'établit-elle point d'une façon péremptoire l'existence de l'âme et son immortalité? Je le crains, M. Sully Prudhomme s'est fermé l'intelligence aux vieux arguments traditionnels. Poète mathématicien, serait-il de ceux qui n'acceptent plus, qui ne sentent plus, que la pure évidence mathématique? En ce cas, il faudrait nous en prendre, non pas à la science, mais à cette lamentable habitude, à ce faux pli d'esprit que donne parfois la science trop exclusivement cultivée. N'est-ce pas plutôt que la philosophie en arrive à se ruiner, à se méconnaître elle-même, quand elle a fermement résolu de se suffire, d'écarter la foi qui suppléerait à ses ignorances nécessaires et affermirait des connaissances où la raison peut atteindre, mais où elle n'a pas, semble-t-il, la force de se maintenir? Non, ce n'est pas la philosophie qui tient le noble poète et ses pareils écartés de la lumière; c'est le rationalisme, la prétention inconsciente ou affichée d'exiger, avant de se rendre, non pas l'évidence des motifs d'admettre, mais l'évidence intrinsèque et immédiate des objets proposés.

*
* *

M. Sully Prudhomme est visiblement hanté, obsédé par le souvenir de Pascal, et sans doute on le surprendrait fort de lui dire que cette obsession lui est funeste. Rien de plus vrai

1. *Les Vaines Tendresses :* Sur la mort. — Que ne pouvons-nous étudier en détail cette pièce capitale! Il semble que l'homme s'y soit mis tout entier.

pourtant. Quelle idée se fait-il du grand homme ? Qu'est son Pascal, à lui ? Non pas assurément celui de l'histoire, le chrétien paisible et ferme dans sa croyance, mais la faussant deux fois, et par l'hérésie janséniste, et par l'erreur fidéiste, qui, au moins sur le fait de la religion, met à néant la certitude rationnelle au bénéfice prétendu de la foi. Est-ce donc le Pascal de la légende universitaire inventée par Cousin ? Est-ce l'homme que l'horreur du doute jette, éperdu et volontairement aveuglé, dans une croyance que sa raison désavoue ? — Je ne dirais pas absolument oui, mais bien moins encore oserais-je dire non, et je suis fort en peine de concilier en ce point le poète avec le prosateur, voire le prosateur avec lui-même. Le poète a récusé pour son propre compte le célèbre pari où voudrait l'engager Pascal[1]. Il s'est plaint que, chez l'auteur des *Pensées*, le chrétien nuise à la liberté du géomètre :

> Tu sens par la raison le *Credo* contesté,
> Et, lutteur isolé dans l'arène infinie,
> Tu combats, une main de ton compas munie,
> L'autre cachant ta plaie où le dogme est resté.
> Que n'es-tu né plutôt concitoyen d'Euclide !...
> Nous te verrions, exempt d'une foi qui torture,
> Libre et fier..., etc.[2].

Il a dit plus nettement encore :

> La foi n'est, dans Pascal, qu'une agonie étrange.
> On croirait voir lutter Jacob avec son ange :
> Il veut passer, quelqu'un lui barre le chemin.
> Aux dogmes du chrétien le penseur se résigne ;
> Sitôt qu'il y résiste, il a peur, il se signe,
> Mais son front mal dompté tressaille sous sa main.
> Enfin le géomètre effrayé du problème,
> Ne pouvant ni prouver ni renier son Dieu,
> Risque la vérité dans un pari suprême
> Dont, sur un noir tapis, le bonheur est l'enjeu[3].

Impossible de s'y tromper : c'est bien la donnée traditionnelle, classique, depuis Cousin. Plus tard cependant, en 1890,

1. *Les Épreuves :* Rouge ou noire.
2. *Le Prisme :* Sonnet à M^me ***
3. *Le Bonheur :* La Pensée, la Philosophie moderne. — Dans ce même poème, nous entendrons Pascal donner au héros une leçon finale d'agnosticisme.

M. Sully Prudhomme écrira : « Nous ne saurions voir en Pascal le martyr du doute que nous présente une légende fort accréditée[1]. » Rappelant ailleurs la patience, les sacrifices volontaires du grand janséniste animé par la vue anticipée du ciel, il dira encore : « Pour soutenir tout ensemble un tel renoncement et un si ambitieux espoir, quelles ne devaient pas être la constance et l'ardeur de sa foi ! Quelle satisfaction parfaite n'y devait-il pas rencontrer aux besoins et aux vœux les plus intimes de son être[2] ! » Croirons-nous donc à un désaveu des impressions premières, à quelque chose comme la sentence définitive d'un juge mieux informé ? N'y croyons pas trop vite : la même étude en prose nous apprendra que la religion chrétienne « a subi victorieusement l'épreuve », non de la raison de Pascal, mais de son cœur; qu'elle n'a pas conquis ce génie tout entier, qu'elle a laissé insoumise « la fonction capitale, la critique rationnelle[3] ». Bref, « Pascal a sacrifié la raison au cœur dans sa polémique religieuse[4] ». Et voilà que reparaît le fond, la substance de la légende. « Qui démêlera cet embrouillement[5] ? »

Du moins en pouvons-nous conclure deux choses : les *Pensées* sont étrangement périlleuses à qui les lit sans une foi déjà sûre et un sens chrétien déjà ferme ; — en la personne de M. Sully Prudhomme, elles le prouvent une fois de plus. On entend, du reste, l'attrait qu'elles ont pour cette âme noble et tourmentée. Dans le Pascal légendaire, elle se retrouve elle-même ; cet antagonisme profond, ce duel tragique entre la raison et le cœur, si elle le prête volontiers au maître, c'est qu'elle en a, pour son propre compte, le sentiment intime, l'expérience cruelle. Chez M. Sully Prudhomme, le cœur est aimant, généreux, tourmenté plus que mille autres par « l'aspiration », pour employer son langage, c'est-à-dire par le besoin de Dieu. Ajoutez que, sans se l'avouer peut-être, il porte bien visible encore la trace du baptême, l'empreinte des meilleurs sentiments chrétiens.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1890, p. 795.
2. *Ibid.*, 15 novembre, p. 295. — 3. *Ibid.*, 15 octobre, p. 773-774.
4. *Ibid.*, p. 767.
5. *Pascal.*

La raison s'est bandée, raidie contre le christianisme, et par le préjugé qui le lui montre inconciliable avec la science, et plus encore par l'esprit rationaliste, par la prétention si peu rationnelle que nous rappelions naguère, celle de ne rien croire que d'après l'évidence intrinsèque et immédiate de l'objet. Voilà les deux adversaires aux prises. Qui cédera ?

Certes, Dieu ni l'Église ne demanderont jamais à M. Sully Prudhomme de faire ce que n'a point fait Pascal, de sacrifier la raison au cœur. Non, vraiment, il s'agit de tout autre chose ; il s'agit de sacrifier l'orgueil de la raison à la raison même, qui est, en ce point, la très fidèle alliée de la foi. Or, ce sacrifice est encore à faire, et c'est parce qu'on le refuse que l'œuvre entière du poète philosophe est pleine du bruit de la lutte entre la raison qui veut rester superbe et le cœur demeuré chrétien. Lutte amère, poussant quelquefois au plus noir pessimisme, interrompue çà et là par des réconciliations illusoires ; mais, jusqu'à cette heure, lutte sans issue, le cœur n'abjurant pas sa noblesse, ni la raison sa fausse et déplorable fierté. Ne pouvant tout suivre, esquissons du moins en hâte les trois poèmes philosophiques de M. Sully Prudhomme : *les Destins* 1872), *la Justice* (1878), *le Bonheur* (1888).

Georges LONGHAYE.

(*A suivre.*)

# MAXIMILIEN, EMPEREUR DU MEXIQUE [1]

## II. LE DÉNOUEMENT DE LA TRAGÉDIE IMPÉRIALE

### D'APRÈS LES OUVRAGES RÉCENTS DE M. SCHMIT DE TAVERA

Au moment de la catastrophe dans laquelle disparurent l'empire et l'empereur du Mexique, la légation autrichienne à Mexico était gérée par deux diplomates, qui, tous les deux, nous ont laissé un récit des tristes événements auxquels ils furent mêlés : le baron de Lago, ministre plénipotentiaire et le chevalier Schmit de Tavera, secrétaire d'ambassade.

Le rapport du baron de Lago à son gouvernement est une pièce officielle[2], rédigée le 25 juin 1867, six jours seulement après l'exécution de Maximilien. Les mémoires du chevalier de Tavera sont au contraire des souvenirs intimes et personnels, publiés plus de trente ans après le drame de Queretaro et adressés au grand public autrichien. Celui-ci leur a fait le meilleur accueil. Parue dans les premiers mois de 1903, *la Tragédie impériale du Mexique* a dû être rééditée dès le mois d'octobre de la même année[3].

Les lecteurs des *Études* trouveront ici de larges extraits de ces Mémoires, que M. de Tavera m'a gracieusement autorisé à traduire pour eux; je les compléterai par des notes empruntées à d'autres publications[4].

1. Voir *Études* du 20 avril 1904.
2. *Archives diplomatiques*, juillet 1868, p. 999.
3. Dr Ernst Schmit Ritter von Tavera, k. u. k. Gesandter in Ruhestand, *Die Mexikanische Kaisertragödie; Die letzten sechs Monate meines Aufenthaltes in Mexico im Jahre 1867*. 2e édition. Wien, Adolf Holzhausen, 1903. In-8, XII-201 pages.
4. Voir l'excellente étude de M. Pierre de la Gorce dans les quatrième et cinquième volumes de son *Histoire du second Empire* parus en 1900-1901. M. de la Gorce a utilisé le récit du médecin particulier de Maximilien, Dr Basch, *Erinnerungen aus Mexico*; ceux du chef de la légion belge, général Van der Smissen, *Souvenirs du Mexique*, et ceux de M. Albert Hans, *Souvenirs d'un officier de l'empereur Maximilien*, etc. Pour ma part, je renvoie à un travail particulièrement intéressant fait en 1868 sur un grand nombre de rapports et de documents privés, par un ami personnel de l'empereur Maximilien, M. Charles d'Héricault. On le trouvera dans *le Correspondant*

Qu'on ne cherche point dans ces pages ce que M. de Tavera n'a point voulu y mettre : un portrait très fouillé de Maximilien ou une étude approfondie de sa politique. Le portrait et l'étude, si je m'en rapporte à ce qui m'a été dit aux Archives impériales de Vienne, paraîtront en leur temps. M. de Tavera consacre en effet les loisirs de sa laborieuse retraite à préparer l'histoire complète de l'empereur. Le volume qu'il vient de publier n'est nullement un extrait de ce grand travail ; c'est seulement le journal des derniers six mois que l'auteur a passés dans l'empire éphémère de Maximilien de Habsbourg-Lorraine [1].

*
* *

Quelques traits, épars dans ce journal, permettent cependant d'entrevoir en quelle généreuse nature d'homme s'était épanouie la délicate âme d'enfant que révèlent les lettres à Mgr Mislin.

Nature extrêmement élevée et prodigieusement affinée, esprit très cultivé, très ouvert à toutes les grandes idées, cœur aimant, compatissant, confiant jusqu'à l'excès, passionné pour la probité et la franchise, volonté héroïque... surtout dans la souffrance, capable pourtant de toutes les initiatives comme de tous les sacrifices, Maximilien était bien le plus intelligent, le meilleur et le plus séduisant des princes, mais

(t. LXXV, p. 304, 393, 628 ; 25 juillet, 10 et 25 août 1868), sous le titre : *les Derniers Mois de l'empire mexicain*, et dans le livre du même auteur, *Maximilien et le Mexique* (1872).

1. Cet article était composé lorsque j'ai reçu de Vienne le grand ouvrage où M. de Tavera réalise le dernier souhait de l'empereur mourant : « Vous écrirez l'histoire de ma vie. » (Dr Ernst Schmit Ritter v. Tavera, *Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I. und die französische Intervention in Mexico*. Vienne et Leipzig, Wilhelm Braumüller. 2 volumes in-8 avec 2 plans et 1 carte, XIII-433 et 517 pages.) En plus des souvenirs personnels que le présent article fait connaître, l'auteur apporte dans ce second travail une autre contribution toute nouvelle à l'histoire de ce funeste épisode du dernier siècle : pendant les cinq années que M. de Tavera a passées à l'ambassade autrichienne de Washington (1873-1878), il a reçu communication de la correspondance officielle de don Benito Juarez avec le gouvernement américain pendant toute la durée de l'empire de Maximilien. J'emprunterai à cet ouvrage le récit de la mort de l'empereur.

aussi le moins fait pour se mêler aux intrigues sanglantes et malpropres d'une révolution de métis.

Pour les dominer, il lui manquait les deux qualités maîtresses de l'homme d'État : l'unité dans les vues et la constance dans l'effort.

De plus, dès le début, toute sa politique fut viciée par une méprise, inévitable du reste, étant donné son caractère. Il eut le tort de croire l'âme de ses partisans et de ses adversaires à la hauteur de la sienne. La plupart des Mexicains, pensait-il, cherchaient aussi sincèrement que lui le bonheur de leur pays; beaucoup se trompaient sur les moyens d'y arriver; mais l'erreur de leur esprit ne devait point faire oublier la droiture de leurs intentions. Ainsi l'empereur, chef, comme il le disait, non d'un parti, mais de la nation, fit-il une pension à la veuve d'un de ses plus irréconciliables ennemis, le général Saragoza; ainsi ne prononça-t-il jamais un mot amer contre son implacable adversaire, contre l'Indien sectaire et opiniâtre qui devait le faire fusiller. Bien plus, dans sa proclamation du 2 octobre 1865, il loua publiquement « le courage et la constance de don Benito Juarez [1] » !

Ces illusions généreuses accompagnèrent l'empereur presque jusqu'aux portes du tombeau : enfermé dans Queretaro, le prince écrivait encore au président Juarez, lui demandant une entrevue, dans laquelle, puisque l'empire était impossible, les deux rivaux régleraient de concert, et au mieux des intérêts du pays, l'avenir de leur commune et bien-aimée patrie !

Maximilien était de la race sublime des hommes qui rêvent de triompher de la haine politique par l'amour : c'est dire qu'il était prédestiné au martyre.

Un tel souverain, fourvoyé au milieu de révolutionnaires sans conscience, était à la merci de tous les abandons et de toutes les trahisons; aussi les rencontre-t-on à chaque page

1. Cela n'empêcha point l'empereur de signer, le lendemain de cette proclamation, le fâcheux décret du 3 octobre 1865 qui mettait hors la loi et condamnait à mort tout ennemi tombé entre les mains des impériaux. Maximilien accorda cette signature aux instances de Bazaine ; il le fit à regret, et aurait voulu la rétracter ou en limiter les effets. C'est là une des circonstances où parurent le plus tristement l'incertitude de ses plans et l'inconsistance de sa volonté.

dans les mémoires de M. de Tavera, et c'est ce qui prête un si poignant intérêt à la tragédie impériale mexicaine.

## I

Le récit du diplomate autrichien commence au matin du 5 février 1867. A ce moment la dernière colonne française, sous le commandement personnel du maréchal Bazaine, défilait sous les fenêtres fermées du palais impérial de Mexico. Chassés du sol de l'Amérique par les menaces des Etats-Unis, nous abandonnions l'empereur Maximilien à ses propres ressources.

En quoi consistaient-elles? Les caisses publiques étaient vides et les douanes saisies en garantie des dettes contractées. L'armée était désorganisée par le départ de la majeure partie de ses cadres étrangers. Pourtant quelques troupes européennes demeuraient fidèles au souverain, elles formaient le noyau solide d'une force d'environ vingt mille hommes. Le reste était composé d'Indiens recrutés par le système de la presse, l'odieuse *leva*. Résigné à son sort et dur à la fatigue, accompagné partout de sa *soldadera*, sa femme ou sa compagne, dont le dévouement et l'industrie dispensaient le gouvernement de créer un service d'intendance et d'ambulance, l'Indien du Mexique n'était pas un mauvais soldat: il se battait tant que ses chefs le conduisaient au combat; mais s'ils étaient tués ou lâchaient pied, leurs troupes se dispersaient et fondaient littéralement sans qu'il en restât un homme; s'ils trahissaient ou s'ils étaient faits prisonniers, elles passaient sans scrupules à l'ennemi avec armes et bagages.

Une telle armée n'était donc une ressource que si le parti conservateur lui fournissait des cadres et des chefs. Or, à part les professionnels de la révolution qui s'étaient fait de la guerre civile une carrière, le parti conservateur se montra à cet égard d'une inconcevable insouciance. Il ne semble pas que la société mexicaine ait jamais pensé qu'elle eût le devoir de s'imposer des sacrifices en hommes et en argent pour soutenir le prince qu'elle avait appelé au trône, et qui,

malgré les objurgations de la France, restait au Mexique uniquement pour ne pas livrer ses partisans sans défense aux vengeances de leurs adversaires. L'apathie et la légèreté des créoles sont deux traits sur lesquels le chevalier de Tavera revient avec insistance et indignation. Tantôt il nous montre les jeunes filles, les femmes, les hommes même, accourant dans la soirée du 5 février au camp que Bazaine a installé à une lieue de la capitale, pour coqueter et caqueter avec les beaux officiers qu'on ne ferait plus valser dans les meilleurs salons de Mexico; tantôt il nous les dépeint, pendant le siège de la ville, s'assemblant en joyeuses compagnies sur les terrasses plates de leurs maisons, afin de jouir entre deux concerts du beau spectacle d'un bombardement, ou bien, ce qui est plus fort, il nous rapporte les plaisanteries naïves et révoltantes de ces Mexicaines, qui, après l'entrée triomphale de Juarez, riaient de bon cœur, en parlant de la désagréable surprise que ressentira leur père ou leur mari, quand, le soir, au lieu du lit somptueux de sa splendide demeure, il ne trouvera pour se coucher que les planches et les paillasses des casernes où il est maintenant prisonnier!

Pour sauver la vie et le bien-être de cette société ingrate, égoïste et futile, l'empereur Maximilien, dans la nuit du 9 février, à la tête d'environ dix mille hommes, quitta sa capitale pour se rendre à Queretaro.

Cette ville, la clef du Mexique, était occupée par les quatre mille hommes du général Miramon; vers elle se hâtaient à grandes journées les bandes républicaines du général Escobedo; sous ses murs devait se livrer la bataille décisive.

Quatre généraux impérialistes entouraient l'empereur. Le brave Miramon d'abord; il n'était pas sans reproche, mais il était sans peur, c'était un vrai chef; le loyal Mejia, vieux cacique de la sierra Gorda; Mendez, indien comme Mejia, on l'appelait le vainqueur de cent combats; Marquez enfin, dans les talents militaires de qui Maximilien avait la plus entière confiance, soldat énergique, mais auquel un crime inouï, je crois, dans l'histoire des guerres modernes, avait fait donner le surnom d'assassin ou d'hyène de Tacubaya : cet officier

général avait fait fusiller de sang-froid les médecins qui avaient osé soigner des blessés juaristes.

Dans le conseil tenu par l'empereur pour savoir si l'on attaquerait les bandes d'Escobedo pour les détruire en détail avant leur concentration, ou bien si l'on attendrait leur réunion pour les écraser d'un seul coup, Marquez fit prévaloir ce second avis. Ce fut la première et l'irréparable faute militaire de Maximilien. On se demande s'il ne faut pas appeler trahison la proposition d'un plan aussi fou : Marquez le traça seulement pour faire écarter les combinaisons beaucoup plus sages de son rival Miramon.

On laissa si bien Escobedo concentrer ses troupes que, le 22 mars, l'empereur, cerné dans Queretaro, dut envoyer Marquez chercher du secours à Mexico. Dans la nuit, à la tête de la meilleure cavalerie de la garnison, les dragons de Quiroga, le vieux général perça les lignes juaristes et, après un raid magnifique, parut à l'improviste dans la capitale..., mais ce fut pour s'y installer en maître ! Falsifiant la lettre impériale, il s'y déclara lieutenant de l'empereur et muni de pouvoirs dictatoriaux. Il semblait avoir totalement oublié la mission pourtant si pressante que lui avait confiée son souverain. Bien plus, ayant réuni quelques troupes, au lieu de les diriger sur Queretaro, il les conduisit lui-même dans une direction tout opposée, vers Puebla.

L'attitude de Marquez était déjà inexplicable : ce qui suivit le fut plus encore. Vainqueur dans trois combats, le vieux guerrier à qui on reprochait tous les vices sauf la lâcheté, subitement le quatrième jour, 10 avril, abandonna ses troupes, et s'enfuit éperdu vers Mexico... Sans la présence d'esprit du colonel de Kodolich, Autrichien qui suivait la campagne en amateur, les soldats impériaux, en majorité européens, étaient perdus, M. de Kodolich les rallia tant bien que mal, et à marches forcées, à travers une nuée d'ennemis, les ramena jusque sous les murs de Mexico. Marquez en fit fermer les portes devant eux, et laissa ainsi pendant plusieurs heures ces malheureux mourant de faim et tombant sous les balles juaristes !

Un double souci paraissait à cette heure dominer l'esprit du dictateur : intercepter toutes les dépêches de Queretaro et

empêcher les ambassadeurs étrangers de quitter la capitale. Quels étaient les plans de cet homme ? Personne ne l'a su, quelques-uns ont pensé qu'il travaillait à perdre Maximilien, non pas au profit de Juarez, mais pour ramener l'ancien président Santa-Anna[1].

Le récit de la dictature de Marquez à Mexico occupe près de la moitié de l'ouvrage de M. de Tavera, qui, enfermé avec les autres diplomates européens derrière les murs de cette grande ville, ignorait alors, comme eux, les événements de Queretaro.

Là cependant, attendant toujours un secours qui n'arrivait jamais, Maximilien et sa petite armée de dix mille hommes se défendaient héroïquement contre les cinquante mille combattants qu'Escobedo mettait en ligne. En un peu plus d'un mois, les assiégés avaient soutenu vingt-deux combats : ils avaient été vingt-deux fois victorieux ! Enfin, le 15 mai, l'armée entière, renforcée de quatre mille volontaires queretariens, se préparait à tenter le combat suprême, à briser le cercle de fer qui étreignait la ville...

Or, le 14 mai, à minuit, un des officiers de l'état-major impérial, le commandant des lanciers de l'impératrice, colonel Lopez, venait, comme de la part de son maître, faire desseller les chevaux des gardes du corps et des hussards hongrois ; il faisait circuler dans toutes les casernes un contre-ordre ajournant la sortie ; à quatre heures, il allait lui-même chercher deux bataillons juaristes, les présentait aux avant-postes comme les troupes de Marquez enfin arrivées ; à quatre heures et demie, il les introduisait au couvent de la *Cruz*, quartier général de l'empereur : Maximilien était vendu.

Il n'était pas encore livré. Sorti du monastère, l'empereur rencontra Lopez, et ignorant son crime, lui demanda ce qui se passait. Le traître, pour achever son œuvre, lui conseilla hypocritement de se cacher dans une maison ; le prince refusa et, avec une poignée d'hommes, parvint à se réfugier sur la hauteur qu'on appelait le *cerro de la Campana*, aux portes

1. C'est l'opinion admise par M. de Tavera dans son nouvel ouvrage, *Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I.*, etc., t. II, p. 327. — Mais, à son avis, Marquez n'aurait formé le plan de rappeler Santa-Anna qu'après avoir appris la chute de Queretaro.

de la ville, le seul point que l'ennemi n'eût pas encore occupé.

Bientôt poursuivi, l'empereur s'était retranché sur le sommet de la colline. Il demandait à tous ce qu'était devenu Miramon. Ce général, hélas ! ne pouvait être auprès de son souverain ; blessé cruellement d'une balle au-dessous de l'œil, au moment où il ralliait quelques troupes, il n'avait pu rejoindre... Ce fut un grand malheur. Alors se tournant vers Mejia : « Pouvons-nous percer les lignes ennemies ? » demanda Maximilien. Le vieil Indien resta un moment silencieux, examinant avec sa lorgnette les masses qui s'avançaient : « Sire, dit-il, c'est impossible ; mais si Votre Majesté l'ordonne, nous l'essayerons. Quant à moi, je suis prêt à mourir ! » Miramon, pur Espagnol, aurait répondu : « Sire, c'est impossible, mais nous le ferons ! » Et il l'aurait fait. Un officier français, dit-on, offrit à l'empereur de lui faire traverser l'armée juariste ; Maximilien refusa et le Français passa à la tête de trois escadrons ?

Persuadé qu'il était inutile de faire tuer pour lui ses compagnons, l'empereur ordonna de hisser le drapeau blanc ; il proposait de se rendre, à condition d'être la seule victime ! Les troupes républicaines cessèrent le feu ; mais, raconte M. d'Héricault, elles continuèrent leur mouvement enveloppant. Quand le cerro fut cerné de toutes parts, Escobedo fit dire qu'il refusait la capitulation ; Maximilien, doublement ou triplement trahi, dut se livrer à merci.

Il fut enfermé au couvent des *Capuchinas* avec les généraux Miramon et Mejia.

Vendu à ses ennemis, le malheureux prince voulut au moins avoir auprès de lui les représentants de cette Europe qui semblait l'oublier ; il leur fit demander de venir à Queretaro.

Marquez ne put empêcher l'invitation impériale d'arriver au baron de Magnus, ministre de Prusse. Tout en déclarant que la lettre était un faux et que les nouvelles annoncées par elle étaient controuvées, le dictateur dut laisser sortir en liberté le diplomate prussien. Il n'en fut pas de même pour les membres de la légation autrichienne ; ils furent obligés de s'échapper en cachette sur un mauvais bateau par le canal de Santa-Anita. Accueillis avec bienveillance au camp de

Porfirio Diaz, le plus humain et le plus brave des généraux républicains, les deux diplomates furent autorisés par lui à se rendre à Queretaro.

Pour atteindre cette ville le plus rapidement possible, le baron de Lago et le chevalier de Tavera louèrent à Celaya un cabriolet léger. Dans leur voiture ils offrirent une place à Mme Aguirre, femme d'un ministre fait prisonnier avec l'empereur, et une autre à l'administrateur des postes de Toluca.

Ce fut dans cet équipage qu'un des derniers soirs de mai, les représentants de l'Autriche arrivèrent aux portes de Queretaro.

A mesure que nous approchions de la ville, raconte M. de Tavera, Mme Aguirre oubliait dans une excitation momentanée les souffrances d'un voyage aussi fatigant qu'avait été le nôtre. Ravie à la pensée d'être tout près de son mari, elle plaisantait avec la plus parfaite sérénité sur les accidents de la route ; la malheureuse semblait avoir perdu le sens et riait tout haut à la moindre bagatelle qu'on lui disait. Quand enfin nous fûmes arrivés, sa joie ne connut plus de bornes. Le rire nerveux de cette femme, éclatant dans notre voiture, faisait le plus pénible contraste avec le silence profond et mélancolique qui régnait dans la ville. Pas un seul Queretarien ne se montrait, pas une fenêtre n'était éclairée ; toutes les maisons semblaient abandonnées de leurs habitants.

Dans les rues sombres et désertes, les *serenos* avec leurs lanternes erraient sans bruit : on eût dit les âmes de ceux qui étaient morts pendant le siège... Çà et là dans les murs s'ouvraient de larges trous noirs aux endroits frappés par les boulets des juaristes.

Avec ses maisons éventrées, ses arbres qu'on avait dépouillés de leur feuillage pour en nourrir les montures de la garnison, ses fossés encombrés de carcasses de chevaux, avec son *alameda* au sol comme boursouflé de tombes nouvelles d'où sortaient des membres mal ensevelis, avec les vols lugubres de vautours tournoyant sous son ciel brûlant, Queretaro était un décor sinistre bien fait pour le drame lamentable qui allait se terminer près de ses murs.

Etudions les principaux personnages et les dernières péripéties de cette tragédie.

## II

Les bourreaux d'abord... puis leur victime.

Dès la première nuit, les diplomates autrichiens purent prendre quelque idée des gens auxquels avait été livré l'empereur.

Faute de trouver place dans les hôtels tous occupés par les officiers juaristes, nos voyageurs s'étaient installés pour la nuit, Mme Aguirre sur une natte dans la cuisine de la *casa de diligencias*, ses trois compagnons dans leur cabriolet : le baron de Lago sur le plancher de la voiture, au-dessus de lui, M. de Tavera et le directeur de la poste assis sur les banquettes de l'étroit véhicule.

Or, raconte notre auteur, pendant que nous passions une nuit si pénible, les officiers de Juarez dansaient dans une maison voisine. Pas une femme de la société n'avait voulu paraître à ce bal et l'on avait dû employer la force pour réquisitionner des danseuses dans les bas-fonds de la population. La fête dura jusqu'au matin... Nous ne soupçonnions pas que cette joyeuse musique, qui nous empêchait de dormir, troublait aussi le repos de l'auguste prisonnier enfermé tout près de nous au couvent des *Capuchinas* !... A l'aurore, l'orchestre se tut enfin dans la salle de danse, mais à sa place les trompettes de la garnison juariste sonnèrent dans toutes les rues de Queretaro une diane assourdissante.

La première impression faite par les républicains victorieux sur les deux représentants de l'Autriche, ne pouvait qu'être fâcheuse ; ce fut pis encore, le matin suivant, quand ces diplomates se rencontrèrent avec les trop bruyants danseurs de la nuit. Le récit de l'entrevue mérite d'être cité tout entier :

Brisés de fatigue, nous sortîmes de notre voiture. Sans se donner le loisir de mettre un peu d'ordre dans sa toilette passablement défraîchie par la traversée de l'océan de poussière où nous vivions depuis trois jours, le baron de Lago se rendit chez le général Escobedo. Il fallait en obtenir la permission d'aller offrir à l'empereur prisonnier les services de l'ambassade autrichienne. Sur les six dernières nuits, nous en avions passé cinq sans quitter nos vêtements de voyage ; on peut juger de ce qu'était notre aspect.

L'ancien muletier, devenu le général commandant en chef Escobedo, avait placé, par une affectation de modestie, son quartier général dans une maisonnette de chétive apparence. Quelques ordonnances déguenillés, à moitié nus, étaient étendus par terre devant la porte. Le baron de Lago, résolu à gagner si possible la faveur de nos ennemis par l'aménité de ses manières, s'imposa de saluer amicalement ces drôles

en haillons et leur demanda poliment si le commandant en chef était déjà visible. Il reçut pour toute réponse un *Quien sabe?* (qui peut le savoir ?) expression favorite du Mexicain, bien caractéristique de sa naturelle indolence.

Poursuivis par les quolibets de ces vauriens, nous entrâmes dans la maison. Une cohue d'officiers, dans tous les uniformes imaginables, y était réunie. Quelques-uns étaient superbes d'élégance et de tenue ; mais la plupart trahissaient par leur extérieur négligé et la grossièreté de leurs manières la vulgarité de leur origine.

Le baron de Lago s'inclina profondément devant eux. J'avais déjà remarqué pendant mon séjour au Mexique combien le Mexicain tient aux formes extérieures et comme il est habitué à voir ses supérieurs se présenter toujours avec une cérémonieuse dignité ; à cet égard on n'en saurait jamais trop faire : on avait vivement reproché à Maximilien sa condescendante familiarité avec ses sujets, surtout avec les Indiens ; par son entrée plus que modeste, le baron de Lago ne pouvait certainement pas faire une impression favorable sur ces natures sauvages, aveuglées complètement par leur prétendue grandeur. Nous en eûmes aussitôt la preuve indubitable.

Avec une exaspération muette, je pus constater quel mépris profond ces officiers ressentaient pour les *Austriacos*, les *Chiambellanes*.

Le baron de Lago demanda à l'un des assistants si le général Escobedo était visible. Rogue, l'officier jeta seulement sur mon chef un regard de travers ; celui-ci ne savait plus comment se tirer de cette pénible situation. Par hasard Escobedo parut à la porte de son appartement. Il était en civil, mais facilement reconnaissable à l'extrême grandeur et à l'extraordinaire écartement de ses oreilles. Nous avions devant nous l'homme entre les mains duquel était le sort de l'empereur.

Le baron de Lago salua le général le plus respectueusement possible, et, en quelques mots balbutiés d'une voix tremblante d'émotion, exprima l'objet de notre requête. Escobedo, muet, fit de la tête un signe d'assentiment et, sans honorer mon chef d'une parole, lui tourna le dos après une sèche inclination. Pourtant nous avions atteint notre but. L'un des officiers d'ordonnance du général reçut l'ordre de nous conduire au fiscal Aspiroz. Dans le procès de l'empereur, ce magistrat remplissait les fonctions de procureur du gouvernement républicain. C'est lui qui donnait l'autorisation de visiter le prisonnier. Il nous l'accorda sans difficulté, et nous allâmes aussitôt au monastère des *Capuchinas*.

La sotte morgue que le général en chef prenait pour de la dignité, était imitée par ses subalternes, et exagérée, comme de juste ; et chez eux c'était la plus insolente grossièreté. Les diplomates autrichiens allaient de leurs propres yeux

constater à quel degré savait la porter un républicain victorieux.

L'empereur, continue M. de Tavera, était enfermé dans une petite cellule donnant sur le cloître intérieur. Pour faciliter la surveillance, on en avait enlevé, de ce côté-là, la porte et la fenêtre. Aussi le prisonnier était-il continuellement exposé à la curiosité de ses gardiens. Jusqu'au dernier recoin, tout le vaste bâtiment était rempli par les soldats du bataillon des *Cazadores de Nuevo Leon* ; le large escalier d'entrée en était littéralement couvert. Leurs uniformes, une chemise et une culotte de toile, étaient dans un état de saleté répugnante.

Maximilien avait beaucoup à souffrir de l'importune curiosité de ces hommes. Insolents et sans pitié ils se tenaient debout devant la fenêtre de la cellule, n'épargnant point leurs remarques faites à haute voix à chaque mouvement que le pauvre malade faisait sur son lit de douleur.

L'empereur était en effet très fatigué, et son état de souffrance rendait plus indécente encore l'indiscrétion de ses bourreaux. Pendant le siège le prince avait un jour rencontré un de ses soldats qui repoussait avec dégoût sa ration de viande de cheval. Pour lui donner l'exemple, Maximilien prit dans l'écuelle quelques morceaux et les mangea. Or, cette viande était corrompue; elle causa à l'empereur une dysenterie douloureuse, qui durait encore le jour de son exécution. Dès lors on comprend quel supplice étaient pour lui les visites ignominieuses dont l'accablait l'inconvenante curiosité de ses gardiens.

Mais ce n'était là qu'une partie de ses tourments.

Dans sa prison l'auguste victime souffrait de la pénurie des objets les plus nécessaires ; car dans le pillage du quartier impérial qui suivit la surprise de Queretaro il avait perdu tous ses effets. Il n'avait même pas le linge de corps suffisant : une blanchisseuse indienne compatissante envoya au petit-fils de Charles-Quint quelques chemises à son propre usage. Pour se procurer les bouteilles de vin rouge prescrites par son médecin, le prisonnier dut s'adresser au banquier Rubio, qui pendant une partie du siège lui avait donné l'hospitalité. Encore fallait-il prendre toutes sortes de précautions, et il arriva souvent que les soldats de garde, après avoir bu tout le vin, placèrent au moment du repas sur la table de l'empereur une bouteille vide.

Cependant ce n'était point de ces misères matérielles que le malheureux souverain se plaignait ; il s'était dès longtemps endurci à la peine et à la privation ; il se faisait moins

facilement à l'absolue oisiveté de sa prison, à l'absence totale de vie intellectuelle.

Ce fut une joie pour moi, dit M. de Tavera, de trouver un ouvrage historique, fort suranné du reste, chez un chanoine de la cathédrale et de le porter au couvent des *Capuchinas*. Il semble que les livres étaient à Queretaro de précieuses raretés.

Quelques vieux livres d'histoire égarés sur les étagères poussiéreuses d'une mince bibliothèque de chanoine ignorant, c'est tout ce que pouvait rencontrer à Queretaro l'impérial écrivain qui s'était complu jadis au délicat travail de ses *Skizzen* ! Encore ne lui laissait-on même pas la possibilité de fixer son attention sur ces pages monotones.

Car malgré la tristesse qui régnait dans la population impérialiste de Queretaro, la ville n'était pas silencieuse. Les trompettes de la garnison ne cessaient de sonner du matin au soir. A peine une escouade de soldats venait-elle de passer au milieu d'un vacarme assourdissant, que dans une autre direction apparaissait toute une cohue de clairons, soufflant toujours avec rage dans leurs instruments : cela aurait suffi à faire crouler les murailles de Jéricho ! Tant de bruit déchirant les tympans, et sans but apparent, était-il fait pour exciter l'esprit guerrier de l'armée juariste ?

L'empereur se plaignit souvent de cet insupportable vacarme, qui résonnait à ses oreilles comme une insulte au vaincu et éveillait en lui les plus pénibles souvenirs. Dans le voisinage immédiat de sa prison, chaque soir, une fanfare venait, « à la demande générale », jouer sans fin la *Mama Carlota*, la *Chinaca* et autres morceaux antiimpérialistes. C'était un perpétuel tourment pour l'auguste patient.

Ainsi les bourreaux s'acharnaient-ils sur leur malheureuse victime ; c'était leur plaisir de lui rappeler sans cesse, par le refrain de leur outrageante *Mama Carlota*, avec la ruine de son empire, l'écroulement de son bonheur domestique !

Quelques jours avant le départ de Bazaine, Maximilien avait subitement appris que l'impératrice Charlotte, brisée par l'insuccès de ses démarches auprès de Napoléon III et du pape, était devenue folle... Ce fut un adoucissement à la douleur de l'auguste prisonnier que le bruit, mensonger du reste, qui parvint un jour jusqu'à sa cellule, affirmant la mort de l'impératrice. Maximilien d'abord ne douta point de la réalité de la nouvelle; il pleura abondamment la compagne de sa

vie, mais la certitude de retrouver dans un monde meilleur celle pour qui surtout il avait rêvé la gloire d'être le restaurateur du Mexique, lui permit de supporter sans faiblir les dernières et cruelles déceptions que nous allons raconter.

## III

La silencieuse résignation, écrit M. de Tavera, avec laquelle le malheureux prisonnier supportait l'amertume de son sort, était, au dire du baron de Lago, véritablement stupéfiante : jamais une plainte sur ses lèvres, pas un mot de reproche pour l'attitude de la France, — Dieu sait qu'il aurait eu matière à des accusations foudroyantes, — il parlait même sans colère de l'infâme traître Lopez. Ce n'était qu'au sujet de Marquez que l'empereur laissait paraître de l'émotion. A cet homme il attribuait la principale responsabilité de son malheur : « Si j'avais à choisir entre les deux traîtres, disait-il un jour à mon chef, c'est encore Lopez que je laisserais courir le plus volontiers. »

Cette prodigieuse égalité d'esprit tenait sans doute à l'exceptionnelle trempe du caractère de Maximilien ; pour l'expliquer il faut pourtant tenir compte aussi de la ténacité de ses espérances.

Jusqu'au dernier moment l'empereur a pensé échapper par la fuite à la vengeance de ses ennemis. Hélas ! une fois de plus, des traîtres trompèrent sa confiance !

Dès son arrivée à Queretaro, M. de Tavera fut mis au courant du projet d'évasion. Tandis que le baron de Lago faisait sa première visite à l'auguste prisonnier, le secrétaire d'ambassade était resté dans le cloître.

Aussitôt, raconte-t-il, s'approcha de moi un certain capitaine Charles de Kreutz, badois d'origine et successivement déserteur de l'armée allemande et de la légion étrangère de France.

Il me demanda si j'étais autrichien. Sur ma réponse affirmative, il se présenta lui-même comme le commandant de la garde des portes de la prison. (Dans l'armée juariste, semble-t-il, la relève des postes de garde n'était pas en usage.) Puis me serrant la main avec cordialité comme à un compatriote de la grande patrie allemande, il commença à me raconter ses exploits au Mexique !

Je ne crois pas qu'on puisse trouver un type de gibier de potence plus accompli que ne l'était ce capitaine allemand. Sa physionomie était si repoussante que je devais me faire violence pour poursuivre l'entretien. Mais plus je me tenais sur la réserve, plus le drôle s'accro-

chait à moi. Il était clair qu'il voulait, pour quelque mystérieuse raison, entrer avec moi en relations amicales.

Dès que mon chef parut à la sortie du couvent, je voulus prendre congé de Kreutz ; mais lui me pressa vivement de faire avec lui une course à cheval dans la campagne : il me procurerait, disait-il, un cheval dont je serais content. En effet, à peine étais-je revenu à l'hôtel avec le baron de Lago, que le capitaine vint m'y retrouver. Il tenait à m'apprendre qu'on formait le plan de soustraire par la fuite l'empereur à la captivité. On avait déjà pris toutes les mesures nécessaires ; on n'avait même plus de grosses difficultés à surmonter... Pour mon compte j'étais absolument persuadé que j'avais à faire à un escroc fieffé, qui ne s'était certainement jamais occupé du salut du souverain et à qui l'on ne devait pas le moins du monde se fier. Il me paraissait plus que suspect que le capitaine de Kreutz, occupant au couvent des *Capuchinas* un poste de confiance et de premier rang, voulût, dans un hôtel, au vu de tout le monde, dans un lieu où nos conversations pouvaient si facilement être épiées, jouer avec moi au conspirateur mystérieux.

Je répondis donc évasivement à ses ouvertures...

Feignant d'être scandalisé de mon attitude hésitante, Kreutz s'écria : « Comment, vous laisseriez fusiller un prince allemand ! Car il doit sûrement mourir, si nous ne le sauvons ! Et le sauver serait facile, si vous vouliez seulement fournir l'argent pour que nous gagnions encore quelques officiers. J'ai déjà acheté les chevaux nécessaires à la fuite, et je ne vous ai proposé tout à l'heure de faire avec moi une promenade à cheval qu'afin de vous faire constater à vous-même ce que ces animaux pourront faire ! »

Sur ces entrefaites le baron de Lago nous rejoignit. Kreutz lui répéta ce qu'il m'avait dit. Il sauverait sûrement l'empereur, s'il pouvait compter sur dix mille pesos (environ quarante-cinq mille francs). Si nous n'ajoutions pas foi à ses paroles nous n'avions qu'à consulter Sa Majesté elle-même... Mon chef n'hésita pas à déclarer à Kreutz : « Si vous êtes bien disposé pour l'empereur, vous pouvez compter sur une riche récompense de vos services : la question d'argent n'en est pas une, nous avons à notre disposition des ressources suffisantes ! »

M. de Tavera, tous les autres diplomates réunis à Queretaro, et surtout M. de Magnus, ministre de Prusse, consultés par le baron de Lago, se montrèrent fort opposés au complot et très en défiance à l'endroit du capitaine de Kreutz. Cependant dès la seconde visite que le ministre autrichien fit à Maximilien, l'après-midi qui suivit sa première audience, il reçut de la bouche même de l'empereur la confirmation des ouvertures du capitaine badois. Un plan d'évasion avait été imaginé par la princesse de Salm ; Kreutz le favorisait, et

Maximilien en attendait le salut : « Si mes amis ne me tirent pas de prison, je suis irrémédiablement perdu ; je sais n'avoir point de grâce à attendre de Juarez ! »

La jeune princesse de Salm, canadienne d'origine, montrait dans ces tristes jours un courage, une décision, une énergie au-dessus de tout éloge. Elle employait la liberté de mouvement qu'Escobedo, par égard pour son sexe, avait respectée dans la plus large mesure, à préparer avec un zèle inlassable la fuite de l'empereur et celle de son mari, le prince Félix, fait prisonnier avec Maximilien. Mais, et c'était fort regrettable, la princesse ne paraissait pas avoir conscience des précautions infinies qu'il eût fallu prendre pour garder le secret des plans d'évasion. A cet égard la publicité de ses démarches, dont le but formait le sujet ordinaire des conversations entre les officiers juaristes, était une néfaste méprise. Nous tenions pour particulièrement suspectes ses relations amicales avec le colonel Villanueva, aide de camp d'Escobedo, et soupçonné, non sans fondement, de jouer le rôle d'espion. Sous le prétexte d'une sincère amitié, Villanueva s'attachait aux pas de la princesse ; en réalité il ne voulait par là que se mettre au courant de toutes ses entreprises. Les officiers républicains avec lesquels, mon chef et moi, nous eûmes l'occasion de nous entretenir, disaient ouvertement que la princesse s'occupait de l'évasion de l'empereur ; un jour l'un d'eux m'invita ironiquement à essayer l'un des chevaux que Mme de Salm tenait prêts pour la fuite de Maximilien. Du seul fait qu'en pareille circonstance M. Villanueva, le fidèle chevalier servant de la princesse, ne paraissait pas le moins du monde compromis vis-à-vis de ses supérieurs, on pouvait raisonnablement conclure que ce colonel, aussi bien que le capitaine de Kreutz, était à l'abri de tout soupçon de sympathie à l'égard de l'empereur...

Maximilien semblait pourtant n'avoir aucun doute sur le succès de ce dessein. Il était persuadé qu'il suffirait d'un temps de galop pour franchir la courte distance qui le séparait de la sierra Gorda, et qu'une fois arrivé dans les montagnes, il trouverait la route libre jusqu'à la mer. Les populations indiennes de ces régions étaient en effet demeurées fidèles à leur souverain. Dans ses conversations avec le baron de Lago, le prince manifestait pour l'avenir les plus heureuses espérances et parlait déjà des négociations que de Vera-Cruz, il entreprendrait avec Juarez pour régler son abdication. Et comme, en passant, mon chef faisait observer à l'auguste prisonnier que peut-être l'affaiblissement de sa santé ne lui permettrait pas de supporter l'effort d'un pareil voyage : « Il vaut encore mieux, répondait l'empereur, mourir de fatigue sur mon cheval, que d'être fusillé par les libéraux. »

L'évasion du prince fut fixée à la nuit du 15 au 16 juin. En dehors de Kreutz et de Villanueva, on pouvait compter encore, disait la princesse de Salm, sur le colonel Palacios, gouver-

neur des *Capuchinas*. Pour prix de leur collaboration, l'ami de la princesse de Salm et le commandant de la prison ne demandaient qu'une gratification de cent mille thalers !

Le 14 juin, l'empereur offrit aux deux officiers deux lettres de change pour cette somme. Elles étaient signées de sa propre main... Les deux colonels les refusèrent : la garantie d'un archiduc d'Autriche ne leur suffisait pas, il leur fallait la signature de deux ambassadeurs des puissances européennes. Le baron de Lago donna aussitôt la sienne et se chargea de procurer celle d'un de ses collègues. Il s'adressa d'abord au chevalier de Curtopassi, ministre d'Italie, puis au chargé d'affaires du royaume de Belgique, les deux diplomates refusèrent nettement d'accéder au désir du souverain prisonnier. A leur avis les deux colonels républicains tendaient un piège au malheureux empereur ; ils voulaient avoir une preuve matérielle du complot, et y compromettre les représentants des nations européennes ; l'un de ces messieurs saisit même une paire de ciseaux et coupa sur les deux billets la signature du ministre autrichien.

Maximilien parut fort blessé de la défiance des diplomates ; il fallait pourtant satisfaire aux exigences de ses prétendus sauveurs ; il ordonna donc à M. de Lago de réunir immédiatement le numéraire suffisant pour acheter ses geôliers. Les diplomates étrangers promirent leur concours pour cette entreprise... Elle était pourtant presque chimérique : à Queretaro l'or était une rareté ; comment arriverait-on à trouver chez les négociants de la ville et à transporter en secret aux *Capuchinas* la masse énorme de monnaie d'argent que réclamaient les deux Mexicains ?

Bien que mon chef, raconte M. de Tavera, ne se fît aucune illusion sur l'inutilité de cette tentative, il commença le 15 juin au matin sa tournée en ville. A peine avait-il réuni une centaine de thalers qu'il fut arrêté au milieu de la rue par un officier juariste. Cet homme lui ordonna de le suivre immédiatement chez le général Gonzalès, préfet de la ville. Ce fonctionnaire, interpellant violemment le représentant de l'Autriche, lui intima l'ordre, à lui et à tous les diplomates étrangers, de quitter Queretaro dans le délai de deux heures. Le baron de Lago lui fit remarquer que dans si peu de temps il ne pouvait se procurer un moyen de transport. « C'est bon, vociféra Gonzalès, dans ce cas, vous détalerez à pied ! »

Point de motif allégué pour notre expulsion, mais il était évident qu'Escobedo, déjà abondamment renseigné sur nos différentes tentatives de corruption, jugeait dangereuse la prolongation de notre séjour dans la ville et s'était résolu à couper court, en nous éloignant, à tout essai ultérieur de délivrance de l'empereur.

Dans la même matinée la princesse de Salm fut appelée chez le général en chef; celui-ci lui déclara qu'elle devait se rendre sur-le-champ à San Luiz,et que son sexe seul l'empêchait d'être fusillée comme elle le méritait.

Le colonel Villanueva garda sa place ; le colonel Palacios resta comme auparavant chargé du commandement de la prison des *Capuchinas* et le capitaine de Kreutz, de la garde de la porte ; aucune arrestation, que je sache, ne suivit la prétendue découverte du projet d'évasion. Il ne semble pas qu'il y eût même à cet égard la moindre enquête de la part de l'administration militaire : ce fait jette une fâcheuse lumière sur la loyauté des différentes personnalités qui prirent leur part du prétendu complot ourdi pour faciliter la fuite de l'empereur !

L'officier qui avait conduit mon chef chez le général Gonzalès l'accompagna de nouveau jusqu'à la *casa de diligencias* et monta la garde à l'entrée de la maison jusqu'à ce que, une heure après environ, tous les diplomates étrangers fussent réunis dans la voiture de poste louée environ mille huit cents francs pour les ramener à Mexico.

Comme adieu il nous jeta alors ces mots : « Si l'un de vous ose revenir à Queretaro, il lui en coûtera la vie ! »

Dans cette journée du 15 juin, le conseil de guerre, réuni depuis le 13, allait prononcer la sentence définitive sur le cas de Maximilien... Escobedo qui, pour l'avoir dictée, en connaissait d'avance la teneur, avait fixé au lendemain 16, l'exécution de sa victime : il ne voulait pas que, pour sauver du moins l'honneur des puissances européennes, leurs représentants fissent au dernier moment un effort désespéré afin d'arracher à sa vengeance l'archiduc Maximilien de Habsbourg!

## IV

Pendant que le baron de Lago et la princesse de Salm s'occupaient de l'inutile projet d'évasion, M. de Tavera avait été délégué par son chef pour assister aux séances du conseil de guerre.

Par une singulière ironie, le tribunal avait été établi dans le théâtre de Queretaro ! Pour juger un empereur, un ancien président de la République et le plus glorieux général du

Mexique, Escobedo avait désigné le lieutenant-colonel Sanchez et six jeunes officiers subalternes. « Les seuls sans doute, disait Maximilien, qui possédaient des uniformes propres ! »

On mit sur la scène un décor de salon ; le long des coulisses, d'un côté s'installèrent, pour jouer leur rôle dans cette parodie de la justice, les sept comparses obscurs dont on faisait des juges ; en face d'eux on plaça trois sièges bas sans dossiers pour les glorieux accusés.

La salle était remplie d'officiers. Dans une loge, comme s'il s'agissait d'une première ordinaire, trois dames créoles étalaient leur indolence souriante. A neuf heures du matin, le fiscal Aspiroz, un tout jeune homme, lut son acte d'accusation : il demandait la peine de mort contre *Maximiliano de Habsburgo* et ses complices, les prétendus généraux Miramon et Mejia, tous trois coupables d'avoir porté les armes contre la république mexicaine.

Après cette lecture, on introduisit les prisonniers. Maximilien avait refusé de comparaître, et le docteur Riva de Neyra, major de l'armée juariste, avait donné un certificat de complaisance pour épargner cette dernière humiliation à l'empereur du Mexique.

Miramon, élégamment vêtu d'un costume noir fort soigné, gravit l'estrade d'un pas mesuré, les juges durent baisser les yeux devant son regard dédaigneux. Mejia, malade et tremblant de fièvre, marchait avec peine. Derrière les accusés se placèrent deux soldats en tenue de campagne (chemise et culotte de toile), baïonnette au canon et en garde ; précaution inusitée et fort honorable pour la réputation de courage des deux impuissantes victimes de la fureur juariste.

Les avocats des prisonniers parlèrent longtemps, fort éloquemment peut-être, les juges ne les écoutèrent pas. Miramon, trouvant fort inutiles et fort ennuyeux les longs développements de son avocat, tirait à chaque instant sa montre et tapotait sur le boîtier. A son avis, cette comédie indécente aurait dû finir plus tôt.

Elle dura trois jours... M. de Tavera ne vit que les premières séances ; ce n'est qu'après l'expulsion des diplomates, nous l'avons dit, que fut rendue la sentence.

Le 16 juin, les prisonniers étaient prêts à mourir. L'exé-

cution allait avoir lieu, quand un courrier de Juarez apporta l'ordre de surseoir.

Etait-ce le prélude de la grâce complète? Les instances de M. de Magnus avaient-elles ébranlé le sauvage président ; l'Indien sectaire avait-il compris que l'intérêt de la jeune république était de ne point souiller ses premiers jours par un assassinat? On le crut d'abord à Queretaro. On fut bientôt détrompé ; ce n'était qu'une aggravation de peine, trois jours d'agonie imposés à des mourants. L'exécution eut lieu le 19 juin au matin.

Bien des récits, souvent inexacts, ont couru sur cette catastrophe. M. de Tavera a recueilli trois témoignages d'une importance exceptionnelle sur ce douloureux événement, les témoignages des deux seuls Européens qui assistèrent jusqu'au bout au drame de Queretaro : Tudös, le cuisinier hongrois de l'empereur, et le capitaine de Kreutz, et celui du prêtre qui accompagna Maximilien au supplice, le P. Soria.

Je traduis intégralement ce récit, paru pour la première fois dans la toute récente *Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I.*, etc. (t. II, p. 484-488).

M. de Tavera indique entre parenthèses les sources qui complètent les renseignements fournis par les principaux témoins.

La veille du 19 juin, l'empereur se coucha vers huit heures (Basch). Presque aussitôt se présenta le colonel Palacios, chargé d'annoncer au prisonnier que le général Escobedo accomplirait « toutes et chacune des dernières volontés du prince au sujet du transport de son cadavre en Europe ».

Puis Maximilien lut quelques pages de l'*Imitation de Jésus-Christ* et s'endormit d'un sommeil léger. Vers minuit, Escobedo le fit éveiller : le général venait au couvent faire ses derniers adieux au monarque destiné à la mort. Après un court entretien, le Mexicain se retira et l'empereur se rendormit.

A cinq heures du matin, les trois condamnés entendirent la messe dite par le P. Soria, et Maximilien prit une petite collation.

« Pour la seconde fois, raconte le docteur Basch, l'empereur me remit son alliance, comme il l'avait fait le 16 ; il me renouvela ses commissions et ses adieux, puis plaçant dans sa poche de gilet un scapulaire donné par son confesseur : « Vous le porterez à ma mère », me dit-il. Ce fut sa dernière recommandation. »

Vers six heures et demie, parut le colonel Palacios, il venait chercher le souverain pour le dernier voyage.

Voici ce qu'en raconte le prince de Salm [1] d'après des témoignages dignes de foi :

Avant que le colonel Palacios n'eût parlé : « Je suis prêt », dit Maximilien, et il sortit de la cellule où son entourage pleurait, se lamentait et lui baisait les mains : « Soyez donc calmes, ajouta-t-il, je le suis bien moi-même ; c'est la volonté de Dieu ; je dois mourir et nous n'y pouvons rien ! »

L'empereur passa ensuite devant les cellules des généraux : « Messieurs, leur demanda-t-il, êtes-vous prêts ? Pour moi je le suis ! » Miramon et Mejia s'avancèrent et le souverain embrassa ses deux compagnons de supplice ; Mejia, le brave, le follement héroïque Mejia, brisé par la maladie, était tout à fait abattu.

Tous trois descendirent l'escalier ; l'empereur, revêtu d'un habit civil de couleur noire, marchait en tête d'un pas ferme. Quand il fut dans la rue, devant le monastère, il regarda tout autour de lui, aspirant à pleins poumons l'air frais du matin.

« Quelle splendide journée, dit-il, c'est un jour comme celui-ci que j'ai toujours souhaité pour mourir [2] ! »

Avec le P. Soria Maximilien monta dans la simple voiture de louage qui l'attendait. (Tudös dit qu'il y avait aussi un autre ecclésiastique...) Miramon et Mejia en firent autant chacun de leur côté et le cortège funèbre se mit lentement en marche.

En tête s'avançaient trente chasseurs à cheval ; puis venaient les trois voitures des condamnés ; derrière elles le peloton d'exécution : quinze soldats d'infanterie commandés par un capitaine à peine sorti de l'enfance, Simon Montemayor. L'escorte était formée par quatre bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie.

Bien que l'heure fixée pour l'exécution eût été devancée, raconte Salm, la foule se pressait dans les rues. Tout le monde saluait l'empereur avec émotion et respect, les femmes sanglotaient tout haut. Maximilien répondait aux saluts avec un aimable sourire. En signe de deuil, sur tout le parcours du cortège, les Queretariens fermaient les fenêtres et les portes de leurs maisons.

Quand les condamnés furent arrivés au *cerro de la Campana*, la portière de la misérable voiture où l'empereur avait pris place ne pouvait s'ouvrir. Pour éviter les tortures d'une prolongation de ces

1. Prinz Felix zu Salm-Salm, « *Queretaro* » *Blätter aus meinem Tagebuche in Mexico*. 1869. 2 volumes.

2. Un autre souhait fait jadis par le jeune archiduc allait être exaucé sur le *cerro de la Campana* : « Je ne veux point périr en plaine. C'est sur une montagne que je veux mourir ! »

*Ich möchte nicht im Thale verderben;*
*Auf einem Berge will ich sterben.*

(Gedichte u. Aphorismen.)

moments si pénibles, Maximilien sauta par-dessus et fut reçu dans les bras de son fidèle Tudos, auquel il dit en hongrois :

« Eh bien? crois-tu maintenant qu'ils vont me fusiller? »

Les trois victimes montèrent d'environ cent pas (il fallut porter Mejia très souffrant), jusqu'à l'endroit où ils devaient mourir ; c'était à peu près le lieu où pendant le siège était installé le magasin des poudres presque tout à fait au sommet de la montagne ; on découvrait de là toute la ville. Un mur de briques crues formait le fond d'un espace carré, de toutes parts environné d'infanterie.

Au moment de prendre place (Salm) l'empereur dit à Miramon : « Un brave, même à l'heure de la mort, doit être honoré par son prince, permettez-moi de vous laisser la place d'honneur [1] ! » Miramon dut se mettre au milieu. Les condamnés se rangèrent à quelques pas les uns des autres; Miramon à la gauche de l'empereur, puis Mejia lui-même à la gauche de son collègue.

Le peloton d'exécution comprenait quatre hommes pour chaque condamné, plus trois hommes de réserve ; ils s'arrêtèrent à cinq pas en avant des victimes. L'empereur donna une once d'or à chacun des soldats qui étaient en face de lui. Au dire de Kreutz, ces hommes n'auraient pu contenir leur émotion devant un tel acte de grandeur d'âme. Il les pria de bien viser, et de ne point le frapper à la tête.

Puis Maximilien revint à la place où il devait mourir. Il ôta son chapeau, le donna à Tudös pour le remettre comme dernier souvenir à son père ; il essuya la sueur de son front (le soleil des tropiques était déjà brûlant) avec un mouchoir qu'il fit pareillement passer au domestique pour qu'il le portât à l'impératrice Charlotte, ou, s'il était vrai qu'elle fût morte, à sa mère.

C'est alors que d'une voix claire le souverain prononça les paroles que voici : *Perdono à todos, y pido que todos me perdonen, y deseo que la sangre mia que se va a derramar sea para el bien de este pais. Viva Mejico, viva la independencia* [2] *!*

A peine avait-il achevé que, désignant de la main droite sa poitrine, il tomba à terre percé de quatre balles, en même temps que Mejia et Miramon. Les lèvres murmurèrent doucement : *Hombre !*

Les soldats avaient tiré de quelques pas seulement, et si mal visé

1. Tudös et le P. Soria affirmèrent pourtant à l'auteur de la manière la plus formelle qu'au lieu de l'exécution l'empereur ne parla ni à Miramon, ni à Mejia. Le capitaine de Kreutz lui a seulement raconté que Miramon aurait dit moitié raillant à Maximilien : « Pensez-vous que nous irons en haut ou en bas? » Le prince aurait répondu : « Là-haut, je n'en doute pas, et bientôt... car les fusils sont déjà armés! »

2. « Je pardonne à tous, et je demande pardon à tous. Je désire que mon sang qu'on va répandre coule pour le bien de ce pays. Vive le Mexique, vive l'indépendance! » Tudös, de Kreutz et le P. Soria ont été d'accord sur la teneur des dernières paroles de l'empereur, le texte qu'en a publié le prince de Salm est indubitablement apocryphe.

pourtant, que seul Miramon, tué du premier coup, resta sans mouvement sur le sol. L'empereur atteint par quatre balles dans la région de l'estomac était renversé sur le dos, agitant les bras, mais déjà probablement privé de connaissance. Un des ecclésiastiques présents accourut et aspergea d'eau bénite le corps du monarque agonisant.

Un soldat de la réserve s'approcha ensuite et déchargea son arme à bout portant dans la poitrine de l'empereur; une fois encore la main de la victime se porta convulsivement sur son habit que le coup de feu, tiré de si près, avait enflammé. Heureusement un peu d'eau se trouvait là et Tudös put éteindre la flamme qui dévorait le drap. Un second soldat de réserve visa encore la poitrine du prince luttant toujours avec la mort : le fusil rata ; ce ne fut que la sixième balle qui donna le coup mortel à l'empereur du Mexique : elle lui perça le cœur. De nouveau ses vêtements prirent feu, et il fallut encore que Tudös les inondât.

## V

Les représentants de l'Autriche, expulsés de Queretaro, s'étaient arrêtés à Tacubaya, quartier général de Porfirio Diaz. C'est là, qu'au soir du 19 juin, une dépêche télégraphique leur apprit la sanglante catastrophe.

Tandis que le baron de Lago rédigeait à la hâte pour son gouvernement le rapport officiel, daté du 25 juin 1867, M. de Tavera, sur l'ordre de son chef, revenait à Queretaro pour faire exécuter les dernières volontés du prince, relatives à l'embaumement de son corps et à son transport en Europe.

M. de Tavera a voulu fixer pour toujours le triste tableau de la petite chapelle des *Capuchinas* transformée en laboratoire, à la voûte de laquelle pendait, raide dans son linceul blanc, le cadavre du malheureux souverain. Là, autour du corps qu'il embaumait, en manches de chemise et le revolver en bandoulière, s'empressait le loquace docteur Licea, mêlant à des plaisanteries de carabin l'infini détail du prix que coûteraient l'alcool de première qualité, le vernis superfin et les yeux bleus en verre qu'il employait « pour que la famille de l'*emperador* fût satisfaite de son travail » ! Là se donnaient rendez-vous, pour lire leur journal et fumer sans fin leurs cigarettes devant la dépouille de leur victime, et le colonel Sanchez, président du conseil de guerre qui avait condamné Maximilien, et le colonel Palacios qui avait promis de le sauver, et le capitaine de Kreutz qui, affirmant

avoir été mis aux arrêts à cause de son attachement à l'infortuné prince, s'efforçait de battre monnaie avec sa prétendue disgrâce !

Le diplomate autrichien devait subir sans se plaindre le perpétuel contact de ces misérables.

Le plus souvent qu'il le pouvait, il s'échappait du lamentable laboratoire, parcourant la ville et ses environs pour recueillir les souvenirs de l'empereur.

Hélas! beaucoup de portes se fermaient devant lui !

Les rares conservateurs dont j'avais fait la connaissance pendant mon premier séjour à Queretaro évitaient de leur mieux tout contact avec un étranger trop compromettant ! Le chanoine Manuel de Soria, qui avait accompagné l'empereur au supplice, osa à peine, quand je me présentai chez lui, me recevoir dans sa maison. D'une main tremblante, il me remit une lettre que, deux jours avant sa mort, Maximilien avait écrite au pape Pie IX ; il m'adjura de lui garder là-dessus le plus profond secret et de ne prononcer jamais son nom. Dans le cours de ma visite, un peu rassuré par ma présence, le *Padre* Soria consentit à écrire un mot où il transmettait au nom de l'empereur à sa pauvre mère si éprouvée les derniers adieux de son fils. *Moriturus te salutat.* Le malheureux monarque n'avait dû trouver que bien peu de consolation auprès d'un prêtre qui se montrait à cet égard si peu digne de sa haute vocation, et dont la culture intellectuelle était si rudimentaire qu'il devait à chaque instant me consulter sur l'orthographe des mots les plus usuels.

Seul, le cuisinier hongrois de l'empereur, le fidèle Tudös osait fréquenter M. de Tavera. Dès le lendemain de l'arrivée du diplomate, il était venu le voir et lui raconter les détails de l'exécution.

Il (Tudös) me remit les vêtements (un habit et un gilet) que l'empereur avait sur lui en mourant. Le souverain n'ayant dans sa prison d'autre costume qu'une jaquette de drap clair, n'avait pas voulu aller à la mort dans un costume aussi peu convenable : on lui fit donc confectionner à la hâte une redingote noire en drap grossier ; il la mit pour la première et dernière fois le 19 juin.

Ensemble les deux compatriotes de Maximilien firent le pèlerinage du *cerro de la Campana.*

Ce fut un raffinement de cruauté de la part d'Escobedo d'avoir choisi, pour fusiller l'empereur, ce lieu qui avait été l'un des boulevards les

plus résistants des assiégés, ce lieu où Maximilien, trahi par Lopez, avait dû rendre son épée...

... Tudös me montra une sorte de plate-forme à l'abri d'un rocher, sur laquelle, au début du siège, le prince avait passé plusieurs nuits à la belle étoile. Le Hongrois, qui n'avait point quitté son maître pendant ces heures de combat, me disait : « C'est un vrai miracle que l'empereur ait échappé aux boulets des ennemis. On savait qu'il était ici, et les dissidents dirigèrent pendant quelques jours le feu le plus nourri sur ce point du *cerro*... »

... A part quelques buissons rabougris la colline ne présentait aucune végétation. Trois petites croix de bois et une poignée de petites pierres indiquaient la place où, trois jours auparavant, l'empereur du Mexique, l'ancien président de la République, Miramon, et le général Mejia avaient cessé de vivre. De pauvres Indiens des environs étaient venus, pendant la nuit qui suivit l'exécution, dresser ce monument aux malheureuses victimes. Une main aimante avait couvert de feuilles coupées l'endroit où pour la première fois la tête de l'empereur fusillé avait frappé le sol. Une indescriptible tristesse m'envahit à la vue de ces misérables souvenirs de la mort de l'empereur. Le généreux Habsbourg avait quitté l'Europe, brisé tous les liens qui l'unissaient à ses amis d'au delà l'Océan, consacré définitivement tout son avenir au bien du peuple mexicain, et pour honorer l'endroit où pour la dernière fois il avait versé son sang, il n'y avait rien que quelques pierres et deux morceaux de bois sec formant une croix haute d'un demi-mètre !

Le jour même de l'exécution, dès que le *cerro* eut été abandonné par les troupes, la population indienne s'y précipita. Ces pauvres gens trempaient des linges dans le sang des fusillés, afin de les garder comme de précieux souvenirs de leur empereur. Maximilien s'était toujours montré particulièrement bienveillant pour la race indigène du Mexique; maintenant qu'il n'était plus, les Indiens l'honoraient comme un martyr. En réalité ils ne se trompaient point !

Cependant Licea avait achevé sa besogne et réclamait pour son travail la bagatelle de quarante mille thalers ! Heureusement l'impudent docteur se contenta de la promesse faite par M. de Tavera de transmettre sa note au gouvernement austro-hongrois.

Le diplomate s'occupa donc de préparer le transport du cadavre. Il voulait lui faire gagner la côte à travers la sierra Gorda. La montagne avait été un fief de Mejia, et les tribus indiennes, fidèles à la mémoire de leur cacique, voulaient faire à la dépouille de l'empereur, pour qui était mort leur chef, un cortège triomphal.

Tout était prêt pour le départ. Mais M. de Tavera était, à bon droit, inquiet de ce que ses multiples dépêches, expédiées avec l'autorisation des autorités juaristes à son supérieur hiérarchique, restaient sans réponse : le gouvernement républicain ne se faisait pas scrupule de confisquer régulièrement une correspondance diplomatique confiée à sa loyauté.

Un jour cependant un télégramme passa. Il annonçait cette nouvelle imprévue : malgré les promesses formelles faites à l'empereur, Juarez refusait de se dessaisir de son cadavre ; la mission de M. de Tavera était finie, il recevait l'ordre de rejoindre au plus tôt son chef.

Les dernières pages des mémoires de M. de Tavera racontent son triste retour en Europe.

Le diplomate autrichien retrouvait sa patrie vaincue à Sadowa, la cour d'Autriche de nouveau mise en deuil par la fin tragique d'une archiduchesse dévorée par les flammes..., et il n'avait même pas la suprême consolation de pouvoir assurer la pauvre mère de l'impériale victime de Queretaro, que le corps de son fils, sur cette terre lointaine qu'il avait rêvé de régénérer, était à l'abri de toute profanation !

Avant de rendre le cadavre d'un archiduc, la monstreuse vanité de Juarez voulait que la fierté et le légitime ressentiment du souverain de l'Autriche s'humiliassent devant le bourreau de Maximilien. Quand le plus illustre officier de cette marine austro-hongroise à laquelle le futur empereur du Mexique avait consacré les plus heureuses années de son existence, quand le vainqueur de Lissa, le glorieux Tegethoff, se présenta devant l'avocat sectaire qui gérait à Mexico le ministère des affaires étrangères : « En quelle qualité venez-vous ? » lui demanda dédaigneusement M. Lerdo de Tejada. — « J'ai pensé, répondit l'amiral, que le gouvernement mexicain préférait que je ne vinsse pas avec une mission officielle, mais seulement comme un ambassadeur de famille, invoquant l'humanité, la pitié... Je viens de la part de l'archiduchesse Sophie ! »

La prière de la malheureuse mère fut repoussée... Pour arracher aux serres cruelles du jeune vautour mexicain les restes d'un de ses aiglons, le vieil aigle des Habsbourg con-

sentit enfin à l'humiliation officielle : alors seulement la dépouille de Maximilien put être transportée à bord de *la Novara*.

Et c'est dans la chapelle ardente de cette même frégate, où, quatre ans auparavant, s'était embarqué le couple jeune et radieux appelé par les vœux de tout un peuple au trône restauré du Mexique, que, bercé par les flots bleus de cette Adriatique dont la poésie avait ravi son adolescence, l'archiduc Maximilien, désormais cadavre insensible, revint vers cette noble et malheureuse terre d'Autriche, à laquelle un rêve trop généreux l'avait arraché, et sur laquelle il aurait trouvé, au milieu des complications survenues en Europe depuis son départ, autant de gloire qu'au delà des mers, un rôle plus utile et plus de bonheur.

Marc DUBRUEL.

# LA POÉSIE MARIALE

## GONZALO DE BERCEO (1198?-1260?)

---

La foi catholique a fait l'Espagne. C'est la foi qui arma le bras de ses héros, du fougueux Pélage et de Ferdinand le Catholique, comme du sévère Torquemada; la foi qui inspira la politique de cet étrange et superbe autocrate, Philippe II. C'est la foi qui emporta François de Xavier vers la vieille terre des Indes et les régions — alors barbares — du Japon, comme elle emporta vers les nouveaux mondes Las Casas et Pierre Claver. C'est la foi qui guida le pinceau de Murillo et de Ribera, de Vélasquez surtout, ce peintre dont les tableaux sont des sermons ou des prières.

Enfin la foi catholique a donné à l'Espagne ses plus beaux titres de gloire littéraire : la plupart de ses grands écrivains nationaux, sainte Thérèse, Luis de Leon et Herrera, Lope de Vega et Calderon, Zorrilla et bien d'autres doivent à la foi le meilleur de leurs géniales inspirations.

Les sentiments d'un Espagnol sont ordinairement profonds, tenaces et violents. Quand il a une tendresse au cœur, il faut qu'elle éclate. Chez lui, l'amour de Dieu n'est pas plus muet que les autres. Il s'exprime, pour ainsi dire, spontanément, en cette langue chaude et sonore, qui semble faite pour chanter, qui sème à profusion les images, et qui se prête à de si souples et si merveilleuses combinaisons rythmiques.

Sans doute, la poésie religieuse espagnole, comme la foi même de ce peuple, n'est pas toujours suave. Elle prend, au contraire, par moments un caractère d'austérité presque rude; les tendances philosophiques et méditatives du peuple espagnol y retrouvent leurs droits. La mort, le ciel, l'enfer, les grandes vérités éternelles : voilà ce que chantent le mieux ses poètes. Leurs vers sont les échos des sermons qu'ils entendirent, des traités ascétiques qu'ils ont lus, un

souvenir aussi des tableaux que la nature, l'histoire et l'art ont presque de tout temps mis sous leurs yeux. Le *Quid prodest* par lequel Ignace de Loyola convertit son compatriote François de Xavier est ce qui résume le plus parfaitement, pour un Espagnol, la morale de l'Evangile comme celle des événements. Et voilà sans doute pourquoi la vanité immense des choses de ce monde, la brièveté du temps, l'inanité de tout ce qui passe, ou, pour parler comme eux, les désillusions de la vie (*Los Desengaños de la Vida*) furent, pour les grands poètes espagnols, des thèmes inépuisables. En ce genre, Jorge Manrique dès les débuts, puis sainte Thérèse, Luis de Leon, Herrera, les deux Argensola, et de nos jours Campoamor ont assuré à leur pays une incontestable supériorité.

Pourtant les poètes religieux de l'Espagne savent aussi trouver la note tendre. Ils y réussissent surtout lorsqu'il s'agit d'honorer la Madone. Du jour où, selon la tradition, la sainte Vierge apparut à saint Jacques sur le *Pilar* de Saragosse, le peuple espagnol, hôte de Notre-Dame en ce monde, s'est fait son féal chevalier ; il l'a aimée d'un amour mystique et noble, sublime et enfantin, généreux jusqu'à l'héroïsme et jaloux jusqu'à la férocité, — de toute son âme. De l'Èbre au Guadalquivir, à travers la traînée des siècles, des milliers de voix ont chanté la Vierge de Saragosse et celle de Montserrat, la *Vírgen de las Angustias* et la *Vírgen de los Remedios*. Qui donc n'a rencontré, sur les plateaux ardents de Castille ou dans les calmes vallées de la Biscaye, une *niña* aux yeux profonds, disant à la Vierge du chemin le tendre et ravissant cantique :

Que ta pureté soit bénie
Et le soit éternellement[1] ?

Qui, dans les vieilles rues de Saragosse, n'a surpris, sur les lèvres d'un murillesque *pordiosero*, le pieux et farouche refrain :

La Vierge du *Pilar* dit
Que ne veut être française ;

1. Bendita sea tu pureza
Y eternamente lo sea.

Veut être la capitaine
Des soldats aragonais [1] ?...

*
* *

Aux jours lointains du treizième siècle, lorsqu'une partie de la Péninsule était encore au pouvoir des Maures, la poésie mariale florissait déjà en Espagne. Sans doute, dans les contrées où le peuple encore en armes avait à lutter pour sa foi, on s'encourageait plutôt par des chants guerriers et l'on redisait sans fin, dans ses innombrables épisodes, l'histoire merveilleuse du *Cid*. Mais si les couplets du *Romancero* n'étaient pas inconnus dans le Nord, ils s'y mêlaient à des hymnes d'un caractère plus pacifique.

Il est de fait que le premier poète espagnol dont nous connaissions le nom — ou plus exactement le prénom — est un poète marial. C'est maître Gonzalo, *surnommé* de Berceo, comme il nous l'apprend lui-même.

A part ce nom du hameau qui le vit naître, dans l'ancien diocèse de Calahorra, nous ignorons presque tout de sa vie. Il est probable seulement qu'il naquit vers 1198, car il était diacre en 1221 ; il fut élevé — c'est encore lui qui nous l'apprend — au monastère de San Millan de Suso, parmi les Bénédictins, mais il n'entra pas dans leur ordre. Prêtre séculier à Berceo ou dans les environs, il eut une vie, semble-t-il, fort calme et mourut vers 1260 [2].

Après tout, ce qu'il fut importe peu. Il nous suffit ici de savoir qu'il a laissé, entre autres poèmes, trois belles œuvres à la gloire de Notre-Dame [3].

1. La Vírgen del Pilar dice
Que no quiere ser francesa;
Que quiere ser capitana
De la tropa aragonesa.

2. Sur la biographie, d'ailleurs fort problématique, de Gonzalo, cf. Clarus, *Darstellung der spanischen Literatur im Mittelalter*, t. I, p. 229 *sqq*. Mainz, Kirchheim, 1846. 2 volumes in-8.

3. Les poésies de don Gonzalo de Berceo forment le second volume de la collection de Sanchez (*Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV* [Madrid, 1679-1790; 4 volumes in-12]; rééditées en un volume par E. de Ochoa [Paris, 1842]). On les trouve aussi au tome LVII de Rivadeneyra (*Biblioteca de autores españoles desde la formacion del lenguaje*

La première de ces œuvres est un poème en neuf cent trente-deux vers sur les grandeurs de la Vierge [1]. Il est difficile de dire au juste où Gonzalo en a pris l'inspiration. Car depuis trois siècles au moins la littérature européenne possédait plusieurs poèmes du même genre. Les Évangiles apocryphes — surtout le *Protevangelium Jacobi* — avaient fourni un sujet à la pieuse imagination des poètes, en suppléant au silence des écrits canoniques sur les détails de la naissance, de la vie et de la mort de Notre-Dame. Maistre Wace et Herman de Valenciennes en France [2], le prêtre Wernher, en Allemagne [3] avaient, bien avant la fin du douzième siècle, écrit la *Vie nostre Dame* et les *Chants de la Vierge*. Il est remarquable que presque tous les vieux poètes ont, sous les titres de *Marienleben*, *Gozos de Maria* ou autres semblables, chanté les mystères de la vie du Christ, à la louange de sa Mère. Cette confusion de mots, que nous continuons pieusement dans la récitation du rosaire, se justifie d'ailleurs pleinement par l'union des idées. Outre que la vie personnelle de Marie, en dehors des scènes évangéliques, nous est inconnue, il y a dans le plan divin lui-même une trop grande union entre le Christ et sa Mère, pour qu'il soit permis de les séparer dans le souvenir et l'amour des peuples.

Pas plus que ses devanciers, Gonzalo n'entend louer la Mère sans louer le Fils ; son poème est en somme un résumé des faits évangéliques, précédé, suivi et coupé même parfois de pieuses aspirations à la Vierge.

Dans ces conditions l'œuvre ne saurait être d'une ordonnance parfaite et cette narration en quatrains monorimes donne plus d'une fois au lecteur une impression de mono-

*hasta nuestros dias* [Madrid, Rivadeneyra, 1846-1880; 71 volumes in-4 ] ). Toutes les citations faites ci-après sont tirées, sauf indication contraire, de Sanchez, t. II de la première édition.

1. *Loores de Nuestra Sennora* (Sanchez, p. 243-273).

2. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 830 ; — G. Paris, *la Littérature française au moyen âge* (Paris, Hachette, 1888), n^os 140 *sqq.*

3. Cf. Feifalik, *Des Priesters Wernher Driu Liet von der Maget...*, etc. Wien, Gerold, 1860. In-8, 200 pages. — Sur les *Marienleben* en général, voir le *Kirchenlexicon* de Wetzer et Welte, à ce mot (2e édition, t. VIII, col. 827 *sqq.*).

tonie et de sécheresse, — un peu comme ferait une gazette en vers. Mais la tendre et simple piété de Gonzalo y jette çà et là de ces cris qui nous feraient aimer l'œuvre pour l'homme lui-même. Oyez plutôt comme il débute :

Dame, à toy bien loer ci me voudrais-je entendre
Et de ton long mantel frange voudrais-je prendre ;
De vray, digne à tes yeux ne me sens de paroître,
Ains ma fiance en toy ne pourrai-je oncques perdre[1].

Il trouve d'ailleurs, dans son amour même, le secret d'un art véritable. Lorsqu'il renonce au récit, ou pour mieux dire à l'énumération trop aride qu'il faisait des événements évangéliques, lorsqu'il se tourne vers Notre-Dame et s'adresse directement à elle (strophes 196-233), c'est alors que son cœur lui suggère les images vives et les expressions touchantes. Notre-Dame est pour lui « la fontaine de douceur » ou plutôt « Celle dont le nom même est douceur, celle en qui tout n'est que douceur », celle dont « le souvenir et le nom charme l'oreille et enchante le cœur » ; elle est celle qui « comblée de toutes les bontés fut *imprégnée* du Saint-Esprit », qui enfanta, sans corruption, le Christ, comme un cristal reflète, sans se ternir, le rayon de soleil qu'il reçoit ; elle est surtout la fleur éclose au sein de notre pauvre humanité « comme la rose née d'une épine » et dont la beauté fait pâlir les autres fleurs ; celle dont « la louange offre un sujet immense, inépuisable, comme la mer, en sorte que la voix des hommes, si le monde vivait cent mille ans, n'en pourrait pas même encore exprimer la dixième partie ».

*
* *

Dans la vie de la Vierge, il y a deux circonstances surtout où nous apparaît son union de sentiments avec le Christ ; c'est à Bethléem et au Calvaire, devant la crèche et la Croix. La crèche, scène d'amour et de joie pure qui a inspiré la série

1. En tu loor, sennora, querria entender,
De las tus largas faldas una fimbria tanner :
Ca non me siento digno ante ti parescer,
Maguer la tu feduza non la puedo perder.
(*Loores*, str. 2.)

presque infinie des *Noëls* et des *Carols*, des *Villancicos* et des *Weihnachtslieder*; tableau que les pinceaux les plus divers, ceux de Flandre et d'Italie, ceux d'Allemagne et d'Espagne, — ceux du monde chrétien pour mieux dire, du temps des catacombes à celui de James Tissot, — se sont ingéniés à reproduire, sans en épuiser la poésie toujours nouvelle. Le Calvaire, scène de douleur maternelle dont la contemplation a fait chanter le *Stabat* sur la lyre de Pergolèse, comme elle en avait fait jaillir les strophes des lèvres de Jacopone, comme elle fit naître la *Pietà* sous le ciseau de Michel-Ange.

Gonzalo de Berceo n'a pas célébré le mystère de Noël autrement que dans la série des mystères qui font l'objet de son premier poème. Mais aux douleurs de Notre-Dame qu'il avait très pieusement chantées dans ses *Loores* (strophes 70 et 71) il a consacré, en outre, une œuvre spéciale, son second poème marial. Cette œuvre compte huit cent quarante vers et porte un titre bien expressif dans sa longueur sans apprêts : *Aqui escomienza El Duelo que fizo la Virgen Maria el dia de la Pasion de su Fijo Jesu Christo* [1].

Ici, nous pouvons en être sûrs, la part d'invention qui revient à Gonzalo est fort mince : les douleurs de Notre-Dame, si souvent retracées par les arts plastiques et amplifiées par la musique, furent un thème de prédilection pour les poètes pendant tout le moyen âge et chez tous les peuples chrétiens. L'époque où écrivit Gonzalo était précisément celle où les moines de Franconie et de Saxe célébraient la Vierge Marie comme le *Miroir de patience* et faisaient entendre dans leurs vers un écho touchant de ses *Plaintes* [2] ; plus de trente poèmes allemands sur ce sujet nous ont conservé le témoignage de leur tendre dévotion [3].

1. Sanchez, p. 405-433.

2. Le poème du *Spiegel der Geduld*, composé en 1260, a été publié par F.-J. Mone dans ses *Schauspiele des Mittelalters*, I, p. 210. Sur les poèmes allemands des *Marienklagen* en général, voir Schönbach, *Ueber die Marienklagen* (Graz, 1874), et encore Mone, *op. cit.*, II, p. 425.

3. Schönbach en cite vingt-neuf et Karl Gœdeke en indique encore quelques autres au tome I, p. 474 de son *Grundrisz zur Geschichte der deutschen Dichtung aus den Quellen* (Zweite Auflage, Dresden, Ehlermann, MDCCCLXXXIV).

Sans parler des innombrables poésies latines dont le *Stabat* reste le type sinon le plus parfait du moins le plus populaire et probablement le plus touchant, on possède, sur les douleurs ou les *plaintes* de la Vierge, des poèmes du moyen âge en provençal et en français [1], en allemand et en tchèque [2]. On en a des versions, au moins en prose, dans la plupart des langues chrétiennes. A peu près tous ces poèmes, et celui de Gonzalo en particulier, dérivent d'un manuscrit en prose latine fort célèbre au moyen âge. On y lisait le récit des plaintes de la Vierge, fait par elle-même, disait le titre, à saint Augustin : *Incipit compassio beate Marie circa crucem, sicut ab ipsa revelatum fuit beato Augustino.* Du reste saint Augustin n'était guère là, dans la plupart des versions qui nous restent, que pour écouter la Vierge et pour donner du crédit aux pieuses suppositions de l'écrivain : après un court dialogue, qui servait d'introduction, Notre-Dame poursuivait sa *Plainte*, en prose ou en vers, sous la forme d'un monologue tendre, mêlé de récits et d'exclamations.

Gonzalo s'écarte peu de la forme traditionnelle. Il faut lui savoir gré toutefois d'avoir augmenté la part du dialogue, car cette forme littéraire est de celles où il réussit le mieux. Dans son introduction, exquise de sentiment religieux et tendre, saint Augustin est remplacé par

Saint Bernard, un bon moine et de Dieu moult ami [3],

substitution que l'on excuse facilement ; car le saint abbé de Clairvaux, canonisé en 1178, était alors célèbre dans toute l'Europe et reste d'ailleurs le type du *dévot client* de Notre-Dame. Puis au cours même de son récit, la Vierge redit le dialogue qu'elle eut avec son Fils crucifié. Dans les vers tou-

1. Cf. Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*, t. I, p. 131 (Paris, 1874-1877); *Bulletin de la Société des anciens textes français*, t. I, p. 65. — Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, t. II, p. 22. Enfin les plaintes de la Vierge font l'objet d'un très long monologue, suivi d'un dialogue, dans *la Passion* d'Arnoul Gréban, vers 25308 à 25501. (*Le Mystère de la Passion...*, publié par Gaston Paris et Gaston Raynaud. Paris, Vieweg, 1878.)

2. Cf. Knieschek, *Die czechischen Marienklagen*, dans *Archiv für slavische Philologie*, IX, p. 36. 1886.

3. Sant Bernalt, un buen monge, de Dios mucho amigo...
(*Duelo*, str. 3.)

chants du poète espagnol on croirait entendre déjà ceux qui, deux siècles plus tard, devaient faire pleurer en France les spectateurs de *la Passion* :

Mon filz, mon filz, a vous veil obvier,
Mon doulz enffant, mon beneuré loyer,
Est-ce bien fait, de sa mére oublier
En tel manière ?
Regardez moy, filz, je vous fais priére...
... Filz, passez moi le desir de mon vueil;
Vivre sans vous ne me sera que dueil,
Mourir o (*avec*) vous jamès ne plains ne dueil,
Ce m'est a queste [1] !...
(*La Passion,* d'Arnoul Gréban, v. 25354 *sqq.*)

Peut-être même faudrait-il préférer les vers de Gonzalo à ceux d'Arnoul Gréban ; car, si le sentiment n'y est pas plus naïvement touchant, si le rythme en est moins riche et moins varié, l'idée y ressort en général plus clairement et semble y trouver sans effort son expression la plus lumineuse et la plus sincère.

Enfin, toute sincère qu'elle est dans sa tendresse, la Mère des douleurs garde chez Gonzalo ce caractère de force surhumaine que lui prête l'Evangile : *Stabat Mater*. Elle est debout au pied de la Croix et c'est seulement « quand le Seigneur glorieux a rendu l'âme », que « sa glorieuse Mère au précieux mérite tombe par terre, comme morte de méchant mal ». Spectacle en somme plus vrai et par conséquent plus émouvant que le grandiose et romantique tableau de la Vierge « effondrée, mourante et désolée » qu'a tracé, six siècles plus tard, la riche imagination de Zorrilla [2].

Mais ni les *Loores de Nuestra Sennora*, ni le *Duelo de la Vírgen* ne sont l'œuvre capitale de Berceo. Il est un autre poème auquel il semble avoir mis tous ses soins, tout son

1. Ces vers d'Arnoul Gréban ne pourraient-ils pas servir de traduction à ceux de Gonzalo :

Fiio el mi querido, de piedat granada,
Por qué es la tu Madre de ti desemparada ?...
(*Duelo*, str. 74 *sqq.*)

2. Voir le poème, superbe d'ailleurs, de *Maria al pié de la Cruz*, str. 23, au tome I des œuvres de Zorrilla (édition de Paris, 1864).

amour et le meilleur de son talent ; le meilleur de son temps aussi, puisque sur les treize mille vers environ qui nous restent de lui, son troisième poème marial en compte près de quatre mille[1]. Cette œuvre est le récit des *Miracles de Notre-Dame* en faveur de ses serviteurs[2].

Le sujet, même vers l'an 1250, n'était assurément pas neuf. Un bon nombre des récits légendaires mis en vers par Gonzalo couraient déjà l'Europe comme il l'avoue spontanément :

Sonada es en Francia, si faz en Alemanna,

dit-il d'une de ses histoires. Comme le *Passional* allemand, comme les *Miracles* de Gautier de Coincy et ceux qui, mis à la scène, firent un peu plus tard pleurer et rire nos pères, le poème de Gonzalo est certainement sorti de la *Légende dorée*, — fort redevable elle-même aux Evangiles apocryphes. Il est vrai que la *Légende dorée* est écrite en latin et que Gonzalo s'accuse humblement de ne savoir pas le latin, ou tout au moins de ne pouvoir l'écrire :

Quiero fer una prosa en roman paladino
... Ca non so tan letrado por fer otro latino[3],

déclare-t-il. Mais, outre que le texte de Jacques de Voragine est, comme l'a noté si joliment M. de Borelly... du latin point bon, mais facile à saisir, et que Gonzalo, étant prêtre, avait toujours assez de *clergie* pour le comprendre, il a pu avoir à son service quelqu'une des nombreuses versions en langues modernes, français ou provençal surtout, qui dès lors étaient nombreuses.

Il est certain en effet que la plupart de ses vingt-cinq récits sont ceux que l'on retrouve chez Gautier de Coincy et dans

1. Exactement 3 644. Si l'on ajoute à ce chiffre les 932 vers des *Loores*, les 840 du *Duelo* et les 28 d'une hymne qui n'est que l'*Ave Maris stella* paraphrasé (Sanchez, p. 463), on verra que la moitié à peu près des vers écrits par Gonzalo sont à la louange de la Vierge. D'ailleurs tout le reste de son œuvre est fait aussi de poésies pieuses : *Vie de saint Dominique de Silos*, de saint Émilien (*Sant Millan*), de sainte Aure (*Oria*), poème sur le sacrifice de la messe, etc.

2. *Los Milagros de Nuestra Señora*, ou comme aurait dit Gonzalo, *Miraclos de Nuestra Sennora*, dans Sanchez, p. 284-404.

3. *Vida de S. Domingo de Silos*, str. 1.

les *Marienlegenden* du *Passional*[1]. Evidemment, on y trouve la fameuse histoire de Théophile, celle que Rutebeuf chez nous devait illustrer, que Notre-Dame de Paris redit encore dans ses sculptures et qui semble avoir, à travers les siècles, jusque dans le *Faust* de Gœthe[2] et le *Don Juan* de Zorrilla, un lointain écho. On y voit l'enfant juif, jeté dans un four par son père, — dont la cathédrale de Bourges nous redit la miraculeuse préservation ; la pauvre femme délivrée de péril au Mont-Saint-Michel, dont l'art des miniaturistes nous a transmis un si délicieux souvenir[3], — et plusieurs autres récits, merveilleux et touchants, qui vivent encore dans la mémoire du peuple.

D'autres pourtant ont un caractère plus local : telle l'histoire de la Vierge de Tolède, dénonçant la cruauté des juifs et les faisant prendre dans leur Ghetto, en train de crucifier un Christ de cire ; telle l'histoire des voleurs surpris dans une église sous le règne de saint Ferdinand, presque une *actualité* encore lorsque Gonzalo la racontait; telle, à plus forte raison, l'histoire de saint Ildefonse, qui, pour récompense de son zèle à honorer l'Immaculée Conception, fut lui-même honoré par la Vierge d'une merveilleuse chasuble, sujet éminemment national, dont Calderon devait tirer toute la première journée de sa *Virgen del Sagrario*.

*
* *

Mais si le fond même de ses récits est ordinairement impersonnel, Gonzalo n'en a pas moins un réel talent et parfois fort original, dans la façon de les mettre en œuvre. Il serait exagéré sans doute de le considérer comme un

1. Sur les *Légendes mariales*, en général, voir Mussafia, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden* (Wien, Gerold, 1887-1898; 5 fascicules in-8). Celles de Gautier de Coincy ont été publiées par l'abbé Poquet (Paris, Parmantier-Didron, 1857 ; 1 volume in-4), et celles du *Passional*, par F. Pfeiffer (Wien, Braumüller, 1863; 1 volume in-12).

2. Cf. Düntzer, *Gœthes Faust* I. Leipzig, Dyk, 1859. 1 volume in-8.

3. Une miniature du quinzième siècle, conservée à la Bibliothèque nationale, montre naïvement la bonne femme portée sur les flots et protégée par Notre-Dame. On peut voir une bonne reproduction de cette miniature en chromolithographie dans l'ouvrage très connu de l'abbé Maynard, *la Sainte Vierge*. Paris, Didot, 1877. 1 volume in-8.

poète de premier ordre; on ne peut cependant lui dénier plusieurs des qualités qui font le poète, encore moins celles d'un éminent conteur.

Sa versification est ordinairement fort belle et pourrait même servir de modèle à plusieurs de ceux qui l'ont suivi. Son vers est l'alexandrin ; il ne s'est essayé qu'une fois à un autre mètre : c'est dans la chanson en treize petites strophes qu'il met sur les lèvres des Juifs gardant le tombeau du Christ. Encore le résultat de cet essai semble-t-il assez médiocre.

Gonzalo groupe ses vers en quatrains monorimes ; c'est ce qu'il appelle lui-même la *quaderna via*, — strophe qu'il n'a d'ailleurs pas inventée, puisqu'on la trouve avant lui dans l'*Histoire d'Apollonius prince de Tyr*, un des plus anciens monuments de la littérature castillane. Mais par l'emploi heureux et fréquent qu'il en a fait, il a si bien popularisé cette strophe, qu'après lui elle est restée pendant plus de deux siècles en grand honneur parmi les poètes d'Espagne. Ses rimes sont la plupart du temps excellentes, très souvent riches ; fort rarement il se contente de l'assonance, dont si facilement, hélas ! devaient se contenter ses successeurs !

Il est remarquable que ses récits ont une brièveté relative : en moyenne cent cinquante vers chacun. C'est bien peu pour un poète espagnol, bien peu pour un conteur du moyen âge, bien peu surtout si l'on tient compte des nombreux événements qui s'y pressent et des invocations pieuses qui parfois coupent le récit.

Gonzalo excelle à raconter, comme beaucoup de ceux de son temps. On se le figure aisément, ce bon *cura párroco* de Berceo ou ce bon *capellan* de quelque couvent des environs, s'en allant au pas de sa mule visiter un voisin malade ou un confrère qui s'ennuie. Il arrive, il s'asseoit, au bon soleil espagnol ; et, tandis que l'hôte lui offre le *cántaro* de vin doré où lui-même ensuite trempera ses lèvres, il conte, mais en causant, l'aventure merveilleuse. Il a comme malgré lui le trait malin, parce qu'il a l'esprit pittoresque et le mot propre. Il parle comme il pense; il emploie, comme il s'en félicite d'ailleurs, la bonne langue du peuple, « celle qu'on parle entre voisins » ; et s'il n'a pas encore le trésor de pro-

verbes dont sera riche plus tard son compatriote Sancho Panza, il ne lui cède en rien pour le bon sens pratique et la belle humeur picaresque.

L'épithète lui vient spontanément expressive et jolie ; il appelle presque toujours Notre-Dame « la Glorieuse », sans plus, un peu comme ses arrière-neveux disent aujourd'hui « la Santisima ». Il prend, j'imagine, un ironique plaisir à saluer notre premier père du titre de *don* Adam, — tout en lui reprochant sa maladresse ; — et il est bien vrai qu'il dit aussi *don Christo*, suivant l'usage de son temps ; mais le titre que notre respect sincère attribue volontiers à *Messire* Jésus-Christ, nous ne pouvons qu'avec beaucoup de pitié railleuse l'appliquer à *Messire* Adam.

Gonzalo s'amuse et nous amuse d'une foule de détails piquants, malicieux tout en restant honnêtes. Rien ne vaut en ce genre l'histoire du moine qui s'est enivré et veut aller à l'église. Comme « il ne peut plus se tenir sur ses pieds », le diable croit le moment venu « de lui donner un croc-en-jambe ». Mais le moine n'est pas facile à vaincre, car la sainte Vierge l'assiste ; le démon se transforme, pour l'effrayer, en taureau d'abord, puis en chien, puis en lion ; trois fois il est déjoué par Notre-Dame ; finalement celle-ci prend un bâton et court sus à l'adversaire qui n'a plus que la couardise de tirer ses grègues !...

Lors vint Saincte Marie, comme soulait venir,
Un baston dans sa main, pour le lion férir...

... Commença lui donner à grands coups de sa trique;
Les grandes bastonnées n'attendaient les menues;
Desconfort le lion en eut à beaux deniers;
Oncques n'eut de sa vie costes si bien battues[1] !...

Au ton même du récit, il est facile de voir combien le narrateur est réjoui de l'aventure !

Avec une malice moins irrévérente sans doute, mais bien plus terrible, il nous montre la déconvenue de Siagrius, le successeur de saint Ildefonse : cet évêque qui n'était qu'un

1. Véno Sancta Maria como solie venir,
Con un palo en mano pora leon ferir...
(*Milagros,* str. 476 *sqq.*)

*torpe peccador* n'alla-t-il pas jusqu'à se croire égal à son très saint devancier et digne comme lui des faveurs célestes ? Mal lui en prit : quand il voulut revêtir la chasuble miraculeuse, celle-ci, qui pourtant était fort large, remarque l'auteur,

Fust pour Siagrius estreite oultre mesure ;
Le gousier lui serra comme chaisne très dure,
Tant qu'étouffé fust-il pour sa grande folie[1]...

*
* *

Les comparaisons, chez Gonzalo, celles surtout qui sont le plus à lui, sont parfois de vraies trouvailles ; oh ! pas toujours peut-être du goût le plus raffiné, mais du pittoresque le plus expressif et d'ailleurs enfin point choquantes. Il nous montre un bon chanoine qui sert la Vierge « des pieds et des mains » ; il dépeint un enfant juif, au milieu des petits chrétiens, « comme un agneau sans laine » au milieu d'un troupeau. Les diables sont pour lui les « vicaires de Béelzébuth », qui voyant un moine mort en triste état de péché, saisissent cette pauvre âme tombée, « comme on ramasse une balle », sans doute pour en faire leur jouet. Il nous décrit la joie de l'abbesse coupable, débarrassée par la Vierge de son fardeau et exultant de bonheur en voyant que « le sac était vidé de sa vilaine farine ». Enfin il fait tenir à la Vierge elle-même des discours de la plus claire simplicité et qui ne sont pas exempts de lumineuses métaphores : « Allons, dit-elle, à un brave homme qui va mourir ; songe maintenant que l'*Ite Missa est* est chanté, et viens recueillir la récompense. »

Maître Gonzalo n'ignore pas l'art de soigner ses exordes. Il nous avertit souvent que son récit va être court ; parfois il ajoute que nous prendrons plaisir, bien sûr, à entendre son histoire et que nous lui dirons même après : « Elle est bien bonne. » Enfin quand le détail menace d'être scabreux, il a un petit clignement d'yeux, un petit sourire, — oh ! tout

1. Peroque ampla era la santa vestidura,
Issioli à Siagrio angosta sin mesura :
Prísoli la garganta como cadena dura,
Fue luego enfogado por la su grand locura.
(*Milagros*, str. 72.)

juste assez pour être encore bien convenable et nous dire pourtant : « Cette fois, c'est un morceau délicat ! »

Du reste, en fait d'exorde, rien ne vaut l'introduction générale du recueil. Ce morceau, que l'on pourrait intituler : *la Prairie mystique*, est bien probablement celui où Gonzalo a le mieux montré ses vraies qualités de poète en même temps que son naïf amour pour Marie. Il n'est, pour en juger, que d'en relire quelques lignes. Impossible de les citer toutes, car cette introduction se compose de quarante-sept strophes, soit cent quatre-vingt-huit vers. En voici du moins quelques-uns :

Or, amis et vassaux de Dieu le tout-puissant,
Si me daignez ouïr en tout consentement,
Vous raconter voudrais-jé un bon événement;
Quand l'aurez entendu, l'aurez pour bon vraiement.

Moi, maître Gonzalo, de Berceo nommé,
Fus en pélerinage, une prée ai trouvée,
Verte et bien assortie et de fleurs bien peuplée,
Moult déleitable endroict pour homme fatigué.

Souefs parfums y donnaient les fleurs bien odorant,
Qui d'homme ont rafraîchi corps et entendement;
Des quatre coins coulaient ruisselets clair-courant
D'onde fraîche en été qui l'hiver fust bouillant [1].

Il y avait aussi des oiseaux chanteurs, admirablement d'accord, des arbres variés et tant de splendeurs diverses, que

Conter ne les pourraient ni prieurs ni abbés !...

Mais voici assurément le plus admirable :

La prée que je vous dis eut autre qualité :
Par chaleur ni frimas ne perdit sa beauté;
Tous jours fust verdoiante en son intégrité;
Verdure n'en osta fuldre ni tempesté [2] !...

1. Amigos è vasallos de Dios omnipotent,
Si vos me escuchasedes por vuestro consiment,
Querriavos contar un buen aveniment :
Terrédeslo en cabo por bueno verament...
(*Milagros*, str. 1.)

2. El prado que vos digo avie otra bondat :
Por calor nin por frio non perdie su beltat,
Siempre estaba verde en su entegredat,
Non perdie la verdura por nulla tempestat...
(*Milagros*, str. 11.)

Et après avoir longuement décrit (strophes 1-16) les charmes de cette prairie merveilleuse, le poète explique ainsi lui-même son allégorie :

Or Seigneurs et amys, ce que dict nous avons
Vous est parolle obscure ; expliquer la voulons...
... Tous sommes pélerins, qui un chemin allons...
... Perdurable maison là-haut nous espérons...

En ce pélerinage avons la bonne prée
Où trouve resconfort tout homme fatigué :
La Vierge Glorieuse et mère du bon fils,
Dont aucun aultre égal oncques ne fust trouvé.

Cette prée fust tousjours verte en honnesteté,
Car souillure jamais n'eut sa virginité ;
*Post partum et in partu* fust vierge en vérité,
*Illesa, incorrupta* en son intégrité [1].

L'idée de comparer Notre-Dame a une prairie peut paraître aujourd'hui un peu étrange. Le moyen âge qui voyait dans les prairies — il n'y en avait sans doute alors que de naturelles — l'image d'une terre féconde sans être cultivée, en fit plus d'une fois le symbole de la Vierge-Mère ; et dans cette verdure qui ne passait pas comme celle des forêts, il vit l'image de l'innocence parfaite, exempte de toute souillure et de toute défaillance. C'est par une métaphore analogue, d'ailleurs, que le *Melker Marienlied* — un des plus anciens monuments de la poésie mariale en Allemagne — appelle Notre-Dame « une terre non labourée » *anger ungebrâchôt.* Et cette dernière comparaison se retrouve en une

1. Sennores è amigos, lo que dicho avemos,
Palabra es oscura, esponerla queremos...
... Todos somos romeos que camino andamos...
... La ficanza durable suso la esperamos...

En esta romeria avemos un buen prado,
En qui trova repaire tot romeo cansado,
La Virgen Gloriosa, madre del buen criado.
Del qual otro ninguno egual non fue trovado.

Esti prado fue siempre verde en onestat,
Ca nunca ovo macula la su virginidat,
Post partum et in partu fue virgen de verdat,
Illesa, incorrupta en su entegredat.

(*Milagros*, str. 16-20.)

foule d'œuvres médiévales, même dans les poèmes si soignés d'Adam de Saint-Victor [1].

*
* *

Pour pittoresque ou malin que soit son récit, pour gracieux et fleuri que soit son langage, Gonzalo pourtant nous plaît surtout par une autre qualité : c'est qu'avant d'être conteur ou poète, il est vraiment prêtre. Il n'a rien d'un chroniqueur sceptique; son but est sincèrement d'honorer Notre-Dame dans ses vers, comme d'autres la font aimer par leurs sermons; et cet amour de son sujet lui communique d'ailleurs la plupart de ses qualités littéraires.

Sans doute bien des auteurs du moyen âge ont écrit des vers pieux à la gloire de Notre-Dame, qui ne furent pourtant ni de bons prêtres ni même de parfaits chrétiens : il suffit de nommer Rutebeuf et Villon en France; en Allemagne, les *Minnesänger* tels que Wolfram von Eschenbach et Walter von der Vogelweide; enfin, en Espagne même, le joyeux archiprêtre de Hita. Mais l'âme de maître Gonzalo, telle qu'elle se reflète dans ses œuvres, nous apparaît au contraire comme celle d'un très pur serviteur du Christ et de la sainte Vierge.

Sans effort, par exemple, il mêle à ses récits des souhaits et des exclamations pieuses, comme ce vers sur la mort d'un bon prêtre :

> En son employ mourut comme mourir voudrais-je [2] !

ou cette simple mais touchante réflexion à propos d'une église incendiée :

> Souffrit Dieu tout cela, comme il fait tant de choses [3] !...

1. On peut voir à ce sujet le très curieux et intéressant travail du professeur-docteur Anselm Salzer, O. S. B., *Die Sinnbilder und Beiworte Mariens in der deutschen Literatur und lateinischen Hymnenpoesie des Mittelalters*, fasc. I, p. 5. (Separat-Abdruck aus dem Programm des k. k. Ober-Gymnasiums zu Seitenstetten; Selbstverlag, 1886-1890. 5 fascicules.)

2. Finó en su oficio de fin qual io queria.
(*Milagros*, str. 234.)

3. Sufrió Dios essa cosa como faz otras tales.
(*Milagros*, str. 323.)

Surtout il n'achève jamais une histoire sans exhorter lecteurs ou auditeurs à puiser, dans l'exemple qu'il vient de redire, une inébranlable confiance en Marie, ou sans faire remarquer que cette anecdote est encore peu de chose, parmi les mille et mille prodiges que la Vierge fait tous les jours et qui sont plus nombreux « que les sables de la mer[1] ».

Sans doute aussi notre goût plus délicat — peut-être faudrait-il dire plus prude — trouverait quelquefois à redire au sujet même de ses récits. Sur vingt-cinq histoires, Gonzalo nous en raconte au moins six[2] dont les héros sont des moines en rupture d'observance,

> De ce que dict la règle ayant peu de souci...
> ... Et disant mainte ordure que la règle deffend
> Et faisant une vie qui n'est moult ordonnée ...

Ailleurs il nous montre un chanoine qui se marie ou une abbesse qui fait pire encore ; — sans parler du fameux Théophile, chanoine lui aussi et dignitaire ecclésiastique, qui par ambition a vendu son âme au diable !...

Aussi n'a-t-on pas manqué de dire, à propos de Gonzalo, ce que l'on objecte d'ailleurs à presque tous les conteurs pieux du moyen âge, ce que l'on reproche spécialement aux auteurs de *Miracles* ou de *Mystères* : leurs récits sont des grivoiseries; le rôle de la Madone en particulier s'y réduit à intervenir pour protéger le coupable et lui garantir l'impunité : preuve de la désastreuse ignorance où la religion tenait alors les esprits; témoignage de cette dévotion exagérée et aveugle envers la Vierge, véritable superstition, grâce à laquelle, au treizième siècle, « Dieu changea de sexe !... »

Il semble pourtant qu'on peut sans trop de peine justifier Gonzalo, et du même coup, sans doute, plusieurs de ceux à qui il emprunte ou qui lui ont pris eux-mêmes des sujets de légendes mariales.

D'abord il s'en faut que tous ces récits aient un caractère

1. Ca mas son que arenas en riba de la mar.
(*Milagros*, str. 47.)

2. *Milagros*, II, III, VII, VIII, XII, XX.

scandaleux, grivois ou même léger. Dans le recueil de Gonzalo en particulier, on en compte quatorze sur vingt-cinq, soit une grosse moitié, auxquels le plus sévère censeur ne pourrait rien reprocher, quant au fond même de l'anecdote : telle est l'histoire de saint Ildefonse, celle du pauvre mendiant, celle de l'enfant juif[1].

Et pour ce qui est de la *manière*, du ton général et des détails de la narration, il n'y a rien en tout cela qui ne fasse honneur à Gonzalo et ne nous donne une excellente idée de sa moralité personnelle. Il a un talent spécial pour aborder délicatement les sujets les plus épineux[2]. Comme il est un art de sous-entendre, qui est le raffinement du plaisir mauvais, il est un art d'abréger, qui est la pudeur du langage honnête. Un prêtre, racontant des histoires légères avec le charme élégant d'un Bandello ou la verve inimitable d'un Rabelais, nous amusera peut-être, mais nous scandalisera toujours. A lire au contraire les *Miracles* de Gonzalo, on découvre tout de suite en lui autre chose qu'un amateur de littérature scabreuse et l'on recueille finalement une impression bienfaisante. Si l'on considère seulement le fait matériel, plusieurs de ses récits auraient pu fournir la matière d'un joli conte au talent gaillard d'un Boccace ou d'un La Fontaine; si on considère l'expression, on n'y saurait guère blâmer que la crudité trop énergique de quelques termes et l'on reste étonné de la légèreté, sobre de détails, avec laquelle Gonzalo passe et nous fait passer sur le scandale.

Reste l'intervention merveilleuse et réitérée de la sainte Vierge en faveur des coupables. Mais cette intervention bienfaisante n'est pas une invention de Gonzalo, pas plus que de Gautier de Coincy ou de Jacques de Voragine. Ces bonnes gens n'ont pas inventé que la Vierge Marie est le *refuge des pécheurs* et aime d'être invoquée sous ce titre! En outre, quand on lui reproche tant d'aimer les coupables, on oublie sans doute un détail qui a pourtant bien son importance : la *Glorieuse* n'intervient jamais en faveur du crime lui-même et

1. *Milagros*, I, V, XVI. Voir aussi les miracles IV, VI, IX, X, XIII, XIV, XVII, XVIII, XXII, XXIII, XXV.

2. Voir surtout en ce genre le huitième miracle (Sanchez, p. 309 *sqq.*).

pour le faciliter, mais en faveur du pécheur, pour le convertir ou du pénitent pour le sauver.

La Vierge Marie est le *refuge des pécheurs*, assurément. Mais si elle vient au secours de ceux qui tombent, c'est, comme le lui demande l'Eglise dans une de ses antiennes, lorsqu'ils essayent déjà de se relever: *Succurre cadenti, surgere qui curat, populo*. Elle protège, par exemple, ce méchant chanoine qui, pour complaire aux siens, s'est laissé engager dans le mariage. Mais quand et comment vient-elle donc à son secours? Elle lui envoie d'abord une bonne inspiration qui le touche; il entre dans une église; toutes ses ardeurs de *jeune marié* se trouvent du coup singulièrement *refroidies*[1]; enfin il invoque la Vierge avec un sincère repentir. C'est alors que le miracle s'opère: Notre-Dame ne le laisse pas aller jusqu'au bout de son mauvais chemin; le soir des noces elle le fait disparaître, sans que l'épouse criminelle puisse jamais le retrouver. « J'aime à croire, ajoute pieusement Gonzalo, que le bon homme s'en fut en quelque lieu de grande dévotion où il pût vivre caché et prier Dieu, pour obtenir la récompense éternelle. »

Plus que tout autre encore, le miracle de Théophile nous montre au vrai l'idée parfaitement morale et orthodoxe que le moyen âge se faisait du *refuge des pécheurs*. La *prière de Théophile* repentant nous a valu dans presque toutes les littératures médiévales d'admirables spécimens d'invocations poétiques[2]; elle nous assure en même temps que cette « époque de ténèbres » n'a nullement fait de Notre-Dame la protectrice du crime, mais la médiatrice du repentir.

L'exemple de Théophile rendit, à travers le moyen âge, l'espérance à des milliers de désespérés. Comme nous disons au Christ avec une foi confiante: *Qui Mariam absol-*

1. ... Membrol de la Gloriosa que li iacie en tuerto,
Tóvose por errado è tóvose por muerto...
... Halló una eglesia, lugar à Dios sagrado :
... Entró fer oracion el novio refrescado.
(*Milagros*, str. 338 *sqq.*)

2. Sur la prière de Théophile, cf. *Romania*, VI, p. 627 et IX, p. 162. Outre la version qu'il en a donnée lui-même (*Milagros*, XXIV), Gonzalo a dans ses divers poèmes mainte allusion à la fameuse légende (*v. g. Loores*, str. 200; *Duelo*, str. 210; *Milagros*, str. 520, etc.).

*visti,* — *Et latronem exaudisti*, etc., ainsi les pécheurs, accourant aux pieds de la Vierge, lui jetaient incessamment ce cri d'espérance : « Tu as secouru Théophile et Marie Egyptienne ; tu ne me laisseras pas périr ! »

L'intervention de Notre-Dame en faveur des criminels se manifeste d'ailleurs de deux manières, qui n'ont l'une ni l'autre rien d'immoral. D'abord, la Vierge sauve quelquefois le pécheur des suites matérielles de sa faute, ou des châtiments temporels. Tel est le cas du religieux ivre qu'elle défend du démon, celui du pieux voleur qu'elle soutient sous le gibet[1]. Telle l'histoire, si populaire au moyen âge, de la religieuse infidèle, dont Notre-Dame prend la place jusqu'à ce qu'elle rentre au couvent[2].

Une telle protection, s'exerçât-elle même en faveur d'un coupable impénitent, ne serait pas absolument contraire à la justice divine : depuis quand la morale exige-t-elle que le crime ait son châtiment dès ce monde? Il faut s'être assis sur le Lotus bleu et avoir rêvé du Karma bouddhique, pour croire qu'une inévitable loi proportionne aux mérites de chaque être sa destinée temporelle. Contre cette erreur chère à l'Orient et dont les juifs eux-mêmes ne surent pas assez se défendre, la Bible proteste bien souvent, par la voix surtout de Job et de David, de Salomon et de Jérémie[3].

1. *Milagros*, VI. — Peu d'histoires sont plus touchantes que celle de ce pauvre voleur, dévot pourtant à Notre-Dame, lequel fut pris et pendu haut et court. Elle descend, la Glorieuse, vers ce condamné des hommes ; et, sous le gibet où il pend, voici qu'elle s'avance. Dans ses mains virginales, celles qui portèrent le Christ enfant et le présentèrent aux mages, elle prend les deux pieds du voleur ; elle soulève, elle soutient dans les airs, invisible et mystérieuse, le poids de ce pauvre corps. Et quand, trois jours après, les parents du pendu arrivent, honteux et tremblants, pour recueillir son cadavre, ils sont les témoins émus du miracle ou du moins de ses merveilleux effets. Quel récit, et quel sujet d'inspiration, dans ce contraste, pour le poète ami de tous les *misérables*, s'il avait eu l'âme assez pure et simple pour dire, comme le voleur de la légende, un *Ave* à Notre-Dame chaque jour de sa longue vie !...

2. Zorrilla, sur ce thème aussi, a rivalisé avec le moyen âge ; l'histoire de *Margarita la Tornera* lui a suggéré un de ses plus beaux poèmes, que M. Edmond Rostand, poète novice encore, s'exerça à traduire en vers. (Cf. Boris de Tannenberg, *la Poésie castillane contemporaine*, p. 115 *sqq*. Paris, 1889. 1 volume in-12.)

3. Tel est, soit dit en passant, le sens de ce fameux texte, dont on abuse si étrangement : *Nescit homo, utrum amore an odio dignus sit* (Eccles., IX, 1).

Nous rendre heureux ici-bas, et malgré toutes nos fautes; écarter même de nous les suites naturelles du péché d'origine et de nos propres péchés, n'est-ce pas ce que la Vierge très douce fait tous les jours à Lourdes, à Notre-Dame-des-Victoires et ailleurs, quand elle nous préserve des maladies, des infirmités, des revers de fortune et de mainte et mainte tristesse trop justement méritée?...

Mais il est bien vrai que, dans les *Miracles*, la Vierge préserve aussi les coupables de la peine éternelle, la seule vraie sanction du crime. Et ceci assurément est plus grave. Aussi Gonzalo lui-même semble en avoir prévu le reproche et l'a fait explicitement formuler par le démon, voire par le divin Juge!

Quand Notre-Dame, par exemple, veut arracher de force aux démons l'âme d'un moine coupable, voici la réponse qu'elle s'attire de l'un d'eux:

> De l'adverse partie respondit le parleur,
> Un diable fin retors, subtil et moult futé :
> Tu es mère d'un fils alcade justicier,
> A qui n'agrée la force, et ne s'en est complu.
>
> Escrit est que tout homme, en place où fust tombé,
> Ou en bien ou en mal par lui sera jugé.
> Si est cestuy decret icy par toy faussé,
> Le sort de l'Évangile est tout desprécié[1].

Et quand, devant son Fils lui-même, elle intercède pour un autre « moine assez mal ordonné » du moustier de Cologne, *Messire* Jésus-Christ refuse nettement d'admettre l'âme telle quelle en paradis; car vraiment, si une telle âme entrait dans la gloire,

> Damage en souffriraient toutes les Escritures [2] !

L'homme ne sait jamais ce que lui réserve l'avenir, et la bienveillance de Dieu ne lui est point garantie parce qu'il est heureux et riche.

1. De la otra partida recudió el vocero,
Un sabidor diablo, sotil et muy puntero :
Madre eres de fijo alcalde derechero,
Que nol place la fuerza ni es end placentero...
(*Milagros*, str. 90-91.)

2. Serie menoscabada toda la escriptura.
(*Milagros*, str. 171.)

Mais il y a un moyen de sauver l'*Écriture* sans renoncer à la miséricorde. C'est de donner au pécheur le temps de se repentir et, par sa pénitence, de pouvoir être « sauvé en meilleure manière[1] »!

Tel est le moyen que le Christ suggère à sa Mère et qu'elle emploiera le plus souvent pour venir en aide aux coupables. Tantôt, tout en sauvant le corps lui-même, elle donne à l'âme de pieux conseils et l'amène à résipiscence. Ainsi lorsqu'elle a gardé le moine buveur des cornes du taureau et des griffes du lion, lorsqu'elle l'a « mis au lit, bien enveloppé dans sa couverture et sa courtepointe », qu'elle a bien « arrangé le traversin sous sa tête », elle lui enjoint d'aller se confesser dès le lendemain, « à un tel, mon ami », dit-elle, car « c'est un bon homme et il te donnera une bonne pénitence ». A ce prix seulement le moine obtiendra son pardon.

D'autres fois, il est vrai, la Vierge arrive, si l'on ose ainsi dire, un peu trop tard. Ses clients sont déjà morts, morts en état de péché et le diable les réclame comme son bien. C'est alors proprement qu'elle use du stratagème suggéré par la miséricorde divine. Ne pouvant introduire au ciel l'âme coupable, ne voulant pas l'abandonner à l'enfer, elle sollicite et obtient un sursis; elle renvoie dans leur corps, pour y vivre une vie nouvelle, les âmes de ses clients qui pourront ainsi faire pénitence et mériter le salut. Ainsi agit-elle, par exemple, envers le pèlerin de Compostelle, lequel s'était d'ailleurs mis à mort en croyant faire pénitence[2].

Après tout, cette solution — si l'on veut bien l'entendre — n'a rien de contraire à l'orthodoxie. Les gens du treizième siècle ne se trompaient nullement, j'imagine, sur ce qu'il y a de fiction poétique dans les scènes de jugement particulier qu'on leur montrait et au bout desquelles l'âme du pécheur dévot rejoignait son corps. Ils n'auraient pas admis une *Glorieuse* introduisant au ciel, malgré les jugements de Dieu, l'âme d'un damné. Mais sachant que la Vierge peut obtenir, pour l'âme coupable à sa dernière heure, un délai

1. Faga su penitencia como faz pecador
E puede seer salvo por manera meior.
(*Milagros*, str. 172.)

2. *Milagros*, VIII. Sanchez, p. 309 *sqq*.

qui lui permette de se reprendre et de se sauver par la contrition, ils trouvaient à bon droit saisissant et poétique, dramatique et réjouissant, de feindre le passage déjà accompli et d'assister à la déconvenue du diable. En plein dix-septième siècle et sous les yeux de la sainte Inquisition, — qui ne plaisantait pas avec le dogme, — Calderon imagina une fiction semblable dans un de ses drames fameux [1]. Or ce que la *dévotion à la Croix* obtint pour le brigand Eusebio, — le séjour de son âme coupable « comme en dépôt dans son cadavre », jusqu'à ce que le malheureux eût le temps de se confesser, — c'est précisément ce qu'obtient, dans les vieux *Milagros* du treizième siècle, la dévotion à Marie.

Enfin et pour être de tout point conforme à la vérité des *Escriptures*, c'est-à-dire à la saine théologie, la Vierge de Gonzalo n'est pas seulement bonne et douce; elle sait être aussi redoutable. Si « elle a du froment, comme il dit, pour les bons, elle n'a pour les méchants que de l'avoine ; elle met les uns dans la gloire et les autres à la chaîne ». Elle est terrible à tous ses ennemis : terrible aux démons qui attaquent les moines ; terrible aux juifs qui outragent son fils; terrible à qui poursuit ses chers clients. Trois chevaliers ont osé tuer leur adversaire devant l'autel de Marie ; « elle leur montre bientôt combien elle est courroucée » : « ils sont livrés aux flammes » d'un feu d'enfer, « comme celui de Saint-Martial, qui ne brûle pas et qui pourtant consume » tous leurs membres; et quand, repentants, ils ont invoqué la Madone, s'ils sont délivrés de leurs souffrances, ils restent pourtant « contrefaits » jusqu'à la fin de leurs jours, afin qu'ils « se proclament sans cesse grands pécheurs ».

Marie ne commande pas seulement aux démons et aux hommes. Elle commande aux flots et les flots épargnent le naufragé; ils transportent saine et sauve la pèlerine au Mont-Saint-Michel ; bien mieux, ils portent droit de France à Constantinople le tonneau plein d'or qu'un marchand leur a confié après avoir prié la Vierge de Rocamadour; ils refusent même de livrer ce tonneau à tout autre qu'au juif, son légitime maître, qui attend justement sur le rivage le rembour-

1. Calderon, *la Devocion de la Cruz*, Jornada III.

sement de sa dette au jour fixé ! La Vierge commande à l'incendie et les flammes, qui détruisent une église, épargnent son image ; le feu du four respecte le petit enfant, « qui est assis en paix au milieu des flammes, aussi tranquillement qu'il pourrait être assis sur les genoux de sa mère ».

* * *

En terminant et pour donner une idée d'ensemble du talent de Gonzalo, pour montrer tout à la fois sa piété de prêtre, sa verve de conteur, son imagination de poète et son art de versificateur, voici l'un de ses récits, des plus simples en somme, mais bien caractéristique de sa manière. Ce récit, histoire ou légende, est de ceux que le moyen âge a mis en vers dans presque toutes les langues. On pourrait l'intituler, à la façon de nos pères :

*Du povre clerc qui ne disait fors la messe saincte Marie* [1].

Un simple clerc était, moult povre de clergie,
Qui disait tous les jours messe saincte Marie.
N'en sçavait aultre dire, ains la disait tous jours;
Plus la sçavait par us que par entendement.

Fut ce chanteur de messe à l'évesque accusé
De ce qu'idiot était et mauvais clerc prouvé,
Rien n'usait dire, fors *Salve Sancta parens*,
Ni sçavait autre messe, le povre embarrassé.

Fut durement esmu l'évesque et aïré ;
« Oncques, dit-il, n'ouïs de prestre tel mesfait;
Or ça, dites, dit-il, a cest enfant mal-né
Que vienne devant moi, ne sursoie a demain. »

Devant l'évesque vint le dict prestre pécheur;
Si grant crainte il en eut qu'il perdit la couleur;
Ni de honte pouvait regarder son seigneur;
Oncques n'eut le povret si maligne sueur!

Lui dict l'évesque : « Prestre, or dis-moy vérité;
Si grande comme on dit est ta stupidité ? »
Le bon homme respond : « Seigneur, par charité,
Si je disais que non, je dirais fausseté. »

Lui dit l'évesque : « Çà, puisque tu n'as science
D'aultre messe chanter, ni sens as ni puissance,
Jà chanter te deffends, en interdict te mets;
Vis comme tu mérites, et par aultre industrie. »

1. *Milagros,* IX. Sanchez, p. 314 *sqq.*

Fut son chemin le prestre en amer desconfort;
Le cuer eut vergondé, le damage moult grant;
Devers la Glorieuse alla triste et plourant,
Pour demander conseil en son abastement.

La Mère précieuse et qui oncques ne fault
Envers qui de tout cuer à ses piés s'est jeté,
La requeste du prestre a promptement ouïe;
Sans le laisser languir, secours lui vient porter.

La Glorieuse Vierge et Mère sans péchié
S'apparut à l'évesque en prompte vision :
Lui tint aspre discours et corageux sermon;
Son cuer lui descouvrit en complète façon.

Moult bravement lui dit : « Hé, gay seigneur évesque!
Que fus-tu devers moy si rude et si vilain?
Oncques ne te fis tort de la valour d'un grain,
Et cy me prends à moi mon féal chapelain?

« Cestuy-là qui la messe, à tous jours, me chantait,
As-tu cuydé qu'il fist errement d'hérésie,
Jugé l'as-tu pour beste et chose desvoyée,
L'ordre lui as osté de la chapellenie.

« Si ne lui mandes dire à nouveau messe mienne,
Comme la soulait dire, en auras grant querelle;
Trespassé seras-tu d'icy les trente jours;
Cy verras-tu ce qu'est l'ire saincte Marie. »

A ces menaces fust l'évesque en grant effroy;
Vite envoya querir ledict prestre interdit,
Priant qu'il pardonnast s'estre en ce point trompé,
Qu'en son procès il fust durement abusé.

Ains lui manda chanter comme chanter soulait;
La Vierge Glorieuse en son autel servir;
Et si rien lui manquait en vestir ou chaucier,
Manderait que du sien il lui fust octroyé.

S'en revint le bon homme en sa chapellenie;
Servit la Glorieuse Mère saincte Marie;
En ce faire, mourut comme mourir voudrais-je;
Son âme au ciel s'en fust, en douce confrérie.

Et l'auteur ajoute en guise de bouquet spirituel :

Oncques ne pourrions-nous écrire ou réciter,
— Encore que peussions plusieurs années durer, —
Jusqu'à la dîme part des miracles narrer,
Que par la Glorieuse a daigné Dieu montrer!

Joseph BOUBÉE.

# GENTILSHOMMES CAMPAGNARDS

## DE L'ANCIENNE FRANCE[1]

Dans le beau livre qu'il vient de publier, livre très consciencieux, bourré de faits et de documents puisés aux sources, M. Pierre de Vaissière s'est appliqué à noter les étapes que la noblesse française à parcourues depuis la fin de l'ère féodale jusqu'à la Révolution française. Le tableau est intéressant et instructif. Il s'en dégage des leçons précieuses à recueillir en un temps comme le nôtre, où les héritiers de l'ancienne aristocratie, écartés par leurs traditions et leurs préjugés d'une multitude de professions, par les circonstances politiques de la plupart des fonctions administratives, ne savent trop souvent à quoi employer leur vie et achèvent de s'annihiler dans une oisiveté funeste à tous égards. Ils verront dans ces pages que la décadence de la noblesse française date du jour où elle quitta ses terres pour aller chercher à la cour une existence brillante et ruineuse.

### I

La première partie du seizième siècle fut pour elle une époque prospère entre toutes, précisément parce que diverses raisons l'obligent alors à vivre sur ses domaines. L'âge féodal tirait à sa fin ; les communes libérées du joug des seigneurs développaient de jour en jour leur commerce et leur industrie, les marchands s'enrichissaient et la bourgeoisie des villes de plus en plus nombreuse gardait ses franchises avec une fierté jalouse. La noblesse ne pouvait voir sans quelque dépit grandir cette puissance nouvelle qui s'était constituée à ses dépens. L'antagonisme était fatal entre le château et la ville organisée en commune. Le seigneur se fût senti mal à l'aise au contact de ces bourgeois sur qui il

1. Paris, Perrin, 1903.

n'avait plus aucun droit à prétendre. Il préféra rester chez lui, au milieu de ses paysans.

Pendant la plus grande partie du seizième siècle, la noblesse vit à la campagne; il serait malséant à un gentilhomme d'habiter la ville. S'il y vient quelquefois, c'est uniquement pour ses affaires et ses emplettes. Et alors il affiche volontiers des airs hautains et méprisants ; des querelles s'ensuivent et le gentilhomme n'a pas toujours le beau rôle; car les marchands et les hôteliers n'entendent pas être traités comme des *vilains*. Jean de Vasses, seigneur de la Richardière, en fit l'expérience au péril de sa vie. Étant allé un jour à la ville de Clermont-Ferrand pour « acheter des draps de soye », il ne put s'accorder sur le prix avec le marchand, Côme Laboureur. On s'injurie, on se bat; la femme et le fils du marchand viennent à la rescousse ; le gentilhomme est désarmé, souffleté et jeté dehors. Trois jours après il revient avec quelques amis, et va droit à la boutique pour battre son marchand « avec un baston de bois, comme vilain ». Celui-ci étant absent, sa femme reçoit pour lui, non pas des coups de *baston*, mais une volée d'injures assorties. Cependant, comme nos gentilshommes étaient attablés à l'hôtellerie du Croissant, l'hôte accourt les engager à déguerpir au plus vite; car « voilà toute la commune qui vient à céans et aussi j'entends le tocquesin ». Et de fait « ne furent lesdicts gentilshommes sitôt sortis en la rue, qu'ils trouvèrent ladicte commune toute émeue, en armes, ayant pistolets et autres bastons à long bois... ; pourquoy lesdicts gentilshommes mirent la main aux armes et repoussèrent ladicte commune jusques au carré de la rue près de l'église du Port, en laquelle église on sonnait le tocquesin... »

Cette anecdote, prise entre mille, nous fait saisir sur le vif les préventions et les animosités qui existaient alors entre la noblesse et les communes urbaines. D'autres raisons contribuaient à retenir les gentilshommes dans leurs châteaux. Il y faisait bon vivre à cette époque de notre histoire; il y eut en effet entre la fin de la guerre de Cent ans et l'époque calamiteuse des guerres de religion une période de tranquillité pour les campagnes que l'on peut regarder comme une des plus heureuses et des plus prospères qu'elles aient

connues. Claude Haton en rappelait plus tard le souvenir, comme celui d'un âge d'or disparu : « Le roi Henri II avait si bien pollicé la gendarmerie et en telle façon y avait mis ordre, que les gens de guerre n'eussent osé rien prendre des biens du laboureur, sans le payer de gré à gré... Cet ordre fut tout son règne si bien observé que les laboureurs n'eussent daigné fermer les huis de leurs caves, celliers, greniers, coffres et autres serrures de leurs maisons pour les gens de guerre, tant ils se gouvernaient honnêtement. Les poulles poullets, chapons et aultres volailles estoient parmi les jambes desdictz gens de guerre, ès maisons des laboureurs, quand ilz y estoient logez et si n'en eussent pas tué une seulle sans demander congé à l'hoste et pour l'argent. Et ils ne faisoient bruit, ni insolence ès maisons desdictz laboureurs non plus qu'en leurs maisons propres. »

Grâce à cette sécurité, une multitude de gens qui avaient abandonné le plat pays y revinrent et reprirent les travaux des champs ; les terres laissées en friche furent cultivées ; les communications mieux assurées, l'accroissement rapide de la population et le progrès de la richesse générale favorisèrent l'écoulement des produits du sol et donnèrent à la propriété rurale une plus-value considérable. D'après M. le vicomte d'Avenel, le prix de l'hectare labourable qui était au commencement du siècle de quatre-vingt-quinze francs, atteignait trois cent dix-sept francs entre 1575 et 1600. Sans doute il faut tenir compte de l'énorme dépréciation de l'argent, conséquence de la découverte de l'Amérique. Les trois cent dix-sept francs de Henri III ne valaient guère plus que cent cinquante francs de Louis XII. Mais cela représentait encore une augmentation de moitié de la valeur des terres.

Ces nouvelles conditions de vie amènent la transformation de l'habitation seigneuriale. Le château fort du moyen âge, construit en vue de sièges à soutenir contre des ennemis, de domination à exercer sur les territoires circonvoisins, a perdu sa raison d'être et devient un logis incommode et maussade. Les gentilshommes campagnards du seizième siècle descendent volontiers de leurs nids d'aigles pour s'installer au manoir, résidence d'aspect moins rébarbatif et mieux

appropriée aux mœurs nouvelles. Le manoir garde de l'ancienne demeure féodale quelques traits caractéristiques, des tours, des porches, quelquefois des créneaux et des fossés; l'habitation du gentilhomme ne saurait se confondre avec une maison quelconque. Ceux qui avaient pris part aux expéditions d'Italie en avaient rapporté des souvenirs et des goûts dont ils s'inspirèrent dans la construction et l'aménagement de leurs demeures. Ce ne sont pas seulement les grands châteaux historiques de la Renaissance qui portent chez nous l'empreinte de l'art d'outre-monts; nombre de résidences plus modestes, disséminées dans toutes les provinces, témoignent que les rudes compagnons de Charles VIII et de Louis XII avaient été séduits par l'élégance et le charme des villas italiennes.

Olivier de Serres a décrit minutieusement dans le *Théâtre d'agriculture* l'ordonnance du manoir. En avant, une cour, avec une « mare », des bâtiments pour les étables, les greniers à bois et à fourrage, le fournil, le pressoir; par derrière, le jardin, où il y aura abondance d'arbres à fruits. Quant à la disposition intérieure, la pièce principale de l'antique gentilhommière est la cuisine. Elle est quelquefois au rez-de-chaussée. Olivier de Serres réprouve cet usage : « Vostre cuisine sera posée au premier étage de la maison, au plan et près de votre salle, de laquelle entrerez dans vostre chambre; par ainsi ceux qui sont dans la cuisine, par l'approche de la salle et de la chambre où vous estes souvent, s'en trouvent contrerollés, et réprimés les paresses, crieries, blasphèmes, larcins des serviteurs et servantes. Mesme la nuit, quand les servantes, sous prétexte de fourbir leur vaisselle, faire leur buée et autres ordinaires mesnageries, demeurent bien tard dans la cuisine, vous sentans près d'elles, elles n'auront lors moyen de ribler avec les serviteurs à l'aise et sans crainte, ainsi que cela est facile et commun en la cuisine basse... »

Au seizième siècle, la cuisine est le lieu le plus fréquenté de toute l'habitation; maîtres et serviteurs y ont leurs habitudes; le gentilhomme et sa famille y prennent leurs repas. Olivier de Serres, qui écrivait à une époque où cette coutume tendait à disparaître, la regrettait fort; car, dit-il, maintenant

un gentilhomme « ayant atteint jusqu'à cinq cents livres de revenu, ne scait plus que c'est de faire bonne chère, parceque voulant trancher du grand, il mange à sa salle à l'appétit de son cuisinier, où auparavant prenant ses repas à la cuisine se faisoit servir à sa fantaisie ». C'est à la cuisine encore que le seigneur et sa femme, installés dans de grandes « chaires » à dossier sous le vaste manteau de la cheminée, entourés de leurs enfants et de leurs domestiques, passent les longues soirées d'hiver. On cause, on joue, on écoute les récits merveilleux de quelques conteurs, on lit la Vie des saints ou un roman de chevalerie, pendant que dans l'âtre flambe doucement la moitié d'un tronc d'arbre.

Si l'on examine le train de vie de ces gentilshommes campagnards, on voit qu'ils n'en sont plus à regarder le travail et le soin de leurs affaires comme chose indigne de leur naissance. Beaucoup parmi eux dirigent personnellement l'exploitation de leurs domaines. Les *lettres de rémission* explorées avec une patience d'archiviste par M. P. de Vaissière, nous les montrent levés avant le jour, allant éveiller leurs valets « gens qui toujours trop plus dorment qu'il n'est de raison », faisant « vuider les estables, bouter les fumiers ès terres afin de les améliorer et engraisser, épierrer les champs, arer les froments, fauciller et tourner les foins, couppper les espines pour restouper les hayes, mener les bestes aux herbages, marquer les moutons, soigner les porcs... Ils ne dédaignent pas davantage de traiter eux-mêmes pour la vente de leur blé, de leur vin, de leur cidre, de leur laine et de leurs animaux. Tel ce Jacques de Pontbriant qui expose naïvement dans une requête à François I[er], comme quoi, « au pays et sénéchaussée d'Angoulême, au lieu de Paignon, il a et fait nourrir plusieurs bœufs, moutons et plusieurs autres bestails, qu'il va vendre au marché de Confolens et duquel vient argent pour soi entretenir au service du roy ».

Mais il leur reste du temps, beaucoup de temps même, pour des occupations moins laborieuses. En règle générale, le gentilhomme demeure peu au logis ; souvent il n'y saurait que faire. Il a besoin de grand air, de liberté, de joyeux « esbattements ». On se visite beaucoup d'un manoir à l'autre, et une

fois en compagnie, jeunes et vieux ne manquent pas de moyens de « s'esbaudir ». La chasse est naturellement le *desport* préféré ; elle a d'autant plus d'attrait pour les gentilshommes que seuls ils ont le droit de s'y livrer ; ils la considèrent presque comme un devoir professionnel, « les bons gentilshommes dit Rabelais, s'exerçant à la volerie et à la chasse pour être plus en temps de guerre escors et jà endurcis au travail. Car vénation est comme un simulacre de bataille... » Il ne saurait être question à la campagne de joutes et de tournois ; ce sont là jeux de princes qui, même à la cour, deviennent rares au seizième siècle. Le dernier tournoi fut celui où Henri II reçut de Montgomery le coup fatal. Mais un art plus raffiné, l'escrime, importé d'Italie comme beaucoup d'autres élégances, commence alors d'être en honneur. Les gentilshommes de la vieille école se montrèrent d'abord réfractaires à cette nouveauté ; les habiletés, les feintes leur paraissaient méprisables en comparaison des grands coups d'épée d'autrefois. Mais la mode triompha de leurs répugnances. Le premier ouvrage didactique sur l'escrime parut sous Charles IX, en 1573. Il est intitulé : *Traité contenant les secrets du premier livre sur l'épée seule, mère de toutes armes... fort utile et profitable pour adestrer la noblesse et suppôts de Mars*[1]. L'auteur, Henri de Saint-Didier, avait enseigné les armes au roi, au duc de Guise et à quantité d'autres seigneurs. Devenu vieux, il veut encore se rendre utile, et c'est pourquoi il se propose de dire « comment il se faut planter pour bien mettre l'épée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, avec les démarches, gardes, dégainements et assituations requises en cet art ».

Malheureusement avec l'escrime le goût des duels s'empara de la noblesse. Dès le seizième siècle la contagion atteint son paroxysme, on se bat pour les plus futiles prétextes ; on n'a pas plus tôt échangé quelques paroles vives qu'il faut dégainer ; souvent on commence par amusement, par plaisir, puis c'est une lutte à outrance ; « les seconds et les tiers » eux-mêmes se croient obligés de tirer l'épée les

1. Jusserand, *les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, p. 358.

uns contre les autres ; et ainsi sans motif aucun, entre amis, entre parents on se coupe la gorge par habitude et point d'honneur. « Si on voulait bien compter, dit La Noue, tous ceux qui se tuent en chacune année par ces discordes privées, on trouverait qu'il s'est donné des batailles où il n'est point mort tant de noblesse et de soldats. »

Avec la chasse et les armes, la danse figure en bonne place parmi les passe-temps de nos gentilshommes campagnards. Sur la place du village, dans les foires, dans les marchés, à toutes les fêtes populaires, on les voit, sans plus de fierté, conduire la farandole. La danse n'est point encore à cette époque un art élégant et compliqué, mais bien plutôt un jeu d'exercice dans lequel on fait assaut de vigueur et d'endurance.

Enfin, ce serait bien ici le cas de rappeler cette multitude de jeux, le tir à l'arc ou à l'arbalète, la paume, la soule, la crosse et leurs dérivés, pour lesquels la vieille France se passionna à un point que nous avons peine à imaginer. Les ordonnances des rois venaient de temps à autre modérer ce beau feu qui n'allait pas sans quelques inconvénients ; mais les ordonnances étaient vite oubliées et les jeux reprenaient leur train. Les marchands et les artisans ne pouvaient guère s'y livrer que les dimanches et jours de fêtes, fort nombreux d'ailleurs. Les gentilshommes, ayant plus de loisirs, en prenaient plus à leur aise. Ils passaient volontiers au jeu des journées entières. Le sire de Gouberville mentionne dans son *Journal* les parties de soule parmi les événements dignes de mémoire : « Dimanche 14 janvier 1554. Au soir, sur les onze heures, j'envoyai François Doisnard chez mon cousin de Brillevast et chez le capitaine du Teil porter des lettres afin qu'ils nous amenassent de l'aide pour la choule de saint-Maur à demain. Je lui envoyai un sol pour sa peine. Le lundi, 15, jour de saint Maur, avant que je fusse levé, Quineville, Groult et Ozouville, soldat au fort, arrivèrent céans, venant de Valognes. Nous déjeûnâmes tous ensemble, puis allâmes à Saint-Maur, eux, Coutepye, Symonnet, Moisson, Lajoye, Gaultier Birette et plusieurs autres. Nous y arrivâmes comme on disait la messe, laquelle dite, maître Robert Potet jeta la pelotte, et fut débattue jusque environ

une heure de soleil et menée jusqu'à Bretteville où Gratian Cabart la prit et la gagna. »

Les gentilshommes, comme on le voit, ne dédaignaient pas d'avoir pour partenaires des hommes du peuple ; les uns comme les autres y allaient sans ménagement. Les jeux, au seizième siècle, n'ont pas d'ordinaire des règles bien précises ; on y déploie plus de force et même de violence que d'adresse; on ne se pique ni d'élégance ni de courtoisie ; les horions sont fréquents, et nous trouvons dans les archives quantité de *lettres de rémission* accordées à des joueurs condamnés pour avoir fendu la tête à un camarade d'un coup de crosse mal dirigé.

Une occupation importante entre toutes et qui tient une place considérable dans la journée de nos rudes gentilshommes, c'est le manger et le boire. Leur capacité en ce genre ne connaît presque pas de bornes. Ils ne sont pas regardants sur le choix des mets et moins encore sur les règles du bon ton. Dans les *Contes d'Eutrapel* Noël du Fail nous les montre à l'œuvre ; l'ordonnance du festin est aussi simple que possible et l'étiquette ne gêne guère les convives : « Du temps du grand roy François Ier on mettait encore en beaucoup de lieux le pot sur la table, sur laquelle y avoit seulement un grand plat garny de bœuf, mouton, veau et lard et la grand'brassée d'herbes cuites et composées ensemble, dont se faisoit un brouët, vray restaurant et elixir de vie... En ceste mélange de vivres ainsi arrangée, chascun y prenoit comme bon lui sembloit et selon son appétit ; tout y couroit à la bonne foy ; ne se présentoit, comme en ce jour, une certaine graine d'hommes qui ambitieusement départissent les morceaux, faisans les rangs par les premières distributions d'iceux, mescontantans et tirans les conviez en diverses jalousies. Tous y mangeoient du gras, du maigre, chaud ou froid, selon son appétit, sans autre formalité de table, sausses et une longue platelée de friandises qu'on sert aujourd'huy en petites escuelles, remplies de montres, seulement... » Noël du Fail écrivait vers la fin du seizième siècle. Dès lors commençaient à s'introduire dans les usages de la vie quelques rudiments de bienséance que les anciens

regardaient comme de fâcheuses délicatesses. L'un des personnages des *Serées*, de Guillaume Bouchet, regrette certains mets du bon vieux temps qu'on ne sert plus, paraît-il, sur la table ; il voit là un signe de décadence de la race : « Il n'y a rien qui montre plus que nous dégénérons de nos ancestres et que nous ne sommes plus gens de guerre et belliqueux que de rejetter la viande des bons soldats et mepriser ceulx qui mangent des aulx et des oignons, veu que de tout temps l'ail a été la meilleure et la plus commune nourriture du vaillant gendarme. »

Naturellement il faut arroser toutes ces victuailles ; aussi les gentilshommes du seizième siècle sont d'incomparables buveurs ; ils sont fiers de leurs prouesses en ce genre et jamais il ne leur viendra en pensée qu'il y ait quelque honte à s'enivrer jusqu'à rouler sous la table. Ils boivent à tout propos et en tout lieu, à « l'hostellerie » et chez leurs fermiers, aussi bien que chez leurs parents et leurs amis. Il faut lire nos conteurs de la Renaissance, l'œuvre de Rabelais, les *Propos rustiques*, les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail, les *Serées* de Guillaume Bouchet, les *Récréations et joyeux devis* de Bonaventure des Périers, la *Fabrique des excellents traits de vérité*, les *Contes du monde adventureux* de Henri Estienne, pour avoir une idée de ces plantureuses beuveries où se délectait la noblesse du seizième siècle, aussi bien que des amusements, des plaisanteries en paroles et en action, des propos de « haulte gresse » qui les accompagnaient.

De telles habitudes ne sont pas le signe d'une moralité délicate et sévère. De fait, la société du seizième siècle poussa sur ce point le relâchement jusqu'à ses extrêmes limites. L'époque des Valois est caractérisée par un dérèglement de mœurs qui n'avait jamais encore été ni aussi criant ni aussi général. La cour, envahie par le naturalisme tout païen de la Renaissance, donnait l'exemple d'une licence sans frein ; moins cultivée et moins polie, la noblesse des campagnes ne gardait pas plus de retenue. Il y a là une situation dont on ne tient pas assez compte quand il s'agit d'expliquer les progrès du protestantisme naissant. On sait avec quelle fa-

veur il fut accueilli tout d'abord par une fraction très considérable de la noblesse. Ce n'est certes pas par l'étude des questions théologiques et scripturaires que les seigneurs du seizième siècle en vinrent à abjurer la foi de leurs ancêtres. Beaucoup parmi eux virent surtout dans le changement de religion un moyen de s'émanciper de la puissance royale et de s'assurer ces droits et privilèges féodaux dont elle tendait à les déposséder de plus en plus. Plusieurs y trouvaient l'occasion de se rendre indépendants vis-à-vis du clergé. La politique et l'ambition leur fournissaient d'autres motifs encore; l'ignorance et la corruption des mœurs firent le reste. Quoi qu'il en soit, le seizième siècle, qui avait été pendant une bonne partie de son cours l'âge d'or de la noblesse, s'achève mal pour elle. Ces gentilshommes campagnards,si bons vivants, heureux en somme dans leurs terres, où ils trouvent abondamment de quoi satisfaire leurs goûts, se voient de nouveau engagés dans la guerre civile qui va désoler et ruiner successivement toutes les provinces.

## II

Le déracinement de la noblesse date de cette époque néfaste. Non pas que les gentilshommes aient encore renoncé à leurs vieilles préventions contre les villes. Il leur répugne toujours d'aller se confondre avec les bourgeois vis à vis desquels ils ne pourraient toujours garder leur rang; puis dans leurs gentilhommières ils échappent à une multitude de réglementations administratives qui leur paraissent déshonorantes. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, il sera de mode d'habiter aux champs et les nouveaux anoblis iront s'y établir « pour se nettoyer de toute roture ». Mais à défaut de la ville, la cour exerce déjà son attraction ; une multitude de seigneurs et de dames entourent le roi partout où il va. Aux états généraux de 1576, le tiers présentait sur ce sujet des « remonstrances » à Henri III : « Au lieu de ce que anciennement et jusques au règne du feu roy François Ier, votre ayeul, les seigneurs du royaume n'avoient accoustumé de vous suivre qu'à la guerre ou s'ils estoient mandés par vous, auquel cas ils ne séjournoient que tant que

vous aviez à faire d'eux et n'y venoient jamais les grandes dames de France.., à présent la noblesse tant grande que petite veult être à votre suite et à la suite des grands seigneurs qui sont autour de vous, par le moyen de quoi votre court est sy grande et sy remplie de tant de gens quelle est insupportable, et n'y a pays qui ne soit opprimé quand elle y séjourne... »

Voilà le mouvement d'émigration de la noblesse décidément amorcé. Les gentilshommes campagnards vont à l'armée, sur l'appel du roi; ils sont toujours essentiellement hommes de guerre. Mais ce n'est pas seulement pour guerroyer qu'ils quittent leurs terres et leurs châteaux. Ils ont pris l'air de la cour, et désormais, en pleine paix, on les verra affluer autour du roi, se mettre à son service, briguer des charges et des emplois ou simplement faire figure dans l'entourage royal et prendre leur part des divertissements qui abondent à la cour plus qu'en aucun lieu du monde. Ce ne sont d'abord que des séjours intermittents; on n'est point encore *déraciné*; mais peu à peu on s'accoutumera à ce nouveau genre de vie plus brillante et plus gaie ; le manoir paraît maussade à qui a vu les fêtes de Blois ou de Fontainebleau ; on se dégoûte des champs, des passe-temps naïfs, des manants lourds et grossiers, et l'on aspire à revoir le pays enchanté où l'on entrevoit batailles, plaisirs et fortune.

Les avertissements ne manquèrent pas à la noblesse contre cette fascination dangereuse. C'est en effet vers la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, à l'époque où se dessine nettement l'exode vers la cour, que nous voyons éclore toute une littérature à l'honneur de la vie aux champs, ouvrages d'économie rurale, traités d'agriculture, « maisons rustiques et champêtres » , soit en prose soit en vers. L'œuvre la plus remarquable en ce genre, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, parut en 1600. Il déclare nettement dès les premières pages que « son but, aujourd'hui ou beaucoup de gens se trouvent reculés du mesnage des champs, est de persuader au bon père de famille de se plaire en sa terre ». C'est à la noblesse surtout qu'il s'adresse, lui rappelant que « c'a esté de tout temps l'honneur des gentilshommes de France que d'habiter aux

champs, n'allans aux villes que pour faire service au Roy et pourveoir à leurs affaires pressées... », étant tous « de l'advis de César qui estoit d'aimer mieux être le premier au village que le second à Rome ».

La plupart de ces ouvrages sont d'allure très positive ; ils font ressortir les avantages que le « gentilhomme champestre » trouvera à rester chez lui et à s'occuper de l'exploitation de son domaine. Ces avantages sont de toute sorte ; on ne dédaigne pas ceux d'un ordre plus élevé, la dignité de la vie, la moralité, la paix de l'âme, mais on s'attache plus encore aux profits que le « gentilhomme champestre » retirera de sa métairie, à condition d'être bon et diligent « mesnager ». Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Dans son *Discours économique,* publié en 1569, Prudent Le Choyselat enseignait l'art de se faire quatre mille cinq cents livres de rente en élevant des poules.

D'autres dénoncent dans de virulentes satires les vices et les ridicules de la cour. Agrippa d'Aubigné a produit le chef-d'œuvre du genre dans *les Aventures du baron de Fæneste.* C'est un de ces gentilshommes gascons qui croient que Henri IV n'est « arrivé » que pour faire leur fortune. Il est donc allé à la cour ; de retour en son pays, il raconte à un sien cousin, resté campagnard, comme quoi il a eu l'honneur « de tenir la bougie au coucher du Roy ». Puis, le voilà expliquant au bonhomme, qui feint d'être ébahi, comment on s'habille à la cour, comment on se présente, de quoi on parle, les mines et les grimaces prescrites par le bon ton. Le tableau est d'une verve et d'une ironie exquise : « ... Quand vous estes arrivé dans la cour du Louvre, on descend entre les gardes, — entendez, — vous commencez à rire au premier que vous rencontrez, vous saluez l'un, vous dites le mot à l'autre : Frère, que tu es brave, espanoui comme une rose !... Il faut dire cela en démenant les bras, branlant la tête, changeant de pied, peignant d'une main la moustache et d'aucunes fois les cheveux... — Vous voulez sçavoir de quoy sont nos discours : Ils sont des duels..., des bonnes fortunes envers les dames... ; et puis nous causons de l'avancement en cour, de ceux qui ont obtenu pension, quand il y aura moyen de voir le Roy, combien de pistolles

a perdu Créqui et Saint-Luc ; ou si vous ne voullez point discourir de choses si hautes, vous philosophez sur les bas-de-chausses de la cour, sur un bleu turquoise, un orangé, feuille-morte, isabelle, ventre de biche ou de nonnain, Espagnol malade, face grattée, couleur de constipé... » Et la liste des couleurs à la mode en contient encore d'autres qu'on ne nomme pas sans embarras.

Les poètes renchérissent sur les économistes et les moralistes. Toute la Pléiade chante sur des rythmes divers le bonheur de vivre loin des villes et de la cour. Philippe Desportes écrit *les Bergères*, Guillaume du Bartas *les Louanges de la vie champestre*, le sieur de Pybrac *les Plaisirs de la vie rustique*, Gauchet *les Plaisirs des champs*, Nicolas Rapin *les Plaisirs du gentilhomme champestre* : nous y trouvons une strophe qui résume bien, comme fond et comme forme, toutes ces élucubrations poétiques :

Vivez donc aux champs, gentilshommes,
Vivez sains et joyeux cent ans,
Francs du malheur des autres hommes
Et des factions où nous sommes
En un si misérable temps.

Mais ni les adjurations des poètes, ni leurs idylles, ni les remontrances des sages ne pouvaient enrayer un mouvement que tout tendait à rendre irrésistible. Les guerres de religion eurent au point de vue du déracinement de la noblesse une influence décisive. Sans cesse convoqués par le roi ou les chefs de partis pour service de guerre, les gentilshommes campagnards s'éprirent de passion pour les aventures. D'autre part ces expéditions épuisaient leurs ressources ; la plupart étaient contraints d'engager leurs terres pour se procurer de l'argent. Hors d'état de payer les énormes intérêts réclamés par leurs créanciers, ils se voyaient réduits à leur abandonner une partie de leurs domaines, s'ils ne voulaient les voir saisis et vendus par les gens de loi. Quantité de terres seigneuriales passèrent ainsi aux mains des marchands, des bourgeois, des hommes nouveaux enrichis dans le négoce et les affaires. Il ne faut donc pas s'étonner si, la paix rétablie, beaucoup de gentilshommes ne reprirent pas la vie des champs. Cependant c'eût été pour eux le meil-

leur parti dans la plupart des cas. L'ambassadeur de Venise, Pietro Duodo écrivait à ce sujet, en 1598 : « Si les nobles qui ont perdu leurs revenus et qui sont incroyablement grevés de dettes voulaient user de prudence et de bon gouvernement, nul doute qu'avec la facilité de vie qu'ils ont, ils ne puissent espérer rétablir leurs affaires... ; car, demeurant ordinairement en leurs domaines, ils y pourraient vivre sans avoir, pour ainsi dire, à mettre la main à la bourse. Il n'en est aucun, en effet, qui n'ait là du bois pour se chauffer, des champs pour récolter du blé et du vin, des jardins pour les fruits, des garennes pour les lièvres et les lapins, la campagne pour la chasse, une basse-cour pour la volaille, des étangs pour le poisson, des pâturages pour les bestiaux gros et petits... ; en sorte que restant chez eux, bien petite serait la dépense que ces seigneurs auraient à supporter. »

Mais précisément, ce train de vie réparateur suppose des goûts simples et modestes qui ne sont plus dans le ton du jour. Le luxe a pénétré jusque dans les gentilhommières de province ; les inventaires de mobiliers en font foi. De plus grands besoins, des ressources moindres, voilà comment se présente le bilan de la meilleure partie de la noblesse rurale au commencement du dix-septième siècle. C'est une nécessité pour elle d'élargir son horizon et de se frayer d'autres voies que celles qu'elles a suivies jusqu'alors.

Ajoutez que le pouvoir royal est de plus en plus absorbant; la royauté efface peu à peu les derniers restes de l'institution féodale ; elle devient le centre et le foyer de toute la vie politique de la nation. Tout se concentre aux mains du monarque, qui bientôt pourra dire : l'État, c'est moi. Aucune fonction civile, aucune charge administrative, aucun emploi militaire qui ne soit conféré directement ou indirectement par le roi. C'est lui qui nomme à toutes les places, lui qui donne les évêchés, les abbayes, les brevets et les pensions. Et le roi ne va pas déterrer les gentilshommes au fond des provinces pour leur octroyer ses faveurs ; naturellement, il commence par ceux qui s'attachent à sa personne, lui rendent des services, lui font leur cour et l'importunent de sollicita-

tions. Sous peine de n'être rien, le gentilhomme se voit obligé de quitter sa terre et de se produire dans l'entourage du prince. Pour peu qu'il ait bonne mine, du savoir-faire, de l'audace et surtout des recommandations, il a bien des chances de faire son chemin. Nous possédons une multitude de *Mémoires* qui nous montrent les fils de famille partant pour la cour, comme on partirait pour l'Amérique, débutant parmi des difficultés de toute sorte, souffrant la misère et la faim, et après mille aventures finissant par attirer l'attention de ceux ou de celles qui distribuent les grâces. A mesure que la royauté monte vers son apogée, la noblesse subit davantage son attraction ; sous Louis XIV elle gravite tout entière dans l'orbite royale. Il entre dans la politique du monarque que l'aristocratie du royaume se presse autour du trône ; il n'aime pas qu'on s'abstienne de lui venir rendre hommage.

Avec sa malice ordinaire, Saint-Simon a noté ce trait du caractère de Louis XIV : « Non seulement il était sensible à la présence continuelle de ce qu'il y avait de plus distingué, mais il l'était aussi aux étages inférieurs. Il regardait à droite et à gauche, à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre ; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. Il distinguait très bien en lui-même les absences de ceux qui étaient toujours à la cour, celles des passagers qui y venaient plus ou moins souvent, les causes générales ou particulières de ces absences; il les combinait et ne perdait pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'étoit un démérite aux uns, et à tout ce qu'il y avait de distingué, de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais ou presque jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : « Je ne le connois pas », répondoit-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois « jamais. » Et ces arrêts-là étaient irrévocables... » Au surplus, les intendants sont chargés de tenir les ministres au courant des motifs qui retiennent les nobles dans les provinces et pourquoi ils refusent de venir rendre leurs devoirs au Roy.

Les faveurs mêmes que les gentilshommes obtenaient, grâce à leur assiduité auprès du maître, contribuaient plus que tout le reste au déracinement final de la noblesse. La monarchie centralisée s'accoutumait dès lors à transplanter les fonctionnaires d'une province à l'autre. Obtenir une charge dans l'administration, c'était d'ordinaire se condamner à ne plus rentrer chez soi qu'à de longs intervalles.

Mais ce qui achève d'enlever à la noblesse son antique caractère terrien, c'est la transformation des institutions militaires dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Cette transformation mit plus de cent ans à s'accomplir. Dès le temps des Valois, la royauté s'essaya à organiser des milices recrutées parmi le peuple. La noblesse ne voyait pas sans inquiétude des tentatives qui lui paraissaient dangereuses pour son prestige et ses privilèges. Que deviendraient les gentilshommes si les manants portaient les armes ? Mais la noblesse dut en prendre son parti. Le moment était venu où seul le roi aurait des soldats et des troupes, avec une discipline rigoureuse et des obligations nettement déterminées. Louvois donne à l'armée royale son organisation définitive. Dès lors la noblesse, vouée par tradition à la profession des armes, n'est plus libre d'apporter au roi une assistance momentanée, quitte à retourner dans ses terres quand l'expédition a pris fin. Entrer au service du roi, c'est désormais s'astreindre aux règlements militaires et aliéner son indépendance pour une durée illimitée. Les guerres sont assez fréquentes à cette époque pour donner aux gentilshommes l'occasion de se distinguer, de recevoir des blessures et de se faire tuer ; entre temps ils devront résider dans leurs garnisons et s'occuper de leurs compagnies. Ils retourneront dans leurs terres, plus tard, quand l'âge ou les infirmités les rendront impropres au service.

Ainsi sollicitée de quitter les champs, la noblesse ne voyait guère de motif capable de l'y retenir. Sa situation allait s'amoindrissant de jour en jour. La profession des armes n'étant plus son privilège exclusif, la meilleure part de son prestige s'évanouissait. Par ailleurs les progrès du pouvoir royal ruinaient irrésistiblement ce qui lui restait d'autorité et d'influence ; tout ce qui était jadis dans les attributions

du seigneur passait peu à peu dans celles des intendants et autres agents du pouvoir central. La noblesse n'était pas préparée à prendre son parti de cette égalité civile qui heurtait trop violemment ses traditions et ses instincts de race. Taine a noté cette cause du déracinement de la noblesse, la plus énergique peut-être et la plus efficace, parce qu'elle a sa racine dans l'orgueil froissé : « Instituée pour gouverner, une aristocratie se détache du sol lorsqu'elle ne gouverne plus; et l'aristocratie française a cessé de gouverner depuis que, par un empiétement croissant et continu, presque toute la justice, toute l'administration, toute la police, chaque détail du gouvernement local ou général, toute initiative, collaboration ou contrôle en matière d'impôts, d'élections, de routes, de travaux et de charité a passé dans les mains de l'intendant et du subdélégué, sous la direction suprême du contrôleur général et du conseil du roi... Désœuvré, amoindri, que ferait désormais le noble sur son domaine, où il ne règne plus et où il s'ennuie? Il vient à la ville, à la cour surtout. »

## III

Tels sont les faits qui expliquent le changement si profond, si radical accompli dans les habitudes, les mœurs et ce que l'on pourrait appeler la physionomie de la noblesse française en un laps de temps relativement court. Sur la fin du seizième siècle elle est encore, dans sa masse, essentiellement rurale, attachée à la terre d'où elle tire sa force et sa prospérité. Ceux de ses membres qui émigrent vers la cour ne constituent que d'assez rares exceptions. Dès avant le dernier quart du dix-septième siècle la proportion est retournée. La noblesse est à la cour ou aux camps. Il n'y a à rester dans les gentilhommières de province que ceux qui n'ont pas trouvé le moyen d'en sortir. Et cette malheureuse noblesse qui réside aux champs, nombreuse encore sans doute, n'est guère en faveur auprès des « honnêtes gens ». La littérature du grand siècle témoigne en mille façons que le gentilhomme campagnard est considéré comme une espèce archaïque et inférieure. On n'est jamais à court de sarcasmes sur l'inélégance de ses manières et le manque de confort de

sa maison. La Bruyère lui décoche quelques-uns de ses traits les plus méchants : « Le noble de province, inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habit et sans aucun mérite, répète dix fois le jour qu'il est gentilhomme... » Molière lui-même s'en empare pour amuser à ses dépens la cour et la ville. M. de Pourceaugnac est le pendant de M. Jourdain, plus ridicule encore peut-être, et dindon de farces plus grosses. Et pourtant M. de Pourceaugnac, gentilhomme limousin, a des lettres ; il a étudié le droit dans sa province ; il se sait aussi noble que le roi et il n'a pas peur des Parisiens : « Eh bien ! quoi ? Qu'est-ce ? Qu'y a-t-il ? Au diantre soient la sotte ville et les sottes gens qui y sont ! Ne pouvoir faire un pas sans trouver des nigauds qui vous regardent et se mettent à rire ! Hé ! messieurs les badauds, faites vos affaires, et laissez passer les personnes sans leur rire au nez. Je me donne au diable, si je ne baille un coup de poing au premier que je verrai rire ! »

Mais M. de Pourceaugnac a beau se fâcher et menacer, il sera accommodé de toutes pièces par des mauvais plaisants. Il fallait que le gentilhomme de province fût alors en bien mauvais prédicament à Paris pour que l'on ait pu l'incarner au théâtre dans le personnage de M. de Pourceaugnac. Après ça, qui sait ? Molière voulait-il seulement faire sa cour à Louis XIV qui n'aimait pas les gentilshommes de province.

Il apparaît donc clairement que c'est la royauté qui a provoqué, entretenu et consommé le déracinement de la noblesse. C'est au moment où l'absolutisme royal atteint sa plus haute expression que l'œuvre s'achève. En attachant à sa personne la vieille aristocratie terrienne, le roi la détachait du même coup de ses origines et brisait le principe de sa force. Il le fallait sans doute pour faire l'unité politique du pays. Mais il semble bien qu'on dépassa la mesure. Une aristocratie mieux assise et plus forte eût été un contrepoids utile pour la puissance royale qu'elle aurait arrêtée sur la pente de l'absolutisme, et peut-être eût-elle prévenu la tempête où l'une et l'autre devaient sombrer. A la veille de la Révolution, on voit se dessiner un mouvement de retour de la noblesse vers la vie rurale. Les économistes et les philo-

sophes ont remis l'agriculture à la mode. Le marquis de Mirabeau plaide chaudement sa cause dans *l'Ami des hommes*. Il ne cesse de répéter que « la noblesse sert mieux l'État chez elle qu'à la cour et à la ville », et c'est pourquoi il faut par tous les moyens « la faire refluer vers les campagnes ». Lui-même prêche d'exemple, aussi bien que nombre de seigneurs des plus titrés, des Harcourt, des La Rochefoucauld, des Montmorency, des Chevreuse, des Sully, etc., qui ne craignent pas de passer plusieurs mois de l'année loin de Paris et de la cour, s'occupant de leurs domaines, améliorant leurs terres, procédant à des expériences, patronnant des sociétés d'agriculture sur les listes desquelles ils inscrivent leurs noms à côté de ceux des paysans. Mais il était trop tard. La Révolution ne laissa pas à la noblesse le temps de reprendre contact avec la terre et d'exercer sur les populations rurales une fonction dont elle s'était, pour son malheur, déshabituée depuis deux siècles.

Joseph BURNICHON.

# MUSIQUE D'ÉGLISE ET MUSIQUE DE CONCERT

En la dernière fête de sainte Cécile, le 22 novembre 1903, S. S. le pape Pie X promulguait, *motu proprio*, une instruction sur la musique sacrée. On a beaucoup écrit déjà sur ce document pontifical, mais le treizième centenaire de saint Grégoire, ce grand réformateur de la musique d'église, semble être une occasion tout indiquée pour revenir sur cette question délicate et l'étudier de plus près.

Il s'agissait, depuis longtemps, de restaurer la musique religieuse, élément si considérable du culte public; depuis trop longtemps fidèles et musiciens éprouvaient, non sans découragement, le besoin de cette réforme, et hélas! depuis longtemps aussi des lois existaient[1], de sérieux efforts étaient tentés sans résultats assez étendus. Il y fallait l'impulsion d'un nouveau pontife venu pour *restaurer toute chose dans le Christ.*

Les instructions pontificales relatives à la musique sacrée font, comme de juste, la première place au chant grégorien « que de récentes études ont heureusement restitué dans son intégrité et dans sa pureté[2] ». Puis, comme au temps du pape Marcel II, qui ne régna que vingt-deux jours, mais dont Palestrina immortalisa le nom, Pie X loue et accepte « cette polyphonie classique qui, au seizième siècle, atteignit à son apogée... et continua ensuite de produire des compositions d'une très grande valeur liturgique et musicale[3] ».

Mais l'Église est inspiratrice toujours de progrès nouveaux. De même qu'au temps de la Renaissance elle con-

1. Dans le cours du moyen âge, les documents les plus importants sur la matière sont la lettre *Res una valde incredibilis*, de Léon IV, et la décrétale *Docta sanctorum*, de Jean XXII. Puis vinrent les décrets du concile de Trente. Au dix-huitième siècle, Benoît XIV écrivit l'encyclique *Annus qui.* Enfin la Sacrée Congrégation des rites publia, en 1894, des règlements pratiques précisés davantage par la récente Instruction de Pie X.

2. *Motu proprio*, art. II, 3. — 3. *Ibid.*, 4.

sacra la forme palestrinienne, de même aujourd'hui elle accepte officiellement de nouvelles formes musicales, une musique plus moderne, « quand celle-ci offre dans ses compositions une valeur, un sérieux et une gravité qui ne la rendent pas indigne des fonctions liturgiques [1] ».

Mais ici se pose une question délicate. A quels caractères reconnaître cette *sainteté*, cette *universalité*, cette valeur intrinsèque (*arte vera*) que l'on réclame aujourd'hui ? Comment distinguer la musique d'église de la musique de concert, un morceau profane d'un motet religieux ?

Une analyse technique de la question serait peut-être intéressante. Elle pourrait avoir son utilité, en guidant le goût parfois bien hésitant et variable avec l'heure. Écouté par divers auditeurs, un même ouvrage musical sera diversement entendu, et là où l'un ne trouvera que sujet à distractions frivoles, un autre éprouvera le besoin de prier et cet autre de dormir. Cependant il y a de la musique *arte vera*, et digne de la liturgie ; mais c'est tout un monde d'œuvres d'art livré à des jugements délicats, parfois subjectifs, en tout cas difficiles à imposer s'ils ne reposent sur quelques principes.

Or, nous trouvons, dans le *Motu proprio*, ce principe fondamental : « Une composition pour l'Église est d'autant plus sacrée et liturgique qu'elle se rapproche plus de la conduite, de l'inspiration et de la saveur propres aux mélodies grégoriennes ; elle est d'autant moins digne du temple qu'elle est reconnue comme s'éloignant plus de ce modèle suprême [2]. »

« Cependant, comme la musique moderne a le plus souvent une destination profane, il faut admettre seulement des œuvres musicales ne contenant rien de profane, ne présentant point de réminiscences des motifs employés au théâtre, et ne reproduisant point par leurs formes extérieures l'allure des pièces profanes [3]... Sans parler de sa structure intime, le rythme et le conventionnalisme d'un tel style ne se plient pas aux exigences de l'art sacré [4]. »

Voilà donc le critérium pour fixer notre jugement.

On peut, d'après cela, distinguer plus nettement une pièce liturgique d'un simple morceau de concert : il y faudra

1. *Motu proprio*, art. II, 5. — 2. *Ibid.*, 3. — 3. *Ibid.*, 5. — 4. *Ibid.*, 6.

remarquer son *origine*, son *rythme*, sa *coupe*, et pour en analyser plus profondément la structure intime, il y aura la *mélodie* et l'*harmonie* du morceau à étudier. Cette analyse technique permettant un jugement plus éclairé, nous comprendrons mieux la profonde sagesse de cette instruction réformatrice de la musique religieuse.

## L'ORIGINE

A la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième, à l'époque des grands classiques de la musique profane, l'art religieux était pauvre en compositeurs. L'usage avait prévalu de démarquer les morceaux d'opéras pour y adapter, vaille que vaille, quelques paroles sacrées. On faisait ainsi des *concerts spirituels*. Il en résulta des recueils considérables et de bonne vente assurément, mais à coup sûr trop étrangers à l'art liturgique. Qui n'a entendu un certain *Ave Maria* de Mozart, écrit pour deux voix égales et pour le duo du *Cosi fan tutte* (*Peines d'amour*, dans l'édition française); et ce joli solo de basse chantante, *Jesu dulcis memoria*, où le même Mozart célébrait, en réalité, *Isis* et *Osiris*?

De pieuses âmes, sans doute, ignorent le texte original de ces échos du monde profane, et les entendraient-elles murmurer au fond de leur souvenir, elles sauraient purifier leur mémoire et leur intention. Mais, le fait même, n'est-il point indécent de voir, pour ainsi dire, les robes de bal, une fois défraîchies, voiler ensuite le tabernacle?

Encore, n'est-ce là que du vieux répertoire, bien que plusieurs retrouvent aisément, sous les faux *Ave Maria* et les simili-*Tantum*, le libretto de Mozart, de Grétry, de Hændel. « Du Hændel aux messes de mariages, dit M. Camille Bellaigue[1], passe encore pour les mariages de raison; mais il n'y a que M. Massenet pour les mariages d'amour. La *Méditation de Thaïs* (admirez le choix de l'héroïne) est entrée dans la liturgie. Elle appartient, aujourd'hui, au propre de l'office nuptial. » Et n'a-t-on jamais rêvé que cette *Méditation*-là dans l'église? Que de *Contemplations* de même origine pour violon ou pour quatuor, piano et orgue, et voix de femme!

1. Camille Bellaigue, *Silhouettes de musiciens*. (*Le Temps*, 14 janvier 1904.)

On a même vu s'y glisser (et cela n'appartient déjà plus aux théâtres subventionnés) certaines *Stances* de Flégier, travesties en latin. Franchement, mieux valait la bonhomie de nos grands-pères. Leurs recueils de cantiques portaient tout simplement le titre de la chanson correspondante : *Plaisir d'amour*, ou bien *Femme sensible*. Et l'on purifiait l'intention.

Il est vrai qu'à l'époque polyphonique, des messes entières étaient composées ainsi sur des thèmes populaires, comme depuis on le fit, avec plus ou ou moins de bonheur, sur des Noëls. Cependant, M. V. d'Indy, dans son *Cours de composition* [1], fait, à cet égard, une remarque historique importante : « Avant la réforme de la musique d'église, prescrite par le concile de Trente, et accomplie, en Italie, par Palestrina, les compositeurs de messes s'attachaient à traiter contrapontiquement les thèmes les plus connus de la musique liturgique. Ces thèmes s'adaptaient si bien au rythme populaire qu'ils devenaient eux-mêmes des *timbres* [2] de chanson en langue vulgaire, et que le peuple connaissait mieux leurs paroles profanes que leur texte latin primitif. On était même arrivé, au seizième siècle, à désigner les messes sous le titre de la chanson qui leur avait emprunté leur thème. Afin de remédier à cet état de choses, profondément irrévérencieux pour la majesté du culte, le pape Pie IV enjoignit à Palestrina, alors maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure, de composer des messes sur des thèmes originaux, ou tout au moins extraits du chant grégorien pur. »

Ainsi, à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, où la musique va du théâtre a l'église, c'était de l'église qu'alors la mélodie descendait à la rue pour revenir au sanctuaire ensuite... mais combien profanée! « Un des *timbres* les plus célèbres fut celui de la chanson de *l'Homme armé*, dont les paroles licencieuses étaient dans toutes les mémoires. Ce *timbre* fut employé par un grand nombre de compositeurs de

1. V. d'Indy, *Cours de composition musicale*, liv. I, p. 146. Paris, Durand.
2. Le *timbre* d'une chanson est un dessin mélodique unique, indifférent, qui s'applique indistinctement à tous les couplets de cette chanson, ou même à d'autres chansons qui n'ont aucun rapport, ni comme paroles, ni même comme sentiment. (Note du *Cours de composition musicale.*)

messes. On trouve aussi des messes intitulées : *l'Amour de moy*, *Bayse-moy ma mye*, etc.[1]. »

Des saints eurent parfois l'inspiration d'adapter quelques poésies pieuses sur des airs profanes, dans le but de faire oublier les paroles grossières de l'original : ce fut un des moyens d'apostolat de saint Alphonse de Liguori, du bienheureux Grignon de Montfort et de plusieurs autres. Apostolat béni d'en haut. Car on se souvenait alors quel parti Luther[2] avait su tirer du chant populaire pour la diffusion de sa doctrine. En Italie, au dire du même saint Alphonse, Métastase avait fait plus de mal, par ses poésies mises en musique, que tous les ouvrages de Voltaire. Une pensée analogue avait guidé saint Philippe de Néri quand, avec l'aide de Palestrina, il créait l'*oratorio* pour écarter la jeunesse des concerts licencieux. Mais il y avait loin de là à introduire pareille musique dans les fonctions solennelles de la liturgie.

De nos jours, l'amour de la musique, ou tout au moins de la musique classique, à défaut de la musique religieuse, fit commettre divers emprunts aux grands maîtres de la symphonie. Pour en être moins illégitime, pareille origine n'a pas été plus heureuse pour l'art sacré. Quatuors, sonates, symphonies de Beethoven ne pouvaient fournir des motets à la Vierge ou au saint Sacrement. Les chorals[3] des oratorios s'arrangeaient encore assez bien en *Tantum ergo* ; étant donnée leur origine liturgique, ce n'était parfois qu'un prêté rendu. Mais il existe un *Pie Jesu* péniblement ajusté sur l'admirable début de la *Sonate en ut dièse mineur*, un *Ave Maria* sur l'adagio de la *Sonate pathétique*. Les paroles ont certainement gêné le transcripteur ; on doit lui savoir gré pourtant de ne point avoir oublié, dans la *Salutation angé-*

1. Note du *Cours de composition musicale*, *loco cit.* On cite encore la messe à *deux visages et plus*, la messe de l'*ami Baudichon*, etc.

2. Luther fut lui-même un compositeur remarquable. Ses chorals sont nombreux et J.-S. Bach en a tiré grand parti. « La musique gouverne le monde, disait le prédicateur de la Réforme, elle rend les hommes meilleurs. »

3. Le choral diffère essentiellement du plain-chant en ce qu'il a toujours été composé en vue d'un accompagnement polyphonique. Le plain-chant, plus antique, n'a reçu cet accompagnement qu'après coup, il peut s'en passer, il y gagne même en souplesse comme en majesté. (Lavignac, *la Musique et les musiciens*. Paris, Delagrave.)

*lique*, le titre principal de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, comme le fit jadis Arcadelt... et aussi Gounod, en sa très mondaine *Méditation* sur le premier prélude de Bach. Ailleurs, dans un *O salutaris*, on a sacrifié à la fois paroles et musique, allongeant les unes et écourtant l'autre en une phrase raccourcie où l'on ne peut reconnaître l'ampleur de la pensée de Beethoven. Pourquoi s'être acharné à pareille œuvre ? profaner cette pure musique et mutiler à la fois le texte sacré par une adaptation fausse et forcée !

Une autre source assez abondante de musique religieuse fut l'hymne patriotique. On croit même le *Te Deum* emprunté par saint Ambroise aux chants de triomphe de l'ancienne Rome : ainsi dans les temples païens s'installait le vrai Dieu. De nos jours, pour stimuler les jeunes chanteurs par des rythmes entraînants, les églises ont résonné parfois d'accents bien militaires ! Mais parmi des guerriers, s'il en est d'allure très noble, d'autres ont plus modeste ou plus vulgaire tenue, et il y a les... soudards. Dans le sanctuaire n'a-t-on pas admis pêle-mêle tout ce qui se présentait l'air batailleur ?

De l'*Hymne autrichien*, cette pure phrase de Haydn, à *la Marseillaise*, on n'est guère dans la liturgie, mais on est encore dans le style noble, si l'on veut et si l'on ne prête pas trop attention à l'affreux pastiche des paroles :

Allons, enfants de l'Évangile,
Foudroyons le respect humain.
Brisons cette idole fragile...

L'*Hymne russe* a été chanté en *Tantum ergo*, et non sans un certain effet religieux, assure-t-on. Mais quand on arrive à transposer

La République nous appelle,
Sachons vaincre, sachons mourir...

en cet appel dédaigneux de la prosodie :

La Religi-on nous appelle,
Sachons vaincre, sachons mourir...

ne se sent-on pas, vraiment, en mauvaise compagnie ?

Et l'on retrouve semblable impression à entendre certains

cantiques dont un patriotisme pieux faisait tous les frais. La musique s'y inspire d'ordinaire de *la Marseillaise* ou de marches militaires moins distinguées encore. Dans son *Motu proprio*, le Saint-Père demande à la musique d'église un caractère d'universalité que l'on rencontre difficilement en ces patriotiques refrains. « Ce n'est que du style *rataplan* », disait un jour un musicien fatigué d'entendre chanter à gorge déployée

Que la France toujours, en dépit des orages,
Reste la grande nation.

On sourit à entendre ces choses, et, quand pareils recueils de cantiques passent en pays étranger, ils embarrassent quelquefois singulièrement les maîtres de chapelle.

Mais enfin, les cantiques en langue vulgaire ne sont point destinés à l'*office liturgique*, et cette ardeur patriotique a moins échauffé les compositeurs de messes ou de motets. Cependant, n'avons-nous pas encore dans le souvenir quelques *Tantum* façon Rossini, qui ne sont que des *airs de bravoure* ? Or, le principal reproche que l'on peut faire à ces entraînantes ou déclamatoires compositions s'adresse à leur rythme particulier.

## LE RYTHME

Ce n'est point que la liturgie proscrive les rythmes animés, bien au contraire, le retour aux mouvements souples des anciennes monodies et du chant oriental est une des caractéristiques de la restauration moderne du chant grégorien. Quoi qu'il en soit de la façon précise d'interpréter les neumes, discussion qui n'ébranle point les découvertes faites, un point reste acquis : l'allure vivante de ce plain-chant retrouvé. Nous sommes enfin délivrés de ces lourdes et interminables suites de notes qui, sous prétexte de solennité, se prétendaient liturgiques. Non, le style religieux n'a point cet aspect repoussant : il est grave sans lourdeur, mais léger aussi sans légèretés.

Mais parmi les choses qui, à l'église, choqueraient le plus seraient aujourd'hui les rythmes dansants.

Sans doute l'art de la tenue, des nobles attitudes, le détail

des révérences et des prostrations, la belle ordonnance des défilés, toutes choses qui appartiennent à la science du geste, relèvent aussi de la liturgie. N'est-ce pas, en effet, un langage humain, rapide, expressif, le plus éloquent de tous, peut-être ? Mais le geste de la danse s'est tellement profané aujourd'hui que nous avons peine à nous représenter dignement David devant l'arche, ou les groupes chorégraphiques animant les processions espagnoles. Il y a quelques siècles, quand des allures plus graves étaient en honneur, on pouvait s'étonner moins d'entendre à l'église une *passacaille* ou une *sarabande* (danse fort tranquille alors, malgré le sens que ce mot a pris aujourd'hui). Mais nos airs de ballet !... ne semblent-ils pas hurler sous les voûtes d'une cathédrale ?

Cependant, sous prétexte de joie spirituelle, n'a-t-on jamais introduit à l'église des réminiscences bien chorégraphiques ? Parfois, pendant la messe de Pâques, tandis que les *alleluia* s'envolent joyeux auprès de l'autel, si la porte de l'église s'entr'ouvre un instant, une bouffée d'air printanier apporte étourdiment les échos de la fête foraine toute proche. Pour être piquant, le mélange n'en est pas plus religieux. Eh bien, était-il nécessaire — jadis — d'ouvrir beaucoup cette porte ? N'a-t-on jamais entendu, en des cénacles bien fermés, un ou plusieurs *Regina cœli* écrits *a tempo di polacca*, (*sic*), ou des *Mazurkas* de Chopin arrangées... dérangées, veux-je dire, pour harmonium ?

On s'aperçoit bien encore un peu qu'en France nos pompes religieuses datent du grand siècle, où les *petits violons du roy*, à Versailles, faisaient partie de la liturgie.

Mais, dira-t-on, les *Marches* elles-mêmes ne sont-elles pas des danses ? et, parmi les plus connues comme les plus solennelles, les *Marches aux flambeaux* de Meyerbeer, ne sont-elles pas tout simplement des *Polonaises* longuement développées ?

Assurément les *Marches*, elles aussi, ont le caractère rythmique de la musique dansée. Pour peu que l'on en presse l'allure, cela devient le *Pas redoublé*. Autrefois, quelques chantres, au goût peu délicat, prenaient dans ce mouvement des cantiques ou même des hymnes liturgiques, et je ne

sais rien de plus vulgaire que l'*Iste confessor*, ainsi rythmé, en marquant le pas.

Je me rappelle encore deux souvenirs pénibles en ce genre. Une première communion : les enfants défilent radieux, le visage de cette blancheur transparente qu'ils ont ce jour-là ; tout à coup, après les cantiques, après le *Laudate pueri Dominum*, éclate à la tribune... la marche de *Michel Strogoff*. Une musique de cirque. C'était une profanation à faire pleurer. Hélas ! c'était aussi d'un symbolisme navrant, car les enfants quittaient l'autel pour la fête foraine.

Un autre jour, une solennité musicale : la fête de sainte Cécile. Dans le chœur, les houles de l'orchestre, un orchestre tout émaillé de cuivres menaçants. En face, une maîtrise nombreuse, prête à la lutte. Au moment où tinte la clochette de la communion, quatre trompettes entonnent une fanfare ; et, massive, entraînante, la marche du *Tannhäuser* se lance dans l'église. Parmi le tumulte des instruments, on voyait grimacer les visages des chanteurs, essayant en vain de dominer les déchaînements de l'orchestre. O sainte Cécile, vierge... et martyre !

Comme tout cela est loin « de la conduite, de l'inspiration et de la saveur propre aux mélodies grégoriennes » telles que les demande le Souverain Pontife ! Cependant, les marches de Wagner ne manquent pas de noblesse. Qu'a donc de particulier ce rythme pour étonner dans le lieu de la prière ?

Il a cette symétrie étroite de la phrase que l'on nomme la *carrure* musicale. Or, si la musique sacrée doit être *entendue*, mais non pas *écoutée*, la *Marche*, par le fait de sa complète symétrie, non seulement attire fortement l'attention, mais agit encore sur les nerfs moteurs de façon assez distrayante. Phénomène de *réflexe* bien connu. Même dans un mouvement très modéré, la *carrure* musicale se fait davantage *écouter* que les libres rythmes de la mélodie grégorienne et rappelle moins que l'on est entré dans l'église pour élever son âme vers Dieu.

Toute proportion gardée, il faudrait en dire autant des musiques asservies à une mesure trop étroite ; bientôt elles prennent un caractère chorégraphique ou cadencé. La symé-

trie en est cause. Non point la symétrie aux larges vues mettant l'unité dans la composition et nécessaire à toute œuvre d'art, mais la *carrure* de la phrase. Car cette fameuse *carrure* mélodique, dont jadis on faisait un principe de composition, devient, à cause de son étroitesse, une cause fatale de monotonie et de vulgarité.

Les rythmes des maîtres, au contraire, dépassent de beaucoup les cadres imposés par les barres de mesure, et quiconque est familiarisé avec la musique classique sait avec quelle liberté se déployaient leurs périodes. Que, pour en soutenir la polyphonie, ils dussent les appuyer à des barres de mesure, cela n'empêchait point leur libre élan et ils ne se meurtrissaient pas aux saccades répétées du *temps faible* et du *temps fort*.

Quand un bon chef d'orchestre conduit une symphonie classique, sa main indique des rythmes bien plus que des mesures. Peut-il en être autrement? La *Scène au bord d'un ruisseau*, par exemple, dans la *Symphonie pastorale*, présente, dès le début, une interminable mesure où doivent entrer vingt-quatre notes égales ! Et c'est le sort de la plupart des *Adagios* de Beethoven. Par suite de l'ampleur du mouvement, ils deviennent extrêmement touffus ; ce sont des buissons de doubles et de triples croches. Dans les éditions de Bach, on est obligé souvent de dédoubler les longues mesures. L'*Orfeo* de Monteverde offre des exemples analogues, et il faut un chef d'orchestre au talent tout spécial pour faire attaquer et détailler exactement, par la harpe ou le luth, ces longs dessins en triples croches placés sur un seul temps et sur un *temps faible* encore.

Un des grands interprètes de Beethoven, Nikisch, de Berlin, ne bat point la mesure ; il marque des temps rythmiques. Si parfois, dans un *Scherzo* délicat, la masse orchestrale s'accélère trop ou menace de se disloquer, un instant la baguette frappe le temps fort, mais l'ensemble vite rétabli, la main du chef plane au-dessus de l'immense orchestre, faisant jaillir, de-ci de-là, un chant, un accent expressif plus intense. Qu'il y a loin de ces larges envolées au dur piétinement en 3/8 ou en 2/4 indiqué sur la partition !

Cette liberté du rythme est bien plus sensible encore dans

l'ancienne polyphonie, phrases de plain-chant savamment superposées auxquelles les éditeurs ajoutèrent ensuite les barres de mesure. Mais c'est précisément là un obstacle auquel se heurtent d'ordinaire les choristes s'essayant à suivre Palestrina. Des syncopes, des suspensions, des empiétements de parties les unes sur les autres, leur font vite comprendre l'indépendance des voix qui doivent concerter, suivant leur timbre et leur tessiture, mais ne point se gêner, se couvrir, ni s'entraîner; les barres métriques ne formeraient alors, pour ainsi dire, que des cages étroites au lieu de la spacieuse volière où devaient gazouiller à l'aise tous les oiseaux du ciel.

### LA COUPE

Un autre point signalé dans l'instruction pontificale est le *conventionnalisme*, la *coupe* de la musique théâtrale. De ce *conventionnalisme*, il ne restera sans doute bientôt que peu de chose ; le goût moderne blasé a soif de formes nouvelles. On ne souffre plus que difficilement la distinction vieillie entre le *Récitatif* et l'*Air*, le partage d'une scène dramatique en duos, trios, chœur final. Les messes de Haydn, le *Stabat* de Rossini, et tant d'autres ouvrages offrent ces divisions factices, mais combien cela paraît suranné et de *pure convention*! Pourquoi un office liturgique garderait-il à l'église ce que le bon goût ne supporte pas ailleurs? Pourquoi y trouverait-on « d'interminables compositions musicales sur les paroles de psaumes fuguées à la manière des vieilles œuvres théâtrales et d'une si pauvre valeur artistique qu'on ne les tolérerait pas même en des concerts profanes de médiocre mérite. La dévotion et la piété chrétiennes n'en reçoivent, à coup sûr, aucun accroissement; on satisfait ainsi la curiosité de certaines gens peu cultivés, mais le grand nombre en ressent plutôt du dégoût et du scandale, et l'on s'étonne qu'un si grand abus dure encore[1]. »

« Les diverses parties de la messe et de l'office doivent conserver, même musicalement, cet aspect et cette forme que la tradition ecclésiastique leur a donnés et qui se trouve

1. Lettre de S. S. Pie X, pape, à M. le cardinal Respighi, sur la restauration de la musique sacrée.

fort bien exprimés dans le chant grégorien... Différente est donc la manière de composer un *Introït*, un *Graduel*, une *Antienne*, un *Psaume*, un *Gloria in excelsis*... En particulier, qu'on observe les règles suivantes : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo* de la messe doivent garder l'unité de composition propre à leur texte. Il n'est donc pas licite de les composer par morceaux séparés, de telle sorte que chacun de ces morceaux forme une composition musicale complète, qu'elle puisse se détacher du surplus et se remplacer par une autre.

« On pourra tolérer quelquefois une exécution des divers psaumes en musique, pourvu que, dans ces compositions, soit conservée la forme propre de la psalmodie ; c'est-à-dire pourvu que les chantres semblent psalmodier entre eux, ou avec des motifs nouveaux ou avec ceux tirés du chant grégorien, ou imités de ce chant. Restent donc exclus pour toujours et défendus les psaumes appelés de *concert*.

« Dans les hymnes de l'Église, que l'on conserve la forme traditionnelle de l'hymne. Il n'est donc pas licite de composer, par exemple, le *Tantum ergo* de manière que la première strophe forme une *Romance*, une *Cavatine*, un *Adagio*, et le *Genitori*, un *Allegro*[1]. »

Quant aux *Antiennes*, « elles ne devront jamais avoir la forme d'une mélodie de concert, ni l'étendue d'un motet ou d'une cantate[5] ». Les vêpres romaines, en effet, avaient le goût de ces amples compositions où, parfois, tout était sacrifié, texte et piété, au développement musical. Un des morceaux tenait souvent si large place, que le reste de l'office devait être dépêché, *alla capella*. Aussi bien, était-ce déjà pour diminuer la longueur de ces concerts... spirituels, que le pape Benoît XIV fit enlever les chaises des églises de Rome. Les auditeurs, en effet, firent dans les églises moins longues stations ; mais les musiciens étaient assis, ils restèrent.

Et ce n'est pas seulement à Rome que depuis longtemps on souffrait de pareils abus. Que de messes où le célébrant doit s'arrêter en longues pauses, s'il veut faire

1. *Motu proprio*, art. IV.

coïncider l'*Élévation* avec la fin du *Sanctus* ! Il doit encore s'armer de patience pendant le final du *Gloria*, où le compositeur se croit obligé souvent de développer une fugue d'après tous les artifices de l'art. Heureux, quand le mot *Amen*, indéfiniment répété, n'est pas le prétexte à ce vain étalage musical. Que de fois n'a-t-on pas ainsi l'illusion de se trouver au concert! « Très bel opéra, disait Taine au sortir d'une messe de mariage, c'est presque le cinquième acte de *Robert le Diable*; mais *Robert* est plus religieux. »

## LA MÉLODIE

Pour aller plus avant et pénétrer la « structure intime » à laquelle fait allusion le Souverain Pontife, on peut se demander, au point de vue technique, ce qui donne au chant proprement dit, à quelques notes de musique, le caractère profane. Encore une fois, la règle proposée par le *Motu proprio* nous aidera en cette analyse.

« Une composition pour l'église est d'autant plus sacrée et liturgique, qu'elle se rapproche plus de la mélodie grégorienne. »

Or, quelles différences peut-on noter, au seul point de vue mélodique, entre une phrase de plain-chant et une romance ?

Tout d'abord, l'absence de formes *chromatiques*, passages par demi-tons d'un degré de la gamme à un autre degré. Dans les modes du plain-chant, le demi-ton se rencontre sans doute, mais à sa place *tonale*, abstraction faite de la manière dont on aura formé la gamme, avec une sensible altérée ou non. C'est le demi-ton diatonique. Au contraire, entre n'importe quels degrés, la mélodie moderne accepte le demi-ton, recevant de là un caractère de mollesse très apparent.

« L'altération chromatique, dit M. Lavignac, est minaudière et efféminée; les combinaisons dans lesquelles on en abuse deviennent maniérées, prétentieuses, et l'altération descendante a un ton pleurard trés caractérisé[1]. »

Si l'on poussait plus loin cette analyse, on trouverait peut-

1. A. Lavignac, *op. cit.*, p. 297.

être que, par lui-même, le genre chromatique faisant perdre la sensation d'une *tonalité* fixe, laisse l'auditeur dans une sorte de vague, agréable parfois, mais assurément énervé. Le simple passage par demi-ton du second au troisième degré de la gamme majeure adoucit les demi-cadences jusqu'à l'affadissement, comme à la fin du second vers de la fameuse strophe :

> Sur nos chemins, les rameaux et les fleurs
> Sont répandus en ce grand jour *de fête*...

Dans un mouvement lent, cette altération ferait perdre la sensation de la *modalité* elle-même. Par ailleurs, un procédé connu pour donner à une phrase de la vigueur, de la raideur, si l'on veut, consiste à supprimer le demi-ton diatonique de la note sensible.

Inversement, une forme très éloignée du chromatisme, la forme *arpégée*, est peu ancienne dans le chant; on pourrait même dire qu'elle lui est moins intime, n'étant que l'épanouissement d'un seul accord, raison pour laquelle elle est d'un usage si rare aux époques antérieures à l'emploi de l'harmonie. On en trouve néanmoins dans le plain-chant et dans les éditions bénédictines plus que dans les autres moins authentiques. Mais dans le chant moderne, les arpèges abondent. Souvent une phrase entière de Beethoven n'est que l'accord parfait rythmé d'intéressante façon; le début de la *Neuvième Symphonie*, par exemple, et celui de la *Symphonie héroïque*. La première phrase de la valse de *Faust* n'est qu'un arpège à peine rendu plus chantant vers la cadence. Les sonneries de clairon n'ont à leur usage que les harmoniques du son fondamental, qui sont les notes de l'accord parfait, et qu'y a-t-il d'autre au commencement de cette strophe, quelque peu déclamatoire :

> Chantons les combats et la gloire
> Des saints nos illustres aïeux...
> Ils moissonnent dans l'allégresse
> Ce qu'ils semèrent dans les pleurs ?

La monodie ancienne, au contraire, procède par fragments de gammes, par mouvements diatoniques peu étendus, avec des dessins autour d'une note ou des sauts ne dépassant

guère la quinte. Elle a aussi une façon très heureuse d'employer le mouvement de tierce, qui donne une expression si pénétrante au chant de la *Préface* ou à celui du *Pater*.

Si de l'architecture mélodique, on passe aux ornements qui la décorent, on trouve un artifice bien étranger, semblerait-il, au chant grégorien, c'est la *broderie*. Mais le sérieux des mélodies de l'Église n'est-il donc fait que de sévérité? Point du tout, la broderie simple est une des grandes ressources expressives des *Antiennes* et des *Traits*, comme les cadences développées forment l'ornement ordinaire des *Alleluia*. Mais, dans ce travail délicat, la cantilène médiévale ne perdait rien de sa gravité, pas plus que les piliers massifs ne s'amoindrissaient alors à être divisés en minces colonnettes, ou à s'épanouir en chapiteaux fleuris.

Bien plus, tandis que le verset était réservé d'ordinaire à quelques chanteurs, c'était la foule qui reprenait la vocalise, lui donnant son allure populaire. Et cela nous semble fort difficile aujourd'hui. Leur extrême variété d'inflexions nous fait paraître ces chants malaisés pour le peuple; nous serions tentés de les croire faits plutôt à l'usage d'artistes exercés. Pourtant ne sont-ce pas semblables vocalises que, le soir, en Orient, on entend dérouler, sans fin et sans hésitations, par des groupes de petites musiciennes, tandis que du sommet des minarets, les muezzins invisibles égrènent au loin leurs longues mélopées.

Cadences ! vocalises ! combien ces formes paraissent usées à nos jeunes compositeurs ! et cependant, on les surprend à écouter, saisis, quand du haut de la tribune, ou de derrière les grilles bénédictines, glissent les souples broderies, les chants ornés en style grégorien. C'est qu'il y a une profonde différence d'effet entre la vocalise rossinienne, dont on abusa, et les *Alleluia* du plain-chant. D'instinct, un artiste, même un professionnel du théâtre, n'osera point déployer sa voix à l'église sur un beau point d'orgue ; de lui-même, il sacrifiera un trait de virtuosité ou d'agilité. Sachons-lui gré de pareil sacrifice. C'est qu'il aura compris d'intuition que la maison de Dieu n'est point l'endroit pour faire parade de gentillesses ; il aura deviné que le *trille*, le *tremolo*, le *vibrato* de la cadence rossinienne sont pure vanité de virtuose. Il y a

si loin de la sobre vocalise grégorienne, peu étendue et sans exagération expressive, aux longues gammes, aux arpèges, aux roulades surtout, dont le seul but est de faire valoir l'éclat de la voix. Tours de force, souplesses d'acrobate, voix alanguies, passionnées ou roucoulantes, est-ce donc cela que l'on viendrait chercher à l'église ?

L'*appogiature*, si constamment employée par les compositeurs modernes, est aussi un élément caractéristique de leur musique. Il semble peut-être singulier de parler, au strict point de vue mélodique, de l'*appogiature*, c'est-à-dire d'une note étrangère à l'harmonie qui soutient le chant. Mais, en fait, aujourd'hui, il est difficile à notre oreille de ne pas sous-entendre un accompagnement sous une phrase chantée. C'est là une habitude qui gêne assez nos jeunes musiciens, quand, dans les cours de composition, ils doivent écrire des mélodies, abstraction faite de tout accompagnement, des *monodies* rythmées et tonales, pour lesquelles ils sont ramenés nécessairement, comme à leurs modèles, aux simples chants grégoriens. Sous une mélodie faite pour être accomgnée, l'oreille devine la trame harmonique, et l'*appogiature* y met son caractère spécial. Réveillez en votre souvenir ces phrases d'autrefois :

Ils ne sont plus les jours de *larmes*,
J'ai retrouvé la paix du cœur,
Depuis que j'ai goûté les *charmes*
Des tabernacles du Seigneur.

Entendez-vous cet appui de voix sous les deux rimes féminines ? remarquez-vous comment la note accentuée échappe à l'harmonie que notre oreille perçoit d'intuition ?

Je buvais à la coupe amère
Dont on me vantait la douceur,
Et je délaissais, ô mon Père,
Le pain sacré du voyageur.

Ce cri : « ô mon Père » est placé sur une appogiature très simple, et pourtant cela ne jette-t-il point un certain trouble, expressif assurément, mais quelque peu passionné ? Dans ce cantique français, pris à titre d'exemple connu, l'appogiature n'a rien de déplacé. Il n'en serait peut-être pas ainsi dans

les musiques écrites pour l'office liturgique. Leur style doit s'élever, leur intensité expressive se calmer. L'émotion ne doit pas tellement gagner le chanteur qu'elle fasse hésiter sa voix. Or, pour peu que l'appogiature soit attaquée de loin, il semble que la voix perde de sa sûreté. De là au *tremolo* des chanteurs malappris, aux exagérations à froid de l'accent expressif il y a loin sans doute; cependant, au dire de Reber, un savant harmoniste, l'appogiature n'en exprime pas moins que toutes ces fausses pâmoisons de la voix, la faiblesse morale et l'abandon passionné. « Il n'est peut-être pas de genre de note qui caractérise autant la musique moderne que l'*appogiature*. Beaucoup en font un grand abus. Elle convient, en général, à la musique dramatique, dont elle est évidemment née; mais elle est souvent déplacée dans la musique calme et contemplative, ainsi que celle dont le caractère doit être grave et imposant. Il est même rare qu'elle se prête aux accents mâles et énergiques qui exigent une grande franchise d'attaque, car l'*appogiature* exprime surtout la tendresse, l'abattement ou l'agitation, en un mot, la faiblesse morale et l'absence d'empire sur soi-même [1]. »

En voici un phénomène singulier : l'ornement dont l'appogiature est dérivée, appogiature préparée en faisant entendre cette note sur l'accord précédent, c'est-à-dire le *retard*, possède un caractère tout opposé. D'après Lavignac, « le caractère dominant des retards est la majesté, l'ampleur. Ce trait se dessine d'autant mieux que le mouvement est lui-même déjà large et tranquille, mais il s'adapte à toutes les allures en leur communiquant un certain degré de sévérité, presque de raideur [2]. » Ils sont la richesse de la polyphonie, et c'est par les *retards* d'abord *préparés* et *résolus*, puis attaqués directement que tous les accords ont été introduits en notre musique. Mais que l'on supprime cette préparation, l'effet change entièrement; par cet oubli, par cette brusquerie ou cette gaucherie, charmante si l'on veut, et bien coquette aussi, le caractère grave, l'allure solennelle de la suspension disparaissent, l'*appogiature* est revenue.

1. Reber, *Traité d'harmonie*, p. 177. Paris, Gallet.
2. A. Lavignac, *op. cit.*, p. 297.

En l'absence même de tous ces ornements, un autre signe capital distinguera les mélodies anciennes : leur *mode*. Sur ce point la musique moderne, si enrichie d'ailleurs, s'est singulièrement dépouillée, en se limitant aux seuls modes majeur et mineur, tandis que les gammes orientales se développaient d'une infinité de façons différentes. Et cette considération nous fait examiner de près un dernier élément, le plus important d'une musique moderne, son harmonie.

## L'HARMONIE

Plus encore que la mélodie, l'harmonie, qui l'accompagne et la soutient, donne à la musique son vrai caractère. Peu de choses pénètrent aussi avant dans l'âme qu'un accord. La résonance en vibre inconsciemment au plus profond de l'être, nous mettant à l'unisson de sa joie si l'accord est de certaine façon, y laissant pénétrer un peu de mélancolie par un bien léger changement ; et cette tristesse devient de l'angoisse, une véritable souffrance quand certains accords déchirants se prolongent. Ils le savent bien les gens du métier, et parfois ils en abusent. Quel relief donné soudain à une strophe récitée, par un arpège doucement posé sur le clavier ! Est-il rien de plus saisissant que le *Martyrologe de Noël* lu dans le grand silence de la nuit bienheureuse, pendant que des accords très simples, très atténués, passent et pénètrent sous les voûtes comme un parfum ?

Car nous sommes faits de telle sorte que l'harmonie, par associations d'images, par vibrations physiologiques, nous met pour ainsi dire dans des états d'âme reposés malgré notre inquiétude, troublants en dépit du calme de l'heure ; elle nous fait une atmosphère que l'on respire et dont on vit sans même y prendre garde.

Aussi, est-ce l'harmonie qui donne le plus son caractère à un morceau. Celui-ci aura nécessairement une physionomie moderne, puisque l'harmonie est une conquête de ces derniers siècles. D'où il suit que la vraie façon de faire honneur au plain-chant serait de ne pas l'accompagner du tout. Mais, étant donné qu'on le veut soutenir d'une harmonie, il faudra se garder d'anachronisme musical en mettant auprès des

modes antiques, si apparents dans la mélodie, nos modernes accords dissonants.

D'ailleurs, si l'on tient à conserver dans l'âme plus de recueillement, et dans la musique une saveur plus ancienne, il faudra sacrifier les modulations brusques, chères à nos oreilles avides de hardies combinaisons. Berlioz plaisantait jadis ces compositeurs impatients qui, à peine installés dans le ton d'*ut*, grillent d'arriver au plus tôt en *sol bémol.* Démangeaison toute moderne et que Berlioz connaissait bien.

L'*enharmonie* n'aura pas non plus, et moins encore, cette saveur antique ; par ce procédé, en effet, il y a équivoque dans la façon d'accepter une note et, comme par surprise, brusque changement de tonalité. Effet piquant, mais pur amusement de l'oreille.

Or, au point de vue religieux comme au point de vue musical, l'inconvénient de ces procédés harmoniques réside en leur incertitude tonale, tandis que, chez les maîtres, le principe fondamental de toute composition est *le respect de la tonalité.* Cette incertitude, amusante un instant, n'est point d'une œuvre d'art, qui, avant tout, est œuvre d'ensemble et d'unité. Qu'elles sont fatigantes aux yeux ces promenades trop rapides devant une galerie de tableaux ! Les divers coloris se heurtent et blessent la vue. Mais regarder longuement une peinture où le parti pris de la couleur s'établit franchement, quel repos ! Dans cette atmosphère se jouent, sans heurt, les mille nuances du ciel et des bois. Ainsi, avec toute leur libre fantaisie, avaient-ils leur parti pris de tonalité, les maîtres qui écrivirent *l'Art de la fugue, le Clavecin bien tempéré*, la *Symphonie en ut mineur* et *les Béatitudes.*

A vrai dire, l'harmonie spéciale à l'église est bien celle qu'indique le *Motu proprio*, celle qui née du chant grégorien en fut comme l'épanouissement naturel : la *polyphonie.* Elle n'est plus une suite d'accords sous un chant donné, mais l'harmonie résultant de *plusieurs mélodies* qui se superposent, ou mieux d'une même prière diversement chantée suivant le sexe et l'âge. Que l'on écoute un instant une récitation faite en commun par le peuple, le chapelet, par exemple, on entend bientôt les voix s'accorder à l'octave, à la quinte, à

la tierce ; ainsi les mélodies liturgiques, les prières chantées doivent-elles s'exhaler en un concert où la diversité est harmonieuse. La prière est dite par tous, mais avec des voix et un caractère différents. Le chant est divers selon le caractère et la tessiture des voix. Cependant ces mélodies indépendantes, l'art les a réunies en un ensemble concertant. Ce fut l'art de Palestrina, de Vittoria et de tous les grands contrapontistes. Au lieu de l'harmonie plaquée, venue ensuite et qui se présente sur le papier en colonnes *verticales*, la polyphonie, l'harmonie *horizontale* déploie ses mélodies en courbes superposées, les croise sans les froisser, les noue et les dénoue, mais ne les confond pas.

Note contre note, *point contre point*, c'est le classique travail de formation musicale auquel doivent s'astreindre tous les compositeurs voulant faire œuvre d'art : le travail du *contrepoint*. La simple étude de l'harmonie n'y suffit pas. Les contraintes sévères du contrepoint font le travailleur souple et élégant. Mais, chose remarquable, elles forment aussi le compositeur *arte vera* que demande l'Église. En effet, ce que défendent les contrapontistes, arpèges, chromatismes, fades suites de tierces ou de sixtes, marches d'harmonie, où une même formule se répète sans amener rien de nouveau, tout cela est aussi de médiocre effet au point de vue liturgique.

C'est ici vraiment le champ d'exploration et le pays des conquêtes. C'est dans ce domaine de l'harmonie surtout que les compositeurs religieux ont trouvé et trouveront encore des formes nouvelles, mais dignes pourtant du saint lieu. S'inspirant des œuvres anciennes, sans pastiche maladroit, ils sauront mettre plus de variété dans une musique risquant d'être parfois monotone, plus de vie en un style de lui-même un peu froid. Dom Perosi l'a fait, et avec quel bonheur d'invention ! Les *Scholæ cantorum*, celle de Paris en particulier, y travaillent assidûment. Aussi comprend-on les louanges données par S. S. Pie X à ces écoles supérieures de musique sacrée, dont le programme, depuis nombre d'années, était précisément celui officiellement adopté aujourd'hui par l'Église : restauration du chant grégorien, mise en honneur de la musique palestrinienne, création d'une musique religieuse moderne.

Sur ce dernier point, en particulier, M. Sérieyx, le très intelligent collaborateur de M. V. d'Indy pour son *Traité de composition*, s'exprime ainsi : « Parmi les conquêtes futures, en musique religieuse, seront exclues toutes celles ayant pour effet le contraste, la brusquerie, la violence, l'entraînement et, en général, l'expression passionnelle sous toutes ses formes ; les *soli*, par exemple, les *tutti* à grand fracas.

« Mais en échange, l'art contemporain fournit des ressources inépuisables et parfaitement compatibles avec l'esprit liturgique, dans :

« 1° Le contrepoint moderne, autorisant des superpositions de parties très différentes de celles des palestriniens et tout aussi légitimes ;

« 2° La modulation et les grandes lois d'enchaînement tonal, qui permettent, même dans la monodie, l'introduction d'éléments d'une infinie variété, à la condition de respecter le caractère modal des pièces, et d'être soumises aux formes progressives et douces dont la musique sacrée ne peut se départir ;

« 3° Le développement thématique, par modification rythmique progressive d'un thème liturgique préexposé, par renversement, rétrogradation, avec applications symboliques de ces divers procédés, mais sans jamais défigurer ni caricaturer le thème proposé[1]. »

Et maintenant, quand ils ont relu l'Instruction pontificale, combien de maîtres de chapelle doivent jeter vers leur bibliothèque musicale un singulier regard ! En dénouant ces cartons, et froissant encore une fois les papiers jaunis par un long usage, devant toutes ces choses muettes et vibrantes pourtant, ils demeurent un peu rêveurs. Que va devenir ce répertoire familier ? Que restera-t-il de tant de musique ? Sur les partitions brillaient des noms illustres, bien que parfois sans doute un peu dédorés. Sous les couvertures plus ou moins artistiques, il y avait de charmantes inspirations musicales, trop charmantes même. Si quelques-unes de ces romances doivent se taire, si les gentilles ou vibrantes voix

1. *Courrier musical*, avril 1904.

qui leur donnaient tant d'accent, sont désormais muettes, n'est-ce pas une joie enlevée à l'église, une extase dont elle se prive, ou tout au moins un plaisir bien attirant qui n'y appellera plus... le plaisir du concert ?

C'est bien, en effet, cette innocente sensualité que parfois l'on a confondue avec le sentiment pieux. Un sincère examen de conscience montrerait peut-être le même état d'âme si l'on entre dans l'église ou dans la salle de concert voisine. Il y a quelques jours, au Vendredi saint, deux affiches s'étalaient côte à côte : l'une invitait au *Parsifal* de Wagner dans un théâtre, l'autre au *Stabat* de Rossini dans une église, quelques pas plus loin. A l'examiner de près, le sentiment éprouvé de part et d'autre était le même, probablement plus religieux chez *Parsifal*.

Sensation délicate, caressante, extatique même, si l'on veut; car il y a vraiment de l'extase dans la tenue de nos mélomanes au concert. Au milieu de la salle comble, surchauffée, suffocante, la main du chef d'orchestre fait un signe, et le silence tombe, profond : un silence *religieux*. Pas un chuchotement, pas un souffle. La tête dans les mains, ou le visage animé et l'œil fixe, ou encore courbés sur leur partition, ils s'enivrent avidement les mélomanes de Bach, de Wagner ou de Beethoven. Ainsi à Westminster Abbey, les *worshippers* s'enivrent de Mendelssohn... et de religiosité. Est-ce à dire qu'une âme pieuse ne puisse trouver là occasion de prier ? A Dieu ne plaise ! Car enfin y a-t-il rien ici-bas donnant plus l'idée du ciel que ce ravissement esthétique ? Et puis, *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*.

En cette même fête de sainte Cécile 1903, assistant à la messe annuelle de Saint-Eustache, je remarquai l'attitude de mes deux voisins. D'un côté, un chef de musique sans doute, ou plutôt de fanfare, s'émerveillant tout haut de l'effet majestueux produit par des trompettes sonnant dans l'église. Et son goût n'était pas tellement dépravé qu'il ne fût celui du roi-prophète prodiguant autour du saint des saints les fanfares éclatantes, louant le Seigneur *in sono tubæ*, *in cymbalis bene sonantibus*. De l'autre côté, une simple chrétienne priait tout bas et, sans rien perdre de son recueillement, suivait à la fois la sainte messe et le chant des violons s'en-

volant au-dessus des accords de l'orgue; *laudate eum in chordis et organo*.

Mais le pape Pie X a compris autrement les choses de l'Église et il ne semble point redouter la perte de semblables *attractions*. « Le peuple chrétien, dit-il, vient dans les temples pour y recevoir la grâce des sacrements, assister au saint sacrifice de l'autel, adorer le très auguste sacrement du Corps du Seigneur, et s'unir à la prière commune dans l'office public et solennel. Il ne doit donc arriver rien dans le temple qui trouble ou seulement diminue la piété des fidèles[1]. »

Aussi bien à considérer le peuple chrétien dans son ensemble moderne, les questions que se posaient tout à l'heure nos maîtres de chapelle sont-elles pressantes : Que vont devenir nos bibliothèques de musique ? et nos répertoires ? et nos habitudes ?

A ces questions cependant, si les réponses sont trop hâtives, elles risquent d'être les unes bien sévères et les autres... peu réformatrices.

M. A. Coquard, par exemple, sacrifierait à peu près tout le répertoire moderne. Toutes les messes seraient à rejeter, en bloc, depuis celles de J.-S. Bach jusqu'à celles de son maître vénéré, César Franck, par le seul fait que ces messes contiennent des *soli*[2]. Une seule voix a le droit de se faire *remarquer* dans l'église, celle du prêtre qui est celle de Dieu ; toute autre voix doit être collective, *Vox populi*, qui est bien encore *Vox Dei*. Gounod, si religieux parfois en ses derniers recueils de motets, ne semble point s'être fait pardonner sa *Messe solennelle* de... sainte Cécile. Il est certain que le *Sanctus* en est démesuré, et l'*Agnus* peu liturgique avec le *Domine non sum dignus* qui s'y intercale. L'ensemble en est sûrement mondain. Depuis, cependant, le goût du maître ne s'était-il pas épuré et n'avait-il pas écrit la *Messe*

1. *Motu proprio*, Introduction.

2. Le *solo*, tel que nous le pratiquons aujourd'hui, ne se rencontre pas chez les compositeurs antérieurs à Vincent Galilée. Ce savant organiste de la fin du seizième siècle était le père du grand physicien, et la première *lunette de Galilée* fut construite, dit-on, avec un tuyau de l'orgue paternel.

*de Jeanne d'Arc*, par exemple, déception pour les amateurs de concerts[1].

M. Camille Bellaigue n'est pas moins sévère pour nos contemporains : « Il n'y a pas jusqu'à l'idée religieuse que cette musique ne corrompe ou plutôt ne détruise. Uniquement sensible à l'apparence, à l'extérieur, à la matière, c'est tout cela qu'elle exprime et qu'elle exagère. Le reste..., l'essence purement spirituelle de la croyance et de l'amour, tout cela lui demeure étranger[2]. »

A l'église Saint-François-Xavier, avec ce musicien distingué qu'est M. l'abbé Perruchot, règnent la polyphonie palestrinienne et le pur chant grégorien : offices d'un style très élevé, d'une attirance singulière pour les artistes parisiens.

Ailleurs encore, à la grande joie de M. Huysmans, les seules mélodies grégoriennes « semblent sourdre au pied des piliers romans ». Peut-être même, en cherchant bien, des puristes découvriraient-ils la chose rêvée, l'idéale musique de *l'église*, celle chantée par *l'assemblée des fidèles*. Un peuple entier sachant par cœur non seulement les chants de la messe et des vêpres, mais encore les diverses hymnes de l'année. On devine aisément que ce peuple n'est pas celui de nos grandes villes ; c'est même un peuple illettré, disons plus, assez ignorant de la liturgie, car à la grand'messe, toute l'assistance chante avec le prêtre et la *Préface* et le *Pater*. Heureux pasteur s'il n'a que cet excès à corriger !

Mais il y a, en revanche, des sévérités moins exclusives. A Pâques, dans certaines églises, on entendait le matin du Palestrina et le soir l'*Alleluia* de Hændel. D'autres plus éclectiques tirent encore des *Ave Maria* de l'oratorio de Berlioz, *l'Enfance du Christ*. Moins timorés encore, d'autres ne supposent pas que le *Motu proprio* atteigne les musiciens en dehors de Rome.

Pie X cependant a voulu une réforme pratique. Aussi a-t-il décidé que « les évêques institueraient dans leurs diocèses

1. Sur ses vieux jours, Gounod écrivait à M. Ch. Bordes : « Il est temps de proscrire toutes les guimauves de la romance et toutes les sucreries de piété qui ont trop longtemps gâté nos estomacs. » (Lettre citée en fac-similé dans *Dix années d'éducation musicale religieuse*, p. 20. Schola cantorum.)
2. *Le Temps*, 14 janvier 1904.

une commission spéciale de personnes véritablement compétentes en matière de musique sacrée ; à cette commission, de la manière qui sera jugée la plus opportune, sera confié le soin de veiller sur la musique qui doit être exécutée dans leurs églises. Ils auront soin que ces compositions soient non seulement bonnes en elles-mêmes, mais qu'elles soient proportionnées à la force des chanteurs et soient toujours bien exécutées[1]. »

Ainsi deviendra vraiment pratique cette réforme attendue depuis si longtemps. Mais sous quels heureux auspices aujourd'hui, en ce treizième centenaire du grand réformateur, l'Église ne nous répète-t-elle point l'invitation de retourner à la source de saint Grégoire, comme elle le fit au temps de Charlemagne : *Revertimini ad fontem Sancti Gregorii* !

Joseph GUILLERMIN.

1. *Motu proprio*, art. VIII.

# BULLETIN THÉOLOGIQUE

I. L'abbé J. Didiot. — II. S. Schiffini, S. J., *Tractatus de Virtutibus infusis.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904. In-8, xi-695 pages. — III. Abbé Hourat, *le Syllabus.* Etude documentaire. Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*, nos 299, 300, 301. — IV. Louis Bail, docteur en théologie, *Théologie affective ou Saint Thomas d'Aquin médité en vue de la prédication.* Nouvelle édition revue et annotée avec le plus grand soin, mise en français moderne et en harmonie avec les plus récentes décisions de l'Eglise et les dernières découvertes de la science, par l'abbé Bougal, docteur en théologie et en droit canonique. Montréjeau (Haute-Garonne), J.-M. Soubiron. Tome I, in-8, xxi-482 pages, s. d. (1903); tome II, in-8, 475 pages, s. d. (1904). — V. R. P. Arthur Devine, passionniste, *Manuel de Théologie ascétique ou la Vie surnaturelle de l'âme sur la terre et dans le ciel.* Ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par l'abbé C. Maillet. Avignon, Aubanel, 1904. In-16 jésus, xxxi-714 pages. — VI. Hugo Hurter, *Nomenclator literarius theologiæ catholicæ.* Ætas prima ab æræ christianæ initiis ad theologiæ scholasticæ exordia (1109). Innsbruck, Wagner, 1903. — VII. J.-B. Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament.* 4e édition, revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1904. Tome I, in-12, lviii-365 pages. — VIII. G. de Pascal, *les Études ecclésiastiques*, dans la *Revue du clergé*, 1er janvier, 1er février, 1er mars 1904. — IX. Opuscules nouveaux de la collection *Science et Religion.* Paris, Bloud, 1904.

I. Ce *Bulletin théologique* ne saurait mieux débuter, ce semble, que par un souvenir donné à l'un des hommes qui ont le plus fait au dix-neuvième siècle pour acclimater en France la théologie et l'esprit théologique. Le 20 décembre 1903, mourait pieusement à Montbras, près Maxey-sur-Vaise (Meuse), dans son diocèse natal, le chanoine Jules Didiot, professeur de théologie, depuis 1877, à la Faculté de Lille. Né en 1840 à Cheppy (Meuse), neveu de Mgr Didiot, qui mourut évêque de Bayeux en 1866, l'abbé Didiot avait couronné brillamment au collège romain ses brillantes études de séminaire. Sa puissante intelligence y fit siennes les idées et les méthodes de la théologie traditionnelle; il les vécut à son tour, les transforma quelquefois en se les assimilant, les organisa à sa façon en un système très personnel et très moderne, les exposa dans une langue bien à lui en parlant et en écrivant.

D'abord professeur au grand séminaire de Verdun, 1864-1870,

il s'était déjà fait un nom dans son diocèse, quand il vint enseigner la théologie à la jeune Faculté de Lille. Son action y fut puissante et féconde. C'était un maître, et il faisait école.

Il parla, il agit, il représenta, plus encore peut-être qu'il n'enseigna et qu'il n'écrivit. Toujours théologien, mais théologien qui sait mettre sa théologie en circulation, qui sait la mettre aussi dans sa conduite, M. Didiot fut un prêtre pieux et surnaturel, autant que savant et zélé ; son évêque a pu lui rendre publiquement témoignage qu'il avait été *sacerdos doctus et perfectus*. « Priez pour moi, écrivait-il quelques jours avant sa mort, afin que je sois logique en tout. » Cette logique, comme il l'entendait, emportait la sainteté.

M. Didiot a beaucoup écrit : nombreux articles de revues, notamment dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, qu'il dirigea de 1885 à 1892 ; discours, écrits de circonstance, rapports pour les congrès catholiques ou eucharistiques ; opuscules théologiques, ascétiques et philosophiques : *Théologie des catacombes, Saint Thomas d'Aquin, la Fin du rosminianisme, l'État religieux, Morts sans baptême, l'Écriture sainte, commentaire sur l'encyclique « Providentissimus », Contribution philosophique à l'étude des sciences*, sans parler de ses *Pensées de Pascal* et de ses *Eléments de morale à l'usage des écoles, Cours de théologie catholique*, enfin, brillamment inauguré, en 1891, je crois, par la *Logique surnaturelle subjective*, continué par la *Logique surnaturelle objective*, vaillamment poursuivi par une *Morale surnaturelle*, dont il a paru quatre volumes au moins, et dont une partie importante, le *Traité de la justice*, est terminée en manuscrit[1]. Enfin il avait promis aux directeurs de la *Bibliothèque de théologie historique* une *Théologie du concile de Trente*, dont, je suppose, il n'a pas eu le temps de s'occuper.

Toutes les œuvres de M. Didiot sont marquées d'une empreinte bien personnelle, elles sont d'un théologien qui pense par lui-même. Son *Cours de théologie catholique* notamment est un puissant essai de systématisation théologique, et l'idée même n'est pas banale de ramener toute la théologie à ces trois grands titres de *Logique surnaturelle*, de *Métaphysique surnaturelle*, de *Morale surnaturelle*. L'exécution n'est pas indigne de l'idée : vigoureuse,

1. Les *Etudes* ont annoncé en leur temps la plupart de ces écrits.

ferme, haute et sereine. Le premier volume surtout, la *Logique surnaturelle subjective*, est neuf et d'une belle venue; comme théorie de la connaissance théologique, il n'y a peut-être rien de si complet ni de si bien lié. Ailleurs, le penseur trop personnel a égaré parfois le théologien. Ainsi la *Logique surnaturelle objective*, tout en se réclamant du concile du Vatican, a faussé sur un point d'importance le procédé indiqué par le concile pour la démonstration chrétienne et catholique. Là où le concile indique deux séries bien distinctes d'arguments, les uns indépendants du témoignage de l'Église, les autres reposant sur ce témoignage (dûment autorisé lui-même), l'auteur ramène tout au témoignage, et par là se prive d'une ressource précieuse. Chose plus grave, il prête au concile un procédé qui n'est pas celui du concile. C'est une méprise que l'auteur n'eût pas hésité à reconnaître et à rétracter comme il en a reconnu et rétracté quelques autres, dès qu'elles lui ont été signalées. Car il aimait avant tout l'Église et la vérité.

Ce cours n'a pas eu, ce me semble, la popularité qu'eût fait présager la valeur réelle de l'œuvre. A quoi cela tient-il ? A bien des causes, sans doute. L'une des principales est peut-être la manière même de l'auteur, trop personnelle et trop systématique dans la façon d'aborder les questions et de les traiter. Le lecteur français aime à être mené suivant sa psychologie à lui. M. Didiot le déroute un peu et le heurte : il ne semble pas s'être rendu compte que l'un des grands talents du maître est d'aller chercher le disciple et, selon l'expression chère à saint Thomas, de le prendre et de le mener par la main, *manuducere*. Dès les débuts, ces titres énigmatiques de *Logique surnaturelle subjective*, *Logique surnaturelle objective*, inquiètent et font peur ; ces « théorèmes » rigides, ces divisions vagues et abstraites en « Étude analytique, étude synthétique », etc., cette austérité continue de ton et cette tension perpétuelle fatiguent. Jamais « le lion ne sourit » ; l'homme, même quand il paraît, reste un peu solennel : il disserte, quand on voudrait l'entendre causer ; il plane, quand on voudrait le voir condescendre... Bref le lecteur profane s'ennuie ou se décourage : un mot sympathique eût suffi peut-être pour ranimer son entrain et pour obtenir de lui l'effort victorieux. C'est dommage, qu'il ne fasse pas cet effort. Car la doctrine est, en somme, claire, sûre, solide ; c'est la théo-

logie du passé comprise par un homme de notre temps, et exposée pour des hommes de notre temps.

II. Le P. Schiffini est bien connu comme philosophe scolastique. Sans engouement factice, en dehors de toute coterie, sans parti pris d'école, ses cinq volumes de philosophie sont de ceux qui mettent en plus belle lumière saint Thomas et la scolastique; il est difficile de trouver bon sens plus ferme, analyse plus pénétrante des concepts les plus abstrus, pensée plus exigeante appliquée à la critique des vieilles formules et explication plus lumineuse des vérités profondes dont elles sont l'expression, intuition plus vive et plus personnelle des idées du moyen âge, en ce qu'elles ont d'éternellement juste et vrai. Pour un esprit de cette trempe, théologie et philosophie ne font, pour ainsi dire, qu'un. Le P. Schiffini n'est pas moins éminent comme théologien que comme philosophe. C'est ce que tout le monde — j'entends le monde spécial de la scolastique — a pu constater quand il publia en 1901 son traité *De Gratia*; c'est ce que montre aujourd'hui son traité *De Virtutibus infusis*[1].

Le traité tout entier est un beau modèle d'exposition scolastique. Les questions les plus difficiles (analyse de l'acte de foi, objet et motif de l'espérance et de la charité, etc.) sont traitées sobrement mais avec clarté; les vertus morales sont l'objet d'une attention spéciale; l'auteur se plaint, non sans raison, que les auteurs ascétiques ne donnent pas toujours sur ce point des notions suffisamment exactes et précises.

Partout, sauf sur un point ou deux, les solutions sont celles de saint Thomas, que l'auteur aime d'amour autant que de devoir et de raison; il le cite à chaque instant, et il le cite bien. Il tient compte, d'ailleurs, des questions nouvelles et du « progrès de la

1. La préface est datée du 8 septembre (Nativité de la sainte Vierge) 1902, et fait allusion au traité *De Gratia* publié il n'y a pas deux ans (*vix annus est alter*). L'*Imprimatur* du provincial est du 15 juillet 1902 (est-ce bien 1902 qu'il faut lire?), celui de l'archevêché, du 4 décembre 1903; le livre est marqué 1904, et il y est question de « Pie X heureusement régnant ». L'ensemble de ces dates ne laisse pas de soulever quelques problèmes de rédaction, de revision, d'impression. Oh! problèmes infiniment petits pour un livre qui, sauf cela et à part la brève indication sur l'âge avancé de l'auteur, *in hac mea devexa ætate quæ propius jam ad mortem properat*, et quelques rares allusions à des auteurs contemporains (au P. Chr. Pesch, par exemple, mais pas au P. Billot), semble écrit en dehors du temps et de l'espace.

doctrine ». Pas toujours assez, à mon sens. Ainsi, à propos de la vertu de religion, il parle bien de la prière, de la nécessité de prier, et des erreurs à ce sujet ; mais rien sur les erreurs contemporaines. Rien non plus sur les vœux de religion et la vie religieuse. Il court pourtant bien des idées fausses sur tout cela, où la théologie aurait son mot à dire ; et il me semble que saint Thomas n'eût pas manqué l'occasion, lui qui a si ingénieusement encadré dans ses deux *Sommes* toutes les questions agitées de son temps, celles notamment qui touchent à la vie religieuse. Faut-il expliquer pareilles omissions par une antipathie de l'auteur pour les questions actuelles ? Je ne le crois pas. Il a de dures paroles contre « cet appareil d'érudition que d'aucuns admirent tant de nos jours ». Pour lui, il n'en veut pas. « Rien de plus facile, dit-il dédaigneusement ; mais rien de plus inutile aussi, pour ne pas dire plus. Et il est indigne d'un théologien de vouloir acheter à si bon compte la gloriole de savant homme. » Ce que l'auteur blâme ainsi, ce n'est pas la science et l'érudition, c'en est la caricature. Telle œuvre théologique, éclose dans le pays de l'auteur, aurait-elle mérité cette sortie sévère et dédaigneuse ? C'est dommage, en tout cas, que cette apparence de conflit entre la théologie et le savoir. La vraie scolastique ne saurait être que sympathique à la science positive.

III. Combien parlent du *Syllabus* sans le connaître ! Combien le connaissent, qui n'ont pas sur son origine et son histoire des notions bien précises ! M. l'abbé Hourat a donc été bien inspiré de nous fournir sur ce sujet les pièces principales et les renseignements nécessaires. Fort ingénieusement, il en rapporte l'idée première à Léon XIII. De fait, en 1849, le concile provincial de Spolète, où domina l'influence du futur pape, alors cardinal archevêque de Pérouse, demandait à Pie IX une constitution où seraient groupées (*in unum colligere*) et présentées comme en un tableau (*veluti sub uno oculorum intuitu*) les différentes erreurs modernes touchant l'Église, l'autorité, la propriété, pour être condamnées chacune avec la note théologique qu'elle méritait. C'est bien l'idée du *Syllabus*.

Elle devait faire son chemin. On pensa d'abord à porter le coup par la constitution même qui définirait l'Immaculée Conception, pour qu'une fois de plus Marie apparût comme la des-

tructrice des hérésies. En 1852, une lettre fut écrite en ce sens au nom du pape, par le cardinal Fornari, à quelques évêques et à des catholiques éminents (parmi lesquels Louis Veuillot), pour les prier de signaler « les erreurs les plus généralement répandues par rapport au dogme et à ses points de contact avec les sciences morales, politiques et sociales ». Le cardinal joignait à sa lettre « un recueil (*Syllabus*, le mot y est) de vingt-huit points que l'on pouvait avoir sous les yeux » pour ce travail. Louis Veuillot fut d'avis, et sans doute d'autres encore, que mieux valait une bulle spéciale pour l'Immaculée Conception et une seconde bulle pour les erreurs. Pie IX entra dans cette voie et, la définition proclamée, il chargea du second travail sur les erreurs la commission même de l'Immaculée Conception. Que fit la commission ? Nous ne savons. Mais un évêque français la devança. Le 23 juillet 1860, Mgr Gerbet publiait une *Instruction pastorale sur diverses erreurs du temps présent*. Il joignait, pour les condamner, une liste de quatre-vingt-cinq propositions rangées sous onze chefs distincts.

Pie IX voulut prendre connaissance de ce mandement, qui répondait si bien à ses vues. Il fit imprimer la liste des quatre-vingt-cinq propositions pour en donner un exemplaire à chacun des membres de la commission. Ce fut la base des travaux ultérieurs, poussés activement par une nouvelle commission spéciale. Il en sortit, mai 1861, un « Syllabus des propositions contenant les principales erreurs de notre temps », lequel n'est guère que la traduction latine, avec modifications sans grande importance, de la liste dressée par Mgr Gerbet. Ce *Syllabus* fut transmis à douze théologiens consulteurs, avec prière de donner sa note théologique à chaque proposition et d'indiquer les motifs de la censure. Ce nouveau travail, avec les séances et discussions, aboutit, vers la mi-février 1862, à un catalogue de soixante et une propositions, imprimé sous ce titre : *Theses ad Apostolicam Sedem delatæ, et censuræ a nonnullis theologis propositæ*. Chaque proposition était *qualifiée*, comme autrefois celles du synode de Pistoie, et notée comme hérétique, erronée, fausse, etc. C'était toujours, en substance, le catalogue de Mgr Gerbet.

Sous sa forme nouvelle, il fut soumis en 1862, aux trois cents évêques venus à Rome pour la canonisation des martyrs japonais. Il semble aussi avoir été communiqué aux autres évêques du

monde chrétien. Le 9 juin de la même année, Pie IX prononçait sa belle allocution *Maxima quidem*, où parmi les erreurs condamnées se retrouvent, au moins pour le fond, neuf des propositions censurées par les théologiens et soumises à l'examen des évêques. Les évêques répondirent par une *Déclaration* où ils condamnaient ce que le pape avait condamné. Mais quel fut leur avis sur le projet soumis à leur examen ? On sait vaguement qu'il y eut des critiques de fond, de forme, d'opportunité. Mais nul doute que le sentiment commun ne fût pour l'exécution du projet. Il semblait donc qu'il n'y eût plus qu'à parfaire et à publier la bulle projetée.

La chose n'eut pas lieu. Pourquoi ? On l'ignore. Peut-être parce que le secret, strictement exigé cependant par le pape, ne fut pas gardé. En octobre 1862, un journal de Turin publiait le texte même des propositions avec les censures correspondantes. Comment l'avait-il eu ? Il ne le dit pas. Mais ce fut, dans le monde hostile à l'Église, un déchaînement de haines et de clameurs. Est-ce ce qui retarda l'acte définitif, et fut cause que le projet se transforma une fois de plus ? Toujours est-il que Pie IX institua une nouvelle commission, à charge cette fois d'extraire des allocutions, encycliques et lettres apostoliques du pape, les erreurs modernes qui s'y trouvaient condamnées. Au bout d'un an le travail était fait. On avait négligé cependant d'indiquer l'acte pontifical d'où chaque proposition avait été extraite. L'un des consulteurs, celui qui devait être un jour le cardinal Bilio, fit remarquer qu'il importait de donner cette indication. Il fut chargé de ce travail complémentaire, et le *Syllabus* se trouva rédigé sous sa forme définitive. Le travail avait duré douze ans, et il avait passé par trois phases bien distinctes : un recueil des erreurs modernes, le recueil de Mgr Gerbet, le recueil enfin des erreurs condamnées en diverses circonstances par le pape lui-même.

Restait à le promulguer. Le 8 décembre 1864, Pie IX adressait à ses vénérables frères, les évêques du monde catholique, l'encyclique *Quanta cura*. Il y rappelait les condamnations déjà portées soit par lui-même, soit par Grégoire XVI contre les principales erreurs du siècle ; il en condamnait quelques autres encore, et annonçait le jubilé de 1865 en exhortant à la prière et particulièrement à la prière par Marie, par l'immaculée Mère de Dieu qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier.

En donnant mission au cardinal Antonelli de transmettre l'encyclique aux évêques, il le chargeait d'y joindre le *Syllabus* qui allait déchaîner une des plus furieuses tempêtes qui aient assailli l'Église. Voici comment le cardinal s'en expliquait dans sa lettre d'envoi : « Notre très Saint-Père le pape Pie IX, très préoccupé du salut des âmes et de l'orthodoxie, n'a pas cessé, dès les débuts de son pontificat, de proscrire et de condamner par ses encycliques, par ses allocutions consistoriales, par diverses lettres apostoliques les principales erreurs et les fausses doctrines, celles surtout de nos temps si malheureux. Mais comme peut-être ces actes ne seraient pas tous parvenus à chacun des ordinaires, le Souverain Pontife a voulu qu'un recueil (*syllabus*) fût fait de toutes ces erreurs pour être envoyé à tous les évêques du monde catholique, afin qu'ils puissent avoir sous les yeux toutes les erreurs et doctrines pernicieuses condamnées et réprouvées par lui. Et il m'a donné ordre de vous en expédier un exemplaire imprimé en même temps et par la même occasion qu'il... a cru devoir écrire une autre encyclique à tous les évêques du monde catholique. » Cette lettre était, comme l'encyclique, datée du 8 décembre 1864, fête de l'Immaculée Conception. Ainsi le document paraissait dix ans, jour pour jour, après la définition solennelle ; et du plan primitif qui devait rattacher l'une à l'autre la proclamation du dogme et la condamnation des erreurs modernes, il restait l'idée de mettre cette condamnation sous la protection de Marie immaculée, victorieuse de l'enfer et de toutes les hérésies.

On sait l'accueil qui fut fait au *Syllabus* par la « société moderne », les mesures prises par le gouvernement français pour en empêcher la publication par les évêques, et la belle attitude de l'épiscopat. De cela l'auteur ne nous dit qu'un mot. Son plan n'était pas non plus d'expliquer le *Syllabus*, ni de le défendre, ni d'en montrer la valeur. Il n'a voulu qu'en raconter la genèse, et nous mettre les pièces à portée. Il a fait par là une œuvre aussi intéressante qu'utile. On regrette seulement qu'il n'ait pas indiqué plus explicitement ses sources. Ceux qui n'ont pas sous la main le travail du P. Rinaldi sur *la Valeur du Syllabus* ne peuvent se rendre compte exactement ni de ce qu'il doit à Rinaldi, ni de ce dont ils lui sont redevables à lui-même. Plus d'un lecteur, je le veux bien, s'en souciera fort peu. Mais

n'était-il pas bon de le dire pour ceux qui s'en soucieraient, et par là d'amener les autres à s'en soucier ?

Voici, pour finir, la liste des documents qu'on sera heureux de trouver dans les trois petits volumes de M. Hourat.

Tome I : 1° vœu du concile de Spolète en 1849, pour demander au pape comme qui dirait le *Syllabus*, p. 8-9 ; — 2° lettre du cardinal Fornari à Louis Veuillot, 20 mars 1852, pour le prier de signaler les erreurs modernes, p. 12-16, et *Syllabus* de Fornari, p. 16-22 ; — 3° lettre pastorale de Mgr Gerbet, 23 juillet 1860, sur diverses erreurs du temps présent, avec les quatre-vingt-cinq propositions signalées comme hétérodoxes ou menaçantes, p. 26-58.

Tome II : 1° *Syllabus* dressé par la commission de 1861, d'après le texte de Mgr Gerbet, p. 3-23 ; — 2° les mêmes propositions, mais modifiées, avec les qualifications théologiques, février 1862, *thèses et censures*, p. 28-47 ; — 3° lettre du cardinal Caterini aux évêques présents à Rome, 10 mai 1862, p. 49-53 ; — 4° extraits de l'allocution papale, 9 juin 1862, p. 54-59, et réponse des évêques, p. 60-61.

Tome III : 1° lettre du cardinal Antonelli, communiquant le *Syllabus*, p. 5-7 ; — 2° encyclique *Quanta cura*, p. 8-31 ; — 3° *Syllabus*, p. 33-55 ; — 4° lettre de M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, aux évêques de France, 1er janvier 1865, pour défendre de publier l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, p. 58 ; — 5° décret dans *le Moniteur*, 5 janvier 1865, en ce sens, p. 59 ; — 6° quelques anecdotes ou extraits de lettres épiscopales, p. 59-63.

IV. La *Théologie affective* de Bail est connue et appréciée de tous ceux qui cherchent à éclairer la piété par la science, à échauffer la science par la piété. Du vivant même de l'auteur, il y en eut plusieurs éditions, et plusieurs fois elle a été rééditée dans notre siècle. M. Bougal nous en donne une réédition ou mieux une adaptation nouvelle, plus fidèle, nous dit-il, à la pensée de l'auteur que telle autre édition moderne, mais « mise en français moderne », c'est-à-dire toute refondue pour le style et la phrase ; « mise en harmonie avec les plus récentes décisions de l'Église », lesquelles décisions sont ajoutées en note ; « mise en harmonie avec les dernières découvertes de la

science », soit çà et là par des notes rectificatives, soit, pour l'œuvre des six jours, par quelques pages, tout entières de l'éditeur.

Je doute que ces modifications soient du goût de tout le monde; mais l'éditeur les a crues très utiles et sans inconvénient sérieux. Pour ma part, j'aurais eu plus de confiance en la culture du clergé.

C'est au clergé, en effet, que M. Bougal destine spécialement son travail. Il a même, et sans en avertir, modifié en ce sens le titre de l'auteur. Bail avait écrit simplement : *la Théologie affective, ou saint Thomas en méditations* [1].

Il a supprimé aussi, toujours sans en avertir, l'épître dédicatoire « à la reine du ciel et la mère de Dieu ». N'est-ce pas rejeter une perle de théologie affective? Qu'on en juge par quelques extraits :

Très belle et immaculée Vierge, mon cœur qui vous (a) été consacré dès les premiers ans de ma vie, se représente devant vous avec cet écrit dédié à votre gloire, que je vous offre derechef plus correct et plus étendu. J'y suis induit par toutes les raisons pour lesquelles on a coutume d'offrir ses travaux aux grands du monde ; car vous êtes la plus grande et la plus puissante princesse du ciel et de la terre, qui pouvez procurer aux hommes bannis en cette terre de misères plus de véritables biens qu'ils n'en sauraient eux-mêmes imaginer. Vous êtes très douce et débonnaire et gagnez aisément les affections de toutes les âmes fidèles par votre inestimable douceur... Et puis vous êtes la mère de la Sagesse et du sage Salomon. En vous a fait sa demeure celui « en qui sont cachés tous les trésors de sagesse et de science »... Enfin, Vierge très sacrée et Mère incomparable, ce livre a besoin de votre spéciale faveur, car il est nécessaire que ceux qui s'approchent des secrets de la théologie aient une âme épurée et céleste pour être dignes d'elle, et afin que l'image de la vérité y resplendisse comme en des miroirs très nets et polis. Il faut qu'ils aient un œil simple et colombin pour ne prétendre qu'au ciel. Il faut qu'ils soient sans sourcil et arrogance, puisque l'esprit de Dieu refuit les superbes, et que le temple auguste de la théologie a la porte basse pour ne se laisser aborder que de ceux qui baissent humblement la tête. Il faut qu'ils aient une ardeur d'apprendre ce qui les peut élever à Dieu, et d'exprimer en leurs mœurs les lumières de leur esprit : bref, qu'ils désirent d'être changés, d'être ravis et transformés en des objets divins. Or, c'est vous principalement, Vierge singulière, qui pouvez nous obtenir ces capacités. Obtenez-les-nous, Vierge clémente et admirable, et faites que nos considérations ne soient point sans affections, nos affections sans effets et sans œuvres, et nos œuvres sans les fruits de la vie éternelle.

Cette épître avec la préface que l'éditeur a eu la bonne inspi-

1. Je cite d'après l'édition in-folio de Paris 1659.

ration de laisser intacte[1] donnera une idée du style de l'auteur. Pour faire voir les modifications de la nouvelle édition, un exemple suffira. Je le prends tout au début :

| TEXTE DE L'AUTEUR (1659) | TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION |
|---|---|
| La théologie affective. Partie première. Traité premier. Des attributs de Dieu. De la théologie affective en général. Méditation première. Premier point. | La théologie affective ou saint Thomas en méditations. Prima pars juxta S. Thomam. Premier traité des attributs de Dieu. De la théologie affective en général. Première méditation. De Dieu[2]. Sommaire (en quatre lignes). |
| Considérez, ô mon âme, qu'en plusieurs l'ignorance des choses divines, et en d'autres le peu d'attention qu'ils y apportent, est la source féconde des misères et des langueurs spirituelles et de tant de péchés qui abondent en leurs âmes. Le Saint-Esprit avance cette décision par le Sage qui dit : Vains sont tous les hommes qui n'ont point la science de Dieu. | La source féconde des misères et des langueurs spirituelles, celle de tant de péchés qui souillent les âmes, est chez les uns l'ignorance, chez les autres le peu d'attention qu'ils apportent aux choses de Dieu. L'Esprit-Saint le déclare dans le livre de la Sagesse. Ils sont vains les hommes à qui manque la science de Dieu. |

Enfin, pourquoi supprimer, à la fin de la préface « ce quatrain LXII du sieur de Pybrac », qui va si bien à l'esprit du livre, et toujours si utile à méditer ?

1. Pas tout à fait cependant. Car il a supprimé les renvois et les textes marginaux (c'est-à-dire les notes). N'eût-il pas été avantageux de les garder, alors surtout que l'on s'adresse à des prêtres ? Et puis, ça et là, cette suppression nous prive de renseignements précieux. Exemple : « En nos jours une digne abbesse décédée en réputation de sainteté prenait quelque article de saint Thomas, duquel elle entendait bien la langue latine, pour en faire le point ordinaire de son oraison mentale », etc. De qui s'agit-il ? Le nouvel éditeur a supprimé la note qui nous le disait.

2. Ceci est le titre de la première méditation. Suivant la disposition typographique d'alors il est mis en avant. D'ailleurs, l'analogie des autres méditations et le choix des caractères (petites italiques) l'indiquent assez, à défaut du sujet. Au contraire, le nouvel éditeur met ensemble et sur le même plan : *Des attributs de Dieu*, et : *De la théologie affective en général*, comme si c'était là le titre du premier traité. L'addition du titre : *De Dieu*, après : *première méditation*, achève d'induire en erreur. Détails minimes peut-être, et qu'on voudrait ne pas avoir à relever dans un *Bulletin théologique* ; mais c'est en négligeant ces détails que l'on nous gâte des œuvres excellentes et que l'on habitue les lecteurs à se contenter d'*à peu près* et d'idées confuses, sans jamais se rendre exactement compte de rien.

Qui lit beaucoup et jamais ne médite,
Semble à celui qui mange avidement,
Et de tous mets surcharge tellement,
Son estomac, que rien ne lui profite.

Pourquoi supprimer la table synoptique des « parties et traités » et « l'avis pour l'usage de ces méditations », si utile et si pratique ; et (pour ne rien dire de la « table des auteurs ici cités »), la table des méditations propres aux dimanches, fêtes principales de l'année, et féries de carême ? Peut-être aurons-nous cette dernière table à la fin de l'ouvrage.

L'annotation de l'éditeur est sobre et soignée. Ça et là, on voudrait plus de précision. Ainsi à propos de la belle méditation sur *La paix et le silence de Dieu*, où l'auteur réfute vigoureusement je ne sais quel *quiétisme* avant la lettre, l'on nous dit que « Molinos venait à peine de naître (1627) quand Bail achevait sa *théologie* (1638) ». Cela ne peut s'entendre de tout l'ouvrage, l'approbation des docteurs, en effet, est datée de 1638, mais elle spécifie exclusivement la *première partie*. Il est déjà étonnant, Bail étant né, comme on dit, en 1610, sinon qu'il ait été « sous-pénitencier dans Notre-Dame de Paris » comme le dit l'approbation de 1638, au moins qu'il ait pu donner si jeune encore une œuvre si mûre.

V. Le R. P. Devine est bien connu au delà du détroit par ses œuvres de vulgarisation théologique, *les Sacrements*, *les Commandements*, *le Credo expliqué*, que M. Maillet a mis déjà à la portée du public français. Le présent ouvrage a reçu de même le meilleur accueil en Angleterre.

Le titre principal est fait pour dérouter bon nombre de lecteurs et, même après les explications données dans la préface, plus d'un se demandera si c'est bien là un *manuel de théologie ascétique*. Ceux qui connaissent le bel ouvrage du P. Terrien, *la Grâce et la Gloire*, auront par là même une idée de celui-ci. « C'est là surtout, dit l'auteur, que j'ai trouvé le plan de mon ouvrage, l'ordre à suivre dans la distribution des matières, la manière d'en exposer les développements, et le genre de questions qu'il fallait traiter ou omettre. » (P. XXVI.) L'auteur utilise largement les théologiens, largement aussi les ouvrages de spiritualité, et sans fausse honte, quand une page de saint François de

Sales, du P. Faber, de Mgr Ullathorne, du P. Boudreaux (*le Bonheur du ciel*) dit bien ce qu'il veut dire, il la cite tout entière. Et cependant l'œuvre du P. Devine est une œuvre bien personnelle par l'ensemble et par le timbre de voix; bien anglaise aussi par le caractère pratique, et bien actuelle par le souci des questions du jour [1].

Au traducteur, je n'ai que des éloges à faire; car tout indique, mais je n'ai pu le contrôler, que ce français coulant et clair est la reproduction fidèle du texte original. J'aurais voulu seulement çà et là, une petite note bibliographique sur tel ou tel ouvrage, familier sans doute aux lecteurs anglais, mais que le lecteur français serait peut-être bien empêché de retrouver avec les indications par trop sommaires qui lui sont ici données [2].

VI. On sait que le P. Hurter borna d'abord son précieux *Nomenclator literarius* aux théologiens qui avaient fleuri depuis le concile de Trente. Ainsi le premier volume allait de 1564 à 1663, le second de 1664 à 1763, le troisième de 1764 jusqu'à nos jours (1894, dans la seconde édition). Encouragé par le succès, il s'enfonça dans le moyen âge, et consacra un quatrième volume à la théologie médiévale, de la mort de saint Anselme (1109) jusqu'au moment où commençait l'ouvrage primitif (1563). Il semblait que le vaillant travailleur n'eût plus qu'à se reposer; et chacun lui savait gré, sans oser désirer davantage, des perfectionnements qu'il apportait sans cesse aux nouvelles éditions de ses multiples écrits. C'était trop peu pour son active vieillesse. Son ambition d'être utile avait grandi avec le succès; il songeait désormais à embrasser dans son précieux répertoire toute la théologie chrétienne, et il se jeta hardiment dans l'étude des premiers siècles et dans le *mare magnum* des innombrables tra-

1. A noter, en ce sens, les pages de la préface sur la vie religieuse et sur les vœux (XVI-XIX); celles aussi qui regardent la distinction nouvellement introduite entre les vertus *actives* et les vertus *passives* (XXVI-XXVIII). Sur ces deux points, le P. Devine ne fait guère que citer et expliquer la lettre fameuse de Léon XIII au cardinal Gibbons, sur l'américanisme, 22 janvier 1899. C'est net et franc.

2. Pour citer un exemple, plus d'une fois il est fait allusion au *Traité de la vertu héroïque* de Benoît XIV. Un mot d'explication eût été utile au lecteur qui ne connaît aucun ouvrage de Benoît XIV ayant ce titre. Il s'agit, je pense, d'un chapitre du *De servorum Dei beatificatione*, intitulé *De virtute heroica*, qui aura été traduit en anglais.

vaux dont ils ont été l'objet en ces derniers temps. « Il aurait fallu, nous dit l'auteur avec une candeur charmante, il aurait fallu des années encore pour que l'ouvrage fût parfait; mais la vieillesse n'attend pas et ne peut se promettre un si long avenir. » Il donne donc le travail, tel à peu près qu'il était possible dans l'état présent de la science. « J'ai cru meilleur, dit-il modestement, de donner une ébauche que de ne rien donner. Un autre, j'espère, reprendra l'œuvre informe et imparfaite : il corrigera, polira, parfera... Dieu le veuille ! »

Le livre prendra sa place à côté des meilleures patrologies que nous ayons. Non pas qu'il fasse double emploi avec elles. Même là où il coudoie Fessler ou Bardenhewer, il a son but spécial et son allure à lui, parfois des renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs.

Le *Nomenclator*, suivant le plan de l'auteur, détaille moins les choses que les patrologies; c'est un *Répertoire*, où l'on trouve surtout « la littérature » du sujet. Mais il contient beaucoup plus de noms et de renseignements, même pour les époques dont s'occupent les patrologies. Il descend aussi plus bas : Bardenhewer s'arrête à saint Jean Damascène († vers 754) et à saint Isidore de Séville († 636); Fessler, à saint Grégoire le Grand; Hurter, rejoignant ce nouveau volume au précédent, va jusqu'à 1109, guide d'autant plus précieux pour ces régions broussailleuses et si peu fréquentées du huitième, du neuvième et du dixième siècle, que les guides pour ces époques deviennent plus rares et d'abord moins facile.

Ainsi se complète la « nomenclature » des théologiens catholiques de l'époque chrétienne. Les cinq volumes font un tout; ils se suivront désormais, non plus dans l'ordre où ils ont été composés, mais suivant les époques dont ils traitent. Le présent volume s'offre donc à nous comme le premier de la troisième édition; celui qui va de saint Anselme au concile de Trente, marqué jusqu'ici comme le quatrième, sera désormais le second, et les trois autres suivront à leur rang. L'auteur peut se féliciter de son œuvre. Comme le bienheureux Canisius, de la fête duquel il date son ouvrage (27 avril 1903), il a bien mérité de l'Église et des sciences ecclésiastiques.

VII. Le lecteur connaît l'ouvrage du docteur Schœpfer, si heu-

reusement traduit et adapté par M. Pelt. Qu'il soit permis, dans ce *Bulletin*, d'en annoncer la quatrième édition. Le traducteur l'a soigneusement mise au point par des renvois aux travaux publiés dans ces dernières années, et aux découvertes récentes, notamment à celles de Suse.

Du point de vue théologique, il faut louer surtout dans ce livre le soin de l'auteur à mettre en relief la théologie de l'histoire biblique et à montrer partout en perspective le Messie et l'œuvre rédemptrice. Les théologiens aimeront aussi l'esprit général de l'ouvrage. Tendance conservatrice comme il convient à un manuel; mais largeur suffisante, qui fait connaître impartialement les différentes opinions des auteurs catholiques et qui ne prétend pas imposer au nom de la théologie des conclusions que les théologiens les mieux informés se refusent de plus en plus à trancher par la théologie. Loyauté aussi à reconnaître qu'il reste encore bien des points obscurs où aucune explication n'est pleinement satisfaisante.

Il est vrai, ces qualités ne vont pas sans quelque inconvénient. Ainsi, le texte et les notes ne rendent pas toujours le même son, les notes disant *non* ou *peut-être*, là où le texte dit *oui*. Ainsi encore, un peu d'indécision à prendre parti, même quand il y a pour ou contre des raisons décisives, et, ce qui en est la conséquence, beaucoup de place laissée à des explications qu'il vaudrait mieux abandonner franchement comme intenables. Mais l'impression d'ensemble est bonne. L'œuvre est intéressante et instructive.

VIII. *Les Études ecclésiastiques*. Sous ce titre, M. G. de Pascal a donné, dans la *Revue du clergé* (1er janvier, 1er février, 1er mars 1904), trois articles excellents sur un sujet très délicat et très complexe. Rien ici d'un utopiste, rien d'un critique maussade et chagrin, comme nous en avons tant entendu dans ces dernières années. On sent partout l'homme d'expérience qui a vu et pratiqué, tout en réfléchissant. M. de Pascal nous ramène sans cesse à cette admirable lettre de Léon XIII au clergé de France, qu'on ne saurait trop méditer et mettre à profit. Il distingue avec soin l'enseignement théologique ordinaire tel qu'on peut le donner à tous les candidats au sacerdoce dans les séminaires, de l'enseignement supérieur tel qu'on doit le donner à

une élite dans les universités. Sur l'un comme sur l'autre il fait des remarques utiles et pratiques. Il ne craint pas de dire des vérités, dures parfois à entendre; mais il les dit avec tant de mesure, avec un tel désir du bien qu'on ne peut que lui savoir gré de sa franchise. A chacun d'en faire son profit.

IX. A signaler enfin, parmi les derniers numéros de la collection *Science et Religion* :

N° 297. Le R. P. Lodiel, *Nos raisons de n'être pas protestants.*

N° 298. V. Ermoni, *le Baptême dans l'Église primitive.*

N$^{os}$ 302-303. L'abbé de Broglie, *les Prophètes messianiques*, avec préface et notes par A. Largent, chanoine honoraire de Paris. L'abbé de Broglie ne touche jamais un sujet sans y mettre sa marque, et sans adapter avec un rare bonheur les idées anciennes aux exigences nouvelles de la défense catholique. Il l'a fait dans ces conférences prononcées dans l'église des Carmes en 1892-1893. Recueillies alors par la sténographie, le P. Largent les a préparées pour l'impression avec le tact qu'on lui connaît : il « en a religieusement respecté le fond », et il « n'en a retouché la forme que le moins possible ».

N° 307. L'abbé Breton, *la Messe.* Étude philosophique et théologique (chap. I, Le Sacrifice du Calvaire; chap. II, La Croix et la Messe; chap. III, La Messe et l'Église; chap. IV, La Cène, le Sacrifice eucharistique). Les *Études* ont loué comme il convenait le beau livre du chanoine Breton, *le Drame éternel.* Le présent opuscule, réduction et adaptation faite par l'auteur même, est digne du grand ouvrage.

N° 308. L. Brehier, professeur à l'Université de Clermont, *la Querelle des images* (huitième et neuvième siècles). Étude du point de vue historique d'une question où la théologie a la principale part.

Jean BAINVEL.

# REVUE DES LIVRES

## QUESTIONS ACTUELLES

**Concordat ou séparation.** *Réflexions sur les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat français*, par Georges NOBLEMAIRE. Précédées d'une lettre de M. Ribot. Paris, Plon, 1904. 1 volume in-18.

Je voudrais voir ce petit livre sincère aux mains de tout Français loyal. « Modeste essai de vulgarisation », au dire de son auteur, il s'adresse « aux hommes de bonne volonté, d'absolue et agissante bonne volonté ». Il indique quels rapports peuvent, en théorie, unir l'Eglise et l'Etat; il explique ce qu'est un concordat et ce qu'est notre Concordat de 1801 ; il étudie l'hypothèse séparatiste et expose les principaux projets de séparation proposés à la Chambre. Dans un appendice précieux, l'auteur, heureusement inspiré, regarde chez le voisin, ce que d'ordinaire nous négligeons de faire. Il marque quels rapports unissent les autres cultes à l'Etat français, et ce que pensent protestants et israélites de la prochaine séparation. Une remarquable étude, déjà parue dans *le Correspondant*, démontre l'iniquité des suppressions de traitements ecclésiastiques. L'auteur groupe enfin quelques documents importants (texte du Concordat et des principaux projets de séparation) qu'un lecteur distrait aura peut-être négligé de lire, qu'il est, en tout cas, difficile de retrouver, dont la connaissance et la méditation s'imposent cependant à tout esprit sérieux.

Ainsi, sous un petit format, ce livre contient tout le dossier de la séparation ; il en dévoile tous les hasards ; il montre quelles ruines suivraient cette hypocrite séparation.

La position que prend l'auteur est excellente. Franchement catholique et franchement républicain, homme du monde qu'une rare puissance d'assimilation a mis soudain à même de parler en spécialiste, M. NOBLEMAIRE fait état d'une modération d'où naît sa force, d'une sincérité, d'une bonne foi si évidentes, d'un bon sens

si éloquent qu'un esprit loyal n'y peut, me semble-t-il, résister.

Il se dit, et il est libéral. N'allons point, sur ce mot, nous reprendre au peu de cheveux qui nous restent. Qu'un lecteur pointilleux ne cherche point noise à l'auteur de ce que, dans l'hypothèse où nous nous dépêtrons, et dans toute hypothèse, il veuille de la liberté pour tous comme pour soi. M. Noblemaire n'est pas antédiluvien. En de très éloquentes pages, il flétrit le guet-apens où ont péri les congrégations, mais, dans son souci d'être impartial, il relate les torts qu'elles ont pu se donner. Admettons-les ; ne nous attardons pas à des controverses d'école ou à des justifications tardives. Et louons l'auteur, de parler des protestants et des israélites avec une équité généreuse. Ce libéralisme, puisque libéralisme il y a, décuple sa force de persuasion. Je ne sais aucun pamphlet antisémite qui donne plus à penser que certain chapitre de ce livre sur la situation des juifs en France.

Avec une grande finesse d'analyse, l'auteur étudie de vieilles formules, celle par exemple de l'Eglise libre dans l'Etat libre ; il en montre le creux, et je signale, sur ce point, l'originalité de sa démonstration pénétrante.

Œuvre de bonne foi s'il en fut, d'un esprit très ouvert, d'une âme patriote alarmée du péril national mais infiniment respectueuse de tous les droits, ce livre est un symptôme heureux du réveil des consciences. A trop crier dans les glaciers, les imprudents provoquent les avalanches qui les écrasent. Par leur besogne inepte et atroce, les jacobins modernes arrachent à leurs occupations ordinaires les honnêtes gens qui ne songeaient pas à eux, ils arriveront même à distraire de son indifférence la masse inconsciente et glacée. L'avalanche s'annonce, sous laquelle périront les ouvriers de discorde et de haine avant qu'il aient eu le temps, espérons-le, de ruiner la France. Mais « ne les laissons pas faire, au nom du ciel ! conclut M. Noblemaire. Il y va de l'honneur, peut-être de l'existence de la République. Il y va de la grandeur et de la vie même de la patrie ! » Pierre Suau.

**L'Idéal américain**, par Th. Roosevelt. Paris, Colin, 1904. 1 volume in-18.

Cet idéal est celui d'un homme supérieur, justement ambitieux

de peser sur les destinées heureuses de son pays. Mais le fait de l'avoir vécu lui-même avant de le proposer, donne au président Roosevelt une singulière autorité. Que demande-t-il en somme à ses compatriotes? Le sentiment profond de l'honneur et du devoir, et il flagelle rudement l'agioteur malhonnête, le spéculateur sans scrupule; un zèle éclairé du bien, et il adjure tout homme de loisirs de quitter le coin du feu pour prendre une part active à la politique. Aux démagogues malfaisants, aux politiciens faméliques, aux représentants incapables et vénaux, il oppose l'exemple de ces jeunes législateurs sincères, laborieux, désintéressés, qu'il a vus à l'œuvre à Albany, sans autre souci que celui de représenter et de défendre les intérêts de ceux qui les avaient élus. De tous il réclame le sacrifice des préjugés de caste ou de nationalité, la largeur des vues, la tolérance, le respect des croyances personnelles et des droits individuels; bref, avec l'amour de la liberté bien entendue, l'amour vrai et fort de la patrie.

Et cet idéal que M. Roosevelt s'efforce ainsi de préciser, nombre de ses compatriotes, assure-t-il, l'ont entrevu déjà : ce n'est même plus l'idéal, c'est la réalité qu'on vit, et l'Amérique se distinguera ainsi désormais de beaucoup d'autres pays par une qualité précieuse : l'énergie de ses honnêtes gens.

Nous n'avons pas à nous « américaniser », puisque aussi bien, dit M. Roosevelt, les copies serviles n'aboutissent qu'à de médiocres imitations. Restons français, ce sera toujours mieux. Sachons néanmoins recevoir du président des Etats-Unis cette utile leçon : l'énergie d'un homme n'est persévérante qu'autant qu'elle est désintéressée, elle n'est efficace qu'à la condition de ne pas rester isolée, la diversité des intérêts et des conditions, loin d'être un obstacle à l'union,est au contraire un motif de plus de s'associer sur les points hors de controverse pour le triomphe des idées communes.

Ces pages suggestives seront certainement appréciées de tous ceux qui ne cherchent pas exclusivement dans un livre la fantasmagorie des images et l'harmonie du style. J. Cotteau.

**Politique et religion**, par J.-B. Ripert, député. Paris, Perrin, 1904. In-12, xi-287 pages. Prix : 3 fr. 50.

Sur l'idéal politique qui convient définitivement à la France, le rôle de l'État en matière d'enseignement, la suprématie du pouvoir civil vis-à-vis des Églises, les responsabilités de la masse populaire, on peut différer d'opinion avec l'auteur ou lui demander des éclaircissements de sa pensée.

Mais l'idée qui est l'âme de ce livre est profondément juste et absolument incontestable. Politique, morale, philosophie des origines et de la destinée de l'homme sont trois termes que ni la logique, ni l'utilité sociale ne permettent de séparer. Combattre, abandonner, négliger la religion, c'est donc combattre, abandonner, négliger la vie nationale. Et le tort évident et grave de la plupart des parlementaires qui se piquent d'être simplement des hommes d'ordre est de méconnaître ces élémentaires leçons du bons sens et de l'histoire. Oseront-ils se laisser convertir par leur jeune collègue de Marseille?

Pour réaliser au plus vite cette démocratie morale sans laquelle le relèvement du pays lui paraît impossible, M. Ripert demande que tous les pères de famille aient une juste idée de l'éducation qu'ils doivent à leurs enfants, et que tous les électeurs comprennent que, pour une part, les affaires publiques sont leurs affaires personnelles. Il a raison. Mais quand est-ce que nous en viendrons là? D'y venir n'est-ce pas le fait d'une élite éclairée, courageuse, dévouée, beaucoup plus que de la foule toute seule?

Paul Dudon.

**Psychologie du député**, par Delafosse. Paris, Plon, 1904. In-12, 303 pages. Prix: 3 fr. 50.

On trouvera dans ce livre le procès du parlementarisme en douze chapitres. Le livre de M. Vandal sur l'avènement de Bonaparte, la conférence de M. Lemaître contre le Midi, la mort du marquis de Morès, l'exil de Déroulède, l'affaire Dreyfus, le livre de M. de Vogüé : *les Morts qui parlent*, tout amène aux regards de M. Delafosse la même vision désespérante : une majorité sans principes, sans conscience, sans mandat, légiférant avec ennui sur des questions qu'elle ignore, s'absorbant avec passion en des luttes de religion qu'elle devrait ignorer, subordonnant ses votes, ses paroles, sa vie au problème de sa réélection.

Il est impossible que ce tableau toujours présent ne finisse point par provoquer le dégoût, la colère, la révolte.

Cette révolte, ni le peuple de Paris, ni l'armée n'en prendront l'initiative, dit M. Delafosse. Mais un coup de force n'en demeure pas moins l'unique moyen de sortir de l'état lamentable où nous sommes. Et la légalité politique est une barrière qui ne mérite aucun respect, dès qu'il s'agit de sauver le pays et qu'on a toute chance de réussir. Point fort grave.

Ces choses justes et sévères, M. Delafosse les dit dans une langue choisie, mais nette et forte, comme il convient à un candidat à l'Académie française. Paul Dudon.

**La Terre et l'Atelier.** *Les jardins ouvriers*, par Louis Rivière. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, VII-219 pages. Prix : 2 francs.

Dans ces pages si courtes, le savoir et l'art de M. Louis Rivière ont su mettre un historique de la question sous l'ancien régime en France et à l'étranger, avec un exposé de l'organisation diverse et des admirables résultats de l'œuvre des jardins ouvriers. Vu les progrès accomplis dans ces derniers temps, l'auteur espère voir, dans un avenir assez prochain, le bien de famille constitué au profit du plus grand nombre possible de travailleurs.

Les conséquences hygiéniques, domestiques, politiques et religieuses de ce fait seraient des plus heureuses. Une expérience évidente, quoique toute restreinte, le montre dès maintenant.

Ce petit volume enrichit la collection entreprise par M. Joly. Il est digne de M. Rivière. On y trouve l'abondance choisie d'informations, la clarté méthodique, la sincérité d'expression dont l'auteur est coutumier dans ses études sociales.

Paul Dudon.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## VOYAGES

P. Jousset. — **L'Italie illustrée.** Paris, Larousse, 1904. 1re série (fascicules 1 à 5), 1 carte et 2 plans en couleurs, 4 cartes en noir, 134 reproductions photographiques. 2e série (fascicules 6 à 10). In-4, 60 et 60 pages. Prix : 3 fr. 75 chaque série. Prix de l'ouvrage complet en 30 fascicules : broché, 22 francs ; relié, 28 francs.

L'Italie est l'éternelle attraction des artistes, des littérateurs, des touristes. Quelle magique fascination exercent son ciel limpide, ses flots bleus, ses paysages gracieux ou grandioses, ses souvenirs et ses ruines, tant de merveilles, fruit du génie humain et chrétien ! C'est tout cela qu'a voulu rendre sensible aux yeux la nouvelle publication commencée par la librairie Larousse ; et c'est une fête de parcourir ces premières séries illustrées par la photographie avec un goût parfait. En même temps un texte soigné donne des renseignements instructifs de tout genre.

A la veille d'un voyage en Italie, on aimera à consulter ces pages charmantes. On y reviendra avec plus de plaisir encore au retour pour raviver et fixer des images sans elles trop fugitives.

Lucien Delille.

A. Sargenton-Galichon. — **Sinaï Ma'ân Pétra.** *Sur les traces d'Israël et chez les Nabatéens.* Lettre-préface du marquis de Vogüé, de l'Académie française. Paris, Lecoffre, 1904. In-16 jésus, xv-304 pages, avec de nombreuses illustrations et 2 cartes hors texte. Prix : 4 francs.

Au charme qu'offre tout récit qui nous révèle un pays inexploré, le présent volume ajoute un attrait spécial : il réveille les souvenirs confus de nos premières leçons d'histoire sainte ou précise les connaissances plus exactes que nous a fournies l'étude de la Bible.

Gravir, sur les traces de Moïse, le Sinaï et le mont Nébo ; faire ce voyage en compagnie d'entomologistes, de botanistes, de conchyliologues, de géologues et d'épigraphistes, de théologiens et d'exégètes ; éclairer sa marche par la *Peregrinatio* de sainte Sylvie et les commentaires du P. de Hummelauer ; emprunter discrètement une phrase à Loti pour peindre les nuances inédites du désert ; lire la Bible sur le théâtre même des événements bibliques, à la lumière des monuments qui subsistent, n'est-ce pas un séduisant programme ? L'auteur l'a rempli.

Sans doute ce livre est l'écho du commerce érudit entretenu avec les membres de la savante caravane, mais, à bien des pages, il laisse entendre aussi la note émue des souvenirs personnels. Ce n'est plus l'exégète, c'est la grand'mère qui tient la plume pour nous dire combien l'image de Marie, portant en ses bras le Sauveur du monde, lui fut une douce vision au Sinaï, et quels sentiments le souvenir des croisés et la visite à l'école d'Abouna Antoun ont éveillés dans son cœur de Française. L. GUIPON.

Raoul de LAGENARDIÈRE. — **Nuits de Norvège**. Paris, Bloud, 1903. 1 volume in-12, 261 pages.

C'est un peu au hasard qu'on a choisi le titre : un bon quart du volume n'a rien à voir avec les *Nuits de Norvège*. Il y a un chapitre sur Copenhague et le musée Thorvaldsen, où l'auteur admire longuement et décrit trop *l'Amour et Psyché*. Dans le même musée, aux *Adieux d'Hector*, on nous parle de Clytemnestre, qui est sans doute Andromaque ? L'intérêt est médiocre, et même nul, des rêveries que provoquent, entre Lyon et Marseille, dans un train rapide, les effusions d'une mère... Et c'est l'épilogue d'un volume intitulé : *Nuits de Norvège* ! L'auteur a vu en Norvège du bois charrié par le flottage et n'a pas l'air de se douter que, sans sortir de France, on peut se donner ce spectacle. Le volume renferme quelques détails intéressants, mais vagues, sur la religion en Norvège. L. GUIPON.

## ROMANS

Abel FAURE. — **La Clef des carrières**. Paris, Stock, 1904. In-18.

Henri Barthelat a été reçu bachelier avec mention *très bien*. Il tient la clef des carrières, comme ne cesse de lui dire le respectable auteur de ses jours. Il va à Paris, devient licencié ès lettres, licencié en droit, avocat, journaliste, conférencier, secrétaire de député ministrable. Il tient la clef des carrières, toutes les portes lui sont ouvertes, excepté, hélas ! celle du buffet où il pourrait manger tous les jours à sa faim. Bref, Henri Barthelat est un spécimen de raté, de fruit sec, de fort en thème, qui a tout appris, sauf l'art de gagner sa vie. Et c'est la faute à l'enseignement classique, à l'Université, au lycée, à l'internat. Car « l'enseignement d'État, aussi bien que l'enseignement libre ecclésiastique, qui sont les deux pôles des erreurs éducatives », aboutissent également, « par des moyens différents, à déformer les intelligences des jeunes gens, corrompre leurs jugements, meurtrir leur sensibilité, enlever de leurs yeux la perception directe du monde réel ». Que si tous n'échouent pas aussi misérablement que Henri Barthelat, c'est qu'il y a la chance, le hasard ; « il y a des bœufs gras et des vaches maigres ». Cette classification biblico-carnavalesque modifie le commun abrutissement et explique les inégalités sociales.

Il y a au fond de ce livre une idée bonne et utile; mais l'exagération et le parti pris de tout dénigrer, à commencer, bien entendu, par la religion, ne permettent pas de le prendre bien au sérieux. Joseph Burnichon.

G. Lechartier. — **Où va la vie?** *Roman.* Paris, Fontemoing. Collection *Minerva*. 1 volume in-8 écu. Prix : 3 fr. 50.

Daniel Clellan trouve le vide et le remords dans cette existence de vanité, de trahison et de luxure qu'est la vie mondaine. A suivre sa passion, il n'arrive qu'au malheur. Et la vie vraie, il la cherche alors où elle est, dans la pratique du devoir « qui ne peut être qu'un acte d'abnégation guidé par la foi ». Précédé par sa sœur dans la voie du dévouement, il épouse une jeune fille aperçue jadis et aimée, mais dont maintenant il est digne. Tous deux vivront pour d'autres, et, avec Dieu entre eux comme trait d'union, ils seront assurés d'être heureux.

Si M. Lechartier n'avait qu'effleuré ce thème, il eût écrit un bon petit livre honnête à mettre entre toutes les mains. Il l'a développé puissamment, dévoilant sans pruderie ce monde banal dont la politesse déguise mal l'égoïsme et l'impudeur : « Je souhaite, dit-il, qu'on lise *en courant* les premiers chapitres du livre... et que beaucoup en jugent les peintures outrées. » Ces peintures ne sont pas outrées, mais je reconnais que des âmes jeunes et naïves doivent les regarder en courant, ou ne les point regarder du tout. Aussi bien sont-elles nombreuses, aujourd'hui, les âmes naïves? Et ce qui se dit dans ce livre, qui, dans un certain monde, ne le sait pas, ne le voit pas?

Ce livre n'est point l'œuvre d'un romancier amuseur. Il est sérieux. Les maux qu'il signale, nous en mourons ; le remède qu'il présente, ceux-là seuls nous sauveront, qui auront le courage d'en prendre à la dose que leur courage comporte.

Et je loue grandement M. Lechartier d'avoir, dans son dramatique et très actuel roman, ouvert aux âmes les seules voies qui mènent au bonheur et au bien !

Pierre Suau.

René Boylesve. — **L'Enfant à la balustrade.** Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-18.

Des petites histoires, des petits cancans, des petites intrigues, des petites scélératesses, les petites choses ou les petits riens qui remplissent le train de vie de tous les jours dans une petite ville, c'est ce que le jeune Riquet contemple du haut de sa balustrade. Tout cela est noté en coups de crayon légers, alertes, spirituels, avec des pointes de malice, mais à fleur de peau, et aussi, par endroits, des pointes de mélancolie douce et souriante. Cet enfant est un philosophe qui sait qu'il faut prendre peu de choses au sérieux et aucune au tragique. Ce joli livre fait penser à certaines broderies où des fils extrêmement ténus s'entre-croisent, s'entrelacent pour former mille dessins gracieux; la matière mise en œuvre

est impondérable ; un papillon n'en aurait pas sa charge ; mais il y a là beaucoup d'art et de travail. Au surplus, la vie est tissée de menus événements, et l'âme humaine transparaît et se révèle dans les petits faits de l'existence commune mieux que dans les gestes rares et tapageurs.

Joseph de BLACÉ.

Marguerite LEVRAY. — **Une petite sauvage.** Nouvelle édition. Haton. In-8, 277 pages.

Vraie *sauvage*, en effet, cette petite Vendéenne, si bizarrement élevée par son aïeul. Il faudra, pour la *civiliser*, beaucoup de patience, de tact et de sens chrétien, beaucoup d'affection surtout ; et cette éducation peu banale nous est gentiment contée, en un récit tout simple, dont je conseillerai la lecture à mes plus jeunes nièces... et à mes plus vieilles tantes !

François CHAUVIN.

---

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE. — *La Peur en Dauphiné* (juillet-août 1789), par P. Conard, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire. Bibliothèque d'histoire moderne. Tome I, 1er fascicule. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. 1 volume in-8.

— *Le Duc de Mortemart et le Baron de Bourgoing*, souvenirs anecdotiques, par le baron P. de Bourgoing. Paris, Emile-Paul. 1 volume in-12, 319 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Jean Halbout de la Becquetière* (*1593-1626*), étude de mœurs religieuses au dix-septième siècle, avec un appendice sur la famille normande de la Boderie, par le P. Ubald d'Alençon, des Frères mineurs capucins. Paris, Picard, et Couvin (Belgique), maison Saint-Roch. Prix : 2 francs.

— *La Guerre de Sept ans*, histoire diplomatique et militaire, par R. Waddington. Tome II, Crefeld et Zorndorf ; tome III, Minden, Kunersdorf, Québec. Paris, Firmin-Didot. 2 volumes, III-488 et 549 pages.

— *Andegaviana*, par F. Uzureau. 2e série. Angers, Siraudeau, et Paris, Picard. 1 volume in-8, 569 pages.

— *Gée-Rivière* (Gers), son passé, ses ruines gallo-romaines. Mirande, Vve Labeyrie-Baylac. Plaquette in-8, 11 pages.

— *De l'emploi des chiffres dits arabes au moyen âge*, par Maurice Campagne.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES. — *La Palestine*, guide historique et pratique par des professeurs de Notre-Dame-de-France à Jérusalem. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-18, XXXIII-522 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

---

Avril 26. — On annonce la mort de Norodom, roi du *Cambodge* depuis 1859 ; il était né en 1834.

— A **Rome**, la statue de Victor Hugo est présentée à M. Loubet dans les jardins de la villa Médicis, par M. Guillaume, directeur de l'Ecole française. Guillaume II s'était opposé par la voie diplomatique à l'inauguration officielle en présence des souverains italiens, la statue de Gœthe qu'il a donnée à la ville de Rome, depuis plusieurs années, n'ayant pas encore été inaugurée.

— En **Australie**, M. Watson, chef du parti ouvrier, constitue le premier ministère socialiste que l'histoire ait à enregistrer. M. Higgins, attorney général ou ministre de la justice, est le seul membre du conseil qui n'appartienne pas au parti socialiste.

— Sur la côte des **Somalis, Illig** est bombardé et le sultan pris par les Anglais, en présence du navire italien *Volturno*. Illig est en territoire italien.

27. — On apprend de l'**Afrique occidentale allemande** que, depuis le 13 mars, le corps expéditionnaire a perdu 63 p. 100 de ses officiers et 35 p. 100 de ses hommes.

— A **Londres**, le baron Suyematsu, qui fut ministre de l'intérieur au Japon en 1901, dans une conférence sur le problème de l'Extrême-Orient, dit que la guerre contre la Russie, « bien que le Japon combatte pour lui-même, non pour d'autres, est l'exécution d'un mandat anglo-américain ».

28. — M. Loubet part de **Rome** et se rend à **Naples**, par train royal.

— A **Paris**, à l'Académie française, réception de M. René Bazin, professeur de droit criminel à la Faculté catholique de droit d'Angers, élu au fauteuil de M. Ernest Legouvé, décédé. M. Ferdinand Brunetière répond au discours de M. René Bazin.

— A **Carlsruhe**, Guillaume II, accompagné de l'impératrice, est reçu par le grand-duc de Bade et M. de Bülow ; dans son discours en réponse à la harangue du premier bourgmestre, l'empereur évoque « le souvenir de l'époque grandiose où le peuple allemand a consommé son unité, le souvenir des batailles de Wœrth, de Wissembourg, de Sedan ».

29. — Dans la rade de **Naples**, le roi Victor-Emmanuel et M. Loubet,

à bord des cuirassés *Regina Margherita* et *la Marseillaise*, passent la revue des escadres française et italienne. L'escadre française quitte Naples à onze heures, ramenant M. Loubet à Marseille.

— A **Paris**, la chambre criminelle de la Cour de cassation, rejetant le pourvoi du procureur général près la Cour d'Orléans contre un arrêt qui acquittait des institutrices ayant appartenu à la congrégation des Filles de la Croix, décide que la persistance de la vie en commun et de l'œuvre congréganiste constitue une présomption de délit, mais n'exclut pas la preuve contraire constituée par des circonstances de fait, dont l'appréciation souveraine appartient au juge du fond. Dans un autre arrêt, rejetant le pourvoi du procureur général près la Cour de Riom contre un arrêt qui avait acquitté d'anciens Frères de Saint-Gabriel, la chambre criminelle décide que l'instituteur congréganiste, sécularisé sur place sans avoir fermé effectivement l'école, n'est pas obligé de faire une déclaration d'ouverture.

— Mort de Mgr Goux, évêque de **Versailles** depuis 1877 ; il était né à Toulouse en 1827.

30. — Ouverture officielle de l'Exposition universelle de **Saint-Louis**, organisée pour le centenaire de la vente de la Louisiane par la France aux **Etats-Unis**.

Mai 1er. — En **France**, élections générales pour le renouvellement des conseils municipaux. A Paris, 54 conseillers sortants sont réélus, 27 antiministériels et 27 ministériels, 26 ballottages.

— En **Corée**, les Japonais franchissent le Yalou, non sans rencontrer une vive résistance de la part des Russes qui doivent battre en retraite après avoir perdu huit cents hommes tués ou blessés et vingt-huit canons ; les Japonais accusent sept cents tués ou blessés.

— Un typhon ravage une partie de la **Cochinchine** ; toutes les lignes télégraphiques de Saïgon sont détruites.

2. — Les Russes évacuent **Antoung**.

3. — L'amiral Togo essaye pour la neuvième fois d'obstruer, sans y réussir, le goulet de **Port-Arthur**.

5. — L'*Osservatore romano* publie cette note :

Puisque certaines feuilles italiennes et étrangères publient des nouvelles inexactes ou incomplètes sur l'attitude du Saint-Siège dans les événements qui se sont passés dans notre ville, à l'occasion de la visite de M. Loubet, nous croyons utile de déclarer que cette attitude fut telle que le voulait la nature des faits, et que le Saint-Siège lui-même les a regardés avec raison comme une grande offense à sa dignité et à ses intérêts.

C'est pourquoi, tandis qu'il faisait parvenir au gouvernement français une protestation formelle contre les offenses souffertes, il donnait en même temps, dans des termes analogues et par l'intermédiaire de ses représentants à l'étranger, avis de cette protestation aux gouvernements de tous les autres Etats avec lesquels il se trouve en rapports directs.

— Les Japonais opèrent un important débarquement à *Lao-toung*, au sud de Pi-Tse-Ouo, à 30 lieues de Port-Arthur, et coupent le chemin de fer et le télégraphe.

— Mgr l'évêque de **Périgueux** écrit au journal *l'Avenir*, au sujet des commentaires faits dans ses colonnes du choix de M. l'abbé Coubé pour le panégyrique de Jeanne d'Arc :

En présence de l'émotion que produisent vos singuliers commentaires, je me crois obligé de venir protester dans vos propres colonnes contre les intentions que vous me prêtez.

Ni de près, ni de loin, je n'ai voulu provoquer qui que ce soit en invitant un ancien religieux à prendre la parole dans la cathédrale.

Légalement, il n'y a plus de Jésuites en France, ou s'il en était autrement il faudrait nier l'efficacité de la loi civile, ce que vous, surtout, vous ne ferez pas.

Légalement encore, ceux qui furent religieux et qui restent prêtres, sont autorisés par la Cour de cassation à recevoir des évêques la mission de prêcher et de confesser.

Légalement toujours, M. le président du conseil laisse, maintenant, les anciens religieux dispersés prêcher là où on les appelle et même sous ses yeux, à Notre-Dame de Paris, dans la personne de M. l'abbé Janvier, pendant un carême entier.

Dans cet état de choses, je ne puis, vous le pensez bien, me mettre à la remorque de ceux qui, sur les murs de la ville, il y a huit jours, nous promettaient la liberté du culte et qui aujourd'hui se provoquent eux-mêmes et s'irritent en présence de la liberté d'autrui légalement exercée.

Si donc certains désordres se produisaient, la responsabilité ne pourrait m'en incomber, mais remonterait vers ceux qui, à froid et sans motif plausible, se choquent d'un acte aussi simple que juste et pacifique.

Devant les menaces de mesures administratives « qui pourraient être prises contre le titulaire de l'église, contre le conseil de fabrique et contre toute individualité ou toute collectivité relevant du ministère des cultes », menaces que M. Combes a fait signifier à Mgr l'évêque de Périgueux par l'intermédiaire du préfet de la Dordogne, Mgr Delamaire n'a pas jugé à propos de passer outre aux exigences gouvernementales.

6. — A **Vienne**, les élections envoient au conseil municipal cent trente-six chrétiens sociaux, vingt progressistes et deux socialistes démocrates.

8. — En **France**, second tour de scrutin pour les élections municipales complémentaires. A **Paris**, les antiministériels perdent la majorité : dix seulement des leurs et seize ministériels sont élus. L'opposition est victorieuse dans la plupart des villes de province : Lille, Roubaix, Armentières, Dunkerque, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille, etc.

9. — A **Londres**, mort de l'explorateur John Rowland, connu sous le nom de Stanley ; il était né en 1840.

Paris, le 10 mai 1904.

*Le Gérant :* VICTOR RETAUX.

---

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# LA SUPPRESSION DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

## I

La loi qui va exclure de l'enseignement les congrégations religieuses n'a jamais figuré sur le programme d'aucun gouvernement. Nous avons raconté ici même de quelle façon elle apparut à l'improviste sur l'horizon parlementaire[1]. On nous excusera de rappeler sommairement cette étrange histoire.

Au mois de novembre dernier on discutait au Sénat un projet de loi sur l'enseignement secondaire. Un ardélion quelconque de la majorité anticléricale proposa un amendement d'après lequel serait incapable d'enseigner dans les collèges toute personne « qui aurait prononcé des vœux d'obéissance ou de célibat ». Mis en demeure de faire connaître l'avis du gouvernement, M. Combes, après un peu de réflexion, déclara l'idée excellente, mais la formule malheureuse. D'une part, elle visait les vœux, et la loi doit ignorer les vœux ; d'autre part, elle atteignait le clergé séculier, et le moment ne paraissait pas venu de s'occuper de lui. Mais, ajoutait le président du conseil, je m'engage à proposer d'ici à quelques jours au Parlement une loi qui interdira toute fonction d'enseignement aux congrégations religieuses, et non pas seulement, comme vous le demandez, dans l'enseignement secondaire, mais dans l'enseignement à tous les degrés. Et ainsi fut fait. Cela se passait le 12 novembre. Un mois après, le 18 décembre, avant de partir en vacances, nos députés étaient saisis d'un *Projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste*, *présenté au nom de M. Émile Loubet*, *président de la République*, *par M. Émile Combes*, *président du conseil*, etc., *et par M. Chaumié*, *ministre de l'instruction publique*. Il est bon que le nom de ces hommes reste attaché à leur œuvre.

1. *Études* du 5 mars 1904, p. 677.

Tel est, dans sa simplicité brutale, l'acte de naissance de cette loi qui va saccager l'existence de plusieurs milliers de personnes, jeter hors du droit commun une catégorie de citoyens et instituer en France une classe de parias : choses de peu d'importance, comme on le voit. On peut bien dire qu'elle a poussé à l'aventure, comme les champignons vénéneux dans une nuit d'humidité chaude et malsaine. S'il se fût agi du privilège des bouilleurs de cru, on y aurait mis assurément plus de temps et de façons. Sans doute, pour les sectaires, pour les initiés, le coup n'était point imprévu; la suppression de l'enseignement congréganiste faisait partie depuis longtemps du programme élaboré dans les loges ; mais il n'en est pas moins vrai que sa mise à l'ordre du jour fut une surprise pour le pays qui n'avait point été consulté, surprise pour la moitié du Parlement qui ne reçoit pas les confidences des secrets d'État, surprise même pour la bande des affidés qui marchent au commandement, mais qui ne s'attendaient pas à être menés si loin. Quelques-uns d'entre eux s'en montrèrent contrariés et inquiets ; et dès le début de la discussion à la Chambre, ils eurent avec le chef du gouvernement une explication fort vive, si bien que l'on put craindre un moment une cassure dans le « Bloc ». L'incident vaut d'être rapporté :

M. Noulens. — Je déclare très nettement, en mon nom et au nom d'un certain nombre de mes collègues, que vous nous avez entraînés au delà de nos engagements... (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs de la gauche.*) Nous vous avions suivi jusqu'à ce jour par esprit de discipline. Nous avions cru que l'intérêt supérieur de la République devait nous obliger à nous effacer, à faire abstraction aussi de nos préférences personnelles et à aller jusqu'à l'extrême limite de nos engagements envers le corps électoral ; nous avons ainsi voté avec vous jusqu'à l'année dernière.

Aujourd'hui vous nous proposez un projet *qui n'a pas été soumis au corps électoral* (*Exclamations à gauche*), *que nous ne comptions pas voir déposer au cours de cette législature*, et vous venez nous suspecter, suspecter nos sentiments républicains, parce que nous faisons des réserves... (*Journal officiel*, Chambre des députés, séance du 8 mars 1904, p. 617.)

Il est probable que M. Combes lui-même ne songeait pas encore à exterminer les congrégations enseignantes autori-

sées ; du moins il n'avait pas jusqu'ici manifesté ses intentions à cet égard. Mais la besogne était trop de son goût pour qu'il ne saisît pas avec empressement l'occasion qu'on lui offrait de l'entreprendre. Il était sûr d'ailleurs que sa majorité ne demandait pas mieux que de le suivre.

De fait, la commission de l'enseignement, à laquelle fut confiée l'étude du projet, se mit à l'œuvre sans le moindre retard. Elle prit même sa tâche tellement à cœur que la rédaction première sortit de ses délibérations notablement transformée et surtout considérablement allongée ; elle comprenait douze articles au lieu de cinq. M. Ferdinand Buisson fut chargé du Rapport. On ne pouvait mieux choisir que ce personnage haineux et doucereux, expert en l'art de doser le sucre et le fiel, sachant avec une égale maîtrise manier le sophisme et jouer les indignations vertueuses. M. Buisson avait déjà été président de la commission des congrégations et il avait donné la mesure de son zèle et de son savoir-faire. Nul n'était mieux préparé pour servir de lieutenant à M. Combes. Chose curieuse et qui caractérise une situation, le sort des congrégations religieuses en notre pays de France aura été remis pour une bonne part aux mains de deux hommes bien faits pour s'entendre, un abbé apostat et un huguenot.

Nous aurons à revenir sur le Rapport de M. Buisson. Ce travail, exécuté avec la hâte indécente qui est devenue de règle quand il s'agit des mesures persécutrices contre les congrégations, n'est pas totalement dépourvu d'intérêt. Il renferme quelques vues personnelles et éclaire d'un jour nouveau certains côtés de la mentalité du jacobin moderne.

A peine en possession de ce document, la Chambre abordait la discussion. Elle s'ouvrit le 29 février et se poursuivit à travers dix-neuf séances jusqu'au 28 mars. Les champions de la liberté défendirent le terrain pied à pied. Le gouvernement et sa majorité voulaient en finir avant les vacances de Pâques ; rien ne fut épargné des moyens de contrainte dont disposent les plus forts. M. Combes imposa des séances supplémentaires et supprima celles qui étaient réservées aux interpellations ; il arriva un jour que les députés, entrés au Palais-Bourbon à deux heures de l'après-midi, n'en sortirent

que le lendemain à quatre heures, au petit jour, pour reprendre dans la soirée.

Malgré tout, on avançait lentement ; le mois de mars tirait à sa fin et on se rendit compte qu'il était impossible d'aboutir avant la date de la séparation. C'est alors qu'on imagina de simplifier la besogne en remplaçant les neuf derniers articles — neuf sur douze — par un article unique ordonnant que la liquidation se ferait conformément aux dispositions de la loi de 1825. Avec une abnégation évangélique, la commission renonça aux neuf articles qui étaient son œuvre, et la loi ainsi allégée fut votée par 306 voix contre 241. Soit une majorité de 65 voix, sur un total de 591 membres que compte la Chambre des députés.

Le simple énoncé de ces chiffres suggère une réflexion qu'il n'est peut-être pas mal à propos de noter au passage. Le nombre des hommes qui ont adopté la loi persécutrice représente tout juste la moitié des représentants du pays, plus quelques unités. Et c'est parce que ce côté de l'Assemblée compte quelques unités de plus que l'autre qu'il a tous les droits, y compris celui de briser la vie de plusieurs milliers d'hommes et de femmes qui n'ont fait de mal à personne, de mettre leurs biens au pillage et de les traiter comme des malfaiteurs publics. L'opposition de l'autre moitié, à laquelle il manque quelques unités pour être la plus forte, ne compte pas. Le premier droit de la majorité est de négliger l'avis de la minorité. On ne saurait imaginer rien de plus absurde ni de plus effrayant que le régime parlementaire pratiqué de la sorte. Nous sommes trois, vous n'êtes que deux ; nous faisons ce qui nous plaît, nous prenons ce qui nous va et supprimons ce qui nous gêne. Et vous n'avez qu'à vous incliner ; c'est la loi.

Le Sénat, appelé à son tour à voter la suppression de l'enseignement congréganiste, ne fera pas de résistance ; on se souvient qu'il expédia en onze jours la loi sur les associations ; celle-ci ne lui en demandera pas tant. Il y a tout lieu de croire que, au moment où paraîtront ces pages, le travail de la Haute-Assemblée sera bien avancé, si même il n'a déjà pris fin. Peut-être fera-t-elle quelques retouches à l'œuvre tumultuaire de la Chambre ; ce qui ramènerait la loi au

Palais-Bourbon pour une séance ou deux. Mais l'accord se fera infailliblement et promptement. Quant à M. Loubet, la troisième pièce de la machine législative, son rôle se borne à mettre son nom au bas du papier qu'on lui présente, et bien qu'il ait un jour, en Algérie, déclaré qu'il ne signait pas tout, on en est encore à se demander quelle est la mesure contre la religion et la liberté proposée par un ministre à laquelle M. Loubet ait refusé sa signature.

Donc, selon toute vraisemblance, la loi supprimant l'enseignement congréganiste sera promulguée dans le courant du mois de juin. M. Combes pourra dès lors retrousser ses manches et procéder à l'exécution des condamnés. Il a promis de ne pas les faire attendre.

D'après son titre même, la loi atteint tout ce qui reste encore en France, après les effroyables destructions accomplies depuis deux ans, d'institutions scolaires dirigées par des congrégations religieuses. Quelques centaines d'établissements non autorisés ont survécu jusqu'ici et attendent la réponse à leur demande d'autorisation. La loi déclare que, sans autre formalité, cette demande est repoussée. Puis ce sont les congrégations autorisées elles-mêmes à qui l'article 1er retire non seulement le droit d'enseigner, mais le droit de vivre. En voici la nomenclature sommaire d'après le projet de loi :

... L'autorisation a été accordée en vue de l'enseignement à 1 congrégation d'hommes (Frères des Écoles chrétiennes de la rue Oudinot) ayant 1 452 établissements ;

Et 374 congrégations et communautés de femmes dont les statuts sont purement enseignants (*sic*) et qui comprennent 574 établissements ;

Ainsi qu'à 323 congrégations, à la fois hospitalières et enseignantes, avec 2 243 établissements ;

Soit au total : 1 452 établissements congréganistes d'hommes et 2 817 établissements congréganistes de femmes : ensemble 4 269 établissements où l'enseignement a été autorisé.

Aux termes de l'article 2, tous ces établissements devaient disparaître dans l'espace de cinq années. Un amendement voté par la Chambre porte ce délai à dix ans. Cette clause

mal comprise a suffi à tranquilliser beaucoup de personnes. Une fois de plus nous allons en préciser le sens. Ce n'est pas aux congrégations que le délai est accordé, mais au gouvernement chargé de l'exécution, et qui procédera selon sa convenance. C'est exactement comme si l'on disait à l'exécuteur des hautes œuvres : Voici des condamnés; faites votre besogne ; vous avez une semaine pour cela. Pour votre commodité on vous laisse le choix du jour et de l'heure.

En fait le gouvervement n'a demandé un délai que pour se mettre en mesure de recevoir dans les écoles publiques les élèves des établissements qu'il doit supprimer. C'est la seule considération dont il veuille tenir compte. Or, d'après une statistique annexée au projet de loi, il y a 697 établissements d'hommes et 1 231 établissements de femmes, en tout 1 928 établissements congréganistes, pensionnats et écoles de tout degré, dont on croit pouvoir recueillir immédiatement la clientèle. Ces 1 928 établissements, presque la moitié du total des condamnés, seront supprimés le lendemain de la promulgation de la loi. Pour les autres on sera obligé d'attendre que les communes se soient pourvues de locaux suffisants; mais elles seront mises en demeure de se hâter. D'après la statistique officielle, il n'y a pas plus de 677 écoles congréganistes dont la disparition occasionnera des constructions nouvelles. Celles-là ont chance de bénéficier d'un sursis. M. Combes estimait que cinq années étaient un laps de temps assez large pour faire commodément toute l'opération. On l'a forcé d'en accepter dix. Il s'est résigné d'autant plus aisément que rien ne l'oblige à user de cette latitude et qu'il reste seul juge de l'opportunité de ses décisions. Que le délai octroyé pour l'extermination des congrégations enseignantes soit de cinq ans ou de dix ans, on peut être sûr que cet homme mènera la besogne aussi rondement qu'il sera possible de le faire. S'il avait le moyen d'en finir en six mois, bien certainement il n'en demanderait pas un septième.

## II

Examinons de plus près l'objet et la portée de la nouvelle loi. Elle atteint, comme on vient de le voir, les congrégations

autorisées; elle les atteint directement et expressément. Tel est même son but propre et sa note caractéristique. Et c'est pourquoi elle constitue, à elle seule, une seconde étape dans la guerre contre les congrégations religieuses, plus audacieuse et plus violente que la première.

Les congrégations et établissements religieux frappés jusqu'ici ne jouissaient pas de l'autorisation légale. Ce n'est pas à dire que leur existence fût illégale. Elles n'avaient pas reçu l'autorisation. Soit; mais la question est de savoir si l'autorisation était obligatoire. Elle l'était si peu en vertu des lois antérieures que l'on a précisément fait la loi de 1901 pour établir cette obligation. Pour se conformer aux exigences de cette loi, les congrégations ont donc sollicité l'autorisation. Les pouvoirs publics ont répondu : Nous vous avons obligées à nous demander l'autorisation; mais nous ne nous sommes pas engagés à vous l'accorder. Nous vous la refusons. C'était brutal et cynique ; mais enfin les apparences de la légalité étaient sauves ; le gouvernement aurait pu dire à ses victimes : Il ne me plaît pas de donner de nouvelles autorisations; mais je respecte les congrégations qui s'en sont pourvues en temps utile. Il ne tenait qu'à vous de faire comme elles.

Aujourd'hui ce sont ces congrégations que l'on va frapper. Elles s'étaient scrupuleusement soumises aux exigences de lois manifestement tombées en désuétude; elles avaient cru devoir demander cette reconnaissance officielle qui n'allait pas sans de sérieux inconvénients; car c'était se mettre sous la tutelle de l'État; mais y il avait compensation. L'État, en apposant sa signature au bas de leurs statuts, leur donnait une garantie de stabilité et, par surcroît, un certain prestige. Il les présentait lui-même au pays comme des associations qualifiées pour donner l'enseignement. C'était bien, dans toute la force du terme, un contrat entre les congrégations et l'État, lequel, en échange de la liberté qu'elles abdiquaient, leur assurait avec les effets de l'autorisation légale son bienveillant patronage. Sur la foi de ce contrat, quel que soit d'ailleurs le nom qu'on veuille lui donner, des milliers et des milliers de personnes ont engagé non pas seulement leur avoir, mais leur vie même, dans des œuvres

qu'on a laissées se fonder et grandir pendant un siècle ; et tout d'un coup, parce que c'est son bon plaisir et qu'il est le plus fort, l'État retire sa parole et détruit lui-même ce qu'il devait protéger. C'est plus qu'une banqueroute ; c'est une trahison.

Si l'on admet que l'État puisse en prendre ainsi à son aise, qu'il lui soit toujours loisible de retirer l'autorisation et que ce retrait ait pour conséquence la destruction de l'association qui cesse d'être autorisée, comment concevoir que des congrégations aient songé à demander la reconnaissance légale en un temps où personne ne la tenait pour nécessaire ? Comment leurs supérieurs ecclésiastiques, leurs amis, leurs conseils et le gouvernement lui-même auraient-ils pu les presser de solliciter une faveur qui n'eût été qu'un piège grossier ? Mais la loi de 1825 ne disait pas que le gouvernement serait libre de retirer l'autorisation quand bon lui semblerait, et tout le monde estimait que l'on pouvait se fier à la parole de l'État comme à celle d'un honnête homme. Sans doute le gouvernement républicain dira qu'il ne se croit pas lié par les engagements des régimes monarchistes. Mais alors pourquoi ne pas opposer la même réponse aux créanciers de l'État? Ce serait une manière commode d'alléger le fardeau de la Dette publique. Est-ce donc que la parole de l'État ne l'engage que quand il s'agit d'argent? Nos gouvernants à l'heure présente se rangeraient volontiers à cet avis ; les hommes d'honneur en ont un autre.

La loi qui se prépare ne se contente pas de détruire les congrégations que l'État avait marquées de son sceau et prises sous sa protection ; il ne lui suffit pas de fermer quelques milliers d'écoles existantes. Elle va beaucoup plus loin, comme nous allons le voir.

Qu'on veuille bien le remarquer, en effet, pour supprimer l'enseignement congréganiste, on n'avait pas besoin d'une loi nouvelle. L'article 13 de la loi de 1901 donne au gouvernement le droit de dissoudre par décret toute congrégation, si autorisée qu'elle soit.

M. Combes avait donc entre les mains une arme parfaitement capable d'abattre tous les instituts religieux ensei-

gnants. Que ne s'en servait-il? Au début de son Rapport, M. Ferdinand Buisson s'efforce d'expliquer pourquoi le grand exterminateur des congrégations n'aurait pas voulu user de son droit : « Il a été répondu, nous dit-il, que sans doute ce droit existe, mais qu'il semble être limité par l'esprit, sinon par la lettre de la loi, au cas de dissolution d'une congrégation en particulier et pour les motifs afférents en particulier à cette congrégation. » Ce langage tortueux suffirait à lui seul pour nous mettre en défiance. M. Combes aurait été retenu par la crainte de violer l'esprit de la loi de 1901! On admirera ce scrupule chez l'homme qui a fait de cette même loi l'usage que l'on sait, qui l'a faussée et torturée au point d'étonner plus d'un de ceux qui l'ont votée et de provoquer les protestations de son auteur. L'homme qui a fait rejeter en bloc les demandes d'autorisation de 54 congrégations d'hommes et de 80 congrégations de femmes, quand la lettre de la loi accordait à chacune le bénéfice d'un examen spécial, cet homme se serait récusé cette fois, parce que l'esprit de la loi semblait lui imposer de ne frapper les victimes que une à une ! Enfin, il aurait fallu « des motifs afférents en particulier » à chacune d'elles, comme si les motifs au nom desquels on va les exécuter en masse n'étaient pas les mêmes pour toutes ! Cela n'est pas sérieux. La vraie raison, c'est que l'on était bien aise de s'assurer la complicité du Parlement pour un nouvel attentat plus audacieux que les précédents.

Ensuite, et surtout, on voulait inscrire dans la législation une règle générale qui ne se trouvait point dans la loi de 1901. En supprimant par simples décrets les congrégations existantes, on n'aurait point éteint le droit pour l'avenir d'en créer de nouvelles qui auraient pu reprendre l'œuvre de l'enseignement. Il fallait donc poser en principe que l'enseignement est interdit aux congrégations religieuses. Ainsi, après avoir prescrit impérativement la destruction des congrégations enseignantes, qui était seulement permise par la loi Waldeck-Rousseau, la loi Combes prétend les empêcher à tout jamais de se relever de leurs ruines. Ce n'est pas assez d'avoir enfermé le Christ au tombeau : il faut encore veiller à ce qu'il n'en sorte pas ; c'est pourquoi les Juifs font apposer

le sceau de l'empire sur la pierre roulée à l'entrée. La loi Combes prend aussi des mesures contre la résurrection toujours redoutée de l'enseignement congréganiste. Avant même de prononcer la sentence de mort contre les établissements encore debout, elle formule l'axiome juridique qui dominera désormais la matière : « L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations. »

Ce texte a une histoire fort mouvementée. Le projet primitif de M. Combes portait : « L'enseignement primaire, secondaire et supérieur », etc. La commission lui en substitua un autre d'allure plus savante : « A dater de la promulgation de la présente loi, il ne pourra être autorisé aucune congrégation ou communauté religieuse d'hommes ou de femmes en vue d'un ordre quelconque d'enseignement. » Comme le fait remarquer le rapporteur, cette rédaction était « en conformité avec l'ensemble de la législation spéciale en cette matière » ; elle avait « l'avantage de rappeler le principe même de cette législation, savoir que les congrégations n'existent qu'autant qu'elles sont autorisées ». Interdire, ajoutait-il encore, est un terme mal choisi, car il emporte une idée de pénalité et donne à entendre qu'on enlève à quelqu'un une part de son droit naturel.

La Chambre, peu sensible aux raisons d'ordre juridique, repoussa le texte de sa commission pour revenir à celui de M. Combes, qu'elle prit soin d'ailleurs de renforcer, en remplaçant « primaire, secondaire et supérieur » par « de tout ordre et de toute nature ». S'il était moins conforme avec l'ensemble de la législation, s'il ne rappelait pas le « principe même de la législation spéciale » en matière de congrégation, il avait par contre l'avantage de poser lui-même un principe nouveau. Il n'est plus question d'autorisation qu'on donnera ou qu'on ne donnera pas, plus question d'actes au futur. La formule est aussi absolue que possible et indépendante de toute relation de temps : L'enseignement est interdit aux congrégations religieuses. Il y a là plus qu'une nuance et l'on s'explique les préférences des sectaires pour cette rédaction. Quant à l'idée de pénalité attachée au mot *interdire*, apparemment elle n'était pas pour leur déplaire. Des gens

qui voient dans la constitution même des congrégations religieuses un attentat sur la personne humaine en même temps qu'un danger pour l'État, estiment sans doute que c'est un devoir pour le législateur de les punir sans ménagement. Certes c'est bien une punition, et l'une des plus graves qui puissent frapper un citoyen, que d'être privé de ses droits.

Nous n'avons pas à examiner ici si le droit d'enseigner est ou n'est pas un droit naturel; c'est un droit qui chez nous appartient à tous, excepté aux indignes; or, précisément la loi fait du congréganiste un indigne, parce que congréganiste. C'est donc bien une peine qu'elle lui inflige et une portion de son droit qu'elle lui enlève en lui interdisant l'enseignement. M. le rapporteur, d'accord avec la langue française, veut bien le reconnaître; nous en prenons acte.

## III

Cette interdiction, qui va désormais figurer parmi les principes de notre législation en matière d'enseignement, il a fallu pourtant la justifier par des raisons solides, claires, qui n'aient rien de commun avec les préjugés, le caprice ou la passion. C'est bien le moins que l'on puisse exiger quand il s'agit de frapper une classe de citoyens d'une peine qui les assimile aux pires malfaiteurs. Voyons donc ce que les arbitres de nos destinées ont trouvé à reprocher aux congrégations religieuses pour les exclure de l'enseignement.

Quant à M. Combes, il n'a pas jugé nécessaire d'accompagner son projet d'un *exposé des motifs*. Il s'est borné à dire à sa majorité : Vous avez repoussé les demandes d'autorisation qui vous étaient présentées par des congrégations enseignantes non autorisées. Eh bien! continuez; les congrégations autorisées sont aussi malfaisantes que les autres. Et puis « l'opinion publique » — entendez les francs-maçons, les journaux qui appuient notre politique et toute la bande anticléricale dont nous avons exaspéré la manie — ne s'explique pas que, après avoir supprimé un si grand nombre d'établissements dont la plupart existaient depuis longtemps, nous en laissions subsister d'autres de même espèce, uniquement parce qu'ils bénéficient « d'une autorisation donnée, il

y a cinquante ou quatre-vingts ans ». Il est donc bien évident que vous devez voter la loi que je vous apporte. M. Combes se référait d'ailleurs aux discussions qui avaient eu lieu à la Chambre lorsqu'on y extermina d'un coup toutes les congrégations enseignantes d'hommes et 80 congrégations enseignantes de femmes. C'est à cette occasion qu'il avait apporté à la tribune une thèse qui simplifiait merveilleusement la question : L'État a seul le droit d'enseigner ; il remplit sa fonction comme il l'entend, la délègue à qui il veut, admet tels auxiliaires qu'il lui plaît et les congédie quand il n'en a plus besoin. Avec cela évidemment on peut bien exclure les congrégations de l'enseignement sans se mettre martel en tête pour légitimer l'exclusion ;

*Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.*

Mais nous n'en sommes pas encore tout à fait là ; les entrepreneurs de liberté à la mode jacobine ne sont pas encore parvenus à remettre toutes les âmes et tous les cerveaux des petits Français aux mains de l'État pour qu'il les pétrisse à sa guise ; il nous reste encore en matière d'enseignement un semblant de liberté, qui est le droit de tous. Et la question revient : Pour quels motifs allons-nous enlever ce droit aux congrégations religieuses ?

M. Ferdinand Buisson, lui, n'a pas esquivé la difficulté à la façon de M. Combes. Bien au contraire, il l'a regardée en face et s'est efforcé très consciencieusement de la résoudre avec la rigueur des méthodes scientifiques. Chargé d'éclairer la religion de ses collègues à qui on demande de prononcer l'interdit en matière d'enseignement contre les congrégations religieuses, M. Ferdinand Buisson s'est souvenu qu'il est philosophe et non point avocat. L'avocat, faisant fonction de ministère public, eût prononcé un réquisitoire basé sur des faits ; M. Rabier, avocat, avait procédé ainsi ; M. Buisson, philosophe, va droit à l'intime des choses ; il ne veut pas même ouvrir « le volumineux dossier des critiques de toute nature que, depuis un siècle, a provoquées l'enseignement congréganiste... Il écarte le détail infini des récriminations historiques, pédagogiques, politiques, philosophiques. » Et

vraiment il a raison. Ceux qui adoptent cette méthode, et ils sont nombreux, battent outrageusement la campagne.

Cette fois encore, en dépit de M. Buisson, on les a entendus recommencer à la tribune de la Chambre leurs fastidieuses histoires. Tout y vient, la Saint-Barthélemy, l'Inquisition, Galilée, la révocation de l'édit de Nantes, les Dragonnades, la loi du sacrilège. C'est avec cela que l'on prouve la nécessité urgente de fermer les écoles de Frères et de Sœurs. On y ajoute depuis l'Exposition de 1900 la découverte de certains cahiers d'élèves où le protestantisme et la Révolution n'étaient pas traités avec assez d'égards. On trouverait dans les colonnes de l'*Officiel*, depuis l'ouverture de la guerre contre les congrégations religieuses, une bonne douzaine de discours parlementaires gonflés de ces inepties. Il faut féliciter le rapporteur de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste d'avoir cherché autre chose. Aussi bien, à s'en tenir sur le terrain des faits, le procès de l'enseignement congréganiste risquerait de tourner à la confusion de ceux qui l'attaquent. Il a, Dieu merci, d'assez beaux états de service, et s'il devait être uniquement jugé sur ses œuvres, il n'aurait point à redouter la tendance des esprits droits et équitables.

Mais voici qu'on s'engage dans une voie toute différente : Écoutons la sagesse s'exprimant par la bouche du professeur huguenot devenu l'oracle de la Chambre : « Ce n'est pas la manière dont tel corps a pu agir que nous avons à juger, c'est le corps lui-même, envisagé dans sa constitution, dans son organisation, dans ce qu'il est par définition et ne peut pas ne pas être. » M. Ferdinand Buisson va donc nous construire une thèse métaphysique, envisager la pure essence des choses, scruter le concept de la congrégation, définir la *quiddité* de « l'institut monacal », et, cela fait, établir par raison démonstrative qu'il y a incompatibilité de nature entre les congrégations et l'enseignement, que ces deux termes *congrégation enseignante* s'excluent l'un l'autre, jurent de se trouver rapprochés et qu'il faut à jamais les séparer. Ce n'est pas la loi qui décrète cette incompatibilité ; elle préexiste à toute loi positive, puisqu'elle tient à la nature des choses ; en interdisant l'enseignement à la congrégation,

la loi ne fait que reconnaître et enregistrer un fait nécessaire comme les vérités mathématiques.

Certes, voilà l'interdiction appuyée cette fois sur une base d'airain. Est-ce qu'on peut aller contre la nature des choses ?

Mais, qu'y a-t-il donc enfin dans l'être intime de la congrégation d'où résulte cette opposition irréductible à l'idée d'enseignement ? Il ne s'agit pas de se payer de mots ; la question veut être serrée de près. Voici d'honnêtes gens, hommes et femmes, jouissant de leurs droits de citoyens et n'ayant rien à démêler avec la justice. Ces personnes ont du goût pour la très utile et très honorable carrière de l'enseignement ; elles ont satisfait à toutes les conditions que l'État exige pour l'exercice de cette profession ; elles ont subi leurs examens et conquis leurs brevets et leurs diplômes. Elles s'associent parce que l'union fait la force ; c'est du reste leur droit, comme celui de tous les citoyens français. Pour se mettre mieux en état de se dévouer tout entières à leurs fonctions et se garantir contre des défaillances possibles, elles s'engagent à pratiquer les conseils évangéliques, c'est-à-dire à ne pas se marier, à ne rien posséder en propre et à obéir au règlement de la maison et aux ordres des chefs qu'elles se seront donnés. On ne voit pas bien pourquoi ces personnes-là seraient moins aptes que d'autres à tenir une école ; il semble bien au contraire qu'elles aient toute chance de bien faire leur classe et de bien élever les enfants qui leur seront confiés, n'étant pas distraites par d'autres soucis, ni préoccupées d'autres intérêts.

Eh bien ! non, ces personnes sont radicalement incapables d'exercer les fonctions de l'enseignement. Pourquoi ? Parce qu'elles forment une congrégation. Or, la congrégation, par cela même qu'elle est fondée sur les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, annihile la personnalité humaine : « A la différence de toutes les autres, de toutes les véritables associations, qui sont formées pour aider l'individu dans son développement, la pseudo-association monastique le supprime, car elle l'absorbe. Elle n'existe qu'à la condition que lui, il n'existe plus. » On reconnaît ici la phraséologie de M. Waldeck-Rousseau dans le préambule de la loi de 1901.

Naturellement M. Ferdinand Buisson s'y réfère comme à la suprême autorité. Avec une sorte de respect religieux, il recueille « quelques paroles qu'il est permis d'appeler classiques », par lesquelles cette bouche auguste définissait les vœux de religion comme une série d'attentats à l'intégrité de la personne humaine : « Or, concluait l'homme d'État, quand de la personnalité humaine vous avez retranché ce qui fait qu'on possède, ce qui fait qu'on raisonne, ce qui fait qu'on se survit, je demande ce qui reste de cette personnalité. » M. Ferdinand Buisson, lui, conclut que la congrégation « reposant sur un contrat formel de servage — et servage n'est pas pris ici au sens métaphorique, puisqu'il s'agit de servitudes s'appliquant aussi bien à la vie du corps qu'à celle de l'esprit — », la congrégation étant, par suite, un groupement d'esclaves, au sens propre du mot, ne saurait être admis par l'État aux fonctions de l'enseignement. Évidemment, cela répugne. « Une corporation d'assujettissement peut-elle être érigée en corporation d'enseignement ? »

Les religieux et religieuses ayant à peu près perdu la personnalité humaine, selon M. Waldeck-Rousseau, étant devenus esclaves, selon M. Ferdinand Buisson, la congrégation ne peut être autorisée en vue de l'enseignement. C'est entendu; et l'on pouvait, ce semble, s'épargner la peine de chercher d'autres raisons pour justifier l'interdit dont on la frappe. Toutefois ces arguments-là ont je ne sais quoi de trop décisif, de trop triomphal, pour être bien sérieux. Ils prouvent trop ; c'est un motif de s'en défier ; ils pourraient bien en réalité ne rien prouver du tout. M. Ferdinand Buisson s'en est bien rendu compte ; aussi ne s'en tient-il pas à la démonstration prise de la nature des choses. De longs paragraphes du Rapport sont consacrés à établir laborieusement que, d'une part, « le respect dû à la personne humaine dans l'enfant », d'autre part, « le respect dû à la personne humaine dans le congréganiste lui-même » ne permettent pas à l'État d'autoriser des congrégations enseignantes.

Laissons le respect dû à la personne humaine du congréganiste. Il est pour le moins étrange qu'on invoque un tel

prétexte pour l'opération que l'on prépare. Si vous voulez vraiment respecter sa personne et ses droits, laissez-le arranger sa vie comme il lui plaît. Il ne vous en demande pas davantage. Du reste, le respect de la personne humaine entendu à la façon jacobine irait à interdire, non pas seulement l'enseignement congréganiste, mais toutes les congrégations et la vie religieuse elle-même. On vous forcera à être libres malgré vous. C'est donc encore un de ces arguments qui ne prouvent rien, parce qu'ils veulent trop prouver.

Mais voyons pourquoi « le respect dû à la personne humaine dans l'enfant » impose la suppression de l'enseignement congréganiste.

Voici, en définitive, à quoi se réduit l'argumentation qui remplit le troisième paragraphe du Rapport : Les maîtres et maîtresses congréganistes emploient tous leurs efforts à faire de leurs élèves de bons chrétiens et de bonnes chrétiennes, à leur inspirer l'attachement à la religion et à l'Église, à développer même en eux « le sens catholique ». Or, c'est là une très mauvaise préparation à la vie moderne. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes ne seront pas de leur temps. « Ils entreront dans la société du vingtième siècle avec les idées du treizième, incapables comme leurs maîtres de comprendre combien l'idéal laïque de la démocratie est plus humain et plus haut que l'idéal théocratique du moyen âge, toujours disposés à voir dans la société civile une rivale et une ennemie pour la société ecclésiastique... », etc., etc..

Résumons : La congrégation, par les vœux monastiques, annihile la personnalité humaine, en sorte que ses membres sont des personnes amoindries et réduites à une condition servile. Donc, l'État ne saurait autoriser la congrégation, quelle que soit d'ailleurs sa forme particulière et le but qu'elle se propose, mais à plus forte raison ne peut-il l'autoriser en vue de l'enseignement. D'autre part, l'enseignement donné par la congrégation est en opposition avec les principes de la société moderne, donc nuisible aux enfants appelés à vivre dans cette société. L'État, tuteur des droits de l'enfant, a donc le devoir de proscrire cet enseignement.

Et c'est tout ce que l'on a trouvé pour motiver le « Projet

de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste ». Voilà pourquoi nous nous en tenons au Rapport de M. Ferdinand Buisson ; il y a ramassé toute la philosophie de la cause ; il a épuisé le sujet. D'autres ont fait des variations plus ou moins étendues sur le thème proposé ; lui-même l'a illustré de copieux développements ; mais tout cela rentre dans ce qu'on appelle en rhétorique l'*amplification*, et on ne citera pas une page de ces commentaires qui ne se ramène à l'un des deux points du canevas ci-dessus reproduit.

## IV

Il serait facile de répondre ; mais est-ce bien nécessaire et bien à propos ? L'exagération même des griefs imputés aux congrégations religieuses ne montre-t-elle pas qu'ils ne sauraient tenir debout pour peu qu'on y regarde sans parti pris ? Dire les choses telles qu'elles sont sera toujours pour les congrégations, comme pour les honnêtes gens en général, la meilleure manière de se défendre.

Ce qu'on dénonce avec le plus d'âpreté dans le prétendu anéantissement de la personnalité humaine par les vœux de religion, c'est l'abdication de la volonté entre les mains d'un supérieur. De fait, il serait assez ridicule de reprocher aux congréganistes un célibat vertueux, alors que tant d'autres pratiquent librement un célibat libertin. Il ne semble pas non plus que leur renoncement aux biens temporels puisse exercer une contagion fâcheuse sur notre civilisation. L'*auri sacra fames* est assez ardente chez nos contemporains pour qu'on permette à quelques-uns d'être volontairement pauvres, si cela leur plaît. Et puisqu'il s'agit ici d'enseignement et d'éducation, on se rend compte sans trop d'effort de raisonnement qu'il n'est pas indispensable que l'instituteur ait charge de famille pour bien faire sa classe, que l'institutrice n'a pas besoin d'avoir ses propres enfants à élever pour mieux se dévouer à ceux des autres. On comprendra encore que le désintéressement n'est pas une tare au point de vue professionnel et que, si des maîtres et des maîtresses veulent se consacrer au rude service des écoles sans préoccupation d'argent à gagner, ce n'est pas une raison de faire

des lois pour les en chasser, alors que tant d'autres réclament sans cesse des élévations de salaire. On passerait donc condamnation sur la chasteté et la pauvreté religieuses.

Mais le vœu d'obéissance, voilà l'outrage à l'humanité, la mutilation de la personne humaine que la démocratie, respectueuse d'elle-même, ne saurait tolérer plus longtemps. Voilà aussi ce qui fait dérailler les cerveaux. M. Ferdinand Buisson y voit « un contrat de servage »; l'odieuse caricature ne s'arrête pas à ce trait. Les congréganistes sont moins que des esclaves ; ce sont des automates, des mannequins qui ne remuent ni pied, ni patte, sans que le supérieur ne pousse le bouton ou tire la ficelle. Mais que prouvent ces travestissements grotesques de l'obéissance religieuse sinon le peu de goût de ceux qui les inventent et l'incommensurable sottise de ceux qui y croient? Si, au lieu de ces fantômes destinés à faire peur aux imbéciles, on veut bien regarder la simple réalité, que verra-t-on? Les congréganistes — puisque c'est le nom qui désigne maintenant les religieux et les religieuses — ont un règlement de vie qu'ils appellent la Règle. Ne faut-il pas un règlement partout où plusieurs prétendent vivre, travailler, ou même s'amuser ensemble? Nos députés eux-mêmes n'ont-ils pas leur règlement que d'ailleurs, il faut le reconnaître, ils observent mal? Les congréganistes s'engagent à pratiquer leur règle; en fait, ils n'y réussissent pas toujours très bien. Mais cette règle n'a rien de mystérieux, ni même rien de bien extraordinaire, surtout dans les congrégations vouées à l'enseignement. Nos législateurs auraient bien fait d'en prendre connaissance, et ils auraient été obligés de se dire : Ces congréganistes vivent d'une façon très raisonnable, beaucoup plus raisonnable que la nôtre.

Mais les supérieurs? Mais ce général qui, d'une parole, d'un geste, d'un signe, impose sa volonté, fait marcher tout le troupeau, dispose des uns des autres comme d'autant de machines qui exécutent, mais sourdes et muettes ? Les supérieurs, quel que soit leur grade, ont pour fonction de veiller à l'observation de la règle. Rien de moins, rien de plus. Très respectable et respectée dans ces limites, leur autorité est nulle au delà. Le religieux garde ce que le gouvernement de

la République n'admet pas chez ses fonctionnaires, une conscience qui examine. Voilà la vérité. On peut en croire le témoignage de ceux qui savent ; celui des autres est négligeable.

Mais alors que reste-t-il donc dans l'obéissance religieuse pour justifier les déclamations de la rhétorique sectaire ? N'est-elle pas la nécessaire condition de l'ordre, de l'activité féconde, du succès ? Peut-on la répudier totalement dans une entreprise collective sans glisser vers l'anarchie et le chaos ? « Personne n'ignore les désordres étranges qui troublent toutes les sociétés où la subordination n'est point gardée. » Pour être du fondateur des Jésuites, cette parole n'en exprime pas moins un axiome du bon sens. Nous avons présentement sous les yeux quelques spécimens édifiants de l'insubordination systématique qui est, paraît-il, l'idéal du vrai républicain. Excités par un ministre de la marine, encouragés par la connivence du gouvernement, les inscrits maritimes n'en font plus qu'à leur tête ; les officiers se mettent en grève, car la position n'est plus tenable. Résultat : chômage de la marine marchande, en attendant la ruine. Messieurs les instituteurs de la ville de Paris ne peuvent plus même supporter qu'il y ait parmi eux des directeurs. Dans leur dernier congrès ils votent la suppression du titre ; ils l'obtiendront ; l'affaire est en bonne voie. A quand le tour des lycées ? Plus de directeur, plus de supérieur d'aucune sorte ; cela implique l'autorité, et l'autorité appelle l'obéissance, la honteuse et dégradante obéissance. Soit ; mais avec ce fier régime, vos maisons d'éducation seront de jolies succursales de la cour du roi Pétaud. Il y en a beaucoup déjà où les sages regrettent qu'on ne puisse introduire un peu, si peu que ce soit, de cette obéissance qui fait la force et la prospérité des établissements religieux.

Quant au second grief qui vise l'enseignement donné par les congrégations, la réponse sera plus courte encore. Cet enseignement, nous dit-on, est funeste à la jeunesse qui le reçoit, parce qu'il n'est pas en harmonie avec l'esprit de la société moderne. Et si vous demandez d'où vient ce manque d'harmonie, on vous dit que cet enseignement tend à faire

des chrétiens, alors que la société moderne est libre penseuse. Sans doute on ne s'exprime pas toujours avec cette brutale franchise. L'honorable rapporteur de la Chambre, en particulier, se garderait d'appeler ainsi les choses par leur nom. D'autres le font pour lui, non pas seulement dans leurs journaux, mais à la tribune parlementaire. Cela vaut mieux. Mais, crûment énoncée ou enveloppée d'une phraséologie hypocrite, les imputations contre l'enseignement congréganiste donnent invariablement à l'analyse le même résidu : il exerce sur l'enfant une influence dans le sens religieux et catholique. Et voilà pourquoi la République se doit à elle-même et à son principe de supprimer l'enseignement congréganiste.

Fort bien ; mais, à ce compte, il ne faudra pas s'en tenir là. Il faudra supprimer tout enseignement chrétien, fût-il donné par des laïques. Il ne faudra pas même s'arrêter devant l'autorité du père et de la mère qui se permettent, eux aussi, d'exercer une influence sur les jeunes cerveaux dans le sens religieux et catholique. Il faudra même que l'État aille jusqu'au foyer de la famille protéger le droit de l'enfant à s'épanouir dans la pleine indépendance de sa pensée. La logique ne veut pas qu'on s'arrête en chemin, et de fait, les hommes qui, à cette heure, sont en possession de parler au nom de l'État, ne reculent pas devant ces conséquences extrêmes du principe qu'ils ont invoqué contre l'enseignement congréganiste. Voici les propres paroles de M. Jaurès : « Quiconque n'a pas renoncé doctrinalement et pratiquement à contester la liberté absolue de la personne humaine, n'a pas le droit d'enseigner dans une démocratie fondée sur ce principe nécessaire... Seuls, dans une démocratie républicaine, ont le droit d'enseigner ceux qui reconnaissent, non pas à titre relatif, mais à titre absolu, non pas à titre précaire, mais à titre définitif, le droit de la personne humaine à la liberté illimitée des pensées et des croyances[1]. » S'il y a un sens dans ce langage tissé d'équivoques, il faut en conclure que, si vous avez une conviction religieuse ou même philosophique, si vous admettez le droit de la vérité sur l'in-

1. *Journal officiel*, Chambre des députés, séance du 3 mars 1904, p. 563.

telligence de l'homme, le droit de Dieu sur sa personne, vous êtes par le fait même déchu du droit d'enseigner dans une démocratie républicaine ; ceux-là seuls jouissent de ce droit qui ne croient à rien.

Ici encore il apparaît que l'argument invoqué pour la suppression de l'enseignement congréganiste est trop excessif pour qu'on le prenne au sérieux. En résumé, les chefs d'accusation sur lesquels le gouvernement et la majorité de la Chambre ont décrété la mort des congrégations enseignantes se réduisent à ceci : Vous avez un genre de vie que nous estimons mauvais ; vous donnez un enseignement que nous jugeons funeste ; car vous inculquez aux enfants une doctrine religieuse fausse et dangereuse pour la société telle que nous la concevons. Plus simplement : Vous ne pensez pas comme nous ; nous vous enlevons le droit d'enseigner et du même coup le droit de vivre. Car tel est notre bon plaisir. Voilà ce qui reste des rapports et des discours quand on prend la peine de dégonfler les dissertations pédantes et les tirades sonores. En cette brève formule tient toute la substance des motifs qu'on a fait valoir jusqu'ici à l'appui d'une loi où l'on ne peut voir autre chose qu'un caprice de la tyrannie jacobine.

## V

A cause de cela même l'œuvre de haine qui va s'accomplir serait peut-être moins fatale, surtout moins durable que ne le voudraient ceux qui l'ont entreprise. *Nil violentum durabile.* Quand l'accès de fièvre chaude anticléricale sera calmé, quand le pays, las de la surexcitation factice imposée par ses gouvernants, aura repris le sang-froid, il se rendra compte que la proscription de l'enseignement congréganiste n'était pas inspirée pas le souci du bien public ; il comprendra que les raisons mises en avant n'étaient que des niaiseries ou des mensonges; il verra surtout qu'en toute cette affaire il fut dupé par une bande de politiciens et de sectaires. Plus tôt qu'on ne pense peut-être le pays sentira que les congrégations enseignantes lui manquent et l'opinion réclamera les écoles chrétiennes. Cela s'est vu déjà, je ne dis pas au len-

demain de la Révolution, mais sous le Directoire, alors que la tourmente qui avait tout jeté par terre n'était pas encore complètement apaisée. Nos instituteurs socialistes, internationalistes, antimilitaristes feront vraisemblablement, sans qu'il tarde beaucoup, regretter leurs rivaux. Il s'est formé là, sous le patronage de la libre pensée républicaine, une congrégation enseignante qui pourrait bien, sans le vouloir, travailler au rétablissement des autres.

Mais il y a dans la loi de proscription quelque chose de plus redoutable pour l'avenir que les motifs dont on l'appuie, c'est la forme légale particulière sous laquelle cette proscription se présente.

Grâce à des fictions juridiques, habilement mises en œuvre, un attentat aux droits des citoyens, la destruction violente de plusieurs milliers d'établissements prend un tour inattendu, un air innocent. Ce n'est pas un acte de force de l'État omnipotent ; c'est de sa part une attitude purement négative, un simple refus de bienveillance vis-à-vis d'êtres qui n'ont aucun droit. On n'accorde pas ou bien on retire aux congrégations un privilège qui ne leur est point dû. M. Ferdinand Buisson a osé écrire dans son Rapport : « Nous ne touchons ni à la liberté de l'école, ni à celle de l'association, ni à celle de la personne. » Ainsi la loi qui va abolir l'enseignement congréganiste et détruire les congrégations enseignantes ne porte atteinte à aucune liberté, et personne ne peut se plaindre d'être lésé dans un quelconque de ses droits ! Par quel tour de force de sophistique peut-on en venir à formuler et à soutenir une affirmation aussi stupéfiante ? Nous allons essayer de le dire.

D'abord, on distingue entre la congrégation et les personnes qui la composent. En dehors de la congrégation celles-ci ont tous les droits, mais la congrégation par elle-même n'a que ceux que l'État veut bien lui reconnaître. A quoi les congréganistes pourraient répondre : Eh bien ! n'accordez aucun droit à la congrégation, mais laissez-nous jouir des nôtres. Ce n'est pas comme congréganistes que nous prétendons enseigner, mais comme citoyens. En interdisant à la congrégation d'enseigner, sous prétexte qu'elle

n'en a pas le droit, vous nous ôtez ce droit à nous, à qui il appartient aussi bien qu'aux autres.

Mais il nous faut suivre nos théoriciens sur le terrain qu'il leur plaît de choisir. Voici donc comment ils raisonnent. Il est entendu que le congréganiste est absorbé par la congrégation; il enseigne donc, non comme individu, mais comme congréganiste; c'est la congrégation qui enseigne par lui. Or, la congrégation ne peut exister, à plus forte raison enseigner, que si elle est autorisée. Mais l'autorisation, acte par lequel la puissance souveraine érige une association en personne civile, ne peut être par cela même considérée comme un droit; c'est une concession gracieuse, une faveur, en un mot un privilège. Eh bien ! il ne saurait convenir à un gouvernement républicain d'accorder un privilège à des associations qu'il tient pour dangereuses. Il refuse le privilège et, ce faisant, il ne lèse aucune liberté, ni aucun droit.

Le système est spécieux et l'on comprend qu'il satisfasse les esprits peu exercés aux subtilités juridiques. Mais ce que l'on comprend moins, c'est que des hommes qui savent ce que parler veut dire osent servir cela comme une réponse péremptoire aux protestations de la conscience publique contre une loi d'arbitraire et de tyrannie.

Il ne faut pourtant pas être grand clerc pour voir que cette construction juridique porte sur une équivoque et une confusion, confusion excusable chez les simples, mais criminelle chez les faiseurs de lois, qui en usent et en abusent sciemment.

Le mot *autoriser* a deux sens. Dans la langue usuelle, il signifie *permettre*. Je vous autorise à passer dans mon champ, à bâtir sur mon terrain. Et quand on dit en ce sens qu'une chose n'est pas autorisée, cela signifie que la chose est défendue. Dans le langage du droit, *autoriser* signifie *reconnaître* et, par suite, conférer une existence légale et une sorte de personnalité civile. C'est dans ce sens que l'État autorise un contrat, un établissement, une association. Ce qui n'est pas autorisé, en ce sens-là, n'est pas pour cela défendu. Si, par exemple, j'ai acheté un habit chez le tailleur sans en rien dire à l'État, notre contrat est ignoré de l'État,

il n'a pas de valeur pour lui, car il ne l'a pas *autorisé*; mais cela ne veut pas dire que le contrat soit nul, ou illicite. L'État autorise le mariage; cela ne veut pas dire qu'il le permette et que, s'il ne le permettait pas, on ne pourrait pas se marier; cela signifie seulement que l'État reconnaît le mariage que les époux lui déclarent et lui accorde des effets civils. On a besoin de cette autorisation de l'État pour que le mariage sorte ces effets civils, mais non pas certes pour se marier. Cet exemple montre combien il importe de distinguer soigneusement entre les deux sens du mot.

Quand il s'agit d'un établissement ou d'une association, l'autorisation a pour effet de créer, pour ainsi dire, une personne nouvelle qui a des droits, qui peut posséder et faire les actes de la vie civile. C'est en ce sens que l'on peut dire que l'autorisation est une concession gracieuse de l'État et constitue un privilège qu'il n'est point tenu d'accorder. Mais s'il s'agit de l'autorisation avec sa signification vulgaire, il serait insensé de parler de privilège. Direz-vous que l'État accorde un privilège aux gens dont il autorise le mariage, entendez à qui il permet de se marier? Ou bien encore à ceux qu'il autorise à vendre et à acheter, si cela signifie seulement qu'il leur en donne la permission?

Reprenons maintenant le raisonnement que M. Ferdinand Buisson jette d'un air vainqueur aux congrégations pour leur prouver qu'en les tuant on ne leur fait point de tort. Aucune congrégation religieuse, dit l'article 13 de la loi de 1904, ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi. Or, l'autorisation est une concession gracieuse, une faveur, pour tout dire, un privilège.

Oui l'autorisation en tant qu'elle confère la personnalité civile; mais non pas l'autorisation imposée comme condition d'existence. Qui ne voit que l'autorisation ainsi entendue n'est plus la reconnaissance légale, mais la permission de vivre, au sens le plus brutal du mot? Et alors, non, elle n'est pas un privilège; et il faut avoir une belle audace pour venir dire aux gens qui ne pourront s'associer que moyennant cette autorisation-là, quand tous les autres sont libres de s'en passer: On vous fait un régime de faveur.

Une supposition pour un moment. Au lieu des congréga-

tions catholiques, c'est l'Église protestante qui est en cause. Un gouvernement réactionnaire a fait une loi dont le premier article porte que les protestants ne pourront ouvrir une école sans une autorisation donnée par le parlement, ou si l'on veut, par un décret rendu en conseil des ministres. Les coreligionnaires de M. Ferdinand Buisson pousseraient sans doute de beaux cris et M. Ferdinand Buisson ferait entendre à la tribune une protestation véhémente. L'enseignement est libre, dirait-il, nous sommes des citoyens comme les autres, et nous prétendons n'avoir pas besoin d'autorisation pour ouvrir une école. Supposons que le rapporteur de la loi vienne alors lui dire : De quoi vous plaignez-vous? On vous impose l'autorisation; soit. Mais l'autorisation est un privilège. Elle ne vous est pas due; et en vous la refusant, on ne vous fait aucun tort. J'imagine que M. Ferdinand Buisson ne se tiendrait pas de crier de son banc à l'homme qui parlerait de la sorte : Jésuite! Il est fâcheux que cette appellation aille droit à M. Ferdinand Buisson lui-même, avec tout le sens désobligeant qu'elle aurait dans sa bouche.

## VI

Mais enfin, nous dira-t-il, si l'autorisation, en tant qu'obligatoire, ne constitue pas un privilège, il reste pourtant que l'État est libre de l'accorder ou de la refuser; et à ce point de vue je puis bien l'appeler un privilège. Quant à l'obligation, je n'en suis point responsable. C'est un fait que je prends comme je le trouve. L'article 13 de la loi de 1901 stipule de la façon la plus formelle que nulle congrégation ne peut se former sans autorisation.

C'est vrai; il faut bien le reconnaître. Cet article est le pivot sur lequel porte toute cette machine perfectionnée de tyrannie et de persécution. L'autorisation obligatoire est la clé de tout le système juridique au moyen duquel un gouvernement sectaire peut exterminer toutes les congrégations religieuses sans avoir l'air d'y toucher; il lui suffit de refuser ou de suspendre l'acte de volonté arbitraire d'où leur vie dépend. L'autorisation obligatoire est la source de toutes les lois d'exception faites ou à faire contre les congrégations

religieuses. Et voilà pourquoi l'homme néfaste, qui a eu assez de crédit sur le Parlement pour faire passer dans la législation ce principe monstrueux, a encouru la responsabilité de toutes les violences, de toutes les ruines, de toutes les vies brisées, de toutes les souffrances et de toutes les larmes dont son application a été la cause. Même accompagné d'un poids égal de gloire, un tel fardeau n'est guère enviable.

Ce principe a mis hors du droit commun des Français les chrétiens et les chrétiennes qui veulent pratiquer les conseils de perfection évangélique. Ce qui est permis à tous leur est interdit; ils forment une caste inférieure de citoyens amoindris exclus des communes franchises. Et voilà le motif solide, la raison fondamentale qui dissuadait les congrégations religieuses de solliciter cette autorisation. C'était, par le fait même, reconnaître et accepter leur déchéance civile. Et c'est pourquoi aussi ce principe de mort doit être l'objet de leurs inflexibles protestations. Leurs amis et défenseurs devraient, eux aussi, s'en souvenir davantage. On a beaucoup combattu le projet de loi Combes par des arguments à côté ; on a en particulier insisté sur les conséquences financières de la suppression de l'enseignement congréganiste. Gardez-vous de chasser les frères et les sœurs, car il vous en coûtera fort cher de les remplacer.

Il est triste qu'on en soit réduit à faire fond sur des raisons de ce genre pour défendre le droit opprimé. L'intérêt des enfants, le droit des pères de famille à confier leur éducation à des instituteurs de leur choix sont des arguments d'un ordre plus élevé; néanmoins on ne trouvera pas mauvais que nous placions au premier rang le droit des religieux et des religieuses que d'autres, amis comme ennemis, traitent vraiment avec trop de désinvolture. Qu'ils revendiquent et qu'on revendique pour eux le droit commun dont ils ont été dépouillés par cette malheureuse loi Waldeck-Rousseau. Pas de privilège, mais pas d'ostracisme ! Puisque l'autorisation légale est, par essence, une faveur de la libre bienveillance du souverain, qu'il distribue ses faveurs à sa convenance; mais qu'il ne les impose pas comme condition à l'exercice d'un droit, surtout du droit à la vie. Que les gens

qui veulent servir Dieu d'une certaine manière, tout en restant fidèles aux lois du pays, soient libres de s'associer comme les autres ; s'ils croient devoir demander à l'État de reconnaître et d'autoriser leur association, c'est leur affaire ; de son côté l'État verra s'il y a lieu de lui accorder ce précieux témoignage de son bon vouloir. Sinon, il la laissera jouir obscurément et paisiblement du droit commun.

C'est le régime établi pour tous les Français par cette même loi de 1901, loi libérale qui, dans sa dernière partie, a le tort de se transformer en loi d'exception contre une catégorie de citoyens. C'est le régime des pays, où la liberté n'est pas une enseigne menteuse, monarchiques comme l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, républicains comme les États-Unis. C'est le régime de l'Italie elle-même, où le gouvernement, sommé à plusieurs reprises par les anticléricaux de là-bas de s'opposer à l'établissement des congrégations françaises expulsées, a répondu : Il est vrai que la loi du pays *n'autorise* pas les ordres religieux; mais il ne peut empêcher des gens paisibles de former une association privée et de vivre comme bon leur semble.

C'est le régime qui existait chez nous avant M. Waldeck-Rousseau, le régime que voulaient maintenir tous les hommes d'État qui, depuis l'avènement de la République, ont préparé des projets de loi sur les associations, même quand ces hommes s'appelaient Henri Brisson ou Goblet. C'est le seul qui concilie les droits de l'État et ceux de la liberté individuelle. Il y faudra bien revenir, si l'on ne veut pas éterniser dans le pays la pire des guerres intestines, la guerre religieuse.

Joseph BURNICHON.

# LES POÈTES

## TÉMOINS DE L'AME CONTEMPORAINE

## (1850-1900)[1]

---

### SULLY PRUDHOMME : *LES DESTINS, LA JUSTICE, LE BONHEUR*

A l'origine, au moment où se refroidit notre planète, deux forces préparent, chacune à sa manière, le sort, les destins de l'humanité future. Le mal, « l'informe ennemi des mondes », — qui est-il ? d'où vient-il ? — s'ingénie à nous composer par avance tout un programme de supplices : pour le corps, souffrance, corruption ; pour l'âme, dégoût, ennui, horreur, amour surtout.

> Oh ! l'amour, mon chef-d'œuvre, admirable assassin,

dit avec enthousiasme l'implacable bourreau des hommes. Bourreau savant et raffiné, d'ailleurs. S'il invente le sommeil, s'il mesure et dose habilement les douleurs, c'est pour que la victime reprenne haleine entre deux tortures et soit capable de souffrir plus longtemps. Mettons aussi dans l'âme un singulier mélange de vertus et de vices, de penchants nobles et vils : ainsi rendrons-nous l'homme d'autant plus malheureux, d'autant plus coupable. Après tout cela, le mystérieux ennemi peut applaudir à son œuvre.

> S'il est un pire monde à créer, qu'on l'invente !

Mais il y a un « Génie impalpable du bien », celui-là même que l'homme appellera Dieu. Quels dons va-t-il nous faire, celui-là ? quels contrepoids va-t-il mettre dans la balance ? L'amour d'abord, l'amour physique s'entend, qui est délice autant que supplice ; puis la science.

> Quel plaisir comparable à l'*orgueil* de connaître !

1. Voir *Études* du 20 mai 1904.

s'écrie ici le poète, et le mot est poignant pour qui sait comprendre, car il dit d'avance pourquoi le poète n'arrive pas à la lumière. Avec l'amour et la science, nous aurons enfin le travail et le sacrifice, thème constant d'exercice offert à la volonté libre, occasion toujours présente de son perfectionnement et, par suite, de sa félicité. En trois mots, volupté, connaissance, action; sensualisme, intellectualisme, stoïcisme; orgueil des sens, orgueil de l'esprit, orgueil de la volonté : voilà, dirait Pascal, tout ce que les hommes ont su inventer pour se rendre heureux[1].

Le seront-ils au moins, à ce compte? Écoutons le poète conclure et nous prescrire notre conduite. Plus de prière, tout d'abord. — Quoi! pas même au « Génie impalpable du bien »! — Non, pas même.

Contre les anciens dieux la nature aguerrie
N'attend certes plus d'eux ni fléaux ni bienfaits.

A le bien prendre, il n'y a que l'univers éternel, toujours en voie de se faire lui-même ; il n'y a que des Lois, une Nature, une Raison — personnelle ou impersonnelle? — qui, du bien et du mal, opposés seulement en apparence, compose une harmonie aujourd'hui mystérieuse, mais plus tard accessible à l'homme, « s'il doit un jour tout voir » (!!!). En attendant, quel sera le rôle du sage? De se soumettre avec plus de foi et d'adoration qu'un Hindou ne se fait écraser sous le char de ses divinités monstrueuses. Je cite : qui n'a pas lu ne m'en croirait pas :

Oui, Nature, ici-bas mon appui, mon asile,
C'est ta fixe raison qui met tout en son lieu;
J'y crois, et nul croyant plus ferme et plus docile
Ne s'étendit jamais sous le char de son Dieu.

Donc adhésion muette, dévouement aveugle, immolation absolue aux fins mystérieuses de la Nature; l'homme se courbant, victime résignée, volontaire, sous des lois dont le secret premier lui échappe : tel est le terme de nos *Destins*; c'est où s'arrête M. Sully Prudhomme et de quoi il se tient satisfait.

1. Dans cette trilogie, nous avons déjà, comme en germe, tout le poème intitulé *le Bonheur*.

Jusqu'ici le cœur est-il assez bien sacrifié à l'esprit? Quel suicide moral! Quelle gageure à la fois humiliante, amère, impossible, que cette abnégation de tout notre être sous une loi froide, abstraite, fatale, inexpliquée! Cela est lugubre, mais surtout remarquez, de grâce, combien cela est peu fier. Ah ! certes, le Dieu de l'Évangile nous console et nous honore autrement. Quand il nous parle de nous renoncer et de porter la croix après Lui, nous savons qui il est, ce qu'il nous veut, où il nous mène; ce n'est pas une abstraction froide et morte, un être de raison qui nous enjoint le sacrifice, mais une Personne aimante, qui s'est sacrifiée la première et pour nous et jusqu'à la mort de la croix. Voilà ce qu'on refuse pour l'honneur de ne rien devoir qu'à son propre esprit !

Mais l'esprit même, l'esprit qui jusqu'à présent triomphe du cœur, sort-il bien content, bien glorieux, de ce chaos où roulent confusément tous les systèmes, dualisme, panthéisme, naturalisme, stoïcisme, pessimisme et agnosticisme pour finir? Qu'est-ce que cette Loi sans législateur? Qu'est-ce que cette Raison sans une intelligence première? Qu'est-ce que cette Nature qui réclame de nous une adoration poussée au quiétisme? Si elle a des fins et les réalise, elle est donc pensante et voulante, elle est donc personne : par quelle inconséquence refuser de la nommer Dieu? Il est bien vrai, dans ce poème fait d'ignorance et de désespoir, l'esprit est aussi maltraité, aussi humilié que le cœur.

*
* *

Et cependant partons vaillamment à la conquête de la *Justice*[1]. Avant tout, nous sommes avertis de ne compter que sur nous-mêmes, la science ayant pour jamais banni la foi. Cette justice, dont nous sentons la nécessité, dont nous avons l'instinct irréductible, à nous de la trouver, de la vérifier, de la fonder par nos seules forces, mais par nos deux forces unies et concertantes, l'esprit et le cœur. Elles ne s'entre-

1. On se demanderait justement si l'idée même de justice n'est pas mise à néant par le fatalisme absolu des *Destins*. Suivons notre guide sans y regarder de si près.

choqueront d'abord que pour s'embrasser ensuite, et nous entendrons le poète s'écrier, tout haletant de sa victoire :

Je respire. Il est clos, ce combat singulier,
Si long, si rude en moi, du cœur et de la tête[1].

En vérité, dans la première passe d'armes, la tête se fait bien dure, bien revêche, et les timides murmures du cœur sont rabroués d'importance. Où rencontrer la justice ? Dans les rapports entre les espèces ? Non certes. Là, rien que la lutte pour la vie, le darwinisme pratique, inexorable. Une voix a bien pu dire : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. » Soit, mais qui suivrait cette règle mourrait de faim. — La justice apparaîtra-t-elle dans l'espèce, entre les individus ? Pas davantage. L'instinct fraternel entre individus n'est que l'égoïsme de l'espèce uniquement jalouse de durer; l'amour même, avec ses joies, avec ses dévouements illusoires, n'est qu'une duperie de la nature, pour atteindre une de ses fins qui est la durée même de l'espèce. — Cherchons la justice entre États : nous trouverons des orgueils collectifs qui se heurtent et se déchirent jusqu'à l'extermination. — Cherchons-la dans l'État, dans l'intérieur de chaque famille politique : c'est l'oppression et l'esclavage qui frappent nos yeux. Montons encore. Au-dessus des nations et des espèces, existe-t-il une Providence qui gouverne justement ? Il n'y paraît guère. Quant à chacune de nos actions, est-elle nécessitée ou libre? Nécessitée bien plutôt : simple balance, la volonté suit infailliblement le poids le plus lourd.

Seul le plus fort motif peut enfin prévaloir;
Fatalement conçu pendant qu'on délibère,
Fatalement vainqueur, c'est lui qui seul opère
La fatale option qu'on appelle un vouloir[2].

Finalement la tête, la tête raisonneuse — non, rationaliste — a si bien travaillé dans cette première partie du poème, qu'elle s'épouvante de son ouvrage :

1. *La Justice :* Dixième veille, début.
2. Ceux qui savent reconnaîtront ici la théorie janséniste et pseudo-augustinienne de la double délectation. — Oh! que Pascal a fait de mal à M. Sully Prudhomme!

L'égoïsme partout, qui se masque ou s'étale,
Partout l'activité criminelle ou fatale,
De mon périple ingrat voilà donc le butin!

Ne nous arrêtons pas à lui montrer combien elle a fait fausse route; il y faudrait bien des pages [1]. Hâtons-nous plutôt d'assister à la réconciliation promise entre le cœur et l'esprit. Mais quelle déception nous attend!

Sans doute l'âme qui nous parle est trop noble, trop profondément bonne, pour se résigner à ne voir dans la justice qu'un fantôme. Non, s'écrie-t-elle,

On ne croit jamais bien ce qu'on rougit de croire.

C'est avouer qu'elle rougirait de souscrire aux négations glaciales et désespérantes de la prétendue Raison. Qui écouter, à ce compte? — La conscience. Là s'affirme et s'impose l'idée de la justice, mais encore d'une justice plus épurée, plus adoucie, plus attendrie depuis dix-neuf siècles. Et pourquoi donc?

N'a-t-elle pas pressé la main de Jésus-Christ?

Oh! que vous dites vrai, poète! Que vous êtes encore chrétien sans y prendre garde et sans le vouloir! Mais quoi! Celui qui a, de votre propre aveu, épuré, adouci, attendri l'idée de justice, comment la concevait-il? En quel nom l'imposait-il? Elle était, selon lui, l'éternelle conception, l'éternelle volonté, d'un Juste premier, suprême, nécessairement parfait, son Père et le nôtre. Et vous, qu'en faites-vous?

Rien de plus que notre dignité de nature, le respect que nous nous devons, à nous directement, et, par voie de conséquence, à l'univers, au grand Tout, qui achève en nous son évolution toujours progressive. Et voilà pour assurer la justice individuelle et sociale, pour créer la vertu en vous et en moi, pour fonder la cité, dernière expansion de l'homme, c'est-à-dire, en réalité pratique, l'État, l'homme collectif à la

1. Peu d'études seraient aussi intéressantes qu'une discussion moralement complète de ce poème. Le sujet ne tentera-t-il pas quelque plume catholique? Elle y trouverait l'occasion de combattre à peu près toutes les erreurs anciennes et modernes, mais surtout de mettre en regard les vraies données chrétiennes qui échappent si malheureusement à l'auteur.

Rousseau, nécessairement infaillible, bon et heureux, puisqu'il est, encore une fois, le grand Tout prenant conscience de lui-même. Analysons, pressons, tordons cette seconde moitié du poème : nous n'y trouverons pas autre chose. Et que voulez-vous de plus? La raison et le cœur s'en déclarent satisfaits ; leur duel est fini, leur traité conclu sur cette base.

Base fragile, traité caduc. « Ils ont dit la paix, la paix! Et il n'y avait pas de paix[1]. » En tout cela, rien qu'illusion et chimère. — Illusion au point de départ : le vrai combat n'est pas entre la raison et le cœur; il est entre la superbe rationaliste, qui exige en tout l'évidence immédiate des choses, et l'humilité raisonnable qui s'incline si Dieu parle. — Illusion au terme. Non, la justice n'est point fondée; aucune réponse n'est faite au pessimisme du début; rien n'explique l'origine, rien n'établit la valeur objective, le caractère impératif, obligatoire, de cette justice immanente à l'homme, contre laquelle proteste une moitié de l'homme. Effort immense, résultat désolant. On croit voir en M. Sully Prudhomme le Titan de *la Légende des siècles*, écartant les rocs et soulevant les montagnes, cheminant peu à peu sous la terre qui l'écrase. Mais, c'est là toute la ressemblance; le Titan arrive au jour, et le poète, hélas! n'arrive à rien.

Rien pour le cœur. J'ai besoin d'amour et de force, de la force qui vient de l'amour. Eh bien, que me donne-t-on à aimer? L'humanité, l'espèce, et, à travers l'espèce, l'univers, le grand Tout. Pauvre idole, qui ne m'aime pas elle-même! Et c'est en elle que je trouverai la force de sacrifier mon égoïsme? On me crie, pour me piquer moi-même d'honneur :

> Tout homme répondra de l'honneur de la terre.

Et si je dis : « Que m'importe? » Et si je demande à qui j'en répondrai?... Je ne serai pas généreux : passe; mais la question était précisément de savoir qui peut m'obliger de l'être. Le remords punira mon étroitesse de cœur, et

> Le remords, c'est la voix de la nature entière
> Qui, dans l'humanité, gronde son héritière.

1. ... *Dicentes : pax, pax! et non erat pax.* (Jérémie, VI, 14.)

Je ne nie pas le remords; mais s'il n'est que cela, je me sens bien près d'en sourire. Espèce, humanité, nature, univers : je n'aurai donc pas d'autre Dieu? et comment me sacrifier à lui, quand la moindre attention me fait sentir qu'en l'adorant, je n'adore que moi-même ?

Rien pour l'esprit. Encore une fois, aucun problème n'est résolu, aucune ombre dissipée. Cette justice, que je trouve dans ma conscience, qui l'y a mise ? Comment y voir le dernier effort, le dernier épanouissement naturel, d'une force progressive qui commence aux attractions et répulsions chimiques pour s'achever en moi ? La conscience, la justice, étaient-elles donc en germe dans le minéral ? Qu'est-ce enfin que la justice ? L'ordre essentiel, les relations normales des êtres entre eux. Mais cet ordre, chef-d'œuvre d'intelligence, d'où peut-il procéder, sinon d'une intelligence première et qui le précède logiquement ? Qui peut l'imposer à ma volonté, sinon une volonté supérieure[1] ? Si le Dieu personnel et créateur est à reléguer dans le domaine de l'inconnaissable, qu'on y relègue avec lui la justice : elle reste à jamais un problème, à moins qu'elle ne soit qu'un mot.

Rien, pour l'avenir du monde, que le socialisme, l'État-Dieu. Chacun avouera M. Sully Prudhomme pour l'âme la plus humaine, la plus tendre, la moins jacobine qui puisse être. Et pourtant, sans y prendre garde, il en arrive là fatalement, poussé par la logique de son rationalisme positiviste. Revienne la Terreur : l'esprit, la logique pure de l'esprit, ferait de lui un Robespierre; hâtons-nous d'ajouter que le cœur, victorieux cette fois, lui mériterait à coup sûr l'honneur de l'échafaud.

Ici, du moins, à la fin de leur long duel, l'esprit et le cœur ne s'embrassent que dans une commune défaite. Le rationalisme, seul vainqueur, triomphe de tous deux en les trompant l'un et l'autre : c'était la force des choses, c'était la loi.

1. Le poète dit, parlant de l'âme :

> Quand tous y liront quelque jour
> La loi n'aura plus d'autre table.

Mais qui donc l'y a gravée ? Et puis quand viendra le jour où tous sauront lire ? Le poème s'achève dans les mêmes illusions que *l'Avenir de la science,* tel que le voit Renan.

*
* *

Malgré tout, aux yeux du poète philosophe, la vie reste une préparation, la terre

Un quai d'embarquement au seuil de l'infini.

Espérons donc une survivance, une immortalité bienheureuse. Le cœur la pressent, l'affirme et, entraînant après lui toutes les autres puissances, il s'efforce de la concevoir. C'est le thème d'une dernière grande œuvre, *le Bonheur*. Œuvre singulièrement glorieuse à l'artiste, mais où le fond ne saurait être plus solide qu'ailleurs. Aussi bien, l'auteur nous en avertit : ce n'est point là une thèse, une révélation moins encore. « Il ne s'est proposé que de caresser les plus nobles aspirations par une rêverie bienfaisante qui pût faire un moment oublier le mutisme et l'immoralité de la Nature. » Entrons du moins dans son rêve ; cherchons avec une curiosité triste comment il conçoit ce bonheur qu'il n'ose pas nous garantir.

Lui-même résume ainsi les trois parties de son œuvre : *les Ivresses*, *la Pensée*, *le Suprême Essor*, lequel se fait par le sacrifice. En somme et en pratique, volupté, savoir, dévouement ; joie des sens, joie supérieure de l'esprit, joie suprême de la conscience généreuse : tels sont, au gré du poète, les éléments de la félicité idéale. Artiste, penseur, âme haute et noble, M. Sully Prudhomme est là tout entier.

*Faustus* vient de mourir ; il se réveille dans un monde merveilleux, sorte de paradis terrestre, simple vestibule du lieu de la béatitude absolue. Le premier objet qui s'offre à lui, c'est la femme qu'il aima sur terre, *Stella*. Réunis pour jamais, le nouveau Dante et sa Béatrix explorent leur délicieux séjour ; ensemble ils goûtent ce qu'ont de plus exquis les saveurs et les parfums, les formes et les couleurs, l'harmonie et la beauté. Est-ce pour augmenter leurs délices par le contraste, est-ce par un retour d'invincible pessimisme, est-ce uniquement pour amener les péripéties à venir, que le poète fait, de temps à autre, monter jusqu'à eux le cri, le sanglot, le blasphème de l'humanité terrestre, offrant, sans savoir à qui, des vœux que n'accueille personne ?

Cependant ces ivresses n'ont pas éteint chez Faustus la passion de l'esprit, la soif de connaître ; le voilà qui, faute de mieux sans doute, évoque et repasse toutes les connaissances par lui acquises durant son existence mortelle. Doctement et brillamment décrite, la philosophie antique ne lui paraît plus

> Qu'un stérile chaos de pensers remués,
> D'édifices naissants jamais continués.

Fatigués de ces vains systèmes, les hommes d'alors désespèrent de savoir et se ruent aux grossiers plaisirs. Mais, un jour, dans la coupe de l'orgie, tombe une goutte de sang, du sang du Calvaire. Qu'apporte-t-elle ? La vérité ? Non, un renouveau de curiosité noble mais anxieuse : voilà tout; voilà, selon, M. Sully Prudhomme, tout le bienfait du Christ révélateur.

Après lui, foi somnolente ou agitations d'esprit stériles encore. Ici, longue revue des philosophes modernes, depuis les Alexandrins jusqu'aux Allemands; faible manifeste pour Bacon, Descartes, Spinoza ; Hegel, du moins, est condamné. Les savants défilent à leur tour, et, à leur occasion, le poète s'explique sur le positivisme, ou plutôt non, il n'ose ni s'expliquer ni conclure. Sans doute, il le blâmera de supprimer la question d'origine, la plus essentielle de toutes et la plus intéressante; mais finalement, entre le système et la réfutation, nous verrons son héros, son prête-nom, Faustus, hésiter et perdre courage :

> Hélas ! à qui d'entre eux faut-il que je me fie ?
> A ceux qui, terrassant toute sublime envie,
> Marquent à la pensée un poste humble mais sûr
> Et l'arment d'un regard d'exacte sentinelle,
> Ou bien à ceux qui, font de l'espérance une aile
> Pour aller toucher Dieu sous son rideau d'azur ?

Durant cette longue récollection philosophique et scientifique, où est Stella, que fait-elle ? Délaissée, jalouse, elle se lamente. Enfin, son Faustus lui revient, mais devinerait-on qui le ramène ? C'est Pascal. Pauvre grand homme ! Singulier rôle ! Ce penseur est désenchanté de la pensée ; ce croyant, malgré lui — toujours la légende ! — s'il a le bon goût de n'abjurer pas formellement son christianisme, laisse

entendre, et sans doute possible, qu'il l'a dépassé, qu'il habite désormais une lumière supérieure. Pacifié, rasséréné, libre des curiosités qui le tyrannisaient en ce monde, il a trouvé son repos dans l'agnosticisme, oui, dans l'agnosticisme parfait, et il n'a plus d'autre leçon à nous faire.

La Cause où la Nature entière est contenue
Outrepasse la sphère où l'homme est circonscrit;
Elle est l'inabordable et dernière inconnue
Du problème imposé par le monde à l'esprit...

Retourne auprès de ton amie,
Confie au berceau de ses bras
Ta raison malade endormie,
Et l'important, tu l'apprendras :
Le seul bien qui nous intéresse,
Crois-m'en, car je l'ai médité,
C'est le trésor de la tendresse
Plus humain que la vérité.

Voit-on l'étrange spectacle : Platon fermant son école et renvoyant ses disciples à Cythère; Pascal condamnant au feu ses propres livres, sauf le *Discours sur les passions de l'amour*? N'avons-nous pas raison de le plaindre? Sans songer à mal, M. Sully Prudhomme lui rend le tort qu'il en a reçu.

Mais le poème ne se ferme pas sur cette solennelle et authentique abdication de l'esprit avouant son impuissance. Le cœur, le noble cœur du poète, a besoin de se consoler; il ne se consolera que par un rêve. Parmi toutes ces belles choses, la voix lointaine de l'humanité n'a pas cessé de gémir; nos deux bienheureux sont troublés dans leur bonheur, ils en viennent à se le reprocher comme un égoïsme, à méditer de redescendre pour sauver ceux qui continuent ici-bas d'ignorer et de souffrir. O poète, vous ne voulez donc plus savoir que, voici dix-neuf siècles, un plus grand qu'eux est descendu de plus haut pour le faire ! Leur dessein généreux se réalise, mais trop tard : la terre est vide, l'humanité a disparu. Pour la créer à nouveau, Stella voudrait être mère ; Faustus y résiste. Qui sait si la race nouvelle serait moins ignorante et moins malheureuse que l'ancienne ? La grande ouvrière de ce dernier drame, la mort, tranche le débat en enlevant une troisième fois les deux époux : c'est l'heure de

la félicité consommée. Ils montent par delà tous les astres, et, je l'ai dit ailleurs, cette ascension est de la plus grande beauté poétique. Mais le terme?... Qu'on lise le morceau final : on sera navré de le trouver si lamentablement vide. Oui, tout est pur en eux comme autour d'eux; la matière ne leur pèse plus; leur pensée

... ose provoquer les plus lointains problèmes,
Et les regarde en soi se résoudre d'eux-mêmes.

Cependant la première cause, tant cherchée ici-bas, se dévoile-t-elle enfin? Dieu se nomme-t-il? Y a-t-il un Dieu? Le poète est trop avisé pour nous le dire, et son silence nous donne à penser que, même dans ce séjour de l'idéal bonheur, tout cela reste, comme ici-bas, l'inconnaissable. Les deux époux ont-ils des compagnons de béatitude? Silence encore. Et qui trouvent-ils pour les aimer et leur faire fête?

L'Ordre qu'ils ont servi leur sourit à son tour...
Mais surtout, oh! surtout, quels mots sauraient décrire
L'auguste accueil, le doux et superbe sourire
Que leur font la Justice et la Fraternité?

Ordre, Justice, Fraternité, trois abstractions, trois êtres de raison : quelle glace! En définitive, le fond, la vraie substance de leur félicité, sera de s'aimer tous deux et de se sentir héroïques. Délices de la passion épurée mais bien terrestre encore, fierté stoïcienne de la conscience qui se sait gré à elle-même; un éternel mariage d'inclination, une éternelle adoration de soi : c'est donc où tout se résume. Et nous croyons entendre le poète nous redire :

Voilà mon paradis, je n'en conçois pas d'autre;
Il est le plus humain s'il n'est pas le plus beau.
Ascètes, purs esprits, je vous laisse le vôtre,
Plus effrayant pour moi que la nuit d'un tombeau[1].

*
* *

Je me suis longuement arrêté sur M. Sully Prudhomme, et

1. *Stances et poèmes :* Mon Ciel.

par une respectueuse sympathie pour sa personnalité morale, et parce qu'il représente éminemment l'élite, la fleur de l'âme contemporaine séparée de la foi. Eh bien, si l'on pouvait espérer de lui être jamais utile, à lui et à ses pareils, ce ne serait pas par la discussion, ce serait — qu'ils me le pardonnent! — en essayant de leur faire voir dans sa vraie lumière le christianisme qu'ils méconnaissent, oui, qu'ils méconnaissent profondément.

Au grand poète qui a écrit *le Bonheur* on voudrait dire que le paradis catholique, le seul que nous puissions attendre, dépasse infiniment le sien, mais en même temps — c'est où l'on insisterait — enferme, sauf un point unique, tout ce qu'il a su mettre dans le sien. Félicité surhumaine, mais bien humaine tout ensemble, où l'homme est fait participant de la nature divine, mais reste homme par tous les côtés généreux de sa nature et par toutes les joies où elle peut aspirer sans déchoir. Parfums, couleurs, harmonies, beauté, satisfaction pleine, ravissement très pur de tous les sens, de tous les goûts artistiques, rien n'y manque. La pensée n'est pas réduite à inventorier ses minces conquêtes d'ici-bas ; elle possède le secret de toutes choses, elle atteint la cause première, non plus à travers l'énigme si transparente de la nature, ni même à travers les ombres si lumineuses de la foi, mais directement, sans intermédiaire, sans voile ; et, dans cette cause même, elle lit, comme à livre ouvert, tous les effets avec leur admirable liaison. Comme l'esprit, le cœur est satisfait, comblé; les affections légitimes de ce monde ne sont pas éteintes ou absorbées par l'amour de Dieu, mais épurées, consacrées; dans leur subordination parfaite à cet amour souverain, elles continuent de subsister et de vivre avec toute leur réalité, tout leur charme. Et cela est vrai de l'affection conjugale comme de toutes les autres ; ne lui ôtons que l'élément grossier, charnel — mais M. Sully Prudhomme s'y essaye lui-même — et que le caractère de passion, d'ivresse; mais peut-il jamais durer, même sur terre, et dans la plus cordiale des unions ?

Et la société des élus, les saints, que nos incroyants s'obstinent à ne regarder jamais!

Par-dessus tout, nous trouverons là, pour nous accueillir

et nous sourire, non pas je ne sais quel ordre impersonnel, je ne sais quelle justice idéale, mais le Juste et le Saint par nécessité de nature, le principe vivant et aimant de l'ordre essentiel, Dieu, seul capable de nous obliger et de nous aider tout ensemble à faire la vérité par amour; non une fraternité abstraite, mais le Père commun sans lequel l'idée même de fraternité n'est qu'un non-sens, le Père céleste qui a réparé, surélevé la fraternité humaine en Jésus-Christ, son Fils unique, Dieu comme lui, homme comme nous, notre vrai frère, notre aîné.

Voilà quelque chose du *Bonheur* selon le christianisme : non pas bienfaisante rêverie, bonne à soulager un instant nos misères, mais promesse divine, ayant pour gage le sang de l'Homme-Dieu, pour garantie secondaire la sainteté héroïque fleurissant depuis dix-neuf siècles par la vertu de cette espérance pleine d'amour. Non, je n'en puis douter, si M. Sully Prudhomme pouvait prendre sur lui de regarder seulement ce dont il se détourne, au moins avouerait-il notre paradis plus beau que le sien, plus enviable que redoutable. Et, s'il envisageait de même nos autres dogmes, il s'étonnerait de les avoir appelés un jour insensés et cruels.

Poète philosophe, il a dix fois confessé, exagéré même l'insuffisance de la philosophie; mais sans le vouloir, il atteste bien plus justement, et avec une poignante éloquence de fait, la stérilité du rationalisme, de l'esprit résolu à ne rien tenir que de lui-même.

Par le dernier regard que sa philosophie
A plongé dans l'abîme où frissonne la vie,
L'homme de son audace est mal récompensé.
On dirait que sur lui le mystère offensé
Se venge en l'éclairant d'un faux jour qui le blesse,
Et que, pour châtier sa hautaine faiblesse,
Dans l'œuvre universelle, il ne lui laisse voir
Qu'un long enfantement d'infini désespoir [1].

Ces vers sont écrits pour Hegel, mais, en vérité, ne font-ils pas penser douloureusement à un autre?

Dans *la Justice*, il est tel passage où la *Voix* innomée,

celle de la conscience généreuse, dit à l'esprit en pleine révolte :

> Pourquoi donc enfoncer les pointes
> D'une ironie âpre et sans foi
> Au cœur de ceux qui, les mains jointes,
> Veulent prier, même pour toi ?

En laissant échapper de sa plume ces trois derniers mots, l'auteur n'y aurait-il vu qu'un caprice, une hypothèse imaginaire ? Il se serait trompé.

Georges LONGHAYE.

1. *Le Bonheur.*

# QUE FAIRE

## POUR SAUVER L'AME DE NOS ENFANTS[1] ?

De Z..., le 15 avril 1904.

MON CHER PÈRE JEAN,

Vous rappelez-vous le temps déjà lointain où notre commun directeur, pour me consoler du gros chagrin de ne pas vous accompagner au noviciat des Jésuites, me promettait que, dans le tourbillon du monde, je vous trouverais toujours prêt à m'aider de vos prières, de votre amitié et de vos conseils ? Il a été bon prophète. Vos prières, j'en éprouve l'effet tous les jours, sur moi et sur les miens ; votre amitié et vos conseils, j'en vis depuis bientôt trente ans. Comment ferais-je pour m'en passer ? Lorsqu'il m'arrive un embarras sérieux, un de ces embarras auxquels toute la sagesse et le savoir-faire de Marguerite ne peuvent rien, elle me dit, en désespoir de cause : « Écrivez à mon frère », et je lui réponds invariablement : « J'y pensais. »

Je viens de relire le rapport Buisson sur la suppression de l'enseignement congréganiste de tout ordre. Le ton est celui du chef de brigands qui, soutenu de sa bande, vous explique tranquillement, au coin du bois, les honnêtes motifs qui l'obligent à vous décharger du soin de votre bourse ou de votre vie, ou même des deux à la fois. C'est canaille, visiblement; mais au moins c'est, je ne dirai pas franc, car cela suinte l'hypocrisie sectaire, mais clair et net, par conséquent instructif.

Les pères de famille sont avertis qu'il « n'appartient à personne, pas même aux parents, d'exercer sur un enfant une *pression* qui soit de nature à compromettre son développement normal de *corps* ou d'esprit ». Ainsi nous n'avons même

1. Suite à la *Correspondance d'un ancien lycéen*. Voir les *Études* du 20 septembre 1903 et le livre *En pénitence chez les Jésuites*, par Paul Ker. 2e édition. Paris, Victor Retaux, 1904.

plus la liberté du maillot ou de la bretelle, et il faut nous attendre pour nos fils à l'établissement prochain de la gymnastique obligatoire, qui sera certainement laïque et probablement non gratuite !

« Que si quelqu'un, volontairement ou non, *risque de causer* ce tort peut-être irréparable à des *mineurs*, c'est à l'État, défenseur de ceux qui ne peuvent se défendre, de prendre, en leur faveur et *à temps*, des mesures de protection efficace. » Cela veut dire que, s'il plaît à l'État de mettre la main sur nos fils, depuis le biberon jusqu'au bulletin de vote, il en a le droit. Je ne sais si l'omnipotence officielle a jamais été affirmée en termes aussi cauteleusement insolents. On peut, d'ailleurs, se demander pourquoi cette omnipotence s'arrête à vingt et un ans : les adorateurs païens du Dieu-État, au temps de Lycurgue ou de Dracon, où nos aimables maîtres voudraient nous ramener, la poussaient bien au delà. Cela viendra sans doute.

Un peu effrayé peut-être de sa hardiesse, le rapporteur sent le besoin de se mettre à couvert sous l'autorité de M. Thiers, disant que, « si le père a le droit d'élever l'enfant d'une manière convenable à la sollicitude paternelle, l'État a le droit de le faire élever d'une manière conforme à la constitution du pays ». On voit pourtant la différence des principes posés de part et d'autre : car M. Thiers fait entre le rôle de l'État et celui du père de famille un partage qui, après entente loyale, pourrait être acceptable. Mais le madré rapporteur se garde bien de nous dire jusqu'où s'étendent les droits de cette « sollicitude paternelle » qu'il cite : il trouve plus simple de les confisquer, sans autre forme de procès, à l'avantage de l'État. Du haut de son infaillibilité laïque et protestante, il déclare « qu'une société démocratique a besoin avant tout d'hommes et de femmes qui acceptent la loi de la liberté et de la responsabilité personnelle, la loi du travail, la loi de la famille. Or la société monastique donne à ses membres (par les trois vœux de religion) un idéal très différent, et nécessairement elle mettra tout en œuvre pour pétrir les enfants à son image et au gré de l'Eglise. Ils entreront ainsi dans la société du vingtième siècle avec les idées du treizième, incapables comme leurs maîtres de comprendre

combien l'idéal laïque de la démocratie est plus humain et plus haut que l'idéal théocratique du moyen âge. »

Donc, mes Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de toutes les congrégations, faites-en votre deuil : vous êtes radicalement incompatibles avec la démocratie.

Quant au père de famille clérical, M. Buisson ne voit pas de quoi il se plaindrait : « La loi ne lui enlève ni le droit ni le moyen de s'adresser à des maîtres ou à des maîtresses d'une piété insigne et adonnés à toutes les pratiques de la dévotion. Ce qu'elle lui refuse, c'est de patenter en quelque sorte, pour le mettre à sa disposition, un instrument collectif de compression à haute puissance, instrument qu'il jugerait très *commode* et qu'elle juge très dangereux ! » En effet, on a peine à comprendre l'impertinente prétention de ce papa, qui exige que le gouvernement lui procure des écoles *commodes* ? Est-ce que les gouvernements et les impôts qu'on leur paye sont faits pour servir au bonheur des contribuables ? C'était bon jadis, au temps de la *poule au pot*, qui n'est pas près de revenir.

Et pourquoi cet instrument collectif est-il si dangereux ? Là-dessus l'honnête républicain universitaire s'oublie à nous faire des confidences qui ont de quoi épouvanter. « Cette vaste entreprise d'enseignement (congréganiste), dit-il avec un pleur, si elle s'étendait, serait la mort assurée de la République. » La mort de la République serait, qui en doute? un gros malheur : mais il y a pire. Si elle devenait cléricale ! C'est pour prévenir cet autre désastre que, « sans toucher à l'idée catholique (tartufes !), on la dépouille d'une armature extérieure qu'elle s'est indûment fabriquée aux dépens de la liberté humaine et dont elle se sert pour *écraser des concurrents* qui ne peuvent ni ne veulent user des mêmes armes. » A la bonne heure ! Voilà un petit éclair de franchise. Votre tort irrémissible, mes Pères, c'est *d'écraser vos concurrents*, *qui ne peuvent et*, par suite, *ne veulent pas* vous rendre la pareille. Cet hommage forcé doit consoler un peu votre exil.

Il ne me console pas suffisamment, moi, de vous avoir perdus pour mes enfants. D'autant plus que ce monsieur, non content de me détrousser, abuse de sa position pour se

moquer de moi : « Ils (les catholiques) réclament, comme une sorte de fonction sociale indispensable, des congréganistes pour leurs malades et pour leurs enfants. On disait naguère : *Il faut une religion pour le peuple* [1]. Il lui faudrait maintenant des religieux ou des religieuses ! Sans eux, dit-on, il serait impossible aux familles, à l'Église elle-même, d'entretenir un certain type d'éducation très religieuse : privée de cette serre chaude, la jeune plante humaine ne mûrirait plus pour la foi. Il se peut que le catholicisme regrette ce puissant instrument de culture intensive ; mais l'État ne lui prêtant plus main-forte pour l'entretenir, *il faudra bien qu'il apprenne à s'en passer.* »

Et voilà aussi mon paquet ! Cette fois, il est manifeste qu'on n'en veut pas seulement à la *Congrégation*, mais au *Catholicisme*. Tout cela est brutal comme le coup de pied de l'âne. Ces gens-là ont l'intempérance d'un pouvoir qu'ils sentent mal acquis et fragile : ils veulent faire vite et détruire le plus possible, avant de disparaître. Mais le vieux lion catholique n'en mourra pas : il en a vu d'autres !

En attendant, la situation des pères de famille chrétiens devient de plus en plus critique. Avec la Chambre d'un côté, le Sénat de l'autre, nous sommes pris entre deux feux. Encore quelques mois et, si le salut ne nous tombe pas du ciel, nous devrons être solidement organisés pour sauvegarder, à la rentrée d'octobre, l'âme de nos enfants et le peu de liberté qui nous reste. Il n'est pas trop tôt pour y songer dès maintenant.

C'est ce que j'ai exposé au Comité de défense religieuse que je préside. On a été de mon avis et l'on est décidé à faire l'impossible pour amortir le coup que nous ne pouvons plus détourner. En pratique, cela revient à maintenir, aussi longtemps que la loi le permettra, nos collèges chrétiens : un vœu en ce sens a été adopté à l'unanimité. Une commission d'études doit présenter, à bref délai, un plan détaillé des voies et moyens : Louis en est le président, moi le rapporteur. Vous ne me refuserez pas d'en être le conseil ? Les combattants de la plaine lèvent tout naturellement les yeux

1. Voltaire disait mieux : « Il faut aux paysans un joug et du foin. »

vers la montagne sainte, d'où ils savent que Moïse fera descendre sur eux la lumière et le courage. Je compte sur vous.

Mais j'ai au cœur un autre souci que je veux épancher dans le vôtre. Personnellement, je suis résolu à lutter de toute mon énergie, tant que la liberté gardera un pouce de terrain. J'ose espérer qu'elle aura d'autres défenseurs : mais

... s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Hélas ! je n'ai pas voulu dire à mon Comité tout ce que je pense, par crainte de le décourager avant qu'il ait rien fait. Dans mon for intérieur, je ne crois pas beaucoup à la viabilité de l'enseignement chrétien, mutilé et muselé comme il l'est par la nouvelle loi. Nos dogues ont léché du sang : il leur faudra toute la bête. Quand il ne nous restera que le monopole et le lycée, comment faire ?

Envoyer nos enfants à l'étranger ? Moi, je le ferai ; d'autres, qui en ont les moyens, le feront. Mais ce ne sera jamais qu'un petit nombre. Beaucoup, hélas ! (il y en a déjà des exemples) vous lâcheront, par indifférence religieuse, par peur ou par calcul, surtout si, comme il faut le prévoir, on vote des lois contre les collèges d'exilés volontaires. Alors, quel remède ?

Mon frère, j'attends aussi, sur ce second point, pour moi et pour les pères de famille catholiques, les bons avis de votre zèle et de votre expérience.

A vous comme toujours et un peu plus.

Paul.

D'Écosse, le 19 avril 1904.

Mon cher Paul,

Si M. Buisson savait que le Comité de défense religieuse de Z..., par l'entremise de son clérical président, demande à un jésuite les meilleurs moyens de combattre le seul enseignement qui réponde à la saine raison et à la Déclaration des droits de l'homme, nous risquerions fort de passer tous deux devant la Haute-Cour. Ce serait une répétition en miniature du procès de Montalembert et de Lacordaire. Moi, vu la modeste qualité du personnage que je représente, j'avoue que cela me flatterait, surtout si j'avais chance d'y gagner un bout de prison; mais toi, époux et père, y penses-tu ? Il est

vrai que ma sœur Marguerite ne se tiendrait plus d'orgueil d'avoir un mari condamné à faire des chaussons de lisière pour la liberté de conscience. Et quel magnifique exemple pour tes enfants ! Peut-être aussi, qui sait ? nous aurions des imitateurs, et alors, vive nous ! car une cause qui n'a pas d'autre ressource pour faire taire ses contradicteurs que de les mettre sous les verrous est une cause perdue.

Mais ce serait trop beau ! Si Dieu nous réserve cet honneur pour plus tard, tant mieux : en attendant, il faut se hâter, comme tu le dis, de préparer les moyens de défense que le despotisme jacobin nous laisse pour sauver du massacre nos chers innocents. Voici là-dessus ma pensée franche et nette.

Tout d'abord, mon cher ami, je voudrais la guerre, mais une guerre à mort, contre les pessimistes et les *décourageurs*. Ils sont les meilleurs auxiliaires du camp adverse et pires que nos pires ennemis. J'admets qu'on envisage la situation dans toute sa gravité réelle : il faut bien se rendre compte du mal pour pouvoir y proportionner le remède. Mais quand on se trouve en présence de l'incendie qui dévore la maison du voisin et qui tout à l'heure va dévorer la vôtre, à quoi servent les jérémiades et les désespoirs ? Je dirais volontiers à ces poltrons : « Si vous ne savez faire que cela, si vous ne savez mettre ni la main à une pompe ni le pied sur une échelle de sauvetage, si vous n'êtes bons qu'à encombrer le terrain de votre personne affolée ou à distribuer des avis qu'on ne vous demande pas, laissez la place aux travailleurs et allez-vous-en là-bas, avec les femmes, vous lamenter à votre aise ! » On attribue à Napoléon ce mot plaisant mais profond : « Dix hommes qui parlent, font plus de bruit que cent autres qui se taisent. » Dix hommes qui agissent font aussi plus de besogne que cent autres qui gémissent. Nos adversaires le savent à merveille. Ah ! lorsqu'ils voient poindre à l'horizon, pour eux et leur parti, un danger sérieux, ils ne perdent pas leur temps à des parlotes oiseuses : ils courent au point menacé, chacun prend le poste qu'on lui assigne, les chefs commandent, les soldats marchent — et ils nous battent à plate couture, quoique nous ayons sur eux l'avantage du nombre et celui de la bonne cause !

Sur le terrain de la politique générale, il semble que la

nécessité de l'action et de l'entente, si souvent prouvée par les voix les plus autorisées et par la triste éloquence des faits, commence à être mieux comprise. Le caractère odieusement haineux qu'a pris l'anticléricalisme a eu l'heureux effet de réveiller des indignations endormies, de susciter des hommes d'initiative, de provoquer dans tous les partis honnêtes un mouvement qui, sans être encore l'union, est déjà un ensemble d'efforts convergents. L'ennemi s'en irrite : c'est une preuve qu'il s'en inquiète et un motif d'espérance qu'il ne faut pas négliger de faire valoir contre les pessimistes.

Mais surtout il faut imiter cette action et cette entente sur le terrain plus restreint de l'enseignement libre. Ici j'entre dans le pratique et le précis.

## I

Oui, à tout prix, il faut sauver et maintenir nos collèges chrétiens. Vous le comprenez parfaitement, toi, mon cher Paul, et les autres braves gens de ton Comité, parceque vous êtes des chrétiens convaincus et que vous mettez l'âme de vos enfants au-dessus de tout le reste. Mais nous avons assez vécu, n'est-il pas vrai ? pour savoir que, chez beaucoup de soi-disant catholiques, les convictions religieuses sont à la merci d'un préjugé personnel, d'un intérêt, d'une sollicitation. On ne voudrait pas exposer son fils, oh ! non, jamais, à perdre sa foi et son innocence dans une école sans Dieu, sans religion et sans mœurs ; mais on a entendu dire par des gens comme il faut (étaient-ils bien renseignés ?) que telle maison n'est pas si mauvaise qu'on le prétend ; d'ailleurs, l'enfant est *une bonne nature*, de père en fils, et, par surcroît de prudence, on le surveillera. Pauvres parents naïfs ! Seront-ils à côté de lui pour détourner de son oreille les propos graveleux, de ses yeux les images ou les réalités inconvenantes ? Seront-ils là pour empêcher le venin subtil d'une doctrine matérialiste ou impie de s'insinuer goutte à goutte dans son esprit et son cœur sa sdéfense ? Eux, si pieux dans leur intérieur, comptent-ils pour rien la diminution ou la privation de ces secours religieux, si indispensables au jeune homme, fût-il un ange, pour garder sa vertu dans un milieu où rien ne porte à la

vertu ? Mais, par je ne sais quel aveuglement fatal, on s'entête, et quand un ami bien intentionné, qui a d'ailleurs vu les choses de près, insiste sur ces dangers, on le traite volontiers d'homme excessif, si l'on ne va pas jusqu'à le soupçonner, par une injure gratuite, de prêcher pour sa paroisse. D'autres en arrivent à vous dire qu'après tout, il faut bien que la jeunesse se forme à la vie réelle, oubliant que Dieu ne doit pas sa grâce à qui aime le danger et que la pratique de cette maxime facile a préparé à bien des parents d'amers regrets.

Eh bien, mon ami, la première chose à faire, c'est d'ouvrir les yeux aux familles sur la nécessité de l'éducation chrétienne et sur les résultats désastreux de l'enseignement irréligieux, qui tend de plus en plus à devenir obligatoire dans les lycées et collèges de l'État.

Les preuves par les documents et par les faits ne manquent pas. Le rapport Buisson, dont tu relèves les traits saillants, et les discours de M. Combes et des énergumènes de l'extrême gauche suffiraient, à eux seuls, pour démontrer aux plus aveugles que ce gouvernement veut tuer chez nous toute éducation religieuse. Il vient de se tenir, sous son regard bienveillant, au Collège de France, un congrès auquel ont pris part un bon nombre de professeurs secondaires et d'instituteurs primaires. Or, outre divers autres vœux, ils ont voté que la méthode d'enseignement, dans les écoles et les collèges, soit *antidogmatique*, *positive*, *critique et susceptible de développer l'esprit de libre recherche*. Pour qui sait lire, ceci n'est plus de la *neutralité* scolaire : c'est du plus pur *antichristianisme*.

Voilà des choses qu'il faut crier aux oreilles des demi-chrétiens par des conférences répétées et par toutes les voix de la presse, journaux, revues, brochures, tracts populaires. Cette *propagande* me paraît indispensable pour lutter, non seulement contre l'ignorance ou les défaillances des parents, mais aussi contre la pression officielle et contre les campagnes que nos reptiles ne manqueront pas de mener en faveur des établissements de l'État. Elle sera, en se combinant avec la propagande personnelle, la plus puissante ressource pour assurer le recrutement des élèves.

C'est aux comités de défense religieuse de l'organiser dans chaque région, selon les besoins. Ils feront appel dans ce but aux *associations amicales des anciens élèves des collèges existants*, à la *Jeunesse catholique*, au *Sillon*, à toutes les sociétés analogues. S'il le faut, ils en fonderont d'autres. Pour multiplier les moyens d'action et, du même coup, simplifier les dépenses, il conviendra de réunir les groupements particuliers en une Fédération plus générale. Mais si tu veux m'en croire, mon cher président, n'attends pas, pour entrer en campagne, que cette fédération soit fondée ; tu attendrais peut-être longtemps. Quand les groupements régionaux fonctionneront, la fédération se fera toute seule.

D'ailleurs, il n'y a point de temps à perdre : tu l'avoues toi-même. Donc, mon ami, va de l'avant avec ton Comité, et commence par donner l'exemple en faisant, dans quinze jours ou plus tôt, une conférence écrasante sur le rapport Buisson : je t'applaudis par avance.

## II

Une fois le recrutement des élèves assuré, il faut assurer celui des professeurs. Il serait plus exact de dire que les deux soucis doivent marcher de front, si l'on veut que nos collèges vivent.

La grande raison qui détermine certains parents catholiques à passer par-dessus les dangers moraux de l'enseignement officiel pour lui confier quand même leurs fils, celle du moins qu'ils allèguent quand ils se voient mis au pied du mur, c'est : « Que voulez-vous ? Au lycée, on est sûr de trouver des cours bien faits : les professeurs de l'Université sont toujours des hommes de talent. » On prouverait facilement que cette affirmation si élogieuse, dans ses termes généraux, manque de vérité. L'Université, il est vrai, compte une multitude de licenciés, d'agrégés et de docteurs ; mais si le diplôme, pour l'ordinaire, constate le savoir, il ne confère pas nécessairement le talent d'enseigner ni le dévouement professionnel. Dans les comptes rendus de la grande commission d'enquête, présidée par M. Ribot, on peut relever les dépositions de plusieurs graves témoins, se plaignant très vivement que beaucoup de professeurs de

l'État *ne sachent pas faire la classe*. Et, tout récemment encore, un vétéran de l'École normale supérieure regrettait publiquement de n'avoir jamais reçu d'elle cette formation pratique, indispensable pour l'avancement des enfants. Ce sont là des témoignages fâcheux pour l'Université.

Mais admettons provisoirement qu'elle enseigne toujours bien : il faut que nos collèges fassent aussi bien et mieux qu'elle. Oui, mieux : cela s'est déjà vu et se voit encore. Elle ne détient pas le monopole de l'intelligence. Il existe, en dehors d'elle, des esprits cultivés qui ont la pratique de l'enseignement, et de jeunes travailleurs qui ne le cèdent en rien à ses propres nourrissons ; et comme elle n'exige pas encore, à l'imitation des Japonais d'autrefois, qu'en abordant à ses rivages les candidats marchent sur la croix pour participer au droit commun des grades qu'elle distribue, on peut obtenir pour les collèges cléricaux des professeurs aussi diplômés que ceux des lycées. Mais, en plus, ces diplômés apporteront chez nous, avec le désir légitime d'une situation honorable, l'intention plus élevée de remplir un devoir de chrétien et un rôle de sauveur d'âmes. C'est dire que leur bon vouloir se prêtera sans peine à la formation technique qu'ils trouveront dans l'observation obligatoire d'une méthode éprouvée, dans les conseils autorisés des directeurs, dans le contrôle habituel dont leur enseignement sera l'objet. C'est dire surtout qu'ils ne marchanderont pas leur dévouement à leur famille scolaire, qu'ils sauront identifier leur propre intérêt avec celui des élèves et qu'ainsi, outre le travail qui mène au succès, ils leur inculqueront les principes qui font l'honnête homme et le chrétien solide.

Dans cette double tâche, ils auront pour collaborateurs des surveillants, dont le choix réclame aussi le plus grand soin. De simples gardiens, des *pions*, on en trouve toujours ; mais pour garantir le sérieux du travail à l'étude, pour veiller partout à la santé des élèves et à leurs jeux, en même temps qu'à leurs manières, à leur discipline et à leur piété, il faut un rare mélange de qualités et de vertus, la douceur et la fermeté, l'entrain et la possession de soi, par-dessus tout, cet esprit surnaturel qui fait voir dans les enfants des âmes à

former et dans les ennuis du métier une source de mérites pour l'autre vie.

Au-dessus des professeurs et des surveillants, aussi nécessaire que la clef de voûte à une ogive ou que le pilote à la barque, vient le directeur. Responsable de tout, il doit être capable de tout gouverner, par lui-même ou par ses seconds, études et discipline, intérieur et extérieur, maîtres et élèves. Faible ou capricieux, il encouragera le désordre et la paresse; raide et hautain, il découragera le bon vouloir des enfants et le dévouement de ses auxiliaires. S'il est médiocrement intelligent ou pratique, il ne saura ni donner une bonne impulsion ni redresser une erreur ; s'il est ou se croit très intelligent, il risquera d'imposer trop exclusivement ses idées personnelles et de paralyser toute initiative. Bref, un directeur parfait est l'oiseau rare par excellence : si on le découvrait, il faudrait le payer son poids d'or.

Ce dernier mot, mon cher ami, te fait deviner la conclusion obligée de ce qui précède. Pour avoir un bon personnel, il faut y mettre le prix : c'est logique et inévitable. Si l'on a la chance de tomber sur des hommes capables qui aient les moyens de faire l'œuvre de Dieu pour le pur amour de Dieu, il faut les accepter avec reconnaissance ; mais n'y comptons pas trop. D'ordinaire, les travailleurs de l'esprit ne sont pas riches ; quelques-uns, pour venir à nous, auront à sacrifier une position déjà faite, qui réclamera un dédommagement. D'une façon générale, le souci du lendemain matériel ne favorise pas la liberté d'intelligence ni l'entrain joyeux dont un professeur a besoin pour faire de bonne besogne.

L'intérêt et l'honneur de notre enseignement exigeront donc des sacrifices. Certains collèges trouveront peut-être dès le début, dans le nombre de leurs élèves, les ressources nécessaires pour suffire à toutes leurs charges : d'autres ne le pourront pas et devront être soutenus. C'est une question de vie ou de mort. Les Comités de défense religieuse, qui comprennent généralement des hommes pratiques et entendus, ne se feront pas d'illusion sur ce point et aviseront à garantir l'avenir, en établissant, sous la forme qui conviendra le mieux au tempérament de leur région, un *denier des collèges chrétiens*.

## III

J'ai raisonné, jusqu'ici, dans l'hypothèse que la *loi* (je voulais dire la *persécution*, mais c'est tout un) respecterait le droit du clergé séculier à l'enseignement. Hélas ! il serait téméraire de l'espérer pour toujours ou même pour longtemps.

Après avoir déclaré que la suppression de l'enseignement congréganiste ne s'étend pas au clergé séculier, le rapport Buisson ajoute ceci : « Et pourtant, ont dit plusieurs membres de la commission, les raisons qui valent contre le religieux valent contre le prêtre... M. Devèze avait même déposé en ce sens un amendement, qu'il a retiré *pour se conformer à la méthode de division du travail,* proposée par le gouvernement et adoptée par la commission. Il a d'ailleurs été entendu que l'abandon de la disposition relative au clergé séculier *n'impliquait nullement*, de la part de la commission, *un vote de rejet.* » Nous sommes donc avertis que l'exclusion du clergé séculier n'est que partie remise et qu'en temps opportun on reprendra contre lui le *travail.* Quel joli mot ! On voit d'ici le boucher qui, fortifié par un bon déjeuner, retrousse sa chemise sur ses bras nus, encore tachés de la besogne du matin, et s'apprête avec satisfaction à abattre ce qui est resté vivant !

Ce sera la deuxième *étape.* Il faut la prévoir, sans inquiétudes exagérées, et déterminer à l'avance les principes qui devront présider à la nouvelle organisation.

Le premier sera le *maintien de nos collèges avec un personnel laïque.* Beaucoup d'entre eux comptent déjà bon nombre de professeurs laïques intelligents et dévoués : élèves et parents les acceptent et les respectent. Il serait sage de penser, dès maintenant, à s'en assurer d'autres semblables, pour ne pas être pris au dépourvu par un de ces coups de Jarnac dont nos gouvernants ont la spécialité. Je n'hésite pas à te recommander dans ce but, à toi et à tes amis, le *Syndicat des membres de l'enseignement libre* [1], fondé à Paris, sous

1. Siège social : rue du Regard, 18, Paris (6e).

la présidence de M. de Lapparent, pour servir d'intermédiaire entre les établissements catholiques et les professeurs disponibles.

Je voudrais aussi que tous les hommes zélés, prêtres ou laïques, qui sont en rapport avec la jeunesse de nos écoles supérieures, usassent de leur influence pour décider des étudiants de bon esprit et de bon vouloir à embrasser la carrière de l'enseignement libre. Des âmes pieuses se font un bonheur de donner à Dieu un missionnaire en pays lointain, que ce soit un fils ou un simple protégé : en présence des dangers qui menacent aujourd'hui en France l'éducation chrétienne, n'auraient-elles pas un mérite égal et plus grand, peut-être, à préparer à nos collèges un bon professeur ? L'enseignement offre déjà par lui-même aux facultés de l'homme un emploi honorable et honoré : dans les circonstances actuelles, il devient une forme de la vocation apostolique.

Mais il va de soi que, pour prendre la place de prêtres souvent distingués, toujours dignes, et ne pas laisser déchoir leur œuvre, les nouveaux professeurs devront présenter des garanties très sérieuses, non seulement au point de vue intellectuel (je le laisse de côté), mais encore plus au point de vue moral. N'ayant pour eux ni le prestige du caractère et de l'habit sacerdotal, ni l'expérience que donne le maniement des âmes, ni les habitudes professionnelles de piété, de régularité et d'obéissance, qui facilitent singulièrement au prêtre et au religieux les devoirs de l'enseignement et de la discipline, ils auront plus de peine et devront par suite s'imposer un effort plus énergique pour rester à la hauteur de leur tâche. Ils n'y réussiront qu'à la condition de s'établir franchement et de se maintenir toujours sur le terrain du *dévouement surnaturel* qui, sans refuser au côté humain de la carrière ses légitimes satisfactions, réserve la meilleure part de soi et de son cœur à l'œuvre de Dieu.

Ce second principe essentiel, les directeurs se feront un devoir strict de le maintenir haut et ferme au-dessus de toute équivoque, comme le drapeau qui domine la bataille, qu'on ne discute pas, qu'on ne déserte pas, mais qu'on suit jusqu'au bout, face à l'ennemi. En acceptant des maîtres laïques,

nos collèges ne sauraient devenir laïques dans le sens officiel de ce mot : ils manqueraient leur but et n'auraient plus de raison d'être, s'ils ne demeuraient avant tout chrétiens. Il importe souverainement que l'attitude et toute la façon de faire du personnel dirigeant et enseignant ne prêtent à aucun doute sur ce point vital.

En troisième lieu, il sera bien entendu que l'*enseignement de la religion*, théorie et pratique, garde la place d'honneur. On peut espérer que la rage des sectaires n'ira pas jusqu'à supprimer les aumôniers de nos collèges, puisqu'ils n'ont pas osé le faire dans leurs propres établissements. Les *Sociétés civiles* et les directeurs mettront une extrême sollicitude à choisir pour ce ministère des hommes de savoir et de zèle : car ceux-ci n'auront pas seulement à célébrer les offices divins avec la dignité convenable, mais encore à instruire solidement les élèves de toutes les classes par les catéchismes et les conférences religieuses, à gouverner les consciences par une direction sûre et soutenue, à les former à la piété, à la charité et à toutes les vertus par les prédications, les congrégations, les œuvres.

Tu n'as pas oublié quel prix nos anciens maîtres attachaient à cette partie de l'éducation chrétienne et que de peines ils se donnaient pour former en nous l'homme de foi. De fait, après le collège, qu'est-ce qui survit de la quantité de choses savantes qu'on y avait apprises ? Souvent peu. Quand la foi demeure, c'est le meilleur qui a demeuré ; quand elle disparaît ce qui reste ne vaut plus guère. Si les prêtres qu'on appellera pour servir de pères spirituels à nos enfants croyaient satisfaire au devoir de leur charge sacrée en l'exerçant comme un accessoire, dans les moments de loisir, sans y mettre toute leur étude et tout leur cœur, autant vaudrait — ce que je vais dire te surprendra peut-être — fermer boutique. Je dis *boutique*, parce qu'un collège chrétien où l'éducation chrétienne serait ainsi traitée, ne mériterait pas d'autre nom.

Ce mot malséant me fournit la transition naturelle à la troisième et dernière *étape* : institution du monopole et ordre à tous les jeunes Français de fréquenter exclusivement pour leur instruction la boutique officielle.

## IV

Je pourrais, comme n'importe qui, prophétiser que nous n'en arriverons jamais là, ou que nous y arriverons bientôt ; mais à quoi bon ? C'est là le secret de Dieu et son affaire. Il est évident que toute la maçonnerie se démène dans l'ombre pour étrangler l'enseignement catholique. Nous avons déjà la corde au cou : mais oseront-ils tirer dessus, et s'ils tirent, sont-ils bien sûrs qu'elle ne leur cassera pas entre les mains? Personnellement, je ne crois pas le monopole tout près d'être voté par les Chambres. Malgré toutes les hontes que le pays a déjà subies patiemment, il ne semble pas encore mûr pour celle-là : l'injure à la liberté des pères de famille semblerait excessive à beaucoup d'amis du gouvernement et rappellerait trop les despotismes passés, tant bafoués. L'Université elle-même n'est pas unanime à le désirer. Mais je considère que, par suite de vexations administratives ou pour d'autres causes spéciales, un ou plusieurs collèges chrétiens peuvent disparaître et ne laisser d'autre ressource à un certain nombre d'enfants que le lycée. Mettons donc les choses au pire et avisons.

Les pessimistes, naturellement, crieront que, du coup, tout est perdu sans rémission. S'ils étaient capables d'entendre raison, on pourrait leur rappeler que Dieu ne permet jamais un mal absolu. Ce qu'il permet de pire finit toujours par être bon à quelque chose ou à quelqu'un, et s'il le permet, c'est toujours pour de bonnes raisons, dont notre courte vue est un mauvais juge. Mais je préfère leur citer un exemple pris chez nos voisins.

Le monopole existe dans la protestante Allemagne. L'État y donne seul l'enseignement à tous les degrés, dans les écoles, les gymnases et les académies. Il est vrai que, s'inspirant d'une largeur d'esprit et d'une sagesse politique dont nos jacobins sont incapables, il respecte la liberté de conscience des élèves : l'instruction religieuse, donnée par les ministres de chaque culte, tient dans les programmes officiels une place importante et considérée.

Cependant, pour tout dire, ce système, d'apparence si libé-

rale, laisse subsister pour les élèves catholiques plus d'un inconvénient. Sur certaines questions historiques ou morales, où leurs convictions ne sont pas d'accord avec les opinions hétérodoxes ou les mœurs faciles du protestantisme, ils entendront peut-être de la bouche d'un professeur intransigeant maintes assertions qui demanderont à être rectifiées. De plus, les relations habituelles avec les condisciples protestants peuvent aussi présenter quelques dangers. Malgré cela, comment se fait-il que ce monopole n'ait pas entamé gravement la vie catholique en Allemagne, qu'il n'ait pas empêché la création de ce centre catholique qui a fait reculer le chancelier de fer et le Kulturkampf ?

La raison principale, je vais la dire très sincèrement : elle renferme pour nous une grave leçon. Un Français peut n'avoir pas grande sympathie pour la nation germanique et pour l'esprit germanique en général ; mais quoi qu'il pense des Allemands comme Allemands, il doit, s'il veut être loyal, leur rendre justice comme catholiques. La religion, chez nous, est trop souvent affaire de convenance et d'impression ; chez eux, elle est affaire de raison et de conviction. La différence tient, en partie, à celle des caractères nationaux ; mais elle provient surtout de ce que l'Allemagne, depuis le seizième siècle, est restée un champ clos, où la grande lutte entre l'Église et la Réforme se poursuit sans trêve et sans relâche, comme en témoignent les controverses récentes autour de la personne de Luther et les ardents combats pour ou contre le rappel des Jésuites. Cet état de guerre prolongé a donné à la foi allemande une trempe virile qui la rend capable de toutes les résistances. Le clergé, formé par des études sérieuses, soit en Allemagne, soit aux écoles célèbres de l'étranger et de Rome même, montre la route, prenant une part active à la vie populaire, et les fidèles, étroitement serrés sous la conduite de leurs pasteurs, marchent comme un seul homme pour la défense de leurs âmes et des âmes de leurs enfants.

Foi solide chez les parents, action énergique du clergé, union de ces deux autorités sur le terrain de l'éducation, c'est aussi ce qui sauvera nos enfants de la contagion des mauvaises doctrines et des mauvais exemples.

En France — car il faut bien me résigner à indiquer la contre-partie — les provinces que leur éloignement soustrait aux influences néfastes du paganisme central, ont gardé pour une bonne part leur foi traditionnelle. Ailleurs, hélas! quand la foi n'est pas morte, ce n'est plus la *rude foi* de nos pères : c'est une foi moderne, rabotée, atténuée, assouplie, si souple qu'elle se plie à toutes sortes de faiblesses et de caprices, si peu résistante qu'il suffit des rêveries du premier prétendu savant, Darwin, Renan ou Loisy, pour la faire c hanceler. On ne connaît plus la foi, et on la pratique comme on la connaît. Nombre de soi-disant chrétiens réduisent la religion à certains actes extérieurs de piété, réduits eux-mêmes au strict minimum de la communion pascale et de la messe dominicale de l'après-midi. Pour quelques-uns, dogme et morale sont deux compartiments ennemis ; il y en a qui établissent une distinction semblable entre les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise qu'il a investie de son autorité. Certaines familles de vieille race chrétienne ont compris qu'en un temps où la foi est attaquée avec une rage inouïe, où une portion d'élite du peuple de Dieu est traquée et proscrite, où le pape est toujours dans la captivité et l'Église dans le deuil, où la colère divine plane sur un monde de plus en plus pervers, prête à le frapper et nous avec lui, les cœurs catholiques ne peuvent, sans indécence, se livrer aux joies bruyantes ou frivoles, qui seraient à la fois une insulte aux tristesses et aux privations des victimes. Mais, d'autre part, que de concessions faites au monde, au bien-être, à la paresse, à l'ambition, au respect humain, parce qu'on a perdu le sens pratique et peut-être même la vraie notion du devoir, de l'effort, du sacrifice chrétien! Il y a chez nous un reste d'habitudes chrétiennes, qu'on suit machinalement : il n'y a plus de mœurs chrétiennes.

La première et l'une des plus malheureuses conséquences de cet affaiblissement de la foi, c'est que l'éducation religieuse dans la famille devient tous les jours plus superficielle et plus molle. Quand ses *devoirs mondains* laissent à la mère le loisir de songer à l'âme de ses enfants, elle leur donne une petite piété sentimentale, comme la sienne, sans motifs raisonnés, parce qu'elle-même ne sait pas son catéchisme à fond.

De plus, par crainte de les contrarier, elle leur laisse ignorer pratiquement la grande et indispensable loi du combat contre la mauvaise nature, et ainsi leurs défauts se développent sans contrainte. Parfois le père intervient pour augmenter le mal, en ouvrant devant ces yeux trop curieux de dix ou douze ans, sous prétexte de les habituer de bonne heure à la vie, des spectacles qui souilleront leur imagination sans fortifier leur volonté. L'un et l'autre, père et mère, si facilement inquiets pour le moindre bobo du chéri, oublieront trop souvent de se préoccuper des remèdes spirituels que réclame la santé de sa jeune âme. Ainsi élevé au foyer domestique, comment cet enfant subira-t-il, au lycée, l'épreuve d'un milieu sans foi et sans morale ? Ni sa raison ni son cœur n'y sont préparés, et il est fort à craindre qu'il n'en sorte pas vainqueur.

Donc, avant tout, si les familles chrétiennes veulent rendre la préservation de leurs enfants possible dans les lycées, il faudra qu'elles se préoccupent résolument de leur donner sous le toit paternel une solide instruction religieuse, une piété pratique, l'habitude du devoir même pénible et, parce que les leçons toutes seules ne profitent guère, l'exemple d'une vie moins commode, moins frivole, plus sérieusement chrétienne.

## V

Viendra le moment fatal où il faudra franchir pour la première fois le seuil de l'établissement officiel. Il est clair que les parents consciencieux ne se résoudront qu'à la dernière extrémité et par nécessité absolue à exposer leurs pauvres innocents aux dangers de l'internat. S'ils ne peuvent les garder chez eux entre les heures de classe, qu'ils tâchent de leur procurer l'hospitalité dans une famille sûre, qui veillera à les préserver de toute influence pernicieuse. Dans plusieurs villes, des *maisons de famille*, dirigées par des prêtres graves et dévoués, reçoivent déjà des groupes plus ou moins considérables d'élèves, qui ne fréquentent le collège ou le lycée que pour les cours et, le reste du temps, travaillent, prient, se récréent, mangent et dorment sous une surveillance paternelle. On multipliera ces abris pour venir au secours des

parents embarrassés : ils rendront aux enfants quelque chose de la famille absente et de l'ancienne éducation du collège.

C'est précisément ce qui se pratique en Allemagne. Là, on ne connaît pas d'internat : tous les élèves des gymnases habitent dans leur famille, ou chez des amis, ou dans des pensions spécialement organisées pour eux. Rien n'empêche de généraliser ce système en France au profit des lycéens catholiques. A une condition pourtant, qui est essentielle : c'est qu'on le complétera, comme en Allemagne, par un ensemble vigoureux de garanties disciplinaires et religieuses, formulées au nom des autorités ecclésiastiques, loyalement acceptées par les parents et les élèves, sauvegardées par une ferme surveillance et par des sanctions efficaces.

Ici le rôle du clergé devient prépondérant. Il devra exercer au dehors, sur les enfants dispersés dans la ville, l'influence que les Pères spirituels exerçaient dans l'intérieur des collèges : leur faciliter d'abord par un service spécial la pratique régulière des sacrements ; — organiser pour eux des catéchismes et des conférences religieuses, afin d'affermir leur foi contre l'incrédulité ambiante ; — les grouper en réunions pieuses ou congrégations, pour leur donner la grande force du soutien mutuel ; — leur fournir d'honnêtes distractions au moyen de cercles ou de patronages ; — les occuper à des œuvres de moralisation et de charité, pour ouvrir un champ utile à leur besoin d'expansion et pour orienter leur esprit et leur cœur vers l'action sociale. Tout cela, d'ailleurs, existe chez nous en maint endroit et ne demandera que d'être adapté aux circonstances particulières.

Ainsi préservés, bien encadrés et bien entraînés, les plus faibles prendront du courage, les braves feront des merveilles. Forts de leur union, ils sauront tous faire respecter leurs croyances ; ils deviendront, en dépit de l'Université, de vaillants chrétiens, et peut-être la convertiront-ils, si elle est encore convertissable.

## VI

Mais faut-il essayer de la convertir ? Grave question.

Je réponds carrément : Non, si ce n'est comme les catho-

liques allemands essayent de convertir le protestantisme, en lui prouvant par des actes qu'ils n'ont pas peur de lui et qu'il n'a à attendre d'eux aucune concession de principe.

Des concessions, les catholiques en ont fait assez et trop : elles n'ont eu d'autre effet que de hâter l'étranglement de nos dernières libertés. Dans le cas présent, la seule concession qui leur reste à faire, serait de livrer leurs enfants, pieds et poings liés, à un enseignement corrupteur : ils n'en ont pas le droit. Leur devoir rigoureux est de les encourager, de parole et d'exemple, à observer envers leurs nouveaux maîtres une attitude résolument défensive.

On peut s'attendre à ce que l'Université, ou du moins la partie la plus avancée de l'Université, s'emploiera de tout son pouvoir à effacer la distinction connue entre *les deux jeunesses*, l'une neutre, c'est-à-dire en réalité sans croyance aucune, l'autre franchement croyante. Commencera-t-elle par montrer patte de velours, ou osera-t-elle immédiatement sortir ses griffes ? Dans le premier cas, nos jeunes gens feront bien de se défier des avances tant soit peu louches et, tout en se montrant bons élèves et bons camarades, de se tenir sur une grande réserve.

Dans le second, sans prendre des airs de bravade, ils sauront témoigner que la menace ne les touche pas, de si haut qu'elle puisse venir, et ils avertiront parents ou tuteurs de ce qui se passe. Ceux-ci aviseront sans retard à faire respecter le droit de leurs enfants à un traitement équitable et, si on ne leur rend pas justice, ils en appelleront hardiment à l'opinion publique par la voie de la presse. De même, chaque fois que, dans l'enseignement ou la discipline, il se produira un écart de quelque importance ou un scandale, ils regarderont comme un devoir de crier au loup. Ainsi surveillés de près et sûrs d'être rappelés à l'ordre pour chacun de leurs errements, les professeurs apprendront à s'observer et à observer les convenances de leur charge.

Mais, objecteront certains, ils seront peut-être tentés de prendre leur revanche, quand arrivera le redoutable moment des examens, en refusant le témoignage obligatoire de satisfaction aux élèves cléricaux et en leur fermant, du même coup, l'entrée des carrières de l'État ?

Il sera, je crois, possible de prévenir cet inconvénient. L'Université n'aura aucun intérêt à compromettre aux examens le succès des élèves intelligents et travailleurs, les plus capables, les seuls capables de faire honneur à son enseignement. Que nos jeunes gens donnent donc l'exemple du travail consciencieux ; qu'ils ne fournissent, de parti pris, à personne, un sérieux sujet de plainte par leur conduite ; que dans les compositions ils enlèvent les meilleures places ; bref, qu'ils forcent l'estime de leurs nouveaux maîtres en même temps que celle de leurs camarades, et ils n'auront rien à craindre pour leurs examens.

Que si, pourtant, l'athéisme officiel, s'obstinant jusqu'au bout dans son abominable entreprise sur la liberté des âmes, prétendait contraindre nos enfants à opter entre les faveurs de l'État et une apostasie, est-il besoin de dire ce que commanderaient le devoir et l'honneur ? Il faudrait répondre par un souverain mépris à ce pouvoir marchandeur de consciences et lui rejeter en plein visage ses infâmes propositions.

A voir comme on traite nos magistrats et nos officiers trop fiers pour lécher les bottes ou les bottines ministérielles, est-ce que ces carrières sont donc aujourd'hui si enviables ? Il en reste assez d'autres plus sûres et plus indépendantes, le commerce, l'industrie, l'agriculture, où l'intelligence et l'énergie de volonté savent toujours trouver leur emploi et le succès. On y trouve mieux encore : un bonheur tranquille, la liberté de prier Dieu sans crainte des dénonciateurs, mille occasions de rendre service à ses semblables, et aussi, quand leur estime vous a porté aux assemblées électives, le droit de parler haut aux tyranneaux officiels et d'empêcher une partie du mal qu'ils voudraient faire.

Et ne pourrait-on pas dire aujourd'hui qu'en elles réside l'âme de notre pays ? Si cela est, quelle noble ambition pour un jeune homme au cœur bien né que de contribuer pour sa part à moraliser cette âme, afin qu'elle arrive quelque jour à secouer le joug odieux qui pèse sur elle et à reconquérir ses vieilles destinées chrétiennes !

Pourquoi donc les Comités de défense religieuse n'inscriraient-ils pas dans leurs statuts la protection des jeunes chrétiens qui se destinent à ces carrières ? Pourquoi ne pro-

fiterait-on pas des facilités qu'offre la loi sur les associations pour fonder des syndicats, ayant pour but spécial de favoriser les agriculteurs, les commerçants et les industriels catholiques par tous les moyens légaux, y compris certaines mesures d'exclusion? Puisqu'on nous met la paix à des conditions inacceptables, pourquoi la chercher plus longtemps? Mieux vaut la guerre franche qu'une paix honteuse.

Pardonne-moi : je n'ai pas trouvé le temps d'être plus bref.

Ton frère,

Jean.

*Pour copie conforme :*

Paul KER.

# LES PATRIMOINES DE L'ÉGLISE ROMAINE

## AU TEMPS DE SAINT GRÉGOIRE[1]

*Prudentissimus paterfamilias Christi.*
(Jean Diacre.)

Je lis dans le bon Fleury, qui faisait paraître en l'année 1682 son petit volume sur les *Mœurs des chrétiens* : « Toutes les vies des papes, depuis saint Silvestre et le commencement du quatrième siècle jusqu'à la fin du neuvième, sont pleines des présents faits aux églises de Rome par les papes, par les empereurs et par quelques particuliers ; et ces présents ne sont pas seulement des vases d'or et d'argent, mais des maisons de Rome et des terres à la campagne, non-seulement en Italie, mais en diverses provinces de l'Empire. » Fleury ne faisait pas une découverte, mais il consignait simplement un fait connu longtemps avant lui dans l'histoire. Le pape Hadrien I^er^, dans une lettre du *Codex Carolinus*, écrivait à Charlemagne que les Archives de l'Église conservaient encore les titres de ces biens, dotations d'empereurs, dons de patriciens et de pieux serviteurs du Christ, faits, pour le salut de leurs âmes et le pardon de leurs péchés, à l'apôtre Pierre et à la sainte et apostolique Église romaine. Il faudrait remonter

1. Aux références données dans le numéro du 20 avril dernier, p. 186, ajouter celles-ci : Zaccaria, *De rebus ad historiam et antiquitates Ecclesiæ pertinentibus*, t. II, diss. x. — Grisar, *Ein Rundgang durch die Patrimonien des heiligen Stuhles um das Jahr 600*, dans *Zeitschrift für kath. Theologie*, 1880, p. 321-360. Du même, *Verwaltung und Haushalt der päpstlichen Patrimonien, ibid.*, p. 526-552. — Tomassetti, *Della campagna Romana nel medio evo*. Rome 1884. — Schwarzlose, I. *Die Patrimonien der römischen Kirche bis zur Gründung des Kirchenstaates* ; II. *Die Verwaltung und die Finanzielle Bedeutung der Patrimonien...* Berlin, 1887. — Paul Fabre, *De Patrimoniis Romanæ ecclesiæ usque ad ætatem Carolinorum*. Lille 1892. Du même, *les Colons de l'Eglise romaine au VI^e siècle*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1896, p. 74-91. — Mommsen, *Die Bewirthschaftung der Kirchengüter unter Papst Gregor I*, dans *Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte*, 1893, p. 42-60.

aux premiers temps de l'Église, tout le monde le sait, pour retrouver les origines de la propriété ecclésiastique. Modeste et limitée aux besoins religieux pendant les persécutions, légale pourtant dès cette époque, elle acquit toute l'autorité de la loi impériale, quand, après l'édit de 313, un décret de Constantin accorda la liberté de tester en faveur de la *très sainte et vénérable communauté catholique*. Cette concession ne créait certainement pas, mais reconnaissait et consacrait un état de choses ; la preuve en serait facile à fournir, ne fût-ce que par les textes qui mentionnent les confiscations opérées antérieurement et par celui même de l'édit de Milan qui restituait ses biens à la corporation chrétienne, *ad jus corporis eorum pertinentia*.

Maintenant, que l'on ouvre le *Liber pontificalis* et qu'on y lise la notice du pape Silvestre (314-335), contemporain du premier empereur chrétien, on y verra, dans un inventaire très compact, une énorme quantité, non seulement de pièces d'orfèvrerie, mais encore et surtout de biens immeubles, de fonds de terre, dont les revenus étaient destinés à subvenir aux besoins de l'Église romaine. Entre tous les donateurs, Constantin se distingua par une munificence vraiment impériale. Dans Rome, en dehors des terrains affectés à des fondations nouvelles de basiliques, ces propriétés consistent surtout en maisons, granges, jardins, bains et fours dont l'emplacement est indiqué avec plus ou moins de précision ; au Latran, par exemple, sur l'Esquilin, dans le quartier de Sainte-Marie-Majeure, au lieudit des *Deux Amoureux*, etc. Hors de Rome, ces terres sont sises d'ordinaire aux abords des grandes voies et non seulement dans les provinces de l'Italie centrale et méridionale, mais, qui le croirait, jusqu'en Numidie et en Maurétanie, en Egypte, dans la petite île de Gozzo et dans les *parties* d'Orient.

Sous les pontifes qui vinrent ensuite, sous Marc, Damase, Innocent, Sixte III, la fortune territoriale de Saint-Pierre s'arrondit singulièrement. Et il n'y a pas lieu de mettre en suspicion, du moins dans leur ensemble, les énumérations du *Liber*; elles ont résisté à la critique et tout concourt à les faire regarder comme fondées sur de bonnes pièces d'archives : telle, pour n'en citer qu'une, la fameuse donation de

Flavius Valila, qu'on appelle aussi la *Charta Cornutiana*. Le commentaire dont des érudits tels que Nibby, de Rossi, Tomassetti, Duchesne, ont illustré cette espèce de cadastre ecclésiastique, permet d'apprécier, au moins en gros, la valeur de ces biens. Ils étaient le plus clair de l'avoir de l'Église romaine et affectés, cela va sans dire, à l'entretien du culte.

Mais c'est bien à tort, me semble-t-il, que quelques historiens, Paul Fabre entre autres, dont la science est pourtant de si bon aloi et si sûre, refusent à l'Église romaine des quatrième et cinquième siècles la qualité de propriétaire. Elle l'est dès lors, certainement ; dès cette époque, elle touche le revenu de ses terres et les rentes de ses immeubles ; elle les exploite et, par le commerce, réduit en numéraire les denrées qu'elle en tire. Quand elle n'emploie pas directement à son usage les produits qui croissent dans ses domaines, ceux d'Orient, par exemple, elle les vend ; elle vend du nard, du baume, de l'encens, de l'aloès, de la myrrhe, de l'huile de Chypre, des clous de girofle, du safran, de la cannelle, du lin, du papyrus. Au rapport du Grec Zosime, Rome, en 408, acheta sa rançon du Wisigoth Alaric, moyennant un tribut d'or et trois mille livres de poivre. Quelles preuves veut-on de plus ? Voilà bien ce qui s'appelle faire valoir sa fortune. Au reste, les accroissements fonciers nécessitèrent, à la fin du cinquième siècle, une organisation qui en assurât le plein rendement. Le pape Gélase s'employa à cette œuvre ; les propriétés, éparses jusqu'alors, furent groupées sous des administrateurs régionaux : on dressa de tous les domaines ecclésiastiques et de leurs revenus un *polyptyque* qui était encore en usage un siècle plus tard, et que saint Grégoire fit reviser et mettre à jour ; Virgile et Pélage s'intéressèrent comme tous les autres papes, naturellement, aux biens dont ils avaient la gestion, mais, de plus, perfectionnèrent le mode de leur administration, qui, sous Grégoire le Grand, atteignit sa perfection. Quelques mois après son couronnement, il écrit une lettre (I, 42, al. 44) qui est un vrai traité de l'administration d'un patrimoine. Les *patrimoines* de Saint-Pierre ou de l'Église, voilà, en effet, le nom sous lequel on désigna ces possessions. L'appellation n'était pas neuve, mais empruntée au vocabulaire des officiers de l'*ager publicus*, qui

avaient baptisé les grands domaines impériaux du titre de *patrimonia Cæsaris*.

Nous ne possédons malheureusement plus le *polyptyque* gélasien; mais à l'aide des *Regesta*, du *Liber pontificalis*, puis d'une liste des recteurs des patrimoines dressée par Jean Diacre et enfin des innombrables données éparses dans la correspondance grégorienne, il n'est pas impossible — plusieurs érudits l'ont tenté — de dresser un état régional des biens immeubles de l'Église romaine au temps qui nous occupe.

Sur le *patrimonium Urbanum*, c'est-à-dire les propriétés ecclésiastiques sises à Rome, nous ne trouvons pas, dans le registre de saint Grégoire, de très nombreux renseignements; et cela s'explique, car il n'y avait pas lieu de traiter par lettres des affaires qui regardaient Rome elle-même. Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'avoir de l'Église dans la Ville était représenté presque exclusivement par des maisons, des boutiques, des jardins, quelques terrains en culture, des vignes par exemple, des entours de basiliques, un ancien champ de manœuvres ou de campement militaire, mais rien qui ressemblât à ces grands domaines d'exploitation agricole que nous rencontrerons dans les provinces. Chose assez notable, l'Église possédait la recette de plusieurs bureaux d'octroi, *actionaria de diversas portas hujus Romanæ Urbis*. On voit, sous Innocent, une dame Vestina abandonner au pape les droits de perception qui lui étaient affermés à la porte Nomentane.

Dans la banlieue de Rome gisent deux riches patrimoines, celui de la voie Lavicane et celui de l'Appienne. Cette dernière, la reine des voies romaines, est bordée de possessions ecclésiastiques. On peut prendre une idée de leur importance à la simple énumération des fonds de terre contenus dans la *Massa ad Aquas Salvias* dont le pape Grégoire affecta les revenus à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie.

La Tuscie et la Sabine, le *Carseolanum*, au pied des Abruzzes, et le Samnium composaient déjà de beaux apanages. Le *Picenum*, au temps de Pélage I^er^, versait à l'Eglise cinq cents sous d'or de revenu. La Campanie s'appuyait aux agréables pentes de l'Apennin et descendait jusqu'à la mer Tyrrhénienne.

Baigné par le Vulturne et le Garigliano, le pays était riche, abondait en céréales, en fruits, en huile et en vins. Il possédait des mines de plomb, qui paraissent avoir été d'un assez bon rapport, si je m'en fie aux libéralités du pape. Ce patrimoine s'étendait jusqu'à Naples, Sorrente et Caprée dont les vignobles avaient du renom; les terres en sont bien exploitées, données en location, ici à un vieux prêtre, là à une diaconesse, à ses fils et neveux. Les documents assez nombreux attestent une entière prospérité. Elle semble avoir été moins grande dans les patrimoines, désolés d'ailleurs par la guerre, de l'Apulie et de la Calabre, du Bruttium et de la Lucanie, d'où l'on tirait de belles poutres pour les basiliques romaines.

Au Nord de l'Italie, dans l'Exarchat et dans l'Istrie, l'évêque de Rome avait encore ses possessions territoriales ; de même quelques *possessiunculæ* dans la Ligurie. Quant au patrimoine des Alpes Cottiennes, il tomba aux mains des Lombards qui le gardèrent longtemps.

La Sardaigne et la Corse produisaient de bonnes rentes ; mais de tous les patrimoines, le plus vaste, le plus riche était celui de Sicile. L'Église y avait depuis longtemps ses propriétés les mieux administrées et les plus rémunératrices, des *latifundia* si nombreux et si étendus qu'on se demande s'ils provenaient tous de donation gracieuse. Non, sans doute; il paraît probable que les revenus étaient, pour une part, employés à l'accroissement de ces biens-fonds, que des terres désavantageuses et d'un médiocre rapport, ou qui gisaient sous des cieux moins cléments et à trop grande distance de la métropole, étaient vendues pour être remplacées par des acquisitions en Sicile. Aussi bien Rome n'était pas seule à posséder un patrimoine sicilien ; les églises de Milan, de Ravenne, de Capoue, y avaient des biens. Ce sol généreux produisait sans se lasser, et avec une abondance que son rendement d'aujourd'hui est loin d'égaler ; il fournissait à lui seul presque tout le blé nécessaire à l'Italie, des vins renommés, des bois abattus dans les forêts qui couvraient alors une partie de la Trinacrie. Deux administrateurs généraux ne parurent pas de trop à saint Grégoire, pour gérer cette immense fortune, l'un ayant son siège à Palerme, l'autre

à Syracuse ; et peut-être faut-il évaluer à près de quatre cents les gros fermiers qui, sous les ordres de ces administrateurs, faisaient valoir un nombre égal de fonds de terre.

Pour sortir de la Péninsule et achever le dénombrement des patrimoines romains, il faut passer en Afrique. Sous saint Grégoire, on y donnait des terres incultes, des *datitia prædia*, à défricher, puis à mettre en valeur, aux Barbares qui acceptaient la domination impériale. En Illyrie, en Dalmatie, il y a des propriétés déjà fort anciennes ; mais ce sont des *exigua patrimoniola*, qui n'ont jamais prospéré beaucoup. C'est qu'ils n'étaient pas toujours bien administrés. On connaît notamment un recteur évêque du nom de Malchus, que Grégoire malmena fort et pour cause ; qu'il fit citer en justice pour ses concussions, et qui, après se l'être fait redire bien des fois, vint enfin à Rome pour y être entendu. On accusa Grégoire de l'avoir fait égorger en prison; pour dire le vrai, ce Malchus mourut, une nuit, des suites d'un trop bon repas chez son ami, le notaire Boniface. Ce n'était point à de pareils hommes que le pape aimait à confier les intérêts même temporels de l'Église.

Il existait enfin un patrimoine gaulois, situé dans le territoire de Marseille et d'Arles. Placé d'abord sous la surveillance des évêques, il fut ensuite confié à des nobles francs et finalement à un recteur appointé pour cette fonction, car il me semble comprendre qu'on eut à s'y plaindre de quelques dilapidations. La rentrée des revenus n'y était pas extrêmement régulière. Les pensions, quand on réussissait à les obtenir, se payaient d'ordinaire en nature, car le sou gaulois n'avait pas cours en terre romaine. Saint Grégoire s'est intéressé aux progrès de ce patrimoine ; nous avons de lui une série de lettres adressées aux évêques et aux grands, à Brunehaut, à Théodoric de Bourgogne, à Théodebert d'Austrasie, pour recommander à leur bienveillance les administrateurs pontificaux.

## II

Telle est, dans ses grandes lignes, la distribution géographique des patrimoines de Saint-Pierre : des immeubles dans les villes, mais dont il est difficile d'apprécier le nombre et

la valeur globale ; des *latifundia* dans les campagnes, dont l'étendue, la multiplicité, la masse ne sont pas impossibles à se figurer. C'est à ces propriétés rurales, ce qu'on appelait les *prædia rustica*, que je me propose d'appliquer cette étude, et c'est à leur exploitation, à leur administration, à leur rendement et à leur emploi que j'essayerai d'intéresser le lecteur.

Dans la célèbre donation de saint Grégoire à Saint-Paul-hors-les-murs, le pape dispose, en faveur de la vénérable basilique, des revenus d'un vaste domaine du patrimoine appien, comprenant une dizaine de propriétés. La teneur de cette fondation est, depuis cette époque, gravée sur le marbre en ce même lieu. On y lit : *Utile judicavimus eandem* MASSAM *quæ Aqua Salvias nuncupatur, cum omnibus* FUNDIS *suis, i. e. cella vinaria, Antoniano, Villa Pertusa, Bifurco, Priminiano, Cassiano, Silonis, Corneli, Tessellata atque Corneliano... deputare.* A ces biens sont ajoutés quelques immeubles, deux jardins situés entre le Tibre et le portique de l'église, à main gauche, quelques terres aménagées en vignes et confinant au lieu saint.

J'ai souligné deux mots de cette inscription, *massa* et *fundus* : ce sont les termes reçus pour désigner le mode de la propriété rurale ecclésiastique ou laïque. La *massa*, c'est proprement le *prædium* ou le domaine, c'est-à-dire un groupement de plusieurs fonds de terre qui se tiennent. Le *fundus* est l'élément de ce groupe, le membre *de corpore massæ*. Fustel de Coulanges l'a très heureusement dénommé *l'unité de propriété foncière*. De l'étendue et du prix du *fundus* on ne peut naturellement rien dire d'absolu ; il y a de petites, de moyennes, de grandes propriétés. Rien non plus n'est variable comme la superficie de la *massa* ; il en est de quatre, de dix, de quinze fonds comme la *Furariana*, de vingt comme l'*Aliana* dans le patrimoine de Tibur, de plus de trente, comme la *Paganicensis* ; et cette contenance n'est pas un fait exceptionnel, car la grande propriété devient une nécessité avec les malheurs de l'Empire.

Ces domaines gardent leurs vieux vocables qui sentent leur origine romaine et quelquefois païenne, noms d'homme ou de divinité, mais rarement nom emprunté aux particula-

rités physiques ; le *fundus Cæsarianus, Octavianus, Capitonis, Cornelianus, Saturnianus, Veneris, Fortunæ.* La masse prend le nom de la région, ou celui du fondateur, ou celui du plus important des fonds de terre qui la composent, *Sabinensis, Papyriana, Nicoterana.*

Dans les possessions ecclésiastiques comme dans les impériales, il faut signaler encore ces vastes étendues de terres incultes, qu'on désignait sous le nom de *saltus.* Au prix de beaucoup de labeur, on les déboisait, défrichait, desséchait, et parfois l'on réussissait à les transformer en domaines coupés de villages et de paroisses et d'où quelques évêchés même tirèrent leur origine. De l'agglomération régionale de tous ces biens sont formés les patrimoines.

Comme César, saint Pierre donne en location ses propriétés ; un *conducteur* les prend en fermage. Sous les ordres de ce locataire auquel ils payent eux-mêmes leurs redevances, les *colons* ou paysans cultivent la terre. Conducteurs et colons appartiennent à l'Église, s'appellent les *serviteurs de saint Pierre* et composent la *familia principis apostolorum.*

Le colon n'est pas esclave, mais il n'est pas non plus ce qui s'appelle simplement libre ; car il ne s'appartient pas. Il n'est pas de condition servile, mais il est serf de la glèbe ; un lien l'attache pour toujours à la terre où il est né, il ne se mariera pas ailleurs. Le fils du colon est colon lui-même ; ce qui ne veut pas dire qu'il sera forcément cultivateur comme son père ; il peut, en effet, exercer une autre profession, à condition que ce soit dans la masse qui l'a vu naître et qui le verra mourir. Les termes de la loi impériale — et la coutume ecclésiastique n'en diffère pas — sont aussi précis qu'ils sont forts ; le paysan y est appelé *membrum terræ, juri agrorum debita persona.* Ce lien originel, à la fois garantie et entrave, ne rattache pas l'homme à un maître, mais l'homme à la terre, ce qui est d'un caractère bien antique et bien romain. Il en résulte que le paysan ne peut être chassé de son lieu natal ; l'éviction ne le menace jamais et, si le maître vient à vendre son bien, il vend en même temps à l'acquéreur et ses colons et leurs tenures.

Si telle était la condition des colons, ce n'est pas à dire qu'au sixième et au septième siècle il n'y eût plus d'escla-

ves, ni dans les *latifundia* de l'Empire, ni dans ceux de l'Église ou des riches particuliers. Nous trouvons dans la correspondance grégorienne comme dans le *Liber diurnus*, des donations et des échanges d'esclaves, des formules d'affranchissement et de manumission. Le serf de la glèbe n'est plus esclave, mais il avait commencé par l'être, et ce n'est qu'à de longs services continués pendant plusieurs générations sur la même terre qu'il doit d'être devenu colon.

Ce relèvement avait pour le paysan affranchi de très heureuses conséquences. Les colons ne sont pas des ouvriers qu'on mène, comme les esclaves, travailler par troupes ou décuries sur les divers points du domaine, au labour, aux semailles, aux moissons, là, en un mot, où les réclament les besoins de l'exploitation. Le colon avait son lot, son champ, sa modeste pièce de vignes qu'il cultivait à ses risques, mais aussi à son profit. C'était une *tenure servile*, mais équivalente à un louage, avantageuse au maître comme au paysan et qui faisait de cette catégorie de cultivateurs une classe de petits fermiers, je n'ose dire pourtant, d'une manière trop générale, de fermiers aisés et heureux. C'est sur le rendement du fonds que les colons avaient à trouver et de quoi vivre, et de quoi payer la rente qu'ils devaient à l'Église. Les érudits se sont donné beaucoup de mal pour trancher la question de savoir si cette rente était payée en argent, ou si elle l'était en nature ; j'incline à croire qu'elle l'était sous l'une et l'autre forme, et cela, non en vertu de la loi qui n'est sur ce point ni universelle, ni même explicite, mais en vertu de la coutume et des arrangements passés entre propriétaires et locataires. Dans l'ensemble de ces arrangements coutumiers, il faut comprendre les corvées, charrois, coupes d'arbres et autres services semblables, qui toujours sont une part des redevances ; mais je crois que les charges de ce genre étaient moins lourdes sur terre ecclésiastique que sur terre laïque. Ce qui me semble surtout autoriser cette manière de voir, c'est que dans le patrimoine d'Église on ne rencontre d'ordinaire pas ce qui s'appelle ailleurs le *dominicum*, c'est-à-dire cette partie du domaine que le maître habite, où il a sa villa avec les dépendances attenantes, jardins et bois. Or, le *dominicum* réclame pres-

que partout des prestations nombreuses ; là où il existe, on voit très souvent le colon, au lieu de travailler pour lui-même à longueur de semaine, ne disposer que de trois jours pour sa terre et donner les trois autres à celle de son propriétaire. Sans doute, il faut voir là un mode de travail, plutôt qu'une corvée véritable, mais un travail, en tout cas, moins avantageux au paysan.

Telle est la situation où vivaient, cela paraît certain, le plus grand nombre des campagnards appartenant à l'Église. Grégoire, qui les protège avec une sollicitude attentive, répète que le fruit de leurs labeurs est bien à eux ; qu'ils le doivent vendre au mieux de leurs intérêts ; et il recommande qu'on les protège contre les exploiteurs et les accapareurs. Lui-même s'est fait le défenseur attitré de ces humbles petites gens, et rien n'est touchant comme de le voir, au milieu même des grandes affaires, trouver du temps pour surveiller ces modestes intérêts. Dans sa correspondance, on trouve une foule de menues ordonnances, toutes animées du même esprit de justice délicate et scrupuleuse, en même temps que d'une inépuisable bonté. Ici, il fait rendre gorge à un fermier concussionnaire ; là, restituer aux paysans de l'un de ses patrimoines le montant d'un impôt de cinq cents sous d'or, qu'on a levé deux fois sur eux ; ailleurs remettre à un ouvrier, auquel on a retenu une partie de son salaire, un ordre de payement au porteur. Quand un conducteur s'est rendu coupable de malversations, le recteur a le devoir de sévir sans délai ; mais ce haut fonctionnaire a une singulière façon d'entendre la restitution ; c'est lui, l'arbitre, qui survenant en tiers, s'adjuge le bien volé ; ainsi le veut l'usage, usage de larrons, il faut le reconnaître. Mais Grégoire ne l'entendait pas ainsi. A ses yeux, d'ailleurs, les abus ne doivent jamais bénéficier de la prescription ; ce qui est condamnable doit être extirpé jusqu'à la racine, ce sont ses propres paroles et sa règle de conduite.

Aux redevances reconnues s'adjoignaient, de par une insupportable coutume, des majorations de toute espèce, des services, des bonnes mains, des *minutiæ* ou *minuta onera* qui aggravaient, au delà des limites raisonnables et des forces du colon, le montant de sa rente. Sur ce chapitre encore,

le pape fut catégorique. Il ordonna de dresser des livrets, appelés *libelli securitatis*, qu'on était tenu de remettre à chaque paysan ; le prix ferme de sa rente y était porté, tel qu'il devait être versé au conducteur, sans addition aucune. Cette excellente mesure fut très appréciée des gens de peine. Ce qui avait poussé Grégoire à l'adopter, c'était la crainte que ses efforts n'eussent que des effets transitoires, et qu'après sa mort les mêmes abus ne reparussent. C'est encore à lui que les paysans de Sicile durent l'abolition d'une exaction vraiment honteuse, qui consistait à exiger d'eux soixante-treize sous et demi à la livre d'or, tandis qu'elle n'en valait que soixante-douze pour tout le monde. « Ne cherchons pas l'argent, disait-il ; cherchons à faire le bien. Ne souillons pas nos mains de gains extorqués ; ne remplissons pas les coffres de l'Église des fruits d'un lucre malhonnête. Je veux, disait-il encore, qu'on relise à nos paysans ce que j'ai écrit pour eux, afin qu'ils sachent quels sont leurs droits contre les oppresseurs. De ces instructions vous leur laisserez l'authentique ou, à tout le moins, de bonnes copies. Si l'on souffre chez vous de vexations, si l'on est écrasé de corvées, il arrivera que vos gens vous quitteront pour aller servir ailleurs, et par ce temps de guerre, que deviendrez-vous ? Vous aurez ouvert toute grande la porte à l'ennemi. »

Quand il avait versé au conducteur le prix de son fermage, le colon n'était pas quitte pour cela ; il avait un autre créancier, l'État. Celui-ci n'attendait pas la récolte pour lever l'impôt qu'il percevait jusque sur le dernier lopin de terre ; le collecteur se présentait sans faute aux trois termes de janvier, de mai et de septembre. Le cultivateur n'a pas toujours d'avance ; c'est même souvent le cas. Pour effectuer au fisc son premier versement, il était donc contraint d'emprunter. Les *actionarii publici* se trouvaient là à point nommé ; mais ces agents presque toujours étaient d'infâmes usuriers. Que faire ? Grégoire, qui sait ce que traîne après lui d'inquiétude et de misère l'expédient de l'emprunt, veut que le recteur se substitue aux prêteurs à gages et qu'il avance au colon la somme due au Trésor. Il n'est aucunement question de l'intérêt du prêt, ni même du terme du remboursement ; le prêteur récupérera ses avances au fur et à

mesure des rentrées des moissons dans les granges de la ferme, *paulatim ut habuerint.*

Au nombre encore des obligations civiles qui pesaient sur les petits cultivateurs du patrimoine ecclésiastique comme sur les autres, il y avait le service militaire. Périodiquement, on voyait arriver les enrôleurs. Grégoire ne les aimait pas beaucoup ; il écrit au recteur de Sicile de les amadouer et au besoin de leur graisser la patte, *ut parvum aliquid exenium scribonibus offerretur*, *quatenus eos ecclesiæ placabiles redderet.*

Ces détails, bien que par trop sommaires, donneront quelque idée de l'active sollicitude de ce bon et intelligent administrateur. Mais des intérêts spirituels le pape ne pouvait avoir un moindre souci. A l'évêque Janvier de Cagliari il fait savoir combien il a été affligé d'apprendre que parmi ses gens il y en avait tant qui fussent encore païens. Cette situation est le résultat d'une grave négligence, qui sera punie, si elle dure. Et le pape ajoute, s'inspirant de principes qui ne sont pas ceux du libéralisme moderne, que si des paysans se montrent perfides et obstinés dans l'erreur, il faudra les taxer plus lourdement que les autres, afin que cette pénalité les amène de force à de meilleurs sentiments. A la même époque (mai 594), il écrivait aux nobles et aux propriétaires de la Sardaigne pour déplorer pareillement que presque tous leurs paysans fussent adonnés à l'idolâtrie. « Comment! vous êtes les adorateurs du vrai Dieu, et vous voyez, sans rien dire, vos gens adorer des pierres! Ces paysans vous appartiennent, ils travaillent la terre à votre profit; mais vous, vous avez le devoir de veiller aux intérêts de leurs âmes et de leur assurer les biens éternels. S'ils remplissent leurs obligations envers vous, pourquoi ne remplissez-vous pas les vôtres à leur égard ? »

Il a été dit plus haut que les colons n'étaient pas placés sous l'autorité immédiate de l'Église ; il existe un intermédiaire entre le propriétaire et l'homme qui cultive : c'est le fermier. Pratiquement, celui-ci est le maître du petit tenancier.

Le *conducteur*, tel est le nom légal du gros cultivateur, du

riche locataire qui a pris à bail un fonds de terre. C'est un homme de situation très variable; à vrai dire, il n'y a pas de condition civile qui lui soit imposée : il pourrait être esclave; ordinairement, c'est un affranchi ou un *ingénu*, un colon qui a fait de bonnes affaires, un ancien militaire avec de bons états de service, quelqu'un encore de ces *scribones*, officiers de recrutement ou intendants pour le compte de l'Empire. Sur les terres de l'Église, il se rencontre beaucoup de Juifs, assez bien nantis, semble-t-il, et qui ne dédaignent pas de laisser le petit ou le gros négoce et même le commerce de l'argent, pour se mettre à l'agriculture. Grégoire, qui manifeste pour eux beaucoup de bonté, recommande à ses recteurs de leur faire des conditions plus douces de location, s'ils montrent le désir de se convertir. En tout cas, ce qu'il faut que le preneur offre au bailleur, c'est un cautionnement et surtout des garanties d'honnêteté et de savoir-faire. Le contrat, qui s'appelle en droit romain la *locatio-conductio*, est consigné dans un *libellus conductionis* où sont énoncés, en première ligne, naturellement, le prix du fermage et la durée du bail. Le pape n'aimait pas les changements fréquents ; ils ne valent rien, en effet, qu'à laisser les terres en friche et toute l'exploitation en souffrance ; pour que le fermage donne tous ses bons effets, il faut qu'il soit de longue durée; autrement le locataire néglige les améliorations qui lui coûteraient plus qu'elles ne lui rapporteraient ; il épuise le sol et sans lui rien restituer, il en tire, dans les dernières années de son bail, tout ce qu'il en peut tirer. Les recteurs, au contraire, avaient intérêt à ce que les baux fussent à court terme ; car à la *stipulation*, ils touchaient une bonne main proportionnelle au prix du louage. Grégoire, en administrateur avisé, supprima ce pourcentage et le contrat dut se passer sans aucun profit pour le recteur.

Si le pape avait à cœur de protéger les paysans contre les vexations possibles de leurs chefs, les fermiers ; s'il rappelait aux premiers leurs droits, aux seconds leurs devoirs, il n'a pourtant pas méconnu les intérêts de la classe des conducteurs ; — il ne méconnaissait les droits de personne. Les fermiers, d'ailleurs, n'étaient point des ennemis ; beaucoup furent de très fidèles serviteurs, dont il a récompensé

les mérites. Ils demandaient à être protégés eux-mêmes, contre leurs paysans quelquefois, plus souvent contre des fonctionnaires plus haut placés, recteurs, notaires ou défenseurs. Dans une lettre aux fermiers du patrimoine de Gaule, on lit ces mots simples, mais que je ne veux pas affaiblir en les traduisant : *Nos autem de vobis cognoscite studiosissime cogitare.*

L'usage voulait que les paysans du patrimoine, quand ils se mariaient ou quand ils mariaient leurs fils ou leurs filles, eussent à ajouter aux frais de la noce une redevance assez onéreuse. En premier lieu, le pape décréta que ce *nuptiale commodum* ne saurait, en aucun cas, excéder la valeur d'un sou d'or ; qu'il devait même être réduit pour les pauvres au tarif d'une petite obole ; en second lieu, que ce tribut ne passerait jamais dans la caisse de l'Église, mais constituerait un profit pour le conducteur.

En faveur encore des conducteurs, le pape rendit plus humaine la loi impériale des successions, en décidant — il peut nous paraître surprenant qu'il en fût besoin — que le mort aurait pour héritiers ses parents et que, si ceux-ci se trouvaient être des mineurs, on les pourvoirait de tuteurs jusqu'à l'âge où ils seraient capables de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires.

## III

Jean Diacre, au livre II de la Vie de saint Grégoire, nous a transcrit une liste des *recteurs de patrimoines*, de ces hommes intelligents et *industrieux* auxquels le pape confiait une autorité administrative presque absolue sur les possessions de Saint-Pierre. Les fonctions du recteur ne sont pas exclusivement de l'ordre temporel ; mais l'eussent-elles été, que Grégoire ne les eût pourtant confiées qu'à des ecclésiastiques. C'est par exception et pour gérer passagèrement un patrimoine de moindre importance, celui de Gaule ou de Dalmatie, qu'il délégua quelquefois à cet emploi un laïque, mais qu'il choisissait pieux et intègre, *spectatæ fidei.* En effet, disait-il, c'est seulement sur ceux qui vivent sous l'habit et la règle ecclésiastiques que l'on a plein pouvoir pour redresser leurs torts, quand il y a lieu.

Donc, après des enquêtes réitérées, le nouveau recteur était tiré du nombre des clercs, diacres, notaires ou défenseurs qui composaient les *scholæ romanæ*; car les Romains avaient des capacités particulières pour cette carrière d'un genre spécial, pour ces fonctions qui les conduisaient souvent fort loin et jusqu'au souverain pontificat.

La collation du titre et l'investiture se faisaient auprès de la Confession de saint Pierre, *ante sacratissimum beati Apostoli corpus*, où le récipiendaire prêtait serment par-devant notaires. On lui remettait la lettre pontificale qui lui conférait sa charge ; puis, au moment du départ, une instruction *capitulaire* lui traçant sa conduite ; enfin ce qu'on appelait un *bref*, c'est-à-dire un rôle des biens placés sous sa juridiction. En même temps des lettres de recommandation étaient adressées, à son sujet, aux personnages ecclésiastiques ou civils, évêques, exarques, juges et gouverneurs de provinces, avec lesquels ses fonctions devaient le mettre en rapport ; en dernier lieu la *familia patrimonii*, c'est-à-dire les colons et les fermiers recevaient satisfaction du choix du personnage qui représentait à leurs yeux, et dans l'ordre des intérêts dont il s'agit, l'autorité pontificale : *ubi nos præsentes esse non possumus, nostra per eum repræsentatur auctoritas*.

A l'aide des documents qui nous ont servi jusqu'ici, il est aisé de se faire une idée des fonctions d'un recteur, de leur importance dans le gouvernement des affaires temporelles et enfin de leur variété. Je ne puis malheureusement, pour ne pas fatiguer le lecteur, que m'en tenir aux généralités beaucoup moins intéressantes que le détail qui abonde dans les lettres de saint Grégoire. Ordre, paix, justice, résument l'action d'un recteur ; conflits et différends, abus et malversations sont évoqués et se jugent à son tribunal ; il est le recours et du paysan contre le fermier, et du fermier contre le paysan, le *judex patrimonialis,* en un mot. Son rôle, naturellement, n'est pas uniquement de faire la police du petit État auquel il est proposé ; il doit mettre tout son zèle et tout son savoir-faire à en promouvoir les intérêts ; l'améliorer, et l'enrichir non seulement avec le soin d'un régisseur diligent, mais encore avec le souci intelligent d'un maître.

Le recouvrement des revenus, cela va de soi, est la première de ses sollicitudes et l'objet de recommandations toutes spéciales. Le recteur qui les obtient aisément et régulièrement les fait rentrer à Rome, sera bien noté et aura de l'avancement. Pour l'aider dans cette opération, il avait à ses ordres des agents, *actionarii nostræ ecclesiæ*, qui parcouraient annuellement le patrimoine et recueillaient la rente de toutes les tenures, non pas des mains du paysan, mais de celles du conducteur. De ces recettes, le recteur avait à faire deux emplois et tenait donc deux séries de comptes. La première part en était affectée aux besoins du patrimoine lui-même, bêtes et gens, payements et emprunts, dettes et acquêts, salaires et achats, bonnes œuvres enfin ; car, sur les terres de l'Église, il existait toujours un grand nombre d'établissements pieux à la charge du recteur. La seconde portion du revenu annuel devait être envoyée à Rome ; elle y était portée par le recteur lui-même ou par l'un de ses représentants, à l'*arcarius* ou caissier en chef de l'Église, dont les bureaux se trouvaient installés près de ceux du *saccellarius* ou payeur général. A ce dernier le recteur avait pareillement affaire pour ses créances ou ses emprunts. L'administration de tout ce temporel exigeait un personnel important de scribes, de notaires, de défenseurs, de juges et de conseillers clercs au palais. Une chambre des comptes vérifiait périodiquement les registres de chacun des patrimoines. Le recteur en retard de comptes était averti, puis puni d'une amende et si des erreurs s'étaient glissées dans ses calculs, le dommage lui était imputé et réparé par une retenue sur son traitement, *de propria substantia damna reficiebantur*. Par contre, des certificats étaient délivrés aux comptables habiles et diligents. D'ailleurs le pape saint Grégoire, s'il blâmait sévèrement la négligence et le sans-façon de quelques employés, aimait aussi à reconnaître les bons services par des éloges et des libéralités.

J'ai dit que, grâce à Jean Diacre et aux lettres de Grégoire, les noms de beaucoup de ces fonctionnaires nous avaient été conservés. Parmi ces noms, s'il fallait n'en retenir qu'un seul, ce serait sans conteste celui du diacre Pierre, le recteur de Sicile, auquel, entre tant d'autres lettres, fut adressé

par le pape ce traité de la bonne administration d'un patrimoine, dont il a été parlé plus haut. Pierre était un fils chéri de Grégoire, qui l'avait aimé dès la prime fleur de sa jeunesse — ce sont les expressions du pontife — et l'avait attaché à sa personne. Ce jeune clerc servait de secrétaire au saint et lui préparait son travail ; c'est lui qui est l'interlocuteur de Grégoire dans les *Dialogues*. Ce petit Pierre était aussi intelligent que dévoué : *tu ergo siquidem parvo corpusculo majorem sapientiam habes* ; et la confiance du pape était si grande qu'il le nomma au gouvernement du plus vaste des patrimoines de l'Église, lourde charge qu'après lui il fallut diviser entre deux recteurs. Grégoire, en effet, le rappela à Rome, où il ne pouvait se passer de ses services et il en fit son bras droit.

Par le ministère de ces officiers, le pape exerce sur les biens de l'Église une haute surveillance ; mais il ne se contente pas de cela ; on le voit s'intéresser, on oserait presque dire, en se servant d'un terme tout moderne, en vrai *gentleman farmer*, au détail de l'exploitation de ses terres. Il y met non seulement de l'entente, mais un soin minutieux. Il n'aime pas à concéder des biens en *emphytéose*, quoique cette pratique fût assez répandue sur les domaines impériaux ; car l'emphytéose n'est avantageuse qu'au bénéficiaire ; s'il le fit quelquefois, ce fut par pure bonté d'âme. Au contraire il s'appliquait à faire rendre aux terres de l'Église leur maximum de productivité. Le détail est curieux, piquant quelquefois, quand on songe que c'est le pape, le docteur, le saint qui s'occupe de cela. Il mande au recteur de Sicile : « Vous gardez du bétail inutile, des bœufs qui ne peuvent plus tirer la charrue, des vaches qui ne donnent plus de lait ; il faut les vendre. Vous avez des troupeaux de juments bien trop nombreux ; choisissez-en quatre cents parmi les plus jeunes pour en faire de bonnes poulinières. Nous dépensons, annuellement, soixante sous d'or pour les pâtres qui les gardent, et ces troupeaux ne rendent pas seulement soixante deniers ; avouez que c'est dur. Vendez donc tout cela. Quant aux pâtres, il ne faut pas les léser ; vous les emploierez à la culture. » Au même il écrit, avec une fine bonhomie : « Vous m'avez envoyé un cheval misérable et

cinq ânes excellents. Je ne puis monter ce cheval, puisque je vous dis qu'il ne vaut rien ; quant aux ânes, ils sont bons, mais ce sont des ânes. Envoyez-moi donc, je vous prie, quelque chose de meilleur. »

On le faisait souvent juge des contestations entre l'Église et les particuliers ; il instruisait soigneusement l'affaire et rendait sa sentence. Inutile de louer sa justice ; mais elle était toujours tempérée par un généreux esprit de conciliation.

Ainsi intelligence pratique, fermeté, justice, bonté, voilà les traits de l'administrateur : le plus exigeant à la fois et le plus doux des maîtres.

## IV

Le patrimoine du prince des Apôtres est la fortune des pauvres ; il s'appelle la *res pauperum* ou bien encore, pour mieux marquer sa destination, l'*utilitas pauperum*. « Les empereurs, écrivait un jour Grégoire à la femme du basileus, ont à Ravenne leur trésorier-payeur général ; à Rome, c'est moi qui suis le payeur général ; seulement, j'ai pour clients les pauvres de la Ville entière, sans compter les Lombards. » Toutes les misères accouraient suppliantes à ce charitable pasteur. On se figure quel en pouvait être le nombre et la détresse, dans un temps où la guerre ravageait le pays ; dans une Rome presque aussi souvent assiégée que libre et qui voyait alors sa population grossir de tous les malheureux des campagnes dévastées. Aux maux de la guerre s'y ajoutaient naturellement les famines et les épidémies ; c'étaient donc des indigents à nourrir, des malades à hospitaliser. Le biographe de Grégoire nous dit que chaque jour six voitures chargées de remèdes et d'aliments parcouraient les rues de la grande cité. Les *diaconies* ou bureaux de bienfaisance étaient les principales agences de ces œuvres de miséricorde et dévoraient, soit à Rome, soit dans les provinces, une grosse part des revenus de l'Église. Le bon pape bâtissait ou entretenait des orphelinats, des asiles pour les vieillards et les prêtres âgés, des hospices pour les pèlerins et, quand les ressources du patrimoine lui faisaient défaut, il frappait à la porte des grands et les remerciait de leurs bienfaits en les

assurant de l'universelle reconnaissance et des prières de son peuple. Jean Diacre a vu et consulté dans les archives du Latran une sorte de grand livre de la dette pontificale; c'était un gros registre contenant la liste de tous ceux qui, à Rome et dans la banlieue, dans les villes voisines et jusqu'au littoral le plus éloigné, figuraient à titre d'assistés, avec la date et le montant des secours qui leur étaient attribués.

Ce qu'il pratiquait, Grégoire l'inculquait à tous ses représentants, à ses recteurs surtout, comme leur premier devoir. Il réprimande le défenseur Romanus qui s'inquiétait beaucoup plus des revenus à percevoir que des aumônes à faire. Il rappelle à des évêques qu'une portion de leurs revenus est la part inaliénable des pauvres, la *quarta pauperum*, et le serment qu'ils ont fait de la respecter. Il est sévère pour les habiles qui, en cette matière, trouvaient le moyen de ruser avec leur conscience. Un jour, il reçut de pauvres vieux de Ravenne à Rome. Et comme il leur demandait quel viatique on leur avait accordé pour le voyage, il apprit d'eux que l'évêque de Ravenne ne leur avait rien donné, pas même du pain; que même il leur avait répondu : *Non habeo quod vobis dare*. Comment! s'écria le pontife, un évêque qui possède un coffre rempli d'argent, un vestiaire fourni de vêtements, un cellier garni de vin, n'a rien pour les malheureux! Il faut changer tout cela. On n'est pas évêque seulement pour lire et pour prier, mais pour soulager l'indigence. Il faut ouvrir largement sa main à toutes les misères. Qui ne le fait pas, n'est pas digne de sa charge.

Les cas de charités individuelles ne se peuvent compter ici, la bonté de Grégoire est inépuisable. Qu'on lise quelques-unes de ses lettres prises au hasard; on y rencontrera des traits de sa tendresse pour les humbles. Il répète souvent que l'Église doit avoir une affection particulière pour les veuves et les orphelins, car le Seigneur s'est fait appeler l'époux des veuves et le père des orphelins. Une certaine Catella, femme pieuse, dont le fils est dans les ordres, vient de perdre son mari; les hommes de loi arrivent; il faut que cette pauvre femme trouve dans les hommes d'Église des protecteurs. Urbicus est un ancien serviteur de l'Église; en mourant il a laissé des dettes au trésor pontifical; Grégoire

ne veut pas qu'elles retombent sur la tête des trois orphelins; il prescrit, en outre, de donner à la veuve un secours, vingt sous d'or et trois cents mesures de blé. Il aime à descendre dans le détail et, en bon administrateur, à compter ce qu'il donne ou à le donner en nature. Un jour, c'est trois cents sous au diacre Pierre pour ses pauvres ; une autre fois cinquante pour acheter des vêtements aux catéchumènes qui vont se présenter au baptême ; à tel indigent, on versera tant de mesures de fèves ou de blé; à tel paysan, on fera telle réduction sur le prix de location de sa ferme ; à un ancien officier, qui jadis a rendu de bons services, un don annuel de vingt brebis, vingt porcs et soixante poules ; à un vieil évêque infirme, la meilleure monture qu'on trouvera dans les écuries du pape. Mais quand il faut soulager les infortunes cachées, Grégoire est aussi discret que bon. Il se laisse toucher par les larmes des veuves et sa compassion contraste singulièrement avec l'insensible rigueur de tel de ses diacres qui ne connaît que la teneur des contrats passés au temps de la prospérité.

En vérité, il n'était personne qui fût étranger à la sollicitude du charitable pontife. En ce temps de guerres, il s'afflige que des chrétiens soient tombés en des mains juives ou païennes ; il n'a point de cesse tant qu'il n'est pas assuré qu'on a tenté tout le possible pour leur rachat. Un clerc, du nom de Faustinus, avait trois filles qui furent emmenées en captivité ; Grégoire manda sur l'heure à l'évêque de Messine de trouver leur rançon et de ne pas hésiter, si l'argent manque, à vendre les vases sacrés. L'invasion lombarde avait chassé de leurs couvents un nombre considérable de vierges consacrées ; la plupart d'entre elles s'étaient réfugiées à Rome. Autant que cela avait été possible, on les avait accueillies dans les cloîtres de la ville ; mais il en restait beaucoup qui, faute de place, vivaient dispersées et dans la misère. « Le froid était intense, écrit Grégoire, je leur ai fait acheter des vêtements, des lits et j'ai tâché que le nécessaire ne leur manquât pas. Nous leur devons cela, à ces saintes filles, dont les larmes et les pénitences nous obtiennent la faveur divine et nous protègent contre les pires excès de la part des Barbares. »

Au détail minutieux des distributions de vivres ordonnées par le pape à des jours marqués, Jean Diacre ajoute cette réflexion : « On eût dit que l'Église était devenue le grenier public de l'Italie. » Bien des lettres attestent que la plus absorbante des préoccupations de saint Grégoire, et cela se conçoit, était le ravitaillement de Rome ! Ce soin ne lui laisse aucun repos, car il sait qu'on s'en décharge entièrement sur lui. Les autorités de Ravenne ou de Constantinople ne font rien de plus qu'envoyer parfois des secours en argent ; le préfet impérial de l'aumône est un brave homme qui ne se tue point de soucis. « Songez-y bien, écrit Grégoire à l'un de ses correspondants, cette question du blé est la première dont il faille nous préoccuper ; ce n'est pas la vie d'un homme, mais celle d'un peuple qui en dépend. » La Sicile continuait d'être le grenier de la Péninsule ; elle était tenue à des réquisitions spéciales, mais intelligemment organisées. L'obligation était imposée à tous les paysans du patrimoine de tenir, chaque année, une quantité déterminée de blé à la disposition des ministres ecclésiastiques qui se présenteraient pour l'acheter. Les récoltes étaient expédiées d'ordinaire en septembre et en octobre. Elles ne suffisaient pas toujours. Je vois le pape faire à son recteur Pierre, en août 591, une commande extraordinaire, et comme, sans doute, les paysans du patrimoine avaient déjà vendu tout ce dont ils disposaient, l'ordre est donné au recteur de faire cet achat chez les propriétaires ou les paysans étrangers. Cette réserve, ajoute Grégoire, sera gardée en Sicile jusqu'au mois de février suivant ; car les greniers de Rome sont trop étroits ; à cette date, des navires seront envoyés pour opérer le chargement, mais le recteur est averti à l'avance d'avoir à retenir des bateaux, pour le cas où cette flottille ne suffirait pas au transport.

En faveur du colon et pour qu'il ne fût jamais victime de la baisse, le pape décida que la même quantité minimum lui serait achetée chaque année, que la récolte fût bonne ou non ; et qu'elle le serait à un prix officiel ; il interdit le honteux abus des fausses mesures, dont profitaient des intermédiaires peu scrupuleux. Apprenant un jour qu'on avait gravement contrevenu à cette dernière disposition, il entra dans une

extrême indignation. « Vous avez fort bien fait, mande-t-il à son représentant, de faire briser ces mesures ; mais ce n'est pas tout ; il faut maintenant poursuivre une enquête sur ces fraudes et, quand vous aurez appris à combien elles se montent, vous ferez distribuer cette somme, proportionnellement, aux victimes des conducteurs. »

Quelques érudits ont cherché à apprécier la valeur globale des patrimoines de l'Eglise romaine. Malgré la science qu'ils ont apportée à ce calcul, leurs solutions garderont toujours un caractère très conjectural. L'évaluation la plus approchée est celle qui considère à quelles dépenses, à quels besoins avait à faire face le pontife qui disposait de cette grande fortune.

Que c'est donc avec raison que l'un des premiers biographes de Grégoire a loué la haute prudence de ce père de la famille chrétienne, *prudentissimus paterfamilias Christi* ! Qui pourrait contredire à ce jugement et ne pas reconnaître que l'administration temporelle de ce pontife fut aussi intelligente que bonne ? Chez Grégoire le Grand, c'était un don de nature, une bonté de cœur innée ; c'était un héritage de sa race, encore accru par l'éducation romaine et consulaire ; et c'était enfin la conviction d'un saint, qui sait que les biens de ce monde sont entre les mains des prêtres le patrimoine de l'humanité souffrante. Grégoire, pas plus que ses prédécesseurs et que ses successeurs pendant un siècle et demi, n'était un souverain temporel ; sa puissance matérielle était celle de tout grand propriétaire, avec cette différence toutefois que l'usage n'en était pas personnel, mais exclusivement consacré à la communauté chrétienne. Il n'a point, par une ambitieuse usurpation, cherché à joindre les affaires de la terre au gouvernement des âmes ; c'est le monde lui-même qui l'en a supplié, le regardant comme le représentant du Père céleste qui donne à tous le pain du corps et celui de l'âme ; lui vouant une admiration et une reconnaissance qui furent la raison de la grandeur temporelle du Saint-Siège.

Jules DOIZÉ.

# CONTRE LE CHRIST ET SON VICAIRE

Presque chaque jour, les principes et les pratiques de notre gouvernement sont à dénoncer avec indignation. Les défis au bon sens et à la conscience du pays se succèdent audacieusement, comme les mises folles d'un invraisemblable pari. Et, malgré tout, le nombre demeure énorme des gens que les mouvements étranges de cette politique ne peuvent ni éclairer ni émouvoir. Une pareille situation amène forcément au plus parfait scepticisme sur ce qu'il est convenu d'appeler l'empire de l'opinion dans les gouvernements démocratiques.

Mais ce n'est pas à cette philosophie politique que tendent ces pages.

Il y a, dans certains faits qui se sont passés en avril dernier, un caractère qu'il importe de mettre en lumière. Lorsqu'il a arraché les crucifix des prétoires et qu'il a ignoré le pape, à Rome même, le cabinet a prétendu que les catholiques de France n'avaient aucun droit d'en ressentir une offense. Des croyants sincères et ennemis du « Bloc » ont cru pouvoir accepter, en partie, les dires du cabinet. Il nous paraît à nous que l'offense faite à notre foi est gratuite, grave, contraire aussi aux intérêts nationaux, — qu'il s'agisse du Christ ou de son vicaire.

C'est ce qu'il convient de montrer ici, avec toute la clarté possible.

*
* *

Donc, le 1er avril 1904, le propre jour du Vendredi saint, M. Vallé, ministre de la justice, mandait à ses procureurs de « faire disparaître les crucifix, tableaux et autres signes extérieurs d'un culte, placés dans les prétoires ». Cette « suppression » était ordonnée pour les tribunaux de commerce aussi bien que pour les tribunaux civils et les justices de paix. Il y fallait « procéder sans retard » dans « la période comprise

entre le 3 et le 10 avril ». Au cas ou « l'opération » amènerait des « incidents » ou entraînerait une « détérioration » des « objets », un sursis et un recours au ministère était autorisé. Hors ce cas, « exécution ferme et intégrale ». Les « objets enlevés » seraient « mis à la disposition des communes ou des départements dont ils sont la propriété ». Quant aux « emblèmes religieux qui présenteraient un véritable caractère historique ou artistique », ils avaient droit à être « soigneusement » remisés « dans un local de la cour d'appel » en attendant que « l'administration des beaux-arts » fît « connaître son avis » sur les mesures conservatoires à prendre.

Enfin, le ministre, après avoir indiqué qu'en cette affaire il s'était « concerté » avec le président du conseil, daignait donner de ses ordres cette raison suprême : « la volonté du Parlement ».

Dans cette circulaire tout est révoltant : la date, les précautions prises, le motif invoqué.

Comment le garde des sceaux a-t-il osé dire que « le Parlement » avait « manifesté sa volonté » ? Voici, en bref, les quatre actes de ce drame politique où M. Vallé apparaît finalement comme le *Deus ex machina*, si l'on ose ainsi parler.

Le 5 novembre 1903, au moment de la discussion du budget des justices de paix, M. Dejeante déposa et soutint un amendement tendant à diminuer de cent francs la somme prévue par la commission. Dans la pensée de M. Dejeante, cette économie se rattachait, par des liens étroits quoique invisibles, à une motion de lui — renvoyée, en 1902, à la commission de réforme judiciaire — par laquelle le garde des sceaux était invité à supprimer dans les prétoires tout emblème religieux. L'honorable communard, partisan incorrigible des exécutions rapides, trouvait bien long d'attendre la décision d'une commission endormie et qui, de plus, lui semblait incompétente. Le ministre de la justice, au contraire, avait toute qualité pour décider dans la matière. Et, sans doute, il était un républicain assez libre pour oser laïciser les locaux ressortissants à son administration. D'autant que les crucifix, dans les salles d'audience, étaient comme une

insulte permanente à « la conscience de ceux qui ne pratiquent pas le culte catholique ».

Sur ces beaux discours, M. Vallé déclara qu'il ne voyait « aucun inconvénient » à effectuer « la suppression demandée ». Il y avait seulement lieu, pour cette question de « mobilier », à une « entente » avec le ministère de l'intérieur.

L'opposition était agacée et incertaine. Un républicain nantais, M. Roch, demanda le renvoi à la commission de réforme judiciaire. D'abord rétif, M. Dejeante finit par se ranger à cette procédure. Par trois cent trente-deux voix contre deux cent trente-huit, la Chambre refusa le renvoi. Il fallait donc voter au fond. M. Péret pria M. Vallé de dire si, au cas où l'amendement en discussion serait adopté, il se croyait « obligé de donner des instructions » aux procureurs. M. Vallé répondit nettement : oui. Le vote eut lieu. Après pointage, M. Dejeante eut la joie d'apprendre qu'il triomphait à une majorité de onze voix.

Au Sénat, la commission du budget rétablit le chiffre primitif du budget des justices de paix. Lorsque le chapitre vint à l'ordre du jour, personne n'y fit attention. Sans discussion aucune, sans qu'une voix s'élevât pour demander à la commission pourquoi elle se mettait en désaccord avec la Chambre, le crédit fut voté, à mains levées [1].

Mais M. Dejeante veillait. La question revint au Palais-Bourbon avec le budget. M. Hubbard, faisant jouer les grands ressorts, essaya de soulever l'indignation de la Chambre contre l'audace des Pères Conscrits. M. Doumer jura à M. Hubbard que le cas n'était pas pendable ; que si, d'ailleurs, la majorité tenait à faire plaisir à M. Dejeante, en votant une diminution de cent francs, lui, président de la commission du budget, y voulait bien consentir. A mains levées, M. Dejeante triompha de nouveau [2].

Conflit entre la Chambre basse et la Chambre haute. Qu'allait faire le ministre ? quelle serait l'attitude du Sénat ?

M. Halgan, au Luxembourg, entreprit de sortir d'une situation équivoque, en demandant à M. Vallé d'aborder la ques-

1. *Journal officiel*, 24 décembre 1903, p. 1582.
2. *Ibid.*, 29 décembre 1903, p. 3389.

tion de front et de proposer un texte de loi qui décidât enfin toute la querelle. Le ministre refusa. A son avis, pour chasser le Christ des prétoires, pas n'était besoin de légiférer. La loi existait. Mais, bien que la loi existât, il valait mieux que le Sénat se prononçât nettement, ainsi que l'avait fait la Chambre. Le garde des sceaux se sentirait plus assuré pour mener à bien l'opération. Là-dessus, M. Maxime Lecomte, rapporteur du budget de la justice, déclara, au nom de la commission, que celle-ci consentait à accepter le chiffre voté par les députés, mais sans lui donner la portée indiquée par M. Dejeante. M. Vallé eut beau presser, le rapporteur s'obstina dans la position prise. On vota à mains levées[1]. Dans quel sens? mystère. A qui le Sénat avait-il donné raison : à la commission ou au ministre? Qui le saura jamais?

Dans ce doute cruel, M. Vallé devait demeurer tranquille ou agir de sa propre initiative. Il aima mieux présumer que le Sénat préférait toujours un ministre à une commission, ou encore que la Chambre, à elle seule et pour une fois, était tout le Parlement. Et après trois mois de réflexions salutaires consacrés à résoudre ce cas de conscience, le jour du Vendredi saint, il fit savoir à ses procureurs que le « moment était venu » pour eux d'accomplir « la volonté » manifeste des législateurs du pays, en décrochant le crucifix des prétoires.

L'inexactitude est flagrante. Le Parlement n'a pas exprimé sa « volonté », puisqu'il est impossible de savoir ce qu'a voulu le Sénat. C'est donc de lui-même, quoi qu'il en dise, que M. Vallé a tranché ce qu'il appelle une « question de mobilier ».

De ce chef, sa circulaire est nulle, et de nul effet. Le garde des sceaux ne paraît pas avoir qualité dans la matière.

Le jour même où M. Dejeante proposa son amendement, ce problème de compétence fut soulevé à la tribune par M. Péret. On sait, surtout depuis la discussion du projet Combes, si le jeune député de la Haute-Vienne a des fai-

1. *Journal officiel*, 30 décembre 1903, p. 1743.

blesses cléricales. Mais tout partisan qu'il fût de la laïcisation des prétoires, M. Péret n'hésita pas à affirmer ceci :

Il n'appartient pas, au moins d'après les précédents, à M. le garde des sceaux de faire disparaître les emblèmes religieux des différents tribunaux... Jusqu'ici ce droit a appartenu aux présidents des différentes juridictions [1].

M. Vallé accepta, sans protester, cette leçon de droit. Il se rendait compte que si M. Péret, un ami, parlait avec cette netteté embarrassante, c'est qu'il était sûr de son fait.

Mais les scrupules du jeune juriste paraissaient inopportuns. M. Péret, en sa qualité de rapporteur de la commission de réforme judiciaire, promettait de déposer un rapport dans le plus bref délai, s'il plaisait à la Chambre de discuter, autrement que de biais, la question soulevée par l'amendement Dejeante. Comment adopter cette procédure? N'était-ce pas avouer qu'on était désarmé, présentement? N'était-ce pas s'aventurer dans un débat qui pourrait tourner mal? Mieux valait chercher des précédents et parler des lois existantes.

Dans l'embarras du premier moment M. Vallé ne songea pas à cet expédient des ministres en détresse. Mais tout vient à qui peut attendre. Et à la fin de décembre, le garde des sceaux put faire part au Sénat de ses dernières découvertes. Pour décrocher les crucifix, il y avait une circulaire Barthe et il y avait la loi du 7 vendémiaire an IV.

Au lendemain des journées de Juillet, les libéraux vainqueurs ne se félicitaient pas seulement d'avoir brisé le trône de Charles X ; ils s'apprêtaient, suivant le mot célèbre de Dubois, à faire bientôt « les funérailles d'un grand culte ». C'étaient les beaux jours du *Constitutionnel.* Alors aussi, il était défendu au chef de l'État, sous peine d'être incriminé de « mysticisme », de prononcer le nom de Dieu et de faire allusion à la Providence. Et pour mieux assurer la destinée de la monarchie naissante, il se trouva un ministre qui dénonça aux magistrats le péril des crucifix pendus aux murs des salles d'audience.

1. *Journal officiel*, 6 novembre 1903, p. 2509.

Mais il faut être juste. Le garde des sceaux de 1831 fut plus courageux et plus véridique que celui de 1904. Il ne parla pas de lois existantes. Il ne chercha pas un appui dans un vote des Chambres. Il ne donna pas des ordres.

Simplement il fit observer que la religion catholique n'étant plus celle de l'État, il lui paraissait logique que nul emblème catholique n'apparût en dehors des lieux consacrés au culte. C'était une pure indication. Les magistrats étaient laissés libres d'agir; eux seuls demeuraient juges, dans leur prudence, de décider ce que comportaient les conjonctures.

Évidemment Barthe cédait, avec tout le gouvernement d'alors, à la peur folle d'être taxé de « parti prêtre ». Au moins respectait-il les précédents et la vérité, en se contentant de témoigner un désir.

Et à cause de cette réserve même, la circulaire de 1831 condamne M. Vallé, loin de le couvrir.

La loi du 7 vendémiaire an IV ne le couvre pas davantage.

Dans une lettre très ferme aux *Débats*, M. Georges Picot a pris *le Temps* à partie pour un article où celui-ci admettait comme incontestable la survivance de cette loi révolutionnaire[1]. La leçon aurait dû s'adresser au ministre de la justice. En revendiquant pour le gouvernement de M. Combes un droit légal hérité de la Convention, *le Temps* ne faisait que reproduire les prétentions de M. Vallé.

C'est au Luxembourg, et à la minute précise où il réclamait avec instance un vote dont il serait heureux d'être l'exécuteur, que M. Vallé a déclaré ses tendresses pour la loi du 7 vendémiaire an IV, — vieille loi, sans doute, mais toujours en vigueur[2].

Or rien de moins assuré que cette vigueur. Et si, par hasard, M. Combes se trouvait au Sénat le jour où le ministre de la justice se permettait ces ignorances, il aurait dû, en sa qualité de successeur de Portalis, le redresser et l'instruire

1. *Le Temps*, 14 avril 1904. — *Débats*, 16 avril 1904.
2. *Journal officiel*, 30 décembre 1903, p. 1743.

en lui rappelant ces mots très nets du premier de tous les ministres des cultes :

Depuis la loi du 18 germinal an X, la disposition de la loi du 7 vendémiaire an IV qui proscrit les signes extérieurs n'est plus applicable.

Entre M. Vallé et M. Maxime Lecomte — aussi experts l'un que l'autre dans la matière — la controverse se réduisait à la question de savoir si peut-être la Charte de 1814 n'avait pas abrogé les décrets de la Convention sur les emblèmes religieux. C'était oublier tout simplement le Concordat. Et cet oubli, à lui tout seul, montre la place que cet instrument diplomatique tient dans la pensée du gouvernement, — toutes les fois qu'il ne s'agit pas de nommer des évêques à sa dévotion. C'était oublier aussi quels étaient, en septembre 1795, les rapports des deux puissances. Et tandis que les « blocards » les plus purs préparent avec zèle la séparation de l'Église et de l'État, il est surprenant qu'un ministre ne se soit point souvenu que nos pères, il y a cent dix ans, avaient connu tous les charmes de ce régime.

Au moment donc où la Convention, à la veille de disparaître, vota la loi du 7 vendémiaire an IV, l'État ne connaissait, ni ne salariait aucun culte. Cette loi est une « loi de police » des cultes séparés de l'État. Et, par cette seule considération, il tombe sous le sens que les dispositions prises dans l'hypothèse de la séparation devaient devenir caduques avec cette hypothèse elle-même. L'État, par la volonté du premier consul ratifiée par les Chambres, accordant à l'Église catholique une place officielle et privilégiée, au prix de quel illogisme humiliant ou de quelle ironie bizarre, auraient pu subsister avec leurs pleins effets des décrets qui affectaient d'ignorer sinon de combattre l'antique religion nationale?

Il ne faut pas se lasser de le répéter, durant les négociations du Concordat, cette question de la survivance des lois antireligieuses de la Révolution demeura toujours présente. L'un des premiers projets de Bernier portait en toutes lettres :

Article premier. — Le gouvernement de la République française

reconnaît que la grande majorité de la nation professe le catholicisme romain et déclare qu'en conséquence il protégera la publicité de son exercice d'une manière spéciale et que tous les actes du gouvernement contraires au libre exercice de son culte sont annulés[1].

Au milieu des péripéties de la discussion, ce texte s'en alla par lambeaux. A la veille de conclure, Consalvi fit un dernier effort pour en maintenir quelque chose. Voici le premier article de son contre-projet :

La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Le gouvernement lèvera tous les obstacles qui peuvent s'y opposer. Son culte sera public, en se conformant, vu les circonstances, aux règlements de police qui seront jugés nécessaires[2].

Tout le monde sait la vivacité de la lutte et comment le premier consul exigea que disparût l'allusion aux « obstacles » créés par les lois révolutionnaires. Mais tout le monde sait aussi — ou devrait savoir — quelle attitude le chef de l'État gardait dans cette discussion. Il était le premier à déclarer que ces lois n'existaient plus en fait puisque le gouvernement n'en poursuivait pas l'exécution ; que la liberté promise par le Concordat entraînait la suppression des obstacles qui pouvaient gêner l'exercice de la religion catholique[3].

En réalité, beaucoup de préfets du Consulat ne surent pas ou ne voulurent pas comprendre ainsi les choses. Ceux qui s'étaient livrés, corps et âme, au génie satanique de la Révolution, mirent leur conscience de gardiens des lois et leur plaisir de jacobins impénitents à veiller autour des clochers et des cimetières, pour y signaler à la vindicte des tribunaux les croix toujours debout. Pour citer ce que Taine appellerait « un cas fort » de cette phobie maladive, encore en 1804, le préfet de Loir-et-Cher faisait minutieusement dresser par ses sous-préfets et ses maires un état des croix et statues érigées en public dans son département. Et dans une lettre émue à Fouché et à Portalis, il demandait quelle conduite il devait tenir en face de ces sept cent quatre-vingt-quinze emblèmes provocateurs.

1. Boulay de la Meurthe, *Documents*, etc., t. III, p. 675.
2. *Ibid.*, t. III, p. 184. — 3. *Ibid.*, t. III, p. 246.

Le gouvernement du premier consul pensa, dès la première heure, qu'un pareil zèle était excessif, et Portalis déclara nettement, je le répète, que la loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes était abolie par celle du 18 germinal an X.

Il ne reste donc au cabinet, dans cette aventure, qu'un triple déshonneur : celui de méconnaître la portée du Concordat, celui de prêter au Parlement une volonté qu'il n'a pas signifiée, celui d'outrager, sans avoir le courage de le dire, la foi et la conscience des catholiques de France.

Comme l'écrivait éloquemment M. Rousse, « homme ou Dieu » Jésus-Christ est « celui que, depuis deux mille ans, des millions d'intelligences vénèrent comme le précurseur de toutes leurs libertés ; — que des millions d'âmes obstinées adorent comme le consolateur divin de toutes les iniquités et de toutes les douleurs de la terre... »

Et puis « que l'on nous montre un seul magistrat » dont ces images du Christ « aient gêné l'indépendance ; — un seul avocat dont elles aient entravé la liberté ; — un seul plaideur qui leur ait imputé l'erreur du juge et la perte de son procès ».

Non, la neutralité de l'État n'est pas en cause, ni son respect pour la liberté de ceux qui ne croient ni à Dieu ni aux idoles.

Il fallait faire un pas de plus vers « la laïcisation complète » de l'État. La place de Dieu, prononçait *la Lanterne*, « n'est pas plus dans le code que sur les murs du prétoire. Et justement puisqu'on va l'enlever d'ici, il faut le faire disparaître de là. » La suppression du serment religieux, après la suppression du crucifix.

Des incidents nombreux au Palais, des protestations venues de tous les barreaux, des cérémonies expiatoires dans les églises ont montré au gouvernement qu'il avait eu la main lourde et sacrilège. M. Combes est habitué à ces démentis publics de l'opinion. Il lui chaut peu, pourvu que sa majorité lui demeure au Parlement. Il la gardera, selon toute apparence, jusqu'à ce que soient achevées les plus

répugnantes des besognes que seul un renégat têtu a le front d'assumer.

Mais quel que soit le verdict dont il plaise au Parlement de couvrir la circulaire Vallé, celle-ci n'en sera pas moins un acte aussi impolitique qu'illégal et irréligieux.

A l'heure où le crime est devenu plus précoce, plus hardi et plus fréquent, un gouvernement soucieux de la moralité publique n'aurait pas songé à enlever à la justice son caractère sacré.

Mieux que personne M. Vallé doit connaître les secrets de la statistique criminelle. C'est aux bureaux de la place Vendôme qu'ils sont renfermés.

Or il est absolument incontestable que de 1880 à 1900 le nombre des prévenus n'a fait que croître et que la répression des crimes et délits n'a fait que se ralentir. Par quelque bout que l'on prenne la question, qu'il s'agisse de la criminalité des mineurs, ou de la proportion des divorces, ou du chiffre des affaires classées sans suite, ou du nombre des procès pour fraude commerciale, ou du taux des meurtres, ou du point de savoir quelle classe fournit de préférence l'armée du mal, la réponse demeure également désespérante. La moralité du pays est en baisse [1]. Et il n'est pas un criminaliste indépendant et clairvoyant qui ne sache très nettement pourquoi.

L'idée du devoir a perdu de sa clarté, la volonté de l'accomplir est moins forte et moins sûre, parce que le législateur divin n'occupe plus qu'une place réduite ou disputée ou nulle dans l'âme contemporaine. Le grand secret est là des mouvements de la statistique criminelle.

Et c'est pourquoi il était bon que l'image du Christ resplendît dans les tribunaux. Elle rappelait aux juges, aux témoins, aux inculpés le souvenir d'un code suprême et d'une éternelle sanction. Dans la conscience de tous ceux qui lui donnaient un regard attentif, elle éveillait plus vifs la notion du bien et du mal et le sentiment de la faute, la

1. Voir par exemple, dans *Politique et Religion*, de M. Ripert, le chapitre v, et dans *Enfance coupable*, de M. Joly, le chapitre 1er.

morsure du remords et l'acquiescement aux sévérités de la sentence.

Il est bien certain que dans ces prétoires où aucun reflet ne brillera plus de la divinité, le trafic des consciences se fera avec moins de gêne. Pour empêcher un homme de mal faire, jamais la Déclaration des droits de l'homme n'aura la vertu du Christ crucifié.

Nous l'espérons, la circulaire Vallé ne connaîtra pas une meilleure fortune que la circulaire Barthe et la loi du 7 vendémiaire an IV. A son tour, on la verra disparaître. Et la croix reparaîtra. Elle est habituée à ces revanches. Et puis les hommes ont besoin de ses leçons.

Mais, en attendant, le gouvernement rend au pays ce service exécrable de diminuer et d'avilir, à ses yeux, cette foi chrétienne qui est la source vive de son histoire. Il s'enfonce délibérément dans la politique menteuse qui consiste à maintenir le Concordat en guerroyant contre la religion que le Concordat devrait protéger. Il se fait l'instrument de ce rêve laïque dont le moindre défaut est d'être plus utopique que l'on ne saurait dire, puisqu'il consiste, non seulement à arracher de l'âme française une religion dont elle a vécu pendant quatorze siècles, mais à remplacer celle-ci par le culte de la Science et de l'Humanité, — deux personnes si irréelles et si froides que ceux-là mêmes n'ont pu s'en contenter en leur vie qui ont eu l'idée de leur bâtir des temples et de leur recruter des adorateurs.

Ces ouvriers de la France libre penseuse devraient se souvenir des graves paroles que jadis un de leurs oracles prononçait sous la coupole de l'Institut :

La science fût-elle parfaite laissera à la religion toute sa place. Et laquelle, Messieurs ? Rien moins que l'infini. Quelque riche imagination, comme M. Renan, s'épuisera de loin en loin pour la remplir de ses rêves particuliers; la foule, et j'ose y comprendre le gros des savants eux-mêmes, réclamera toujours, passez-moi le mot, une doctrine de l'inconnu qui apporte la paix aux esprits, qui soit le frein des fantaisies, et qui puisse devenir, pour de longs siècles, le principe des civilisations et le ciment des sociétés.

Challemel-Lacour se vantait d'être laïque autant que per-

sonne. Mais lorsque sa réflexion de philosophe l'arrachait aux entraînements de la politique, voilà comme il parlait de la religion. On ne saurait mieux flétrir la sottise criminelle de ceux qui la bafouent pour la mieux détruire.

*
* *

La question romaine soulève, en ce moment, quelque émotion et quelques difficultés. On dirait vraiment que certaines gens découvrent quelque chose d'imprévu et de terrifiant.

Il a suffi que M. Boni de Castellane à la Chambre parlât de l'Italie « spoliatrice » pour déchaîner la gauche, embarrasser la droite, et mettre M. le président Brisson hors de lui. Tout le monde a donc oublié les débats de 1867, au Corps législatif? En ce temps-là, Thiers rivalisait avec Rouher pour défendre, contre les évidentes convoitises de la maison de Savoie, les États du pape. Et le vice-empereur, sous le fouet des impatiences de la majorité, s'avançait jusqu'à jeter de la tribune du Palais-Bourbon les fameuses paroles : « Jamais l'Italie ne s'emparera de Rome. Jamais la France ne supportera une telle violence faite à son honneur, faite à la catholicité. »

Aujourd'hui, les journaux du gouvernement prennent plaisir à dire qu'il faut choisir entre Pie X et Victor-Emmanuel III, entre les intérêts nationaux et les intérêts catholiques. C'est mal poser et perfidement déplacer le problème. Il y a là un jeu dont les catholiques ne peuvent accepter d'être les victimes.

Dans la séance du 25 mars dernier, fut déposé à la Chambre un projet de loi « portant ouverture d'un crédit de quatre cent cinquante mille francs pour les frais du voyage en Italie du président de la République ».

Le ministre des affaires étrangères, appuyant cette demande, parla de « rétablissement des amitiés naturelles », de « rapprochement des intérêts concordants », de « visite » à « rendre » aux hôtes royaux » venus à Paris. Le rapporteur, au nom de la commission du budget, ajouta que celle-ci

« était heureuse de penser que le chef de l'Etat français » allait « rendre, *au Quirinal*, au chef de la nation voisine et amie, la visite faite à Paris par les souverains de l'Italie ».

Le Quirinal ! La prudence diplomatique de M. Delcassé s'était appliquée à taire ces trois syllabes dangereuses, tandis qu'à la jeter dans l'air les lèvres socialistes de M. de Pressensé prenaient une complaisance extrême. Le ministre et le député sentaient tous deux que ce mot portait en lui tout le sens du voyage de M. Loubet.

Et c'est pour cela même que ce voyage n'aurait point dû se faire.

On a parlé d'un devoir de courtoisie internationale. C'est user d'équivoques ou énoncer une naïveté. Plus encore que les particuliers, les peuples n'ont exactement que les relations qu'ils veulent. La question n'est pas de savoir si le président de la République devait rendre en 1904 la visite faite par le roi d'Italie en 1903 ; elle est de savoir si, en 1903, la France devait accepter une visite qui eût pour essentielle condition d'être rendue à Rome même.

Victor-Emmanuel III n'est pas venu à Paris par caprice, ni par surprise. Il avait son dessein évident : notre diplomatie eût été bien aveugle, si elle ne l'eût pas pénétré dès la première minute. Agréer que le roi d'Italie vînt dans notre capitale c'était prendre l'engagement d'aller dans la sienne. Aller dans la sienne c'était forcément renier le passé de la France, méconnaître les droits du pape, consacrer par un acte sans précédent l'annexion de Rome au royaume de Piémont. Les intentions intimes, la réserve des sentiments n'y pouvaient rien. Par la nature même des choses, la visite de M. Loubet à Rome avait cette signification. Léon XIII le déclara ; il ne pouvait pas ne pas le déclarer [1]. Le silence, comme l'acquiescement, eussent été une forfaiture. La souveraineté pontificale est une des plus antiques, des plus légitimes, des plus nécessaires. Aucun droit, à l'égal de celui-là ne saurait exiger les protestations qui empêchent la prescription du droit.

1. Sur les questions pressantes de M. Grousseau, M. Delcassé a dû convenir de ce fait. (*Journal officiel*, 28 mai 1904, p. 1177.)

Un journal, d'ordinaire plus grave en ses propos, a énoncé ce paradoxe de comédie : Depuis trente ans, nous entretenons un ambassadeur chez les successeurs de Victor-Emmanuel. « Qu'est-ce que le voyage de M. Loubet pouvait bien ajouter d'offensif à ce fait toléré par le pape : l'existence d'une représentation diplomatique auprès du Quirinal[1] ? »

Mon Dieu ! Les lunettes du *Temps* sont bien grossières, s'il n'aperçoit pas la différence.

Notre ambassade est commandée par la nécessité des affaires. Nous en avons une au Quirinal, comme nous en avons une à Berlin. Une visite est une marque spéciale de bons rapports ; on ne l'accorde qu'aux amis. Parce qu'une ambassade est indispensable, elle s'impose à la tolérance du pape, qui, d'ailleurs, peut voir une compensation dans ce fait qu'un ministre de France est accrédité auprès de sa personne. Une visite, du moment qu'elle témoigne une entente cordiale, pose la question de savoir si elle sera bien vue par les souverains à qui nous devons de particuliers égards. Et ici la question se posait d'autant plus vive et délicate, que dans cette Rome où les diplomates allaient le conduire, le premier magistrat de la France allait trouver en face l'un de l'autre le pape spolié et le roi spoliateur.

Admettons — par impossible — qu'une prescription trentenaire ait aboli les droits du pape. La plus élémentaire courtoisie, la déférence méritée par le père des catholiques, les égards dus à un pontife qui venait de ceindre la tiare, la reconnaissance que devaient lui valoir ses préférences marquées pour notre pays : tout commandait les plus délicates attentions. Il y a des circonstances où l'on se diminue soi-même, si on ne sait pas respecter des susceptibilités honorables, alors même qu'on les estime exagérées. A passer par-dessus, sous prétexte d'user de son plein droit, on manque tout ensemble d'intelligence et de cœur.

A quel point en doit-on manquer, quand on ne comprend pas que, de toutes les nations de l'Europe, la France était la dernière qui dût consentir à saluer amicalement dans Rome l'envahisseur de Rome !

1. *Le Temps*, 18 mai 1904.

Tandis que sous la poussée invincible des utopies tenaces et des souvenirs compromettants, Napoléon III s'engageait à fond dans l'aveugle politique de l'Italie une, au moins avait-il conservé assez de clairvoyance pour entourer le trône de Pie IX de baïonnettes françaises. Nos soldats avaient ramené au Quirinal le pontife chassé par la révolution de 1848. L'épée de Lamoricière, l'héroïsme des régiments de Mentana avaient déchiré les intrigues de la maison de Savoie et brisé les audaces de Garibaldi. Il fallut notre désarroi de 1870 pour que pût s'ouvrir, à travers l'enceinte de la Ville éternelle, la route par où les soldats de Cadorna coururent jusqu'au palais apostolique pour y installer en roi Victor-Emmanuel.

Et c'est dans ce Quirinal où nos troupes avaient tant de fois présenté les armes et poussé des vivats en l'honneur du Pape-Roi, que le chef de l'État français allait paraître, la main dans la main du Piémontais, au claquement du drapeau qui avait franchi la brèche de la Porta Pia ! Comment le successeur de Pie IX pouvait-il ignorer ou tolérer ou accepter une pareille scène ? Il lui aurait fallu oublier notre histoire en même temps que celle du Saint-Siège. Cette ingratitude et cet abandon ne siéent pas à un honnête homme.

Dès lors quelle pouvait être l'attitude du gouvernement français ? N'ayant aucun espoir qu'un voyage à Rome pût être agréé par le Souverain Pontife, devait-il, comme il l'a fait, braver ce mécontentement, afin d'assurer au rapprochement franco-italien tous ses avantages politiques ?

Il faut ici parler net et tâcher de voir, comme elle est, notre situation internationale. Parfois les hommes d'État de la troisième République ont paru se complaire à l'arrangement de certains *scénarios* capables de faire illusion aux foules. Dans un pays avide, comme le nôtre, de spectacles émouvants, les décors grandioses d'une pièce diplomatique peuvent avoir leur importance. Cependant, ils ne sauraient jamais être que les dehors de l'action. L'action c'est tout le drame. Quelle est l'action ici ? Quel est le fond de l'entente franco-italienne ?

Thiers, dans un discours célèbre de 1865, prédisait à Napoléon III que « la reconnaissance de l'Italie durerait

tout juste autant que sa faiblesse ». Les événements l'ont fait voir.

En 1870, au moment où nous étions écrasés par la Prusse, pas un régiment n'a franchi les Alpes pour nous secourir. Après la guerre, comme nous restions impuissants et isolés, les Italiens, avec leur projet d'occuper la Corse et de débarquer en Tunisie, nous firent comprendre qu'ils goûtaient toujours la parole de Bismarck à Mazzini : « L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie. » Enfin, personne n'a pu oublier, je suppose, dans notre pays, comment, Crispi gouvernant sous la tutelle du chancelier créateur de la Triplice, plus de dix ans s'écoulèrent où la politique du Quirinal consista dans une crise aiguë de gallophobie.

Un jour vint pourtant où le malheur instruisit notre « sœur latine ». Elle essaya de se rapprocher de nous. Elle signa le traité politique de 1896 et le traité commercial de 1898.

De cette histoire, esquissée à grands traits, quelle est la moralité certaine ? Elle tient en un mot, que nous devons d'ailleurs dire sans forfanterie : l'Italie a plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'elle.

Certes, il n'est pas indifférent pour nous que la Triplice se maintienne ou se rompe. Au cas où un *casus belli* se produirait avec l'Allemagne, il nous serait bon de n'avoir du côté des Alpes aucune inquiétude. Et puis, pour nos intérêts économiques, il nous est avantageux d'avoir de bons rapports avec toutes les nations voisines de nos frontières. Malgré tout, les ministres italiens ne sauraient nier qu'ils étaient plus pressés que nous en 1898 de renouveler des traités de commerce plus avantageux pour leur pays que pour le nôtre. Et quant à la Triplice, elle subsiste, en dépit de nos caresses à l'Italie. Notre situation continentale n'est pas modifiée [1] et notre expansion méditerranéenne court plutôt de nouveaux risques [2].

1. Les explications fournies à la Chambre, le 3 juillet 1902, par M. Delcassé, en sont l'aveu indirect. (*Journal officiel*, 4 juillet 1902, p. 2084.)

2. J'abrège ici un exposé politique dont on trouvera tous les éléments dans l'excellente introduction qui ouvre le livre de M. Pinon sur *l'Empire de la Méditerranée*. M. René Millet, qui ne saurait être suspect de clérica-

Donc, en bonne politique, c'est nous qui devions rester maîtres du jeu dans le rapprochement franco-italien à négocier. Nous n'avions pas à subir les conditions de la visite royale. La prudence nous commandait d'examiner si de céder aux vœux du roi d'Italie n'entraînait pour nous aucun inconvénient. Traitant avec un ancien obligé dans l'embarras, sans abuser de notre force, nous pouvions énoncer, avec fermeté, nos légitimes désirs.

Pourquoi le gouvernement ne l'a-il pas fait ? Une seule explication est possible : il a mis le pape trop bas et trop haut le roi d'Italie; il a cru que le mécontentement de Pie X ne tirerait pas à conséquence ; il a estimé que les intérêts français auraient à souffrir davantage si Victor-Emmanuel n'était pas satisfait. C'était se tromper deux fois. Et pour s'aveugler à ce point sur la réalité des choses, il a fallu que notre diplomatie fût hypnotisée par l'ardent désir d'auréoler la République d'un brillant feu d'artifice. N'y a-t-il pas lieu de craindre même qu'elle n'ait été enveloppée dans le tourbillon d'anticléricalisme qui emporte toute notre politique intérieure ?

Dans ce discours du 25 mars que l'on a affecté, bien à tort, de considérer comme l'explosion religieuse d'une indignation sincère mais déplacée, M. Boni de Castellane disait au cabinet : Si le voyage à Rome pouvait se faire sans encombre, « vous n'auriez réussi, somme toute, qu'à jouer le rôle de courtier entre la maison de Savoie et la papauté ». Mais « le pape vous reprochera amèrement votre conduite, et par suite vous risquez de perdre tous les avantages matériels et moraux que vous retiriez de l'entente avec le Saint-Siège ». Et de l'Italie que recevrez-vous en retour ? « Pas un avantage commercial, pas un avantage politique [1]. » Puis, rappelant les consé-

lisme, a donné à ces pages avisées la plus nette approbation. (Cf. *Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1904, p. 588.)

1. *Journal officiel*, 26 mars 1904, p. 949. — Pour se rendre compte que l'orateur, en refusant de voter les crédits, ne cédait pas à un emballement oratoire, il suffit de lire son discours entier et de le rapprocher de celui qu'il prononçait, le 20 novembre 1903, dans la discussion du budget des affaires étrangères.

quences de la guerre de 1859, l'orateur concluait, en interpellant le ministre des affaires étrangères : « Des passions que vous ne partagez pas, mais dont vous subissez les contre-coups, vous font la dupe des combinaisons secrètes de l'internationale maçonnique [1]. » Peut-être ces mots sévères sont-ils la clé des derniers actes de notre gouvernement. Si la preuve incontestable en est difficile à faire, il faut bien convenir que cent raisons nous donnent lieu de craindre que là ne soit la vérité.

Est-ce que le rapporteur du budget des affaires étrangères, M. de Pressensé, n'a point dit publiquement, à la tribune, que « les principes mêmes de la Révolution française », « la laïcité de l'État » s'opposaient à ce que « le chef de l'Etat français » fît une visite quelconque à celui qui, n'étant plus un souverain, « n'est plus que le représentant d'une religion » ? Est-ce qu'il n'a point soutenu que la politique religieuse du gouvernement lui imposait d'ignorer le Vatican dans un voyage à Rome [2] ?

Par ces déclarations outrageantes, le fond de l'âme des meilleurs amis du gouvernement s'est révélé. Ce qui leur complaisait dans l'entreprise, c'est que l'ennemi du pape sortît enfin de l'isolement suspect où le tiennent depuis trente ans les États catholiques. Il est vrai, aucun ministre n'a dit une parole pour s'associer à ces joies du plus pur antipapisme ; mais aucun non plus ne les a désavouées et flétries, alors qu'elles s'étalaient à la tribune avec tant d'insolence. Et le président de la République, lorsqu'il a fait dans le phaéton du roi d'Italie une promenade matinale, aux abords de la place Saint-Pierre et à la Porta Pia, est apparu à tous les regards comme le messager inconscient du jacobinisme français et le complice muet de l'unitarisme italien.

Ces circonstances aggravantes demandaient que la protestation inévitable du Vatican fût immédiate et ferme. Pie X n'a pas attendu longtemps et les puissances catholiques ont su, à ne pouvoir s'y méprendre, dans quels sentiments la visite de M. Loubet à Rome laissait le Saint-Siège.

1. *Journal officiel*, 26 mars 1904, p. 950.
2. *Ibid.*, p. 952.

Cet acte a été blâmé et faussé d'une façon indigne. Dès que l'*Osservatore* garantit le fait que le pape avait envoyé une note, ce fut dans la presse ministérielle une explosion de colère. « On n'oppose pas une fin de non-recevoir à un soufflet, on le rend », écrivait M. Jaurès. « Il est impossible que le gouvernement de la République s'en tienne à considérer comme inexistante une agression faite intentionnellement à la face de l'Europe. » Au jugement du *Temps*, le pape « ne pouvait rien imaginer de plus maladroit et de plus inopportun ». Un discours aux cardinaux, une encyclique, pour « exprimer des regrets inguérissables », passe encore ; mais une note diplomatique, quelle « faute » ! Comment Pie X avait-il pu oublier que « l'Église catholique n'est pas une cure de village[1] » ? Les *Débats* étaient plus circonspects dans leur dédain : « la protestation du pape » était « naturelle », commandée par sa situation même ; il ne fallait pas s'en « étonner », mais il ne fallait pas non plus s'en « émouvoir ». Le Saint-Père avait son « point de vue ». Nous n'avions qu'à garder le nôtre, qui est d'accepter « les faits accomplis en Italie depuis trente ans[2] ».

Huit jours s'écoulèrent. Le 17 mai, au matin, *l'Humanité* publia ce qu'elle appelait « le texte authentique et certain » de la note pontificale. Ce fut un tumulte d'invectives. Cette pièce témoignait d'une « maladresse insigne », de l'ignorance la plus absolue de la diplomatie, des « intentions les plus outrageantes », d'une intolérable prétention de s'immiscer dans nos affaires, d'une politique nouvelle dictée, contre la France, par la Triplice. Il fallait rappeler notre ambassadeur et « mettre immédiatement à l'ordre du jour la dénonciation du Concordat ».

Le gouvernement garda plus de sang-froid. Ses communiqués aux journaux et aux agences semblaient de quelqu'un qui a besoin de silence et de réflexion pour sortir d'embarras. Cette attitude expectante finit par calmer les plus intransigeants de ses amis. La séance du 20 mai, à la Chambre, se passa en échanges de paroles toutes froides. Le lendemain,

1. *Le Temps*, 8 mai 1904.
2. *Débats*, 8 mai 1904.

les journaux du soir annonçaient que M. Nisard quittait Rome par le train de huit heures et que M. Loubet se reposait à l'Élysée des fatigues d'une visite à l'exposition canine.

Que sortira-t-il de ce conflit ? Les événements le diront.

Ce qui est incontestable, c'est que la note diplomatique était à prévoir. « Nul en effet ne pouvait supposer qu'un acte aussi grave dans son principe et dans ses conséquences » que le voyage de M. Loubet à Rome, « pût s'accomplir pour la première fois, sans que le pape fît entendre une solennelle protestation contre la violation des règles diplomatiques acceptées depuis trente-quatre ans par tous les États catholiques[1] ». Jamais l'empereur d'Autriche, engagé avec l'Italie dans une alliance plus étroite que la nôtre, n'a visité à Rome le roi, son allié. Pourquoi la France n'aurait-elle pas gardé la même réserve ?

Ce qui est incontestable, c'est que les termes de la note, calculés de manière à ramasser dans une brièveté, forcément un peu raide, tous les motifs de protestation, ne contiennent pourtant rien d'agressif, ni d'injurieux, ni d'imaginaire[2]. Les droits du Saint-Siège aux égards des souverains catholiques, les obligations particulières de la France, les intentions du roi d'Italie sont rappelés dans un langage très net, mais sans grossissement d'émotion ou éclat de colère.

Ce qui est incontestable, c'est que le fait d'écrire aux puissances et de leur expliquer le maintien du nonce en France, ne sauraient à bon droit passer pour une offense au gouvernement de notre pays. La gravité du précédent posé par M. Loubet explique les précautions prises par le Saint-Siège. Tous ceux qui ne sont pas des énergumènes conviendront qu'en se taisant, dans la note envoyée en France sur la question de la nonciature, la chancellerie romaine a usé uniquement de modération et d'égards.

Ce qui est incontestable enfin, c'est que la protestation du pape s'élève non contre le rapprochement franco-italien, mais

1. M. de Mun, dans *la Croix*, 20 mai 1904.

2. M. l'abbé Gayraud et M. Grousseau l'ont démontré irréfutablement dans la séance du 27 mai.

contre la visite à Rome. Cette visite n'a jamais pu être ni le signe nécessaire de notre amitié, ni la condition *sine qua non* de l'amitié de l'Italie.

Que pense de l'aventure Victor-Emmanuel ? Trop d'impatience d'arriver au but a fait culbuter son char, alors qu'il semblait avoir tourné heureusement la borne fatale. Et pour ses meurtrissures, les condoléances de M. Barrère seront peut-être un dictame sans vertu. Avec plus de discrétion dans les désirs, le roi se serait contenté de recevoir, à Naples ou à la Spezzia, le président de la République française. L'entente franco-italienne ne s'en fût pas trouvée moins profitable. Et la barrière qui sépare le Quirinal du Vatican en eût paru moins irritante, sinon moins haute.

On se rappelle qu'aux débuts du pontificat de Léon XIII les prophètes ne manquaient pas pour annoncer, à bref délai, une *combinazione* qui mieux que la loi des garanties réglerait amicalement entre le pape et le roi de Piémont la querelle pendante depuis 1870. Lorsque le patriarche Sarto, qui avait harangué à Venise la reine Marguerite, fut élevé au souverain pontificat, les mêmes prophètes d'un avenir azuré se rencontrèrent. Aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, les faits font brutalement évanouir ces rêves. La question romaine, dont on apprêtait les définitives funérailles, se dresse toute vivante dans le monde étonné de la diplomatie européenne.

Victor-Emmanuel, au Quirinal, ne sommeillera pas plus tranquillement que son grand père.

Et c'est ce qui doit servir aux catholiques du Parlement et d'ailleurs, de leçon salutaire.

Ils sont trop nombreux ceux qui éprouvent de la foi intégrale une sorte de fausse honte. A quelques-uns, s'ils n'isolaient pas soigneusement leur science de leur foi, il semble qu'ils risqueraient de passer pour des esprits enchaînés. D'autres, s'ils ne prenaient pas la précaution de mettre leur politique à l'abri des influences de leur *Credo*, redouteraient d'être regardés comme de mauvais citoyens.

Effroi puéril et misérable !

L'histoire de notre pays devrait suffire à nous éclairer. Est-ce que ce gallicanisme dont on a voulu faire, pour notre clergé et notre monarchie, une grandeur et une force, n'a pas été pour tous deux une funeste entrave ?

Ni le service du Christ, ni celui de son vicaire ne sauraient être avilissants. A Dieu ne plaise, que nous cessions d'être bons Français en restant les fils dévoués de l'Église et du pape.

La royauté temporelle des pontifes romains a subi dans le cours des siècles des vicissitudes. M. Ribot a prophétisé que c'en était fait pour jamais. Les hommes d'Etat du Directoire parlaient de la sorte. Précisément parce qu'il « savait l'histoire » Léon XIII aurait été fort surpris d'entendre tomber des lèvres de M. Ribot un langage si assuré. S'il était encore de ce monde, l'illustre pontife n'eût pas manqué, sans doute, d'envoyer à l'orateur la magnifique lettre écrite, le 15 juin 1887, au cardinal Rampolla qui venait de prendre place à la secrétairerie d'État. Après avoir rappelé, dans un très beau langage, les origines, le caractère sacré, les raisons très hautes et les bienfaits du pouvoir temporel des papes, Léon XIII concluait :

Par tout cela il est facile de comprendre combien s'impose aux pontifes romains et combien sacré est pour eux le devoir de défendre cette souveraineté civile et les raisons qui la fondent... Pour Nous, avec l'aide de Dieu, Nous ne manquerons pas à ce devoir. Jusqu'à ce qu'on en revienne à une souveraineté véritable et effective telle que le requiert Notre indépendance et la dignité du siège apostolique, Nous ne voyons pas de route ouverte vers l'accord et la paix.

Voici la pensée authentique de Léon XIII contre laquelle les conjectures aventurées par M. Ribot ne sauraient guère prévaloir.

Quant à la France, ce fut, dans l'histoire, sa mission éclatante de soutenir cette royauté voulue par la Providence. Tant que les papes la revendiqueront, notre rôle est de les appuyer et non de les combattre. Ce faisant, non seulement nous donnerons au chef suprême de notre religion le témoignagne de notre filial respect, mais nous donnerons à la patrie un gage de fidélité intelligente. La garde des choses profondes qui sont comme la substance d'un peuple assure mieux son

avenir que les expédients d'un jour. Combien de fois l'histoire a fait cette démonstration !

Après M. Delcassé, M. Ribot a tenu à nous assurer que l'entente franco-italienne servait au mieux nos intérêts. Cette assurance est faite surtout d'espoirs sincères. Jusqu'ici, une seule chose est certaine, c'est qu'un rapprochement avec l'Italie qui aurait pour conséquence un éloignement du Vatican ne peut être pour nous qu'une mauvaise affaire. Si l'on doit s'en tenir à quelque discussion de chancellerie, quelle mesquine querelle ! Si l'on prend son parti de la perte du protectorat des missions et de la dénonciation du Concordat, quel saut dans l'inconnu !

Or, c'a été la singulière attitude du gouvernement que d'afficher tout ensemble le désir et la crainte des pires extrémités. Averti, par Léon XIII comme par Pie X, que le voyage à Rome appellerait une protestation, il a décidé quand même le voyage. Il a laissé publier, par un député qui est fort aimé du ministère, une des notes pontificales envoyées aux puissances. Il s'est saisi de cette divulgation avec l'empressement d'un adversaire qui cherche un *casus belli.* Il a demandé au Vatican, d'une façon incorrecte, des explications auxquelles il n'avait pas droit. Il a refusé de formuler ces demandes par écrit. Il a fini par mettre son ambassadeur en congé. Comment aurait pu se comporter un gouvernement décidé à rompre définitivement avec le Saint-Siège ? — Et puis, après huit jours d'hésitations, de dépêches contradictoires, de racontars variés et de polémiques inquiétantes dans les journaux ministériels, une séance parlementaire de sept heures d'horloge s'est tenue pour aboutir à ceci :

Les radicaux et socialistes dissidents : Le pape nous insulte ; il faut dénoncer le Concordat.

Les radicaux et socialistes opportunistes : Non, il ne faut pas le dénoncer ; c'est une opération délicate qui, d'ailleurs, aboutira un de ces jours.

Le gouvernement : Bien dit ; mais pour punir le pape insulteur, nos affaires seront gérées à Rome par un simple secrétaire, — jusqu'à nouvel ordre.

Les progressistes : Toute cette affaire n'a pas été fort

bien conduite; mais nous approuvons ce rappel de l'ambassadeur, à condition qu'il revienne bientôt à Rome.

Et par quatre cent vingt voix on a témoigné au gouvernement qu'on était content de lui, dans des sens assez divers. C'était se contenter du manque de prévoyance, de tact, de loyauté et de logique. Qui aurait jamais cru que telles fussent les conditions indispensables d'une politique vraiment nationale!

M. l'abbé Gayraud et M. Grousseau ont porté à la tribune le langage des vrais catholiques de France; leurs discours sont les plus dignes, les plus courageux et les plus raisonnables qui aient été prononcés dans cette séance. Ils peuvent se flatter d'avoir pour eux « le bon droit et l'opinion du monde ».

Le gouvernement a triomphé sur un ordre du jour équivoque. Il n'a pu donner du rappel de l'ambassadeur une explication concordant avec les faits. Et lui qui tant de fois avait brandi, sur la tête du pape, comme une grave menace, la dénonciation du Concordat, il a été contraint de renvoyer à une date incertaine l'exécution de ce projet si cher aux loges.

C'est une première revanche pour la cause du pape.

Paul DUDON.

# REVUE LITTÉRAIRE

*La Sorcière*, de M. Victorien Sardou, et *le Lac noir*, de M. Henri Bordeaux. — *Le Dédale*, de M. Paul Hervieu. — *L'Adversaire*, de MM. Capus et Arène. — *La Plus Faible*, de M. Marcel Prévost. — *Crainquebille*, de M. Anatole France. — *Autour de l'Étendard*, de Marie-Anne de Bovet. — *Les Menettes de Rouмégoux*, de M. Armand Delmas. — *Vers Ispahan*, de Pierre Loti. — *Le Tapissier de Notre-Dame*, de M. Pierre de Ségur. — *La Tragédie du soir*, de M. Armand Praviel et *l'Éternel Amour*, de M. Joseph Boubée.

*La Sorcière* : un drame svelte, sans longueurs, dressé par un maître habile à concerter les effets scéniques, à exploiter des sources d'émotions inédites, ménagé pour mettre en valeur un seul rôle, pour éclairer le jeu d'une seule tragédienne. Dans sa nouvelle œuvre, M. Victorien Sardou a prodigué ses dons ordinaires : la netteté du dessin, la puissance évocatrice, la science du décor et du spectacle, l'art d'angoisser. Fait pour être dit, pour être joué, le libretto, lu, devient sec et muet, et, le gaz éteint, les prestiges de *la Sorcière* disparus, il nous reste en main un ouvrage dont la valeur psychologique et la sincérité historique prêtent à quelques critiques.

Une rencontre assez pittoresque met en présence don Enrique de Palacios et Zoraya, une Maugrabine. Au second acte, Palacios appartient évidemment à Zoraya. Ce vulgaire viveur doit, par malheur, épouser la fille du gouverneur de Tolède, une somnambule, que Zoraya hypnotise pour lui ordonner de rester tranquille sa nuit de noce, — heureuse occasion de nous offrir une scène de Salpêtrière. — Zoraya avait accompli ce bon office sans se douter qu'elle le rendait à une rivale. Avertie du mariage de Palacios, elle vient troubler la fête et quereller l'infidèle, que, vraisemblablement, elle devrait daguer. Du tout : elle le reprend, et c'est Palacios qui poignarde un agent du Saint-Office lancé à leur poursuite.

Si pareil crime avait été commis, en bonne histoire l'*Audience Royale* s'en serait saisie; Palacios eût été jugé comme fourbe et meurtrier, Zoraya peut-être comme complice. L'Inquisition,

en tout cas, n'aurait rien eu à voir à cette affaire, surtout à cette époque où le Saint-Office ne s'inquiétait que des judaïsants, nullement des Maures. Mais l'Inquisition a bon dos, et M. Sardou, qui le sait, en prend à son aise avec elle. — Que n'a-t-il eu l'occasion d'entendre la série de conférences qu'avec une éloquente crânerie donne actuellement M. l'abbé Gaffre! — Au quatrième acte, il nous fait donc assister au plus invraisemblable, au plus odieux procès qu'on puisse imaginer. Un tribunal fantastique : des imbéciles sans conscience, qui débitent de perverses inepties, et le cardinal Ximenez devenu un Laffemas de bas étage. Il se trouve que Zoraya est seule en cause. Pour sauver Palacios, — on sait si Ximenez épargnait la grandesse! — ses juges accusent la femme d'être sorcière. Ximenez avoue du reste son jeu avec une naïve impudence, et Zoraya, qui le comprend enfin, confesse tout ce qu'on désire. Oui, elle est sorcière et nécromancienne; oui, elle a assisté au sabbat. « Nous la brûlerons après vêpres! » conclut Ximenez.

On fait entendre à Palacios le dévouement de Zoraya. « Brute que je suis, dit-il avec infiniment de raison, je ne l'avais pas compris! » — Scène du bûcher; une fausse sortie! Pour obtenir le réveil de sa fille endormie, — le rôle de cette pauvre enfant s'est borné à dormir, — le gouverneur de Tolède pardonne à Zoraya, — ce qu'il n'aurait jamais pu faire si le Saint-Office avait prononcé. — Mais le peuple et les moines veulent leur proie. En vain Palacios tente-t-il de sauver la Mauresque. Le bûcher flambe. La ressource des héros de mélodrame reste à M. Sardou. Non plus la fiole noire, en usage chez Victor Hugo, mais un cachet d'acide prussique. Zoraya et Palacios l'absorbent dans un baiser, et la fureur des moines est déçue.

M. Victorien Sardou est un merveilleux dramaturge, un artiste consciencieux. Il mourrait de honte s'il était convaincu de s'être trompé d'un siècle dans les attifements de ses acteurs. Comment cette conscience s'accorde-t-elle avec un pareil dédain de l'histoire? Qu'on blâme Cisneros d'avoir violé la capitulation de Grenade, signée en 1491 par le comte de Tendilla, et d'avoir, en 1499, poussé quatre mille Maures au baptême : soit; qu'on signale sérieusement les maladresses et les abus de l'Inquisition : soit encore. Mais, de ce grand homme que fut Ximenez, qu'on

n'aille point faire l'absurde coquin que peint M. Victorien Sardou, ou qu'on n'exalte plus le progrès des sciences historiques, puisqu'un auditoire d'élite est encore capable d'applaudir de pareils travestissements.

Certaines coïncidences sont fâcheuses. Un auteur qui eût plaisanté les Arméniens alors qu'on les massacrait — hélas ! on recommence — eût fait preuve de mauvais goût, et M. Victorien Sardou ne s'est point montré galant homme en exposant sur la scène, en posture ridicule et coupable, les devanciers des moines qu'aujourd'hui l'on proscrit. L'artiste — un tel artiste — a mieux à faire qu'à siffler des vaincus. Il faut laisser à certaines baraques de foire le soin d'exploiter « les crimes de l'Inquisition ».

*
* *

Si Zoraya avait été sorcière, comme tous ses confrères en sorcellerie elle eût sans doute, sous d'innocents charlatanismes, voilé de très mauvaises manœuvres relevant des tribunaux. Les « donneuses de consolation » du dix-septième siècle l'ont assez prouvé, et M. Henri Bordeaux le démontre, dans *le Lac noir*, en nous faisant l'histoire d'un moderne sorcier de Savoie.

En trois réunions de collègues, le conseiller Girardet, d'Annecy, raconte sa première instruction judiciaire. La femme Fraizier avait été assassinée à Aspremont, dans d'horribles circonstances. Le cœur de l'enfant qu'elle portait avait été arraché. L'instruction mit en cause un voisin de la victime, Pierre Gavot, que tout semblait accabler. Il allait passer aux assises. Le rapport de Girardet le vouait à l'échafaud. Mais un ami du juge d'instruction, très curieux des choses de sorcellerie, achète par hasard, de la femme d'un vieux sorcier, un livre où se trouve cette recette : « Pour devenir invisible, mange le cœur d'un enfant qui n'est pas encore né. » Cette lecture bouleverse Girardet qui prend une nouvelle piste, et, appelé comme témoin aux assises, détruit son propre ouvrage et fait découvrir le vrai coupable, Gaspard Cruz, le sorcier. Gaspard Cruz s'échappe de l'audience. Une chasse éperdue commence, au bout de laquelle le sorcier aux abois se précipite dans un abîme.

Cette dramatique aventure diffère des récits intimes où s'était plu jusqu'ici M. Bordeaux. Elle prouve que cet ingénieux écri-

vain sait provoquer toutes les émotions. Semblable aux paysages de Savoie, décor aimé de ses fables, il ouvre à ses lecteurs des vallées charmantes, mais peut aussi dresser à leurs yeux des horizons menaçants. Une sincérité robuste demeure toujours son caractère, et la diversité de ses œuvres ne lui gagnera qu'un plus grand nombre d'amis.

*
* *

Dans *les Tenailles* et *la Loi de l'homme*, M. Paul Hervieu avait plaidé en faveur du divorce, et son *Dédale* a été salué comme une conversion. Ce qui prouve que tout dépend du point de vue où l'on se place. M. Hervieu s'était jadis placé du côté des victimes accidentelles du mariage indissoluble. Sa pitié pour les victimes le portait à maudire la loi. Vue d'un autre bout, la question lui a paru plus complexe, et, avec sa sincérité ordinaire, il l'a dit ou laissé comprendre.

Marianne de Pogis, émue un peu bien vite par une légèreté de son mari, a divorcé. Au début de la pièce, Guillaume Le Breuil demande sa main. Elle l'accorde, en dépit des répugnances de sa mère, Mme Vilard-Duval, une femme à principes. « Fais ce que tu voudras, dit la mère, et que Dieu ne te punisse pas! »

Au deuxième acte, Marianne, devenue Mme Le Breuil, reçoit sa première belle-mère, Mme de Pogis, et — est-ce vraisemblable? — M. de Pogis lui-même. Le père demande à emmener son fils dans sa terre de Nérange. Il veut lui enlever une vocation de marin qu'est en train de lui inspirer M. Le Breuil. Marianne cède. Ce petit sacrifice à la vraisemblance est nécessaire au drame. A Nérange, la diphtérie intervient, — naturellement, — et, près du lit de souffrance de leur fils, Pogis et Marianne se ressouviennent qu'ils sont époux. Ils s'en ressouviennent trop... Le Breuil apprend tout au quatrième acte. Marianne les voudrait fuir tous deux, l'ancien et le nouveau mari. Tous deux s'obstinent à la conquérir ou à la garder. Un gouffre sans fond s'ouvre à côté de la propriété de Le Breuil. Les deux mâles se saisissent, et, dans une poussée finale, disparaissent.

Puissamment corsée, fortement menée, la pièce de M. Hervieu se déroule avec une sombre énergie. C'est une maîtresse œuvre, et, bien que l'auteur n'y déclame nulle part son sentiment, il donne l'impression que Mme Vilard-Duval voyait juste, et que le

divorce, cause de telles catastrophes, est mauvais. Oserais-je dire que l'œuvre de M. Hervieu a un défaut : d'avoir été déjà faite. *Le Dédale* n'est qu'une réplique du *Berceau*, de M. Brieux. Max de Pogis et Raymond Chantrel ont commis la même faute, présentent les mêmes excuses, obtiennent, dans les mêmes circonstances, le même pardon. M. Brieux expose explicitement et éloquemment sa thèse. M. Hervieu laisse aux spectateurs le soin de dégager la sienne des faits. M. Hervieu a fouillé davantage son sujet; il a compliqué son intrigue, il ne laisse pas les deux maris se retirer résignés, chacun de leur côté. Il amène le conflit. Le mérite du *Dédale* serait néanmoins plus grand, si *le Berceau* n'existait pas.

*
* *

*L'Adversaire* de MM. Alfred Capus et Emmanuel Arène pourrait s'appeler *l'Ecole des... maris trompés.* Maurice Darlay est un travailleur qui ne s'aperçoit pas assez tôt que ses labeurs d'érudit intéressent peu sa femme. Une cause célèbre s'offre à lui, celle de Limeray, un banquier député et véreux, acculé enfin aux assises. Ne va-t-il pas la confier au petit Langlade, celui qui bientôt... naturellement!... Mme Bréautin, active semeuse de zizanie, attise le petit malentendu qu'elle devine entre Darlay et sa femme. Langlade triomphe à la barre, et, pour récompenser Darlay, il fait à Marianne les plus brusques déclarations. Il est écouté. Dans ce monde, les âmes sont promptes aux défaites. Aucune conscience armée; le moindre heurt les détraque. Darlay, mis en éveil par un ami, veut fuir ce malsain salon des Bréautin et s'échapper à la campagne. Il avait manqué de discernement; il manque de mesure. Mme Darlay se pique et se venge. Darlay doit éconduire Langlade, et, après une courte émotion, de maladroits essais de sauvetage tentés par la belle-mère, il congédie aussi sa femme... oh! très philosophiquement :

Maurice. — Tu es aimée... Tu m'oublieras vite... Va, tu trouveras encore le moyen d'être heureuse.

Marianne. — Et toi?

Maurice. — La vie a des ressources inépuisables. Qui sait? Peut-être, moi aussi.

Eh bien, vrai! L'horreur par laquelle se termine *le Dédale* est moins navrante que ce dénouement inattendu. J'ai à peine

esquissé la spirituelle comédie de MM. Capus et Arène. Elle est vivement menée, pleine de saillies heureuses, conduite avec une suprême aisance. Mais le monde que nous présente *l'Adversaire*, comme du reste celui du *Dédale*, donne lieu à d'amères réflexions. Je ne reproche pas aux auteurs leurs inventions. Ce sont des peintres qui peuvent dire : « Je rends au public ce qu'il m'a prêté. J'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage. » J'accuse les modèles d'être ce qu'ils sont : des instinctifs, vides de principes, cédant au seul instinct avec une inquiétante facilité. Mme Vilard-Duval gardait quelque foi en une règle. Les autres ont des appétits, violents dans *le Dédale*, émoussés par un doux scepticisme dans *l'Adversaire*. L'amour se réduit pour eux au désir. Plus de ces luttes de conscience, dont Phèdre même se sentait déchirée. Leur besoin d'aimer les justifie à leurs propres yeux. Les deux taureaux se heurtent et se tuent dans *le Dédale*. Plus même de conflit dans *l'Adversaire*. Ils sont libre-échangistes... Allons quelque temps de ce joli train, et nous serons une jolie société, pas en décadence du tout.

L'épilogue de *l'Adversaire* m'a remis en mémoire une histoire que m'a racontée un homme de Beyrouth. Daoud vendait des *louquoums* (dragées à l'anis, pistaches salées, etc.) dans le *souk*, quartier des boutiques, composé de ruelles mal pavées qui descendent vers le port. Il habitait une de ces petites maisons cubiques dont la porte sans battant s'ouvre en arceau. Daoud était chrétien et avait épousé une chrétienne qui s'appelait Afifé (la chaste) par antiphrase. Au soir des noces, Afifé s'enfuit. Daoud, effondré, la chercha pendant quelques jours, puis se retira dans sa maison obscure, vivant de son travail, souffrant et patientant toujours. Il patienta vingt-cinq ans. Un soir, une ombre se dressa devant sa porte, une créature misérable, exténuée par la fatigue et par la faim. Elle releva son voile. C'était Afifé, trop tremblante pour parler. Daoud la regarda avec bonté. « Je t'attendais », dit-il simplement, et, détachant de sa ceinture les clefs de ses armoires, il les tendit à l'infidèle.

A quel mari donner la palme : à Le Breuil, à Darlay ou bien au vieux Daoud le marchand de *louquoums* ?

*
* *

M. Marcel Prévost est un délicat qui excelle à trouver des situations subtiles, et à en faire jaillir une émotion très prenante. Variations sur l'air connu, mais variations inattendues, originales, raffinées. Ni la sombre horreur de M. Hervieu, ni le rire tout de même de M. Capus. Il arrête son analyse au point où elle deviendrait peu flatteuse pour l'intelligence de ses lecteurs. Il la dessine assez pour que tout soit compris. Il se préserve du mélodrame, cher aux concierges. L'héroïne de *la Plus Faible* joue même un rôle effacé, discret comme sa douleur. Sa situation donnait prétexte à de copieux hurlements et à des syncopes qu'elle nous épargne. L'intrigue est peut-être cousue avec quelques fils blancs. *Avant la blessure, Pendant, Après*, et la séquestration de la seconde *journée* est peut-être un peu invraisemblable. La *reconnaissance* de la fin est contrainte. L'émotion y sent l'effort, et Jacques Nerval est un monsieur qui met du temps à deviner.

Voici le cas : Germaine de Maucombe, pourvue d'un mari infidèle, se donne à Jacques Nerval. Il lui reste bien quelques scrupules pieux, qui la troublent quand elle va prier dans ses chapelles préférées. Elle se croit néanmoins la femme de Jacques « devant sa conscience », curieuse antinomie ! Et, par délicatesse, elle ne veut point changer cette libre union contre un mariage après divorce, non que sa conscience s'inquiète du divorce, mais parce qu'elle ne veut soumettre Jacques à aucune obligation durable. Sur ce, pour un stupide article d'ordre tout littéraire, Jacques se bat et se fait enferrer. Sa famille — un père paillard, une mère sotte, une sœur méchante — séquestrent le blessé et défendent sa porte à Germaine. Bassement, on fait même croire à Jacques que Germaine a profité de ce malheur pour le trahir. La pruderie est assez invraisemblable de la part de gens si peu délicats; le calcul est maladroit, puisque Jacques guéri saura aisément la vérité. Jacques, en effet, guérit. De malhabiles roueries lui déguisent peu de temps l'amour persistant de Germaine. M. de Maucombe étant alors heureusement décédé, Jacques Nerval épouse Germaine de Maucombe.

Tout serait bien qui finit si bien, s'il ne restait, de cette his-

toire, une impression trouble. Que prétend M. Prévost ? Que les parents de Jacques ont pris, pour écarter Germaine, des moyens malhonnêtes ? C'est entendu. Mais encore ? Qu'ils ont eu tort de condamner une alliance irrégulière ? et, peut-être, qu'il n'existe pas d'alliances irrégulières ! que la plus faible et la plus touchante a eu toujours raison ? C'est alors une thèse affreusement banale et simplement perverse. Germaine s'appelle « une petite bête pieuse ». M. Prévost la pare de tous les charmes et réserve toutes les laideurs à la parenté, justement offensée d'un désordre condamnable. Indirectement, il plaide ainsi une triste cause. Les petites bêtes pieuses, quel fléau ! Aucun principe certain, de vagues craintes superstitieuses, un méli-mélo de visites aux églises et d'inconscience dans l'inconduite. Ne les enguirlandez donc pas, artistes ! Secouez-les, vous qui avez le verbe ! Apprenez-leur le devoir, et qu'il faut tout lui immoler. « Ah ! ouitche ! c'était bon pour Corneille. Nous sommes trop rosses ! » Alors, tant pis pour nous, et comme le P. Euvrard, dans le superbe roman que M. Bourget publie actuellement dans la *Revue des Deux Mondes*, j'écrirai sous les portraits d'âmes contemporaines présentées dans les pièces que j'ai citées : « Pauvre pays ! »

*
* *

Si M. Anatole France n'était qu'un ironiste savoureux, je sourirais à son scepticisme, exprimé en un parfait langage. Mais M. Jérôme Coignard est devenu amer. Il s'est transformé en M. Bergeret, un Bergeret qui badinait encore agréablement sous l'orme du mail. Les mésaventures domestiques l'ont aigri ; les rancunes politiques l'ont enfiellé. C'est un faux bonhomme. M. Bourget a jadis écrit : « Que le mélancolique scepticisme dont nous souffrons ait du moins le bienfait de la tolérance, le seul qui compense un peu sa misère morale. » Bergeret n'est plus tolérant. « Ex-pion, aigri par la lutte », comme le personnage de *Rabagas*, personne n'est plus ardent que lui à démolir. Malgré son esprit, il est tombé dans cette classe que M. André Bellessort appelle, je ne sais plus où : « cette espèce de cagots, la plus imbécile de toutes, l'athée militant ». Militant, sans qu'il y paraisse.

*Crainquebille*, *Putois*, *Riquet et plusieurs autres récits profi-*

*tables* : titre amusant, qui eût réjoui Brantôme, que Rabelais eût envié. Mais, derrière, des pages mauvaises, des plaisanteries profondes dont chacune atteint une chose sacrée, celles dont vit une nation. *Crainquebille*, le pauvre marchand des quatre saisons, pris à tort par un agent de police, condamné quand même, est perverti par l'erreur coupable des juges : la haine sourd, dans ce conte, contre toute justice. *Putois*, le jardinier qui n'a jamais existé, qu'un mensonge a créé, et auquel croit toute une ville : son histoire vous explique l'origine de toute croyance. L'histoire du chien *Riquet* est délicieuse, mais les pensées de Riquet contiennent une philosophie qui détruit toute certitude. *Les grandes manœuvres à Montil !* le général Decuir, âne bâté, ignore la carte, et roule deux jours sans pouvoir rejoindre sa brigade : attrape, l'armée ! *Les juges intègres !* M. Bergeret en veut surtout aux juges. Il n'en connaît pas d'intègres ; si, un : M. le président Magnaud, dont il vante les arrêts « pleins de pitié, humains, vertueux ». La haine de l'erreur judiciaire hante M. Bergeret. On sait de laquelle. Un dernier conte raille l'aumône et la bienfaisance. Est-ce plaisant ? Est-ce sérieux ? Et M. Bergeret ne se paye-t-il pas simplement notre tête ? Son rire, en tout cas, ne sonne pas clair. Ce n'est pas le son d'une âme heureuse et généreuse.

*
* *

*Autour de l'Étendard* représente l'autre aspect de l'âme française, aujourd'hui si irrémédiablement dédoublée. C'est l'âme qui aime encore la vieille armée, qui croit à l'honneur militaire. Un roman broche sur le fond de cette histoire. Le capitaine de Malateste, épris de Mme Monclar, mais éloigné par elle, avait fui au Soudan pour se distraire. Revenu glorieux, il retrouve son idole, sœur de son colonel, et l'heure du berger sonne enfin pour lui. Mme Monclar n'est pas veuve. A la dernière page, il est vrai, son mari reçoit un heureux coup de revolver qui dégage la situation. N'empêche ; Malateste aurait pu mieux choisir. Et, sans le vouloir, l'auteur fait le jeu des rieurs, en dressant, au premier plan de son œuvre, un personnage discutable. En face de Malateste, apparaît aussi une petite Simone de Chalezeule, qui, par jalousie, en arrive à écrire une

méchante lettre anonyme. Encore une vilenie qui fait tache dans ce monde. Aussi bien, la vraie matière du volume est-elle l'histoire de ce 27^e chasseurs à cheval, si uni, si à son devoir, et que la délation entame, auquel on « casse les reins » parce qu'il a « mauvais esprit ». De beaux traits de fraternité militaire, de désintéressement, d'honneur, qui font venir tout simplement les larmes aux yeux. Pas d'inventions dans les tristes histoires de la fin : des faits contemporains simplement démarqués, un style alerte, nerveux, bien français. Livre invraisemblable il y a vingt ans, douloureux et vrai aujourd'hui, remontant quand même, parce qu'il aime l'étendard et le fait noblement aimer. Je conseillerais bien aux officiers de le lire; mais si on le prenait entre leurs mains !...

* * *

Les provinciaux montrent un vilain goût, quand, devenus parisiens, ils raillent leur province. Impiété filiale, dont Daudet même fut coupable, pour notre grand réjouissement. Les coins sont si jolis, chez nous, et la bêtise n'est-elle pas où on la met? Aussi, ai-je lu avec plaisir *les Menettes de Roumégoux*, gerbe de contes auvergnats. Plaisantes, ces *Menettes*, et cette *tante vieille*, et ce vieux colonel *Duflos Houssard*. Lugubrement vraie, la *Plieuse* et la *Bacaloune*. A ce premier livre M. Armand Delmas en joindra certainement d'autres, mais qu'il n'y trace pas seulement des caricatures et des portraits drôles. Il n'y a pas que des *Menettes*, des *Bouts pendants* et des *Félice* en Auvergne. Les belles âmes et les beaux sites forment un spectacle doux à peindre et meilleur à regarder. M. Delmas ne manquera pas d'en voir et de nous en présenter.

* * *

« Qui veut venir avec moi voir, à Ispahan, la saison des roses, prenne son parti de cheminer lentement à mes côtés, par étapes, ainsi qu'au moyen âge.

« Qui veut venir avec moi voir à Ispahan la saison des roses, consente au danger des chevauchées par les sentiers mauvais où les bêtes tombent... », etc.

Après un début de poème, Pierre Loti commence sa chevauchée. En cinquante jours, il va de Boukir à Enzeli, par Chiraz, Ispahan

et Téhéran. Sa prodigieuse faculté de voir n'est point lassée de s'être tant exercée. Les anciennes images ne reviennent pas se mêler aux présentes. Il a marqué, chaque jour, l'aspect des chemins et des oasis. Sans maniérisme, sans efforts, sans mots étranges, avec les plus simples couleurs, il peint en magicien. Les étapes de nuit dans le désert brûlant, l'assaut des monts à pic, Persépolis, les rues sombres de Chiraz et d'Ispahan, les villes de terre grise et les minarets d'émail bleu, les troupeaux noirs s'engouffrant le soir, les roses, les roses toujours, le vol des hirondelles en délire... Au lecteur qui manque d'imagination représentative, à celui qui, resté toujours chez soi, ne peut concevoir les couleurs d'Orient, Loti fait l'effet d'une partition sous des yeux qui ignorent les notes. Qu'il fatigue, cela ne prouve qu'en défaveur du lecteur. Nul pinceau ne rend plus que lui, avec des mots. Il ne décrit pas Persépolis en archéologue. Simple passant, il s'inquiète peu de l'absolue précision des données historiques, et que tel monarque ou tel autre dorme en tel sépulcre ; il évoque des ruines. A nous de méditer infiniment. Dans ce volume, aucune de ces peintures, qui, dans les autres, choquent souvent, ou de ces commentaires dont le pessimisme navrant désenchante. La vérité seule des choses, saisie et fixée avec une incomparable puissance.

*
* *

Aucun drame n'est plus émouvant, aucun roman, aucune course à travers l'inconnu plus attachante que le dernier acte de la trilogie que M. Pierre de Ségur vient de consacrer au maréchal de Luxembourg. *Le Tapissier de Notre-Dame* nous raconte les dernières années de François de Montmorency. L'heureux adversaire de Guillaume d'Orange semblait, après la paix de Nimègue, ne pouvoir plus monter. Mais ce petit nain bossu couvait un rêve, qui le devait hanter jusqu'à sa mort : l'épée de connétable, la souveraineté du Luxembourg. Lui, si prudent sur le terrain, s'est attiré l'inimitié de Louvois, et, libertin fieffé, il a eu la témérité de fréquenter chez les sorciers. Ses imprudences, méchamment exploitées, le mêlent à l'affaire des poisons, et sa fortune s'effondre aussitôt. Durement claquemuré à la Bastille, maudit par ses envieux d'hier, il est près de subir le sort de Lesage et de la Voisin. Acquitté enfin, mais relégué à Piney, il

essaye de réparer sa fortune en désastre; un rappel soudain le rend à Versailles. La campagne de 1689 s'ouvre; il est exclu des commandements. Mais d'Humières et Duras sont incapables. La France entière appelle Luxembourg à la tête des armées. Le roi l'y place, en dépit de Louvois, et, aussitôt, le bonheur suit les armes de France. « Il n'y a pas, à proprement parler, un art de la guerre, avait dit M. Bergeret (*Crainquebille*)... Ce qu'on appelle stratégie est, au fond, l'art pratiqué par l'agence Cook... Quant à la tactique, les règles en sont puériles. Les grands capitaines n'en tiennent pas compte... C'est sur la carte seulement qu'une bataille prend cet aspect d'ordre et de régularité qui révèle une volonté supérieure. » Voilà qui eût diverti Luxembourg. En fait, il montre toute la prudence de Turenne, toutes les illuminations de Condé. Fleurus, Leuze, Steinkerque, Nerwinde se succèdent. Le roi, admirable à Mons et à Namur, fait presque manquer, par sa retraite, la campagne de 1693. L'hostilité tenace de Louvois et de son fils Barbézieux traverse les plans du grand capitaine. Il triomphe quand même, héroïque, badin, audacieux et prudent. Puis, des petitesses ; un besoin de s'agrandir encore, un libertinage incorrigible, la mort survenant tout à coup, et le vieux maréchal lui faisant bon visage, se confessant à Bourdaloue, mourant en pleine apothéose ; après quinze jours, oublié de tous ses amis.

La manière de M. Pierre de Ségur est d'un artiste. La simplicité la caractérise, une simplicité souple et distinguée. Aucune phrase, aucun portrait, aucune narration. Cependant chacun est peint, tout se remue sous nos yeux. Nous entendons les cancans des cours, les mots heureux et superbes ; les belles prouesses s'accomplissent sous nos yeux. L'auteur sait ébrancher ses dossiers, et, des sujets les plus embrouillés, il tire un récit succinct, complet, clair. Des appréciations modérées. Le fort et le faible de chacun sincèrement exposés ; le lecteur mis à même de juger sans que l'auteur veuille lui en imposer. Une érudition abondante et discrète. Livre fait à point, qui met en bonne lumière un héros trop ignoré, je ne sais pourquoi, et dans lequel se retrouvent les meilleures qualités de notre race. Belle œuvre, artistique, savante, qui force d'estimer et d'aimer un peu plus la France.

Le 13 mai dernier, dans l'ancienne église de la *Maison Professe*, — aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis, — j'assistais à une

cérémonie modeste, destinée à célébrer le second centenaire de la mort de Bourdaloue. Heureuse pensée, mais fête mélancolique, que, de loin et de haut, *le prédicateur des rois*, *le roi des prédicateurs*, *le grand Pan* a dû regarder avec tristesse. Sa voix, aujourd'hui, serait étouffée, son action bienfaisante brutalement entravée, à cause que nous sommes en une époque de liberté.

Tout en écoutant l'éloge du grand homme, ma pensée distraite remettait à la vieille église grise le décor qu'elle reçut le jour du service funèbre de Luxembourg. Les murs drapés de noir, blasonnés aux armes du maréchal ; une frise de gaze d'argent ; un mausolée de vingt pieds ; les fenêtres closes et l'église éclairée par les cierges ; la messe en musique de Charpentier ; le discours du P. de la Rue ; deux cardinaux, des évêques, des ducs, l'élite de la cour. Et, de cette tribune vide, Bourdaloue, écoutant peut-être l'éloge du héros.

Deux cents ans !... Ni Bourdaloue, ni Luxembourg. Mais toujours beaucoup d'empoisonneurs publics, plus dommageables que la Voisin.

*
* *

Je m'étais promis de ne point parler des poètes, *genus nimium irritabile*, mais deux petits livres jaunes de chez Lemerre me sont tombés entre les mains, et je dois au charme qu'il m'ont causé, de l'avouer.

Chantons le crépuscule et la mort du soleil !

*La Tragédie du soir*, c'est la tragédie des choses qui finissent, vaincues, sanglantes :

O fins d'empire en décadence, ô fins de race,
Vous avez la beauté sainte de ce qui passe !
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
C'est aussi le martyre au triomphe pareil...

*La Tragédie du soir* chante

Les torturés, les massacrés, ceux qu'on bafoue,
Ceux que l'on attacha sur l'éternelle roue ;

elle n'est point désespérée cependant ; elle prévoit et prédit les réveils triomphants.

M. Armand Praviel — maître ès jeux Floraux — est parnassien déclaré. Il a le goût du verbe sonore, le secret de la césure mobile, du rythme musical. Il est hanté de visions splendides, orientales, épiques, ce qui le porte à peindre des spectacles plutôt imaginés que vus. Les *Fragments épiques* contiennent des sonnets — à la Heredia — au dernier vers arrêté sur une vision large, ou éclatant en fière claironnée :

Et nous l'avons aimé (La Rochejaquelein) d'être pur, d'être beau,
De s'offrir, en avant des Chouans en sabots
Comme une adolescente et lumineuse cible ;

Archange dédaigneux de nos pauvres désirs.
Nous l'aimerons surtout d'avoir osé choisir
Le chemin glorieux qui mène à l'impossible.

Je vois bien : *beau* et *sabots*, *désirs* et *choisir*. M. Praviel dédaigne quelques conventions. Son vers souple et flexible manque parfois d'un temps fort au sixième pied, à son grand détriment. Mais de rares faiblesses ne voilent point une habileté technique très remarquable. Je ferais un reproche d'ensemble à sa manière : elle n'est pas assez indépendante des modèles. Des péplos, Orpheus, Tânit, Klytamnestra : il suffit d'un ouvrier médiocre pour disposer en attitudes héroïques ces mannequins glorieux, et pour les peindre en style parnassien. Et M. Praviel n'est pas un ouvrier médiocre. Il pourrait être lui, tout court. Pas tant d'Égypte, à moins qu'il n'y aille voir ; de la peinture d'après nature, ses sentiments à lui, ses pensées, ses visions vraies, rien d'artificiel ; moins de cuivres dans son orchestre, plus de cordes et de bois.

Je sais qu'au spectacle intérieur qu'il regarde, son imagination créatrice prête toutes les colorations et que sa seconde vue de poète est perçante. J'admire l'usage qu'il fait de ce don, mais je voudrais qu'il le modérât, qu'il fût moins virtuose, plus bonnement homme.

Aux poèmes purement épiques ou symboliques, M. Praviel en a mêlé quelques-uns tirés de ce qu'il a vu et senti. Ils sont excellents. La statue de La Pérouse, perchée sur une place morte d'Albi, domine les vieux canons de *l'Astrolabe*, les ancres de *la Boussole*,

Qui dormirent trente ans sous des flots ignorés...
Et l'on dit que, le soir, quittant ses songes graves,

Il se rappelle encor ses voyages d'antan.
Quand la ville s'éteint et que le vent d'autan
Fait doucement chanter des chansons désolées
Dans le tumultueux feuillage des allées,
Le marin tout à coup se dressant dans les airs,
Se figure écouter le vague bruit des mers.
Son profil bourbonien tracé pour les exergues
S'anime ; il croit ouïr l'effort criard des vergues...
Il descend lentement du haut du piédestal
Et se penchant sur les vieux engins de métal
Il tâche d'évoquer leurs âmes disparues...

Je devrais trop citer du beau poème écrit sur *le Tombeau de Jean Racine* à Saint-Etienne-du-Mont, ou des strophes sur *la Villa fermée*. L'épilogue : un coucher de soleil embrasé, et

... debout sur les collines,
En prière, les bras ouverts, dressant aux cieux
De vivants crucifix parmi les javelines,

les agonisants d'aujourd'hui.

M. Praviel est un aède fervent, un artiste passionnément épris de l'art. Dans sa villa fermée, qu'il écoute son cœur et nous en dise les émotions généreuses ; ou qu'il sorte pour regarder et peindre la vie ; qu'il s'arrête aux pensées plus qu'aux images ; qu'il garde, en la surveillant toujours, sa facture savante, et qu'il ne craigne pas de mettre hors de page, d'affranchir des imitations, un talent très mûr, auquel on est en droit de demander beaucoup.

M. François Coppée a écrit une touchante préface aux vers de de M. Joseph Boubée. « Le sublime amour de Dieu, la fraternelle charité envers la plaintive humanité, l'ardent désir de sacrifice poussé jusqu'à l'immolation de soi-même, jusqu'au martyre, vous ont arraché des cris admirables. Un souffle puissant de vertu chrétienne anime vos vers, d'une harmonie si douce et d'un accent si sincère. Ils m'ont ému jusqu'au fond du cœur... »

*L'Eternel Amour* forme un heureux pendant aux visions si chaudes, aux vers éclatants de *la Tragédie du soir*. Pendant et contraste. Ici, tout est intime, discret, d'une mélancolie pénétrante. Ni parnassien, ni romantique : sincère. *L'Effondrement*, *l'Oblation*, *l'Appel*, *la Voie d'ombre* ouvrent des jours profonds sur une jeune âme sacerdotale meurtrie par le sacrifice, et l'acceptant :

Maintenant dans mon cœur en cendre,
Où la flamme est morte à jamais,
J'ai fait comme au tombeau descendre
Les chères ombres que j'aimais.

Je porte en mon âme meurtrie,
Pour chaque rêve, une douleur,
Comme une branche défleurie
Où chaque nœud fut une fleur.

*La Suite d'orgue* chante en rythmes légers des pages d'évangile ou de légendaire. Dans les *Airs et Récits* fleurit une chanson exquise : *Bonjour Colette!* que suivent de fermes poèmes : *Aux femmes de France*, *Vœux illicites*, *Notre vengeance*. Quelle sûreté de facture, quelle grâce de détail dans ce *Finir* qui est un programme et un modèle d'art ! En ces dernières pièces, la mélancolie du début est tombée. De sa croix, très haut en l'air, le poète dit sa fierté, épanche son pardon généreux :

Donc les vœux ne sont plus ; c'est un pacte illicite :
Monsieur Waldeck-Rousseau l'a dit dans un discours.
Et le grand argument dont il se félicite,
C'est qu'aux marchés publics ces valeurs n'ont point cours !...
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je sais une maison aux murs de brique rose,
Dont la glycine mauve ourle les volets verts ;
D'où l'on voyait, tranquille à la fenêtre close,
Passer l'or des étés et le blanc des hivers.

J'en revois l'âtre, empli de vagues harmonies,
Le lit de chêne où dort l'âme des grands aïeuls,
Et le corridor clair aux estampes jaunies,
Et le jardin secret qu'embaument les tilleuls...

C'est là que la bonté de Dieu m'avait fait naître.
Sur le vieux tronc moussu j'étais l'arbre nouveau ;
J'avais le droit d'y vivre et d'y mourir, seul maître,
Et chez moi, — mieux que vous à la place Beauvau.

Aussi, quand, l'âme jeune et point déçue encore,
J'ai dit au Christ souffrant que je suivrais ses pas,
Tout ce que j'ai quitté de printemps et d'aurore,
Vous avez bien raison, — je ne le vendais pas !
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Tout ce que j'ai laissé de jeunesse envolée,
Tout ce qui s'est éteint de rêve ensoleillé,
Dans ce suprême adieu de la grande *en-allée*,
Je ne l'ai pas vendu : rien ne l'aurait payé !
. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

... Allez donc, étayez brillamment votre thèse :
L'art souverain des mots jamais ne vous manqua...
... Et puis, — car la fortune a de ces coups de foudre, —
Peut-être que, demain, vous n'aurez, triste et vieux,
Qu'un moine errant qui passe à point pour vous absoudre
Avec une humble sœur pour vous fermer les yeux...

Oh ! le triste à-propos que donne à ces vers, écrits en 1901, le douloureux effondrement de l'homme pour lequel, de toutes les plages où il les a jetées, ses victimes ne répandent plus aujourd'hui que des prières imprégnées de pardon !

Pierre SUAU.

# REVUE DES LIVRES

## THÉOLOGIE ET PHILOSOPHIE

**Nature et Surnaturel** : *Élévation*, *Déchéance*, *État présent de l'Humanité*, par J.-V. Bainvel, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. Paris, Beauchesne, 1903. 1 volume in-12, 395 pages.

Il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des conférences, des articles de revue, voire même des livres sur le surnaturel. Mais le surnaturel est tout un monde, et généralement on s'en tient à une région, à une province particulière. Les uns ont spécialement envisagé le miracle et la révélation ; c'est l'espèce de « surnaturel » attaquée plus directement par le rationalisme et le naturalisme contemporains, parce qu'elle est plus apparente, et plus fondamentale en apologétique. Les autres se sont attachés de préférence au surnaturel le plus sublime et le plus mystérieux, à celui qui déifie ; ils ont étudié la « vie surnaturelle » de l'âme par la grâce et l'habitation du Saint-Esprit. On s'est beaucoup moins appliqué à fixer exactement ce que nous pouvons appeler le concept générique du surnaturel, comprenant le groupe entier des dons qui dépassent la nature. Cette généralisation est pourtant nécessaire à la clarté des idées, nécessaire à l'intelligence du dogme de la chute, utile à la théologie tout entière. Un bon livre de vulgarisation scientifique sur un sujet si difficile n'existait pas : M. l'abbé Bainvel nous l'a donné.

Elle est très compréhensive et très profonde, cette « catéchèse théologique », comme l'appelle modestement son auteur. Après avoir montré d'une manière saisissante les difficultés du problème (chap. i), elle établit d'abord le concept abstrait du surnaturel (chap. ii ; voir aussi les chapitres iv et v). Puis elle en fait l'application concrète à cette grande histoire du genre humain qui est le fond de la religion chrétienne : élévation primitive de l'homme (chap. iii), déchéance et péché originel

(chap. vi et vii), réparation par Jésus (chap. viii), état présent de l'humanité (chap. ix).

Sur cette grande trame historique deux hérésies, diamétralement opposées l'une à l'autre, ont développé l'enchevêtrement de leurs erreurs. Le pélagianisme, rabaissant d'un côté l'élévation primordiale de l'homme par la négation d'une partie de ses dons, exagérant de l'autre les forces présentes de notre nature, a supprimé, au moins quant aux forces morales, la différence entre la nature innocente et la nature déchue, par conséquent la déchéance elle-même ; et comme d'ailleurs la solidarité entre Adam et nous lui paraissait injuste, il a nié le péché originel ; la rédemption du Sauveur s'en est trouvée singulièrement amoindrie. A ces doctrines dissolvantes opposant une extrême rigidité, et déprimant trop les forces présentes de notre nature, le baïanisme ou jansénisme, après ses ancêtres Luther et Calvin, a terriblement exagéré les suites du péché originel, dont il a fait un dogme barbare et désespérant, contre lequel s'irrite le rationalisme moderne comme si c'était le dogme de l'Église, bien qu'elle l'ait condamné. L'apologétique catholique doit donc se porter de ce côté-là ; d'autant plus qu'en France, chez beaucoup d'illustres écrivains plus ou moins teintés de jansénisme, certaines exagérations de langage sur le péché originel et ses suites ont servi à entretenir cette fâcheuse méprise. Aussi l'éminent professeur de l'Institut catholique s'attache-t-il tout spécialement à combattre cette doctrine exagérée, et à la distinguer de la doctrine catholique, qu'elle ne peut que compromettre et rendre odieuse.

Ce n'est pas que le pélagianisme, de nos jours, ne redevienne à son tour un danger. Les dons surnaturels et préternaturels du premier homme heurtent les tendances naturalistes de notre siècle, comme ils déplaisaient au semi-rationalisme pélagien ; on se débarrasse aisément, aujourd'hui, du récit de la Genèse ; quant à saint Paul, beaucoup de protestants, même de ceux que l'on nomme « conservateurs », arrivent à l'interpréter simplement à la façon pélagienne, oublieux de leurs ancêtres qui en eussent frémi d'horreur. Des catholiques, mal instruits des définitions de l'Église, ne se laissent-ils pas entraîner, eux aussi, vers un pélagianisme inconscient ? A ceux-ci M. l'abbé Bainvel rappelle fort exactement, et pièces en main, les vérités définies.

Peut-être ce côté de la question aurait-il comporté, avantageusement pour notre époque, un peu plus de développement; mais on ne peut tout dire en un volume, et par son but principal, « Nature et Surnaturel », l'auteur se trouvait plutôt en face de Baïus que de Pélage.

Avant de finir, un chapitre sur la « constatation du surnaturel » lui permet de toucher la question toujours actuelle des méthodes apologétiques. Ce n'est nullement un hors-d'œuvre, puisque le but de l'apologétique est d'établir la preuve du surnaturel; puisque l'apologétique traditionnelle se sert d'une espèce de surnaturel, c'est-à-dire du miracle, pour prouver l'autre; puisque enfin la méthode d'immanence, avec son assertion favorite, « la nature postule le surnaturel », semble en opposition avec ce principe fondamental des théologiens, que « le surnaturel est au-dessus des exigences de la nature ». Entre autres observations très justes de l'auteur, je remarque celle-ci (p. 326) : « Beaucoup de ceux qui parlent de surnaturel, d'aspiration au surnaturel, d'exigence du surnaturel, ne l'entendent pas au sens précis où les théologiens prennent ce mot : c'est pour eux une manière vague et indéterminée de désigner tout ce qui est en rapport avec Dieu, avec l'infini, avec la cause première et transcendante. En ce sens, il est évident qu'il y aurait en nous exigence du surnaturel... Mais ce n'est pas en ce sens que les théologiens repoussent ces formules... Peut-être cette remarque eût-elle suffi pour calmer parfois des discussions bruyantes, qui tenaient pour une bonne part à un malentendu sur ce point. »

En d'autres termes, les théologiens ne confondent pas le surnaturel avec le divin. L'humanité exige le divin : elle ne peut se passer de Dieu, son principe et sa fin; il y a une action de Dieu en nous, qui nous est naturelle, qui est une suite nécessaire de notre création; par là notre être est plongé dans le divin : *in ipso vivimus et movemur et sumus.* « La nature (dit notre auteur à la page 48) a droit, suivant l'ordre même de la Providence, à l'intervention divine, et dès lors cette intervention n'est pas regardée comme surnaturelle... » Le surnaturel, c'est « un effet qui dépasse les forces et les exigences de la nature » (p. 53). Effet purement extérieur produit à notre bénéfice, ou don intérieur reçu intimement en nous, c'est toujours quelque chose que notre nature reçoit sans l'exiger. Il la dépasse, et

toutefois, quand Dieu veut bien le donner, « il s'adapte à la nature » (p. 149).

Que M. l'abbé Bainvel nous permette ici de lui faire une petite querelle de terminologie. Après avoir établi si nettement, en théologien qu'il est, la notion générique du surnaturel, pourquoi, par moments, pousse-t-il la condescendance jusqu'à conformer son langage à cette conception vulgaire qui, sous le nom de surnaturel, entend tout ce qui est plus parfait que notre nature, substance ou accident, toute réalité spirituelle et invisible ? Pourquoi traiter Dieu et les anges de « substances surnaturelles » (p. 45, 310) ? A ce compte notre âme serait surnaturelle, du moins par rapport aux végétaux et aux pierres.

Je sais bien que nous sommes envahis par ces abus quotidiens de langage, qui se produisent autour de nous ; qu'il est difficile d'y résister. Mais « surnaturel » est un terme théologique, que nous avons le droit de garantir de toute confusion. Il est incorrect de dire, malgré tant d'exemples modernes : « Admis le surnaturel hors de nous, c'est-à-dire admise l'existence de Dieu, il faut admettre comme possible son intervention dans l'histoire. » (P. 316.) Si l'existence de Dieu est appelée « surnaturelle », si Dieu est essentiellement la « cause surnaturelle » que nous connaissons par ses effets, ne devra-t-on pas donner le nom de surnaturelle à toute intervention divine, ou du moins l'intervention de Dieu seul, comme à la création d'une âme humaine ou à sa conservation, ou au concours que Dieu donne à nos actes ? La cause est alors absolument la même que dans le miracle, Dieu seul. Si le miracle est surnaturel à l'exclusion de la création, de la conservation, du concours ordinaire de Dieu, cela ne vient donc pas de la surnaturalité de la Cause première, mais de la non-exigence de l'effet, de la nullité des droits du sujet dans lequel ou pour lequel le miracle est accompli. L'auteur le dit très bien à la page 47 : « Pour qu'il y ait surnaturel, il faut que l'effet dépasse non seulement les *forces*, mais aussi les *exigences* de la nature. L'enfant d'un jour ne saurait se suffire, mais Dieu a dû, suivant la disposition de sa sagesse et de sa bonté, lui préparer, dans ses parents d'abord, et, à leur défaut, dans les autres hommes, le secours indispensable ; ce secours, dès lors, n'a rien de surnaturel. Mais que ce secours venant à manquer dans un

cas particulier, — Dieu n'est pas tenu à prévenir ni à suppléer tous les déficits des causes secondes, — Dieu envoie un ange pour éloigner de l'enfant le loup qui va le dévorer, ou le fasse vivre sans nourriture, il y a là un effet surnaturel : car la nature n'a pas droit à ces interventions miraculeuses, et Dieu ne s'y est pas engagé. »

Terminons en remerciant l'auteur de nous avoir donné une si large et si belle synthèse. Ce n'est pas un petit mérite, non plus, d'avoir su éviter la sécheresse scolastique, d'avoir jeté sur les abstractions de la théologie le riche et souple vêtement d'un très bon langage français. S. Harent.

**L'Évangile du pauvre**, par Mgr Baunard. 3e édition. Paris, Poussielgue, 1904. In-12, 354 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre n'est pas une œuvre de polémique ou de philosophie, c'est un livre de pitié. En face des systèmes politiques ou sociaux qui au nom de la science préconisent l'élimination des faibles et la lutte des classes, Mgr Baunard nous présente l'*éternel évangile*, la loi de paix, d'union et de charité. L'Évangile du pauvre, car c'est pour les déshérités tout d'abord qu'a retenti la bonne nouvelle, et c'est sa prédication aux pauvres que le Maître lui-même a donnée comme signe de son avènement. En une série d'élévations, l'auteur nous fait contempler Jésus dans ses rapports avec la pauvreté ou les pauvres. A l'occasion de chacun de ces tableaux, il tire d'ingénieuses conclusions applicables aux besoins de notre temps, des exemples et des leçons pour toutes les œuvres charitables. H. D.

**La Magie dans l'Inde antique**, par Victor Henry, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à l'Université de Paris. Paris, Dujarric, 1904. In-12, xxxix-286 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le livre de M. V. Henry résume une année d'enseignement védique à la Sorbonne (1901-1902). Il s'en tient à une étude détaillée et directe de la magie hindoue, avec les considérations philosophiques élémentaires que celle-ci peut suggérer.

Seule, la préface étend quelque peu le champ de ces conclusions. M. V. Henry remarque que l'homme tel que nous le pré-

sentent les Védas, en plein passé préhistorique, rappelle beaucoup plus le type connu du civilisé que le type convenu et en grande partie inventé du sauvage primitif. Le sanscrit *brahman* paraît le même mot que le latin *flamen*, comme l'épithète de « qui fait le chemin », « qui fraye la route » appliquée par les Védas aux grands sages mythiques, peut être rapprochée de la qualification étrange de *pontu-fex* donnée au grand prêtre romain : d'où il apparaît que les Indo-Européens possédaient dès un âge très lointain un concept religieux et sacerdotal déjà avancé. Plusieurs ethnologues ont voulu étendre indéfiniment le totémisme, croyance de quelques peuplades qui prétendent descendre d'un certain animal, et l'on a parlé de totémisme universel. M. V. Henry fait observer que l'Avesta ni les Védas ne connaissent rien qui ressemble au totem et que, jusqu'ici, on n'a découvert sur la religion des Indo-Eraniens d'autre document que les Védas et l'Avesta. De même dans tous ces documents sacrés, la notion du sacrifice est celle de l'offrande, non celle d'une communion par le sang avec l'ancêtre.

Quant aux procédés de la magie, pour étranges et complexes qu'ils nous apparaissent en bien des cas, ils ne sont le plus souvent que l'extension de pratiques, d'actions, de gestes reconnus efficaces en certaines circonstances : par exemple de la friction qui calme la souffrance ou même remet en place les tissus froissés, des imprécations qui effrayent l'ennemi, du feu qui écarte les fauves. C'est ce qui explique qu'on retrouve les procédés magiques à peu près identiques sous toutes les latitudes.

Médecin, conjurateur, prêtre, le magicien antique a dû expérimenter, parfois sans doute à son insu, le pouvoir de la suggestion et de l'hypnose, comme il a découvert ou pressenti la vertu curative de la lumière solaire, puissance dont on ne s'est avisé scientifiquement que depuis quelques années avec la doctrine des microbes.

Il arriva un moment où, une religion plus éclairée proscrivant des pratiques grossières, la magie se posa en adversaire et prit le contre-pied des rites d'une religion qui la bannissait. De là, la magie noire ; mais celle-ci n'est pas la magie primitive.

Quant à la magie elle-même, est-elle contemporaine des premières pratiques religieuses, ou en est-elle une déformation plus ou moins tardive ? C'est ce que les textes cités par M. V. Henry

ne permettent pas de décider. Il y a là cependant un problème digne d'attention.

Il reste que, sans croire à la magie, on peut s'y instruire. Le philosophe et le sociologue y trouvent de suggestives indications.

Lucien Roure.

**Étude sur Épictète**, par Th. Colardeau, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble. Paris, Fontemoing, 1903. Grand in-8, xii-354 pages.

M. Colardeau s'est étonné qu'il n'existe jusqu'ici, du moins en France, aucune étude d'ensemble sur Épictète. C'est peu que les quelques lignes de Martha dans ses *Moralistes*. Sans avoir la prétention de découvrir Épictète, il a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de l'étudier, en insistant moins sur la matière de sa doctrine que sur l'esprit et la forme de son enseignement.

Ce n'est pas qu'il n'expose avec soin ce qu'on sait de la vie d'Épictète et qu'il ne résume très exactement son œuvre. Mais il s'est appliqué surtout à tirer des *Entretiens* un portrait de l'enseignement si vivant, « dramatique » même du maître, de la gymnastique morale qu'il savait imposer à ses disciples.

Au surplus, cet enseignement se distinguerait par le bon sens, par l'esprit de mesure. Le Cynique idéal, que rêve Épictète, n'a rien de farouche; il sait vivre en société. Il a du dévouement pour ses semblables, de l'indulgence, même de la pitié pour les méchants. Il est profondément religieux. Le sage a du respect, de la reconnaissance envers la divinité; il se soumet à sa volonté dans l'épreuve. Une fois il arrive à Épictète de lui dire : « Prie. » Mais le sage ne s'encourage pas dans la lutte par l'espérance d'une vie ultra-terrestre; il cherche et trouve sa récompense en ce monde. Sage et heureux sont termes synonymes.

On dira que tout ceci est la doctrine plus que l'enseignement. Et, en fait, l'exposé de la première empiète quelque peu, chez M. Colardeau, sur l'exposé du second. Ou sa promesse de renouveler l'étude d'Épictète par ce point de vue avait quelque témérité, ou il n'a pu s'y tenir.

Le livre reste très consciencieusement travaillé et curieusement intéressant, avec cela, agréable à lire.

Lucien Roure.

**L'Index philosophique** (*Philosophie et Sciences*), publication annuelle de la *Revue de philosophie*, dirigée par M. l'abbé E. Peillaube. Première année. Paris, Naud, 1903. In-8, x-345 pages. Prix : 10 francs.

L'heureuse initiative qui a inspiré cet index ne saurait être trop encouragée. C'est un de ces travaux dont on peut dire qu'ils comblent une lacune, et l'immense travail que suppose ce premier essai, qu'entraîneront surtout les améliorations promises, sera amplement compensé par les services rendus. Tel qu'il est, ce recueil offre aux travailleurs l'indication de « 4623 titres d'ouvrages ou articles de revues relatifs à la philosophie et aux sciences annexes (biologie, neurologie, psychiâtrie, sociologie, crime et pénalité) parus en 1902 ». C'est donc un précieux instrument de travail, indispensable dans toutes les bibliothèques. M. N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale de l'asile de Villejuif, et le docteur von Buschen, de Stettin, qui ont donné leurs soins à cette collection de références déjà si utile, se proposent encore un dessein plus complet, et font appel aux savants et philosophes des deux mondes. Avec sa division méthodique permettant de « chercher la bibliographie d'une question donnée », et sa table alphabétique des auteurs, cet index, qui a l'avantage d'être dressé par des hommes de la partie », vise à fournir plus qu'une énumération de titres. Son but est d'offrir une sorte de synthèse du mouvement philosophique et scientifique, mettant au point la série d'efforts individuels éparpillés dans les diverses publications. Il remplira son programme de façon plus parfaite, puisque, pour la seconde année, en ce moment en préparation, les auteurs se promettent de faire suivre d'une brève analyse l'indication des ouvrages ou articles. La bibliographie critique est en effet un besoin des travailleurs et elle ne peut être abordée que par les spécialistes. Les revues non spéciales, comme les *Études* et autres analogues, qui n'ont pas été dépouillées en ce premier essai, mais le seront désormais, ne peuvent qu'applaudir à cette tentative de centraliser et de souligner les travaux philosophiques auxquelles elles donnent souvent place.

Ce sera l'honneur de la *Revue de philosophie* d'avoir entrepris cet *Index* annuel appelé à prendre rang dans l'ensemble des ten-

tatives bibliographiques de plus en plus nécessaires. Rappelons à ce propos le très ingénieux procédé des *Fiches bibliographiques* publiées par cette *Revue* et qui mérite d'être mis en lumière. Je suis heureux de le voir pratiquer, en matière historique, par le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.* M. l'abbé Leuridan, archiviste diocésain, a cru, comme M. l'abbé PEILLAUBE, qu'il y avait lieu d'utiliser le revers des pages de couvertures d'annonces, pour fournir aux abonnés d'excellentes références réunies sous un titre général et faciles à classer alphabétiquement.

Si cette idée a pu conduire au plan plus vaste d'un index spécial, il faut féliciter les directeurs des revues qui s'en sont emparés au grand profit de leurs lecteurs.

On peut, sans être prophète, assurer du meilleur succès *ad multos annos l'Index philosophique* de M. l'abbé Peillaube, et la *Revue* qui en assure la publication.

Eugène GRISELLE.

## GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

I. **Les Lazaristes à Madagascar au XVII^e siècle**, par Henri FROIDEVAUX. Paris, Poussielgue. Petit in-8, VII-256 pages.

II. **L'Œuvre de la France à Madagascar**, par Louis BRUNET, député de la Réunion. Paris, Challamel, 1903. Grand in-8, XXXIII-591 pages.

III. **A Madagascar**, par le D^r d'Anfreville de LA SALLE. Paris, Plon, 1903. Petit in-8, 317 pages.

I. Dans une période de vingt-six ans, de 1648 à 1674, treize Pères et six Frères Lazaristes débarquèrent à Madagascar. Plusieurs autres moururent en route ou n'atteignirent pas leur champ d'apostolat. Ceux qui l'atteignirent y vécurent généralement peu, car ils ne se ménageaient pas et ne reculaient devant aucune fatigue. Telle est l'histoire que M. FROIDEVAUX vient d'écrire, et il faut lui savoir gré d'avoir fait revivre ces figures d'apôtres, les Nacquart, les Bourdaise, etc.

Hélas ! pour tant de travaux les résultats furent bien maigres ! Les Pères avaient deux buts : faire du bien aux Français et convertir les infidèles ; or les colons se conduisaient mal et gênaient les Pères dans leur apostolat.

Malgré les engagements pris, les agents des deux Compagnies des Indes n'entretiennent pas les missionnaires; quand ceux-ci tendent la main, ils essuient des refus; s'ils achètent, on les soupçonne de faire du négoce; s'ils reçoivent quelques dons, on les accuse de vouloir accaparer tout l'or de l'île. Et les Pères en arrivent à user leurs « dernières soutanes », leurs « derniers chapeaux », à n'avoir « ni bas ni souliers ».

Cela n'est rien encore; les pilleries, les atrocités commises dans le pays aliènent les Malgaches et rendent leur conversion plus difficile. C'est pour la mission, au milieu d'angoisses continues, un perpétuel recommencement, jusqu'à ce que la colonie touche à sa ruine et que la retraite s'impose.

La monographie de M. Froidevaux est intéressante, sérieuse, documentée, et je l'avoue, un peu attristante.

Je veux simplement indiquer deux passages qui me paraissent appeler des réserves. L'Introduction nous parle des établissements portugais à Madagascar au seizième siècle; deux jésuites y sont accusés d'avoir enlevé le fils d'un roi pour le conduire à Goa. J'ai examiné avec soin non pas la traduction résumée, mais le texte portugais de la relation de Mariano, et j'avoue n'y avoir rien trouvé qui permette une pareille accusation; le P. Mariano est pourtant un témoin oculaire. Seuls les officiers portugais sont responsables de l'enlèvement du jeune homme; encore leur responsabilité est-elle diminuée, puisqu'ils croyaient avoir des droits de représailles.

En second lieu, M. de Champmargou nous est dépeint (p. 159, 160) comme un ambitieux, un despote, qui essaye de se débarrasser d'un concurrent par l'assassinat; à la page suivante (p. 161) le même nous est proposé comme un « fervent chrétien ». La contradiction des deux termes demanderait une certaine explication; n'est-il pas à craindre que les fervents chrétiens se trouvent un peu mal à l'aise de voir mettre un tel homme en leur compagnie?

II. M. Brunet dédie son livre à Bourbon, son « île natale qui n'a jamais cessé d'être en relation avec Madagascar et d'y affirmer les droits de la France ». A chaque page, l'auteur s'efforce aussi de prouver que partout et toujours ses compatriotes se sont montrés bons soldats et bons Français. Je ne contredirai pas au témoignage que le député de Bourbon rend à ses électeurs.

Des deux parties de l'ouvrage la première a pour objet la conquête. L'auteur donne d'abord un aperçu historique des relations de la France avec Madagascar de 1637 jusqu'à la guerre de 1895. Cette dernière est longuement étudiée : composition des troupes, opérations, fautes commises, responsabilités, et le résultat final : l'abolition de l'esclavage et l'annexion pure et simple de la grande île. M. Brunet conserve là, pour la postérité, les discours du reste fort beaux qu'il a prononcés à la Chambre à l'occasion de ces événements.

La seconde partie traite de l'organisation ou de l'œuvre du général Galliéni. On y raconte les luttes confessionnelles, l'insurrection des Fahavalo, l'exil de la reine; on y trouve encore des détails abondants sur l'affaire du chemin de fer Coriolis, l'administration, les territoires militaires, le chemin de fer et la situation économique. Les derniers chapitres nous promènent à Tananarive et autour de l'île.

Ce livre, orné de vingt et une illustrations et de deux plans, contient bon nombre de pages intéressantes; il en aurait peut-être contenu beaucoup plus, si l'auteur avait moins emprunté aux journaux et au compte rendu de la Chambre des députés; il aurait pu alors serrer davantage son récit et le compléter.

Ici et là se glisse quelque inexactitude. A la page 13 on lit : « Rakoto monta sur le trône en 1862 sous le nom de Radama I. » Il s'agit de Radama II qui monta sur le trône le 16 août 1861.

A cette même page on lit *Hafy* pour *Ilafy*, — *Rosaherina* pour *Rasoherina* (chrysalide), — *Tsimahefotsy* pour *Tsimahafotsy*; c'est d'ailleurs un peu partout que l'orthographe des noms malgaches est en souffrance.

A la fin du chapitre VIII on pourrait croire que M. Coriolis a finalement obtenu gain de cause; il n'en est rien pourtant.

On peut trouver exagérée la place donnée aux accusations fantaisistes des protestants contre les Pères. La patience de ces derniers a été si grande qu'un personnage politique bien connu de l'auteur l'a taxée de faiblesse. Les Pères n'étaient certes pas dans le même embarras que les protestants pour « fournir des témoins malgaches[1] ».

1. Les *Études* du 5 avril 1897 (t. LXXI, p. 86 et 143) ont publié en partie les réponses faites à ces accusations.

Enfin, est-il bien vrai que le Malgache ne sera jamais autre chose que fétichiste? Les moins enthousiastes parmi les missionnaires avouent que peu à peu se forment là-bas des âmes vraiment chrétiennes et dont la délicatesse a de quoi faire rougir les vieux chrétiens d'Europe.

III. « Étudier Madagascar, successivement dans son sol, dans ses habitants, indigènes et colons, puis dans son administration; passer ensuite en revue l'œuvre accomplie par celle-ci et par ceux-là; signaler les faits seulement, car d'eux-mêmes se dégage bien toute seule la leçon: voilà certes un beau programme. » C'est celui de M. le docteur de LA SALLE, et il l'a fort bien réalisé.

Son livre n'étant pas l'œuvre d'un fonctionnaire, mais celle d'un indépendant, nous avons plus de chance d'y trouver la vérité.

L'auteur raconte ce qu'il a vu, et il sait voir; il sait aussi interroger, lire et comparer; et nous recueillons tout le fruit de son expérience. Chacun de ses chapitres offre sur l'objet traité une étude bien documentée, claire, vivement menée, riche de comparaisons et d'anecdotes souvent piquantes. Voilà pourquoi en fermant le livre, on connaît la géographie de Madagascar et ses richesses, les populations indigènes et immigrées, les colons, les officiers et les fonctionnaires avec leurs qualités et leurs défauts, les routes, les fleuves et les ports, le canal des Pangalanes et le chemin de fer, l'œuvre administrative et colonisatrice.

Les chefs d'entreprises et les colons feront bien de lire et de méditer les chapitres IV et XI; ils y trouveront de bonnes leçons de choses sur la manière de procéder, sur le recrutement et l'entretien de leurs agents, etc.

M. de la Salle a habité l'Ouest de l'île; cela explique son insistance à montrer les points noirs de l'Est, bien réels d'ailleurs. Il semble pourtant un peu trop pessimiste à l'égard du chemin de fer; plus tôt qu'il ne paraît le croire, la locomotive atteindra le Mangoro et même la capitale, car on n'a nullement renoncé au dernier tronçon; la meilleure preuve est qu'on y travaille; les voyageurs de l'Est peuvent le constater et voir dès maintenant le tunnel d'Antanifotsy.

M. de la Salle n'a pas pour les créoles les mêmes tendresses que M. Brunet.

M.-T. HOLLET.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## APOLOGÉTIQUE

Lodovico MACINAI, S. J. — **Credo; — La Materia e la vita; — L'Uomo; — L'Anima; — I puri Spiriti; — Uomini e Spiriti; — L'Ultima Causa, etc.** Roma, Desclée - Lefebvre. Collezione di *Apologetica*. Opuscules grand in-16 d'environ 60 pages. Prix : 60 centimes.

Soucieux de mettre dans les mains de ses anciens élèves des armes pour défendre leur foi, le distingué professeur publie, en une série d'élégants petits volumes d'une soixantaine de pages, son cours d'apologétique. Ce travail se recommande par un louable souci d'information scientifique et par une grande clarté d'exposition. G. J.

## PHILOSOPHIE

Gaston GAILLARD. — **De l'étude des phénomènes au point de vue de leur problème particulier.** Paris, Schleicher, 1903. In-8, 245 pages. Prix : 5 francs.

Les anciens disaient « qu'il n'y a de science que du général » : M. Gaston GAILLARD tient « qu'il n'y a de science que du particulier ». Les philosophies « les plus avancées et les mieux faites », par cela même qu'elles considéraient les êtres dans ce qu'elles leur attribuaient de commun, se présentent comme quelque chose « de résiduaire et d'excrémentiel, le déchet du premier travail de l'esprit et de l'essai de l'intelligence sur les faits ». Toutes aboutissent au panthéisme, conséquemment au pessimisme. Au surplus, n'importe quelle métaphysique reste sans application, puisque tout ordre de faits est concret et particulier. La science des phénomènes seule a quelque chose de réel : la distinction, la disparité, l'individualité constituent le fond même de l'être. Les formules mathématiques se présentent comme les plus propres à traduire les mutations, les différences, les variations infinies des choses. Mais, en même temps, s'écroulent les prétentions de toutes les morales et de toutes les sociologies à tracer des règles pour un type humain qu'on imagine.

L'étude du particulier conclut à la culture de la vie sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations, principalement les plus intenses et les plus luxuriantes.

On le voit, le dernier mot du système est l'amoralisme de Nietzsche, comme le point de départ était le

mépris de celui-ci pour toutes les constructions philosophiques. Mais si M. Gaston Gaillard s'est mis à l'école philosophique de celui qui fut négateur par snobisme, il a négligé de lui demander des leçons de style. On imagine difficilement manière plus confuse, plus embarrassée, plus difficultueuse. Et, cruelle ironie, le livre de Nietzsche, auquel M. Gaston Gaillard fait le plus souvent appel, est *le Gai Savoir*.

Quant à la thèse même de l'auteur, si toute chose se résout finalement en éléments particuliers, si le général n'est qu'une conception rudimentaire et superficielle des êtres, pourquoi M. G. Gaillard a-t-il écrit un livre ? Comment s'est-il flatté qu'il pourrait se faire entendre de ses lecteurs ? Cela suppose manifestement quelque chose de commun entre sa pensée et la leur, par suite, du général Lucien Roure.

## QUESTIONS ACTUELLES

Dom Gréa. — **L'État religieux et le clergé paroissial.**

Jacques de La Faye. — **Les Petites-Sœurs des pauvres.**

Le comte Fleury. — **Les Salésiens.**

Leroy-Beaulieu. — **Les Congrégations religieuses et l'expansion de la France.**

L'abbé Brugerette. — **Les Créations religieuses de la Révolution.** Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*.

Ces petites brochures sont d'une douloureuse actualité. Elles montrent combien sont vaines les querelles que l'on fait aux congrégations, combien réels leurs services au dedans et au dehors, à la cause des âmes, du malheur et de la patrie ! Les faits précis et les considérations éloquentes, que les avocats des religieux font valoir dans ces plaidoyers, sont à répandre partout. Et, par voie de contraste, il faut montrer aussi les choses ineptes, odieuses et froides auxquelles se haussa le génie des plus inventifs révolutionnaires pour essayer de remplacer la vieille foi nationale. Paul Dudon.

Vicomte d'Avenel. — **Les Français de mon temps.** Plon, 1904. In-18, 350 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il y a, dans ce livre, une philosophie de la politique, de la noblesse, de l'honneur, de l'amour, de la fortune, de la presse et de l'instruction, tels que les comprennent ou les devraient comprendre les Français de notre temps. Cette philosophie est d'un homme habitué à analyser les faits, d'un citoyen sympathique aux transformations de son époque, d'un lettré jadis candidat à l'Académie, d'un moraliste fort blasé sur la valeur intime des hommes et le mérite spéculatif des institutions humaines.

Conclusion : le livre est agréable à lire à petites doses, comme La Bruyère, dont il procède ; il contient des théories contestables et, en plus grand nombre, des observations utiles. De celles-ci, au reste, les Français de ce temps ne

tiendront aucun compte pour s'améliorer eux et leur pays.

Paul Dudon.

Henri Leyret. — **Les Nouveaux Jugements du président Magnaud.** Paris, Schleicher.

Ce livre appartient plutôt à la polémique des partis qu'à la critique judiciaire. Tel est, en effet, le caractère des jugements qui y sont relevés, qu'ils apparaissent moins comme des jugements, c'est-à-dire des décisions rendues avec le seul souci d'interpréter la loi, que comme des solutions dictées avec parti pris et idées préconçues. Soit qu'il acquitte, soit qu'il ordonne, M. Magnaud semble guidé par son seul caprice, et les considérants de ses jugements ne sont qu'autant de sophismes à l'aide desquels il cherche à justifier une décision voulue d'avance.

En les publiant, M. Leyret espérait faire admirer leur auteur. Nous doutons qu'il y ait réussi.

J. Prélot.

## SCIENCES

J. Faivre-Dupaigre et E. Carimey. — **Nouveau Cours de physique élémentaire,** *rédigé conformément au plan d'études du 31 mai 1902,* **sous la direction de M. E. Fernet. Première partie, classe de seconde. Paris, Masson, 1904. In-12, xiv-292 pages.**

Ce nouveau cours de physique est certainement des meilleurs qui aient paru récemment. Il sera composé de trois parties : première partie, classe de seconde ; deuxième partie, classe de première ; troisième partie, classe de philosophie et de mathématiques élémentaires.

Les auteurs se sont donné pour tâche de supprimer la description des « appareils surannés et complexes et de les remplacer, autant que possible, par des dispositifs simples, faciles à réaliser ; de s'attacher bien plus à l'esprit des méthodes qu'aux détails techniques d'exécution ; d'accoutumer les élèves à une discussion intelligente du degré de précision des expériences ». Il semble bien qu'ils aient atteint leur but.

Une très légère inexactitude me paraît s'être glissée, page 44, à propos de l'unité de masse : « Cette unité, est-il dit, est définie comme étant *la millième partie de la masse du cylindre de platine iridié, déposé aux Archives nationales,* ou de ce que l'on appelle *le kilogramme-étalon international.* » Il y a là un petit mélange. La Chambre des députés a voté, l'année dernière (séance du 19 juin 1903), une loi remplaçant les anciens étalons (mètre et kilogramme) du système métrique par les nouveaux étalons sanctionnés, en 1889, par la conférence générale des poids et mesures. Aux termes de cette loi, les nouveaux « étalons prototypes du système métrique sont le mètre international et le kilogramme international... déposés au pavillon de Breteuil, à Sèvres ». La loi ajoute : « Les copies de ces prototypes internationaux déposées aux Archives nationales (mètre n° 8 et kilogramme n° 35) sont

les étalons légaux pour la France. » — Ainsi, le système métrique, comme système scientifique international, a pour prototypes les étalons *internationaux*, qui sont déposés non aux Archives, mais au pavillon de Breteuil; et les étalons, déposés aux Archives, sont des copies de ceux-ci et sont les étalons *légaux* pour la France.

Joseph de Joannis.

---

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Ascétisme. — *Mois de Marie* tiré de la Vie et des écrits de Saint Pierre Fourier et de la vénérable Alix le Cler. 2e édition. Paris, Retaux. 1 volume in-16, 184 pages. Prix : 1 fr. 50; franco, 1 fr. 70.

— *Saint Joseph*, une lecture et une prière pour tous les jours du mois de mars, par Aug. Deramond, licencié ès lettres, supérieur du petit séminaire de Pamiers. Pamiers, L. Narbonne, et Toulouse, L. Sistac. 1 volume in-18, 206 pages.

Liturgie. — Table générale de *l'Année liturgique* de dom Guéranger, par dom Réginald Biron. Paris et Poitiers, Oudin. 1 volume in-12, ou 1 volume in-32. Prix : 3 francs.

Enseignement. — *Éléments de philosophie*, à l'usage des élèves de la classe de philosophie, par l'abbé J. Le Roux, directeur de l'école Saint-François-Xavier, Vannes. Paris, Poussielgue. 1 volume in-8, 447 pages.

Questions actuelles. — *Les Parias de France*, par Boyer d'Agen. Paris, de Rudeval 1 volume grand in-8, 578 pages, 287 illustrations dans le texte et 4 héliogravures hors texte. Prix : 20 francs.

— *La Première Etape* (extrait du *Correspondant*), par le comte A. de Mun. Paris, Poussielgue. 1 brochure in-8, 24 pages. Prix : 25 centimes.

— *Le Calvaire*, scènes d'aujourd'hui, publication de l'*Action populaire*, par H.-J. Leroy. Paris, Lecoffre, et Lille, *Action populaire*. 1 volume in-12, 85 pages. Prix : 1 franc ; franco, 1 fr. 25.

Apologétique contemporaine. — *La Peste anti religieuse*, réponse à *la Peste religieuse*, de l'Allemand Jean Most, par D.-L. de Saint-Ellier. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 brochure in-12, 48 pages.

— *L'Immortalité*, par le chanoine Lenfant, missionnaire diocésain. 1 brochure in-12, 80 pages.

— *L'Ame humaine*, par le même. 1 brochure in-12, 80 pages.

Chaque brochure, 25 centimes ; port, 5 centimes. En quantité, 7 pour 6, 15 pour 12, 70 pour 50, 150 pour 100.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

---

Mai 11. — A **Rome**, M. Ronchetti expose la politique du gouvernement au sujet des congrégations françaises réfugiées en Italie : l'Italie ne reconnaît pas l'existence légale de ces congrégations, mais la loi italienne ne défend pas de s'associer et de vivre en commun.

12. — A **Londres** et à **New-York**, les Japonais émettent un emprunt de 250 millions à 6 p. 100 : le prix d'émission est de 93, 50 p. 100.

13. — A **Paris**, le conseil des ministres accepte la démission du colonel Marchand.

— M. Loubet signe un décret du ministre de la guerre mettant en disponibilité le général Jeannerod, commandant du 1er corps d'armée à Lille et qui arrive à la limite d'âge le 27 de ce mois : le général avait dans un ordre du jour fait l'éloge des sœurs à l'occasion de leur renvoi de l'hôpital militaire.

— A **Londres**, lord Lansdowne signe avec le ministre de Chine la convention relative à l'admission des Chinois dans toutes les colonies et possessions britanniques.

— Au **Cap**, le projet d'impôt sur le revenu est adopté par la Chambre des députés par 47 voix contre 42.

14. — A **Nisch**, entrevue du roi de Serbie, Pierre Ier, et du prince Ferdinand de Bulgarie.

16. — A **Vienne**, le comte Goluchowski fait à la commission du budget de la délégation autrichienne l'exposé de la politique étrangère de l'Autriche-Hongrie ; au sujet des réformes promises en Macédoine par la Turquie son langage est sévère.

17. — A **Paris**, rentrée de la Chambre des députés.

— *L'Humanité*, journal de M. Jaurès publie la traduction d'une des notes envoyées aux puissances par le secrétaire d'Etat du Saint-Père comme protestation contre le voyage de M. Loubet à Rome. Le texte publié contient cette phrase qu'on ne lit pas dans la note remise au gouvernement français : « Si, malgré cette offense, le nonce apostolique est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux. »

18. — A **Rome**, M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, dans un discours à la Chambre des députés, déclare que l'Italie n'a pas d'autre politique « que de conserver et de consolider ses alliances en même temps que son amitié envers la France et l'Angleterre ». Il

annonce que, dans les conférences d'Abbazia, l'Italie et l'Autriche se sont interdit tout accès en Albanie.

— Mort, à **Cannes**, de M. Bontoux, ingénieur, ancien directeur général des chemins de fer du sud de l'Autriche qu'il avait construits. Il avait créé en 1878 l'*Union générale*, société catholique de banque que ruina en 1882 M. G. Humbert, ministre de la justice. M. Bontoux était né en 1824.

19. — A **Tréguier**, en présence du cardinal Labouré, archevêque de Rennes, des évêques de Saint-Brieuc et de Quimper, inauguration du calvaire érigé comme protestation contre les fêtes célébrées le 13 septembre 1903 en l'honneur de Renan.

— A **Dresde**, dans son discours de clôture du Parlement, le roi de Saxe constate et déplore la politique financière, néfaste, du gouvernement impérial, qui désorganise les budgets des Etats confédérés ; le roi annonce que son gouvernement va prendre des mesures pour mettre fin à « cette situation intolérable ».

20. — A **Rome**, M. Nisard, ambassadeur près du Saint-Siège, interroge le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, sur l'authenticité de la lettre pontificale publiée par l'*Humanité*: Mgr Merry del Val lui demande de poser sa question par écrit, promettant de lui répondre également par écrit dans le délai d'une heure. — Le lendemain M. Nisard, au lieu de donner l'écrit demandé, annonce à Mgr Merry del Val que le gouvernement français, interprétant comme volonté d'éluder la question, l'insistance du cardinal à recevoir la demande écrite, lui a donné l'ordre de partir en congé, que M. de Navenne sera le lundi suivant à Rome comme chargé d'affaires, et qu'en attendant il demande la permission de présenter M. de Courcel comme chargé d'expédier les affaires courantes.

23. — A **Viterbe**, au couvent de la Quercia, le R. P. Cormier est élu supérieur général de l'ordre des Frères Prêcheurs, en remplacement du R. P. Frühwirth.

Paris, le 25 mai 1904.

*Le Gérant :* Victor RETAUX.

---

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

## SES ORIGINES

Quelles sont les causes de la guerre actuelle entre la Russie et le Japon ? Quelle est l'histoire de ses préliminaires? Enfin quels seront les résultats probables du conflit? Telles sont les trois questions auxquelles nous allons essayer de répondre, de notre mieux, en nous basant, pour cela, sur nos propres souvenirs de voyage et en les complétant par l'étude approfondie des journaux d'Extrême-Orient ; tout particulièrement du *London and China Telegraph*, généralement des mieux renseignés. Nous y ajouterons les opinions de quelques-uns de nos amis et surtout des fonctionnaires russes ou japonais que nous avons eu l'occasion de rencontrer, ou dont nous avons lu les interviews dans les journaux européens de marque.

Pour se rendre mieux compte de la situation et de ses conséquences, il faut tout d'abord considérer le caractère des peuples en présence et leurs tendances politiques et sociales. A tout seigneur tout honneur, commençons donc par notre ami et allié le peuple russe. Depuis plus de trente ans nous avons assisté à la marche vers l'Extrême-Orient de la nation russe, et à ses conquêtes successives en Transcaspienne, en Asie centrale, puis en Sibérie orientale. Dans son *Drang nach Osten*, la Russie vise surtout à obtenir pour sa flotte un port en mer toujours libre. Elle a d'abord jeté les yeux sur le golfe Persique, qui se trouvait plus proche d'elle que les mers d'Okhotsk, de Chine et du Japon. Mais l'Angleterre, plus rapide dans ses mouvements, s'y installa solidement et il fallut songer à conquérir sur la Chine les territoires au sud de l'Amour pour créer le port de Vladivostok (la dominatrice de l'Orient). L'amiral Nevelskoy s'illustra dans cette tâche[1]. Malheureusement Vladivostok

1. De 1850 à 1858.

est fermé par les glaces pendant plusieurs mois d'hiver, en général de novembre à fin d'avril, soit près de la moitié de l'année. Pour peupler les nouvelles conquêtes, faites sur les terres du Fils du Ciel, dans le pays même de ses ancêtres, et pour les exploiter commercialement, on créa cette œuvre immense, cette colossale entreprise, qui s'appelle le transsibérien, dont les travaux, si intéressants, furent révélés pour la première fois au grand public par la section russe de l'Exposition universelle de Paris en 1900.

L'immigration des paysans russes dans ces régions va bientôt y prendre un essor remarquable. Commencées en 1855, les premières tentatives de colonisation des territoires de l'Amour ne tardèrent pas à donner des résultats sensibles. Grâce aux subsides de tous genres, aux privilèges, aux distributions de terres, exemptions de service militaire et d'impôt ; grâce aussi aux colonies de Cosaques, etc., la population qui, en 1885, ne comptait encore que 85 000 habitants, monta en 1895 au chiffre de 89 000 (dont près de 20 000 indigènes et étrangers) et en 1897 elle atteignait 102 114 âmes. Dans la région littorale, entre Nicolaïevsk et Vladivostok, et principalement dans l'Oussouri, l'accroissement de la population russe fut de plus de 30 000 têtes, de 1891 à 1896 ; passant de 64 000 à 95 108. On y arrivait par terre à travers toute la Sibérie et par mer au moyen des navires à vapeur partant de la Baltique et d'Odessa.

Proposé par le comte Mouravieff, surnommé Amoursky, sitôt qu'il eut conquis la Sibérie orientale, au milieu du siècle dernier, le transsibérien, oublié jusqu'en 1862, fut alors remis en question et une commission d'études y travailla de 1872 à 1874. Les projets succédèrent aux projets. On s'arrêta enfin à celui qui faisait passer la voie par les terres noires, la région la plus fertile et la plus peuplée, et traversait Mias, Nijné-Oudinsk, Samara, Kourgan, Kaïnsk, Kolywan, Mariinsk et Krasnoïarsk. Commencé en 1891 (31 mai) par les deux extrémités, il atteignait le Baïkal en 1898, et était achevé, sauf la partie au sud du Baïkal, en 1901. On traversait le lac sur des vapeurs reliant Listvennitchy sur la rive occidentale à Missovaïa sur la côte orientale.

Pendant ce temps, la guerre avait éclaté (le 1er août 1894),

entre la Chine et le Japon, au sujet de la Corée. Nous avons raconté dans *le Correspondant*[1] comment les Chinois, battus sur mer à l'embouchure du Yalou, et sur terre en Corée, au Chan-toung et en Mandchourie, avaient signé le 17 août 1895 à Shimonosaki un traité de paix. Entre autres concessions, il accordait au Japon la possession de la péninsule du Liao-toung, avec le port militaire de Lou-choun-kéou, plus connu sous le nom anglais de Port-Arthur[2] qui a été construit par un syndicat français et fortifié par le major allemand von Hanneken. L'Europe, représentée par la France, l'Allemagne et la Russie, força le Japon de rétrocéder tout cela à la Chine. Cette application du *Sic vos non vobis* du poète latin sema dans le cœur des Japonais un ferment de haine d'autant plus puissant contre les Russes que ceux-ci n'avaient encore pu se faire pardonner la conquête sur le Japon de l'île de Sakhaline (opérée le 22 septembre 1853)[3]. C'est certainement à la *perte de la face* subie par le Japon à ce moment qu'il faut attribuer le commencement des sentiments hostiles de ce pays contre la Russie. Ces sentiments, adroitement cultivés et exaltés par le parti nationaliste et russophobe, ont fini par prendre une telle intensité que le gouvernement du mikado, d'abord pacifique, dut se résoudre, peu à peu, à suivre le mouvement populaire et à se prononcer en faveur d'une guerre contre la Russie.

Pour relier le port militaire de Nikola-ouane (baie Nicolas : nom sino-russe de Port-Arthur) et le port marchand de Ta-lien-ouane (à 30 milles au nord), rebaptisé Dalny (l'éloigné) par le tsar, au transsibérien au nord-ouest, à Vladivostok au nord-est, et à Pékin, la Russie fit signer, le 8 septembre 1896, une convention entre la Banque russo-chinoise et le ministre de Chine Sioui Tsin-chan. La *Société du chemin de fer de l'Est-chinois*, créée dans ce but, s'engageait à construire une voie ferrée allant de la station sibérienne de Kaïdalovo, à 350 kilo-

1. *La guerre sino-japonaise. Aujourd'hui et demain.* (*Le Correspondant*, 10 décembre 1894.)

2. Du nom de l'officier de la marine britannique qui l'avait le premier exploré en 1858.

3. Le Japon toucha cependant une indemnité de 30 millions de taëls, environ 100 millions de francs (1 taël = 3 fr. 08).

mètres à l'ouest de la frontière occidentale de Mandchourie, jusqu'à Nikolskoï non loin de Vladivostok et à 120 kilomètres à l'est de la frontière orientale de Mandchourie, en passant par Tsitsikar, Kharbin et Ningouta. Ce chemin de fer de l'Est-chinois, ainsi relié par les deux extrémités au transsibérien, était concédé pour quatre-vingts ans à partir du moment de l'ouverture totale de la ligne. Il devait être relié ensuite à Port-Arthur par une ligne ferrée partant de Kharbin, se dirigeant droit au sud par Moukden et s'embranchant à Ta-shih-tchiao, sur la ligne chinoise de Pékin-Tientsin-Chan-haï-kouan. Poussée jusqu'à Niéou-tchouang en 1902, elle appartient à une société dont tous les actionnaires sont russes ou chinois. Rachetable par la Chine après trente-six ans d'exploitation, la ligne de l'Est-chinois est chinoise de nom et russe de fait. Commencée en 1897, elle fut achevée en 1901. La convention en question semble n'être qu'un fragment d'un traité secret préparé à Pékin par le ministre de Russie, comte Cassini, et ratifié lors du voyage fait par le vice-roi du Tchili, Li-Hong-Tchang, à la cour de Russie pour le couronnement du tsar en 1896.

Le 14 novembre 1897, les Allemands, profitant adroitement du massacre de deux missionnaires catholiques allemands dans la province du Chan-toung, s'emparèrent, *manu militari*, de la ville et de la baie de Kiao-tchéou, au sud-ouest de la péninsule du Chan-toung. C'était le commencement de la mainmise des puissances européennes sur le sol sacré et, jusqu'alors, intangible du Céleste-Empire. Pour ne pas rester en arrière, les Russes envoyaient une division navale à Port-Arthur et obtenaient, le 27 mars 1898, par une convention particulière signée à Pékin, la concession, pour vingt-cinq ans, de toute la partie de la péninsule du Liao-toung située au sud de la ligne traversant l'isthme entre Pi-tze-ouo à l'est et Pou-lan-tiène à l'ouest. Ce territoire comprend Port-Arthur et Ta-lien-ouane ou Dalny. La construction d'une voie ferrée reliant ces deux ports au transsibérien était autorisée par la Chine. Les troupes chinoises furent remplacées ce jour même par les troupes russes.

L'Angleterre, voyant dans l'occupation de Port-Arthur la création d'un Gibraltar russe destiné à fermer aux autres

puissances les ports de Niéou-tchouang, de Tching-ouang-tao et de Tientsin, et à mettre Pékin sous la dépendance directe de la Russie, répondit bientôt par l'occupation de Weï-haï-weï situé en face de Port-Arthur, sur la côte nord du Chan-toung, et le transforma au plus vite en une base navale destinée à garder l'entrée sud du golfe du Pétchili et à contrecarrer les visées politiques et territoriales de la Russie. La France suivit le mouvement en s'emparant à son tour de Kouang-tchéou-ouane à l'entrée du golfe du Tonkin.

On sait comment ces envahissements de la Chine par les étrangers furent la cause première du soulèvement nationaliste chinois. La secte politico-religieuse des *I-ho-tchuan* [1], que nous avons appelés Boxeurs, par une traduction plus ou moins erronée de leur nom chinois, leva l'étendard de la révolte contre les étrangers et ceux qui les protégeaient à Pékin. Elle se rua sur les légations au cri de « la Chine aux Chinois, mort aux barbares étrangers ». Ce que l'on sait moins, c'est que l'occupation du sud du Liao-toung par les Russes faillit amener aussitôt la guerre entre le Fils du Ciel et le mikado. Le Japon estima en effet que cette cession était absolument contraire aux termes du traité qu'il avait signé avec la Chine. La Russie le calma en affirmant que la suprématie de la Chine serait respectée et que nulle entrave ne serait mise aux intérêts commerciaux d'aucun État.

« Le tsar permettrait à toutes les nations d'envoyer leurs flottes de commerce dans le port de Ta-lien-ouane, qui serait bientôt relié aux frontières les plus lointaines des deux continents de l'ancien monde par le grand chemin de fer sibérien. » Aux Chinois l'amiral Doubassov adressait une proclamation où il disait : « Il se comprend de soi-même que la Russie ne nourrit aucun dessein hostile vis-à-vis de la Chine, et que son vœu unique est de transformer l'organisation militaire et navale du Céleste-Empire dans la péninsule, et d'y créer, pour ce pays, une défense solide et sûre... Désormais la protection des habitants et du commerce fera l'objet de mes soins. La Russie désire non seulement voir la Chine

1. L'*Union harmonique des poings.*

forte et indépendante, mais encore assurer la sécurité et le bien-être de ses sujets. »

Les travaux de l'Est-chinois et de la ligne du Sud-mandchourien, reliant Kharbin à Port-Arthur, furent activement poussés. L'Angleterre, non satisfaite de s'être créé un port militaire et une zone d'influence dans le Chan-toung oriental, en face du Gibraltar russe, essaya de prendre également pied en Mandchourie. Le 7 juin 1898, la *Hong-kong and Shanghaï Banking Corporation* concluait, avec l'administrateur des chemins de fer du Nord-chinois (Tientsin à Chan-haï-kouane) dans le Pétchili, une convention par laquelle elle faisait les fonds de la construction d'une voie ferrée reliant le port ouvert de Niéou-tchouang dans la province mandchourienne du Shing-king ou Kouang-Toung à Chan-haï-kouane, gare frontière du Pétchili à l'extrémité de la grande muraille, sur le golfe de Liao-toung.

La Russie protesta énergiquement auprès de l'empereur de Chine par l'entremise de son représentant à Pékin, M. Pavlof; les relations s'aigrirent entre l'Angleterre et la Russie et l'on put craindre pendant quelque temps l'ouverture d'hostilités entre ces deux grandes puissances. De longues négociations amenèrent enfin, le 28 avril 1899, l'accord anglo-russe, qui laissa à l'Angleterre les mains libres dans la vallée du Yang-tsé-kiang et à la Russie la liberté d'action en Mandchourie. Il fut entendu, au sujet du chemin de fer anglo-chinois de Chan-haï-kouane à Niéou-tchouang, que la ligne resterait chinoise, mais que le gouvernement chinois était autorisé, pour sauvegarder les intérêts des actionnaires britanniques, à nommer un ingénieur en chef anglais et un autre européen, pour surveiller la gestion des sommes empruntées.

La Chine gardait le contrôle général de la ligne qui ne pouvait être cédée à aucune compagnie non chinoise. Une stipulation spéciale laissait à la Russie le droit d'obtenir des concessions de chemins de fer qui, partant de la ligne principale de Mandchourie, se dirigeraient vers le sud-ouest et traverseraient les mêmes régions que la ligne chinoise devant aboutir à Niéou-tchouang.

C'est en vertu de cette clause qu'en mai 1899 la Russie

demanda la concession d'une ligne de chemin de fer destinée à relier le Sud-mandchourien à Pékin, que l'on pourrait ainsi atteindre directement par le transsibérien.

Le transsibérien achevé en 1901[1] (sauf la partie contournant le sud du lac Baïkal) n'a pas coûté, dit-on, moins de 2 milliards de francs alors qu'en 1896 on ne prévoyait qu'une dépense totale de 855 millions de roubles[2], dont 287 millions pour le chemin de fer de l'Est-chinois. Mais les Russes ne croient pas avoir acheté trop cher les services incontestables que cette colossale entreprise est appelée à leur rendre en Sibérie et en Mandchourie, tant au point de vue économique, par la colonisation du pays et l'exploitation des richesses agricoles, forestières et minérales, qu'au point de vue politique. En 1901 on calculait cependant que les 7 792 verstes[3] de voies sibériennes et mandchoues coûtaient annuellement à l'exploitation la jolie somme de 47 millions de roubles, alors que, pour cesser seulement d'être une charge au Trésor, elles devraient rapporter dans l'année 80 millions de roubles. Le déficit se produisait sur les trains de voyageurs, vu l'extrême bon marché des billets même de première classe, qui pour franchir les 8 500 kilomètres qui séparent Moscou de Vladivostok ou Port-Arthur ne coûtent que 310 francs. Les marchandises, par contre, laissent un bénéfice à cause des taxes relativement plus élevées (13 kopecks[4] par poud[5] et par verste). En 1899 on a réalisé sur ce chapitre un excédent de bénéfices de 400 000 roubles environ. Pour établir l'équilibre, il faut arriver à un mouvement annuel de 6 000 millions de pouds. Les seules dépenses d'exploitation exigent 370 millions de pouds. Le mouvement en 1901 étant de 152 millions de pouds, l'équilibre financier

1. Le 3 novembre 1901, le dernier rail fut posé à 303 verstes de la station de Sibir, où la ligne passe de Transbaïkalie en Mandchourie. Le premier coup de pioche avait été donné par le tsar le 31 mai 1891. La longueur totale, quand le circumbaïkal sera terminé, atteindra 9 125 verstes (9 736 kilomètres). Le coût total arrivera alors à près de 3 milliards de francs.

2. Le rouble-argent ou papier vaut environ 2 fr. 66; le rouble-or = 4 francs.

3. 1 verste, (500 sagènes) = 1 067 mètres; 1 sagène = 2 m. 133.

4. 1 kopeck = 26 centimes; 100 kopecks = 1 rouble.

5. 1 poud = 15 kilogr. 380.

de l'entreprise sera établi quand ce mouvement sera presque triplé[1].

*
* *

Si nous nous sommes un peu longuement étendu sur l'histoire du transsibérien et des chemins de fer de Mandchourie, c'est pour montrer que les Russes ayant sacrifié tant de millions de roubles, sans parler de milliers de vies, pour la conquête politique et commerciale de la Mandchourie, on ne peut s'attendre à les voir abandonner bénévolement ce pays aux Japonais. Ceux-ci, qui n'ont jamais pu se consoler d'en avoir été chassés par la Russie et ses alliés, n'y ont d'ailleurs aucun établissement.

L'Europe, représentée dans la question par la France et l'Allemagne, et même par l'Angleterre qui se désintéressa de ces pays du Nord dès qu'elle eut acquis liberté d'action dans les pays beaucoup plus intéressants et plus riches de la vallée du Yang-tsé-kiang; l'Europe, dis-je, a-t-elle eu raison de laisser la Russie maîtresse d'annexer la Mandchourie au lieu et place des Japonais? C'est ce que nous allons étudier.

Le caractère russe est exclusif avant tout et le gouvernement du tsar ne comprend nullement la politique de la porte ouverte, la fameuse formule de l'*open door* de l'Angleterre. Sitôt établis dans un pays, les Russes ont une tendance naturelle et pour ainsi dire invincible à le fermer au commerce étranger, afin d'en jouir uniquement pour eux-mêmes. Nous avons eu l'occasion d'observer cette tendance même en Europe, dans les ports de la mer Noire, où ils cherchent autant que possible à décourager la navigation des pavillons étrangers, par mille tracasseries administratives et fiscales, épargnées naturellement à leurs nationaux. Elle s'affirme d'autant plus qu'on s'éloigne des centres plus civilisés de la Russie d'Europe et semble atteindre son maximum en Sibérie orientale et en Mandchourie. Nous nous rappelons encore que, pendant la fameuse famine qui fit périr plusieurs millions de Chinois au Chan-toung, en 1878-1879, les grains

1. *Bulletin du Comité de l'Asie française*, décembre 1901.

pourrissaient inutilement en tas considérables sur les quais de Vladivostok[1]. Dès qu'ils se furent établis dans le port à traité de Niéou-tchouang, les Russes le traitèrent en pays conquis ; ils forcèrent l'inspecteur général des douanes chinoises, l'Anglais sir Robert Hart, à retirer tous les fonctionnaires étrangers du bureau de ce port et ils les remplacèrent, de leur propre autorité, par des sujets russes. Bien mieux, ils refusèrent de verser à la banque officielle des douanes chinoises (Haï-Kouane Bank) le montant des taxes de douane levées sur navires étrangers. Ils se les approprièrent même en les faisant déposer à la Banque dite russo-chinoise, qui n'est en fait qu'une banque de l'empire russe, dans laquelle les Chinois ne figurent que pour la forme et pour y attirer les fonds des Célestes assez naïfs pour les y placer.

De même, les Russes se sont pour ainsi dire approprié l'administration des chemins de fer de la Mandchourie, qui sont gardés militairement par des sotnias de Cosaques, établies dans chaque station un peu importante, sous prétexte de défendre voies et gares contre les attaques des brigands indigènes, les fameux Kongkouses (Hong-hou-tze).

Voilà pour le point de vue commercial et politique. Au point de vue religieux, les Russes sont d'ordinaire extrêmement intolérants et, s'ils ont agi avec une certaine largeur d'idées en Asie centrale, c'est qu'ils avaient à ménager le caractère fanatique des populations musulmanes, réfractaires, comme l'on sait, à toute conversion et facilement soulevées par des prédications religieuses. Or, ces populations très guerrières avaient lutté avec une énergie extraordinaire contre l'envahissement des Russes, auxquels la victoire définitive avait coûté cher. Puis le voisinage de l'Inde anglaise où les musulmans jouissent, comme toutes les sectes religieuses, d'une grande liberté de conscience, a rendu les Russes plus perspicaces. Nous devons à la vérité de dire qu'ils ont su se faire aimer et respecter de ces populations dangereuses, en subventionnant largement écoles et mos-

1. Le 12 janvier 1901, ils le ferment au commerce sous prétexte d'en chasser les Chinois.

quées, et en gardant aux hauts fonctionnaires du pays un semblant d'autorité et d'indépendance, qu'on ne leur accorde même pas dans l'Inde.

En Mandchourie, malheureusement, il n'en a pas été de même, la conquête et la répression de quelques mouvements d'indépendance de la part des Chinois ont été conduites avec une main de fer non gantée de velours. On a encore présente à la mémoire l'épouvantable noyade de milliers de marchands et coolies chinois à Blagovechtchensk, en représailles d'une fusillade dirigée sur les Russes par une petite bande de brigands. Il s'ensuit que, tout naturellement, les indigènes n'aiment guère leurs nouveaux maîtres. On peut craindre même qu'ils ne profitent des premiers échecs des Russes pour se joindre aux Japonais, ce qui serait une sérieuse complication pour nos amis et alliés.

Sitôt installés en Mandchourie, les Russes y ont entrepris de toutes parts d'immenses travaux de colonisation, qui prouvent bien qu'ils n'ont nulle intention de restituer ces pays à la Chine. Le général Gribsky, gouverneur militaire de Blagovechtchensk, fait construire une route entre cette ville et celle de Tsitsikar. A Kharbin, le général gouverneur Grodekov organise le véritable centre administratif, militaire et commercial de la Mandchourie russifiée. Cette ville est en effet admirablement placée dans la vallée du fleuve Soungari, qui la relie à Blagovechtchensk et à l'Amour. M. Romanov, représentant le ministre des finances, y inaugura le 23 septembre (vieux style) 1902 le pont du chemin de fer de l'Est-chinois. Bien que le plus considérable de toute cette ligne, il a été construit en onze mois et ne mesure pas moins de 435 sagènes[1]. De là part l'embranchement allant à Port-Arthur. Kharbin est à peine sortie de terre en 1901 et elle possédait en février 1902 une population de 7 000 habitants, non compris les ouvriers chinois. On y remarquait déjà à cette époque une grande quantité de Japonais qui font ostensiblement tous les métiers, industriels, marchands, émigrants, domestiques, mais qui sont surtout d'admirables

1. 1 sagène = 2 m. 133.

espions, venus là pour renseigner leur pays sur les armements des Russes. Il en est de même d'ailleurs à Port-Arthur, à Dalny, Vladivostok, Niéou-tchouang, etc. Ils vont même jusqu'au fond de la Sibérie et on en a trouvé à Saint-Pétersbourg. C'est que le Japon s'aperçoit des desseins secrets de la Russie ; l'achèvement du transsibérien, le développement donné aux nouvelles villes de l'intérieur et de la côte lui démontrent que l'invasion russe ne s'arrêtera pas là. Elle menace la Corée où les sujets du tsar se font donner de gré ou de force des concessions de forêts sur la rive sud du Yalou et du Toumen. Pour défendre ces importantes concessions contre les incursions des brigands kongkouses, ou coréens, on y construit des casernes fortifiées qu'on peuple de soldats, soi-disant licenciés du service et devenus ouvriers, mais qui ont soigneusement conservé leurs fusils et gardent leur poudre de l'humidité.

Malgré l'opposition du Japon, qui réclame, de concert avec l'Angleterre et les États-Unis, l'exécution des traités, c'est-à-dire la rétrocession de la Mandchourie à la Chine et l'ouverture dans ce pays de plusieurs ports au commerce des nations du globe, le gouverneur russe de la Mandchourie obtient de la Chine, dès le mois d'avril 1901, une convention secrète par laquelle le Fils du Ciel (Bogdo Khan) abandonne au tsar blanc les territoires mandchous occupés par l'armée russe et que le général Gribsky traitait déjà le 7 août 1900, dans une proclamation officielle, de *territoire russe*.

Cela se serait fait contre le gré de l'empereur de Russie et de son ministre des affaires étrangères, le comte Lamsdorff. Le livre bleu sur la Chine, n° 5 de 1901, publié par le gouvernement anglais en donne la preuve. Le ministre d'Angleterre à Pétersbourg, M. C. Hardinge, y affirme en effet dans une note ce qui suit :

« Le ministre de la guerre (de Russie) m'a informé que S. M. l'empereur (Nicolas II), en vue d'amener la reprise la plus rapide des relations amicales avec la Chine, a daigné décider que l'on n'annexerait à l'empire russe aucune partie de la Chine, mais qu'on s'est borné à prendre des mesures nécessaires pour assurer l'exploitation pacifique et continue du

chemin de fer construit par la Russie à travers la Mandchourie et la libre navigation de l'Amour par ses navires. »

Il semble que le tsar ait été ensuite influencé en sens contraire par son entourage, entre autres par le grand-duc Alexandre Mikhaïlovitch et son protégé, M. Bézobrasov, ancien officier, devenu conseiller d'État et secrétaire d'État. Ce dernier avait résidé en Corée, où il s'occupait particulièrement de certaines affaires industrielles et commerciales, entre autres des fameuses concessions de forêts sur le Yalou et le Toumen. Depuis, s'il faut en croire une note du *Temps* en date du 10 janvier 1894, « le grand-duc Alexandre, l'inventeur de M. Bézobrasov, serait en opposition complète de sentiment avec son protégé au sujet du conflit russo-japonais. Le grand-duc, qui a professé toujours des doctrines idéalistes et qui a gagné la confiance du tsar, par la franchise de ses critiques contre certains abus de la cour impériale, est, comme son beau-frère, un pacifique. Il lui a déplu que M. Bézobrasov mît l'autorité, qu'il doit tout entière à sa protection, au service d'idées qui n'ont jamais été et ne sont pas les siennes. Nicolas II, pleinement d'accord avec le grand-duc, a partagé son mécontentement et M. Bézobrasov a dû demander un congé pour voyager à l'étranger; c'est une véritable disgrâce. »

Malheureusement il était déjà trop tard et les hauts fonctionnaires russes en Mandchourie et en particulier, dit-on, l'amiral Alexeieff, partisans de la guerre à tout prix, avaient fini par la rendre inévitable. Il en était de même en Corée, où M. Pavlof, ministre de Russie à Séoul, irritait les Japonais en essayant de contrecarrer leurs plans commerciaux et leurs demandes de concession du chemin de fer, de Séoul-Ouidjou entre autres. C'est un peu, qu'on nous permette l'expression, la politique que les Anglais appellent *The cat in the manger*[1]. Nous craignons fort que les Russes ne se soient ainsi donné le mauvais rôle vis-à-vis des Japonais. Ceux-ci mettent ostensiblement leur orgueil à naviguer dans le sillage de leur alliée récente l'Angleterre, en se faisant les

1. Le chat dans la mangeoire (empêchant le cheval de manger), autrement dit, l'*obstruction*.

champions de la liberté et de l'indépendance de la Chine, de la Mandchourie et de la Corée. Ils proclament bien haut qu'ils veulent ouvrir ces deux derniers pays au commerce étranger en forçant le Fils du Ciel, la Russie et l'empereur de Corée à ouvrir de nouveaux ports aux flottes du monde entier. Ils vont même plus loin et se font les champions de la liberté de conscience et de la liberté du culte pour toutes les religions. Or les Russes ont en Extrême-Orient une tendance contraire, et les missionnaires, tant catholiques que protestants, que nous avons interrogés à ce sujet, tout en reconnaissant l'amabilité actuelle des Russes à leur égard, surtout s'ils sont français, craignent fort de ne plus jouir de la même faveur le jour où le pays mandchou, voire coréen, serait abandonné sans conteste à la domination moscovite. Ils sont en effet persuadés, à tort ou à raison, que la religion grecque orthodoxe sera seule autorisée dans le pays, comme cela se passe en Russie d'Europe, et que, s'ils ne sont pas chassés individuellement, on leur créera des difficultés et qu'on n'autorisera plus l'entrée de nouveaux missionnaires. Aussi, tout en reconnaissant la valeur de l'alliance franco-russe et en étant, comme le peuple de la métropole, les meilleurs amis des Russes, ils inclinent cependant à penser qu'il vaudrait mieux pour eux-mêmes, pour la religion catholique et pour leurs chrétiens, que les Japonais fissent reconnaître l'indépendance de la Mandchourie et obtinssent le protectorat de la Corée.

*
* *

Examinons maintenant le côté japonais de la question et commençons par le caractère même des Nippons comparé à celui des Russes et des Mongols.

Le peuple japonais tient de son origine plutôt indo-mélanésienne, surtout pour les populations du sud de l'empire, un physique et un caractère moral essentiellement différents de ceux des Russes et des Chinois. A peine sortis il y a trente ans du régime féodal, les Japonais sont restés complètement imbus des passions guerrières qui caractérisent les Malais, et avaient été poussés à l'extrême dans les clans de la noblesse, par les Daïmios et les Samouraï, les chefs et les serviteurs.

S'ils ne passent plus leur temps à batailler, à se venger par la guerre ouverte ou même par l'assassinat, voire par le suicide, des griefs qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres, ils n'en ont pas moins gardé la passion des armes et l'amour des combats à un tel point qu'un de leurs représentants à l'étranger me disait dernièrement : « La guerre est inévitable entre la Russie et le Japon, parce que le Japon ne pardonnera jamais aux Russes de lui avoir fait perdre la face en Mandchourie. Nous avions conquis ce pays sur la Chine, que nous voulions organiser militairement, afin de lui permettre de trouver dans la force des armes le moyen de rester indépendante comme le Japon. Or, sous prétexte de sauvegarder cette indépendance, on nous a fait quitter le pays et, malgré les traités, la Russie s'y est installée à notre place et compte bien y rester. Elle menace de s'emparer de la Corée, qu'elle convoite depuis longtemps, afin de s'y créer des ports lui assurant la libre navigation entre Vladivostok et Port-Arthur, qu'elle transforme en un véritable Gibraltar, menaçant ainsi Pékin. Enfin il faut que le peuple japonais se batte de temps en temps; autrement il dégénérera, tandis qu'au contraire il se fortifiera par la guerre. » Ce que n'ajoutait pas le fin diplomate japonais, et ce qu'il pensait aussi certainement, c'est que, par suite du nouvel état de choses au Japon, le gouvernement a besoin d'occuper l'esprit batailleur et révolutionnaire des socialistes nippons qui, imitant trop servilement ceux d'Europe, passent leur temps à créer des difficultés au gouvernement et à l'attaquer dans les Chambres. Il aurait encore pu ajouter que la population nippone n'ayant pas encore adopté les théories, si dangereuses pour nous, du malthusianisme, s'accroît sans cesse et cela malgré les vices bien connus, qui ne paraissent pas enrayer cette surproduction de vies humaines, au grand étonnement de ceux qui étudient les mœurs japonaises. Or le pays, limité de tous côtés par la mer, ne peut plus nourrir qu'avec une difficulté chaque jour plus grande une population qui augmente continuellement et rapidement. Les Nippons sont donc obligés de chercher au dehors de leur territoire insulaire des pays où ils puissent essaimer le surplus de leur population et d'où ils puissent tirer les grains et autres matières alimentaires

que le Japon ne peut produire en quantité suffisante pour les besoins toujours croissants de sa féconde population.

Ils ont conquis successivement sur la Chine les îles Lieou-Kiou[1] et la grande et riche Formose et se préparaient doucement à s'emparer des Philippines quand les Américains du Nord en prirent possession. Ces pays, du reste, ne faisaient qu'à moitié leur affaire, car le climat de Formose et surtout celui des Philippines est beaucoup trop chaud pour les Japonais, dont les îles sont tempérées dans la partie sud et réellement froides dans le nord. Par contre, le climat de la Corée correspond presque exactement à celui du Japon, en face duquel elle se trouve. La distance entre les côtes coréennes et nippones est relativement faible. Les Japonais estiment même qu'elle est si minime, que l'occupation du pays du Calme-Matin par une puissance ennemie (du Japon) serait un véritable danger pour leur indépendance et leur sécurité. Aussi ont-ils toujours convoité la Corée, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Ils préfèrent de beaucoup la mettre en coupe réglée, en tirer les céréales, les grains, les bestiaux, y faire d'abondantes récoltes de poisson et d'algues alimentaires, que d'aller chercher tout cela bien loin en Chine, en Cochinchine et aux Philippines. Nous avons raconté ailleurs l'histoire des guerres antérieures du Japon avec la Corée[2]. Ils furent malheureusement battus et forcés d'évacuer le royaume de Tchao-hsiang[3], ce qu'ils n'ont ni oublié ni pardonné. Chassés de Chine où ils avaient espéré s'établir, ils se sont de nouveau jetés sur la Corée, mais, cette fois, profitant des leçons du temps, ils s'y sont pris par la ruse. Ils n'osent plus, en effet, recourir à la force ouverte. Cela aurait pu leur amener des démêlés désagréables avec les nations d'Europe, qui tiennent à conserver en Extrême-Orient une sorte d'État-tampon entre la Chine, la Russie et le Japon, et qui ont, à cet effet, garanti d'un commun accord l'indépendance de la Corée. Le royaume ermite, comme on l'a souvent appelé à cause de son isolement, est devenu

1. Ou Riou-Kiou.
2. *Le Correspondant*, 10 décembre 1894.
3. *Tchao-hsiang :* Calme-Matin ou Sérénité du matin, nom officiel de l'empire de Corée.

l'homme malade de l'Extrême-Orient, comme la Turquie est l'homme malade de l'Europe.

On peut dire que ces deux pays ne doivent de conserver l'existence indépendante, qu'aux convoitises intéressées de leurs voisins. Le Japon, très admirateur de l'Angleterre à laquelle il se compare volontiers et avec laquelle il a conclu un traité d'alliance en 1902, *took a leaf out of her book*[1], comme disent nos voisins d'outre-Manche, et copia absolument la politique anglaise en Égypte, comme la Russie la copiait d'ailleurs en Mandchourie ; seulement il employa des procédés plus pacifiques.

Il envoya une masse de jonques chasser la baleine et pêcher le hareng sur les côtes de Corée. Ceci amena tout naturellement le débarquement des pêcheurs nippons dans les principaux havres et ports. On y obtint peu à peu des concessions de terrain, pour réparer les navires, sécher et préparer les poissons, etc. Les commerçants suivirent bientôt les pêcheurs, et les maisons japonaises s'établirent un peu partout, gagnant graduellement l'intérieur des terres et allant jusqu'à la capitale. Les mineurs vinrent ensuite accompagnés d'ingénieurs, qui obtinrent des concessions de mines. Pour les exploiter, il fallait construire des routes. On démontra aux pauvres Coréens qu'ils s'enrichiraient rapidement en construisant des chemins de fer. Les Coréens ne demandaient qu'une seule chose, qu'on les laissât vivre en paix comme autrefois. Ils n'avaient besoin ni des Russes ni des Japonais et ils n'acceptèrent tout cela que malgré eux, contraints et forcés. Dans son enthousiasme pour l'éducation de la Corée, le Japon dépassa même la mesure ; dès qu'il se sentirent assez forts à Séoul, les « Fils du Soleil levant » essayèrent de mettre le gouvernement sous leur coupe et de civiliser le peuple à leur manière. Ils ôtèrent le gant de velours qui cachait leur gantelet de fer et firent assassiner la reine, dont l'influence dans le sens national et politique les gênait dans leurs réformes. Ils poussèrent l'inconscience jusqu'à vouloir modifier le costume et les habitudes des Coréens.

1. Mot à mot : prit une page de son livre, c'est-à-dire prit exemple sur elle (proverbe anglais).

Ils décrétèrent un beau matin que ceux-ci devaient s'habiller de noir, sous prétexte de diminuer leurs dépenses de blanchissage. On sait que les Coréens sont généralement vêtus de toile blanche fabriquée dans le pays et constamment blanchie et calandrée par leurs femmes. Le but secret était naturellement d'écouler en Corée le surplus des fabriques japonaises qui commençaient à souffrir de pléthore. On alla même jusqu'au ridicule, car on décréta l'abolition de la coiffure coréenne et même celle des longues pipes indigènes. Les Japonais, ne se servant que de petites pipes fort courtes, n'en trouvaient pas la vente dans le pays. Ils voulaient en un mot faire subir aux Coréens la transformation qu'ils avaient si récemment adoptée dans leur propre costume et dans leurs usages nationaux, en copiant un peu trop servilement les nations d'Europe : tout cela pour vendre leurs produits aux Coréens.

Très intelligents et sans doute conseillés par leurs amis les Anglais et les Américains, les Japonais se sont aperçus qu'ils faisaient fausse route. Le peuple coréen n'est pas encore prêt à suivre l'exemple du Japon et à modifier toutes ses coutumes pour plaire à ses voisins. Les sujets du mikado changèrent donc une tactique qui créait entre eux et les Coréens un abîme et une source de haine pouvant devenir dangereuse. Ils se contentèrent d'obtenir des concessions de pêcheries, de mines, de chemins de fer, et de contrecarrer de leur mieux la politique du ministre de Russie à Séoul. Celui-ci cherchait, lui aussi, des concessions en Corée ; il s'efforçait surtout d'acquérir une île ou un port pouvant servir à la Russie d'escale et de base navale pour ses vapeurs naviguant entre Vladivostok et Port-Arthur. Il ne fallait pas songer à Port-Hamilton, rétrocédé à la Chine par les Anglais à condition qu'aucune autre puissance que la Corée ne pût s'y établir[1]. M. Pavlof essaya de se faire céder l'île Dagelet qui, étant couverte de bois, avait une grande valeur économique ; mais comme elle se trouve dans le détroit de Corée, entre ce pays et le Japon, cette dernière puissance s'y opposa avec

1. Ils y ont encore un champ d'exercice gracieusement loué par le gouvernement coréen.

succès et commença à y exploiter les bois pour son compte. Ensuite ce fut le tour de l'île de Ko-je-do (Deer Island), près de Fousan, où les sujets du tsar essayèrent de prendre pied. Ils n'y réussirent pas mieux qu'à Masampho et à Mokpo. Ils se tournèrent alors du côté du nord et pensèrent à s'établir sur le Yalou. Les Japonais y étaient déjà installés, comme dans tous les ports de la côte et, comme les Russes, ils y exploitaient les forêts. Les colons russes cherchèrent à les évincer et confisquèrent quelques radeaux de bois ; puis ils voulurent empêcher les vapeurs japonais de remonter le fleuve. Toutes ces entreprises et les mesquines tracasseries qui en résultèrent, irritèrent au plus haut point les sujets du mikado établis en Corée et persuadèrent à tout le monde que la Russie cherchait à les y supplanter.

Le gouvernement japonais fit savoir aux puissances qu'il ne désirait pas annexer le pays du « Calme-Matin » à celui du « Soleil levant » et, pour le démontrer, il demanda à l'empereur Li-hsi d'ouvrir au commerce étranger plusieurs ports de son empire, entre autres ceux de Kunsan, Masampho, et Soungching ; cela fut fait en 1900. Les Russes demandèrent la concession des trois ports de Oulsan, Soungchingpo et Chinpodo pour quatre-vingt-dix-neuf ans, afin d'y établir leurs pêcheries et réparer leurs baleiniers. Ils n'obtinrent qu'une concession de terrain pour douze ans. Ces entreprises ne se développèrent pas comme on l'espérait. Les Japonais, au contraire, profitant des clauses du protocole russo-japonais, signé en 1898 entre le ministre du Japon Nissi et le ministre russe à Pékin Rosen, qui reconnaissait leur droit de se répandre dans le pays, consolidaient rapidement leur pouvoir et leur influence, tant sur les côtes qu'à la capitale Séoul. Ils achetèrent à une compagnie américaine la ligne entre Séoul et son port Tchemoulpo. Ils obtinrent la concession du chemin de fer de Séoul-Fousan et Séoul-Ouidjou ; à l'imitation de la politique russe en Mandchourie, ils les firent garder par leurs soldats. Ils se font donner la direction des postes et des télégraphes en 1898. Ils introduisent enfin leur monnaie d'argent et construisent un hôtel des monnaies à Séoul. Dans les ports, principalement à Fousan et à Gensan, ils exécutent des travaux importants, comme

construction de jetées, de maisons, etc. Des concessions de mines d'or et de charbon leur sont accordées par l'empereur, car leur influence devient toute-puissante à Séoul. Ils organisent l'armée coréenne à l'instar de la leur et lui fournissent des officiers. On commence à s'en inquiéter en Europe et dès le 10 septembre 1898, le correspondant du *Times* à Tokio écrit à son journal : « La Russie, bien désireuse d'avancer ses intérêts en Corée, y observe encore les traités. Dans cinq ou six ans il n'en sera plus de même et le Japon y possédera alors une telle prépondérance qu'il sera difficile de l'en déloger. La Russie ne fait encore dans le pays que des progrès diplomatiques, tandis que ceux du Japon sont commerciaux et industriels. Chaque année un nombre plus considérable de Japonais s'y établissent. La Russie veut attendre. » Elle attendit si bien que les statistiques de l'année 1901 nous apprennent qu'il y avait 17 000 Japonais établis en Corée, dont 2 366 à la capitale, tandis qu'on n'y comptait guère plus de 30 Russes (20 en 1900), et encore savons-nous de bonne source que les trois quarts étaient des Coréens naturalisés. La Russie, devant cet envahissement de la Corée par les Nippons, sembla renoncer à y prendre pied, au moins pour le moment, et elle jeta tout son argent et toutes ses forces en Mandchourie, où la Chine lui laissait le champ libre.

D'un autre côté, la Corée effrayée demande aux puissances, par l'entremise du Japon, que l'on reconnaisse sa perpétuelle neutralité, comme l'on a fait en Europe pour la Suisse et la Belgique. Ceci ne plut guère, comme l'on pense, au Japon qui s'y opposa.

En 1901, la Russie, bien établie au Liao-toung, essaye de nouveau de contrecarrer les plans japonais en Corée. Le bruit court que, malgré les clauses de son entente avec le Japon, elle envoie 300 hommes de troupes à An-tong-ken et 600 à Masampho, où elle achète pour 80 000 yens[1] de terrains afin d'y établir des magasins à charbon. Elle cherche de nouveau à se créer une base navale dans le sud à Tchin-haï-ouane. Le Japon prend feu ; il s'y fonde, sous la prési-

1. 1 yen = environ 2 fr. 55.

dence du prince Konoyé lui-même, une association politique, dite du *Kokumine Doumekuai*, destinée à combattre l'influence russe et à empêcher l'annexion de la Corée par les sujets du tsar. Les Japonais, comprenant que la possession du pays serait pour eux une charge trop lourde, veulent seulement y obtenir le droit de l'organiser à leur guise. Par contre, ils laisseront aux Russes les mains libres en Mandchourie, pourvu seulement qu'ils s'y conforment aux traités avec la Chine et avec le Japon. En attendant, le gouvernement mikadonal envoie dix mille fusils et un million de cartouches au gouvernement coréen. Celui-ci remercie le Japon en lui accordant 450 acres de terrain à Masampho, qu'il avait refusés aux Russes. Cette concession s'ajoute à celle de l'île Wulmido (île Roze) déjà achetée par les Japonais, près du port de Tchemoulpo. Un succès diplomatique leur permet d'obtenir le retrait du poste de quinze à vingt soldats russes qui avaient été cantonnés à l'île de Yulkumi près de Masampho (25 mai 1901), en compensation de la concession retirée dans ce port. Le commerce des Nippons en Corée se développe si rapidement qu'en juillet 1901 l'administration des douanes dirigées par l'Anglais Mac Leavy Brown constate que les neuf dixièmes du mouvement maritime dans les ports ouverts sont japonais. Ils possèdent aussi virtuellement les charbonnages de Ping-yang au nord-ouest non loin du Yalou, et leur grande compagnie de navigation la *Nippon-Yusen-Kaïsha* a le monopole du commerce du Ginseng à Songdo.

En octobre 1901 la Russie semble céder aux demandes japonaises et l'on parle d'une nouvelle convention entre elle et la Chine, convention comprenant les articles suivants :

I. La Russie consent à rendre à la Chine les trois provinces de la Mandchourie (Shing-king, Liao-toung et Hei-loung-Kiang) avec le chemin de fer qui y est construit entre Niéou-tchouang et Chan-haï-kouane. Mais la Chine en laisse la garde à la Russie.

II. La Russie consent à retirer ses troupes de la province de Shing-king dans le courant de l'année.

III. Elle retirera graduellement ses troupes des deux autres provinces avant deux années.

IV. La Chine accepte d'employer des officiers russes pour

organiser les troupes mandchoues de Tseng-chi, gouverneur général tartare de Moukden.

On dit aussi que la Russie demande à la Chine de ne pas accorder à d'autres étrangers que les Russes des concessions dans la Mandchourie. En même temps, elle négocie avec le Japon pour que cette puissance n'empêche pas la Corée de lui céder une station navale dans le sud du pays. Mais la presse nippone se montre tellement hostile à ce projet que le gouvernement du mikado refuse de s'y prêter. Bien plus, il intervient auprès de la Chine, de telle façon que cette puissance rompt les négociations avec la Russie, et auprès de la Corée, qui refuse aux Russes l'autorisation qu'ils sollicitaient de relier la baie de Possiet à Séoul par une ligne télégraphique. Les Coréens répondent qu'ils l'établiront eux-mêmes jusqu'à la frontière.

Pour contrecarrer les Russes, la Chine ouvre au commerce, le 14 décembre 1901, le port de Tching-ouang-tao un peu à l'ouest de Niéou-tchouang toujours accaparé par eux [1].

* * *

Mais voici un événement considérable qui va grandement surprendre la vieille Europe et donner aux Japonais un orgueil tel qu'il n'y aura plus moyen de négocier avec eux au sujet de la Mandchourie et de la Corée ; car ils vont se croire désormais invincibles sur terre comme sur mer. Tout leur sera permis à l'avenir. Le 30 janvier 1902, en effet, est la date mémorable à laquelle l'Angleterre condescendait pour la première fois à sortir de sa *splendid isolation* pour s'allier avec le jeune et belliqueux Japon. Ce traité, conclu pour cinq ans, comprend six articles des plus importants ; les voici :

Art. I. Les deux parties reconnaissent l'indépendance de la Chine et de la Corée...

Art. II. En cas de guerre faite par la Grande-Bretagne, ou le Japon, avec une autre puissance, l'autre partie contractante restera rigoureusement neutre et s'emploiera de tou-

1. Dalny avait été ouvert au commerce étranger le 1er décembre 1901.

tes ses forces à empêcher d'autres puissances de se joindre aux hostilités entreprises contre son alliée.

Art. III. Si dans ce cas précité, une ou plusieurs puissances s'associaient aux hostilités contre cet allié, l'autre partie contractante viendrait à son secours et ferait la guerre de concert avec lui pour ne conclure la paix qu'après accord mutuel.

Art. IV. Les parties contractantes conviennent qu'aucune d'elles ne contractera avec une autre puissance quelconque des arrangements préjudiciables aux intérêts ci-dessus indiqués, sans se consulter au préalable avec l'autre.

Art. V. Lorsque, de l'avis de la Grande-Bretagne ou du Japon, les intérêts ci-dessus énoncés paraîtront en danger, les deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre franchement et pleinement.

Art. VI. L'accord actuel doit entrer en vigueur immédiatement après la date de la signature de l'accord et doit rester en vigueur pendant cinq ans à partir de cette date. (Suivent quelques considérations de moindre intérêt.)

Ce traité, fait en double à Londres, le 30 janvier 1902, est signé par lord Lansdowne, principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique aux affaires étrangères, et par le ministre plénipotentiaire du Japon près la cour de Saint-James, Hayashi. M. Robert de Caix dit, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française* du mois de février 1902 : « Grâce à ce traité, le Japon n'a plus à craindre une coalition diplomatique comme celle qui fit reviser contre lui le traité de Simonoseki et le força d'abandonner la Mandchourie conquise par lui sur la Chine. Il doit croire maintenant qu'il pourra régler seul à seul avec la Russie la question de Corée et de Mandchourie... C'est là, semble-t-il, le plus sérieux danger de l'alliance. Et si à Londres et à Tokio on considère que le Japon est de taille à lutter contre la Russie en Extrême-Orient, ce danger n'est certainement pas à dédaigner. »

Le résultat ne se fit pas attendre et la Chine refusa, dès le mois suivant, de signer la convention avec la Russie au sujet de la Mandchourie. Elle demande qu'auparavant les Russes promettent le retrait de leurs troupes avant un an. Le 8 avril on arrive cependant à s'entendre et la Russie signe un enga-

gement de retirer ses troupes dans les dix-huit mois. La Chine s'engage par contre à protéger le chemin de fer et les sujets russes. L'évacuation doit être progressive. Six mois après la signature, la Russie doit évacuer la province du Shing-king, six mois plus tard celle de Kirin et après six autres mois celle de Hei-loung-kiang. M. Lessar signe pour la Russie; le prince Tching et Wang Wen-chao pour la Chine. La ratification doit avoir lieu à Saint-Pétersbourg dans les trois mois.

Fort de son alliance, le Japon travaille de plus en plus à organiser la Corée. Il obtient de diriger la construction de trente phares sur les côtes au prix de 1 million de yens.

Cependant la Russie n'évacue toujours pas et on comprend ce qui la retient, quand on apprend que ses ingénieurs viennent de découvrir de l'or dans les roches du Lao-tieh-chan, au sud de Port-Arthur, et dans les sables de la baie de Siao-pin-tao à peu de distance au nord. Évidemment ce qui était bon à prendre devient meilleur à garder. Les relations se tendent avec l'Angleterre elle-même, parce que les Russes s'offensant des demandes britanniques, en vue de la construction et de l'administration de toutes les voies ferrées à 80 milles au nord des lignes existant en Mandchourie et au Pétchili[1], déclarent qu'ils ne se retireront pas, ni ne restitueront les chemins de fer à la Chine, si la Grande-Bretagne obtient ce qu'elle demande. La Russie prétend se réserver la construction de la ligne de Pékin à la grande muraille. Elle parle d'autant plus haut que la France se joint à elle pour s'opposer à la convention anglo-chinoise touchant les chemins de fer. La Chine, poussée par l'Angleterre, répond du tac au tac en faisant paraître un décret réglementant la question des mines, de façon à contrecarrer les Russes sur ce point. Pendant ce temps (9 juin), les Japonais s'établissent en nombre à l'île Ulneung près Fousan en Corée et y coupent les bois, au grand mécontentement des Russes qui l'avaient convoitée.

1. Entre autres celles entre Feng-taï et la grande muraille; Tientsin et Pao-ting-fou; Tong-shang et Toung-tchéou.

En juillet le consul russe Cassini informe les États-Unis que la Mandchourie est évacuée par la Russie et qu'elle est prête à être reprise par l'administration chinoise. Les Russes gardent cependant Niéou-tchouang jusqu'à ce que Tientsin ait été évacué par les puissances européennes. Ils ne le rendront, ainsi que les chemins de fer, que quand on aura rempli toutes les obligations contractées à l'égard de la Chine par les étrangers. Le gouverneur général tartare de Kirin cède aux Russes l'exploitation des mines de la province contre le versement de 5 p. 100 des produits au gouvernement chinois. Celui-ci avoue que les trois provinces mandchoues ont été abandonnées aux Russes. Ces derniers ne firent en effet que des simulacres d'évacuation, transportant simplement leurs troupes dans des camps à quelques kilomètres des villes qu'elles occupaient, pour y revenir ensuite peu après ; Kharbin ne fut d'ailleurs nullement évacué.

En août, les Anglais, dont le commerce avec Niéou-tchouang représente une valeur de 3 millions de livres sterling, s'étant adressés à leur gouvernement, le Parlement leur répond que la Russie a promis l'évacuation. Le prince Uktomsky fait savoir aux journaux, en septembre, que cette évacuation ne pourra avoir lieu d'ici quelque temps, la Russie étant obligée, avant tout, d'assurer sa sécurité et celle des chemins de fer. Si on retire les troupes, il s'ensuivra certainement un nouveau soulèvement des Boxeurs. La véritable raison est que le chemin de fer de l'Est-chinois et son embranchement sur Dalny et Port-Arthur ont détruit le commerce de la Sibérie orientale et ruiné tout particulièrement Vladivostok, ainsi que les lignes de navigation sur l'Amour et l'Oussouri. M. de Witte, ministre des finances, s'en est rendu compte pendant le voyage qu'il a fait en Extrême-Orient afin de contrôler les dépenses exagérées du transsibérien, et, pour remédier à cet état de choses, il propose l'ouverture d'un port franc à Vladivostok. Un correspondant du *Times*, Alan H. Burgoyne, voyageant dans ces pays, écrit à son journal que l'occupation de la péninsule du Liao-toung et de la côte de Mandchourie sera tout aussi permanente que celle de Cuba par les États-Unis : il pourrait ajouter aujourd'hui, après l'accord anglo-français, que celle de

l'Égypte par ses compatriotes. Les Russes confirment si bien cette opinion qu'ils achèvent de rendre Port-Arthur inexpugnable et commencent tranquillement l'étude de lignes destinées à relier Pékin et Kirin au transsibérien. On comprendra l'intérêt du rattachement de Niéou-tchouang à ce réseau quand on saura que les marchandises russes mettront vingt jours pour y aller par voie de terre, au prix de 5 roubles le poud, tandis qu'il faut compter sur deux mois de voyage par mer, au fret de 1 rouble et demi, il est vrai. Un voyageur, avec 100 pouds de bagages, met dix-huit jours de Londres à Port-Arthur par le chemin de fer, avec une dépense de 35 à 40 livres sterling, tandis que par paquebot il faut compter sur trente-cinq à quarante jours avec une dépense de 70 à 80 livres sterling. Le service postal commençait dès février 1903 à confier les lettres pour l'Extrême-Orient au transsibérien[1].

Ce succès fait que la Russie reprend ses visées en Corée et s'efforce, en mars, d'y obtenir la concession de la ligne Séoul-Ouidjou, que nous n'avions pu construire, mais le Japon s'y oppose, car il commence à s'irriter sérieusement des temporisations russes au sujet de l'évacuation. Un symptôme inquiétant est la reconstitution projetée de l'association nationale (antirusse) dissoute au moment où la Russie s'était engagée à retirer ses troupes (8 avril 1902). On s'y rend compte en effet que le jour prochain où les Russes auront achevé la construction des réseaux projetés en Mandchourie, ils pourront facilement jeter en peu de temps 300 000 à 500 000 hommes sur la frontière de Corée. C'en sera fait de l'indépendance de ce pays et le Japon sera sérieusement menacé à son tour. Il faut donc à tout prix déclarer la guerre avant que la concentration des troupes ennemies soit un fait accompli. Telle est l'opinion générale des sujets du mikado et sans doute aussi du gouvernement japonais lui-même.

1. La ligne fut ouverte aux voyageurs le 8 mars et le voyage entre Paris et Shang-haï put se faire en dix-huit jours grâce aux steamers de la Compagnie allant de Dalny à ce port. — A ce moment, suivant M. de Witte, le transsibérien a déjà coûté 758 955 907 roubles. Lorsque la partie au sud du Baïkal sera achevée, la dépense totale atteindra 1 milliard de roubles.

Le 8 avril, date fixée pour l'évacuation de Niéou-tchouang par les Russes, passe sans que ceux-ci paraissent s'en souvenir. Aux représentations des Japonais, qui se font les porte-parole des étrangers, surtout des Anglais et des Américains, on répond que le Taotaï, ou gouverneur chinois, n'est pas encore en mesure d'assurer la tranquillité; que des raisons très sérieuses de salubrité empêchent l'évacuation, qui est également arrêtée par la présence de canonnières anglaises et américaines dans le port. Aussi, les Russes continuent-ils non seulement à occuper, mais encore à encaisser pour leur compte tous les impôts, mêmes ceux perçus par les douanes sur les navires étrangers. Or, le commerce russe est insignifiant. Pour motiver son refus d'évacuation, la Russie demande auparavant huit concessions importantes à la Chine, qui doit garantir ce qui suit :

1° Elle n'ouvrira pas d'autres ports ou villes en Mandchourie (ceci pour répondre aux États-Unis qui demandaient l'ouverture de Moukden et de Ta-kou-chan).

2° Elle n'admettra pas de consuls étrangers dans le pays (sauf ceux de la Russie).

3° Elle ne changera rien à l'administration actuelle.

4° Les revenus de la douane de Niéou-tchouang continueront à être versés à la Banque russo-chinoise.

5° On établira une commission sanitaire sous le contrôle de médecins russes.

6° La Russie aura le droit de placer les fils de ses télégraphes sur tous les poteaux des lignes chinoises en Mandchourie.

7° Défense absolue à la Chine de céder aucune portion du territoire à aucune puissance.

La Chine, comme on pouvait s'y attendre, refusa d'accepter ces conditions, et la Russie rompit les négociations à nouveau, mais plaça de force ses fils télégraphiques sur la ligne allant jusqu'à Antoung, sur la frontière de Corée, sans tenir aucun compte des représentations tant chinoises que coréennes. On sent si bien que la situation s'aggrave que les Chinois prudents commencent à quitter Port-Arthur et Vladivostok (27 avril 1903).

En mai, M. de Plançon, ministre de Russie à Pékin, demande

que la navigation sur le fleuve Liao soit réservée aux pavillons russe et chinois exclusivement. L'Angleterre et le Japon, dit-il, n'ont rien à faire en Mandchourie, où ils n'ont dépensé ni vies ni argent, comme l'a fait si largement la Russie. Le Japon doit se contenter de sa position en Corée et s'abstenir d'avancer la main sur les pays mandchous.

Le Japon s'irrite naturellement de plus en plus et déclare bien haut dans ses journaux que la Russie sera seule responsable des conséquences de sa politique agressive, qui est d'ailleurs en contradiction flagrante avec les traités existants.

Il est curieux d'observer qu'à ce moment la *Gazette de Cologne* donne raison à la Russie et que la presse française se contente de rapporter les faits sans commentaires.

L'Angleterre prend franchement parti pour son allié et la Russie se contente de répondre à ses remontrances que ses informations sont fausses ou exagérées. M. de Plançon nie avoir rien demandé à la Chine. Pendant ce temps, on commence à mobiliser des troupes; 14 000 hommes sont, dit-on, envoyés à l'embouchure du Yalou et le général Kouropatkine se met en route pour Port-Arthur. Le 23 mai, les Russes débarquent 1 000 hommes de troupes et du matériel de chemin de fer à Ta-toung-kéou, embouchure du Yalou, pour une ligne devant relier ce port au chemin de fer de l'Est-chinois, et par suite au transsibérien. M. Levitof, directeur du *Novi-Krai*, journal de Port-Arthur, parle du danger d'un Bosphore jaune. Si, dit-il, la route entre Port-Arthur et Vladivostok tombe aux mains des Anglais ou des Japonais, le dernier point est perdu comme port de commerce. Si, au lieu de cela, le détroit de Corée est aux mains de la Russie, celle-ci obtiendra du coup la prépondérance maritime en Extrême-Orient. Il admet qu'actuellement elle ne peut lutter sur mer avec le Japon. En conséquence il prêche la paix et une entente avec le Japon et avec l'Angleterre, qui, dit-il, serait menacée au cas où soit le Japon, soit la Russie, posséderait le détroit de Corée. Il faut s'entendre avec les Anglais pour réglementer l'immigration japonaise dans le pays du « Calme-Matin ».

La Chine cède peu à peu, article par article, aux demandes

des Russes en Mandchourie. Les États-Unis prétendent qu'ils ne s'opposent pas à la prise de possession par la Russie, pourvu que celle-ci accorde des privilèges commerciaux égaux à tout le monde. Le Japon s'inquiète sérieusement des agissements russes en Corée, où ils prétendent protéger l'empereur Li-hsi, et de leurs préparatifs de guerre sur le Yalou. Ils les accusent de fausseté et se mettent en mesure de déclarer la guerre avant la fin de l'hiver, c'est-à-dire avant que la flotte russe puisse sortir du port de Vladivostok. Le Japon s'approvisionne déjà de biscuit et de munitions de guerre à Hong-kong et il presse à nouveau le gouvernement chinois d'ouvrir Moukden et Ta-toung-kéou. Mais Pékin répond par un *non possumus* inspiré par la Russie.

Celle-ci, pour détacher le Japon de l'Angleterre et obtenir liberté d'action, envoie son ministre de la guerre, le général Kouropatkine, à Tokio. Mais il n'aboutit à rien, car le sentiment populaire y est arrivé à une sorte de paroxysme et, comme l'écrit un Français au *Manchester Guardian*, il n'y a aucun doute que la majeure partie des Japonais désirent la guerre ; sa déclaration sera reçue avec enthousiasme.

Le gouvernement en profite pour se faire accorder des fonds nouveaux en vue de développer la flotte. Mais le Japon est pauvre et c'est heureux; car le jour où il sera riche, il mettra le feu au monde. Reste à savoir si les Anglais aideront les Japonais.

Les journaux du pays, entre autres le *Jiji*, affirment qu'une convention cédant la Mandchourie a été signée, le 20 juin, entre M. Lessar, ministre de Russie, et le prince Tching. Il faut à tout prix soutenir la Chine vacillante. On s'attend donc (6 juillet) à l'envoi très prochain d'un ultimatum aux Russes au sujet de leurs promesses toujours non tenues. Aussi les grandes manœuvres d'été sont-elles arrêtées en Russie par l'envoi en Extrême-Orient de deux brigades et du 124e régiment d'infanterie. Herr von Brandt, ancien ministre d'Allemagne à Pékin et au Japon, écrivant à la *Neue Freie Presse*, voit dans l'attitude et l'action russes en Mandchourie la contre-partie de la politique anglaise en Égypte. Il conclut que l'on doit considérer ce pays comme définiti-

vement tombé sous l'influence russe, quelle que soit d'ailleurs la situation temporaire.

Le Japon n'accepte pas ces conclusions et il se plaint amèrement du règlement de 1895 qui l'expulse du pays. Par droit de conquête, dit-il depuis deux mois dans ses journaux, nous possédions en 1895 le littoral du Shing-king. La France, la Russie et l'Allemagne nous en ont chassés, sous prétexte que la possession, même d'une fraction de la Mandchourie, par une puissance étrangère menacerait l'indépendance de la Corée, pour laquelle nous nous étions battus ; et aujourd'hui, en 1903, on nous demande de croire que la possession de toute la Mandchourie par la Russie ne causerait pas pareil danger. C'en est trop. Si nous opposons maintenant à la saisie en bloc par la Russie les mêmes objections qu'elle souleva il y a neuf ans contre notre conquête par les armes, d'une fraction du même pays, peut-on nous accuser d'être déraisonnables ? Ces murmures renouvelés ont forcé le gouvernement à envoyer à la Russie une copie littérale, *mutatis mutandis*, de la propre dépêche reçue d'elle en 1895. L'alliance avec l'Angleterre avait calmé le Japon, parce qu'il comptait que cette puissance l'aiderait à faire entendre raison à la Russie. Par contre la nouvelle du rapprochement anglo-français y a créé un sentiment de gêne, surtout dans le parti russophile qui prétend qu'il serait plus sage de s'entendre promptement avec le tsar tant que cela est encore possible. Malheureusement ce parti des gens sages et pondérés ne comprend que quelques journalistes en vue et a peu d'adhérents[1]. L'accord anglo-français les inquiète parce qu'ils croient qu'il peut diminuer la force de l'alliance franco-russe et tend à rapprocher l'Angleterre de la Russie. Or le Japon doit choisir entre deux politiques :

1° Maintenir l'intégrité de l'empire chinois, assurant ainsi l'indépendance de la Corée contre les assauts du Nord;

2° Abandonner la Mandchourie à son sort, pourvu que la sécurité de la Corée soit achetée par ce sacrifice. Cette dernière manière de voir est celle du parti russophile.

Mais les agissements russes sur le Yalou et l'opposition

1. Lettre du correspondant du *Times* à Tokio, 6 juin 1903.

de M. Pavlof à la nouvelle demande d'ouverture du port de Oui-djou faite par le ministre d'Angleterre à Séoul, irritent le Japon beaucoup plus que le retard de l'évacuation de la Mandchourie. Aussi commence-t-il à regarder l'invasion russe des rives coréennes du Yalou comme un *casus belli* et tous les fonctionnaires japonais en Chine parlent de la guerre comme inévitable. On finit par le comprendre à Saint-Pétersbourg ; car on y parle, aux premiers jours d'août, de mobiliser 180 000 hommes pour l'Extrême-Orient, et d'employer 13 millions de roubles à fortifier Port-Arthur et Dalny.

Cela n'effraye nullement le Japon, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'intéressante communication d'un certain marquis d'O, Japonais bien connu dans les cercles militaires et diplomatiques, publiée par le journal parisien *la Patrie* (août 1903).

« Le marquis d'O déclare tout d'abord qu'en cas de guerre le Japon aurait une supériorité navale incontestable sur la Russie, grâce à ce qu'il possède les meilleurs navires et la plus puissante artillerie aussi bien qu'une flotte de plus grande homogénéité que celle d'aucune puissance. Les canons japonais ont une portée plus grande et une puissance de pénétration plus considérable que ceux de la Russie. Par suite les navires japonais pourraient commencer les opérations à une distance à laquelle ils n'auraient rien à craindre de leurs adversaires russes. Ils pourraient ainsi répéter le *facile exploit* de l'amiral Dewey qui détruisit une flotte espagnole supérieure en nombre, mais inférieure en portée d'artillerie et en force d'armement. « Une fois que nous serions maîtres de la mer, nous débarquerions une armée sur le continent asiatique. Les Russes arriveraient graduellement à réunir une force supérieure à la nôtre. C'est alors que la diplomatie anglaise interviendrait. Nous sommes sûrs de gagner la première manche. La seconde resterait peut-être indécise ; mais grâce à l'Angleterre, les choses n'iront pas jusqu'au bout. Nous désirons entrer dans la lice avec la Russie, parce que cela assurerait à notre race une égalité avec les nations d'Europe. Lorsque les expéditions internationales furent organisées pendant la dernière guerre de Chine, le

commandement des différentes colonnes fut confié tour à tour aux généraux anglais, allemands, français et italiens. Aucun de vous n'aurait voulu mettre des troupes européennes sous les ordres d'un général japonais. Et cependant, je vous le demande, pourquoi pas ? Sommes-nous des frères inférieurs comme les gorilles de Darwin, ou des hommes civilisés ayant les mêmes droits que vous aux prérogatives sociales ? Eh bien alors, nous désirons cette guerre, ne serait-ce que pour conquérir notre place dans le monde, même si cela ne nous rapporte aucun avantage matériel. Si nous avons le malheur de remettre à plus tard le conflit inévitable, la Russie s'y préparera de façon à devenir formidable ; c'est là la raison pour laquelle nous désirons nous battre de suite [1]. »

Cette communication explique parfaitement la situation, et les événements qui se sont passés depuis ont démontré que les Japonais étaient parfaitement préparés et que ce qu'on appela d'abord du *bluff* n'était que la conscience de leur force et de leur organisation tout à fait scientifique et à la hauteur des derniers perfectionnements modernes. Ce que le marquis d'O n'a pas dit, c'est que le Japon veut aussi transformer la Chine et faire ensuite une alliance avec elle contre l'Europe ; mais il n'est pas probable que l'Angleterre aille jusqu'à l'y aider. En cas d'échec, le mikado compte sur le roi Édouard VII pour le tirer d'embarras ; là s'arrêtera, pensons-nous, la coopération britannique. L'Angleterre a tout intérêt à voir écraser les Russes dont elle craint l'influence en Afghanistan, au Bélouchistan et au Thibet; mais le Japon, définitivement victorieux et gonflé d'orgueil, pourrait devenir très dangereux, surtout s'il profitait de ses succès pour organiser militairement la Chine contre l'Europe. Il est probable qu'on lui abandonnera la direction de la Corée, définitivement perdue pour les Russes et qui restera nominalement indépendante, sous la protection tacite mais effective des puissances. Si les Russes finissent, comme nous l'espérons, par triompher des Japonais en Mandchourie, ce pays leur sera définitivement acquis, mais à la condition d'en ouvrir les ports et

1. L'article de J.-H. Longford dans la *Nineteenth Century* de septembre 1903, intitulé *The Naval Power of Japan*, mérite d'être comparé avec cette appréciation japonaise, dont il prouve l'exactitude.

les villes au commerce du monde entier. La Chine en a, dit-on, déjà pris son parti et l'Angleterre, assurée de sa liberté d'action dans la vallée du Yangtze, beaucoup plus riche que les pays du Nord, s'y taillera, somme toute, la part du lion. La France n'ayant d'intérêts que dans les provinces limitrophes du Tonkin et voulant d'ailleurs la paix à tout prix, évitera soigneusement d'entrer dans le conflit. Reste à savoir quelle sera l'attitude de l'Allemagne ; le kaiser peut nous réserver plus d'une surprise et il se décidera difficilement à rester en dehors du règlement définitif. Nous sommes bien tenté de croire qu'il se fera donner une compensation dans la province du Chan-toung, où l'Angleterre semble désireuse de lui abandonner son territoire aussi coûteux que peu rémunérateur de Weï-haï-weï avec sa zone d'influence. Le chemin de fer allemand de Kiao-tchéou à la capitale provinciale de Tsi-nan-fou vient d'être achevé et se reliera sous peu à la ligne de Pékin à Han-kéou ; c'est une sorte de prise de possession pacifique de la province.

*
* *

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire des querelles entre le Japon et la Russie au sujet des concessions de ports et de mines en Corée et autres tiraillements. Le moment des hostilités approchait d'ailleurs rapidement. Le Japon, ne pouvant obtenir une réponse catégorique à ses demandes concernant l'évacuation de la Mandchourie, conclut à la mauvaise foi de la Russie et, persuadé que celle-ci le trompait et ne cherchait qu'à gagner du temps pour être en mesure de l'attaquer avec avantage, brusqua le mouvement et le 6 février 1904 il rappela son ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Considérant cela comme une véritable rupture et une déclaration de guerre, il attaqua le 8 février les navires de guerre russes le *Variag* et le *Korietz* dans le port de Tchemoulpo. On a beaucoup crié contre ce procédé assez sommaire, il est vrai ; mais comme l'a fait remarquer un écrivain (allemand), les Japonais n'ont fait encore ici que copier le procédé de leurs maîtres les Anglais à Copenhague et plus récemment en Égypte. La déclaration de guerre préalable

n'a pas toujours été observée. N'a-t-on pas relevé plus de cent infractions à ce vieil usage, un peu démodé, paraît-il, dans cent soixante-dix cas de guerre en Europe depuis un siècle? La France elle-même, pourtant si chevaleresque, n'a-t-elle pas profité un peu indûment de l'excuse des représailles pour bombarder à revers les forts et la flotte de Foutchéou en 1884, après avoir profité de l'état de paix pour y pénétrer sans combat? et, sans avoir déclaré la guerre, on la continua contre la Chine, tant sur les côtes que dans les îles Pescadores et à Formose. Nous étions à ce moment dans « l'empire du Milieu », et nous nous rappelons que cette conduite fut sévèrement critiquée par nos amis les Anglais, sans parler des autres nations.

Les Japonais ont envoyé une note de protestation, expliquant pourquoi ils ont dû agir ainsi. Que ceux qui n'ont jamais fait de même leur jettent la première pierre!

En résumé, il faut avouer que si le tsar et le gouvernement russe ne désiraient pas la guerre, ils ont été débordés par le parti de l'action à outrance et que la Russie a eu le grand tort de ne pas se souvenir de l'adage si sage : *Si vis pacem, para bellum.* Les agissements, en somme peu loyaux, de ses fonctionnaires de la Sibérie orientale l'ont amenée à vouloir garder de force un pays auquel les traités existants ne lui donnaient aucun droit. Le parti pris d'en tirer tout le revenu possible et de réparer ainsi le dommage causé à Vladivostok par la création de la branche sud du transsibérien sur Port-Arthur, l'a amenée à vouloir de plus s'assurer un port sur le Bosphore coréen. Les Japonais ont vu là un danger pour l'indépendance de la Corée et par suite pour celle du Japon, et forcément ils ont dû entrer en lutte pour sauvegarder l'existence même de leur pays, ainsi que l'expliquait le marquis d'O. Tous les torts ne sont pas de leur côté.

A.-A. FAUVEL.

# LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

## PORTRAIT INTIME[1]

---

La vie d'une âme est sans doute une histoire toute secrète et cachée; elle seule et son ami divin en connaissent et les humbles débuts et les progrès pénibles et les joies toutes surnaturelles. Il arrive pourtant d'ordinaire qu'une main humaine soutient les premiers efforts dans le chemin qui conduit à l'union ineffable entre le Créateur et la créature. On trouve des moyens à la portée de tous pour avancer dans la vie spirituelle. Celui qui les connaît, peut les enseigner à celui qui les ignore. L'art sans doute reste difficile, qui consiste à choisir dans la multiplicité des routes celle qui convient à chaque âme; toutefois, si l'on rencontre des directeurs maladroits, on en trouve d'excellents. Pourtant, si Dieu lui-même dans sa haute sagesse et dans sa bonté toute-puissante voulait se charger seul de la direction d'une âme, on peut affirmer sans crainte que des mains du Maître divin il ne pourrait sortir qu'une merveille; et si cette âme avec une simplicité d'enfant racontait les diverses phases du grand travail accompli en elle, nous aurions dans les pages écrites ainsi un moyen de saisir les secrets éternels et de suivre pas à pas le chemin du surnaturel.

Or, la bienheureuse Marguerite-Marie l'a répété bien souvent — plus de trente fois — jamais elle n'eut vraiment d'autre Maître spirituel que Notre-Seigneur. Sans doute on lui laissa choisir ou on lui imposa des directeurs dont les uns furent parfaits et les autres moins que médiocres. A tous elle demanda seulement de juger l'esprit qui la guidait. S'ils eurent à donner un avis sur ses états intérieurs, ils n'eurent point à la diriger, Notre-Seigneur s'étant chargé de ce soin.

1. Ce travail est la première partie d'un ouvrage où seront étudiés les dons naturels et les dons surnaturels faits à la bienheureuse Marguerite-Marie.

Elle écrit au P. Croiset le 15 septembre 1689, treize mois avant sa mort : « Je n'ai jamais eu de direction que du souverain de mon âme, car dès lors que je commençai à me connaître il prit un empire si absolu sur ma volonté qu'il me faisait lui obéir en tout sans que je me pusse défendre [1]. »

Avant d'entrer à la Visitation, vers l'âge de vingt-deux ans, alors qu'elle « ne savait pas ce que c'était que direction », elle suppliait humblement Notre-Seigneur de lui donner un guide : « Hélas ! mon Seigneur, lui disais-je, donnez-moi donc quelqu'un pour me conduire à vous. — Ne te suffis-je pas ? me répondit-il ; que crains-tu ? Un enfant autant aimé que je t'aime peut-il périr entre les bras d'un père tout-puissant [2] ? » Entrée au monastère de Paray, elle voit ses supérieures hésiter pour admettre à la profession une jeune fille de vingt-cinq ans, dont la vie tout extraordinaire leur semble peu répondre aux habitudes humbles et cachées de la Visitation ; elle les entend lui ordonner de résister au souffle divin qui dans sa puissance victorieuse la soulève et l'emporte comme un fétu de paille : douce et obéissante, la novice essaye avec toute son énergie qui n'était pas petite de se conformer aux ordres reçus. « Mais, avouait-elle naïvement, ce souverain de mon âme qui agissait en moi indépendamment de moi-même, rendait tous mes efforts inutiles sans que jamais pourtant il m'empêchât d'obéir. Mais plus je faisais de résistance pour l'éloigner de moi, plus il m'était présent [3]. »

On voit dès lors l'intérêt qui s'attache au travail que nous entreprenons : Jésus-Christ, Dieu lui-même est le seul directeur de la bienheureuse Marguerite-Marie. « Je ne me

1. *Troisième lettre au P. Croiset.* Ces lettres ont déjà été imprimées dans *le Messager du Sacré-Cœur*, année 1889 et 1890, puis dans une brochure : *Courte Biographie et Lettres inédites de la bienheureuse Marguerite-Marie...* Toulouse, 1890. Mais je les cite d'après une copie faite sur le manuscrit d'Avignon et que j'ai lieu de croire plus exacte.

2. *Vie et OEuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, t. II, p. 360. Edition de 1876.

3. *Troisième lettre au P. Croiset.* On peut voir encore *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 342, 345, 350, 356, 365, 370, 377, 379, 390, 392, 401, 413, 439, des textes qui aideront à mieux comprendre la conviction où fut toujours la Bienheureuse que Notre-Seigneur voulait être son seul directeur, et aussi quelles furent les grandes lignes de cette direction. Tous ces textes sont indiscutables ; nous possédons l'autographe de Marguerite-Marie.

réserve que la conduite de ton intérieur, et particulièrement de ton cœur[1]. » En étudiant cette grande privilégiée, c'est donc Dieu sanctifiant une âme que nous verrons agir. Nous allons noter d'une façon aussi exacte que possible chaque touche divine, chaque direction donnée d'en haut. Si la Bienheureuse avait su exprimer avec toute leur force — et Dieu parfois l'y a aidée[2] — les impressions qui vibraient dans son âme, nous pourrions, pour ainsi dire, mesurer l'impulsion céleste, du moins pourrons-nous la suivre d'année en année et assister à la création d'une sainte : le spectacle est assez grand pour essayer de le bien voir ; il est assez émouvant pour séduire les cœurs.

* * *

Voici l'acte de baptême de la bienheureuse Marguerite-Marie, tel que nous le lisons encore sur les registres de la paroisse de Verosvres : « Marguerite, fille de Me Claude Alacoque, notaire royal, de dame Philiberte Lamain, a été baptisée par moi soussigné curé de Verosvres le jeudi vingt-cinquième juillet 1647 et a été son parrain Antoine Alacoque pre curé dudit lieu, et Toussaint de la Roche qui l'a portée sur les fonts baptismaux, et sa marraine Mademoiselle Marguerite de Saint-Amour, femme de M. de Corcheval, lesquels se sont soussignés.

« De Fautrière. M. de Saint-Amour.
« Courcheval. Ant. Alacoque. »

La bienheureuse Marguerite-Marie, née le 22 juillet, ne fut donc baptisée que trois jours après sa naissance.

La petite commune de Verosvres se trouve sur les confins du Mâconnais et du Charollais, enclavée dans l'un et l'autre de ces territoires de l'ancienne province de Bourgogne. L'église, campée sur un des nombreux replis de terrain qui sillonnent la vallée, occupe comme le centre d'un vaste amphithéâtre de collines aux lignes harmonieuses, parfois brusquement interrompues et bondissant en vives arêtes.

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 370. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 343.

De grands bois de pins les enveloppent, qui semblent les bercer de leur murmure monotone. De tout le paysage âpre et doux à la fois, et qui ne manque pas d'une certaine grandeur, se dégage une paix profonde, mêlée de je ne sais quel involontaire respect. Ce n'est pas l'admiration qui fond sur l'âme, du sommet des hautes montagnes ou se dégage enveloppante de l'infini des flots ; c'est un sentiment plus humble, plus calme, mais qui pourtant lui aussi rapproche de Dieu.

Et l'impression de paix sortie de la nature ne fait que grandir au contact des souvenirs. Sur la petite colline qui fait face au village, à un kilomètre à peine, dans la direction du nord, et caché à demi par un bois de chênes, voici le hameau de Lautecour où naquit la sainte enfant. Pendant vingt ans l'élue bénie du Cœur de Jésus contempla l'horizon qui se déroule à nos regards et la paix qui s'en dégage descendit calme et douce jusqu'aux profondeurs de cette âme si impressionnable de jeune fille.

Dieu, d'ailleurs, qui l'attira dès ses plus jeunes années, lui fit de bonne heure sentir tout le prix de la solitude. Naïvement elle avoue que toute son inclination n'était que de se cacher en quelque bois[1]. Dominant la vallée qui sépare Lautecour de Verosvres, il existe encore, le bois de chênes où elle venait, cher asile de ses douleurs ; de là elle voyait l'église, peut-être même sur le soir la lampe du sanctuaire, et la douce vision dut sécher bien des larmes. Au fond de la vallée, à l'orée du petit bois, s'étale un immense bloc de granit ; la tradition rapporte que loin des regards de tous, la pieuse enfant vint souvent prier à cette place. Que de chers souvenirs dorment là ! et si les arbres et les pierres pouvaient redire les scènes dont ils furent témoins, quels récits ils feraient à nos âmes émues !

Le hameau de Lautecour s'étend sur le plateau que borde le bois de chênes, à deux ou trois cents mètres du bloc de granit[2]. Très important au dix-septième siècle et pendant la

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 338.

2. Le village où se trouve la maison de la Bienheureuse a changé de nom, il s'appelle maintenant *Les Janots* ; le village actuel de *Lautecour* en est distant de deux cents mètres. Au dix-septième siècle, ces deux villages formaient un tout qu'on appelait *Lautecour* ; une des parties extrêmes de ce

première moitié du dix-huitième, ce village n'a plus aujourd'hui rien de sa grandeur passée. Deux bâtiments seuls rappellent les jours de Marguerite-Marie : *la ferme* que l'on appelle le domaine, et séparé de la ferme par une cour *le pavillon*.

Le pavillon est une solide construction au toit en auvent. Par un escalier extérieur on accède à une chambre transformée en chapelle dont la fenêtre donne sur le nord. Les poutres et les solives sont couvertes de peintures à demi effacées par le temps, et dont il est bien difficile de trouver la signification.

La ferme se compose au rez-de-chaussée d'une grande pièce à plafond bas, aux poutres noircies, elles s'affaissent lentement sous le poids des années et on a dû les soutenir pour empêcher leur chute ; tout cela est bien vieux, bien misérable. Au-dessus, au premier étage, se trouvent deux grandes pièces ouvrant sur une galerie. C'est sans doute dans l'une de ces chambres, où l'on monte par un escalier extérieur, que Marguerite-Marie réunissait les petits enfants aux jours d'hiver, pour leur apprendre le catéchisme. A côté, voici la chambre où elle soigna sa mère malade, et la petite cellule dans le coin, à droite en entrant, aux solives couvertes de peintures comme la chambre du pavillon, fut sans doute sa modeste chambre de jeune fille ; elle y souffrit, elle y pria, elle s'y mortifia. A la ferme comme au pavillon tout parle de la pieuse enfant et de la grande sainte.

Voici autour du village les chemins qu'elle traversait, recueillie, souriante pour aller porter aux pauvres et aux malades une bonne parole et des remèdes, ou pour monter à Verosvres adorer au tabernacle le Dieu de son cœur. A Lautecour pour l'heureux pèlerin tout le passé devient vivant. Il semble que la vieille demeure possède comme une sorte d'âme

tout s'appelait *Les Janots,* celle qui est du côté du levant : la maison de Me Claude Alacoque s'y trouvait, et voilà pourquoi dans les documents contemporains il est dit tantôt qu'il résidait à *Lautecour,* tantôt qu'il résidait aux *Janots.* Aujourd'hui le tout s'est disloqué, les parties se sont disjointes ; au lieu du village primitif il y en a deux, chacun avec son nom bien distinct. Cependant à cause de l'union ancienne, bien que la maison de la famille Alacoque se trouve au village actuel des *Janots,* on continue à dire que la Bienheureuse naquit à *Lautecour.*

faite du bonheur que Marguerite-Marie y a goûté ou des peines qu'elle y a subies. Les détails les plus petits, les murailles elles-mêmes, et les coins obscurs de la chère maison y sont comme imprégnés d'un charme émotionnant : le visiteur en ouvrant une porte, en pénétrant dans un appartement est sous l'impression qu'il va voir, occupée à d'humbles travaux domestiques ou prosternée dans la prière, la fille de Claude Alacoque, celle dont toute l'Église écouta la voix et que Jésus-Christ choisit pour faire adorer son Cœur divin[1].

La famille Alacoque était une des meilleures familles du pays. Originaires de la paroisse de Dompierre-les-Ormes, les Alacoque s'étaient rapidement répandus dans toutes les paroisses environnantes : vers le milieu du dix-septième siècle, ils sont à Beaubery, Charolles, Ozolles, Trivy, Suin, Meulin, Bois-Sainte-Marie ; dès 1563, à Verosvres, au village de Montot. Vers la fin de 1613, Claude Alacoque épouse Jeanne Delaroche et vient s'établir à Lautecour, domicile de sa femme. Claude Alacoque, grand-père de Marguerite-Marie, était un simple laboureur; son fils, né le 27 mars 1615 et qui porte le même nom que lui, fut notaire royal de Lautecour et juge pour les seigneuries du Terreau, de Corcheval et de Pressy. Il épousa le 15 mai 1639, Philiberte Lamyn, fille de François Lamyn, notaire royal à Saint-Pierre-le-Vieux, à quelques lieues de Verosvres. Claude Alacoque, le père de Marguerite-Marie, fut un grand homme de bien, universellement respecté, et dont partout on vantait la piété et la charité envers les pauvres. D'après l'Armorial de Bourgogne (t. II, p. 205) les Alacoque portaient « d'or, à un coq de gueules en chef, et un lion de même en pointe ».

Dans le milieu de petite noblesse provinciale où naquit Marguerite, on gardait de grandes habitudes de foi chrétienne, et, dès le berceau, l'âme de l'enfant s'en pénétra tout entière.

1. Hélas ! comme tout est pauvre, comme tout est abandonné à Lautecour ! Faut-il dire qu'en entrant dans la petite chapelle du pavillon, avec M. le curé de Verosvre qui fut pour moi le plus aimable des guides, nous avons trouvé les vitres de la fenêtre noirs de mouches ; nous les avons chassées avec nos chapeaux. Vous qui aimez le Sacré Cœur et sa servante ; je vous assure qu'une offrande au pauvre sanctuaire de Lautecour leur sera agréable.

Dieu sans doute, de sa grande et puissante main la travaillait déjà lui-même ; mais au contact de ses parents, dans les jours passés près de sa marraine, Mme de Fautrières de Corcheval, qui semble l'avoir aimée un peu comme sa fille, les qualités naturelles de la jeune enfant se développèrent librement et vite.

A ses préoccupations enfantines, à son horreur de l'ombre même du péché, on devinait une nature d'élite faite de candeur et de force. Simple, elle trouvait tout naturel d'obéir; généreuse, elle savait, plutôt que de résister à Dieu qui la voulait à lui, passer par-dessus ses petites inclinations. A la lumière de ses écrits si vivants et si révélateurs, avec l'aide des renseignements fournis par ses compagnes de vie religieuse, il est assez facile et très doux d'esquisser le portrait de cette âme de choix; qualités et défauts, il importe de tout connaître. Cette étude permettra de comprendre mieux le travail de la grâce qui grandit la nature sans la détruire et les dons surnaturels que Dieu versa comme une pluie divine dans l'âme de sa généreuse servante.

* * *

Il faut le reconnaître, la lecture de la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie laisse très souvent dans l'âme une certaine impression d'effroi. Qu'on prenne son *Autobiographie*[1], sa *Vie par ses contemporaines*[2], ou l'ouvrage de Mgr Languet[3], le résultat demeure le même. Le caractère de l'héroïne étonne au premier contact; on se tient en garde contre elle, et du récit de tant de merveilles, et de persécutions, et de souffrances, et d'angoisses naît je ne sais quelle frayeur irraisonnée : la bienheureuse Marguerite-Marie semble avoir peu de chances de devenir jamais une sainte populaire, il faut affirmer qu'elle ne l'est pas. La grandeur de son rôle dans l'Église de France comme dans l'Église universelle[4], se

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 337. Je cite toujours l'édition de 1876.
2. *Ibid.*, t. I, p. 33.
3. *La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque.* Paris, MDCCXXIX.
4. Le 29 juin 1903, on écrivait à la supérieure du monastère d'Annecy que Mgr l'archevêque de Tokio, au Japon, venait d'approuver la « Petite

manifeste chaque jour davantage avec les développements magnifiques de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus; cependant parmi les pèlerins de Paray-le-Monial, des milliers ignorent tout de sa vie et ne connaissent guère que son nom. Dans la pieuse chapelle de la Visitation, derrière les glaces de sa châsse d'argent doré où étincellent pierreries et émaux, elle attire d'abord les yeux et les hommages des foules; de Pâques au 17 octobre tous les visiteurs viennent s'agenouiller devant ses reliques exposées à l'entrée du chœur; leurs yeux s'emplissent un moment de la douce vision, leur cœur s'émeut au souvenir des faveurs reçues par la sainte en extase à trois pas du lieu où ils se tiennent, et puis les heures passent, la vision chaque jour se fait plus lointaine, les émotions s'effeuillent; trop souvent on oublie et Paray et sa grande sainte.

On verra dans cet oubli une dernière délicatesse du Sacré Cœur de Jésus pour l'humilité de sa servante: elle lui demanda si souvent de disparaître, de n'être rien; elle vivait si convaincue de l'inutilité de son action pour le culte nouveau qu'elle avait ordre de répandre à travers le monde; quoi d'étonnant si dans la mort elle garde sa virginale modestie d'autrefois? Qu'il règne le Maître bien-aimé; heureuse, la servante vivra cachée à son ombre. Sans doute, et personne ne contredit à cette explication, dont la haute portée surnaturelle ne saurait échapper; mais il en est une autre qui s'impose à l'esprit, elle ne contredit pas la première, je ne veux pas même écrire qu'elle la complète parce que je n'en sais rien, on ne saurait nier cependant qu'elle existe à côté d'elle.

Sainte Thérèse attire par sa vie active toute de luttes et de belle humeur, par la splendeur de son incomparable talent, par l'immense bonté de son cœur, par son magnifique bon sens tout pétillant parfois de grâce féminine; la bienheureuse Marguerite-Marie paraît un peu triste dans le calme austère de son cloître presque inconnu, enveloppée d'un douloureux manteau de souffrances physiques et morales, victime de la

Consécration », et on envoyait la traduction japonaise de la prière inspirée par Notre-Seigneur à sa servante.

sainteté de justice comme de la sainteté d'amour, toujours un peu dolente malgré son indomptable énergie. Son héroïque tendresse pour Dieu, son empressement à porter des croix et toujours des croix ne peuvent empêcher le lecteur même très surnaturel de sentir, lui aussi, à sa façon, la lourdeur du fardeau céleste, et de trembler au souvenir du poids effrayant dont il écrase les épaules de l'humble victime. La peur nous prend de le voir un jour s'abattre sur les nôtres.

Sans doute, personne ne l'oublie, c'est parfois un chant de triomphe, un hymne grandiose à la douleur, qui à travers les lèvres de Marguerite-Marie va de son cœur au cœur de son Dieu.

« Il me semble que nous ne devons plus respirer que flammes et amour, pur amour crucifiant et tout sacrifié, par une continuelle immolation de nous-mêmes au bon plaisir divin, afin qu'il s'accomplisse parfaitement en nous, nous contentant d'aimer et de le laisser faire, soit qu'il nous abaisse ou qu'il nous élève, qu'il nous console ou qu'il nous afflige. Tout nous doit être indifférent pourvu qu'il se contente, cela nous doit suffire. Aimons-le donc, cet unique amour de nos âmes, puisqu'il nous a aimés le premier et qu'il nous aime encore avec tant d'ardeur au très saint Sacrement. Il ne faut que l'aimer, ce Saint des saints pour devenir sainte. Qui nous empêche donc de l'être, puisque nous avons des cœurs pour aimer et des corps pour souffrir[1] ? »

Et encore :

« Vouloir aimer Dieu sans souffrir, ce n'est qu'illusion ; mais aussi je ne puis comprendre qu'on dise que l'on souffre quand on aime véritablement le Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisqu'il change toutes les plus amères amertumes en douceur, et fait goûter des délices au milieu des plus grandes peines et humiliations. Mais, ma chère sœur, si le seul désir d'aimer ardemment ce divin Cœur peut faire cet effet, quels seront ceux qu'il produira dans les cœurs qui l'aiment véritablement, et dont la plus grande souffrance est de ne pas assez souffrir, ou plutôt de ne pas

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 276. Lettre à la sœur de la Barge ; l'autographe est au monastère de Nevers.

assez aimer! A la vérité, je crois que tout se change en amour pour une âme qui est une fois embrasée de ce sacré feu, et qui n'a plus d'autre exercice ni d'autre emploi que d'aimer en souffrant. Aimons donc notre divin Maître, mais aimons-le sur la croix puisqu'il fait ses délices de trouver dans un cœur, amour, souffrance et silence [1]. »

Mais à côté du lyrisme de la souffrance, et plus fréquente, c'est la plainte douloureuse de Gethsémani qui vibre à nos oreilles :

« Il me semble que c'est tellement mon temps de douleur (le temps de carnaval) et d'amertume, que si [2] je ne peux voir ni goûter que mon Jésus souffrant et délaissé, en compatissant à ses douleurs, desquelles son cœur adorable me pénètre si vivement que je ne me connais pas moi-même [3]. »

Ailleurs elle résume ainsi sa vie : « Aussi mon Dieu me faisait-il cette grâce que jamais il (le pain délicieux de la mortification et de l'humiliation) ne [me] manquait, ma vie s'étant toute passée parmi les souffrances du corps, par mes fréquentes maladies et continuelles infirmités. En outre mon esprit souffrait par des dérélictions, délaissements, et de voir offenser Dieu, lequel m'a beaucoup tourmentée et persécutée, et aussi de la part de moi-même qui ai été le plus cruel ennemi que j'ai eu à combattre et le plus difficile à vaincre [4]. »

L'héroïque et douloureux refrain, qui sonne à chaque page, n'est pas sans apporter à notre âme une impression où je ne sais quelle angoisse se mêle à un peu de frayeur. Elle s'accroît encore au récit douloureux des premières années de la jeune enfant. Les maladies s'abattent sans pitié sur ce pauvre petit corps qu'elles réduisent à l'état de squelette; et

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 271. Lettre à la sœur Joly. Nous n'avons plus l'autographe de cette lettre; mais Mgr Languet la cite déjà en 1729, et d'anciennes copies la reproduisent à peu près identiquement. C'est donc bien la pensée de la Bienheureuse que nous y trouvons exprimée et presque toujours avec ses propres mots.

2. *Si*, adverbe très usité dans l'ancienne langue; il signifie *ainsi*; au dix-septième siècle, La Fontaine et Molière l'emploient encore. Il est resté dans notre expression *si fait*.

3. *Sixième lettre au P. Croiset.*

4. *Autobiographie. Vie et OEuvres...*, t. II, p. 407.

quand, vers la treizième année, les membres paralysés reprennent force et vie, Dieu charge les créatures de travailler l'âme aimante de cette jeune fille avide de joie et d'affection. Étrangère dans la maison paternelle, Marguerite se voit rudoyée, soupçonnée injustement et avec la dernière indélicatesse; tout est sous clef, même les vêtements, même la nourriture; elle n'a pas de quoi assister sa mère malade, et il lui faut aller mendier des œufs chez les paysans voisins. Vingt ans après ces douleurs cuisantes, elle ressent encore si vivement leur amertume, que nous retrouvons dans les écrits de la religieuse les douleurs passées toujours vivantes. Il n'est pas jusqu'à la simplicité du récit qui ne contribue à la poignante émotion :

« [Dans] les angoisses où j'étais continuellement plongée, ne recevant parmi tout cela que des moqueries, injures et accusations, je ne savais où me refugier. Étant donc allée à la messe le jour de la Circoncision Notre-Seigneur, pour lui demander d'être lui-même le médecin et le remède de ma pauvre mère, et de m'enseigner ce que je devais faire, ce qu'il fit avec tant de miséricorde, qu'étant de retour, je trouvai sa joue crevée, avec une plaie d'environ la paume de la main, qui jetait une puanteur insupportable et personne n'en voulait approcher. Je ne savais point panser les plaies, et même ne les pouvais voir ni toucher auparavant celle-ci, pour laquelle je n'avais autre onguent que ceux de la divine Providence, j'y coupai tous les jours beaucoup de chair pourrie. Je me sentais tant de courage et de confiance en la bonté de mon Souverain, qui, semblait être toujours présent, qu'enfin elle fut guérie dans peu de jours, contre toute apparence humaine[1]. »

Un éclair de bonheur traverse cette vie lors de l'entrée de Marguerite au couvent, mais la souffrance n'est pas longue à revenir. Les voies extraordinaires par lesquelles Dieu conduit la novice, effrayent les supérieures; on l'oblige à voir des directeurs qui, ne comprenant rien à son état, branlent la tête, la raillent et ordonnent de faire manger de la soupe à cette jeune fille; et « encore, remarque Mgr Lan-

1. *Autobiographie. Vie et Œuvres...*, t. II, p. 344.

guet, s'applaudirent-ils de la sagesse prétendue de leur décision[1] ». A cause d'elle la communauté se divise; des religieuses, et parmi elles quelques-unes sont très ferventes, critiquent toutes ces nouveautés contraires, à leur avis, aux constitutions de leur saint fondateur; d'autres, celles qui trouvent dans les révélations de la sœur Marguerite-Marie une condamnation de leur relâchement, la traitent d'illuminée et, dans le couvent comme au dehors, cherchent à monter les esprits contre elle. Toujours soumise, l'humble élue du Sacré Cœur, à l'exemple de son divin Maître, n'essaye même pas de se justifier, elle souffre en silence et prie pour celles qui la font souffrir. Et le lecteur souffre lui aussi au contact de cette âme endolorie; il admire sans doute, mais dans cette atmosphère de souffrances physiques et morales il semble que l'air manque et aussi un rayon de soleil; c'est trop souvent avec une certaine satisfaction qu'il ferme le livre héroïque et sanglant.

Il y a plus, et l'impression un peu pénible que nous cherchons à bien analyser ne vient pas seulement du spectacle de cette vie douloureuse : l'indécision apparente du caractère de la bienheureuse Marguerite-Marie nous surprend et nous étonne; très simple et fort naturel en réalité, il ne laisse pourtant pas de paraître un peu compliqué. L'âme qui se déploie devant nous, toute pétrie de docilité et d'humble confiance, s'embarrasse de minuties qui touchent au scrupule; elle a des raffinements de délicatesse qui peuvent passer pour des susceptibilités et qui en sont quelquefois, des retours sur elle-même qui laissent deviner l'amour-propre, et des recherches d'humilité qui décèlent une conscience par trop inquiète. Ses directeurs, les PP. de la Colombière et Rolin, ses supérieures, les Mères de Saumaise et Greyfié, lui ordonnent à plusieurs reprises d'écrire les grâces qu'elle a reçues de Notre-Seigneur; cela lui coûtait beaucoup, mais obéissante elle le fait malgré sa répugnance; seulement, son travail terminé, elle brûle le tout, faussement persuadée qu'elle a jusqu'au bout accompli l'ordre donné. La Mère Greyfié est obligée d'intervenir : « Non, il ne suffit pas de

1. *La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque,* p. 124.

m'écrire et puis le brûler sans que je le voie; ne le faites plus, mais simplifiez votre esprit en toute votre conduite[1]. »

La leçon était bonne et notre esprit s'étonnerait qu'après dix ans de vie religieuse la bienheureuse Marguerite-Marie en eût besoin, si nous ne savions que dans les âmes les plus saintes, Dieu le permettant ainsi, il reste, souvent jusqu'à la fin de la vie, certaines imperfections, source et d'humilité et de mérite.

Imperfection encore et bien classique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la tendance que nous révèle le fait suivant. Dans les derniers jours que passa la Mère Greyfié à Paray-le-Monial, elle ne put, par suite de circonstances qui ne nous sont pas connues, voir en particulier notre Bienheureuse qui la chérissait tendrement. Ce fut une peine bien vive, et, l'imagination aidant, la pauvre religieuse en vint à croire que son ancienne supérieure ne l'aimait plus, qu'elle l'avait évitée à dessein, et à faire tous les ridicules raisonnements que nous connaissons trop. Naïvement elle écrit à la Mère Greyfié, déjà partie, sa peine et son angoisse. Avec un grand surnaturel et un bon sens parfait celle-ci répond :

« *Vive Jésus*

« De notre monastère de Semur, le 30 août 1684.

« Non, je vous assure, ma très aimée et chère sœur, il ne se peut pas faire et ne se fera jamais que vous perdiez la place que Notre-Seigneur et votre vertu vous ont donnée dans mon chétif cœur. C'est peu pour vous que cela. Mais c'est pourtant la vérité que je vous aime sincèrement, cordialement et constamment. Mais souvenez-vous que le bon Dieu qui souffre bien nos petits outrages contre son divin amour, veut aussi que nous endurions quelquefois et toujours avec paix et tranquillité les petits accidents de la vie qui font tort à nos justes affections. Ce sont des surprises, des équivoques ou des interprétations qui par-ci par-là attaquent notre repos sur le point de la bienveillance et sainte amitié qu'on se doit, mais au fond ces petits orages s'en vont comme la

1. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 205.

fumée au vent, n'ayant point de solidité ni de vérité en eux. De ma part, je puis vous assurer que rien ne m'a fait ombre contre vous, et que je n'ai pas cessé d'être la même telle que quand vous m'avez connue être le plus toute à vous et dans vos intérêts. Et c'est, je vous assure, sans nul dessein ni volonté que je n'ai pas eu le bien de vous entretenir les derniers jours avant mon départ. Je suis fâchée non contre vous, mais contre moi-même de vous avoir causé quelque peine sur ce sujet. Si vous voulez en user justement envers moi, vous laisserez aller toutes ces petites bagatelles et vous tiendrez à croire ce que je vous dis, qui est que je suis et veux être toujours de cœur toute vôtre en celui de Jésus-Christ, à la miséricorde duquel je vous prie de recommander souvent mes misères [1]. »

Que de fois pendant les six années (1678-1684) où elle fut supérieure à Paray, la Mère Greyfié eut à rasséréner l'âme un peu troublée et assombrie de sa fille si vertueuse et si aimée! Un jour il fallait lui redire qu'on n'est pas hypocrite sans le vouloir, un autre jour la rassurer sur la légitimité de l'affection qu'elle avait pour sa supérieure, et lui bien certifier que les pensées qu'elle pouvait avoir eues contre elle étant pleinement involontaires, ne sauraient être matière à confession [2] : « Je ne crois point que l'affection que vous me portez vous doive être un sujet de peine puisque ce n'est que par un principe de charité, tel que Notre-Seigneur veut que vous l'ayez, soyez en repos. Non, il ne vous faut pas confesser des pensées que vous avez eues contre moi, il n'y a pas en cela de votre faute [3]. »

Dans d'autres occasions, la Mère Greyfié, eut à réagir vivement contre les attaques du démon, qui portaient cette âme, avide de perfection, à des minuties qui ne pouvaient que la troubler, et par là même ralentir son élan vers le bien. Continuellement, l'habile directrice recommande à son enfant l'humilité et la simplicité : « Il n'y a pas de mal de faire quel-

1. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 219. Les quelques modifications de texte ont été faites sur l'autographe, conservé à Paray. La lettre de la Mère Greyfié porte comme adresse : *Pour ma chère sœur Marguerite-Marie Alacoque, assistante*.

2. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 190. — 3. *Ibid.*, t. I, p. 304.

ques demandes sur lesquelles le prochain nous puisse taxer de gourmandise et de sensualité au manger ; mais j'estime que c'est une perfection pour les filles de Sainte-Marie de suivre l'avis de saint François de Sales qui voulait qu'on fît le bien en esprit de simplicité, sans faire le fou ni le sage pour se faire mépriser ou estimer ; outre que faisant des choses pour nous gagner la mésestime des créatures, c'est vouloir profiter à leurs dépens, leur donnant occasion de manquer à la charité dont Dieu est offensé par elles[1]. »

« Abandonnez-vous à la conduite des personnes commises pour vous faire ou donner les remèdes ; c'est contre la vertu de témoigner en ces sortes de rencontres qu'on a une volonté, une inclination, un propre jugement ; cela mal édifie. Si on vous interroge, il faut répondre avec simplicité, selon votre pensée, mais courtement, et puis ne pas réfléchir sur ce que vous avez répondu, pour connaître s'il a été bien ou mal reçu, parce que ces sortes de réflexions se peuvent appeler le gland dont l'amour-propre s'engraisse ; le malheur est qu'on ne le tue pas à la Saint-Martin comme les porcs, et qu'il vivra autant que nous. Il n'y a singerie que ce maudit amour de nous-mêmes ne fasse, pour faire perdre la sainte simplicité aux âmes qui doivent aimer Dieu en se renonçant à elles-mêmes[2]. »

Ces indécisions, ces retours sur soi, ces recherches plus ou moins déguisées de l'amour-propre, on les retrouve dans toutes les natures impressionnables qui de toutes leurs forces tendent à la perfection ; elles ne doivent pas, chez la bienheureuse Marguerite-Marie, nous étonner plus que certaines gaucheries et maladresses inhérentes à sa nature. On connaît les désespoirs un peu bruyants de la sœur Catherine-Augustine Marest, quand la bienheureuse Marguerite-Marie lui fut donnée à plusieurs reprises comme aide à l'infirmerie. L'infirmière et son aide étaient toutes les deux des religieuses d'une grande vertu. Toutes deux pauvres par le désir jusqu'au plus humble dénuement, ne se croyaient pas même

1. *Vie et OEuvres...* t. I, p. 198. Cf. *OEuvres de saint François de Sales*, édition d'Annecy, t. VI, p. 207.

2. *Ibid.*, t. I, p. 200. Cf. *OEuvres de saint François de Sales*, t. VI, p. 210.

dignes de porter ce qui ne pouvait plus servir aux autres, toutes deux étaient aussi héroïques à supporter la souffrance : la sœur Marguerite-Marie ne broncha pas quand il fallut lui fendre le doigt jusqu'à l'os, la sœur Catherine-Augustine disait simplement au médecin chargé de lui remettre l'épaule, et qui la prévenait que l'opération serait douloureuse : « Faites votre devoir, je ferai le mien ; ne m'épargnez pas les douleurs et je souffrirai en silence [1]. »

Mais l'héroïsme comme la vertu peuvent habiter dans les natures les plus différentes. Douce, calme, humble, toujours abîmée dans l'ineffable présence de Dieu, la sœur Marguerite-Marie ne pouvait qu'à grand'peine, malgré son énergie, penser aux mille et un détails d'une infirmerie, et c'était là pour elle un tourment insupportable. Ame généreuse, ardente, toute de feu, la sœur Catherine-Augustine savait tout prévoir et tout entreprendre. D'une santé robuste, elle bravait toutes les fatigues ; rien ne l'effrayait, et un jour que les lits manquaient, elle n'hésita pas à s'étendre, pour prendre son repos, près d'une sœur qui venait de mourir.

Mettre deux natures pareilles en présence, c'était les exposer à plus d'un choc, et des deux côtés nombreuses furent les occasions de vertu. La sœur Marguerite-Marie était maladroite, tout lui échappait des mains, et la sœur Catherine-Augustine de se fâcher au nom de la pauvreté ; impitoyable pour elle-même, elle ne parvenait pas à se persuader que toutes les sœurs ne fussent pas aussi fortes et aussi habiles qu'elle. Surtout elle ne pouvait comprendre la douce puissance de l'amour divin qui remplissait l'âme de sa jeune compagne et, à certaines heures, lui rendait presque impossible toute attention suivie ; elle répétait en riant, et il faut avouer qu'elle avait raison, qu'elle n'entendait rien à tous ces mystères de direction.

Il en était, hélas ! à la cuisine comme à l'infirmerie : la Bienheureuse laissait tomber à chaque instant les portions qu'elle était chargée de porter. Sans doute pour se punir et se mortifier, elle les ramassait soigneusement et les mettait « toutes remplies de terre » à sa place ; c'était la part dont

1. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 447.

elle se trouvait digne et joyeusement elle la recevait comme de la main de Dieu. Mais cela n'empêchait pas la sœur cuisinière de penser, elle aussi, qu'elle avait une aide vraiment trop maladroite ; et ballottée d'emplois en emplois, la pauvre sœur Marguerite-Marie, malgré sa bonne volonté et sa vertu, ne parvenait à contenter personne.

En 1684 pendant six mois, et de 1687 à sa mort, les religieuses de Paray l'élurent assistante ; dans cette charge très honorable elle eut pourtant encore ses distractions humiliantes. L'assistante doit balayer le chœur des religieuses deux fois la semaine, voire plus, s'il en est besoin. C'était là pour notre Bienheureuse une douce obligation. Un jour, alors qu'elle s'apprêtait à ramasser la poussière déjà réunie au milieu du chœur, elle apprend que les sœurs converses ont besoin d'aide. Toute charitable, elle se précipite et s'efforce de les secourir de son mieux jusqu'à l'heure de l'office. Alors avec les sœurs choristes elle se rend à la chapelle. Hélas ! le tas de poussière était toujours au milieu du chœur, inéluctable témoin de la distraction de la sœur assistante ; elle dut encore s'humilier et demander une pénitence[1].

D'un mot, maladresses un peu trop fréquentes, indécisions de caractère, souffrances de sa jeunesse et si longues et si pénibles, mauvais traitements subis dans sa propre famille et qui parfois deviennent odieux, peines de la vie religieuse et physiques et morales, — nous n'avons pu que les esquisser, — pressoir divin de la sainteté de justice et de la sainteté d'amour sous lequel elle gémit broyée comme la victime de Gethsémani ; n'est-ce pas assez pour nous tenir un peu à l'écart ? et faut-il s'étonner si l'impression de gêne éprouvée par beaucoup à la lecture de la Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, ait été ressentie de son vivant à son contact par quelques-unes de ses compagnes ?

La sœur Claude-Marguerite Billet, entrée au monastère de Paray-le-Monial en 1675 et qui plus tard devint l'une de ses amies les plus intimes, dépose, sous la foi du serment, au procès de 1715, que lorsqu'elle entra en religion et qu'elle eut vu la vénérable sœur Alacoque, « elle sentit en elle

1. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 219.

beaucoup d'éloignement pour sa personne qu'elle trouvait trop sérieuse et ne convenant pas à son humeur enjouée, qu'elle l'évitait autant qu'elle pouvait, jusqu'à ce qu'un jour ladite sœur Alacoque allant à elle l'arrêta, et après lui avoir fait beaucoup d'amitié, lui parla sur ses dispositions intérieures et sur ce qui se passait de plus secret en elle, lui donna plusieurs avis pour sa conduite à l'avenir, ce qui attacha dans la suite ladite déposante à elle d'autant plus que ladite déposante ne lui avait rien dit de ses dispositions [1] ». Dès lors les deux sœurs vécurent dans la plus grande intimité, et quand en 1685 la sœur Marguerite-Marie, fut chargée du noviciat, la sœur Claude-Marguerite, après dix années de vie religieuse, demanda d'y revenir pour achever, sous la conduite de sa vertueuse amie, sa formation spirituelle.

Si nous voulons bien connaître la grande sainte de Paray, il faut faire comme la sœur Claude-Marguerite Billet, ne pas juger sur une première impression, elle n'est pas et ne peut pas être exacte. L'âme de la jeune Marguerite Alacoque ne s'est pas développée dans des conditions normales : la souffrance l'a fermée. Expansive, joyeuse, elle ne trouve personne à qui donner sa joie et ses confidences ; aimante, elle voit son amour même le plus pur, même le plus tendre, son amour pour sa mère, broyé sous l'étreinte de la douleur ; pauvre fleur d'hiver elle n'a pas eu de soleil pour s'épanouir et ses jeunes racines ne purent s'étendre à l'aise dans une terre gelée. Dieu le voulait ainsi, et sa paternelle providence façonnait une sainte, mais c'est un travail béni et consolant d'écarter quelques défauts et quelques voiles pour pénétrer le sanctuaire intime de cet esprit et de ce cœur, où le Cœur de Jésus prit ses délices.

*
* *

L'affirmation peut paraître étonnante, elle n'en est pas moins vraie, la jeune Marguerite Alacoque [2] avait un grand fonds de gaieté naturelle. Une sève de vie, qui ne cherchait qu'à se transformer en fleurs et en fruits de joie, bouillon-

1. *Procès de 1715*, manuscrit de Paray-le-Monial.
2. La Bienheureuse ne prit le nom de Marie qu'à sa confirmation, en 1669, elle avait alors vingt-deux ans.

nait en elle. Au sortir de la maladie qui, de dix à quatorze ans, la tint clouée sur son lit, quand elle commence, selon son expression si jolie, « à respirer l'air de la santé », elle ne rêve que divertissements et plaisirs, et veut se « donner du bon temps [1] ». A dix-huit ans, persuadée après de longues hésitations qu'il est mieux pour elle de renoncer à toute idée de vie religieuse, elle cherche à se divertir le plus qu'elle pourra, et pour plaire au monde devient coquette [2]. C'est parfois chez la jeune fille une exubérance, une fougue qui étonne. Sa joie éclate et déborde ; aux jours de ses plus grands bonheurs surnaturels surtout, elle éprouve le besoin de laisser briller sur son visage et dans toute son attitude son plaisir, trop à l'étroit dans l'intime de son âme. Jamais peut-être elle ne montra plus de goût pour les divertissements, plus d'ardeur enfantine pour la parure que dans les jours qui précédèrent son entrée au noviciat. Elle revenait de Paray toute radieuse, enfin ses vœux étaient réalisés, elle était reçue chez les Sainte-Marie [3]. Ce n'était plus qu'une affaire de moments. Alors éclatent des accès de gaieté exubérante et de coquetterie naïve qui étonnent ceux qui la connaissent mal. Elle semble « avoir pris une nouvelle vie », elle ne se sent plus « de contentement et de joie », elle porte « plus d'ajustements de la vanité qu'elle n'a jamais fait » ; elle se divertit de même, et à Lautecour comme à Verosvres ceux qui ne se rendent pas compte du vrai motif de cette allégresse s'en vont hochant la tête, et répétant : « Voyez-la, qu'elle a bien les façons d'une religieuse [4]. » Mgr Languet, qui fut plusieurs années supérieur de la communauté de Paray-le-Monial, qui prit les informations juridiques sur le premier miracle accompli par la bienheureuse Marguerite-Marie, qui interrogea longuement et bien des fois, en 1713, les religieuses qui l'avaient vue, entendue, aimée, persécutée aussi, qui semble bien par conséquent

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 340. — Au même endroit la Bienheureuse parle de son inclination *naturellement portée au plaisir*.

2. *Ibid.*, t. II, p. 349.

3. Longtemps dans certaines provinces les religieuses de la Visitation gardèrent ce nom populaire.

4. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 363.

avoir été le plus à même de porter un jugement sur son caractère, nous la dépeint ainsi : « Son naturel la portait vivement au plaisir; l'amour qu'elle avait conçu pour la solitude ne venait pas d'une humeur sauvage et mélancolique, elle avait l'esprit gai et enjoué, et ce naturel qu'on appelle heureux dans le monde, l'eût entraînée peut-être dans le mal si la grâce n'eût pris le dessus avec une espèce d'empire, et si Dieu ne lui eût préparé par sa providence des moyens de se détacher des divertissements dont elle commençait à goûter la douceur[1]. » Maîtresse des novices en 1685 et 1686, elle ne cessait de leur recommander « d'être gaie, joyeuse et contente, car c'est la vraie marque de l'esprit de Dieu qui veut qu'on le serve avec paix et contentement. Ne vous rendez point gênée ou contrainte[2]. »

Cette gaieté naturelle, voilée chez Marguerite-Marie dès son enfance par une charmante modestie et tout embaumée d'humilité et de douceur, jette autour d'elle un attrait indéfinissable. Les familles des environs de Lautecour qu'elle visite et console ne savent vraiment pas lui résister; c'est son frère Chrysostome qui raconte ce qu'il a vu : « Elle aimait si fort la paix, surtout dans les familles, que par sa douceur elle accommodait tout, faisant des morales à la plupart, et consolant les autres avec une grâce à laquelle on ne pouvait résister... Par ses manières honnêtes et bienfaisantes, elle s'était attiré l'estime de tous les voisins, ne refusant à riche et à pauvre rien de ce qu'elle pouvait pour le spirituel et temporel, pour leur service[3]. »

Elle garde dans la vie religieuse la même puissance conquérante, il sort d'elle une vertu faite d'onction, de douceur et d'humilité ; quarante-cinq ans après sa mort le souvenir n'en avait pas vieilli. Voici comment les religieuses de la Visitation de Paray ayant à comparer Marguerite-Marie avec une de ses novices, la sœur Claude-Rosalie de Farges, les

1. *La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque*, p. 8. — La Bienheureuse en convient elle-même dans son autobiographie écrite sur l'ordre du P. Rolin : « J'étais naturellement portée à l'amour du plaisir et divertissements. » (*Vie et OEuvres*..., t. II, p. 353.)

2. *Vie et OEuvres*..., t. II, p. 482.

3. *Ibid.*, t. I, p. 392.

jugent toutes deux : « On l'a regardée longtemps (la sœur de Farges) comme un saint Jérôme qui n'accordait rien à la nature ni pour elle ni pour les autres, différant en cela de notre vénérable sœur Alacoque dont l'air doux et rabaissé jusqu'au centre de son néant, ne censurait jamais personne, et gagnait insensiblement par l'onction de ses discours[1]. » Et ailleurs : la sœur de Farges tâchait de copier au plus près sa chère maîtresse, « malgré la différence de leurs tempéraments ayant à son exemple humanisé sa vertu et adouci son extérieur [2] ».

Les Ursulines de Mâcon, comme les Urbanistes de Charolles, avaient été elles aussi gagnées par cette modestie qui s'ignore. Les unes et les autres voulurent retenir dans leur couvent la jeune Marguerite Alacoque. Mais Dieu avait fixé sa place à Paray.

Sans doute, et cela pour des raisons que je n'ai pas à développer ici, bien des religieuses ne subirent pas l'influence de la Bienheureuse, et ce ne fut pas toujours de leur part mauvais vouloir, secrètes jalousies, ou petites rancunes ; il reste vrai pourtant qu'à Paray comme à Lautecour elle eut bientôt conquis les cœurs à force de douceur et d'humilité. Ses supérieures, la Mère de Saumaise, la Mère Greyfié, la Mère Melin, ne savent comment lui témoigner leur affection : « J'ai bien su, mon pauvre cher enfant, écrit la Mère Greyfié, que vous avez été bien malade. Si j'avais été près de vous durant ce temps, je n'en aurais pas tant souffert de peine, parce que tous les jours je vous aurais vue et su de vos nouvelles; mais privée de cette satisfaction, je ne l'ai pas été de vos douleurs[3]. » La Mère de Saumaise, à Moulins comme à Dijon, s'empressait de mettre les meilleures de ses religieuses en relation avec sa chère fille de Paray, et la Mère Melin, nommée supérieure en 1684, n'eut pour elle que des prévenances qui faisaient le désespoir de l'humble religieuse avide de mortifications.

Ses novices montraient pour leur sainte maîtresse un respect et une vénération pleine de tendresse; ce furent

1. *Circulaire du 23 novembre 1735.* — 2. *Ibid.*
3. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 226. Lettre du 20 décembre 1684.

elles qui à force de supplications obtinrent qu'on la leur donnât pour directrice. Par grande faveur la sœur Claude-Marguerite Billet, la nièce du P. Antoine Billet, jésuite qui fut provincial de Lyon, obtint de revenir au noviciat pour vivre sous la direction de sa sainte amie; la sœur Anne-Alexis Quinet de Maréchalle, qui donnait des leçons de chant aux novices, bien qu'elle fût alors chargée de la dépense et très occupée, tâchait de ne rien perdre des avis de la sœur Alacoque, et s'associait à toutes les pratiques de piété des novices. Chez elle, à une profonde affection se joignait une immense reconnaissance : la bienheureuse Marguerite-Marie, par ses prières et ses conseils, l'avait transformée. A la voir passer dans les cloîtres, douce, modeste, silencieuse, dans toute la ferveur de sa jeunesse, les sœurs n'en croyaient pas leurs yeux. Cette religieuse de vingt ans, était-ce bien le petit diable qui, à treize ans enfermé au couvent par sa mère contre sa volonté, montait sur les arbres de l'enclos, y nouait des cordes pour se sauver par-dessus les murs, et posant le cou sur un billot, s'écriait avec toute sa rage protestante : « Coupez-moi la tête, je mourrai contente, plutôt que de me rendre papiste, et rester avec les loups et les démons de religieuses[1] » ?

Au début de 1685, la bienheureuse Marguerite-Marie, outre la sœur Claude-Marguerite Billet, avait quatre novices : les deux sœurs Verchère, Françoise-Rosalie et Péronne-Marguerite, la sœur Péronne-Rosalie Marque de Farges, et la sœur Marie-Françoise Bocaud; le 11 février 1685, elle reçut la sœur Marie-Christine Bouthier, et le 12 mai 1686, son petit Louis de Gonzague, la sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines. Leur sainte directrice était tout pour ces enfants. Il faut lire, pour s'en convaincre, les avis si nets, si pressants qu'elle leur adresse; on y sent comme elle peut tout dire, comme elle peut tout exiger.

Plus d'une fois il fallut calmer les jeunes têtes que l'amour de leur maîtresse emportait un peu. Lors de la première fête du Sacré-Cœur, le vendredi dans l'octave du Saint-Sacrement de l'année de 1685, et dans les premiers mois de

1. *Abrégé de la vie et des vertus de notre très honorée sœur Anne-Alexis Quinet de Maréchalle,* p. 3. (*Circulaire du 23 novembre 1735.*)

1686, lors du renvoi du noviciat de Mlle de Vichy-Chamron, la bienheureuse Marguerite-Marie eut beaucoup à souffrir de certaines religieuses, et encore plus de personnes très influentes en dehors du monastère, particulièrement du cardinal de Bouillon, parent de la jeune demoiselle. Elle supporta reproches, humiliations, privations de communions, sans un seul mot de plainte, selon son héroïque habitude. Les novices, quand leur sainte maîtresse ne les entendait pas, ne se croyaient pas obligées à la même vertu, et nettement prenaient parti pour leur directrice. La sœur Marguerite le sut, et tranchant dans le vif, elle leur écrivit :

« Mes très chères et bien-aimées sœurs dans le Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Je ne vous peux exprimer la douleur que je sens du mauvais usage que nous faisons d'une si précieuse occasion pour lui donner des preuves de notre amour et fidélité. C'est lui-même qui a permis l'invention de cette croix, pour nous préparer à sa fête, et au lieu de l'embrasser amoureusement, nous ne cherchons qu'à la secouer et nous en défaire. Et n'en pouvant venir à bout, nous y commettons mille offenses qui remplissent ce divin Cœur de douleur et d'amertume contre nous. D'où vient cela, sinon du trop d'amour que nous avons pour nous-mêmes, qui nous fait craindre de perdre notre réputation, et la bonne estime que nous désirons que les créatures aient de nous? Ce qui nous fait chercher à nous justifier, en nous croyant toujours innocentes, et les autres coupables; pensant toujours avoir raison et les autres tout le tort. Mais croyez-moi, mes chères sœurs, les âmes humbles sont bien éloignées de ces pensées se croyant toujours plus coupables qu'on ne le fait paraître en les accusant... »

Suivent différents avis, entre autres celui-ci : « Vous vous abstiendrez de parler de X... ne vous en faisant aucun rapport les unes aux autres. » Si elles ne sont pas fidèles, elle leur déclare qu'elle priera l'adorable Cœur de Jésus de s'en venger lui-même, et qu'il ne faut plus penser avoir quelque part à son affection [1].

1. L'autographe est au monastère de Paray. (Cf. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 505.) On aura peut-être remarqué comment sous une émotion vive, alors,

La sœur Marie-Rosalie de Lionne ne revint pas au noviciat en 1685 ; c'est probablement qu'ayant été toujours sous la direction de la bienheureuse Marguerite-Marie elle n'éprouva pas le besoin de faire plus qu'elle ne faisait auparavant. Fille spirituelle elle aussi du P. de la Colombière, elle retrouvait chez la sœur Alacoque la bonté bienveillante et la sainteté de son regretté directeur ; son âme simple s'ouvrait à l'une comme elle s'était ouverte à l'autre, et Dieu pour la paix de sa conscience voulait cette ouverture [1].

Il n'est pas jusqu'aux sœurs anciennes qui ne furent contraintes elles aussi de subir sinon le charme au moins l'influence de la bienheureuse. La Mère de Lévy Châteaumorand qui fut élue supérieure en 1690, quelques mois seulement avant la sainte mort de la sœur Marguerite-Marie, n'aimait pas la Bienheureuse. Elle était parente de Mlle de Vichy-Chamron qui, comme nous venons de le voir, avait été renvoyée du noviciat en 1686, et ce renvoi l'avait sans doute blessée comme toute sa famille; cependant elle estimait la haute vertu de la sœur Alacoque. La générosité de la religieuse qui, sur un ordre de sa supérieure, n'hésita pas à délaisser ses pratiques de piété les plus chères, ne fit qu'accroître cette estime. Dans les rapports plus intimes avec elle on ne pouvait que gagner [2].

qu'elle parle comme ayant autorité, la Bienheureuse donne à son style le nerf et la netteté qui lui manquent d'ordinaire. L'observation est très importante et je voudrais qu'elle n'échappât à personne.

1. *Circulaire du 9 juillet 1729.* Abrégé de la vie et des vertus de notre très honorée sœur Marie-Rosalie de Lionne.

2. Ces détails très précis se trouvent en partie dans *Vie et Œuvres.*, t. I, p. 320 ; mais les contemporaines ont enlevé le membre de phrase où il est dit que la Mère de Lévy Châteaumorand n'aimait pas la Bienheureuse depuis longtemps. Un manuscrit, gracieusement communiqué par M. Joseph Déchelette, donne le texte entier. Chose curieuse, lors de l'élection de mai 1690, les religieuses avaient eu à choisir entre la sœur Marguerite-Marie Alacoque et la sœur Catherine-Antoinette de Lévy Châteaumorand. Voici comment, dans sa déposition de 1715, la sœur Marie-Catherine Du Chailloux nous raconte le fait : « Dit de plus que la vénérable sœur Alacoque ayant été une des proposées pour être supérieure et le choix étant tombé sur une des plus anciennes, qu'elle en parut dans une joie qui ne lui était point ordinaire, disant aux supérieurs qui présidaient à l'élection : « On ne pouvait mieux faire « que de choisir ma Révérende Mère pour supérieure, en montrant celle qui « avait été élue ; on aurait bien mal fait de me mettre en sa place, j'en suis « bien indigne » : ce qu'elle disait d'une manière qui faisait connaître qu'elle

Sans doute ici c'est plutôt l'influence surnaturelle que nous voyons agir, mais, de l'aveu de tous, la vertu de la sœur Marguerite-Marie s'enveloppait d'une telle bonne grâce et d'une telle charité qu'il est vraiment difficile de distinguer parfois entre les dons naturels et les dons surnaturels : ils s'unissent si intimement dans les faits, qu'on ne peut guère les isoler.

Les grilles des cloîtres, si hermétiquement fermées qu'on les suppose, ne restent pourtant pas impénétrables ; et s'il faut en gémir trop souvent, il convient aussi de s'en réjouir quelquefois. Dès 1675, le P. Forest, jésuite, prédicateur à Paray-le-Monial, disait à Mlle Lionne qu'il y avait au monastère de la Visitation une âme prédestinée, et que c'était la vénérable sœur Alacoque [1]. Cette parole nous permet de constater pour la première fois le rayonnement extérieur de l'influence de notre Bienheureuse. Les parloirs du monastère deviennent bientôt pour elle un lieu d'apostolat. Elle les a pourtant en horreur, il faut pour qu'elle s'y rende un ordre de la supérieure, et à chaque nouvelle visite c'est chez elle la même invincible répugnance. Au mois d'avril 1684, pour obtenir de Notre-Seigneur que la petite de Senecé, frappée d'apoplexie, retrouve la connaissance et puisse recevoir les derniers sacrements, elle fait le vœu qui lui coûtait le plus : « c'était d'aller au parloir sans résistance, lorsqu'elle y serait appelée suivant l'ordre de la règle [2] ». Le vœu laissa la répugnance aussi vivace ; et cependant quelle influence bénie exerçait la sœur Marguerite-Marie Alacoque.

parlait du cœur, et qui ne fit qu'augmenter l'estime que la communauté avait pour elle. » Sur la demande faite à Notre-Seigneur par la Bienheureuse, de lui épargner cette croix et de ne point souffrir qu'elle fût nommée supérieure, on peut consulter *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 319.

1. *Déposition de la sœur Marie-Rosalie de Lionne au procès de 1715.* Cf. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 124 ; le texte de la déposition n'est malheureusement pas reproduit mot pour mot. On lit que le P. Forest était préfet au collège des Jésuites ; la déposition dit : « supérieur des Jésuites » ; en réalité il était *prédicateur, operarius* ; de 1669 à l'arrivée du P. de la Colombière, le supérieur des Jésuites fut le P. Pierre Papon. On excusera la sœur de Lionne de se tromper à quarante ans d'intervalle ; on n'excuse pas les éditeurs de 1876, de mal reproduire sa déposition et, en outre, de commettre une nouvelle erreur en voulant la corriger.

2. *Mémoire de la Mère Greyfié.* Cf. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 215 ; cf. t. II, p. 421.

Près d'elle on venait chercher des conseils, et le P. de la Colombière n'hésitait pas à lui confier Mlle Catherine de Bisefranc lors de son départ pour l'Angleterre. Depuis lors, jusqu'à la mort de la Bienheureuse, Mlle de Bisefranc entretint des relations suivies avec elle, elle lui amenait souvent ses deux nièces, Suzanne-Marie et Marie-Philiberte de Bisefranc. Ce fut dans une de ses visites que Suzanne-Marie, ayant fait demander la Mère de Lévy Châteaumorand, obtint d'entrer sur-le-champ au couvent, sans attendre l'autorisation de sa mère. C'était la petite prédestinée dont le P. de la Colombière avait prédit la vocation. Sa tante la lui amenant un jour un peu plus parée que de coutume, — elle avait alors huit ans, — le saint religieux, malade et à quelques mois de la mort, mit la main sur la tête de l'enfant et dit : « Cette petite tête sera un jour coiffée d'une manière bien différente [1]. » C'est à Mlle de Bisefranc que la sœur Marguerite-Marie remit le billet qui en 1682 retint le P. de la Colombière à Paray, lors de sa dernière maladie, quand sur le conseil des médecins il se préparait à quitter cette ville.

Au parloir aussi se décida l'entrée immédiate en religion de Mlle de Lionne. Que de visites l'avaient précédée où éclate le caractère un peu volontaire et d'enfant gâté de la prétendante. Le P. de la Colombière l'avait traitée avec un tact et une délicatesse exquise. Il ne fallait pas l'effaroucher : au bout de quelques années, vers 1679, la sœur Alacoque déclare que Notre-Seigneur veut que Mlle de Lionne se fasse religieuse ; le Père lui envoie sa pénitente. Mais celle-ci ne goûtait guère pareilles visites au début ; un jour elle entr'ouvre la porte du parloir et demande du seuil ce qu'on lui veut, refusant d'approcher de la grille. Sœur Alacoque lui demande de vouloir bien dire à son intention l'oraison des trente jours [2]. Mlle de Lionne promet, ferme la porte, et s'en va se disant à elle-même : « C'est pour me faire religieuse, mais je l'attraperai bien, car ma première intention en la disant sera pour n'en avoir jamais la vocation [3]. » Et quelques mois plus tard,

1. *Circulaire du 7 juillet 1743*. Cf. *Déposition de Mlle de Bisefranc en 1715*.
2. C'était une prière à laquelle la Bienheureuse attachait une grande puissance.
3. *Circulaire du 9 juillet 1729*. (*Abrégé de la vie et des vertus de notre très honorée sœur Marie-Rosalie de Lionne*, p. 7.)

sur l'assurance que Notre-Seigneur l'appelait véritablement à la vie religieuse, assurance que lui donnait la Bienheureuse, elle entrait au couvent, un beau matin, au sortir de la messe et sans revoir sa mère qui ne lui pardonna qu'au jour de sa profession.

Au parloir encore elle voit plusieurs fois Françoise Chalon, et Jeanne Dremière ; la première, supérieure, l'autre religieuse hospitalière de Paray ; elle les engage à fonder l'hôpital, les assurant que l'œuvre serait bénie de Dieu. Au docteur Guillaume Billet, médecin de la maison, et oncle de son amie, la sœur Claude-Marguerite, elle répète plus d'une fois la même chose [1].

C'est surtout après 1685 que son apostolat devient fécond ; les promesses du Sacré Cœur en main, elle jette partout la semence bénie de la grande dévotion dont elle est l'évangéliste, et ce ne sont plus de simples femmes qui viennent chercher près de l'humble visitandine un mot d'encouragement ou un conseil salutaire ; des prêtres, des religieux accourent consulter cette pauvre fille presque sans instruction, si décriée, si discutée, et s'en vont ravis de ce qu'ils ont vu et entendu. Deux jésuites, les PP. de Villette et Croiset, viennent de Lyon à Paray-le-Monial dans les premiers mois de 1690, pour s'entretenir avec elle; en 1682, le P. Charles-Emmanuel de la Peyrouse arrivant à Paray, avait demandé à voir la Bienheureuse et quelques jours après il vient remercier la Mère Greyfié, alors supérieure, de la permission qu'elle a bien voulu lui donner [2]; le P. Froment la visite souvent pendant les années 1688 et 1689, et le P. Leau eut avec elle de fréquents entretiens pendant la dernière année de sa vie [3].

Tout en faisant large place aux dons surnaturels, surtout à partir de 1685, il faut pourtant reconnaître que l'influence exercée par la sœur Alacoque tient en partie à ses dons naturels. Sa gaieté, même alourdie et comme effacée par les souffrances, sa modestie, sa douceur attirent et retiennent.

1. *Dépositions de 1715.*
2. *Mémoire de la Mère Greyfié.* Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 337.
3. *La Véritable Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, par le P. Froment, p. 6. (*Vie et OEuvres...*, t. I, p. 348.)

A Lautecour, comme à Paray, elle entraîne les âmes simples par le charme de sa bonté. Il n'y a pourtant là qu'un premier aspect de son caractère, une ébauche intéressante et curieuse ; le portrait reste à faire. Il faut au delà de ces apparences extérieures saisir l'âme elle-même, esprit, cœur et volonté.

Auguste HAMON.

(*A suivre.*)

# LES PRIMITIFS FRANÇAIS

« Bien que les marchands d'Amiens et de Paris vendent aujourd'hui cent francs et même davantage des statues admirables, il faut reconnaître que les maîtres d'autrefois avaient aussi du mérite. »

(Le curé Truphème, dans *le Christ de l'Océan*, d'A. France.)

L'exposition des Primitifs français, organisée avec tant de bonheur par M. Henri Bouchot au pavillon de Marsan, par M. L. Delisle et M. Omont à la Bibliothèque nationale, a, du premier jour, obtenu un succès très à l'honneur du goût public. Tant de critiques ont apprécié cette exposition qu'en disserter devient superflu. Chacun convient du mérite. Restent des controverses d'attribution, des lectures de date, des désignations d'école où il est imprudent de s'engager. Au risque d'être banal en insistant sur des conclusions établies, j'essayerai simplement d'enlever à l'admiration pour les primitifs le caractère souvent très vague qu'elle revêt en certains esprits et de dégager de cette exposition les leçons très nettes qu'elle donne.

Je ne suppose pas qu'une partie quelconque du public en soit encore à découvrir les primitifs. Le Louvre en possédait une collection superbe. Les plus endurcis sédentaires connaissaient, par la gravure, les fresques du Campo-Santo de Pise ou de l'église d'Assise, les œuvres admirées à Padoue, à Florence ou à Sienne, conservées dans les musées de Belgique ou d'Allemagne. L'exposition des *Portraits nationaux*, en 1877, avait faiblement éveillé l'attention, plus attirée ensuite par l'exposition du Petit-Palais en 1900, celles de Bruges et de Düsseldorf en 1902. Notre monstrance, il est vrai, est spéciale. Elle marque, dans l'œuvre des primitifs, la part qui a échu aux artistes français. Elle ne devrait apprendre à personne que les primitifs furent de grands

maîtres, mais seulement que la France eut sa belle part du mérite commun.

Rigoureusement parlant, on appelle *Primitifs* les maîtres du moyen âge, les Trecentisti et les Quattrocentisti; aussi pourrait-on chicaner M. Bouchot, ainsi que les organisateurs de l'exposition de Bruges, sur le titre donné à leurs expositions. Les artistes du quinzième et même du seizième siècle y tiennent la plus grande place. Mais, aussi bien, le Campo-Santo de Pise, le sanctuaire du primitivisme, présente, en face du *Triomphe de la Mort*, des frères Signorello, les fresques de Benozzo Gozzoli, un quintocentiste. Pour être du quinzième siècle, l'Angelico n'en reste pas moins primitif. Donc pourquoi pas Holbein, Matzys, Dürer, Fouquet, Bourdichon et Perréal :

> Scire velim *tabulis* pretium quotus arroget annus ?
> *Pictor* abhinc annis centum qui decidit, inter
> *Antiquos* veteresque referri debet, an inter
> ... novos ?

C'est la manière, non la date qui doit décider. La première renaissance italienne, accomplie sans heurt, a gardé longtemps l'ancienne manière. De Nicolas Pisano à Vinci et à Raphaël une évolution naturelle s'est accomplie. La douce âme italienne, pieusement gaie, n'a rien renié de son passé. Elle a exprimé avec une perfection croissante des thèmes coutumiers. L'Allemagne, la Flandre et la France sont restées, elles aussi, longtemps fidèles au vieux style, qu'elles tentaient de renouveler longtemps avant qu'eût lieu chez nous l'invasion bolonaise. C'est donc bien une exposition de Primitifs que nous offre M. Bouchot.

Chez nous, le culte des maîtres médiévaux succède au mépris profond dont ils ont souffert pendant trois siècles. Les révolutions, en France, ont le tort de vouloir anéantir ce qu'elles remplacent, et de faire tout dater d'elles. Il est convenu, parmi les « fils de 89 », que la France auparavant n'existait pas. Cette date est leur hégire. Les renaissants pensèrent de même. « Hors de cette épaisse nuict gothique, disait Rabelais, nos yeux se sont ouverts à l'insigne flambeau du soleil. » La nuit gothique ! les ténèbres du moyen âge ! Jusqu'au romantisme, on a brodé sur ce refrain, et, comme rien ne naît

pourtant de rien, c'est à l'antiquité retrouvée en Italie que les renaissants attribuèrent la paternité du savoir encyclopédique dont plusieurs furent jaloux, de l'art dont tous furent épris, de leur génie même.

Éblouis par les merveilles aperçues dans les « triomphantes cités » italiennes, les routiers de Charles VIII et de Louis XII conclurent avec l'enchanteresse un de ces mariages d'amour dans lesquels l'époux fasciné oublie ses ancêtres, ses traditions, ses gloires, son caractère, pour tout emprunter de la famille de l'épousée. Chez eux, en ce moment, ils ne manquaient pourtant pas d'artistes, et la liste est longue des *Maistres réunis en confrérie*, dont le roi Charles VIII approuvait les statuts par ses lettres patentes du 21 décembre 1496. Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, était le plus signalé, et Jehan Lemaire écrivait de cet artiste : « Par le bénéfice de sa main heureuse, il a atteint, envers les rois et les princes, être estimé un second Apelles en paincture[1]. »

Par eux-mêmes, sans rien sacrifier de leurs traditions nationales, les « maistres » de l'Académie de Saint-Luc pouvaient donner à l'art la renaissance, le progrès nécessaire qu'il attendait ; il ne leur était point nécessaire de devenir italiens. Mais la mode n'en jugea point ainsi, et, malheureusement, l'union avec l'Italie se fit à une mauvaise époque. Quand François I^er^ se voulut pourvoir d'artistes italiens, Raphaël déclina ses offres, Andrea del Sarto passa à peine en France, Léonard de Vinci ne vint qu'y mourir. Le roi en fut réduit à Rosso et à Primatice, des artistes secondaires, qui apportèrent à Fontainebleau le goût des faciles et conventionnelles fadeurs. Les grands maîtres du quinzième siècle italien nous auraient encore appris, peut-être, à souder l'art nouveau à l'ancien, à nous parfaire sans nous travestir. Bologne et les Carraches s'emparèrent de nous. Ils nous montrèrent de mauvais modèles, une antiquité de marque inférieure, et acclimatèrent en France le règne de la convention héroïque, de l'allégorie mythologique, du faux. Ils tuèrent les primitifs.

1. *Essai biographique sur Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et architecte lyonnais*, par C.-J. Dufay. Lyon, 1864.

Le bon sens français tenta de regimber. En architecture, il eut le temps de créer des styles exquis de grâce et de vérité, avant que Vignole, en attendant Maderna et Borromini, nous apprissent l'architecture horrible. Mais le gouffre attirait. L'érudition étouffait le tempérament. L'art n'allait plus être l'expression de l'âme. Malgré les belles résistances de Clouet et de Corneille de Lyon, le réalisme fougueux des natio-naux ne put triompher de l'idéalisme conventionnel des ita-lianisés. Les mauvais modèles nous inspirèrent de fâcheuses tendances. Enfin l'Académie de peinture écrivit le code du poncif, qu'accepta l'art louisquatorzième. Un dédain transcen-dantal voua dès lors à l'oubli toutes les anciennes manifes-tations de la pensée nationale. Foin de la scolastique : il fut établi que la philosophie datait de Descartes. Fénelon dit sa pitié pour l'architecture gothique. Les colonnes torses et les statues héroïques prennent, sous les voûtes mystiques, la place des vieux retables. Désormais on appelle églises des palais monotones, froids, orgueilleux, profanes, laïques. Les vio-lons y concertent. « Quoi, dit La Bruyère, parce qu'on ne danse pas encore aux TT*, me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle, office d'église ? » Et il ajoute : « Le discours chré-tien est devenu un spectacle... C'est une sorte d'amusement entre mille autres. » Tout est mort du passé. Une convention solennelle resplendit, que l'éducation humaniste adore et transmet, qu'elle a transmise jusqu'à nos jours, et si M. de Gaignières essaye alors de collectionner les vieux monu-ments de notre art, on rit de sa manie.

Le dix-huitième siècle avait, pour railler le moyen âge, une raison nouvelle, sa passion irréligieuse. Il déclara le chris-tianisme, non seulement absurde, mais laid, et Petit-Radel étudia les moyens de détruire économiquement tous les édi-fices gothiques. Un architecte italien ne rêvait-il pas, à la même époque, de transformer la cathédrale d'Orviéto en monument baroque !

Au grand siècle, par bonheur, les artistes de génie avaient abondé, et, bien que leurs principes esthétiques fussent détes-tables, par une inconséquence instinctive, les écrivains au moins, furent vrais. Le tempérament eut, chez eux, raison des méchantes théories. Leur réalisme psychologique, leur

passion sincère pour la grandeur, leur foncier bon sens les sauva. Ils étudièrent et connurent la vraie âme humaine, et, de l'antiquité, ils prirent pour modèles les maîtres excellents. Le dix-septième siècle réalisa ce prodige de donner de la beauté à la perruque, et à cette mascarade qu'était le costume vers 1660. N'empêche : il porta perruque, et l'art alors l'échappa belle.

Du culte systématique pour une antiquité mal comprise, l'art religieux avait surtout souffert. Il y perdit le sens du caractère, qui fait qu'une œuvre convient à tel objet et à nul autre. L'exemple nous venait de Rome, où la *Sainte Thérèse* pâmée de Bernin, par exemple, est le dernier mot du contre-sens. Les passions humaines, elles, n'ont point de patrie. Mme de Montespan pouvait penser comme Roxane, et les nièces de Mazarin comme Bérénice. Phèdre n'était pas tellement lointaine. Mais, pour rester vrai, il fallait se borner à peindre des sentiments généraux et absolus, et surtout l'universel fléau, l'amour. Le pauvre grand Corneille, qui voulut être moderne et chrétien, dut comprendre qu'il s'égarait. Boileau avait émis la funeste théorie :

L'art se nourrit de fable et vit de fiction.

Il le méconnaissait, il est vrai, quand il portraiturait ses chanoines; il l'oubliait, évidemment, quand il posait devant Girardon, quand il attaquait sans pitié les faux sentiments, le faux héroïsme, le faux comique. Sur la question de l'art religieux, il fut irréductible.

L'amour des règles avait incliné les esprits à se plier à des règles arbitraires. Par réaction, le romantisme voulut tout raser : règles injustes et lois fondées en nature : toutes les Bastilles de la pensée. Il s'ensuivit une échauffourée, au cours de laquelle on ne sut pas très bien ce qu'on disait. Les Philistins bousculés s'ancrèrent sur leurs traditions vénérées. Les honnêtes gens éperdus se voilèrent même la face en entendant parler de naturalisme et de réalisme. Leur comique effarement excita la verve de leurs adversaires. Le coloris fit la guerre au dessin. Devant l'alexandrin, toujours grand échassier, l'hexamètre polisson gambada.

Puis, la poussière tombée, on vit plus clair. L'histoire exhu-

mait des dépouilles admirables, qui témoignaient que quelque chose de beau avait existé aux âges féroces. Jérôme Paturot voulut avoir sa maison gothique. Le style roman fut honoré. Aux scolastiques, en les regardant de près, on reconnut de la logique, une grande fièvre de savoir, de la hardiesse. A n'en pas douter, l'humanité avait pensé avant Descartes, peut-être même avant Bacon. Duns Scot avait remué quelques idées et saint Thomas n'en était pas dépourvu. Semblablement, nos dévots aïeux n'abhorraient pas le théâtre ; nos trouvères du onzième siècle avaient la tête épique. Nos orfèvres d'antan étaient fort dextres. Le plain-chant qu'ânonnaient nos chantres, dit d'une autre façon, de la bonne façon, prit de l'âme, des ailes. A l'église on comprend enfin qu'il vaut les adaptations de Rossini, qu'il vaut mieux. Ainsi, sous toutes ses formes, le primitivisme triomphe et on l'admire.

Prenons-y même garde : on va l'admirer trop. Toute réaction est excessive. On ne dit plus maintenant que Thérould surpasse Homère. La fièvre gothique est calmée. Celle du thomisme fut chaude, mais l'accès de chant grégorien s'annonce ; celui du primitivisme sévit. J'entends par fièvre, l'amour de mode, de parti pris, de convention. L'autre, le sincère, ne saurait être trop ardent. Entendez certains admirateurs du Quattrocento. Vous les auriez placés, il y a dix ans, devant les fresques du couvent de San Marco : « Voilà, auraient-ils confessé, qui est franchement ridicule ! » Aujourd'hui ils se pâment dans chaque cellule. Ils s'extasient devant les fresques à peine visibles de Santa Maria Novella. Il courent aux Bénédictines entendre psalmodier les Moniales. « Puisque M. Huysmans affirme que c'est la beauté ! » Oui, mais lui sait pourquoi. De même, bien des visiteurs qui n'entraient pas, hier, dans la salle des Primitifs du Louvre, sortis du Pavillon de Marsan, s'écrieront : « Il n'est rien tels que les primitifs ! »

L'art meurt s'il n'est réaliste, s'il ne s'inspire de la nature réelle, et le premier mérite des primitifs fut d'être des réalistes sincères. Le réalisme, au treizième siècle, s'imprégnait d'un idéalisme très pur et très convaincu. A la fin du treizième siècle et au quatorzième, cet idéalisme s'évapora. On écrivait alors la dernière partie du *Roman de la Rose*

ardente et brutale. Mais, au plus fort de leur tendance mystique, les artistes du moyen âge savaient observer et rendre ce qu'ils voyaient. Ils émaciaient, jusqu'à les rendre immatériels, les saints de leurs portails, mais par système non par gaucherie. Ils voulaient ainsi styliser l'homme, comme ils stylisaient les plantes et les monstres. Ils redevenaient vrais, quand, cessant de montrer l'humanité béatifiée, ils la caricaturaient sur les gargouilles des toits, ou sur les miséricordes des stalles. La gaucherie n'est donc pas un caractère des primitifs, et certains imagiers modernes se trompent étrangement, qui pensent avoir retrouvé la manière gothique parce qu'ils dessinent des figures ridicules.

Il est vrai que les primitifs ne se préoccupaient guère de la beauté, de cette beauté noble et fade, devenue depuis un besoin. Ils portraituraient. Sincères dans leur foi, ils rendaient exactement l'impression qui les remplissaient. Leur œuvre était fervente, mais leurs modèles sont les gens qu'ils connaissent : des donateurs impitoyablement copiés, des transpositions de costumes et d'intérieurs qui témoignent de leur bonne foi, et qu'ils empruntaient à la mise en scène des mystères. Ils ont bien plus le culte de la vérité que celui de la grâce, et c'est ce qui nous surprend le plus, gâtés que nous sommes par des habitudes contraires.

Ils sont des étoffiers incomparables. On ne les a dépassés, ni dans l'art d'assortir, ni dans celui de rendre les soies, les velours et les brocarts. Ils s'amusent même trop, parfois, à détailler les accessoires. Certains en deviennent puérils, et restent trop miniaturistes, mais quels artistes consciencieux et amoureux de leur métier, quels dessinateurs précis, quels peintres d'âmes, quels étonnants coloristes !

Sans doute, ils ne sont point parfaits, et il restait à faire après eux. On les aurait dépassés, mais en suivant leurs traditions. Ils avaient l'essentiel, dont Le Brun fut dépourvu, et, dans leurs imperfections mêmes, ils restent des maîtres plus sûrs que Primatice et ses descendants. Franz Hals et Rembrandt, Van Dyck, Vélasquez et Murillo ont porté l'étude du réalisme à sa perfection dernière, mais ils se reconnaîtraient dans les primitifs, bien plus que dans les fadeurs héroïques qu'a multipliées notre académique pinceau.

On savait déjà cela, chez nous, des Italiens et des Flamands. Ils avaient gardé leurs anciens trésors. Nous avions dissipé les nôtres. Nous les avions stupidement détruits ou vendus à des étrangers, qui ajoutent maintenant à leurs œuvres nationales celles, démarquées, de nos artistes français. M. Péladan vient de raconter, dans la *Revue bleue*, qu'en son enfance, en Avignon, il vit un étranger acheter à vil prix des cargaisons de toiles et de panneaux, chefs-d'œuvre méconnus. Aussi, tandis que nous admirions Giotto et son école, Broderlam, les Van Eyck, Memling et Dürer, nous en étions à croire que la France n'eut point de primitifs, ou que les nôtres ne furent que les élèves de nos voisins.

A nos yeux, et par définition, un primitif devait être flamand. M. Bouchot a récemment démontré (*Gazette des beaux-arts*, juin 1904) que *la Vierge de la Miséricorde*, attribuée en 1823 par son propriétaire, M. Rousseau, à Fra Angelico, était de Charonton. La démonstration de M. Bouchot fait d'autant plus honneur à sa méthode, que ce tableau de Charonton est à Chantilly, et que, par bonheur, M. Bouchot ne s'en souvenait pas. Sa seule érudition l'a donc guidé et non l'impression. Il reste à M. Bouchot d'autres œuvres à reconquérir, par exemple ce diptyque de Chantilly, représentant *Jeanne de France*, fille de Charles VII, attribuée, au petit bonheur, à Memling, et, encore au même musée, un portrait du *Cardinal de Bourbon*, et cette procession ramenant une prétendue châsse de sainte Perpétue. Pourquoi flamandes, ces œuvres où éclate la vérité de nos maîtres bourguignons?

Notre moyen âge fut absolument créateur. L'*opus francigenum*, le style gothique, est essentiellement français. Notre originalité artistique, au douzième et au treizième siècle, est universellement reconnue. Nos maîtres d'œuvres, décorateurs d'églises et de châteaux, n'ont eu d'égaux nulle part. Il était à présumer que nos peintres ne furent pas plus malhabiles que nos architectes. Leurs tableaux, il est vrai, furent surtout des verrières, et leurs dessins des cartons pour les tapissiers. Les surfaces, de plus en plus restreintes des espaces à couvrir, prêtaient à la décoration scupturale plus qu'à la peinture. Mais nos artistes gardaient leur supré-

matie dans l'enluminure, et les miniaturistes parisiens, depuis longtemps fameux, étaient célébrés par Dante, alors que Giotto commençait à peindre.

Et nos maîtres se distinguaient par l'effort constant vers la vérité pittoresque. Ils n'empruntaient pas : on les copiait. Affranchis, les premiers, des traditions byzantines, ils se sont fait leurs traditions, et M. H. Bouchot a eu raison d'écrire : « Le primitif français est, à vrai dire, le plus ancien d'Europe. » Contemporains de Cimabué, ils dessinaient mieux que lui, et cent ans avant Giotto, nos peintres selliers peignaient des panneaux sur bois, dont les inventaires conservent le souvenir. Notre héritage est perdu, voilà son malheur, et l'on ne parle que pour mémoire des fresques de Jean Coste, de Girard d'Orléans, de Vincent et de Laurent de Bourgogne, aux châteaux de Vaudreuil, de Hesdin, du Marais, de Conflans ou à l'église des Carmes à Paris.

Ce qu'on en sait suffit pourtant à affirmer que nos peintres n'excellèrent point seulement aux enluminures, qu'ils savaient traiter de grands sujets. Nous avons eu, sur l'Italie, une avance qu'ensuite nous avons perdue, au temps des grands désastres, mais notre activité artistique se réveilla après le traité d'Arras, et, à Paris comme dans les provinces, une renaissance se manifesta qui nous aurait pu mener à la perfection entrevue et cherchée, sans peut-être que l'école bolonaise s'en mêlât.

Avant que s'ouvrît l'exposition du Pavillon de Marsan, il existait, à Chantilly, une exposition de Primitifs qui reste encore unique. Les quarante miniatures de Fouquet, au *Santuario*, sont des œuvres qu'il faut revoir maintenant. Le *Charles VII* du Louvre est moins beau que le *Charles VII* à genoux, entouré de sa garde, et simulant l'adoration des mages. Les deux portraits d'Étienne Chevalier, réunis aux primitifs, ne font pas oublier les deux portraits des miniatures, et l'art du peintre qui a su fixer des ressemblances sur de si minuscules surfaces est déconcertant. Dans ses miniatures, Fouquet offre des qualités d'ordonnance, des inventions de génie. Telle, par exemple, cette *Annonciation du martyre* : l'Ange garde l'attitude de la première annonciation, mais il présente à la Vierge vieillie une palme, annonce

du Calvaire. Tel ce délicieux tableau de genre : *la Nativité de saint Jean-Baptiste*, et cette *Intronisation de la Vierge*, où de simples hachures d'or, discrètes, jettent un tel éclat mystérieux et profond sur l'assemblée des saints, et cette *Cène* dont le groupement est plus heureux qu'aucun autre.

On admire beaucoup, au Pavillon de Marsan, le diptyque de Melun. Mais il me semble que le diptyque en miniature de Chantilly, non seulement est plus beau, mais encore prouverait, à qui le veut bien regarder, que le diptyque de Melun n'est pas un diptyque, que cette Agnès Sorel débraillée ne peut être la vision que vénèrent saint Étienne et son client. Une confusion doit régner au sujet de ce diptyque dont les volets ne peuvent se répondre. A Chantilly, la Vierge, assise sous la porte gothique, fait vraiment face aux orants. Son attitude explique leur extase. De la nourrice de Melun, le Saint et Chevalier n'auraient eu qu'à se détourner, et le peintre qui a conçu les miniatures aurait singulièrement baissé, s'il avait fait, l'un pour l'autre, les deux volets appelés le diptyque de Melun. Le temps les a séparés; il a bien fait.

Chantilly possède un autre joyau, qui eût été la merveille de l'exposition parisienne, le livre d'heures du duc de Berry, œuvre de ces frères Limbourg dont on ne sait rien de plus, mais qui ont, vers 1485, exécuté le plus beau livre que possède l'Europe. Un au moins des Limbourg était un architecte émérite. Seul un homme du métier a pu dessiner ces châteaux de Lusignan, de Dourdan, d'Étampes, de Vincennes, de Saumur, de Riom, qui se profilent, impeccables, aux arrière-plans des compositions. Les trente grandes miniatures du livre d'heures ne témoignent pas seulement d'un goût discret et souverainement distingué, d'un art d'assortir les nuances qui ne peut être surpassé. L'idée même est puissamment originale. *La Chute des Anges*, *l'Enfer*, *le Jardin des Olives*, *le Couronnement de la Vierge* sont des tableaux très fortement conçus, et l'art de nos maîtres étonne davantage, quand on compare leurs légères compositions aux lourdes pages ajoutées au livre d'heures par les peintres du duc de Savoie.

L'exposition du Pavillon de Marsan ne nous présente pas d'ouvrages de nos premiers primitifs. Elle nous instruit du

mouvement artistique sous les Valois, et en quelques points principaux : Paris, la Bourgogne, la Loire et le Centre, la Provence. Elle n'a point réuni tous nos trésors épars en Europe, et démarqués dans bien des musées. Elle nous avertit que ces trésors existent, et c'est beaucoup. En réunissant des œuvres dispersées, elle a définitivement établi le mérite de maîtres, hier inconnus, désormais remis en lumière éclatante : Girard et Jean d'Orléans, Malouel, Jean Fouquet, cet admirable et anonyme maître de Moulins qui est peut-être Jean Perréal, Jean Bourdichon, Enguerrand Charonton, Nicolas Froment. Clouet et Corneille de Lyon étaient moins inconnus, mais leurs dessins et leurs tableaux disent quelle valeur gardait, au seizième siècle, notre vieille école française.

J'hésite à signaler quelques numéros de cette exposition. C'est l'ensemble qui parle et qui prouve. Quelques œuvres ont cependant un trop particulier mérite pour qu'on les puisse oublier. Elles tiennent tête à leurs contemporaines d'Italie; elles les devancent par leur affranchissement du conventionalisme byzantin, par leur sérieux, par leur réalisme fervent, et elles n'ont rien à devoir, ni à envier, aux œuvres parallèles des Flamands.

Aucune œuvre du quatorzième siècle ne présente une plus puissante vérité que le portrait de Jean II. Quel art de composition, quel style, et, malgré cette ingrate matière qu'est un dessin sur soie, quelle intensité de sentiment dans le parement de Narbonne? Le petit panneau de *la Vierge et l'Enfant* (n° 13), de l'école de Malouel, est d'une distinction rare, et l'Enfant est traité avec une grâce qui fait penser aux œuvres contemporaines de Vinci. *L'Annonciation*, de l'école de Bourgogne rivalise avec *la Vierge* dans une église gothique de Memling, au musée d'Anvers. J'ai dit le doute où me jette le diptyque de Melun. Ghirlandajo n'a, du moins, rien de plus vivant que l'admirable *Saint Étienne* dont l'attitude et la draperie sont d'une main plus exercée que la sienne. *Le Triomphe de Marie*, d'Enguerrand Charonton, serait une perle du musée des Offices. *Le Buisson ardent*, de Nicolas Froment, avait été admiré en 1900. La *Pietà*, de la même école provençale, présente, au premier plan, un dona-

teur à genoux, dont la facture pourrait, sans injure, être attribuée à Vélasquez. *La Nativité*, du maître de Moulins, réunit les mérites des meilleurs primitifs : la sincérité du sentiment, le réalisme dans le cardinal à genoux, son petit chien sur la cappa, l'exquis modelé de la Vierge, dont les mains sont des chefs-d'œuvre, le geste et la draperie si purs, le visage, chastement encoiffé, si recueilli. *Le Dauphin Charles Orlant* est peut-être de Bourdichon, mais qui l'empêcherait d'être déjà de Van Dyck? Quant à *la Vierge aux donateurs*, du maître de Moulins, que lui manque-t-il pour défier toute concurrence moderne? Les draperies et le vol des anges, les vigoureux portraits de Pierre de Bourbon et de la duchesse Anne, l'assortiment des tentures de soie, tout est d'un art consommé, et ce triptyque, attribué jadis à Ghirlandajo, est trop parfait pour être de lui. *Le Chevalier de Saint-Victor*, du même maître, donne l'illusion d'une toile de Meissonier. Et que trouverait-on à corriger aux dessins et aux peintures de Clouet et de Corneille de Lyon?

Des sculptures, je ne citerai que deux pièces : cette *Figure de roi*, en haut-relief, qui, par la date (treizième siècle), est certes primitive, mais dont la perfection est humiliante pour l'orfèvrerie de nos jours, et cette statue de *Charles V*, souplement campée, drapée à miracle, et d'une bonhomie réaliste si saisissante, qui accueille le visiteur à l'entrée de l'exposition. Il faut se rappeler, en la voyant, le merveilleux sceptre de Charles V qui est à la galerie d'Apollon, et l'on aura l'idée de ce que pouvait l'art français au quatorzième siècle.

De ces visions, on doit rapporter cette vérité, que l'école de Giotto et que les Flamands ont eu, chez nous, des concurrents dont ils pouvaient être jaloux, qu'avant François Ier nous possédions un art autochtone, maître de ses formules, plus raisonnable et aussi sincère qu'aucun autre, excellent déjà dans le portrait et la traduction de la vie. Cet art devait encore progresser. Il l'aurait fait d'une poussée naturelle, en demeurant sincère et convaincu. La Renaissance, que la mode fit triompher en France, brisa l'essor de cet art national, dont Le Sueur et Philippe de Champaigne furent, pourrait-on dire, les derniers représentants. La convention et le décor le remplacèrent, et nous avons vécu, près de trois siècles,

d'un héritage importé, parfaits portraituristes toujours, mais, pour le reste, fades imitateurs des Carraches, somptueux faiseurs d'emblèmes. A nos primitifs, nous devons redemander le secret du dessin exact, de la convenance et de la conviction, comme aux grands scolastiques nous devons emprunter la science du raisonnement et de l'analyse pénétrante, et aux compositeurs primitifs, le sens de la vraie musique d'église. Nous nous étions déjà aperçus, grâce surtout à Viollet-le-Duc, que nos bâtisseurs du moyen âge furent de grands architectes et de parfaits poètes.

L'art profane peut encore puiser à d'autres sources. Il n'en est point de préférable pour l'art religieux, qui, depuis le dix-septième siècle, n'a presque vécu, du moins chez nous, que de fadaises et de contresens. L'exposition des Primitifs français est donc un bienfait, dont il faut rendre grâces à ses habiles organisateurs. Dieu veuille que ce bienfait profite aux déplorables fabricants de ces béates statues ou de ces chromos exposés en tant de vitrines, et aussi absolument dénués d'expression que de vérité !

PIERRE SUAU.

# LES PRÉDICATEURS DE LA SCÈNE[1]

## D'APRÈS M. FRANÇOIS VEUILLOT

Faire un voyage salubre à travers un pays contaminé, respirer un air pur et délicieux dans une vallée où la peste sévit, est-ce chose possible et vraisemblable ? Oui, si le lecteur choisit comme compagnon de route M. François Veuillot, s'il visite avec ce guide très aimable et très sûr le théâtre contemporain, la scène française. Autrement je ne conseillerais à personne, ni aux moustaches blondes, ni aux barbes grises, pareille excursion. Elle est trop dangereuse. En général la région est mauvaise. Pour un coin charmant, que de plaines désolées! pour un honnête homme, que de gredins de lettres embusqués derrière les arbres ! Une condamnation absolue serait sans doute beaucoup trop sévère. Parfois, l'intention est droite; souvent, la parole est belle ; du fond de ces bois suspects s'élève quelque sonnerie de clairon fière et joyeuse, ces fourrés s'éclairent soudain d'une vive lumière. Malgré tout, on marche dans « l'horreur d'une profonde nuit », et ce monde est étrange.

Quelle différence entre cette scène incohérente et confuse et cette autre scène paisible, ordonnée, d'où Corneille, Racine, dans une langue si ferme, si polie et souvent si chrétienne, parlaient à la France et « à la postérité qui se plaît, qui s'instruit dans les ouvrages qu'ils lui ont laissés[2] ».

Leur siècle était plus chrétien que le nôtre. La tranquillité des âmes, le repos dans la vérité, la sécurité des institutions, une sorte d'assiette commune des esprits sur des principes professés par tous, sont de favorables conditions à la muse tragique. A notre époque elle les a perdues. Troublé, agité comme le monde contemporain, le théâtre contemporain soulève tous les problèmes sans en résoudre un seul. Le mariage, la famille, la richesse, le

1. François Veuillot, *les Prédicateurs de la scène*. Paris, Retaux. In-12, VIII-330 pages. Prix: 3 fr. 50.
2. Eloge de Pierre Corneille par Jean Racine.

travail, la science, la noblesse, la religion elle-même, n'offrent plus qu'un champ d'éternelles discussions où trébuche la pensée des plus habiles. Dieu est plus loin de nous, la vérité s'est amoindrie. Les *prédicateurs de la scène,* quel que soit leur talent, quelle que soit leur sincérité, ne laissent tomber de leur bouche savante, sur toutes les questions de ce temps vainement agitées par eux, que des paroles inutiles, que des paroles stériles. Cette remarque, combien de fois l'ai-je faite après M. François Veuillot, et, pour ainsi dire à chaque pas de son excursion, à chaque page du livre vaillant et sincère qu'il a écrit d'une main ferme et d'une plume courtoise. L'éloquence, la poésie, l'observation, même la plus pénétrante, les théories les plus subtiles ou les plus généreuses, valent moins qu'un peu de catéchisme pour guérir les plaies sociales. Dieu manque à cette prédication ; le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle est vaine et qu'elle perd son temps.

Notre auteur le dit :

« On voit — sur la scène contemporaine — des psychologues dramatiques se torturer l'intelligence et retourner l'humanité, pour résoudre des problèmes... dont l'Église a compris et proclamé, depuis longtemps, la solution lumineuse et définitive.

« On voit des docteurs de théâtre étaler sous nos yeux des maladies et des plaies qu'ils se déclarent impuissants à guérir ou contre lesquelles ils n'ont à proposer que de vains palliatifs..., dont le remède a été découvert, appliqué, depuis des siècles déjà, par la religion. »

Le livre tout entier confirme cette observation, et, grâce à lui, nos *prédicateurs* du théâtre feront une *prédication* qu'eux-mêmes peut-être n'eussent point voulue aussi chrétienne. Ils diront, quelques-uns à leur insu et contre leur gré, où va la pensée d'un peuple quand elle se sépare de la religion. Pas d'autres témoignages que leurs pièces elles-mêmes résumées avec la probité littéraire la plus absolue.

C'est plaisir et profit de suivre M. François Veuillot, mais c'est un regret d'abréger ce qu'il a dit et de choisir entre ses citations et ses analyses.

*
* *

C'est Dieu qui manque au mariage, la source de la famille. Exemple décisif : *le Torrent*, de M. Maurice Donnay.

Camille a épousé Valentine. Elle: une nature éthérée, un esprit délicat, un cœur sensible, trop sensible même et atteint d'hypertrophie; lui: une nature vulgaire, un esprit sec, un cœur égoïste, très égoïste même et gagné par la paralysie. Évidemment les époux ne s'entendent pas, mais sont-ils vraiment époux? Qui les aurait mariés, puisque le dieu Amour, le seul qu'ils adorent, n'a pas été convié aux noces ou qu'il s'est enfui? Pour résoudre ce problème, intervient l'ami Morins, romancier de son état et volontiers théologien et moraliste. Ce théologien, ce moraliste n'est pas de ceux qui compliquent un cas de conscience. Oh! non. Ici, d'ailleurs, le cas est des plus simples. Écoutons notre docteur:

« Le mariage, on peut l'envisager à deux points de vue : le côté religieux, le côté civil. Or, le côté religieux est inexistant. Est-ce que l'époux a songé au sacrement? Point. Est-ce qu'il a voulu s'engager devant Dieu? Pas le moins du monde. Il s'est soumis à la formalité de l'Église, uniquement parce qu'il est de mauvais goût de s'en dispenser.

« Serait-il engagé par le passage à la mairie, l'union civile? Une représentation banale et peu sérieuse. En vertu de quel droit, un monsieur quelconque aurait-il qualité, même un code à la main, pour unir un homme et une femme ? »

Et la conclusion? Très simple. Plus d'amour, plus de mariage. Les époux n'ont-ils plus aucun devoir à respecter? Au contraire, ils ont le devoir très strict d'aller chacun où le porte son humeur : Valentine avec un jeune homme très distingué, Camille avec une dame de manières moins élégantes. Car, continue notre casuiste, la loi de tout être est « de vivre sa vie », par suite de satisfaire ses passions.

Il est vrai que les choses ne se passent pas toujours bonnement et rondement. Quelques gens timorés ou d'un naturel craintif signaleraient deux ou trois obstacles : les maris, les femmes, les enfants. Pur détail d'un ordre infime. Les enfants ne sont que gêneurs avec lesquels on ne se gêne pas. L'homme et la femme ont toujours, pour se tirer d'affaire, deux moyens, les plus commodes du monde : le suicide et l'assassinat. Ces mots un peu forts ne sont pas prononcés dans la bonne compagnie, mais les choses n'y perdent rien en clarté.

Voici Vivarce, séducteur à moitié découvert. On connaît son crime, on n'en connaît pas le complice. Le doute plane sur deux

femmes, il ne faut pas qu'il soit éclairci. Et alors Vivarce partira pour la chasse, son fusil s'embarrassera si maladroitement dans les branches qu'il en recevra toute la charge en plein cœur. C'est le conseil que lui donne un vieux gentilhomme qui se console de ne plus faire le mal en y induisant le prochain.

Comme on le voit, c'est une solution : le suicide.

Seconde solution : l'assassinat.

Le marquis de Priola, sorte de don Juan sénile, épuisé par trente années de débauche, n'a qu'un fils, et ce fils apprend en même temps le malheur de sa naissance et le déshonneur de sa mère ; il la vengera en tuant le séducteur, son père. Étudiant en médecine, il le fait sûrement, scientifiquement, et provoque chez le vieux blasé une émotion violente que les nerfs ne supportent pas.

Ainsi donc : en principe, le plaisir, le libre amour, l'adultère — ce devoir quelquefois rigoureux. Si les conséquences sont fâcheuses, on a pour s'y soustraire le meurtre et le désespoir. On meurt ou l'on tue. Les sauvages qui savent à peine le nom d'une vague déité sont-ils plus sauvages que ces affinés de la civilisation ?

* * *

C'est Dieu qui manque à l'enfant. Il manque totalement au jeune Logerais fils et bientôt rival de Logerais père, marchand de modes et coureur de modistes. Le père tenant beaucoup à faire de son fils un polisson, lui fait ainsi la leçon :

« Il faut que jeunesse se passe ; jette ta gourme, mais pas de liaison, hein ! Pas de femmes mariées. Ou alors, sois d'une prudence extrême... Le mieux, vois-tu, est de rencontrer une personne pas farouche, pas trop exigeante, et dont le bonnet voltige de lui-même par-dessus les moulins. »

Le garçon obéit trop bien, il fait un choix dans l'atelier... le même que son père a déjà fait et la bataille s'engage entre deux passions furieuses, sans qu'elle soit jamais arrêtée par une pensée de Dieu, par un souvenir du devoir — mots vides de sens. Ici encore le drame finit par la mort ; les deux amants s'y précipitent croyant sauver leur amour quand ils ont perdu leur âme.

A voir ces conclusions violentes — qui glorifient le plus grand

des crimes — on se demande si un démon homicide n'étend pas son sceptre sur le théâtre contemporain.

M. Devore, en écrivant *la Conscience de l'enfant*, se pose une question qu'il trouve sans doute d'une complexité très délicate. Le fils et la fille ont-ils le droit de juger le père et la mère ? Dans la pièce, le problème est épineux, confus, inextricable. Cinq ou six mots très vieux, encore très actuels, y feraient la lumière :

Tes père et mère honoreras...

Il est vrai que l'enfant chrétien, à qui est enseigné ce commandement, apprend à respecter son père en le voyant à genoux. L'auteur n'a pas entendu ce commandement, ou l'ayant entendu, l'a oublié ; son erreur est d'étudier le mystère d'une âme juvénile sans le rayon divin. Aussi Germaine, l'héroïne, se trouble à entendre son grand-père Cauvelin et à voir son père Montret. Autres les leçons du premier, autres les exemples du second.

Cauvelin, austère, rigide, absolu, sans faiblesse, sans concession, ne sachant pas que la justice humaine a besoin de pitié pour rester juste, est bien prêt de s'adorer lui-même en adorant son inflexible honneur ; il transmet ses sentiments à sa petite-fille, qui serait belle s'il ne manquait à sa beauté

La grâce plus belle encor.

Elle promène sur la vie et sur sa famille de trop durs regards ; ils y rencontrent le père, Montret.

Montrelet est un viveur, un joueur, un manieur d'argent ; des dehors brillants, une âme incertaine, plutôt vile. Comme agent d'affaires, il est trop habile ; comme époux, il est infidèle ; comme père, il est sujet à des distractions, il oublie par exemple qu'il a une fille. Germaine jugera-t-elle les siens ? la patience de sa mère, en lui donnant un autre nom ; les friponneries de son père, en leur donnant le vrai nom ? Elle jugera, oui, mais en glorifiant son père et sa mère rendus à son respect, chacun par une détermination héroïque. La mère, l'épouse offensée, réclame le divorce ; le père, le boursicotier véreux, comprend enfin qu'il est un obstacle au bonheur de sa famille et que son devoir est de disparaître. Et l'aïeul solennel trouverait que chez lui tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, si Germaine enfin par un cri,

par un mouvement du cœur, ne brisait l'œuvre de son odieuse éducation.

*
* *

« Je suis une femme... extrêmement femme », s'écrie Louise dans *la Vassale*, de M. Jules Case. A cette déclaration, le mari répondrait fort bien : « Moi, je suis un mari extrêment peu mari. » Au fond Louise a tort. C'est une femme, fort peu femme, puisqu'elle ne sait pas diriger sa maison ni élever son enfant. Mais d'après elle, la femme, la vraie, n'est pas faite pour ces soins vulgaires. Le mari, lui, aurait tort dans sa conduite et raison en son langage. Très en dehors, il tient à trouver chez lui, non pas une compagne, mais une servante. Et voilà, suivant les expressions de l'auteur, la guerre allumée entre l'autorité et la révolte. L'autorité est injuste, elle est représentée par l'homme, l'oppresseur ; la révolte est légitime, elle est représentée par la femme, l'opprimée. Le conflit cessera le jour où il n'y aura plus supériorité de l'un sur l'autre, mais égalité entre l'un et l'autre. Égalité dans le droit, dans la science, dans le travail, dans l'indépendance. Fera le ménage qui voudra, ou chacun à son tour. Pourquoi M. Jules Case n'a-t-il pas appris de saint Paul que : *Quæ sunt a Deo... ordinata sunt* ? Ce latin-là a raison ; il dit tout simplement que Dieu a mis l'ordre dans les choses qu'il a faites, que le mariage et la famille, lui devant leur institution, ont reçu de ce premier auteur leur règle et leur loi en même temps que leur naissance. A l'homme de commander, à la femme d'obéir, à condition que le commandement ne soit pas sans douceur et l'obéissance sans amour. Pourquoi chercher la paix et l'harmonie par le renversement des choses? Le bon sens de nos aïeux ne l'aurait point souffert et Martine parle suivant la sagesse gauloise et villageoise :

La poule ne doit pas chanter devant le coq.

Ce que disait le *Roman de la Rose* :

C'est chose qui moult me déplaist
Quand poule parle et coq se taist.

M. François Veuillot s'est heureusement souvenu du discours aimable et ferme que Louis Veuillot place dans la bouche d'un fiancé s'adressant à sa fiancée :

« Je suis chrétien et je parle à une chrétienne. Je ne me ferai pas tort dans votre cœur en vous disant que je prends comme un devoir cette disposition de la Providence, rappelée par l'Église, qui attribue à l'homme l'autorité dans la maison. Non seulement le bon ordre et la décence l'exigent ainsi, mais avec le caractère que j'ai, cette pleine autorité qu'il faut me laisser est nécessaire à votre bonheur. Je serais le plus insupportable des esclaves; je serai le plus soumis des maîtres. »

Si l'obéissance aux lois divines, aux indications de la Providence était plus universelle, M. Brieux n'aurait point écrit *les Remplaçantes*. Il n'aurait point dénoncé, en des pages émues, vibrantes et trop vraies, deux fléaux qui sévissent, le premier à la ville, le second au village. A la ville des femmes qui ne veulent pas nourrir; au village des enfants qui ne sont pas nourris, parce que les mères ont vendu ailleurs un lait dont ils avaient encore besoin. Et pourtant, est-ce qu'une mère se remplace, est-ce que leur vie et leur âme ne s'écoule pas encore avec leur lait, comme pour continuer leur enfantement ? Hippolyte le pensait :

C'est peu qu'avec son lait une mère amazone
M'ait fait sucer encor cet orgueil qui t'étonne.

Ces lois divines ne sont pas inflexibles ; elles tolèrent des exceptions qui les confirment ; mais qu'elles rencontrent une indocilité générale, elles se redressent et frappent leurs violateurs ruraux ou citadins.

Le docteur Richon, qui semble parler au nom de M. Brieux, dit leur fait aux uns et aux autres :

« Depuis quarante ans, j'assiste à la démoralisation des paysans qui vivent à côté de moi, démoralisation causée par la séparation de la femme et du mari; depuis quarante ans, j'assiste à la mort de pauvres petits innocents qui vivraient, si leur mère ne leur avait pas été prise. »

Voilà pour le village : son malheur lui vient de la ville qui veut acheter de la santé et de la vie avec son or. Une mondaine plaide les circonstances atténuantes :

« L'allaitement... vous ne pouvez pas raisonnablement demander cela à une femme jolie, spirituelle, ambitieuse. On n'a pas le droit d'exiger d'elle le sacrifice de sa jeunesse et de sa beauté, parce qu'un hasard malheureux l'a rendue mère. »

Et Richon de répliquer : « Du moment qu'à Paris on appelle ça un hasard malheureux ! » La réponse vaut ce qu'elle vaut. Il est visible que le médecin ne trouve pas le remède : fort tiède sur le fait religieux, il n'invoque pas les lois divines et ne croit pas à leur puissance, il réclamerait plutôt d'une nouvelle législature une nouvelle loi... Oui, parfaitement... une loi qui rendrait l'allaitement obligatoire et personnel. « Très bien, observe une incrédule que le sermon du docteur n'a point convertie, il n'y avait déjà pas trop d'enfants dans nos maisons ; après votre loi, il n'y en aura plus du tout. »

*
* *

Malgré ces fréquents insuccès de leurs prônes laïques, les « prédicateurs de la scène » ne pèchent point par excès de modestie. Aucun problème ne paraît trop ardu à leur sagesse, aucune thèse fermée ou interdite à leur parole. Sauront-ils résoudre ou répondre ? C'est une autre question.

Les rapports si souvents irritants du capital et du travail ont attiré l'attention de nos dramaturges. Cela devait être, le démon du théâtre y aidant, il fallait bien qu'ils tournassent leurs regards vers tant de scènes, vraiment tragiques, de la guerre sociale. Combien d'éléments assemblés ici, que de sentiments dignes de la grande éloquence et de la grande poésie ! la haine qui couve dans les cœurs ; les paroles et les systèmes qui se combattent ; en des tableaux d'une couleur ardente, l'extrémité de la misère et l'extrémité de l'opulence ; entre elles le conflit nécessaire, éclatant avec une violence inouïe ; comme témoins les soldats de France, leurs fusils chargés ; comme décor final, la scène éclairée par les rouges lueurs de l'incendie qui ravage la forêt ou qui dévore l'usine.

Oui, c'est un grand spectacle ; cependant, malgré leur talent, malgré la vigueur de la pensée et du style, malgré l'entente des effets scéniques, malgré l'intérêt qui s'attache à des personnages très vivants, très réels, M. de Curel dans *le Repas du lion*, M. Mirbeau dans *les Mauvais Bergers* n'en ont point fait un spectacle utile et salubre. La seule conclusion qui ressort de ces tableaux et de ces dialogues est celle d'un découragement intense ; la seule conclusion qui se formule en un mot : *Rien !* Oui, rien à faire, excepté pour les fous, pour les utopistes, peut-

être même pour les catholiques fervents, les *cerclards*, les membres des cercles catholiques, qui, eux aussi, ne feront rien.

Le lion de M. de Curel est non seulement le roi du désert, mais encore son bienfaiteur. L'idée, un peu neuve, a peut-être besoin d'explication; la voici dans sa simplicité. Le lion est un gros mangeur, par suite un grand chasseur, il chasse pour suffire à la dépense de sa table; d'ailleurs la chasse lui coûte peu : quelques coups de dent, quelques coups de griffe auxquels les victimes ne répondent pas. Le gibier tombe, le lion lui fait le grand honneur de le croquer... pas aussi longtemps qu'il le voudrait. Repu de chair et de sang, il s'endort sur l'amas des viandes entamées. C'est ici que commence son rôle paternel et bienfaisant. Les hommes ne s'en douteraient pas, mais les chacals le savent. Les chacals de l'auteur et de sa comparaison ne méritent pas la réputation fâcheuse qui leur est faite ; ce sont de bons petits animaux qui aimeraient peut-être la chasse, mais qui ne la font pas, faute de ressources; au lieu de prendre, ils seraient pris. Ils vivent grâce aux glorieuses campagnes de monseigneur du Lion et attendent l'heure de son sommeil pour se nourrir de ses reliefs. Plus Sa Majesté a tué, mieux leur festin est fourni.

Et voilà, par une comparaison qui ne boite pas trop fort, résolue toute la question sociale. Le lion de M. de Curel, tout le monde l'a deviné, c'est le patron; le chacal, c'est l'ouvrier. Le patron n'a qu'un principe : être grand, être gros, être fort, s'enrichir, créer du travail, ouvrir des débouchés, mettre au jour des gisements, renouveler un outillage... en résumé, cultiver carrément l'égoïsme, car cet égoïsme est bienfaisant, les ouvriers en vivent. Ceux-ci objecteraient peut-être que s'ils en vivent, ce n'est pas à la manière des chacals; les chacals n'ont pas chassé, les ouvriers ont travaillé. Mais baste, on ne s'arrête devant une objection que s'il est facile d'y répondre!

Les « mauvais bergers », ou les mauvais patrons de M. Mirbeau n'apportent pas une meilleure solution, ou plutôt ils n'apportent aucune solution. Ce sont des irrésolus, des inconséquents, qui trouvent la pitié mauvaise conseillère et la justice incommode. S'ils donnent, ils ne savent pas, comme disait M. Brieux, « envelopper leur aumône dans une poignée de main », et mieux encore

dans une parole d'affection et d'estime. Le drame, ainsi conduit cahin-caha, s'achève dans une fusillade ; il le faut bien, puisque les principaux acteurs y sont tués.

L'un des auteurs, M. de Curel, avait un moyen de mieux finir avec ce personnage sympathique heureusement imaginé. Jean de Sancy, jeune homme ardent, généreux, est épris de réformes. Visiblement disciple des cercles catholiques, il voulait traduire leurs doctrines en actes ; mais s'il a entendu quelque chose, il n'a rien compris, et ce convertisseur commence fort à se pervertir. Par bonheur, M. François Veuillot intervient et, reprenant le rôle sacrifié, met dans la bouche de Jean de Sancy le discours qu'il aurait dû dire et qu'il ne dit pas :

« Nous sommes des chrétiens, et c'est pourquoi nous mettons au premier rang de nos efforts la moralisation du peuple ; et c'est pourquoi nous secondons les prédicateurs qui enseignent au riche à donner sans orgueil, au pauvre à recevoir sans humiliation ; c'est pourquoi nous voudrions forcer tous les esprits, en haut comme en bas de la fortune, à connaître, et à pratiquer le devoir. Mais nous sommes aussi des réformateurs sociaux ; nous ne croyons pas qu'il faille attendre, en se croisant les bras, qu'ouvriers et patrons soient devenus des saints ; nous trouvons que l'on doit travailler, dès aujourd'hui, à l'amélioration du sort des malheureux ; nous estimons qu'au sein d'une organisation viciée par des abus, déformée par des injustices, il ne suffit pas de prêcher la modération dans la fortune et la résignation dans la pauvreté, mais qu'il faut concourir à la suppression de ces injustices et de ces abus. Et cette conviction, loin d'être inspirée par une défiance inquiète envers la religion, est fondée sur l'exemple et l'enseignement de la religion même. A son début, l'Eglise a entrepris l'abolition de l'esclavage... ; or, si elle avait pensé que la pratique des vertus devait suffire à corriger les défauts d'une société mal faite, elle eût borné ses efforts à inspirer la patience aux esclaves et la douceur aux maîtres ; elle ne le croit pas davantage aujourd'hui dans son immortelle maturité. L'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers en est la preuve. Et par conséquent, c'est la foi du chrétien qui crée, développe et fortifie en nous les théories du réformateur. Chrétiens, nous voulons que la justice règne et nous voulons que tout homme ici-bas puisse gagner son pain à la sueur de son front.

Chrétiens, nous voulons que tout homme ici-bas obéisse à la loi du travail, établie par Dieu, et puisse, en travaillant, conserver sa dignité d'homme, élever son âme, orner son intelligence, user de ses droits, conquérir le ciel. Donc, point de salaire insuffisant, point de travail qui, par sa nature ou par sa durée, soit exténuant pour le corps ou abrutissant pour la raison ; donc, partout des associations ou des lois qui donnent aux moins forts la force du nombre... En un mot... nous cherchons, par un ensemble de réformes à longue échéance et à longue portée, à établir un état social fondé sur la justice ; un état social, où tout homme qui travaille et vit honnêtement, pourra jouir d'un certain bien-être, avoir la sécurité du lendemain, élever une famille, cultiver son esprit, étudier son âme et songer à Dieu. »

* * *

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Voltaire l'a dit, les sots le redisent sans voir la difficulté de l'entreprise. Inventer Dieu ! Rien que cela ! Ce Dieu ne serait pas Dieu, puisque étant le fruit de l'invention, il aurait une infériorité trop marquée en face de son inventeur. Néanmoins, tout faux qu'il soit, le vers fameux renferme une parcelle de vérité. Aussitôt que les hommes croient que Dieu, le Dieu tout-puissant, créateur et régulateur du ciel et de la terre, n'existe plus, ils fabriquent d'autres dieux, des dieux de pierre, de bois, d'or, de chair, de boue, des dieux lubriques et méchants, moins à la ressemblance de leur âme qu'au service de leurs passions. Les « prédicateurs de la scène » n'ont eu garde de manquer à cette coutume générale et fatale qui oblige tous les *incultes* à se forger un culte, au moins un. Les voilà donc occupés à faire, ou, s'ils la trouvent toute faite, à décrire une religion nouvelle, une société nouvelle issue de cette religion aux dogmes confus, aux commandements vagues, aux vertus vaporeuses, à la pratique nulle et contradictoire. De ces dieux et de ces déesses, de ces cultes et de ces rites, je ne puis citer que quelques noms : la *Noblesse*, la *Fortune*, la *Science*, l'*Hérédité*. Sur chacune seulement quelques mots.

Qu'est-ce que la noblesse ? disait Louis Veuillot au châtelain d'Époisses. Et le comte Albéric de répondre[1] :

« La noblesse s'acquérait par le service et son objet était de servir... C'est un frein, souvent une gêne, mais c'est un engagament à l'honneur, un rempart contre beaucoup de bassesses... Parce que j'ai reçu ma maison et ma terre de mes ancêtres, qui ont servi le pays, il ne m'en reste que la moitié... Mais il me reste aussi le devoir de garder pur le nom que m'a transmis une longue suite d'honnêtes gens, d'être chrétien, de donner toujours quelque chose à Dieu et à la patrie. Je fais cas de cela. »

Tels ne sont pas les sentiments du prince d'Aurec, qui a reçu de M. Henri Lavedan sa naissance à la vie théâtrale. Il promène de sport en sport son existence désœuvrée, nuisible, dépensière et ostentatrice. Toutefois, il ne croit nullement jouer un personnage inutile, et, quand on lui demande à quoi sert un gentilhomme, il répond en se montrant avec une parfaite aisance :

« A maintenir le goût, à créer la mode, à inventer un mot nouveau, une nuance, un parfum, à lancer dans la circulation une cravate, un chapeau ou une écuyère, à rendre un vice bien porté aussi aisément qu'on ridiculise une vertu, à réagir contre le nouveau diamant du juif, le bronze d'art du bourgeois et la quincaillerie du Péruvien ! voilà les seuls devoirs dignes d'un gentilhomme à notre époque. »

Une telle démonstration prouve la parfaite inutilité d'une telle noblesse. Celle du sang est remplacée par celle de l'argent. C'est la thèse que soutient M. Mirbeau dans sa récente production *Les affaires sont les affaires*. Le marquis de Porcellet, représentant d'une race antique, y est battu à plates coutures par Isidore Lechat qui représente, lui, cinquante millions amassés depuis peu et en train de se multiplier. On dirait que M. Mirbeau en veut au gentilhomme, de son passé, de ses souvenirs glorieux, de ses traditions, des dernières révoltes de sa conscience. Il ne vient sur la scène que pour y être moqué, bafoué, déshonoré et se trahir lui-même. Il emprunte pour payer ses dettes ; il donne son fils à Germaine Lechat pour couvrir son emprunt; il vend les voix et la confiance de ses derniers amis, parce qu'il n'a plus

1. *Çà et là*, t. II, liv. XII.

rien à vendre et qu'il ne lui répugne pas de voir entrer dans sa famille un député *blocard,* anarchiste, révolutionnaire anticlérical. Toutes les paroles qui lui sont dites sont autant de gifles retentissantes.

« Isidore, *au marquis.* — Les convictions sont quelquefois implacables, les affaires jamais. Croyez-vous donc que ma candidature socialiste, anticléricale, ne sera pas plus agréable à l'Église que celle de votre ami le duc de Maugis, avec ses appels au miracle, ses invocations à la Vierge et aux saints ?... Que représente-t-il, le duc ? Du passé, c'est-à-dire de la poussière, de la matière inerte, du poids mort. »

Lorsque le marquis se rebiffe en disant qu'on n'achète ni la vertu, ni l'élégance, ni l'art, ni le sentiment d'aucune grandeur, Isidore reprend, plus amer :

« La grandeur ! la grandeur ! Des mots tout cela, et qui ne veulent rien dire. Il n'y a qu'une chose par quoi un peuple, comme une institution, comme un individu, est grand, c'est l'argent. »

* * *

Non, l'argent n'est point le seul souverain de notre siècle ; s'il règne, c'est à condition de partager son trône avec la science. Il y a partage, non pas compétition ou querelle. Je ne sais si l'argent aime la science ; mais à coup sûr, la science aime l'argent, et je ne trouve guère juste la réflexion d'un de ses grands pontifes : « Les prêtres vendaient le paradis... nous donnons la santé et le bonheur !... » Hum ! le don n'est pas gratuit ; il ne s'étend pas à tous : malgré la science, nous avons encore bon nombre de malades, bon nombre de malheureux.

La déesse au moins n'a pas trouvé d'adorateurs au théâtre ; nos auteurs — et je leur en sais un gré infini — ne regardent pas l'*Idole* sans la siffler, elle, ses arrêts ou ses oracles, ses expériences ou ses victimes. N'est-ce pas un signe chez la vieille race française, de la persistance du baptême ? l'eau n'en est point effacée même sur le front des plus oublieux de ses fils. Incapables, par suite du malheur des temps, d'adorer la vérité, ils savent du moins que l'erreur est l'erreur, et ils ne portent à aucun autel étranger la prière et l'adoration qu'ils refusent, hélas ! au vieil autel du pays chrétien.

La science semble se personnifier dans un homme, le docteur Bertry; sa figure est rigoureusement dessinée par M. Brieux dans *l'Évasion*. Très moderne, très décoré, très décoratif, ce docteur Bertry, le roi de la science qui en a reculé les limites et en possède les secrets. Il le dit du moins; mais il connaît la vanité de son idole, et s'il la célèbre encore, c'est en prêtre menteur, c'est pour tromper jusqu'à la fin ses fidèles. Dans l'intimité et presque dans les bras de la mort, ne pouvant plus se tromper lui-même, il est sincère :

« La science, la science! la science!... Ah! ah!... on s'imagine savoir des millions de choses; on veut formuler les lois de la vie... et l'on assiste impuissant à sa propre agonie!... Nous ne comprenons rien à tout ce qui se passe autour de nous... rien à ce qui se passe en nous. Pourquoi est-ce que je meurs?... Voulez-vous que je vous dise? Nous ne savons rien, rien, rien!... Nous n'avons rien trouvé que des mots... »

Parmi les mots qu'il a trouvés, quelques-uns faisaient grand effet dans sa bouche. L'hérédité est fatale, disait-il, tout homme est le prisonnier de ses ancêtres... Les morts ont plus d'empire sur nous que les vivants... Nous ne sommes pas des volontés, nous sommes des résultats... On appartient à sa race, elle ressaisit son descendant pour qu'il fasse ce qu'elle a fait. Le fils d'un honnête homme sera un honnête homme, quand même il lui prendrait des goûts de friponner; la fille d'une danseuse sautera et fera des cascades, lors même qu'elle aurait une vocation de vestale. N'objectez pas au docteur qu'il arrive parfois à deux frères de ne pas se ressembler, qu'un père polisson peut avoir comme fils un garçon vertueux. La science n'a pas à répondre : elle prononce des oracles. Justement voici l'heure de leur accomplissement, Jean et Lucienne s'aiment d'amour loyal et profond. Comme voisin, comme parent peut-être, M. Bertry s'en réjouirait; comme médecin, il s'en épouvante. Le père de Jean a fini par le suicide, la mère de Julienne a versé dans la galanterie. Les voilà donc condamnés de par la science infaillible, Jean à se tuer, Lucienne à se pervertir; l'un a le désespoir dans le sang l'autre le déshonneur. Le docteur les prévient en ami, en ami singulièrement maladroit; les deux jeunes gens se révoltent contre un arrêt injuste et ils le brisent en échappant à l'étreinte du matérialisme pour vivre non de la vie que les morts leur ont

faite, mais de celle qu'ils se feront eux-mêmes par leur énergie reconquise.

Cette conclusion est belle, elle est saine. Plus belle encore et aussi plus saine, parce qu'elle s'éclaire d'un souvenir religieux, la conclusion de M. de Curel dans *la Nouvelle Idole*. Albert Donnat serait un grand cœur, s'il n'était gâté par la superbe de la science. Il croit tout permis aux serviteurs de cette magicienne, pourvu que son amour les inspire. Et voici qu'une jeune poitrinaire lui demande la guérison. La guérison est impossible, l'infaillible diagnostic a prévu la mort certaine et prochaine. Mais alors pourquoi ne pas utiliser au profit de la science cette chair qui tombe en poussière, pourquoi ne pas inoculer en elle l'effroyable maladie du cancer, afin d'en suivre les effets et découvrir le secret de sa marche ? Albert Donnat s'est résolu à l'expérience téméraire et criminelle..., mais il a compté sans l'eau miraculeuse de Notre-Dame de Lourdes ajoutée par la jeune malade aux remèdes prescrits, et les poumons presque dissous se sont reconstitués. Elle serait sauvée, et la voilà moribonde, puisque d'un mal elle est retombée dans un autre plus terrible, L'enfant le sait, elle pardonne, « elle arrive, dit son meurtrier presque inconscient, avec une simplicité magnifique au point où ma science n'a pu me conduire ». C'est que la jeune fille a étudié un livre infiniment austère et doux, le livre du divin Crucifié. « Je suis prête à mourir, dit-elle, parce que Jésus-Christ a été crucifié pour le genre humain et je regarde comme un honneur d'être traitée un peu comme lui. »

Est-ce que cette parole ne sera point pour Albert Donnat le rayon de soleil dont il a si bien parlé ?

« Au mois de mai dernier, pendant le séjour que j'ai fait dans ma propriété du Dauphiné, j'allais souvent m'asseoir au bord d'un étang ordinairement couvert de superbes nénuphars blancs. Cette année, à cause de la fonte des neiges qui a été tardive, le niveau d'eau est resté longtemps très élevé, et les nénuphars, dont la tige est relativement courte et qui ne poussent que sur les bas-fonds, ne parvenaient pas à percer. On voyait sous une mince couche d'eau des centaines de boutons à couture blanche, pareils à de petites têtes au bout de longs cous tendus, oh ! mais tendus à se rompre ! Tous les jours les tiges s'allongeaient, mais s'effi-

laient en même temps. Je voyais mes plantes à la limite de l'effort. Leur désir de vivre avait quelque chose d'héroïque. Je disais au soleil, qui les attirait : Soleil, triompheras-tu ?... Et puis je voyais l'eau qui ne diminuait pas assez vite et je tremblais : Ils n'arriveront pas ? Demain je les verrai morts sur la vase... A la fin le soleil a triomphé. Avant mon départ toutes les belles fleurs de cire s'étalaient sur l'eau. Voyez-vous, mon petit, devant cela je n'ai pu me défendre de réfléchir. Vous, moi, tous les chercheurs, nous sommes de petites têtes noyées sous un lac d'ignorance, et nous tendons le cou avec une touchante unanimité vers une lumière passionnément voulue. Sous quel soleil s'épanouiront nos intelligences lorsqu'elles arriveront au jour... Il faut qu'il y ait un soleil ! »

Quelles que soient les paroles, encore indécises, au moins la pensée est chrétienne.

* * *

Voici longues années déjà.

Un malheureux prêtre, plus que défroqué, marié autant qu'il pouvait l'être, hérétique, presque hérésiarque, annonçait, en même temps que son hymen, le projet de fonder quelque chose comme une religion réformée.

Louis Veuillot l'avertissait que les gens de la noce ne se montreraient pas sur le grand chemin en France et que le culte nouveau ne prendrait pas.

« Nul moyen de faire sortir la noce. Les grâces de l'épousée ne serviraient de rien, moins encore l'éloquence de l'époux. Dans les villages, la bouse de vache gâterait l'habit nuptial ; dans les villes, en dépit des sergents, le ruisseau bondirait en éventail. »

Quant à l'autel, également, impossible de l'entourer de croyants.

« On peut trinquer avec le bon curé de Béranger, mais non accepter ses sacrements. Dans cette pauvre belle France, il y a des moments où toute âme rend encore quelque son chrétien. L'admirable race ne peut devenir assez bête pour tourner pleinement à l'hérésie[1]. »

A qui les a lues jadis, *l'Aînée*, de M. Jules Lemaître, rappellera

1. Louis Veuillot, *Mélanges*, 3e série, vol. VI.

sans doute les paroles de l'ardent polémiste. Certes, elles ne seraient pas justifiées ici dans leur sévérité et dans leur colère; elles le sont dans leur ironie et dans leur gaieté. Ce sont des braves gens, des bonnes gens, ces ministres de l'hérésie protestante que M. Jules Lemaître introduit sur la scène. Rien n'autorise à suspecter leur bonne foi; elle peut rester entière, lors même que quelques doutes — chose vraisemblable en pays catholique — eussent traversé l'esprit et troublé la conscience. Ces messieurs auront toutes les vertus que l'on voudra, même les vertus matrimoniales et familiales ; mais de ces dernières, ils en auront trop et par là ils seront fort comiques et un peu ridicules. Elle est si grande, avec nos usages chrétiens, l'opposition, « la contradiction qui éclate entre les obligations sacrées du pasteur et ses devoirs ou ses fonctions de père et de mari ». Les deux personnages principaux, le vieux Pétermann, comme père, le jeune Mikils, comme époux, en font la parfaite démonstration.

Pétermann a six filles à marier, pas une en moins. En telles conditions le rôle du ministre s'efface devant celui du père infortuné. L'un de ses meilleurs amis, un certain M. Dursay, en convient non sans un plaisir malicieux. « Le pasteur Pétermann est un brave homme, et même un saint homme, et qui s'occuperait beaucoup de ses paroissiens, s'il n'était d'abord obligé de s'occuper de ses filles... Six filles à marier! songez, c'est une affaire; il faut les montrer, donner des thés, des concerts, des parties de jardin, attirer des jeunesses, les retenir... Pour moi, je trouve exquis ce contraste entre la mission sacrée du bonhomme et ses préoccupations de père de famille. » Les préoccupations de père de famille l'emportent ; la paroisse n'a trop rien à dire : les filles sont à la maison, dont cinq au moins demandent et cherchent un mari.

Comme mari, Mikils s'est présenté. Le jeune pasteur est aussi empêtré dans sa fonction d'époux que Pétermann dans sa fonction de père. Un bout de dialogue le montrera très clairement.

Norah propose à son époux un petit tour de valse dans un coin du jardin :

« Mikils. — Oh ! Norah, réfléchis donc... Les convenances de mon état... mon caractère...

« Norah. — Ah ! mais, il m'embête, ton caractère sacré!

« MIKILS. — Mon caractère sacré... C'est drôle quand on y pense.

« NORAH. — Un peu.

« MIKILS. — Car, n'est-ce pas? ma fonction, ma mission, c'est d'éclairer, de diriger mes frères, d'être un homme chargé des autres et qui appartient à tous... Et en réalité, à qui est-ce que j'appartiens! A une femme, à une toute petite femme... Ah! oui, ce que je m'en soucie, de l'âme des autres — et de la mienne — depuis hier soir... c'est épatant... »

Le dialogue se poursuit sur le même ton; le prêtre catholique n'y intervient pas; néanmoins il n'en est pas absent. Par suite du contraste, il est impossible de ne pas songer à cet autre pasteur qu'une autre Église enlève à un seul pour le donner à tous: dans ces mêmes rires que provoque l'hérésie ou l'erreur, j'entends comme un bruit d'applaudissements que moissonne la vérité.

*
* *

D'autres auteurs peut-être voulaient glorifier l'Évangile. Je parle ici d'une sorte de restauration, de rajeunissement de nos mystères, de ce retour du Sauveur, de sa mère, de ses saints sur notre théâtre. L'essai se conçoit, il n'a pas été heureux.

Il se conçoit. Elle est si grande, la figure de Notre-Seigneur! elle domine, elle attire les siècles et les hommes. Ne serait-il pas opportun d'évoquer cette incomparable image, de redire quelques-unes de ces paroles que les âmes écoutent en tressaillant? L'expérience a répondu; c'est possible, peut-être, mais non pas sur la scène moderne.

Nos pères ont eu cette audace. Possesseurs d'un art encore dans l'enfance, d'une langue qui se formait en se débarrassant lentement de ses langes, sans grand appareil, du moins sans grand artifice, ils ont recommencé le grand drame qui fut divinement conçu et divinement joué pour le salut du monde.

Ainsi que le remarque M. François Veuillot, ils avaient, pour réussir, trois éléments que les hommes de ce temps-ci ne peuvent ni ne veulent ressusciter: ils avaient un public, ils avaient des personnages, ils avaient un auteur connu de tous.

Ils avaient un public: la multitude chrétienne qui venait au spectacle, comme à une fête religieuse, comme à un office sacré.

Spectateur et acteur tout ensemble, le peuple baptisé saluait de ses acclamations son Sauveur et son Dieu ; il mêlait sa prière et ses larmes à la prière et aux larmes du Christ expirant. Quand donc le chœur antique a-t-il été aussi bien figuré ? « Non, non, Judas, criait un enfant témoin d'un drame sacré, ne le trahis pas, ne le trahis pas ! c'est ton maître, c'est Jésus. »

J'imagine que suivant une loi éternelle commune à la poésie, à l'éloquence, au livre, à la scène, le lecteur, le spectateur entre pour sa part dans la vie d'une œuvre. Où sont, parmi les habitués de nos théâtres, les disciples de la Passion ? S'ils viennent, c'est par une sorte de morbidité intellectuelle, parce que fatigués, blasés, ils sont en quête d'une sensation nouvelle ; le seul don qu'ils attendent du Sauveur, c'est celui d'un plaisir plus exquis.

Nos pères avaient des acteurs. Dans les glorieuses représentations des figures et des mystères eucharistiques qui firent tressaillir jusqu'aux montagnes de la Savoie, saint François de Sales jouait le rôle d'Abraham immolant Isaac, et il en prenait occasion pour expliquer le grand sacrifice de la religion. Les acteurs principaux étaient choisis d'abord à cause de la dignité et de la pureté de leurs mœurs. Talma disait, je crois, qu'il mettait huit jours pour entrer dans un rôle ; à leur insu, ces humbles chrétiens y mettaient toute leur vie.

Une sorte de pudeur défend de pousser ici la comparaison, de demander quels sentiments de foi, quel respect des choses saintes inspirent nos acteurs et nos actrices.

Nos pères avaient des auteurs, ou plutôt un seul auteur, l'Évangile. Se défendant de refaire l'histoire de Néron, Racine renvoyait à Tacite « qui aussi bien était entre les mains de tout le monde[1] ». Assurément il y était moins que l'Évangile, même aujourd'hui. L'Évangile, nous l'apprenons encore par les fragments qui sont tombés de la langue de nos aïeux dans le discours journalier ; mais alors il était vivant : chaque détail en était connu, chaque coin exploré, chaque figure éclairée de sa vraie lumière. Les auteurs se trouvaient donc dans une heureuse impossibilité de toucher à la parole divine, d'en retrancher, d'y ajouter. Les spectateurs n'eussent point toléré la témérité même d'un poète qui prêterait ses mots et peut-être son esprit au Fils de Dieu.

1. Préface de *Britannicus*.

De ce temps-ci, nos gens se mettent plus à l'aise. Je voudrais citer des paroles qui seraient des preuves, des preuves accablantes ; je ne l'ose : leur son fait mal, même quand le vers est beau, — la pensée est odieuse pour l'oreille chrétienne et pleine d'une insolence inconsciente. Si l'ignorance excuse du péché contre la loi morale, quel tribunal absoudra du péché contre l'art et la convenance ?

Des hommes de talent et de goût subiraient la même condamnation. M. Edmond Rostand n'y échapperait pas, lorsque dans la bouche adorable du Sauveur il met cette description de la Samaritaine s'avançant vers le puits :

> Voici bien, ô Jacob, le geste dont tes filles
> Savent, en avançant d'un pas jamais trop prompt,
> Soutenir noblement l'amphore sur leur front.
> Elles vont avec un sourire taciturne
> Et leur forme s'ajoute à la forme de l'urne,
> Et tout leur corps n'est plus qu'un vase svelte auquel
> Le bras levé dessine une anse sur le ciel...

Assez ! dira le lecteur chrétien. Que M. Rostand fasse parler Cyrano de Bergerac et l'Aiglon, mais qu'il respecte le silence du Maître !

C'est que la chute ici, même pour les plus élevés, pour les meilleurs, est inévitable. M. François Veuillot l'observe à propos de M. Haraucourt et de son drame de *la Passion*. Nul ne pouvait mieux faire, semblait-il, mais il est tombé parce que « le génie lui-même aurait failli en voulant se substituer à Dieu ».

*
* *

Sur ces dernières paroles nous prendrons congé de M. Veuillot et nous fermerons — non sans regret — son beau livre trop rapidement parcouru. Ce ne sera pas sans le remercier et sans le féliciter, avec un accent qu'il ne méconnaîtra pas, d'avoir écrit sous la lumière de la foi dans la mâle vigueur d'une pensée entièrement chrétienne. Cette pensée, dans la pleine possession d'elle-même, ne se dément jamais, n'hésite jamais sur le but qu'elle ne cesse de poursuivre : entendre les « prédicateurs de la scène » et faire la synthèse de leur prédication.

En les écoutant avec une attention soutenue, en louant,

parfois, la loyauté de l'intention, la sincérité de la pensée, l'auteur pénètre le vide des idées, le mensonge des systèmes, la confusion des doctrines, le néant de la morale.

Cliquetis des syllabes, paroles brillantes, systèmes habiles, combinaisons savantes pour remplacer la vieille foi;

Qu'en sort-il souvent ?
Du vent.

Et l'âme française reste douloureusement affamée; elle n'a entendu pour se nourrir aucune parole de Dieu.

J.-H. LEROY.

# QUELQUES TRADUCTIONS DES PSAUMES

« Une bonne traduction des Psaumes, écrivait récemment M. Vigouroux, peut rendre un grand service aux prêtres, aux séminaristes et aux fidèles qui relisent sans cesse ces chants sacrés. La version latine de la Vulgate, quelque vénérable qu'elle soit, est, de l'aveu de tous, imparfaite ; elle a été faite de seconde main sur le grec, déjà défectueux lui-même ; elle ne rend pas toujours exactement le sens de l'original et elle brise souvent l'enchaînement des idées [1]. » On ne saurait mieux dire ; et il n'est pas oiseux de répéter que notre psautier latin n'est pas la traduction du texte hébreu faite par saint Jérôme, mais l'ancienne traduction de la version des Septante, avec tous les défauts de celle-ci, et, en plus, les imperfections inhérentes à une traduction, sans compter les fautes de copistes qui l'ont encore viciée. En face des Psaumes de la Vulgate, il faut donc avant tout se demander, dans les passages obscurs, si la version est exacte et correcte, pour ne point dépenser une peine inutile à interpréter des contresens. Principe très simple, méconnu pourtant, ou perdu de vue par bon nombre de commentateurs. Il en est qui s'évertuent à découvrir une pensée profonde dans les contresens les plus évidents. S'ils font appel au texte hébreu, le plus souvent ce n'est point pour lui donner la préférence ; ils évitent de trancher ; ils se contentent de dire au lecteur : Voici le sens de la Vulgate, voilà le sens de l'hébreu ; choisissez ce qui vous plaît. Apportons quelques exemples.

*Mors peccatorum pessima* (ps. XXXIII, 22 [2]), « la mort des pécheurs est affreuse ». Note : « L'hébreu dit avec une variante [?] : La malice tuera le méchant [3]. » — *Factus sum sicut homo sine*

1. Lettre à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris. En tête de la traduction des Psaumes par M. d'Eyragues.

2. Les Psaumes sont cités d'après l'ordre de la Vulgate.

3. *La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate et les textes originaux*, par L.-Cl. Fillion. Paris, 1892. — Les autres citations de cet alinéa et du suivant sont du même ouvrage.

*adjutorio, inter mortuos liber* (ps. LXXXVII, 6), « je suis devenu comme un homme dénué de tout secours, *abandonné parmi les morts* [je souligne]. » Cette traduction s'inspire du sens conjectural du mot hébreu ; elle est contredite en note par l'explication du mot de la Vulgate *liber* : « *Inter mortuos liber.* Dans son état de mort, il se trouve par là même dégagé de toutes les charges de la vie humaine... » Puis, au risque de dérouter complètement le lecteur, la note se termine par ces mots : « L'hébreu signifie : Ma couche est parmi les morts ; ou bien : J'ai été congédié parmi les morts [?]. » — *Anni nostri sicut aranea meditabuntur* (ps. LXXXIX, 9), « nos années se passent en de vains soucis, comme pour l'araignée ». Que cette araignée, absente du texte hébreu, ait pénétré dans la version par une glose ou une erreur de scribe, peu importe ; elle est pieusement conservée ; on lui trouvera un très bon sens. Voici : « Les années sont personnifiées, et représentées comme se fatiguant à chercher quelque moyen de se prolonger quand même. L'araignée, d'après la croyance populaire, s'épuise à tirer de sa propre substance les fils qui composent sa toile. Ou bien, la comparaison porterait, selon d'autres interprètes, sur la fragilité de cette toile... Mais l'image est toute différente dans l'hébreu : Nous avons consumé nos jours comme un murmure (*hégeh*). La vie humaine ressemble donc à une plainte rapide, qui, à peine exhalée, a cessé de retentir. » La note s'achève là-dessus ; au lecteur de choisir entre l'araignée et le murmure. — *Et dilectus quemadmodum filius unicornium* (ps. XXVIII, 6) . Plusieurs exégètes ont capitulé devant cette énigme. D'autres l'ont affrontée sans faiblir. « Et le bien-aimé est comme le petit des licornes. » Note : « Beau contraste. Tandis que l'orage agite ou brise toutes choses, le bien-aimé de Jéhovah, Israël, demeure calme comme un jeune rhinocéros qui ne redoute rien (*quemadmodum filius*...). Telle est la leçon des LXX et de la Vulgate. Mais l'hébreu présente une divergence notable : (Il fait sauter) le Liban et le Sirion comme le fils du bison. Širiôn [*sic*] était le nom sidonien de l'Hermon... » Au lieu de ce nom de montagne, *Sirion*, les Septante ont lu *yešurûn*, *bien-aimé*, mot qui s'écrit à peu près de la même façon, mais qui ne signifie absolument rien dans le contexte ; voilà le mot de l'énigme.

Ainsi, contresens et fautes de copistes sont religieusement

commentés. Une faute de copiste est-elle expressément reconnue comme telle, on lui trouve parfois tout de même un sens excellent. Exemple : dans le psaume CXXXI, v. 15, « au lieu de *viduam ejus... benedicam*, l'hébreu porte : Je bénirai sa nourriture, c'est-à-dire je fournirai à Jérusalem une nourriture excellente et abondante. Les LXX suivent exactement cette leçon, car ils ont : τὴν θήραν αὐτῆς. Cependant le Cod. Alex. a χήραν, et c'est de là que vient la variante de la Vulgate, QUI DONNE D'AILLEURS UN EXCELLENT SENS [je souligne][1]. » Commenter au même titre le vrai sens de l'Écriture inspirée et le contresens qui la dénature, attacher une importance égale, une signification aussi acceptable à une faute de copiste et à la parole sacrée, est-ce donc marquer plus de respect pour le texte biblique que de s'appliquer, avec toutes les ressources d'une critique objective et scientifique, à corriger les passages altérés ? Nous reprochons avec beaucoup de raison aux critiques indépendants de faire trop souvent de l'exégèse *subjective* ; mais n'est-elle pas subjective, celle qui présente au lecteur deux sens différents, dont l'un est certainement erroné, pour le laisser choisir selon son goût ? Une saine critique ne doit-elle pas donner des raisons objectives, les peser, et décider par là du vrai sens du texte ? Exposer avec indifférence les diverses interprétations sans rien approuver ni rejeter, n'est-ce pas produire chez la plupart des lecteurs beaucoup d'idées confuses et quelques idées fausses ?

Avant que parût le commentaire que je viens de citer, M. Crampon avait compris qu'une pareille méthode était inadmissible. Il publiait, il y a quinze ans, *le Livre des Psaumes, traduction nouvelle sur la Vulgate*[2]. A la lumière du texte hébreu, dit-il dans sa préface, « le sens s'éclaircit, les vagues contours de la pensée se dessinent, les véritables traits apparaissent, les idées s'enchaînent ; plus ou presque plus de ces phrases présentant deux ou trois sens possibles, entre lesquels certains interprètes laissent le choix au *lecteur bienveillant*... Des centaines, des milliers peut-être de versets embarrassants se trouvent ainsi heureusement expliqués et ramenés sans effort à la *vérité*

1. La traduction et le commentaire du psaume LXVII, *Exsurgat Deus*, par le même auteur, fourniraient d'autres exemples remarquables de cette méthode exégétique.

2. Tournai, Desclée, 1889.

*hébraïque*, comme parle saint Jérôme. » Mais dans le cas de divergence réelle et profonde entre la version latine et le texte hébreu, « que faire alors ? se demande l'exégète judicieux. Nous avons pris pour règle de donner dans notre traduction française le sens de la Vulgate, et de mettre en note celui de l'hébreu, même lorsqu'il est meilleur. Nous ne nous sommes écarté de cette règle que dans les cas, assez peu nombreux, où la Vulgate n'offre aucun sens, ou qu'un sens tellement en désaccord avec le contexte, que l'intelligence du psaume en serait entièrement troublée. Dans ces rares passages, notre version reproduit l'original... » (P. IX, X.) Ainsi, plus de *bien-aimé comme le fils des licornes* ! La traduction porte : « Il fait bondir le Liban et le Sirion comme le petit du buffle, » et la note dit : « Nous donnons ce verset d'après l'hébreu, la Vulgate n'offrant aucun sens saisissable. » De même pour le psaume LXVII : *Deus qui inhabitare facit unius moris in domo*, « aux abandonnés Dieu donne une maison » ; note : « Ce verset, ainsi que plusieurs autres du même psaume, ne présente pas de sens suivi [euphémisme] dans la Vulgate ; nous en donnons la traduction d'après l'hébreu. » *Rex virtutum dilecti dilecti*, « les rois des armées fuient, fuient » ; *ut excludant eos, qui probati sunt argento*, « afin qu'ils se prosternent *devant vous* avec des pièces d'argent », etc. Mais si « des centaines, des milliers peut-être de versets embarrassants se trouvent ainsi heureusement expliqués », on demandera tout naturellement : Au lieu d'une traduction inexacte à contrôler perpétuellement par les notes, pourquoi ne pas nous donner une traduction intégrale du texte hébreu ?

M. Flament a jugé avec raison que, même après les travaux précédents, une traduction du texte hébreu des Psaumes, destinée d'abord aux élèves du grand séminaire de Montpellier, pourrait avec profit se répandre dans le public [1]. Il s'est proposé de donner une traduction *critique* ; et nous ne saurions trop l'en féliciter. Malheureusement il a suivi la théorie métrique de Bickell. Sur la foi de cet hébraïsant (dont nul ne met en doute la vaste science et la perspicacité), il applique à chaque psaume, avec une rigueur inflexible, un système qui entraîne d'innom-

1. *Les Psaumes traduits en français sur le texte hébreu.* 2e édition. Paris, Bloud et Barral, 1898.

brables corrections du texte. Cependant on n'a pas démontré jusqu'ici la vérité de ce système; ou plutôt, il me semble, *on en a démontré la fausseté* sur des points essentiels. Voici, comme spécimen, quelques passages qui portent le deuil d'une foule de vers supposés perdus :

† . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
　　† . . . . . . . . . . . . . . . .
Il n'y a chez eux aucun changement,
　　Et ils ne craignent pas Dieu.

† . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
　　† . . . . . . . . . . . . . . . .
21 Il attaque ses amis
　　et viole la foi jurée.

22 Ses paroles sont plus douces que le lait,
　　Mais son cœur est hostile.
Ses discours sont plus onctueux que l'huile,
　　Mais ce sont des glaives tranchants.

23 Jette ton fardeau sur Yahvéh
　　Qui te soutiendra,
Qui ne laisse jamais chanceler
　　† . . . . . . . . . . le juste.

24 Et toi, ô Dieu, tu les précipiteras
　　Dans l'abîme de destruction.
Les criminels et les traîtres
　　N'atteindront pas la moitié de leur vie.

† . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
　　† . . . . . . . . . . . . . . . .
† . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
　　Pour moi, j'espère en toi.

Ps. LV (héb.).

9 De toutes mes prévarications † . . . .
　　Décharge-moi † . . . . . . . . .

Ne me livre pas à la risée des insensés.
　　† . . . . . . . . . . . . . . . . .
10 Je me tais et n'ouvre pas la bouche,
　　Car c'est toi qui agis !

11 Épargne-moi tes coups
　　† . . . . . . . . . . . . . . .

Ps. XXXIX (héb.).

Le psaume LXVI (héb.) présente dix lacunes dans l'espace de vingt versets. Rares sont les psaumes sortis sains et saufs de ce

lit de Procuste. On pourrait signaler aussi un certain nombre de mots regardés comme gloses et écartés du texte *pour l'unique raison du rythme*. Avant de supposer tant de lacunes et de supprimer tant de mots en vertu d'une théorie poétique, il faudrait donner une démonstration solide de cette théorie. Je le répète, les principes suivis par M. Flament ne sont pas démontrés. Les constatations les plus objectives tendent au contraire à prouver que la théorie de Bickell est fausse. Au lieu des groupes de vers qu'il imagine toujours en longues séries régulières, on trouve généralement des séries de *deux strophes symétriques*, *séries séparées par une strophe intermédiaire*[1].

L'auteur des *Psaumes traduits de l'hébreu*[2] n'est pas tombé dans l'inconvénient des corrections et manipulations excessives du texte. Ce n'est pas chez lui que l'on trouvera des rangées de points, jusqu'à cinq lignes de suite; il s'interdit même d'en mettre à la place d'un mot inintelligible.

Mais avant d'aller plus loin dans la critique de ce livre, nous nous reprocherions de ne pas louer, comme elle le mérite, cette tentative d'une femme de la haute société qui, non contente de se dévouer aux œuvres de la charité catholique, trouve encore le moyen de consacrer ses loisirs à l'étude austère de l'Écriture sainte et des langues exégétiques. Ce rare exemple rappelle tout naturellement Paula, Eustochium, sainte Radegonde. Cela dit, que Mme la marquise d'Eyragues nous permette d'écrire en marge de sa traduction quelques remarques ; ce sera la meilleure preuve du soin avec lequel nous avons lu ses pages et du cas que nous en faisons.

Mme d'Eyragues revient à l'ancienne méthode et nous donne, comme Segond, une traduction pure et simple du texte hébreu, pris tel quel sauf de très rares exceptions. Qui ne sait pourtant que les copistes juifs n'étaient pas infaillibles ? Et qui professe aujourd'hui l'inspiration des points-voyelles décrétée par la confession de foi des Églises protestantes de Suisse (1675)? S'il est légitime de corriger le texte hébreu quand les versions anciennes

1. Voir J. K. Zenner, *Die Chorgesänge im Buche der Psalmen*, 1896 ; J. Hontheim, *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1897, p. 323 *sqq.* ; *Revue biblique*, avril 1900, p. 261-268 ; juillet 1901, p. 352-376 ; juillet 1902, p. 379-397 ; juillet 1903, p. 419-421 ; janvier 1904, p. 7-26.

2. B. d'Eyragues, *les Psaumes traduits de l'hébreu*. Paris, Lecoffre, 1904.

témoignent d'une leçon plus plausible, à plus forte raison ne doit-on pas se faire scrupule, en pareil cas, d'abandonner la ponctuation massorétique. Mme d'Eyragues traduit (ps. XXXIII [héb.], 7) : « Des eaux de la mer il fait *un monceau.* » Le texte hébreu porte en effet *kannēd*, *comme (en) un monceau* ; mais il n'y a pas la moindre témérité à lire, avec les Septante, la Pešitto, le Targoum, Aquila, Symmaque et saint Jérôme, *kannod*, *comme (dans) une outre* ; le parallélisme prononce ici avec toutes les versions anciennes contre la lecture des Massorètes. — « Ils s'imaginent que leurs demeures seront éternelles. » (Ps. XLIX [héb.], 12.) Il est extrêmement douteux que le mot hébreu *qirbām*, *leur intérieur*, puisse s'expliquer par : *leur pensée intérieure = ils s'imaginent.* Il est au contraire à peu près évident qu'il faut lire, d'après les Septante, la version syriaque, le Targoum et le contexte, *qᵉbārîm*, *des tombeaux* : *Des tombeaux sont leurs demeures pour toujours.*

Telle est la race de ceux qui t'aiment,
De ceux qui cherchent ta face, Jacob !
Ps. XXIV (héb.), 6.

Une note explique le mot *Jacob* : « C'est-à-dire, *ô Dieu de Jacob.* » Que le Dieu de Jacob soit appelé *Jacob* tout court, on n'en connaît point d'autre exemple. Mieux valait, avec les Septante et la version syriaque, restituer le mot qui manque et écrire : *Dieu de Jacob* ! Mais il serait peut-être injuste de poursuivre l'auteur sur un terrain où il n'a pas voulu se placer. Nulle part en effet il ne dit qu'il a essayé de faire une traduction critique ; et son livre proteste contre cette idée.

D'ailleurs, à ne s'en tenir qu'au texte hébreu, les notes paraîtront quelquefois insuffisantes pour justifier la traduction. Ainsi pour le psaume CIV, 4, si l'on traduit : « Il fait des vents ses messagers, des flammes de feu ses serviteurs », au lieu du sens compris par les Septante, l'auteur de l'Épître aux Hébreux (I, 7), le Syriaque, le Targoum et saint Jérôme, sens d'ailleurs beaucoup plus conforme à l'usage de la syntaxe hébraïque (cf. Gesenius-Kautzsch, § 117 *ii*, *kk*), à savoir : « Il fait de ses anges des vents, de ses ministres un feu ardent », il faudrait indiquer les raisons de ce choix. Par contre, après avoir traduit « la puissance du glaive », il n'est pas nécessaire d'expliquer : « littéralement : *les*

*mains du glaive* » (p. 175), pas plus qu'il n'est besoin d'avertir en note que l'on a rendu, par exemple, *radices* montis par : *le pied* de la montagne.

Dans l'introduction, l'auteur regarde comme « certain » que « le recueil canonique des Psaumes était clos et même traduit en grec à l'époque des Machabées » (p. XXIX et XXX). Thèse d'un conservatisme timide, contre une opinion très vraisemblable, admise par Patrizi, Palmieri, Minocchi, et autres auteurs catholiques, en particulier le Rév. Howlett O. S. B. (*The Dublin Review*, avril 1901). « Le Dieu des Psaumes et des prophètes, est-il dit page LII, est, sans changement aucun, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob... », etc.

Un détail. L'orthographe du nom divin, *Jahvéh*, est calquée, semble-t-il, sur la transcription allemande ; en français *ja* se prononce comme dans *jamais* et jamais autrement ; de plus le *hé* de la fin du mot étant quiescent ne doit pas se transcrire. Ne vaut-il pas mieux écrire *Yahvé* ou, plus simplement, *Iahvé* ?

Sans nous arrêter à des vétilles, nous reconnaissons volontiers que cette traduction rendra service, spécialement à ceux qui ont gémi sur les obscurités de la version latine.

Quelques mots sur la division en strophes : « Un autre procédé pour rompre la monotonie, écueil de la poésie hébraïque, c'était la strophe. » (P. XLV.) Cette phrase rappelle le curieux avertissement de M. Benoît Vacquerie, ancien professeur de l'Université, dans son ouvrage « *le Livre sacré des Psaumes* traduit de l'hébreu en français et en latin, avec indication de l'antique marche dialoguée des chants » (1883), p. XXII : « Au surplus, disait-il, nous n'affirmons rien sur l'exactitude de la division des chœurs ; tout cela est purement esthétique et n'a rien de rigoureusement essentiel. On peut donc contester le personnage mis en scène ; mais ce qui est incontestable, c'est que ces interruptions, quelles qu'elles soient [ ! ], deviennent utiles, nécessaires même, *en ce qu'elles sauvent de l'uniformité*, comme cause d'effets inattendus, ou comme source précieuse d'accidents heureux, qui donnent au chant le mouvement et la vie. » Mme d'Eyragues estime avec raison que le sens est le principal critérium pour déterminer la division strophique ; mais il ignore ou n'ose pas appliquer la théorie du P. Zenner. C'est dommage ; car cette théorie repose sur des faits, et elle met dans un jour excellent

la pensée et la poésie des Psaumes. Les strophes sont marquées : 1° *par le sens* : chaque strophe développe une pensée principale ; 2° *par la répétition symétrique* de certains mots, soit en tête et à la fin des strophes, soit d'une strophe à l'autre ; 3° *par la symétrie du nombre de vers* et des groupes de vers, entre strophe et antistrophe consécutives ; 4° par le caractère spécial de la *strophe alternante* ou *intermédiaire*, dans laquelle le mouvement lyrique plus vif, le sentiment plus fort est exprimé souvent par un changement de rythme ; 5° dans les psaumes, le mot *sélā* marque la fin d'une strophe ; malheureusement en maint endroit les copistes ont laissé tomber cette indication. Essayons avec le P. Hontheim [1] d'appliquer ces règles au psaume LXXXIX (Vulg., LXXXVIII) :

I

*L'alliance éternelle.* — 2, 2.

2 Iahvé, je chanterai tes grâces **éternellement** ;
d'âge **en âge** je proclamerai ta **fidélité** ;
3 Car tu dis [2] : Eternellement [ ma ] grâce **durera** ;
dans les cieux **tu affermis** ta **fidélité** :

4 « J'ai contracté une alliance avec mon élu,
j'ai juré à David, mon serviteur :
5 **Éternellement j'affermirai** ta race,
**et je ferai durer d'âge en âge** ton trône. » *Sélā.*

II

*La fidélité de Iahvé.* — 2, 2.

6 Les cieux célèbrent tes merveilles, **Iahvé**,
et l'assemblée des saints, ta **fidélité** [3].
7 Qui donc là-haut se mesure à Iahvé ?
qui ressemble à Iahvé parmi les fils de Dieu ?

8 C'est un Dieu redoutable dans le conseil des saints,
grand [4] et majestueux parmi ceux qui l'entourent.

1. *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1897, p. 329 *sqq.*

2. Avec les Septante, deuxième personne au lieu de la première, à cause du contexte suivant. (Bæthgen.) Dans le vers précédent, au lieu de : *les grâces de Iahvé*, lire : *tes grâces*, *Iahvé*. (LXX, parall. ; Zenner.)

3. Littéralement : [ *On loue* ] *ta fidélité dans l'assemblée des saints*. Il ne faut pas traduire avec M. Lesêtre et Mme d'Eyragues : *Et ta fidélité dans l'assemblée des saints* ; car ce ne sont pas les cieux qui célèbrent cette fidélité *dans l'assemblée des saints*.

4. Avec les Septante, lire *rab hû* au lieu de *rabbā*, et joindre cet adjectif au suivant. (Zenner, Bæthgen.)

9 Iahvé, Dieu des armées, qui donc est comme toi ?
tes grâces [1] et ta fidélité t'environnent.

III

*Le Tout-Puissant est notre Roi.* — 2, 2, 2, 2, 2.

10 C'est toi qui domines l'orgueil de la mer,
c'est toi qui domptes ses flots soulevés ;
11 C'est toi qui as frappé Rahab d'un coup mortel,
et ton bras fort a dispersé tes ennemis.

12 A toi sont les cieux, à toi la terre ;
tu as fondé le monde et tout ce qu'il contient ;
13 Le Nord et le Midi, c'est toi qui l'as créé ;
le Thabor et l'Hermon tressaillent à ton nom.

14 Ton bras est armé de puissance,
ta main est forte et ta droite est levée ;
15 La justice et le droit sont l'appui de ton trône ;
grâce et vérité marchent devant toi.

16 Heureux le peuple qui sait t'acclamer.
et qui marche, ô Iahvé, à la lumière de ta face :
17 A cause de ton nom tout le jour il exulte.
par ta justice il tressaille [ de joie ] [2] !

18 Car tu es notre splendeur et notre force [3] ;
notre puissance grandit par ta faveur.
19 Car notre bouclier, c'est Iahvé,
et notre Roi, c'est le Saint d'Israël !

I

*La promesse faite à David.* — 2, 2, 2, 2, 2.

20 Un jour tu as parlé dans une vision,
et tu as dis à ton fidèle [4] :
Je mets une couronne[5] sur la tête d'un héros,
j'élève un élu au milieu du peuple[6].

1. Très vraisemblablement, avec Houbigant et Zenner, il faut lire *ḥ*$^{a}$-*sādêkā* au lieu de *ḥ*$^{a}$*sîn yāh* : *grâce et fidélité* sont plusieurs fois mis e parallélisme dans ce poème ; *ḥ*$^{a}$*sîn* est un ἅπαξ λεγ.

2. A cause du parallélisme, lire, avec Bæthgen, *y*$^{e}$*rannēnū* au lieu de *yārūmū*.

3. A cause du parallélisme, lire $^{c}$*uzz*$^{e}$*nū* au lieu de $^{c}$*uzzāmō*. (Zenner.)

4. Avec Zenner, transposer *à ton fidèle* à la fin du second membre ; le rythme l'exige.

5. Avec Zenner, d'après le verset 40 et le contexte, lire *nēzer*, *couronne*, au lieu de $^{c}$*ēzer*, *aide*.

6. Ou *du milieu du peuple* ; ce que Mme d'Eyragues traduit : *J'ai élevé l'élu du peuple*.

21 J'ai trouvé David, mon serviteur,
je l'ai oint de mon huile sainte,
22 Lui avec qui ma main est pour toujours,
et que mon bras doit rendre fort.

23 L'ennemi ne le surprendra pas,
et le méchant ne pourra l'opprimer.
24 Je broierai devant lui ses adversaires ;
ceux qui le haïssent, je les abattrai !

25 Ma fidélité et ma grâce seront avec lui ;
sa puissance grandira par mon nom.
26 J'étendrai sa main sur la mer,
et sa droite sur les fleuves.

27 Il me dira : C'est toi mon père,
mon Dieu et le rocher de mon salut.
28 Et moi je ferai de lui [mon] premier-né,
le plus élevé des rois de la terre !

II

*Cette promesse est immuable.* — 2, 2, 2, 2, 2.

29 Pour l'éternité je lui assure ma faveur ;
mon alliance avec lui est fidèle.
30 J'établirai sa race pour toujours ;
son trône [durera] comme les jours des cieux.

31 Si ses enfants abandonnent ma loi,
s'ils ne marchent pas suivant mes préceptes,
32 S'ils transgressent mes ordres
et ne gardent pas mes commandements ;

23 Je châtierai par la verge leur péché,
et par des fléaux leur iniquité ;
34 Mais je ne lui retirerai[1] pas ma faveur,
je ne ferai pas mentir ma fidélité ;

35 Je ne violerai pas mon alliance,
et l'arrêt de ma bouche ne sera pas changé :
36 Je l'ai une fois juré par ma sainteté,
je ne manquerai pas de parole à David ;

37 Sa race existera pour l'éternité ;
son trône, devant moi, comme le soleil ;
38 Il durera comme la lune éternellement,
et le témoin qui est là-haut est fidèle. *Sélā.*

1. Avec Bæthgen, lire *āsîr* au lieu de *āphîr* ; cf. saint Jérôme *auferam*.

### III

*Contraste des malheurs présents.* — 2, 2, 2, 2.

39 Et pourtant tu [nous] a rejetés, répudiés,
tu t'es irrité contre ton Oint ;
40 Tu as brisé ton alliance avec ton serviteur,
profané sa couronne en la jetant à terre !

41 Tu as détruit tous ses remparts,
tu as ruiné ses forteresses ;
42 Tous les passants le mettent au pillage ;
il est un opprobre pour ses voisins !

43 Tu as dirigé[1] la main de ses adversaires,
tu as comblé de joie tous ses ennemis ;
44 Tu as détourné le fil de son glaive,
tu ne l'as pas soutenu dans le combat !

45 Tu as enlevé le sceptre de sa main[2],
tu as renversé à terre son trône ;
46 Tu as abrégé le temps de sa vie,
et tu l'as couvert d'ignominie ! *Sélā.*

### I

*Invocation à Iahvé.*

47 Jusques à quand, Iahvé, resteras-tu caché,
et ta colère brûlera-t-elle comme un feu ?
48 Rappelle-toi, Seigneur[3], ce qu'est la vie,
pour quel rien tu créas tous les enfants des hommes.
49 Qui parmi les vivants ne verra pas la mort ?
qui donc échappera au pouvoir du scheol ? *Sélā.*

### II

50 Où sont tes faveurs d'autrefois, ô Seigneur,
que tu as jurées à David par ta fidélité ?
51 Rappelle-toi, Seigneur, l'opprobre de tes serviteurs ;
je porte dans mon sein l'outrage de bien des peuples :
52 Ce sont les insultes de tes ennemis, ô Iahvé,
les insultes jetées sur les pas de ton Oint !

Mars 1904.

Albert CONDAMIN.

1. *Dirigé*, littéralement : *élevé*.
2. Au lieu de : *miṯṯᵒhārô*, lire : *maṯṯē miyyādô*. (Bæthgen, etc.)
3. Lire, avec Houbigant, Ewald, Bæthgen, etc. : *'ᵃdōnāï* au lieu de *'ᵃnî*.

# BULLETIN DE PHILOSOPHIE ANGLAISE

L'horizon de la philosophie anglaise est plus étendu qu'on ne le pense d'ordinaire. — Histoire de l'introduction de l'hégélianisme dans cette philosophie : *le Secret de Hegel*, par H. Stirling; l'*Introduction aux œuvres de D. Hume*, par T. H. Green; les disciples de Green : MM. E. Caird, H. Bradley, B. Bosanquet. — Al. Bain, l'homme, le philosophe. — Caractères généraux de l'idéalisme anglais; la philosophie de M. Bradley. — Les *Études de cosmologie hégélienne*, de M. E. Mac Taggart, et la critique de M. J. B. Baillie; la philosophie de M. B. Bosanquet, sa discussion avec M. Roger Gibson, sa critique de H. Sidgwick et de M. E. Mac Taggart, ses idées morales.

## I

Le nom de philosophie anglaise éveille sans effort dans l'esprit le souvenir d'une école positive, riche d'observations et d'analyses, mais d'une métaphysique timide, défiante des grandes envolées. Si l'on hésite à l'accuser simplement d'insouciance pour ce qui dépasse l'horizon de l'expérience sensible, c'est qu'il est difficile de méconnaître la grande place de l'Inconnaissable dans la philosophie de Spencer. Du moins la croit-on hostile de parti pris à toute tentative de préciser avec certitude la nature du monde caché par les voiles des phénomènes.

Or c'est là une conception trop étroite et dont la simple formule est très loin de représenter la richesse et la variété de l'école anglaise de philosophie. Elle n'en exprime, à vrai dire, qu'une seule phase, la plus éclatante peut-être, la plus anglaise au sens qu'elle reste la moins influencée par les écoles étrangères, et qu'elle se rattache sans interruption, par les deux Mill et, d'une certaine manière, par les Ecossais, aux grands ancêtres du dix-huitième siècle, à Hume et à Locke. Mais à aucune époque la philosophie qu'elle résume n'a régné sans conteste; bien mieux, elle n'a même jamais exercé de prépondérance marquée dans l'enseignement universitaire d'où la théologie, jalouse de ses droits de suzeraine, réussit toujours à l'écarter, comme gravement incomplète, et, par suite de sa réserve sceptique en

face des grands problèmes, comme à jamais incapable de satisfaire à ses plus légitimes exigences.

Il semble même qu'à l'heure actuelle cette philosophie empirique soit entrée dans une période de déclin. Dès 1840, elle avait trouvé un adversaire spiritualiste redoutable dans le professeur J. Martineau, dont les leçons orales eurent une immense influence sur la jeunesse universitaire de Dublin, de Liverpool, de Manchester, et qui, un peu plus tard, entre 1850 et 1860, par une contribution retentissante à la *Prospective* et à la *National Review*, commença le mouvement de réaction, et répandit dans le monde philosophique un bon nombre des idées les plus en faveur aujourd'hui [1].

Ce n'était là encore qu'un point de départ, une orientation décidée, mais dont le mouvement restait encore bien faible, quand vers 1870 une influence nouvelle vint d'Allemagne en accuser la direction spiritualiste et importa, en même temps qu'un hégélianisme modéré, des préoccupations décidément idéalistes. En 1865, H. Sterling faisait connaître au public anglais la philosophie hégélienne par un ouvrage considérable *The secret of Hegel*, et, en 1874, T. H. Green, dans une *Introduction*, justement célèbre, aux œuvres de Hume, triait parmi les principes hégéliens ceux qu'il jugeait acceptables pour ses compatriotes, les appliquait aux principales questions de métaphysique et de morale, et publiait « la première grande œuvre de l'Idéalisme critique en Angleterre [2] ».

Après lui des disciples éminents, devenus maîtres à leur tour, MM. E. Caird, H. Bradley, B. Bosanquet, continuèrent son œuvre et semblent prendre à tâche de combiner ce qu'il y a de meilleur et de vraiment durable dans l'hégélianisme avec les qualités de mesure du génie anglais. Il faut espérer qu'ils enrichiront longtemps encore la philosophie anglaise de leurs pénétrantes études. Dès à présent ils ont créé un courant de spéculation philosophique très caractérisé et très puissant. Autour d'eux leur cercle d'influence grandit sans cesse, et si tous ceux qui

1. *Hibbert-Journal,* avril 1903 : *Martineau's Philosophy,* by Prof. A. Seth Pringle-Pattison ; janv. 1903 : *James Martineau, a Saint of Theism,* by Rev. J. Watson. — Prof. Upton, *Life and Letters of J. Martineau.* 2 volumes.

2. G. Dawes Hicks, *Philosophie in England,* dans *Ueberwegs-Grundriss,* 9e édition, p. 405.

relèvent de cette philosophie nouvelle ne vont pas aussi vite ni aussi loin, on ne saurait nier cependant que le positivisme ne perde chaque jour du terrain. Un Oxfordien me disait naguère que l'influence de Spencer était devenue presque nulle sur la philosophie de la célèbre université, et de fait, huit professeurs d'Oxford publiaient, il y a un an à peine, une série d'études dont le titre, *Personal Idealism*, indiquait l'esprit général. C'est moins une réédition de l'hégélianisme qu'une synthèse des dogmes principaux de l'idéalisme avec une conception très haute de la personnalité.

Philosophie idéaliste, elle prend nettement parti contre le matérialisme, défend contre lui l'existence de la liberté et la valeur absolue de la morale, et rejette énergiquement la théorie de l'évolution universelle ; philosophie de la personnalité, tout en acceptant le dogme hégélien de la réduction dernière de la matière à l'esprit, elle soutient contre l'idéalisme absolu, d'une part, le rôle prépondérant de l'activité humaine et le primat de la volonté, d'autre part, la nécessité d'un appel continuel à l'expérience. Si l'alliance de mots idéalisme empirique a jusqu'ici une saveur de paradoxe, un jour viendra où ce ne sera plus qu'un truisme [1].

Il nous faudra bientôt définir avec plus de précision les éléments constitutifs de l'idéalisme anglais, mais ce rapide aperçu suffit sans doute à étendre l'horizon de la philosophie anglaise beaucoup plus loin qu'on ne le pense d'ordinaire. Dans les pages qui vont suivre, il ne saurait être question d'en tracer un tableau d'ensemble. Récemment, en Allemagne, le D[r] N. H. Marshall n'hésitait pas à consacrer tout un volume à la seule philosophie religieuse en Grande-Bretagne [2]. Il est vrai que la philosophie religieuse est à l'heure actuelle la branche la plus florissante de la philosophie anglaise, mais elle n'en est après tout qu'un rameau particulier ; il serait donc puéril de vouloir en quelques pages

1. *Personal Idealism*, edited by Henry Sturt, préface. London, Mac Millan, 1902. — Voir sur ce livre *Revue de philosophie*, 1[er] octobre 1903, p. 871 *sqq*.

2. N. H. Marshall, *Die gegenwærtigen der Religionsphilosophie in England und ihre erkenntnistheoretischen Grundlagen*. Berlin, Reuther und Reichard, 1903.

esquisser un si vaste sujet. Ce que l'on voudrait, c'est mettre les lecteurs des *Etudes* en contact avec quelques-uns des maîtres de la pensée philosophique actuelle en Angleterre, et faire brièvement connaître quelques-unes de leurs idées les plus originales.

Les quatre philosophes dont nous avons à parler doivent à leurs publications une place très en vue dans le monde philosophique anglais. On n'a jamais eu la pensée de les présenter comme les plus influents ou les plus célèbres, et si on les choisit de préférence à d'autres, plus illustres peut-être, c'est que les circonstances les ont mis au cours de l'année dernière dans un relief singulier. Alexandre Bain était avec Spencer le plus illustre représentant de l'école empirique. Sa mort récente, le 18 septembre 1903, nous offre l'occasion de parler de sa philosophie. Quant à MM. H. Bradley, J. E. Mac Taggart, B. Bosanquet, leurs livres et articles des mois derniers, aussi bien que les critiques dont ils ont été l'objet, les ont plus que d'autres signalés à l'attention du public.

## II

A tout seigneur tout honneur. Né en 1818, à Aberdeen, d'un père ancien soldat et qui exerçait le métier de tisserand à bras, Alexandre Bain eut une jeunesse austère [1]. Contraint de bonne heure à travailler de ses mains aux côtés de son père pour gagner sa vie, l'enfant ambitionnait dès lors une carrière scientifique et consacrait à une étude acharnée ses intervalles de repos. Sa vive intelligence, son savoir précoce attirèrent sur lui l'attention des professeurs de Marischal venus pour examiner les écoliers de Gilcomston School où il étudiait. Le Dr Cruikshand, professeur de mathématiques, intéressa au sort de l'adolescent de riches notables d'Aberdeen, et Alexandre put suivre les cours de l'Université. Il eut le bonheur d'y rencontrer des maîtres éminents qui eurent sur la formation de son esprit une influence décisive et bienfaisante. Au Dr Cruikshand notamment, et au Dr Thomas Clark, professeur de chimie, Bain dut d'équilibrer par de solides qualités d'esprit scientifique les dons du philosophe plus pré-

1. Sur Al. Bain, voir deux articles de M. William L. Davidson, dans *Mind*, January et April 1904. C'est à eux surtout que nous empruntons la substance des pages que nous consacrons au philosophe d'Aberdeen.

cieux encore, mais qui, isolés, sont toujours insuffisants et parfois redoutables.

Son passage dans l'Université fut très brillant : toast d'honneur à porter dans un banquet célèbre, offert à James Adam, directeur de l'*Aberdeen Herald* (Alexandre n'était encore que *bajan*, c'est-à-dire étudiant de première année), ruban bleu de la bourse de mathématiques de Gray, *highest honours*, rien ne lui manqua de ces modestes distinctions qui créent les renommées d'école, préludes parfois des célébrités futures. Le jeune homme y acquit en outre de précieuses relations ; c'est alors qu'il engagea avec Stuart Mill cet échange de vues, d'abord tout scientifique, qui devint bientôt une étroite amitié et dura jusqu'à la mort.

Mais ce qui charme surtout, c'est qu'au milieu du succès, l'étudiant sut garder la fermeté de son esprit et ne permit pas qu'un souffle d'orgueil ternît la belle simplicité de ses premières années. C'était pour les bourgeois d'Aberdeen un édifiant spectacle, quand, au soir de ses journées si bien remplies, le brillant élève de l'Université dépouillait la robe académique, et se mettait au métier à bras de son père pour l'aider. L'histoire ajoute que pour se récréer l'esprit parmi cette besogne un peu bien matérielle, et pour conserver même alors le contact avec la science, le jeune homme gardait sous les yeux un de ses livres de cours, et continuait son étude, rythmée par le va-et-vient de l'instrument.

Fixé à Londres au sortir de l'Université, il y composa ses principaux ouvrages : *The Senses and the Intellect* en 1855, et en 1859 *The Emotions and the Will.* Tous deux firent époque dans l'histoire de la psychologie anglaise qu'ils renouvelèrent complètement. En 1862, il montait dans la chaire de logique de l'Université d'Aberdeen ; il était dans la force de l'âge et comptait alors quarante-quatre ans, mais les excès de travail, peut-être aussi les privations, l'avaient épuisé, et ses amis cherchaient à se dissimuler à eux-mêmes les appréhensions qu'ils ressentaient pour une santé qui leur était chère. Autour du nouveau professeur tous ne gardaient pas la même réserve. Il y a des personnes qui, avec les meilleures intentions, ont la manie de faire à leur prochain des prophéties désagréables. Alexandre Bain dut subir comme tant d'autres cette loi de la malignité humaine, et il eut le déplaisir d'entendre fixer à sa vie avec une persistance désobligeante le terme, qui dut lui paraître un peu court, de quelques mois.

En dépit de ces prédictions d'une sollicitude importune, le professeur d'Aberdeen n'avait pas encore parcouru la moitié de sa carrière ; pendant quarante-trois années encore, il devait étonner ses amis de son inlassable activité, faisant alterner avec ses cours d'Université la correction de ses premières œuvres, qu'il retoucha sans cesse, jusqu'à sa mort, en leur donnant des éditions successives et augmentées.

Ce n'était là qu'une minime portion de son champ de travail. D'une curiosité et d'une sympathie universelles, son esprit s'intéressait aux matières les plus diverses ; il se reposait d'une étude par une autre étude, et de la spéculation par les applications pratiques. Il écrivit une *English Grammar* qui, disait-on récemment encore, est la seule logique parmi les grammaires de langue anglaise[1]. Il est vrai que l'éloge paraîtra bien mince à ceux qui prétendent que la logique n'a rien à voir avec la grammaire. La pédagogie plus que toute autre science l'attirait et il résuma ses idées dans une œuvre importante : *Education as a science*, de lecture assez pénible, mais qui témoigne d'une grande finesse de psychologie. Rien ne lui tenait plus à cœur que la diffusion de l'enseignement dans le peuple ; pour la favoriser, il aida puissamment à la fondation de bibliothèques publiques et développa dans sa ville natale d'Aberdeen une institution assez analogue à nos cours du soir et dont il avait lui-même jadis profité. Intelligence ouverte, il voyait avec netteté les déficits de l'enseignement universitaire de son temps et il aurait cru manquer à sa conscience s'il ne les avait pas courageusement mis en lumière. Mais à côté du mal il savait indiquer le remède et trouver des accents persuasifs pour le faire adopter. Il faut beaucoup d'indulgente sympathie en même temps qu'une fermeté inébranlable pour faire pénétrer l'esprit de réforme dans ces grands corps qui regardent avec raison l'esprit traditionnel comme leur meilleure sauvegarde. Alexandre Bain sut y employer cette douce opiniâtreté à laquelle rien ne résiste. On ne saurait trouver d'exemple plus frappant de cette tranquille persévérance que la lutte qu'il engagea et qu'il soutint afin d'élargir le programme d'études de l'Université, et, tout en conservant à la formation classique la place d'honneur qu'elle mérite, pour supprimer un monopole devenu nuisible et

1. Cité par M. Davidson, *Mind*, January 1904, p. 153.

donner à l'étude des sciences et à celle des langues étrangères la part d'influence qui leur revient. Il entra en campagne presque seul et dès le début de sa carrière professorale; la victoire fut bien tardive, mais il était de ceux qui savent attendre, et, en 1890, après un combat de trente années, il eut enfin la seule récompense qu'il ambitionna, la joie de voir triompher une idée utile.

Pour mener de front tant d'occupations diverses, avec une santé chancelante, Alexandre Bain eut recours aux grands moyens : il s'astreignit à un régime qu'il suivait partout, même en voyage, gardant avec une exactitude si ponctuelle la distribution méthodique des heures de travail et des heures de repos qu'il s'était une fois pour toutes fixées, qu'on ne le vit, dit-on, jamais se donner un jour de complète distraction.

Parmi les dons variés de cette riche nature, il faut signaler l'ensemble si rare des qualités qui font le professeur éminent. Il eut la clarté, la méthode, le souci de la discipline et l'art de la rendre aimable à ce public susceptible qu'est un auditoire d'étudiants. Il savait donner une forme concrète aux plus rebutantes abstractions par une foule d'exemples empruntés à toutes les provinces de la littérature et de la science. Ajoutez le privilège peu commun de continuer à s'intéresser et d'intéresser les autres à toutes les matières qu'il enseignait, le souci de ses élèves, le don précieux de discerner les talents et les vocations, et plus que tout cela le tact suprême de savoir développer et diriger de jeunes esprits d'une indépendance parfois un peu jalouse, sans les courber à son bon plaisir, ni leur faire sentir sa domination. Si l'on pense qu'Alexandre Bain rehaussait encore tant de qualités par une pointe d'originalité, qui, sans jamais choquer par rien d'étrange, ne disait et ne faisait rien absolument comme tout le monde, on comprendra sans peine que le professeur d'Aberdeen ait occupé à l'Université une place hors de pair.

Cette préoccupation déjà indiquée plus haut, de voir en toutes choses leur aspect pratique, — et par aspect pratique il faut entendre non pas leur avantage pécuniaire, mais par exemple le pouvoir de diffusion des idées, leur aptitude à créer un mouvement d'opinion ou à favoriser le progrès de la science, — lui inspira l'œuvre la plus importante peut-être de sa vie, la création du *Mind*. Jusqu'en 1876, l'Angleterre n'avait pas de revue spé-

ciale de philosophie, et les écrivains, isolés, qu'aucun organe ne reliait entre eux, étaient obligés d'attendre mutuellement les publications toujours un peu tardives de leurs œuvres pour mettre en commun leurs recherches et leurs découvertes. Bain comprit qu'un journal était nécessaire, et nul sacrifice ne fut au-dessus de son dévouement. Il dépensa, dit-on, plusieurs milliers de livres pour la fondation et l'entretien du journal; mais quand seize ans plus tard, en 1892, il cessa d'en être l'unique propriétaire, l'œuvre désormais garantie était en pleine prospérité.

Deux traits compléteront cette attachante physionomie. Assez impassible d'apparence, il avait une grande profondeur d'affection, mais que seuls connurent bien les rares privilégiés qui pénétrèrent dans son intimité. Ses historiens observent encore que, pour avoir de Bain une idée vraiment exacte, il fallait l'avoir vu et entendu discuter. Un adversaire en face de lui le transfigurait, et il déployait alors un « pouvoir de dialectique » digne d'Aristote.

Resterait à exposer la philosophie d'Alexandre Bain. Malgré sa limpide clarté, malgré le vif intérêt qu'elle présente, il est assez difficile de la faire apprécier par un compte rendu de quelques pages. C'est qu'elle n'a rien de ces systèmes rigoureusement enchaînés, mais à base étroite, dont quelques mots donnent la formule. A vrai dire, elle est aussi peu systématique que possible. Aux jours où l'étudiant de Marischal faisait son éducation philosophique, Reid et Beattie étaient les auteurs en vogue. De leur fréquentation il garda toujours l'horreur pour toute spéculation dont il ne pourrait contrôler immédiatement la valeur par une expérience directe. Ajoutez une certaine défiance du syllogisme comme instrument de recherche et le culte de l'induction et vous aurez quelques-unes des idées très générales qui dominèrent dès la première heure sa conception de l'univers. Les influences qu'il subit dans la suite, celles de Stuart Mill, de Grote, d'A. Comte, ne purent qu'accentuer ces directions originelles de son esprit.

On a remarqué que le développement de la philosophie anglaise a suivi jusqu'aujourd'hui assez exactement le développement et le progrès des sciences naturelles[1]. Alors que les théories acous-

1. Davidson, *Mind*, April 1904, p. 162.

tiques étaient en faveur, Hartley tenta d'expliquer par des vibrations les transmissions nerveuses. Au triomphe de la chimie correspondit la logique de Mill qui expliquait les associations d'images par une sorte de chimie mentale. Quand Bain commença à écrire, la physiologie renouvelée par Jean Müller était à l'ordre du jour et c'est pourquoi sa philosophie mettra dans un relief singulier la thèse du parallélisme des faits d'ordre physiologique avec les phénomènes psychologiques. De là aussi sa méthode. Peu construire, encore moins déduire, mais, comme il disait dans la préface de son premier livre, « écrire » et mieux peut-être, écrire « *l'histoire naturelle* des sentiments [1] » ; expliquer, en en racontant l'histoire, comment se bâtit au jour le jour ce petit monde que nous portons dans la conscience, cet édifice de pensées, d'appréciations, d'habitudes intellectuelles et morales qui commandent d'ordinaire notre action et tracent à nos jugements une route faite d'avance et où ils s'engagent d'eux-mêmes. L'analyse de Bain réussit à isoler quatre facteurs primitifs :

1. L'esprit n'est pas un simple miroir, satisfait de fixer au passage l'image fugitive que lui envoie le monde extérieur. Non, l'activité humaine est une donnée première dont tout le reste va dépendre. Le corps du petit enfant possède une spontanéité initiale due à la plénitude des centres nerveux. Par intervalles, des espèces de décharges, accompagnées de mouvements, lui donnent l'expérience du plaisir ou du malaise corporel. C'est le *sens musculaire*, le fondement de tout l'édifice psychologique [2].

2. L'enfant arrive bien vite à distinguer les mouvements qui lui plaisent de ceux qui lui sont désagréables ; mais comme ces mouvements primitifs sont encore très élémentaires, la nature lui a donné l'*instinct* pour les combiner. Deux lois régissent cet instinct : la loi de *conservation personnelle* qui s'exprime ainsi : Le plaisir accompagne l'accroissement des fonctions vitales ; et la loi de *stimulation* : Tout être humain possède un surplus d'énergie qu'il est à propos de dépenser, et par une excitation modérée il peut et avec profit aliéner à l'occasion une partie de sa réserve d'énergie, sûr qu'il est d'en réparer promptement la perte [3].

1. *The Senses and the Intellect,* 1re édition, préface.
2. *Ibid.*, p. 74.
3. *Ibid.*, p. 316.

3. L'esprit est doué, vis-à-vis des sensations qui lui sont envoyées du dehors, du double pouvoir de les discerner et de les retenir. La loi de sa connaissance est la *relativité.* C'est-à-dire que nous ne pouvons connaître aucun objet que dans son contraste avec un autre objet, nous ne percevons la lumière que par opposition avec l'obscurité, la couleur rouge que parce qu'elle est la complémentaire du vert. L'objet de notre connaissance, c'est exactement la *transition*, sinon du contraire à son contraire, du moins de l'état neutre habituel à l'état actuel d'activité. Qu'est-ce que la conscience ? la perception de notre attitude subjective en contraste avec notre attitude objective dans l'expérience [1].

4. Mais ce ne sont là encore que des matériaux ; le grand artisan qui doit les mettre en œuvre, et avec eux construire tout l'édifice de notre vie intellectuelle et morale, c'est l'*association.* Deux lois règlent son exercice : la loi de ressemblance, la loi de contiguïté dans le temps et dans l'espace. Jugements, émotions, volitions, tout s'explique par le pouvoir d'associer. Il est à noter cependant que, dans la dernière édition de son principal ouvrage, *The Senses and the Intellect*, Bain crut devoir faire appel à l'hérédité et à la race comme à un facteur nouveau pour rendre compte de la conception que se fait du monde même un enfant de trois ans. Ni l'expérience personnelle, ni l'éducation reçue ne lui paraissaient plus une explication suffisante [2].

La conscience morale des individus a sa raison d'être en grande partie, sinon uniquement, dans les idées du milieu où ils vivent habituellement et reste dans une étroite dépendance de la législation civile. Quand il s'agit de donner la formule de cette conscience, Bain se montre franchement utilitaire : se procurer le bonheur, le bien-être, lui paraît être, en fait, la loi de l'activité humaine. Il est très remarquable d'ailleurs qu'il admette dans l'homme des sentiments de pure sympathie, de pur désintéressement, comme aussi de pure malveillance. Et ce ne sont pas là, dit-il, comme on a voulu le soutenir, des sentiments très compliqués ; ce sont au contraire des instincts primitifs, des inclinations originelles, spontanées, sans aucun retour d'amour-propre

1. Voir Davidson, *Mind*, April 1904, p. 165-166, qui rappelle la discussion célèbre avec *Ward* et l'article *Psychology* dans l'*Encyclopedie brit.* — Voir aussi *The Emotions and the Will*, 1re édition, p. 574.

2. *The Senses and the Intellect*, 4e édition, p. 332-398.

ni de jouissance personnelle. Il y a quelque vingt ans, cette thèse particulière à l'auteur occasionna entre lui et un écrivain jeune alors, mais qui devait parvenir à la grande célébrité, M. H. Bradley, une discussion dont les *Dissertations on leading philosophical Topics*, publiées par Bain quelques semaines avant sa mort, nous ont conservé le souvenir. M. H. Bradley pensait pouvoir expliquer par un sentiment de vengeance ou plus exactement par un instinct de *retaliation* tous les faits que le philosophe d'Aberdeen attribuait à la pure malveillance[1]. Il est juste de remarquer encore que M. Alexandre Bain restreignait beaucoup la part d'influence de l'hérédité sur le tempérament moral des individus. Cette influence, pensait-il, est presque nulle ; ce qui fait l'homme, c'est l'éducation et le milieu[2].

Redisons pour conclure que la philosophie de Bain vaut surtout par le détail de ses descriptions et la finesse de ses analyses. Les quelques lignes qui viennent de lui être consacrées, par là même qu'elles se résignaient à la nécessité de négliger ces merveilleuses richesses d'information psychologique, ne sauraient prétendre à conserver à cette philosophie son charme que connaissent bien ceux-là seuls qui attentivement l'étudièrent. Il faut avouer aussi que, s'il s'agit d'en tracer, à l'heure présente, les lignes maîtresses, on éprouve quelque chose du désagrément de paraître aligner des lieux communs. Et cela même n'est pas un mince éloge pour l'homme qui cinquante ans passés faisait presque une révolution en introduisant dans le monde philosophique ces mêmes idées. Ajoutons que, dans le *Mind*, M. W. L. Davidson fait honneur à l'œuvre de Bain d'avoir été le germe d'où procéda jusqu'aujourd'hui toute la psychologie anglaise[3].

En 1890 à la cérémonie de l'inauguration de son buste dans la bibliothèque d'Aberdeen, Alexandre Bain déclarait modestement que toute son ambition était moins d'élever un édifice que de tailler quelques pierres qu'un autre philosophe ferait entrer un jour dans une vaste construction philosophique. Quelque

1. *Dissertation on leading philosophical Topics*, p. 84 *sqq.*, reproduisant l'article de M. Bradley dans *Mind*, VIII, p. 415. Voir à la suite, p. 89 *sqq.*, la réponse d'Al. Bain aux objections de M. Bradley.
2. Davidson, art. cité, p. 171-172.
3. *Ibid.*, p. 178.

réserve qu'on puisse faire sur sa philosophie un peu timide, il est juste de reconnaître que ce souhait a été entendu et dépassé. Pour les services qu'il a rendus, pour le mouvement qu'il a inauguré « le nom de Bain ne saurait périr[1] ».

## III

Les autres philosophes dont il nous reste à parler relèvent tous, quoique à des degrés divers, de l'hégélianisme. On connaît les grandes lignes du système. Hegel, après avoir rejeté comme illusoires et fugitives les données des sens et les émotions affectives, proclame que tout ce qui est pensé est réel. Il rejette ensuite la conception vulgaire qui se représente nos idées comme des copies des choses ; seule, dit-il, la pensée existe et il n'est rien en dehors d'elle ; la distinction de l'activité pensante et du terme qu'elle produit ne trouve pas davantage grâce devant ses yeux. Toutes ces distinctions lui semblent le fruit d'une vue extérieure des choses assez analogue à l'idée que se ferait de la conscience intellectuelle le physiologiste occupé à regarder exclusivement du dehors les vibrations du cerveau humain. Le philosophe qui cherche à pénétrer la vraie nature de la réalité, doit voir les choses du dedans ; de ce point de vue supérieur, seul existe vraiment l'univers des pensées, et ces pensées, à leur tour, procèdent de l'idée pure d'être qui, par une évolution incessante réglée par la loi du triple rythme, thèse, antithèse, synthèse, devient l'infinie multiplicité des choses.

Mais quand on parle d'hégélianisme anglais, il faut bien se garder de croire que la dialectique hégélienne ait passé sans transformation dans la philosophie britannique[2]. Green reprochait à Hegel de raisonner trop souvent par divination, et à cette méthode il oppose la recherche scientifique. En somme, deux idées centrales sont comme la clé de l'idéalisme anglais : 1° à la base des sciences de la nature comme à celles des sciences de l'esprit, il n'y a qu'une seule métaphysique qui est la métaphysique de l'esprit ; 2° le but de la philosophie est la connaissance systématique de l'univers[3]. Un objet particulier n'est philosophique-

1. Davidson, art. cité, p. 178.
2. G. Dawes Hicks, *loco cit.*, p. 405. — 3. *Ibid.*, p. 406.

ment connu que si l'on connaît aussi l'enchaînement des relations qui le rattachent à l'ensemble des êtres. Une infinité assez chaotique de pensées se présente d'elle-même à l'esprit humain; le philosophe doit déterminer ce premier univers qui s'impose à lui sans ordre, sans harmonie, l'unifier en système, d'un mot, créer l'univers scientifique. Il faut ajouter que plusieurs des métaphysiciens anglais les plus éminents, et je crois qu'il faut placer Green en tête, fidèles à leurs traditions d'école, mitigent leur hégélianisme en y introduisant une conception d'origine berkleyienne. Il y a des connaissances vraies et des erreurs, et c'est pourquoi l'on peut et l'on doit admettre un critère et une norme de vérité. A la suite de Berkley, les philosophes anglais trouvent cette norme de vérité dans la conformité avec la pensée divine. La science de Dieu constitue la réalité profonde de l'univers, et c'est à reproduire cette science harmonieuse et ordonnée que tâche la philosophie.

Telles sont les idées qui se retrouvent modifiées sans doute, mais au moins comme directions générales parmi les hégéliens anglais. Reste à voir comment elles s'adaptent et se transforment dans le détail.

Des noms marquants dont s'honore l'Angleterre philosophique à l'heure présente, nul autant que M. F. H. Bradley, professeur à Oxford, n'a au cours des années dernières provoqué l'admiration ou attiré la critique. L'*Aristotelian Society*, pour la session 1901-1902, par l'organe du Dr G. F. Stout, son président, et du secrétaire honoraire M. H. W. Carr, lui consacrait deux conférences [1]. Le récent volume des *Proceedings* de 1903 revient à deux reprises nous parler de sa philosophie : c'est encore M. G. F. Stout qui, après avoir critiqué l'année dernière la théorie bradleyienne de la relation, s'attaque cette fois au Jugement. C'est M. A. J. Finberg qui réplique à M. Carr et prétend lui démontrer qu'il a gravement dénaturé la pensée de M. Bradley.

1. *Aristotelian Society. Proceedings.* New series, vol. II, 1901-1902. *Alleged Self-Contradiction in the Concept of Relation.* A criticism of M. Bradley's *Appearance and Reality*, by G. F. Stout. M. Bradley's « *Theory of Appearance* », by H. W. Carr. — Vol. III, 1902-1903. *M. Bradley's Theory of Judgment G. F. Stout. Appearances and Reality,* reply to M. Carr, by A. J. Finberg.

Dans les quatre numéros du *Mind* 1903, il n'en est pas où il ne soit question de cette intéressante métaphysique ; le plus souvent deux ou même trois articles, discussions ou recensions, soit qu'ils aient directement pour objet l'appréciation de ses derniers livres, soit à propos d'un autre philosophe, s'attachent à mettre en lumière l'originalité de ses solutions, sans se priver du reste du malin plaisir, spécialement délicat pour une philosophie rivale, d'en signaler les parties moins satisfaisantes. Nous avons donc, semble-t-il, abondance de matériaux, et cependant le travail n'en est pas facilité. S'il est toujours difficile de rendre avec exactitude une pensée qui n'est pas la nôtre, il paraît bien que c'est particulièrement vrai de la philosophie de M. Bradley; c'est là du moins une impression qu'il est malaisé de ne pas ressentir en face des expositions si variées que donnent de son système les amis comme les adversaires. Essayons cependant d'en préciser les grandes lignes.

M. Bradley est un hégélien résolu, et cependant M. Schiller, qui défend à Oxford un « pragmatisme » assez analogue à la *Philosophie nouvelle* que MM. Le Roy et Wilbois exposaient naguère dans la *Revue de métaphysique et de morale*, ne craint pas de l'appeler « le plus grand des sceptiques anglais [1] ». Comme on ne saurait faire un sceptique de l'auteur de la *Logique* qui, dans son intrépide confiance en la raison, ne craignait pas de pénétrer dans la vie divine et d'en décrire *a priori* le triple rythme, il paraît tout de suite que M. Bradley n'est pas un servile disciple du maître. Le titre seul d'un de ses livres les plus célèbres, *Appearance and Reality*, suffirait à mettre son indépendance en pleine lumière. Si, comme le dit M. Schiller, ce dualisme a fait fortune à Oxford, si les étudiants sont persuadés que notre connaissance scientifique ne saurait atteindre que l'apparence des choses et non leur réalité profonde, en dépit des sympathies et des affinités réelles nous sommes bien loin de l'hégélianisme. Et de fait, M. Bradley s'écarte de Hegel sur des questions fondamentales [2]. L'axoime fameux qui refuse de considérer comme réel ce qui n'est pas pensée pure ne trouve pas grâce devant lui. De quel droit, dit-il, peut-on rayer du domaine

1. *On preserving appearances.* (*Mind*, July 1903, p. 341.)
2. A. K. Rogers, *The absolute as Unknowable.* (*Mind*, January, 1903, p. 35-36.)

de la réalité les sentiments et les affections et faire de l'homme une pure activité intellectuelle ? C'est là sa première objection ; il ajoute — et cette seconde critique a paru topique comme la première — : n'est-il pas vain de prétendre établir le monisme sur la pensée comme base? Comme si la pensée, qui suppose nécessairement un terme distinct d'elle, n'était pas par essence dualiste ? Les corrections proposées par Green et par son école, par MM. E. Caird et B. Bosanquet, si elles adoucissent beaucoup le monisme hégélien, ne suffisent pas à le rendre acceptable. En effet, dit-il, la véritable réalité est concrète ; or, s'il faut en croire le néo-hégélianisme de Green, la philosophie a pour objet la connaissance systématique de l'univers. Mais cette connaissance systématique, si elle a l'avantage de déterminer et d'harmoniser le chaos primitif des données intellectuelles ou sensibles, a le grave défaut de lui substituer un univers symbolique et abstrait. Sans doute, Green pense résoudre la difficulté par une nouvelle définition[1] : grouper des connaissanees en système, dit-il, c'est déterminer, fixer des relations, c'est-à-dire concrétiser, et par suite l'univers scientifique, parce que systématique, est plus concret que l'univers primitif. Mais c'est là du pur nominalisme et à qui fera-t-on croire un pareil paradoxe? Non, la réalité est concrète ; la science, la philosophie sont nécessairement abstraites, et c'est pourquoi nous ne saurions atteindre par la science ou par la philosophie, que l'apparence des choses et non pas leur réalité profonde. On dira peut-être que ce caractère d'abstraction est un défaut essentiel de la connaissance humaine: M. Bradley n'y contredira pas. C'est justement, répondra-t-il, la raison pour laquelle l'homme est condamné à ne jamais connaître que sa connaissance des choses et non pas leur vérité réelle.

Voici maintenant comment M. Bradley résume les considérations précédentes et conçoit dans son propre système l'antithèse de l'apparence avec la réalité :

1. Non seulement la pensée, mais encore les sentiments et les affections doivent entrer comme éléments dans une construction de l'univers qui prétend atteindre la réalité profonde des choses.

2. Que si l'on cherche le dernier fond de toutes choses, ce

1. Mac Lennan, *Existence and content* (*Mind*, January, 1903, p. 79-81.)

qu'il y a de vraiment réel, la pensée ne suffit ni à l'expliquer ni même à l'atteindre.

3. La solution proposée par Green, Caird, Bosanquet et qui, en faisant violence aux termes, voudrait, par une nouvelle définition, attribuer un caractère concret à la construction systématique de l'univers, est insuffisante et inacceptable.

4. La véritable réalité est la connaissance ou plus exactement l'expérience totale — je dis *expérience*, car elle est tout aussi bien affection et sentiment que pensée pure — faite par l'absolu et dans laquelle notre connaissance particulière entre comme un élément qui s'y transforme. De même que la connaissance rudimentaire est transformée par la connaissance scientifique, ou plus exactement de même que la sensation élaborée par l'esprit devient la connaissance intellectuelle, de même, par delà nos connaissances singulières, inadéquates, symboliques et abstraites, et au-dessus d'elles, il existe une expérience totale qui les comprend toutes, les élabore, les transforme en une vision de toutes choses qui est, en même temps, la représentation que se donne de l'univers la pensée absolue, et qui est ainsi la véritable et unique réalité[1].

On ne peut s'empêcher de redire les vers de Victor Hugo :

Dans vos cieux, au delà de la sphère des nues,
Au fond de cet azur immobile et dormant,
Peut-être faites-vous des choses *inconnues*
Où la douleur de l'homme entre comme *élément*[2].

Il en est ainsi dans le système de M. Bradley. Cette connaissance scientifique de l'univers, acquise par l'homme au prix de tant de travail et de soin, viendrait donc se perdre dans l'océan de l'expérience universelle, comme ces éléments qui, dans le creuset du chimiste, perdent leur individualité et jusqu'à leur caractère spécifique ! Transformée par l'absolu, elle deviendrait une *chose inconnue*, toute différente de l'idée que nous nous faisons de sa réalité, et ne nous laisserait que la mélancolique consolation de penser que nous avons fourni à l'intelligence totale un des moments nécessaires de son infaillible vision. Quant à

1. C'est là proprement la conclusion du livre célèbre *Appearance and Reality*.

2. *Les Contemplations. Pauca Meae. Sur une tombe.*

l'homme, incapable de concevoir et même de soupçonner cette connaissance véritable, il est condamné à ne saisir jamais que l'apparence toujours plus ou moins illusoire des choses. On voit que M. F. C. Schiller n'exagérait pas quand il appelait M. Bradley le plus grand des sceptiques anglais.

Mais, plus importante encore que sa théorie elle-même, est l'argumentation par laquelle M. Bradley s'efforce d'en établir la preuve. C'est un corps de trois doctrines particulières, étroitement dépendantes l'une de l'autre : la théorie de la réalité concrète, la théorie des signes, enfin celle du dernier sujet de toutes choses [1].

Qu'appelle-t-on un être concret ? De prime abord, une réponse s'impose. Est concret ce qui n'est pas universel, ce qui est particulier. L'idée d'homme, par exemple, n'est pas une idée concrète, c'est une représentation qui convient à des milliers d'êtres tous différents les uns des autres. Mais, d'autre part, tout ce qui est particulier n'est pas concret, par exemple la couleur rouge d'une pomme est singulière, ne convient qu'à cette pomme, et cependant nul ne dira que cette couleur rouge est quelque chose de concret, car il est impossible de la considérer à part, sans faire une abstraction. Et pourquoi ne saurait-on la considérer à part sans l'abstraire, c'est-à-dire sans dissocier les éléments d'un même tout ? C'est que cette couleur rouge, particulière sans doute, ne tire pas d'elle-même cette particularité, mais la dérive d'autre chose, du sujet sur lequel elle s'appuie et dont elle est comme « l'adjectif ». Ces considérations nous amènent d'elles-mêmes à la définition suivante : Est concret ce dont la particularité n'est pas dérivée, ce qui n'est « l'adjectif » de rien autre. On voit tout de suite qu'il y a une grande analogie, pour ne pas dire une identité parfaite, entre ce que M. Bradley appelle « un concret » et ce que d'autres philosophes appellent « une substance ». De même que pour Spinoza, la question fondamentale de la philosophie était : Y a-t-il plusieurs substances ? le problème revient pour M. Bradley à savoir s'il y a dans l'univers plusieurs « concrets » ou, au contraire, si toutes les réalités que nous croyons saisir et distinguer ne sont que les « adjectifs » d'une seule et même dernière réalité concrète, d'un « dernier sujet [2] ».

1. Bradley, *Principles of Logic*, chap. I et II.
2. Dr G. F. Stout, *Proceedings*, 1902-1903, p. 2 *sqq*.

M. Bradley se rallie à cette dernière opinion et il apporte en preuve sa théorie des signes : juger ou plus simplement connaître, c'est nécessairement abstraire. Et voici la preuve. Juger, c'est attribuer un prédicat à un sujet. Or tout prédicat est une idée, c'est-à-dire un signe et par conséquent une abstraction. N'oublions pas, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que toute cette philosophie part d'un premier supposé qui déconcerte parfaitement nos idées communes, c'est qu'il n'y a pas de monde *en soi* dont nos idées soient les représentations ou les images. En ce sens, M. Bradley dirait, comme tout hégélien, qu'en dehors de nos idées rien n'existe. Mais alors dans une idée on peut et on doit considérer deux éléments : un élément existentiel ou psychologique, qui est l'existence consciente dans notre esprit d'une certaine modalité, — M. Bradley l'appelle idée psychologique ou idée improprement dite, — et un élément représentatif, la connaissance, l'idée proprement dite. Pensons, par exemple, à la couleur rouge d'une pomme. Nous distinguons l'idée psychologique, la modalité par laquelle nous entrons en relation de connaissance avec cette couleur rouge, et l'idée logique de cette couleur, la représentation que je m'en donne et qui est proprement toute la connaissance que j'en ai. Or cette idée est un pur signe, c'est-à-dire, dans la pensée de M. Bradley, « quelque chose dont l'essence consiste à être rapporté à autre chose », et qui n'a d'autre existence que celle de l'objet auquel il est rapporté. Car une idée, c'est un fait qui a une signification, et la signification, c'est-à-dire l'idée logique, ou idée proprement dite, est une partie du fait, séparée de son existence et entièrement rapportée à un sujet pour le modifier. Toute idée est donc essentiellement adjective et abstraite. Rappelons-nous maintenant la définition donnée plus haut d'une réalité concrète. Il suit avec une logique rigoureuse que nos idées — et il faut entendre par ce mot nos idées logiques, nos représentations considérées comme objets de la connaissance directe — ne deviennent concrètes que si elles sont reçues dans un sujet qui leur communique l'existence. Et comme toutes nos idées sont affligées de ce caractère d'abstraction, comme elles rentrent d'ailleurs toutes insensiblement les unes dans les autres, suivant la loi d'une complexité décroissante, il faut leur assigner un sujet, qui, purement indéterminé lui-même, et par elles déterminé, ait pour unique mission de leur

communiquer l'existence et ainsi de les rendre concrètes. Ce sujet qui nécessairement est unique, c'est l'être pur, identique au pur néant, ou pour parler la langue de M. Bradley c'est un pur *that*, qui n'a en lui-même aucun *what* pour le déterminer. Mais ce sujet à son tour n'est qu'une idée, tout indéterminé qu'il puisse être, et, parce que toute idée comme telle est abstraite, et, par suite, n'a pas de véritable réalité, il est démontré que toute notre connaissance est abstraite, qu'elle n'atteint que l'apparence des choses, c'est-à-dire ses propres manifestations. Nous arrivons enfin à cette définition de la réalité qui ne laisse pas de provoquer en nous une certaine mélancolie : « une synthèse *inconnue* qui se révèle à nous par la présence d'une de ses sections dans notre connaissance momentanée ». Et qui dira ce que l'alchimie de l'absolu opère avec nos systèmes cosmiques ! Il faut avouer, suivant l'expression de M. Rogers, que dans ce système « ni nous ne connaissons le total, ni même la destinée des parties constituantes au sein de ce total[1] », ou encore, pour employer avec M. Mac Lennan des termes chers à l'école anglaise, le *contenu* (c'est-à-dire ce qui nous apparaît de la réalité) nous cache l'*existence* (c'est-à-dire cette réalité elle-même) bien loin de nous la manifester, et c'est là un défaut qui vient de la nature même de notre connaissance[2].

## IV

M. Mac Taggart, professeur à Cambridge, a publié, en 1901, un volume d'*Études sur la cosmologie hégélienne*[3] dont la presse philosophique anglaise s'occupait encore les mois derniers. Le mot de cosmologie pourrait faire illusion sur l'objet véritable de ces *Études*, il ne s'y agit ni de l'origine du monde, ni de la constitution des corps. M. Mac Taggart donne à ce terme une signification profondément différente de celle qu'on lui attri-

1. Rogers, art. cité, p. 36.
2. Mac Lennan, art. cité, p. 79. — M. G. F. Stout (*M. Bradley's Theory of Judgment*; tout l'article est à lire [*Proceedings*, 1903, p. 1-20]); M. Rogers (art. cité, p. 45); M. Mac Lennan (art. cité, p. 80-82); M. F. C. S. Schiller (art. cité, p. 341-347), ont fait une critique souvent heureuse de M. Bradley.
3. *Studies on Hegelian Cosmology*, by S. M. T. Ellis M. Taggart, M. A., Fellow and Lecturer of Trinity College, Cambridge. Pitt Press, 1902. xx-292 pages.

que communément. Il avait, dans une étude précédente et par
une analyse abstraite et toute formelle, éclairci quelques-uns des
concepts les plus usuels en philosophie, et il entend par cosmo-
logie, l'art ou la science de les appliquer aux faits concrets de
l'expérience ordinaire. Par exemple, l'État est une réalité que
nous fait connaître notre vie de chaque jour et M. Mac Taggart
a étudié ailleurs, par un pur procédé *a priori*, le concept d'orga-
nisme. La cosmologie cherchera dans quelle mesure l'État peut
ou doit être assimilé à un organisme. Les *Studies on Hegelian
Cosmology* forment une série de huit études d'inégale importance,
et ont pour objet quelques-uns des problèmes qui attirent invin-
ciblement les recherches de la spéculation philosophique. L'im-
mortalité humaine, la personnalité de l'absolu, le bien suprême
et son critère moral, le châtiment, l'idée de faute, l'État consi-
déré comme un organisme, le rapport de l'hégélianisme à l'idée
chrétienne, enfin la détermination plus plénière de l'absolu. Ce
n'est pas une simple exposition de l'hégélianisme : l'auteur nous
prévient que, sauf pour les chapitres théologiques de son livre, il
se préoccupe moins de reproduire fidèlement la pensée de Hegel
que de l'adapter au génie anglais et de la transformer suffisam-
ment pour la rendre intelligible et acceptable du public auquel il
s'adresse. Avec M. Baillie, que nous nous plaisons à suivre pour
guide dans cette rapide revue, à cause de sa profonde connais-
sance de l'hégélianisme et de la modération impartiale de sa
critique, on peut grouper autour de trois chefs les idées expo-
sées dans ce volume : métaphysique, morale, théologie propre-
ment dite[1].

Les théories métaphysiques de M. Mac Taggart sont de toutes
les plus intéressantes. Admettant l'existence de l'absolu, il cherche
à en définir la nature. L'absolu, dit-il, est infini, il ne saurait donc
être une personne, car toute personne suppose l'existence d'un
non-moi auquel elle s'oppose, et ne saurait par suite être infinie,
puisque l'infini ne peut laisser hors de lui aucune réalité. D'autre
part, l'absolu possède d'une manière quelconque la personnalité,
puisqu'il est réel, c'est-à-dire concret. Il est, comme tel, consti-
tué non par une pure unité atomique, mais par une véritable unité
de différences, ce qui suppose une vie consciente. Ces diffé-

1. *Hibbert-Journal*, January 1903, p. 373-385.

rences, à leur tour, existent dans l'unité, mais non pour elle, car si elles existaïent pour l'unité, étant donné que l'unité existe nécessairement dans les différences et pour elles, il n'y aurait aucune distinction entre l'unité et ses différences, ce qui serait contradictoire. Donc les différences existent dans l'unité, mais non pour elles, tandis que l'unité se réalise dans les différences et existe pour elles. Mais, cette expression : « exister pour quelqu'un » signifie être pour lui un objet de connaissance. Il en résulte que l'unité qui relie les différences dans l'absolu qu'elles constituent, est pour celles-ci un *objet* de connaissance. Mais alors elles sont douées d'une vie consciente et par suite de personnalité, car est une personne tout être capable de s'opposer un autre être comme son objet. Bref, les différences qui constituent l'absolu sont des personnes, et par suite, si l'absolu n'est pas une personne, il est un collège de personnes. L'unité qui relie étroitement entre eux les membres de ce collège est l'amour, amour non qualifié, dont la pureté transcendante dépasse tout ce que nous saurions concevoir, sorte d'extase passionnée *all absorbing*, *all consuming* dont seul peut nous tracer une pâle image, l'amour de deux êtres humains totalement donnés l'un à l'autre[1].

Quant aux personnes qui composent ce collège, après une nouvelle démonstration, aussi abstraite que celle qui précède, M. Mac Taggart conclut que ce sont tous les êtres personnels qui remplissent le monde. Par delà cette vie phénoménale et grossière que nous menons ici-bas, et bien en dehors des prises de notre expérience vulgaire, il est une vie merveilleuse, que, personnes éternelles, incréées, nous vivons tous, dans un sublime amour mutuel.

On comprend que cette conception de la personnalité humaine rende malaisé l'établissement d'une morale pour régler notre humble vie phénoménale si différente de l'autre. M. Mac Taggart y tâche cependant et la plus importante des conclusions par lui formulées est relative au critère du bien. Le bien suprême, dit-il, consiste dans l'amour pur qui unit entre elles les différentes personnes du collège divin, mais comme il n'est point objet d'expérience et que par suite il ne saurait exercer aucune influence sur notre action morale, il faut chercher ailleurs une règle de

1. Dans *Studies...*, les deux chapitres : *Personality*, — *Supreme Good*.

moralité et M. Mac Taggart se rencontre, quoique idéaliste, avec les hédonistes de tous les siècles pour fixer à nos intentions le plaisir comme leur nécessaire objet. Il a du moins inventé, et ceci lui est personnel, une sorte de calcul hédonique pour déterminer d'une manière précise la plus grande somme de plaisirs, qu'il faut toujours préférer. Comme M. B. Bosanquet a voulu critiquer longuement dans le *Mind* cette théorie de M. Mac Taggart, nous en reparlerons un peu plus bas.

Nous ne dirons rien des chapitres théologiques. C'est que M. Mac Taggart s'y donne uniquement comme le rapporteur des idées de Hegel et ne juge pas à propos de manifester ses conclusions personnelles. Il y aurait sans doute à louer et plus encore peut-être à critiquer dans l'exposition qu'il en fait, mais ce sont là des questions d'histoire pure, et si elles sont intéressantes pour qui cherche à comprendre la philosophie religieuse de Hegel, elles ne jettent aucune lumière sur la philosophie anglaise, la seule dont nous ayons à parler ici.

M. B. Bosanquet est un néo-hégélien de l'école de Green qu'il se plaît à défendre et à suivre en tout. Une longue étude, lue devant les membres de l'*Aristotelian Society*, par Boyce Gibson[1], nous apprend quelles sont ses positions principales en métaphysique: un détail curieux, et qui montre bien l'importance des questions de méthode, c'est à propos d'une question qui pourrait paraître au premier abord insignifiante : « Doit-on faire de la psychologie une science complètement distincte de la logique? » et où les deux écrivains diffèrent d'opinion, que les fondements mêmes de la philosophie sont ainsi étudiés. C'est que le moindre problème de logique conduit naturellement l'esprit à rechercher quelle est, en définitive, le véritable et dernier sujet de la plus simple phrase que nous prononçons. Quand je dis que cette pomme est rouge, à moins de borner la signification du mot *pomme* à un certain contour précis, je dois avoir plus ou moins présente à la pensée une définition de cette pomme. Et cette définition peut envelopper en germe tout un système du monde. Supposons-la complète et de parfaite exactitude, elle variera suivant

1. *The Relation of Logic to Psychology, with Special Reference to the views of doctor Bosanquet.* (*Proceedings*, 1902-1903, p. 166-183.)

qu'elle aura pour auteur un positiviste, un sensualiste, un idéaliste, un panthéiste, un aristotélicien. En néo-hégélien logique, M. B. Bosanquet prétend que le dernier sujet de chacune de nos phrases, même les moins complexes, est la réalité totale; en d'autres termes, que cette humble pomme ne saurait se définir adéquatement que par les relations qu'elle soutient avec l'ensemble de l'univers. C'est de là, dit-il, que procède ce besoin inné d'harmonie, cette dialectique des choses qui, invinciblement, pousse l'homme à systématiser les données confuses de son expérience première.

A M. Boyce Gibson cette théorie paraît trop intellectualiste, et malgré qu'en puisse penser M. Bosanquet, il ose lui appliquer l'épithète de subjective. Car enfin l'expérience humaine ne dépend pas seulement de l'intelligence qui la conçoit et des principes d'harmonie qui la règlent. Indépendante de notre esprit, indépendante même de nos connaissances acquises, il est une autre loi qui décide du progrès des sciences, et cette loi est celle de l'objet. Sans doute, notre attitude n'est pas de pure passivité en face de l'objet et nous le recouvrons de tout un appareil subjectif, mais au fond c'est encore lui qui règle et conditionne cet apport. A voir les choses sans parti pris, notre connaissance suppose l'influence réciproque de l'esprit sur son objet et de l'objet sur l'intelligence. Elle est comme la résultante de leur double et mutuelle action. Les deux termes sont nécessaires et si l'un manque, de toute nécessité la connaissance périt. Et M. Boyce Gibson cite ces fortes paroles du professeur Stout : « L'expérimentateur applique à son objet cette grande force de contrôle qu'on appelle l'abstraction ; l'objet à son tour contrôle le penseur du fait même qu'il est ce qu'il est et non pas ce que le penseur voudrait qu'il fût[1]. » Quant à la question de savoir quel est le dernier sujet de tout jugement, si l'on entend par là ce à quoi nous entraîne la dialectique de l'esprit, et, dans une certaine mesure, la dialectique des choses, sans doute, c'est la réalité totale, le système à venir de nos connaissances, mais au moment où l'on formule un jugement particulier, le sujet réel ne signifie encore qu'une partie de ce système total, l'ensemble des choses

1. Cité par M. Boyce Gibson, art. cité, p. 178. Extrait d'une leçon orale du Dr Stout et recueilli par M. Boyce Gibson.

jusqu'ici connues. Et cette universalité elle-même est alors dirigée, orientée par le prédicat et vers lui, et comme par lui polarisée.

Les idées morales de M. Bosanquet sont plus intéressantes encore que ses idées métaphysiques. Le volume du *Mind* pour 1903 nous apporte deux documents qui nous renseignent sur ce point. Le premier est une appréciation du livre remarquable du regretté professeur H. Sidgwick : *La morale de Green*, *Spencer*, *Martineau*[1]. M. Bosanquet y éclaircit et y défend les doctrines de Green, et, par suite, les siennes propres. La plus importante des questions traitées est celle de la prépondérance accordée par Green au rôle du caractère dans la vie morale. Partisan convaincu de la liberté, il s'éleva toujours cependant, et avec force, contre l'indéterminisme de l'action morale, et c'est pour accorder ces deux tendances, en apparence contradictoires, qu'il attribua au caractère le pouvoir de déterminer notre conduite. Qu'est-ce que le caractère? Une disposition *acquise* d'agir en un sens déterminé. La conscience, en face des influences à subir, des opérations à exercer, adopte d'elle-même et librement une certaine orientation générale vers le bien ou vers le mal, ou plutôt, pour parler comme Green, vers le mieux ou le moins bien, car, dit-il, on ne fait jamais le mal que *sub specie boni*. Cette orientation s'accentue, se précise et se particularise à mesure que les circonstances se présentent et l'exigent. Il en résulte un façonnement de l'âme, une organisation intime qui, d'avance, conditionne l'action future. Or, même ainsi prédéterminée, cette action est libre; car elle ne provient que de moi, et la première cause dont elle dépend est l'orientation volontaire que ma conscience a adoptée.

Nul ne peut nier qu'il y ait dans cette thèse des vues pénétrantes et vraies ; c'est un fait d'expérience que les actions morales d'un même homme s'enchaînent étroitement, que sa conduite actuelle a presque toujours sa raison d'être dans l'attitude qu'il adopta jadis en face du devoir et qu'il n'a pas reniée, bref que l'être humain a dans les actes transitoires qu'il pose le redoutable pouvoir d'engager son avenir. C'est la récompense de la vertu longtemps pratiquée de se rendre l'action vicieuse presque impossible, pour aussi longtemps que dureront ses bonnes dis-

1. *Mind*, July 1903, p. 382 *sqq*.

positions; et le grand péril de l'habitude mauvaise est à son tour de rendre très difficiles à rompre les liens du péché. Mais il faudrait y apporter d'abord cette précaution de ne pas employer un langage équivoque qui laisse croire que cette orientation et, par suite, le caractère qui en résulte, est un produit spontané de la nature même de la conscience personnelle; ce qui reviendrait au déterminisme pur. Il faudrait surtout, au nom de l'expérience même, limiter ce pouvoir de l'habitude. Que, par suite de la direction acquise de notre vie, il nous soit momentanément impossible d'accomplir certains actes bons ou mauvais, il est difficile d'y contredire, du moins est-il toujours au pouvoir de l'homme de prendre une *attitude* différente, de se placer comme dans une inclinaison nouvelle en face du devoir moral; alors peu à peu l'habitude première s'affaiblira de manière à permettre de reconquérir pleinement la liberté et même d'acquérir une habitude contraire. N'est-ce pas là l'histoire des conversions ou des chutes morales ?

Mais c'est surtout dans deux articles du *Mind*[1] que M. B. Bosanquet venant à discuter les idées morales de M. Mac Taggart nous expose ses propres conclusions sur quelques-unes des questions d'éthique les plus intéressantes.

Nous avons vu plus haut que M. Mac Taggart avait adopté comme critère du bien moral, comme la boussole qui doit guider notre course vers le bien suprême la plus grande somme de plaisirs. C'est à discuter et à rejeter cette doctrine que M. Bosanquet a consacré ses deux articles.

Le premier reproche qu'il lui adresse est de régler l'action morale par un critère qui, fût-il exact, ne serait jamais qu'accidentel et accessoire. En accordant même que le bien moral soit toujours uni à la plus grande somme de plaisirs, il est certain que cette connexion n'est point de soi nécessaire, qu'il en pourrait être autrement, en tout cas, que plaisir et bien restent deux notions fort diverses. Or, puisque la haute valeur de nos actions leur est communiquée par l'intention qui les dirige, n'est-il pas dès lors regrettable d'adopter un critère moral qui tend toutes nos énergies, implicitement peut-être et matériellement vers ce qui est bien, mais explicitement et formellement vers ce qui est

1. *Mind*, April 1903, p. 202-225; July 1903, p. 304-316 : *Hedonism among Idealists*.

agréable? Admettons qu'il y ait entre le bien moral et l'agréable une identité réelle, à coup sûr il n'y a pas entre eux une identité de valeur, et l'action morale préformée ainsi par un critère de plaisirs, apparaît comme très rabaissée.

Puis, le calcul hédonique ne saurait être un critère de vie morale. Les plaisirs, s'ils sont successifs, ne s'ajoutent pas, remarque-t-il avec finesse, et goûter pour la centième fois la même volupté est si loin d'en augmenter la jouissance, qu'on pourrait même à juste titre soutenir l'inverse. Au contraire, il reste de toute bonne action morale un résidu qui se dépose en nous, nous rend plus forts, plus vertueux et nous fait trouver plus de satisfaction dans le bien. Est-il d'ailleurs bien conforme à l'expérience que nous nous déterminions à agir après avoir ainsi *calculé* la somme de jouissances qui nous en reviendra ? Sans doute nous considérons le pour et le contre, nous groupons les avantages et nous les comparons avec les inconvénients, mais est-ce là une *addition* proprement dite? Il faudrait alors que la dernière opération fût une pure balance de quantités ; et qui donc soutiendra que la conscience, au moment de choisir, fasse une pesée de valeurs uniquement quantitative? Même s'il s'agit des actes les moins complexes, de la préférence à donner entre deux repas, il semble impossible de tout réduire à un calcul de grandeurs. Une analyse impartiale démontre que si, de deux partis à prendre, nous nous décidons enfin pour l'un d'eux, c'est qu'il offre un certain aspect qui nous plaît davantage, et cette physionomie qui nous attire, irréductible à un calcul de quantités, nous apparaît toujours comme de l'ordre qualitatif.

Enfin, c'est une dangereuse équivoque que d'identifier le bonheur avec le plaisir. Le bonheur est une satisfaction plénière et le plaisir n'est pas et ne peut pas être une complète satisfaction. L'expérience elle-même le dit. Pourquoi existe-t-il une science du beau et une science du bien, une esthétique, une morale? C'est justement parce que l'œuvre qui nous apporte du plaisir est souvent incapable de nous donner une satisfaction complète. Si l'on met à part une élite très peu nombreuse, qu'il s'agisse de problèmes artistiques ou de questions de morale, on peut établir cette règle que celui-là se trompe à coup sûr qui prend pour critère le plaisir qu'il se procure. Et puis, examinez vos actes quotidiens, réfléchissez sur vos jouissances passées, vous verrez aisé-

ment que jamais peut-être vous ne réussissez à vous donner une satisfaction complète qu'en sacrifiant un plaisir. Une lecture de journal, de roman-feuilleton apporte plus de plaisir qu'une lecture de belle tragédie classique. Et quand je dis qu'il faut presque toujours sacrifier son plaisir pour gagner la complète satisfaction, je ne parle pas seulement de dédaigner un plaisir immédiat; on peut dire qu'une satisfaction complète apporte avec elle très peu de plaisir. Il y a longtemps que de grands philosophes en avaient déjà fait la remarque et il paraît bien que c'est le sens profond de la distinction établie par Spinoza entre le bonheur et ce qu'il appelle *titillatio*.

Mais M. Bosanquet s'élève à des considérations encore plus hautes et plus générales. Il lui semble possible de reconnaître dans tout plaisir une part d'activité corporelle, tandis que la satisfaction complète est une jouissance de l'âme. Puisque le plaisir s'oppose à la satisfaction complète, il faudrait donc, dit-il, en revenir à la fameuse distinction des plaisirs spirituels et des plaisirs du corps, ceux-ci étant le principal obstacle aux premiers [1]. La conclusion pratique qui s'en dégage est fort intéressante, quoique M. Bosanquet ne la formule pas. Il est à coup sûr de toute sagesse de dédaigner le plaisir fugitif, puisque à ce prix seul l'âme peut goûter une satisfaction complète; or c'est justement une des premières règles de l'ascèse que de mortifier les inclinations sensibles pour faciliter à l'âme la possession du bien suprême.

Une dernière critique faite par M. Bosanquet à M. Mac Taggart est le reproche d'intellectualisme. Le professeur de Cambridge a l'air de croire à une action fulgurante de la vérité, subjuguant d'elle-même l'assentiment, à moins que l'homme ne soit d'une évidente mauvaise foi. Or, une telle conception lui paraît témoigner d'une psychologie bien superficielle. Il faut une grande pureté d'intention et l'impartialité d'une âme de bonne volonté pour discerner dans le détail des actions journalières le devoir moral, et par suite il ne suffit pas de s'aider d'un critère purement intellectuel qui laisserait aux mauvaises inclinations intimes tout leur pouvoir d'aveuglement. Un vrai critère doit être à la fois intellectuel et moral; il doit supposer, par le fait même qu'on

1. *Mind*, art. cité, p. 223-224.

l'emploie, une direction générale de bonne volonté. Il est clair qu'un critère de plaisir n'a pas ce pouvoir d'apaisement, et c'est là encore une des nombreuses raisons qui rendent inacceptable le critère de M. Mac Taggart.

Avant de clore ce Bulletin, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le rôle très modeste de celui qui écrivit ces pages était de *rapporter* aussi exactement que possible les théories aujourd'hui en faveur parmi les cercles philosophiques de la Grande-Bretagne. Des idées et des doctrines qui viennent d'être exposées, il en est peu qu'il regarde comme totalement inacceptables, il en est moins encore peut-être qu'il adopte sans correction et telles que leurs auteurs les présentent. Dans la majorité des cas, on aura pu connaître son appréciation et s'il n'a pas cru devoir, à chaque fois que l'occasion s'en présentait, formuler un jugement, c'est qu'une critique doit être appuyée de raisons et que l'espace lui manquait. Il tient à redire encore qu'à aucun prix son silence ne saurait passer pour une approbation.

H. LÉARD.

# REVUE DES LIVRES

## ASCÉTISME

**Introduction à la vie bienfaisante**, par l'abbé Henry Bolo. Paris, Poussielgue. In-12, 363 pages. Prix : 3 fr. 50.

C'est le vingt-neuvième volume d'une série commencée il n'y a pas encore quinze ans, croyons-nous ; par conséquent, et avant tout, il nous faut adresser nos félicitations à cette heureuse fécondité.

Ce n'est certes pas le volume le moins intéressant de la collection ! Il a tous les mérites de style de ses aînés, et peut-être quelque chose de plus, comme une pointe légère d'ironie souriante.

Le point de départ de toute la doctrine est cette maxime de La Rochefoucauld : « Être bon, c'est prêter à usure sous prétexte de donner ; c'est acquérir tout le monde par un moyen subtil et délicat. »

« Puisqu'on ne peut, dit M. Bolo (p. 33), sans cesser d'être humain, se défendre d'avoir faim en ceux qui ont faim, de compatir à ceux qui pâtissent, de désirer du désir des autres, de subir en un mot la contagion de leurs douleurs et de leurs joies, il reste à se rendre le plus sensible qu'on peut aux sensations d'autrui pour lui faire du bien sans mesure. Là est le secret d'un bonheur illimité. »

Mais, direz-vous, c'est la pure théorie de l'égoïsme ! M. Bolo a vu l'objection et lui a répondu à l'avance : « Puisque, dit-il, il y a tant d'égoïsme par le monde, et puisque l'égoïsme est tellement enraciné dans le cœur humain qu'il ne meurt qu'après lui, pourquoi ne pas donner à cet égoïsme un caractère favorable au prochain ? D'ailleurs, si l'égoïsme intelligent et averti peut devenir un principe bienfaisant et se transmuer en bonté, qu'un tel égoïsme soit béni. Il deviendra, en effet, une source intarissable, abondante de joie pour tous. Qu'est-ce que Dieu, sinon le plus magnifique, le plus doux, le plus bienfaisant des égoïstes ?

« Pourquoi alors ne pas jouir bravement du dilettantisme de la bonté ? » (P. 34.)

D'autant plus qu'on peut trouver en lui la vraie solution du problème de la souffrance, témoin le Christ.

En effet, « s'il est démontré qu'on peut être heureux dans la mesure où l'on a conscience de faire du bien à autrui, il faut en conclure que les douleurs rédemptrices du Sauveur furent en lui autant de principes béatifiques ».

Non pas, s'il vous plaît, à titre de causes plus ou moins éloignées, puisque :

« Chacune de ses souffrances, étant une grâce pour ses frères, était une joie pour son cœur.

« Ainsi la croix même, dit saint Paul, lui donna un bonheur intentionnel et voulu. (Heb., XII, 2.) » (P. 29.)

A première vue, le texte de saint Paul ne semble guère prouver la thèse; *qui proposito sibi gaudio*, *sustinuit crucem.*

Quoi qu'il en soit, il faut avouer que ces affirmations, et beaucoup d'autres semblables ne mènent pas le lecteur à travers des sentiers trop battus. Elles ont parfois un petit air paradoxal, insolite, quelque chose d'un peu hasardé ; mais que le lecteur ne se laisse pas effaroucher trop vite, qu'il aille jusqu'au bout, pour ne pas rester dans le vague et la surprise d'une première impression. En fermant le volume, il saura qu'en penser, quelle appréciation en garder.

H. PEYRACHON.

**La Psychologie du Christ,** par l'abbé J.-A. CHOLLET, docteur en théologie, professeur aux Facultés catholiques de Lille. Paris, Lethielleux. 2 volumes in-16, xx-215 et 179 pages.

Dans ses études sur l'âme humaine, M. l'abbé CHOLLET ne pouvait choisir un plus grand et plus beau sujet. Il a mis à profit ses laborieuses recherches, et sa science en psychologie pour nous introduire dans les mystères de l'âme adorable de l'Homme-Dieu, modèle achevé de toute perfection, et nous en découvrir les ravissantes beautés.

M. l'abbé Chollet a eu soin de prendre les guides les meilleurs; il aime surtout à s'autoriser de saint Thomas, et il commente avec bonheur le Docteur angélique.

Nous rencontrons sur notre route plusieurs questions du plus

haut intérêt. Quelle était la science du Christ, de celui qui parlait en Maître au milieu des docteurs d'Israël, et qui dévoilait les secrets de l'avenir? Jésus-Christ voyait-il toutes choses en Dieu? et en même temps connaissait-il comme nous? Le Sauveur avait-il conscience de son union substantielle à la divinité? L'auteur traite solidement ces points de la science sacrée, avec beaucoup d'autres, que nous ne pouvons énumérer. Faudra-t-il s'étonner, dans des matières si élevées, si subtiles, si délicates, si difficiles, de trouver des théories ou des explications moins satisfaisantes, sujettes à discussion? Ce qu'on peut dire et constater avec bonheur, c'est que la doctrine est sûre, appuyée sur les plus saines traditions de la théologie.

Il nous reste à faire des vœux pour que cet excellent livre produise le fruit voulu par son auteur, une connaissance plus parfaite de l'humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

## ÉGLISES ORIENTALES

I. **Die orientalische Christenheit der Mittelmeerländer.** *Reisestudien zur Statistik und Symbolik der griechischen, armenischen und koptischen Kirche*, von Lic. Dr. Karl Beth, privatdocent an der Universitæt Berlin. Berlin, Schwetschke (Schœneberger Ufer, 43, W. 35), 1902. 1 volume in-8, xvi-427 pages. Prix: 8 Mk. (10 francs).

II. **Geschichte der Orientalischen Kirchen von 1453-1898,** von A. Diomedes Kyriakos, Professor der Theologie an der Universitæt Athen. Autorisierte Uebersetzung nebst einem Vorworte von Lic. Dr. Erwin Rausch, korrespondierendes Mitglied des Parnassos in Athen. Leipzig, Deichert (Kœnigstrasse, 251), 1902. 1 volume in-8, x-280 pages. Prix: 4 Mk. (5 francs).

III. **Oktoichos oder Parakletike der Orthodox-Katholischen Kirche des Morgenlandes.** I. Theil (Ton I-IV). Deutsch und Slawisch unter Berücksichtigung der griechischen Urtexte, von Alexios v. Maltzew, Mag. theol. Propst an der Kirche der Kaiserlich Russischen Botschaft zu Berlin. Berlin, Karl Siegismund (Dessauerstrasse, 13), 1903. 1 volume in-16, xv-1 270 pages.

IV. ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΟΡΘΟΔΟΞΙΑΣ. **Die Bekenntnisse und die**

**wichtigsten Glaubenszeugnisse der griechisch-orientalischen Kirche** im Originaltext, nebst einleintenden Bemerkungen von Jon Michalcescu, Lizentiaten der gr.-or. Theologie (Universitæt Bucharest), Doktor der Philosophie (Universitæt Leipzig), eingeführt von Professor D. Albert Hauck. Leipzig, Hinrisch (Blumengasse, 2), 1904. 1 volume in-8, 315 pages. Prix : broché, 5 Mk. ; relié, 6 Mk.

I. Parmi les ouvrages capables de bien faire connaître l'Orient chrétien, nous signalerons à nos lecteurs deux publications allemandes relativement récentes et qui traitent en détail, l'une de l'état actuel, l'autre de l'histoire moderne (depuis 1453) des Églises d'Orient. C'est dire que l'une et l'autre comblent de vraies lacunes ; car, si nous possédons en Occident d'innombrables ouvrages sur l'histoire byzantine, il n'est pas facile de se renseigner sur les temps qui ont suivi la conquête turque, et encore moins sur l'état actuel de ces Églises.

M. le docteur Karl Beth, privatdocent à l'Université de Berlin, a entrepris, en mars 1901, un voyage d'études sur les côtes de la Méditerranée. Il a vu l'Égypte, Jérusalem, Athènes, Constantinople ; il a frayé avec le clergé grec, arménien et copte ; il a compulsé avec soin les documents officiels ; de son voyage il nous rapporte un livre consciencieux, clair, bien ordonné, intéressant, et pour beaucoup de lecteurs assurément fort neuf.

La première partie, qui étudie l'organisation des diverses Églises, passe successivement en revue chacune des quinze branches autocéphales de l'Église grecque orthodoxe (à l'exception de l'Église russe), les Églises arménienne, grégorienne et copte [1], enfin les Églises unies à Rome. Quelques mots seulement

1. L'auteur proteste (p. 105) contre la terminologie usuelle qui réserve le nom d' « orthodoxes » aux Grecs et aux Russes et le refuse aux Arméniens, Coptes, Jacobites et autres Orientaux. Il est vrai que cette terminologie est empruntée à l'Eglise grecque elle-même et paraît trancher une question de droit qu'il est toujours prudent de ne pas faire entrer dans un langage conventionnel destiné à l'usage général et, pour ainsi dire, « interconfessionnel ». En fait, cependant, et étant donné l'usage, la question de droit n'est pas plus tranchée par cette appellation que par celle de « catholique », qu'aucun auteur, même orthodoxe, ne fait difficulté d'appliquer aux catholiques romains. L'orthodoxie byzantine est une donnée historique qu'on serait bien embarrassé de désigner d'un autre nom, et c'est un fait que, à tort ou à raison, les Arméniens, les Coptes, les Jacobites ont rejeté

sont consacrés aux Jacobites, aux Nestoriens et aux Abyssins, que l'auteur n'a pas eu l'occasion de voir de plus près. Parmi les articles les plus intéressants et les plus soigneusement développés, nous signalerons ceux-ci : le patriarcat œcuménique et sa constitution actuelle, d'après le Hatti humajum de 1856, et les Γενικοὶ κανονισμοί de 1888; l'exarchat bulgare, avec toute son histoire déjà si complexe; le récent schisme gréco-arabe d'Antioche; la question toujours brûlante des biens conventuels; les établissements d'enseignement théologique pour le clergé. Partout où l'auteur a pu recourir à des statistiques officielles, il nous donne les renseignements les plus récents sur l'état confessionnel si étrangement mêlé de ces pays.

La seconde partie de l'ouvrage traite de la « vie religieuse » des Églises orientales. Les titres des chapitres en diront suffisamment l'intérêt : rapports entre les confessions religieuses (spécialement les tentatives de rapprochement avec l'anglicanisme); — le culte, exposition très détaillée de la liturgie, surtout par son aspect extérieur et d'après l'usage actuel (on trouverait difficilement une meilleure exposition dans notre littérature occidentale); — dogme et piété populaire; ici l'auteur cherche à caractériser la conception religieuse actuellement vivante chez les Grecs et à la différencier des conceptions anciennes, de la « théologie morte »; il nous paraît n'avoir pas suffisamment évité dans cette recherche un certain raffinement de subtilité, assez cher aux auteurs allemands : une plus grande familiarité avec les conceptions catholiques l'aurait aidé, croyons-nous, à comprendre un peu plus simplement la pensée grecque sur des points où elle ne paraît pas s'éloigner sensiblement de la nôtre. Mais d'ailleurs cette étude est pleine d'observations que l'on sent prises sur le vif et qui complètent fort heureusement les données courantes, parfois un peu conventionnelles et arriérées. Plus d'une rectification est apportée au livre classique de Kattenbusch. Il faut seulement regretter que le voyage de M. Beth ne l'ait pas conduit jusqu'en Russie : la plus importante des Églises orien-

cette orthodoxie. Pour nous, nous regretterions qu'on abandonnât cette qualification : elle nous paraît bien plus apte que celle d'Église grecque pour désigner la confédération des Églises, en majorité slaves, qui forment la communion byzantine. On pourrait s'entendre pour réserver à l'ensemble des autres communions le nom plus vague d'Orientaux.

tales est restée en dehors de son champ d'observation, et c'est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on ne veut pas s'exposer à de grossières erreurs d'application.

II. Le livre de M. Beth décrit l'état actuel des Églises d'Orient. Celui de M. Rausch permet de remonter dans le passé et de suivre leur histoire depuis 1453 (précisément l'époque où s'arrêtent la plupart des histoires byzantines) jusqu'à nos jours.

Ce livre est une traduction. M. Rausch, au cours de plusieurs voyages en Grèce, a fait la connaissance de M. Diomède Kyriakos, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Athènes. A son retour, il a consacré à l'œuvre de l'illustre professeur une thèse de licence, agréée par la Faculté de théologie protestante d'Iéna, et qui a paru l'an dernier en brochure [1]. En même temps, il extrayait de l' 'Εκκλησιαστικὴ ἱστορία de M. Kyriakos, ce qui concerne les Églises orthodoxes depuis 1453 : cet extrait, en traduction allemande, peut rendre de vrais services à tous ceux qui s'occupent de l'Orient chrétien. Trois parties traitent successivement avec assez de détails du patriarcat de Constantinople, de l'Église du royaume de Grèce, de l'Église russe. Quelques mots seulement sont consacrés aux autres Églises. Le volume se termine par une liste chronologique très commode des patriarches œcuméniques.

Tout en remerciant le traducteur de cette contribution aux études orientales, nous avons le regret de ne pouvoir offrir à l'auteur des compliments sans mélange. On aurait pu croire que l'Université d'Athènes tenait à honneur, au milieu d'un peuple jeune, intelligent, libre, et plein de promesses pour l'avenir, de ne rester en arrière d'aucune des universités de l'Occident pour le sérieux des méthodes scientifiques. Force nous est de constater que, du moins dans la chaire d'histoire ecclésiastique, on n'a pas complètement renoncé aux procédés d'un autre âge. Libre à M. Kyriakos de puiser uniquement, pour tout ce qui con-

1. *Kirche und Kirchen im Lichte griechischer Forschung.* Leipzig, Deihert, 1903. 1 volume in-8, VIII-127 pages. Prix : 2 Mk. 80 (3 fr. 50). Cette brochure est un résumé qui suit pas à pas l'œuvre de M. Kyriakos et met en relief ses mérites divers. Le titre du chapitre Ier (*Die griechischen Kirchenhistoriker bis auf Kyriakos*) ne peut manquer de faire sourire, de même que cette naïve remarque : l'ancienne théologie byzantine possède une indépendance relative dans le domaine historique, de même que l'Eglise romaine avant 1870 (p. 2).

cerne l'histoire générale, aux sources protestantes et d'exposer ainsi sa bibliographie à d'énormes lacunes. Mais ce qui ne peut manquer d'impatienter le lecteur habitué à la sereine objectivité des bons travaux historiques publiés en Occident, c'est de constater à chaque pas que l'histoire est ici un prétexte à la polémique confessionnelle la plus étroite. On voudra bien nous dispenser d'insister : qu'on lise plutôt, dans le chapitre intitulé *Der Papismus in Orient* (p. 136), l'odieuse caricature des entreprises de Léon XIII. Ce sera un soulagement de se rappeler l'attitude digne et déférente de la presse orthodoxe à la mort du grand pape et l'on aimera à se persuader que le cas de M. Kyriakos est isolé.

III. Nous annoncions dans le numéro des *Études* du 20 décembre 1903 que M. l'archiprêtre Alexios von Maltzew, de Berlin, avait terminé le cycle de ses publications liturgiques. Nous sommes heureux de nous être trompé : voici que vient de paraître le premier volume de l'*Oktoichos*, qui contient, en texte paléoslave et traduction allemande, les chants liturgiques des quatre premiers tons pour tous les jours de la semaine. Ce volume offrant les mêmes qualités que nous avons été heureux de louer dans les précédents, nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui. L'auteur nous promet son introduction pour le second volume, qui est sous presse.

IV. Le livre de M. Jon Michalcescu, licencié de l'Université de Bucharest et docteur de celle de Leipzig, qui paraît avec quelques mots d'introduction de M. le professeur Albert Hauck, enrichit heureusement la littérature de la symbolique. Les professions de foi de l'Église grecque orthodoxe avaient été éditées par Kimmel en 1844 et rééditées par Weissenborn en 1850. Depuis longtemps les deux éditions étaient épuisées. M. Michalcescu a eu l'heureuse idée de rééditer ces textes importants. On a ici, dans un volume de format commode et de prix modéré, le texte grec (sans traduction) des documents suivants : canons dogmatiques des sept conciles œcuméniques, — profession de foi du patriarche Gennadios (1453-1459), — la fameuse confession orthodoxe de Pierre Mogila, métropolite de Kiev en 1632, avec les approbations des patriarches Nectaire de Jérusalem et Parthenios de Constantinople, — la déclaration du synode de Jérusalem en 1672 et la profession de foi du patriarche Dosithée contre les doctrines protestantes, — la profession de foi, pure-

ment privée, composée en 1625 par Métrophane Kritopoulos, pour les professeurs protestants de Helmstedt, — enfin dans un appendice le dialogue de Gennadios, la profession de foi de Cyrille Lucar, la liturgie de saint Jean Chrysostome, les règles ascétiques de saint Basile et quelques prières liturgiques. Quelques-uns de ces derniers documents ne sont guère à leur place dans une symbolique et nous aurions préféré que l'auteur nous donnât le catéchisme du célèbre Philarète, métropolite de Moscou, si répandu dans tous les pays orthodoxes. On regrettera peut-être que M. Michalcescu ait reproduit purement et simplement, sans variantes et sans notes critiques, les textes édités par Kimmel. Par contre, les introductions historiques, très sobres, sont suffisantes pour l'usage courant. A défaut d'une coûteuse édition critique, nous avons là un manuel fort commode pour les études de théologie orientale. Antoine Valmy.

## HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

**L'Abbé de Rancé et Bossuet ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle**, par le P. Marie-Léon Serrant, religieux de la Grande-Trappe. Paris, Téqui, 1903. In-8, xvi-611 pages. Prix : 7 fr. 50.

En 1900, eut lieu le deuxième centenaire de la mort de Rancé, Il passa malheureusement assez inaperçu, par la faute des circonstances. Le présent livre, bien que paru après coup, vaut mieux d'ailleurs que des cérémonies sans lendemain ; *scripta manent.*

Le P. Serrant a consulté de nombreuses sources, ainsi qu'en témoignent et son avant-propos et son appendice bibliographique. Les dernières publications y figurent. Crouslé, le P. Boutié, MM. les abbés Urbain, Lévesque et Delmont y sont cités en bonne place. De nombreux ouvrages manuscrits tels qu'une Vie inédite par un anonyme contemporain, une autre par dom Gervaise, *l'Esprit du R. P. de Rancé*, recueil riche en extraits de la correspondance du réformateur de la Trappe ou de ses instructions au chapitre, sont sortis, en faveur de l'auteur, de Port-du-Salut, de Septfons, des collections Parmentier ou de la Sicotière. Personne avant lui, les eût-on antérieurement connus, n'en a tiré si bon parti.

La mise en œuvre de ces matériaux témoigne d'un réel savoir historique et d'un heureux talent littéraire. On sent à chaque page que l'auteur connaît son dix-septième siècle, que d'ailleurs il ne surfait pas, et qu'il a le culte sincère de son héros.

Mais la vraie originalité de son livre est le constant parallèle qu'il a établi et soutenu entre ces deux illustres amis qui s'appelèrent Armand-Jean le Bouthillier de Rancé et Jacques-Bénigne Bossuet. Cette idée très féconde en développements intéressants, en rapprochements frappants, en synchronismes curieux, a fourni à l'auteur un procédé aussi fécond qu'ingénieux de renouveler son sujet. Nous ne pouvons qu'y applaudir.

Point d'érudition pédante, malgré une information soignée et précise. Ce livre est aussi bien un livre de lecture facile et à la portée de tous, qu'une œuvre de critique et d'histoire. Si l'on y prend une médiocre idée d'une société croyante et réglée, mais ravagée par maints abus séculaires, tels que la commende, la pluralité des bénéfices, la vie mondaine des clercs, le népotisme des prélats, l'on y admire presque sans réserve l'idéale figure de cet abbé de cour que fut Rancé, devenu dans les temps modernes le rival de saint Bernard.

Un des meilleurs chapitres expose sous un jour nouveau l'énigmatique et troublante question des rapports de Rancé jeune chanoine de Paris et archidiacre de Tours, grand chasseur devant le Seigneur et bel esprit à l'hôtel de Nevers, avec une des plus célèbres frondeuses, la duchesse de Monbazon. Chateaubriand, puis Sainte-Beuve se sont tour à tour efforcés de pénétrer le mystère, en même temps qu'ils faisaient de la conversion d'Armand devant la tête coupée du cadavre un des épisodes les plus romanesques de l'histoire, un pendant de l'attitude de François de Borgia devant les restes défigurés d'Isabelle. Une note inédite d'Arnauld, évêque d'Angers, semble bien avoir donné au P. Serrant le dernier mot de cette question brûlante.

Sur l'affaire du quiétisme, il semble moins heureux. Fatalement il devait être entraîné à prendre parti pour l'ascète de la Grande-Trappe entraîné lui-même dans l'orbite de l'évêque de Meaux. C'est un tenant des idées mises en vogue par Crouslé. Mais le débat est tellement épuisé qu'il était difficile d'y apporter autre chose que des sympathies instinctives ou des préventions. C'est pousser cependant trop loin la partialité que d'exé-

cuter en une page tendancieuse le cardinal de Bouillon, ce subtil diplomate si bien fait pour comprendre et soutenir l'auteur des *Maximes des Saints.* Le P. Serrant invoque contre lui l'autorité de Floquet. Je crois avoir démontré, dans un ouvrage auquel personne n'a répondu, que les garants de Floquet, un Courcillon ou un Frémont d'Ablancour, ont peu de poids auprès des témoignages contemporains que j'ai produits en sens contraire, sur le fait de la conversion de Turenne, tels que des correspondances inédites et autographes de Turenne, d'Oliva et de Rapin.

Henri Chérot.

**Etudes et recherches sur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux**, par Ernest Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François. Vitry-le-François, Tavernier, 1903. In-8, 433 pages.

M. Jovy est un des bossuetistes actuels les plus érudits et les plus abondants. Rappelons seulement ses études d'une érudition si sagace et si bien documentée sur *Bossuet prieur de Gassicourt*, *Bossuet et la Visitation de Meaux*, *Jacques-Bénigne Bossuet évêque de Troyes.* Aux contributions directes sur le grand évêque, M. Jovy ne s'interdit point de joindre dans son nouveau volume quelques contributions indirectes. En feuilletant Floquet, il n'a pu s'empêcher de trouver matière à critique. Floquet exagère souvent et prend un ton lyrique absolument déplacé dans l'espèce. C'est ce qui ressort de tout le chapitre de M. Jovy, un des meilleurs, sur Bossuet à Metz. Aussi peut-il conclure, à propos d'une très amusante affaire rappelant à s'y méprendre le procès de Chicaneau, que « M. Floquet a évidemment un parti pris extraordinaire pour Bossuet, qu'il voit tout à travers la loupe grossissante de l'admiration, que s'agit-il de Bossuet, tout est bien, vertu, honneur ; s'agit-il de ses adversaires, tout est audace, honte, crime » (p. 30). Un peu plus loin, il traite avec raison ledit Floquet de « romantique échevelé, incapable de ressentir l'impression exacte des documents » (p. 59).

Mais sur la question de Mlle de Mauléon (p. 322), il est étonnant que M. Jovy ne cite point parmi ses sources l'article de M. Beaugrand, *Est-ce un madrigal de Bossuet ?* paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1901) ; il

apporte par contre quelques documents sur sa résidence de Saint-Brice, près Montmorency. Les rapprochements entre le *Discours sur l'histoire universelle* et le *Nouveau recueil de l'histoire universelle* de Pierre de Gaillard (1639) sont ingénieux; emportent-ils partout la conviction d'un plagiat ou d'une imitation ? Au lecteur de décider. Henri Chérot.

**Descartes, directeur spirituel.** *Correspondance avec la princesse palatine et la reine Christine de Suède*, par Victor de Swarte. Préface de M. E. Boutroux. Paris, Alcan, 1904. In-12, iii-292 pages, avec portraits, dessins et autographes. Prix : 4 fr. 50.

Le rôle de directeur laïque était très goûté au dix-septième siècle. Descartes fut un de ces directeurs, et il prit son rôle fort au sérieux, surtout avec la princesse palatine, Élisabeth, fille de Frédéric V, le roi détrôné de Bohême. Avec la reine Christine ses relations, si vite interrompues, auraient été, au dire de M. de Swarte, d'ordre plus spéculatif. Elles marquèrent cependant la reine d'une certaine empreinte stoïcienne et semblent n'avoir pas été étrangères à sa conversion.

Le commerce épistolaire était connu. Il y avait cependant là matière à un livre. Prendre comme base la correspondance de Descartes, rétablie avec toute l'exactitude présentement possible par MM. Adam et Tannery, en grouper les passages plus particulièrement de direction, les éclairer au moyen d'un sobre commentaire et de la reconstitution du cadre historique : M. Victor de Swarte a tenté ce travail. Mais il faut avouer que le livre est mal construit, les parties en sont plutôt juxtaposées que liées, les lignes de la direction de Descartes restent effacées, le commentaire est presque nul ou malheureux.

Il s'agissait de montrer comment Descartes fait effort pour tirer de sa philosophie des remèdes efficaces contre les maux de l'esprit et du corps, comment son optimisme prétend guérir la mélancolie d'une âme généreuse et délicate. A cela servira beaucoup l'empire de l'âme sur le corps : ne penser à rien, prendre les événements du biais qui les fait paraître favorables. En même temps, on recevra tout comme de Dieu; on s'entretiendra de l'idée de l'immortalité dont, par raison naturelle, nous

pouvons « avoir de belles espérances, mais non point aucune assurance ». Quant aux passions, il faut non les détruire, mais les « apprivoiser ».

Tout cela ne pouvait pas ne pas être présenté par l'auteur, mais il l'est sans assez de relief. Et puis, comment dire (p. 116, note) qu'il paraît aujourd'hui établi que Descartes n'avait pas lu Bacon, quand la lettre xxx[e] (édit. Adam et Tannery) affirme le contraire? La notice bibliographique est dressée d'une façon déconcertante : elle cite la préface de *la Dame aux Camélias* et les *Prælectiones philosophiæ* de Vallet.

Les articles publiés en 1879 et 1880 dans les *Études* sur Christine de Suède méritaient mieux d'être consultés. Et quel traitement barbare on a fait subir à la plupart des citations latines!

Le livre vaut surtout par ce qu'il nous apprend de la vie de la princesse palatine après son départ de La Haye. Il y a là des détails inédits qui font honneur aux recherches de M. Victor de Swarte, érudit de profession. C'est, sans doute, ce que l'Académie a voulu reconnaître en couronnant récemment le volume.

Lucien Roure.

**Le Mariage de Marie-Antoinette,** par Maurice Boutry. Paris, Emile-Paul, 1904. Grand in-8, 69 pages. Prix : 7 fr. 50.

Il était difficile, après le bel ouvrage de M. Pierre de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine,* de découvrir beaucoup de nouveau sur les années de jeunesse insouciante et mondaine vécues à Vienne par la future reine de France. Cependant M. Maurice Boutry, très versé dans les études diplomatiques du dix-huitième siècle, s'y est efforcé non sans succès. S'appuyant sur les documents relatifs à l'ambassade du marquis de Durfort à la cour de Marie-Thérèse ainsi qu'à la mission du comte de Noailles à Strasbourg, il a minutieusement reconstitué le milieu où grandit la brillante princesse bientôt demandée en mariage par Louis XV pour son petit-fils.

Durfort joua d'ailleurs un rôle assez effacé. Sans crédit auprès de Choiseul, il fut un personnage surtout décoratif. Mais il aimait les fêtes, et, comme Marie-Thérèse ne cessait d'en organiser pour amuser ses enfants, il était bien en situation. L'abbé de Vermond, confesseur envoyé de France à Marie-Antoinette,

se montra au contraire digne de ses hautes et religieuses fonctions. M. Boutry défend sa mémoire contre les méchants propos de Mme Campan.

Ce volume, imprimé sur papier de luxe et destiné aux amateurs de reconstitutions historiques, plaira aux lecteurs amis des détails curieux et des minutieuses vérifications.

Henri Chérot.

**Correspondance de Le Coz**, *évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et archevêque de Besançon*, publiée pour la Société d'histoire contemporaine, par le P. Roussel, de l'Oratoire. Tome II. Paris, Picard, 1903. In-8, xv-521 pages.

Le P. Roussel achève la publication des lettres les plus intéressantes de Le Coz. Le présent volume contient celles qu'a écrites ce prélat durant les treize dernières années de sa vie, c'est-à-dire pendant son laborieux épiscopat à Besançon.

Ce qui remplit surtout ces pages, on le conçoit, c'est la personnalité de cet étrange archevêque. Nous entendons d'une part ses incessantes exhortations à la paix, à l'union, ses paroles de tendre piété et de chaude dévotion, ses protestations, un peu boursouflées, de dévouement sans bornes à l'Eglise et au pape ; de l'autre ses enseignements schismatiques et inconséquents, ses critiques scandaleuses à l'endroit du Saint-Siège, ses affirmations brûlantes d'attachement à l'empereur et au roi.

On se sent, malgré soi, déconcerté devant ce Protée politique, tour à tour, et cela avec une égale sincérité du moins apparente, modéré ou jacobin, bonapartiste fougueux ou royaliste inconfusible, et de nouveau napoléonien enthousiaste ; devant cet archevêque toujours prêt à ployer le genou en présence d'un représentant du gouvernement, fût-il Fouché, Carnot ou Cambacérès ; allant jusqu'à remercier Portalis des modifications et retranchements que ce ministre exige de lui en des matières doctrinales.

Avec leur auteur, ces lettres nous montrent l'état misérable de l'Eglise de France au sortir de la Révolution, les chaînes dont un pouvoir ombrageux l'accable, les difficultés de toutes sortes qu'elle rencontre et parfois aussi les succès qu'elle remporte.

Évidemment tout cela est fort instructif et d'un véritable

intérêt ; néanmoins, au bout de quelque temps de lecture, on songe comme instinctivement au mot de Mme de Sévigné à propos des *Provinciales* : *C'est toujours la même chose* ; et l'on se demande si le savant éditeur, puisqu'il se résignait à ne pas tout publier, n'eût point dû faire un choix moins abondant. Ni l'histoire générale, ni l'histoire particulière de Le Coz n'y auraient perdu, semble-t-il.

Les annotations sont nombreuses, exactes ; pourtant on trouve dans ces pages quelques allusions à des faits moins connus, qu'il eût été bon d'éclairer d'un mot. Ajoutons qu'on aurait facilement excusé le P. Roussel de ne point nous donner minutieusement les références pour telles ou telles citations rebattues d'Ovide, de Virgile ou même de la Bible, mais qu'on lui pardonne moins aisément de ne pas nous dire d'où sont tirés certains textes des saints Pères reproduits par Le Coz, textes parfois très importants et peu familiers au commun des lecteurs.

P. Bliard.

**La Théophilanthropie et le culte décadaire**, par A. Mathiez. Paris, Alcan, 1904. In-8, 953 pages. Prix : 12 francs.

L'histoire religieuse de la Révolution s'écrit peu à peu. Nous avons de nombreux travaux sur la persécution subie par les catholiques, peu de chose sur le clergé constitutionnel, un livre de M. Aulard sur le culte de la Raison, quelques chapitres de Grégoire sur la théophilanthropie. Le livre de M. Mathiez est le bien venu.

L'auteur a traité son sujet avec la méthode d'un géomètre et la ferveur d'un fidèle. Si ses visites aux archives des départements avaient été plus nombreuses, nous aurions probablement une idée plus nette de l'exacte diffusion de la religion nouvelle. Mais les recherches dans les dépôts de Paris ont été patientes et étendues : nous sommes donc abondamment renseignés sur l'origine, l'essence et la fortune publique de ce déisme que Chemin emprunta aux encyclopédistes et pour lequel il régla, en détail, un culte simple et grave qui devait, dans ses prévisions, rassembler tous les Français de l'avenir.

Les détails sont infinis dans l'ouvrage de M. Mathiez. Per-

sonne ne s'en plaindra. Tous, jusqu'aux plus grotesques, ont une valeur psychologique.

L'auteur pense que cet essai de religion naturelle est dans la pure logique de la Révolution française. Et à cause de cela même, il dit que si Bonaparte n'avait pas condamné par décret la théophilanthropie, la religion catholique aurait connu la plus redoutable concurrence. — Ceci est d'une exagération presque comique. Tous les cultes révolutionnaires qui surgissent de 1791 au 18 brumaire prouvent à merveille combien l'instinct religieux est profond dans l'homme. Mais tous furent impuissants à donner à cet instinct la satisfaction pleine et vraie que le catholicisme lui donne. De là, la victoire relative de celui-ci, dès avant le Concordat.

Au surplus, les circonstances sont favorables. Le gouvernement d'aujourd'hui réserve ses décrets proscripteurs à d'autres qu'aux déistes. Que M. Mathiez essaye de restaurer la théophilanthropie.

Paul Dudon.

## L'Europe et la Révolution française, par A. Sorel. Tome VII. Paris, Plon, 1904. In-8, 606 pages.

Ce volume nous conduit du lendemain d'Austerlitz à la retraite de Russie. C'est le moment du *Grand Empire.* M. Sorel en raconte la formation première et les premiers ébranlements. A travers toute l'Europe, nous voyons, sous la main puissante de l'empereur, les vieux moules des nations mis en pièces, les peuples heurtés dans leurs traditions et leurs intérêts, leur masse incohérente contrainte de travailler à l'œuvre d'une plus grande France, en attendant l'heure où la fortune retournée les inviterait à se coaliser pour venger leur écrasement d'un jour par l'écrasement définitif de leur vainqueur.

Dans ce récit tragique, l'auteur garde sa méthode et sa manière habituelle. Sa théorie fondamentale sur la persistance de la Révolution dans l'œuvre de Bonaparte est affirmée et accentuée une fois de plus.

Quant au détail des faits : le blocus continental ou l'alliance russe, la guerre d'Espagne ou la question d'Orient, le mariage autrichien ou les querelles de Napoléon avec ses frères, M. Sorel

n'a aucune prétention de renouveler l'histoire. Il se rallie aux conclusions des mieux informés parmi ses devanciers.

Dans un chapitre spécial, où il montre l'Europe et la France de 1810, il tire la philosophie de la politique impériale. Peut-être pourrait-on dire que cet exposé exagère deux choses : au dedans, l'importance, pour expliquer la chute si facile de Napoléon, du grand nombre de fonctionnaires pris parmi les hommes de l'ancien régime ; au dehors, l'influence des idées révolutionnaires sur le réveil des peuples contre le conquérant de l'Europe. Ce sont là des vues assez familières aux bonapartistes de gauche. Elles n'en sont pas plus inattaquables.

Paul Dudon.

## BEAUX-ARTS

**Le Musée d'Art**, publié sous la direction d'Eugène Muntz. Paris, Larousse, 1903. In-4, 268 pages, avec 900 gravures et 50 planches hors texte.

L'idée de cet ouvrage est heureuse et heureusement exécutée. C'est comme une revue générale de l'art, depuis les *premières civilisations*, *l'art grec*, *l'art étrusque*, *l'art romain* jusqu'aux chefs-d'œuvre modernes (manifestations du génie *italien*, *français*, *flamand*, *hollandais*, *oriental*), en passant par l'art *chrétien primitif*, *l'art mérovingien* et *carolingien*, *l'art islamique*, le style *roman* et le style *gothique*. L'ensemble forme un précis de l'art depuis les origines jusqu'au dix-neuvième siècle. Le texte est illustré par de nombreuses gravures, bien choisies, qui le font mieux comprendre et goûter. Ce n'est sans doute qu'une synthèse rapide, mais intéressante. En la parcourant, les initiés auront l'occasion de raviver d'agréables souvenirs, et les profanes trouveront à s'y instruire. Mais, comme c'est avant tout une œuvre de vulgarisation, on aurait désiré çà et là une plus grande réserve dans le choix qui a présidé aux illustrations.

Gaston Sortais.

**L'Italie**, par un ensemble d'écrivains. 2e édition. Paris, Larousse. 1 volume in-8, 640 pages, illustré de 243 gravures et de 5 cartes.

Cet ouvrage fait partie de la collection qui a pour but de

coordonner des connaissances variées sur les différents pays. Ici c'est l'Italie qui nous est décrite sous les aspects les plus divers : *géographique*, *ethnologique*, *historique*, *politique*, *administratif*, *littéraire*, *artistique*, *scientifique*, *statistique*. Nous sommes en présence d'un vaste polyptyque, dont chaque feuillet est signé par un maître compétent. On trouvera dans cet ouvrage tout un ensemble de renseignements bien condensés ; de nombreuses gravures en facilitent et agrémentent l'intelligence.

Gaston Sortais.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SCIENCE ET RELIGION

I. — P. Allard. **Les Persécutions et la critique moderne.**

II. — A. Baudrillart, agrégé de l'Université. **La Charité aux premiers siècles du christianisme.**

III. — V. Ermoni. **L'Agape dans l'Église primitive.**

IV. — V. Ermoni. **L'Eucharistie dans l'Église primitive.**

V. — V. Ermoni. **La Primauté de l'évêque de Rome dans les trois premiers siècles.**

VI. — A. Dufourcq, professeur adjoint à l'Université de Bordeaux. **La Christianisation des foules**, étude sur la fin du paganisme populaire et sur les origines du culte des saints.

VII. — L. Bréhier, professeur d'histoire à l'Université de Clermont. **Les Origines du crucifix dans l'art religieux.**

VIII. — Dom Besse. **Les Moines dans l'Afrique romaine** (*IVe et Ve siècles*). 2 volumes.

Tous volumes in-12 de 60 pages compactes. Paris, Bloud, 1903 ou 1904.

I. La collection *Science et Religion* continue ses succès. Voici qu'en particulier sa série historique s'enrichit et qu'elle aura bientôt achevé de donner au public une véritable encyclopédie des antiquités chrétiennes. Aux nombreux volumes avantageusement signalés déjà, M. P. Allard vient d'ajouter un substantiel résumé de ses principales conclusions sur le martyre et les martyrs. Évidemment, ces soixante pages ne suffisent pas à extraire toute la moelle de son grand ouvrage. Elles relèvent du moins les points capitaux de controverse et donnent les solutions motivées.

II. Si les chrétiens souffrants n'ont pas été tout à fait les premiers au monde à compatir à la souffrance, du moins il y a un abîme entre l'égoïsme antique, individuel ou collectif, et la charité généreuse, la fraternité universelle prêchée par l'Évangile. M. Baudrillart le démontre à l'évidence, avant d'exposer les doctrines et les œuvres charitables des premiers fidèles. A mesure que le christianisme se répand, et surtout après l'édit de 312, la charité « s'organise »; elle devient un service régulier dans l'Église. Même elle pénètre peu à peu la législation et achemine rapidement la société nouvelle aux réformes qui relèvent la femme, sauvegardent l'enfant et affranchissent l'esclave.

III-IV. Faut-il voir dans l'agape l'une des manifestations habituelles de cette charité primitive? M. Ermoni reprend un à un, pour soutenir l'opinion traditionnelle, les plus anciens témoignages. L'agape et le rite eucharistique ont pu être parfois juxtaposés; mais les fidèles ne confondaient certainement pas leurs significations respectives. L'institution de la première remonte vraisemblablement aux chrétiens de Jérusalem et doit être un souvenir de la dernière cène légale du Sauveur. Quant à l'eucharistie, quantité de documents précis, depuis les textes inspirés jusqu'à l'épitaphe d'Abercius, en passant par saint Ignace, saint Polycarpe, la Didachè, saint Justin et saint Irénée, garantissent la foi de l'Église naissante. Repas, communion, action de grâce, commémoraison, sacrifice, tout ce que l'Église d'aujourd'hui voit dans le plus grand de ses sacrements y était déjà vu par les auteurs chrétiens des deux premiers siècles.

V. De même, la primauté de Pierre est expressément reconnue dès l'origine, ce qui explique la place toujours privilégiée de l'apôtre dans les antiques représentations figurées qui nous sont parvenues. Que l'Église de Rome soit devenue l'Église « mère et maîtresse », c'est encore un fait que la plus ancienne littérature chrétienne, l'archéologie et la liturgie attestent abondamment et qu'il faut historiquement attribuer, non à l'importance politique de la capitale du monde, mais au souvenir de son premier évêque.

VI. Les masses populaires ne se sont affranchies qu'assez tardivement de leurs attaches au paganisme. D'autant plus tenaces qu'ils avaient leurs racines dans les traditions indigènes et leurs continuelles manifestations dans les pratiques superstitieuses de tous les jours, les cultes locaux furent partout les derniers à céder devant le christianisme. Et comment la doctrine nouvelle a-t-elle triomphé d'eux? Est-ce par son aspect de religion universelle? Il ne semble pas faux d'affirmer qu'au contraire le culte des saints et très spécialement des martyrs, a été le meilleur véhicule de l'Évangile. En prolongeant à sa manière les anciennes religions municipales, ce culte des intercesseurs locaux satisfaisait l'instinct des foules et les préparait graduellement à la totalité de la foi chrétienne.

VII. Il y a des liens intimes entre l'histoire de la représentation du Christ en croix et celle des sentiments religieux et des discussions théologiques. M. Bréhier tente une explication enfin satisfaisante de ces rapports. Étudiant d'abord tout au long les plus anciennes figures du crucifiement, il fixe avec beaucoup de vraisemblance en Orient les origines du crucifix. Son apparition dans l'art religieux aurait été un effet des revendications antimonophysites. L'orthodoxie rappelait ainsi la douloureuse réalité de la nature humaine et des souffrances du Christ. Il n'en fallut pas moins de longues années pour que la piété des fidèles s'habituât à voir ainsi exprimée la foi en l'Incarnation.

VIII. Saint Augustin a eu dans la formation et dans le développement du monachisme africain un rôle principal dont témoignent

nettement beaucoup de ses écrits. Au prix d'un patient travail, dom Besse a recueilli ces mille renseignements dispersés ; il les a groupés dans une intéressante et vivante étude, très heureux complément d'un opuscule précédemment paru, sur les origines monastiques, et il nous y montre successivement l'évêque d'Hippone, moine lui-même, ardent propagateur, défenseur et législateur de la vie religieuse. J. Delarue.

L'abbé E. Vacandard, aumônier du lycée de Rouen. — **De la tolérance religieuse**. Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*. In-12, 64 pages. Prix: 60 centimes.

Petit ouvrage de doctrine, clairement et alertement écrit, sur des questions débattues, sur des objections ressassées, comme le pouvoir coercitif de l'Eglise, la liberté de conscience, l'Inquisition et le *Syllabus*. Qu'on lise ces pages de M. l'abbé Vacandard, attentivement et d'un bout à l'autre, l'on aura des notions justes, sagement libérales, trop libérales même au gré de quelques-uns, et l'on pourra répondre à ceux qui ne voient chez les catholiques qu'intolérance et persécutions inquisitoriales.

L'opuscule est complété par une table bibliographique.

J. de La Servière. — **Charlemagne et l'Eglise**. Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*. In-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

Puisée aux bonnes sources, pleine de faits, trop pleine peut-être, l'étude de M. de La Servière nous découvre le Charlemagne de l'histoire. Ce n'est pas celui des chansons de gestes. L'empereur s'intéresse aux choses de l'Eglise, aux réformes aussi bien qu'aux écoles, aux controverses dogmatiques aussi bien qu'aux missions en pays païen. Il prend à cœur de remplir son rôle d'évêque du dehors. Ainsi dépeint, il nous plaît au moins autant qu'il faisait dans l'épopée médiévale. Nous sommes donc reconnaissants à M. de la Servière, qui a tracé avec agrément et netteté un portrait vraiment historique.

Le baron André de Maricourt, archiviste paléographe. — **Du protestantisme au catholicisme**. *Psychologie d'une conversion au XVII^e^ siècle : M^me^ Chardon.* Avant-propos par dom Besse. Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*. In-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

Le baron de Maricourt nous décrit l'acheminement vers le catholicisme d'une dame protestante, dans les années qui suivent la révocation de l'édit de Nantes. Calviniste convaincue, inébranlable dans sa foi, en dépit des décrets royaux, M^me^ Chardon voit d'abord son mari passer à l'Église romaine, puis ce sont, autour d'elle, des personnes éclairées et vertueuses qui se convertissent. Il n'en faut pas tant pour la décider à examiner loyalement les titres de la reli-

gion catholique. L'aboutissement de cet examen est une généreuse conversion. Etabli d'après des mémoires manuscrits de M[me] Chardon, l'opuscule de M. de Maricourt est un traité de controverse, pratique, intéressant, aisé à suivre.

Alain de Becdelièvre.

---

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Théologie. — *Doctrina Russorum de statu justitiæ originalis*, auctore G. Matulewicz. Cracovie, Anczye. 1 volume in-8, 236 pages.

— *Prælectiones dogmaticæ*, auctore Chr. Pesch. Tome I, *Institutiones propædeuticæ ad sacram theologiam*. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1 volume in-8, 725 pages.

— *Tractatus de Virtutibus infusis*, auctore S. Schiffini. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1 volume in-8, 695 pages. Prix : 8 Mk. 80 (11 francs).

— *Casus Conscientiæ* ad usum confessariorum compositi et soluti, auctore A. Lehmkuhl. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 2 volumes in-8, 568 et 592 pages. Prix : 12 Mk. 80 (16 francs).

Prédication. — *Nos responsabilités*, instructions aux hommes du monde prêchées à Saint-Philippe du Roule et à Saint-Augustin (carême de 1904), par l'abbé de Gibergues. Paris, Poussielgue. 1 volume in-18 raisin, 288 pages. Prix : 3 francs.

— *Prêchons l'Evangile ou la Prédication d'après les Pères, les Docteurs et les Saints*. Commentaires, homélies, plans, instructions et sermons sur les Épîtres et Évangiles de tout le cours de l'année liturgique. Texte intégral et suivi, choisi, traduit, mis en ordre, avec sommaires, divisions et notes, et publié par une société de prêtres de divers diocèses sous la direction de l'abbé J. Pailler. Tome I, 1[re] partie : Propre du temps, 1[re] série : de l'Avent au Carême, Avent et Noël, Introduction générale et premier dimanche de l'Avent ; Tome V : Fête de Noël. Le Blanc (Indre), V[ve] Villière et Celon (Indre), abbé J. Pailler. 2 volumes in-12, 570 et 480 pages. Prix : 3 fr. 50. Deux volumes (spécimens). Publication qui doit compter cent volumes dont cinq paraîtront chaque trimestre, ou vingt par an. Prix : 3 fr. 50 le volume pris séparément ; 3 fr. 25 (franco) le volume par série ; 3 fr. 75 (franco) le volume ; collection entière : 250 francs (net et franco) la collection entière aux mille premiers souscripteurs.

Bibliothèque des conférences. — N° 2. *La Divine Enfance de Jésus*, conférence (avec projections) pour le temps de Noël, par L. des Gerbes. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 brochure in-12, 35 pages.

— N° 3. *La Vie publique de Jésus*, conférence (avec projections, 31 vues photographiques ou reproductions artistiques), par L. des Gerbes. 1 brochure in-12, 39 pages.

— N° 11. *La Russie et les Russes*, conférence (avec projections, 35 vues photographiques d'après nature), par G.-M. Coissac. 1 brochure in-12, 47 pages.

Chaque brochure, 25 centimes.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

# ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 26. — On apprend que le Saint-Siège vient d'étendre les pouvoirs des vicaires capitulaires des diocèses actuellement vacants en **France.**

— A **Londres**, réunion, sous les auspices de la Société royale, de l'association internationale des Académies : l'Institut de France est représenté par MM. le comte de Franqueville, de Lapparent et Darboux.

— A **Paris**, un *Livre jaune*, contenant les documents diplomatiques relatifs aux accords conclus le 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre, est publié par le ministère des affaires étrangères.

— A **Kin-Tcheou**, les Russes, après huit heures d'un combat acharné où ils ont infligé à l'ennemi des pertes considérables, sont forcés de céder au nombre et se replient en bon ordre ; ils ont trente officiers et huit cents sous-officiers et soldats tués ou blessés ; les Japonais avouent une perte de trois mille cinq cents hommes, chiffre qui devrait être triplé, d'après d'autres renseignements.

27. — A **Tours**, le conseil de guerre acquitte les cinq officiers qui avaient refusé de se rendre à Ploërmel pour expulser les Frères de Lamennais.

— A **Paris**, à la Chambre des députés, à diverses interpellations au sujet de la protestation pontificale, M. Delcassé répond par un récit — rectifié ensuite par M. Grousseau — des négociations avec le Vatican relatives au voyage de M. Loubet, et de la dernière entrevue du cardinal secrétaire d'Etat et de M. Nisard. M. Combes, après avoir protesté contre « la grosse offense envers la France » commise par le Saint-Siège, déclare accepter en principe pour le mois de janvier prochain le débat sur le projet que prépare la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat, annoncé par M. Briand. Un ordre du jour de MM. Bienvenu-Martin, Sarrien, Etienne et Jaurès, déclarant que « la Chambre, approuvant le gouvernement d'avoir rappelé notre ambassadeur auprès du Vatican, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour », est adopté par 420 voix contre 90 pour la première partie et par 366 contre 141 pour la seconde.

— Les Japonais occupent **Dalny**, abandonné par les Russes.

28. — A **Chartres**, mort de Mgr Mollien ; né en 1834, il était évêque de Chartres depuis 1896.

— A **Bologne**, le cardinal Svampa rend visite au roi Victor-Emmanuel III et prend part au banquet officiel. Le roi est venu à l'occasion

de l'Exposition, le jour anniversaire de l'entrée de Victor-Emmanuel II dans Bologne, capitale des Romagnes (1860) qui faisaient alors partie des Etats de l'Église.

29. — En **Belgique,** élections pour le renouvellement, par moitié, de la Chambre des représentants et du Sénat. La Chambre comprendra 93 catholiques, 43 libéraux, 28 socialistes, 2 démocrates chrétiens dissidents ; la majorité catholique, qui était de 26 voix, sera de 20 voix. Le Sénat comptera 59 catholiques, 1 indépendant (catholique dissident), 42 libéraux, 8 radicaux-socialistes ; la majorité gouvernementale reste de 10 voix, elle était précédemment de 16.

30. — A **Paris,** à la Chambre des députés, le lieutenant-colonel Rousset interpelle le ministre de la guerre sur la « marche de l'armée » organisée par *le Matin* et qui eut lieu le 29. Un caporal est mort et beaucoup de concurrents sont malades. Le général André reconnaît qu'il a eu tort d'autoriser cette marche. — L'urgence est accordée par 306 voix contre 231 à une proposition de M. Dejeante demandant l'abrogation de la loi de 1873 par laquelle l'Assemblée nationale aurait voué la France au Sacré Cœur et autorisé l'érection de la basilique du Vœu national : la loi du 24 juillet 1873 déclare seulement « d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique. »

Juin 1er. — A **Londres,** la Chambre des communes adopte en seconde lecture le bill ratifiant la convention franco-anglaise du 8 avril.

2. — A **Constantinople,** les rapports des consuls de France, de Russie et d'Angleterre sur les derniers massacres de Sassoun constatent la mort d'environ cinq mille Arméniens.

3. — A **Constantinople,** la mission éthiopienne conduite par le général Mechechia est reçue en audience avec de grands honneurs. Le sultan promet de prendre en considération les réclamations des Éthiopiens relativement à la possession du célèbre couvent de Jérusalem donné par sainte Hélène, mère de Constantin, à l'Église copte. La mission a de plus pour objet d'examiner la possibilité d'une union entre les Églises abyssine et grecque ou russe, malgré les différences dogmatiques.

4. — Pour célébrer le centenaire de la naissance de Richard Cobden, de grandes réunions sont tenues près de **Londres,** à **Birmingham,** à **Midhurst,** lieu de sa naissance.

— A **Vafangoou,** les Russes infligent une sanglante défaite aux Japonais; la bataille dure quinze heures avec un acharnement égal des deux côtés ; comme résultat, elle laisse le général Kouropatkine maître de la voie ferrée jusqu'à Vafandian.

5. — A **Constantinople,** le grand vizir reçoit une députation de deux

évêques du patriarcat grec, à laquelle il promet de ne pas tolérer les attaques des Bulgares exarchistes et des Koutzo-Valaques contre les patriarchistes ; il blâme sévèrement le patriarcat de ne pas donner satisfaction aux vœux des Koutzo-Valaques qui demandent le droit de prier au moins dans leur langue. — Le Saint-Synode russe vient d'adopter une protestation contre les concessions faites jusqu'ici aux Koutzo-Valaques.

6. — A **Londres**, grand banquet auquel prennent part trois cents convives anglais et français pour célébrer l'« entente cordiale » des deux nations.

7. — A **Mamers** (Sarthe), par suite d'une pluie diluvienne, la petite rivière la Dive déborde ; l'inondation cause la mort de vingt personnes ; les pertes matérielles s'élèvent à 2 millions.

Paris, le 10 juin 1904.

*Le Gérant :* Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME 99



**La table de la Bibliographie paraîtra le 20 décembre 1904.**



